

53
REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME X

ANNÉE 1897

41876
18/6/98

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE

—
1897

DF
10
R4
t.10

ASSOCIATION
POUR L'ENCOURAGEMENT
DES ÉTUDES GRECQUES
EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique
par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. OBJET DE L'ASSOCIATION.

Art. 1^{er}. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. NOMINATION DES MEMBRES ET COTISATIONS.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au minimum de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le paiement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. DIRECTION DE L'ASSOCIATION.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an ;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit ;

3° Les autres membres sont rééligibles ;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances ; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1^{er} août au 1^{er} novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association, et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère, M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.	10 fr.
— en argent.	30 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, agent et bibliothécaire de l'Association, 12, rue de l'Abbaye, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR LA PUBLICATION

DES MONUMENTS GRECS

Nous rappelons à nos confrères qu'une souscription permanente est ouverte pour la publication des *Monuments grecs*, recueil qui jusqu'ici a fait le plus grand honneur à l'Association et qu'elle a la ferme volonté de ne pas interrompre, malgré les sacrifices qu'il lui impose.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

ART. 1^{er}. — La souscription pour les *Monuments grecs* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

ART. 2. — Les souscripteurs recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs*. Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée sur la couverture de chaque fascicule de notre publication archéologique et en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques*.

ART. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

ART. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

ART. 5. — L'argent produit par les souscriptions formera un fonds de réserve, dans lequel on ne pourra puiser que sur une demande de la Commission archéologique et sur un vote favorable du Comité.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

NOTA. — Les souscriptions devront être adressées à M. Max. Egger, trésorier, 71, rue de Vaugirard.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 1897

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. MICHEL BRÉAL

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

En m'appelant à l'honneur de présider cette grande Société, vous avez voulu donner une marque de sympathie à l'un des amis de la première heure. Ils ne sont plus bien nombreux ceux de nos confrères qui, un jour de l'année 1867, se réunirent chez M. Gustave d'Eichthal pour jeter les bases de notre Association. Vous ne savez peut-être pas quelle fut la cause occasionnelle de cette réunion. Le bruit s'était répandu que les études grecques étaient menacées dans notre enseignement secondaire : à cette nouvelle, une certaine émotion s'empara des amis de l'hellénisme. Les Egger, les Brunet de Presles, les Beulé, les d'Eichthal (je ne nomme que les morts) résolurent de protester. Il se trouva heureusement que la rumeur était fausse, et elle ne pouvait point ne pas l'être avec un ministre de l'instruction publique comme M. Duruy, qui, tout en improvisant avec une rare sûreté de coup d'œil les nouvelles créations devenues indispensables, conservait soigneusement ce qu'il y avait de meilleur dans le patrimoine

universitaire. Il donna d'ailleurs, de la meilleure grâce, la preuve des bons sentiments qu'il avait pour le grec, car il se hâta d'entrer dans notre Association, où son nom figure parmi les fondateurs.

L'élan n'en était pas moins donné. Comme la cause des études grecques était, au fond, la cause de la haute éducation, comme elle était chère à tous les esprits cultivés, les adhésions ne tardèrent pas à venir. Les gens du monde se firent inscrire en grand nombre, considérant leur adhésion comme un devoir et comme un honneur. Au bout de la première année, on était plus de quatre cents. Au bout de la seconde année, ce chiffre était doublé. Je connais peu d'associations qui aient pris un accroissement aussi rapide. On en peut conclure qu'elle répondait aux aspirations des meilleurs représentants de notre société française.

Plus d'une fois, depuis Henri Estienne, on a signalé, sur tel ou tel point, la conformité du génie français avec le génie grec. Nous sentons encore plus vivement cette parenté, depuis que le progrès des études a dissipé le voile de respect un peu superstitieux dont les époques d'imitation avaient obscurci l'image de la Grèce primitive. Grâce aux recherches de l'histoire et de l'archéologie, grâce aussi à la facilité croissante des voyages, nous sommes aujourd'hui plus près de cette Grèce primitive que nous n'avons jamais été. Il se peut qu'aujourd'hui les élèves de nos collèges ne soient pas beaucoup plus familiers avec la langue grecque que leurs aînés du temps de la Restauration et de Louis-Philippe ; mais ce qui est certain, ce dont j'ai été frappé plus d'une fois en ces derniers temps, c'est que le génie hellénique est plus universellement compris ; il est devenu presque populaire. Aux matinées classiques de nos théâtres, j'entends des jeunes filles qui échangent leurs impressions sur un drame d'Eschyle ou une tragédie d'Euripide. Les fouilles de Delphes, de Délos, attirent au Louvre ou à l'École des Beaux-Arts une foule élégante et curieuse. Par les statuettes de Tanagra, la sculpture grecque est entrée dans le mobilier de nos salons. Il n'est pas jusqu'à la musique grecque, comme nous en serons témoins aujourd'hui même, qui ne procure aux Français et aux Françaises d'à présent des émotions artistiques que nos pères ne pouvaient pas pressentir. Ce n'est pas tout : nous avons vu la danse grecque, avec ses gestes qui

n'ont rien d'académique, former la matière des discussions des professeurs de la Sorbonne.

Un fait résume tout ce progrès : cette année, à la nouvelle des fêtes qui devaient célébrer le cinquantenaire de l'École française d'Athènes, — fêtes que malheureusement les événements ont empêchées ou retardées, — il s'est annoncé un tel concours de visiteurs que l'événement commençait à prendre les proportions d'une commémoration nationale. C'est ainsi qu'à une Grèce qui était un peu une Grèce admirée et révérée de loin, a succédé une Grèce mieux connue, dont on sait le genre de vie, les habitudes, la façon de vivre, et qu'on aime encore plus depuis qu'on est admis dans son intimité.

Puisqu'il vous a plu de mettre un philologue au fauteuil de président, vous trouverez naturel qu'il n'oublie pas la langue grecque dans cette énumération. Vous ne me reprocherez pas, je l'espère, de vous transporter pour quelques instants dans le passé, lorsque le moment présent, pour ceux qui aiment la Grèce, n'est pas sans tristesse. Nous y reviendrons tout à l'heure, si vous voulez, après nous être réconfortés à la vue de toutes les merveilles de cette terre privilégiée, encore appelée, je n'en doute pas, à un long et glorieux avenir.

La langue grecque a subi également cette sorte de changement qui a consisté à la rapprocher de nous et à la dépouiller de ce qu'elle avait d'extraordinaire et d'unique. Elle ne nous apparaît plus comme un miracle, comme une sorte de verbe divin créé par le génie d'Homère et des aèdes. Nous savons qu'elle a des sœurs qui lui font cortège, et qui, d'une façon plus ou moins complète, rappellent ses traits. Nous savons que bien des siècles avant qu'il y eût un peuple hellène, cette langue était déjà en possession d'une grande partie de ses richesses. Mais depuis que la science l'a replacée dans le milieu où elle a grandi, nous voyons plus distinctement tout ce qu'elle a ajouté au fonds primitif, et aussi tout ce qu'elle a eu l'heureuse fortune de ne pas laisser perdre. Nous voyons comment elle a fait fructifier sa part d'héritage et comme elle a rempli de son âme des formes qui ailleurs sont restées inutiles ou inanimées.

Laissez-moi vous dire les deux grands bonheurs qui, à mon avis, sont échus à la langue grecque, et qui en ont fait

Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines.

L'un de ces bonheurs fut d'avoir une épopée, une poésie lyrique, un théâtre, des historiens, des orateurs, longtemps avant que le premier grammairien fût né à la lumière du jour. C'est là un rare bonheur : car si vous tournez vos regards ailleurs, vous verrez presque toujours que la grammaire a précédé la littérature, ou que du moins les premiers écrivains avaient déjà devant les yeux et dans la tête les écrits d'un autre âge, les mots et les constructions d'une autre langue, qui leur servaient de norme et de règle. A l'absence de toute imitation, de toute contrainte, est due cette aisance des mouvements, cette grâce qui s'ignore, dont il est plus facile de sentir que d'expliquer le charme. On peut dire d'elle ce que Sainte-Beuve dit quelque part du roman moderne, qu'il a eu l'heureuse chance d'échapper aux règles des Aristote, des Horace et des Boileau. « Il n'a jamais été emprisonné et n'a connu d'autre discipline que la naturelle ; on peut dire qu'il a grandi la bride sur le cou ! » La même chose est vraie de la langue grecque. Elle nous étonne toujours par l'imprévu de ses tours, par la liberté de sa syntaxe, par des phrases qui, en d'autres langues, auraient paru impossibles ou condamnables. Mais les législateurs étant venus trop tard, ces constructions ont passé pour autorisées, ont reçu des noms savants, et ont été proposées en exemple.

Le second bonheur de la langue grecque, c'est que de longtemps aucun dialecte n'a pris le pas sur les dialectes voisins et ne s'est comporté en langue officielle. Au contraire : avec une libéralité qui ne s'est pas revue, les Grecs des différentes contrées, des différentes républiques, se faisaient des emprunts réciproques : ceux d'Athènes employaient pour les strophes lyriques de leur tragédie la langue doriennne. Hérodote, quoique originaire d'une colonie doriennne, écrivait ses histoires en ionien. On devine combien cette sorte de libre-échange a enrichi la langue, multiplié les ressources de la poésie, accru le nombre de ces tours qui apportent chaque fois avec eux comme le parfum de la terre natale. Enseignement à méditer pour les nations modernes, et que je me permets de recommander aux Hellènes d'aujourd'hui

qui, tout en fixant leur langue, comme il est juste, auraient tort de repousser ce que le parler populaire des diverses régions peut leur offrir de savoureux et d'expressif.

Je n'ai pas besoin de dire que ces deux heureuses circonstances auraient servi de peu, sans le génie de ce peuple admirable. Grâce à ce génie, dès les plus anciens temps, la langue est remplie d'expressions qui parlent à l'imagination et qui, comme les yeux de certains portraits, ont l'air d'illuminer ce qui les entoure. Solennelle ou familière, la langue grecque a su prendre tous les tons : l'instrument, sans effort, s'est toujours trouvé digne de ceux qui l'ont fait résonner.

Ajouterai-je qu'il est impossible d'aimer le grec ancien sans avoir quelque tendresse pour le grec moderne, qui a gardé, quoi qu'on en dise, bien des traits de ressemblance avec son aïeul? Mais il n'a pas eu le même bonheur : quand il a soulevé la pierre du tombeau et qu'il a commencé de frayer avec les vivants, les modèles ne lui ont pas manqué : il en a tant trouvé de tout prêts à lui donner des leçons, que sa propre originalité en a été d'abord un peu gênée. Mais il n'est que juste de lui laisser le temps de se reconnaître : il saura trouver sa voie entre ceux qui voudraient l'obliger à rester un simple patois et ceux qui lui ont trop vite fait endosser l'uniforme de nos vieilles langues d'Europe. Quand on se rappelle ce qu'il a fallu de temps et d'effort pour la formation du français, de l'anglais ou de l'allemand, il faudrait être bien injuste pour reprocher à l'idiome néo-hellénique ses premiers tâtonnements.

C'est le caractère de notre Association, qu'elle a, dès le premier jour, groupé dans un même esprit d'union et de concorde les admirateurs de la Grèce ancienne et les représentants les plus distingués de la Grèce moderne. D'autres nations ont fait autant que la France pour les progrès de l'érudition : mais on ne trouverait pas aisément ailleurs cette fraternité qui a mêlé dans une même œuvre les fils de l'Hellade d'aujourd'hui et les disciples de la Grèce antique. Si vous parcourez la liste de nos confrères, vous y verrez, à toutes les pages, leurs noms mêlés et confondus. Encore l'an dernier, nous avons pour président M. Démétrios Bikélas, un de ces hommes qui, par le caractère, par le patriotisme, par la dignité de la vie, honorent la nation à laquelle ils

appartiennent. Dans la liste des morts de cette année, que je vais avoir le chagrin de parcourir avec vous, nous allons encore les trouver réunis.

Nous avons perdu M. Paul Calligas, gouverneur de la Banque nationale d'Athènes, et M. le Dr Xénophon Zographos, qui, Hellène d'origine, exerçait la médecine à Paris. Ces jours-ci, les journaux d'Athènes nous ont annoncé, en l'accompagnant de l'expression de leurs regrets unanimes, la mort d'un homme qui, dans le cours d'une vie longue et chargée d'honneurs, laisse à la fois un vide dans la science et dans la haute administration : M. Marcos Renieri. Un décès prématuré nous a ravi enfin un jeune homme de haute espérance, M. Jean Negroponte, âgé de vingt-cinq ans. Élevé à Constantinople, puis à Vienne, il était venu achever à Paris ses études d'enseignement supérieur, à l'École des sciences politiques et à la Sorbonne. Il avait entrepris, avec les encouragements de notre confrère, M. Gustave Schlumberger, des recherches sur l'histoire du moyen âge. Dans cette intention, il s'était décidé, l'année dernière, à faire en Grèce un premier voyage d'exploration, d'où il avait rapporté des documents pour le *Corpus* des inscriptions byzantines. Tombé malade pendant ce voyage, il a été repris des fièvres vers la fin de février et est mort après six semaines de maladie. C'était un esprit distingué et un caractère d'une réelle élévation morale : il comptait faire le plus noble usage de sa fortune, et il aurait fait — ses amis n'en doutent pas — honneur à son pays en servant bien la science.

Nous avons eu, en cette même année, le regret de perdre plusieurs de nos compatriotes : M. Colmet d'Aage, conseiller maître à la Cour des comptes, et M. Ernest Leviez, directeur de la compagnie d'assurances *l'Urbaine*, l'un et l'autre de ces amateurs éclairés qui, tout en suivant avec succès la voie où le sort les a engagés, ont gardé le souvenir et le goût des études désintéressées. J'ai enfin le chagrin de vous nommer deux maîtres de l'Université, M. Rieder, directeur de l'École alsacienne, et M. P. Croiset, ancien professeur au lycée Saint-Louis. Ce dernier, par une faveur spéciale du sort, a vu se réaliser pour lui, se réaliser même deux fois, le vœu que forme tout père de famille, et que le vieil Homère met déjà dans la bouche d'Hector : helléniste

distingué, il a eu pour fils deux hellénistes, M. Alfred Croiset, professeur de grec à la Sorbonne, et M. Maurice Croiset, professeur de grec au Collège de France.

... Et maintenant, comment ne point parler de ce qui est présent à l'esprit de tous, de ce qui pèse sur nos cœurs et nos consciences?... Il ne s'agit pas de revenir sur les commencements d'un conflit qu'il était sans doute possible de prévenir, sur un conflit dont l'issue, en d'autres temps, aurait pu ne pas tourner au détriment de la Grèce. Pour qui compare l'Europe de 1897 à l'Europe de 1827, il n'y a pas lieu d'être fier ni de se féliciter de la nouvelle orientation imposée à la diplomatie des grandes puissances... Mais, quoi qu'il en soit des nécessités du présent, tout en faisant la part des circonstances, et sans prétendre juger une situation qui échappe en partie à notre examen, nous avons le droit de porter nos regards plus haut, de nous placer à un point de vue plus élevé, qui sera aussi le point de vue de l'histoire.

La guerre à laquelle nous venons d'assister est un épisode d'une lutte séculaire. Le sort du peuple grec, depuis les premiers temps de son histoire, a été de tenir tête à la pression, aux menaces de l'Orient. Placé à l'extrémité de l'Europe, vis-à-vis de la côte asiatique, ce petit pays — on le rappelait encore hier — a été l'avant-garde et le sauveur de la civilisation. Rien de ce que nous avons, rien de ce qui nous entoure, rien de ce qui fait la dignité et le prix de notre vie, rien de tout cela n'existerait si la Grèce n'avait pas, par un acte d'immortel héroïsme, fait face autrefois à un ennemi vingt fois supérieur en nombre. Elle ne s'est point bornée là : elle est allée ensuite le trouver chez lui, non pour le plaisir de le réduire, mais pour lui apporter toutes les acquisitions et tous les trésors de son génie. Faut-il en vouloir à la Grèce si elle a reconnu là sa destinée, si elle est toujours prête à reprendre le même combat, et si, comme le disait déjà d'elle le poète Aristophane, elle n'a pas l'habitude de compter le nombre de ses ennemis? Le sort, cette fois, lui a été contraire. Maintenant qu'elle est vaincue, elle a aussi le déplaisir d'essuyer un concert de remontrances : il serait plus généreux de les lui épargner.....

Mais, avant de finir, il faut que les amis de la Grèce lui adressent une dernière parole. Nous ne doutons pas d'elle, et comme

nous avons confiance en elle, nous lui disons qu'elle doit faire provision d'énergie, car il faut qu'elle se prépare à une autre lutte, plus redoutable, en un sens, que celle d'hier, lutte pacifique où la victoire sera pour le plus intelligent, le plus laborieux, le plus maître de lui-même. Tout près de la presqu'île hellénique se trouvent des nations jeunes, ambitieuses, briguant le patronage des grandes puissances. C'est de ce côté que les Grecs prévoyants doivent aujourd'hui tourner leur attention. S'ils veulent se servir des ressources que la nature leur a si largement départies, ils n'ont aucune raison de s'effacer devant ces rivaux. Qu'ils fassent fructifier de plus en plus les facultés d'activité et d'intelligence qui caractérisent la race hellénique ! C'est souvent au lendemain des catastrophes que viennent les périodes de progrès et de fécond développement. Nous disons donc aux patriotes grecs : Ne vous laissez pas aller à la tristesse. Ayez foi dans l'avenir. Il y a une justice. Πενθεῖν οὐ χροί, νέμεσις γάρ.

RAPPORT DE M. PAUL GIRARD

SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1896-97

MESSIEURS,

Votre Commission des prix ne disposait, cette année, comme les précédentes, que de deux récompenses ; voici l'usage qu'elle en a fait. Entre MM. Defrasse et Lechat, qui vous ont adressé leur bel ouvrage sur Épidaure, et M. Beauchet, qui présentait au concours une histoire du droit privé des Athéniens, elle a partagé le prix Zographos. A M. Maurice Emmanuel, elle a attribué le prix Zappas, fort réduit, vous le savez, depuis sa fondation, pour ses deux thèses brillamment soutenues, l'an dernier, devant la Faculté des lettres de Paris, notamment pour sa thèse française, intitulée : *Essai sur l'orchestique grecque*.

A ces marques d'estime, dont vous sentez plus vivement chaque année l'insuffisance, à mesure que les bons livres viennent à vous plus nombreux, vous avez eu, Messieurs, l'heureuse idée d'en ajouter une autre. Sur la proposition de notre président, M. Michel Bréal, vous avez décidé que la médaille de l'Association serait donnée désormais aux concurrents qui, sans pouvoir prétendre à un prix, paraîtraient mériter mieux qu'une simple mention dans ce rapport. Vous avez pensé honorer par là certains travaux que recommandent des qualités sérieuses, et c'est ainsi que, pour la première fois, notre médaille d'argent a été décernée à M. de Ridder, qui a rapporté de Grèce, où il a passé plusieurs années comme membre de notre École archéologique, diverses publications où se révèlent une critique déjà sûre et un talent d'exposition auquel votre Commission a été sensible.

Épidaure, Messieurs, était un des lieux les plus célèbres de la Grèce antique. C'est là que s'élevait un sanctuaire d'Esculape qui eut de bonne heure une grande renommée pour les miracles qu'y opérait le dieu. Aussi l'art l'embellit-il, comme il arrive aux endroits consacrés par la piété de la foule et où la foi, l'espérance, l'attrait du mystère, amènent régulièrement de nombreux pèlerins. L'étroite vallée où était venu s'établir, probablement au temps de l'invasion doriennne, l'Esculape thessalien, vit se dresser, à l'époque classique, de beaux édifices, œuvres d'artistes dont quelques-uns ont un nom dans l'histoire. C'est cet ensemble de constructions, temples, portiques, source pourvue d'une décoration monumentale, enceinte de murailles protégeant contre l'indiscrète curiosité des profanes d'innombrables ex-voto, qui constituait ce qu'on appelait le Hiéron, le lieu saint par excellence, l'asile où les malades venaient chercher la guérison ou, à défaut de la guérison immédiate, quelque ordonnance divine, gage de salut pour un avenir prochain. En 1881, la Société archéologique d'Athènes, qui a tant fait déjà pour les antiquités nationales, chargeait M. Cavvadias d'explorer ce site, où des ruines très apparentes semblaient promettre une riche moisson, et ce sont les premiers résultats de ces recherches que vous avez couronnés, il y a quelques années, en décernant à M. Cavvadias un de vos prix. Dirigées un moment par M. Staïs, reprises et achevées par M. Cavvadias, les fouilles d'Épidaure ont donné ce qu'on en attendait : tout un culte populaire nous a été rendu par le vallon sacré, avec sa physionomie très spéciale, ses superstitions, ses pratiques, les effusions tantôt naïves, tantôt prétentieuses de la reconnaissance de ses fidèles, avec une partie des œuvres d'art qui l'ennoblissaient. Un travail de synthèse sur ces trouvailles avait de quoi tenter l'érudition de quelque savant ; mais une pareille tâche exigeait autre chose que de l'érudition : il y fallait, pour comprendre ces édifices ruinés et en tenter des restaurations vraisemblables, le savoir technique de l'architecte ; de là la collaboration de MM. Defrasse et Lechat, l'un pensionnaire de Rome, l'autre membre de l'École d'Athènes (1).

(1) Defrasse et Lechat, *Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*, Paris, 1895.

Ces alliances fécondes sont, vous le savez, Messieurs, dans les traditions de l'École. Depuis qu'elle existe, elle a toujours trouvé dans les liens qui l'unissent à la villa Médicis le secours le plus précieux pour ses travaux ; — je ne parle pas du charme de ces amitiés solides qu'on noue à vingt-cinq ans dans le plus beau cadre du monde, et qui durent et se consolident encore après le retour. — Vous avez tous présentes à la mémoire certaines missions ou certaines fouilles qui ont jeté jadis sur l'École d'Athènes un vif éclat, et qui l'ont dû en grande partie à l'entente fraternelle qui s'était formée, pour les mener à bien, entre tel « Athénien » et tel de ses camarades de Rome. C'est cette entente, il y a huit ans, qui a donné naissance au grand ouvrage sur Olympie, de MM. Laloux et Monceaux. Pour citer des faits qui datent d'hier, vous avez admiré, tout récemment, les beaux plans « état actuel » que M. Tournaire a dressés du champ de fouilles de Delphes et son intéressante restauration du Trésor des Athéniens. M. Defrasse lui avait donné l'exemple. Ses études sur le Hiéron d'Épidaure, si justement appréciées des connaisseurs, compteront parmi les meilleures qu'ait inspirées la Grèce. Sa prudence dans l'interprétation des documents, la sûreté de connaissances et le goût avec lesquels il supplée aux indications qui lui manquent, seront loués à la fois des architectes et des archéologues. Il y a là des qualités de précision, de probité dans le déchiffrement des ruines, de pénétration et d'invention discrète dans la reconstitution des ensembles, qui frapperont vivement les uns et les autres. Peut-être l'imagination, si disciplinée d'ordinaire, va-t-elle parfois plus loin qu'on ne le souhaiterait ; c'est, dans les travaux de ce genre, un écueil à peu près inévitable. Ce qu'il faut dire, c'est que ces écarts sont rares et qu'ils partent, dans tous les cas, d'un sentiment dont nos artistes sont profondément pénétrés, à savoir, que les Grecs n'ont fait que de belles choses et qu'on ne saurait, quand on essaye de rendre, par le crayon, la vie à leurs œuvres, leur rien attribuer de médiocre ou de banal, de sorte que l'excès, en pareille matière, reste de la justice, et que l'anachronisme, à le bien prendre, est encore un hommage rendu à la vérité.

M. Lechat ne pouvait se borner à commenter les dessins de son collaborateur. Il lui fallait expliquer la destination des monuments et en retracer l'histoire ; il avait aussi à évoquer

devant nous les pèlerinages dont ils étaient le but et à nous rendre l'aspect du Hiéron, tel qu'il s'offrait, à l'époque grecque, aux yeux des pieux visiteurs qui y venaient solliciter les faveurs du dieu. C'est ainsi, du moins, qu'il a compris sa tâche, et l'on serait embarrassé de choisir entre ces chapitres d'une lecture si attachante : telle page sur le beau chapiteau corinthien, qui a servi de modèle pour les chapiteaux de la Tholos, a autant de grâce, malgré son caractère technique, que d'autres plus accessibles à tous les lecteurs, comme celles qui sont consacrées aux sculptures du temple d'Esculape. M. Lechat excelle à analyser, pour ainsi dire, la pierre et le marbre ; dans le travail que les Grecs leur ont fait subir, il découvre des calculs qui y sont en effet, mais qu'un regard moins pénétrant n'y apercevrait point : c'est qu'il a beaucoup vécu par la pensée dans l'intimité de ces grands artistes qui étaient, en même temps que des créateurs de génie, des praticiens de premier ordre, et qui portaient dans les plus vulgaires besognes un soin et des scrupules infinis. On le voit bien à la manière dont il explique l'usage de ce bâtiment que je nommais précisément tout à l'heure, de cette Tholos dont le plan énigmatique a si fort tourmenté les archéologues : il semble que M. Lechat, avec ce sens de la vie grecque qui est chez lui un don de nature, développé et affiné par l'expérience, en ait exactement saisi la destination : c'était le cadre monumental qui dissimulait aux yeux le puits sacré, l'eau sainte qui jouait dans la religion d'Épidaure un si grand rôle, soit qu'on la bût, soit qu'elle servit aux ablutions prescrites par le dieu.

Si le chapitre sur la Tholos, ce chef-d'œuvre d'architecture élégante et fine, est un des plus importants de l'ouvrage, il en est un autre, Messieurs, que j'aurais regret de ne pas vous signaler, c'est celui qui concerne le théâtre, œuvre, comme la Tholos, de Polyclète le Jeune, et qui s'élevait à peu de distance du Hiéron proprement dit. Ce théâtre a sur ceux qui se trouvent disséminés en Grèce, en Asie Mineure, en Italie, l'avantage d'être parfaitement conservé et de fournir, par conséquent, pour la connaissance des théâtres grecs, des indications d'une inappréciable valeur. M. Lechat y insiste pour cette raison, et aussi parce que la disposition intérieure de ces édifices est aujourd'hui un des

problèmes les plus discutés de l'archéologie. Les acteurs y occupaient-ils, comme on l'a cru pendant longtemps, sur la foi même des anciens, l'estrade élevée connue sous le nom de logeion? Y étaient-ils, au contraire, mêlés aux personnages du chœur? La question a été soulevée par M. Dœrpfeld, le savant directeur de l'École allemande d'Athènes, à la suite de sondages exécutés au théâtre de Dionysos, et, depuis dix ans, elle passionne les archéologues de tous les pays. C'est il y a six mois à peine, que, dans un gros volume publié avec la collaboration de M. Reisch, M. Dœrpfeld a développé la théorie qu'il avait esquissée en 1886, à savoir qu'acteurs et choreutes, chez les Grecs, jouaient primitivement côte à côte dans l'orchestre, et que le logeion, dont l'existence ne peut être niée à partir d'une certaine époque, ne servait que dans des circonstances exceptionnelles. Sans aborder, naturellement, tous les détails qu'eût entraînés une enquête complète, M. Lechat apporte, en faveur de l'opinion ancienne, des arguments qui semblent décisifs, et on le voit, dans ce débat, aussi serré et aussi logique qu'il est, ailleurs, habile à charmer l'imagination par la peinture du paysage d'Épidaure et des scènes pieuses qui s'y déroulaient. Car il y a du peintre dans ce savant, et cet heureux mélange de qualités qui paraissent s'exclure ne pouvait manquer de frapper votre Commission. M. Lechat ne croit pas qu'il soit nécessaire de rendre abrupte aux modernes l'antiquité grecque, qui apparaît au contraire si pénétrable à tous, dès qu'on la présente sous son vrai jour; sans rien sacrifier de la précision nécessaire aux démonstrations scientifiques, il ne s'est pas interdit ces incursions dans le domaine moral qui sont, quand on y regarde, la fin dernière des recherches historiques, et tout ce qui s'agitait autour du Hiéron d'espérances et de craintes, ces angoisses de la maladie et de la mort qui sont l'éternelle misère de l'humanité, avaient trop de quoi tenter sa plume délicate pour qu'il résistât au désir de s'y étendre; il l'a fait avec un talent sur lequel lui-même ne reprocherait d'insister, mais qu'il est bon, cependant, de proclamer ici comme un mérite peu commun, d'autant plus digne d'éloges.

Depuis longtemps, d'ailleurs, vous suivez, Messieurs, les travaux de notre jeune confrère, et leur souvenir n'a point été étranger à la preuve de sympathie que vous avez tenu à lui

donner. Les fouilles poursuivies avec tant de succès, il y a quelques années, sur l'Acropole d'Athènes, et qui ont mis au jour de si intéressants spécimens de la sculpture du vi^e et du v^e siècle, ont eu pour témoin attentif M. Lechat, qui y a, en quelque sorte, attaché son nom par les belles études qu'elles lui ont suggérées. Si vous songez, enfin, qu'il consent à rédiger pour notre *Revue* un *Bulletin* périodique qui tient nos lecteurs au courant des découvertes et des publications archéologiques les plus récentes, et où il porte, avec sa compétence toute spéciale, la sûreté de jugement qui le caractérise, vous comprendrez que votre Commission n'ait point hésité à faire passer *Épidaure* avant tous les ouvrages sur lesquels elle avait à se prononcer, et qu'elle ait décerné à M. Lechat, ainsi qu'à M. Defrasse, son ami, la principale des récompenses qu'elle eût à sa disposition.

Elle eût souhaité faire plus pour M. Beauchet, auteur d'un ouvrage en quatre volumes sur l'histoire du droit privé de la République athénienne (1). Un travail aussi considérable et de si patientes recherches eussent assurément mérité mieux qu'une fraction de prix ; votre Commission, Messieurs, n'en a pas moins été heureuse de pouvoir accorder ce témoignage d'estime à un livre avant tout destiné aux juristes, mais qui rendra aux hellénistes les plus grands services en leur ouvrant l'accès d'œuvres littéraires où il est difficile de pénétrer sans un pareil guide. On ne peut, en effet, comprendre les orateurs, surtout ceux qui ne sont représentés pour nous que par des plaidoyers non politiques, comme Lysias et Isée, sans connaître à fond la matière de leurs discours : or, cette matière, c'est le droit athénien, ou du moins une partie de ce droit, la plus curieuse peut-être, celle qui nous met le plus directement en contact avec l'âme de la société attique, le droit privé. Étudier dans le détail ce produit très particulier du génie d'Athènes, c'est donc acquérir les connaissances indispensables pour entendre ce qui, sans cela, resterait lettre morte ; mais c'est entrer aussi plus profondément dans l'organisation de la cité athénienne, en saisir sur le vif l'esprit, les tendances, s'ex-

(1) *Histoire du droit privé de la République athénienne*, par L. Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy, ancien membre (hors cadre) de l'École française d'Athènes ; 4 vol., Paris, 1897.

pliquer en partie ses transformations et son histoire. S'il est vrai qu'un peuple se reflète dans ses coutumes et dans ses lois, rien ne saurait être un plus fidèle miroir de son caractère que son droit privé, parce que c'est là le fonds sur lequel repose tout l'édifice social. Par malheur, les sources de ce droit, en ce qui concerne Athènes, sont bien insuffisantes; M. Beauchet en a conscience, et il expose dans sa préface les difficultés qui résultent, pour l'historien, de cette insuffisance. Mais il est aussi frappé de l'intérêt qu'il y a à ne point se rebuter, à faire effort vers le vrai, ou tout au moins vers le probable, car si le droit grec, en général, ne nous est pas connu par cette abondance de témoignages qui nous éclairent sur le droit romain, il s'en faut qu'il n'ait avec les temps modernes aucun rapport; on devine, au contraire, par quelles infiltrations secrètes à travers Rome un peu de son esprit, à défaut de dispositions précises, est venu jusqu'à nous, et c'est là une raison nouvelle de lui faire, dans nos études, la place qu'on lui a trop longtemps refusée.

Vous n'attendez pas, Messieurs, que j'entre dans des détails qui ne sauraient être que techniques. N'est-il pas plus à propos de louer M. Beauchet de son exactitude, de sa connaissance profonde des textes anciens et des travaux modernes relatifs à son sujet? C'est cette vaste érudition qui lui permet de discuter bien des questions obscures et d'en proposer des solutions qui, si elles-mêmes sont sujettes à controverse, ont du moins le mérite d'être personnelles. Le temps, sans doute, et les observations qui lui seront faites par les juges autorisés modifieront certaines de ses opinions, de même qu'une revision attentive de l'ouvrage fera disparaître des inadvertances qu'explique la fatigue de ce prodigieux labeur. En dédiant son livre à M. Rodolphe Dareste, l'auteur a indiqué le modèle qu'il s'est efforcé de suivre. Ce nom, cher à notre Association et qui personnifie en France les études de droit grec, est un gage de perfectionnement pour l'avenir et une promesse que ce beau travail, qui manquait à notre littérature savante, se montrera de plus en plus digne du haut et bienveillant patronage sous lequel il s'est placé.

M. Emmanuel, à qui votre Commission a attribué le prix Zappas, nous appelle sur un tout autre terrain. Il s'est fait une spécialité de l'étude de la danse antique, et tandis que, dans une

de ses thèses, la latine, il cherche à expliquer les termes grecs relatifs à la danse et nous offre ainsi une sorte de dictionnaire technique, fort utile à consulter pour l'intelligence des poètes, il s'efforce, dans sa thèse française, d'en décomposer les mouvements et d'en préciser les différents caractères (1). Ce second ouvrage, beaucoup plus considérable que le premier est aussi, celui qui a particulièrement attiré l'attention de votre Commission des prix. Le sujet est, en effet, nouveau, ou du moins, sa nouveauté consiste dans la manière dont l'auteur l'a traité, car son livre n'est nullement une histoire de la danse, mais plutôt une analyse minutieuse des différents gestes qu'elle comportait, analyse dont les éléments sont fournis par les monuments figurés. Pour réussir dans une recherche aussi délicate, M. Emmanuel a cru devoir sans cesse rapprocher des mouvements antiques ceux qui sont en usage dans l'orchestique moderne, et de cette comparaison, patiemment poursuivie avec les moyens dont dispose la science contemporaine, avec le secours de ces photographies qui décomposent l'action jusque dans ses moindres moments et dans ses manifestations les plus fugitives, ont jailli tout à coup des clartés imprévues ; c'est ainsi qu'il en résulte que les Grecs avaient une acuité visuelle supérieure à la nôtre et percevaient certains aspects qui nous échappent, ou qui ne nous sont révélés que par la photographie instantanée. De même, n'étaient-ils pas sensibles, en architecture, à ces courbes discrètes qu'on n'a constatées que de nos jours, à force de mensurations scrupuleuses et précises ?

Une autre conséquence de l'analyse consciencieuse à laquelle s'est livré M. Emmanuel sur un grand nombre de monuments, est le sens nouveau que sa méthode permet de découvrir pour beaucoup d'entre eux. Bien des figures peintes ou modelées en ronde bosse nous apparaissent aujourd'hui avec évidence comme des figures dansantes, alors qu'on n'avait pas songé, jusqu'ici, à leur attribuer cette signification. Mais le principe le plus fécond peut-être qui se dégage du livre, est l'importance du rythme dans les mouvements du corps humain, tel que les Grecs l'ont représenté.

(1) Maurice Emmanuel, *De saltationis disciplina apud Graecos ; Essai sur l'orchestique grecque*, Paris, 1895.

Soit que la danse, si familière à leurs habitudes, ait influé sur leur plastique, soit qu'une certaine façon d'entendre le mouvement ait agi à la fois sur l'une et sur l'autre, l'étude technique de leur danse éclaire singulièrement cette science délicate des correspondances et des compensations qui fait de leur sculpture une véritable statique, dont les lois, pour se dissimuler, n'en sont pas moins rigoureuses.

Il est dangereux de n'étudier l'antiquité qu'à la lumière des temps modernes; si les analogies sont grandes, les différences sont profondes aussi. M. Emmanuel le sait mieux que personne, et c'est précisément encore un des résultats de son étude de nous montrer combien, au point de vue de la danse, nous différons des Grecs. Si cet art, chez nous, est infiniment plus compliqué et plus savant, s'il exige des années d'apprentissage, il s'en faut qu'il ait dans notre vie la même place que dans celle des Hellènes. Chez eux, il exprimait toute sorte de sentiments, il traduisait le deuil et la douleur, aussi bien que la joie; ils avaient des danses funèbres, comme ils en avaient de guerrières et de bachiques; la danse, à leurs yeux, était un langage qui complétait la musique et la poésie. Je ne crois pas qu'elle ait nulle part une semblable dignité chez les modernes. Il y a deux ou trois ans, une dame anglaise avait entrepris de noter dans tous les pays les types de danse en usage, et, de ses observations, elle comptait tirer des renseignements précieux pour la connaissance de la psychologie comparée des peuples. J'ignore le succès de sa tentative; je doute pourtant que de telles recherches conduisent jamais à des résultats de quelque valeur. Chez les Grecs anciens, au contraire, une pareille enquête, faite sur les monuments, ne peut être que fructueuse, parce que la danse faisait partie de leur vie nationale. C'est ce qui ressort très nettement du volume que vous avez couronné, et ce qui en augmente le prix. Tant d'aperçus nouveaux ne pouvaient laisser votre Commission indifférente; frappée, d'ailleurs, de l'énorme travail que représente ce livre et des aptitudes multiples qu'il suppose, elle a pensé que l'Association s'honorerait elle-même en ne le négligeant pas et en joignant M. Emmanuel aux lauréats dont je vous ai déjà entretenus.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de M. de Ridder, qui a

mérité notre médaille ; je le ferai brièvement (1). Au nombre de ses titres, il faut d'abord citer ses deux thèses relatives, l'une à une série très intéressante de plaquettes de bronze dont l'antiquité ne saurait être douteuse, mais sur l'origine desquelles les archéologues ne sont pas d'accord ; l'autre, à l'idée que se faisaient de la mort les Grecs de l'époque classique. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce dernier sujet est celui de la thèse française : M. de Ridder y touche à bien des faits ; sur quelques-uns, il expose des vues originales, avec un talent de style qui est un des principaux mérites de son livre. Mais la matière était immense, difficile à préciser et à circonscrire : ce volume, malgré les qualités qui s'y font jour, est un essai que l'auteur voudra sans doute reprendre, plutôt qu'une étude définitive sur un des points les plus obscurs de l'histoire religieuse et morale des anciens. Les services rendus par M. de Ridder à la science, en dehors de ses articles du *Bulletin de correspondance hellénique*, apparaissent surtout dans le catalogue qu'il a publié des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes. Ce catalogue, dont on regrette parfois la concision excessive, fait passer sous nos yeux un grand nombre de produits de la toreutique archaïque, curieux par le souci d'art qui s'y manifeste, ou par les sujets, ou par les inscriptions votives qui les accompagnent. Dresser cet inventaire d'objets dont la provenance est connue, était, pour l'archéologie, un devoir, et il appartenait à l'École d'Athènes, qui n'a jamais reculé devant ces tâches ingrates, de donner place dans ses publications à un recueil aussi utile. Comme vous le voyez, Messieurs, M. de Ridder a déjà beaucoup produit, et un zèle aussi actif, une telle variété dans la production, ne pouvaient échapper à l'attention de notre Société.

L'usage veut qu'à côté des ouvrages récompensés, quelques-uns de ceux qui ne l'ont point été, pour des raisons diverses, vous soient signalés ici en peu de mots. Parmi ceux-là se distingue au premier rang la thèse latine de M. George Foucart sur la condition des affranchis chez les Athéniens. L'auteur, qui est plus spé-

(1) A. de Ridder, *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes ; De ectypis quibusdam æneis quæ falso vocantur argivo-corinthiaca*, Paris, 1896 ; *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique*, Paris, 1897.

cialement égyptologue, nous échappe par sa thèse française, consacrée à l'histoire de l'ordre lotiforme dans l'architecture égyptienne ; mais il y a en lui un helléniste, chez qui la précision de la recherche scientifique et la rigueur du commentaire épigraphique sont héréditaires, et de celui-là nous sommes à même d'apprécier les qualités peu communes : elles éclatent dans cette brève, mais solide monographie sur un des traits les moins connus de la constitution et des mœurs de l'ancienne Athènes.

Comme d'ordinaire, les Grecs ont largement contribué à enrichir notre bibliothèque, et l'hellénisme tout entier est représenté dans leurs ouvrages : la littérature classique a pour elle M. Bernardakis, qui vient de faire paraître le second volume de sa grande édition d'Euripide, œuvre colossale, dont les amis du théâtre grec attendent impatiemment la fin ; l'hagiographie, M. Lampakis ; l'histoire, M. Comnénos, avec le début de ses *Λακωνικά* ; l'archéologie, M. Philios, avec son excellent guide d'Éleusis, écrit en français, et si instructif pour quiconque veut étudier sur place les édifices éleusiniens et y ressusciter par l'imagination les cérémonies dont ils étaient le théâtre.

Vos anciens lauréats vous ont aussi, Messieurs, adressé, avec leur empressement habituel, les publications nouvelles où se montre leur incessante et féconde activité. M. Dimitza, M. Sp. Lampros, M. Nicole, M. Latyschew, vous ont envoyé d'intéressants travaux d'histoire, de paléographie ou d'épigraphie. M. Am. Hauvette vous a fait hommage d'une remarquable étude critique sur les épigrammes de Simonide, qu'on devra désormais consulter, non seulement pour bien connaître ce poète, mais pour traiter une foule de questions auxquelles son histoire se trouve mêlée. Vous avez reçu, enfin, les deux plus grands ouvrages concernant l'hellénisme qui aient paru dans ces derniers mois, je veux dire le second volume de l'*Histoire de la sculpture grecque* de M. Max. Collignon, et l'*Épopée byzantine* de M. G. Schlumberger. Le premier achève une œuvre qui a coûté beaucoup de temps et de travail, mais qui est un monument durable d'érudition et de goût, dont la renommée a passé nos frontières et qui fait à la science française le plus grand honneur. Le second complète le *Nicéphore Phocas* auquel vous avez décerné l'un de vos prix, et prouve l'intérêt qu'on prend maintenant chez nous aux études

d'histoire byzantine, trop longtemps négligées au profit de l'antiquité. M. Schlumberger nous conte dans ce volume les luttes sanglantes et les succès de la monarchie de Byzance sous Tzimisçès et Basile II; son livre est plein de l'énergie de ces princes qui ont porté si haut la puissance et l'éclat de l'empire; il atteste l'incroyable vitalité de cet hellénisme dont la marche en avant peut bien être retardée par des crises passagères, mais qui ne saurait faillir à sa mission de lumière et de progrès sans renier tout son passé.

CONCOURS DE TYPOGRAPHIE GRECQUE

PROCÈS-VERBAL

Lu dans l'Assemblée générale du 3 juin 1897.

Procès-verbal lu dans l'assemblée générale du 3 juin 1897.

Le concours de typographie grecque a eu lieu, cette année, à Paris et dans les départements, le jeudi 11 mars pour les ouvriers compositeurs, le vendredi 12 mars pour les apprentis.

Ont pris part au concours des ouvriers :

A *Paris*, sous la surveillance de M. Am. Hauvette, 12 concurrents ;

A *Bordeaux*, sous la surveillance de M. G. Radet, 2 ;

A *Nancy*, sous la surveillance de M. Alb. Martin, 1 ;

Au *Puy*, sous la surveillance de M. Recéjac, 3 ;

A *Toulouse*, sous la surveillance de M. M. Beaudouin, 4.

Ont pris part au concours des apprentis :

A *Paris*, 10 concurrents ;

A *Bordeaux*, 4.

En ce qui concerne les ouvriers de Paris, la Commission, ayant classé six compositions dignes d'une récompense, a constaté, en comparant les devises et les noms des concurrents, que deux d'entre eux devaient être mis hors concours, parce qu'ils n'atteignaient pas cette année un rang supérieur à celui qu'ils avaient obtenu précédemment. En conséquence, les récompenses ont été décernées comme il suit :

1^{er} *prix* : Bastid (Jules), de l'imprimerie Capiomont ;

2^e *prix*, partagé entre Cordeau (Albert), de l'imprimerie Capiomont, et Trécult (Georges), de l'imprimerie Lahure ;

Mention très honorable : Trécult (Narcisse), de l'imprimerie Lahure.

Pour les départements, deux compositions seulement avaient paru dignes d'être classées, elles se plaçaient au sixième et au septième rang sur l'ensemble des concurrents de Paris et de la province. Mais les auteurs de ces compositions ayant obtenu déjà un rang supérieur dans les précédents concours, il n'y a pas lieu de leur attribuer une récompense.

Le concours des apprentis a donné, à Paris, le résultat suivant :

1^{er} *livret de caisse d'épargne* : Goulhot (Albert), élève de l'École municipale Estienne ;

2^e *livret* : Charlot (Julien), de l'imprimerie Chaix ;

Mentions très honorables : Margoriec (Francisque), de l'imprimerie Lahure, et Forget (Émile), de l'imprimerie Chaix ;

Mention honorable : Bournerie (François), élève de l'École municipale Estienne.

Parmi les compositions d'apprentis dans les départements, une seule a été retenue pour une récompense :

Livret de caisse d'épargne : Benquet (Jean-Adrien), de l'imprimerie Gou-nouilhou, à Bordeaux.

*Classement général des concurrents ci-dessus mentionnés de Paris
et des départements :*

1 Paris,

2 Bordeaux,

3 Paris,

4 Paris,

5 Paris,

6 Paris.

Sans méconnaître la force du concours des ouvriers compositeurs, la Commission a été d'avis d'accorder cette année la médaille de l'Association au lauréat des apprentis, M. Goulhot (Albert), dont la composition a paru irréprochable.

Le président de la Commission,
Am. HAUVETTE.

Les membres de la Commission :

Ch. HUIT, H. LEBÈGUE, J. PETITJEAN, Ch.-Em. RUELLE.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

Au nom de votre Commission administrative, j'ai l'honneur et le devoir un peu périlleux de vous faire entendre une musique bien différente de celle que vous promet le trésor Delphique des Athéniens, le concert ingrat et rauque de nos recettes et dépenses en 1896 et du projet de budget pour 1897. Place tout d'abord aux tableaux et aux chiffres! Les explications viendront après.

I. *État comparatif des Recettes en 1895 et 1896.*

A. Intérêts de capitaux.

	1895		1896	
1 ^o Rente Deville 3 %/o.....	500 »		500 »	
2 ^o Coupons de 154 obligations Ouest.....	2,212 02		2,211 96	
3 ^o Coupons de 18 obligations Midi.	259 20	} 3,054 47	259 20	} 3,089 96
4 ^o Coupons de 5, puis 7 oblig. Est.	72 »		100 80	
5 ^o Intérêts du compte-courant à la Société générale.....	11 25		18 »	

B. Subventions et dons divers.

6 ^o Subvention du ministère de l'Instruction publique.....	500 »		600 »	
7 ^o Don de l'Université d'Athènes..	267 15	} 1,067 15	294 10	} 894 10
8 ^o Dons pour les <i>Monuments grecs.</i>	300 »			
<i>A reporter</i>	4,121 62		3,984 06	

Report..... 4,121 62 3,984 06

C. Cotisations et ventes.

9° Cotisations des membres ordinaires.....	4,299 50	} 5,426 50	4,150 "	} 5,110 80
10° Souscriptions de membres donateurs.....	750 "		490 "	
11° Vente de publications et médailles.....	377 "		458 30	
12° Location d'une cave (1 semestre).			12 50	
	9,548 12	9,548 12	9,094 86	9,094 86

II. État comparatif des Dépenses en 1895 et 1896.

A. Publications.

	1895		1896	
1° <i>Revue des Etudes grecques</i>	4,200 25	} 4,555 25	2,620 40	} 2,857 45
2° <i>Bibliographie</i> (rédaaction de la)..			200 "	
3° <i>Monuments grecs</i>	355 "		37 05	

B. Encouragement.

4° Prix Zographos.....	1,000 "	} 1,409 95	1,000 "	} 1,421 85
5° Concours typographique.....	300 "		300 "	
6° Prix classiques.....	104 45		116 35	
7° Appoint pour solde du prix Zappas.....	5 50		5 50	

C. Frais généraux.

8° Impressions diverses.....	72 30	} 2,938 61	158 30	} 2,914 40		
9° Entretien de la bibliothèque...	31 50		56 60			
10° Loyer, impositions et assurances.....	882 40		888 40			
11° Services du palais des Beaux-Arts.....	100 "		164 "			
12° Indemnité de l'agent bibliothécaire.....	800 "		800 "			
13° Droits et frais divers à la Société générale.....	32 40		32 "			
14° Distribution de publications...	581 98		391 62			
15° Recouvrement des cotisations..	102 62		168 52			
16° Frais de bureau, commis, correspondance.....	241 56		191 11			
17° Nettoyage, éclairage et chauffage.....	62 40		59 25			
18° Médailles.....	29 45		4 60			
	8,087 85		8,087 85		7,193 70	7,193 70

III. *Budget sur ressources spéciales, ou fondation Zappas. (La dépense affectée chaque année au prix Zappas est égale au revenu de la fondation pendant l'année précédente.)*

Recettes en	}	1894 :	294 fr. 50.
		1895 :	294 fr. 50.
Dépenses en	}	1895 :	300 fr. (dont 5 fr. 50 pris sur le budget ordinaire) ;
		1896 :	400 fr. (dont 5 fr. 50 pris sur le budget ordinaire, et 100 fr., provenant d'un don spécial de M. Bikélas, encaissé en mai 1896).

IV. *Mouvement des fonds en 1896.*

Solde en caisse, 1 ^{er} janvier 1896.....		2,990 95
Recettes en 1896 (tableau ci-dessus, n° I).....		9,094 86
Rentrées de la rente Zappas (année 1896 entière)....		294 50
Don spécial de M. Bikélas.....		100 »
	TOTAL.....	12,480 31
Sorties de caisse (tableau n° II).....	7,193 70	
Achat et mise au nominatif de 2 obligations Est.....	944 55	
Prix Zappas en 1896, majoré du don spécial de M. Bikélas.....	394 50	
	TOTAL.....	8,532 75
		8,532 75
Reste en caisse au 31 décembre 1896.....		3,947 56
qui se décomposent ainsi :		
Solde à la Société générale.....	3,935 41	
Solde en caisse chez l'agent bibliothécaire	12 15	
		3,947 56
		3,947 56

V. *État des fonds de l'Association au 31 décembre 1896.*

1^o Rente française 3 0/0, fr. 500 de rente ;

2° 154 obligations des chemins de fer de l'Ouest (150 anciennes, 4 nouvelles);

3° 18 obligations des chemins de fer du Midi (15 anciennes, 3 nouvelles);

4° 7 obligations des chemins de fer de l'Est;

5° Rente hellénique 4 0/0 (rente Zappas), revenu *nominal* de 1,000 fr. ;

6° Solde créiteur de fr. 3,947, 56 cent.

Messieurs, pour 1896, tels sont nos chiffres; il me faut encore en commenter quelques-uns, très brièvement.

Notre premier tableau accuse une diminution de recettes due aux cotisations de membres ordinaires, qui fléchissent de 149 fr. 50, aux souscriptions de donateurs moins nombreuses qu'en 1895 et à l'absence totale de dons pour les Monuments grecs. Du fait de ces trois articles la diminution aurait été de 709 fr. 50, si d'autres articles, par leur relèvement, ne l'avaient fait redescendre à 453 fr. 36. Ces derniers sont : les obligations du chemin de fer de l'Est, dont le nombre s'est élevé de 5 à 7 par l'emploi des souscriptions de donateurs versées en 1895; l'intérêt du compte-courant à la Société générale; la subvention du Ministère de l'Instruction publique, portée de 500 fr. à 600 fr. en faveur des Monuments grecs; le don de l'Université d'Athènes, porté de 400 à 500 *drachmes*; la vente des publications et médailles, qui continue sa marche ascendante par un bond de 81 fr. 30, et enfin la modeste, mais non méprisable location de notre cave de la rue de l'Abbaye, qui, pour un semestre, nous a valu 12 fr. 50.

Le deuxième tableau fait ressortir pour 1896 une diminution de dépenses de 894 fr. 15 par rapport à 1895. Mais il n'y a pas là de quoi nous féliciter, car, comme nous l'allons bientôt voir, nous n'avons fait que remettre à 1897 des dépenses inévitables. Rien de particulier à dire sur nos diverses récompenses et nos frais généraux : à quelques francs près le total est le même en 1896 qu'en 1895.

Quant à l'ensemble de l'exercice 1896, si nous défalquons des recettes les souscriptions de membres donateurs destinées à être capitalisées, la balance se fait ainsi : 9,094 fr., 86 de recettes contre 7,193 fr., 70 de dépenses; différence en plus, 1,411 fr. 16.

Mais ce beau résultat n'est que fictif, et voici pourquoi. On avait prévu quatre numéros pour la *Revue*, et trois seulement ont été payés; en outre, 700 fr. étaient inscrits pour les *Monuments grecs*, sur lesquels on n'a pris que 37 fr., 05. Or en additionnant le prix d'un numéro de la *Revue*, soit 750 fr., au reliquat sur les *Monuments grecs*, soit 662 fr. 95 (700-35, 05), nous obtenons un total de 1,412 fr. 95 qui auraient dû être dépensés en 1896; d'autre part, la différence en plus, résultat de la balance des recettes et dépenses en 1896, est de 1,411 fr. 16; il en résulte que le budget de 1896 est en déficit de 1 fr. 79 et que son bénéfice apparent doit être tout entier reporté aux recettes de l'année suivante.

Voici maintenant comment nous nous proposons d'établir le budget de 1897.

VI. Recettes en 1897.

A. Intérêts de capitaux.

1° Rente Deville 3 0/0.....	500 »	}	3,104 40
2° Coupons de 154 obligations Ouest.	2,212 »		
3° Coupons de 18 obligations Midi.	259 20		
4° Coupons de 8 obligations Est....	415 20		
5° Intérêts du compte courant à la Société générale.....	18 »		

B. Subventions et dons.

6° Subvention du ministère de l'Instruction publique.....	500 »	}	794 25
7° Don de l'Université d'Athènes pour 1896.....	294 25		

C. Cotisations et ventes.

8° Cotisations de membres ordinaires.....	4,100 »	}	4,520
9° Vente de publications et médailles.....	420 »		

D. Recettes diverses.

10° Reliquat sur 1896, à reporter...	1,411 16	}	1,908 96
11° Remboursement d'une obligation Ouest.....	497 80		
TOTAL.....	10,327 61		10,327 61

VII. *Dépenses en 1897.*

A. Publications.

1° <i>Revue</i> (impression de 5 numéros, 3,750 fr., illustration, 500 fr. ; brochage, 36 fr.).....	4,286 »
2° Rédaction de la Bibliographie.....	200 »
3° Monuments grecs.....	662 95

B. Encouragement.

4° Prix Zographos.....	1,000 »
5° Concours typographique.....	300 »
6° Prix classiques.....	110 »
7° Appoint pour solde du prix Zappas.....	5 50

C. Frais généraux.

8°-18° (Pour le détail, voir tableau n° II). Pour les frais généraux, la Commission administrative estime que les dépenses s'élèveront en 1897 au moins à 2,914 fr. 40, et elle adopte pour chaque article les chiffres de 1896, réserve faite des deux modifications suivantes : elle élève de 800 à 1,000 fr. l'indemnité de l'agent-bibliothécaire en témoignage de sa satisfaction pour le zèle avec lequel il s'occupe des intérêts de l'Association, et de 391 fr. 62 à 551 fr. 62 les frais de distribution des publications à cause du fascicule annoncé des *Monuments grecs*.

ENSEMBLE..... 3,274 40

D. Dépense d'ordre.

19° Remploi de capital, à la suite du remboursement d'une obligation Ouest.....	480 »
---	-------

TOTAL..... 10,318 85

Le budget de 1897, selon nos prévisions, comprendrait donc, en recettes 10,327 fr. 61 c. — en dépenses, 10,318 fr. 85 c. : il se solderait par un excédent *présumé* de 8 fr. 76 c.

Tel est, Messieurs, l'état financier de notre Association : nous regrettons qu'il ne soit pas plus digne du but qu'elle poursuit et du beau titre qu'elle porte. Amie de la Grèce, vouée à l'étude de toutes les manifestations de son génie, et cela dans le pays de toutes les générosités, elle mériterait d'être riche et de pouvoir mieux remplir ses devoirs envers l'hellénisme. Malheureusement, il lui faut être modeste et prudente, car il ne vient toujours pas le Mécène qui la sortira du terre à terre et qui lui permettra, s'appliquant le vers de la poétesse antique, de « toucher la voûte immense du ciel » :

Ψάβειν δὲ πόνον δοκεῖ μοι ὤρανῶ δυσπάχρα.

A ce Mécène inconnu, qui est peut-être ici, qui lira peut-être ces lignes, disons du moins bien haut avec Virgile que sans lui nous ne pouvons rien faire de grand, et que nous lui serons bien reconnaissants s'il se décide et se hâte :

*Te sine, nil altum mens inchoat : eia age, segnes
Rumpe moras.*

Pour les membres de la Commission administrative.

Le Trésorier, Max. EGGER.

EXÉCUTION DU SECOND HYMNE DELPHIQUE A APOLLON

ALLOCUTION DE M. THÉODORE REINACH

PRONONCÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT
DES ÉTUDES GRECQUES LE 3 JUIN 1897

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a un peu plus de trois ans, le 12 avril 1894, l'Association pour l'encouragement des études grecques, dans une séance dont vous n'avez pas perdu le souvenir, fit entendre pour la première fois au public parisien le premier hymne découvert dans les fouilles françaises de Delphes. Ce fut une date dans l'histoire de l'archéologie musicale. La musique hellénique, muette depuis deux mille ans, retrouvait enfin la voix, et ce que cette voix avait à nous dire paraissait aux uns d'un archaïsme si bizarre, aux autres d'une modernité si inquiétante, que la tâche principale de ceux auxquels était échû le rôle d'interprètes et d'introducteurs du vieux compositeur, dut consister tout d'abord à justifier leur déchiffrement et à établir le bien fondé de leur restitution.

Aujourd'hui, la bataille est gagnée. Le premier hymne à Apollon a fait son tour d'Europe — que dis-je ? son tour du monde — et il en est revenu sensiblement identique à ce qu'il vous parut lors de sa première sortie (1). Le scepticisme bien excusable du

(1) Le texte définitif en a été donné dans la *seconde* édition du *Bulletin de correspondance hellénique* (année 1895, pl. XXV à XXVII), à laquelle est conforme la *seconde* édition de mon arrangement en collaboration avec G. Fauré (Bornemann, éditeur, 15, rue de Tournon).

grand public devant une révélation imprévue est allé rejoindre les objections frivoles de la demi-science et de la fausse science. Aussi, en vous présentant à cette heure la seconde composition musicale exhumée dans la magnifique exploration de notre École française, n'avons-nous pas à revenir sur les principes d'une démonstration désormais inattaquable (1). Ce second hymne est bien le frère du premier, je dirais volontiers son frère jumeau. Sans être sorti de la même plume, il appartient à la même époque, au même style poétique, à la même école musicale. Seul le système de notation diffère : ici l'alphabet conventionnel, faussement appelé « notation instrumentale », là l'alphabet ionien, dit « notation vocale » ; nous étions préparés à cette variante : elle nous confirme le fait que les compositeurs grecs avaient le choix entre deux systèmes de notation musicale, d'origine différente, comme les imprimeurs allemands usent, à leur gré, de caractères latins ou gothiques (2).

Le nouvel hymne vient confirmer, préciser, compléter sur certains points les conclusions auxquelles nous avait conduit l'étude de son aîné. Permettez-moi de vous les rappeler en peu de mots.

La musique grecque est l'aïeule de la nôtre, mais c'est une aïeule dont le trousseau était beaucoup moins luxueux que celui de sa petite-fille. De tout ce qui fait la principale séduction de notre art contemporain, le subtil enchaînement des accords, la savante mixture des timbres, l'art grec ne savait rien ou savait peu de chose. Toute sa force, tout son charme est dans le dessin musical, c'est-à-dire dans le rythme et dans la mélodie. Même sous ce double rapport le compositeur grec — je parle des compositions vocales de l'époque alexandrine, qui est celle de nos hymnes — est infiniment moins libre dans ses combinaisons que ses émules d'aujourd'hui, et s'il en est ainsi, cela tient surtout à la richesse musicale de la langue grecque.

(1) Voir *Revue des Études grecques*, VII (1894), p. xxiv suiv.

(2) On trouvera une étude complète sur le second hymne delphique (restitution du texte par H. Weil, de la musique par Th. Reinach) dans le *Bulletin* pour 1895 (XVIII), p. 345 suiv. Voir aussi le second appendice de *La Mélopée antique* de M. Gevaert. Nous avons adopté, dans la présente transcription, la plupart des suppléments de M. Gevaert qui, à son tour, s'était souvent conformé aux nôtres.

La poésie qui lui fournit le texte de ses chants est une poésie essentiellement quantitative : son rythme consiste en une succession de syllabes naturellement longues et brèves, groupées en pieds égaux, qui sont de véritables mesures. Or, ce rythme poétique doit transparaître à travers le rythme musical, ou, pour mieux dire, la forme rythmique de la cantilène est absolument déterminée par celle du poème : en somme, les deux ne font qu'une. Aussi, là où nous disons « mettre des vers en musique », le grec, plus précis, dit « mettre une *mélodie* sur des vers », περιτιθέναι μέλη ἔπεσιν.

Ce n'est pas tout. Le compositeur grec, lié au texte poétique dans le choix de ses rythmes, ne l'est guère moins (à l'époque dont je parle) dans le choix de son dessin mélodique. Une phrase grecque correctement prononcée n'est pas seulement une succession de syllabes longues et brèves ; c'est aussi une succession de syllabes accentuées et non accentuées, et, par l'accent, il faut entendre en grec, vous le savez, non pas, comme dans les idiomes germaniques, une syllabe mise en relief par l'appui, par l'insistance de la voix, mais une syllabe chantée sur un ton plus élevé, sur une note plus aiguë que les syllabes voisines. L'accent, qu'on a appelé l'âme du mot, est en grec essentiellement mélodique ; d'une phrase grecque, même de vulgaire prose, il fait comme une chaîne de montagnes sinueuse, dont les syllabes munies de l'accent aigu représentent les pitons suprêmes, les syllabes graves les crêtes secondaires, les circonflexes les volcans éteints au large faite troué d'un cratère, enfin les atones les cols et les dépressions qui relient entre elles les sommités de la chaîne. Or, cette silhouette, ce profil que fournit naturellement le texte du poème, il faut que vous le retrouviez intact dans la cantilène musicale dont le compositeur « habille les vers ». Libre à lui de régler, comme il l'entend, la hauteur absolue des divers accidents de la chaîne mélodique ; mais il faut que là où le poète a mis un pic la mélodie s'élève ou tout au moins se maintienne, que là où il a mis un col elle s'abaisse. Place-t-il, comme il en a le droit, deux notes brèves sur une syllabe longue circonflexe ? il faut que le chant descende sur la seconde. La syllabe finale accentuée est-elle reliée par le débit au reste de la phrase ? elle ne doit pas rivaliser d'acuité avec la syllabe tonique du mot suivant.

Enfin, indépendamment de ces coïncidences obligatoires entre le texte et la mélopée, il y en a d'autres, facultatives, que s'impose souvent le compositeur antique : la servitude volontaire complète la servitude légale. La musique grecque, comme la danse grecque, est par essence *imitative* ; elle cherche à exprimer des sensations soit auditives, soit même visuelles, par des combinaisons rythmiques et mélodiques qui ont avec l'idée ou l'image un rapport intime, plus facilement senti qu'analysé. Est-il question du sourd mugissement du dieu de la mer, Nérée ? la mélodie (1) se précipite en grondant du sommet à la base de l'octave. Le poète veut-il évoquer l'image du « Parnasse au front double (2) » ? le mot *δικόρυφον* prendra deux accents toniques, dont le second, par une exception unique dans cette longue cantilène, remonte même un peu plus que le premier, contrairement à la prononciation naturelle : le mot a deux cimes musicales, comme le Parnasse a deux sommets.

Vous voyez à quel point la mélopée, au II^e siècle avant l'ère chrétienne, était asservie aux indications du texte poétique. Pris entre les exigences rythmiques et les exigences mélodiques de la phrase, comme dans les deux branches d'un étau, le compositeur antique n'avait pour s'affranchir qu'un seul moyen : c'était d'écrire lui-même son poème, de se faire la loi au lieu de la subir. Aussi n'y manquait-il pas, et, à de rares exceptions près, tous les grands lyriques grecs ont été leurs propres mélodes, tous les grands compositeurs ont été leurs propres poètes : le mot *ποιητής* embrassait les deux idées ; c'est le titre intraduisible qu'ont ambitionné de nos jours les Berlioz et les Wagner.

Limitée dans ses moyens d'expression, contrainte dans son essor imaginatif par la tyrannie d'une langue musicale, il ne faudrait pas aller jusqu'à croire que la musique grecque fût nécessairement indigente ou monotone. La rythmopée musicale bénéficiait de la richesse de la rythmopée poétique, ou pour mieux dire se confondait avec elle. Il suffit d'avoir lu une ode de Pindare, un chœur d'Eschyle, un hyporchème de Pratinas, pour savoir combien, à l'époque classique, cette richesse fut inépuisable, com-

(1) Reprise B, sur les mots *λῆξε δὲ βερύβρομον*, etc.

(2) Reprise A, sur les mots *δικόρυφον κλειτύν*.

ment chaque nuance du sentiment, chaque phase de l'action trouvait, dans la variété des mesures et des coupes rythmiques, une expression appropriée. A l'époque alexandrine, la rythmée grecque a volontairement sacrifié une grande partie de ses ressources : suivant le mot d'Aristoxène, « les musiciens d'autrefois étaient amoureux des rythmes, ceux d'aujourd'hui le sont des mélodies (1) ». La plus grande partie de notre hymne est écrite, comme le premier hymne tout entier, dans le rythme *crétique* ou à 5 temps, mesure dansante presque ignorée de la musique actuelle, mais dont les anciens ont célébré plus d'une fois le caractère vif, remuant, enthousiaste, merveilleusement propre à l'*éthos* des chœurs accompagnés d'une danse expressive. Seulement vers la fin, quand le récit épique et imagé fait place à la prière joyeuse, le rythme change : au mètre crétique succède le mètre glyconique, plus égal, moins agité, dans sa grâce souple et fuyante, qui dérouté nos rigoureuses classifications modernes, mais que sent instinctivement tout lecteur de l'hymne fameux de Catulle :

Dianae sumus in fide
 Puellae et pueri integri,
 Dianam pueri integri
 Puellaeque canamus (2).

Si la musique alexandrine est inférieure à sa devancière par la variété des rythmes, elle l'emporte par l'abondance et la complexité de ses combinaisons mélodiques. Maintenant que nous avons perdu, probablement sans espoir, les grandes compositions des Timothée et des Philoxène, — les chefs de la « nouvelle école », — le second hymne delphique est le spécimen le plus considérable où nous puissions étudier en pratique le caractère de leurs innovations. Nous pouvons y saisir sur le fait ce qu'il faut entendre par cette souplesse, cette liberté de modulations, voisine de la licence, qu'ils avaient substituée aux cadres rigides,

(1) Aristoxène ap. Plut., *De musica*, 25 : οἱ μὲν γὰρ νῦν φιλομελεῖς (Bernardakis ; *libri φιλομαθεῖς*), οἱ δὲ τότε φιλόρρυθμοι.

(2) La transcription à 6/8 (ou 6/4) que nous avons donnée est très approximative et l'emploi des notes pointées n'est qu'une convention destinée à guider le chanteur.

inflexibles où l'art à moitié hiératique du vi^e et du v^e siècle emprisonnait la mélodie d'un Simonide et d'un Pindare.

Il me faudrait entrer dans des détails à la fois trop longs et trop techniques pour faire ressortir la variété des ressources mises en œuvre dans cette mélodie savante. Qu'il me suffise de dire que si le point de départ, le canevas de la mélodie est toujours cette vieille octave dorienne privée de « note sensible » qu'on retrouvait dans les vénérables « airs de libation » attribués à Olympos, sur ce canevas, consacré par la tradition liturgique de Delphes, le compositeur a brodé tous les caprices de l'art le plus fleuri et le plus émancipé. L'analyse découvre ici sans peine des exemples de presque toutes les espèces de modulation énumérées par les théoriciens de la musique antique : la *métabole* de « système », qui, pour celui qui ne se paye pas de mots, équivaut réellement à une modulation modale passagère (1) ; la *métabole* de ton ou changement d'échelle de transposition ; enfin la *métabole* de genre, c'est-à-dire la substitution, ou, pour mieux dire, l'association des progressions chromatiques à l'échelle diatonique. Ce dernier mélange, sobrement employé, est du plus heureux effet : il apparaît à propos, reconnaissable à sa douceur murmurante et plaintive, quand le poète évoque le mystérieux concert qui salue la venue du dieu, ou lorsqu'il nous montre Apollon tressant une guirlande de sombres feuillages pour ceindre l'or de ses cheveux.

Je ne voudrais pas tomber dans le travers ordinaire des « découvreurs », qui consiste à exalter outre mesure le monument qu'ils ont exhumé ou restauré. Je m'empresse donc de déclarer que, malgré l'intérêt archéologique de premier ordre que présente notre hymne, malgré le mérite du poème, dont quelques morceaux sont tout à fait bien venus, malgré, enfin, la science et l'habileté incontestable dont le compositeur a fait preuve, je ne considère pas ce produit d'un art académique comme un chef-d'œuvre, ni même comme l'égal, par la valeur musicale, du premier hymne delphique. Entre plusieurs défauts, il a celui, très grave, d'être trop long, beaucoup trop long pour l'invention mélodique de

(1) Quand deux tétracordes doriens, au lieu d'être séparés par un ton disjonctif, sont enchaînés par une note commune, on est réellement en présence de l'octave mixolydienne.

l'auteur. Il faut le talent d'un Schubert, d'un Gounod ou d'un Wagner pour conduire sans ennui et sans fatigue une cantilène à travers cent cinquante mesures sans la diviser en couplets ni en membres carrés, sans reprendre ou répéter intégralement le même motif. Sous la richesse de ses modulations notre compositeur cache mal la pauvreté de son imagination, et le retour incessant de certaines formes de dessin un peu banales — le saut d'octave, le *compismos*, etc., — trahit la lassitude de sa veine vite épuisée.

Ajoutons, à sa décharge, que, pour l'auditoire antique, l'impression de monotonie que nous ressentons à la longue devait être atténuée, sinon supprimée, par d'autres éléments qui concouraient à la beauté de l'ensemble et où tous les sens trouvaient leur part. Je ne parle pas de l'accompagnement instrumental : je doute que s'il eût présenté un intérêt supérieur, on aurait négligé de le graver sur le marbre, et celui que la science sûre et discrète de M. Boëllmann a restitué pour cette exécution nous console amplement d'une perte légère. Mais outre le chant, outre le contre-chant de cithare et de flûte, il y avait la danse, et elle jouait certainement un grand rôle dans l'exécution de cette cantate d'apparat. L'hymne, en effet, — le rythme l'indique — appartenait à cette classe d'odes qu'on appelait *hyporchèmes*, spécialement en faveur dans le culte d'Apollon, et qui, comme tant d'autres éléments essentiels de l'art grec, étaient venus de cette île grecque par excellence, la Crète, la patrie de Dédale et de Thaléas. Écoutons Lucien décrivant une cantate de ce genre : « A Délos, dit-il, les sacrifices se célébraient avec danse et musique. Des chœurs d'enfants s'assemblaient au son de la flûte et de la cithare : les uns formaient la ronde tout en chantant, les autres, choisis parmi les meilleurs de la troupe, exécutaient une danse mimétique liée au chant. Les poèmes écrits pour ce genre de chœurs s'appellent hyporchèmes : la poésie lyrique en est remplie (1). » Remplacez dans ce petit tableau Délos par Delphes et le chœur d'enfants par un chœur de chanteurs professionnels, les artistes dionysiaques d'Athènes, et vous aurez une idée à peu près juste de ce qu'on peut appeler la « mise en scène » originale

(1) Lucien, *De sallatione*, 16.

de notre hymne : une cantilène chantée par un premier groupe d'artistes qui tantôt se meuvent en cadence autour de l'autel, tantôt se tiennent immobiles auprès de lui ; un second groupe exécutant une danse, une sorte de ballet, dont les poses, les figures, les gestes expriment les épisodes successifs du récit épico-lyrique ; un orchestre de flûtes et de cithares soulignant le rythme, soutenant la voix des chanteurs, et, dans les intervalles des reprises successives, faisant entendre de petites ritournelles.

Ajoutez le cadre incomparable que l'art et la nature avaient fait à un pareil spectacle : le temple majestueux de Delphes, la foule curieuse et parée qui se pressait sur les gradins, sous les portiques ; l'autel couronné de fleurs, chargé de victimes fumantes et voilé d'un tourbillon d'encens ; puis, à perte de vue, des « trésors », des édifices de tout genre, un peuple de statues de marbre et de bronze, enfin la falaise rougie par le soleil, dont la faille laisse échapper une eau limpide, la forêt d'oliviers bleuisant dans le lointain, l'abrupte muraille neigeuse du Kirphis interceptant l'horizon, et au-dessus des têtes respectueuses qui sentent passer le souffle du dieu, l'immense azur, clair et profond, de la Grèce, cet azur assombri aujourd'hui par de si tristes nuages ; mais croyons-en l'espérance du poète :

Les cieux noirs redeviendront bleus (1) !

(1) A la suite de cette allocution, l'hymne a été chanté, successivement en grec et en français, par M^{lle} Lita de Klint. La harpe était tenue par M. Franck, de l'Opéra.

HYMNE A APOLLON

Transcription par THÉODORE REINACH.

Texte restitué par HENRI WEIL.

Accompagnement par LÉON BOËLLMANN.

Paroles françaises par EUGÈNE D'EICHTHAL.

(1) A Allegretto moderato.

Il é-pi tê - lès - ko-pon tân - dé Par - (nas - si - ân
Ve- nez, ve- nez sur le faite é - le - vé du Parnasse

HARPE
ou
PIANO.

o - fru - ôñ] di - ko - ru - fon klei - tân hũ - mnôn [kat - ar -
au front double: Ins - pi - rez mes chants rythmés cou - sa - erés

rinforz.
- khé.té d'émôn] Pi - é - ri - dés, hai ni - fo - bô - lous pé - tras
au puissant dieu, Mũ - ses, ha - bi - tan - tes des sen - tiers rocheux

- (1) Il manque environ cinq mesures au début. — Les parenthèses () indiquent les notes suppléées par conjecture, les crochets [] les parties restituées du texte grec, la croix + au-dessus d'une syllabe la place de l'accent tonique.

năi - ét^h Hé.li - kô - ñi - das, Mèl - pé - té dé Pũ - thi - on
d'Hé - li - con - blanc de nei - ge. Chan - tez le doux Py - thi - en

khru - sé - o - khăi - tan ⁺hé - ka - ton, eu - lũ - rân Phôi - bon hon ⁺é -
aux cheveux blancs, l'ar - cher à la ty - re d'or, Phé - bus que La -

tik - té Lá - tô ñia - kaï - ra pa - ra [lĩm - na] klu - tâ,
- tone en - fante, heuren - se mère, au bord du lac ra - di - eur,

khèr - si glau - kăs - é - laï - às thi - gous' [úz - don én a -
sai - sissant dans sa douleur la ramu - re flò - ris - san - te

gô - ni - ais] é - ri - tha - lè
d'un — glaouque o - li - vier

B Plus lent.

Päs - dé - gü - thê : sé - pô - los ou - rä - ni - os, [an - né - fé - los,
Le ciel se - rein, pur et sans nu - a - ges, dans sa clar - té res -

a - gla - ôs], nê - né - nous d'ès - khén aï - thêr [a - ël -
- plen - dis - sait, Et dans l'air la tem - pête im - pé - tu - euse

+lôn - ta - khu - pé - téis drô] mous, +lè - xé - dé - ha - rü - bromou
au vol ra - pi - de fît si - lence; Et le fu - ri - bond Né - rée

Né - ré_ôs [zaménés] òidm' è - dé mé-gas O - ké - a - nòs hos périx
a - paisa ses flots so - no - res, Et le fleuve im - men - se dont les bras géants

allargando.

[gân - hu - grâis] an - kâ - laïs amp - tékhei
cernent la terre, il se tut l'O - cé - an.

C Poco animato.

Tò - té li - pòn kun - thi - àn nâ - son [ép - té - bâ thé - òs]
A - lors le dieu quittant Dé - los, l'île aux rochers es - car - pès,

prò - to - kar - pon klu - tàn, At - thîd' é - pi gà - [lò - fò
vint dans la blonde At - tique aux fruits - d'or - vers la col - line

D a Tempo.

p

prô - ni] Tri - tô - ñi - dos. Mé - li - pno - on dé - li - bus au -
 où - Pal - las a ses au - tels. Là les ro - seaux de - Li - bye,

- dân khé - òn [lô - tós an - é - mel - pén] à - - ðei - an ò - pa
 à la tyre en - la - cés - dou - ce - ment l'ac - cueil - li - rent

mi - gnù - mé - nos ai - ò - lois [ki - thá - ri - os mé - lé - sin, hã - ma]
 par des accords au son de miel, et leur ca - resse harmo - ni - eu - se

d'i - a - khém pé - tro - kat - òi - kê - tos à - khò [Pai - ãn,
 Et du fond de l'autre obscur la voix di - sait aió Pé - an!

*allargando***E** a Tempo.

i - t̄e Paī - ān.] Ho dé ghé - gāt' +ho - ti nō - ô dex - ā - mé - nos
 ió - Pé - an! L'enfant di - vin sou - rit joyeux en re - ce - vant

am - brō - t̄an [Di - ōs ép - t̄e - gnō frén] ant' +hōn é - k̄ei -
 l'im - mor - tel penser de Zeus dans son âme, Et de ce jour,

- nās ap' ar - kh̄ās Paī - t̄e - o - na ki - kl̄e - skomén [h̄ā - pas]
 dans nos chants, nous le peuple a - thé - ni - en, nous l'in - voquons,

là - ōs au - to - kh̄tho - nōn, é - dé Bāk - khou mé - gas
 ó Pé - an, dieu sau - veur! Nous aus - si ser - viteurs

thur - so-plèx [hes - mōs] hi - é - rōs te - khni - tōn - en - oi -
de Bacchus, nous les enfants d'A - thé - na, chœur - sa - cré

- kos - pô - lei ké - kro pi - à
que - le thyrsé a - frappés.

F Animato quasi recitativo.

[Al - là khrēs] - mô - don hos tē - kheīs tri - po - da, bain' é - pi thé -
Mais, ô sou - ve - rain du tré - pied mys - té - ri - eux, viens vers le Par -

- os - ti - bé - a [tân - dé] Par - nas - si - an deī - rāda fil - en - théon
- nasse, au mont cher aux dieux, où ton or - acle entr' ou - vre l'a - ve - nir.

G Tempo primo.

Am - fi plo - ka - mon [su d'oi - nô - pa] dâf - nas klâ - dou
 Là de lauriers cou - ronnant ton front au - guste aux cheveux

plex - à - ménos [à - plé - tous thé - mé - li - ous] t'am - brô - tâ
 lu - mi - neur, et traî - nant les grands blocs marmo - ré - ens

ben marcato.

khei - ri sù - rôn, à - nax, [Gâs pé - lô - rô pé - ri - pit -
 qui se - ront ton pa - lais, près du seuil tu heur - tas

H

- nêis] kô - râ: Al - là Là - tous é - ra - to - glé - fa - ré [paï,
 le noir dragon. Mais, fils de La - tone aux regards en - chanteurs,

mēi - nas an - u - pōs - ta, tom] paī - da gās tē - pefnēs ī - oīs ā - nax.
 lançant les traits meur - triers tu frappas au cœur l'enfant de Gé - a.

La fin de la reprise **H** est trop mutilée sur la pierre pour se prêter à une restauration sérieuse. Nous donnons ci-après la transcription pure et simple des débris restés lisibles de cette section.

li - mēu i - thi... pō - thon
 seuil va... sa pen -

ēs - khé ma - trōs... ..é - ra kat - é -
 - sée al - la vers sa mè - re...

kt... os... sū - rigm' ap' efu - nōu]...
 sif - fle - ment du fond de sōn re - paire...

é - frou - re[is] dé gās hī - é - rōn ô -
 Tel tu veil - lais au seuil sa - cre, près de la pierre,

- nax par; om - fa - lōn, ho bār] - ba - ros A - rēs hō - té [té] - ōm
 om - bi - lic de l'u - ni - vers, quand le bar - bare au - da - ci - eux

man - tō - s[ū] - nou ou sé - bi⁺ - zōn⁺ hé - dos po - lu - ku] - thēs
 fils d'A - rēs en sa fu - reur vou - lut pil - ler ton glo - ri - eux

lē - zō - mé - nos⁺ tō - leth' hu - grā khrī - [ō - nos en zā - lā]
 sanc - tu - ai - re et pé - rit dans la nei - ge en - glou - ti.

I Un pò più lento.

[Alf' ô Phôi - bé] sô - zé thé - ô - ktis - ton Pal - lādos
 O Phé - bus, ô dieu souve - rain, Viens, pro - tē - ge la

[ās - tu kai lā - ōn klei - nōn sun] té thé - ā
 vil - le sainte Et les no - bles fils de Pal - las,

tōx - ōn dēs - poti krē - si - ōn [ku - nōn t'Ar - tēmis é - dé Lā -
 Et toi vierge aux traits divins, Phœ - bé chas - seresse in - tré - pide,

accelerando.

-tō) ku - dis - ta kai na - é - tas Del - fōn [tē - mé -
 Et La - tone au nom vé - né - ré, Sau - rez Del - phes,

leit' hāma tēk - - noīs sum] - bi' oīs dō - ma sin a -
 sau - rez ses fils, Loin d'eux chas - sez tous les pé - rits,

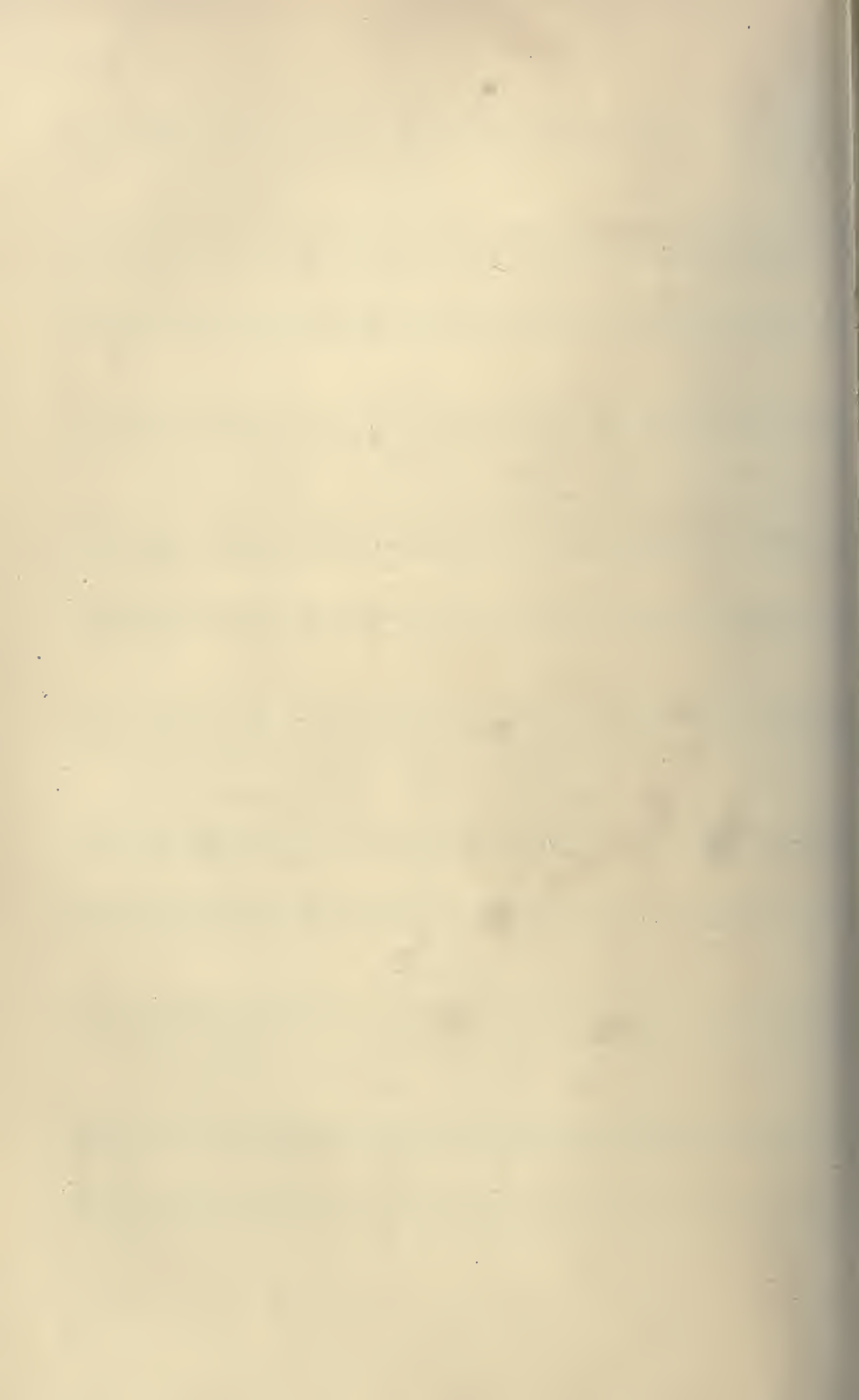
ptāi - stous Bāk - khou [l'hi - é - ro - ni - kaï - sin eu - mé] - nēis mō - lé - té
 Et vers nous ser - vants de Bacchus Tour - nez un re - gard élément,

a Tempo.

pros - pō - loī - si tân - té do - ri - [step - ton kār - té - i] Rhō - māi - ōn
 Et le front de Ro - me altière, hé - ris - sé d'un rem - part de fer,

allargando e f

ar - khān aūx - él' a - ghē - rā - tō thāl - [lou - san fé - ré] - ūi - kân.
 D'un rayon é - ter - nel et pur Fai - tes lui - re sa gloi - re.



MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

- † ADER, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
† ALEXANDRE (Ch.), membre de l'Institut.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.
† BEULÉ, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† BRUNET DE PRESLE, membre de l'Institut.
BURNOUF (Emile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
CAMPAUX, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
† CHASSANG, inspecteur général de l'Instruction publique.
† DAREMBERG, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
† DAVID (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
† DEHÈQUE, membre de l'Institut.
DELYANNI (Théodore-P.), ancien président du Conseil des ministres à Athènes.
† DEVILLE (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† DÜBNER, helléniste.
† DURUY (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
† EGGER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique.
GIDEL, ancien proviseur du lycée Condorcet.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'Institut Thiers.
† GOUMY, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
† GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† HAVET (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.
† HIGNARD, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
† HILLEBRAND, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
† JOURDAIN (Charles), membre de l'Institut.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

LEGOUVÉ, de l'Académie Française.

LÉVÊQUE (Charles), membre de l'Institut.

† LONGPÉRIER (Adrien de), membre de l'Institut.

† MAURY (Alfred), membre de l'Institut.

MÉLAS (Constantin), à Marseille.

† MILLER (Emm.), membre de l'Institut.

† NAUDET, membre de l'Institut.

† PATIN, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure.

RAVAISSON (Félix), membre de l'Institut.

† RENAN (Ernest), de l'Académie française.

† RENIER (Léon), membre de l'Institut.

† SAINT-MARC GIRARDIN, de l'Académie française.

† THENON (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.

† THUROT, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.

VALETTAS (J.N.), professeur à Londres.

† VILLEMAIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

† VINCENT (A.-J.-H.), membre de l'Institut.

† WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.

WEIL (Henri), membre de l'Institut.

WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.

WITTE (baron J. de), membre de l'Institut.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS

(1875-1897)

Le Ministre de l'Instruction publique.

Le Musée du Louvre.

L'École nationale des Beaux-Arts.

L'Université d'Athènes.

Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.

Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.

Le Gymnase Avérof à Alexandrie (Egypte).

MM.

† BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.
 † BASILY (Demetrius).
 BIKÉLAS (D.)
 † BRAULT (Léonce).
 † BRUNET DE PRESLE.
 CARATHÉODORY (Étienne).
 † CASTORCHI (Euthymios).
 † CHASLES (Michel).
 CHÉVRIER (Adolphe).
 COLLIGNON (Maxime).
 COROMILAS.
 † DIDOT (Amb.-Firmin).
 † DRÈME.
 † DUMONT (Albert).
 DUPUIS (Jean).
 † EGGER (Emile).
 † EICHTHAL (Gustave d').
 EICHTHAL (Eugène d').
 FOUCART (Paul).
 HACHETTE et C^{ie}, libraires édi-
 teurs,
 † HANRIOT.
 HEUZEY (Léon).
 † LAPERCHE.
 † LAPRADE (V. de).
 LECOMTE (Ch.).

MM.

LEREBOULET (Léon).
 † MISTO (H.-P.).
 NEGROPONTIS.
 † OCHER DE BEAUPRÉ (colonel).
 PARMENTIER (général).
 PÉLICIER (P.).
 PERROT (Georges).
 PIAT (A.).
 POTTIER (Edmond).
 † QUEUX DE SAINT-HILAIRE (mar-
 quis de).
 REINACH (Salomon).
 REINACH (Théodore).
 RODOCANAKI (P.).
 ROTHSCHILD (baron Edmond de).
 † SARIPOLOS (Nicolas).
 † SYMVOULIDIS.
 SYNGROS (A.).
 † VANEY.
 VASNIER.
 † VERNA (baron de).
 † WITTE (baron J. de).
 † WYNDHAM (Charles).
 † WYNDHAM (George).
 † ZAFIROPULO (E.).
 ZOGRAPHOS (Christaki Effendi).

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de cinq mille francs. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de quatre cents francs. — M. le baron E. de Rothschild, pour deux cents francs. — M. Bikélas pour cent francs (outre sa cotisation). — De même M. Laperche pour cent francs. — M. Pélicier pour cent francs.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. PATIN, membre de l'Institut.
1868. EGGER, *Id.*
1869. BEULÉ, *Id.*
1870. BRUNET DE PRESLE, *Id.*
1871. EGGER, *Id.*
1872. THUROT, *Id.*
1873. MILLER, *Id.*
1874. HEUZÉY, *Id.*
1875. PERROT, *Id.*
1876. EGGER, *Id.*
1877. CHASSANG, inspecteur général de l'Université.
1878. FOUCART, membre de l'Institut.
1879. GIDEL, proviseur du Lycée Condorcet.
1880. DARESTE, membre de l'Institut.
1881. WEIL, *Id.*
1882. MILLER, *Id.*
1883. QUEUX-DE-SAINT-HILAIRE (marquis de).
1884. GLACHANT, inspecteur général de l'Université.
1885. JOURDAIN, membre de l'Institut.
1886. GRÉARD, *Id.*
1887. GIRARD (Jules), *Id.*
1888. MÉZIÈRES, *Id.*
1889. CROISÉ (A.), *Id.*
1890. MASPERO, *Id.*
1891. RENAN (Ernest), *Id.*
1892. HOUSSAYE (Henry), *Id.*
1893. COLLIGNON (Max), *Id.*
1894. SCHLUMBERGER (G.), *Id.*
1895. BIKÉLAS (D.).
1896. BRÉAL (M.), membre de l'Institut.
1897. DECHARME (P.), professeur à la Faculté des lettres.
-

MEMBRES DU BUREAU POUR 1897-98

Président : M. DECHARME.

1^{er} Vice-Président : M. Maurice CROISET.

2^e Vice-Président : M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Secrétaire-archiviste : M. Paul GIRARD.

Secrétaire-adjoint : M. Am. HAUVETTE.

Trésorier : M. Max EGGER.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1897-98

Nommés en 1895.

- | | |
|--------------------|--------------|
| MM. SCHLUMBERGER. | MM. TANNERY. |
| HAUSSOULLIER. | PSICHARI. |
| D'EICHTHAL (Eug.). | GUIRAUD. |
| GLACHANT (Victor). | |

Nommés en 1896.

- | | |
|--------------|------------|
| MM. BIKÉLAS. | MM. GIDEL. |
| FOUCART. | BÉRARD. |
| POTTIER. | PUECH. |
| SAGLIO. | |

Nommés en 1897.

- | | |
|--------------|---------------|
| MM. DARESTE. | MM. HOUSSAYE. |
| REINACH (S). | BLOCH. |
| BABELON. | RAGON. |
| BRÉAL. | |

COMMISSION ADMINISTRATIVE

- | | |
|--------------------|------------------|
| MM. BIKÉLAS. | MM. MASPERO. |
| CROISET (Alfred). | POTTIER (E.). |
| DARESTE. | RUELLE (C.-Em.). |
| D'EICHTHAL (Eug.). | VASNIER. |
| HOUSSAYE (Henry). | |

COMMISSION DE PUBLICATION

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| MM. BIKÉLAS. | <i>teur en chef-gérant de la</i> |
| HAUSSOULLIER. | <i>Revue.</i> |
| HOUSSAYE (Henry). | MM. Les anciens PRÉSIDENTS de |
| MASPERO. | l'Association. |
| REINACH (Théodore), <i>rédac-</i> | |

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

- | | |
|-----------------------|------------------|
| MM. COLLIGNON (Max.). | MM. MARTHA (J.). |
| GUILLAUME. | PERROT (G.). |
| HAUSSOULLIER. | POTTIER (E.). |
| HÉRON DE VILLEFOSSE. | REINACH (Th.). |
| HEUZEY (L.). | SAGLIO. |
| HOMOLLE. | |

MEMBRES DONATEURS

MM.

- ACHILLOPOULO, à Paris.
ADAM (M^{me} Juliette), à Paris.
ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie).
† ANQUETIL, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
ANTROBUS (Fr.), à Londres.
ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog.
AUVRAY (l'abbé Emmanuel), à Rouen.
† AVIERINO (Antonin), à Taganrog.
BALTAZZI, à la légation de Grèce, à Constantinople.
BANQUE NATIONALE de Grèce, à Athènes.
BARENTON (Arm. de), à Paris.
† BARET, avocat à Paris.
† BASIADIS (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.
BASILI (Michel G. A.), docteur en droit, à Athènes.
BASSIA (Typaldo), à Athènes.
BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEER (Guillaume), à Paris.
BERRANGER (l'abbé H. de), à Trouville.
† BERTHAULT (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† BEULÉ (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† BIENAYMÉ (Jules), membre de l'Institut.
BIKÉLAS (D.), à Paris (1).
BIMPOS (Th.) archevêque de Mantinée.
BISTIS (Michel-L.), à Galatz (Roumanie).
BLAMPIGNON (l'abbé), à Vanves.
BOUNOS (Élie), à Paris.
BOUSQUET (l'abbé), maître de conférences à l'Institut catholique, à Paris.
BOUTROUE, à Paris.
† BRAÏLAS (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
† BRAULT (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
BROSSELDARD (Paul), lieutenant-colonel au 49^e régiment d'infanterie, à Bayonne.
† BRUNET DE PRESLE (Wladimir), membre de l'Institut.
BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
CALVET-ROGNIAT (le baron Pierre), licencié ès lettres, à Paris.
CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
CARATHEODORY (Ét.), ministre de Turquie, à Bruxelles.
CARTAUT (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CASSO (M^{me}), à Kischeneff (Russie).
† CASTORCHIS (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut.
† CHARAMIS (A damantios), professeur à Taganrog.

(1) Don d'une somme de 200 francs.

- † CHASLES (Michel), membre de l'Institut.
CHASLES (Henri), à Paris.
CHASSIOTIS (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
CHÉVRIER (Ad.), avocat-général, à Paris.
CHÉVRIER (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
CHOISY (Auguste), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
† CHRISTOPOULOS, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
CHRYSOVELONI (Léonidas), négociant, à Athènes.
CLADO (Costa), à Londres.
CLADO, docteur, à Paris.
COLARDEAU, professeur au lycée Lakanal, à Paris.
COLIN (Armand et C^{ie}), libraires-éditeurs, à Paris.
COMBOTHECRAS (Sp.), à Odessa.
CONSTANTINIDIS (Zanos), à Constantinople.
CORGIALEGNO (Marino), négociant, à Londres.
† CORONIO (Georges), à Paris.
COUMANOUDIS (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
COURCEL (baron Alphonse de), ambassadeur à Londres.
† COUSTÉ (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
COUVE (L.), professeur à la Faculté des lettres, à Nancy.
CROISSET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CROISSET (Maurice), professeur au Collège de France, à Paris.
CUCHEVAL (Victor), ancien professeur au lycée Condorcet, à Paris.
DALMEYDA (G.), professeur au lycée Michelet, à Paris.
† DAMASCHINO, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog.
DELYANNI (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
† DESJARDINS (Charles-Napoléon).
DESJARDINS (M^{me} veuve Charles-Napoléon), à Versailles (1).
† DEVILLE (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† DEVILLE (M^{me} veuve), à Paris (2).
† DIDION, inspecteur général des ponts et chaussées.
† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
DIEUX, professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† DORISAS (L.), à Odessa.
DOSSIOS (N.), professeur à l'école commerciale supérieure de Iassy.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOULCET (Mgr), évêque de Nicopoli, à Paris.
† DOZON (Aug.), ancien consul de France,
† DRÈME, président de la Cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).

(1) Don d'une somme de 150 francs.

(2) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

- † DUMONT (Albert), membre de l'Institut.
DUPUIS, proviseur honoraire, à Paris.
† DURUY (Victor), de l'Académie française.
DUSSOUCHET, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
ÉCOLE Bossuel, à Paris.
ÉCOLE hellénique d'Odessa.
ÉCOLES publiques orthodoxes de Chios.
EDET, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† EGGER (Émile), membre de l'Institut.
EGGER (M^{me} veuve Ém.), à Paris.
EGGER (Max), professeur au lycée Charlemagne, à Paris.
EGGER (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
† EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
EICHTHAL (Eugène d'), à Paris.
ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), député, à Paris.
FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
FALLIÈRES, sénateur, ancien ministre de la Justice et des Cultes.
† FERRY (Jules), président du Sénat.
FIX (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
FOUCART (Paul), membre de l'Institut.
FOURNIER (M^{me} veuve Eugène), à Paris.
GENNADIOS (J.), ancien ministre de Grèce, à Londres.
GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
GIDEL (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.
† GILLON (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut, directeur de l'Institut Thiers.
GIRARD (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure.
† GIRAUD (Ch.), membre de l'Institut.
† GLACHANT (Ch.), inspecteur général de l'Instruction publique.
GÖELZER, maître de conférences à l'École normale supérieure.
GOIRAND (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris.
GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, à Paris.
GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, à Ecully, près Lyon.
GRANDIN (A.), à Paris.
GRAUX (Henri), à Vervins (Aisne).
GRÉARD, de l'Académie française.
† GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis.
GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol.
GYMNASE AVÉROF, à Alexandrie (Égypte).
GYMNASE DE JANINA.
HACHETTE (L.) et C^{ie}, libraires-éditeurs, à Paris.
HADJI-COSTA (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa.
† HANRIOT (Ch.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
HAUVETTE (Amédée), professeur-adjoint et directeur d'études à la Faculté des lettres de Paris.

- † HAVET (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
- † HAVET (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
- HAVET (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
- HÉRIOT-BUNOUST (l'abbé L.), à Rome.
- † HEUZEY, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
- HEUZEY (Léon), membre de l'Institut.
- HODGI EFFENDI (Jean), directeur général de la société des tramways, à Constantinople.
- HOUSSAYE (Henry), de l'Académie française.
- INGLESSIS (P.), à Marseille.
- INGLESSIS (Alex.), à Odessa.
- JAMOT (Paul), attaché au musée du Louvre.
- JASONIDIS, à Limassol (île de Chypre).
- JOANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
- † JOLLY D'AUSSY (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
- JORDAN (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
- JORET (Ch.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
- † KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
- KONTOSTAVLOS (Alexandre), à Athènes.
- † KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille.
- † KOSTÈS (Léonidas), à Taganrog.
- KOUNDOURI (Panaghi), à Marseille.
- KRIVTZOFF (M^{me}), à Moscou.
- † LABITTE (Adolphe), libraire à Paris.
- † LACROIX (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
- LAFAYE (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
- LAMY (Ernest), à Paris.
- LANDELLE (Charles), peintre, à Paris.
- † LAPERCHE, à Paris (1).
- † LATTRY (A.), à Odessa.
- † LATTRY (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique, à Smyrne.
- † LATTRY (D^r Pélopidas), à Odessa.
- LAZZARO (Périclès-Hadji), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.
- LEBÈGUE (Henri), à Paris.
- LECHAT, chargé de cours à la Faculté des lettres, Montpellier.
- LECOMTE (Ch.), à Paris.
- LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa.
- LEGRAND (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, à Paris.
- LEREBoullet (le docteur Léon), à Paris.
- † LESSEPS (Ferdinand de), de l'Académie française.
- LEUDET (M^{me} V^{ve}), à Piencourt, par Thiberville (Eure).
- † LEVIEZ (Ernest), à Paris.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

- † LUDLOW (Th.-W.), à New-York.
LUR-SALUCES (comte de), à Paris.
MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, à Londres.
MAGGIAR (Octave), négociant, à Paris.
MAISONNEUVE (Jean), libraire-éditeur, à Paris.
† MALLORTIE (H. de), principal du collège d'Arras.
MANOUSSIS (Constantinos), à Athènes.
MANOUSSIS (Démétrios), à Paris.
MANZAVINOS (R.), à Odessa.
† MARANGO (M^{gr}), archevêque latin d'Athènes.
† MARCELLUS (comte Édouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† MARTIN (Th.-Henri), membre de l'Institut.
MASPERO (G.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† MAURICE (M^{me} Ch.) née Vincent.
MAVRO (Sp.), à Athènes.
MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ministre de Grèce à Constantinople.
MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
MAVROGORDATO (M.), à Odessa.
MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien député, à Athènes.
MAXIMOS (P.), à Odessa.
† MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
† MELAS (B.), à Athènes.
METAXAS (Stavro), à Marseille.
MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
MICHON (Étienne), attaché aux Musées de Louvre.
MILLIET (Paul), à Paris.
† MISTO (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
MONCEAUX (Paul), professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
† MOURIER (A.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† NEGROPONTE (Michel), négociant à Paris.
NEGROPONTE (Démétrios), à Taganrog.
† NEGROPONTE (Jean), à Paris.
NEGROPONTES (Ulysse), à Paris.
NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
NICOLAÏDÈS (Nicolaos), à Taganrog.
NICOLOPOULO (Jean-G.), à Paris.
NICOLOPOULO (Nicolas-N.), à Paris.
NOLHAC (P. de), conservateur du Palais de Versailles.
OMONT (Henri), conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.
PAISANT (A.), jugé au tribunal civil, à Versailles.
PAPADIMITRIOU (Sinodis), à Odessa.
PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
† PARISSI, à Paris.
PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

- † PASPATI (J.-F.), à Odessa.
PASPATIS (Georges), à Athènes.
† PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons (1).
† PERRARD (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† PERRIN (Hippolyte).
† PERRIN (Ernest).
PERSOPOULO (N.), à Odessa.
† PESSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
PEYRE (Roger), professeur au Collège Stanislas.
PHIARDYS (Nicolas B.), à Samothrace.
PISPAS (Dr. B.), à Odessa.
POTTIER (Edmond), professeur à l'École du Louvre, à Paris.
PSICHA (Étienne), à Athènes.
† QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), à Paris
RAGON (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris.
RAMBAUD (Alfred), ministre de l'Instruction publique.
REINACH (Joseph), député des Basses-Alpes, à Paris.
REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur-adjoint au musée de Saint-Germain.
REINACH (Théodore), directeur de la *Revue des Etudes grecques*, à Paris.
† RENIERI (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† RIANI (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
RICHARD-KÖENIG, à Paris.
RIDDER (de), maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Aix.
RISTELHUBER, ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
† ROBERTET, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† ROCHEMONTEIX (M^{is} de), à Paris.
RODOCANACHI (Th.-P.), à Odessa.
RODOCANACHI (Théodore), à Paris.
RODOCANACHI (Michel-E.), à Marseille.
† ROMANOS (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
ROTHSCHILD (le baron Edmond de), à Paris.
RUELLE (Ch.-Émile), conservateur à la bibliothèque Sainte-Genève.
SARAKIOTIS (Basile), à Constantinople.
SARAPHIS (Aristide), négociant, à Constantinople.
† SARIPOLOS (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
SATHAS (Constantin), à Paris.
SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford.
SCARAMANGA (Pierre-Jean), à Paris.
† SCARAMANGA (Jean-E.), à Marseille.
SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Doucas-J.), à Taganrog.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

- † SCARAMANGA (Jean-P.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Stamatios), à Taganrog.
† SCHLIEMANN (H.), à Athènes.
SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, à Paris.
† SCLAVO (Michel), à Odessa.
SINADINO (Michel), à Paris.
SINADINO (Nicolas), à Paris.
SINANO (Victor), à Paris.
† SOMAKIS (M^{me} Hélène), à Paris.
SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.
SOUTZO (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.
SOUTZO (prince Constantin D.), à Slobosia (Roumanie).
SOUVADZOGLOU (Basili), banquier, à Constantinople.
† STEPHANOVIC (Zanos), négociant, à Constantinople.
SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française.
SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.
SYLLOGUE littéraire Hermès, à Manchester.
† SYMVOULIDÈS, conseiller d'État, à Saint-Petersbourg.
SYNGROS (A.), à Athènes.
TANNERY (Paul), directeur de la manufacture de tabac, à Pantin (Seine).
TARLAS (Th.), à Taganrog.
TELFY, professeur à l'Université de Pesth.
† THEOCHARIDÈS (Constantinos), à Taganrog.
† TILIÈRE (marquis de), à Paris.
TOUGARD (l'abbé) professeur honoraire au petit séminaire de Rouen.
TOURNIER (Éd.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
TOURTOULON (baron de), à Valergues (Hérault).
TRAVERS, directeur des postes et télégraphes, à Montpellier.
TSACALOTOS (E.-D.), à Athènes.
UNIVERSITÉ d'Athènes (1).
† VALIERI (N.), à Odessa.
VALIERI (Oct.), à Londres.
VALIERI (Jérôme), à Marseille.
VASNIER, à Paris.
VENIERI (Anastase), ancien directeur de l'Institut hellénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.
VLASTO (Antoine), à Paris.
VLASTO (Ernest), à Paris.
VLASTO (Et.-A.), à Marseille.
VLASTO (Th.), à Liverpool.
† VOULISMAS (E.), archevêque de Corfou.
† VUCINA (Al.-G.), à Odessa.
VUCINA (Emm.-G.), à Athènes.
VUCINA (J.-G.), à Odessa.
† WADDINGTON (W. Henry), membre de l'Institut, sénateur.

(1) L'Université d'Athènes s'inscrit annuellement pour une somme de quatre cents francs.

WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, à Paris.

XANTHOPOULOS (Dem.), à Odessa.

XYDIAS (Nicolas), artiste peintre à Paris.

XYDIAS (Sp.), à Athènes.

† ZAPPAS (Constantin), fondateur du prix Zappas.

† ZARIPHI (Georges), négociant.

† ZAVITZIANOS (C.), docteur-médecin, à Corfou.

† ZIFFO (L.), négociant, à Londres.

ZOGRAPHOS (Christaki Effendi), fondateur du prix Zographos, à Paris.

† ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 1^{er} NOVEMBRE 1897

NOTA. Les astérisques désignent les membres donateurs.

MM.

- * ACHILLOPOULO, 23, avenue de l'Alma. — 1891.
- ACKERMANN (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 51, rue Madame. — 1892.
- * ADAM (M^{me} Juliette), 198, boulevard Malesherbes. — 1883.
- ALBEAR (J. F. de), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.
- ALLÈGRE, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.
- ALLIANCE FRANÇAISE, comité de Candie (île de Crète). (Représentée par M. Joseph Corpi.) — 1893.
- * ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie). — 1869.
- ANDREADIS (M^{me}), fondatrice et ex-directrice de la maison d'éducation franco-grecque du Caire, 9, rue du Château-Fadaise, à Nîmes. — 1867.
- * ANTROBUS (Fr.), oratory, S. W., à Londres. — 1879.
- APOSTOLIDIS (B.), à Alexandrie. — 1876.
- APOSTOLIDIS (G.), à Constantinople. — 1880.
- ASTERIADÈS, au consulat de Grèce à Salonique. — 1893.
- * ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog (Russie). — 1869.
- ATHANASSAKI (Jean), avocat, au Caire. — 1880.
- ATHENOGENÈS (Georges), banquier, à Athènes. — 1868.
- AUDIAT (G.), professeur de rhétorique au collège Stanislas, 97, boulevard Arago. — 1886.
- AUDOUIN (Ed.), maître de conférences à la Faculté des lettres, 1^{bis}, rue du Puygarreau, Poitiers. — 1895.
- AUTIÉ (Fernand), professeur au lycée de Montpellier, 17, boulevard Louis-Blanc. — 1893.
- * AUVRAY (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Rouen, 4, rue Bihorel. — 1892.
- BABELON (Ernest), conservateur au Cabinet des médailles, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil. — 1890.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, 156, rue Bannier, à Orléans. — 1867.
- BAILLY (Anatole), correspondant de l'Institut, professeur honoraire de l'Université, à Orléans, 91, rue Bannier. — 1867.
- * BALTAZZI, à la légation de Grèce, Constantinople. — 1895.
- BALTAZZI (Emmanuel), 33, rue Marbeuf. — 1895.
- * BANQUE NATIONALE DE GRÈCE, à Athènes. — 1868.

- * BARENTON (Arm. de), 9, place du Palais-Bourbon. — 1877.
- BARON (Ch.), professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, 77, rue Blarin. — 1890.
- * BASILI (Michel G.-A.), à Athènes. — 1890.
- BASILY (Alexandre), 15, rue Lesueur. — 1894.
- * BASSIA (Typaldo), Athènes. — 1895.
- BAYET (Ch.), directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, 110, rue de Grenelle. — 1875.
- BEAU, professeur au lycée Condorcet, 35, rue de Boursault. — 1873.
- * BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1884.
- BEAUTEUPS-BEAUPRÉ, vice-président du tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.
- BELIN et C^{ie}, libraires-éditeurs, 52, rue de Vaugirard. — 1884.
- BELLAIGUE (Camille), 28, rue Barbet de Jouy. — 1890.
- BELLANGER (L.), professeur au Lycée d'Auch. — 1892.
- BÉNARD (Léon), docteur ès lettres, professeur au Lycée de Lyon. — 1891.
- BENDA (Julien), licencié ès lettres, 40, rue de Trévise. — 1895.
- BENLÖEW (Louis), ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon, 48, rue Copernic. — 1891.
- BENOIT (Ch.), ancien doyen de la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.
- BENSIS, ancien procureur général (Grèce), 7, rue Le Verrier. — 1895.
- BÉRARD (Victor), maître de conférences à l'École pratique des Hautes Etudes, 4, rue des Chartreux. — 1892.
- BÉRAUD, professeur de seconde au collège Stanislas, 34, boulevard des Invalides. — 1894.
- BERGER, professeur au Lycée, 81, rue Royale, Orléans. — 1896.
- BERNÈS (Henri), professeur au Lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel. — 1893.
- * BERRANGER (l'abbé H. de), curé de Saint-Mihiel, à Trouville (Calvados). — 1869.
- BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. — 1888.
- BEULÉ (M^{me} Ernest), 9, rue Jean-Goujon. — 1890.
- BEURLIER (l'abbé), docteur ès-lettres, ancien professeur à l'Institut Catholique, curé de Notre-Dame-d'Auteuil. — 1886.
- BÉVOTTE (C. de), professeur de rhétorique au Lycée Carnot, à Dijon. — 1896.
- BIBESCO (prince Alexandre), 69, rue de Courcelles. — 1888.
- BIBLIOTHÈQUE ALBERT DUMONT, à la Sorbonne. — 1890.
- BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Liège. — 1891.
- BIDEZ (J.), chargé de cours à l'Université, 48, boulevard Léopold, Gand. — 1895.
- * BIKÉLAS (D.), 50, rue de Varenne. — 1867.
- * BIMPOS (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.

- * BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du Lycée hellénique, à Galatz (Roumanie). — 1883.
- * BLAMPIGNON (l'abbé), ancien professeur à la Faculté de théologie de Paris, 17, rue d'Issy, à Vanves. — 1869.
- BLANCHET (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire au Cabinet des médailles, 164, boulevard Péreire. — 1894.
- BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, 72, rue d'Alésia. — 1877.
- BLOCK (R. de), chargé de cours à l'Université, 29, rue Fabry, à Liège (Belgique). — 1872.
- BODIN, agrégé de l'Université, professeur au Collège Stanislas, 7, rue d'Assas. — 1894.
- BOISSIER (Gaston), de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de France, au palais de l'Institut, 23, quai Conti. — 1869.
- BOIZEL (Alfred) avoué à la Cour d'appel de Paris, 22, rue Saint-Augustin. — 1897.
- BONNARIC (Victor), inspecteur d'Académie à Nîmes. — 1888.
- BONNASSIES (Jules), Marina dei Ronchi Massa, provincia di Carrara, Italie. — 1893.
- BOPPE (Auguste), secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople. — 1885.
- BORDEAUX (P.), 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine. — 1894.
- BOTTI (G.), conservateur du musée d'Alexandrie (Égypte). — 1896.
- BOUCHERIE (Adhémar), ancien chef de bataillon à la Légion étrangère, 16, place Saint-Pierre, à Angoulême. — 1883.
- BOUDHORS (Ch.-Henri), professeur au Lycée Henri IV, 12, rue du Sommerard. — 1895.
- BOULAY DE LA MEURTHE (comte Alfred), 23, rue de l'Université. — 1895.
- BOULGARIS (Comte C.), prêtre, à Corfou. — 1891.
- BOURGAULT-DUCOUDRAY, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 16, Villa Molitor, Paris Auteuil. — 1874.
- BOURGUET (Émile), maître de conférences de littérature grecque à la Faculté des lettres, 11, quai Claudé-Bernard, Lyon. — 1897.
- * BOUSQUET (abbé), maître de conférences à l'Institut catholique, 11, rue du Regard. — 1897.
- BOUTMY (Émile), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.
- * BOUTROUE (A.), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 241, rue du Faubourg Saint-Honoré. — 1893.
- BOUVIER, professeur de rhétorique au lycée d'Orléans, 3, rue des Huguenots. — 1888.
- BOUVY (le R.-P. Edmond), docteur ès lettres, 8, rue François 1^{er} — 1891.
- BOXLER (l'abbé), agrégé de l'Université, 23, rue du Général Foy. — 1892.
- BRANCOVAN (la princesse), 34, avenue Hoche. — 1885.
- BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 70, rue d'Assas. — 1868.

BROGLIE (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino.
— 1871.

BROGLIE (prince Victor de), député, 48, rue de La Boétie. —
1888.

* BROSSELDAR (Paul), lieutenant-colonel au 49^e régiment d'infanterie
à Bayonne. — 1883.

BRUNETIÈRE (Ferdinand), de l'Académie française maître de con-
férences à l'École normale supérieure, 4, rue Bara. — 1885.

* BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du
synode œcuménique de Constantinople, à Ismidt, Turquie.
— 1876.

BUISSON (Benjamin), directeur du Collège Alaoui, Tunis. — 1870.

BUREAU (Paul), étudiant en droit et étudiant à la Faculté des let-
tres, 59, rue de Turenne. — 1897.

CAFFIAUX, ancien receveur municipal de la ville de Valenciennes.
— 1868.

CAILLEMER (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. —
1867.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Vicomte), 112, boulevard de Courcelles. —
1893.

CALLIPOLITI (Georges), docteur-médecin à Adramytte, Turquie
d'Asie. — 1893.

CALLOT (Ernest), 160, boulevard Malesherbes. — 1895.

CALOGEROPAILO, conservateur de la Bibliothèque de la Chambre des
députés, à Athènes. — 1891.

* CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut de France,
à Athènes. — 1868.

* CARATHEODORY (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à
Bruxelles. — 1872.

CARATHEODORY (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées,
à Athènes. — 1876.

CARAVIAS (docteur S.), 18, rue de Lisbonne. — 1894.

CARPENTIER (Paul), avocat, rue Jacquemart-Gielée, 35, à Lille. —
1893.

CARRIÈRE (Auguste), professeur à l'École des langues orientales
vivantes, 35, rue de Lille. — 1873.

* CARTAULT (Augustin), professeur à la Faculté des lettres, 96, rue
de Rennes. — 1875.

* CASSO (M^{me}), à Kischeneff (Russie). — 1875.

CASTELLANI (Giorgio), San Trovaso Fondamenta Bollani 1069,
Venise. — 1893.

CASTETS (F.), doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, 21,
boulevard du Jeu de Paume. — 1893.

CATZIGRAS (Cosmas), négociant, 24, cours Devilliers, à Marseille.
— 1867.

CERCLE de la librairie, représenté par M. Chatrousse, 117, boule-
vard Saint-Germain. — 1896.

CERF (Léopold), ancien élève de l'École normale, imprimeur-
éditeur, 12, rue Sainte-Anne. — 1883.

- CHABANEAU, maître de conférences à la Faculté de lettres, villa Pauline, à Montpellier. — 1873.
- CHACORNAC (C.), censeur au Lycée de Constantine. — 1895.
- CHAMONARD (J.), agrégé de l'Université, à l'Ecole Normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1895.
- CHAMPAULT (Philippe), à Châtillon-sur-Loire (Loiret) — 1891.
- CHANTEPIE (de), administrateur de la bibliothèque de l'Université. — 1867.
- * CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, à l'Institut. — 1876.
- CHAPRON (André), sous-préfet de Valognes (Manche). — 1893.
- CHARPENTIER (Théodore), architecte, 11, rue Duperré. — 1897.
- * CHASLES (Henri), 31, rue de la Baume. — 1881.
- * CHASSIOTIS (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris 28, rue des Écuries d'Artois. — 1872.
- CHATEL (Eug.), ancien archiviste du département du Calvados, 5, rue Vavin. — 1867.
- * CHÉVRIER (Adolphe), avocat-général à la Cour de cassation, 13, rue de Téhéran. — 1873.
- * CHÉVRIER (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.
- * CHOISY (Aug.), ingénieur des ponts et chaussées, 9, rue de Poitiers. — 1867.
- * CHRYSOVELONI (Léonidas), négociant, 4, place Saint-Denys, à Athènes. — 1869.
- CITOLEUX, ancien professeur au lycée Henri IV, 11, rue du Pichery, Quimper. — 1872.
- * CLADO (docteur), 122, avenue des Champs-Élysées. — 1894.
- CLERC (Michel), professeur à la Faculté des lettres de Marseille, Château Borély. — 1893.
- COGORDAN (Georges), ministre de France au Caire. — 1873.
- * COLARDEAU, professeur au lycée Lakanal, 3, place Jussieu. — 1894.
- * COLIN (Armand) et C^{ie}, libraires-éditeurs, 5, rue de Mézières. — 1891.
- COLLARD (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue de la Station. — 1879.
- COLLIGNON (Maxime), membre de l'Institut, professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 88, boulevard St-Germain. — 1875.
- * COMBOTHECRAS (S.-J.), rue Tyraspolscaya, à Odessa. — 1873.
- * CONSTANTINIDIS (Zanos), négociant, à Constantinople, Pera, 6, rue Journal. — 1873.
- * CORGIALEGNO (Marino), à Londres, 21, Pembridge-Gardens, Bayswater. — 1867.
- COSMAO DUMANOIR (Marcel), avocat, 57, rue de Chateaudun. — 1893.
- COSSOUDIS (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.
- COSTOMIRIS (D^r A.), professeur agrégé d'ophtalmologie à l'Université d'Athènes, 10, avenue de Bouvines. — 1891.
- COUAT, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1876.
- * COUMANOUIS (Étienne-A.), correspondant de l'Institut de France

- (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
- * COURCEL (baron Alphonse de), ambassadeur à Londres, au château d'Athis-sur-Orge, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et à Paris, 10, boulevard Montparnasse. — 1886.
- COURET (comte Alphonse), ancien magistrat, docteur ès-lettres, 6, rue du Dévidet, Orléans. — 1897.
- * COUVE (L.), maître de conférences à la Faculté des lettres, 55, rue de Toul, à Nancy. — 1895.
- CRÉPIN (Victor), professeur de 6^e au Lycée d'Amiens. — 1891.
- CRIÉSI (Constantin), 18, rue Clément-Marot. — 1890.
- * CROISSET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 54, rue Madame. — 1873.
- * CROISSET (Maurice), professeur au Collège de France, 27, rue Saint-Louis, à Versailles. — 1873.
- CROZIER, directeur du protocole, 55, avenue d'Antin. — 1897.
- * CUHEVAL (Victor), ancien professeur au Lycée Condorcet, 46, rue de Clichy. — 1876.
- CUMONT (Franz), professeur à l'Université de Gand, 79, rue Montoyer, à Bruxelles. — 1892.
- * DALMEYDA (Georges), professeur au lycée Michelet, 123, rue de la Tour, Passy. — 1893.
- * DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.
- DECHARME (Paul), professeur à la Faculté des lettres, 95, boulevard Saint-Michel. — 1868.
- DELACROIX (Gabriel), professeur au lycée Montaigne, 54, rue du Four. — 1883.
- DELAGRAVE, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.
- DELAMARRE (Jules), 51, rue de la Pompe, Paris Passy. — 1893.
- DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs. — 1874.
- * DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.
- DELOCHE (Maximin), membre de l'Institut, 5, rue Herschel. — 1874.
- DELYANNI (Théodore-P.), ancien président du Conseil des ministres, à Athènes. — 1867.
- * DELYANNI (N.), ministre de Grèce à Paris, 27, rue Marbeuf. — 1875.
- DEPASTA (A.-N.), libraire à Constantinople, Galata Han Saint-Pierre, 20. — 1868.
- DEPREZ (Michel), conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 2, rue de Fleurus. — 1888.
- DERENBOURG (Hartwig), professeur à l'École des Hautes Études, 56, rue de la Victoire. — 1890.
- * DESJARDINS (M^{me} v^e Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
- DESNOYERS, directeur du musée historique, à Orléans. — 1879.
- DEVIN, avocat au conseil d'État et à la Cour de Cassation, 39, rue de La Boétie. — 1867.

- DEZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, 11, rue Vital Carles, à Bordeaux. — 1869.
- DIAMANTOPOULOU (M^{lle}), ancienne élève de l'École normale de Fontenay-aux-Roses, au Pirée (Grèce). — 1895.
- * DIDOT (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.
- DIEHL (Charles), chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy. — 1891.
- DIEUDONNÉ (A.), attaché au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, 41, boulevard de Clichy. — 1898.
- * DIEUX, professeur au collège Stanislas, 56, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1889.
- DIHIGO (Jean-Michel), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, 110, San Ignacio, île de Cuba. — 1894.
- DIMITZA, professeur de géographie à l'Université d'Athènes. — 1875.
- DORISON (L.), docteur ès lettres, professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres de Dijon, 1, rue Piron. — 1894.
- * DOSSIOS (Nic.), professeur à l'école commerciale, strada Golia, 19, Iassy (Roumanie). — 1881.
- DOTTIN (Georges), docteur ès-lettres, professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 10, rue du Thabor, Rennes. — 1897.
- DOUBLET (Georges), professeur de rhétorique au lycée, villa Minerve, rue du Soleil, Nice. — 1894.
- * DOULCET (Mgr), évêque de Nicopoli (Bulgarie), 4, place du Palais-Bourbon. — 1881.
- DRAGOMIS (Etienne), ancien ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1888.
- DRAGOMIS (Marc), Athènes. — 1896.
- DRAPEYRON (Ludovic), professeur au lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie*, 53, rue Claude-Bernard. — 1867.
- DROSINIS, directeur de l'*Hestia*, à Athènes. — 1888.
- DUCHATAUX, avocat, président de l'Académie nationale de Reims, 12, rue de l'Échauderie. — 1879.
- DUCHEMIN (Marcel), 4, rue de Malleville, à Enghien-les-Bains. — 1895.
- DUCHESNE (l'abbé L.), directeur de l'École française d'archéologie, palais Farnèse, Rome. — 1877.
- DUFAY (Auguste), 54, avenue Hoche. — 1896.
- DUFOUR (Médéric), docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lille, rue Jeanne-d'Arc, 12. — 1893.
- DUGIT, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble. — 1869.
- DUJARDIN (P.), héliographeur, 28, rue Vavin. — 1891.
- DUMONTIER, commandant du génie en retraite, 75, rue de Rennes. — 1882.
- * DUPUIS (Jean), proviseur honoraire, 88, rue Claude-Bernard. — 1881.
- DURAND (Ch.-H.), professeur de rhétorique au Collège Stanislas, 42, boulevard des Invalides. — 1888.
- DURAND-GRÉVILLE, 174, rue de Grenelle, de janvier à mars, et à Bois-Briou, Angers (Maine-et-Loire), d'avril à décembre. — 1892.
- DÜRBBACH (F.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, 2, rue du Japon. — 1892.

- * DUSSOUCHET, professeur au lycée Henri IV, 12, rue de Tournon. — 1871.
- DUVILLARD (J.), ancien directeur du Gymnase de Genève, 24, Bourg de Four, Genève. — 1893.
- DYER (Louis), esq., Sunbury Lodge, 68, Banbury Road, à Oxford. — 1889.
- * ECOLE BOSSUET, représentée par M. l'abbé Balland, directeur, 51, rue Madame. — 1890.
- ECOLE DES CARMES, représentée par M. l'abbé Guibert, supérieur, 74, rue de Vaugirard. — 1890.
- * ECOLE HELLÉNIQUE d'Odessa. — 1873.
- ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE. — 1869.
- * ÉCOLES PUBLIQUES ORTHODOXES de Chios (Turquie d'Asie). — 1893.
- * EDET, professeur au lycée Henri IV, 37, rue de la Tombe Issoire. — 1892.
- EDON, professeur honoraire au lycée Henri IV, 21, rue de Vaugirard. — 1882.
- * EGGER (M^{me} v^{ve} Émile), 68, rue Madame. — 1885.
- * EGGER (Max), professeur au lycée Charlemagne, 71, rue de Vaugirard. — 1885.
- * EGGER (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, 23, rue du Cherche-Midi. — 1872.
- EGINITIS (M.), professeur à l'Université et directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.
- * EICHTHAL (Eugène d'), 144, boulevard Malesherbes. — 1871.
- ELÈVES (les) du Lycée d'Orléans. — 1869.
- ELÈVES (les) de rhétorique du Collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.
- EMMANUEL (Maurice), docteur ès lettres, 39, rue de Lorraine à Beaune (Côte-d'Or). — 1893.
- ERLANGER (Emile), banquier, consul général de Grèce, 35, boulevard Haussmann. — 1869.
- ERRERA (Paul), avocat, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
- ESSARTS (Emmanuel des), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — 1867.
- * ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), député, 9, rue des Écuries d'Artois, Paris. — 1872.
- EUMORHOPOULOS (Nicolas-A.), 1, Kensington Park Gardens Bayswater, à Londres. — 1897.
- FAGNIEZ (Gustave), 111, rue de Paris, Meudon. — 1882.
- * FALIEROS (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.
- * FALLEX (E.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne, 18, quai de Béthune. — 1873.
- * FALLIÈRES, sénateur, 48, rue Monsieur-le-Prince. — 1886.
- FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
- FILLEUL (E.), 31, rue d'Amsterdam. — 1873.
- * FIX (colonel Théodore), 59, rue Boissière. — 1877.
- FLAMAND-DUVAL (Félix), 41, rue de Londres. — 1894.

- FLORISOONE, professeur au Lycée, 25, rue Lemerchier, à Amiens. — 1886.
- FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes. — 1884.
- FOTIUS (Alicibiade), agent aux chemins de fer égyptiens, au Caire (Égypte). — 1896.
- * FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, 49, rue Jacob. — 1867.
- FOUGÈRES, chargé du cours d'antiquités grecques et latines à la Faculté des lettres, 88, rue Barthélemy-Delespaul, Lille. — 1886.
- FOUILLÉE (Alfred), membre de l'Institut, boulevard de Garavan, à Menton (Alpes-Maritimes), et à Paris boulevard de Port-Royal, 84. — 1884.
- * FOURNIER (M^{me} v^e Eugène). — 1884.
- FRANCE (Anatole), de l'Académie française, 5, villa Saïd, avenue du Bois de Boulogne. — 1897.
- FRANGOUDIS (G. S.), docteur en droit, à Athènes. — 1894.
- FRINGNET, inspecteur de l'Académie de Paris, 72, rue Claude-Bernard. — 1885.
- GACHON, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1893.
- GALUSKI (Ch.), à Saint-Marcel-les-Valence (Drôme). — 1868.
- GANDERAX (Louis), 5, rue Washington. — 1891.
- GASPARD (E.), professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, 48, rue de Vertpré, Nevers. — 1878.
- GAUDIER (Charles), professeur au Lycée, 95, rue des Anges, Valenciennes. — 1895.
- GAULT (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, 44, rue Miromesnil. — 1878.
- GAUTIER, inspecteur général de l'instruction publique, à Gerbault Saint-Ouen, (Indre-et-Loire). — 1878.
- * GENNADIOS (Jean), chez M. Hitchins, London W. Ealing Dean. — 1878.
- GEORGIU (Paléologue), directeur du Gymnase Averof et de l'École Tossitsée à Alexandrie (Égypte). — 1892.
- * GEVAERT (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.
- * GIDEL (Ch.), proviseur honoraire du Lycée Condorcet, 23, rue de Moscou. — 1867.
- GIRARD (Docteur S.-S. Amédée), député de Riom (Puy-de-Dôme). à Paris, 15, rue Richepanse. — 1873.
- * GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres, directeur de l'Institut Thiers, 5, Rond-Point Bugeaud. — 1867.
- GIRARD (Julien), inspecteur général honoraire de l'Université, 33, rue du Cherche-Midi. — 1869.
- * GIRARD (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.

- GLACHANT (Paul-Gabriel), professeur de troisième au Lycée Condorcet, 34, rue Notre-Dame-de-Lorette. — 1886.
- GLACHANT (Victor), professeur au lycée Buffon, 44, boulevard des Invalides. — 1884.
- GLOTZ (Gustave), professeur au Lycée Louis-le-Grand, 73, rue du Cardinal-Lemoine. — 1895.
- GLYCAS (Nicéphore), membre du Saint-Synode du patriarcat œcuménique chez MM. Sphyra, frères, Constantinople-Galata (Turquie). — 1868.
- * GOELZER, maître de conférences à l'École normale supérieure, 32, rue Guillaume Tell. — 1892.
- * GOIRAND (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris, 128, rue de Rivoli. — 1883.
- * GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, 16, place Vendôme. — 1883.
- GOLDSCHMIDT (Léopold), 19, rue Rembrandt. — 1876.
- * GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon. — 1878.
- GONTHIER (Louis), aumônier d'Orient, à Domassin (Savoie). — 1895.
- GOSSELIN (Louis), professeur au Lycée, Brest. — 1895.
- GOUOUILHOU, imprimeur à Bordeaux, 8, rue de Cheverus. — 1893.
- * GRANDIN (A.), 16, rue Lafontaine, 6, hameau Béranger, Auteuil. — 1890.
- * GRAUX (Henri), propriétaire, à Vervins (Aisne). — 1882.
- * GRÉARD (Octave), de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.
- GRIZANI (P.), professeur de musique, à Alexandrie. — 1880.
- GROUSSARD (E.), professeur au Lycée Janson de Sailly, à Rochefort-sur-Mer, 72, rue du Rempart. — 1882.
- GROUSSET (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.
- GROUTARS (J. de), place de l'Université, à Louvain (Belgique). — 1890.
- * GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
- GSELL, docteur ès lettres, professeur de la chaire d'antiquités à l'École supérieure des lettres d'Alger. — 1893.
- GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome, 15, rue de l'Université. — 1867.
- GUIRAUD (Paul), professeur-adjoint à la Faculté des lettres, 30, rue du Luxembourg. — 1891.
- * GYMNASE AVÉROF à Alexandrie (Égypte). — 1897.
- * GYMNASE DE JANINA (Turquie). — 1872.
- * HACHETTE et C^{ie}, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.
- * HADJI-COSTA (Lysandre), directeur de l'École hellénique, rue Nadejdinska, maison Schimiakine, à Odessa. — 1885.
- HALLAYS (André), homme de lettres, 29, rue Saint-Guillaume. — 1880.

- HALPHEN (Eugène), avocat, 69, avenue Henri Martin. — 1869.
- HARMAND, professeur au Lycée, 45, rue de la Commanderie, à Nancy. — 1892.
- HATZFELD, professeur honoraire, 7, rue de l'Odéon. — 1869.
- HAURY, professeur au lycée de Vesoul, 41, rue du Centre. — 1883.
- HAUSSOULLIER (B.), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile. — 1881.
- * HAUVETTE (Amédée), professeur adjoint et directeur d'études à la Faculté des lettres, 21, rue Jacob. — 1883.
- * HAVET (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, 5, avenue de l'Opéra. — 1869.
- HEIBERG (le dr J.-L.), professeur à l'Université, à Copenhague, 13, Classensgade. — 1891.
- HENNEGUY (Félix), 54, rue Denfert-Rochereau. — 1873.
- HENRY (Victor), professeur à la Faculté des lettres, 105, rue Notre-Dame-des-Champs. En été : 42, rue de Paris, à Orsay (Seine-et-Oise). — 1884.
- * HÉRIOT-BUNOUST (l'abbé Louis), Nicolo del Villano n° 2, à Rome. — 1889.
- HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, 15, rue Washington. — 1872.
- * HEUZEY (Léon), membre de l'Institut, conservateur des antiquités orientales au musée du Louvre, 5, avenue Montaigne. — 1867.
- HITTORFF (Charles), 54, avenue de Villeneuve-l'Étang, à Versailles, — 1867.
- HOCHART, 22, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1893.
- * HODGI EFFENDI (J.), directeur général de la Société des tramways, à Constantinople, 20, cité de Péra. — 1876.
- HOLLEAUX (Maurice), professeur à la Faculté des lettres, 22, rue du Juge de Paix, Lyon. — 1889.
- HOMOLLE (Th.), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes. — 1876.
- * HOUSSAYE (Henry), de l'Académie française, 49, avenue Friedland. — 1868.
- HUBERT (Henri), agrégé d'histoire, 74, rue Claude-Bernard. — 1897.
- HUILLIER (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.
- HUIT (Ch.), docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.
- HUMBERT, professeur au lycée Condorcet, 23, rue de la Chaussée d'Antin. — 1875.
- HUNTINGTON (Henry Alonzo), ancien commandant d'artillerie aux États-Unis, 27, avenue d'Eylau. — 1895.
- ICONOMOPOULOS (Léonidas-D.), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, au Caire. — 1890.
- IMHOOF-BLUMER (D^r F.), à Winterthur (Suisse). — 1890. (*Deux citations.*)
- * INGLESSIS (Alexandre), chez MM. Mavro fils et C^{ie}, à Odessa. — 1880.

- * INGLESSIS (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.
- ISERENTANT, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Malines (Belgique). — 1880.
- * JAMOT (Paul), ancien membre de l'École française d'Athènes, attaché au musée du Louvre, 27, rue Fresnel, — 1890.
- * JASONIDIS, à Limassol (île de Chypre). — 1870.
- JOANNIDIS (Alexandre-G.), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, au Caire. — 1896.
- * JOANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce). — 1869.
- JOHNSTON (M^{me} Nathaniel), au château de Beaucaillou, par Saint-Julien (Gironde). — 1894.
- * JORDAN (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varenne. — 1874.
- * JORET (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 5, rue Saint-Michel, à Aix. — 1879.
- JOUBIN (André), secrétaire de l'École française d'Athènes, attaché à l'ambassade française de Constantinople, à Paris, 110, boulevard Saint-Germain.
- KANN (Arthur), 58, avenue du Bois de Boulogne. — 1893.
- KARPELÈS (M^{me}), 50, avenue du Trocadéro. — 1897.
- KEBEDJI (Stavro-M.), négociant, à Constantinople. — 1868.
- KEHAYA (M^{me} Calliope), à Athènes. — 1876.
- * KONTOSTAVLOS (Alexandre), ancien ministre, à Athènes. — 1876.
- * KOUNDOURI (Panaghi), 23, rue de l'Arsenal, Marseille. — 1897.
- KREBS (Adrien), professeur à l'École Alsacienne, 8, rue Nicole. — 1878.
- * KRIVTZOFF (M^{me}), 53, rue grande Nikitskaia, à Moscou. — 1874.
- LABBÉ (Édouard), professeur honoraire au Lycée Saint-Louis, 5, rue Bréa. — 1876.
- * LAFAYE (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres, 68, rue d'Assas. — 1892.
- LAIGNOUX (Henri), professeur au collège Stanislas, 22, rue d'Assas. — 1893.
- LALOY (Louis), agrégé des lettres, professeur au Lycée, 29, place du Château, Brest. — 1897.
- LAMBROS (Spyridion), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
- * LAMY (Ernest), 113, boulevard Haussmann. — 1883.
- * LANDELLE (Charles), 17, quai Voltaire. — 1868.
- LAPRADE (Paul de), licencié ès lettres et en droit, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1884.
- LARROUMET, membre de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.
- LASKARIDÈS (D^r S.), à Alexandrie (Égypte). — 1892.
- LAURENT (Joseph), agrégé de l'Université, membre de l'École française d'Athènes. — 1895.
- LA VILLÉ DE MIRMONT (de), docteur ès lettres, maître de confère-

- ces à la Faculté des lettres, 30, rue de l'Église-Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1888.
- LAVRIOTIS (le R. P. Alexandre) du monastère Lavra au Mont-Athos. — 1897.
- * LAZZARO (Périclès-Hadji), vice-consul des États-Unis, à Salonique.
- * LEBÈGUE (Henri), licencié ès lettres, 95, boulevard Saint-Michel — 1888.
- * LECHAT, chargé de cours à la Faculté des lettres, 8, rue de l'Argenterie, à Montpellier. — 1891.
- * LECOMTE (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès. — 1875.
- LE FOYER (H.), avocat, 252, rue de Rivoli. — 1892.
- * LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa. — 1873.
- LEGENTIL (V.), professeur en retraite, 15, rue de l'Église Saint-Julien, à Caen. — 1868.
- LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 15, rue du Château, Neuilly-sur-Seine. — 1890.
- * LEGRAND (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 1, rue Humboldt. — 1870.
- LEGRAND (Philippe-Ernest), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.
- LELIOUX (Armand), chef-adjoint du service de la sténographie au Sénat, 36, rue de Vaugirard. — 1879.
- LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres de Caen, 12, rue Sainte-Anne. — 1893.
- LÉOTARD (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté catholique des lettres, 3, cours Morand, à Lyon. — 1868.
- LEQUARRÉ (Nicolas), professeur à l'Université de Liège (Belgique), rue André-Dumont. — 1872.
- * LEREBOULET (D^r Léon), membre de l'Académie de médecine, 44, rue de Lille. — 1872.
- LERICHE (J.), agrégé de l'Université de France, ancien examinateur à l'Université de Londres, villa de la Reine, Versailles. — 1877.
- LEROUX (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
- LE ROUX (Henri), directeur des affaires départementales à la préfecture de la Seine, 14 rue Cambacérés. — 1897.
- LEROY-BEAULIEU (Anatole), membre de l'Institut, 69, rue Pigalle. — 1870.
- LE SOURD (docteur E.), directeur de la *Gazette des hôpitaux*, 4, rue de l'Odéon. — 1883.
- * LEUDET (M^{me} V^{ve}), à Piencourt, par Thiberville (Eure). En hiver, 11, rue Longchamp, Nice. — 1887.
- LÉVÊQUE (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 4, sentier des Tibiles, à Bellevue (Seine-et-Oise). — 1867.
- LÉVY (Georges-Raphaël), 80, boulevard de Courcelles. — 1888.
- LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, 110, rue de Grenelle. — 1884.
- LIMPRITIS, avocat, à Alexandrie. — 1877.
- LOGOTHÉTIS (Porphyre), archimandrite, 7, rue Bizet. — 1896.

- * LUR-SALUCES (comte de), 10, rue Dumont-Durville. — 1895.
LYCÉE CHARLEMAGNE, 120, rue Saint-Antoine. — 1896.
LYCÉE MONTAIGNE, rue Auguste Comte. — 1885.
- * MACMILLAN (George-A.), éditeur, 29, Bedford Street, Covent-Garden, W. C., à Londres. — 1878.
* MAGGIAR (Octave), négociant, 28, rue Saint-Lazare. — 1868.
* MAISONNEUVE (Jean), libraire-éditeur, 26, rue Madame. — 1875.
MALIADIS (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.
MALLET (Ad.), sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 83, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1897.
* MANOUSSIS (Constantin), à Athènes. — 1869.
* MANOUSSIS (Démétrios), à Paris, 4, rue Christophe-Colomb. — 1869.
* MANZAVINOS (R.), rue Konnaia, 19 à Odessa. — 1873.
MARCHEIX, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, — 1885.
MARINO (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
MARTHA (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagnaux. — 1881.
MARTIN (Abel Tommy), docteur en droit, ancien avocat à la Cour d'appel, juge de paix du 2^e arrondissement, 3, rue Frédéric Bastiat, — 1871.
MARTIN (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 9, rue Sainte-Catherine. — 1887.
MARTIN (abbé J.-B.), 205, rue Duguesclin, Lyon. — 1897.
* MASPERO (G.), membre de l'Institut, professeur au collège de France, 24, avenue de l'Observatoire. — 1877.
MASQUERAY (P.), docteur ès lettres, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Bordeaux, 74, rue Pèlerin. — 1893.
MAUCOMBLE (Émile), avoué honoraire, 2, rue Pigalle. — 1876.
MAULDE (de), directeur de la Société d'histoire diplomatique, 10, boulevard Raspail. — 1887.
MAUROUARD (Lucien), premier secrétaire d'ambassade près la légation de France en Grèce, 56, rue de Solon à Athènes, et 1, rue d'Argenson, à Paris. — 1891.
MAURY, professeur à la Faculté des lettres, 75, avenue de Lodève, Montpellier. — 1894.
* MAVRO (Spiridion), chez MM. Mavro, Valaority, Athènes. — 1873.
* MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ministre de Grèce à Constantinople. — 1868.
* MAVROCORDATO (Mathieu), Sabanieff Moste, à Odessa. — 1873.
* MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), député, 1, rue Coumbari, à Athènes. — 1888.
MAVROYENI-BEY (Alexandre), ancien consul de Turquie à Washington, à Constantinople. — 1891.
MAVROYENI-BEY (Démétrius), ancien consul général de Turquie, à Marseille, rue Breteuil, 61. — 1891.
* MAXIMOS (P.), à Odessa. — 1879.

- MÉGACLÈS (Athanase), archevêque de Salonique, Turquie. — 1895.
- MELAS (Constantin), 67, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1867.
- * MELAS (Léon), à Athènes. — 1893.
- MÉLY (F. de), 10, rue Clément-Marot. — 1894.
- MENGOLA (D.), avocat, à Alexandrie. — 1887.
- * METAXAS (Gerasimos), docteur-médecin, 4, rue Diendé, à Marseille. — 1887.
- METAXAS (St.), docteur-médecin, 22, rue Mazagran, à Marseille. — 1867.
- MEUNIER (l'abbé J.-M.), professeur au Collège de Saint-Cyr, à Nevers. — 1895.
- * MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue Labourdonnais. — 1884.
- MEYNIAL (Ed.), professeur à la Faculté de droit de Montpellier, 4, rue des Trésoriers-de-la-Bourse. — 1893.
- MÉZIÈRES (Alfred), de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, 57, boulevard Saint-Michel. — 1867.
- MICHAELIDIS (Cl.), 20, Marine Crescent, Waterloo près Liverpool. — 1890.
- MICHEL (Ch.), professeur à l'Université de Liège, 110, avenue de d'Avroy. — 1893.
- MICHELI (Horace), docteur ès lettres, 28, rue Fédérale, Berne. — 1888.
- * MICHON (Etienne), attaché aux Musées du Louvre, 100, rue du Bac. — 1893.
- MILIARAKIS, homme de lettres, à Athènes. — 1875.
- MILLET (Gabriel), ancien membre de l'École d'Athènes, 7, rue de Verneuil. — 1896.
- * MILLIET (Paul), 95, boulevard Saint-Michel. — 1889.
- * MONCEAUX (Paul), professeur de rhétorique au lycée Henri IV, 96, rue de Rennes. — 1885.
- MONFERRATO (Antoine), avocat, à Athènes. — 1890.
- MONNIER, professeur à la Faculté de droit, 15, rue Bardineau, Bordeaux. — 1893.
- MONOD (Gabriel), directeur de la *Revue historique*, maître de conférences à l'École normale supérieure (chez M. Alcan, 108, boulevard Saint-Germain).
- MORAÏTIS (Démétrius), professeur à Londres, 72, Ashmore-Road. — 1879.
- MOSSOT, professeur au lycée Condorcet, 20, rue de Verneuil. — 1887.
- MÜNTZ (Eugène), membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue de Condé. — 1887.
- MYRIANTHEUS (d^r Hiéronymos), archimandrite, 15, quai du Mont-Blanc, à Genève. — 1879.
- NAVARRÉ (O.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1895.
- * NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
- * NEGROPONTES (Ulysse), 50, avenue du bois de Boulogne. — 1890
- * NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, près de l'orphelinat des jeunes filles, à Athènes. — 1868.

NICOLE, professeur à la Faculté des lettres 6, rue Petitot, Genève. — 1891.

* NICOLOPOULO (Jean-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.

* NICOLOPOULO (Nicolas-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.

NICOT DE VILLEMMAIN (Augustin), pharmacien, 6, place Cambronne, Paris. — 1876.

* NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée national de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.

NORMAND (Ch.), architecte diplômé par le gouvernement, directeur de la revue *L'ami des monuments et des arts*, secrétaire général de la Société des Amis des monuments parisiens, 98, rue de Miromesnil. — 1889.

ODDI (F.-F.), professeur de langues, à Alexandrie (Égypte). — 1880.

OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'École normale supérieure, 6, place Saint-Sulpice. — 1869.

* OMONT (H.), conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 30, rue Raynaud. — 1884.

ORPHANIDÈS (Démétrius), professeur à l'Université d'Athènes. — 1868.

OULIANOFF (L.-L.), juge de paix à Nicolaïeff. — 1888.

OURSSEL (Paul), 144, boulevard Haussmann. — 1867.

OUVRÉ, docteur ès lettres, professeur de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1892.

* PAISANT (Alfred), Président du tribunal civil de la Seine, 33, rue Neuve, à Versailles. — 1871.

PAIX-SÉAILLES (Charles) étudiant, 23, rue Lauriston. — 1896.

PALAMAS (Grégoire), archimandrite, 1, rue Demours. — 1895.

PANAS (le d^r F.), professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine, 6, rue de Berry. — 1875.

PANTAZIDES (J.), professeur à l'Université d'Athènes. — 1889.

* PAPADIMITRIOU (Sinodis), directeur de l'école hellénique à Odessa. — 1893.

PAPAVASSILIOU (G.), professeur à Athènes. — 1889.

PARIS (Pierre), maître de conférences à la Faculté des lettres, 26, rue Méry, à Bordeaux. — 1894.

PARISSIS (D^r N.), agrégé de l'Université d'Athènes, au Caire. — 1889.

PARMENTIER (Léon), professeur à l'Université, 47, rue Souverain-Pont, Liège (Belgique). — 1895.

* PARMENTIER (le général Théodore), 5, rue du Cirque. — 1872.

* PASPATIS (Georges), à Athènes. — 1888.

PASSERAT (Louis), professeur agrégé en retraite, 32, rue Gustave Courbet. — 1874.

PASSY (Louis), député de l'Eure, 81, rue Taitbout. — 1867.

PATON (W.-R.), à Vathy, île de Samos. — 1896.

PAULIN, architecte du Gouvernement, professeur à l'École des Beaux-Arts, 41, rue Boissy-d'Anglas. — 1893.

PEINE (Louis), professeur au lycée Condorcet, 5, rue Latran. — 1894.

* PÉLICIER (P.), archiviste de la Marne, à Châlons. — 1867.

- PELISSIER, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1893.
- PEPIN-LEHALLEUR (Adrien), 14, rue de Castiglione. — 1880.
- PEREIRE (Henry), 33, boulevard de Courcelles. — 1890.
- PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1867.
- PERSON (Émile), professeur au lycée Condorcet. — 1877.
- * PERSOPOULO (N.), à Odessa. — 1873.
- PESSONNEAUX (Raoul), professeur au lycée Henri IV, 80, rue Bonaparte. — 1888.
- PETIT DE JULLEVILLE, professeur à la Faculté des lettres, 6, rue Eblé. — 1868.
- PETITJEAN (J.), professeur au Lycée Buffon, 24, rue Ernest Renan. — 1893.
- * PEYRE (Roger), professeur d'histoire au Collège Stanislas, 13, rue Jacob. — 1879.
- * PHARDYS (Nicolas-B.), ancien directeur de l'École hellénique de Cargèse, à Samothrace (Turquie), par Dédé agadj, chez MM. Hampouri frères. — 1884.
- PHILÉMON (Timoléon), ancien maire, ancien député, à Athènes. — 1896.
- PICARD (Alph.), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1879.
- * PISPAS (B.), rue Richelieu, à Odessa. — 1879.
- POFFONDIS, 98, rue de Rennes. — 1879.
- POITRINEAU, inspecteur d'Académie à Rennes. — 1869.
- * POTTIER (Edmond), professeur à l'École du Louvre, conservateur-adjoint des Musées nationaux, 4, rue Beethoven, à Passy. — 1884.
- POTTIER (René-Jean), professeur suppléant au Lycée Condorcet, 26, rue Joubert. — 1870.
- PRAROND (Ernest), 42, rue de Lillers, Abbeville. — 1871.
- PROVELEGHIOS (Aristomène), à Athènes. — 1889.
- * PSICHA (Étienne), à Athènes. — 1884.
- PSICHARI (Jean), agrégé de l'Université, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, 77, rue Claude-Bernard. — 1879.
- PUECH (Aimé), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1892.
- RADET (G.), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, 7, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.
- * RAGON (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, 77, rue de Vaugirard. — 1888.
- RALLI (Théodore-A.), à Alexandrie. — 1879.
- RALLI frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
- * RAMBAUD (Alfred), ministre de l'Instruction publique, 76, rue d'Assas. — 1870.
- REINACH (H.-J.), 31, rue de Berlin. — 1890.
- * REINACH (Joseph), député des Basses-Alpes, 6, avenue Van-Dyck. — 1888.
- * REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur-adjoint

- au musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 38, rue de Lisbonne. — 1878.
- * REINACH (Théodore), directeur de la *Revue des Études grecques*, 26, rue Murillo. — 1884.
- REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1869.
- REYNAUD, professeur de rhétorique au lycée de Montpellier. — 1893.
- RICHARD (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles. — 1888.
- RICHARDOT, professeur au Collège Stanislas, 44, rue Saint-Placide. — 1893.
- RICHER (Théodore), docteur-médecin, au Caire. — 1896.
- * RIDDER (de), maître de conférences de langue et littérature grecques, à la Faculté des lettres, 8, place des Carmélites, Aix. — 1894.
- * RISTELHUBER, ancien bibliothécaire, 7, rue de la Douane, à Strasbourg. — 1889.
- * RODOCANACHI (Michel-E.), négociant, 10, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
- * RODOCANACHI (P.), 42, avenue Gabriel. — 1867.
- RODOCANACHI (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne. — 1892.
- RODOCANACHI (Th.), 1, rue de Longchamps. — 1894.
- ROMANOS (A.), député, Athènes. — 1891.
- ROTHSCHILD (baron Alphonse de), 21, rue Laffitte. — 1867.
- * ROTHSCHILD (baron Edmond de), 21, rue Laffitte. — 1884.
- ROUIRE (Docteur), membre de la commission scientifique de Tunisie, 60, rue Bellechasse. — 1895.
- ROUX (Ferdinand), avocat, à Javode par Issoire. — 1887.
- * RUELLE (Ch.-Émile), conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 195, rue de Vaugirard. — 1869.
- SAGLIO (Edmond), membre de l'Institut, directeur du musée de Cluny, 24, rue du Sommerard. — 1868.
- SAKELARIDIS (Dimitri), à Alexandrie. — 1888.
- SALONE (Émile), professeur au Lycée Condorcet, 37, rue de Lille. — 1888.
- SANSON (Ernest), architecte, 48, rue d'Anjou. — 1888.
- * SARAKIOTIS (Basile), docteur-médecin, à Constantinople. — 1872.
- * SARAPHIS (Aristide), négociant à Mételin (Turquie). — 1868.
- SARCEY (Francisque), 59, rue de Douai. — 1868.
- * SATHAS (Constantin), 99, rue du Ranelagh, Passy. — 1874.
- SAVVAS-PACHA, 34, rue Desbordes-Valmore, Passy (en hiver à Menton). — 1892.
- * SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.
- * SCARAMANGA (Doucas), à Taganrog (Russie). — 1870.
- * SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog (Russie). — 1870.
- * SCARAMANGA (Pierre-J.), à Paris, 6, rue Le Chatelier (place Pereire). — 1872.

- SOULIEMANN (M^{me} Henri), à Athènes. — 1895.
- * SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 27, avenue d'Antin. — 1888.
- SÉGUIER (comte de), à Bourbon-l'Archambault (Allier). — 1895.
- SENART (Emile), membre de l'Institut, 48, rue François I^{er}. — 1867.
- SESTIER (J.-M.), avocat à la Cour d'appel, 24, rue Nicole. — 1881.
- SÈZE (Romain de), 76, rue de Seine. — 1893.
- SINOIR, professeur de rhétorique au Lycée de Laval. — 1892.
- SIPHNAIOS (Jean), négociant, à Constantinople. — 1868.
- SKIAS (André N.), 104, rue de Solon, à Athènes. — 1892.
- SKLIROS (Georges-Eustache), 289-291, Regent Street, à Londres. — 1876.
- SOREL (Albert), de l'Académie française, secrétaire de la présidence du Sénat. — 1871.
- * SOUCHU-SERVINIÈRE, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
- * SOUTZO (prince Grégoire-C.), ancien sénateur de Roumanie, 29, rue Calzea, à Bucarest. — 1888.
- * SOUTZO (prince Constantin-D.), officier du Sauveur de Grèce, à Slobosia-Corateni, district de Phimnic (Roumanie). — 1888.
- * SOUVADZOGLOU (Basile), négociant, à Constantinople. — 1878.
- STAMOULIS (Anastase), négociant, à Silyvrie (Turquie). — 1874.
- STEPHANOS (D^r Clon), à Athènes. — 1879.
- STICKNEY (Trumball), 55, avenue Marceau. — 1896.
- STREIT (Georges), professeur agrégé de droit international à l'Université d'Athènes. — 1894.
- STRÖHLIN (Ernest), professeur à l'Université de Genève, 5, avenue Marc Monnier, (à Paris, 4, rue du Luxembourg). — 1895.
- * SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française, 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 1883.
- * SYNGROS (A.), à Athènes. — 1877.
- TAMVACOPOULOS (docteur A.). — 1894.
- TAMVACOS (N.-D.), à Constantinople. — 1874.
- * TANNERY (Paul), directeur de la manufacture de tabac, à Pantin (Seine). — 1885.
- TASCHER DE LA PAGERIE (Robert duc de), à Neuburg (Bavière), et en hiver, 4, rue Zalocosta (Athènes). — 1886.
- * TELFY (J.-B.), professeur de littérature classique à l'Université de Pesth. — 1869.
- TEMPLIER (l'abbé), professeur de seconde au petit séminaire de Versailles. — 1892.
- TERNAUX-COMPANS, conseiller d'ambassade, 31, rue Miromesnil. — 1878.
- TERRIER, professeur au lycée Condorcet, 40, rue d'Aumale. — 1878.
- THALÈS (le d^r M.), à Athènes. — 1890.
- THEODORIDÈS (Jean), docteur à Serrès. — 1895.
- THERMOJANNIS (N. J.), avocat au Caire (Egypte). — 1896.
- * TOUGARD (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur honoraire au petit séminaire du Mont-aux-Malades, à Rouen. — 1867.

- * **TOURNIER**, maître de conférences à l'École normale supérieure, 46, rue de Tournon. — 1867.
- * **TOURTOULON** (baron de), château de Valergues, par Lansargues (Hérault). — 1869.
- * **TRAVERS** (Albert), directeur des Postes et Télégraphes de l'Hérault à Montpellier. — 1885.
- TRÉVERRET** (Armand de), professeur à la Faculté des lettres, 170, rue de Pessac, Bordeaux, — 1869.
- TRIANTAPHYLIDIS**, 19, rue de Téhéran. — 1894.
- * **TSACALOTOS** (E.-D.), à Athènes. — 1873.
- TYPALDO** (Kosakis-G.), député, boulevard Amélie, à Athènes. — 1891.

- * **UNIVERSITÉ D'ATHÈNES**. — 1868.

- VALETTAS** (J.-N.), professeur, 46, Durham Terrace, Westbourne Gardens, à Londres. — 1867.
- * **VALIERI** (Octave), 2, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1879.
- * **VALIERI** (Jérôme), 42, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1868.
- VANVINCO-RENIÉZ** (Louis), à Audruicq (Place) (Pas-de-Calais). — 1898.
- VAPHLADIS** (Apostolos), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.
- * **VASNIER**, 167, boulevard Malesherbes. — 1894.
- VAST** (Henri), examinateur d'admission à l'école de Saint-Cyr, 69, rue de Rome. — 1878.
- VAYSSIÉ**, agence Havas, au Caire. — 1891.
- VENETOCLES** (Dém.), directeur du lycée grec, à Alexandrie. — 1879.
- * **VENIERIS** (Anastase), chez le docteur J.-L. Bistis, grande rue de Péra, n° 249. Péra, Constantinople. — 1885.
- VÉRIN**, professeur de philosophie à l'École de Pont-Levoy (Loir-et-Cher). — 1869.
- VIANEY** (J.), docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, 51, rue du faubourg du Courreau, à Montpellier. — 1894.
- VIDAL DE LABLACHE**, sous-directeur à l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1870.
- * **VLASTO** (Antoine), 146, avenue des Champs-Élysées. — 1884.
- * **VLASTO** (Étienne-A.), 42, allées des Capucines, à Marseille. — 1875.
- * **VLASTO** (Ernest), ingénieur, 7, rue Lamennais. — 1884.
- * **VLASTO** (Théodore), chez MM. Ralli frères, à Liverpool. — 1881.
- VOGÜÉ** (marquis de), membre de l'Institut, député, 2, rue Fabert. — 1875.
- VOUYRAS** (Stavros-Jean), journaliste, à Constantinople. — 1868.
- * **VUCINA** (Emmanuel-G.), 1, rue Xantippe, à Athènes. — 1873.
- * **VUCINA** (Jean-G.), à Odessa. — 1873.

- WALLON** (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut. — 1869.

- WATEL, professeur au lycée Condorcet, 103, rue Miromesnil. — 1874.
- WEIL (Henri), membre de l'Institut, maître de conférences honoraire à l'École normale supérieure, 16, rue Adolphe Yvon, Passy. — 1867.
- WELTER (H.), libraire, 59, rue Bonaparte. — 1894.
- * WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, 27, rue Notre-Dame des Champs. — 1867.
- * XANTHOPOULOS (Démétrius), rue Sophie, maison Mavro, à Odessa. — 1879.
- * XYDIAS (Nicolas), artiste peintre, 22 *bis*, rue Pétrarque. — 1884.
- * XYDIAS (S.), chez MM. Mavro, Valaority, Athènes. — 1873.
- ZAIMIS (Assemakis), à Athènes. — 1891.
- ZAIMIS (Panaghiotis), officier de l'armée grecque, à Athènes. — 1890.
- ZAJA (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
- ZALOCOSTA (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
- ZARIFI (Périclès), banquier, 20, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
- ZIGAVINOS (Grégoire), archimandrite, 23, rue de la Grande-Armée, à Marseille. — 1891.
- * ZOGRAPHOS (Christaki Effendi), banquier, fondateur du prix Zo-graphos, 2, rue Sontay. — 1868.
- ZYROMSKI, maître de conférences à la Faculté des lettres, 97, rue François-de-Sourdis, Bordeaux. — 1893.
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Athènes.

École française d'Athènes.
Institut archéologique allemand.
Société archéologique.
Sylloge des amis de l'instruction, le *Parnasse*.

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs.

Boston.

Archæological Institute of America.

Bruxelles.

Séminaire d'histoire des littératures de l'Université libre.
Société des Bollandistes.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Sylloge littéraire hellénique.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Londres.

Society for the promotion of Hellenic studies.

Marseille.

Comité *Coray*.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Nancy.

Académie de Stanislas.

Rome.

École française de Rome.

Senlis.

Comité archéologique.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

Washington.

Smithsonian Institution.

PÉRIODIQUES.

échangés avec les publications de l'Association.

Paris.

Annales du musée Guimet.
Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Bulletin critique.
Revue critique d'histoire et de littérature.

Athènes.

Ἀνάπλασις.
Γαλήνιος.
Διάπλασις τῶν παιδῶν.
Ἔστια.
Ἐφημερίς.
Παλιγγενεσία.
Φοῖβος.

Baltimore.

American Journal of philology.

Bordeaux.

Revue des Universités du Midi.

Bruxelles.

Revue de l'Université de Bruxelles.

Constantinople.

Κωνσταντινούπολις.

Leipzig.

Byzantinische Zeitschrift.

Messine.

Rivista di Storia Antica e Scienze affini.

New York.

American Journal of Archæology.

Trieste.

Νέα ἡμέρα.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1897)

1868. Prix de 500 fr. M. TOURNIER, Édition de Sophocle.
— Mention honorable. M. BOISSÉE, 9^e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.
1869. Prix de l'Association. M. H. WEIL, édition de sept tragédies d'Euripide.
— Prix Zographos. M. A. BAILLY, *Manuel des racines grecques et latines*.
— Mention très honorable. M. BERNARDAKIS, Ἑλληνική γραμματική.
1870. Prix de l'Association. M. Alexis PIERRON, Édition de l'Iliade.
— Prix Zographos. M. PAPPARRIGOPoulos, *Histoire nationale de la Grèce*.
1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile RUELLE, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.
— Prix Zographos. Partagé entre M. SATHAS (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξιδίου, Τουρκοκρατούμενη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικὴς φιλολογίας παράρτημα) et M. VALETTAS (Δοναδίσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).
1872. Médaille de 500 fr. M. POLITIS, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.
1873. Prix de l'Association. M. Amédée TARDIEU, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.
— Médaille de 500 fr. M. A. BOUCHERIE, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Jules Pollux*.
— Médaille de 500 fr. M. A. de ROCHAS D'AIGLUX, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance*.
— Prix Zographos. M. COUMANOUDIS (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφὰὶ ἐπιτύμβιοι.
— Médaille de 500 fr. M. C. SATHAS, *Bibliotheca graeca medii aevi*.
1874. Prix de l'Association. M. C. WESCHER, *Dionysii Byzantii de navigatione Bosphori quae supersunt, graece et latine*.
— Prix Zographos. M. Émile LEGRAND, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois*.
— Mention très honorable. M. E. FILLEUL, *Histoire du siècle de Périclès*.
— Mention très honorable. M. Alfred CROISSET, *Xénophon, son caractère et son talent*.
1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. SATHAS (*Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*) et M. PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*.
— Prix Zographos. Partagé entre M. MILIARAKIS (Κυκλαδικά) et M. Margaritis DIMITZA (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. LALLIER (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1^o *De Critiæ tyranni vita ac scriptis*; 2^o *Condition de la femme dans la famille athénienne au v^e et au iv^e siècles avant l'ère chrétienne*) et M. Phil. BRYENNIS (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).
- Prix Zographos. MM. COUMANOUDIS et CASTORCHIS, directeurs de l'Ἀθήναιον.
1877. Prix Zographos. MM. BAYET et DUCHESNE. *Mission au mont Athos*.
1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. AUBÉ (Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français) et M. Victor PROU (Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).
- Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique*.
1879. Prix de l'Association. M. E. SAGLIO, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.
- Prix Zographos. M. P. DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*.
1880. Prix de l'Association. M. Ex. CAILLEMER, *Le droit de succession légitime à Athènes*.
- Prix Zographos. M. Henri VAST, *Études sur Bessarion*.
1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. GEVAERT, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*.
- Prix Zographos. M. A. CARTAULT, *La trière athénienne*.
1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. COLLIGNON (*Manuel d'archéologie grecque*) et M. V. PROU (*Les théâtres d'automates en Grèce, au II^e siècle de notre ère*).
- Prix Zographos. Partagé entre M. J. MARTHA (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoce athéniens*) et M. P. GIRARD (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes*).
1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice CROISSET (*Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*) et M. COUAT (*La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*).
- Prix Zographos. Partagé entre M. CONTOS (Γλωσσικά παρατηρήσεις αναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν) et M. Emile LEGRAND (*Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III).
1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max BONNET (*Acta Thomæ, partim inedita*) et M. Victor HENRY (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque*).
- Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste CHOISY (*Études sur l'architecture grecque*), et M. Edmond POTTIER (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques*).
1885. Prix de l'Association. M. Salomon REINACH, *Manuel de philologie classique*.
- Prix Zographos. M. Olivier RAYET, *Monuments de l'art antique*.
1886. Prix de l'Association. Le *Sylloge littéraire hellénique de Constantinople*. Recueil annuel.
- Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée HAUVETTE (*De archonte rege; — Les Stratèges athéniens*. Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. BOUCHÉ-LECLERCQ (*Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen et G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque*).
1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert MARTIN (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Cavaliers athéniens*) et M. Paul MONCEAUX (Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Proxénies grecques*).
- Prix Zographos. Partagé entre M. PAPADOPOULOS KERAMEUS (Ouvrages divers sur l'antiquité grecque) et Paul TANNERY (Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque).

1888. Prix de l'Association. M. HOMOLLE, Thèses pour le doctorat ès lettres (*Les archives de l'intendance sacrée à Délos.— De antiquissimis Dianae simulacris deliacis*).
- Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.
 - Mention très honorable. M. CUCUEL, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon; Œuvres complètes de l'orateur Antiphon*, traduction française.
 - Mention très honorable. M. l'abbé ROUFF, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.
1889. Prix de l'Association. M. Henri OMONT, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. DIEHL (*Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*) et M. Spyridion LAMBROS (Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὁρους ἑλληνικῶν κωδίκων).
1890. Prix de l'Association. M. G. SCHLUMBERGER, *Un empereur byzantin au x^e siècle. Nicéphore Phocas*.
- Prix Zographos. M. MILIARAKIS, *Νεοελληνική γεωγραφική φιλολογία* (1800-1889).
1891. Prix de l'Association. M. Edmond POTTIER, *Les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*.
- Prix Zographos. Partagé entre M. SAKKÉLION (Βιβλιοθήκη πατριαρχί), et M. LATYSCHÉV (*Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Eurini*).
1892. Prix de l'Association. Partagé entre M. COSTOMIRIS (*Livre XII d'Aétius, inédit*), M. P. MILLIET (Études sur les premières périodes de la céramique grecque), et M. A.-N. SKIAS (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).
- Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé BATIFFOL (*Thèse sur l'abbaye de Rossano, et autres travaux de paléographie grecque*), et M. SVORONOS (*Numismatique de la Crète ancienne*).
 - Prix Zappas. MM. les abbés AUVRAY et TOUGARD (*Édition critique de la petite catéchèse de St Théodore Studite*).
1893. Prix Zographos. Partagé entre M. George RADET (*De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis et La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades. Thèses pour le doctorat ès lettres*) et M. Jean DUPUIS (*Théon de Smyrne, texte et traduction*).
- Prix Zappas. M. NICOLE, *Les scolies genevoises de l'Iliade et Le Livre du préfet*.
1894. Prix Zographos. Partagé entre M. TSOUNTAS (Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός) et M. CLERC (*De rebus Thyatirenorum et Les Métèques athéniens. Thèses pour le doctorat ès lettres*).
- Prix Zappas. M. CAVVADIAS. (Γλυπτὰ τοῦ ἔθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Épidaure, I*).
1895. Prix Zographos. M. A. BAILLY, *Dictionnaire grec-français*.
- Prix Zappas. M. V. BÉRARD, *De l'origine des cultes arcadiens* (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67). Thèse pour le doctorat ès lettres.
1896. Prix Zographos. S. E. HAMDY BEY et M. TH. REINACH (*Une nécropole royale à Sidon*).
- Prix Zappas. M. Paul MASQUERAY (*De tragica ambiguitate apud Euripidem et Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque. Thèses pour le doctorat ès lettres*).
1897. Prix Zographos. Partagé entre MM. DEFASSE et LECHAT (*Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*), et M. BEAUCHET (*Histoire du droit privé de la république athénienne*).

- Prix Zappas. M. Maurice EMMANUEL (*De saltationis disciplina apud Graecos* et *Essai sur l'orchestique grecque*. Thèses pour le doctorat ès lettres).
 - Médaille d'argent. M. DE RIDDER (*De ectypis quibusdam quæ falso vocantur argivo-corinthiaca* et *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique*. Thèses pour le doctorat ès lettres) et *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes*.
-

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Année 1897.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS,
DE SCEAUX, DE VANVES ET DE VERSAILLES.

Rhétorique (Version grecque). — Roujol, élève du Lycée Henri IV.

Seconde (Thème grec). — Fuchs, élève du Lycée Condorcet.

Troisième (Thème et version grecs). — Longuet, élève du Lycée Buffon.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES
DES DÉPARTEMENTS.

Rhétorique (Version grecque). — Prévot, élève du Lycée de Besançon.

UN NOUVEAU FRAGMENT DE PHÉRÉCYDE DE SYROS

Sous le titre *New classical fragments and other greek and latin papyri* (Oxford, 1897), MM. Bernard P. Grenfell et Arthur Hunt viennent de nous donner un recueil de textes sortis du sol de l'Égypte qui offrent tous de l'intérêt, mais parmi lesquels la palme revient sans contredit à un fragment de la Πεντέμυχος du vieux Phérécyde de Syros, qui passait pour le plus ancien prosateur grec. Nous avons là, dans une écriture du III^e siècle après notre ère, le haut de deux colonnes consécutives, en tout vingt-cinq lignes. Or, nous ne possédions jusqu'ici que deux citations textuelles de Phérécyde, très courtes ; elles ne formaient que quatre petites lignes chacune. Par le plus grand des hasards, l'une de ces citations se retrouve sur le papyrus, mais elle s'y présente sous un jour nouveau, parce qu'on voit maintenant le contexte dont elle faisait partie. Cela peut nous apprendre, à nous autres philologues, à nous défier des conjectures fondées sur des citations détachées. Nous voyons ici par un exemple instructif combien il est facile de s'y tromper du tout au tout.

Clément d'Alexandrie (1) cite un texte de Phérécyde dont voici la traduction : « Zeus fait un voile (φᾶρος) grand et beau, et il y brode la terre et ogénos (c'est-à-dire l'océan) et la demeure d'Océan (τὰ Ὠγγηνοῦ δώματα). » Dans un autre endroit (2), Clément demande ce qu'est le chêne ailé de Phérécyde et le voile brodé qu'il place sur ce chêne, ou bien, qu'il attache à ce chêne (τί ἐστιν ἡ ὑπόπτερος δρυς καὶ τὸ ἐπ' αὐτῇ πεποικιλμένον φᾶρος; πάντα ὅσα Φερεκύδης ἐθεολόγησεν...). Voici comment on entendait ces deux pas-

(1) *Stromateis*, VI, p. 621.

(2) *Ib.*, p. 642. A.

sages. Phérécyde présentait la surface visible de la terre comme un grand voile brodé par Zeus et jeté sur un chêne comme sur un support, une charpente. Ce chêne est ailé, parce que la terre est suspendue au centre du monde. Il était difficile, reconnaissons-le, d'imaginer une interprétation plus plausible. Sans doute, on aurait pu être arrêté par un scrupule. Clément prétend que Phérécyde tira l'invention du voile brodé par Zeus du bouclier fabriqué par Héphaëstos dans l'*Iliade*. Or, il n'y a aucun rapport entre les broderies de ce voile métaphorique et les spectacles figurés au centre et au bord du bouclier d'Achille. Mais Clément n'a-t-il pu faire un rapprochement forcé, une comparaison boiteuse?

A notre grande surprise, le papyrus nous apprend que nous étions dans une profonde erreur. Le voile était un voile réel, et les broderies étaient des broderies proprement dites. Le morceau ne se trouvait pas dans la cosmogonie de Phérécyde, mais dans son récit du mariage de Zeus et d'Héra. Le hasard nous a bien servis. Le mariage de Zeus et d'Héra, appelé le mariage sacré (ιερός γάμος), tenait une grande place dans les religions de la vieille Grèce. Il passait pour le premier mariage légitime conclu dans le monde, le type sur lequel se modelèrent ensuite les usages observés dans les mariages humains. Il est temps de mettre sous les yeux du lecteur le texte grec de la première colonne.

	τοι ποιουσιν τὰ οἰκ[ι]α
	πολλά τε καὶ μεγάλα.
	Ἐπει δὲ ταῦτα ἐξετέ-
	λεσαν πάντα καὶ χρή-
5	ματα καὶ θεράποντας
	καὶ θεραπαίνας καὶ
	τᾶλλα ὅσα δεῖ πάντα,
	ἐπει δὴ πάντα ἔτοι-
	μα γίνεταί, τὸν γά-
10	μον ποιῶσιν. Κάπει-
	δὴ τρίτη ἡμέρῃ γί-
	γνεταί τῷ γάμῳ, τό-
	τε Ζᾶς ποιεῖ φᾶρος μέ-
	γα τε καὶ καλόν, καὶ

15

ἐν αὐτῶ[ι] π ο ι κ [ίλλει γῆν
 καὶ ὠγη[νὸν καὶ τὰ ὠ-
 γηνοῦ.....
 ... Π I

Ce morceau est bien conservé. Je fais seulement remarquer qu'à la ligne 8, j'ai cru devoir écrire ἐπεὶ δὲ en deux mots, ce second ἐπεὶ reprenant le premier ἐπεὶ (l. 3).

Quel est le sujet de ποιοῦσιν (l. 1)? les parents des dieux qui vont s'unir? ou bien les Dactyles (1)? Quels que soient ces ouvriers, ils ne se bornent pas à élever les nombreuses constructions (οικία) dont se composait une demeure princière et à les meubler de tout ce qu'il faut dans un ménage, ils fabriquent aussi, ce semble, les serviteurs et les servantes. C'est ainsi que, chez Homère, Héphaestos se fait soutenir par deux suivantes qu'il a forgées pour son usage, et que le même dieu donne à Alkinoos des chiens immortels d'or et d'argent pour garder sa maison (2).

Le troisième jour, c'est-à-dire le surlendemain, du mariage, la mariée se montrait la première fois sans voile. De là le nom δ'ἀνκαλυπτήρια, que l'on trouvera plus bas, et qui désignait et cette journée et les cadeaux que la jeune femme recevait alors. On hésitait entre le lendemain et le surlendemain : car les grammairiens grecs ne s'accordent pas sur le jour des ἀνκαλυπτήρια. La question paraît tranchée par Phérécyde. Le φᾶρος offert à cette occasion par Zeus à Héra peut être un vêtement ou un tapis ; les éditeurs entendent une couverture de lit. Les broderies représentaient la terre, l'océan et, s'il faut s'en tenir au texte de Clément, la demeure d'Océan, τὰ Ὠγηνοῦ δώματα. Cette leçon m'est suspecte depuis longtemps. La maison d'Océan se comprendrait à côté du dieu Océan ; mais ici il faut entendre par ὠγηνός l'élément, le fleuve qui entoure la terre. Aussi n'est-il pas question de τὰ Γῆς δώματα. Je crois qu'il faut écrire τὰ ὠγηνοῦ δάσματα. Une glose d'Hésychios porte δάσματα · διαμερίσματα, et Ptolémée (*Géogr.*, p. 419, 6) dit, en parlant des bras de l'Indus, παρὰ τὸν διαμερισμὸν

(1) Ce n'est pas que j'entende revendiquer pour Phérécyde de Syros le fr. 7 de l'historien Phérécyde. Il est avec raison attribué à ce dernier.

(2) Homère, *Il.*, XVIII, 417 sqq. ; *Od.*, VII, 91 sqq.

τῶν στομάτων. Ici τὰ ὠγηνῶ δάσμητα désignerait l'Achéloos et les autres fleuves qui dérivent de l'Océan.

La disparition des lignes suivantes nous laisse une énigme à deviner. Quel rapport pouvait-il y avoir entre le chêne ailé et le tissu brodé par Zeus? Les éditeurs sont d'avis qu'il n'y en avait aucun. Ils supposent que le chêne ailé figurait plus haut dans la cosmogonie, où il aurait porté un autre φᾶρος πεποικιλμένον. On admettra difficilement la mention, dans le même ouvrage, de deux tissus brodés, le premier jeté sur le noyau de la terre par manière d'allégorie; le second réel, orné de broderies proprement dites, représentant la terre et l'élément liquide. Ajoutons le témoignage de Maxime de Tyr. Ce philosophe énumère les choses qui l'ont frappé dans Phérécyde, en se conformant, ce semble, à l'ordre où elles se suivaient dans le livre. Or, il rapproche l'arbre du vêtement (τὸ δένδρον καὶ τὸν πέπλον), et il les place, non dans le récit des origines du monde, mais après la bataille des dieux, la victoire des Kronides sur les Ophionides (1). Nous voilà fort embarrassés. La toison d'or était, il est vrai, suspendue à un arbre; mais on n'imagine pas pourquoi il en aurait été de même d'un vêtement qui devait servir à Héra, et on ne voit pas non plus pourquoi l'arbre aurait été ailé. Je ne prétends pas donner la solution de cette difficulté; voici cependant l'idée qui m'est venue. Le cadeau de Zeus ne pouvait-il pas être apporté par un chêne ailé? L'invention est étrange, il est vrai, et demande à être expliquée: il faut qu'il y ait eu, dans les cérémonies des fêtes où l'on célébrait le mariage d'Héra, quelque chose qui pût suggérer pareille invention. Malheureusement, nous sommes très mal informés de ces cérémonies.

Pausanias nous apprend qu'à Élis seize femmes, choisies dans les huit tribus de la cité, offraient tous les quatre ans un φᾶρος à la déesse Héra (2), il n'en dit pas plus long. D'un autre côté, nous savons que le magnifique *péplos*, brodé par les Athéniennes à l'usage de Pallas et solennellement offert à la déesse dans les Panathénées, était attaché comme un voile au mât d'un navire

(1) Maxime de Tyr, X, 4 : Τὸν Ζῆνα καὶ τὴν Χθονίην καὶ τὸν ἐν τούτοις ἔρωτα καὶ τὴν Ὀφριονέως γένεσιν καὶ τὴν θεῶν μάχην καὶ τὸ δένδρον καὶ τὸν πέπλον.

(2) Pausanias, V, 16.

que l'on roulait vers le temple. Il n'est pas impossible que le même rite ait été observé à Élis ou dans les grandes fêtes célébrées en l'honneur d'Héra à Argos ou à Samos. Cela expliquerait jusqu'à un certain point l'arbre ailé où se trouvait attaché le *péplos* de Phérécyde. Quoi qu'il en soit, le chêne ailé avait certainement sa place dans le récit du mariage sacré. Ainsi s'évanouissent les combinaisons spécieuses fondées sur le texte de Clément d'Alexandrie ; cela est bien dommage.

Arrivons maintenant à la deuxième colonne.

γάρ σέο τούς γάμου[ς
 εἶναι · τούτωι σε τιμ[ῶ].
 Σὺ δέ μοι χαῖρε καὶ. P.
 ἔσθι. Ταῦτά φασιν ἀν[α-
 καλυπτήρια προῶτον
 γενέσθαι · ἐκ τούτου δ[ε]
 ὁ νόμος ἐγένε[τ]ο καὶ
 θεοῖσι καὶ ἀνθρώπο[ι]-
 σιν. Ἡ δὲ μι.
 ται δεξα.

5

10

Avant γάρ, on peut suppléer βούλομαι, ou τάσσω, ou δίδωμι, ou un autre verbe de ce genre. Zeus dit à Héra : « Je veux que les mariages t'appartiennent (soient ta part) », et il ajoute que ce sera là le γέρας, la τιμή de la déesse. Il la proclame ainsi γαμηλία, τελεία. La conjonction γάρ semble indiquer qu'il vient de la saluer du premier de ces surnoms. Zeus continue : « Et maintenant, vis en joie et... » ; il est bien regrettable que la fin de la troisième ligne ne soit pas conservée. Au commencement de la quatrième ligne, ἔσθι est probablement l'impératif de οἶδα, et non de εἶμι ; ce dernier serait plutôt ἔσθι, forme attestée pour Hécatée. Cependant les formes dialectales ne sont pas toujours respectées sur notre papyrus. Avant ἔσθι, il y avait un mot de trois ou quatre lettres, dont la deuxième était un P. J'ai pensé à ὀρθά (de bons sentiments). Hérodote (VIII, 3) dit des Athéniens ὀρθὰ νοεῦντες, pour les louer d'avoir, par patriotisme, fait une concession aux Lacédémoniens. Ou ὦρια (des sentiments qui sont de saison) ? J'aimerais mieux ἄρτια, qui rappellerait la phrase homérique ὄτι

οὐ φρεσὶν ἄρτια ἦδει. Malheureusement, il n'y a pas assez de place pour trois lettres à la fin de la ligne.

La suite n'a pas besoin de commentaire. Phérécyde marque bien le caractère typique de ce mariage divin, une des rares fables de la mythologie grecque qui aient une haute portée morale. On peut dire, en effet, que le mariage sacré, ἱερὸς γάμος, sanctifiait les unions légitimes, pour lesquelles on observait les rites dont le roi et la reine du ciel avaient donné l'exemple. Eschyle rappelle les gages de foi que s'étaient donnés Zeus et Héra (Ἥρας τελείας καὶ Διὸς πιστώματα), pour flétrir le crime de Clytemnestre, et il ajoute que les liens du mariage lient plus fortement que le serment (1).

Très intéressant, on le voit, par le sujet dont il traite, le nouveau fragment est encore précieux comme spécimen du style de Phérécyde. Nous voyions ce très ancien prosateur un peu à travers les néo-platoniciens qui en parlent souvent, et je crains que nous ne lui ayons prêté involontairement quelque chose du jargon subtil et amphigourique où ces philosophes ont noyé ce qu'ils rapportent de la Πεντέμυχος. Il appartient, nous l'apprenons maintenant, au groupe de ces vieux conteurs ioniens qui avaient précédé Hérodote. Rien de plus simple, de plus naturel, que ces membres de phrase juxtaposés qui se suivent comme ils peuvent, un peu au hasard, ces répétitions des mêmes particules, des mêmes verbes, des mêmes adjectifs, tous ces traits enfin, qui dénotent l'inexpérience de la prose naissante, sans manquer cependant d'une certaine grâce naïve, d'une saveur d'archaïsme qui ne déplait pas. Si l'on compare le style de Phérécyde à celui d'Hérodote, on ne peut méconnaître un certain air de famille, malgré la distance qui sépare l'enfance de la prose ionienne de sa maturité. Hérodote parle, et fait parler les personnages qu'il met en scène, sur le ton des conteurs qui l'avaient précédé ; mais il perfectionne leur manière et il y met tout l'art qu'elle pouvait comporter sans faire tort au naturel.

Une dernière observation. Sur la deuxième colonne, le papyrus

(1) Eschyle, *Euménides*, 214-218. — Je n'ose compléter la suite du morceau. Les éditeurs proposent : Ἡ δὲ μῆ[ξις γίγνε]ται δεξ[α]μ[μένης τὸ] φ[α]ρ[μα]κος. Cependant nous en sommes au surlendemain du mariage.

porte à gauche de la troisième ligne un $\sigma\tau\gamma\mu\alpha$ (ς) entouré de quatre traits. Ce sigle n'indique certainement pas, comme supposent les éditeurs, le commencement d'un nouveau chapitre, c'est un signe stichométrique, qui nous apprend que nous en sommes à la sixième ligne du présent traité. Faut-il entendre les lignes de notre papyrus ou les lignes normales de quinze à seize syllabes d'après lesquelles on payait les copistes (1)? De toute façon, il s'ensuit que l'ouvrage de Phérécyde n'était pas trop volumineux : on pouvait s'y attendre chez un prosateur du VI^e siècle avant notre ère. Dans l'article de Suidas, les dix livres des *Généalogies* de Phérécyde d'Athènes sont à tort attribués à son homonyme. Diogène (I, 119) dit très exactement : $\Sigma\acute{\omega}\zeta\epsilon\tau\alpha\iota\ \tau\omicron\upsilon\ \Sigma\upsilon\rho\iota\omicron\upsilon\ \tau\omicron\ \beta\iota\beta\lambda\iota\omicron\nu\ \delta\ \sigma\upsilon\nu\acute{\epsilon}\gamma\rho\alpha\psi\epsilon\nu$. Le tout ne formait qu'un seul rouleau.

Signalons rapidement les autres morceaux contenus dans le recueil de MM. Grenfell et Hunt; ils ne manquent pas d'intérêt, et il faut remercier les savants éditeurs de les avoir fait connaître. Parmi les morceaux littéraires, on remarque d'abord les fragments de *Illiade*. Ils sont du III^e siècle avant notre ère, et ils offrent, comme les fragments publiés par Mahaffy et par Nicole, des variantes nouvelles et des vers que nos manuscrits ne connaissent pas ou ne donnent qu'en d'autres endroits. Nous entrevoyons de plus en plus l'état flottant du texte d'Homère avant les recensions d'Aristophane de Byzance et d'Aristarque. Le présent recueil renferme aussi des pages de Démosthène qui s'accordent tout à fait avec nos textes. Le contraste est frappant.

D'assez nombreux fragments tragiques et comiques excitent notre curiosité sans la satisfaire. On peut bien, par ci par là, compléter un vers, mais il sera difficile de tirer grand'chose de débris aussi informes. Le mot *nomarque*, dans un fragment de comédie (p. 49), semble indiquer que le lieu de la scène n'était pas à Athènes, mais en Égypte. Je transcris un autre fragment (p. 24) :

$\alpha\upsilon\tau\alpha\iota\ \lambda\alpha\lambda\omicron\upsilon\sigma\alpha\iota\ \tau\omicron\nu\ \dots\dots\dots$
 $\tau\rho\acute{\upsilon}\gamma\rho\upsilon\sigma\iota\ \pi\omicron\lambda\lambda\omicron\iota\varsigma\ \tau\ \dots\dots\dots$
 $\text{Κακουμένας γὰρ ν.}\ \dots\dots\dots$

(1) Voir Diels dans *Hermes*, 1882, p. 377 sqq; Mommsen, *ib.*, 1886, p. 446.

ὑπὸ μητροῦν τε κα[ί].....
 5 οὐκ ἤλθ' ἀρηξῶν ἀλ[λά]...
 Nūn οὖν ἄποινα τ.....
 κατὰ τῆν Μελανίπ[πην].....

 Ἀλλὰ ξεστῶν ετ.....

Les sept trimètres et le système anapestique dont nous avons ici le commencement ne peuvent provenir, ce me semble, d'une tragédie. Il est question de deux femmes maltraitées, l'une par sa belle-mère, l'autre peut-être par son mari. Elles houspillent leur père (?), qui, au lieu de prendre leur parti, s'est tourné contre elles. Les mots ἄρηξον et ἄποινα n'appartiennent pas, il est vrai, au vocabulaire de la comédie. Ils donnent aux vers 5 et 6 une allure tragique, et le vers 8 nous apprend qu'ils sont empruntés à l'une des deux *Mélanippe* d'Euripide.

Des deux fragments philosophiques, le premier (p. 16) se compose de 16 lignes bien conservées. On le dirait tiré d'un dialogue dans lequel le défenseur de la philosophie hédonistique l'emportait sur son adversaire.

La plus grande partie du volume est remplie par des actes privés et publics de toute nature et de tout âge. L'époque des Ptolémées, celles de l'empire romain et de la domination byzantine y sont également représentées. Les éditeurs insistent avec raison sur la nouveauté d'un acte de divorce. Les conjoints qui se séparent n'ont pas d'aigreur : ils rejettent la faute sur l'influence de quelque mauvais génie (ἐπεὶ ἔκ τινος πονηροῦ δαίμονος συνέβη αὐτοὺς διεξεῦχθαι). Un exercice d'écolier, très fautif et très mutilé, se termine par deux vers iambiques, ceux qui portent les numéros 582 et 14 dans le recueil des monastiques attribués à Ménandre (éd. Meineke). Un des membres de notre école d'Athènes a trouvé un autre de ces trimètres répété jusqu'à quatre fois sur la même page. Ces nouveaux exemples achèvent de prouver que la collection de ces vers sentencieux a été formée à l'usage de la jeunesse des écoles.

Henri WEIL.

P.-S. — Au moment de terminer cet article, qui résume une communication faite, le 5 mars, à l'Académie des Inscriptions et Belles-

lettres, je reçois un mémoire sur le même sujet que M. Diels a la bonté de m'adresser. Le savant académicien de Berlin croit qu'il s'agit du mariage de Zeus et de *Xθονίη*, et il cherche à concilier le nouveau fragment avec les hypothèses bâties autrefois sur les citations de Clément d'Alexandrie. Il ne m'a pas convaincu. Je tiens à mon interprétation des mots *σέο γὰρ τοὺς γάμους εἶναι*. Sur un point, cependant, je constate avec plaisir que nous nous sommes rencontrés. M. Diels a pensé aussi au péplos des Panathénées à propos du chêne ailé.

Les deux colonnes mutilées, p. 23, répondent, M. Diels l'a vu, au premier livre des *Mémorables* de Xénophon, fin du troisième chapitre et commencement du quatrième. Les conjectures de nos critiques modernes ne sont pas confirmées par le papyrus. Mais on y voit que nos manuscrits omettent quelques mots entre *οὔτε θύοντα τοῖς θεοῖς* et *οὔτε μαντικῇ χρώμενον*. On peut suppléer [*οὔτε εὐ*]χόμενον [*οὔτε λείβον*]τα.

ARISTOPHANE. *PLUTUS*, vers 521.

Pénia vient de dire à Chrémyle que, si tout le monde devient riche, on ne trouvera plus personne pour exercer les métiers nécessaires à l'existence ; il n'y aura plus de forgerons, de tailleurs, de laboureurs, etc. Le dialogue se continue de la manière suivante (Dindorf, *Poet. scen. græc.*, 5^e édit., *Plutus*, v. 518 sqq.) :

CHRÉMYLE.

Ἀῆρον ληρεῖς. Ταῦτα γὰρ ἡμῖν πάνθ' ὅσα νυνὶ κατέλεξας
οἱ θεράποντες μοχθήσουσιν.

PÉNIA.

Πόθεν οὖν ἔξεις θεράποντας ;

CHRÉMYLE.

Ὠνησόμεθ' ἀργυρίου δήπου.

PÉNIA.

Τίς δ' ἔσται πρῶτον ὁ πωλῶν,
ὅταν ἀργύριον κάκεῖνος ἔχη ;

CHRÉMYLE.

Κερδαίνειν βουλόμενός τις
521 ἔμπορος ἦκων ἐκ Θετταλίας παρὰ πλείστων ἀνδραποδιστῶν.

PÉNIA.

Ἄλλ' οὐδ' ἔσται πρῶτον ἀπάντων οὐδείς οὐδ' ἀνδραποδιστής
κατὰ τὸν λόγον ὃν σὺ λέγεις δήπου. Τίς γὰρ πλουτῶν ἐθελήσει
κινδυνεύων περὶ τῆς ψυχῆς τῆς αὐτοῦ τοῦτο ποιῆσαι ;

Ὅστι' αὐτὸς ἀροῦν ἐπαναγκασθεὶς καὶ σκάπτειν ἄλλα τε μοχθεῖν
ὀδυνηρότερον τρίψεις βίσιτον πολὺ τοῦ νῦν.

CHRÉMYLE.

Ἐς κεφαλὴν σοί.

On a tenté de corriger le vers 521, dont le sens, en effet, n'est pas satisfaisant, ou qui même n'offre guère de sens, malgré la peine qu'ont prise les traducteurs pour lui faire signifier quelque chose. Poyard traduit : « Mais d'abord, qui nous vendra (des esclaves), si chacun est riche ? — Quelque marchand avide venu de Thessalie, ce pays qui en fournit tant (1). »

Il est évident que les mots *qui en fournit tant* ne sont pas ce que l'on attend et qu'ils rompent la suite du dialogue. Chrémyle est, si l'on veut, un pauvre économiste ; il a été séduit par le système chimérique de l'égalité répartition des richesses ; il n'en a vu que les côtés agréables ; il n'a pas songé aux conséquences multiples et extrêmement graves qui en découlent pour la société, et Pénia n'a pas de peine à lui prouver qu'il n'entend rien à cette grosse question. Mais, malgré tout, il se défend ; si ses arguments sont sans valeur, il a du moins des arguments, et, à chacune des objections de Pénia, il oppose une réponse directe. « Qui labourera pour vous ? — Nos esclaves. — Comment vous procurerez-vous des esclaves ? — Avec de l'argent. » A la dernière objection : « Qui donc, une fois riche, voudra vous vendre des esclaves ? », il faut, comme aux autres, une réplique qui soit une réponse directe, c'est-à-dire qui réfute le « *une fois riche* », car c'est dans ces mots que réside toute la force de l'argument de Pénia. « Un marchand de Thessalie, *ce pays où il y en a tant* », ne répond à rien, et il est évident que *πλείστων* doit être changé, qu'il doit être remplacé par un mot qui, dans la bouche de Chrémyle, puisse passer pour un argument.

Diverses corrections ont été proposées. Hemsterhuys, Person, Bergk et Meineke écrivent : *παρ' ἀπίστων ἀνδραποδιστῶν*. Mais ce n'est pas la bonne ou la mauvaise foi des *ἀνδραποδισταί* qui est en cause ici. « Ils me vendront des esclaves *parce qu'ils sont sans*

(1) Traduction Zévort : « Quelque marchand avide, venu de Thessalie, ce pays de marchands d'hommes. »

loyauté », ne réfute pas l'argument de Pénia : « ils ne te vendront pas d'esclaves, car ils seront riches (1). » Παρά ληστῶν ἀνδραποδιστῶν, proposé par Bergk, ne saurait non plus convenir, pour la même raison (2). La conjecture de von Velsen : παρά τ' ἄλλων ἀνδραποδιστῶν ne résout pas davantage la difficulté et s'écarte beaucoup plus des manuscrits.

Je crois qu'il n'y a rien à changer au texte des manuscrits. On n'a qu'à corriger une faute provenant de l'iotacisme et à couper les mots autrement que ne l'a fait Dindorf. Παρά πλείστων ἀνδραποδιστῶν deviendra : παρ' ἀπλήστων ἀνδραποδιστῶν, ce qui nous donnera le sens suivant :

CHRÉMYLE : « Nous en achèterons avec notre argent, j'imagine ! »

PÉNIA : « Qui voudra vous en vendre, quand celui qui vous en vendait aura lui aussi de l'argent ? »

CHRÉMYLE : « Un marchand qui voudra gagner quelque chose, qui viendra de la Thessalie, où les marchands d'hommes sont *insatiables*. »

De cette manière, Chrémyle a réponse à tout. Il est, comme nous l'avons dit, un mauvais logicien ; il se paie de mots, il ne voit pas ou il feint de ne pas voir que κερδαίνειν βουλόμενος est la même chose que ἀργύριον ἔχειν βουλόμενος, ou plutôt il le voit fort bien ; il sent qu'il a dit une sottise, et il la corrige aussitôt en faisant des exceptions, des distinctions : les Thessaliens ne sont pas comme les autres ; ce ne sont pas des Hellènes, et ce qui s'applique aux Grecs ne les concerne pas ; ils auront beau être riches, ils voudront l'être encore davantage. De là le mot ἀπλήστων (3). C'est cette inconséquence de Chrémyle qui fait le comique

(1) Ce qui a fait généralement accepter ἀπίστων par les éditeurs c'est, semble-t-il, que la mauvaise foi des Thessaliens était passée en proverbe (voir les scholies au v. 521). Mais cette raison ne peut prévaloir contre le peu de sens qu'offre le mot dans le passage.

(2) Les scholiastes semblent avoir lu eux aussi tantôt ἀπίστων, tantôt ληστῶν.

(3) En corrigeant les épreuves de cette note écrite depuis longtemps, je trouve au dernier moment, que Hemsterhuys avait aussi songé à ἀπλήστων et hésitait entre ce mot et ἀπίστων : Blaydes, *Plutus*, notes critiques au v. 521 : παρά ἀπλήστων (vel ἀπίστων) Hemst. L'hésitation ne me semble pas possible. — Une scholie a conservé, semble-t-il, le souvenir de ἀπλήστων, sch. au v. 521 : ... διαβάλλονται δὲ οἱ Θεσσαλοὶ ὡς ἀνδραποδισταὶ (καὶ αἰσχροκερδεῖς) καὶ ἀπιστοί.

du passage. On sent dans ce qu'il dit, et les spectateurs devaient deviner, à son attitude et à son jeu, l'embarras d'un homme qu'on a mis au pied du mur, qui ne sait plus que répondre et qui cherche des échappatoires. Il y a là, de la part du poète, une observation fine et amusante ; pour être tout à fait vrai, Chrémyle n'a plus qu'à ajouter le trait qui clôt la discussion et qui achève sa défaite : Ἐς κεφαλὴν σοί : « Que tout cela te retombe sur la tête ! » C'est le mécontentement et le dépit d'un homme réduit au silence et qui remplace les arguments par les injures.

Le mot ἀπληστος, dans le sens de *insatiable*, prend le plus souvent un régime au génitif. Mais on le trouve aussi pris absolument. C'est ainsi que Théognis l'a employé, en parlant des ingrats qui ne sont jamais contents, quelques services qu'on leur rende :

Ἄπληστον γὰρ ἔχουσι κακοὶ νόον. (v. 109, *Lyr. græc.*, Bergk.)

F. ALLÈGRE.

SUR LA LOCUTION ἐξ ἴσου.

Je voudrais signaler un exemple singulier de la facilité avec laquelle peuvent se perpétuer dans l'enseignement élémentaire des formules dont le sens véritable est perdu.

Si j'emprunte cet exemple à la géométrie, il s'agit en tout cas de notions tellement simples que j'espère ne pas effrayer les profanes ; ils pourront même trouver quelque malin plaisir à juger ce que peuvent valoir, dans certains cas, les prétentions de la grande majorité des mathématiciens concernant la clarté et la précision des concepts qu'ils emploient.

Aujourd'hui que le texte d'Euclide n'est plus classique pour l'enseignement de la géométrie, l'obscurité de ses définitions parallèles de la droite et du plan est célèbre parmi ceux qui lisent encore le vieux maître :

I, 4. Ἐὐθεία γραμμὴ ἐστὶν ἥτις ἐξ ἴσου τοῖς ἐφ' ἑαυτῆς σημείοις κεῖται.

I, 8. Ἐπίπεδος ἐπιπέδειά ἐστὶν ἥτις ἐξ ἴσου ταῖς ἐφ' ἑαυτῆς εὐθείαις κεῖται.

Le sens ordinaire de la locution grecque ἐξ ἴσου est parfaitement connu ; elle correspond exactement à la transcription latine *ex æquo*, dont l'enseignement moderne ne fera probablement perdre à nos écoliers ni l'habitude ni l'intelligence. Mais, dans le texte d'Euclide, on n'aperçoit nullement comment cette signification bien familière peut se prêter à une interprétation satisfaisante.

Et cependant, pendant une longue suite de siècles, Grecs, Latins, Arabes et Occidentaux ont répété ou traduit ces définitions, soit en leur attribuant un sens plus ou moins vague, soit en les expliquant d'une façon qui est certainement fausse.

Le commentateur du premier livre d'Euclide, Proclus (1), nous dit, en effet, que la définition de la droite (2) signifie qu'elle est égale à la distance entre les points limites pris sur elle (ἴσον κατέχειν διάστημα τῶ μεταξὺ τῶν ἐπ' αὐτῆς σημείων). Il n'y a pas besoin de savoir beaucoup de grec pour être assuré que, si Euclide avait voulu exprimer cette idée, il aurait adopté une tout autre rédaction. Mais on s'est probablement dit qu'après tout, Proclus devait s'y connaître mieux que nous autres, et Ramus lui-même (3), qui ne respecte pas plus Euclide qu'Aristote là où il trouve à dire, s'est borné, sur ce point, à réclamer que l'interprétation fût mise en évidence par la traduction latine : *Recta linea est quæ ex æquo intra sua signa interiacet*.

Il était, au reste, d'autant plus difficile de reconnaître le véritable sens d'Euclide, qu'il ne se sert jamais ni de sa définition de la droite ni de celle du plan, et que jusqu'à ces derniers temps, on n'avait aucun autre exemple que le sien de l'emploi de l'expression ἐξ ἴσου dans un sens technique.

La parfaite inutilité des deux définitions en question nous indique en tous cas *a priori* que nous n'avons pas, si nous trouvons l'interprétation véritable, à nourrir l'espoir de la révélation de quelque profonde doctrine. Sans aucun doute, Euclide a emprunté ses premières définitions à des *Éléments* antérieurs aux siens, et, comme il est aisé de le montrer, il y a attaché assez peu d'importance pour ne pas se soucier de les mettre d'accord avec sa véritable nomenclature technique (4). Il savait, d'ailleurs, parfaitement sans doute aussi que, comme le dit Aristote, *De anima* (I, 5, 16), c'est par le droit que nous connaissons le droit et le courbe. Se servant d'axiomes ou de postulats pour constituer réellement les concepts scientifiques de droite et de plan, il s'est

(1) Page 109 de l'édition de Friedlein, Leipzig, Teubner, 1863.

(2) Pour le plan, il donne l'interprétation analogue qui, dans ce cas, est logiquement tout à fait insoutenable ; car deux droites n'étant pas nécessairement dans un même plan, la définition roulerait dans un cercle.

(3) Les *Scholæ mathematicæ* de Ramus sont certainement un des ouvrages qui ont le plus fait pour ramener une logique sévère dans l'enseignement de la géométrie.

(4) C'est ainsi qu'il définit le terme de ῥομοειδές, et lui substitue, dans le cours des *Éléments*, celui de παραλλήλογράμμον, qu'il ne définit pas.

contenté, pour se conformer à l'usage déjà établi, de choisir une des définitions courantes ; mais, logiquement, elle ne doit pas avoir plus de valeur que s'il avait simplement dit : Εὐθεῖα γραμμὴ ἐστὶν ἣν ἴσμεν, etc. « La ligne droite est celle que nous connaissons bien. »

Nous ignorerions probablement encore ce qu'Euclide et ses précurseurs avaient voulu dire, si Ang. Mai n'avait pas retrouvé le début du texte grec du Traité d'Archimède Περὶ ὀχουμένων (1). On y trouve, en effet, l'expression ἐξ ἴσου κεῖσθαι, et il n'y a dès lors aucun doute qu'on ne doive la supposer partout où, dans la traduction latine, qui remonte à Guillaume de Moerbecke, on rencontre *ex æquo* (jacere, poni, etc.).

Or, dans l'ouvrage d'Archimède, le sens technique est parfaitement clair ; ἐξ ἴσου κεῖσθαι y signifie *être de niveau* ; le niveau n'est pas, d'ailleurs, défini par la surface des eaux tranquilles, mais Archimède le regarde implicitement comme susceptible d'être déterminé pratiquement au moyen de l'instrument avec fil à plomb, connu dès les temps homériques :

Ὅτριχας, οἰέτεας, σταφύλη ἐπὶ νῶτον ἔσας (B, 765).

Ainsi supposant (prop. II) une circonférence ayant pour centre celui de la terre, et tracée dans l'intérieur d'une masse liquide, il dit que les parties contiguës du liquide situées sur cette circonférence sont de niveau (ἐξ ἴσου κεῖμενα).

Évidemment, dans Euclide, ἐξ ἴσου ne peut avoir le même sens, mais nous voyons désormais où chercher l'interprétation. Archimède a employé une locution de métier, un mot de charpentier ou de tailleur de pierre. Euclide a dû faire de même, et il se trouve que l'expression grecque était la même pour le résultat de trois opérations bien distinctes, la mise de niveau, le dressage d'une ligne droite, ou celui d'une surface plane.

Le fait est très remarquable, précisément parce que, dans le langage technique actuel, ce premier degré de généralisation abstraite, immédiatement voisin des opérations concrètes, est dépassé ; par suite de l'évolution intellectuelle et de la tendance de plus en plus grande à l'analyse des concepts, ce premier degré ne nous suffit plus, alors qu'Euclide et Archimède s'en conten-

(1) Voir l'édition d'Archimède, par Heiberg, Leipzig, Teubner, t. II, pp. 354-358.

taient parfaitement. Nous raffinons de plus en plus sur les abstractions, en nous écartant toujours davantage de l'intuition immédiate, d'où les Grecs ont su, et c'est là un trait de leur génie, partir pour constituer la science.

Et ce qui montre que nous saisissons là sur le vif, dans l'expression abstraite ἐξ ἴσου, le langage spontané de l'homme technique, non pas le vocabulaire artificiel du savant, c'est qu'une expression analogue a reparu dans un métier moins élevé que celui du charpentier ou du maçon. Le terrassier dit *régaler* (1), et cette expression, aussi peu précise dans l'application qu'elle correspond à une intention très juste, peut se dire aussi bien d'une mise à niveau que du dressage d'une surface ou même d'une ligne.

L'élément commun est, dans les trois cas, le jugement de l'œil qui peut s'aider de trois appareils différents, le niveau, le cordeau ou la règle, mais qui peut à la rigueur se suffire à lui-même. C'est lui, en fait, qui apprécie si deux points arrivent à la même hauteur (ἐξ ἴσου), si tous ceux d'une ligne droite se présentent de même à lui (2), si toutes les droites d'un plan (3) remplissent la même condition.

En fait, les définitions d'Euclide restent intraduisibles, si le sens n'en doit être pas douteux ; il a employé pour la droite et le plan une même expression abstraite technique, qui ne trouve actuellement sa correspondance que dans deux locutions distinctes et concrètes, ce qui en dénature la portée :

« La ligne droite est celle dont tous les points sont (arrivent également) au cordeau. »

« La surface plane est celle dont toutes les droites sont à la règle (touchent une règle posée en divers sens). »

Notre manière de penser et, par suite, notre langage usuel sont désormais trop éloignés de ceux des Grecs du III^e ou IV^e siècle

(1) L'expression des jardiniers, *égaler*, peut être rapprochée ; mais elle ne s'applique guère, en fait, à des surfaces planes.

(2) La définition de la droite, d'après Euclide, reviendrait donc à celle que Proclus attribue à Platon : ἴς τὰ μέσα τοῖς ἀκροῖς ἐπιπροσθαῖ.

(3) La définition du plan, au sens d'Euclide, peut être mise naturellement sous une forme absolument abstraite ; elle revient alors à celle qui est courante aujourd'hui.

avant notre ère, pour que nous ayons toujours la possibilité de faire coïncider nos concepts avec les leurs ; heureusement, ils ont su nous en léguer assez, auxquels nous n'avons rien eu à changer, et qui constituent le fond même de tout ce que nous savons.

Paul TANNERY.

COMMENT FINIT CHALEION

La ville de Chaleion (1), dans la Locride des Ozoles, est connue par quelques témoignages épars dans les auteurs (2) et par des inscriptions toutes antérieures à l'époque impériale (3). Elle était située, d'après Pline, sur le golfe crissaïque, à sept milles de Delphes. On en doit chercher l'emplacement dans le coin N.-O. du golfe, près du village d'Itéa. Elle marquait donc, entre Cirra (aujourd'hui Haghios Nicolaos) qui était l'échelle de Delphes, et OEanthé (aujourd'hui Galaxidi), la frontière de la Phocide et du pays locrien. Ses habitants étaient marins; à l'époque ancienne,

(1) Dans les inscriptions, Χαλειῶν; ethnique Χαλειεύς, plus rarement Χαληεύς, Χαλειός, féminin Χαλειίς, Χαληίς, Χαλειίς. Cf. Le Bas-Foucart, 2, et *BCH.*, XVII, p. 396.

(2) Étienne de Byzance, *s. v.* : Χάλαιον, πόλις Λοκρῶν. Ἐκαταῖος Εὐρώπη. τὸ ἐθνικὸν Χαλαῖος. Θουκυδίδης γ' (III, 101). — Ptolémée, III, 14 : Λοκρῶν Ὀζολῶν · Μολυκρίαι, Ἀντίφριον ἄκρον, Ναύπακτος, Εὐάνθεια, Χαλειός (var. lect., Χαλεός, Χαλέως). — Pline, IV, 7 : ultra Cirraei Phocidis campi, oppidum Cirra, portus Chalaenum a quo VII m. p. introrsus liberum oppidum Delphi. — Théognoste le Grammairien (Cramer, *Anecd. Oxon.*, II, p. 121) : τὰ εἰς ὃν καθαρὸν οὐδέτερα ὑπὲρ δύο συλλαβὰς παραλιγόμενα τῇ λε συλλαβῇ ὀξύτονα διὰ τοῦ ε φιλοῦ γράφονται ὡς Χαλειὸν ἢ πόλις.

(3) Traité entre Chaleion et OEanthé : *IGA.*, 332. — Pierre de Chaleion : *CIG.*, 1567 et 1607 = *DI.*, 1476 et 1477. — Inscriptions delphiques : 1° liste géographique de proxènes : *BCH.*, V, p. 499; 2° actes d'affranchissement : Le Bas, 960; *W.-F.*, 61, 64, 69, 243, 262, 297, 372; *BCH.*, V, p. 429-430; XVII, p. 389 et 396. — Décret d'Agosthènes, Le Bas-Foucart, 2 = *CIGS.*, 208. — Mine de Chaleion, avec l'inscription XAA | EΩN, au musée d'Athènes (Pernice, *Griech. Gewichte*, p. 67, n° 700). — Dans une inscription mutilée de Thèbes, d'époque romaine, Latschew (*Ath. Mitth.*, VII, p. 350 = *CIGS.*, 2447) restaure Εὐάγρου Χαλ[εῖως]; la restitution Χαλ[κιδέως] est certaine : voy. Pomtow, *Philolog.*, LIV, p. 234.

ils avaient été pirates; on a retrouvé le pacte de flibuste qu'ils avaient conclu avec leurs voisins d'Œanthé (1). Un de leurs cultes était celui d'Apollon, Ἀπόλλων ὁ Νασιώτας (2), qu'ils adoraient dans un des îlots dont la baie de Salone est parsemée.

Une chose, ce semble, eût dû surprendre les savants (3) qui se sont occupés de déterminer la position de Chaleion : c'est que Pausanias ne dise rien de cette cité. Or, on ne peut pas, je crois, mettre en doute un instant que le Périégète ne connût parfaitement toute la région dont Delphes est le centre.

Il est un autre texte dont le silence touchant la ville dont nous parlons n'aurait pas dû paraître moins digne d'attention : c'est l'inscription grecque de ce qu'on a appelé, assez improprement, le *monument bilingue de Delphes*, inscription qui délimite, comme on sait, le territoire sacré d'avec le pays locrien, et qui émane d'un légat impérial, sans doute d'Avidius Nigrinus, légat de Trajan. Ce document est incomplet, mais les dernières lignes, quoique mutilées, sont assez explicites pour que l'on voie que le légat avait marqué la limite jusqu'à la mer, τὰ εὐώνυμα ὡς ἐπὶ θάλασσαν εἶναι Δελφῶν (4). La conformité des lieux est telle, que nécessairement, la frontière arrivait à la mer tout près de l'endroit où l'on place Chaleion; or, dans l'intitulé du jugement, Chaleion n'est pas nommé : Nigrinus a connu du démêlé de Delphes avec Amphissa et Myaneia seulement, περὶ τῆς ἀμφισβητήσεως τῆς Δελφῶν πρὸς Ἀμφισσεῖς καὶ Μυανεῖς.

(1) IGA., 332.

(2) DL., 1477; CIG., 1594. — C'est dans le plus grand de ces îlots, dans celui qu'on côtoie en doublant la pointe derrière laquelle se cache Galaxidi, qu'il faut placer le sanctuaire d'*Apollon-en-l'île*. Une chapelle s'y élève aujourd'hui. Ce petit sanctuaire, plus proche d'Œanthé que de Chaleion, était vraisemblablement commun aux deux villes.

(3) Rhangabé, *Antiq. hell.*, I, n° 318; Bursian, *Geogr. von Griech.*, I, p. 150.

(4) Wescher, *Étude sur le monument bilingue de Delphes*, dans les *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, 1^{re} série, VIII, p. 36, l. 16 et 17. — Puisque l'occasion s'en offre, je remarquerai que ce débat entre Delphes et les deux villes locriennes se comprend bien mieux si l'on admet que la vraie position de Myaneia n'est pas où Bursian (*op. cit.*, I, p. 152), Wescher (*op. cit.*, p. 176) et tout récemment encore Kiepert (*Formae orbis antiqui*, XV) l'ont placée : elle doit être cherchée entre Galaxidi et Salone. Cf. Thucydide, III, 101.

L'intitulé de la sentence du légat, non moins que le silence de Pausanias, donne à croire qu'entre le temps des dernières inscriptions qui fassent mention de Chaleion et le temps où le légat décida, où voyagea Pausanias, autrement dit entre le II^e siècle avant notre ère et le I^{er} siècle après, Chaleion avait cessé d'exister au moins en tant que cité distincte. C'est une supposition que me semble confirmer le fragment de décret suivant, où l'on apprend l'époque où le fait s'accomplit et quel grand personnage en fut l'instigateur.

A Galaxidi, dans l'εἰκονοστάσιον qui s'élève à côté de l'église H. Nicolaos. Hauteur des lettres, 0.01; hauteur de la partie inscrite, 0.12. La pierre, en calcaire dur, est brisée à droite, légèrement rognée à gauche, complète en haut et en bas; le commencement de l'inscription était sur une assise supérieure. Ce fragment aurait été trouvé à Galaxidi, et dans le voisinage même d'H. Nicolaos.

5

ΕΙΤΟΥΣΤΟΥΣΠΑΤΡΙΟΥΣΚΑΙΙΘΑΓΕΝ
 ΝΤΗΝΤΩΝΧΑΛΕΙΕΩΝΜΕΘΕΙΣΤΑΝΟΡ
 ΗΙΟΣΜΑΓΝΟΣΑΠΟΤΟΥΤΟΠΟΥΜΕΘΙΣΤΑΝ
 ΟΘΕΙΟΝΚΑΙΤΟΥΣΚΑΘΕΙΔΡΥΜΕΝΟΥΣΥΨ
 ΑΓΑΘΗΤΥΧΗΔΕΔΟΧΘΑΙΤΗΒΟΥΛΗΚΑΙΤΩ
 ΑΓΝΩΠΙΔΕΤΩΝΑΝΑΚΟΜΙΣΘΕΤΩΝΘ
 ΙΤΑΣΠΑΤΡΙΟΥΣΘΥΣΙΑΣΚΑΘΩΣ
 ΨΣΙΑΙΣΓΝΑΙΟΥΠΟΝΠΗΙΟΥΜΑΓΝΟΥ
 ΑΓΡΑΨΑΙΔΕΕΙΣΤΑΣΒΑΣΕΙΣΨ

Sic : 1. 2, μεθειστανομ..., 1. 4, καθειδρυμένους; 1. 6, ἀνακομισθέντων.

D'après les lignes 5-6, on voit que les lignes devaient être fort longues; aussi ne proposons-nous que la transcription suivante :

τοὺς πατέρας καὶ ἰθαγεν[εῖς... τὴν πό- | λι]ν τὴν τῶν Χαλειεῶν μεθεισ-
 τανομ[ένην... Γναῖος Πον | π]ήϊος Μάγνος ἀπὸ τοῦ τόπου μεθιστάν[ων ... |
 τ]ὸ θεῖον καὶ τοὺς καθειδρυμένους ὑ[πὸ τῶν προγόνων ναοὺς?...] | ἀγαθῆ
 τύχῃ · δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ [δήμῳ τῶν Οἰανθεῶν... Γναίῳ Πονπητίῳ
 Μ]άγνῳ · ἐπὶ δὲ τῶν ἀνακομισθέντων θεῶν[ων... περ]ὶ τὰς πατέρας θυσίας,
 καθὼς [... | θυσ]ταῖς Γναίου Πονπητίου Μάγνου [... ἀν]αγράψαι δὲ εἰς τὰς
 βάσεις [τὸν... τὸδε τὸ ψήφισμα].

On entrevoit que la ville de Chaleïon avait été transportée par Pompée hors de son ancienne place; ses habitants et ses dieux avaient été réunis aux habitants et aux dieux d'OEanthé, où le fragment a été trouvé, et qui, du reste, était pour Chaleïon une proche voisine et une alliée de vieille date. Des sacrifices avaient été institués en l'honneur de Pompée, et des statues dressées au nouveau fondateur. C'est de la base de l'une de ces statues que provient notre fragment.

Quand et pourquoi Pompée opéra-t-il cette fusion des deux petites cités locriennes? Nous savons par Plutarque qu'une ville de l'autre côté du golfe corinthien, Dymé d'Achaïe, alors à peu près morte, avait été repeuplée par Pompée avec des pirates (1). Il est possible qu'à la fin de sa lutte contre les brigands de la mer, le général romain n'avait pas trouvé Chaleïon beaucoup moins déchu que Dymé, et que ce fut la raison de la réunion de Chaleïon avec OEanthé; OEanthé avait de fortes murailles, derrière lesquelles les Chaleïens, avant même leur fusion avec leurs voisins, avaient déjà pu chercher refuge contre les pirates.

On sait que les inscriptions grecques relatives à Pompée sont assez nombreuses, surtout à Lesbos, où Pompée, à l'issue de la guerre de Mithridate, avait mérité par sa clémence la reconnaissance de Mitylène (2).

On notera le verbe $\mu\epsilon\theta\iota\sigma\tau\acute{\alpha}\nu\epsilon\iota\nu = \mu\epsilon\theta\iota\sigma\tau\acute{\alpha}\nu\alpha\iota$. Il s'était déjà rencontré dans des textes littéraires à peu près de l'époque de notre inscription (3).

S'il s'agit vraiment, dans notre inscription, d'un $\sigma\upsilon\nu\omicron\iota\kappa\iota\sigma\mu\acute{o}\varsigma$ qui aurait absorbé Chaleïon dans OEanthé, et si cet événement s'est accompli en 64, dans la dernière année de la guerre de Pompée contre les pirates, il en résulte certaines conséquences pour la chronologie delphique. L'an 63 avant Jésus-Christ devient un *terminus ante quem* pour toutes les inscriptions qui font mention de

(1) Plut., *Pompée*, 28.

(2) Démétrias de Thessalie, *Ath. Mitth.*, VII, p. 239. Ilium Novum, *CIG.*, 3608. Pompeiupolis de Cilicie (restitution), *BCH.*, XII, p. 427. Lesbos, Boutan, *Arch. des missions*, 1^{re} série, V, p. 276; Conze, *Lesbos*, p. 13; *Gr. inscr. of Brit. Mus.*, II, nos CCX, CCXI; *Ath. Mitth.*, IX, p. 88; XIII, p. 68.

(3) Diodore, II, 57; *1^{re} Epître aux Corinthiens*, 13, 2 (cf. *Thesaurus*, ad v.).

Chaleion ou de Chaleïens. Or, parmi les actes d'affranchissement delphiques où le vendeur est Chaleïen, il s'en trouve un (1) qui a été passé sous la XV^e prêtrise, Ἐμμενίδας Πάτωνος — Λατιάδας Βαβύ-
 λου. Cette prêtrise se place dans la seconde moitié du 1^{er} siècle avant notre ère; d'autre part, de toutes les prêtrises de ce siècle, c'est celle qui semble avoir été la plus longue, si l'on en juge du moins par le nombre des archontats correspondants (2). L'an 83 fait partie de la XIII^e prêtrise (3), qui paraît bien, comme aussi la suivante et en général la plupart des prêtrises du 1^{er} siècle, avoir été assez courte (4). Il n'y a donc nulle impossibilité à placer avant 63 l'archontat Ἀγίωνος τοῦ Δρομοκλειδα qui date l'acte d'affranchissement dont il vient d'être question.

Paul PERDRIZET.

Athènes, 1^{er} décembre 1896.

(1) Le Bas, 960 = Baunack, 2300. Tous les autres sont du 1^{er} siècle av. J.-C.

(2) Baunack, p. 640.

(3) Pomtow, *Rhein. Mus.*, 1896, p. 376.

(4) Pomtow, *Philologus*, 1895, p. 218-219.

QUESTIONS ÉPIGRAPHIQUES

I. — DÉCRET DE SAMOS.

En 1881, M. Paul Girard a publié l'inscription suivante qu'il avait découverte à Samos (1) :

Ἔδοξε τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμῳι, γνώμη
πρυτανέων ὑ[πὲρ] ὧν ὁ δῆμος πρότε-
ρον ἐψηφίσα[το · ἐπ]ειδὴ Στράτων Στρά-
τωνος ἀποστ[αλε]ῖς ὑπὸ τοῦ βασιλέως
5 Πτολεμαίου ἐπὶ τὰς παραβολὰς τῶν
... ὧν λαμβάνειν, ἐφ' ἧ ἀπεστά[λ]η
[καλῶς κ]αὶ δικαίως οἰκονομῶν δια[τε-
λεῖ καὶ ἐν τοῖς] λοιποῖς εὖνουν καὶ π[ρό-
θυμον ἑαυτὸν παρέχ]εται τοῖς πολί[ταις]...
10 εἰς τὸ λοιπ[όν].....

A la l. 5, après le mot ἐπί, il faut évidemment rétablir l'article τό omis par le lapicide ou par l'éditeur. Le texte ne présente d'ailleurs aucune difficulté de lecture. Mais il est assez malaisé, au moins dans le premier moment, de suppléer le début de la l. 6 et de déterminer le caractère des fonctions exercées par l'émissaire du roi Ptolémée. La chose mérite pourtant qu'on l'essaye.

Remarquons d'abord que, d'après la copie épigraphique, toutes les lignes sont complètes à droite, en sorte qu'il ne manque rien à l'extrémité de la l. 5; remarquons de plus que la lacune qui se trouve au commencement de la l. 6 est extrême-

(1) *Bull. Corr. hell.*, V, 477. n. 1.

ment restreinte et ne nous a fait perdre que trois lettres au maximum : il résulte de cette double observation que le mot initial de la l. 6, aujourd'hui mutilé, ne comptait pas plus de cinq lettres. Ce mot, au génitif pluriel, dépend de *παρβολάς*, terme qui lui-même est régi par le verbe *λαμβάνειν*. Le sens de *λαμβάνειν* ne peut guère être ici que « recueillir, percevoir, toucher » : d'où il paraît ressortir que *παρβολάσι* doit désigner le produit d'une taxe ou d'une contribution qui sera versé dans une caisse publique. Il me semble qu'en restituant *τὰς παρβολὰς τῶν [δικ]ῶν* nous tenons la clé de l'énigme.

Pollux, qui cite Aristote (1), nous apprend qu'en Grèce on appelait *παράβολον* (ou *παράβολιον*) un cautionnement en argent que devait déposer le justiciable lorsqu'il interjetait appel d'un jugement. D'autre part, nul n'ignore ce qu'était, à Athènes, la *παρακαταβολή* : par ce mot il faut entendre une somme d'argent dont faisait dépôt le demandeur qui intentait, soit à l'État, soit aux particuliers, certaines actions rentrant dans des catégories déterminées (2). Cette somme demeurait acquise au Trésor, si le demandeur, ayant l'État pour adversaire, perdait contre lui son procès. Il ne paraît guère douteux qu'il n'en fût de même du *παράβολιον*, si la sentence d'appel condamnait l'appelant. Je crois que, dans notre inscription, *παρβολή* doit être regardé comme l'équivalent de *παράβολον* ou de *παρακαταβολή*. Samos, bien que cité autonome, était une dépendance de l'empire Lagide et payait l'impôt aux rois d'Égypte : ceux-ci sans doute s'arrangèrent de façon que la justice rendue par les tribunaux samiens devint pour eux la source de quelques revenus. Par une hypothèse fort plausible, on peut supposer que les fonds exigés des plaideurs à titre de *παράβολον* ou de *παρακαταβολή* et retenus par l'État, faisaient retour en tout ou en partie au trésor alexandrin. Un officier royal venait de temps en temps en toucher le montant et les transportait en Égypte. Tel est le rôle qu'a rempli, ce me

(1) Poll., VIII, 63 : Τὸ δὲ παρακαταβαλλόμενον ἐπὶ τῶν ἐφέσεων, ὕπερ οἱ νῦν παράβολιον καλοῦσι, παράβολον Ἀριστοτέλης λέγει. Comp. Boeckh, *Staatshaus.*, I, 430 (Fränkel); Meier et Schoemann, *Attisch. Prozess*, II², 814 suiv.

(2) Boeckh, *Ibid.*; Meier et Schoemann, *Ibid.*; comp. Caillemer, *Étude sur la restitution de la dot*, 32.

semble, Straton, fils de Straton, le personnage en l'honneur duquel est rendu notre décret.

M. Girard suppose que le souverain égyptien nommé aux l. 4 et 5 est Ptolémée Philopator. Mais il n'y a à cela nulle raison. Samos, comme l'a bien montré M. Delamarre dans son commentaire de la belle inscription de Nikourgiá (1), appartenait aux Lagides dès 280 environ et doit être restée en leur possession jusque dans le courant du II^e siècle (2). Le βασιλεὺς Πτολεμαῖος que cite l'inscription peut donc être ou Philadelphie, ou Évergète, ou l'un des successeurs de Philopator, tout aussi bien que ce dernier prince. Pour déterminer la date du document, il faudrait retrouver dans d'autres textes la mention du fonctionnaire Straton. Je ne désespère pas d'y parvenir quelque jour.

II. — INSCRIPTION DE THESPIES.

L'exploration que M. Paul Jamot a dirigée avec beaucoup d'habileté sur l'emplacement du sanctuaire des Muses Hélikonades et sur d'autres points du territoire de l'ancienne Thespies (3) a rapporté la plus abondante moisson épigraphique qu'on ait jamais recueillie en Béotie, puisque Oropos, à parler exactement, n'est pas une ville béotienne. Près de 400 inscriptions ont été découvertes. Le tome XIX du *Bulletin de Correspondance hellénique* (pp. 321-384) en renferme une première série, accompagnée d'excellents commentaires, qui jette une vive lumière sur l'organisation du culte hélikonien, en même temps qu'elle fournit

(1) *Rev. de Philol.*, XX, 106-107 : Samos dépend de Lysimaque jusqu'à la bataille de Koroupédion ; il est probable que l'île devient ensuite la propriété de Séleukos. C'est entre la mort de ce prince (281/280) et l'année 274 que Philadelphie s'en est emparé.

(2) Samos est encore certainement soumise aux Lagides en 197, comme le montre le passage suivant de T. Live (XXXIII, 20, 11) : « Illam alteram curam non omiserunt (Rhodii) tuendae libertatis civitatum sociarum Ptolemaei, quibus bellum ab Antiocho imminabat..... Causaque libertatis fuerunt Cauniis, Myndiis, Halicarnassensibus *Samiisque*. »

(3) Sur cette exploration, qui a amené aussi d'importantes découvertes archéologiques, voyez, outre le mémoire cité dans le texte : Jamot, *Bull. Corr. hell.*, XV, 381 ; XVIII, 201.

de précieuses indications sur l'histoire de Thespies et sur les relations qu'entretenait la ville avec les monarchies hellénistiques.

Parmi ces inscriptions, la plus considérable par l'étendue et l'une des plus intéressantes par son contenu, est celle que M. Jamot a publiée sous ce titre : *Acte relatif à une concession de terres faites aux Thespiens par un roi Ptolémée* (B. C. H., XIX, 379 et suiv.). Elle présentait d'extraordinaires difficultés de lecture. « Le marbre qui a servi de dallage à l'église (de Barbaka), » dit M. Jamot (1), a été usé par le frottement : le déchiffrement « était donc fort pénible et l'estampage à peu près inutile. En « beaucoup d'endroits, j'écris ce que j'ai cru voir, mais je ne « puis garantir ce que j'ai vu. Les treize premières lignes et les « deux dernières offrent seules quelque certitude. Telle qu'elle « est, on comprend que l'inscription est relative à des terres « consacrées par le roi Ptolémée et la reine Arsinoé à un dieu « dont le nom nous échappe; ils ont concédé le revenu de ces « terres à la ville de Thespies, et celle-ci les a donnés à bail à « des particuliers. » Il m'a semblé qu'en raison de son importance historique, cette inscription valait qu'on la soumit à une nouvelle étude et qu'on essayât de compléter les résultats très méritoires obtenus déjà par le premier éditeur. A la vérité, je ne suis pas parvenu à reconstituer entièrement le texte : plusieurs lacunes subsistent qui paraissent impossibles à remplir ; je ne me flatte pas non plus que tous mes suppléments soient dignes d'une pleine confiance, et j'avoue n'avoir pu me rendre maître de certaines difficultés que j'aurai soin de signaler. Mais j'espère tout au moins avoir réussi à déterminer la signification générale du document, signification qui diffère un peu de celle que lui avait attribuée M. Jamot.

C'est la copie de ce savant qui a servi de base à mon travail. Cette copie n'est pas parfaite ; mais on reconnaît immédiatement qu'elle a été dressée, au prix de longs efforts, avec une patience et une application peu communes. Souvent il n'a été besoin que d'amender légèrement les transcriptions de M. Jamot

(1) P. 382.

pour obtenir des leçons qui présentent tous les caractères de la certitude; nous devons donc rendre un juste hommage à notre devancier pour le soin dont il a fait preuve dans son délicat travail. Un estampage, que m'a gracieusement communiqué M. Jamot, a permis d'utiles rectifications et autorisé plusieurs conjectures; toutefois, comme il était à prévoir, il n'a rendu qu'un petit nombre de services. Une revision du marbre même paraît nécessaire; peut-être aurai-je l'occasion de la faire au cours d'un prochain voyage en Grèce.

Je reproduis d'abord la transcription de M. Jamot :

Θ Ε Ο Σ Γ
 ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ Γ
 ΛΕΜΗΩΚΗ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ
 ΛΑΝΕΣ ΤΩΝ ΚΑΘΙΑΡΩΜΕΝ
 5 ΤΑΣ ΓΡΟΘΟΔΩΣ ΑΡΓΥΡΙΩΔΡΑΧ
 ΛΙΟΥΤΙ ΤΩΝ ΧΡΕΙΜΑΤΩΝ ΓΑ
 ΚΑΤΤΟ ΎΑΦΙΣ ΜΑΤΩ ΔΑΜΩ ΑΡΧΑΕΙ
 ΝΙΑΣ ΔΑΣΥΟΣ ΔΑΣΙΩ ΝΙΚΕΙΑΣ ΚΟΡΡΙΝΑ
 ΜΟΝΟΣ ΞΕΝΕΑΟΣ ΙΜΥΛΟΣ ΝΕΩΝΟΣ ΜΝΑΣ
 10 ΔΑΣΩΝΟΣ ΓΑΡΜΕΝΙΑΣ ΦΑΝΤΕΙΩΝ ΘΗΛΑ
 ΗΑΥΛΑΣΥΝΤΗ ΕΠΙΚΑΡΓΗ ΒΛΕΘΡΑ ΠΕ Ζ
 ΔΟΡΑ ΔΡΑΧΜΑΩΝ ΜΜΎΎ ΠΛΑΡΓΙ
 ΑΥΤΟ ΡΑ . ΣΑΘΑΝΙΑ ΟΡΑΙΩΝ ΑΤΑΣΙΘΕΙΣ
 ΝΟΣΕΥΣΤΡ ΕΟΜΝΑΣΤΑΛΥΣΩΝΟΣ ΦΕ
 15 ΜΝΑΣΙΓΓΟΣ ΜΝΑΣΙΓΓΩ ΑΥΤΟΚΡΑΤΕΙΣ
 ΓΑΡΕΙΣ ΜΕΝ Ι Ι Ι ΦΙΛΟΚΡΑΤΕΙΣ ΑΓ ΡΩ . ΕΙ
 ΚΗΟΣΘΑΝΕΝ . . ΜΝΑΣΤΗΚΑΙ . . ΙΣΘΕΝΕΙΟ
 ΑΛΛΑΝΓΑΝ . Λ . ΜΟΚΡΙΤΩ . . ΤΙΘΕΝΤΗΛΛΟΙ
 ΣΙΒΛΕΘΡΑ ΛΛ ΔΟΡΑΓΙ ΡΑ . ΑΩΝ ΎΎ ΕΤΕ
 20 ΙΛΑΤΙΟΣ ΕΡ . . Ε . ΜΝΟΣ . ΕΜΕΛ . ΕΙΣΟΜΟΛΩΙΧΟ
 ΑΓΑΘΙΘΥΟΣ ΚΑΛΛΙΑΣΓ . . ΡΙΟΣ

ΕΜΙΣΘΩ ΛΗΡΑΓΑΝΤΑΝ ΓΑΡΜΕΝΙΑΣ ΦΕ
 ΠΕΤ . ΑΡΑΤΟΝ . . Τ . ΤΑΝΕΚΑΣΤΟΝ Ύ Ι Ι Ε ΦΕΙΤΑ
 ΛΟΙΑΝΑΞΙ ΠΕΤ . . ΛΛ ΓΡΟΙΚΤΩ ΦΕΛΕΑΔΕΚΑ

25 1ΙΣΘΩ< . . ΟΑΡΙΩΟΙΔΑΣΔΙΟΔΑΝ ΜΛΕΟΡΟΙ . . ΑΣΤΟΝ
 . . . ΓΑΣΑΝ ΗΕ ΗΕ ΑΥΤΟΝΕΝΙΑΥΤΟΝΑΡΧΕΙΤΩΧΡΟΝΩ
 ΟΕΝΙΑΥΤΟΣΕΓΙΦΙΛΩΝΟΣΑΡΧΟΝΤΟΣ ΚΕΦΑΛ . Ο
 ΕΝΙΑΥΤΩΤΑΣΜΙΣΘΩΣΙ . Σ Ψ ΠΕ ΗΕ ΗΕ Η Ι

Après un examen répété de l'estampage, le texte m'a paru devoir être établi comme il suit :

- Θεο[ί. 'Ε]π[ί Φίλωνος?]
 ἄρχοντας, βασιλεὺς Π[τολεμῆος βασιλεῖος Πτο]-
 λεμῆω κῆ βασιλίσσα 'Α[ρσινόα συνεσταπέστι]-
 λαν ἐς τῶν καθιαιρωμέν[ων τῆς Μώσης (?) τεμενῶν]
 5 τὰς ποθόδως ἀργυρίω δραχ[μὰς ΜΜΨ. "Ἐδοξε τῇ πρό]-
 λι οὔτ[ων] τῶν χρεϊμάτων γὰρ ἰσράς ὠνεισάσθη]
 κατ τὸ ψάφισμα τῷ δάμω. 'Αρχὰ ἐ[πὶ τὰς γὰς τὰς ὦ]-
 νίας · Δάσυος Δασ[ύ]ω, Νικείας Κορρινά[δαο, "Ἐμ]-
 μονος Ξενέαιο, Σιμύλοιο Νέωνος, Μνάσ.....
 10 Δάσωνος, Παρμενίας Φαντεῖω. 'Ἐν τῇ 'Αλ[οι]τῇ γὰρ
 [κ]ῆ ἀλλὰ σὺν τῇ ἐπικαρπία · βλέθρα ΠΕ[ΠΕ Δ],
 δόρα ΔΡΙΙΙΙ · δραχμῶν ΜΜΨΨ · πλα[τ]ίος ·
 Αὐτο[κ]ρά[τ]εις 'Αθανάσιο, Πά[γ]ων 'Α[γ]ασθί[ε]ω, 'Ισ[μει]-
 νός (?) Εὐστρ[ό]τω, Θ[εο]μνάστα Λύσωνος, Φέ[λι]ξ.....
 15 Μνάσιππος Μνασίππω, Αὐτοκράτειο [Παν]-
 [τ]άριος Μέν[ιος], Φιλοκράτειο 'Απ[ο]λλοδώ[ρ]ω, [Ν]εί-
 κηροιο Φ[άν]ε[ιοιο, Θεο]μνάστη Κα[λλ]ισθένειοιο].
 "Ἄλλαν γὰρ [π]α[ρ] ..μοκρίτω..... τί[ω] ἐν τῇ 'Αλ[ο]ι[τ]ῇ.....
 σι · βλέθρα [ΗΕΔΔΓ], δόρα ΡΙ[ΙΙ] · δ[ρ]α[χ]μῶν ΨΨ[ΠΕ]ΤΕ ·
 20 [π]λατίος · "Ἐρ[μ]ων "Ἐ[ρ]μ[ω]νοιο, εμελ.ειο Ομολωγ[ω]ω,
 'Αγαθι...οιο Καλλι<α>σθένειοιο (?)

'Ἐμισθώ[σατο τὰν π]ρά[τ]αν [γ]ᾶν Παρμενίας Φέ[τεα]
 [δέκα] πέτ[τ]ρα, τὸν [ἐν]ιαυ[τ]ὸν ἕκαστον Ψ[ΤΕΗΕ]ΠΕ[Η], Τά[ν]
 [Ἄ]λοῖαν (τὰν) [δ]ευ[τέ]ραν τᾶ[ν] ..μ(?)ο[κρί]τω Φέ[τ]εα δέκα [πέττ]ρα]
 25 [ἔ]μισθώ[σατο] 'Αρι...ιδας Διο....., [β]λέ[θ]ρο[ν] ἕκαστον
 [ΗΗ], πᾶσαν ΗΕΗΕ[ΠΕΙ] τὸν ἐνιαυτόν. "Ἀρχεῖ τῷ χρόνω
 ὁ ἐνιαυτός ἐπὶ Φίλωνος ἄρχοντος. Κεφάλαι[ο] τῶ
 ἐνιαυτῷ τὰς μισθώσι[οιο] Ψ ΠΕ ΗΕ ΗΕ Η Ι.

Voici la traduction que je propose (1) :

Dieu[x. Sous] l'archontat de [Philon ?], le roi Ptolémée, fils du roi Ptolémée, et la reine Arsinoé [ont expédié] les revenus des [biens fonds (?)] consacrés [aux Muses (?)], (soit) [23,000 (?)] drachmes d'argent. La ville a décidé [d'acheter] avec cette somme des terres [sacrées] conformément au décret du peuple. — Commission (élue) pour (procéder à) [l'achat des terres] : Dasyos fils de Dasyos, Nikéas fils de Korrinadas, Emmonos fils de Xénéas, Simylos fils de Néon, Mnas.... fils de Dason, Parménias fils de Phanteios. — (Ont été achetées :) — (1°) Dans l'Aloia [une terre] et une ferme, avec la récolte. (Superficie) : 5[60] plèthres, 19 dora. (Prix) : 22,000 drachmes. (Propriétaires) limitrophes : Autokratès fils d'Athanasias, Pagon fils d'A[g]asithé[os (?)], His[mé]nos (?) fils d'Eustrotos, Théomnasta fille de Lyson, Hé[lix (?)] fils de..... Mnasippos fils de Mnasippos, Autokratès fils de....., [Pant]arès(?) fils de Mén[ès (?)], Philokratès fils d'Apollodoros, Nikéas fils de [Ph]anè[s (?)], Théomnastè fille de Kallisthénès. — (2°) Une autre terre, [acquise de ..]mokritos (?) fils de.....ios, (située) dans l'Aloia..... (Superficie) : [123] plèthres, [8] dora. (Prix) : 2,[800] drachmes. (Propriétaires) limitrophes : Hermon fils d'Hermon,.....ès fils d'Homoloïchos, Agathi..os fils de Kallis[thén]ès (?)

La première terre a été prise à ferme par Parménias. (Durée du bail) : [1]4 ans. (Loyer à payer) chaque année : 1[4]5[1] (drachmes). — La seconde (terre située dans l'Aloia, (achetée à) [..m]o[kri]-tos (?), a été prise à ferme (pour) 1[4] ans par Ari.....das fils de Dio..... (Loyer de) chaque [plèthre] : [2] (drachmes); (de la terre) entière : 2[50] (drachmes), 1 (obole), (à payer) [chaque] année. — La location court à partir de l'année où Philon est archonte. Total des fermages annuels : 1,701 (drachmes), 1 (obole).

Il convient à présent d'élucider, autant qu'il est possible, les passages obscurs du texte, et de justifier les interprétations que

(1) J'ai mis entre crochets [] les mots français correspondant aux mots grecs restitués, sauf lorsque les restitutions étaient d'elles-mêmes évidentes; j'ai enfermé entre deux parenthèses () les mots français que j'ai dû ajouter au texte pour rendre celui-ci plus intelligible.

j'ai adoptées, comme aussi les plus importantes de mes restitutions. — L'inscription, ainsi qu'on l'a vu, se divise en deux parties qui sont séparées sur le marbre par un assez large espace vide. La première partie (l. 1-21) est relative à un achat de terres opéré par la ville de Thespies ; la seconde partie (l. 22-28) a trait à la location des mêmes terres, que la ville donne à bail à des fermiers de son choïx.

Première partie (l. 1-21). — L. 1 : Titre. — Sur l'estampage on lit, en caractères très grands et très espacés : Θ Ε Ο . — Γ . La quatrième lettre étant effacée, on suppléera à volonté θεός[ς] ou θεο[τ] ; le pluriel, qu'on trouve toujours dans les intitulés des décrets de Thespies, me semble préférable. Il faut restituer ensuite [ἐ]π[ι τοῦ δεῖνα] | ἀρχοντος.... Comme nous voyons par la l. 27 que la location des terres a été consentie pendant l'archontat de Philon, il n'est guère douteux que leur acquisition n'ait eu lieu aussi sous ce même archonte ; je suis donc extrêmement tenté de rétablir le nom Φίλωνος après le mot ἐπί, à la partie droite du titre.

L. 2-3. — Βασιλεὺς Π[τολεμαῖος βασιλεῖος Πτο] | λεμήω κῆ βασιλισσα Ἀ[ρσινόα...] — Nous devons cette restitution, certaine de tout point, à M. Jamot. J'essaierai plus loin de déterminer de quels princes de la dynastie Lagide il est ici fait mention.

L. 3-5. — [συνεσαπέστι] | λαν ἐς τῶν καθιαρωμέν[ων τῆς Μώσης (?) τεμενῶν] | τὰς ποθόδως ἀργυρίω ὄραχ[μίας....]. — Les trois lettres λαν, par où commence la l. 4, appartiennent nécessairement à la fin du verbe qui a pour sujets βασιλεὺς et βασιλισσα. Il semble que ce verbe ne puisse être qu'un composé de στέλλω et l'on n'a guère à choisir qu'entre ἐπιστέλλω (ou συνεπιστέλλω) et ἀποστέλλω (ou συναποστέλλω, ἐξαποστέλλω, συνεξαποστέλλω). La restitution [συνεπέ-στι] | λαν m'a paru devoir être écartée pour plusieurs raisons dont voici les principales : — 1° Le verbe ἐπιστέλλω, qui signifie « ordonner, mander, faire connaître par écrit », ne pourrait gouverner ici qu'une proposition infinitive. Avec συνεπέστι | λαν nous aurions donc une phrase comme celle-ci : [συνεπέστι] | λαν ἐς τῶν καθιαρωμέν[ων..... τεμενῶν] | τὰς ποθόδως ἀργυρίω ὄραχ[μίας.... ἀποδόμεν (vel simile aliquid) τῆ πόλι. On n'admettra pas, je pense, que notre texte présente, dès ses premières lignes, une construction si embarrassée et une rédaction si confuse. — 2° D'autre part, nous devons observer qu'il est impossible de faire rentrer dans la

première phrase de l'inscription les mots qui remplissent la l. 6 et la moitié gauche de la l. 7. Ces mots appartiennent incontestablement à une seconde phrase. Mais celle-ci ne saurait commencer avec οὔτ[ων] τῶν χρεϊμάτων (1) et, sans aucun doute, il faut rétablir devant [τῆ πό]λι un verbe à un mode personnel qui aura πόλις pour régime indirect. Dès lors, il ne reste plus de place, à la l. 5, pour le verbe à l'infinitif que doit nécessairement gouverner [συνεπέστι]λαν. En effet, dans toute la première partie de l'inscription, nous constatons qu'à chaque ligne le nombre des lettres oscille entre 30 et 37 (l. 2) et ne dépasse pas ce dernier chiffre. Or, la l. 5, jusqu'à la fin du mot δραχ[μάς], compte déjà 24 lettres ; si, avant [τῆ πό]λι, nous restituons un verbe comme ἔδοξε, nous arrivons à un total de 35 ; en outre, dans la lacune qui suit δραχ[μάς], il faut de toute nécessité, comme je le montrerai plus loin, suppléer *au moins* 3 lettres exprimant des chiffres : le nombre de lettres gravées à la l. 5 se trouve ainsi être de 38 au moins, et cette ligne dépasse les trois qui la précèdent comme les seize qui la suivent. On voit par suite que l'intercalation, entre la mention des drachmes et le verbe régissant [τῆ πό]λι, d'un verbe même très court, tel que δόμεν, en étendrait démesurément la longueur. — Ce sont là les motifs qui m'ont conduit à restituer [συνεσσαπέστι]λαν plutôt que [συνεπέστι]λαν et à terminer la première phrase, avant la fin de la l. 5, immédiatement après l'indication du chiffre des drachmes.

Le substantif auquel se rapporte le participe καθιαιρωμένα doit être un mot tel que ἀρχεῖα, χρεῖματα, κτεῖματα, γάπεδα, τεμένη, etc. Quel que soit celui qu'on préfère, il s'agit d'une fondation pieuse instituée en l'honneur d'un dieu dont les Thespiens célébraient le culte, soit par le roi et la reine d'Égypte que nomme l'inscription, soit par l'un de leurs prédécesseurs. Les princes Lagides servent à la ville la rente de cette fondation. Si le supplément [συνεσσαπέστι]-λαν est acceptable, il paraît clair que le capital de rapport ne se trouve pas à Thespies, mais en Égypte, et qu'il est administré, non

(1) Si les mots οὔτ[ων] τῶν χρεϊμάτων formaient le début de la phrase, il faudrait, en effet, que le verbe eût pour sujet le mot γα[.], et, partant, que ce mot se trouvât au nominatif. La présence d'un α, bien visible sur le marbre à la suite du γ, rend cette conjecture inadmissible. Le pluriel béotien de γᾶ, γᾶς, est γῆ et non pas γᾶ.

par la cité béotienne, mais par le gouvernement alexandrin (1). Aucun indice ne nous permet de rétablir avec certitude le nom du dieu qui bénéficia de la générosité des souverains égyptiens. Toutefois, on ne peut guère douter que ce ne fût l'une des principales divinités adorées à Thespies, en sorte que le choix se trouve restreint entre les Muses Hélikoniades, Éros et Héraklès. Observons maintenant que les Lagides ont professé pour les Muses une dévotion toute spéciale, ainsi qu'en témoignent et la création du Mouseion d'Alexandrie et l'institution des jeux solennels dont parle Vitruve (2); que, par suite, ils devaient être naturellement portés à honorer les déesses à Thespies, dans la ville qui passait pour la métropole primitive de leur culte; qu'en fait, la présence, dans l'hieron des Muses, d'une statue élevée à une reine d'Égypte (3) et la découverte toute récente, due à M. Jamot, d'un rescrit d'un Ptolémée (4) concernant la fête des Mouseia, semblent indiquer clairement que la cour d'Alexandrie avait noué avec le sanctuaire hélikonien d'amicales et bienveillantes relations. Si l'on tient compte de ces remarques et si l'on se rappelle aussi, d'une façon générale, que les Muses de Thespies ont joui, à la basse époque grecque, d'une popularité fort étendue, comme le montrent les riches donations qu'elles reçurent du prince pergaménien Philétaïros (5) et, plus tard, des

(1) Parmi les inscriptions de Thespies publiées dans le *Corp. Inscr. Gr. Sept.*, il s'en trouve une, celle qu'on a rangée sous le n. 1722, qui se rapporte peut-être indirectement à notre sujet. C'est un décret de proxénie, voté par les Thespiens en faveur de trois Égyptiens : un Alexandrin et deux habitants de Canope. Ce nombre de trois fait penser qu'il s'agit ici d'une ambassade, venue d'Égypte à Thespies. Est-il trop hardi de supposer que les ambassadeurs avaient pour mission d'apporter aux Thespiens l'une des sommes périodiquement offertes à la ville par le roi?

(2) Vitruv., VII, *praef.*, 4 : (Ptolemaeus) Musis et Apollini ludos dedicavit.

(3) Paus., IX, 31, 1 : καὶ Ἀρσινόης ἐστὶν ἐν Ἑλικῶνι εἰκὼν, ἣν Πτολεμαῖος ἔγειμεν ἀδελφός ὤν.

(4) *Bull. Corr. hell.*, XIX, 328-330.

(5) *C. I. G. S.*, I, 1788-1790. J'observe, en passant, que c'est probablement à tort qu'on a pris ce Philétaïros pour le frère d'Eumène II et d'Attale II; il s'agit, en réalité, soit du fondateur, soit d'un membre d'ailleurs inconnu de la dynastie de Pergame. J'espère pouvoir fournir bientôt les preuves de cette assertion.

Romains (1), peut-être aura-t-on quelque droit de supposer que c'est d'elles qu'il est question dans notre texte et se trouvera-t-on autorisé à restituer leur nom à la l. 4 de l'inscription. Assurément, je ne veux présenter ici qu'une hypothèse ; mais il me semble qu'elle a pour elle d'assez fortes probabilités. On imaginerait volontiers que sur les revenus des capitaux affectés à l'entretien du Mouseion alexandrin, les Lagides prélevaient régulièrement une part déterminée en faveur du Mouseion de Thespies.

L. 5-6. — [Ἐδοξε τῇ πόλι]λι. — La même formule se retrouve dans une inscription de Lébadée : *C. I. G. S.*, I, 3055, l. 4. Au premier moment, elle peut paraître assez malaisément conciliable avec les mots κατὰ τὸ ψάφισμα τῷ δάμῳ qu'on lit à la ligne suivante. Toute difficulté disparaît cependant dès qu'on admet l'existence de deux décrets successifs du peuple de Thespies. L'un, déjà ancien et d'un caractère général, a réglé une fois pour toutes l'emploi qui doit être fait de l'argent octroyé par le roi d'Égypte : — c'est à ce décret que font allusion les mots κατὰ τὸ ψάφισμα ; l'autre, pris en exécution du premier, est particulier à la circonstance présente : — c'est en vertu de ce second décret qu'ont été achetées les terres dont il va être question et c'est lui que résumant les mots ἔδοξε τῇ πόλι.

L. 6. — Οὔ[των] τῶν χρεϊμάτων. — Comp., à Thespies : οὔτα τὰ χρεϊματα (sic) ἀνεγράψατο... (*C. I. G. S.*, I, 1737) ; ἀρχιτόκῳ οὔτω τῷ ἀργυρίῳ... (*C. I. G. S.*, I, 1738) ; à Orchomène : τὰν... σύγγραφόν, ἃν ἔδωκαν οὐπὲρ [οὔτων τῶν χρεϊμάτων]... (*C. I. G. S.*, I, 3172, l. 121).

Même ligne. — Γᾶ[ς]. — L'absence d'article montre qu'il s'agit ici de terres nouvelles qui ne sont point encore acquises, ce qui justifie la restitution de la fin de la ligne.

Même ligne. — [ἱεράς]. — La restitution est nécessaire. Les terres que les Thespiens vont acquérir avec de l'argent consacré à une divinité ne peuvent leur appartenir en propre et doivent naturellement être attribuées par eux à cette divinité.

(1) Donations de Sulla après la guerre de Mithradates : Paus., IX, 30, 1. Les Romains ont laissé à l'Hélikonion de nombreux témoignages de leur piété, comme on le voit, en parcourant, dans le *Corpus*, la série des inscriptions thespiennes.

L. 7-8. — Ἀρχά ἐ[πι τὰς γᾶς τᾶς ὦ]νίας. — Par ἀρχά, il faut entendre ici, comme dans nombre de documents lapidaires de la Béotie, une commission administrative nommée à l'élection parmi les citoyens de la ville, à l'effet d'exercer, pendant un temps limité, certaines fonctions expressément déterminées (1). Après le mot ἀρχά, un substantif à l'accusatif, régi par la préposition ἐπί, indique toujours, en pareil cas, la nature de ces fonctions. Ici, le groupe de lettres νίας, qu'on trouve au début de la l. 8, autorise, ce me semble, la restitution : ἐ[πι τὰς γᾶς τᾶς ὦ]νίας. On remarquera que, dans plusieurs inscriptions de Béotie comme dans celle-ci, la formule ἀρχά ἐπί..... précède un ou plusieurs noms propres, placés en apposition au nominatif : ces noms sont ceux des commissaires élus. Voyez, par exemple, à Orchomène (*C. I. G. S.*, I, 3170) : Ἀ σταθεῖσα ἀρχά ἐ[πι] τὸν ----- (nom, patronymique)ς, Ἀντιγένειος Ἀντιγένειος.....; à Akraiphia (*C. I. G. S.*, I, 4159) : Ἀρχά ἐπ[ι τὸ ἄγαλμα ὁ δεῖνα....], ος, Ἀθανίας Κα..... (2); même ville (*C. I. G. S.*, I, 4155) : Ἀρχοντος ἐπ[ι τὸ ἄγαλμα] Ξενοφίλω Θεομυστα[ίω].

L. 8-9. — Νικεῖας Κορρινά[δαο, Ἐμ]μονος Ξενέαο. — Au sujet de ces deux noms propres, dont la présence est d'un grand intérêt chronologique, je renvoie aux observations que je présenterai plus loin sur la date probable de l'inscription.

L. 10. — Ἐν τῇ Ἀλ[οιῆ]; cf. l. 18 : ἐν τῇ Ἀλ[ο]ι[ῆ], l. 24 : [Ἀ]λοιάν. — La présence du mot [Ἀ]λοιάν au commencement de la l. 24, ne permet pas de mettre en doute mes restitutions des l. 10 et 18. Ainsi que l'a très bien vu M. Jamot (3), nous avons ici le nom de cette partie du territoire de Thespies où se trouvent les deux propriétés que vient d'acheter la ville. Le terme ἀλοιά (= ἀλωή) désigne, d'une façon générale, toute terre aplanie, aménagée pour la culture, et notamment, une terre propre à la plantation de la vigne et des arbres fruitiers, comme aussi à la culture des

(1) Comp. *C. I. G. S.*, I, 303 (Oropos); 412, l. 26-27 (Oropos); 1739 (Thespies); 4149 (Akraiphia), et les exemples cités dans le texte.

(2) Cette restitution est la mienne; je la crois justifiée par l'exemple du n. 4155 et beaucoup plus vraisemblable, en tout cas, que celle que lui préfère M. Dittenberger.

(3) *Bull. Corr. hell.*, XIX, 383-384.

plantes potagères (1). Ce nom convient donc parfaitement à un canton rural.

L. 11. — Σὸν τῆ ἐπικαρπία. — Par ἐπικαρπία il faut entendre le plus souvent soit le revenu foncier d'une terre, soit la jouissance des fruits que cette terre rapporte. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux acceptions ne nous donne ici un sens satisfaisant : il paraît, en effet, trop évident que la ville de Thespies aura la pleine propriété du domaine qu'elle acquiert, sans réserve d'aucune sorte. Ἐπικαρπία peut signifier simplement récolte, et je crois que cette interprétation est la seule que nous devons admettre dans le cas présent : il s'agit vraisemblablement de la récolte qui est sur pied dans le moment où la vente a lieu (2) ; la ville achète cette récolte en même temps que la terre elle-même.

L. 12. — Δόρα ; cf. l. 19. — Comme l'a justement observé M. Jamot, le mot δόρα, venant deux fois après βλήθρα et précédant chaque fois un chiffre, doit désigner une mesure de superficie ; il ne saurait donc être question du δῶρον, fraction de la σπιθαμή, qui n'est qu'une mesure de longueur et qui, du reste, ne dépasse pas quatre doigts (3). Le plus probable, à mon avis, c'est que δόρα (= δόρατα) est le pluriel de δόρυ : comparez δοῦρα dans Homère, et δόρη chez Euripide (*Rhes.*, 274). Bien qu'à ma connaissance le mot δόρυ n'ait jamais été employé jusqu'ici dans cette acception, la « lance » serait une unité agraire analogue et peut-être identique à l'ἄκκινα ou perche carrée (4). Cette hypothèse, qui en elle-même n'a rien que de plausible, est confirmée, je crois, par la glose suivante d'Eustathe (5) : μέτρα δὲ φασιν ἐνταῦθα οἱ παλαιοὶ τὰς τὴν γῆν μετρούσας ἀκκίνας, αἷς τὰ πολεμικὰ εἰόκασιν,

(1) Voir les schol. *Odyss.*, A, 193 : γῆ παλῦθενόρος, ἀμπελόφυτος, σιτοφόρος — ; et les schol. de Théocrite, *Idyll.*, I, 46 : τὸν ἀμπελόφυτον τόπον, τὸν δενδροφόρον, τὸν λαχανηφόρον.

(2) M. Foucart a l'obligeance de me rappeler que le mot ἐπικαρπία a ce sens dans les inscriptions relatives à la vente des biens des Hermokopides : *C. I. A.*, I, 277 ; IV, p. 35.

(3) Eustath., 450, 38 : *in Iliad.*, IV, 109.

(4) Sur l'ἄκκινα et la signification particulière de ce terme à l'époque alexandrine, voir en dernier lieu : Huitsch, *ap. Pauly-Wissowa*, s. v. Akaina. Je dois aussi, sur ces questions, quelques renseignements instructifs à l'obligeance de M. Théodore Reinach.

(5) Eustath., 914, 49 : *in Iliad.*, XII, 422.

ἀκόντια. Il paraît clair qu'ἄκκινα a pu avoir pour synonyme δόρυ aussi bien qu'ἀκόντιον. Si nous admettons l'identité de la « lance » et de la « perche » le δόρυ serait, comme l' ἄκκινα superficielle, un carré de 10 pieds de côté, soit la 100^e partie du plèthre.

Même ligne. — Πλα[τίος]; cf. l. 20 : [π]λατίος. — Le lexique de Suidas (1) nous apprend qu'au lieu de πλησίος, les Laconiens écrivaient πλατίος. En réalité, la véritable forme dorienne est πλατίος (comp. πλατίον = πλησίον), et c'est elle que nous trouvons ici. Πλατίος, dans notre document, doit se traduire par « voisin »; à deux reprises, le mot précède les noms des propriétaires dont les terres sont limitrophes des domaines achetés par la ville; dans une inscription d'Oponite, copiée par Mélétiος, on rencontre la rubrique entière : Πλησίοι γείτονες, dont notre texte ne nous donne que l'abréviation (2).

L. 17. — [θεο]μνάστη. — On attendrait θεομνάστη comme à la l. 14. Cependant, l'inscription présente, à diverses reprises, des formes qui trahissent l'influence de la κοινή sur le dialecte épichorique (l. 26 : ἄρχει; l. 5 : ἀργυρίω; l. 11 : σὺν (3); l. 27 : κεφάλ[ι]ον, etc.), et je ne me crois pas en droit de suspecter dans le mot θεομνάστη l'exactitude de la lecture.

L. 18. — Ἀλλαν γᾶν [π]α[ρ ..]μοκρίτω ... τί[ω]. — Le rétablissement de la préposition παρ semble indispensable pour justifier la présence du nom propre ..mokritos au génitif. Dans les actes de vente, on rencontre constamment la formule : παρὰ τοῦ δεῖνος ἐπρίατο ὁ δεῖνα. Je suppose que ..mokritos est le vendeur de la seconde terre achetée par les Thespiens; étant donnée l'extrême concision avec laquelle est rédigé tout le document, l'ellipse du verbe n'a rien qui puisse surprendre; ce qui est plus

(1) Suid., s. v. πλησίος.

(2) C. I. G., 1755 : ὁ μνήμης ἀρίστης Ἰούλιος Ἀριστέας ἐχαρίσατο διὰ τοῦ θεοῦ τῆς γερουσίας χωρίδιον συσφλ[ῆς γῆς ?].... Πλ[η]σί[ο]ι γείτ[ο]νες · ἀπὸ μὲν ἡοῦς Ἀῦρ. Θάλαμος, καὶ πρὸς νότον [οἱ] Καλλίστης κληρονόμοι, ἀπὸ δύσεως οἱ Ἀρέσκον-τ[ο]ς Ὀλμωνίου κληρονόμοι, ἀπὸ δὲ μεσημβρίας Σύμ[φ]ορος κτλ. — La copie de Mélétiος porte (l. 7-8) : ΠΛΗΣΙΟΓΕΙΤΩΝΕΣ, que Boeckh corrige en πλ[η]σί[ο]ν γείτ[ο]νες; il ne me paraît pas douteux qu'il faille restituer, d'après notre inscription : πλ[η]σί[ο]ν γείτ[ο]νες.

(3) D'une façon générale, on peut remarquer que l'υ emprunté à la langue vulgaire tient déjà partout la place de la diphthongue béotienne ου.

singulier et ce que je ne sais comment expliquer, c'est qu'on ait pris soin de nommer le vendeur de la seconde terre, alors que nulle mention n'est faite du vendeur de la première.

L. 19. — Je n'ai pu retrouver le mot, probablement fort court puisqu'en l'état la l. 18 compte déjà 36 lettres, auquel appartiennent les deux lettres ΣΙ, lisibles au commencement de la l. 19. La désinence σι caractérise les locatifs et l'on peut supposer, en conséquence, qu'après les mots ἐν Ἀλ[ο]ι[ῶ] on avait inscrit sur le marbre une seconde indication topographique. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse assez incertaine.

Seconde partie (l. 22-28).

L. 22. — Παρμενίας; cf. l. 10 : Παρμενίας Φαντεύω. — C'est presque certainement de part et d'autre le même personnage, ce qui explique, dans la seconde mention, l'omission du patronymique.

L. 22-23. — Φέ[τεα | δέκα] πέτ[τ]αρα; cf. l. 24 : Φέ[τ]εα δέκα [πέτταρα]. — On indique ici la durée du bail passé entre la ville et ses fermiers. J'ai restitué le mot δέκα, à la l. 23, d'après la l. 24, et, inversement, le mot πέτταρα, à la l. 24, d'après la l. 23; il est assez vraisemblable, en effet, que les deux domaines ont été affermés pour le même temps (1). La forme Φέτεια, pour le pluriel de Φέτος, est, je crois, la seule qui se soit jusqu'à présent rencontrée dans les inscriptions béotiennes (*C. I. G. S.*, I, 3171; comp. le ΦικατιΦέτιες des catalogues militaires); mais la substitution de l'ι à l'ε devant une voyelle est un phénomène morphologique tout à fait régulier dans le dialecte de la Béotie. Au surplus, on sait que Φέτεια est une forme usuelle en Élide et dans nombre de pays doriens (2).

L. 23. — Τὸν [ἐνιαυ]τ[ὸ]ν ἕκαστον.... — Indication du montant du fermage annuel. L'accusatif, au lieu du génitif : ἕκαστου ἐνιαυτοῦ, est fréquemment employé dans les documents similaires. Voyez

(1) Cependant, il faut reconnaître que le supplément [πέτταρα] donne à la l. 24 une longueur inusitée. Peut-être, pour ce motif, doit-on préférer [τρία] qui supprime trois lettres.

(2) Collitz-Bechtel, *Dialektinschr.* I, 1149, 1150, 1151 (Élide). Pour les pays doriens, il suffira de renvoyer aux Tables d'Héraklée.

par exemple, les Tables d'Héraklée (I, l. 51, 53, etc. : τὸ Φέτος ἕκαστον; II, l. 35, etc. : τὰν πρῶταν πενταετηρίδα) (1); le bail emphytéotique de Gambreion (l. 18-19 : ἕκαστον ἐνιαυτὸν) (2); le bail d'Aixoné (l. 4 : ἕκαστον τὸν ἐνιαυτὸν) (3).

L. 23-24. — Pour la fin de la l. 23 et le début de la l. 24, M. Jamot donne ce qui suit : FEITA | ΛΛΟΙΑΝΑΞΙΠΕΤ. . — L'examen de l'estampage permet de croire, et des calculs qu'on trouvera plus loin démontrent effectivement, que le premier caractère n'est pas un F, mais le sigle F, abrégatif du mot *δραχμή*. En dépit de tous mes efforts, il m'a été impossible de distinguer sur l'estampage une trace certaine des deux lettres EI que contient ensuite la copie : à la place qu'elles devraient occuper, je n'aperçois que quelques traits incohérents et dénués de signification, qui semblent avoir rayé accidentellement la surface du marbre; j'incline donc à penser que le premier éditeur a été dupe ici d'un *lusus lapidis*. Au commencement de la l. 24, le supplément [A]λοιάν ne peut faire l'objet d'aucun doute. Quant au groupe de lettres ΑΞΙΠΕΤ. ., dont M. Jamot l'a fait suivre, on remarquera qu'on en peut très aisément tirer le mot ΔΕΥΤΕΡ(ων), qui répondrait bien au [τὰν π]ρῶ[τ]ων [γ]ᾶν de la l. 22. En conséquence, je propose la restitution : τὰ[ν] Ἄλοιάν [δευτ]έ[ρα]ν...; je n'ignore pas qu'elle est incorrecte, mais il ne me paraît pas facile d'en trouver une meilleure, et je pense qu'on peut attribuer simplement à la négligence du lapicide l'omission de l'article qui devrait être répété après Ἄλοιάν (4). Quant à ce fait que le nom de la localité où se trouve le domaine affermé (cf. l. 18) sert à désigner le domaine lui-même, il n'a rien que d'ordinaire, et M. Homolle a signalé à Délos plusieurs cas tout semblables (5).

(1) *I. G. S. I.*, 645 = *Inscr. jurid. gr.*, II, XII.

(2) Dittenberger, *Sylloge*, 114 = *Inscr. jurid. gr.*, II, 257.

(3) *C. I. A.*, II, 1055 = *Inscr. jurid. gr.*, II, XIII bis.

(4) Je dois dire que M. Théodore Reinach croit lire, à l'extrémité de la l. 23 : FET F², d'où il tire ἐτ[έραν]. On obtient ainsi : ἐτ[έραν] Ἄλοιάν....., ἔμισθώσατο κτλ; mais c'est τὰν ἐτέρων Ἄλοιάν qu'on attendrait, et cette restitution n'est guère plus correcte que la mienne. D'autre part, que faire de ΑΞΙΠΕΤ. .? — Pour l'omission de l'article, comparez à la l. 27 : ὁ ἐνιαυτὸς ἐπὶ Φίλωνος ἀρχοντος.

(5) *Bull. Corr. hell.*, XIV, 423, note 1.

L. 24. — [Τ]ἀ[ν ..μ]ο[χοί]τω. — Dans la copie épigraphique de M. Jamot, on trouve après ΑΞΙΓΕΤ.. un espace vide équivalant à peu près à la place de deux lettres, puis les deux signes ΛΛ, puis un second vide plus large que le premier, et le groupe de lettres ΠΡΟΙΚΤΩ. L'estampage n'est ici d'aucun secours et tout ce passage demeure un véritable *locus desperatus*, si l'on ne se risque pas à proposer d'assez fortes corrections. J'imagine que, pour désigner avec plus de précision la seconde terre acquise par la ville, on a rappelé le nom de son premier propriétaire, à savoir ce même ..mokritos dont il était déjà question à la l. 18.

L. 25. — [[β]λέ[θ]ρο[ν ἔκ]αστον. — M. Jamot transcrit : ΜΛΕΟΡΟΙ.. ΚΑΣΤΟΝ, mais sur l'estampage on reconnaît nettement que la lettre initiale du premier mot était un β; la restitution que nous proposons ne peut donc être contestée. Il est digne de remarque que les commissaires thespiens, au lieu de se borner à faire connaître en bloc à combien se montait le fermage total de la seconde terre louée par leur entremise, ont encore éprouvé le besoin de le décomposer par fractions et d'indiquer le prix de location de chaque plèthre. C'est une précaution qu'on n'a pas coutume de prendre et dont nous n'avons, je crois, presque aucun exemple dans les baux et les contrats de louage qui sont parvenus jusqu'à nous. Ici même, nous observons qu'on s'en est dispensé pour le premier des deux domaines affermés : mais la raison en est sans doute que ce domaine contenait des bâtiments rustiques (l. 11), de sorte qu'il était impossible, ou en tout cas inutile, de supputer dans le contrat la valeur franche du sol, abstraction faite des bâtisses élevées à sa surface.

L. 26. — M. Jamot a pensé lire sur le marbre : ΑΥΤΟΝΕΝΙΑΥΤΟΝ, mais ces deux mots ne donnent pas, ce semble, un sens satisfaisant ; d'autre part, d'après l'estampage, il paraît manifeste qu'il y a seulement place, à la droite de Η Η, pour deux sigles numériques maintenant presque effacés et non pour les lettres ΑΥ; je crois donc que le mieux est d'écrire simplement : τὸν ἐνιαυτόν.

L. 26-27. — Ἄρχει τῷ χρόνῳ ὁ ἐνιαυτός ἐπὶ Φιλωνος ἄρχοντος. — On trouve des formules semblables dans des inscriptions de Thespiens et d'Orchomène : C. I. G. S., I, 371 : ἄρχι τῷ χρόνῳ ὁ ἐνιαυτός ὁ

μετὰ θύναρχον ἄρχοντα —; *C. I. G. S.*, I, 1738 : ἄρχι τόκω οὕτω τῷ ἀργυρίῳ... Elles sont de style dans la plupart des instruments juridiques analogues à celui que nous étudions.

L. 27. — Jamot : ΚΕΦΑΛ.ΟΝ. Sur l'estampage, un A est bien visible après le Λ : il faut donc rétablir la forme vulgaire κεφάλα[ι]ον, au lieu de la forme dialectale κεφάλλ[η]ον.

Les chiffres, exprimant des sommes d'argent et des mesures de surface, qui se rencontrent à plusieurs reprises dans l'inscription, demandent une étude spéciale. Pour cette partie de mon travail je me suis adressé à mon ami, M. Théodore Reinach, si parfaitement au courant de toutes les questions qui touchent à l'histoire économique de la Grèce. Avec l'aide obligeante de ce précieux collaborateur, il m'a été possible d'aboutir à des résultats qui méritent de passer pour très plausibles, sinon pour certains de tout point. Je vais les exposer brièvement.

Les problèmes que nous devons aborder sont au nombre de trois : 1° Valeur vénale; — 2° Valeur locative et rapport annuel; — 3° Superficie des deux domaines mentionnés dans le document.

1° Le prix de la première terre est indiqué à la l. 12, où M. Jamot a lu le chiffre ΜΜΨΨ, soit 22,000 drachmes, qui semble devoir être accepté sans hésitation. Le prix de la seconde terre était inscrit à la l. 19 : nous trouvons là les deux sigles ΨΨ, auxquels faisait suite un sigle, aujourd'hui à demi effacé, dont il ne subsiste que la lettre terminale E, puis, en quatrième place, le sigle TE, qui, à Thespies même (1), ainsi que veut bien me le rappeler M. Reinach, est parfois employé comme notation du nombre 300. Du fait que ce dernier sigle forme la droite du nombre total, il résulte évidemment que le nombre partiel disparu, exprimé par le sigle précédent, ne pouvait être que 500. Nous restituerons donc : ΨΨ[ΓE]TE, ce qui nous donne, pour prix de la seconde terre, 2,800 drachmes. Par suite, le prix total qu'avait coûté à la ville de Thespies l'acquisition des terres sacrées était de 24,800 drachmes. C'est là, remarquons-le, une

(1) Voy. *C. I. G. S.*, I, 1737.

donnée précieuse pour compléter la l. 5, où se trouvait évaluée en chiffres la somme offerte aux Thespiens par le roi Ptolémée. Il va de soi que cette somme égalait, au *minimum*, 24,800 drachmes; il est même probable qu'elle était un peu supérieure, car une coïncidence tout à fait exacte entre le montant de la dépense et celui des fonds d'achat aurait lieu de surprendre; mais assurément l'écart devait être peu considérable. En posant, à la l. 5, le chiffre rond de 25,000 drachmes (MMV), je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité.

2° Le montant total des fermages annuels que rapportent les deux domaines nous est donné à la l. 28 : κεφάλαι[ο]ν τῶ ἐνιαυτῶ τᾶς μισθώσι[ο]ς ΥΠΕΗΕΗΗ. Cette leçon, comme en général le texte des deux dernières lignes, a paru sûre à M. Jamot et il n'y a point de motif de la contester. Ainsi, nous admettons que la somme produite par les deux locations s'élevait, chaque année, à 1,701 drachmes, 1 obole. Les deux nombres partiels composant cette somme se lisent, ou plutôt se lisaient, aux l. 23 et 26 : à la l. 23, on avait mentionné le loyer de la première terre; à la l. 26, celui de la seconde. Examinons d'abord les sigles encore inscrits à cette dernière ligne. L'estampage confirme la lecture de M. Jamot : ΗΗΗ; mais, de plus, à droite du second Η, il laisse apercevoir les traces de deux notations numériques devenues indistinctes. Il ressort de là que le loyer de la seconde terre s'exprimait par quatre chiffres et qu'il était tout à la fois et supérieur à 200 drachmes et inférieur à 300, puisque, s'il avait atteint ce dernier nombre, on eût fait usage du sigle ΤΕ. En conséquence, le loyer de la première terre dépassait nécessairement 1,401 drachmes, sans pourtant s'élever jusqu'à 1,501. Cela posé, reportons-nous à la l. 23. Voici ce que nous trouvons sur l'estampage : Ψ ■■■ΠΕ—, c'est-à-dire un nombre composé de cinq sigles numériques. Le premier de ces sigles représente 1,000 drachmes; le second et le troisième ont disparu; le quatrième vaut 50; le dernier, qui comportait une barre droite horizontale, représentait soit un chiffre de dizaines inférieur à 50, soit l'unité. Puisqu'on doit obtenir un total supérieur à 1,401 drachmes, mais inférieur à 1,501, on restituera d'abord avec certitude : Ψ [ΤΕΗΗ]ΠΕ■ = 1,450 drachmes + x . L'addition des deux nombres 1,450 et 200 donne 1,650. La somme des revenus annuels étant de 1,701 drach-

mes, 1 obole, il reste dès lors à trouver un nombre de 51 drachmes, 1 obole, qui ne peut être exprimé que par les trois sigles : $\Gamma\epsilon$, \vdash et \lceil . Nous ne saurions restituer $\Gamma\epsilon$ à la l. 23 : en effet, au lieu de $\Gamma\epsilon\Gamma\epsilon$, il est évident qu'on eût écrit HE . Par conséquent, c'est à la l. 26 que devait figurer le sigle $\Gamma\epsilon$, en sorte que nous y lirons : $\text{HE HE}[\Gamma\epsilon] \blacksquare = 250 \text{ drachmes} + x$. Les deux sigles à rétablir encore, aux l. 23 et 26, sont \vdash et \lceil . La présence de la barre horizontale que nous avons remarquée après $\Gamma\epsilon$, à la l. 23, y autorise la restitution \vdash . On aura donc, à cette ligne : $\Psi[\Gamma\epsilon\text{HE}]\Gamma\epsilon[\vdash]$; et, par suite, à la l. 26 : $\text{HEHE}[\Gamma\epsilon \lceil]$. La première terre rapportait annuellement 1,451 drachmes; la seconde 250 drachmes, 1 obole. Nous évaluerons un peu plus loin le revenu en plèthres de cette seconde terre, revenu dont il était fait mention au début de la l. 26.

3° Il s'agit à présent de retrouver les superficies respectives des deux domaines. C'est chose facile pour le premier. La copie de M. Jamot porte, aux l. 11 et 12 : $\beta\lambda\acute{\epsilon}\theta\rho\alpha \text{ } \Gamma\text{HE} \neg \Delta$, $\delta\acute{o}\rho\alpha \Delta\Gamma\text{IIII}\vdash$. Le sigle \vdash , placé à la droite du nombre des $\delta\acute{o}\rho\alpha$, sigle dont la présence serait bien peu justifiable (1), est tout à fait invisible sur l'estampage : je crois donc qu'on est en droit de le supprimer. Cette suppression faite, nous avons pour les $\delta\acute{o}\rho\alpha$: $\Delta\Gamma\text{IIII}$; quant au nombre des plèthres, il doit être restitué : $\Gamma\text{HE}[\Gamma\epsilon\Delta]$. Ainsi, le premier domaine mesurait en surface 560 plèthres, 19 dora.

Avant de calculer la superficie du second domaine, il est fort utile de rechercher encore quel était, dans le premier, le revenu locatif (non exprimé) du plèthre. Nous avons vu tout à l'heure que le domaine entier avait été affermé moyennant un loyer annuel de 1,451 drachmes : si l'on divise cette somme par 560, on voit maintenant que chaque plèthre se louait annuellement un peu plus de 2 drachmes $1/2$. Seulement il faut observer que ce chiffre n'exprime pas exactement la valeur réelle de la terre et lui est quelque peu supérieur ; on doit ici tenir compte d'une plus-value

(1) A la rigueur, on pourrait cependant admettre que ce sigle se rapporte non aux indications de superficie qui précèdent, mais à l'indication de prix qui suit. Ici, comme dans de nombreux textes de Délos, il signifierait « drachmes » : mais le lapicide, après l'avoir inscrit, le trouvant trop peu explicite, aurait encore ajouté le mot $\delta\rho\alpha\chi\mu\acute{\alpha}\omega\upsilon\upsilon$ en toutes lettres. Je dois cet essai d'explication à M. Théodore Reinach.

nécessaire due à la présence de la ferme (αύλα), mentionnée à la l. 11. Par conséquent, la seconde propriété n'étant pas bâtie, le plèthre de cette propriété rapportait, selon toute vraisemblance, une somme moindre que 2 drachmes 1/2.

Partant de ces données, considérons la l. 19. Sur l'estampage, nous lisons à cette ligne : βλέθρα ■ΛΛ■, δόρα ΓΙ■. A la droite des deux derniers sigles, nul doute qu'il ne faille suppléer II; d'où un total de 8 δόρα ou ΓΙ[II]. Passons au nombre des plèthres. Dans les sigles mutilés ΛΛ il faut voir les débris de deux Δ; nous aurons donc : $x + \Delta \Delta + x$, soit un total de plèthres supérieur à 20. Le premier sigle à gauche peut être Δ, ΓΕ ou ΗΕ. Mais avec la restitution [ΓΕ]ΔΔ■, quel que fût le dernier chiffre à droite, nous aurions pour chaque plèthre une valeur locative de plus de 3 drachmes, ce qui, d'après nos précédentes observations, est inadmissible. Moins acceptable encore serait la restitution [Δ]ΔΔ. Il semble donc qu'on doive rétablir en première place le sigle ΗΕ : en sorte que le second domaine comptera 120 et quelques plèthres, 8 dora. — A l'examen, ce résultat se trouve à la fois et confirmé et précisé. En raison de l'explication que nous avons donné du terme δόρον, 8 δόρα font $\frac{8}{100}$ ou tout près de $\frac{1}{12}$ de plèthre; par suite, si l'on fixe à 2 drachmes le loyer du plèthre, on obtient pour 8 δόρα : $\frac{2 \text{ dr.}}{12} = 1$ obole; or, précisément, notre seconde terre rapporte chaque année, on s'en souvient, 250 drachmes et 1 obole. La présence de cette obole fournit la preuve assurée que le revenu du plèthre est bien réellement de 2 drachmes comme nous venons de le supposer, ce qui nécessite, au début de la l. 26, le supplément [ΓΓ]. Pour déterminer le nombre de plèthres que comprenait le domaine, il suffira donc de diviser 250 par 2, ce qui donne 125. La propriété avait une superficie de 125 plèthres, 8 dora; et l'on doit lire comme il suit le début de la l. 19 : βλέθρα [ΗΕ]ΔΔ[Γ], δόρα ΓΙ[II] (1).

Ce qu'on aimerait à éclaircir maintenant, c'est la question chronologique. Quel est ce roi d'Égypte qui figure dans notre inscription? Comme le montre fort bien M. Jamot, la présence

(1) C'est surtout pour ces derniers calculs que je suis redevable à M. Théodore Reinach de quantité d'indications utiles.

d'une reine appelée Arsinoé permet de poser le problème avec une parfaite netteté : Ou bien il s'agit de Ptolémée Philadelphie, d'abord époux d'Arsinoé, fille de Lysimaque, puis de sa sœur, Arsinoé, fille de Soter ; ou bien de Philopator, marié à sa sœur, Arsinoé, fille d'Évergète. Seulement, entre ces deux souverains, comment décider ?

M. Jamot se prononce pour Philadelphie ; voici comment il raisonne (1). La donation du prince Lagide à la ville de Thespies, d'une part, l'acquisition et la location des terres sacrées par les Thespiens, d'autre part, sont des faits appartenant à des dates extrêmement rapprochées et qu'on peut regarder comme presque exactement contemporains. Cela posé, nous savons que la location a été consentie et, très vraisemblablement, l'acquisition effectuée, alors que l'archonte thespien Philon était en charge (l. 27). Un archonte Philon se trouve cité en tête d'un catalogue agonistique de vainqueurs aux jeux Mouseia (2) ; il s'agit manifestement, de part et d'autre, du même fonctionnaire : le catalogue agonistique et notre inscription remontent donc à la même année. Considérons le catalogue : il n'est pas impossible de le dater par approximation. Comme on y rencontre la mention de l'archonte d'Onchestos (l. 7), on voit tout de suite qu'il appartient à l'époque où les cités de la Béotie formaient une confédération. Il renferme, de plus, une autre indication instructive : l'ἀλφιδός vainqueur, Agathias, fils d'Harmodios, y est qualifié d'Ὀπόυντιος et non de Βοιωτίας. On conclura de là qu'au moment où fut rédigé le catalogue, Oponte était une ville indépendante, ou, tout au moins, qu'elle ne faisait pas partie du Κοινὸν Βοιωτῶν. Or, un décret fédéral, trouvé à Oropos (3), atteste que, probablement dans le cours du III^e siècle et durant un certain laps de temps, les Opontiens furent inscrits au nombre des Confédérés Béotiens ; et j'ai moi-même essayé de montrer qu'entrés peut-être dans la Ligue aux environs de 234, ils y purent demeurer jusque vers 198 (4).

(1) *Bull. Corr. hell.*, XIX, 346 et suiv.

(2) *Bull. Corr. hell.*, XIX, 332, n. 6.

(3) *C. I. G. S.*, I, 393.

(4) *Bull. Corr. hell.*, XVI, 466-470. Comp. Salvetti, *Ricerche storiche intorno alla Lega Etolica*, 109 et suiv. (dans les *Studi di Storia antica* de J. Beloch, fascic. II).

Cette période de trente-six années dépasse de beaucoup, on le voit, le règne de Philopator : en conséquence, ni l'archontat de Philon, ni, partant, la donation du souverain égyptien ne sauraient tomber dans les limites de ce règne. D'où la nécessité, puisque nous n'avons le choix qu'entre Philopator et Philadelphie, de remonter jusqu'à celui-ci : c'est Philadelphie qu'il faut considérer comme le roi donateur.

Telle est l'argumentation très claire et très logique de M. Jamot. Bien que fort satisfaisante au premier moment, elle appelle, je crois, quelques réserves. D'abord, est-il bien sûr que l'archontat de Philon auquel se rapporte certainement la seconde partie de notre inscription et presque certainement l'inscription entière, et l'archontat de Philon sous lequel fut dressé le catalogue agonistique, se confondent l'un avec l'autre et correspondent à une seule et même année ? Il est permis d'hésiter sur ce point. Sans mettre en doute l'identité des deux archontes homonymes, on aurait le droit de croire à une itération de fonctions. Dans plusieurs villes de la Béotie, et notamment à Thespies, les inscriptions nous montrent quelquefois le même citoyen occupant à diverses reprises la magistrature suprême (1). On pourrait dès lors imaginer, sans invraisemblance, deux archontats successifs de Philon (2) : le premier (celui que citerait notre inscription) aurait précédé l'année 203, c'est-à-dire la mort de Philopator ; le second (celui que mentionnerait le catalogue des Mouseia) serait postérieur à l'année 198, c'est-à-dire à la séparation des Opontiens et des Béotiens : de la sorte, il n'y aurait plus nulle raison pour attribuer à Philadelphie plutôt qu'à Philopator la donation faite aux Thespiens. Aussi bien, peut-être M. Jamot a-t-il accepté un peu trop facilement et interprété avec trop de

(1) *C. I. G. S.*, I, 2821 (Hyettos) ; 3476 (Orchomène) ; 522 (Tanagra) ; 4723 (Thespies : Phaeinos est cinq fois archonte), etc. Pour l'archontat fédéral nous avons le cas du double Philon et du double Damatrios (*C. I. G. S.*, I, ad n. 247 : ad n. 2825).

(2) Qu'on n'objecte pas que, d'ordinaire, lorsqu'il y a itération, le nom de l'archonte est suivi d'un adjectif numéral (par exemple, [Φ]αεινω ἄρχοντος τῷ πέμπτῳ). Cette indication manque souvent, et, du reste, le synchronisme établi dans le catalogue agonistique entre la magistrature de Philon et celle de l'archonte fédéral Lykinos, la rendait tout à fait superflue.

rigueur les hypothèses que j'ai émises, voilà quelques années déjà, au sujet de l'annexion de la Locride Opontienne à la Confédération Béotienne. En l'absence de textes suffisamment précis, la question demeure entourée de telles obscurités que je ne pouvais me flatter d'aboutir et que je n'ai pas abouti, en effet, à des conclusions fermes. On ne saurait donner pour certain qu'Oponte ait été rattachée à la Béotie dès 234, ni même dès 221, date de l'avènement de Philopator; on ne saurait affirmer non plus qu'elle soit restée cité béotienne jusqu'en 198 ou même jusqu'en 205, époque de la mort du roi. Ce sont-là des vraisemblances, ou des possibilités, mais rien de plus (1). Et je doute qu'il soit loisible de s'autoriser de données si contestables pour établir un calcul de chronologie. — Ainsi, l'opinion de M. Jamot ne paraît pas devoir être admise sans restrictions; mais comme elle se fonde, pour une bonne part, sur des conjectures dont je suis l'auteur et que j'ai peut-être énoncées en termes trop absolus, j'aurais bien mauvaise grâce à ne pas reconnaître que mes présentes critiques se retournent en partie contre moi-même.

Sans oser me prononcer encore d'une façon définitive, je penche grandement à croire que le Ptolémée cité dans notre inscription est Philopator. Voici pour quel motif. Parmi les commissaires chargés par les Thespiens de procéder à l'achat des terres, il s'en trouve un qui s'appelle (l. 8) Νικητας Κορρινιά[δαο]. Un certain Νικητας Κορ[ρ]ινιάδοο, citoyen de Thespies, figure dans le célèbre décret des Achéens transcrit à Aigion par Cyriaque et reproduit par Muratori (2), décret qui a pour objet, on le sait, de conférer la proxénie à des Béotiens et à des Phocidiens livrés comme ôtages à la Ligue achéenne. Le nom de Κορρινιάδαο est si rare en Béotie (3) qu'on

(1) Je crois, du reste, m'être exprimé avec quelques réserves; je n'ai pas osé assurer qu'Oponte appartint à la Béotie avant 219, et la chose est, en effet, fort douteuse; quant aux événements qui se passèrent à Oponte en 198/197, ils montrent simplement qu'à cette date la séparation était consommée entre les Opontiens et les Béotiens, mais on ne peut dire exactement depuis combien de temps, et j'ai évité de préciser ce point: voy. *Bull. Corr. hell.*, XVI, 468-470.

(2) *C. I. G.*, 1542 = Dittenberger, *Sylloge*, 182, l. 8.

(3) Je n'en trouve qu'un second exemple, à Thespies, dans une inscription du v^e siècle: *C. I. G. S.*, I, 1793.

peut, je crois, sans nulle témérité, identifier l'un avec l'autre nos deux Thespiens homonymes. Or, comme j'espère l'avoir démontré dans un mémoire qui paraîtra d'ici peu, les ôtages béotiens dont parle le décret d'Aigion furent remis aux mains des Achéens, non pas dans le courant du III^e siècle, ainsi qu'on le suppose d'ordinaire, mais seulement en 187. Si cette date est exacte, on voit que Nikéas ne put atteindre l'âge viril, ni, à plus forte raison, exercer de fonctions publiques avant l'année 246, c'est-à-dire avant la mort de Philadelphie; car, apparemment, ce n'est pas à quatrevingts ans que les Achéens l'auraient pris comme ôtage. J'ajoute que, sans lui donner une confirmation rigoureuse, la mention dans notre document du commissaire thespien [Ἐμ]μονος Ξενέας (l. 8-9), semble fort bien s'accorder avec l'hypothèse que je présente ici : il est, en effet, très légitime de reconnaître, en ce personnage le fils du Thesprien Ξενέας Ἐμμόνῳ, que nous voyons jouer un rôle important dans les assemblées de la nation béotienne sous l'archonte fédéral Damophilos (1), entre les années 221 et 209 (2).

On ne doit pas oublier que, durant le règne de Philopator, les Confédérés de Béotie et le gouvernement égyptien paraissent avoir entretenu des rapports particulièrement amicaux et fréquents. C'est ce qu'atteste toute une série de découvertes épigraphiques faites au cours de ces dernières années (3). Nous avons appris tour à tour que, dans le sanctuaire de l'Amphiaraïon, les Oropiens avaient dressé les statues de Philopator et d'Arsinoé; qu'ils avaient chargé d'honneurs un des principaux officiers de la cour alexandrine, le Byzantin Phormion; qu'à Orchomène et à Tanagra, le tout-puissant vizir Sosibios avait reçu des habitants le titre de proxène. Et, d'autre part, nous observons aussi qu'à la fin du III^e siècle, le culte de la triade alexandrine s'installe dans la plupart des communes béotiennes avec une facilité singulière, qui permet de croire à des contacts répétés entre leurs habitants et l'Égypte. Si Philopator prit l'initiative d'enrichir de dotations

(1) Ἐφ. Ἀρχ., 1892, 36, n. 64; 42, n. 71 : Emmonos est *rogator* dans le premier décret; il présidait l'assemblée lorsque fut rendu le second.

(2) Sur cet archonte, voy. *Rev. Ét. Gr.*, 1895, 197.

(3) Voy. là-dessus, *Rev. Ét. Gr.*, 1895, 190-192.

périodiques le Mouseion de Thespies (1), ou s'il continua de favoriser le culte des Muses Hélikoniades en se conformant à l'usage établi par quelqu'un de ses devanciers, il n'y a rien là qui nous puisse étonner. C'est un fait nouveau que notre inscription nous révèle, mais un fait qui vient se placer parmi beaucoup d'autres de même ordre et d'une signification pareille.

III. — DÉCRET TROUVÉ A TANAGRA.

Dans le *Corp. inscr. Graec. Septentr.*, M. Dittenberger a fait connaître, d'après une copie de Lolling, un fragment de stèle, provenant de Tanagra, qui porte les débris de trois inscriptions différentes gravées l'une au-dessous de l'autre. Les deux premières (n. 525 et 526) sont des décrets de proxénie votés par les Tanagréens ; du troisième document (n. 527) voici ce qui subsiste :

	ANTI —
	ΟΞΕΝΙΑΙΣΙ
	ΑΤΟΣΔΑΜΩΙ///
	ΟΣΑΝΗΡΚΑΛΟΣ
5	ΕΙΗΜΩΝΚΑΙΛΕΓ
	ΔΙΣΣΥΝΕΔΡΟΙΣΚΑΙ
	ΕΡΓΕΤΗΝΤΗΣ
	ΔΙΟΝΑΥΤΟΝΚΑΙΕ
	ΔΙΚΑΤΑΓΗΝΚΑΙΚ
10	ΙΤΑΛΛΑΦΙΛΛΙ
	—ΡΓΕΤΑΣ

Après avoir tenté une restitution partielle de ces lignes mutilées, M. Dittenberger ajoute la note suivante : « *Titulum n. 527, cum quia vulgari sermone compositus est, tum quia formulae quibus conceptus est multis nominibus diversae sunt a reliquis non modo*

(1) Il est malheureusement impossible de décider si la statue d'« Arsinoé » érigée dans l'Hélikonion représentait la fille de Soter ou celle d'Évergète. Pausanias (IX, 31, 1 ; cf. I, 7, 1 ; 8, 6), dont le langage n'est du reste pas très net, semble tenir pour la première hypothèse ; mais on n'est pas obligé de partager son avis.

*Tanagraeorum, sed omnium omnino Boeotiae civitatum plebis-
scitis, peregrinae cuiusdam civitatis esse existimo, quae proxeniae
honorem ad Tanagraeum hominem defert.* » Ainsi, suivant l'excel-
lent éditeur du *Corpus* : 1° notre inscription est un décret qui a
pour objet de conférer la proxénie à un citoyen de Tanagra ; 2° ce
décret a été voté par les habitants d'une ville située hors de la
Béotie. Sur le second point, il est permis de garder des doutes :
on verra plus loin pour quelles raisons ; sur le premier, M. Ditten-
berger aurait pu être plus affirmatif : une étude attentive du
texte épigraphique justifie pleinement son opinion.

A la l. 2, M. Dittenberger propose de lire : [ἐξ]οξεν. . . . ; il
ne me paraît pas douteux que la leçon véritable est : [πρ]οξεν-
νίαι (1). Nous voilà donc aussitôt renseignés sur la nature et
l'objet de notre document. Que ce document émane, non de la
ville de Tanagra, mais d'une ville étrangère, c'est, comme l'a
bien vu M. Dittenberger, ce que démontre l'emploi de la κοινή :
il suit de là que le nouveau proxène ne peut avoir été qu'un
Tanagréen. Aussi bien, la preuve directe de ce dernier fait est
aisée à fournir. Au début de la l. 8, la copie de Lolling donne le
groupe ΔION, d'où M. Dittenberger a essayé de tirer [ἀτ]διον ;
mais ce supplément, qu'accompagne du reste un signe de doute,
ne saurait être admis un seul instant. Les lignes 6 et 7 devant
être nécessairement restituées comme il suit : [δεδόχθαι
τ]οῖς συνέδροις καὶ τῷ δήμῳ πρόξενον εἶναι καὶ εὐ[εργέτην τῆς
[πόλεως. . . . ατον Δάμωνος. . . .] | ΔION αὐτὸν καὶ ἐ[γγόνους κτλ., on
voit que les quatre lettres inexplicquées forment la fin de l'ethnique
du proxène. Manifestement, Lolling a fait erreur (2) en prenant

(1) Il faut observer que ce pluriel n'annonce pas nécessairement plusieurs
décrets de proxénie. Dans les inscriptions suivantes : *C. I. G. S.*, I, 522, 529,
2708 (les deux premières de Tanagra, la dernière d'Akraiphia) le mot
προξενία précède chaque fois un décret unique, rendu en l'honneur d'un seul
étranger. L'emploi du pluriel est suffisamment justifié par ce fait que la
proxénie est une dignité héréditaire et par conséquent collective ; le mot
προξενία s'applique tout ensemble et à l'étranger nommé dans le décret et à
ses descendants (ἔγγονοι), dont il est aussi fait mention.

(2) Il est probable que la stèle est négligemment gravée et que les Λ s'y
distinguent mal des Δ. A la l. 2 du décret n. 525, la copie de Lolling porte :
[ἐπεψα]φιδε, au lieu de [ἐπεψά]φιδε. C'est une méprise inverse de celle que
nous signalons à la l. 8 du décret n. 527, mais due à la même cause.

pour un Δ la première lettre, celle qui n'a laissé sur le marbre qu'une faible trace correspondant à sa partie gauche. Cette lettre est, en réalité, un **A** : en sorte que c'est le mot [Τζυζγρ][αῖον] qui terminait la l. 7 et commençait la l. 8.

Comment se fait-il maintenant que nous trouvions réunis et superposés sur le même marbre deux décrets votés par les Tanagréens et un décret voté par un peuple étranger ? On ne saurait nier que c'est là un fait singulier dont on n'a, je crois, guère d'exemples : ce mélange de documents d'origine diverse est contraire aux usages ordinaires et ne laisse pas de causer un juste étonnement. Je ne vois qu'une hypothèse qui puisse en rendre raison. Il faut presque nécessairement admettre que notre décret n. 527 avait, avec celui qui le précède immédiatement sur la stèle, une relation directe et qu'il existait entre ces deux textes quelque connexion fort étroite. Reste à savoir de quelle sorte pouvait être cette connexion. L'idée qui vient le plus naturellement à l'esprit, c'est que le second décret était une réponse au premier. Voici, j'imagine, un citoyen de Tanagra, qui, dans l'assemblée de la ville, a fait conférer la proxénie à un étranger dont il est l'ami ou dont il a eu à se louer : on conçoit que, par reconnaissance, cet étranger, revenu dans son pays, s'empresse à son tour de faire déclarer proxène de sa cité l'homme auquel il doit sa dignité nouvelle, soit qu'il prenne lui-même l'initiative de la contre-proposition, soit qu'il charge quelque autre de la présenter en sa place. Ces échanges de courtoisies et cette réciprocité de bons procédés ne sont pas chose rare. J'en citerai un exemple qui appartient pour moitié à la Béotie et qui est fort précis. Une inscription d'Élatée (1) nous apprend que, dans cette ville, sous l'archontat et très vraisemblablement sur la proposition de Gennaios, l'Oropien Kléomachos, fils de Meilichos, reçut la proxénie ; inversement, nous voyons par une inscription d'Oropos que Kléomachos, fils de Meilichos, fit décerner le titre de proxène à l'Élatéen Gennaios (2), sans qu'on puisse d'ailleurs reconnaître de quelle part vint la première décision. Si je ne me trompe, c'est un cas analogue qui se présente actuellement à nous. Le décret

(1) Paris, *Bull. Corr. hell.*, X, 361.

(2) *C. I. G. S.*, I, 253.

n. 527 a été motivé par le décret n. 526 ; il en forme en quelque manière la contre-partie et le complément, ce qui explique qu'on les ait regardés tous deux comme inséparables et qu'effectivement on ne les ait pas séparés dans les archives lapidaires de Tanagra.

On voit assez qu'il n'est rien de si aisé que de faire immédiatement la vérification de cette conjecture. En somme, elle suppose simplement que le proxène du décret le plus récent est le *rogator* du plus ancien. Or, il se trouve que le proxène du n. 527 s'appelle ...ατος Δάμω[νος], et le *rogator* du n. 526,ς Δάμω[νος] : je crois que, sans trop de hardiesse, il est permis d'admettre qu'il s'agit, de part et d'autre, d'un seul et même personnage. Peut-être y avait-il aussi identité entre le proxène du n. 526 et le *rogator* du n. 527. A vrai dire, notre second décret est si gravement mutilé que nous ne sommes plus en état de faire cette nouvelle constatation. Du moins, nous observons : d'un côté, que le proxène du n. 526 se nomme Διοπεθέτης; de l'autre, que la deuxième lettre du nom du *rogator* du n. 527, la seule qui se soit conservée, est un Ι (1). Par suite, si rien ne nous indique qu'il faille suppléer [Δ]ι[οπεθέτης] en tête du dernier décret, rien non plus ne condamne cette restitution : elle demeure possible, sinon plausible. Quoi qu'il en soit, au reste, de la seconde identification, qui ne présente aucun caractère de nécessité, la première suffit amplement, je crois, à confirmer l'explication par laquelle j'essaye de justifier le rapprochement des deux décrets sur la même pierre.

Ce point élucidé, examinons maintenant la première ligne du décret n. 527. Lolling n'a déchiffré là que le groupe de lettres ANTI —, gravées sensiblement en retrait sur le reste du texte. M. Dittenberger penche à croire que ces lettres forment le début d'un intitulé, et propose, non d'ailleurs sans hésitation, de restituer une formule telle, par exemple, que celle-ci : 'Αντι[γ]..... ἄρχοντος. J'avoue que cette hypothèse ne me plaît que fort médiocrement. Le magistrat qui fut chargé de faire inscrire le décret n. 527 dut mettre tous ses soins, semble-t-il, à empêcher

(1) Devant cet Ι Lolling n'a distingué que quelques vestiges de lettre auxquels il donne cette forme : Ε. Ces traces sont beaucoup trop incertaines pour qu'on se hasarde à restituer un E.

qu'on ne confondit ce texte avec les décrets de Tanagra inscrits au-dessus de lui : il est donc très probable qu'il en fit précéder le texte d'une indication explicite, d'une rubrique ou d'un titre quelconque qui en marquait bien nettement l'origine particulière. Je croirais volontiers que c'est à ce titre qu'appartenaient les quatre lettres 'Αντι[γ.

Cette manière de voir adoptée, on songera peut-être à compléter : 'Αντι[γονέων]. Je ne puis, pour plusieurs motifs, me ranger à cette opinion. D'abord, nous devons considérer que notre décret, comme le montrent et certaines formes dialectales qui se rencontrent dans les n. 525 et 526 et le caractère graphique en usage, remonte au plus tôt à la seconde moitié du III^e siècle, et peut être sensiblement plus récent. Il résulte de là qu'il ne saurait être question ni d'Antigoneia de Syrie, dépeuplée par Séleukos peu de temps après sa fondation, ni des villes homonymes de Bithynie et de Troade, auxquelles Lysimaque, à la fin du IV^e siècle, imposa les noms nouveaux de Nikaia et d'Alexandria Troas. D'autre part, il ne peut s'agir non plus de Mantinée, devenue Antigoneia en 221, parce que, si le décret émanait de cette ville, on y relèverait assurément quelques formes doriennes, au lieu qu'il est rédigé dans la pure κοινή. Restent donc seulement : Antigoneia d'Épire, Antigoneia de Chalcidique, Antigoneia de Mygdonie. Mais ces villes paraissent avoir mené l'existence la plus obscure ; elles n'occupent aucune place dans l'histoire, elles n'ont pas entretenu, semble-t-il, de relations avec les États grecs, et leur nom ou celui de leurs habitants n'a jamais figuré jusqu'aujourd'hui dans aucun texte épigraphique. Il serait donc extrêmement aventureux de prétendre que c'est de l'une d'elles que provient notre inscription. A la restitution 'Αντιγονέων, qui ne mérite pas, je crois, une plus longue discussion, l'on devra préférer celle-ci : 'Αντι[γραφοῦ τῶ παρ (ethnique au pluriel) ψαφίσματος]. Ce titre précède fort convenablement la copie d'un décret expédié de l'étranger (1). Il est vrai que les lignes de l'inscription ayant compté en moyenne, ainsi qu'on le verra par notre restitution, quarante-cinq lettres environ, il suffit à lui seul à remplir presque toute la première ligne, et qu'on ne trouve plus, à cette ligne, de

(1) Voyez à Mylasa une formule toute analogue : Le Bas-Waddington, 387.

place pour un intitulé. Mais ce n'est pas là une objection grave : comme il serait aisé de le montrer par beaucoup d'exemples, les reproductions des actes publics des cités étrangères sont souvent dépourvues d'intitulé, au lieu qu'il est rare qu'elles ne débutent pas par un titre distinctif.

J'aborde à présent le problème le plus obscur que renferme notre inscription : dans quelle cité le décret a-t-il été voté? Il reste si peu de chose du texte primitif qu'il serait chimérique de vouloir faire à cette question une réponse ferme. Mais il vaut du moins la peine de rechercher si M. Dittenberger était en droit de prétendre que le décret ne peut émaner d'une ville de Béotie.

Les raisons qu'il allègue sont au nombre de deux. Le formulaire du décret, dit-il en premier lieu, diffère complètement de celui qui est en usage dans les actes de toutes les cités béotiennes. Voilà une affirmation que je ne puis accepter. Ce qu'il y a de plus notable à relever dans notre document (document dont la rédaction paraît dans l'ensemble fort banale), c'est, je crois : d'une part, l'emploi du terme οἱ σύνεδροι (l. 6), pour désigner les membres du Conseil de la cité ; de l'autre, la présence du mot [προ]οξενία (l. 2) en tête du texte ; enfin, la formule καὶ λέγων καὶ πράττων ἕσι τὸ συμφέρον (1) (l. 4), formule très ordinaire et par elle-même très peu caractéristique, mais qui cependant ne se rencontre pas en tous pays. Or, j'observe : 1^o qu'à partir, soit de la fin du III^e, soit du début du II^e siècle (2), dans toutes ou dans presque toutes les villes de Béotie, les dénominations de συνέδριον et de σύνεδρος s'étaient substituées, au moins occasionnellement, à celles de βουλή et de βουλευτής ; 2^o que le mot προξενία se trouve placé en apposition, non pas toujours, mais quelquefois, au

(1) La restitution que je propose ici n'est qu'approximative ; aux participés λέγων καὶ πράττων on peut préférer le présent de l'indicatif, et τὰ συμφέροντα ἂν τὸ συμφέρον.

(2) L'un des plus anciens exemples de ce changement d'appellation, peut-être le plus ancien, nous est fourni par les deux inscriptions d'Akrai-phia, C. I. G. S., I, 4130, 4131, qui sont antérieures à l'année 171 et peuvent remonter notablement plus haut, ainsi que je l'établirai prochainement. La date que je leur avais attribuée autrefois et qu'a adoptée M. Dittenberger est fautive.

début des décrets de proxénie, à Tanagra (1), à Akraiphia (2), et dans une autre ville encore que je nommerai tout à l'heure ; 3° qu'enfin un décret de proxénie de Lébadée (3) nous offre un exemple certain de la formule : καὶ λέγων καὶ πράττων κτλ. — Ainsi, sur le premier point en discussion, nous ne saurions donner cause gagnée à M. Dittenberger.

La seconde raison dont il s'autorise est la suivante : Notre décret est rédigé dans la langue commune, alors que les décrets de Tanagra qui l'accompagnent sur le marbre et qui remontent à la même époque présentent d'un bout à l'autre une rédaction en dialecte béotien. Tout le monde jugera sans doute que cet argument n'a qu'une valeur bien contestable. Au fond, M. Dittenberger raisonne sur un postulat. Il admet implicitement que l'usage de la langue épichorique a duré un temps égal dans toutes les cités béotiennes, en sorte que telle d'entre elles devait nécessairement l'employer quand telle autre l'employait encore. Rien n'est moins vraisemblable, *a priori*, qu'une pareille hypothèse, et rien n'est moins justifié par les faits. Dans la réalité, les choses se sont passées fort différemment. Nous avons la preuve assurée que le dialecte béotien n'est pas tombé en désuétude partout en même temps et n'a pas disparu d'un seul coup, mais, tout au contraire, qu'ici il s'est maintenu plus longtemps, tandis que là il a disparu plus vite. Par exemple, nous savons que les Thespiens avaient déjà adopté la κοινή, alors que les Orchoméniens demeuraient fidèles à l'idiome national (4). A quoi il convient d'ajouter encore que plusieurs cités ont, pendant un certain temps, fait simultanément usage tantôt d'un langage, tantôt d'un autre, employant, suivant l'occasion et sans règle, soit le dialecte, soit la κοινή, dans leurs documents officiels (5). On voit assez par

(1) *C. I. G. S.*, I, 512, 513, 522, 529.

(2) *C. I. G. S.*, I, 2708.

(3) *C. I. G. S.*, I, 3059.

(4) Foucart, *Bull. Corr. hell.*, IV, 23-24.

(5) Tel est le cas à Akraiphia. Les inscriptions *C. I. G. S.*, I, 4130, 4131 sont, comme je le démontrerai ailleurs, bien antérieures à l'inscription n. 4137 : cependant les deux premières sont écrites en κοινή et la dernière en dialecte. A Thespiens même, il est vraisemblable que l'inscription découverte par M. Jamot, qui a fait tout à l'heure l'objet d'une longue étude, est à peu près

là qu'on ne doit pas attacher beaucoup d'importance à la seconde observation de M. Dittenberger et qu'elle ne permet aucune conclusion. Le fait que notre décret est écrit en langue vulgaire ne prouve rien contre la possibilité de son origine béotienne.

Au surplus, c'est chose singulière que M. Dittenberger ne se soit pas souvenu qu'il existe une ville de Béotie, ou tout au moins une ville annexée pendant fort longtemps à la Béotie, dont la population n'a jamais parlé le dialecte béotien et où nous voyons, de fort bonne heure et sans transition, la langue attique remplacer l'ancien dialecte d'Érétrie : je veux naturellement parler de la ville d'Oropos. Toute voisine de Tanagra, elle entretenait certainement avec elle des rapports assidus et les habitants des deux cités étaient à même de se rendre de mutuels et de continuels services. Si l'on tient compte de cette remarque et si l'on observe aussi : qu'un grand nombre de textes épigraphiques qualifient de σύνεδροι les membres du Conseil d'Oropos ; que, dans les décrets de proxénie de cette ville, la phrase καὶ λέγων καὶ πράττων κτλ., est de style courant et sans cesse répétée ; que, de plus, le mot προξενία s'y trouve parfois (1) placé en premier rang comme dans l'inscription qui nous occupe, peut-être sera-t-on fort tenté d'attribuer celle-ci à la cité d'Oropos. En fait, restituée ainsi qu'on va voir, il me semble qu'elle pourrait prendre place, sans causer le moindre étonnement ni choquer par aucune disparate, dans la riche série des actes de proxénie trouvés à Oropos (2) :

contemporaine de l'inscription n. 3172, VI A : or, d'une part, il est fait usage du dialecte, et de l'autre, de la κοινή.

(1) Comp. *C. I. G. S.*, I, 4262.

(2) Je dois cependant faire observer qu'à Oropos la proposition infinitive πρόξενον εἶναι καὶ εὐεργέτην κτλ. suit toujours, à ma connaissance, le nom du proxène, au lieu qu'ici elle le précéderait. Comme, au contraire, à Tanagra, le nom du proxène vient toujours le dernier, on pourrait admettre que cette différence de rédaction est due au lapicide tanagréen. — La formule τὰλλα φιλόθροωπα, que j'ai rétablie à la l. 10, est rare à Oropos, mais on en a pourtant des exemples : voy. *C. I. G. S.*, I, 379. De même, l'indication des privilèges dévolus au proxène peut être réduite simplement à la mention de l'ἀστυλία et de l'ἀσφάλεια, comme c'est ici le cas : voy. *C. I. G. S.*, I, 378. — Les suppléments des l. 3 et 4 sont naturellement assez incertains ; ils rappellent de fort près des formules qui se rencontrent dans l'épigraphie oropienne.

- Ἄντι[γραφον τῷ παρ Ὀρωπίων(?) ψαφίσματος. Πρ-]
 οξενίαι · [Δ]ι[οπειθης (?)..... εἶπεν · ἐπειδὴ]
 ατος Δάμων[ος ἔμ παντὶ καιρῷ αὐτὸν χρήσιμον παρεχόμεν-]
 ος, ἀνὴρ καλὸς[καὶ εὖνους ὑπάρχει καὶ διατελεῖ τῆι πόλ-]
 5 εἰ ἡμῶν καὶ λέγ[ων καὶ πράττων ἀεὶ τὸ συμφέρον · δεδόχθαι τ-]
 οῖς συνέδροις κα[ὶ τῷ δῆμῳι πρόξενον εἶναι καὶ εὖ-]
 εργέτην τῆς [πόλεως Ὀρωπίων(?)..... ατον Δάμωνος Ταναγρ-
 α]ῖον αὐτὸν καὶ ἐ[γγόνους καὶ εἶναι ἀσφάλειαν καὶ ἀσυλίαν αὐτ-]
 ῶι κατὰ γῆν καὶ κ[ατὰ θάλατταν καὶ πολέμου καὶ εἰρήνης κα-]
 10 ἰ τᾶλλα φιλ[άνθρωπα καθάπερ καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὖ-
 ε]ργέταις [τῆς πόλεως γέγραπται].

Je suis, du reste, loin de prétendre que le document soit originaire de la ville d'Oropos ; j'observe seulement qu'il en peut fort bien être originaire, comme aussi de toute autre ville béotienne (Tanagra exceptée) ; et qu'ainsi la négation trop catégorique de M. Dittenberger a besoin d'être amendée par de fortes réserves.

Maurice HOLLEAUX.

DE QUELQUES TEXTES DIFFICILES DE L'ÉVANGILE DE PIERRE

Le fragment de l'évangile apocryphe de saint Pierre découvert en Égypte et publié dans les *Mémoires de la Mission archéologique française au Caire*, en 1892 et 93, puis par MM. Harnack, Ad. Lods, Swete (1), et d'autres, n'a pas été transcrit partout avec toute la correction désirable. Cela n'a rien d'étonnant, d'ailleurs, vu l'état du manuscrit. Il faut, au contraire, savoir gré aux savants éditeurs de la peine considérable qu'ils ont prise pour le déchiffrer et ne pas oublier que, si sur quelques points leur lecture doit être rectifiée, c'est grâce à leurs patients et méritoires travaux que ce curieux monument de l'antiquité chrétienne nous est devenu accessible.

Trois passages au moins n'ont pas été, à notre avis, exactement reproduits dans les éditions : le début du fragment, le verset 18 et le verset 42. Rétablir le texte de ces trois endroits d'après l'héliogravure de la Mission archéologique française du Caire, tel est le but unique de cette étude.

I

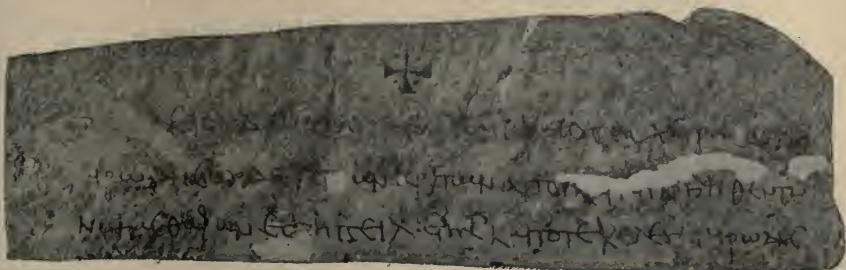
LE DÉBUT DU FRAGMENT.

Le début, transcrit d'abord d'une manière très imparfaite à

(1) Ad. Harnack, *Bruchstücke des Evangeliums und der Apokalypse des Petrus*, 1893; Ad. Lods, *L'Évangile et l'Apocalypse de Pierre, etc.*, 1893; H.-B. Swete, *The Akhmim fragment, etc.*, 1893 etc.

cause des lacunes du manuscrit, a été depuis publié sous la forme suivante :

Τ[ων] δὲ Ἰουδαίων οὐδεὶς ἐνίψατο τὰς χεῖρας οὐδὲ Ἡρώδης οὐδὲ εἶς (οὐ τις) τῶν κριτῶν αὐτοῦ. Καὶ μὴ βουληθέντων νίψασθαι, ἀνέστη Πειλᾶτος κ. τ. λ.



La lecture καὶ μὴ βουληθέντων est certaine. Je l'avais reconnue et signalée comme nécessaire, d'après le sens général du contexte, avant même d'avoir vu le texte photographique (1). Inutile de revenir sur ce point.

Mais la transcription de la première phrase ne correspond pas à l'état du manuscrit au début et à la fin de la première ligne et au milieu de la seconde.

Au début, l'intervalle entre la première lettre τ et δε comporte certainement beaucoup plus de deux lettres, et on y voit assez clairement του..., ce qui indique évidemment τουτων, — et non των.

A la fin de la ligne, il n'y a pas ουδε, mais ουτη, puis, après une lacune qui comporte une ou deux lettres au plus, la partie inférieure d'un ι, légèrement penché en arrière, comme il y en a beaucoup. Ce qui indique peut-être οὐτ' ἴ[το]ι : je ne vois pas du moins d'autre possibilité. — La ligne suivante et celles du bas de la page autorisent, en tout cas, à supposer encore une ou deux lettres à la suite de ουτη.

Enfin, à la seconde ligne, le mot qui suit ουδε n'est certainement ni εις ni τις, car on distingue très nettement la syllabe τε, à peu près telle qu'elle est écrite ailleurs, dans les mots τέλος (v. 23),

(1) *Revue de théologie et des questions religieuses* (Montauban), 1893, pp. 371 et suiv.

τετρομενοι (v. 26), πρεσβυτεροι (v. 27, 31), ηλθατε, ιδατε (v. 56), τοτε (v. 57), etc. — En regardant attentivement, on peut voir, immédiatement avant, un second ε, relié au précédent et à la lettre suivante τ, — ce qui donne les trois premières lettres du mot ετερος. Si la réalité de ce second ε était contestée, on pourrait lire ουδ' ετερος. Le trait vertical du ρ est encore assez visible.

Nous ne voyons cependant pas la possibilité de lire ουδὲ ἐτερ[ος τ]ῶν κριτῶν αὐτοῦ. Non seulement la photographie ne porte aucune trace de ces lettres, pas plus du τ que des deux autres; mais aussi et surtout la largeur de la lacune n'est pas assez grande pour cela. La lecture ουδὲ ἐτέ[ρ]ων κριτῶν αὐτοῦ est seule possible (1).

D'après tout cela, la première phrase doit être lue ainsi :

Τού[των] δὲ Ἰουδαίων οὐδεὶς ἐνίψατο τὰς χεῖρας, οὐτ' ἤ[το]ι (?) Ἡρώδης, οὐδὲ ἐτέ[ρ]ων κριτῶν αὐτοῦ.

« Mais aucun de ces Juifs ne se lava les mains, — Hérode non plus, assurément! — ni de ses autres juges. »

On voit que de cette manière οὐδέ se rattache bien à οὐδεὶς, tandis qu'il ne peut guère être la suite de ουτε. Οὐτ' ἤτοι Ἡρώδης est une sorte de parenthèse (ni Hérode, cela va sans dire!), mise après le membre de phrase relatif aux Juifs (ou plutôt à certains Juifs, ceux dont il avait été question précédemment : τούτων), parce qu'Hérode était Juif.

Il est clair maintenant que *ses juges* sont les juges de Jésus, et non ceux d'Hérode, comme semblait l'exiger le texte publié jusqu'ici. Les commentateurs n'auront plus désormais à se mettre l'esprit à la torture pour expliquer à quel titre les juges de Jésus pouvaient avoir été appelés les juges d'Hérode!

Les deux lectures τούτων et ἐτέρων sont *corrélatives* et s'appuient l'une l'autre.

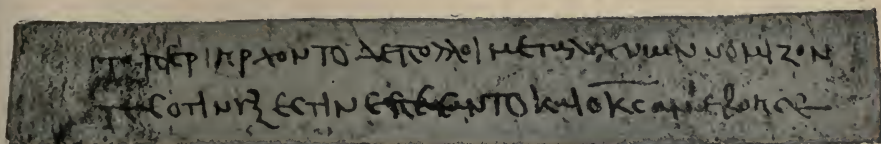
Ajoutons, en terminant, que si tous ses juges, *juifs et autres*, refusèrent (μη βουληθέντων) de se laver les mains, c'est vraisemblablement que Pilate avait engagé ceux d'entre eux qui ne voudraient pas prendre la responsabilité de la condamnation de Jésus à imiter son exemple. « Mais aucun de ces Juifs — ni de ses autres juges » ne voulut faire comme lui. Tous ses juges consentirent donc à sa condamnation, excepté Pilate.

(1) Le ρ et la moitié de l'ω qui manquent suffisent à remplir l'espace vide. — L'e semble avoir été fait en deux fois.

II

LE VERSSET 18 : *εσπεύσαντο*, non *επεσαντο*.

Le verset 18 ne porte nullement *επεσαντο*, comme l'ont cru les éditeurs, — ce qui ne donne aucun sens tolérable, — mais *εσπεύσαντο*. Le premier *σ* est aussi visible que le second ; seulement on n'en voit que la partie supérieure, parce que la partie inférieure coïncide presque complètement avec le premier jambage du *π*. Et l'*υ* est représenté par une légère courbe, que nous retrouverons au verset 42.



Voici comment il faut ponctuer :

Περιήρχοντο δὲ πολλοὶ μετὰ λύχνων · νομίζοντες ὅτι νύξ ἐστίν, ἐσπεύσαντο.

Il est évident que le sujet d'*ἐσπεύσαντο* n'est pas les πολλοί, mais les Juifs.

« Or beaucoup de gens allaient et venaient avec des flambeaux. Pensant qu'il était nuit, ils se précipitèrent » ou plutôt s'agitèrent, *se troublèrent*, car *σπεύδω* a souvent ce sens, comme le montrent les passages des LXX, où il traduit l'hébreu *להבה* (*nibhal*), — par exemple, Exode XV, 15 ; Juges XX, 41 ; 1 Samuel XXVIII, 21, etc.

Pour comprendre cette phrase, il faut se reporter au verset 15 : « Il était midi, et l'obscurité se répandit sur toute la Judée, et ils étaient inquiets et angoissés, de peur que le soleil ne se fût couché, parce qu'il vivait encore ; [car] (1) il est écrit pour eux que le soleil ne doit pas se coucher sur un supplicé. » Cf. aussi le verset 5.

Alors un des assistants a l'idée de dire aux exécuteurs : Faites-

(1) Il faut lire sans doute *γέγραπται γάρ* (cf. v. 5), quoique *γάρ* ne soit pas ici dans le texte. — De même, au v. 20, il faut lire *καὶ αὐτῆς [τῆς] ὥρας...* « Et à cette même heure le voile du temple de Jérusalem se déchira en deux ».

lui boire du fiel avec du vinaigre (pour hâter sa mort). Ce qui fut fait (v. 16 et 17).

Mais la nuit devient si sombre qu'il faut allumer des flambeaux. Alors, pensant que c'était la nuit, ils se troublèrent. (c'est-à-dire, ils furent au désespoir), — parce que, malgré tout ce qu'on avait pu faire, ils croyaient que la loi était irrémédiablement violée (v. 18).

« Et le Seigneur cria, disant : « Ma force ! la force ! tu m'as abandonné ! » — c'est-à-dire : O toi qui es ma force ou la force en général, la force de tous ceux qui espèrent en toi (c'est-à-dire Dieu) ! tu m'as abandonné ! — Et ayant dit cela, il fut enlevé » c'est-à-dire que son esprit fut enlevé au ciel (v. 19).

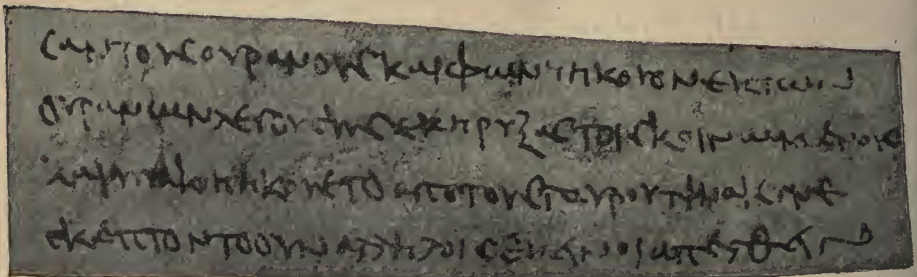
Mais, un peu plus tard, le soleil reparait ; il n'est que la neuvième heure (3 heures de l'après-midi), et les Juifs sont tout joyeux (de voir qu'en définitive la loi n'a pas été violée) (v. 22 et 23).

On voit que ἐσπέσαντο convient aussi bien dans le contexte que ἐπέσαντο (ils tombèrent) est inexplicable.

Il est vrai qu'on dit habituellement ἐσπευσεν (cf. v. 45) ; mais n'est-il pas naturel que le sens spécial que nous avons indiqué soit exprimé par le *moyen* ?

III

LA RÉPONSE DE LA CROIX : ΓΟΥΝΤΙ.



Un autre passage inexpliqué, c'est le verset 42. Une voix céleste dit (au Christ ressuscité) : « Tu as prêché à ceux qui dorment »,

ou plutôt *qui dormaient*; c'est-à-dire aux morts (v. 41). Καὶ ὑπ᾿ακούη ἤκούετο ἀπὸ τοῦ σταυροῦ. « Et une réponse était entendue (venant) de la croix », — qui suivait Jésus et les deux hommes qui le soutenaient (cf. v. 39).

Quelle était cette réponse? Elle est renfermée dans un mot difficile à lire, quoiqu'il soit aussi clairement écrit que beaucoup d'autres, et qui a paru aux éditeurs être *τιναι*. Mais *τιναι* ne signifiant rien, ils se sont permis d'imprimer ὅτι · Ναί. Puis, mettant un point d'interrogation à la fin de la phrase précédente et prenant ὅτι dans le sens *récitatif*, ils ont traduit : « As-tu prêché à ceux qui dorment? » Et une réponse était entendue (venant) de la croix : « Oui! »

Sans insister sur ce que tout cela a d'arbitraire, comme procédé, et, malgré tout, de peu satisfaisant, comme sens, constatons simplement qu'il n'y a pas place pour un *ο* entre *σταυροῦ* et le mot obscur transcrit à tort par *τιναι*, — que ὅτι n'est jamais relié au mot suivant, tandis que les trois (?) premières lettres de ce mot mystérieux sont reliées entre elles, — que dans les mots *τινες* (v. 58), *τινι* (v. 55 et 56), *εστιν* (v. 48), *ακωνθιον* (v. 8), etc., il n'y a pas non plus de liaison entre le *ι* et le *ν*, de sorte que, si la seconde lettre était un *ι*, la troisième ne serait pas un *ν*.

Or, les trois dernières lettres du mot sont incontestablement *ναι*. Mais il n'est pas moins certain que la précédente n'est pas un *ι*; ce doit être plutôt un *μ*. Ces deux consonnes *μν* exigent, devant elles, une voyelle, qui ne peut être cherchée que dans la légère courbe qui les précède et où nous reconnaissons aisément un *υ*, comme dans *εσπευσαντο*. Il est vrai que *τυναι* n'est pas un mot grec, mais si fait bien *γυναι*. Or, la première lettre peut très bien être un *γ*, comme le montre le mot *χειραγωγουμενου*, trois lignes plus haut. Cf. aussi *φεγγος*, *εγγισαντας* (v. 36), *μεγαλη*, *εγενετο* (v. 35), etc.

L'*υ* est régulièrement relié, d'un côté au *γ*, comme dans *γυναικες* (v. 50 et 57), de l'autre au *μ*, comme dans *χειραγωγουμενου* (v. 40), *αζουμων* (v. 5 et 58), *ενδυματα* (v. 12), etc. La liaison du *μ* au *ν* est aussi régulière, comme le montrent *μνημα* (v. 50), *μνημοσυνη* (v. 54). — Seulement, les trois lettres *υμν* sont serrées l'une contre l'autre, plus que d'ordinaire.

Reste à déterminer le sens de cet adjectif pluriel. Il a évidem-

ment pour sujet un substantif sous-entendu, qui ne peut être, d'après le contexte, que les puissances de l'Enfer, d'où la croix et le Christ reviennent.

A la voix céleste qui disait au Christ ressuscité : « Tu as annoncé (le salut) à ceux qui dormaient ! » la croix répondait : (Elles sont) *nues*, (c'est-à-dire dépouillées de leur puissance).

Cela n'a rien d'étonnant pour qui connaît les idées des chrétiens du second siècle. On croyait à cette époque (et cette croyance s'est perpétuée dans l'Église jusqu'à nos jours) qu'à sa mort Jésus-Christ était descendu aux Enfers pour vaincre, dépouiller et réduire à l'impuissance le Diable et les démons. Justin martyr, Irénée, Tertullien, la plupart des Pères de l'Église, expriment très fréquemment cette idée, qui jouait un grand rôle dans leur théologie.

Comment une telle croyance, étrangère aux écrits du Nouveau Testament (du moins sous cette forme), pénétra dans l'Église, c'est ce qu'il serait assez difficile de dire. Je suppose qu'elle fut le résultat de quelques textes du Nouveau Testament mal compris, en particulier de ce passage de l'épître de saint Paul aux Colossiens : ἀπεκδυσάμενος τὰς ἀρχὰς καὶ τὰς ἐξουσίας ἐδειγμάτισεν, ἐν παρηρησίᾳ θριαμβεύσας αὐτοὺς ἐν αὐτῷ (II, 15).

On s'imaginait qu'il s'agissait là des *puissances* de l'Enfer, que J.-C. avait *dépouillées*, dont il avait *triomphé*. Et comme la croix est mentionnée à la fin du verset précédent (τῷ σταυρῷ), on supposa souvent que ἐν αὐτῷ se rapportait à la croix de J.-C. Origène, quand il cite ce texte, remplace fréquemment ἐν αὐτῷ par ἐν τῷ ξύλῳ (in ligno crucis).

Ce sont là autant d'erreurs exégétiques. C'est *Dieu*, et non J.-C., qui est le sujet des deux verbes ; les puissances dépouillées (ou vaincues) sont celles du *monde* ; et ἐν αὐτῷ se rapporte à J.-C., et non à la croix. — Mais il n'en est pas moins vrai qu'au II^e et au III^e siècles on comprenait souvent ce texte ainsi.

De là à conclure que J.-C. était descendu aux Enfers à la suite de sa crucifixion pour *dépouiller* de leur pouvoir les puissances infernales, pour *triompher d'elles*, il n'y avait pas loin.

D'autant plus que deux textes célèbres, l'un de saint Paul, l'autre de saint Pierre, expriment, en effet, l'idée que J.-C. descendit εἰς τὰ κατώτερα μέρη τῆς γῆς, pour y faire des captifs (Eph. IV,

8 et 9), qu'il alla annoncer (le salut) *même* (αυτῷ) aux esprits en prison, c'est-à-dire *même* aux anges rebelles dont parlent la Genèse (chap. vi) et le livre d'Hénoch (Pierre III, 19). — Il est vrai que, dans ces textes, il ne s'agit nullement de ce que J.-C. fit entre sa mort et sa résurrection, mais de ce qu'il fit après sa résurrection et son ascension. Mais les chrétiens des premiers temps n'y regardaient pas de si près.

Aussi voyons-nous, déjà dans l'évangile de Pierre, la prédication *même* aux esprits en prison, dont l'apôtre parle dans son épître, transformée en une prédication aux morts seulement et placée avant la résurrection de J.-C. L'auteur de l'évangile apocryphe fait manifestement allusion à ce passage de la première épître de Pierre (ἐκτίρουξας = ἐκτίρουξεν).

Il doit avoir connu aussi l'épître de saint Paul aux Colossiens, car c'est du texte que nous en avons cité, interprété comme nous l'avons dit, que paraît provenir l'idée de la descente de la croix aux Enfers, en même temps que J.-C. La croix apparaît ici, en effet, comme l'*arme* avec laquelle J.-C. *triompha* des puissances infernales, en sorte qu'il put les *dépouiller* (Col., l. c.) et les laisser *nues* (γυμναί).

La même idée se retrouve dans quelques autres évangiles apocryphes, aussi bien que chez les Pères de l'Église. Ainsi, dans l'évangile de Nicodème (c. xxiii), l'Hadès dit à Satan : « Pour quelle nécessité as-tu amené la crucifixion du Roi de gloire? Pour qu'il vint ici et nous *dépouillât* (ἐκδῶσαι ἡμᾶς)? » Thilo, dans son édition, ajoute cette note : « Verbum ἐκδῶσαι h. l. idem est quod alibi σκυλεῦσαι τὸν ᾠδὴν et κενῶσαι de Christo inferos spoliante et evacuante, etc. » — On lit aussi dans l'*Anaphora Pilati*, B, 9 : τὸν ᾠδὴν σὺ λήσας ἐνέκρωσε. De même, les Pères de l'Église appliquent souvent à la victoire de J.-C. sur Satan un texte de l'évangile (Matth. XII, 29) relatif au pillage de la maison de l'homme fort, en faisant d'une image de la puissance morale de J.-C. une aventure mythologique.

On peut consulter sur ce sujet Huidekoper, *The belief of the first three centuries concerning Christ's mission to the underworld*. New-York, 1876. — *Revue de théologie et des questions religieuses* (Montauban), 1893, p. 379. — C. Bruston, *La descente du Christ aux Enfers d'après les apôtres*, 1897, — et la plupart des histoires des dogmes.

C. BRUSTON.

MARTIN CRUSIUS, GEORGES DOUSA ET THÉODOSE ZYGOMALAS

La Bibliothèque nationale a récemment acquis d'un libraire parisien le texte original de la petite chronique grecque (1391-1578), publiée sous le titre de *Historia politica Constantinopoleos*, par Martin Crusius, en tête de sa *Turcograecia* (Basileæ, [1584], in-fol., p. 1-43). C'est un petit volume, en papier, de format in-8° (215 sur 140^{mm}), comptant 88 pages, numérotées de la main de Crusius ; il est inscrit aujourd'hui sous le n° 1152 du Supplément grec (1). En tête de la première page, Crusius a noté en ces termes l'origine de son manuscrit :

« Accepi ego Mart. Crusius, 10 januar. 1579, a D. Theodosio
« Zygomala, patriarchico Byzantii protonotario, per D. Steph.
« Gerlach, Tybingæ. »

Cette petite chronique lui était depuis longtemps promise, ainsi qu'en témoignent les quelques lignes qui terminent les notes dont Crusius a fait suivre l'édition de ce manuscrit (p. 68) : « De
« hac autem nostra Historia, quam hactenus latine convertimus
« et annotationibus hisce pro tenuitate nostra illustravimus scrip-
« serat mihi idem Gerlach, 7 mart. prædicti modo anni : *Frag-*

(1) L'un des derniers possesseurs du volume l'a fait recouvrir d'une médiocre reliure en basane, et a ajouté en tête le titre suivant : « Brevis historia barbaro-græca rerum ab urbis Constantinopolitanæ expugnatione gestarum, a Theodosio Zygomalá, protonotario patriarchæ Byzantini, correctæ atque descripta anno MDLXXXVIII. » Au verso du second feuillet préliminaire on lit la mention suivante : « Dono dedit G.-J. Lefebvre, vic. S^{ti} Sepulchri, suo confratri amatissimo Domini Cattin, die 8^o maii 1820. »

« *mentum historiarum de rebus Turcicis Michael Cantacuzenus An-
« chialum tulit, quod ubi receperit D. Theodosius tibi describen-
« dum curabit.* Descripsit ipse mihi sua manu, sicut ejus græca
« in fine subscriptio testatur. »

Les relations de Martin Crusius avec Jean Zygomalas et son fils Théodose, le protonotaire du patriarche de Constantinople, par l'intermédiaire d'Étienne Gerlach, sont bien connues, grâce à l'excellente *Notice biographique*, que M. Émile Legrand a consacrée à ces deux personnages dans le *Recueil de textes et de traductions publié par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes*, à l'occasion du VIII^e Congrès international des orientalistes, tenu à Stockholm en 1889 (1).

Le début et la fin de cette petite chronique sont absolument identiques dans le manuscrit et dans le texte imprimé; seule la souscription qui le termine, tracée de même main que tout le reste du volume, au bas de la page 88, et reproduite à la page 43 de l'édition de Crusius, présente quelques légères différences :

Θεῶν χάρις. Ὡς εὖρον μετέγραψα, διορθώσας τὸ κατὰ δόξαν, ζῆλον ἀπὸ κτίσεως, ἀπὸ Χριστοῦ 1578, μηνὶ μαίῳ κ' : +

Dans les marges de chaque page du volume Martin Crusius a résumé en quelques mots les principaux événements contenus dans cette petite chronique, mais ces manchettes manuscrites sont différentes de celles qui se trouvent dans l'édition de la *Turcograecia*.

Quelques années plus tard, en 1597, le hollandais Georges Dousa (2), pendant le séjour qu'il fit à Constantinople, eut recours lui aussi aux bons offices de Théodose Zygomalas. S'il ne le dit pas en propres termes dans le récit de son voyage (3), on voit

(1) Paris, 1889, gr. in-8°, et tirage à part de 210 pages; notamment, p. 15 et 55. Cf. aussi un article de M. Destunis, dans le *Journal du ministère de l'Instruction publique de Russie*, janv. 1891, t. CCLXXIII, p. 166-187.

(2) Cf. [Paquot], *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1769, in-8°), t. XVI, p. 233-237.

(3) *Georgii Dousæ de itinere suo Constantinopolitano* (Ex officina Plantiniana, 1599, in-8°), p. 70-71. « Ex hujus bibliothecæ [Georgii Cantacuzeni] « servitute meam Georgii Logothetæ de Constantinopoli a Latinis capta histo-
« riam cum Mythologiâ Indicâ redemi. »

dans l'avis au lecteur, mis par son frère Théodose Dousa en tête de l'édition posthume de Georges Acropolite (1), que Théodose Zygomalas fit pour lui une copie de l'œuvre de ce chroniqueur byzantin, et peut-être aussi de quelques autres manuscrits que Georges Dousa avait remarqués dans la bibliothèque de Georges Cantacuzène, l'une des plus célèbres collections de Constantinople (2). Mais ce bibliophile, jaloux de ses droits, ne consentit à laisser prendre copie des manuscrits qu'après avoir signé avec Georges Dousa un traité en bonne et due forme, aux termes duquel celui-ci prenait l'engagement, sans doute platonique, de partager avec Georges Cantacuzène les honoraires de l'édition des différents ouvrages, tirés de la bibliothèque du protonotaire, qu'il se proposait de publier à son retour en Hollande. Voici le texte de ce traité, dont l'original est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (3) :

Ὁμολογῶ ἐγὼ Γεώργιος Δουσιᾶδης πῶς ἔλαβον ἀπὸ τῶν χειρῶν τοῦ τιμίου ἄρχοντος κυρίου Γεωργίου Καντακουζηνοῦ τὸ ἴσον τῆς ἐγγράφου ἱστορίας, ἣν συνέγραψε Γεώργιος λογοθέτης περὶ ἀλώσεως Κωνσταντινουπόλεως ὑπὸ Λατίνων, καὶ αὖθις παρὰ Λατίνων ὑπὸ Γραικῶν, καὶ ἕτερον Μιχαὴλ Κηδιωτοῦ ἐξ ἀρχῆς κόσμου μέχρις Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ, ἅπερ ἔλαβον ἀγαθῇ πίστει ἐνώπιον τοῦ Θεοῦ, ἵνα φροντίσω ἐκτυπωθῆναι, καὶ παρέξω αὐτῷ ἕαν ἐκτυπωθῶσιν τὸ ἥμισυ τοῦ κέρδους ἀπὸ τῶν τυπωθησομένων βιβλίων, καὶ ἐκτελέσω τὸ κρεῖττον καὶ συμφερότερον διὰ τὸ κοινὸν κέρδος ἡμῶν καὶ ποιήσω πρῶτον τυπωθῆναι ταῦτα τὰ βιβλία, ἵνα ταχύτερον ἐκτελεσθῶσιν. Ἐπεὶ δὲ θάνατος ἡμῖν πρόκειται, εἰ μὲν ὁ βῆθεις Καντακουζηνὸς

(1) *Georgii Logothetæ Acropolitæ chronicon Constantinopolitanum*,... ex bibliotheca Theodori Dousæ (Lugd. Bat., 1614, in-8°). Ad lectorem : ... « Repertum « olim Galata (Pera vulgo) redemptumque a Georgio Cantacuzeno, ex cujus « libro apographum transcriptum fuit manu Theodosii Zygomalæ Nauplii, ex « petitione Domini Georgii fratris mei P. M., qui auctorem illum inter alios « Constantinopoli superioribus annis attulit. »

(2) Sur la bibliothèque de Georges Cantacuzène il faut consulter la dissertation de M. R. Færster, *De antiquitatibus et libris manuscriptis Constantinopolitanis commentatio* (programme de l'Université de Rostock, 1877, in-4°), et l'ouvrage cité de M. Émile Legrand, p. 152 et suiv.

(3) Ms. français 13055, fol. 270 ; dans les papiers d'Ismaël Boulliau, qui, en 1646-1647, avait fait un voyage à Constantinople et en Orient. — Il y a dans le volume 18 de la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, une série de lettres adressées par Boulliau à Dupuy au cours de ce voyage.

τύχοι θανῶν ἐπιστελῶ τὸ εἰρημένον ἀνεῖκον αὐτῷ κέρδος τοῖς κληρονόμοις αὐτοῦ, ὅπερ ἐπιστελῶ εἰς τὰς τοῦ πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως χεῖρας ἐπιδώσειν αὐτοῖς ἂν δὲ ἐν ἐμοὶ τύχοι θάνατος, ὁ πατὴρ ὁ ἐμὸς ἢ οἱ κληρονόμοι εἰς οὓς ἐμπέσωσι ταῦτα τὰ βιβλία αὐτοὶ ποιήσωσιν ὅπερ ἂν ἐγὼ ἔμελλον ποιῆσαι κατὰ τὴν εἰρημένην συμφωνίαν, ἔθεν καὶ εἰς ἀσφάλειαν υπογράψαι ὅτε παναγιώτατος, καὶ ὁ λαμπρότατος Ἀγγλίας πρέσβυς καὶ ἡμεῖς ἀμφοτέρω.

† Ὁ πατριάρχης Μελέτιος μάρτυς.

Ego Eduardus Barton,

† Ἐγὼ Γεώργιος ὁ Καντακουζηνός, ὡς ἄνωθεν στέργων, ἰδίᾳ χειρὶ ὑπέγραψα.

orator Anglus, fui testis suprascriptæ conditioni.

Ἐλαβον καὶ ἕτερον Ἰγνηλάτην καὶ Στεφανίτην λεγόμενον καὶ τοῦτο ὡς ἄνωθεν τὸ κέρδος.

Γεώργιος Δουσιάδης, ἰδίᾳ χειρὶ στέργων, ὑπέγραψα :

Ce traité est contresigné par le patriarche d'Alexandrie, Mélèce Piga, dont Georges Dousa parle longuement dans le récit de son voyage (1), et par l'ambassadeur d'Angleterre, Edward Barton, chez lequel il demeurait à Constantinople (2). Quant aux trois volumes, dont il est fait mention, le premier est la Chronique de Georges Acropolite, qui devait être publiée, après la mort de Georges Dousa, par son frère Théodore (3); le second est une copie de la Chronique de Michel Glycas. Le dernier volume, dont le titre a été ajouté au bas du traité, est la traduction en grec vulgaire du roman de Calila et Dimna; il faut sans doute l'identifier avec l'un des quatre exemplaires de ce petit livre cités par M. Legrand dans son mémoire sur Jean et Théodose Zygomalas (4).

Ces deux derniers volumes se trouvent cités encore (nos 2 et 9) dans la petite liste suivante des manuscrits rapportés par Georges

(1) Cf. p. 42, 59, etc. — Les originaux du texte grec et de la traduction latine des lettres de Mélèce Piga à Georges Dousa, imprimées dans l'*Epistola de itinere suo Constantinopolitano* (p. 112 et 122), sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, parmi les papiers de Dupuy (Coll. Dupuy, 490, fol. 62), et d'Ismaël Boulliau (ms. français 13055, fol. 271).

(2) Cf. plus haut, note 4.

(3) Cf. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1769, in-8°), t. XVI, p. 234.

(4) Ouvr. cité, p. 78-80.

Douza de son voyage à Constantinople et dont il y a une copie au fol. 261 du volume 651 de la Collection Dupuy (1) :

LIBRORUM QUOS G. DOUZA
SECUM CONSTANTINOPOLI ADVEXIT CATALOGUS.

1. Actuarius. Templi Sophiæ descriptio.
2. Georgii Logothetæ de Constantinopoli a Latinis capta historia.
3. Novum Testamentum græcolatinum, in membranis.
4. Cyrilli in πενταβιβλον homiliæ.
5. Joan. Zonaræ epistolæ.
6. S. Maximi monachi opuscula quatuor.
7. J. Chrysostomi epistolæ in exilio scriptæ.
8. Greg. Nazianzeni homiliæ quatuor.
9. Mythologia indica.
10. Alexandri magni vita et res gestæ.
11. Leonis imp. oracula ; ejusdem de virtutibus agriculturæ sive de vitæ solitariæ institutione cap. 190.
12. Joannis Tzetæ allegoriæ.
13. Pselli dioptra ; ejusdem ænigmata.
14. Heronis Alexandrini automatica.
15. Joannis Zugomalæ in laudem Lucæ Michaelis, Cydoniæ ducis, oratio.
16. Homeri Iliadis metaphrasis.
17. Demosthenes, Hermodori Læstarchi annotationibus illustratus.
18. Artemidorus.

Omnia græce.

H. OMONT.

(1) Peut-être cette liste n'est-elle qu'un extrait du « *Catalogus librorum quos Georgius Douza Constantinopolis secum advexit, cum epistola Meletii Meletii, patriarchæ Alexandrini. Hagæ Comitum in Hollandia, anno 1598, in-4°* », dont je ne connais que le titre ci-dessus, rapporté par Ph. Labbe dans sa *Nova bibliotheca mss. librorum* (Paris, 1653, in-4°), p. 401.

LA CRÈTE AUTONOME

La *Revue des Études grecques* ne pouvait rester indifférente aux événements dont la Crète est le théâtre depuis quelques mois. D'autant que le dénouement semble devoir être la fin du régime établi depuis deux siècles et demi sur la malheureuse île de Minos. Nous voudrions rappeler brièvement ce qu'a été la situation de ce pays pendant ces vingt dernières années, indiquer les raisons permanentes de l'agitation qui paraît avoir enfin abouti à un résultat. Un tel exposé demande à être fait sans passion, au moment où les journaux ne parlent guère avec sang-froid de la question d'Orient, du rôle respectif du sultan et du roi des Hellènes, de ce qu'ont voulu les Crétois. J'ai passé, en 1888, près de trois mois en Crète ; après MM. Perrot, Thenon, Wescher et Haus-soullier, j'ai connu ces nobles montagnards et entendu leurs doléances ; grâce à M. Paul Blanc, notre très distingué consul à la Canée, j'ai visité sans encombre cette merveilleuse contrée que notre confrère, M. Psichari, comparait récemment avec un fermoir destiné à donner de la solidité au collier de perles que forment les îles Ioniennes et les Cyclades, aujourd'hui grecques, ainsi que les Sporades, encore turques. On a lu la belle conférence de M. Psichari au Théâtre d'application (1), ainsi que les ouvrages de Pashley et de Spratt sur la Crète, le livre de M. Perrot, les articles de Thenon, la description scientifique de Raulin, publiée de 1859 à 1869 par la Société linnéenne de Bordeaux, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, les *Études et souvenirs helléniques* d'Edm. Desmaze. J'ai déjà rendu

(1) Publiée par la *Revue bleue* du 27 février 1897.

hommage aux qualités et aux souffrances des Crétois (1), mais avant que l'Europe eût fait croiser une escadre internationale devant la Canée et Candie, deux ports où se voient encore les loges des galères vénitiennes.

Cette fois-ci les événements se sont précipités. Au mois de février, la Grèce est intervenue. L'escadre des commodores Reinneck et Saktouris a mouillé devant la capitale de l'île; les troupes du colonel Vassos ont débarqué à deux heures de là, sur la plage désormais historique de Platania. Aussitôt l'Europe a adressé un ultimatum au roi Georges. Le cabinet Delyannis a consenti à éloigner ses vaisseaux, mais non à rappeler son corps d'armée; « le régime d'autonomie adopté par les grandes puissances pour la Crète ne pourrait malheureusement pas répondre aux nobles intentions qui l'inspirent »; et la note grecque demande qu'il soit permis « au peuple crétois de faire connaître comment il désire être gouverné ».

Quelles que soient les conséquences de cette attitude de la Grèce, les Crétois semblent dès à présent soustraits à un régime que leurs ancêtres avaient eu l'imprudence d'appeler. Les Candiotes du xvii^e siècle avaient demandé aux Turcs, tout prêts à les écouter, de les débarrasser des Vénitiens; au lieu de l'intransigeance catholique, ils ont eu le fanatisme musulman; trop tard ils ont compris que le gouvernement de Saint-Marc était au moins intelligent, qu'il leur avait, selon la remarque de M. Psichari, donné le goût et le droit de cultiver leurs terres et inspiré le sentiment de l'épargne. Que de souffrances il aura fallu aux Crétois de notre siècle pour acquérir, sinon la réunion à ce royaume de Grèce qu'ils voient se développer depuis plus de soixante ans, du moins l'autonomie; pour devenir égaux, sinon aux Thessaliens et à ceux des Épirotes qui sont Grecs depuis 1881, tout au moins aux Samiotes!

On nous permettra de rappeler les insurrections dont il vient enfin de sortir quelque bien pour la Crète. Sans remonter à la révolte du siècle dernier, fomentée par Catherine II et conduite par Daskalos-Ioannis, voici les massacres de 1821, à la cathédrale de Candie, les trois cents chrétiens enfermés par les Turcs dans

1. *Revue encyclopédique*, 22 août 1896.

la belle grotte à stalactites de Melidoni, l'intervention du pacha d'Égypte au profit de Mahmoud II. Quand Capo d'Istria était président de la République grecque, la Crète est un instant — nominale-ment — réunie à la Grèce : fait peu connu et que rappelle la note de M. Delyannis. Cédée à l'Égypte sur les instances des grandes puissances et garantie à la Porte par le protocole de Londres (février 1830), elle connaît une sorte d'ère de régénération, toute relative, avec les Égyptiens ; mais en 1840, la voici rendue aux Turcs après l'avènement d'Abd-ul-Medjid. L'insurrection de Gonia en 1842, celle de Perivolia en 1858, — « pacifique et disciplinée », dit M. Psichari, — qu'a racontée Thenon dans le *Correspondant* de 1861, ne font que préparer celle de 1866-1868 sous Abd-ul-Aziz. On connaît bien le rôle qu'y jouèrent un de nos compatriotes, G. Flourens, surtout deux officiers grecs, Coronéos et Zimbrakakis, deux héros de l'Indépendance grecque, Petropoulakis et Stratis, alors âgés de soixante-quinze ans, enfin, certains bateaux grecs, le *Panhellénion*, l'*Arkadi*, l'*Énosis* de Sourmélis et la *Kriti* d'Orloff (1) ; on sait aussi combien Moustapha et Omer-Pacha y furent cruels. Les circonstances actuelles permettent de rappeler l'ultimatum d'Abd-ul-Aziz au roi Georges en décembre 1868, Syra bloquée et menacée de bombardement par Hobart-pacha, le Pirée menacé d'être bloqué par les grandes puissances, comme de 1854 à 1857, la conférence de Paris provoquée par la Prusse et qui rendit, le 20 janvier 1869, un avis hostile aux Grecs, le ministère Zaïmis obligé d'accepter le règlement du différend. Qui ne connaît le drame du couvent d'Arkadi où le P. Gabriel se fit sauter avec les chrétiens groupés autour de lui plutôt que de se rendre aux Turcs ? l'higoumène d'Arkadi m'a montré avec une émotion touchante l'endroit où son héroïque prédécesseur avait subi une telle mort. M. Perrot a raconté l'insurrection de 1866 dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1868 : il nous permettra de redire, avec M. Psichari, que son récit est un chef-d'œuvre de monographie historique.

(1) On lira un curieux et authentique récit des hardies croisières de ces navires dans une brochure récemment publiée par M. Constantin Rhados, professeur à l'École navale d'Athènes, sous ce titre : *Τὰ καταδρομικά τῆς κεντρικῆς ὑπὲρ τῶν Κρητῶν ἐπιτροπῆς ἐν τῷ ἀγῶνι τοῦ 1866-68* (Athènes, 1896. in-8°, 31 p.). — [T. R.]

En 1877-1878, nouvelle insurrection : au lendemain du congrès de Berlin, Abd-ul-Hamid II s'engagea à appliquer « scrupuleusement » le règlement organique de septembre 1867, et ce furent les conventions dites de Halépa (octobre 1878). La Porte accordait aux Crétois une assemblée de quatre-vingts membres dont quarante chrétiens; elle devait se réunir chaque année sous la présidence du vali, légiférer pour le bien de l'île, organiser des tribunaux, faire un code de procédure, indiquer le meilleur emploi de la part des impôts qui n'allait point à Stamboul. La première séance du Parlement crétois s'ouvrit en 1879 sous Photiads-Pacha; j'ai assisté à quelques-unes des séances de 1888, dans une salle de ce konak de la Canée qui a dernièrement été brûlé par les Musulmans; Sartinski-Pacha présidait, on l'appelait Έξοχώτατε, et il avait quelque mal, du haut de sa modeste table de bois blanc, à contenir les fougueux orateurs de cette Convention candiote. L'acte de Halépa stipulait qu'un vali musulman devait avoir un lieutenant chrétien, et réciproquement.

En 1885-1886, nouveaux troubles provoqués par l'administration de Savas-Pacha et par la réunion de la Bulgarie et de la Roumélie orientale dont les Crétois estimaient qu'elle rompait l'équilibre des Balkans. Le cabinet Delyannis veut agir; l'Europe (moins la France) réunit des navires à la Sude, retient la Grèce qui avait armé, bloque le Pirée.

En 1889, nouveaux désordres où disparurent les libertés concédées en 1878 ou, tout au moins, selon la restriction, de M. Psichari, « inscrites dans l'acte de Halépa et non réalisées ».

Pourquoi cette agitation continue-t-elle? « Dans ces derniers temps, plus de six fois », dit la note grecque, « les horreurs de l'anarchie ont ébranlé et mis en péril l'existence de la Crète si durement éprouvée et tant de fois décimée ». Les Musulmans, surtout les renégats ou ceux qui descendent d'anciens apostats (1), ont été cruels envers les chrétiens qui ont cependant la majorité. « Le fer et le feu », ajoute le cabinet Delyannis, « dans la main d'un fanatisme aveugle, ont fait leur œuvre de destruc-

(1) Ceux-ci ne mettent pas au même rang l'horreur du vin et celle du porc. S'ils ne sont pas de bons serviteurs du Prophète, ce sont les plus fanatiques ennemis des chrétiens.

tion et d'extermination. » Propriétés confisquées par les beys ou troublées par les officiers des pachas et des kaïmakams, plantations sans cesse détruites, vignes et oliviers coupés ou brûlés, bestiaux et récoltes mis au pillage, la vie, la fortune, l'honneur à la merci des Turcs, les jeunes gens enlevés, les jeunes filles profanées, les femmes indignement traitées, — la misère dans ces villages où les anciens avaient aménagé des aqueducs et des citernes, comme à Apera et à Polyrrhénion, et assuré quelque aisance, — le commerce presque ruiné, alors que les vins de Malvoisie se vendraient si bien, et les blés de la Messara, et les huiles et les caroubes. M. Perrot écrit que, vers 1837, « peu à peu toute la richesse du pays passait aux mains des Grecs » : elle n'y restait pas longtemps et leur était enlevée de force.

Le fanatisme des Musulmans trouvait un auxiliaire dans la violence des soldats : « l'armée turque a de tout temps », dit la note grecque, « participé sciemment aux actes d'agression de la populace contre les chrétiens (1). » Les soldats avaient pour eux ces vieux remparts vénitiens du xv^e siècle, ceux de la Canée et de Candie, où la République de Saint-Marc a sculpté l'image de son lion héraldique, les casernes que les sultans leur ont bâties dans les temps modernes, aux portes de la Canée et dans Candie même, des forts où ils se retranchaient à Rhétimo, Hiérapétra, Kantanos, la batterie Izeddin d'où ils surplombaient la baie de la Sude, le vieux château vénitien de 1578 dans l'île qui barre l'entrée de cette rade. Joignez-leur ces bandes de nègres venus de la Tripolitaine et que chaque bateau Mahsoussé versait sur les quais de la Canée. Ces sauvages de Benghasi forment un gros village aux portes de la capitale, sur la route de Halépa, dont les voyageurs ont admiré les agaves à girandoles d'un blanc verdâtre. En 1888, l'amiral turc leur faisait construire, au milieu

(1) Quelque temps avant mon arrivée, les soldats avaient souillé l'église catholique de la Canée. Inutile d'ajouter que M. le consul Blanc avait obtenu du vali toutes satisfactions de cet outrage. Le gouverneur militaire, Edhem-pacha, fit jouer les *Pioupous d'Auvergne* quand l'amiral Olry et le commandant (aujourd'hui amiral) Pottier vinrent faire visite au pacha. L'amiral turc chevauchait un âne blanc ; il portait d'ailleurs des éperons d'or ; le cheval que lui avait offert le sultan faisait monter de l'eau pour le jardin du capitain-pacha de la Canée.

de leurs paillettes sahariennes où je vois encore flotter des bannières roses et vertes, une mosquée dont il payait les frais. On a lu dernièrement les horreurs que ces Khalikoutes ont commises du côté de Halépa.

Quant à l'administration turque, elle n'a rien fait de bon. Nulle justice pour les chrétiens (1), nulle égalité de protection et de charges, impuissance des institutions locales, lourds impôts sur le tabac, la soie, le sel, le droit de pêche, finances mal réglées, tribunaux mal organisés, peu d'écoles (2), pas de tolérance religieuse, pas de gendarmerie (3), les chemins impraticables, les ports condamnés à l'ensablement : tels sont, je crois, les principaux reproches qu'on pouvait adresser aux pachas. Aux Musulmans seulement? non certes, les pachas chrétiens n'ont pas su faire mieux. Sans doute les voitures roulent de la Canée à Halépa et d'autre part à la Sude ; mais les ponts vénitiens et les chaussées vénitiennes tombent en ruines et j'évitais soigneusement de m'y aventurer. Quand Vali-pacha voulut faire une grand'route, vers 1858, entre la Canée, où il venait de transférer le siège du gouvernement, et Candie, que put-il donner aux terrassiers? des pioches des sièges que les Turcs avaient mis devant la Canée en août 1645 et devant Candie en 1669. Les gouverneurs les plus intelligents se sont vite usés en Crète. Ainsi Veli-Pacha, un ancien ambassadeur à Paris, « qui partit en juillet 1858, disgrâcié, de cette terre où il avait été annoncé et salué par toutes les fanfares de la renommée », écrit M. Perrot. Ainsi Nikolaki-Pacha Sartinski, que j'ai vu débarquer aussi triomphalement et qui fut rapidement débordé. Ainsi Bero-vitch-Pacha, prince de Samos, qui s'est enfui à Corfou assez à temps pour ne pas voir l'incendie du palais des gouverneurs : comme Agricola, *non vidit obsessam curiam et clausum armis senatum*.

(1) Nul chrétien ne peut être à la Canée ni boucher ni portefaix, à peine pêcheur, dit M. Psichari.

(2) Cependant, dans l'ancienne Biennos, j'ai été prié par l'évêque d'aller à l'école grecque, de l'inspecter et d'y faire expliquer l'*Anabase*.

(3) Dans l'ancienne Lappa, j'ai eu des difficultés avec un brigadier de gendarmerie, dont chacun assurait qu'il avait été un Cartouche et un Mandrin de premier ordre avant de devenir un Pandore.

L'idée religieuse a soutenu les Crétois dans leurs incessantes revendications. Les monastères où nous avons reçu une si cordiale hospitalité, Arkadi, Hagia Triada d'Acrotiri, Hagios Ioannis Camariotis, surtout Gonia où le colonel Vassos a signé l'acte de prise de possession de la Crète au nom du roi Georges, tous ces couvents ont fourni des chefs aux révoltes. On a vu dernièrement les journaux reproduire l'image du saint de l'Ida, Pappamalekos, en costume de caloyer d'une part, de l'autre en tenue d'insurgé, la croix dans la main droite et le fusil dans la main gauche. Autour de ces chefs religieux se sont groupés les combattants en culottes bouffantes d'étoffes bleues, chaussés de bottes jaunes, armés de poignards à manche de corne, coiffés de calottes rouges à turbans ; généreux lutteurs dont les derniers ont enfin réussi à ne pas avoir versé leur sang pour rien. Le marquis de Moustier (1) disait déjà, en décembre 1866, que leur pays était « perdu pour la Turquie », et proposait en mars 1867 à lord Stanley de faire consulter la population crétoise par le Sultan pour savoir si elle voulait l'annexion. Aujourd'hui, l'Europe écarte ce plébiscite, mais il semble bien que les troupes turques vont être retirées de l'île, et que l'on ne les entendra plus crier le *Padischaim tchoq yacha*.

Nous ne dirons rien des scènes récentes : massacres et pillages à la Canée les couvents menacés, les sépultures violées, les champs dévastés, partout l'insurrection, les pavillons des six grandes puissances arborés sur les principales villes, les troupes grecques campées à l'ouest de la Canée, l'incendie dans la capitale, finalement le feu dévorant le konak d'où le gouverneur avait fui et effaçant le symbole de la domination turque. La Canée, que M. Perrot a décrite bien sévèrement comme une petite ville badigeonnée de blanc, dépourvue de jardins et d'arbres, privée d'élégance, le joli village consulaire de Halépa dont il n'a impitoyablement noté que « les rochers nus et tristes », Candie que Tournefort nommait déjà « carcasse d'une grande ville », Rhétimo et son gracieux petit port, Sitia, et Hiérapétra ont été le théâtre de scènes affreuses. Jusqu'ici, il n'a guère été question du canton jadis prêt à se soulever sans cesse et à repousser la domination musulmane : Sfakia, dont un des ports, Loutro, a

(1) Turcophile, mais diplomate avisé, dit M. Psychari.

donné asile au bateau qui conduisait de Césarée à Pouzzoles saint Paul prisonnier. Les populations de la Messara n'ont pas été obligées de se réfugier, comme en 1821, dans la nuit du labyrinthe de Gortyne, dans ces anciennes galeries de mines auxquelles la fantaisie des voyageurs a donné des noms pittoresques : oreille de Domenico, caverne de Thésée, chambre d'Ariane, trou du chat. Mais l'insurrection de 1896-1897 restera l'une des plus sanglantes.

« Les Crétois auront-ils beaucoup de peine à obtenir de la Porte, en saisissant quelque occasion favorable, des privilèges analogues à ceux de Samos, qui se gouverne elle-même sous le contrôle d'un prince grec nommé par le Sultan, qui a sa constitution particulière et son drapeau flottant à toutes les brises de l'Archipel? » écrivait M. Perrot il y a trente ans. S'ils paraissent aujourd'hui avoir conquis ces franchises, on reconnaîtra qu'ils les ont chèrement achetées.

Maîtres de la grande île depuis 1669 — car peu importe que le drapeau de saint Marc ait encore flotté à Grabuse jusqu'en 1692, à Spina-Longa et même à la Sude jusqu'en 1715, — les Turcs ne seront plus des tyrans : si l'Europe entend sauvegarder l'intégrité de l'Empire Turc et ne pas accorder à la Grèce le droit d'annexer la Crète, du moins elle a imposé au sultan l'obligation de consentir à l'autonomie de son ancienne vassale. Tel est le vœu formel des chancelleries : qu'en résultera-t-il? La Crète sera-t-elle, selon le vœu de Raulin, délivrée « du Turc étranger et indigène »? Samos, que l'on compare à la Crète, n'a que 468 kilomètres carrés, une population de 40,000 habitants; un sénat de quatre membres représentant les quatre districts de l'île, suffit, je crois, pour assister le prince; les trois puissances garantes du firman de Mahmoud n'ont pas grand mal à maintenir l'organisation donnée en décembre 1832 à cette minuscule principauté tribulaire.

Mais la pauvre Crète? Si son nouveau gouvernement répond, mieux que ne le croit la Grèce, aux intentions de l'Europe, la science ne peut qu'en profiter aussi. La *Revue des Études grecques* verra avec joie commencer un régime sous lequel on puisse, plus régulièrement que par le passé, ouvrir en Crète les recherches méthodiques que l'on fait en Grèce et en Anatolie, instituer des

fouilles, organiser des musées. Nos lecteurs savent ce que la Crète a déjà donné : inscriptions curieuses pour l'épigraphie, la connaissance des institutions et l'étude des dialectes, objets d'art précieux et qui indiquent ce que furent là-bas les influences phéniciennes ou ce que valaient les artistes locaux dont le chef légendaire est Dédale, monnaies instructives pour les idées mythologiques et les symboles, grandes ruines dont quelques-unes sont encore à identifier et dont les monuments dorment sous terre. Rappelons simplement les lois de Gortyne, tant de textes archaïques ou rédigés en dialecte crétois, les bronzes archaïques publiés par Milchhœfer dans les *Annali*, la statue d'Eleuthernes reproduite par Joubin (1), les trouvailles faites dans l'ancre de Zeus sur l'Ida et publiées par Halbherr et Orsi en 1889, les études de Svoronos sur la numismatique crétoise, de Comparetti et de Fabricius sur les inscriptions, d'Arthur Evans sur les « pictogrammes » préhistoriques. Je me rappelle avoir visité, en mai 1888, le Musée, déjà bien riche, du Σύλλογος Φιλεκπαιδευτικὸς de Mégalo-Kastron. Le docteur Joseph Hatzidakis m'y montrait avec fierté les pièces de premier ordre qui l'ornaient déjà : boucliers votifs de bronze à représentations orientales, vases archaïques de style géométrique, Hermès polychrome de Gortyné, etc... A Hiérapétra aussi l'on avait commencé des collections où le docteur Giamalakis me fit copier quelques textes intéressants. A Rhétimo, M. Triphyllis réunissait des objets de valeur. Que sont devenus ces Musées au milieu de ce que la note grecque appelle « les horreurs de l'anarchie de ces derniers temps » (2) ?

Puisse la Crète autonome devenir un champ d'études archéologiques ! Les travaux que l'on a déjà faits sur son histoire ancienne

(1) *Revue archéologique*, 1893.

(2) Quelques jours avant qu'éclatât la dernière crise, je recevais le premier numéro d'une Revue hebdomadaire publiée à Candie (Héraclion) sous le titre Πρόσδος, ἑφημερίς φιλολογικὴ καὶ ἐπιστημονικὴ καθόλου μετὰ παντοίων ἐπιχωρίων τε καὶ ἄλλων εἰδήσεων, κατὰ κυριακὴν ἐκδιδομένη. Ce numéro, probablement unique, porte la date du 3 janvier (ancien style ?) 1897. Entre autres nouvelles archéologiques, il signale et déplore l'enlèvement, par un paysan de Hagioi déka, de plusieurs pierres, chargées d'inscriptions, du temple d'Apollon Pythien, découvert par Halbherr. — [T. R.]

à la lumière des récentes découvertes, ainsi ceux de Paolo Bellezza dans la *Rivista di filologia et d'istruzione*, montrent ce que les savants peuvent demander à une île dont le sol attend une exploration archéologique aussi méthodique que le fut, pour la science, celle de V. Raulin en 1845. Milchhœfer a essayé de montrer, dans ses *Anfænge der Kunst*, ce que fut le rôle de la Crète dans le développement de la civilisation, dans l'art archaïque, dans le périple des flottes phéniciennes. Puisse une terre, si longtemps malheureuse, jouir désormais de son heureux climat! La paix promise par l'Europe doit permettre à ces vaillants montagnards de cultiver à loisir leurs vignobles et leurs champs de blé, leurs merveilleux bois d'oliviers, leurs caroubiers, leurs citronniers, leurs orangers, les châtaigniers de Selino et d'Eniakhorja, les chênes à vallonnée de Rhétimo, et ce bois solitaire de dattiers qui se balance auprès du cap Sidero. Le gouvernement autonome, garanti par l'Europe, doit fournir aux Crétois le moyen de paître enfin tranquillement leurs troupeaux sur le Dicté, sur les Monts-Blancs, sur cet Ida mythologique dont Spratt admire « la belle forme conique et l'élévation en mode de tour », dont Belon dit qu'il était « pointu comme une pomme de pin », dont Tournefort trouve qu'il a « un gros vilain dos d'âne », et dont un voyageur florentin du xv^e siècle prétend qu'il y a vu « ces herbes lunaires qui doraient les dents des animaux ». A l'autonomie, contrôlée par les six grandes puissances, de rendre la Crète « riante et fertile » comme au temps de l'*Odysée*, de restituer à un sol ruiné un peu de cette richesse que mérite bien le pays où une légende disait que Démétèr avait mis au monde Ploutos. Les goûts belliqueux, chantés par Hybrias et entretenus par la mauvaise administration des provéditeurs et des pachas, disparaîtront-ils jamais? ce qui importe, c'est que l'agitation, jusqu'ici continuelle, et dont nous avons cherché à rappeler les causes et les crises, prenne fin dans la grande île dorienne. Le bien que la Turquie n'a pas su ou voulu faire aux pauvres Crétois, l'Europe, qui n'a pas consenti à ce que la Grèce l'essayât par l'annexion, doit l'assurer par l'autonomie dont les six grandes puissances sont garantes et responsables envers l'hellénisme et la civilisation. Si la ville d'Hérakléion, assiégée vingt ans, n'a pas été sauvée « par l'opiniâtre

génie de Morosini ou par la folle bravoure de La Feuillade » (1), l'île de Minos demande à échapper à la ruine. Comme le disait dernièrement M. Psichari, « toute proportion gardée, nul peuple n'a versé plus de sang pour son indépendance ».

G. DOUBLET

(1) Perrot, *op. cit.*

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

L'année 1896 s'est achevée sans nous apporter aucun nouveau fascicule du *Corpus inscriptionum graecarum*. Cependant nous savons que le travail est en bonne voie et dans de bonnes mains : M. Fraenkel prépare le volume du Péloponnèse, M. Dittenberger le tome III des inscriptions de la Grèce du Nord (le tome II, consacré à Delphes, est réservé) (1), M. Paton le deuxième fascicule du *Corpus* des îles (Ténédos et Lesbos) ; nous croyons savoir qu'un ancien membre de l'École française d'Athènes s'est chargé aussi d'une partie de ce recueil. Quant au *Corpus* des inscriptions chrétiennes dont l'abbé Duchesne a pris l'initiative, il en est encore aux prodromes ; mais le nom des futurs collaborateurs et l'excellent inventaire des inscriptions asiatiques déjà imprimées que vient de publier l'un d'eux, M. Cumont (*Mélanges d'archéologie* de l'École française de Rome, XV, 245-299), font bien augurer de son avenir. Le recueil de Collitz (*Sammlung der griechischen Dialektschriften*, SGDI) s'est enrichi d'un nouveau cahier (II, 5) consacré, comme déjà deux des précédents, aux inscriptions delphiques (n^{os} 2087-2342). Ce fascicule, dû à M. Johannes Baunack, renferme plusieurs textes inédits et d'excellentes corrections, résultat d'une soigneuse révision des originaux. Ne quittons pas les généralités sans mentionner le petit *corpusculum* que M. Huelsen a dressé, après Blanchet, des « tessères théâtrales grecques » (*Ath. Mitt.*, XI, 238), où il voit d'ailleurs, non des billets de spectacle, mais des pions servant au jeu de la *περτέια*. C'est ici également le lieu de citer la « contribution » de M. Pollak au *Corpus* des signatures de peintres et des inscriptions *philopédiques* (*Arch. Epig. Mitth. aus Oesterreich*, XVIII, 13). Enfin et surtout nous devons signaler le très copieux, très utile *Compte rendu de l'épigraphie grecque de 1888 à 1894*, par W. Larfeld (371 pages) qui forme un supplément spécial (tome 87) du *Jahresbericht* de Bursian (paru en 1897).

Le présent compte rendu, grâce à la date un peu plus tardive de son apparition, a pu comprendre les fascicules de 1895 et les fascicules *parus* de 1896 des périodiques suivants :

- 1^o France. BCH, *Bulletin de correspondance hellénique*, XIX (1895), XX (1896), jusqu'à la p. 400.

(1) Osons prier l'éminent savant d'apporter à ses transcriptions un soin plus scrupuleux que dans le tome I^{er} du CIGS. Un commerce prolongé avec ce volume nous y a révélé passablement de lacunes et d'étourderies de détail, qu'une dernière révision aurait pu et dû permettre d'éviter.

- RÉG. *Revue des études grecques*, IX (1896).
 RA. *Revue archéologique*, 1895, I et II; 1896, I et II.
 RPh. *Revue de philologie*. XIX (1895), XX (1896).
Revue biblique, IV (1895), V (1896).
- 2° Grèce. Ἐφ. ἀρχ. = Ἐφημερίς ἀρχαιολογική, 1895, 1896 (2 livraisons).
 Ἐθνημ., VIII (1896).
- 3° Angleterre. JHS. *Journal of hellenic studies*, XV (1895), XVI (1896),
 1 fascicule.
Classical Review, IX (1895), X (1896).
- 4° Allemagne. MA. *Mittheilungen des deutschen Instituts, athenische Abtheilung*, XX (1895), XXI (1896), moins le dernier fascicule.
 MR. *Mittheilungen, etc...*, *römische Abtheilung*. 1895-1896.
Berl. Sitzungsber. = Sitzungsberichte der Berliner Akademie,
 1895 et 1896.
Hermes, XXXI (1896).
Philologus, 1895-1896.
Rheinisches Museum, 1895-1896.
Neue Jahrbücher für Philologie, 1895-1896.
- 5° Autriche. AEM. *Archäologische-Epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, XVIII (1895), XIX (1896), moins un fascicule.
- 6° Italie. *Monumenti antichi (pubblicati dai Lincei)*, VI (1896).
Notizie (degli Scavi), 1895-1896.
- 7° Amérique. AmJ. *American Journal of archaeology and fine arts*, X
 (1895), XI (1896).

EUROPE

ITALIE.

- Rhégion. Πρώτανις και ἄρχων ἐκ τῶν [ιδίωv]. Notizie*, 1896, 241.
Pompeii. Marques d'amphore. Notizie, 1896, 421; 434; 440. Ex-voto à Isis.
ib., 429.
Rome. Notizie, 1896, 392. Ex-voto à Esculape par un affranchi d'Auguste,
 guéri d'une tumeur de la rate.
Udine (Musée d'). AEM. XVIII, 99. Copies, en progrès, de trois fragments
 de catalogues précédemment publiés (*ib.*, XIII, 183).

SICILE.

- Camarina Orsi, BCH, XX, 399. Funéraire; fr. archaïque.*
Agrigente. Pollak, MR, X, 236 = Notizie, 1895, 239. Sur une base, en
 caractères archaïques : hi]αρός; ἐμ: τᾶς Ἀνχμείχο (=Athéna).
Gela (Terranova). Salinas, Notizie, 1896, 254. Sur un bloc de tuf, inscription
 boustrophédon : Ηασιδᾶφο (cp. avec Comparetti le Τλασιᾶφο de l'inscription
 corcyréenne IGA. 342) τὸ σᾶμα · Κράτες ἐποίη.
Salemi. Notizie, 1895, 357. Mosaïque avec χαίρε.
Syracuse. Orsi, Notizie, 1895, 480 et 521; 1896, 355; BCH, XX, 400. Longue
 série d'épithaphes chrétiennes offrant tous les genres possibles de cacographie.
 Orsi, BCH, XX, 400. Dédicace par les Syracusains d'une statue de Gélon, fils
 d'Hiéron II, à Zeus Hellanios.

PÉLOPONNÈSE (AVEC ÉGINE).

Argolide. — *Héraion d'Argos*. Richardson, AmJ. XI, 42, n° 12, ἡ στίλα καὶ ὁ τελαμῶ (quelle est la différence?) ἰαρχὰ τᾶς Ἡρας τᾶς Ἀργείας · ἰαρομνάμονες τοίδε... suivent les noms d'hiéromnémons, un par tribu, le premier suivi de la mention ἀΦρήπτου (?). Vers 500 avant J.-C. 13. Liste d'affranchis. 16. Liste de cautions, chacune engagée pour une somme ainsi notée | **ΑΕ** (1005 ou peut-être 1500 deniers? le texte est d'époque romaine). Inscriptions téguilaires, vase d'argile avec τ]ᾶς Ἐρας εἰμί, etc.

Épidaure. B. Keil, MA, XX, 20 et 405. Longue étude, instructive mais confuse, des comptes de construction de la tholos. L'auteur n'a pas bien élucidé les questions de change de monnaies : il confond le pair métallique avec le cours commercial.

Trézène. Wide, MA, XX, 214. Signature d'artiste : Ἀλέστωρ Αἴσχρονοσ, Τόρων (nom à rétablir dans Loewy, n° 265) Ἀπελλίωνος Ἀργεῖοι ἐποίησαν.

Calaurie. Wide et Kjellberg, MA, XX, 287. N° 2. Décret relatif à l'emploi d'un capital et d'une terre que des particuliers ont consacrés à Poséidon. L'argent sera prêté, par lots de 30 drachmes, sur des gages ou hypothèques de première qualité. Sur les intérêts et sur le fermage (δωτίνια) du domaine on prélèvera le prix d'un sacrifice annuel, le tout conformément à l'acte de donation (qui est perdu). 3. Dédicace à Aphrodite.

Phlionte. Wide, MA, XX, 211. Imprécation funéraire, en stye poétique et alphabet archaïsant.

Laconie. — *Sparte* et environs. Preger, MA., XXI, 95. Dans l'inscription publiée Ἐφ. ἀρχ., 1892, 9, il faut lire τῶι Ἀπέλλωνι καὶ τῶς στα[τῶς]. Les στα-τοί mentionnés par le lexique de Bekker (p. 305, 20) ont déjà été rétablis par Usener dans un texte d'Hérodote, I, 67. — Pour de petits fragments trouvés à Mistra, cp. BCH., XIX, 546.

Élide. — Le *Corpus* des inscriptions d'Olympie, par Dittenberger et Purgold, forme un magnifique volume petit in-folio de 920 colonnes, le cinquième du grand ouvrage consacré par le gouvernement allemand à l'exploration du sanctuaire de l'Altis. J'en ai fait un compte rendu assez détaillé dans la *Revue critique* (1896, II, p. 82) auquel je me permets de renvoyer le lecteur ; j'y ai signalé, avec le mérite de la publication, l'insuffisance du chapitre consacré aux inscriptions archaïques sur bronze et j'y ai proposé une nouvelle interprétation des n° 2 et 4 (Α Φρατρα τοις Φαλαίοις et τοις ζε κα θεοκολοι). — Sur la dédicace de la Niké de Paonios on lira avec intérêt l'article de Koepf (*Rheinisches Museum*, L [1895], 268).

Arcadie. — *Lycosoura*. Léonardos, Ἐφ. ἀρχ., 1895, 263 et 1896, 101. — N° 1-2. Dédicaces mentionnant Lydiadas fils d'Eudamos (le rival d'Aratus) et Théaridas fils de Lycortas. 4-11. Dédicaces mégalopolitaines, corrections au décret de Nicasippos (*Deltion*, 1890, 43). 13. Décret des Achéens, sous le stratège Claudius Teimandros, ordonnant l'érection de statues en quatre sanctuaires (Lycosoura, Olympie, Isthme, Némée) à Saôn, fils de Polycharmos, hiérophante, mort à la fleur de l'âge. 16. Βασιλεὺς Ἰούλιος Ἐπιφανῆς Φιλόπαππος Δεσποῖναι καὶ Σωτήρι δῶρον.

Mantinée. Fougères, BCH., XX, 119. N° 1. Proxénie pour l'Argien Aphrodisios, fils d'Eukydimos, du temps où la ville s'appelait Antigoneia (noter la formule : δεδῶχθαι τοῖς συνῆροις καὶ τοῖς λοιποῖς πολίταις). 2. Très longue inscription en l'honneur d'Euphrosynos, fils de Titus, et de sa femme ; on énu-

mère leurs cadeaux de blé, de briques, les édifices qu'ils ont construits ou contribué à réparer; le mari, chargé d'ambassades à Rome, a deux fois traversé, lui continental (cf. II., II, 614), cette mer Adriatique, *δν οἱ παράκτιοι πλεῖν κἄν ἔπαξ ἐλάβουνται*. Nous avons ici évidemment l'élucubration d'un rhéteur du crû. — Catalogues divers. — 8. Héros de Zeus Eubôleus (= Boulaïos?). 9. Dédicace à Antigone Doson (221 av. J.-C.). 10. Ex-voto offert par des militaires de toutes armes, sous la quatrième stratégie de Philopémen (192?), étant généraux (*ἀποτέλειος*) des fantassins Daméas, des cavaliers Simias. 13. Fr. d'une dédicace métrique sur la base d'une statue de Polybe. 16. A Julia Augusta. 18. C. Julius Euryclès consacre un portique à la ville de Mantinée et au dieu indigène (*ἐπιχώριος*) Antinoüs : on sait que les Bithyniens passaient pour colons des Mantinéens. 27. *Ἀὐρ. Ἐλπιδύς πατήρ λαοῦ* (nouveau) *διὰ βίου, δῶρον τοῦ προνοῦ τῆ Συναγωγῆ* (texte juif). 31. Deux distiques au bas d'une statue d'une amie d'Antinoüs. 34. Un *σῆλωμα*.

Tégée. Meister, *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Saxe, 1896, pp. 266 suiv., a rectifié très heureusement sur deux points la lecture du célèbre testament de Xouthias (IGA., 68), grâce à une photographie communiquée par Hatzidakis.

Loring, JHS., XV, 90. N° 1. Épitaphe métrique. 3. *Μεγιστὸν Ἀρτέμιδι Σωτείραι [ἔ]νο(ι)κία* (??).

Dimitziana (?). C'est de là, on le sait, que proviendrait, au dire du vendeur, le cymbalon du Musée d'Athènes (IGA., 324) dont on lisait autrefois l'inscription *Κάμουν ἔθυσσε τῆ Κόρῃαι*. Après qu'un élève d'Hatzidakis eut proposé la lecture trop ingénieuse *Καμὸν ἔθυσσε*, etc., Studniczka, avec l'approbation de Meister, écrit maintenant *Καμὸν ἔνέθυσσε* (= *ἀνέθηκε*; cf. *ἔθυσ* = *ἔθηκε* dans la dédicace de Larissa, BCH., X, 435). MA., XXI, 240; Ac. de Saxe, *Sitzungsberichte*, 1896, p. 263.

ATTIQUE (1).

Athènes. Perdrizet et Colin, BCH., XIX, 540. Décret (trouvé au Stade) des artistes dionysiaques en l'honneur du roi de Cappadoce Ariarathe (V) Eusèbe Philopator et de sa femme Nysa, connue par la monnaie de Waddington. L'ambassade envoyée auprès du couple royal se composait du poète tragique Ménélaos et du citharède Théodotos.

Delamarre, RPh., XIX, 128. Héros d'un lieu consacré à Zeus Kataibatès.

Foucart, RPh., XIX, 119. Dans la dédicace des chorèges Gnathis et Anaxandridès (MA., 1894, 174), il faut lire *Γυθίς Τιμο[κ]ήδους*. La pièce de Sophocle ne peut être que l'*OEdipe à Colone*, celle d'Aristophane peut être le *Plutus* : l'inscr. confirme l'existence de la chorégie en compte à demi depuis l'archontat de Callias (cf. *Scol. Ran.*, 404).

Foucart, RPh., XX, 84. Le greffier Phanoclès mentionné dans CIA., II, 60, doit se placer dans une des années 360, 359 ou 358; ainsi se trouve fixée la date de l'ambassade envoyée par le roi d'Égypte Tachos.

Foucart, REG., IX, 414. Corrections à l'inscription CIA., IV, 2, p. 189 (phiales consacrées).

Koehler, *Hermes*, XXXI, 137. N° 1. Fragments de deux décrets consécutifs

(1) Signalons ici l'article de Viteau (RPh., XIX, 241) sur la déclinaison dans les inscr. attiques de l'empire, et celui de Drerup (*Neue Jahrbücher*, LXVI, 227) sur les frais de publication des décrets attiques.

en faveur de l'orchoménien Potamodoros et son fils Eurytion (423 av. J.-C.), chefs des bannis favorables à Athènes ; détails sur cette famille (l'inscr. CIA., II, 21 date en réalité de l'an 412). La mention des *καινοὶς τρα[γωιδῶς]* prouve que dès l'époque de la guerre du Péloponnèse on « reprenait » des drames anciens (1). 2 et 4. Fragments de *sexagesimae tributorum* : en 439/8 Érétrie n'est taxée qu'à 3 talents, Ténos à 2. 5. Inscription funéraire du milieu du v^e siècle (*sigma* à 3 branches) employant l'alphabet *ionique*. 6. Nouvel inventaire des trésoriers (CIA., I, 190-191). 7. L'inscription du polémarque Callimaque (CIA., IV, 3, 153) a sans doute figuré sur la base d'une statue que lui érigea son fils. 8. Encore l'énigme épigraphique de Rangabé (*Ant. hell.*, 1299) **CN | AN | CA | CA | etc.**

Hiller von Gaertringen, *Philologus*, LV, 180. Sur un fauteuil du théâtre de Dionysos (CIA., III, 1, 290), le héros Épitégios est associé aux Dioscures. Il faut rétablir le nom de ce héros dans CIA., I, 206 : Ἀνάκοι[ν καὶ τ]ῶ Ἐπιτε[γίω].

B. Keil, *Hermes*, XXXI, 472. Le Ὀλας ἀνέρ de la vente des Hermocopides (CIA., I, 274) s'explique par le πόλεμος Ὀλατικός de l'inscr. (d'Apollonia sur l'Euxin?) publiée par Tocilescu dans les AEM., XI, 66 : c'est un esclave d'une tribu barbare de cette région de la Thrace.

Wilhelm, dans *Serta Harteliana*, 231, a proposé d'excellentes corrections à l'inscr. du νόμος ἐρανιστῶν (CIA., III, 23) connue seulement par la copie de Fourmont.

Münzer, MA., XX, 246. Signatures d'artistes : Τιμαρχίδης Πολυκλέους Θορίκιος νεώτερος. — Περσαῖος καὶ Ἐόρτιος (vers 289 avant J.-C.).

Funéraires : MA., XXI, 246 ; AmJ., X, 474 (quatre vers assez pathétiques sur la mort d'un enfant de six mois).

Pridik, MA., XXI, 127. Marques d'amphores recueillies dans les dernières feuilles allemandes (84 de Rhodes, 265 de Cnide, 9 de Thasos, 24 indéterminées, 3 latines), poids de tisserands, tuiles de façade.

Cavvadias a signalé sommairement (BCH., XX, 382) des dédicaces trouvées autour de l'Acropole et qui prouvent que la prétendue « grotte de Pan » était consacrée à Apollon ὄπαρχος.

Pirée. Stavropoulos, MA., XXI, 93. Décret d'un thiasé daté de 301/0 av. J.-C.

Spata. Wide, MA., XX, 245. Horos de Zeus Lykeios.

Képhisia. Dragoumis, Ἐρ. ἀρχ., 1895, 183. Funéraire ; autel de Séléné et de Dionysos.

Laurium. Funéraires (BCH., XIX, 546).

Hécalé (?) (Koukounari dans l'Épakria). Richardson, AmJ., X, 209 = Prött et Ziehen, *Leges Graecorum sacrae*, I, n° 26. * Calendrier sacrificiel, du milieu du iv^e siècle, document capital pour l'étude des cultes locaux de la tétrapole attique et pour l'histoire des prix (bœuf, 90 drachmes ; bouc noir, 15 ; mouton, bélier, chèvre, 12 ; cochon, 3 ; hecteus de farine, 4 oboles).

Éleusis. Philios, BCH., XIX, 114 et 265. N° 1. Dédicaces, datées de la prêtrise de Flavia Laodameia, à un hiérophante descendant de Périclès, et à l'hiérophante Tib. Claudius, fils de Callicratidès, dont on donne le *cursus honorum*. 2. Épigramme sous une statue de l'hiérophante Julius (CIA., III, 1031), qui a initié l'empereur Marc Aurèle ; allusion à l'incursion des Costoboques, 175 après J.-C. : ὅς ποτε Σαυροματῶν ἄλλειῶν ἔργον ἄθεσμον | ὄργια καὶ ψυχὴν ἐξε-

(1) Ce renseignement, qui confirme d'ailleurs les récits des grammairiens, autorise l'hypothèse de remaniements assez sérieux dans les pièces d'Eschyle (*Les Sept*, *Prométhée*).

σάωσι πάτρι. 3-6. Autres dédicaces hiérophantiques (l'éditeur dresse, p. 131, la liste chronologique des hiérophantes connus). Noter le n° 5 (= CIA., III, 895 complété), dédicace commune des deux γένη Eumolpides et Lycomides.

Dragoumis, 'Εφ. ἀρχ., 1895, 61 et 189. Édition très améliorée de l'inventaire des épistates daté de l'archonte Euctémon, 408/7 avant J.-C. (CIA., IV, 1, 225, c-f). Parmi les nouvelles lectures on remarquera (A col. 3, l. 12) ξύλα ἐκ τῶν Ἀλκιθιᾶδου.

Skias, 'Εφ. ἀρχ., 1895, 83 et 1896, 23 (plus de 100 textes). *Première série.* N° 1. Dédicace par des soldats au stratège Thrasybule. 6. Ainsi restitué par Wilamowitz : γράμ]ματτα ταυτι κολάψας την τεχνήν μαθεῖν ὅπως δ' ἄριστόν ἐστι τὸν γὰρ θύλακον | θεὸν νομίζω, μεστός ἐν εἶ, μὴ κενός. 9. Fr. d'inventaire; l'argent comptant figure pour 37 dr. 4 1/2 ob. 12. Fr. de calendrier rituel. 16. A Dionysos παραπαιζῶν. 22. A Méandre, prêtre du sénat romain, du peuple et des Charites. 27. A T. Flavius Léosthènes de Péanée, archonte et stratège des hoplites, descendant de T. Fl. Léosth. qui fut trois fois stratège ἐπὶ τὰ ὄπλα, frère de l'archonte éponyme T. Fl. Alcibiade; sa mère Flavia Isidora a initié l'empereur L. Verus. (Ce texte et d'autres semblables me paraissent établir qu'à la fin du 1^{er} siècle l'archonte n'était plus tiré au sort, mais élu.) 32. Catalogue d'éphèbes (temps de Commode); stratège des hoplites: Aiolion Phlyeus. *Deuxième série.* 7. Charias, fils d'Euthycratès, stratège ἐπὶ τὴν χώραν. 10. Comptes d'une construction. 14. Commencement d'un décret d'Ameinochlès en l'honneur du roi Antigone. 55. A l'empereur Maximin.

GRÈCE MOYENNE

Eubée. — *Érétrie.* Stavropoulos, 'Εφ. ἀρχ., 1895, 125. Publication plus correcte de 4 longs catalogues d'époque macédonienne, et tableau des 31 dèmes d'Érétrie; inventaire des décrets honorifiques trouvés dans le temple d'Apollon Amarysios.

Richardson, AmJ., XI, 173. Deux décrets en l'honneur de gymnasiarques; le premier, très complet, est particulièrement intéressant: le personnage honoré a payé un rhéteur et un maître d'armes attachés au gymnase. 3. Φιλοπονίας παίδων Παράμονος Δωροθέου.

Béotie. — *Orchomène.* De Ridder, BCH., XIX, 157. Actes d'affranchissement en forme de consécration à Asclépios; le n° 1 est le renouvellement d'un acte effacé (ἐκκοπεῖσσαν).

Platéa. 'Εφ. ἀρχ. 1895, 184. Proxénie pour Chairion d'Athènes.

Tanagra. Perdrizet, BCH., XX, 242. Sur une phiale de bronze: ηικρόν τὸ Καρυκίον ΦλοΓαρος (?) ἀπάρχ[ο?]ντος λεγοῦσι Θεβαῖοις ἀνέθεαν. Je possède un texte semblable dont la provenance indiquée est Thèbes.

Lébadée. De Ridder et Choisy, BCH., XX, 318. * Nouveau devis se rapportant à la construction du même temple de Zeus Basileus que le fr. Coumanoudis (CIGS., 3073) (1). Il concerne deux lots: le premier mal déterminé; le second, comprenant l'adjudication de 160 pierres, porte sur les *orthostatai* du σηκός (pierres de soubassement). On voit que la nef se terminait par une abside, ἡμικύκλιον. Les détails techniques sont aussi intéressants pour le juriconsulte que pour l'architecte.

(1) Il est au moins curieux que M. Dittenberger n'ait pas mentionné le travail considérable de Choisy sur ce fragment (*Études épigraphiques sur l'architecture grecque*, 1884, p. 173-211).

Loring, JHS., XV, 92. Fr. d'un contrat? (l. 11 : $\chi\epsilon\lambda\acute{\iota}\omega$ †).

Thespies. Jamot, BCH., XIX, 321. Abondante et intéressante récolte de documents relatifs aux jeux célébrés en l'honneur des Muses (nos 1-18) et d'Eros (19-27). Les jeux des Muses, réorganisés au III^e siècle, constituent un concours pentatétrique, $\sigma\tau\epsilon\varphi\alpha\nu\acute{\iota}\tau\eta\varsigma$, ισοπύθιος , et exclusivement musical. Le nouveau règlement est communiqué par la ville de Thespies et la ligue béotienne aux puissances et corporations invitées à figurer aux *Μουσεῖα*; nous avons les réponses, plus ou moins fragmentaires, faites à cette invitation par la compagnie des artistes dionysiaques de l'Isthme et de Némée (n° 1), les Athéniens, des rois étrangers. Les catalogues agonistiques, qui vont depuis le temps de Ptolémée (Philopator?) jusqu'au-delà de celui de Caracalla, nous font connaître les additions successives faites au programme dans la suite des temps. Aux cinq concours primitifs (aulétique, aulodie, citharistique, citharodie, poème épique) s'ajoutent le prix d'honneur ($\acute{\epsilon}\pi\nu\nu\acute{\iota}\kappa\iota\alpha$), la rhapsodie, le drame satyrique, la tragédie, la comédie, puis le prosodion, la trompette, les hérauts, les acteurs de tragédie et de comédie ancienne et nouvelle, enfin, le panégyrique lyrique et épique des Muses et de l'empereur, le $\gamma\omicron\rho\rho\alpha\acute{\upsilon}\lambda\eta\varsigma$, le $\pi\upsilon\theta\alpha\acute{\upsilon}\lambda\eta\varsigma$, les $\nu\epsilon\alpha\rho\omega\iota\delta\omicron\iota$. — N° 28. Dédicace des cinq hiérarques (IV^e siècle). 29. Important contrat de louage dont l'étude est reprise par M. Holleaux dans le présent numéro de la *Revue*.

Phocide. — *Delphes*. La récolte est toujours aussi brillante et la qualité l'emporte encore sur la quantité.

Homolle BCH., XIX, 5 (voir aussi Dragounis, ib. p. 295; B. Keil, *Hermes*, XXXI, 508; Pomtow, *Neue Jahrbücher*, LXVI, 553). * Règlements de la phratrie des Labyadai (cf. l'inscr. rupestre, Collitz n° 1683, où Wescher avait lu $\Lambda\alpha\upsilon\alpha\delta\alpha\iota$). Belle inscription $\sigma\tau\omicron\iota\chi\eta\delta\acute{\omicron}\nu$ du V^e siècle, archonte Carpos, comprenant plus de 200 lignes. A, 1-19. Formule du serment prêté par les administrateurs ($\tau\alpha\gamma\omicron\iota$) de la phratrie à leur entrée en fonctions : $\kappa\alpha\iota$ $\tau\acute{\omicron}\varsigma$ $\tau\alpha\gamma\acute{\omicron}\varsigma$ [$\acute{\epsilon}\pi$] $\alpha\acute{\xi}\acute{\epsilon}\omega$ $\tau\acute{\omicron}\nu$ $\acute{\eta}\omicron\rho\kappa\omicron\nu$ $\tau\omicron\upsilon$ [ς $\acute{\epsilon}\nu$ $\nu\acute{\epsilon}$] $\omega\tau\alpha$, etc., A, 19-C, 19. Décret rendu par la confrérie à la majorité de 182 voix, réglementant : 1° les conditions d'admission (le vote préalable de la *πατρία* est soumis au recours devant l'assemblée générale des Labyades); 2° offrandes dues par les initiés aux occasions solennelles : pour les fêtes de naissance ($\pi\alpha\iota\delta\acute{\eta}\mu\alpha$) et de mariage ($\gamma\acute{\alpha}\mu\epsilon\lambda\alpha$) ce sont des gâteaux ($\delta\alpha\rho\acute{\alpha}\tau\alpha$), pour l'admission aux assemblées ($\acute{\alpha}\pi\acute{\epsilon}\lambda\lambda\alpha\iota$, d'où Ἀπέλλων , Apollon) une victime ($\acute{\alpha}\pi\epsilon\lambda\lambda\acute{\alpha}\tau\alpha$); 3° époque des cérémonies d'initiation, serments, clauses de police (amendes, exclusions); 4° fonctionnement du tribunal de la phratrie — des jurés présidés par les *tagoi*; le déni de justice est puni d'une amende de 5 dr., celui qui obtient une condamnation pour infraction à la loi garde la moitié de l'amende. C, 19-50. Loi ($\tau\epsilon\theta\mu\acute{\omicron}\varsigma$) au sujet des funérailles ($\tau\acute{\omicron}\omega\nu$ $\acute{\epsilon}\nu\tau\omicron\theta\eta\kappa\acute{\omega}\nu$) : c'est une loi somptuaire tout à fait analogue à celle d'Julis (*Inscr. jurid.*, n° II) et probablement inspirée, comme celle-ci, de la loi de Solon. Le matériel des obsèques ne coûtera pas plus de 35 dr. (1). On ne s'arrêtera pas aux croisées des chemins ($\sigma\tau\omicron\rho\varphi\alpha\acute{\iota}$); on ne se lamentera qu'à l'endroit même de l'inhumation — $\acute{\eta}\nu\tau\epsilon$ $\kappa\alpha$ $\acute{\eta}\alpha$ ($\theta\acute{\eta}\kappa\acute{\alpha}$) $\pi\acute{\iota}$ $\gamma\acute{\alpha}\nu$ $\acute{\alpha}\pi\omicron\tau\theta\epsilon\theta\eta\acute{\iota}$; puis tous rentreront, excepté les $\eta\omicron\mu\acute{\epsilon}\sigma\tau\iota\omicron\iota$, oncles paternels, beaux parents, descendants et gendres du défunt. Point de lamentations le lendemain, ni le

(1) Et non 30, comme l'écrit par un *lapsus* M. Homolle. Ces 35 dr. représentent probablement une demi-mine et indiquent l'existence, dès cette époque, du curieux système monétaire (mine de 35 statères) que nous a révélé l'inscription Bourguet.

dixième jour, ni au bout de l'an, ἐν τοῖς ἐνιαυτοῖς (sur cette locution, voir Türk, *Hermes*, XXXI, 647). D. Fêtes et banquets obligatoires (dans l'ordre du calendrier delphique); on reproduit entre autres une vieille prescription liturgique gravée à Phanateus ἐν τῷ πέτρῳ ἐνδῶ. Évidemment la phratrie des Labyades était originaire de Phanateus; sa migration à Delphes a pu être une conséquence de l'invasion béotienne.

Pomtow, MA., XX, 482. Dédicace, en caractères du IV^e siècle, que l'éditeur propose de restituer ainsi ἀπὸ Χρ] ΠΥΛΑΔΟΝΙΩΝ | [Τιμολε] ΩΝ ΤΩΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙ. Suivent les débris de trois lignes et d'un tétramètre(?)terminé par ζ]ΕΥΓΟΣ ΕΣΤΑΘΙ. Il s'agirait d'un quadrigé dédié par Timoléon après sa victoire du Krimisos. — Nous signalerons du même auteur d'intéressantes études sur différents points de l'épigraphie delphique publiées dans les *Neue Jahrbücher*, LXVI, 505, 553, 577, 754 et le *Philologus*, LIV, 211, 356, 587; elles se rapportent principalement au monument consacré par les Messéniens et Naupactiens et à la correspondance des archontes de Delphes et d'Athènes; chemin faisant, M. P. améliore plusieurs textes précédemment connus, et publie quelques fragments nouveaux (mention d'une invasion barbare au temps d'Eumène, proxénie de l'archontat de Philaitolos). L'érudition est vaste et ingénieuse, mais terriblement touffue.

Bourguet, BCH., XX, 197 (cf. Pomtow, *Berliner Phil. Woch*, 16 janvier 1897). * Deux comptes du conseil et des *naopes* de Delphes. Ils sont relatifs aux travaux de reconstruction (partielle) du temple dans la seconde moitié du IV^e siècle, et présentent, quant au système de comptabilité, une grande analogie avec les comptes de la *tholos* d'Épidaure. M. Bourguet en a très habilement tiré la série complète des archontes delphiens de 353 à 341; nous avons aussi la composition exacte du conseil amphictionique au temps d'Alexandre: Thessaliens, Macédoine, Delphes, Doriens, Ioniens (un d'Athènes, un d'Eubée), Perrhèbes-Dolopes, Béotiens, Locriens, Achéens, Magnètes, Éniens, Maliens, chacun deux voix. L'inscription n'est pas moins intéressante par les renseignements qu'elle nous apporte sur les prix courants des matériaux et de la main-d'œuvre, ainsi que sur le curieux système monétaire usité à Delphes (voir Th. Reinach, BCH., XX, 251 et 385).

H. Weil, BCH., XIX, 393 et 549; cp. Diels, *Sitzungsberichte* de Berlin, 16 avril 1896. * Un péan delphique à Dionysos, suivi d'un décret de proxénie (archonte Etymondas, qui fut naope vers 330) en faveur de l'auteur, Philodamos de Scarphie (Locride). Le poème, qui devait être chanté annuellement à la fête des Théoxénies, raconte sommairement la légende du dieu et fait allusion à des travaux en cours qui seront terminés à la prochaine Pythiade; par ordre d'Apollon, on inaugurerà alors une statue de Dionysos, entourée de lions d'or, des sacrifices et des chœurs cycliques en l'honneur de ce dieu; brillante vision de l'avenir pacifique. L'auteur est un poète assez plat, mais un bon versificateur académique. Son péan se divise en huit strophes qui ont toutes la même construction (1^o 4 *côla* choriambico-iambiques; 2^o més-hymnion; 3^o 1 glyconien, 1 phalécien, 3 glyconiens; 4^o ephymnion ionique).

Wackernagel, *Rh. Museum*, LI, 304, a montré que dans les hymnes delphiques à notation musicale, la finale grave ne porte jamais un ton plus élevé que l'initiale ou l'aiguë du mot suivant: musicalement le mot baryton fait donc corps avec le suivant.

Couve, BCH., XIX, 548, montre qu'Antioche du Cydnus, mentionnée dans la proxénie d'Athénodotos, est la ville célèbre de Tarse (cp. REG, IX, 342).

Locride. — *Amphissa*. Perdrizet, BCH, XIX, 385. Acte d'affranchissement (sous forme de consécration à Asclépios) avec réserve d'usufruit. La *manu-millens* ne sachant pas lire, le χειρόγραφον a été rédigé par un tiers.

Anticyre. Perdrizet, BCH., XIX, 392; XX, 244. Deux distiques en l'honneur d'un citoyen, Aristarchos, mort en combattant pour sa patrie (contre les Gaulois?)

Œanthé. BCH, XX, 243. Funéraires.

GRÈCE SEPTENTRIONALE

Thessalie. — *Koupritzî près Kierion*. Hatzisoyidis MA., XXI, 110 et 248; Meister, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Saxe, 7 novembre 1896. * Sur une plaque de bronze bien conservée, on lit (nous donnons la transcription de Meister) :

Ἔς (= ἦς, ἦν) ἠυλορέοντος Φιλονίκο. Ηυιοσ-
θετόνιοι ἔδοσαν Σοταίροι τοῖ Κ-
ορινθίοι καὶ τοῖ καὶ γένει καὶ Ἰ-
οικιάταις καὶ χρέμασιν ἀσυλία-
5 ν κατελείαν κεῖ Ἐργέταν ἔ-
ποίησαν κέν ταγᾶ κέν ἀταγ-
ίαί. Αἷ τις ταῦτα παρβαίνοι, τὸ-
ν ταγὸν τὸν ἐπεστάκοντα ἔ-
ξχανακάδεν Τὰ χρυσία καὶ τὰ
10 ἀργύρια τῆς (= τὰ ἐκ) Βελφαίῳ ἀπολ-
όμενα ἔτισσε Ὀρέστατο Φερεκρατ(ιδάῳ)?

Les ὄλωροι (Aristote, *Pol.* VI, 8, p. 1321^b) sont des magistrats de police des districts ruraux. On peut avoir des doutes sur l'interprétation de ες (l. 1); ne pourrait-on pas supposer un verbe composé ἐξἠυλωρέω? Les ηυιοσθετόνιοι « Fils-adoptiviens » sont un bien curieux nom de peuplade. (L'éditeur grec écrivait Ἐσῆυλο ρέοντος [= λέγοντος?], Φιλονίκο ηυιὸς Ἐθετόνιοι, etc.) Meister suppose très ingénieusement que l'Oreste de l. 11 est identique au « roi de Thessalie » Oreste, fils d'Échécratidas, chassé par ses sujets vers 454 avant J.-C. (Thuc. I, 111). L'inscription est le document le plus ancien et le plus intéressant qu'on possède pour le vieux dialecte thessalien.

Érétrie de Phthiotide. BCH., XIX, 549. Funéraires.

Halos. Gurlitt, AEM., XIX, 25. Compléter ainsi la signature publiée par Giannopoulo (BCH., XVIII, 313) : Πρωτῆος Λυκαῶν ἐποίησε.

Acarnanie. — *Stratos*. BCH., XIX, 549 et Bechtel, *Hermes*, XXXI, 318. Révision de l'inscription archaïque publiée par Joubin (BCH., XVII, 445). Bechtel veut lire : καὶ ἀτέλειαν. Βόλαρχος ἦς (= ἦν)... ἀρος Σιτύλο ηυιὸς Φοιτιάς.

ILES ÉGÉENNES.

Crète. — Mariani, *Monumenti*, VI, 206 et 275 suiv., a fait une assez fructueuse récolte à *Cydonia*, *Latos* (nouveau nom de tribu : ἐπὶ τῶν Αἰσχέων κοσμιόντων), *Khandra*, *Hiérapytna* et dans le pays des Étéocrètes(?). La perle de la collection (p. 301) est un * décret de la ville de *Praisos* (1^{re} siècle) réglant les conditions d'une alliance inégale avec le peuple des Σατάλιται (= Σατλήτιται,

cf. Et. de Byzance) et, subsidiairement, avec les Σηταῖται (le port de Praesos, aujourd'hui Sitia; Hatzidakis y a trouvé une inscription métrique chrétienne, Ἀθηνᾶ, VIII, 140). Les Stélites garderont leur territoire et auront une part dans les dîmes du poisson, de la pourpre et des droits de port; ils s'engagent à naviguer de concert avec les Praesiens dans les différentes mers à des conditions déterminées (1 dr. par homme et par jour). Chaque année au mois Dionysios, le πρωτόκοσμος (premier exemple de ce mot) renouvellera le serment d'alliance. Myres, JHS, XVI, 178 suiv., a recueilli une trentaine de petits textes ou de fragments à *Cydonia, Kissamos, Polyrrhénion*, entre autres (n° 15) une signature d'artiste Καλλιόκριτος.

Gortyne. Dümmler, *Philologus*, LIV, 205. Observations sur 2 des inscriptions de Halbherr (*Monumenti*, 1, 8, B-C) : il y serait question du temple d'Athéna à Sicyone.

Lébéna. Zingerle, MA., XXI, 67. Très ingénieuse restitution d'une inscr. publiée par Halbherr (*Museo*, III, 720) et histoire du culte d'Asclépios à Lébéna.

Cyclades. — *Amorgos*. Delamarre, RA, 1896, II, 73. 1. Décret du κοινὸν τῶν ἱεροουργῶν en l'honneur d'Épinomidès, qui a présidé la fête des Itonia; détail sur les frais de la cérémonie et πέλανος de la déesse; nouveau mois Kronion. — 2. Règlement relatif au culte de la Mère des dieux par les Samiens de Minoa. La prêtresse élue pour 10 ans préside aux initiations et fournit les victimes (τέλεστρα); chaque initié paye une taxe (πέλανος) de 1 drachme; l'argent est placé, sous la garantie de premières hypothèques, par les soins des ἐπιμήνιοι et des ἐξετασταί.

Nicourgia, près Amorgos. Delamarre, RPh, XX, 103. * Édition très améliorée du décret des Nésiotes trouvé par Prasinis (BCH., XVII, 205). Les insulaires ont été invités par le nésiarque Bacchon et par Philoclès roi de Sidon à envoyer des synèdres à un congrès convoqué à Samos, peu après l'avènement de Ptolémée Sôter (celui-ci a déjà reçu dans les îles les honneurs divins, l. 27). La fête célébrée chaque 5^e année à Alexandrie sera un ἄγων ἰσοδύμιος γυμνικός καὶ μουσικός καὶ ἱππικός auquel tous les Hellènes sont invités à participer, le κοινὸν des insulaires y sera représenté par 3 théores d'Andros, de Naxos et de Kythnos qui apporteront une couronne d'or de 1,000 stathères. L'inscription sera érigée à Délos près de l'autel de Sôter, d'autres exemplaires dans les autres temples des îles. C'est avec raison que M. D. rapporte à une de ces fêtes en l'honneur de Sôter la célèbre procession décrite par Callixénos ap. Athénée p. 177 C suiv. (qui renvoie pour les détails aux γραφαὶ τῶν πεντατηρίδων).

Délos. Couve, BCH., XIX, 473. Graffites recueillis dans une maison privée (cf. Rostovtsew, *ib.*, XX, 392); mention de deux *paidotribai*.

Théra. Hiller von Gärtringen, MA., XXI, 256. Inscr. d'époque romaine relative à un portique et à des bains, lettre d'un Ptolémée.

D'autres petits textes, sans grand intérêt, ont été copiés par Pollak, MA., XXI, 199 suiv. à *Syros* (proviennent d'Amorgos), *Siphnos, Mélos et Naxos*.

PÉNINSULE DES BALKANS.

Macédoine. — On peut considérer comme un *Corpus* provisoire des inscriptions de cette région (y compris Thasos) l'ouvrage méritoire de Marg. Dimitzas : Ἡ Μακεδονία ἐν λίθοις φθεγγόμενοις (Athènes, Perris, 1896; 1046 p.)

qui ne renferme pas moins de 1,600 textes, dont quelques-uns inédits; un bon index permet de s'orienter dans cette carrière.

Perdrizet, BCH., XIX, 109, a recueilli quelques textes dans la région du Strymon : dédicace d'un forgeron aux dieux de Samothrace (*Amphipolis*, n° 3), dédicace au θεός Ψυστος (*Cerdylium*), à Sévère, Caracalla et Géta (*Procrita*).

Mordtmann, MA., XXI, 97, a copié à Salonique quelques inscriptions funéraires avec clause pénale et à *Mélénik* (à l'O. du Strymon) une dédicace au dieu Asdoulétos

Archipel thrace. — *Lemnos*. Delamarre, RPh, XIX, 130. Funéraires de l'époque attique (après 386).

Samothrace. MA., XXI, 111. Fr. d'un catalogue d'initiées.

Thrace. Constantinople. — Kalinka, AEM, XIX, 58. Funéraires; dédicaces à Apollon Kratéanos.

Perinthe. *Ibid.*, stèle du commencement du v^e siècle, ornée d'une charmante palmette, avec les mots Ἡγυσιπόλιος τοῦ Φαναγόρεω; autel dédié à la corporation des coiffeurs; sur l'autre face un dieu nouveau Δι' Λοφείτη.

Haimos (au N. de Mésembria). MA., XX, 495. Κοτωος (?) θραγαργου τὸν βωμὸν τοῖς ἥρωσι.

Callatis et région avoisinante (*Kustendjé*, etc.). Tocilescu, AEM., XIX, 93. A noter le n° 59, procès-verbal bilingue de bornage, qui indique les distances séparant les bornes successives du territoire de Callatis. Dans le même pays, Kouzou, Ἀθηνᾶ, VIII, 345, a copié 4 épitaphes métriques semi-barbares.

Pizos (Tchakarlar, district bulgare de Tchirpan). Dobrousky et Joubin ont copié la fin de l'inscription 61 A 3 de Dumont-Homolle (p. 346). Le BCH. en publie un fac-similé (XX, pl. 12-13), commenté par Dobrousky (p. 374 suiv.). C'est la liste des premiers colons de l'*emporium* de Pizos, fondé entre 202 et 205; il y a là beaucoup de noms thraces, quelques-uns inédits; les plus fréquents sont Βαίθως et Μουκατράλις. M. D. en a dressé un index, mais il a négligé de relever les noms des 6 κῶμαι entre lesquelles ils sont distribués et il n'a pas essayé de déchiffrer la troisième colonne qui renferme des dispositions administratives importantes. Pourquoi aussi considère-t-il comme « n'offrant aucun sens » ou ayant un sens « mystique » une inscription répétée sur un grand nombre de lampes, de cuillers, etc., recueillis dans un nymphæum à Saladinovo, laquelle inscription se lit couramment (mais de droite à gauche) ἡ χάρις εἰμὶ? Le même savant publie dans les AEM., XVIII, 106 suiv., 37 petits textes latins et grecs de *Serdica* (Sofia) et environs.

SCYTHIE.

Olbia. Sur une tiare en or, couverte de figures et d'ornements, acquise par le musée du Louvre comme provenant d'un tumulus voisin d'*Olbia*: Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος ὁ Ὀλβιοπολιετῶν βασιλέα μέγαν καὶ ἀνείκητον Σαιταφάρνη. L'écriture est la même que celle du décret contemporain en l'honneur de Protogène (CIG. 2058) qui nous a fait connaître le nom du roi Saïtapharnès; mais le style de l'œuvre ne permet pas de décider entre le III^e et le II^e siècle pour l'époque de ce roi; la date du premier siècle proposée par M. Lechat (RÉG., IX, 479) est difficilement compatible avec ce que nous savons de l'histoire des villes grecques de Scythie au temps de Mithridate Eupator. Des objections assez puériles ont été élevées contre l'authenticité de l'inscription; M. Foucart

et M. Holleaux se sont donné la peine de les réfuter (*Acad. Inscr.*, 1896, p. 306; RA, 1896, II, p. 159).

ASIE

ASIE-MINEURE SEPTENTRIONALE (1).

Pont. — *Trébizonde*. Millet, BCH., XIX, 424 suiv. Inscriptions byzantines des églises et monastères (ix^e-xv^e siècle).

Amisus. AEM., XVIII, 230. Dédicace (an 241 = 209 après J.-C.) d'une *familia* de gladiateurs, *πονταρχούντων* M. Ίουλίου Ίουλιανού και Σηστυλίας Κυρίλλης γυναϊκός ἀπόϋ. On ne connaissait pas encore de « femme pontarque ».

Bithynie. — O. Hoefler s'est occupé du Ζεὺς Βάλτος que nous ont fait connaître l'année dernière (RÉG., VIII, 455) les inscriptions de la vallée du Sangarios. *Neue Jahrbücher*, LXVI, 472.

ASIE-MINEURE OCCIDENTALE

Mysie, Phrygie hellespontique. — *Maden*, près Balia (Karasi). MA., XX, 237; AEM., XVIII, 228. Dédicace par la boulè et le peuple τῆς Περιχαρζέως.

Pergame. MA., XXI, 497; XX, 111. Dédicaces (Zeus et les dieux, Asclépios, l'empereur Hadrien).

Barnaud, RÉG., IX, 427. Note sur l'inscription de Pergame, I, 224 (ambassade d'Andronic à Rome).

Parion. Holleaux, RÉG., IX, 359. Restitution du fragment publiée par Legrand (BCH., XVII, 550) d'un décret honorifique du Koinon de la Troade.

Troade, Éolide, Lesbos. — *Temnos*. BCH., XIX, 553. Base de statue (M. Aur. Attinas Tatianus Valentinianus, premier stratège).

Nesos. Wilhelm, MA., XXI, 236. Νίκανδρος Μοιραγένου χαίρει.

Lesbos. a) *Kalloni*. Wilhelm, MA., XXI, 237. Décret du κοινόν des Samothrakistes et restitution, dans le même sens, de CIG., 2167 b.

b) *Mitylène*. MA., XX, 233. Onze petits textes dédicatoires ou funéraires.

Ionie. — *Érythrées*. MA., XXI, 262. Dédicace par six stratèges.

Téos. BCH., XIX, 554. Un prêtre de Rome et de Πίστις.

Priène. Foucart, RPh., XX, 86. Sur la date des différents épisodes de la longue querelle entre Priène et Samos.

Milet. Delamarre, RPh., XIX, 131. *Cursus honorum* de Claudius Chionis, entre autres πρόξενος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερονεικῶν.

Éphèse. Fontrier, BCH., XX, 393. Borne (la première connue) du territoire de l'Artémis éphésienne; elle a été trouvée à cinq heures de la ville et est datée de l'empereur Auguste.

Larissa, près d'Éphèse. MA., XX, 241. Dédicace à Hadrien.

Didymes, près de Milet. Haussoullier, RPh., XX, 95. Horos du sanctuaire d'Apollon Ηεδωναστεύς (CIG., 2862). Textes fixant le sens de l'expression προφήτης ἀυτοτέτης (prophète de l'année où furent célébrées les Διδυμεία).

Carie, Doride. — *Iasos*. Haussoullier, RPh., XX, 96. Dédicace d'une colonne, comme dime, à Artémis Astias. L'éditeur cherche encore à prouver que le

(1) Signalons ici, faute d'un endroit mieux approprié, la belle étude de Perdrizet sur le culte de Mén, avec un *corpusculum* des dédicaces à ce dieu (BCH., XX, 57 suiv.).

catalogue publié RÉG., VI, 194 (n° 42), proviendrait de Didymes, parce que, sur 43 noms, 35 se retrouvent dans le catalogue Mus. Brit. (IV, 1) n° 924 c; mais la conclusion inverse pourrait être vraie.

Cnide. RÉG., IX, 420. Textes provenant de Kislanî, dans la Chersonèse cnidienne : n° 9. Proxénie d'un Abydénien, fin du v^e siècle (c'est le plus ancien décret connu de Cnide); n° 11. Distique funéraire.

Phycos. MA., XXI, 63. Observations sur le décret de Philocratès (BCH., XVIII, 31 = RÉG., VIII, 459).

36 textes ont été recueillis et publiés par Paton et Myres, JHS., XVI, 214 suiv., dans les localités suivantes : *Myndos* (funéraire de 8 vers; voir deux autres textes de Myndos dans RÉG., IX, 422), *Episcopi* (épitaphe datée de l'an du monde 6400 et quelques), *Ghiuk Chalar* (signature d'artiste : ἐποίησεν Μακεδὼν Διονυσίου Ἡρακλιώτης), *Halicarnasse* (... σοὶ τόδε, Κύπρι, καλὸν καλῆι εἶσεν ἄγαλμα | [ἔδρι]σιν ἐξ ἔργων χερσὶν ἀπαρξόμενος, etc.), *Kindya, Yemikler* (fr. carien), *Teichioussa* (inscriptions de prophètes; l'une est datée Ἰσθμίωνισι δὲ ἀρχοντος... ἔτους δὲ] ἀπὸ τῆς ἑκατοστῆς... Ὀλυμπιάδος καθ' ἣν ἐν[κα στάδιον Παρμενίσκος Κερ]χυραῖος, πυγμαῖον δὲ... Parméniscos fut deux fois vainqueur au stade, Ol. 171 et 173, d'où l'indication supplémentaire), *Bafi* (amende sépulcrale payable en or), *Chalkétor* (règlement rituel), *Mylasa* (voir aussi Fontrier, BCH., XIX, 558 = MA., XXI, 119, nouveau fr. d'un bail emphytéotique de la tribu des Otorcondes), *Amyzon* (fr. d'une lettre d'un Antiochus, édition très améliorée de l'intéressante inscription BMus. 896, relatant la fondation perpétuelle de Poseidonios, fils d'Isatroclès, en faveur d'une communauté de famille; ce texte est à rapprocher des testaments d'Épictéta et de Diomédon).

Sporades. — *Léros*. Fontrier, BCH., XIX, 550 = Büchner, MA., XXI, 33. Décret honorifique pour le négociant libéral Aristomachos (cp. Oiconomopoulos, *Leriaca*, 153); les trésoriers portent le titre de χρυσονόμοι. Épitaphe en vers.

Cos. Paton, RÉG., IX, 415. Remerciements d'une ville inconnue pour l'envoi du juge Diophantos; décret du dème d'Halasarna.

MA., XX, 506. Dédicace aux dieux ancestraux.

Arconnesos (devant Halicarnasse). Paton, MA., XX, 466. Dédicace d'un κοῖτών et d'un μαδιστήριον.

Chalké. Hiller von Gærtringen, AEM., XVIII, 1. Τιμοκράτης Ἀρισταγόρα Σαράπιος Ἱσίοις ποτίταγμα (cf. I. G. Ins. 957).

Rhodes. Hiller von Gærtringen, MA., XX, 222, 376; XXI, 39. N° 1. Grand monument funéraire élevé par le dème des Κασαρῆς à trois frères qui ont péri en combattant contre les brigands et les pirates tyrrhéniens : l'un d'eux était aide-pilote (πρωιράτας), l'autre colonel (συνταγματάρχης). 2. Épitaphe d'un poète illustre, Zélotos Philonicos; en voici la fin : Ἰπτόρθων δ' ἰταίων τε καὶ αἰγύρων ἐριθηλέων | Κελτὸς ἐρεῖ καὶ Ἰθήρ φῦναι ἀκαρότερος. 3-4. Inscr. donnant le tableau des magistrats rhodiens pendant une année (cf. I. G. Ins. 49). C'est avec raison que l'éditeur assigne maintenant ces textes aux années 200-150 avant J.-C. : un ἀγεμῶν ἐπὶ Καρίας serait incompréhensible au temps de Sylla. 5. Rescrit de l'empereur Néron, accusant réception d'une ambassade rhodienne qui était venue se plaindre d'une lettre adressée au nom des consuls; l'empereur déclare la lettre fausse et assure les Rhodiens de sa bienveillance. Le rescrit est daté du prêtre Diogénès, ζς de Petageitnios; l'éditeur interprète 7^e jour avant la fin de la 3^e décade, donc 24 non 27; j'ai peine à admettre cela ainsi que le reste de ses conclusions chronologiques. 8. Signa-

ture de X... fils d'Héliodoros. 11. Funéraire en vers, le Carien Chrésimos. 51. Extrait d'un décret rendu ἐπὶ Ἀρχεστράτου et ordonnant de consigner désormais sur le marbre les noms des titulaires successifs des divers sacerdoxes, avec le nom du prêtre d'Hélios contemporain. Timbres d'amphores dont un (n° 60) de Mélos. Corrections à divers numéros des I. G. Ins. Le n° 145 (sous une double herme d'Hérodote et de Panyasis?) devient :

οὐ μὲν [ἰοιδ]οὺς εἶχε Νίνου πόλις, οὐδὲ παρ' Ἰνδοῖς
καλλί[σ]της Μουσέων πτόρθος ἐνετρέφετο ·
πάντων (1) ? Ἡροδότου γλῶκιον στόμα καὶ Πανύασσιν
οὐδ' αὐτ' ἢ Βαθυλῶν ἔτρεφεν ὠγυγίη,
ἀλλ' Ἀλικαρνασσοῦ κραναὸν πέδον · ὧν διὰ μολπᾶν
κλει[ε]τὸν ἐν Ἑλλήνων ἄστεσι κῦδος ἔχει.

Hiller, AEM., XVIII, 12. Cinq textes très mutilés, dont un (de Lindos) se rapporte aux mêmes personnes que I. G. Ins. 829 A et 830.

Th. Reinach, RÉG., IX, 424. Jolis distiques funéraires ; fr. divers.

Lydie. — *Teira* (Tireh), près d'Hypaepa, et environs. Fontrier, BCH., XIX, 263 et 556. Amende sépulcrale de 1,500 deniers à payer à la κατοικία Ἀλικαωνῶν ; la sépulture se compose de plusieurs compartiments, πυρεῖαι, ayant chacun leur distinction définie. — Autre inscription funéraire mentionnant un legs fait à une corporation éphésienne.

MA., XX, 238 et 503 ; XXI, 118 ; BCH., XX, 393-395. Dédicace des logistes de la κατοικία Πατειρηγῶν datée de l'an de la ville 259 ; mention des κατοικίαι Καριηγῶν, Τειειφυτηγῶν, Ἀλμουρηγῶν (Phrygiens), Ἀλινοδηγῶν (Cariens ?).

Magnésie du Sipyle. Mylonas, RPh., XX, 89. Signature d'artiste (n° siècle ?). Μηνᾶς Αἴαντος Περραμηγῶς ἐποίησεν. (C'est la même qui a paru dans le BCH., XVIII, 541.)

Akkaya, près Nymphio. MA., XX, 398. Οἱ] συνδιατηρήσαντες (la garnison macédonienne) τὸ χωρίον ἐστεφάνωσαν τὸν στρατηγὸν Μαρτίαν (??) Μηνοδότου χρυσῶν στεφάνωι.

Assartépé (Mosténoi ?). MA., XX, 501 = BCH., XVIII, 542. Règlement d'un droit d'asile.

Thyatire. Dédicace des νέοι à la boulé (MA., XX, 243) ; 3 distiques sur la statue du héros Socrate (ib., 505). Οἱ τοῦ σταταρίου (le marché aux esclaves ?) ἐργασταὶ καὶ προξενηταὶ σωματων ἐτίμησαν... Le personnage honoré par cette estimable corporation (en raison de ses libéralités aux fêtes des empereurs) cumulait les métiers de σωματέμπορος et d'agoranome. Quel joli monde ! (MA., XXI, 262).

Philadelphie. Une citoyenne de Smyrne et de Philadelphie (BCH., XIX, 588). L'hérophante Artémon (MA., XX, 243). L'athlète Alexandre Flaccilianos (ib., 506). La fille de l'asiarque Sellius Sulla (MA., XXI, 117).

Tralles. Le δῆμος Ἀπτυραθειτῶν à l'asiarque M. Aur. Zosimos, fils de l'asiarque Tychicos (BCH., XIX, 560 = MA., XXI, 112). Dédicace des ἱερονεῖκαι (MA., XXI, 263).

Deirmendjik, entre Tralles et Magnésie du Méandre (2). Perdrizet et Jouguet,

(1) Restitution invraisemblable.

(2) C'est dans cette localité, on se le rappelle, que fut découverte la célèbre lettre de Darius I^{er} (REG., II, 426). M. Dittenberger en a restitué récemment (*Hermes*, XXXI, 643) les trois derniers mots πᾶσαν ἀτρέκειαν καὶ... qui prouvent, comme plusieurs autres particularités de langage, que l'original était en dialecte ionien.

BCH., XIX, 319 (= RPh., XX, 60). Borne miliaire bilingue comprenant : 1° une dédicace à Septime Sévère, trib. post. VIII (= 201), Caracalla, Géta et Julia Domna ; 2° l'indication ἀπὸ Ἐφέσου μί (για) π' αὶ ὁδοὶ ἀποκατεστῆθησαν ἐπὶ ἀνθυ- (πάτου) Αὐλλιανοῦ Γεντιανοῦ. Ainsi se trouve définitivement fixée la date du proconsulat de ce personnage bien connu par l'inscription de Tarragone (CIL., II, 4121) et diverses inscriptions asiatiques.

Téménotheraë. Bérard, BCH., XIX, 555. 1. Statue érigée par la ville d'Amorium à un citoyen des deux villes. 2. Téménotheraë s'intitule métropole du district Μοκαθηνή (que Ptolémée place en Phrygie). 3. La corporation des foulons à L. Egnatius qui a exercé la première fonction de la carrière équestre.

Emir Hamam, près de Koula. MA., XXI, 116. Dédicace par un collège de la Θεσεῶς κόμη.

ASIE MINEURE MÉRIDIONALE.

Lycie. — Gilbert Davies, JHS., XV, 100. 31 petits textes de provenance diverse. J'ai noté le n° 9 (amende sépulcrale) qui paraît fixer le site d'*Aloanda*, et le n° 49 qui mentionne un περιπόλιον Τυινδέων près de Kyrandagh.

Hill, JHS., XV, 116 (d'après les papiers de Daniell, datant de 1842, et conservés au musée Britannique). N° 1 (*Acalissos*) : décret honorifique pour Ctésioclès, dit Ctasadas, avec un long et intéressant *cursus honorum* (εἰκοσα-πρωτεύων, ἀγελαρχία, etc.). 10 (*Tlos*). Inscription pour un théâtre. 12 (*Xanthos*) : Εὐτυχέα βουλευτην παντάρχοντα (titre nouveau) οἱ συνέφθηβοι.

Heberdey et Kalinka ont publié dans la *Serta Harteliana*, p. 1 suiv., une collection de lettres et décrets honorifiques (de Cyanées, Myra, Patara) relatifs à Jason, fils de Neikostratos (de 136 à 145 après J.-C.)

Pisidie. — Hill, JHS., XV, 125 (d'après Daniell). Funéraires à clause pénale, de *Termessos* et autres lieux. Dans le n° 24 l'amende est ainsi formulée : τῷ ταμίῳ Χ ΜΝ κὲ τῷ Διὶ Σολύμῳ Χ ΜΝ. L'éditeur prend Μ comme dans certains textes (Lanckoronsky, II, 218, n° 83) pour le signe de μύριοι et interprète en conséquence « 10,050 deniers ».

ASIE MINEURE CENTRALE

Phrygie et Lycaonie. — Radet et Ouvré, BCH., XX, 107 suiv. Textes recueillis à *Nacoléa* (ex-votos à Zeus Brontôn, Zeus Abozénos), *Tchoukourdja* (dédicace aux dieux phrygiens), *Lysias* (imprécation funéraire en phrygien), *Synnada*, *Mélissa*.

Dorylée. MA., XXI, 264. Fragments divers.

Laodicée. Laurent, BCH., XX, 244. Texte chrétien relatif à un évêque.

Wide, MA., XX, 207. Décret en l'honneur des commissaires chargés de la construction d'un στρατήγιον. Sépulture de famille divisée en deux étages ou πλάται.

MA., XXI, 116. Amende sépulcrale.

Apamée. MA., XX, 237. Funéraire de l'an 434 (de la ville), mois Z.

Sébastè (Sedgikler). Cumont, RA., 1896, I, 173 et Buresch, *Wochenschrift f. klass. Philologie*, 1894, col. 106 suiv. (= BCH., XVII, 269 et XIX, 554), Texte très mutilé en hexamètres relatant les origines légendaires de la cité et sa fondation définitive par Auguste.

Outch Eyouk, Dokimion, Outch Kouyou. Souter. *Classical Review*, X, 420 (d'après Ramsay). Trois épigrammes dont la première contient trois vers de l'épigramme homérique sur Midas.

Sarre, AEM., XIX, 26. Trente-quatre textes recueillis à *Laodicée* (un personnage qui a rempli des missions gratuites, ἀντὶ στρατηγίας, auprès de L. César en Pannonie et d'Antonin à Rome), *Iconium* (dédicace Μητρι Ζιζιμηνη), *Afchar-Keni* (dème Γυναδέων).

Galatie. — *Ancyre.* AEM., XVIII, 231. La tribu première Μαρουραχηνή au galatarque Tib. Cl. Procillianus, fils de galatarque.

CHYPRE

Perdrizet, BCH., XX, 336 suiv. (voir, p. 337, un utile inventaire des inscriptions grecques de l'île précédemment publiées).

Citium (Larnaca). 1. Dans l'église de Saint-Lazare Ἡ πόλις Ποσειδώνιον Ἀντιπάτρου (III^e siècle). 2. Στραταγός Ἀντέου Ἀρχάς (soldat de la garnison ptolémaïque). 3. Liste de mercenaires décédés (?) suivis de leurs ethniques. 6. Ex-voto d'un médecin à Artémis Paralia. 7. Au médecin Artémidore. 8. Funéraire mentionnant des aromates, des couronnes de roses et un fin linceul de lin. 21 courts textes funéraires.

Livadia (entre Larnaca et Famagouste). Éloge dithyrambique du pays, par un évêque de Tamassos, daté du 1^{er} août 1797!

Lapéthos. Dédicace à Hadrien par la boulé et le peuple Λαπηθίων. Reproduction du psaume 14 des Septante. Funéraire chrétienne où le tombeau est appelé μασχά, « baignoire ».

Amathonte. Inscription de l'an 10 de Claude mentionnant les deux prêtres (d'Héra ?) et des paranymphe (Waddington, 2823). 18 funéraires.

Athiénau (Golgos?). Ex-votos au dieu guérisseur, θεός ὕψιστος.

Inscriptions de provenance diverse : balles de fronde, anses d'amphores, estampilles de vases, dédicaces à la reine Arsinoé Philadelphé.

SYRIE

On doit à M. J.-B. Chabot un utile index des Inscriptions grecques et latines de la Syrie publiées par Waddington (RA., 1896, I et II et tiré à part). Dans le même recueil (RA., 1896, I, 337), M. Clermont-Ganneau a commenté et corrigé divers textes précédemment publiés.

El Burdj (Séïra ?), sur le versant E. du Djebel ech Cheikh. Fossey, BCH., XIX, 303. Ἰπὲρ σωτηρίας ἀποκοράτορος Τραϊκνοῦ... Μεννάς Βεελιάου τοῦ Βεελιάου πατρὸς Νετείρου, τοῦ ἀποθεωθέντος (enseveli) ἐν τῷ λέβητι (cave funéraire ?) δι' οὗ (auprès duquel ?) αἰόρται (= ἔορται) ἄγονται, ἐπίσκοπος πάντων τῶν ἐνθάδε γεγονότων ἔργων, κατ' εὐσεβείας ἀνέθηκεν θεῶν Λευκοθεῶν Σεγεριῶν.

Dussaud, RA., 1896, I, 299, a copié quelques textes à *Byblos* (dédicaces à Zeus Sôter, Zeus Hypsistos), *Amschit* (fr. complétant l'épigramme Rehan, *Mission*, p. 231 : βαιὸν ἐν ἵσυχι, etc.), *Laodicée*.

Schürer, *Berl. Sitzungsberichte*, 1895, p. 67, s'est occupé de l'ère (61 avant J.-C.) et du calendrier de *Gaza* d'après les inscriptions récemment publiées.

La *Revue biblique* de 1895 a publié un assez grand nombre de textes, pour la plupart tardifs et sans grand intérêt, recueillis dans les localités suivantes :

- Yathia*, près Hébron (p. 67);
Chefa Amer (p. 74);
Césarée (p. 75 et 240) : sous le comte Fl. Evelpidios et le père de la ville Hélias (?), a été commencée la basilique avec le dallage, la mosaïque et les degrés de l'Hadrianeum;
Médaba (p. 241 et 588; 1896, p. 263);
Bethléem (p. 441 et 625);
Amman (p. 587) : dédicace du temple de l'Acropole sous Marc Aurèle;
Jérusalem (1896, p. 273);
Ziza (1896, p. 615).

La plus importante récolte provient de *Gerasa* (*Rev. biblique*, 1895, p. 374 suiv.). Dédicace d'un portique et de propylées sous Antonin (légal propréteur : Ælius Attidius Cornélianus, cos. des.). Dédicace à Marc Aurèle et Verus (légal Geminus Marcianus, cos. des. 170). Numéros des places dans le grand théâtre. Construction d'un marché sous le comte Fl. Élie, graffites des colonnes du marché et du forum (formule : X...ἐπιτήρωσεν): Autel érigé à Némésis en exécution d'un testament. Portique et bassin dédiés à Artémis κυρία l'an 142 de la ville. Stèle érigée Θεῶ Ἀρθεϊκῶ, an 212 de la ville. Dédicace à un προῶτος τῆς πόλεως. Curieuse épitaphe métrique de Julienne d'Antioche (corrections par Desrousseaux, p. 592). Dédicace métrique d'une église à saint Théodore martyr (an 559 de la ville).

MÉSOPOTAMIE

Saré Moghara (à 5 h. au S.-O. d'Orfa ou Édesse), sur un rocher. BCH., XX, 395. Un architecte a réparé les murs de Batnai, et aménagé, au profit des voyageurs, un *hân* (πανδοχείον) et des puits.

AFRIQUE

ÉGYPTE

Basse-Égypte. — Daressy, BCH., XX, 249. Proscynème (an 17 d'Antonin) sur une statue d'Aphrodite. Stèle de *Naucratis* avec l'inscription suivante en caractères du ve siècle : Μητροδώρο εἰμι στήμα τῶ πολλωνίδεω.

Moyenne Égypte et Fayoum. — *Hermopolis magna*. Jouguet, BCH., XX, 177. Dédicace d'un temple et d'un péribole aux dieux sauveurs et Philadelphes (Ptolémée Sôter II et Cléopâtre III) par la garnison d'Hermopolis. Suit le registre des soldats de deux (ou trois?) *lochoi*. On notera, en tête de chaque compagnie, le capitaine ou centurion (τήρ), le sergent-major (ὀρχηγός), le portedrapeau (σημεῖοφόρος), 3 gradés désignés par un N (= πεντηκόνταρχος) et un 4^e désigné par ΑΓ; à la queue le trompette (ιεραύλης) et le peloton hors rang, ἐγλελοχισμένοι μαχηροφόροι^A_{OBA} (sens inconnu).

Fayoum. Jouguet, BCH., XX, 191. Épitaphes en vers d'Aphrodisia, femme de Ptolémée, et de son fils Apollonios, citoyens d'Apollinopolis; Ἡρώδης ἔγραψεν.

Mahaffy, *Hermathena*, 1895, p. 243. Stèle de Dimeh : dédicace d'une route menant aux temples d'Isis Sononaïs, Harpocrate et Premarrès; date : an 13 = 10 de Cléopâtre III et Ptolémée Alexandre (104 avant J.-C.), 23 epiphi.

Jouguet, BCH., XX, 398 (provenance douteuse). Dédicace d'un temple à Agdistis, sous Ptolémée (Philadelphie) et Arsinoé.

Haute-Égypte. — *Lycopolis*. Daressy, BCH., XX, 249. Signature d'artiste : Ἀμμόνιος Ἀπολλοφάνου ἐποίησεν.

Ptolémaïs. Jouguet, BCH., XX, 245. Nouvelle édition, très en progrès, des graffiti du Djebel Toukh (cf. Sayce, RÉG., I, 311; II, 174; IV, 56; Bouriant, *Mém. du Caire*, VIII, 3, p. 365). N° 1. Θεοῖς σωτήρσι. Ἡρακλῆς Λύσιδος ἱεροποιὸς καὶ ἀρχιπρύτανις διὰ βίου τόπος· λαξοῖ (= λαξοῖδος?) Πτολεμαῖος, Σωτήρ, Ἄρης, Σαραπίων.

N° 7. Πανὶ ὁμοῦ Νύμφαι Ἰσιδώρω τάσδε ἔδωκαν
λατομίας εὐρεῖν τῷ Μενιπ(ο)ῖο γόνω
ἦνίκα ἀτόγ(ε)σι κελεύσμασι Μεττίου Πούφου
πάτρῃ ἡμετέρῃ κρηπίδι λατομόμου.

ib., XX, 398. Dédicace à l'empereur Antonin par la ville, an XI, 21 Thoth.

Tentyris (Dendérah). Jouguet, BCH., XIX, 523 (= Lambros et Dümichen, *Bullettino*, 1877, p. 52), Proscynème en l'honneur de l'empereur Claude, sous le préfet L. Æmilius Rectus, an II, 8 Pharmouthi Σεβαστῆ: (cf. CIG., III, 4715). En quel honneur le 8 du mois était-il consacré à l'empereur?

Coptos. Jouguet, BCH., XX, 169 (cf. Hogarth dans Fl. Petrie, *Coptos*). Tarif des droits à percevoir par les fermiers des péages sur la route de Coptos à Bérénice : pilote de l'escadre de la mer Rouge, 8 dr. ; ribaudes, 108 dr. ; par tablette de chameau, 1 obole ; sceau d'une tablette de chameau, 2 ob. ; un homme d'une caravane, 1 dr. ; une femme, 4 dr. ; un âne, 2 oboles ; une voiture à coffre, 4 dr. ; un convoi funéraire, 1 dr. et ... oboles. Gravé par les soins de l'Ἐπαρχος ὄρους Βερενίκης L. Antistius Asiaticus, an IX (nom d'empereur martelé qui n'est autre que Domitien).

Thèbes (Louqsor). Jouguet, RÉG., IX, 433. Épitaphe métrique d'un soldat, Eubios.

Ombos. Jouguet, BCH., XX, 167. Dédicace d'une chapelle à Aphrodite, an VII de Domitien, préfet C. Septimius Vegetus.

Syène (Assouan). Strack, MA., XX, 327 (cf. Sayce, *Trans. Soc. Bibl. arch.*, mai 1877; Mahaffy, *Hermathena*, 1896, p. 273). Relation de la visite du roi Philométor Sôter II, an II (115 avant J.-C.), à la « ville nouvellement fondée » d'Éléphantine ; bienfaits et lettres de ce roi adressées aux prêtres d'Éléphantine et au stratège Phommouti ; requête des « gens de la montagne » et réponse des rois ; lettres des rois au stratège de Thèbes, Hermocrate. On notera la double date : 3 Daisios = 3 (ou 4) Pharmouthi.

Philae. Erman, Hirschfeld, etc., *Berliner Sitzungsberichte*, 1896, p. 469 ; Maspero, *Revue critique*, 16 mars 1896. 1. Dédicace d'un temple à Auguste, an XVIII, par le préfet P. Rubrius Barbarus. * 2. Stèle trilingue relatant les succès de C. Cornelius Gallus, premier préfet romain, sur les insurgés de la Thébaïde : il a gagné deux batailles en 15 jours, pris cinq villes, reçu des ambassadeurs éthiopiens, installé un tyran dans la toparchie éthiopienne Τριακοντάσχοινος. Le texte hiéroglyphique donne la date exacte : an I de César Auguste (avril 725 de Rome).

Temple de Redesiyeh (désert). Schwarz, *Neue Jahrbücher*, LXVI, 145. Réédition et commentaire des inscriptions publiées par Lepsius, *Denkmäler*, VI, 80.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

7 janvier 1897. — Présidence de M. Decharme, premier vice-président de l'Association.

Le Président fait part du décès de M. Colmet Daâge, conseiller-maitre honoraire à la Cour des comptes, qui faisait partie de l'Association depuis 1872.

Membres nouveaux : M^{me} Karpelès ; le R. P. Alexandre Lavriotis, MM. Bourguet, C^{te} A. Couret, A. France. — M. Colardeau, membre ordinaire de l'Association, devient membre donateur.

M. Omont donne lecture d'un travail sur les relations de Martin Crusius et de Georges Douza avec Th. Zygomalas.

M. Ruelle communique : 1^o une note intitulée : *Clepsydre ou hydraulie, d'après un texte de Simplicius* ; 2^o quelques remarques sur le *monochorde*, d'après Ptolémée, *Harmoniques*, II, 12.

M. Tannery lit un mémoire sur Ephante de Syracuse.

M. Michon donne lecture d'une notice destinée aux *Monuments Piot* et relative à une statuette de marbre très mutilée que possède le musée du Louvre.

M. Th. Reinach détermine la valeur du rapport qui existait entre l'or et l'argent, au iv^e siècle av. J.-C., d'après un fragment des comptes des hiéropes d'Eleusis publié dans le *C. I. A.*, IV, 2^e partie, n^o 834 b, et qui appartient à l'année 328.

4 février 1897. — Présidence de M. Michel Bréal, président de l'Association.

Le Président annonce la mort du D^r Zographos.

M. Maspero donne lecture d'un mémoire de M. C. Bruston, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, intitulé : *De quelques textes difficiles de l'évangile de Pierre*.

M. Durand-Gréville communique quelques observations sur la composition chimique de la couleur noire employée dans la décoration des vases grecs, à propos de récentes expériences faites par M. Engel et signalées par M. Lechat (*Revue, Bull. arch.*, 1896, p. 465 et suiv.).

M. P. Girard présente diverses observations sur un texte publié par M. Kenyon et commenté par M. Haussoullier dans la *Rev. de philologie*, 1897, p. 1 et suiv. Ce texte, déchiffré sur un papyrus du British Museum, est malheureusement très incomplet ; la langue et la syntaxe autorisent à en

fixer la date à une époque assez tardive; il paraît se rapporter à la *cryptie* des Lacédémoniens. M. Weil ajoute à ces observations quelques remarques.

Le Président annonce les fêtes qui doivent avoir lieu prochainement à Athènes, à l'occasion du cinquantenaire de l'École française, et invite ceux de ses confrères qui désireraient y assister comme délégués de l'Association, à se faire connaître.

4 mars 1897. — Présidence de M. Michel Bréal.

Le Président annonce la mort de M. Leviez, membre donateur de l'Association.

Membres nouveaux : MM. Charpentier, Ph. Crozier, Mallet. — Le gymnase Avérof, d'Alexandrie, inscrit comme membre ordinaire, devient donateur et fondateur pour les *Monuments grecs*.

M. Weil signale, parmi les *New classical fragments* récemment publiés par M. Grenfell (Oxford, 1897), un fragment de Phérécyde de Syros relatif au *ἔσπος γάμος* de Zeus et de Héra; il l'explique et propose une restitution de la partie mutilée de ce morceau.

M. Ruelle appelle l'attention de la Société sur le manuscrit grec n° 2510 de la Bibliothèque nationale (exécuté en 1384), lequel est inédit et sera inséré dans le recueil des *lapidaires* qu'il publie en collaboration avec M. F. de Mély.

M. Tannery explique un passage obscur de Diophante.

M. Th. Reinach expose une nouvelle hypothèse sur l'organisation des concours dramatiques au v^e siècle et sur la place qu'y occupait le drame satyrique. Quelques observations sont présentées à ce sujet par MM. Weil et P. Girard.

Le secrétaire,
P. GIRARD.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de janvier à mars 1897.

- BEAUCHET. — **Histoire du droit privé de la République athénienne.**
4 vol. Paris, 1897.
- Pan. Al. COMNÉNOS. — *Λακωνικά*, fasc. IV. Athènes, 1896.
- COURET (C^{te} A.). — **La prise de Jérusalem par les Perses, en 614.**
Orléans, 1896.
- Franz CUMONT. — **Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra.** Bruxelles, 1896.
- G. FOUcart. — **De libertorum conditione apud Athenienses.** Paris, 1896.
- D. C. HESSELING. — **Les cinq livres de la Loi (le Pentateuque).** Leyde et Leipzig, 1897.
- K. KRUMBACHER. — **Ein Dithyrambus auf den Chronisten Theophanes.** Munich, 1897.
- LAMPAKIS. — *Χριστιανική άγιογραφία.* Athènes, 1896.
- LATYSCHÉW. — **Scythica et caucasica e veteribus scriptoribus græcis et latinis collecta et cum versione rossica edita.** Saint-Pétersbourg, 1896.
- Léon PARIS. — **Alceste, drame d'Euripide trad. en vers français.** Paris, et Bordeaux, 1896.
- PLATON. — **Extraits**, par G. Dalmeida. Paris, 1897.
- De RIDDER. — **De ectypis quibusdam æneis quæ falso vocantur argivo-corinthiaca.** Paris, 1896.
- **L'idée de la mort chez les Grecs, au v^e et au iv^e siècle av. J.-C.**
Paris, 1896.
- Const. SATHAS. — **Bibliotheca græca.** VII, Paris, 1894.
- G. SCHLUMBERGER. — **L'épopée byzantine à la fin du x^e siècle.** Paris, 1896.
- Vetus Testamentum græce. Codicis Sarraviani-Colbertini quæ supersunt ... Præfatus est H. Omont.** Leyde, 1897.
- Ang. VLACHOS. — *Λεξικόν έλληνογαλλικόν.* Athènes, 1897.
- WEIL. — **Rapport de la commission des Écoles d'Athènes et de Rome pour l'année 1895-1896.** Paris, 1897.
- Πρακτικά τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχ. Ἐταιρείας τοῦ ἔτους 1895.* Athènes, 1896.
- Φιλ. Σύλλογος Παρνασσός, Ἐπετηρίς,* 1^{re} année. Athènes, 1897.
- Périodiques divers.**

NOUVELLES DIVERSES

= Notre correspondant d'Athènes nous communique le texte de l'intéressante loi votée dernièrement par la Chambre hellénique « sur la conservation des collines historiques ». Cette loi, votée sur l'initiative de M. Th. Delyannis, constitue une modification de l'article 41 de la loi du 22 août 1861 sur l'exploitation des mines et carrières. En voici le texte intégral, qui intéressera même les philologues, comme un spécimen du grec officiel d'aujourd'hui.

Ἡ ἐν ὑπάθρῳ λατομία ἐνεργεῖται ἄνευ ἀδείας. Ἐὰν δὲ ἡ ἐξόρυξις γίνηται δι' ὑπονόμων στοῶν, διατελεῖ ὑπὸ τὴν ἐπιτήρησιν τοῦ ἐπὶ τῶν μεταλλείων μηχανικοῦ. Ἐπὶ τῶν ἐν τοῖς πέριξ ὁμῶς τῶν Ἀθηνῶν καὶ τοῦ Πειραιῶς λόφων καὶ ὑψωμάτων ἀπαγορεύεται πᾶσα λατομία ἄνευ προηγουμένης ἀδείας τοῦ Ὑπουργοῦ τῶν Ἐσωτερικῶν. Ἡ ἄδεια αὕτη ἐκδίδεται εἴτε ἐπὶ ὠρισμένῳ εἴτε ἐπὶ ἀορίστῳ χρόνῳ μετὰ προηγουμένην ὑποχρεωτικὴν ἔγγραφον γνωμοδότησιν ἐπιτροπείας ἀποφαινομένης ὅτι διὰ τῆς αἰτουμένης λατομίας δὲν ἐπέρχεται τις βλάβη εἰς λόφον ἢ ὑψωμα ἱστορικὴν ἢ ἀρχαιολογικὴν ἔχον σημασίαν.

Ἡ ἐπιτροπὴ αὕτη ἀποτελεῖται ἐκ τοῦ Προέδρου καὶ τοῦ Εἰσαγγελέως τοῦ Ἀρείου Πάγου, ἐκ τοῦ γενικοῦ Ἐφόρου τῶν ἀρχαιοτήτων, ἐκ τοῦ ἀρχαιότερου τῶν καθηγητῶν τῆς Ἀρχαιολογίας ἐν τῷ ἐθνικῷ Πανεπιστημίῳ καὶ ἐξ ἑνὸς ἀλλοδαποῦ ἀρχαιολόγου, λαμβανομένου κατὰ προτίμησιν ἐκ τῶν διευθυντῶν τῶν ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῶν σχολῶν. Θεωρεῖται δὲ αὕτη πλήρης καὶ ἂν τρία τουλάχιστον ἐκ τῶν μελῶν αὐτῆς ὡς παρόντα, ἐν οἷς πάντως ὁ γενικός Ἐφορος τῶν Ἀρχαιοτήτων.

Ὁ Ὑπουργὸς τῶν Ἐσωτερικῶν ἐπὶ τῇ προτάσει τοῦ γενικοῦ ἐφόρου τῶν ἀρχαιοτήτων καὶ τῇ ἀποφάσει τῆς ἀνωτέρω ἐπιτροπείας, πρὸς τοῦτο καλουμένης, ἔχει δικαίωμα νὰ ἀνακαλῆ πᾶσαν ἐκδιδομένην ἄδειαν.

Τὰ πρὸς ἐκτέλεσιν τοῦ νόμου τούτου ὁρισθῆσονται διὰ Β. Διατάγματος. Διὰ Βασιλικῶν δὲ Διαταγμάτων δύνανται νὰ ἐπεκταθῶσιν αἱ διατάξεις αὐτοῦ καὶ ἐπὶ ἄλλων εἰς ἄλλας περιφερείας λόφων καὶ ὑψωμάτων πλὴν τῶν περὶ τὰς Ἀθῆνας καὶ τὸν Πειραιᾶ.

= Le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante :

« L'application de la prononciation moderne à l'étude du grec a été mise à l'essai, dans les lycées et collèges, pendant les quatre derniers mois de l'année scolaire écoulée.

« Il résulte de l'examen des rapports qui m'ont été adressés, que MM. les professeurs se montrent, en général, peu partisans de l'innovation, l'emploi de la prononciation moderne ne présentant, à leur avis, ni assez d'intérêt, ni assez de profit, tant au point de vue scientifique et éducatif qu'au point de vue pratique et international. Toutefois, l'impression qui semble se dégager des diverses constatations faites, c'est qu'on pourrait, non sans utilité pour les études, initier, en quelques leçons, les élèves à la prononciation moderne, à partir d'une classe où ils seraient déjà familiarisés avec les formes et la syntaxe grecques.

« Il m'a paru, en conséquence, qu'il serait intéressant de poursuivre, dans ces conditions, l'expérience dans les classes de seconde ou de rhétorique. »

ADDITIONS & CORRECTIONS

= M. Hiller von Gaertringen, le savant éditeur du premier fascicule du *Corpus inscriptionum graecarum insularum*, a bien voulu me communiquer quelques observations au sujet des inscriptions rhodiennes publiées dans notre dernière livraison (IX, 424 suiv.). Mon n° 1 (ὁ δᾶμος ὁ Ῥοδίων, etc.) est identique au n° 82, a, des *I(nscr.) G(yaecae) Ins(ularum)*. M. Hiller von G. qui avait restitué dubitativement, à la 3^e ligne, le nom propre Το]υρπ[ιλιανόν accepte ma conjecture εὐε]ργ[έταν] (j'ai imprimé par distraction εὐεργέτην). Mon n° 4 — qui se lit sur une autre face de la même pierre que le n° 1 — paraît être une meilleure copie de *I. G. Ins.* 82, b. Au n° 2 [Εὐχῆν] est inutile : cf. *I. G. Ins.* 28, Ἄρι]στό-κλεια... [Δά]ματρι. Enfin au n° 5 ma transcription ΟΥΗΕΝΙΑΝΟΥ cache très probablement Ἰ]ουστινιανοῦ. (D'après cela les deux dernières lignes pourraient se restituer ainsi :

....Ἰ]ουστινιανοῦ τ[ὸν ἔ]μὸν βασιλ(έ)α.)

M. Hiller m'a communiqué en même temps une lettre du docteur Saridakis de Rhodes qui donne quelques renseignements sur la destination et la provenance de plusieurs de nos inscriptions. Le n° 3 — que M. S. propose de restituer Κρίτω[v] Ἐφέ[σιος] — est gravé sur le couvercle d'une *théca* funéraire en pierre grise; deux autres *thécas* récemment découvertes dans un champ à Rhodes portent les inscriptions ΘΕΥΦΙΑΟΥ et ΕΥΚΛΕΥΣ. La pierre 1-4 et la pierre 5 se trouvaient chez un tailleur de pierres. — Tous nos remerciements à l'aimable et savant confrère.

T. R.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les auteurs et éditeurs qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 12, rue de l'Abbaye, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.

1. APOLLONIUS DE CITIUM. *Illustrirter Kommentar zu der hippokratischen Schrift Περὶ ἄρθρων*. Ed. Hermann Schöne. Leipzig, Teubner, 1896. In-4°, xxxix-35 p. 31 planches.

Apollonius de Citium est un médecin de l'école empirique qui florissait au 1^{er} siècle avant notre ère. Nous avons de lui un extrait de l'ouvrage hippocratique sur les méthodes de « réduction » des luxations et fractures, qui renferme, avec les principales règles pratiques de ces opérations, un bref commentaire et de précieuses illustrations. L'ouvrage est dédié à un Ptolémée, probablement le frère d'Aulète, qui régna à Chypre jusqu'en 58 avant J.-C. Ce traité nous a été conservé dans un manuscrit célèbre, le Laurentianus LXXIV, 7, de

l'an 900 environ (Suidas paraît l'avoir utilisé) parmi divers autres écrits chirurgicaux, compilés par un certain Nicétas ; les manuscrits de Paris n'en sont que des copies. Les figures très soignées du Laurentianus, quoiqu'elles trahissent par certains détails et certains accessoires la main de l'artiste byzantin (somptueux portiques qui encadrent les personnages, etc.), paraissent être, en somme, la reproduction fidèle des dessins originaux d'Apollonius. Elles présentent dès lors un intérêt artistique égal à leur intérêt scientifique.

Le texte du traité avait déjà été publié par Dietz en 1834, mais M. Schöne l'a rectifié dans plusieurs passages grâce à une révision attentive du manuscrit. De plus, il donne pour la première fois, dans des phototypies

très satisfaisantes, le fac-similé à moitié grandeur des figures.

On a là, avec un document important pour l'histoire de la pratique médicale, un très curieux spécimen d'un livre illustré dans l'antiquité.

H. G.

2. *BATRACHOMYOMACHIE. Die homerische Batrachomachia (sic) des Karers Pigrès nebst Scholien und Paraphrase...* von Arthur Ludwich. Leipzig, Teubner, 1896, vi-484 p.

Cette nouvelle et définitive édition de la blquette célèbre repose sur la collation de 74 manuscrits (au lieu de 15 qu'avait utilisés le dernier éditeur, Baumeister) et sur l'étude minutieuse des scolies et de la paraphrase byzantines qui sont imprimées ici *in extenso* pour la première fois. On sait que la *Batrachomachie* (telle est la forme que M. Ludwich préfère avec les meilleurs manuscrits) a été défigurée plus qu'aucun autre texte antique par des interpolateurs plus ou moins érudits; les fautes contre le bon sens, la grammaire, le mètre, dont abonde la vulgate, ne sauraient sans injustice être mises sur le compte de Carien Pigrès, qui paraît avoir été un parodiste un peu anodin, un poète médiocre, mais lettré et raisonnable. M. L. s'efforce après tant d'autres d'éliminer du texte les additions qui l'ont indûment grossi et, pour laisser le lecteur juge, il imprime en regard l'un de l'autre le texte « traditionnel » et le texte « primitif »; on peut contester dans certains cas les coupes sombres pratiquées par M. Ludwich, mais en général elles sont inspirées par un jugement sain et un goût éclairé. L'introduction est un travail très considérable; après un aperçu sur les origines de l'épopée animale chez les Grecs, elle expose avec détail l'histoire de la tradition du texte et les

raisons multiples de sa corruption. L'éditeur apprécie avec équité les scolies byzantines, dont une partie est anonyme, le reste dû à Manuel Moschopule et Laonic de Crète; la paraphrase est probablement l'œuvre de Théodore de Gaza. L'ouvrage se termine par un *index rerum*, un lexique complet des mots du poème et un index choisi des scolies. Ce beau volume constituée à la fois, on le voit, une contribution importante à l'histoire d'une branche peu connue de la poésie grecque et une mine de renseignements intéressants sur la philologie byzantine.

H. GRÜBLER.

3. *BEAUCHET (Ludovic). Histoire du droit privé de la République athénienne.* Paris, Chevalier-Marescq, 1897. In-8°, 4 volumes de LIII-541 + 552 + 747 + 575 pages.

L'ouvrage considérable de M. Beauchet vient de recevoir de l'*Association pour l'encouragement des études grecques* une consécration qui nous dispense d'insister longuement, à cette place, sur ses rares mérites. Disons simplement que c'est le premier traité d'ensemble composé dans notre langue (et même, à dire vrai, en aucune langue) sur ce vaste sujet, qui importe à un égal degré à la connaissance de l'histoire d'Athènes et à la complète intelligence de sa littérature. L'auteur est avant tout un jurisconsulte et il a écrit pour les jurisconsultes; de là des divisions et des procédés d'exposition, d'argumentation, qui, pour familiers qu'ils soient aux lecteurs du *Corpus juris*, surprendront parfois les philologues habitués à plus de sobriété; on pourrait aussi relever çà et là de menues erreurs de fait, quelques théories hasardeuses trop facilement acceptées, des négligences et des incorrections dans les citations de textes. Mais ces

menus défauts disparaissent devant l'importance du service rendu à nos études, service encore rehaussé par la clarté et l'aisance du style, et même par l'élégance de l'exécution matérielle (réserve faite du grec, qui est criblé de fautes). Ce bon livre est en même temps un beau livre; nos remerciements et nos félicitations s'ajoutent au juste tribut d'éloges qu'il a déjà reçu (1).

T. R.

4. BENECKE (E. F. M.). *Antimachus of Colophon and the position of women in greek poetry. A fragment*. London, Swann Sonnenschein, 1896. In-12°, VIII-256 p.

L'auteur entreprend de démontrer que l'amour « romanesque » entre homme et femme est complètement étranger à la littérature comme à la société grecques des époques homérique, lyrique et périclénienne. Il était alors en quelque sorte dédoublé en deux sentiments : l'un, purement physique, entre personnes de sexe différent et qui, même passionné, ne s'élève jamais au-dessus d'une furie

(1) Malgré son titre, M. B. n'a pas écrit une *histoire* du droit attique, mais un exposé systématique de ce droit. Sur l'évolution historique du droit grec en général, et en particulier de la procédure et du droit criminel, on trouvera des vues très intéressantes, très « suggestives » dans un récent opuscule de G. Gilbert, *Beiträge zur Entwicklungsgeschichte des griechischen Gerichtsverfahrens und des griechischen Rechtes* (23^e supplément des *Neue Jahrbücher*, Leipzig, Teubner, 1896; p. 443-535). Je regrette cependant que M. Gilbert utilise si peu et si mal le *Recueil des inscriptions juridiques* et passe sous silence les lois éléennes; je suis aussi persuadé qu'il se trompe en rapportant aux ἄρονες de Solon la mention πρώτος ἄρων placée en tête de la copie de la loi de Dracon (Ditt. 43), et plus encore en voyant l'archonte roi dans les βασιλεῖς de ce texte.

du sang et des nerfs (« une sorte de rougeole »), l'autre, exalté mais idéal, entre amis du même sexe. L'amour, tel que nous l'entendons, n'aurait fait son apparition qu'avec la *Lyde* d'Antimaque de Colophon; c'est sous son influence qu'écrivit Asclépiade, qui, à son tour, aurait inspiré Ménandre, dont les comédies sont l'apothéose du sentiment romanesque et du mariage d'amour. Sur ces derniers points, la démonstration de l'auteur paraît faible et même, en ce qui concerne la date d'Asclépiade, tout à fait manquée; mais le fond de sa thèse est vrai sinon très nouveau; l'*humour*, parfois un peu crû ou subtil avec lequel il l'a développée (1), l'analyse ingénieuse et approfondie qu'il fait des fragments des comiques, font regretter qu'un érudit aussi bien doué ait été enlevé prématurément à nos études.

ATTICUS.

5. BONNET (Émile). *Médaillier de la Société archéologique de Montpellier. I. Monnaies antiques*. Montpellier, 1896. In-8°, VI-85 p.

Nous recommandons ce catalogue moins à cause de son importance pour la numismatique grecque, qui y est cependant représentée par une centaine de pièces de Marseille (2) et

(1) Exemple (p. 14). « Penelope is merely the ideal housekeeper... What really grieves her about the suitors is not their suggestions as to the death of Odysseus, but the quantity of pork they eat. »

(2) Dont une, d'argent, inédite (imitation barbare ?) « Tête d'Apollon = Roue, à l'intérieur de laquelle tête de bœuf et MA. » Dans les séries gauloises (Tectosages, Longostalètes, etc.), naturellement les plus importantes, citons l'intéressant bronze (n° 163) avec ΚΡΙΣΣΟ (Griselum ?), l'as « à pied de sanglier » de Nîmes (n° 281), la pièce des Volces Tectosages avec la légende SETV (n° 664). Un beau statère de Philippe a été trouvé dans l'arrondissement de Lodève (n° 1083).

de bons exemplaires des autres séries, que parce qu'il offre un modèle tout à fait digne d'être imité par les sociétés analogues de province dont les richesses, faute d'une publication de ce genre, restent enfouies sous le boisseau. La rédaction est claire, exacte et bien informée; seule la planche de phototypie (imprimée à Nancy) laisse à désirer, à la fois comme choix de pièces et comme netteté d'exécution.

T. R.

6. COLLIGNON (*Maxime*). *Histoire de la sculpture grecque*. Tome II. Paris, Didot, 1897. Grand in-8°, 715 p.

Ce volume complète le monument élevé par M. Collignon à la sculpture grecque : il est consacré à la sculpture décorative et funéraire de la seconde moitié du IV^e siècle, aux grands maîtres du IV^e siècle, Scopas, Praxitèle, Lysippe et à leurs élèves, enfin à l'art hellénistique étudié principalement à Rhodes, à Pergame et à Alexandrie. L'art grec après la conquête romaine, art de copie et de pastiche, n'obtient qu'une centaine de pages et c'est plus qu'il ne lui en faut. — M. Collignon n'est pas toujours, sur les œuvres secondaires, aussi complet qu'Overbeck, ni, sur les questions purement philologiques, aussi solide que Brunn (voir, par exemple, son chapitre sur le *Laocoon* où il confond *consilium* et *concilium* et paraît ignorer le fait aujourd'hui acquis que *de consili sententia* signifie simplement « en collaboration »). Mais il reprend toute sa supériorité dans les questions de goût et d'appréciation esthétique. Très au courant de tous les travaux modernes, mais nullement « emballé » et conservant toujours sa liberté et sa lucidité de jugement, il nous donne, de l'évolution de la sculpture grecque, le tableau en somme le plus brillant

et le plus judicieux qui ait encore été tenté. L'avenir le complétera et le corrigera sans doute sur bien des points de détail; je ne crois pas qu'il y apporte des changements vraiment essentiels et pendant cinquante ans ce livre sera pour les archéologues de tout pays ce que les manuels allemands ont été pour nos aînés : le guide sûr, la base solide de toute recherche ultérieure. L'ouvrage de notre compatriote a, en outre, sur ceux de ses illustres devanciers le double avantage d'être écrit d'un style alerte et aimable et d'être admirablement illustré : il instruit par les yeux autant que par la parole.

T. R.

7. DIETERICH (*Albrecht*). *Die Grabchrift des Aberkios*. Leipzig, Teubner, 1896. In-12. vi-55 p.

Après M. Ficker (voir *Revue*, VIII, 462), M. Dieterich essaye à son tour de démontrer le caractère non chrétien de la fameuse épitaphe de l'« évêque » d'Hiéropolis. Comme son devancier (qu'il aurait dû, peut-être, citer moins discrètement), il fait d'Abercius un sectateur d'Attis, mais il propose une explication aussi nouvelle qu'ingénieuse des vers 7-9 que M. Ficker n'avait pas réussi à faire rentrer dans le cadre de son interprétation. Abercius serait allé à Rome pour représenter la religion d'Attis à la cérémonie du mariage mystique que célébra Héliogabale entre son dieu-roi (βασιλῆα = βασιλῆα), figuré par une pierre (λίθον) à l'empreinte resplendissante, et la déesse-reine (βασιλίσσαν) de Carthage. Un peu plus loin (v. 12), la Foi [Πίστις] devient [Νῆ]στις, divinité mystique, dont Empédocle faisait le principe de l'eau et qui se retrouverait dans la gnose de Marcion (en réalité, le texte d'Hippolyte, *Ref. omn. haer.*, p. 384, ne dit rien de pareil). Tout cela, il faut

l'avouer, est plus spirituel que convaincant. Sans insister sur ce qu'ont de risqué des formes barbares comme βασιλιζον — la *Vita* donne βασιλεζον, la pierre est ici brisée — et λαον dans le sens de « pierre » (on attendrait λαζον), de bizarre l'intervention d'un fantôme aussi obscur que la vieille Νηστεις empédocléenne dans ce contexte « phrygien », on notera que M. D. ne propose aucune explication convenable des mots Παυλον εχων επορον (v. 12) et traite (p. 49) avec un dédain superbe, mais inquisiteur, l'opinion qui voit là une allusion à l'apôtre Paul ; par dessus tout, comme la fête d'Héliogabale tombe entre 219 et 222 après J.-C., et que l'épithaphe d'Alexandre d'Hiéropolis, qui reproduit six vers de celle d'Abercius, est datée de l'an 300 d'Hiéropolis = 216 après J.-C., M. Dieterich est obligé de faire de ce dernier texte le modèle de l'inscription d'Abercius (au lieu de la copie) et de lui refuser — malgré les mots ειρήνη παράγουσιν, etc., — tout caractère chrétien : deux propositions qui choquent également le bon sens. Somme toute, si réelles que soient les difficultés que présente dans l'ancienne opinion un texte volontairement obscur, la théorie nouvelle se heurte, jusqu'à nouvel ordre, à des invraisemblances, disons même à des impossibilités encore plus certaines.

T. R.

8. *DIONIS PRUSAENSIS* quem vocant Chrysostomum quae exstant omnia edidit apparatu critico instruxit J. de Arnim. Vol. II. Bero-
lini apud Weidmannos. 1896. xiv et 380 p. gr. in-8°.

Le premier volume de cette excellente édition parut en 1893. Nous l'avons signalé aux lecteurs de cette *Revue* (1894, p. 100) : il est inutile de revenir ici sur ce que nous y avons

dit des manuscrits employés, en partie collationnés à nouveau, par M. d'Arnim, de leur groupement, des principes qui ont présidé à la constitution du texte. Bornons-nous à dire que le présent volume est tout à fait digne de celui qui l'a précédé. Il contient le restant des discours, les fragments, les *Testimonia de vita Dionis*, la dissertation d'Emperius *De exilio Dionis*, et dix Tables, parmi lesquelles nous recommandons particulièrement à l'attention des lecteurs celles qui sont intitulées : *Dionis vita* et *Dionis philosophia*. Faites avec grand soin, elles sont très utiles et peuvent servir quelquefois de commentaire au texte. Mentionnons encore deux suppléments au premier volume : les variantes, peu importantes, quoique très anciennes, de quelques pages du III^e et du IV^e discours, récemment publiées par Léon Parmentier, dans la *Revue de Philologie* ; plusieurs rectifications et conjectures dues en partie à l'éditeur, en partie à divers hellénistes. La lecture d'un discours du présent volume nous suggère les observations suivantes :

XXXVIII. Πρὸς Νικομηθεῖς περὶ ὁμοιοῦς τῆς πρὸς Νικαεῖς, § 5, p. 131 Reiske.

Les Nicomédiens ne veulent pas entendre parler de réconciliation avec leurs voisins de Nicée. Aussi Dion leur demande-t-il dans son exorde de vouloir bien l'écouter, faveur qui ne les engagera à rien. Καὶ οὐδὲ μεγάλην εἶναι νομιζῶ τῆν ὄψεάν· εἴτε γὰρ πεισθήσεσθε, ἀξιόν ἐστιν ἀκοῦσαι τοῦ τὰ λυσιτελῆ λέγοντος· εἴτε ἐφ' ὑμῶν ἀπόκειται τὸ πεισθῆναι, τί τοῦτο δύσκολόν ἐστιν, ἀνδρὶ φίλῳ λόγου μεταδοῦναι βουλομένῳ μάτην εἰπεῖν ; Ce texte manque de logique. S'il dépend des auditeurs de se laisser persuader, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'orateur perdra sa peine. Ajoutons qu'on n'a guère vu d'orateur qui voulût parler en vain. Écrivons βου-

λομένω και μάτην εἶπεῖν « fût-ce en vain ». Peut-être, avec Geel, τὸ μὴ πεισθῆναι serait-il plus clair que τὸ πεισθῆναι; il est vrai que l'un implique l'autre.

§ 11, p. 135 R. Ὡς δὲ μόνω τῆς εὐδαιμονίας ἀπολειπόμεθα τῆς θείας καὶ τῆς ἀφθάρτου διαμονῆς ἐκείνων, τοῦτό ἐστιν, ὅτι μὴ πάντες ὁμοιοῦς αἰσθανόμεθα, ἀλλ' εἰσὶν οἱ καὶ τὴν ἐναντίαν αὐτῇ φιλοῦντες, τὴν στάσιν. Les mots ὁμοιοῦς αἰσθάνεσθαι peuvent-ils signifier, sentir la douceur, les avantages, les bienfaits de la concorde? J'aimerais mieux τῆς ὁμοιοῦς αἰσθανόμεθα τῶν ἀγαθῶν.

§ 16, p. 137 R. Τοὺς μὲν οὖν πολέμους ἦδη τινὰς ἀντὶ τῆς εἰρήνης ἐπανείλοντο... οἱ μὲν ὑπὲρ βασιλείας, οἱ δὲ ὑπὲρ ἐλευθερίας, οἱ δὲ γῆν κτώμενοι μὴ ἔχοντες, οἱ δὲ θάλατταν περιποιούμενοι. Les mots μὴ ἔχοντες sont inutiles pour le sens et nuisent à la symétrie des membres de phrase coordonnés. Ils paraissent interpolés.

§ 22, p. 140 R. Ὑπὲρ μὲν οὖν γῆς ἢ θαλάττης οὐδὲ μαχόμεθα, ἀλλὰ θαλάττης μὲν οὐδ' ἀντιποιοῦνται πρὸς ἑμᾶς οἱ Νικασεῖς. Je propose οὐδὲ μαχόμεθα.

§ 35, p. 147 R. Ἐν ᾧ περὶ τοῦ πρωτεύου μάχεσθε ὑμεῖς, κινδυνεύει τὸ πρωτεῖον παρ' ἐκείνοις εἶναι τοῖς θεραπευομένοις ὑφ' ἑμῶν · οὐδὲ γὰρ ἔνεστιν οὐκ ἔχειν τοῦτο δοκεῖν τινὰς, ὃ παρ' αὐτῶν ἐκείνων ὑμεῖς λαμβάνειν ἀξιούτε. L'orateur entend toutes les autres villes dont les deux cités rivales recherchent l'amitié, non quelques-unes. On pourrait être tenté d'écrire δοκεῖν τινὰ, suivi du pluriel ἐκείνων par un hellénisme qui aura étonné les copistes. Mais τινὰς est ici un pluriel collectif (comme ailleurs ἕκαστον) et équivaut à πόλιν τινά.

§ 40, p. 149 R. Οὐ γὰρ τὰ ὀνόματα πίστευς τῶν πραγμάτων εἶσι, τὰ δὲ πράγματα καὶ τῶν ὀνομάτων. L'éditeur propose ἀρχαὶ τῶν ὀνομάτων. J'aimerais mieux κριτήρια, quoique le changement soit moins facile.

H. W.

9. DUFOUR (Médéric). *La Constitution d'Athènes et l'œuvre d'Aristote*. Paris, Hachette, 1895 (thèse de doctorat). In-8°, 260 p.

Clair résumé, bon ouvrage de vulgarisation élégante, ce livre m'a paru un peu vide d'idées personnelles pour une thèse de doctorat, et le peu de nouveautés qu'on y rencontre est bien sujet à contestation (1). En outre, même à l'époque où il a paru (juillet 1895) personne de sérieux ne contestait plus l'« authenticité » de la *République athénienne*, et la peine que se donne M. Dufour pour établir cette « authenticité » ressemble un peu à de la peine perdue.

ATTICUS.

(1) P. 4, 5 et passim. Écrire HaussouLLier avec deux L. — P. 42. Aristote met à jour son livre (composé depuis longtemps) « pour donner à croire que son dessein avait été d'élever un monument à la gloire d'Athènes! » — P. 45. Ce n'est certainement pas « d'après le modèle » des *Constitutions* d'Aristote que Cicéron compose ses ouvrages sur la Politique. — P. 68. « Avant Solon la mine ne contenait que 70 drachmes. » Vieille erreur. — P. 74. « Nous savons par Pausanias que Dracon n'était ni dictateur, ni archonte, ni thesmothète. » Est-ce une faute d'impression (le livre en abonde)? Je l'espère. — P. 86. Les lois de Solon n'étaient pas gravées sur des stèles « pyramidales », mais « prismatiques ». — P. 90. Pour concilier des textes inconciliables, M. D. suppose que sur neuf archontes, dans la constitution de Solon, un seul était électif, les huit autres tirés au sort à raison de deux par tribu, chaque tribu élisant dix candidats. C'est un roman sans vraisemblance et où l'auteur s'embrouille lui-même (p. 92) désespérément. — P. 116. Callicrate n'a pas « aboli » le diobole, il l'a au contraire augmenté. — P. 143. La Boulè ne représente pas le pouvoir législatif et la prytanie n'est pas le bureau de la Boulè, mais sa commission de permanence. — P. 162. Au temps d'Aristote chaque citoyen présent à l'Assemblée recevait non pas 3 oboles, mais 1 drachme. — P. 217. En quoi Aristote, parce qu'il est né à Stagire, n'est-il qu'un « demi grec »? — P. 255. Un index des textes cités ne doit pas s'intituler « index des fragments d'Aristote ».

10. *ESCHINE. Aeschini orationes.* Post Fr. Frankium curavit Fr. Blass. Bibliotheca Teubneriana. Leipzig 1896. Édition *major* (avec l'index de Preuss), in-12, xv-522 p. 8 mark, édition *minor* (sans l'index), 2 mk. 40 pf.

Voici une nouvelle étape vers l'achèvement de la grande réédition des orateurs grecs à laquelle le nom de M. Blass restera attaché. L'édition de Franke (1859) marquait déjà un progrès sensible sur celles qui l'avaient précédée; depuis lors sont venus Schulze (1865), Weidner (1872-1878) et beaucoup de travaux de détail qui ont amélioré le texte, très corrompu dès l'époque romaine, des trois discours d'Eschine. M. B. profite de tous ces efforts accumulés et y joint les résultats de sa propre critique qui s'est rarement montrée plus prudente, au moins en ce qui concerne la recherche des « rythmes », car pour l'exclusion de l'hiatus, qui n'est un peu sensible que dans le Discours de l'*Ambassade*, le nouvel éditeur s'est montré, croyons-nous, encore trop puriste, et l'on pourrait discuter plusieurs de ses corrections inspirées par le seul désir d'éviter le choc des voyelles. En revanche, on serait tenté parfois d'aller plus loin dans la voie de l'athétèse; dans une seule page du *Contre Timarque* j'ai noté deux membres de phrase parasites (c. 6 ὁ παλιός νομοθέτης, c. 8 οὐ μόνον — ἐπ'τόρω) que personne n'eût regretté de voir rejeter au bas des pages. Une édition d'Eschine sera toujours une œuvre de sage élection, où le goût aura plus de part que l'application mécanique des procédés critiques: le classement des nombreux et médiocres manuscrits ne conduit pas, en effet, à des résultats bien concluants. M. Blass a suivi surtout *f* (Paris) pour le premier discours, *e k l* pour les deux autres,

mais sans s'interdire les « contaminations »: il suffit de parcourir le copieux « appareil critique » pour y trouver la justification de cette méthode. Disons notamment que l'excellent index de M. Preuss (à qui nous devons déjà celui de Démosthène) n'est pas seulement utile pour l'intelligence d'Eschine; c'est sur de pareils travaux que se fonderont au jour la grammaire et le dictionnaire définitifs du grec classique.

H. GR.

11. *EURIPIDE. Alceste*, mis en vers français par Léon Paris. Bordeaux et Paris, Libraires associés, 13, rue de Buci, 1896.

L'auteur de cette traduction nouvelle d'*Alceste* joint à la solide éducation classique d'un ancien universitaire les goûts d'un lettré délicat; il partage sa vie entre les occupations sérieuses d'un vieux professeur et les loisirs charmants d'un amateur éclairé. Demeuré fidèle, par profession, à l'étude du grec, il jouit en dilettante des beautés de l'art et de la poésie. Sa traduction d'*Alceste* reflète bien ces deux faces d'une existence heureuse. Exacte et correcte, elle méritera l'approbation des hellénistes; mais elle ne plaira pas moins au grand public par l'aisance et l'élégance d'un style qui s'inspire toujours des meilleurs modèles classiques.

Am. II.

12. *FOUCART (George). De libertorum conditione apud Athenienses.* Thèse de doctorat. Paris, Klincksieck, 1896. In-8°, 92 p.

Sur un sujet un peu étroit, et défloré dans sa partie la plus intéressante par la thèse de M. Clerc, M. Foucart a écrit un bon opuscule

où l'on retrouve une saine méthode, une érudition exacte et un latin correct, qui semblent être chez lui des traditions de famille. L'auteur éclairc les institutions athéniennes en matière d'affranchissement par un rapprochement continué avec celles des autres peuples grecs : il faut avouer que la comparaison n'est guère à l'avantage des Athéniens : le dédain outré du formalisme les a poussés souvent à l'oubli des précautions les plus nécessaires pour garantir le *status* des affranchis. Parmi les chapitres les plus intéressants et les plus nouveaux, j'ai surtout noté l'étude de l'achat à charge d'affranchissement (πράσις ἐπ' ἐλευθερίαι) — où le discours *Contre Athénogène* est venu à point nommé fournir le commentaire des inscriptions delphiques, — et l'ingénieuse explication de certains *Catalogi paterarum* (CIA, IV², 772 B, etc.) où le nom du patron est au nominatif, celui de l'affranchi à l'accusatif : on admettait jusqu'à présent qu'il n'y avait là qu'une erreur de rédaction, M. F. cherche à montrer au contraire que dans ces cas la phiale de 100 drachmes était consacrée par le patron vainqueur dans la δίκη ἀποστασίου. Quant à l'explication d'une coutume aussi singulière, il ne l'a pas tentée ; pourrait-on supposer que cette consécration était destinée à indemniser l'État de la perte qu'il subissait par la disparition du μετοίκιον, conséquence du retour de l'affranchi à la condition servile ? A l'appui de cette hypothèse, on pourrait faire valoir que les 100 drachmes représentent exactement le capital correspondant (au taux usuel, 12 0/0) à un versement annuel de 12 drachmes, montant de la capitation des métèques mâles. — M. Foucart connaît en général bien les textes et les interprète sensément. On s'étonne pourtant qu'il ait négligé le curieux texte d'Aristote (*Rhét.* III, 8, cf. REG. V, 463) duquel il semble résulter —

telle est mon explication actuelle — que l'affranchi vainqueur dans la δίκη ἀποστασίου choisissait désormais librement son patron (ἐπίτροπος = προστάτης). On s'étonne aussi de l'importance qu'il accorde à un passage de la lettre de Philippe V aux Thésaliens (MA. VII, 161), affirmant que les Romains admettaient les affranchis aux fonctions publiques. Il suffit de lire Tite-Live (IV, 3, 7, etc.) pour se convaincre que le roi de Macédoine s'est trompé et probablement trompé exprès.

T. R.

13. GLOTZ (*Gustave*). *Lectures historiques. Histoire grecque*. Paris, Alcan, 1897. In-12^o, iv-495 p. 48 illustrations.

Joli petit livre, qui forme l'utile complément de tout cours d'histoire grecque. Les extraits, groupés en 22 chapitres, sont rangés à peu près dans l'ordre chronologique des matières. Ce sont surtout, comme de juste, les auteurs anciens qui ont fourni les épis de cette gerbe, non seulement les auteurs célèbres, Hérodote, Thucydide, Homère, Plutarque, mais d'obscurs écrivains comme Adamantios, Myron de Priène, le poète Hybrias, etc., lorsque le hasard a conservé d'eux un fragment pittoresque, une description piquante, une définition utile à reproduire ; le *Corpus inscriptionum* est lui-même mis à contribution. Le choix des auteurs modernes, pour la plupart contemporains, n'est ni moins large, ni moins judicieux ; on regrette cependant de ne pas rencontrer le nom de M. Boutmy dans le chapitre XI et celui de Sainte-Beuve dans le chapitre XIX ; en revanche, Prévost Paradol figure un peu trop souvent et tel de ses extraits (p. 472) est d'une philosophie de l'histoire bien superficielle. L'étranger n'est repré-

senté que par Curtius ; c'est dommage, car M. Glotz, qui sait les langues étrangères, aurait pu habilement traduire ou adapter au goût du lecteur français telle page intéressante de Bœckh, d'Otfrid Müller, de Grote, de Mommsen ou de Wilamowitz. Si, comme je l'espère, ce livre se réédite, l'auteur pourra, d'ailleurs, le rajeunir par quelques additions ou substitutions sans déranger le plan général, qui est excellent (1).

T. R.

14. GOMPERZ (*Theodor*). *Zu Aristoteles' Poetik*, II et III. Wien 1896, 22 et 45 p. In-8°.

Ces deux brochures, tirées des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne (Autriche), volume CXXXV, roulent sur les chapitres VII et suivants de la *Poétique* d'Aristote. On lira avec intérêt les remarques d'un esprit aussi fin et pénétrant que M. Gomperz sur un grand nombre de passages controversés. Les questions d'authenticité et de transposition sont généralement traitées avec prudence. Les chapitres XVI-XVIII dérangent l'ordonnance du traité et contiennent des redites. Les transpositions essayées ne remédient pas à ces inconvénients. M. G. estime que nous nous trouvons

en présence de deux suppléments surajoutés à deux reprises par Aristote, sans avoir été fondus avec le reste dans une révision définitive. La définition, au ch. XX, d'une quatrième partie du discours nommée *ἄρθρον*, est-elle d'Aristote? M. G. ne décide pas cette question, tout en penchant vers l'affirmative. Mais il condamne sans réserve le ch. XII. Comme le texte n'y est pas en bon état, cette condamnation peut sembler trop absolue. Parmi les conjectures, signalons le supplément qui complète heureusement le sens de p. 54 a, 17 (ch. XV) : "Ἐξεῖ δὲ ἦθος μὲν ἕαν, ὡσπερ ἐλέχθη, ποιῆ φανερόν ὁ λόγος ἦ ἢ πρᾶξις προαίρεσίν τινα <ἐχοντα, ὅποια τις ἂν> ἦ, χρηστὸν δὲ ἕαν χρηστῆν. Nous goûtons moins le supplément proposé pour p. 52 a, 1 (ch. 9); d'autres, qui laissent subsister l'anacoluthe, nous semblent préférables. Tout en appréciant comme elle le mérite l'édition de Vahlen, M. G. se sépare plusieurs fois, et avec raison, de son texte et de son interprétation. C'est ainsi qu'il remet en honneur les corrections évidentes de Tyrwhitt et de Dacier, *ἐκστατικοί*, pour *ἐξεταστικοί* (ch. XIV), et *συνθέσεις* pour *συνήθειαι* (ch. XXIII). M. Gomperz promet une traduction allemande de la *Poétique*. Elle sera la bienvenue.

X.

15. HAUVETTE (*Amédée*). *De l'authenticité des épigrammes de Simonide*. (Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, I.) Paris, Alcan, 1896. In-8°, 160 p.

Ce n'est pas la première fois que les épigrammes qui nous sont parvenues sous le nom de Simonide sont soumises à un triage critique, mais jamais le travail n'a été exécuté avec une information si précise, un goût si sûr, un jugement si droit. Après une rapide (trop rapide) étude des sour-

(1) Il devra aussi rendre à C. Newton le texte de la p. 74 qui lui appartient, modifier la confuse « macédoine » qu'il nous donne (p. 128) sous le titre de « Lois des Athéniens sur l'homicide », supprimer le tableau de la production des céréales en Attique (p. 232) qui ne peut donner que des idées fausses et où, de plus, le blé et l'orge sont intervertis ; corriger, p. 290, dans une traduction soi-disant empruntée au *Recueil des inscriptions juridiques*, l'expression malheureuse « la société Alexiclé et C^o » qui fait contre-sens (car il s'agit d'un *éranos*-prêt, non d'un *éranos*-société), supprimer la figure (apocryphe) n° 33, ne pas placer au Louvre une statue de Démosthène (fig. 40) qui est au Vatican.

ces auxquelles nous devons la connaissance des épigrammes, M. H. commence par mettre à part une vingtaine de pièces dont l'authenticité, attestée par des témoignages de premier ordre, ne saurait être raisonnablement mise en doute; de l'étude de ces épigrammes il déduit les caractères distinctifs de la *manière* de Simonide et c'est ce critérium qu'il applique ensuite aux pièces dont la provenance n'est pas entourée de garanties matérielles aussi rassurantes. Le résultat de cette enquête consiste dans l'addition de vingt et une épigrammes *vraisemblablement* authentiques au noyau primitif; tout le reste, soit soixante pièces, est certainement ou probablement apocryphe.

La méthode suivie par M. H. est irréprochable en principe; dans le détail de l'application elle comporte nécessairement un élément subjectif et tout le monde ne sera pas toujours d'accord avec l'auteur sur le caractère *simonidéen* ou plus ou moins *alexandrin* de telle ou telle épigramme. Par exemple, jamais je n'admettrai que Simonide ait écrit l'épigramme (d'ailleurs mensongère et ridicule) sur Aristogiton et Harmodius (n° 6). Les Athéniens n'auraient pas commis, même en 477, l'inconvenance de s'adresser à l'ancien pensionnaire des Pisistratides, pour rédiger une pareille inscription. En revanche, le n° 65 (dédicace du trépied de Gélon et de ses frères à Delphes) me paraît, malgré l'obscurité encore impénétrée des chiffres (1), offrir tous les caractères, sinon de l'authenticité, du moins de l'antiquité et de la *sicilianité*; mais il est curieux d'apprendre, par les trouvailles de M. Homolle, que l'épigramme n'était certainement pas gravée sur la base de l'offrande de Gélon. Quelquefois aussi je m'écarte-

(1) Mais comment peut-on hésiter à substituer la correction évidente $\delta\alpha\rho\epsilon\iota\kappa\omicron\upsilon$ à l'absurde $\delta\alpha\rho\epsilon\tau\iota\omicron\upsilon$ de l'*Anthologie*?

rais des leçons adoptées par M. Hauvette. Au n° 11 la conjecture Νάξιος (au lieu de ἄξιος) me paraît devoir être maintenue, ainsi que la leçon $\delta\rho\alpha\chi\mu\alpha\iota\ \tau\alpha\iota\ \text{Παρία}$ (M. Hauvette écrit $\kappa\alpha\iota$ qui n'offre aucun sens). Au n° 25, — dont un fragment authentique vient d'être retrouvé à Salamine — l'auteur a tort, je crois, de défendre l'hiatus $\omega\ \xi\acute{\epsilon}\nu\epsilon\ \epsilon\upsilon\upsilon\delta\rho\omicron\nu$: la correction $\xi\acute{\epsilon}\tau\upsilon$ s'impose.

T. R.

46. HERODOTOS erklärt von H. Stein. II, 2. Buch. IV. 4^e édition. Berlin, Weidmann, 1896. In-8°, 177 p.

En même temps que son édition critique d'Hérodote — la meilleure que nous possédions — M. Stein est l'auteur d'une édition explicative qui ne jouit pas d'une moindre réputation. L'ouvrage est partagé en fascicules dont chacun correspond à un livre. Le commentaire, soigneusement tenu au courant de la science, est concis, mais extrêmement substantiel; l'éditeur ne tombe pas dans le défaut de ses congénères qui expliquent longuement ce qui s'entend de soi, sauf à courir la poste quand le texte devient difficile; il signale loyalement les obscurités et les passages controversés; volontiers aussi il s'abrite derrière des spécialistes qui font autorité, comme, par exemple, dans tout ce qui touche à la Scythie, il cite d'abondants extraits de l'ouvrage classique de Neumann. Un autre avantage de cette édition ce sont les textes parallèles d'Hippocrate, Strabon, etc., qui sont généralement reproduits *in extenso*. Deux cartes sommaires de Kiepert représentent l'une le monde d'après Hérodote, l'autre la Libye d'Hérodote.

A propos de cette dernière carte, on peut se demander si l'emplacement qu'elle assigne au lac et au fleuve Triton est bien conforme aux

indications de l'historien. Kiepert les place à la hauteur du golfe de Gabès, bien que le chott Faraoun n'ait jamais communiqué avec la mer. Sans vouloir nier que telle fût l'opinion de quelques géographes anciens, il semble que le texte d'Hérodote, rapproché de celui de Scylax, exige une autre localisation. D'après Hérodote, le fleuve Triton sépare les Ἀῤυσέες au Nord (ou plutôt « à l'Ouest »), des Μάγλους au Midi (ou à l'Est); ces derniers confinent eux-mêmes aux Lotophages; les Ἀῤυσέες sont les derniers Libyens nomades; immédiatement après, commencent les peuples laboureurs. Or, chez Scylax, c. 110, les Lotophages s'étendent jusqu'à la bouche de la « petite Syrte » et par là l'auteur du *Périple* — à la différence des auteurs plus récents — entend certainement non pas le golfe de Gabès, dont il ignore l'existence, mais le golfe d'Hammamet. M. Rouire l'a reconnu; de nombreuses erreurs de détail ne doivent pas rendre injuste pour le fond de la thèse. Il y a donc lieu de croire que le Triton d'*Hérodote et de Scylax* (j'insiste sur cette restriction) se jette dans le golfe d'Hammamet et correspond à l'émissaire des lacs Sidi-el-Hani, Kelbia et Halk el Mengel. Sur les plus récentes cartes de l'état-major cet émissaire très ensablé, qui aboutit au sud d'Hergla, porte le nom de Oued el Menfes. Remarquons à ce propos que, dans le texte de Scylax, les mots ἡ Σύρτις... μικρὰ Κερκινίτις καλουμένη sont corrompus. Scylax n'a pas pu donner à la Syrte le nom d'une île qui, d'après sa propre description, se trouve beaucoup plus au sud. Il y avait ici une autre épithète, peut-être (comme chez Strabon, XVII, 3, 17, pour qui d'ailleurs la Petite Syrte est bien le golfe de Gabès) Ἀωτοφαγίτις. Voici comment je m'explique l'altération du texte. Quelques lignes plus haut, parlant de l'île Kerkennah, le manuscrit porte le nom évidemment fautif de

Ἀκκινίτις. Le correcteur aura noté en marge la vraie leçon Κερκινίτις, mais le copiste suivant, au lieu d'insérer cette correction à sa vraie place, aura cru qu'elle se rapportait à la ligne immédiatement inférieure, et l'aura substituée à Ἀωτοφαγίτις. Cette faute n'est pas la seule d'un texte aussi important que corrompu, conservé, par surcroît de malheur, dans un manuscrit unique.

T. R.

17. *HOMERI opera et reliquiae*. Recensuit D. B. Monro. Oxford, Clarendon press, 1896. In-12, 1040 p.

Cette édition est un véritable tour de force typographique : en un seul volume in-12, élégamment cartonné, et dont l'épaisseur ne dépasse pas celle d'un mince roman du format dit Charpentier, on a tout Homère, y compris les Hymnes, la Batrachomyomachie et les épigrammes; et ce résultat n'a pas été obtenu grâce à l'emploi d'un caractère microscopique — le type est au contraire grand et très net — il est uniquement dû à l'emploi d'un papier extrêmement fin, et néanmoins suffisamment opaque et résistant. Les noms de l'éditeur et de l'imprimeur garantissent assez la correction du texte, où l'on a tenu compte des derniers progrès de la philologie homérique, sans tomber dans la fantaisie. Bref, c'est l'idéal de l'Homère de poche et de chevet; si Alexandre partait aujourd'hui pour son expédition d'Asie il n'en voudrait pas d'autre dans sa « cassette ».

H. G.

18. *JUSTICE (Charles). Anecdota Bruxellensia*, III. (Université de Gand, Recueil de travaux, 17^e fascicule). Gand, Cleman, 1896. In-8^o, 419 p.

Étude partielle, mais consciencieuse

du manuscrit des *Excerpta de legationibus* conservé à la Bibliothèque de Bruxelles (ex-Schottianus). Ce manuscrit (qui dérive peut-être de l'Ambrrosianus) est un des plus précieux témoins de l'archétype de l'Escurial, aujourd'hui perdu ; M. Boissevain l'a récemment décrit dans la préface de son Dion Cassius (cp. *Revue*, IX, 348). M. Justice montre que des deux volumes dont il se compose, le second seul est de l'écriture de Darmarios, le premier est d'un de ses élèves ; il montre aussi que dans ce recueil, comme dans les autres parties de l'encyclopédie de Constantin Porphyrogénète, les extraits de chaque auteur suivent l'ordre naturel.

M. Justice donne une collation complète des auteurs extraits dans le *De legationibus* qui ne sont connus que par les *Excerpta* (Pierre Patrice, Priscus, Malchus, Ménandre, Eunape, Dexippe) ; il signale plusieurs leçons nouvelles et préférables à celle de Hoeschel — que Niebuhr et Müller n'ont fait que reproduire — et améliore le texte par quelques conjectures. En collationnant les extraits de Procope il a eu la bonne fortune de mettre la main sur un paragraphe à peu près inédit (1) qui comble une lacune déjà signalée par Niebuhr (p. 281, 20, après $\pi\tau\ \epsilon\lambda\gamma\epsilon\nu$). Chosroës, dans la troisième année de la trêve, machine une perfidie contre les Romains ; à tel effet il s'adresse à deux frères perses, — $\Phi\acute{\alpha}\beta\rho\rho\iota\zeta\omicron\varsigma\ \kappa\alpha\iota\ \text{I}\sigma\delta\iota\eta\text{-}\sigma\acute{\upsilon}\nu\alpha\varsigma$, ἀρχὰς μὲν περιβεβλημένω μεγίστας — καὶ ἄλλως λογισμῷ πονηροτάτω Περσῶν ἀπάντων. C'est eux qu'il charge de prendre par surprise la ville de Dara et de chasser les Colques de la Lazique pour les remplacer par des colons perses.

T. R.

19. KRUMBACHER (Karl). *Geschichte der byzantinischen Litteratur*. 2^{te} Auflage (Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft de Iwan von Müller, IX, 1). Munich, Beck, 1897. In-8^o de xx-1193 pages.

Dès son apparition (1890), ce livre a été salué comme marquant une date dans l'histoire des études byzantines ; il y apportait pour la première fois l'inestimable bienfait d'un inventaire qui est en même temps très complet, très critique et d'une allure très vivante. La nouvelle édition, augmentée de plus des deux tiers, n'a pas été seulement soigneusement tenue au courant de toutes les publications de ces six dernières années — signalées d'ailleurs au fur et à mesure dans les précieuses notices bibliographiques de la *Byzantinische Zeitschrift* ; — M. Krumbacher l'a encore enrichie d'un substantiel chapitre sur les « sciences techniques » (jurisprudence, médecine, sciences naturelles, etc.), et d'une foule de renseignements extrêmement précieux recueillis dans plus d'un millier de manuscrits byzantins qu'il a étudiés au cours de deux explorations scientifiques ; grâce à ces dernières recherches le chapitre sur la poésie profane (p. 706-787) a pris une physionomie toute nouvelle et une solidité que le seul dépouillement des documents imprimés aurait été incapable de lui fournir. C'est encore à M. K. que l'on doit une « Bibliographie générale » (p. 1068-1145) où sont classés sous 17 rubriques heureusement choisies, tous les écrits de quelque valeur (parfois aussi sans aucune valeur) relatifs à toutes les branches de la « philologie byzantine » : histoire politique, ecclésiastique, géographie, histoire de l'art, numismatique, etc. On a là les véritables éléments d'une « Encyclopédie byzantine », et ce tableau sera aussi

(1) Je dis « à peu près », car, comme le fait observer Krumbacher (*Byz. Z.*, V, 616), il avait été publié incorrectement par C. Baeier en 1891 (*Byz. Z.*, II, 163), d'après le *Mona-censis* 267.

utile par les matériaux qu'il fournit aux travailleurs que par les lacunes qu'il leur signale. — Enfin, M. K. s'est adjoint cette fois deux collaborateurs dont l'un, M. R. Ehrhard, a rédigé un excellent chapitre sur la théologie byzantine (p. 37-218), — le premier exposé un peu complet de cette difficile matière, — l'autre, M. H. Gelzer, une esquisse de l'histoire politique de Byzance (p. 911-1067), riche en faits et en dates précises, mais qui aurait gagné à être plus courte, moins touffue et mieux divisée. — L'*Association des études grecques* n'a pas cru pouvoir mieux exprimer à M. Krumbacher sa reconnaissance pour l'immense service rendu aux études byzantines qu'en lui envoyant un exemplaire spécial de notre médaille, frappé en son honneur; je suis heureux d'y joindre l'expression personnelle de mon admiration pour son gigantesque et lumineux travail,

T. R.

20. *LEGRAND (Émile) et PERNOT (Hubert). Précis de prononciation grecque*, Paris, Garnier (s. d.), in-8° 39 p.

On se rappelle — se rappelle-t-on encore? — la circulaire d'un récent ministre de l'instruction publique, recommandant aux professeurs des lycées d'introduire dans l'enseignement, parallèlement à la prononciation érasmiennne, la prononciation moderne du grec. Un manuel annexé à la circulaire, et qui est l'œuvre d'un ancien directeur de l'École d'Athènes, donnait à cette occasion un tableau de cette dernière prononciation. Les erreurs trop nombreuses que renfermait ce document ont décidé MM. Legrand et Pernot à publier le présent opuscule; il conserve tout son intérêt théorique et pratique même après la très louable atténuation apportée à la « réforme »

par le ministre actuel. C'est un travail tout à fait scientifique, clair, précis, tel qu'on pouvait l'attendre du professeur de grec moderne à l'École des Langues et de son répétiteur. On le consultera avec profit pour compléter (et même sur certains points pour rectifier) le tableau forcément très succinct de la prononciation moderne, en parallèle avec l'antique et l'érasmiennne, qu'avait donné ici même un de nos correspondants (*Revue*, IX, 107).

X.

21. (*LUC*). *Acta apostolorum sive Lucae ad Theophilum liber alter. Secundum formam quae videtur romanam edidit Frid. Blass*. Leipzig, Teubner, 1896. In-8°. xxxii-96 p.

Les deux ouvrages de saint Luc (l'Évangile et les Actes des apôtres), surtout le second, offrent dans les différents manuscrits des divergences de texte tellement importantes qu'on ne peut pas raisonnablement les mettre sur le compte du caprice des copistes. M. Blass, reprenant une ancienne hypothèse, a expliqué ces différences par l'existence de deux rédactions successives, publiées par Luc lui-même, et dont l'une était destinée à la communauté romaine, l'autre aux communautés d'Asie. Cette thèse a été exposée et appliquée une première fois par M. B. dans une grande édition avec commentaire parue en 1895. L'édition *minor*, qui ne donne que le texte « romain », a profité des nouveaux matériaux qu'a fait connaître dans l'intervalle S. Berger. La constitution du texte repose principalement sur le manuscrit de Cambridge ou de Bèze (D), qui paraît se rapprocher le plus de la primitive recension romaine, bien que, d'après M. Blass, certaines leçons témoignent de « l'influence » de la recension

« asiatique » tandis, que d'autres sont purement et simplement des bourdes de copiste. On lira avec intérêt la préface où M. Blass cherche à justifier sa théorie contre les critiques assez vives dont elle a déjà été l'objet ; j'avoue qu'il ne m'a pas pleinement convaincu.

D. ALEXIS.

22. *LUCIEN. Extrails* (Timon, le Songe, l'Icaroménipe, Charon), texte grec, accompagné d'une introduction et de notes par Victor Glachant. Paris, Hachette. 1896. In-16. xxii et 251 p.

La préface et les notices sont d'une lecture attrayante ; elles témoignent d'un esprit facile et ingénieux, d'une fantaisie volontiers railleuse ; mais l'auteur aurait pu modérer sa verve en plus d'un endroit, sans y perdre ses meilleures qualités. Pour juger finement le plus spirituel des écrivains Grecs, un ton badin sera-t-il toujours indispensable ? Il y a quelque abus dans la recherche du trait piquant et dans l'aimable sans-façon qui caractérisent la manière de M. Glachant ; on lui saurait gré de s'arrêter au moins devant le calembour (p. 3). — Au reste, l'éditeur montre une érudition solide ; les notices et les notes sont intéressantes et bien fournies. Il aurait dû insister dans la « biographie » sur le traité intitulé : « De la manière d'écrire l'histoire », et caractériser plus nettement l'éphébie (p. 58, note). Pourquoi signaler « un poète grec » auteur d'une pièce sur les plaintes de Danaë (p. 25, note), quand ce poète est Simonide ? — Enfin, on peut croire, d'une façon générale, que des notes trop abondantes et trop explicites ne laissent pas assez d'initiative au travail de l'élève. M. Glachant n'a pas entièrement évité ce défaut. — Malgré ces

restrictions, il a composé une édition agréable et utile, et ce n'est pas un petit mérite.

R. HARMAND.

23. *NICÉPHORE BLEMMYDE. Nic. Blemmydae curriculum vitae et carmina nunc primum edidit Aug. Heisenberg. Bibl. Teubneriana, 1896, cx-136 p.*

Nicéphore Blemmyde, dont la vie (1197-1272), écoulée presque tout entière en Asie Mineure, coïncide à peu près avec la durée de la domination latine à Constantinople, fut un des religieux les plus instruits et un des écrivains les plus féconds de son époque. Une partie seulement de ses œuvres a été publiée jusqu'à présent : ce sont notamment des abrégés de géographie, de logique et de physique, destinés à l'enseignement de l'école qu'il avait ouverte dans un couvent de Grégoire Thaumaturge près d'Éphèse ; — le second surtout eut un grand et durable succès ; — puis des opuscules de philosophie et de morale (περι ψυχῆς, περι σώματος, περι ἀρετῆς καὶ ἀκρίσεως) ; un traité de politique (βασιλικὸς ἀνδριάζ), deux traités de controverse sur la question fameuse de la procession du Saint-Esprit, un résumé théologique (περι πίστεως), enfin des commentaires sur les Psaumes et des opuscules médicaux. Le plus intéressant écrit sorti de la plume de Nicéphore, son autobiographie, était encore inédit, quoique Demetrapoulos l'ait utilisé dans un chapitre de sa *Bibliothèque ecclésiastique* (Leipzig, 1866) consacré à l'auteur. M. Heisenberg rend un véritable service aux études byzantines en publiant, d'après le seul manuscrit complet (*Monacensis* gr. 224), ce curieux morceau qu'on pourrait appeler « la vie d'un saint écrite par lui-même ». Nicéphore était effectivement un saint par la pureté de ses mœurs

et l'austérité de sa discipline, qui n'excluait pas un immense orgueil. Quoiqu'il ait refusé obstinément toutes les dignités, et même le patriarcat, il fut à diverses reprises mêlé assez activement à la vie publique de son temps, notamment aux négociations relatives à la réunion des églises, où, sans rien sacrifier des principes orthodoxes, il se montra l'adversaire des formules intransigeantes qui écartaient *a priori* toute idée de réconciliation. Son immense correspondance atteste sa grande influence morale et le montre en relation avec les plus hauts personnages, entre autres l'empereur Jean Ducas et Théodore II Lascaris qui suivit quelque temps ses leçons. La longue introduction de M. H. est une étude biographique et littéraire très complète, comme on souhaiterait d'en avoir beaucoup pour la période byzantine; elle n'éclaire pas seulement dans leurs moindres détails la vie et les opinions de Nicéphore, elle apporte en passant d'utiles matériaux et d'instructives considérations à l'histoire politique et religieuse du XIII^e siècle. Outre l'autobiographie, M. Heisenberg publie des fragments de la *Règle* (Typicon) rédigée par Nicéphore Blemmyde pour son monastère et quelques poèmes inédits, notamment une longue *ἀκολουθία* sur Grégoire le Thaumaturge: calquée sur des rythmes de Jean Damascène, elle témoigne d'une médiocre veine poétique.

T. R.

24. *OUVRÉ (H.). Un mois en Phrygie.*
Paris, Plon, 1896. In-12, 269 p.

En un mois, M. Ouvré a traversé la Bithynie, séjourné à Eski Chehr, visité les monuments seldjoucides de Sidi el Ghazi et les tombeaux phrygiens des Midas, escaladé la citadelle d'Affoum Kara-hissar, arpenté les

steppes de la Phrygie centrale, entrevu le Méandre à Dinëir, le château byzantin à Koutahia... Dans cette course rapide à travers un « pays d'ingénieurs et d'archéologues, où l'on trouve des stèles dans les tranchées et où l'on évoque les dieux d'autrefois au sifflement des locomotives », l'éru-dit ingénieux et délicat, que nous avons pu déjà apprécier dans son étude sur Méléagre, a noté bien des sensations fines, des observations piquantes; sa langue souple, colorée, un peu mélancolique, reflète fidèlement l'image des contrées parcourues. Quelques clichés photographiques documentent, sans ajouter à sa valeur artistique, cet aimable petit livre qu'on ne ferme pas sans regret.

T. R.

24. *PLINE L'ANCIEN. The early Pliny's chapters on the history of art.* Translated by K. Jex Blake, with commentary and historical introduction by E. Sellers. London, Macmillan, 1896. c-252 p. In-12.

On ne s'étonnera pas de voir la *Revue des études grecques* consacrer quelques lignes à cette édition d'un texte latin: tout le monde sait, en effet, que les chapitres de Pline sur l'art, comme tout le reste de son indigeste compilation, ne tirent leur valeur que des sources grecques qu'ils nous ont conservées en deuxième et troisième dilution. Retrouver ces sources, faire le départ de ce qui remonte à chacune d'elles, déterminer le plus ou moins de confiance qu'elles méritent, est une des tâches les plus ardues et les plus ingénieuses auxquelles se soit livrée la récente critique archéologique en Allemagne; la longue et substantielle préface de E. Sellers résume avec beaucoup de clarté et complète même sur certains points les résultats de ces minutieuses recherches. La traduction elle-même

est à la fois très fidèle et très élégante, et le commentaire, quoique un peu capricieux par endroits, témoigne d'une connaissance approfondie des textes et des monuments qui peuvent servir à illustrer ou à contrôler les assertions de Pline. Bref, cet excellent ouvrage comble une lacune dans la littérature archéologique et l'on est aussi surpris que charmé d'apprendre que les deux noms dont il est signé, au lieu de désigner des philologues blanchis sous le harnais, appartiennent à un couple de jeunes femmes qui ne comptent guère qu'un demi-siècle à elles deux (1).

T. R.

(1) Je rejette en note quelques coups de crayon. P. xxxviii. Je ne crois pas qu'on ait démontré qu'Antigone, bronzier et critique d'art, soit identique à Antigone de Caryste, biographe des philosophes. — P. lxiii, note 5 et p. 32-33. Quoi qu'en pense miss Sellers, *quales viderentur esse* est une sottise de Pline qu'on ne doit pas imputer à Lysippe et qui ne peut s'expliquer que par une mauvaise interprétation d'un texte grec. P. 3. Miss Sellers, qui sacrifie sans hésiter le prétendu sculpteur Cydon (p. xxxiv, 54), résiste à ma démolition toute semblable du prétendu toreute Akragas, bien qu'elle-même apporte un argument à l'appui de ma thèse en attribuant le renseignement sur ce personnage à l'inepte Mucianus, le même qui comptait 73,000 statues à Rhodes! Il y a des jours où l'on regrette de ne pas s'appeler Müller. P. 30-1. *Apollonia Ponti* signifie Apollonia ville sur le Pont Euxin (en Thrace) et non « Apollonia in Pontos »! P. 39, note. La bataille de Mantinée est de 362 avant J.-C., non 462. P. 42. *Formae cognomen*. La conjecture *formosae* méritait une mention. P. 44. Est-ce que *nudum telo incessentem* ne devrait pas se corriger en *incedentem* et n'y aurait-il pas là simplement une troisième désignation du Doryphore? P. 54. Les éditeurs ignorent le mémoire de M. Heuzey sur Téléphanès de Phocée; ils y auraient appris que la mention de Darius et de Xerxès est parfaitement conciliable avec la date assignée à cet artiste. P. 58. La conjecture *Alcman poeta* (pour *Alchimena*, c'est-à-dire *Alcumena*) est une des moins heureuses que j'aie rencontrées. Y avait-il donc des

26. REINACH (Salomon). *Chroniques d'Orient*. Deuxième série. 1891-1895. Paris, Leroux, 1896. In-8°, x-662 p.

Ces précieux bulletins, qui retracent au jour le jour, avec tant de vivacité, de clarté et d'indépendance, les progrès et les efforts de l'archéo-

quantités de statues d'Alcman? P. 60, l. 11. Le sculpteur Chaereas m'inquiète. Je soupçonne quelque doublet avec (Leo)chares. Plus loin Bergk a eu mille fois raison de corriger *Ctesilaus* en *Cresilas*; de même, p. 66, le *puer suffitor* de Lycius est identique au *puer sufflans languidos ignes* du même artiste (« of course distinct » est étrange) et p. 72 les prétendus tyrannicides d'Antignotus (?) font double emploi avec ceux d'Anténor. P. 74. *Perillus* n'est pas une « forme latine », mais une simple cacographie née de ΠΕΡΙΛΛΑΟΣ. P. 75. Le taureau de Phalaris n'a pas été rendu par Scipion aux Carthaginois, mais aux Agrigentins (lapsus). P. 96. Il est paradoxal de ne pas voir de contradiction entre les textes de Pline et de Cicéron sur les peintres qui ont employé quatre couleurs; *ei qui non usi sunt plus*, etc., s'oppose aussi nettement que possible à Aetio, Nicomachus, etc. P. 102, l. 12. Les mots absurdes *post hos* ne devaient pas être omis par le traducteur. P. 132, l. 6 *colorem alium* est excellent, *album* inadmissible, le sens est : le reste de la couleur (par opposition au vernis sombre). P. 150, l. 7. *Elasippus Aeginae picturae suae inscripsit* = *Elasippus* a inscrit sur un tableau (représentant) Égine (personnifiée)... *Elasippos* of *Aegina* est un gros contre sens, un des très rares que j'aie relevés. P. 152, note et 179. Ce n'est pas en 88-87, mais cinq ans plus tard que Lucullus a visité Athènes. P. 157, note. Renseignément inexact sur la couleur des chairs dans le sarcophage de Sidon. P. 160. Pour déterminer la date de Timomaque, il n'était pas inutile de remarquer que la Médée est son dernier ouvrage, puisqu'il l'a laissée inachevée (§ 145); il était donc *en tout cas* mort avant les *Verriines* (70 avant J.-C.). P. 164. *Cratinus comoedus Athenis...* *pinxit* est bien traduit, mais la note suppose bonne l'absurde leçon *comoedus* des manuscrits. Outre l'in vraisemblance de la chose, auteur comique ne peut pas se dire *comoedus*, ce mot ne signifie qu'*acteur* comique. P. 166, l. 15. Le peintre *Theorus* est encore

logie « militante », ne seront pas moins goûtés réunis en volume qu'ils ne l'ont été dans les fascicules de la *Revue archéologique*. Un bon index sert de fil d'Ariane à travers ce labyrinthe de faits et de noms, et l'auteur a eu la bonne idée de réimprimer en guise d'appendice deux mémoires remarquables à leur apparition (le *Mirage oriental* et les *Déeses nues dans l'art oriental et grec*).

X.

27. SCHLUMBERGER (*Gustave*). *L'épopée byzantine à la fin du x^e siècle... 969 à 989*. Paris, Hachette, 1896. Grand in-8^o, vi-800 p. Nombreuses illustrations.

C'est la suite du *Nicéphore Phocas* du même auteur, suite qui sera à son tour, nous l'espérons, bientôt suivie d'un troisième volume consacré aux exploits de la maturité de Basile II. Cette fois M. Schlumberger nous donne l'histoire des brillantes campagnes de Jean Tzimiscès contre Russes et Arabes, l'orageuse régence du chambellan Basile, les laborieux débuts de l'empereur Basile II, jusqu'au mariage de sa sœur avec Vladimir, prince de Kiev. Les éléments de ce récit ont été puisés, au prix de re-

cherches prolongées, dans une multitude de sources grecques, arabes, arméniennes, slaves, d'accès souvent très difficile; mais on ne s'aperçoit guère, à la lecture, de la peine qu'a coûté ce vaste travail préparatoire, tant l'exposé de M. S. est vivant, aisé, coloré, et parfois même, à force d'être passionné, passionnant. Car M. Schlumberger s'intéresse de toute son âme à ces vieilles histoires, et si le critique morose peut trouver que 800 pages c'est beaucoup pour vingt années d'annales byzantines, le lecteur, qui aura surmonté le premier mouvement d'effroi, ne s'en apercevra pas un instant. Comme le précédent, ce volume est d'ailleurs admirablement illustré; un très grand nombre de monuments byzantins ou autres figurent ici pour la première fois, reproduits dans de bons dessins ou de fidèles héliogravures; c'est un vrai musée de l'art oriental au x^e siècle, période de son apogée, mais si pauvre malheureusement en œuvres byzantines bien conservées. Le choix de ces illustrations témoigne du goût de l'auteur; que ne lui a-t-on laissé aussi le choix de son titre? Car je ne puis lui attribuer ce petit rébus dont il faut lire un énorme sous-titre pour avoir la clef.

T. R.

un mythe. Il y a longtemps qu'on a reconnu qu'il faut lire *Theodorus*, mentionné sur les Tables iliaques. Miss Sellers devrait connaître l'excellent ouvrage de Jahn-Michaelis, *Griechische Bilderchroniken*. P. 175, l. 3. La traduction omet *Corinthi*. P. 176, note *ad fin.* *Eucheiros* est barbare. P. 187, note. *lasos* n'est pas « in the neighbourhood of Chios ». P. 303, note. *Alexander* est un lapsus pour *Anthony*. P. 208, l. 4. J'ai démontré ailleurs (*Gaz. B. Arts*, avril 1897), que la leçon du *Bambergensis*: *sese Daedalsas* (= Δοιδάλσας) est excellente; la note à l'appendice marque un recul de cinquante ans sur cette question. P. 236. L'attribution (peu vraisemblable) de l'Hermès d'Olympie à Céphiseote est de Rayet (*Études*, p. 70).

28. SOPHOCLE. *Elektra* erklärt von Georg Kaibel. Leipzig, Teubner, 1896. In-8^o, viii-310 p.

La librairie Teubner inaugure avec ce volume, comme nous l'apprend un sur-titre et un prospectus, une série de « commentaires scientifiques sur des auteurs grecs et romains » qui doit comprendre, dans ses prochains fascicules, le *Timée* de Platon et les livres V-VI d'Hérodote. La disposition suivie sera uniforme : d'abord le texte, *nu* ou peu s'en faut, avec un

« apparat critique » réduit à sa plus simple expression, puis une introduction générale, enfin le commentaire proprement dit qui suit le texte, non pas ligne par ligne, mais par grandes masses, « alinéa » par « alinéa ». Nous ne pouvons nous empêcher de croire que cette disposition n'est pas très pratique et qu'elle encourage le commentateur, — qui n'est pas limité par la nécessité matérielle d'imprimer au moins une ligne de texte pour une page de notes, — à une dangereuse prolixité. M. Kaibel n'a pas tout à fait échappé à cet écueil : ce n'est pas que son commentaire ne soit très instructif, presque toujours judicieux, souvent original, mais il contient beaucoup de développements qui seraient mieux à leur place dans une étude d'ensemble sur la tragédie grecque ou sur Sophocle, ou bien dans un enseignement oral, où les hors-d'œuvre sont de mise, que dans l'édition d'une tragédie isolée. L'habitude néfaste de parler de tout à propos de tout, chère aux savants de la Renaissance, a été remise à la mode en Allemagne par Wilamowitz et ce brillant exemple n'a trouvé que trop d'imitateurs. Nous souhaitons que M. K. et ses collègues sachent à l'avenir mieux résister à cette tentation. — La constitution du texte ne repose pas sur une collation nouvelle des manuscrits, M. K. s'est tenu à l'apparat de l'édition Jahn-Michaelis (Bonn, 1882). Comme la plupart des plus récents éditeurs de Sophocle, il a procédé éclectiquement, combinant les leçons du *Laurentianus* avec celles du *Parisinus*, lesquelles, d'ailleurs, se confondent souvent, on le sait, avec les corrections de la deuxième main du manuscrit de Florence. M. K. est un éditeur conservateur, très sobre de conjectures, et celles qu'il propose (avec des formules dubitatives) sont rarement insérées dans le texte : il faut avouer qu'elles n'en seraient pas toutes dignes (moins que toutes la con-

ture δόκμως, v. 47) (1). — On constatera avec plaisir que M. K. ne s'est pas laissé séduire par l'ingénieux paradoxe de Wilamowitz, d'après lequel l'*Électre* de Sophocle serait postérieure à celle d'Euripide, qu'il place avec M. Weil en 413. Parmi les nombreux arguments qu'on peut faire valoir contre Wilamowitz, je ne sais si personne a remarqué que le vers 8 de Sophocle (Ἥρας ὁ κλεινὸς ναός) ne peut décemment avoir été écrit qu'*avant* l'incendie du vieil Héraion d'Argos, 423 avant J.-C. — M. K. ne néglige pas l'analyse des questions métriques ; on sera souvent d'accord avec lui, pas toujours. Par exemple, p. 86, il me paraît avoir tort de méconnaître la symétrie voulue des deux parties de la monodie anapestique d'*Électre*, v. 86-102, 103-120. Cette symétrie ne résulte pas seulement de l'identité du nombre des $\kappa\omega\lambda\alpha$, mais encore et surtout de la correspondance remarquable des monomètres et des parémiaques ; aussi suis-je persuadé avec Nauck qu'il y a quelque chose d'interpolé aux vers 99-100 ou de sauté au v. 116. Pareillement, on ne saurait admettre que le vers 123 (τάκεις ὦδ' ἀκόρεστον οἰμωγῆν) puisse correspondre au v. 138 (-στάσεις οὔτε γόοις οὔτε λιτάσιν) ; ce que dit à ce sujet M. Kaibel (p. 93) est incompréhensible : on peut très bien admettre une « anaclose » dans le 2^e pied du premier vers (ἀκόρεστον ∪ ∪ - ∪) mais alors la syllabe manquante devrait se retrouver dans le 3^e pied. Est-ce que Sophocle aurait écrit, par exception, ἀκορέσταν ?

H. G.

(1) Remercions M. Kaibel d'avoir partout remplacé l'*iota* souscrit des manuscrits byzantins par l'*iota* adscrit : il serait temps d'en finir une bonne fois avec cette laide et incommode invention des scribes du *xii^e siècle*.

29. *THUKYDIDES* erklärt von J. Classen. 1^{er} Band (Introduction, premier livre) bearbeitet von J. Steup. Berlin, Weidmann, 1897. In-12, LXXIV-398 p. Avec 6 vignettes.

La 3^e édition de ce livre — la dernière qu'ait pu surveiller Classen, — date de 1879 ; c'est assez dire que M. Steup, tout en conservant tout ce qu'il a pu du texte, de l'excellente introduction et du commentaire de son prédécesseur, a été amené à y faire de nombreuses additions et corrections de détail. Dans l'introduction, les plus importants changements sont motivés par la théorie, aujourd'hui bien démontrée, d'Ullrich, que Thucydide n'avait primitivement projeté que d'écrire l'histoire de la guerre de Dix ans (guerre d'Archidamus), qu'il a repris le fil de son récit après son retour d'exil pour le mener jusqu'à la fin de la « guerre de vingt-sept ans » et qu'en rééditant ou remaniant à cette occasion le 1^{er} livre il y a laissé ou introduit de nombreuses incohérences, faute d'avoir pu mettre la dernière main à son ouvrage. Nous sommes aussi d'accord avec M. S. sur ce point que l'épisode de la *pentéconlaëtie* (c. 98-117) fait partie de ces derniers remaniements de Thucydide ; la chose est même de toute évidence, car ces chapitres ont été certainement écrits après la publication de l'*Atthide* d'Hellanicus ; or, on sait par le fragment 80 de Müller et par l'admirable correction de Bentley au Scol. *Ran.* 720 (FHG., I, 403), que le récit d'Hellanicus descendait jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse. Cet argument a échappé à M. S. qui n'aurait pas, sans cela, écrit dubitativement (p. 226) : « Hellanicus — nach Wilamowitz jünger als Herodot ». Le texte de M. S. se signale par un assez grand nombre d'athétèses nouvelles, pour la plupart plausibles ; quant au commentaire placé sous le

texte (commentaire instructif, mais, il faut l'avouer, souvent touffu et d'une concision indigeste), si abondant qu'il soit, M. Steup n'y a pas trouvé place pour plusieurs discussions importantes qu'il a reléguées en conséquence à l'*Appendice* ; elles y occupent 72 pages de texte serré. Quelques-unes sont de véritables dissertations ; l'une des plus intéressantes, due à Studniczka, est un substantiel résumé de son mémoire sur le *Crobyle* athénien qui vient de paraître dans le *Jahrbuch* de 1896. Le brillant archéologue y met hors de doute l'exactitude de l'explication donnée, il y a plus de vingt-cinq ans, par Conze (le crobyle est un chignon relevé et noué) ; il se rallie aussi à l'explication, beaucoup moins probante, proposée par Helbig des τέρυγες (anneaux en tire-bouchon).

T. R.

30. *TRYPHIODORI* et *COLLUTHI carmina*. Recensuit Guil. Weinberger. Bibl. Teubneriana, Leipzig, 1896. In-12, xiv-91 p.

Pour le texte de Tryphiodore M. Weinberger avait un guide excellent, le *Laurentianus* (de 1281), dont il s'est écarté le moins souvent possible, reléguant en note même les conjectures plausibles des érudits. Quant au poème de Colluthus, la tâche de l'éditeur est bien plus délicate. Les manuscrits du xv^e et du xvi^e siècle, qui en donnent le texte soit séparément, soit avec Tryphiodore, manquent d'autorité ; le Parisinus, suppl. 388 (x^e ou xi^e siècle), ou « manuscrit de Modène », qui représente seul la classe ancienne, pullule de fautes ; on doit en conclure que l'archétype lui-même, commun aux deux classes, était déjà défiguré par des erreurs, omissions et transpositions de toute espèce. Ces dernières surtout sont étonnamment fréquentes, s'il faut en croire les

éditeurs, et les divergences des manuscrits à cet égard semblent autoriser toutes les hardiesses. M. W. s'écarte souvent de l'ordre suivi par le dernier et principal éditeur, Abel (1880), dont il reproduit la numérotation en marge ; on ne saurait dire que ces divergences soient toutes heureuses, même lorsqu'elles sont autorisées par le *Mulinensis* ; par exemple, l'insertion, entre 336 et 337 (332-333 Abel) du vers ἀνέρες ὑπνώουσι καὶ ἐν σκοπέλοισιν ἰαύει que les autres manuscrits donnent treize lignes plus loin, me parait inadmissible. Les femmes, pour calmer la petite Hermione, lui racontent que sa mère est partie en promenade, mais qu'elle ne tardera pas à revenir (νοστήσει παλινορος). Que vient faire ici la phrase : « les hommes dorment, etc. », qui enlèverait, au contraire, toute créance à leur racontage ? ces mots sont bien mieux placés là où les insèrent l'Ambrasianus et le Par. 2600, dans la réplique d'Hermione ; Weinberger, à l'exemple de O. Schneider, marque là une lacune que rien ne justifie.

H. G.

31. VETNEK (Eugène). *Xenophon in effingenda Persicae civitatis imagine quatenus Lacedaemoniorum instituta expressit.* — Revel, tirage à part de la Revue « le Gymnase », 1893. In-8°, 32 p.

Observations intéressantes sur l'origine de certains usages, attribués aux Perses par Xénophon. L'auteur a surtout en vue la *Cyropédie* ; il montre le rapport qu'il y a entre les attributions juridiques, religieuses et militaires des rois perses et des rois lacédémoniens. Cyaxare n'entreprend pas de guerre sans l'autorisation de l'assemblée du peuple. Les ὄπτιρες qui accompagnent l'armée de Cyrus (*Cyr.*, IV, 5, 17) jouent le rôle des deux épiphores spartiates, chargés ordinairement de cet office.

M. Vetnek, qui émet d'abord cet avis, l'abandonne à tort presque aussitôt (I. De dignitate regia). — Mêmes analogies sur d'autres points : les citoyens Perses, soumis à des lois et à une éducation communes, reçoivent le nom d'ὁμότιμοι, comme les Spartiates celui d'ἕμοιοι (II. De Homotimis). — Xénophon a toujours tracé dans le même esprit l'image de cette discipline. Il n'y a de contradiction apparente qu'entre le dernier chapitre de la *Cyropédie* et le chapitre ix du livre I^{er} de l'*Anabase*. Ici et là, Xénophon parle de l'éducation que recevaient les Perses de son temps. Dans l'*Anabase*, il prodigue les éloges ; dans la *Cyropédie*, il déclare que ces antiques principes se sont corrompus, liv. VIII, ch. viii, § 4, 5 sqq. (Mais il y a toute apparence que cette *Coda* est interpolée.) — D'ailleurs, quand Xénophon compose son roman historique, il a toujours en vue Lacédémone : c'est le même but assigné à l'éducation, ce sont les mêmes idées morales ; les Perses sont plus exclusifs, car leurs leçons ne s'adressent qu'aux fils des nobles ; les Lacédémoniens y faisaient participer d'autres enfants que ceux de la noblesse (III. De civium educatione et vita). — Enfin l'auteur étudie, dans un dernier chapitre, toutes sortes de détails relatifs à la tactique et aux usages militaires des Spartiates et des Perses ; il constate des analogies frappantes dans les évolutions des troupes, les manœuvres, le régime, les repas publics. — Cet opuscule, on le voit, ne traite que de points très particuliers ; on n'y trouve pas de conclusion bien nette, ni d'idées générales ; il eût fallu essayer de dégager ce qui, dans le roman, peut être rapporté à l'histoire, à une observation exacte des mœurs Perses ; ce que, d'autre part, Xénophon emprunte à Lacédémone et doit à sa propre imagination. Parfois M. Vetnek

oublie de mentionner les sources où il puise; il n'indique pas toujours le chapitre, le paragraphe, d'où il tire ses citations; il emploie volontiers des ouvrages de seconde main; il lui arrive même de suivre le traité de Schœmann sans y renvoyer le lecteur. — Quelques discussions sont conduites avec finesse; par exemple celle qui tend à prouver qu'il ne s'agit pas de la *κρυπτεία* lacédémonienne dans le passage où Xénophon parle

de voleurs recherchés et capturés par des jeunes gens (Cyr., I, 2, 17). Au contraire, l'auteur a tort de conclure d'un endroit, où Cyrus défend le pillage à ses troupes, que Xénophon songe ici aux Spartiates; sans doute les Perses ont saccagé Sardes et Athènes; mais les Spartiates n'avaient, à cet égard, rien à leur en-
vier.

R. HARMAND.

Le rédacteur en chef-gérant, TH. REINACH.

PSEUDONYMES ANTIQUES

I. — LEUCIPPE.

Aristote cite couramment Socrate, mais on sait qu'il vise alors tel ou tel dialogue, platonicien ou autre, dans lequel le fils de Sophronisque figurait comme interlocuteur; de même quand Aristote cite Platon, il se réfère très souvent, non pas aux écrits du maître, mais bien aux λόγοι περὶ τὰ γαθοῦ, rédigés par lui-même, par Héraclide du Pont, Hestiée et autres, pour exposer les dogmes que Platon n'avait développés qu'oralement. Il est clair qu'une habitude de ce genre, naturellement imitée par Théophraste, a pu entraîner les doxographes postérieurs à considérer comme réels des personnages plus ou moins fictifs.

C'est ainsi que nous ne savons nullement si Leucippe a véritablement existé, si Démocrite a eu un maître de ce nom qui serait le premier auteur de la doctrine atomique. Épicure le niait formellement (1) et le fait est grave; car la question avait dû naturellement préoccuper le rénovateur de cette doctrine; il ne pouvait avoir aucun intérêt à en diminuer l'ancienneté; enfin, il s'était certainement enquis des légendes qui pouvaient courir à Abdère, comme le prouvent celles qu'il a recueillies sur Protagoras (2). La crédulité même avec laquelle il les a mises en circulation, malgré leur invraisemblance, nous garantit qu'il n'avait rien pu apprendre sur les rapports entre Démocrite et Leucippe; c'est évidemment ce que signifie sa dénégation, car il est clair

(1) Laert., X, 13.

(2) Laert., IX, 53.

qu'il devait très bien connaître l'ouvrage cité par Aristote et Théophraste comme renfermant l'exposé de la doctrine de Leucippe.

D'autre part, d'après Théophraste (1), cet ouvrage ne serait autre que le Μέγας διάκοσμος, que Thrasyllé a classé parmi les écrits authentiques de Démocrite, et qui, suivant un récit remontant au moins à Démétrius de Magnésie (2), aurait valu au philosophe d'Abdère, de la part de ses concitoyens, une récompense pécuniaire considérable, le dédommageant des énormes dépenses de ses lointains voyages.

Ce qui est bien établi, c'est qu'Aristote oppose Leucippe et Démocrite (le μέγας διάκοσμος et le μικρός?) comme s'ils étaient les auteurs d'ouvrages nettement distincts. Mais les divergences qu'il signale entre eux sont de l'ordre de celles qui peuvent se trouver entre les écrits successifs d'un même penseur, précisant sa terminologie et modifiant des points de détail. D'un autre côté, d'après l'usage d'Aristote, nous n'avons nullement le droit de conclure qu'il attribuait à Leucippe l'ouvrage qu'il cite sous ce nom, mais seulement que cet ouvrage était donné comme représentant la doctrine de ce philosophe.

Supposons que Démocrite, au lieu de débiter comme dans le Μικρός διάκοσμος : Voici ce que j'ai à dire sur l'univers (*Hæc loquor de universis*) (3), ait rédigé le Μέγας διάκοσμος, en commençant par exemple ainsi : « Voici ce que j'ai entendu dire à Leucippe, qui a été mon ami » ; tout s'explique immédiatement : le défaut absolu de toute donnée biographique réelle sur ce philosophe (4) ; le langage d'Aristote et celui d'Épicure sur son compte ; les divergences dans l'attribution du Μέγας διάκοσμος.

Mais si cette hypothèse me paraît, à mon avis du moins, devoir s'imposer, la seule conclusion précise à en tirer est que le premier écrit où fut exposée la doctrine atomique est postérieur

(1) Laert., IX, 46.

(2) Laert., IX, 40.

(3) Cicéron, *Acad.*, II, 23.

(4) Les divergences sur sa patrie (Élée, Abdère, Milet?) montrent que les données à ce sujet ont été forgées ; l'ouvrage circulant sous son nom indiquait suffisamment sa familiarité avec l'école d'Élée ; Milet, comme Abdère, est une patrie assignée à Démocrite par les biographes.

à Empédocle et à Anaxagore, ce qui ne souffre certainement aucune difficulté sérieuse. Nous ignorons au contraire, comme je le disais, si Leucippe a ou n'a pas existé; car il est très possible que Démocrite, homme certainement sans aucune vanité, ait simplement dit la vérité en attribuant à un autre les conceptions qu'il avait adoptées; il se peut également que Leucippe ait été pour lui un masque, comme Timée le fut pour Platon.

Sans doute, il avait plus de raisons encore que ce dernier pour ne pas publier sous son propre nom le Μέγας διάκοσμος, si ce fut là, en admettant le dire de Démétrius de Magnésie, le premier ouvrage rédigé par l'Abdéritain rentré ruiné dans sa patrie, avec une grande réputation scientifique, il est vrai, mais aussi en butte à une certaine défaveur par suite de la perte de son patrimoine. Il s'agissait pour lui de montrer comment ses voyages avaient pu lui servir, en lui faisant connaître un système physique qu'il n'eût pas appris en restant à Abdère; mais, d'un autre côté, dans la partie à jouer, il était bon de se garantir contre un échec possible, de ne pas se hasarder à prendre immédiatement à son propre compte une doctrine qui pouvait être regardée comme impie, qui à Athènes aurait sans doute attiré des persécutions.

Enfin, en mettant ses opinions sous un nom emprunté, on évite d'avoir à répondre soit aux objections, soit aux questions sur les lacunes que présente le système développé. Or, dans la doctrine atomique, ces lacunes, pour toute la psychologie, sont évidentes, et Démocrite ne semble guère s'être jamais sérieusement préoccupé de les combler.

Voilà peut-être assez de raisons pour faire douter de l'existence de Leucippe; mais il y a deux physiologues du siècle suivant pour lesquels le même doute peut être soulevé et justifié encore plus aisément.

II. — HICÉTAS.

Ni Hicétas de Syracuse, ni son compatriote Ecphante n'ont été mentionnés par Aristote; c'est par Théophraste que leur nom a passé aux doxographes, avec la qualification de pythagoriens.

Quant aux biographes, ils ignorent complètement l'un et l'autre, et ces deux penseurs sont même restés en dehors de la légende pythagorienne (1).

Aristote désigne cependant Hicétas (*De Caelo*, II, c. 13) dans une de ces locutions grecques qui font le désespoir des traducteurs consciencieux, mais aussi, ajouterai-je, la joie des amateurs de conjectures : οἱ περὶ τὴν Ἰταλίαν καλούμενοι δὲ Πυθαγόρειοι λέγουσιν. Il s'agit de la doctrine du feu central (la *Διὸς φουλακίη*), autour duquel tournent la terre et l'antichthone.

Il est parfaitement certain que, dans ce passage, Aristote n'attribue nullement cette doctrine aux Pythagoriens en général. Il n'aurait point employé une formule de ce genre pour les désigner, alors que, quelques pages plus haut, il a simplement dit οἱ Πυθαγόρειοι à propos de l'harmonie des sphères.

Aristote vise donc une opinion particulière, développée de son temps (λέγουσιν), non pas de vive voix, car il n'y avait plus alors de vrais Pythagoriens s'occupant de science, mais dans un écrit déterminé.

La doctrine en question est couramment attribuée à Philolaos ; mais Aristote, et ce texte en est une preuve décisive, n'a certainement pas connu le livre célèbre dont il nous reste d'assez nombreux fragments et qu'une fable absurde fait acheter par Platon en Sicile pour le prix de 100 mines.

Si Aristote avait visé cet ouvrage, il aurait simplement dit Philolaos ; la circonlocution qu'il emploie indique qu'il veut parler de l'écrit d'un contemporain, encore vivant, qui avait exposé des doctrines pythagoriciennes ou prétendues telles (καλούμενοι).

Aristote ajoute une observation très importante : que la doctrine en question paraît plausible à beaucoup d'autres, et cela pour une raison particulière, à savoir que la place d'honneur (τιμιωτάτη χώρα) dans l'univers convient à l'élément qui en est le plus digne, donc au feu de préférence à la terre. Il ressort

(1) Iamblique (V. P. 267) connaît un Ephanté, mais parmi les Crotoniates. Il représente l'auteur du *Περὶ βροταλίας* dont Stobée a conservé trois fragments (Mullach, F. P. G. I, 536-539). Dans le premier fragment, la phrase : ἐν δὲ τῇ χώρᾳ τῇ σελεύνας ἐνεσθεν κατὰ τὰ δι' εὐθείας ἰόντα σώματα, suffit à prouver que le faussaire n'a nullement pensé à mettre son œuvre sous le nom de l'Ephanté de Syracuse, auquel on attribuait la doctrine de la rotation de la terre.

nettement du contexte que cet argument n'était point, dans l'écrit visé, attribué aux Pythagoriens.

Or, nous savons sous quel nom il était mis. Plutarque (*Quest. Plat.* VIII, 1 ; cf. *Numa*, c. 11) nous dit que Théophraste raconte que Platon, dans sa vieillesse, se repentit d'avoir placé la terre au centre du monde, en un lieu qui convenait à quelque chose de mieux.

M. Schiaparelli (*I precursori di Copernico nell' antichità*, Milan, 1873) a soutenu la réalité de ce revirement tardif dans les opinions cosmologiques de Platon, et j'ai moi-même, en 1881 (*Revue philosophique*, XII, p. 164 et suiv.), discuté les textes des *Lois* (VII, 822 a ; X, 893 d) et de l'*Épinomide* (987 b), qui peuvent faire penser que, dès avant la mort du maître, ces questions étaient débattues dans l'Académie. Mais en tous cas, aujourd'hui, j'écarte absolument la supposition que Platon ait eu connaissance de la doctrine dite de Philolaos, soit par l'ouvrage attribué à ce dernier, soit par les Pythagoriens qu'il a lui-même pu personnellement connaître en Italie ou en Sicile. Si le mythe cosmologique d'Er, dans la *République*, fait, en effet, une allusion très claire à la doctrine de l'harmonie des sphères, si le *Timée* suppose une connaissance approfondie de la musique arithmétique des Pythagoriens, il est tout aussi évident que Platon ne connaissait point, lors de la rédaction de ces deux ouvrages capitaux, ni le feu central, ni l'antichthone, car il est tout à fait inadmissible que, s'il avait alors été instruit de ces hypothèses, il les eût rejetées pour y revenir plus tard, dans les conditions à admettre d'après le témoignage de Théophraste.

Ce témoignage, rapproché du texte cité d'Aristote, s'explique au contraire très aisément en supposant un dialogue dans lequel aurait figuré d'un côté Platon, de l'autre un pythagorien ou prétendu tel, exposant le système dit de Philolaos. Aristote a soigneusement distingué la forme de l'assentiment donné par Platon, l'argument qui, d'après son témoignage, aurait fait une grande impression dans l'Académie. Théophraste a pris plus tard ce dialogue comme véridique, ou du moins il n'a pas indiqué assez nettement la source à laquelle il puisait pour que Plutarque en ait conservé la mention.

Quant à l'auteur du dialogue, nous ne pouvons guère hésiter.

Le *Περὶ τῶν Πυθαγορείων* d'Héraclide du Pont est certainement une des sources principales à laquelle Aristote a puisé sa connaissance de l'École italique; rien ne nous empêche de supposer au reste que ce soit dans quelque autre de ses nombreux ouvrages qu'Héraclide ait exposé la doctrine du feu central et de l'antichthone. Mais tout ce que nous savons de lui nous l'indique (1), quand il s'agit de retrouver l'auteur d'une fiction dialoguée mettant en rapport Platon et un pythagorien.

Il me reste à montrer que le nom donné à ce pythagorien devait être celui d'Hicétas de Syracuse. D'après Cicéron, en effet (*Lucullus*, 39, 123), c'est à cet Hicétas que Théophraste attribuait la doctrine du mouvement de la terre, non pas à Philolaos, dont le disciple d'Aristote n'a point, plus que son maître, connu l'écrit prétendu. A la vérité, le texte de Cicéron, qui témoigne surtout de son ignorance astronomique, est d'ordinaire interprété comme si Hicétas avait fait tourner la terre autour de son axe, comme s'il avait été le précurseur d'Héraclide du Pont, auquel, comme nous allons le voir, cette thèse appartient en propre. Mais le témoignage formel de Laertius (VIII, 85), attribuant à Hicétas la doctrine de Philolaos et constatant que la priorité avait été revendiquée pour lui, celui d'Aétius (*Doxogr. Gr.* de Diels, 376 a 10), lui faisant soutenir la doctrine de l'antichthone, tranchent absolument la question.

Enfin il y a eu, de fait, un personnage historique du nom d'Hicétas de Syracuse, que Platon a très bien pu connaître. C'était un ami de Dion dont Plutarque parle assez longuement dans les *Vies* de Dion et de Timoléon. Il joua, en effet, un moment un rôle politique assez important. Après être resté fidèle à Dion, puis à sa famille, après l'assassinat de l'ami de Platon, il se débarrassa de cette famille, s'empara de la tyrannie chez les Léon-

(1) Voir notamment l'ouvrage de M. Bidez (*La biographie d'Empédocle*, Bruxelles, 1893). Cp. Laert. V, 88-89 : Τοῦτων (τῶν διαλόγων) τὰ μὲν κωμικῶς πέπλακεν... τὰ δὲ τραγικῶς· ἔστι δ' αὐτῶ καὶ μεσότης τις ὀμηλικῆ καὶ φιλοσόφων τε καὶ στρατηγῶν καὶ πολιτικῶν ἀνδρῶν πρὸς ἀλλήλους διαλεγομένων. Trois de ces dialogues, d'une fantaisie analogue à celle de certaines œuvres d'Ernest Renan, le *Περὶ τῆς ἄπνου* (dont Bidez a en partie reconstitué le plan), l'*Abaris* (auquel Iamblique a fait des emprunts dans la *Vie de Pythagore*) et le *Zoroastre* ont eu leur célébrité. Laertius en énumère beaucoup d'autres.

tins et resta le principal adversaire de Denys le Jeune jusqu'à l'arrivée de Timoléon. Vaincu et tué par ce dernier, il n'eut pas de défenseurs de sa mémoire; on lui reprocha sa duplicité, son alliance avec les Carthaginois et surtout le meurtre de la famille de Dion, dont peut-être il n'est pas responsable (1). Il n'y a point de raison d'en faire ni un physiologue, ni un pythagorien; mais il pouvait être représenté comme connaissant par tradition orale les doctrines de l'École, et il rentre évidemment dans les personnages qu'Héraclide pouvait faire dialoguer avec Platon.

Il est vrai que, dans l'hypothèse que je propose, on ne peut plus guère considérer le système dit de Philolaos que comme une brillante fantaisie due à ce génial conteur qui fut Héraclide. Mais si sa fiction a trompé Théophraste et les doxographes postérieurs, il est permis de penser qu'Aristote n'y crut qu'assez mal.

III. — ECPHANTE.

Dans le même chapitre (II, 13) du *Traité du Ciel*, Aristote ajoute plus loin. « Quelques-uns (ἐνιοί) disent que la terre est située au centre (du monde), mais qu'elle tourne (ἑλκεσθαι) autour de l'axe de l'univers, expression qui se trouve dans le *Timée* (ὄσπερ ἐν τῷ Τιμαίῳ γέγραπται). »

Rien n'indique que ces « quelques-uns » soient compris par Aristote au nombre des Pythagoriens ou prétendus tels. Les commentateurs (2), qui représentent la tradition des maîtres ayant réellement lu les *Φυσικὰ δόξαι* de Théophraste, ne connaissent comme ayant soutenu cette opinion que le seul Héraclide du Pont.

Quant au dernier membre de phrase, il a soulevé de nombreuses discussions, car il est bien clair que, dans le *Timée*, Platon ne fait pas tourner la terre autour de son axe, qu'il la laisse immobile et s'en tient aux apparences. J'estime qu'Aristote a seulement voulu relever cette circonstance qu'Héraclide du Pont

(1) Il avait fait partir cette famille pour le Péloponnèse dans un navire; l'équipage la noya.

(2) Simplicius sur ce passage, sans doute d'après Alexandre d'Aphrodisias.

(qu'il ne nomme pas comme vivant encore) avait employé, pour désigner le mouvement de rotation de la terre, l'expression assez rare d' ἄλλεσθαι, dont Platon s'était déjà servi dans le *Timée*. Dans un ouvrage qui n'était pas destiné à la publicité, le Stagirite n'avait pas besoin d'expliquer ce que ses auditeurs savaient bien, que le sens de cette expression était tout différent dans le *Timée*. Je vois donc seulement dans ce membre de phrase un indice que l'opinion visée par Aristote était exposée dans un ouvrage postérieur au *Timée* et où se trouvait un emprunt de forme fait au dialogue platonicien.

Quant aux doxographes, si Aétius attribue bien à Héraclide du Pont l'opinion du mouvement de rotation de la terre autour de son axe, il nomme après lui, comme ayant partagé la même opinion, Ephante le Pythagorien. Le nombre assez considérable de mentions que fait ailleurs Aétius de ce même personnage, et surtout l'article détaillé que lui consacre l'auteur des *Philosophumena*, prouvent d'autre part que Théophraste avait dû longuement parler des doctrines attribuées à cet Ephante de Syracuse, et si on examine ces doctrines, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elles méritaient hautement d'être prises en sérieuse considération par le successeur d'Aristote.

Ephante admettait, comme Démocrite, que l'univers est constitué par de petits solides indivisibles séparés par le vide. Mais au lieu de se rattacher au philosophe d'Abdère, il prétendait expliquer ainsi le véritable sens de la doctrine de Pythagore, en posant nettement comme corporelles les monades du Maître (1). Il s'écartait d'autre part de Démocrite en admettant que les types d'atomes étaient en nombre fini, chaque type étant d'ailleurs représenté par un nombre infini d'individus (2); mais surtout, en

(1) Aristote connaît une autre forme de cette explication de la doctrine que toutes choses sont nombres; il la met sous le nom d'Eurytos (Metaph., XIV, 5, 1092); ἀφομοιωὼν τοῖς ψήφοις τὰς μορφάς. Est-ce encore par Héraclide qu'il l'a apprise?

(2) Le texte est controversé (Diels, *Dox. Gr.*, p. 566, 14). Zeller soutient qu'il faut lire οὐκ ἄπειρον. Si le nombre des atomes est limité, d'après Ephante, Héraclide, qui soutenait l'infinitude de l'univers, n'aura pas mis cette dernière opinion dans la bouche du prétendu Syracusain. Mais elle se relie, comme conséquence naturelle, à la doctrine de la rotation de la terre. La sphéricité du κόσμος ne se rapporte qu'au monde planétaire.

dehors des différences de grandeur et de forme, il distinguait encore la force motrice (*δύναμις*), à laquelle il attribuait le caractère divin, et qu'il appelait âme et intellect (*ψυχή* et *νοῦς*) ; le monde, donné comme un et sphérique, est donc, d'après Ephante, formé et administré par une Providence.

Cette adaptation de l'atomisme à la conception théiste est certainement très remarquable et elle a eu, en fait, une importance historique considérable, car c'est à elle et non pas à la doctrine de Démocrite ou d'Épicure que se rattachent les théories corpusculaires du péripatéticien Straton et du chef de l'école méthodique, Asclépiade de Bithynie, théories qui dans l'antiquité ont fait fortune, auprès des mécaniciens d'une part, auprès des médecins de l'autre, se sont ainsi transmises par tradition au moyen âge et ont enfin reparu à la Renaissance, alors que la doctrine d'Épicure était encore oubliée. Il est inutile d'insister d'un autre côté sur ce fait que la reconnaissance d'une force motrice actionnant les atomes rapproche singulièrement la doctrine d'Ephante des théories modernes sur la matière.

Ainsi, en dehors de l'opinion astronomique, également très avancée, qu'on lui attribue, Ephante nous apparaît comme un penseur tout à fait original, moins peut-être, il est vrai, par les éléments de son système que par la combinaison qu'il aurait su en faire. Comment donc se fait-il que les biographes n'aient trouvé rien à dire de lui, comment se fait-il qu'aucun des auteurs d'anecdotes plus ou moins controuvées sur la vie des philosophes n'ait eu l'idée de mettre cet Ephante en rapport avec Platon ?

Car, s'il a existé, il faut bien en faire un contemporain de Platon ; on ne peut, en effet, le faire remonter jusqu'à la génération de Philolaos, il appartiendrait au plus tôt à celle d'Archytas, il aurait été le maître d'Héraclide du Pont, directement ou non. Veut-on s'attacher au texte d'Aristote que j'ai cité, aux témoignages qui attribuent à Héraclide la priorité de l'opinion astronomique, veut-on faire d'Ephante un disciple de ce dernier philosophe, on se heurte à une difficulté encore plus grave, la qualification de pythagorien qui lui serait donnée à une époque où, comme pythagorisants, on ne connaissait plus que les sectateurs de Diodore d'Aspônde, précurseurs des cyniques :

Remarquons maintenant que les doxographes attribuent à Héraclide du Pont, en dehors de quelques opinions spéciales, tout un ensemble de doctrines absolument analogues à celles d'Ephante. Ainsi lui aussi admet les atomes sous un nom spécial (ἄναρμοι ὄγκοι, volumes incomposés), et en même temps les opinions de Démocrite sur les sensations. Il reconnaît le νοῦς comme divin, affirme l'infinitude du monde, peuple d'habitants les astres et fait de chacun d'eux un petit monde (1); enfin, autre opinion astronomique aussi remarquable que celle de la rotation de la terre, il fait tourner Mercure et Vénus autour du soleil.

L'ensemble des opinions que je viens d'énumérer semble pouvoir rentrer dans le cadre d'un même dialogue, par exemple celui qui était intitulé Περὶ τῶν ἐν οὐρανῶν. Rien n'est plus naturel que de supposer qu'à l'exemple de Platon dans le *Timée*, Héraclide aura mis son système dans la bouche d'un interlocuteur, et qu'il lui aura donné le nom d'Ephante de Syracuse, en le présentant comme pythagorien.

Théophraste a pu dire dès lors quelque chose comme ceci : « Héraclide du Pont a développé les opinions suivantes en les attribuant à un certain Ephante » ; les doxographes ont cité tantôt Héraclide et Ephante, tantôt Héraclide, tantôt Ephante seul.

Cette troisième conjecture me paraît encore la seule qui permette de résoudre les difficultés relatives à la personnalité d'Ephante ; en fait, il serait fictif dans le sens où l'est Timée, chez Platon. Savons-nous seulement si Timée a existé ? Il y a quelque probabilité à cela, étant donné les habitudes de Platon et le fait que les autres personnages du dialogue sont historiques. Avec Héraclide, nous ne pouvons rien dire de semblable,

(1) Aëtius (Diels, *Dox. Gr.*, 343, 9) : Ἡρακλείδης καὶ οἱ Πυθαγόρειοι, c'est-à-dire Héraclide et d'après lui les Pythagoriens. Si au contraire Ephante est dit ne reconnaître qu'un monde, il n'y a pas de difficulté réelle, car Héraclide combat la doctrine de Démocrite, l'existence d'un nombre infini de mondes ayant chacun un ciel différent ; il admet au contraire que chaque étoile est, comme la terre, un petit monde. Les doxographes ont fait une confusion facile à expliquer.

et le nom d'Éphante paraît plutôt forgé pour faire supposer une révélation (1).

En tout cas, cela n'importe guère, car il est bien certain que le *Timée* est une création originale de la riche fantaisie de Platon, et que nous n'avons pas à nous inquiéter de ce qu'a pensé le véritable Timée, s'il a existé. Pour Ephante, le cas est le même.

Paul TANNERY.

(1) M. Bidez a fait remarquer qu'Héraclide a dû forger un troisième Syracusain, Empédotime, sur le nom d'Empédocle. Dès avant lui, Xénophon avait pris le pseudonyme de Thémistogène de Syracuse.

UNE INSCRIPTION CRÉTOISE MÉCONNUE

L'inscription n° 4840 du *Corpus* de Bœckh est une stèle consacrée à la Bonne Fortune, qui énumère des immeubles achetés par une ville et concédés par elle en jouissance viagère à divers proxènes étrangers. Le tableau suivant résume les indications très précises du texte relatives à la situation, à la nature, à la superficie des fonds achetés, ainsi qu'aux noms et à la nationalité des bénéficiaires.

NOM.	PATRIE.	EMPLACEMENT.	NATURE DU FONDS	SUPERFICIE
Lygdamis.	Cnosse.	ἐν Μολοκᾶντι.	Vignes.	} 10 plèthres ¹ .
»	»	Plaine.	»	
Hermon.	Tylisos.	»	»	4 »
Otargos ? (Protarchos?)	Aptéra.	Plaine, κατὰ βάθειον. (en profondeur?)	»	20 »
Skiptias, bienfaiteur.	?	ἐν Μινώιαι.	»	22 »
Thamiclès, Phainoclès	Phaistos.	L'île.	»	} 4 »
»	»	ἐπὶ Λιπάραι.	»	
Archagoras.	Delphes.	ἐν τῷ Ἡρατῶ:	Maison.	} —
»	»	ποῖ τῷ Κωμικοῦ.	Terre arable	
»	»	Plaine.	Vignes.	4 »
Misgolas.	Arcadien.	»	»	} 4 »
»	»	»	»	
»	»	ἐν Σχινόουρι.	»	} 2 »
»	»	Ἰλλανίς (?) κόμα	Maison.	

(1) On se rappelle que le plèthre (attique) vaut environ 0 hect. 087, *grosso modo* 1/10 d'hectare:

Comme on le voit, le seul renseignement que ne nous donne pas ce texte si précis, c'est celui qui nous serait le plus utile : le nom de la cité de laquelle émanent ces importantes concessions, qui représentent pour chaque bénéficiaire une rente annuelle de 200 à 400 francs (1). Pour résoudre ce problème il faut recourir à des indices tirés de la provenance et de la langue de l'inscription, ainsi que des faits géographiques et topographiques qu'elle mentionne.

Le marbre, aujourd'hui disparu, se trouvait, au siècle dernier, à Venise, dans la collection de Jean-Baptiste Ramnusio ; il avait, disait-on, été apporté de Corfou. Le dialecte est dorien, c'est-à-dire de la même famille que celui qui se parlait à Corcyre. Muratori, qui publia le premier notre inscription d'après sa propre copie et une autre communiquée par Bimard, conclut qu'elle était effectivement corcyréenne. (2). Cette conclusion fut admise sans discussion par tous les éditeurs et commentateurs plus récents. Bœckh, Mustoxydis, Dittenberger, Blass ont classé notre texte parmi les inscriptions de Corcyre (3). Bursian, notre regretté Riemann, Partsch, B. Schmidt l'ont utilisé pour la discussion de divers points obscurs de la topographie de cette île (4), M. Monceaux pour son tableau des institutions consulaires de Corcyre (5), d'autres pour l'histoire des relations de Corcyre avec les villes de Crète (6), pour l'éclaircissement du récit de Thucydide sur les

(1) Voyez le calcul que nous avons fait pour les *Tables d'Héraclée (Inscriptions juridiques grecques, p. 232 suiv.)* et duquel il résulte qu'un hectare planté en vignes représentait au IV^e siècle un *fermage* de 50 hectolitres de blé ou environ 200 fr.

(2) L. A. Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum* (Milan, 1739-1742, 4 vol.), II, p. 588, n° 1. « *Corcyrae deinde Venetiis apud Joh. Bapt. Ramnusium. E schedis meis. Misit etiam Bimardus.* »

(3) Bœckh, *C. I. G.*, n° 1840 (en 1843); Mustoxydis, *Illustrazioni corciresi*, II, 65 (1814) et *Delle cose corciresi*, n° 5, p. 184 (1848); Dittenberger, *Sylloge*, n° 320 (1883); Blass, ap. Collitz, *Dialektinschriften*, III, n° 3198 (1888).

(4) Bursian, *Geographie von Griechenland*, II, 361 (1868); O. Riemann, *Recherches archéologiques sur les îles ioniennes. I. Corfou* (1879), p. 15 suiv.; Partsch, *Die Insel Korfu. Ergänzungsheft n° 88 zu Petermanns Mittheilungen* (Gotha, 1887), p. 67 et 76; Bernh. Schmidt, *Korkyräische Studien* (Leipzig, 1890), p. 38 suiv.

(5) Monceaux, *Des proxénies grecques*, p. 185.

(6) Hœck, *Kreta*, III, p. 418-419.

guerres civiles de Corcyre, pour l'étude du dialecte corcyréen (1), etc. Enfin, les noms de « lieux dits », d'ailleurs inconnus, qui figurent dans le signalement des fonds concédés, ont pris place dans les dictionnaires des noms propres grecs sous la rubrique « Corcyre ».

Il est bien regrettable que les auteurs de toutes ces ingénieuses constructions aient négligé une précaution élémentaire : celle de vérifier la base sur laquelle ils les élevaient, je veux dire, l'attribution de notre inscription à Corcyre. Or, il suffit d'un examen tant soit peu attentif pour s'assurer que Muratori, dont la légèreté en matière d'épigraphie est notoire, s'est ici, comme tant de fois, laissé tromper par de fausses apparences ou de faux renseignements ; son erreur initiale, acceptée comme parole d'évangile par six générations de savants, a malheureusement été grosse d'une foule de conséquences non moins erronées ; il ne sera pas facile d'en débarrasser la littérature historique et géographique où elles ont eu le temps de prendre racine.

I

Regardons d'abord la liste des personnages mentionnés par l'inscription. Ce sont des proxènes, c'est-à-dire, ne l'oublions pas, des *étrangers* chargés dans leur propre patrie de représenter les intérêts de la cité qui les a gratifiés de ce titre. Un seul, Skiptias, fait exception : il est qualifié de bienfaiteur (εὐεργέτας) et non de proxène, et figure sans indication de nationalité (l. 11-12) : nous devons donc supposer, malgré l'intitulé de l'inscription (... ἀ πόλις τοῖς προξένοις), qu'il est, non un étranger, non un proxène, mais un citoyen de l'État même, que des services, d'ailleurs inconnus, ont fait assimiler aux proxènes proprement dits : on sait que cette assimilation des *proxènes* et des *évergètes* est très fréquente. Arrivons aux proxènes véritables. Archagoras est de Delphes, et sa part, qui seule comprend un lot de terre labourable (ψιλά), paraît être une

(1) Ahrens, *De dialectis*, II, 113 suiv.

des plus considérables (l. 16-17). Nous pouvons en conclure que l'État en question entretenait avec le sanctuaire de Delphes des relations particulièrement assidues et amicales : mais ce trait, commun à beaucoup de cités grecques et en particulier aux cités doriennes, parmi lesquelles il faut évidemment chercher les auteurs de notre décret, n'avance pas beaucoup notre enquête.

Archagoras mis à part, *tous* les autres proxènes de notre document sont originaires d'un seul et même pays hellénique, la Crète :

1° Lygdamis (l. 3 suiv.) est de Cnosse, la ville la plus considérable de l'île jusqu'à la conquête romaine ;

2° Hermon (l. 7) est qualifié de Τολέσιος. Depuis longtemps, on a reconnu que cette fausse lecture doit être corrigée en Τολίσιος : Hermon était de Tylisos ou Tylissos, ville de l'intérieur de la Crète mentionnée par Pline (1), qui nous a laissé des monnaies (légende ΤΥΛΙΣΙΟΝ) et dont l'emplacement a été déterminé avec vraisemblance par Pashley un peu à l'ouest de Cnosse, près du village moderne de *Tylisso* (2). Pourtant, il faut dire que ce site n'a livré aucune monnaie de Tylissos et que l'ordre suivi par Pline non moins que les types monétaires sembleraient plutôt placer cette ville dans la Crète occidentale (3). Quoi qu'il en soit, la correction Τολίσιος dans notre texte et l'identification qui en résulte ont été proposées par Hœck dès 1829 (4), acceptées par Pashley en 1837. C'est par un véritable *lapsus* que Bœckh, écrivant en 1843, n'en a tenu aucun compte et a pensé à une obscure localité de Τολυσσός en Italie, mentionnée par Lycophron (v. 993) ; mais le Τολυσσός de Lycophron est une montagne, comme l'a bien vu Étienne de Byzance, et seule l'ignorance hardie du scoliaste en a fait également une ville. Dittenberger et Blass ont donc eu le plus grand tort de reproduire de nos jours la malencontreuse explication de Bœckh ; celle de Hœck, acceptée, entre autres, par

(1) *Hist. nat.*, IV, 59 = Solin, 11, 4. (Les mss. ont *Gylisus*.)

(2) *Travels in Crete* (1837), I, p. 161 suiv. Cf. Spratt, *Travels and researches in Crete*, II, p. 64 suiv. ; Mariani, *Antichità cretesi*, col. 83.

(3) Aussi Eckhel (suivi par Hœck) plaçait-il Tylissos entre Kydonia et Elyros.

(4) *Kreta*, III, 418, note r.

Bursian (1) et par Svoronos (2), ne peut réellement faire aucun doute. Notons en passant que la ville de Tyliossos ne figure ni parmi les cités crétoises garantes du droit d'asile de Téos, ni parmi celles qui font alliance avec le roi Eumène ; on peut présumer d'après cela qu'elle avait perdu son autonomie au commencement du II^e siècle, et ce fait permettrait d'assigner l'an 200 environ comme date *minima* inférieure à notre inscription.

3^o Le proxène suivant est appelé, au datif, ΩΤΑΡΙΩΙ (Bœckh : Πρ]ωτάρχοι) ΑΝΤΑΡΑΙΩΙ (l. 9). Ici encore, c'est à Hœck que revient l'honneur d'une correction aussi facile qu'évidente (3) : il faut lire ΑΠΤΑΡΑΙΩΙ, c'est-à-dire de la ville crétoise d'Aptéra, non loin de Kydonia, qui, sur les inscriptions et les monnaies, s'intitule souvent Ἀπταρχα. De nombreux décrets de proxénie de cette ville, découverts par Wescher et publiés par Haussoullier (4), nous font connaître le nombre et l'étendue de ses relations commerciales à l'époque hellénistique. La correction de Hœck a été « retrouvée », indépendamment de lui, trois fois dans ce siècle : par Ahrens (5), par Waddington (6) et par Dittenberger (7). Bœckh, qui paraît ne l'avoir pas connue, lisait ΑΝΤΑΝΔΡΙΑΙΩΙ, c'est-à-dire d'Antandros en Troade : correction violente, qui ne trouverait plus aujourd'hui de défenseurs.

4^o Thamioclès et Phainoclès, probablement deux frères, sont de Phaistos (l. 13). Malgré les doutes exprimés par Hœck, qui rappelle l'existence de plusieurs villes de ce nom, il s'agit incontestablement de l'antique ville crétoise de Phaistos, voisine de Gortyne, et qui, à l'époque de Strabon (8), était devenue sujette de celle-ci. Par sa situation au débouché de la fertile vallée du Léthaios, Phaistos devait jouir d'un commerce assez important ; nous savons qu'elle avait un port (9).

(1) *Op. cit.*, II, 557.

(2) *Numismatique de la Crète*, p. 328.

(3) *Op. cit.*, p. 418.

(4) *Bull. corr. hell.*, III, 418 suiv.

(5) *De dialectis*, II, 114.

(6) *Sur Le Bas*, V, p. 37 (Asie-Mineure).

(7) *Hermes*, XVI, 170.

(8) *Strab.*, X, 4, 14.

(9) *Polybe*, IV, 55, 6.

5° Enfin, le dernier proxène est l'Arcadien « Misgolas » (l. 19). Ici encore, en dépit des hésitations de Hœck, nous devons reconnaître (1) un Crétois, un citoyen de la communauté (*κοινόν*) des Ἀρκαῖδες, dont le nom reparait plusieurs fois dans les auteurs et les inscriptions et qui nous ont laissé des monnaies. A la basse époque romaine et sous les Byzantins, leur ville figure, dans les listes épiscopales, sous le nom de Ἀρκαδία; il est douteux qu'elle l'ait porté dès l'antiquité. Son emplacement est incertain : Spratt a cru pouvoir le fixer près du village d'Arcadia, dans la haute vallée du Katarrhaktès, presque au centre de l'île (2). D'autres commentateurs ont pensé naturellement aux Arcadiens du Péloponnèse; mais quoique ce peuple formât, depuis Épaminondas, un État fédératif, chacune des cités qui le composaient conservait son existence politique distincte, son droit de bourgeoisie particulier; dans un décret de proxénie il serait tout à fait contre l'usage de désigner un Arcadien simplement par sa nationalité fédérale; on l'appellerait, suivant les cas, Tégéate, Mantinéen, etc., ou tout au moins « Arcadien de Tégée, Arcadien de Mantinée ».

Nous avons ainsi vérifié notre assertion : que sur les six proxènes énumérés par notre inscription, cinq sont originaires de Crète. Ce résultat serait déjà surprenant si nous étions en présence du début d'un catalogue mutilé; mais le document que nous étudions est complet, la dernière ligne, qui offre un sens achevé, se termine par un blanc; la copie de Muratori n'indique aucune cassure; de plus, il ne s'agit pas d'une simple liste de proxènes, mais d'une liste de personnes auxquelles la cité qui les avait accrédités comme agents consulaires à l'étranger a concédé, leur vie durant, l'usufruit de bons et beaux vignobles, c'est-à-dire une véritable rente foncière tenant lieu de traitement. Cette libéralité est d'une espèce si rare que Bœckh n'en trouvait pas d'autre exemple (3) et que, depuis, il ne s'en est, à ma connais-

(1) Je suis heureux de me rencontrer ici avec Svoronos, *op. cit.*, p. 25.

(2) *Op. cit.*, II, 57 suiv. Il y a là certainement les ruines d'une ville grecque, mais elles n'ont livré ni monnaie, ni inscription caractéristique. J'inclinerais à chercher les Ἀρκαῖδες plus près d'Hiérapytna avec laquelle ils signent un traité (Doublet, *B. C. H.*, XIII, 55; Halbherr, *Inscr. cret.*, n° 35).

(3) Cf. *C. I. G.*, I, p. 732 B.

sance, rencontré qu'un seul : encore vise-t-il non des proxènes, mais des bienfaiteurs (1) ; en faire honneur à Corcyre, ou, plus généralement, à une ville non crétoise, est une hypothèse d'une invraisemblance criante. Nous savons bien que Callimaque a vanté l'hospitalité corcyréenne (2), mais si cette hospitalité avait été poussée jusqu'à doter d'une rente foncière tous ses proxènes, les finances de la ville auraient été bien vite épuisées ; si la dotation avait été limitée aux proxènes de nationalité crétoise, il faudrait trouver dans l'histoire économique et politique de Corcyre des raisons pour justifier cette préférence. Or, bien loin que l'histoire et l'épigraphie corcyréennes nous laissent apercevoir des relations particulièrement intimes entre les deux îles, je ne connais pas un texte, pas un fragment qui fasse la moindre allusion à des relations de ce genre. Tous les témoignages nous montrent le commerce des Corcyréens, leurs entreprises politiques et coloniales exclusivement dirigées vers l'Ouest et le Nord, vers les côtes grecques et italiennes des mer Ionienne et Adriatique ; leurs décrets de proxénie, que nous possédons en assez grand nombre (3), concernent des citoyens de Dodone, d'Ambracie, de Locres (Epizéphyrienne), d'OEanthé en Locride, d'Athènes, auxquels viennent s'ajouter deux citoyens de Priène (Ionie), dont la distinction s'explique sans doute par des services particuliers : pas un Crétois, pas même un insulaire ne figure sur la liste. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que jamais un citoyen d'une ville de Crète n'ait brigué ou obtenu le titre de proxène de Corcyre, à l'époque la plus florissante de cette république ; mais si la chose est admissible pour les villes crétoises de première importance, telles que Cnosse, Gortyne ou même Kydonia, à qui fera-t-on croire que les Corcyréens aient eu des intérêts à

(1) *Ath. Mitth.*, IX (1884), p. 58 (Zéléia, ville de l'Hellespont). Deux bienfaiteurs étrangers (l'un de Cyzique, l'autre de Proconnèse) reçoivent, outre diverses distinctions, le premier un héritage ἐν τῷ πεδίῳ, une maison et un jardin ; le second un ἡμικλήριον ἐν τῷ πεδίῳ, une maison et un jardin.

(2) Κέρκυρα φιλοξενιωτάτη ἄλλων, *Hymn. ad Del.* (IV), v, 156.

(3) Collitz, III, 3199-3203 ; cp. n° 3188 (épitaphe de Ménécraès, proxène locrien d'OEanthé). [Maintenant *C. I. G. S.*, III, nos 682, 685-688 ; 867.] Naturellement, Corcyre avait aussi des proxènes à Corinthe sa métropole (Thuc., III, 70).

défendre, des nationaux à protéger dans d'obscures bourgades comme Tylissos ou le *koinon* des Arcadiens (1)? Or, sans un motif de ce genre, l'octroi de la proxénie et, à bien plus forte raison, les concessions domaniales qui accompagnent ici ce titre, sont inexplicables. Dans les décrets corcyréens existants, la concession du droit d'acquérir des terres à Corcyre est le corollaire accoutumé de la collation du titre de proxène; mais entre le droit d'acquérir et le cadeau d'une jouissance, il y a loin: le premier finit par devenir de style dans tout le monde grec, le second est, nous le répétons, une exception unique ou à peu près unique, dont on ne peut trouver la justification que dans des relations tout à fait étroites entre la cité concédante et les patries des concessionnaires, probablement même dans un traitement réciproque.

De pareilles relations, quand il s'agit de villes aussi secondaires que la plupart de celles qui sont ici nommées, supposent nécessairement le voisinage, la situation dans une même contrée, le rattachement à une même patrie plus étroite que l'Hellade entière. Ce qui achève de prouver que la ville inconnue qui a rédigé notre acte doit être cherchée en Crète, c'est que les citoyens de républiques aussi infimes que Tylissos et Arcades y sont simplement désignés par le nom de leur ville, et non, comme ç'eût été l'usage dans un pays non crétois, par la tournure *Κρής ἀπὸ Τυλίσσου*, *Ἀρκάς ἀπὸ Κρήτης*: dans un document rédigé en Crète, destiné à être lu par des Crétois, il était naturel, au contraire, de sous-entendre le nom de la patrie, ou, comme disaient si joliment les Crétois, de la *matrīe* commune. Quant à la présence d'un proxène de Delphes parmi ces privilégiés crétois, il ne faut pas s'en étonner. Tant de liens historiques et religieux rattachaient les Doriens de Crète au principal sanctuaire d'Apollon, que Delphes avait fini par être considéré comme une sorte de métropole

(1) On n'objectera pas que des cités crétoises, au moins aussi obscures, figurent dans les décrets relatifs au droit d'asile de Téos et dans le traité des Crétois avec Eumène (*Monumenti antichi*, I, p. 38 A). Il s'agissait pour Téos de se mettre à l'abri des incursions des pirates crétois, pour Eumène de recruter des mercenaires: à l'un et l'autre point de vue, l'amitié des petites villes importait autant que celle des grandes. [C'est à tort, à mon avis, que M. Foucart a rapporté aux Arcadiens de Crète le fragment de décret des Arcadiens en l'honneur de Leucon, *C. I. G.*, 2103 E (*B. C. H.*, XIII, 483).]

commune des cités crétoises ; la tradition nommait même un certain Delphos parmi les chefs doriens qui avaient conduit en Crète les premières colonies spartiates et pélasgiques (1). On comprend qu'une cité crétoise en veine de générosité n'ait pas voulu accorder à son proxène de Delphes un traitement moins favorable qu'à ses collègues crétois.

II

Jusqu'à présent nous n'avons fait appel qu'à des arguments géographiques, tirés de la liste des patries des proxènes nommés dans l'inscription ; nous en avons conclu que la ville énigmatique doit être située en Crète et non dans la mer Ionienne. Il nous faut maintenant serrer la question de plus près en examinant les données topographiques fournies par la désignation des lieux où étaient situées les propriétés attribuées aux proxènes. Cet examen va non seulement confirmer notre « hypothèse crétoise », mais encore nous permettre de déterminer, avec une probabilité assez grande, la cité précise de Crète à laquelle appartient notre décret.

Disons tout de suite que dans cette étude il faut mettre de côté un certain nombre de « lieux dits », au sujet desquels nous ne savons et ne saurons jamais rien : telles sont les localités appelées Lipara (« la grasse ») (l. 15), qui paraît être une colline ou une rivière ; la « terre du poète comique » (?), ἡ Κωμικοῦ (l. 17) ; Schinouris (l. 22) ; la bourgade (χώμα) Allanis (?) (l. 23). Je laisse aussi aux « phénicomanes » le plaisir de retrouver dans le Μολοχᾶς de la l. 4 la trace d'un établissement sémitique consacré au culte du dieu Moloch (2).

Les désignations qui restent utilisables sont :

la plaine, τὸ πεδῖον (qui revient six fois) ;
Μινώια (l. 12) ;

(1) Conon, c. 36 (Phot., p. 137) ; Plut. *Quaest. gr.*, 21 ; *Virt. Mul.*, p. 247, etc.

(2) Je rappelle, sans y insister, qu'il existe un village de *Malaza*, dans la montagne, au sud-est de la Canée. Pashley (I, 57) donne ce nom à la montagne elle-même, qu'il croit être le Bérécynthe de Diodore.

l'île, ἡ νᾶτος (l. 14) ;

ἡ Ἡρακίς (l. 16).

La première expression, employée absolument, ne peut guère convenir qu'à un État de dimensions restreintes, ne renfermant qu'une plaine unique et continue, à proximité de la capitale. Cette condition est réalisée dans plusieurs villes de Crète, dont le territoire se compose d'une plaine littorale, entourée d'une ceinture de montagnes ; entre toutes Kydonia, Cnosse et Gortyne se recommandent à notre choix par l'importance et la fertilité de leur *campagna*. Mais Cnosse est exclue, puisque son proxène figure sur la liste, Gortyne l'est également puisque la mention de l' « île » suppose une cité maritime ; nous sommes ainsi conduits à préférer Kydonia, dont la plaine est peut-être la plus belle de toute l'île, après la *Messara*. Le fait que la plaine en question est principalement plantée de vignes s'accorde parfaitement avec une pratique agricole signalée en Crète par Sieber et d'autres voyageurs : contrairement à l'adage *Bacchus amat colles*, les cultivateurs crétois réservent la plaine aux vignobles et aux arbres fruitiers et ensemencent de préférence les coteaux. Il est vrai que la même coutume paradoxale est attestée pour Corfou (1) ; mais d'autres raisons nous ont fait écarter l'attribution de notre inscription à cette île. Remarquons, d'ailleurs, en passant, combien une désignation comme « la plaine » aurait été équivoque et peu utile en parlant d'une île aussi grande que Corfou, qui ne formait qu'un seul État et renfermait quatre ou cinq plaines assez étendues. Vainement alléguerait-on avec Schmidt (2) qu'il ne peut s'agir que de la plaine située immédiatement à l'ouest de la ville actuelle et qui, encore aujourd'hui, est principalement plantée en vignes. J'ai été à Corfou et j'avoue que les alentours immédiats de la ville ne m'ont pas fait l'impression d'une « plaine » ; à peine sorti de l'enceinte, le terrain s'élève rapidement ; ce sont des « coteaux modérés » si l'on veut, mais des coteaux ; on peut affirmer que ces coteaux n'auraient pas été qualifiés de πεδίου dans un texte aussi précis que le nôtre.

(1) Partsch, *op. cit.*, p. 87.

(2) *Op. cit.*, p. 39.

La mention de l'« île » et de l'« Héraïs » nous ramène encore à Kydonia, ou tout au moins s'accorde très bien avec le site de cette ville. A l'ouest de la Canée, dépendant certainement du territoire de Kydonia, on trouve une île assez grande et très plate, appelée aujourd'hui Hagios Theodoros, et qui paraît avoir porté dans l'antiquité le nom d'*Akoition* (1). Quelques autres îlots sont éparpillés le long de cette côte, mais ils sont comparativement très insignifiants, et l'on comprend fort bien qu'*Akoition*, seul cultivable, ait été, dans le langage courant, appelé l'« île » par excellence. D'autre part, l'Héraïs ne peut être qu'un district ou un *κόμμη* appartenant à un temple d'Héra. Or, le culte de cette déesse, beaucoup moins répandu en Crète qu'on ne serait tenté de le croire (2), a dû être spécialement en faveur à Kydonia : cette ville, en effet, a été fondée ou colonisée au VI^e siècle par des Samiens qui, d'après Hérodote (3), y bâtirent les temples qu'on admirait de son temps ; parmi ces temples il doit y en avoir eu certainement un consacré à Héra, la déesse principale de Samos. — Ici encore, on s'est imaginé trouver dans notre inscription une allusion certaine à des localités corcyréennes. Rapprochant arbitrairement l'île et l'*Héraïs*, qui ne figurent pas dans le même article, on s'est souvenu que Thucydide, dans son récit des guerres civiles de Corcyre, parle d'un temple d'Héra où les aristocrates vaincus cherchèrent un refuge, puis d'une île, située en face du temple (*τὴν πρὸ τοῦ Ἡραίου νῆσον*), où le peuple les transféra pendant quelque temps (4).

De grandes controverses, dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer ici, se sont élevées au sujet de l'emplacement de ce temple et de cette île. D'après une opinion (5), l'île anonyme serait identique à l'îlot de *Ptychia*, mentionné dans un autre passage par

(1) *Stadiasm.* 340 (*Κοίτην*, puis *Ἀκοιτίου*) ; *St. Byz.* *Ἄκυτος*.

(2) Il n'est expressément attesté que pour Cnosse, Gortyne, Hiérapytna, Itanos, Latos, Lyttos, Olous, Priansos, Tylissos, dont la plupart ne peuvent entrer sérieusement en question.

(3) III, 44.

(4) *Thuc.* III, 75, 79. Cf. I, 24 où les ambassadeurs d'Epidamne s'assoient dans le même temple. L'Héréum paraît avoir été le temple principal de la ville, recherché par tous les suppliants.

(5) *Partsch, op. cit.*, p. 66 suiv.

Thucydide également comme un lieu d'internement (1), et que tout le monde est d'accord pour identifier avec l'îlot de Vido, au nord-ouest de la ville actuelle : l'Héraion aurait alors été situé sur le double rocher qu'occupe la citadelle nouvelle. D'après une autre opinion (2), il faudrait distinguer les deux îles mentionnées par Thucydide, et l'île anonyme serait le promontoire Sidéro, aujourd'hui couvert par la vieille citadelle, promontoire qui, dans l'antiquité, aurait été une île, séparée du « continent » par un canal plus large que le fossé actuel; dans cette opinion on place l'Héraion vis-à-vis de ce promontoire, sur l'emplacement du cloître actuel de Sainte-Euphémie. Quelle que soit celle des deux opinions qu'on adopte, elles présentent l'une et l'autre une contradiction flagrante avec les termes de notre inscription. D'une part, elles placent toutes les deux l'Héraion de Corcyre sinon dans l'enceinte même des murs, du moins à proximité immédiate de cette enceinte (3); or, d'après l'usage grec, un quartier ou un faubourg de la ville, bâti autour d'un temple d'Héra, n'aurait guère pu s'appeler Héraïs; ce nom suppose un district rural, une κώμη, et la comparaison de l'Ἀλλωνίς (?) κώμη de notre inscription montre bien que c'est ce dernier mot qu'il faut sous-entendre. D'autre part, l'îlot de Vido, aussi bien que la prétendue île de la citadelle vieille, offre un sol rocheux, aujourd'hui complètement dépourvu de végétation (4). Vido avait, il est vrai, au commencement de ce siècle, un bois d'oliviers (5); mais rien n'atteste qu'on ait jamais pu y cultiver la vigne; or, c'est un vignoble sis dans l'île que notre inscription attribue aux deux proxènes de Phaistos. Ajoutons enfin que l'existence de l'« île de Sidéro » paraît plus que

(1) Thuc., IV, 46. Cf. Ptol., III, 13, 9.

(2) Leake, Riemann (§ 5), Romanos, Mustoxidi et surtout Schmidt, p. 34 suiv. On peut négliger l'opinion de Bursian (II, 361) qui place l'île anonyme à Pontikonisi (à l'entrée du grand port), récif incapable d'abriter les 400 hommes de Thucydide.

(3) Cette position paraît d'ailleurs peu compatible avec le texte de Diodore, XIII, 48, qui suppose par surcroît un mouillage important à côté de l'Héraion.

(4) Partsch, p. 61; Schmidt, p. 41. Il est admirable de voir Schmidt décréter que dans l'antiquité l'« île de la citadelle » a dû être bien cultivée, car l'inscription n° 1840 y mentionne un vignoble! C'est la pétition de principe dans toute sa naïveté.

(5) Dodwell, *Travels in Greece*, I, p. 54 (éd. all.).

problématique et que, en revanche, il est difficile de comprendre pourquoi l'îlot inculte de Ptychia aurait été qualifié d'« île » par excellence, alors qu'à proximité on en rencontre deux autres d'importance presque égale (Lazzaretto et l'îlot aujourd'hui rattaché au continent qui ferme le port Govino).

La dernière et peut-être la plus caractéristique de toutes les indications topographiques de notre texte est la mention (l. 13) de Minoa. Ce nom est fréquent dans la toponymie hellénique, mais tous les exemples s'en trouvent dans une zone assez restreinte qui embrasse la côte Nord de la Crète, la côte Est du Péloponnèse (Laconie, Mégaride) et les Cyclades (Amorgos, Paros, Siphnos). Héracléa Minoa de Sicile est une colonie de Sélinonte, fille elle-même de Mégare et qui lui donna ce nom en souvenir de la Minoa mégarienne. Gaza de Palestine, qui porte le surnom de Minoa, atteste son origine crétoise par le culte de Zeus Krétagénès. On remarquera, en outre, que toutes les Minoa connues sont des places maritimes, bâties, pour la plupart, sur des promontoires faciles à défendre et fermant des mouillages avantageusement situés. A ces caractères on reconnaît les postes d'observation d'une race maritime et conquérante, et l'on ne saurait douter, en effet, que les villes du nom de Minoa, aussi bien que la figure légendaire de Minos elle-même, ne soient les vestiges de la *thalassocratie* exercée autrefois sur la mer Égée par la nation carienne, dont le principal établissement était alors en Crète. En tout cas, il n'y pas la moindre trace d'une Minoa sur la côte occidentale de la Grèce, soit dans la mer Ionienne, soit dans l'Adriatique ; l'existence d'une localité de ce nom à Corcyre serait dénuée d'analogie, par conséquent de vraisemblance. Comme personne ne sera tenté de chercher la scène de notre inscription soit dans le Péloponnèse, soit dans les Cyclades, il ne reste donc de possible que la Crète, où nous trouvons deux villes du nom de Minoa, toutes deux situées sur la côte septentrionale, toutes deux déchues à l'époque classique, toutes deux absorbées par des cités voisines et plus puissantes, de fondation hellénique. L'une des deux Minoa, la Minoa orientale, est placée par Strabon à la gorge de l'isthme d'Hiérapytna, par conséquent dans l'angle le plus enfoncé du golfe de Mirabelle ; elle appartenait de son temps à la cité de Lyctos, séparée du golfe de Mirabelle par un rideau

de montagnes (1). L'autre, la Minoa occidentale, est située entre Kydonia et Aptéra, dans la péninsule aujourd'hui appelée Akrotiri et qui a joué si souvent un rôle dans l'histoire des insurrections crétoises. Le site de cette Minoa occidentale résulte le plus nettement du texte du Stadiasme (§ 344) : « De Kydonia à Aptéra circumnavigation de 150 stades, par terre 120 stades (?); l'endroit (ὁ τόπος) s'appelle Minos (*sic!*); en face sont trois îles appelées Leucé (Λευκῆ); de Minos à Amphimalion (=Amphimallos), 150 stades. » Cette situation est confirmée par Ptolémée qui nomme les accidents de la côte dans l'ordre suivant : Rithymna, golfe Amphimalien, cap Drépanon, Minoa, bouches du fleuve Pycetos, Kydonia (2). Enfin Pline, dans son énumération des villes crétoises, place également *Minoium* entre Kydonia et Aptère (3). D'après l'ensemble de ces témoignages, on ne saurait douter que Minoa ne fût située quelque part sur la rive Nord de la baie de la Sude, sinon, comme le supposait Spratt (4), vers l'entrée de cette baie; il semble aussi résulter du texte du Stadiasme que la presqu'île de l'Akrotiri tout entière était vulgairement appelée Minoa. Maintenant, de laquelle de ces deux Minoa crétoises est-il question dans notre inscription? Il me semble qu'aucune hésitation n'est permise. Admettre qu'il s'agit de la Minoa orientale, Lyctienne, serait attribuer notre inscription à Lyctos : or, à l'exception du culte d'Héra qui suppose bien un temple de cette déesse, on ne trouve, dans la région de Lyctos, aucun des traits caractéristiques exigés par notre document : ni la plaine spacieuse plantée de vignes, ni l'île cultivée située en face de la côte, ni surtout, à Minoa, un bras de mer auquel puisse s'appliquer la locution si expressive du texte ἐν Μινώϊαι ποτ τῶι πόρῳι

(1) Strabon, X, 4, 3 : ἰσθμὸν.. ἀπὸ Μινώας τῆς Λυκτίων εἰς Ἱεράπυτταν καὶ τὸ Λιθυκὸν πέλαγος. Ptolémée, III, 15, 4 place Minqa (Μινῶα λιμῖν) entre le cap Sammonion et Camara. L'identification proposée par Spratt (I, 137) est très incertaine.

(2) Ptol., III, 15, 5.

(3) *Hist. nat.*, IV, 59 : Perganum, Cydonea, Minoium, Apterion, Pantomatrium, etc. Une très mauvaise ponctuation (*Minoium Apterôn*) a fait croire à divers commentateurs (p. ex. Bursian, II, 544) que Pline faisait de Minoa un port d'Aptéra.

(4) *Op. cit.*, II, 130.

ἐσχάτω, « à l'extrémité du détroit ». Le golfe de Mirabelle, au fond duquel s'élevait la Minoa de Lyctos, a une forme évasée qui n'éveille en rien l'idée d'un détroit, πόρος. Tous ces traits, au contraire, se trouvent réunis à Kydonia. La baie de la Sude, longue et étroite, s'enfonce profondément dans les terres, entre la péninsule de l'Akrotiri et la plage rectiligne où s'élevait jadis Kissamos, le port d'Aptéra; cette baie, toute semblable à un détroit, méritait parfaitement la désignation de πόρος, et le vignoble situé à l'extrémité de ce πόρος, c'est-à-dire *au fond* du golfe, se trouvait à très peu de distance de la ville même de Kydonia, par conséquent dans un emplacement très commode pour le bénéficiaire Skiptias, qui, en sa qualité de Kydoniate, résidait probablement dans la ville. Ajoutons que notre texte ainsi interprété paraît apporter une confirmation au témoignage du *Stadiasme* : les mots ἐν Μινώϊσι semblent désigner non la bourgade ou κώμη de Minoa, mais la péninsule tout entière de l'Akrotiri, dont le nom antique était jusqu'à présent inconnu. En même temps, nous acquérons une idée plus précise de l'étendue du territoire de Kydonia. Ce territoire, à peu près équivalent au district actuel de la Canée, comprenait une plaine spacieuse, s'étendant jusqu'au pied des contreforts des monts Blancs, flanquée à droite et à gauche par deux promontoires, le Tityros à l'ouest, Minoa à l'est; ceux-ci faisaient partie du domaine de la cité, ainsi que l'île Akoitos ou Akoition située, d'après le *Stadiasme*, à 60 stades du port de Kydonia.

III

Nous croyons maintenant avoir établi, aussi sûrement qu'on peut le faire sans le secours d'un témoignage matériel, que l'inscription n° 1840 du *Corpus* provient non de Corcyre, mais de la ville crétoise de Kydonia. Elle nous fournit d'intéressants renseignements sur la topographie de cette ville, sur la culture de son territoire, sur ses relations amicales au III^e siècle avant notre ère (1)

(1) Date approximative (voir plus haut, p. 142). Une évaluation plus exacte ne sera possible que lorsqu'on aura retrouvé le marbre.

avec d'autres villes de Crète et avec Delphes. L'extraordinaire libéralité dont fit preuve le gouvernement kydoniate en s'attachant les proxènes étrangers par des concessions domaniales s'accorde bien avec ce que nous pouvions attendre de l'esprit essentiellement commercial de cette république; on reconnaît en elle l'héritière de deux des peuples les plus marchands de la Grèce antique, les Samiens et les Éginètes, qui avaient concouru jadis à peupler Kydonia. Tous ces lambeaux d'information sont d'autant plus précieux que l'épigraphie kydonienne était jusqu'à présent plus maigrement représentée. D'une ville aussi considérable — la troisième de la Crète et souvent la rivale des deux premières — nous ne possédions encore, en dehors du décret banal trouvé à Téos, que deux fragments insignifiants (1). Cette disparition des marbres de Kydonia s'explique par le fait que la ville moderne de la Canée a été bâtie sinon sur l'emplacement exact de la ville antique (2), du moins tout à proximité et avec des matériaux tirés de ses ruines. A l'époque de la domination vénitienne, qui s'est prolongée, on le sait, jusqu'au milieu du xvii^e siècle, beaucoup de marbres de Kydonia ont pu servir de lest à des navires touchant à la Canée sur la route de Venise ou du Levant. Corfou, autre possession vénitienne, était une des étapes de cette route (3), et quand les navires trouvaient du fret à Corfou, ils y déposaient naturellement une partie de leur lest. Ainsi s'explique que des marbres de provenance crétoise aient pu faire un stage à Corfou avant de venir s'échouer dans une collection vénitienne; s'il y a quelque fondement dans la provenance indiquée pour notre inscription par Muratori, c'est par un accident de ce genre qu'il convient de l'interpréter.

Théodore REINACH.

(1) Mariani, *Monum. ant.*, VI, 205; Myres, *Journ. of hell. studies*, XVI, 178.

(2) D'après Strabon, X, 4, 13, Kydonia aurait été située à 40 stades de la mer (7 kilomètres), mais ce renseignement est en contradiction avec ce qu'on lit deux lignes plus haut : Κυδωνία ἐπὶ θαλάσσει μὲν ἴδρυται.

(3) Cp. par exemple l'itinéraire de la galère de Chypre ap. Noiret, *Documents sur la domination vénitienne en Crète*, p. 413 (17 mai 1446).

Post-scriptum.

Ce mémoire, dont l'idée et le plan ont été conçus il y a plusieurs mois (1), était entièrement rédigé lorsque j'ai reçu, le 10 juin 1897, le nouveau fascicule, qui vient de paraître, du *Corpus inscriptionum graecarum Graeciae septentrionalis* (vol. III, fasc. I, éd. Guil. Dittenberger). Notre inscription y est publiée parmi celles de Corcyre sous le n° 693, p. 153, sans aucune correction notable (2) et sans que l'éditeur exprime aucun doute sur sa provenance. Mais aux Addenda (p. 212), une note nous apprend que M. Ziebarth a découvert récemment et collationné, dans un manuscrit de la Bibliothèque Ambrosienne (R. 124, p. 85), une copie plus exacte de notre inscription, accompagnée de la note suivante de la main de Pinelli : *l'iscrizione greca dorica fu portata di Candia da (= chez) Al se(?) Reniero che la donò G. B. Ramusio, ed altre iscrizioni*. Ce renseignement authentique confirme de la manière la plus heureuse et la plus inattendue le résultat auquel j'étais arrivé par l'examen du contenu de l'inscription ; publié plus tôt, il m'aurait dispensé d'une grande partie des longs raisonnements sur lesquels j'ai fondé mon opinion. Je n'ai pas eu, je l'avoue, le courage de récrire ou de détruire mon travail, et peut-être cette coïncidence, vraiment remarquable, entre un raisonnement fondé sur les particularités intrinsèques d'un texte et un témoignage extrinsèque surgissant tout à coup, n'est-elle pas sans intérêt pour la certitude des méthodes épigraphiques. Je me contente de faire observer que le mot *Candia* dans la note de Pinelli doit être pris au sens très ordinaire de *royaume* de Candie et ne prouve nullement que l'inscription fût originaire de la *ville* de Candie ou de ses environs. Je persiste, jusqu'à

(1) M. Holleaux, à qui j'avais communiqué mon opinion, m'écrivait le 24 avril : « J'ai examiné votre inscription pseudo-corcyréenne... Votre rectification ne peut faire doute pour quiconque se donne le soin de lire le texte de près... Il est clair que l'inscription s'est promenade de Crète à Corfou. »

(2) L'éditeur accepte les bonnes leçons *Τυλισίωι* (l. 7) et *Ἀπταραίωι* (l. 10). A la l. 12, il écrit *πὸ τῶι πύρωι ἐς Κατω...* ce qui n'offre aucun sens. L. 5-6, la virgule est mal placée. M. Dittenberger admet aussi avec raison qu'il s'agit, l. 19, d'un Arcadien de Crète *quia illi* (les Arcadiens du Péloponnèse) *non solent civitatis nomine omisso simpliciter Arcades vocari*.

nouvel ordre, dans mon attribution à Kydonia. Je donne, en terminant, le texte de l'inscription en profitant des nouvelles lectures de Ziebarth; d'après son témoignage, la division des lignes n'est pas la même dans la copie de l'Ambrosianus que dans celle de Muratori, mais il a malheureusement négligé d'indiquer les différences; je conserve donc la division de Muratori sans reproduire les « rentrées » et « sorties » bizarres de son aligement.

1 Ἀγθῶι τύχαι.
 2 Τάδε ἐμπρίατο ἅ πόλις τοῖς προξένοις
 3 καρπεύειν, ἄς κα ἐπιτάδειοι ὦντι · Λυγδά-
 4 μι Φεῖδωνος Κνωσσῶι ἐμ Μολοκᾶντι ἀν-
 5 πέλων πέλεθρα δέκα, ἐν τῶι πεδίωι
 6 ἀνπέλων τετραπλεθρίαν ·
 7 Ἐρμωνι Τυλ[ι]σίωι ἀνπέλων τετραπλε-
 8 θρίαν ἐν τῶι πεδίωι ·
 9 [Πρ]ωτάρ[χ]ωι Ἀπταραῶι ἀνπέλων πλέθρα
 10 εἴκατι ἐν τῶι πεδίωι κατὰ βαθεῖαν ·
 11 Σκιπτίαι εὐεργέται ἀνπέλων [π]λέθρα εἴκα-
 12 τι δύο ἐν Μινώια(ι) πο(τ) τῶι πόρωι ἐσ[χ]άτω(ι) ·
 13 Φαιστίωι Θαμικλεῖ καὶ Φαινοκλεῖ ἀν-
 14 πέλων τετραπλεθρίαν ἐν τῶι νάσωι,
 15 ἐπὶ Λιπάραι ἀνπέλων τετραπλεθρίαν ·
 16 Ἀρχαγόραι Δελφῶι οἰκίαν ἐν τῶι Ἡραῖδι, ψι-
 17 λᾶς πλέθρα εἴς ποὶ τῶι Κωμικοῦ, ἀνπε-
 18 λων τετραπλεθρίαν ἐν τῶι πεδίωι ·
 19 Μισγόλαι Ἀρκάδι ἀνπέλων τετραπλε-
 20 θρίαν ἐν τῶι πεδίωι, ἄλλαν ἀνπέλων δι-
 21 πλεθρίαν ἐν τῶι πεδίωι, ἄλλαν ἀνπέ-
 22 λων διπλεθρίαν ἐν Σκινούρι, οἰκίαν
 23 [ἐν] τῶι Ἀλχανίδι κ[ώ]μαι.

Variae lectiones.

L. 3. Muratori : καρπεύειν ὅσα ἐπιταδ.

L. 7. Muratori : Τυλεσίωι.

L. 8. M. : πειδίωι.

L. 9. Ambo : ὠπταργωι (corr. Bæckh.) M. : Ἀνταραῶι.

L. 11. M. : ΗΛΕΘΡΑ.

L. 12. M. : ΕΣΚΑΤΩ.

L. 16. Pomtow ap. Dittenb. : Ἀρισταγόραι vel Ἀρχιδάδαι (quia nomen Ἀρχαγόρας non occurrit in titulis Delphicis).

L. 22. M. : ἐν Σχινοῦρι.

L. 23. M. : ΑΛΛΑΝΙΔΙ. Cod. Ambr. : ΑΛΥΑΝΙΑΙ correctum in ΑΛΧΑΝΙΑΙ.
Unde Dittenberger Αλχανίδι (« le village des légumes »).

NOTE SUR UN DÉCRET D'ÉRÉTRIE

Ὁ ἱερὸς τοῦ Διονύσου Θεόδωτος Θεοδώρου καὶ οἱ πολέμαρχοι Σ[ω]σίστρατος Πρωτομένοῦ, Αἰσχύλος Ἀντανδρίδου, Ἰθαγιένης Αἰσχύλου εἴπα[ν] · ἐπειδὴ τῆι πομπῆι τῆι Διονύσου ἢ τε φρου[ρ]ᾶ ἀπῆλθεν ὃ τε <δ> δῆμος ἠλευθερώθη Κ.... ΑΤΟΥΣΥΜΝΟΥΣ καὶ τὴν δημοκρατίαν ἐκομίσαστο · ὅπως ὑπόμνημα τῆς ἡμέρας ταύτης ἦι, ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμῳ· στεφανηφορεῖν Ἐρετριεῖς πάντας καὶ τοὺς ἐνοικοῦντας κίττου στέφανον τῆι πομπῆι τοῦ Διονύσου · τοὺς δὲ πολίτας [λαβεῖν τοὺς στεφάνους ἐκ τοῦ δημοσίου], ἀπομι[σ]θοῦν τε [τὸν ταμί]αν [τ]οῦ[ς] σ[τεφ]άνους · ἐπάργεσθαι δὲ καὶ τοὺς χοροὺς
 εἰς τὰς τῶι Διονύσωι οἶνον καταπεμπο

L'inscription qu'on vient de lire, médiocrement copiée par Cyriaque et mal publiée, d'après lui, par Muratori, a été rééditée par Bœckh (*C. I. G.*, 2144) avec quelques corrections nécessaires (1). L'auteur du *Corpus* l'a fait suivre du commentaire que voici : « *Decretum hoc videtur ad res Olymp. 145, 4 gestas pertinere, et ad deducta vel Macedonum vel Romanorum praesidia* (Polyb., XVIII, 28-30). » On voit que, selon l'illustre érudit, ce texte rappellerait : soit l'évacuation d'Érétrie par les soldats de Phi-

(1) Le texte que j'ai reproduit est celui de Bœckh, sauf à la fin où j'ai admis la conjecture de M. Dittenberger (*S. I. G.*, 201) : ἀπομι[σ]θοῦν τε [τὸν ταμί]αν [τ]οῦ[ς] σ[τεφ]άνους. Dans le milieu de l'inscription, je renonce à expliquer Κ.... ΑΤΟΥΣΥΜΝΟΥΣ. La restitution de Bœckh : κ[ατ]ὰ τοὺς ἕμους n'est guère satisfaisante ; et celle de Dittenberger : κ[αί] τοὺς π[ατ]ρίους [νόμ]ους, qui donne un sens très acceptable, fait au texte une trop grande violence. Les mots τοὺς ἕμους paraissent certains ; c'est celui qui les précède qu'il s'agirait de retrouver.

lippe V, dans l'été de 196 (1), soit l'évacuation plus récente de la ville par les soldats romains qui avaient succédé aux garnisaires du roi. Bœckh, commettant une méprise assez grave dont on verra dans un instant les conséquences, a oublié seulement que ce dernier événement se place, non pas en 196, mais au printemps de 194 (2).

Bien qu'il ne s'agisse ici que de pures conjectures et que Bœckh se soit dispensé d'alléguer la moindre preuve positive à l'appui de sa double hypothèse, cet essai d'explication historique paraît avoir obtenu longtemps l'adhésion générale. Il est manifeste pourtant qu'il ne peut résister à un examen quelque peu attentif. — En 1883, reprenant l'étude de notre document lorsqu'il l'inséra dans sa *Collection d'Inscriptions grecques* (3), M. Dittenberger n'eut pas de peine à démontrer que les mots ἡ.... φρουρὰ ἀπὲρθεῖν ne sauraient en aucune façon se rapporter à la retraite de la garnison macédonienne qui était encore cantonnée à Éréttrie au début de l'année 196. En effet, cette retraite ne fut pas immédiatement suivie de l'affranchissement de la ville : elle eut lieu avant la célébration des jeux Isthmiques, tandis qu'Éréttrie, ainsi qu'il ressort des indications expresses de Polybe (4) ne fut reconnue et déclarée libre par le Sénat qu'« un certain temps » après cette célébration ; or, l'inscription indique au contraire, avec la dernière netteté, que, sitôt évacuée par les troupes étrangères qui l'occupaient, Éréttrie se trouva remise en pleine possession de ses libertés. La remarque est excellente ; on doit regretter seulement

(1) On sait qu'Éréttrie fut prise par les Romains en 198 (Liv., XXXII, 16, 10 sqq. ; Pausan., VII, 8, 1) ; mais ils durent bientôt renoncer à leur conquête et la ville fut réoccupée par les Macédoniens (comp. Mommsen, *Röm. Gesch.*, I, 709). Il est fait allusion au corps d'occupation dans une phrase de Polybe : XVIII, 28, 4-5. En vertu du traité de 196, les soldats de Philippe quittèrent Éréttrie avant la solennité des jeux Isthmiques (Polyb., XVIII, 27, 3), et le « praesidium Romanorum » mentionné par Tite-Live (XXXIV, 51, 1) prit leur place. Il est manifeste, d'après le dernier texte auquel je viens de renvoyer, qu'Éréttrie doit être mise, comme l'Acrocorinthe, Chalcis et Démétrias (Polyb., XVIII, 28, 12), au nombre des cités que les Romains retinrent provisoirement en leur possession pendant la fin de l'année 196 et toute l'année 195.

(2) Liv., XXXIV, 51, 1.

(3) *Syll. inscr. graec.*, 201, note 3.

(4) Polyb., XVIII, 30, 10-11 ; comp. Liv., XXXIII, 34, 10.

que M. Dittenberger s'en soit tenu là et n'ait pas poussé plus avant sa critique. Au lieu de se rallier à la seconde des deux solutions proposées par Bœckh, il aurait pu facilement s'apercevoir qu'elle ne vaut pas mieux que la première. En réalité, dans notre texte, il n'est pas plus question des Romains de Flaminius que des Macédoniens de Philippe ; pour s'en convaincre, il suffit de lire avec soin Polybe et Tite-Live. Le premier, comme je viens de le rappeler, nous apprend que le Sénat proclama l'indépendance d'Érétrie quelque temps après que Flaminius eut assisté à la fête de l'Isthme, c'est-à-dire encore, à ce qu'il semble, dans le courant de 196 ; mais nous savons par le second (1) — et c'est sur ce point que Bœckh a fait erreur — que le *praesidium Romanorum* continua néanmoins de garder la place jusqu'au printemps de 194. Il suit de là que les Érétriens ont recouvré leurs libertés politiques dix-huit mois environ avant le départ des troupes romaines : la cité a pu se dire, officiellement et légalement, « ἐλευθέρη » dix-huit mois avant d'être « ἀφρούρητος ». Comme l'inscription place justement les faits dans l'ordre inverse ; comme elle marque que l'affranchissement de la ville n'a commencé qu'avec le départ des soldats étrangers ; comme elle nous montre Érétrie, d'abord débarrassée de ses garnisaires, ne devenant libre qu'à la suite et par l'effet de leur retraite, il est évident qu'elle ne peut avoir trait aux circonstances auxquelles Bœckh et M. Dittenberger la rapportent. — Au surplus, deux ans avant la publication de la *Sylloge Inscriptionum Graecarum*, dès 1881, lorsqu'il fit paraître ses belles études sur Antigonos de Karystos, M. de Wilamowitz-Möllendorff avait opposé à la seconde hypothèse de Bœckh une objection malaisément réfutable (2). C'est sur la phrase ὁ δῆμος..... τὴν δημοκρατίαν ἐχομίσσας qu'il appelait surtout l'attention : elle lui paraissait la plus étrange du monde si elle s'appliquait aux événements de 196-194. Comment croire, en effet, que les Macédoniens ou les Romains partis, les Érétriens aient pu ou aient osé sur-le-champ rétablir chez eux le régime démocratique ? Comment admettre que Flaminius ait prêté les mains ou seulement donné son consentement à cette restauration ? La

(1) Liv., XXXIV, 51, 1.

(2) Wilamowitz-Möllendorff, *Antig. von Karystos*, 101, note 1.

conduite du proconsul en Thessalie, les avis qu'il adressa aux Grecs dans la dernière réunion de Corinthe, les propos mêmes qu'il tint aux Eubéens en 194 (1) montrent assez l'in vraisemblance d'une pareille supposition. Ne sait-on pas que la victoire des Romains sur Philippe fut le signal d'une réaction oligarchique dans toutes les villes soumises à leur influence ? Il est vraiment par trop paradoxal de nous les représenter patronant et favorisant à Érétrie un système de gouvernement qu'ils se sont appliqués partout ailleurs à affaiblir ou à ruiner. A cette argumentation je ne vois rien à répondre. Il serait facile, comme on s'en apercevra plus loin, mais il me paraît superflu de la fortifier par d'autres observations. C'est le mérite de M. de Wilamowitz d'avoir reconnu du premier coup que le système de Bœckh était insoutenable.

A l'explication malheureuse de Bœckh, M. de Wilamowitz en a substitué une autre, fort ingénieuse et au premier abord fort plausible, qui tout de suite a rencontré grand crédit (2). L'éminent critique observe que l'un des polémiques auteurs de notre décret, Αἰσχύλος Ἀντιανδρείδου, porte le même nom qu'un citoyen d'Érétrie, Aischylos, membre ardent de la faction dévouée à Antigone et à Démétrios, cité dans la vie de Ménédemos parmi les adversaires de ce philosophe (3), et il est bien tenté de faire des deux Aischylos une seule et même personne : auquel cas l'inscription daterait, non pas, comme le croyait Bœckh, du début du II^e siècle, mais probablement de la fin du IV^e. L'examen des faits qui se passèrent en Eubée à cette dernière époque vient, selon

(1) Flamininus en Thessalie : Liv., XXXIV, 51, 4-6 ; — conseils de Flamininus aux Grecs : Liv., XXXIV, 49, 8 ; — aux Eubéens : Liv. XXXIV, 51, 1-2 : conventum..... Euboicarum habuit civitatum, admonitosque in quo statu rerum accepisset eos et in quo relinqueret demisit. Comp., en général : Plutarch., *Titus*, 12. — Les événements de 192 (Liv., XXXV, 38) montrent combien le parti romain, c'est-à-dire le parti aristocratique, était fort chez les Érétriens. Pour le traité conclu presque certainement dès 194 entre Érétrie et Rome, voir plus loin, p. 184, note 3.

(2) Elle a été admise par Ad. Wilhelm, *Ἐπιμ. Ἀρχ.*, 1892, 129, note 1. Je l'avais moi-même adoptée dans une précédente étude : *Rev. des Ét. gr.*, 1895, 21, note 1.

(3) Diog. Laert., II, 140-141. On sait que, d'après M. de Wilamowitz, ce passage est emprunté à Antigonos de Karystos.

M. de Wilamowitz, confirmer à merveille son hypothèse. Nous savons qu'en 312 (1), Polémaïos, neveu et stratège d'Antigone, entreprit une grande expédition dans les pays de la Grèce d'Europe pour essayer de les soustraire à la domination de Cassandre. Il fit une descente en Béotie, envahit l'Eubée, délogea les garnisons macédoniennes de toutes les villes qu'elles occupaient et déclara celles-ci indépendantes, au nom et d'après la volonté d'Antigone. On rapportera fort naturellement à ces circonstances la phrase ἡ τε φρουρά ἀπῆλθεν ὅ τε δῆμος ἡλευθερώθη..... καὶ τὴν δημοκρατίαν ἐκομίσατο : c'est l'anniversaire de l'heureuse journée où les soldats de Cassandre durent abandonner Érétrie, où Polémaïos apparut en sauveur sous les murs de la cité, que les magistrats proposent de fêter à jamais par une σεφαναθηγορία générale. Il est tout simple encore qu'Aischylos soit l'un des auteurs de la proposition : le rôle qu'il joue ici est bien celui qu'on devait attendre d'un partisan enthousiaste d'Antigone. Conclusion : le décret transcrit par Cyriaque remonte à l'année 312.

Si séduisante et si bien amenée que soit cette conclusion, j'avoue que je ne saurais pourtant l'accepter. Sans parler d'autres raisons qui apparaîtront plus loin au cours de cette étude, un texte historique, dont la précision, ce me semble, ne laisse rien à désirer, me l'interdit absolument. — Diodore nous a raconté dans son XIX^e livre l'expédition du stratège Polémaïos en Grèce ; voici ce qu'on y lit : (XIX, 77, 4-5) (Πολεμαῖος) μετεπέμψατο δὲ καὶ τὰς ἐξ Ὠρεοῦ ναῦς, καὶ τειχίσας τὸν Σαλγανέα συνήγαγεν ἐνταῦθα πᾶσαν τὴν δύναμιν · ἤλπιζε γὰρ προσδέξασθαι τοὺς Χαλκιδεῖς, οἳ περ μόνοι τῶν Εὐβοσέων ὑπὸ τῶν πολεμίων ἐφρουροῦντο. L'affirmation contenue dans ces derniers mots — affirmation corroborée du reste par un second passage du même livre (2) — est si nette, si

(1) Diod., XIX, 77, 4-5 ; 78, 2-3. C'est par inadvertance, je crois, que M. de Wilamowitz place ces faits en 313 ; la chronologie traditionnelle les attribue à l'année 312. Comp. Niese, *Gesch. der griech. und maked. Staaten*, I, 289, note 4.

(2) Après la prise de Chalcis, Polémaïos conclut une alliance avec les habitants de Karystos et d'Érétrie : Diod., XIX, 78, 3 : μετὰ δὲ ταῦτα Ἐρετριεῖς καὶ Καρυστῖους εἰς τὴν συμμαχίαν προσλαβόμενος ἐστράτευσεν εἰς τὴν Ἀττικὴν. L'historien n'indique nullement que le stratège ait dû prendre Érétrie de vive force et en chasser une garnison ennemie.

catégorique, qu'il n'est pas possible de la révoquer en doute. Il apparaît donc clairement que lorsque Polémaïos gagna l'Eubée à la cause d'Antigone, Érétie n'était pas occupée par une garnison macédonienne, et partant que le stratège n'eut pas à en délivrer la ville. Dans notre inscription, le mot $\varphi\rho\upsilon\rho\acute{\alpha}$ ne désigne pas l'un de ces corps de troupes, détachés de l'armée de Cassandre, à qui le neveu d'Antigone fit lâcher prise en 312 ; et cette inscription n'a, dès lors, nullement trait à la campagne victorieuse qu'il dirigea en Eubée cette année-là. Ainsi, l'explication qu'on nous propose est fautive et la date que M. de Wilamowitz assigne au document ne peut être acceptée.

Mais j'ai hâte d'ajouter que si le savant professeur s'est mépris, il s'est mépris de peu ; que l'identification qu'il établit entre Aischylos, l'ennemi de Ménédémios, et Aischylos le polémarque peut, après examen, être admise avec grande vraisemblance ; et qu'en somme son évaluation chronologique, si elle n'est pas exacte, demeure néanmoins très voisine de la vérité. C'est ce que je vais tenter de démontrer ; seulement, pour que j'y puisse parvenir, pour que ma démonstration soit précise et concluante, il est indispensable qu'on me permette d'entrer dans des détails un peu circonstanciés.

I

Une chose singulière, en vérité, c'est que les critiques n'aient pas jusqu'ici accordé plus d'attention au préambule de notre décret (1). Il méritait bien cependant qu'on s'y arrêtât quelque peu. Transcrivons-le : Ὁ ἱερεὺς τοῦ Διονύσου θεόδοτος θεοδώρου καὶ οἱ πολέμαρχοι Σ[ω]σίστρατος Πρωτομένου, Αἰσχύλος Ἀντινδρίδου, Ἰθαγένης Αἰσχύλου εἴπα[ν]. On voit par ces lignes que le décret a été soumis à la sanction du Conseil et du Peuple par le prêtre de Dionysos et par trois magistrats portant le titre de polémarques. Ce titre, tout à fait analogue à celui de stratège, servit d'abord, nous le

(1) Il serait toutefois injuste d'oublier que M. Swoboda (*Griech. Vo lksbeschl.*, 148) a entrevu les difficultés de la question et la solution qu'il leur fallait donner. Mais il s'est arrêté à mi-chemin.

savons, à désigner les fonctionnaires spécialement préposés à l'administration et au commandement de l'armée, et, dans certaines cités, il semble qu'il ait conservé à toute époque cette signification primitive et restreinte. Mais ici tel n'est point le cas, et nous devons l'entendre différemment. Il est trop clair, en effet, que l'objet du décret, l'institution de cérémonies commémoratives, d'un caractère religieux et patriotique, durant la fête de Dionysos, n'a nul rapport avec les questions militaires. L'affaire dont il s'agit ne saurait relever de la compétence de polémarques, si l'on garde au terme son sens ancien et précis ; elle est d'ordre si général qu'elle ne saurait même relever de la compétence particulière d'aucun fonctionnaire. Si donc les polémarques l'ont prise en mains et l'ont portée devant le Conseil et l'Ekklesia, ce ne peut être que pour la raison qu'ils sont les chefs du gouvernement et qu'il leur appartient, comme tels, de présenter aux assemblées des projets de résolutions. Il faut voir en eux, comme dans les stratèges d'Athènes et de tant d'autres villes, les représentants éminents de l'autorité publique, auxquels ressortit, avec l'administration des choses militaires, l'administration de la cité tout entière : c'est en cette qualité, et en cette qualité seulement, qu'ils ont pu venir appuyer la proposition du prêtre de Dionysos. Ainsi, le préambule du décret nous apprend que, dans le temps où celui-ci fut voté, les Érétriens avaient confié la direction supérieure de l'État à un collègue de trois polémarques. Le fait est assurément digne d'observation : car, d'abord, nous n'en avons pas à Érétrie d'autre exemple ; car, bien mieux, il est en désaccord avec tout ce que nous savons des institutions de cette ville.

Un assez grand nombre d'inscriptions, inégalement échelonnées sur une durée de plus de deux siècles, nous permettent de savoir avec précision quels étaient les magistrats principaux d'Érétrie. Elles nous font connaître leurs titres ; elles nous les montrent en fonctions. Il vaut la peine de jeter sur ces textes un coup d'œil attentif et de les comparer à l'inscription de Cyriaque. J'en donne ici la liste complète, dressée autant que possible par ordre chronologique (1).

(1) Une liste analogue a déjà été dressée par MM. Rufus Richardson et T. W. Heermance : *Amer. jour. archaeol.*, XI, 479, note 10. La nôtre est un peu plus complète.

I. Ἐφημ. Ἀρχ., 1869, 316, n. 404 a = *Inscr. Jurid. Gr.*, I, n. IX, 152 et suiv. — *Contrat passé entre la ville d'Érétrie et Chairéphanès*. — Date : L'inscription, postérieure à la guerre Lamiaque (Stavropoulos) (1), remonte probablement à la fin du iv^e siècle. — L. 33 ; 42 : Deux décrets additionnels au contrat sont proposés par les πρόβουλοι; formule du *praescriptum* : οἱ πρόβουλοι εἶπαν. L. 42 et suivantes : ὁμόσαι τοὺς πολ[ίτας π]άντας Χαιρεφάνει ἐν Ἀπόλλωνος Δαφνηφόρου..... Ἐξορκούντων δὲ] οἱ πρόβουλοι, ἐξορ[χ]ούντων δὲ καὶ οἱ στρατηγοὶ κατὰ [τὰς συνθήκας]...

II. Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 133, n. 4. — *Décret de proxénie*. — Date : Vers la fin du iv^e siècle (Wilhelm) (2). — L. 10 : Dans le *postscriptum*, qui est fort mutilé, Wilhelm pense retrouver le mot [πρ]όβου[λοι]; on aurait fait mention à cette place du πρόβουλος qui était l'auteur de la motion ou qui l'avait présentée (3).

III. Hermippos, fragm. 36 (Müller, *Fragm. hist. Graec.*, III, 44); ap. Diog. Laert., II, 142. — *Décret voté par les Érétriens en l'honneur d'Antigone Gonatas après la bataille de Lysimachia*. — Date : 278 environ. — Formule du *praescriptum* : οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ πρόβουλοι εἶπαν. Le contexte montre que le décret a été proposé par Ménédemos qui exerçait probablement, à l'époque, les fonctions de πρόβουλος : καὶ ἡνίκα ἐνίκα τοὺς βαρβάρους περὶ Λυσιμάχειαν, *γράφει ψήφισμα αὐτῷ Μενέδημος ἀπλοῦν τε καὶ ἀκόλακον (Diog., II, 141 ; cf. 143).

IV. Ἀθηνα, 1893, 346. — *Décret de proxénie*. — Date : Début du iii^e siècle (?) — L. 1 : Formule du *praescriptum* : οἱ πρόβουλοι καὶ οἱ στρ[α]τηγοὶ εἶπαν.

V. Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 135, n. 6. — *Décret de proxénie*. — Date : Première moitié du iii^e siècle (Wilhelm) (4). — L. 1 : Formule du *praescriptum* : [οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ π]ρόβουλοι εἶπαν.

(1) Ἐφημ. Ἀρχ., 1895, 147; cf. 151. Dans l'inscription, Styra nous est donnée comme un dème d'Érétrie : il n'en fut ainsi, au témoignage de Strabon (X, 1, 6), qu'après la guerre Lamiaque. Pour la date inférieure du document, Eustratiadis (Ἐφημ. Ἀρχ., 1869, 332) avait proposé l'année 278, mais ses arguments n'ont rien de décisif.

(2) Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 135.

(3) Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 132-133 ; comp. n. 4, 134.

(4) Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 135.

VI. Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 126, n. 3. — *Décret de proxénie*. — Date : Milieu du III^e siècle (Wilhelm) (1). — L. 1 : Formule du *praescriptum* : οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ πρόβουλοι εἶπαν. L. 24-26 : Dans le *post-scriptum* étaient nommés, selon Wilhelm, un στρατηγός et un πρόβουλος.

VII. C. I. G., 2265 = Hicks, *Journ. hell. Stud.*, XI, 260 et suiv. ; comp. Wilhelm, Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 132, note 4. — *Sentence rendue par des arbitres d'Érétrie appelés à régler les litiges qui divisaient les Pariens et les Naxiens*. — Date : Vers 200 (Hicks) (2). — L. 25-29 : τοὺς δὲ προ[βούλους καὶ τοὺς στρατηγούς τοὺς Ἐρετριέων εἶς τε τὰ δ[ημόσια γράμματα παρ' ἑαυτοῖς ἀναγράψαι τήνδε τὴν σύλλοσ[ιν καὶ ταῖς πόλεσιν αὐτὴν ἀπο]στειλ[α]ι σφραγισαμένους τῆι δ[ημοσίαι σφραγίδι].

VIII. Rhangabé, *Antiq. Hellén.*, II, 689 = Baumeister, *Philol.*, X, 300. — *Décret en l'honneur de Théopompos*. — Date : Vers l'an 100 ou un peu après (3). — L. 1 : Formule du *praescriptum* : οἱ πρόβουλοι εἶπαν. L. 46 et suivantes : τοῦ δὲ κηρύγματος ἐπιμελεῖσθαι τοὺς πρόβουλους τοὺς ἀεὶ ἐν ἀρχῇ ὄντας. L. 60 et suivantes : τὸν δὲ δανεισμὸν τῶν διαφόρων γίνεσθαι ὑπὸ τε τῶν προβούλων καὶ τοῦ γυμνασιάρχου, ἀποδίδεσθαι δὲ ὑπ' αὐτῶν κατ' ἐνιαυτὸν καὶ λόγον διὰ τοῦ συνεδρίου κτλ.

IX. *Amer. journ. archaeol.*, XI, 173, n. 1. — *Décret en l'honneur du gymnasiarque Elpinikos*. — Date : Vers l'an 100 (Rufus Richardson et T. W. Heermance) (4). — L. 1 : Formule du *praescriptum* : οἱ πρόβουλοι εἶπαν.

— L. I : Formule du *praescriptum* : οἱ πρόβουλοι εἶπαν.

X. *Amer. journ. archeol.*, XI, n. 2, 188. *Décret en l'honneur du gymnasiarque Mantidoros*. — Même date que le précédent. — L. 1 : Formule du *praescriptum* : οἱ πρόβουλοι εἶπαν.

XI. A ces textes épigraphiques on joindra un fragment d'Héra-

(1) Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 132.

(2) *Journ. hell. Stud.*, XI, 261.

(3) Rufus Richardson et T. W. Heermance, *Amer. journ. archaeol.*, XI, 186-187. Les observations minutieuses des deux savants américains aboutissent à des conclusions qui ne laissent guère de place au doute. Avant eux, Rhangabé (suivi par G. Gilbert, *Griech. Staatsalterth.*, II, 67, note 2) avait cru l'inscription antérieure à 146.

(4) *Amer. journ. archaeol.*, XI, 187.

kleidès Lembos relatif au philosophe Ménédémos (Diog. Laert., II, 143 = Müller, *Fragm. hist. Graec.*, III, 171, fragm. 15) : φησὶ δ' Ἡρακλείδης αὐτὸν... πρόβουλον γενόμενον τῶν Ἐρετριέων πολλάκις ἐλευθερῶσαι τὴν πόλιν ἀπὸ τῶν τυράννων ἐπαγόμενον Δημήτριον. Les faits relatés ici se placent sous le règne de Démétrios Poliorkétès, et, comme on le verra plus loin, dans la partie de ce règne comprise entre les années 304 et 287.

Il est aisé de voir ce qui ressort de cette énumération et de ces citations : — 1° Les premiers magistrats d'Érétrie sont les πρόβουλοι, mentionnés dans tous nos textes sans exception (1). Ces πρόβουλοι sont organisés en collège. Ils ont l'usage du grand sceau de l'État; ils enregistrent les actes publics dans les archives de la cité, et, par suite, sont commis à la garde et à l'administration de ces archives; ils font graver les décrets (2), ils donnent aux hérauts publics, placés sous leur autorité, l'ordre de proclamer les récompenses décernées par le peuple; ils font jurer les citoyens et reçoivent leurs serments, lorsque la ville prend quelque engagement solennel; ils président aux relations d'Érétrie avec l'étranger, et vraisemblablement, comme le laisse supposer le passage d'Hérakleidès relatif à Ménédémos, exercent une grande action sur la politique extérieure; ils dirigent, au moins en partie, la gestion des finances publiques : voilà ce que nous savons de leurs attributions exécutives, singulièrement multiples et variées. Voici ce qui concerne leur rôle législatif : qu'ils soient tirés de son sein ou qu'ils aient une origine indépendante (3), les πρόβουλοι peuvent être considérés comme les présidents de la βουλή; ils préparent le travail de l'ekklésia; ils ont le droit de présenter de leur seule autorité des projets de décrets sur tous les objets qui touchent aux intérêts

(1) Sur les πρόβουλοι d'Érétrie, voyez déjà les bons résumés de Swoboda, *Griech. Volksbeschl.*, 74-75, et de Richardson-Heermance, *Am. Journ. Archaeol.*, XI, 178-179. Comp. Wilhelm, *Ἐφημ. Ἀρχ.*, 1892, 132-133.

(2) Convention avec Chairéphânès (I) : 1. 60-61 (mutilées).

(3) Ils forment un corps spécial de magistrats suivant Swoboda (*Griech. Volksbeschl.*, 75, 88); il ne faut voir en eux qu'une commission de la βουλή, selon Pridik (*De Cei insulae rebus*, 80-82), et Gilbert (*Handb.*, II, 315, n. 3), lequel ne s'exprime du reste qu'avec réserve. La question importe assez peu à notre recherche.

de l'État (I, VIII, IX, X), et ce droit constitue à leur profit une prérogative éminente : en effet, tandis qu'ils s'adressent directement au Conseil et au Peuple, les autres magistrats, les *στρατηγοί* par exemple, ne peuvent faire de motion qui conjointement à eux et avec leur assistance (1). Si insuffisantes que soient encore ces indications, on voit nettement que, pour l'importance et l'étendue des fonctions, aucun corps d'agents publics n'est comparable à celui-ci. Les *πρόβουλοι* forment vraiment, pour parler comme un décret d'Érétrie (2), *ἡ ἀρχὴ τῶν ἀεὶ προκαθημένων* : ils sont les chefs de la cité. — 2^o Immédiatement au-dessous des *πρόβουλοι* viennent les *στρατηγοί*, qui fort souvent leur sont associés dans les actes les plus graves de l'administration (I, VII); le prestige et l'autorité de ces magistrats paraissent considérables; beaucoup de décrets sont dus, en réalité, à leur initiative, mais comme nous venons de le voir, ils leur faut toujours recourir à l'entremise des *πρόβουλοι*, lorsqu'ils veulent présenter une motion. — Quant au collègue des *πολέμαρχοι*, nos documents n'en disent mot. Il semble donc nécessaire d'admettre qu'aux diverses époques où ces documents furent rédigés, ils n'étaient que des fonctionnaires d'ordre subalterne, inférieurs non seulement aux *πρόβουλοι*, mais encore aux *στρατηγοί*, et qui n'avaient pas à intervenir dans les questions d'intérêt général. On peut même aller plus loin et supposer, avec grande vraisemblance, qu'ils n'existaient pas : il est bien difficile, en effet, d'imaginer la présence concurrente et simultanée, dans

(1) Swoboda (*Griech. Volksbeschl.*, 73, 118) s'est certainement mépris lorsqu'il considère, les *στρατηγοί* comme jouant régulièrement, à Érétrie, devant le Conseil et le Peuple le rôle d'« *Antragsteller* ». Il suffit, pour réfuter cette opinion, de constater : que les *πρόβουλοι* sont nommés dans tous les décrets; que, plusieurs fois, ils font seuls des propositions; que le même cas ne se présente jamais pour les *στρατηγοί*; que ceux-ci sont toujours unis aux *πρόβουλοι* et n'agissent que d'accord avec eux. Si nombre de décrets nous offrent la formule : *οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ πρόβουλοι εἶπαν*, cela n'implique aucune supériorité des premiers sur les seconds; cela, je crois, signifie simplement que, dans les occasions dont il s'agit, l'initiative réelle appartient aux stratèges et que les *πρόβουλοι* n'interviennent qu'à titre d'introducteurs de la proposition. Dans notre décret n. iv, où se présente l'ordre inverse (*οἱ πρόβουλοι καὶ οἱ στρατηγοὶ εἶπαν*), l'initiative réelle doit avoir été prise en commun par les deux collègues de magistrats.

(2) *Ἐφημ.* *Ἀρχ.*, 1887, 77, n. 1, l. 28-29 (Tsountas).

la même cité, d'un collège de stratèges et d'un collège de polémarques (1). — Et ainsi, pour en revenir au décret de Cyriaque, c'est par une anomalie unique et surprenante que, dans ce décret, nous voyons les polémarques, portés au rang le plus élevé de l'État, communiquer immédiatement avec les assemblées, sans passer par l'intermédiaire des πρόβουλοι, usurper le privilège essentiel de ceux-ci et tenir le poste dominant, jouer le rôle dirigeant, qui, partout ailleurs, sont attribués aux πρόβουλοι.

D'où vient cette anomalie? C'est ce que nous devons rechercher. Il est bon tout d'abord d'écartier une réponse qu'on serait facilement tenté de faire, mais qui ne présenterait que l'apparence d'une solution. Peut-être prétendra-t-on que le décret de Cyriaque appartient à une toute autre époque que les inscriptions d'Érétrie énumérées tout-à-l'heure, et qu'il s'agit, ici et là, de deux périodes fort différentes de l'histoire de la cité. Ce serait grandement se méprendre. Un examen comparé de l'orthographe épigraphique usitée dans les deux documents montre de façon certaine que notre décret est moins ancien que la convention passée entre les Érétriens et Chairéphanès (2); et comme c'est chose manifeste aussi que les inscriptions qui portent dans notre liste les n. VIII, IX et X sont plus récentes que ce même décret (3), on voit que celui-ci est nécessairement assez voisin par sa date de plusieurs des textes que nous avons cités et qui font mention des πρόβουλοι. Au surplus, en fût-il autrement, le problème resterait entier. Se contenter d'alléguer ici une différence d'époque, c'est ne rien

(1) Le fait est, à ma connaissance, sans exemple. Au contraire, on trouve fréquemment un seul πολέμαρχος, auquel on a retiré ses anciennes attributions militaires, à côté de στρατηγοί qu'on en a pourvus à sa place : sans parler d'Athènes, le cas se présente notamment à Paros. Il en fut de même, je pense, à Érétrie, avant la création des trois polémarques, comme je l'indique un peu plus loin.

(2) Le décret est écrit dans la plus pure κοινή et l'on y rencontre constamment les graphies η: et ω: qui, certainement, sont ici d'origine secondaire; au contraire, dans la convention, il subsiste des traces de dialecte (comp. Bechtel, *Inschr. des ion. Dial.*, 9) et la diphthongue primitive η: s'y trouve encore fort souvent atténuée en ε:, selon l'usage qui prévalut à Érétrie dans le cours du IV^e siècle.

(3) Voir plus loin, p. 182.

expliquer. En quelque temps que se soit produit le changement que nous observons, il reste toujours à en rendre raison; il s'agit toujours de savoir pourquoi nous rencontrons, revêtus d'une autorité pareille, d'ordinaire des *πρόβουλοι* et une fois des polémarches, et, comme il résulte du rapport chronologique que nous venons d'établir entre la convention et notre décret, d'abord ceux-là et ensuite ceux-ci.

Dès qu'on s'essaye à éclaircir cette question, deux conjectures s'offrent à l'esprit, qui méritent d'être discutées tour à tour. — On peut supposer que la magistrature des *πρόβουλοι* fut abolie à la suite d'une révolution survenue dans la politique intérieure d'Érétrie. Le fait que le décret que nous étudions a été voté directement ou presque immédiatement après une restauration du régime démocratique semble d'abord favorable à ce système. Il tombe pourtant devant l'exacte observation des textes. Comme l'indique, dans la convention avec Chairéphanès, la phrase [εἰ δὲ τις ἀκύρους ἔρει τάσδε τὰς [σ]υνθήκας ἢ ἄ[ρ]χων ἢ ιδιωτῆ[ς] (l. 29-30), il n'est pas douteux que cette convention n'ait été conclue en un moment où le gouvernement d'Érétrie était une pure démocratie : or, le document nous montre des *πρόβουλοι* à la tête de ce gouvernement. D'autre part, il n'est pas douteux non plus que lorsque furent votés, sous la domination romaine, les décrets en l'honneur des gymnasiarques Elpinikos et Mantidoros, un retour vers l'oligarchie n'eût fortement restreint l'exercice des libertés populaires : cependant, dans ces deux décrets, ce sont encore des *πρόβουλοι* que nous voyons diriger l'État. Ainsi, ces magistrats sont également restés en fonctions, et dans des fonctions visiblement semblables, sous des régimes ou très différents ou peut-être même très opposés. Quelques modifications qu'on ait pu apporter au menu détail de leurs attributions, nous avons la preuve que leur titre et leur charge ont persisté, et qu'ils ont gardé leur autorité législative et qu'ils se sont maintenus au même rang, le premier, malgré les changements constitutionnels et à travers les révolutions. Il paraît donc chimérique de vouloir découvrir dans un événement de cette sorte la cause de leur suppression. — Disons-nous maintenant que cette suppression, dépourvue de caractère politique, fut une simple mesure d'administration, répondant à des nécessités d'ordre pra-

tique qui nous échappent et que nous ne saurions plus nous flatter de pénétrer? En principe, rien là d'impossible, mais cette hypothèse aurait le tort grave de mal se concilier avec les faits que nous observons. Une réforme de l'espèce qu'on indique, quand elle est inspirée par des raisons constatées d'utilité, semble devoir être définitive. Apparemment, ce n'est pas à la légère que les Érétriens se seraient décidés à accomplir celle-ci : leur parti une fois pris, ils auraient dû s'y tenir. Or, tel n'est pas le cas. Comme je l'ai dit déjà et comme j'en fournirai plus loin la démonstration, le décret de Cyriaque est sûrement antérieur aux décrets VIII, IX et X de notre liste; il est donc certain que la substitution des polémarques aux πρόβουλοι, quelle qu'en ait pu être la durée, ne fut qu'un phénomène passager : après avoir disparu, les πρόβουλοι reparurent; on les avait supprimés, on jugea bon de les rétablir. Une preuve complémentaire peut se tirer, sans paradoxe, d'une inscription relative à la célébration des Ταμύνεια (1), postérieure à celle de Cyriaque et à très peu près contemporaine de nos décrets VIII, IX et X, au début de laquelle figure comme éponyme un personnage qualifié de πολέμαρχος : [Πολ]εμάρχου Εύθυππίδου, ἀγωνοθέτο[υ τῶν] Ταμυνείων Βουλάρχου τοῦ Χαρίδα (l. 1-2). Ainsi que l'a très bien vu Eustratiadis, il s'agit là d'un magistrat unique, vraisemblablement analogue au polémarque d'Athènes ou de Paros (2), et qui, dès lors, ne peut avoir rien de commun avec les trois polémarques constitués en collège dont nous nous occupons. Il faut ajouter que, de toute nécessité, la présence de celui-là implique l'absence de ceux-ci. Nous devons donc reconnaître que les polémarques souverains du décret de Cyriaque ne durèrent qu'un temps, qu'on annula leur charge, et que leur titre revint à un fonctionnaire d'attributions plus restreintes et plus modestes, qui sans doute l'avait possédé avant eux. Ce sont-là, en vérité, des faits qui ne se comprendraient

(1) Eustratiadis, Ἐφθμ. Ἀρχ., 1869, 347, n. 412 = Reisch, *De music. Graecor. certamin.*, 126. n. X. Le document, contemporain du catalogue d'Orchomène C. I. G. S., I, 3195, remonte au début du 1^{er} siècle environ.

(2) Eustratiadis le compare avec moins de raison, je crois, au στρατηγός ἐπὶ τὰ ἔπλα d'Athènes. Il est probable que ce polémarque unique n'a pas, ou mieux n'a plus de fonctions militaires, lesquelles sont dévolues aux stratèges. Peut-être son titre complet est-il celui d'ἀρχων πολέμαρχος.

guère, si en décrétant l'abolition des *πρόβουλοι*, si en faisant, en leur place, des polémarques les chefs de la cité, le peuple d'Érétrie avait satisfait à un besoin public et s'était réglé sur le seul intérêt de l'État. A l'examen, notre seconde conjecture ne vaut pas mieux que celle qui l'a précédée.

Ainsi, des deux explications que nous venons de proposer, ni l'une ni l'autre ne paraît recevable. Nous ne discernons pas les motifs pour lesquels le collège des *πρόβουλοι* fut mis à l'écart et se trouva supplanté. Y eussions-nous réussi d'ailleurs que nous n'aurions résolu qu'à demi la difficulté qui se présente à nous. En effet, il faudrait comprendre encore pourquoi et comment l'autorité enlevée aux mains des *πρόβουλοι* put passer à celles des polémarques. C'est aux *στρατηγοί* qu'on aurait dû la transférer, si stratèges et polémarques existèrent dans le même temps : car, en pareil cas, nous l'avons dit plus haut, les seconds étaient très certainement inférieurs aux premiers. Il est vrai, nous l'avons dit aussi, que la coexistence des stratèges et des polémarques est extrêmement improbable : on croirait beaucoup plus volontiers que ces deux collèges de magistrats se succédèrent l'un à l'autre, les polémarques venant après les stratèges (1). Mais alors voici un nouvel embarras : nous devons à présent rendre compte de la disparition des *στρατηγοί*, et, pour la justifier, les arguments font défaut, comme tout à l'heure lorsqu'il s'agissait des *πρόβουλοι*. Il y a plus ; il paraît passablement absurde que les Érétriens aient supprimé leurs stratèges pour le médiocre avantage de les remplacer par des magistrats qui portaient un titre presque identique et dont le caractère était assurément fort analogue.

On le voit donc : notre recherche n'aboutit jusqu'ici à rien de satisfaisant. La raison en est sans doute que jusqu'ici nous avons raisonné sur une donnée fautive. Comme point de départ, nous avons implicitement admis que le peuple d'Érétrie était lui-même

(1) L'inscription relative aux *Ταμόνεα*, si je l'entends bien, confirme pleinement cette opinion. Je considère la polémarchie unique qu'on y voit reparaitre comme étant la polémarchie primitive ; ce n'est qu'ultérieurement que cette magistrature est devenue collective. — Comp. Swoboda, *Griech. Volksbeschl.*, 118, qui voit aussi dans les trois polémarques les successeurs des *στρατηγοί*.

l'auteur des innovations que nous révèle notre décret. C'est cette hypothèse qui se trouve maintenant condamnée et qu'il nous faut rejeter. En abrogeant une ou plus probablement deux magistratures qui avaient chez eux un caractère national et traditionnel, comme l'atteste le fait qu'ils les avaient établies chez les peuples placés dans leur dépendance (1), les Érétriens n'agirent pas spontanément ni librement : voilà ce qui ressort de nos tentatives infructueuses d'explication. Force est d'admettre, tout au contraire, que si, à un certain moment, ils souffrirent que des polémarques vissent se substituer à leurs πρόβουλοι et à leurs stratèges, c'est qu'à ce même moment ils durent faire abandon de leurs institutions propres pour adopter celles d'une nation étrangère. On s'explique sans peine qu'après avoir été unis à cette nation pendant une série d'années plus ou moins longue, ayant ensuite rompu avec elle, ils soient revenus à leurs usages, et qu'ainsi, après les trois polémarques, on retrouve de nouveau chez eux, munis de leurs pouvoirs anciens, et les πρόβουλοι et les στρατηγοί.

II

Reste à savoir quelle fut la nation qui soumit à son ascendant ou à son autorité la ville d'Érétrie, au point de lui faire accepter ses institutions politiques et ses méthodes de gouvernement. Il résulte évidemment de tout ce qui précède que dans cette nation la principale magistrature était exercée par un collège de polémarques composé de trois membres. Nous n'en connaissons qu'une, je crois, où se rencontre cette particularité et qui réponde à cette condition : c'est la nation béotienne.

Voici longtemps déjà, M. Foucart reconnut le premier : qu'en

(1) Par exemple, à Kéos. Dans le décret de Koressia, publié par Boeckh (*C. I. G.*, 2360) et par Rhangabé (*Ant. hell.*, 821 = Dittenberger, *S. I. G.*, 348), il est fait à plusieurs reprises mention des πρόβουλοι et une fois des στρατηγοί. Il est certain que le décret n'appartient pas à l'époque où Kéos était soumise aux Érétriens (*Strab.*, X, 1, 10); mais on ne saurait guère douter que l'institution des magistrats dont nous venons de citer les titres ne remontât jusqu'à ce temps-là.

Béotie, sous le régime de la seconde Confédération, toutes les cités étaient pourvues d'une constitution identique; que, dans chacune d'elles, la direction générale de la chose publique appartenait à un collège de trois polémarques, lesquels avaient le droit de présenter et présentaient souvent des motions aux assemblées; que, sitôt qu'une ville étrangère faisait adhésion au Κοινὸν Βοιωτῶν, les Béotiens s'empressaient de lui imposer les institutions uniformes en vigueur dans les cités fédérées (1). Les nombreuses découvertes épigraphiques de ces récentes années ont rendu toujours plus manifeste, on le sait, la vérité de ces propositions. Le fait qu'à Oropos, après 312, on trouve trois polémarques à la tête des affaires (2); le fait qu'en Mégaride, après 223, on voit les anciens στρατηγοί échanger leur titre contre celui de πολέμαρχοι (3), sont des preuves irrécusables qui mettent notamment la dernière hors de tout conteste. Nous sommes dès lors amenés à nous demander si, pendant une certaine époque de son histoire, Érétrie n'est pas entrée dans la seconde Confédération béotienne; si la place prépondérante donnée aux polémarques dans le gouvernement de la ville ne fut pas la conséquence de ce nouvel état de choses; et si, partant, le décret copié par Cyriaque ne se rapporte pas à la période de l'annexion. Assurément, ce n'est encore là qu'une hypothèse. Mais on ne saurait oublier qu'entre 323 et 171 les Béotiens ont parfois réuni à leur ligne des villes situées hors des limites traditionnelles de la Béotie, comme Oponte et Larymna, en Locride, comme Mégare, Aigosthénai et Pagai, en Mégaride. Et nous devons nous rappeler aussi, d'une part, que l'étroit bras de mer qui sépare la plage d'Érétrie des côtes de la Graïk béotienne a été franchi bien des fois par les riverains des deux bords, — de l'autre, que des traditions et des religions communes, un lien d'antique parenté, une συγγένεια primitive rattachaient aux Érétriens les populations de la Béotie orientale. Dès qu'on tient compte de ces faits, il faut convenir qu'en soi la supposition que je forme ici n'a rien d'absurde. Comme elle est la seule, je crois, qui puisse rendre entièrement

(1) Foucart, *Péloponn.*, n. 34 a; *Bull. Corr. hell.*, IV, 85-87.

(2) *C. I. G. S.*, I, 4256, 4257.

(3) Foucart, *Péloponn.*, n. 34 a et le commentaire.

raison de la singularité que présente notre inscription, il me semble même qu'elle se recommande à l'attention d'une façon très particulière et mérite de passer pour plausible. On va voir si la suite de ces recherches a pour effet de la confirmer.

Tâchons de limiter et de préciser l'hypothèse; tâchons de déterminer l'époque à laquelle Érétrie a pu se trouver comprise dans l'Union béotienne. Le mieux, sans doute, sera de procéder par élimination. — Nous excluons d'abord la période de vingt-cinq années qui va de 196, — date où les Érétriens échappèrent à la domination de la Macédoine —, à 171, — date de la dissolution du Κοινὸν Βοιωτῶν (1) : nous savons, en effet, que, libre en théorie depuis 196, libre en réalité depuis 194, Érétrie fit partie du moins jusqu'en 146 de la Confédération des villes d'Eubée (τὸ Κοινὸν τῶν Εὐβοέων), reconstituée par Flamininus (2). — Remontant plus haut, je ne découvre, dans le cours du III^e siècle, aucune circonstance qui soit favorable à notre conjecture. Au début de ce siècle, Érétrie, avec l'Eubée tout entière, est au pouvoir de Démétrios Poliorkétés, qui la presse, lui extorque annuellement un tribut énorme et lui impose comme gouverneurs des « tyrans » de son choix (3); ce dur régime ne prend fin qu'en 287, lorsque les désastres subis en Macédoine décident le roi à quitter l'Europe.

(1) Il n'y a plus de Confédération béotienne après cette année-là. C'est tout à fait à tort qu'on imagine, sur la foi de Pausanias, une survivance de Κοινὸν entre 167 environ et 146. Je m'expliquerai prochainement sur cette question.

(2) Sur cette confédération voyez : Liv., XXXIV, 51, 1 (*conventus civitatium Euboicarum*). — Comp. Foucart, *Péloponn.*, 228 a (Inscription de Géronthrai); Wilhelm, *Bull. Corr. hell.*, XVI, 101.

(3) Je ne sais où M. Babelon (*Rev. Numism.*, 1887, 212) a découvert que l'Eubée fut indépendante de 313 à 265. — Démétrios conquiert Chalcis et l'Eubée en 304 (Diod., XX, 100, 5-6); c'est en Eubée qu'il prépare ses deux grandes expéditions de 302 (Diod., XX, 110, 2) et de 289 (Plut., *Demetr.*, 43). Sur l'état de sujétion dans lequel il tenait Érétrie à cette époque, voy. Diog. Laert., II, 140 : ἐπρέσβευσε δὲ... καὶ πρὸς Δημήτριον (Μενέδημος) · καὶ τῆς πόλεως διακόσια τάλαντα τελοῦσας πρὸς ἔτος αὐτῶ, τὰ πεντήκοντα ἀπέστειλε —; 143 [= Herakl. Lemb., *F. H. G.*, III, 171, fr. 15] : φησὶ δ' Ἡρακλείδης αὐτὸν (Μενέδημον) πᾶν τοῦναντίον πρόβουλο γινόμενον τῶν Ἐρετριέων πολλακίς ἐλευθερῶσαι τὴν πόλιν ἀπὸ τῶν τυράννων ἐπαγόμενον Δημήτριον —; Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 120 et suiv., n. 1, et le commentaire de Wilhelm. — Une entreprise des Béotiens en Eubée à la fin du IV^e siècle ou au début du III^e est d'autant moins admissible que Démétrios, en

Un peu plus tard, à une date qu'on ne peut fixer avec une entière précision, mais qui tombe vraisemblablement dans les proches environs de 275, c'est au tour d'Antigone Gonatas de mettre la main sur la ville et de confisquer ses libertés (1); désormais, jusqu'en 196, et sans interruption notable (2), les Érétriens, comme le reste des Eubéens, seront simplement sujets des souverains de Macédoine : une garnison macédonienne occupera leur citadelle et les stratèges royaux, préposés au commandement de l'Eubée, seront les chefs directs auxquels ils obéiront (3). Reste seulement, on le voit, entre 287 et 275 environ, une période d'une dizaine d'années durant laquelle Érétrie peut avoir été pleinement indépendante des Antigonides, bien qu'il me paraisse plus probable qu'elle se trouva soumise, dès ce temps-là, à la suzeraineté plus ou moins déguisée du fils de Démétrios (4). Lors même

ce temps-là, traitait fort durement la Confédération : ses abus de pouvoir provoquèrent les deux soulèvements de 293 et de 290 qui furent réprimés par la force (Comp. Wilamowitz, *Antig. v. Karystos*, 203, n. 26; 244-245).

(1) Diog. Laert., II, 143 [= *Antig. Karyst.*] : ἐδόκει γὰρ (Περσῆσι) Ἀντιγόνου βουλομένου τὴν δημοκρατίαν ἀποκαταστήσαι τοῖς Ἐρετριεῦσιν χάριν Μενεδήμου κωλύσει... —; comp. *ibid.* [= *Herakl. Lemb.*, *F. H. G.*, III, 171, fr. 15] : οὐκ ἂν δὲ οὖν προδοῦναι αὐτὸν (Μενέδημον) Ἀντιγόνῳ τὴν πόλιν..., φοιτᾶν τε πρὸς τὸν Ἀντιγονοῦ καὶ βούλεσθαι ἐλευθερῶσαι τὴν πατρίδα.

(2) La rébellion d'Alexandros, « le roi d'Eubée », contre Antigone (Suid., *s. v.*, *Εὐφορίων*; comp. *Ἐφημ.*, *Ἀρχ.*, 1892, 126, n. 3 et les notes de Wilhelm) ne peut avoir apporté de changement sensible à la situation d'Érétrie; la ville passa simplement d'un maître à l'autre pendant quelques années. Pour l'époque probable de l'événement, comp. Wilhelm, ap. Pauly-Wissowa, *s. v.* *Alexandros* (15).

(3) C'est de quelques-uns de ces stratèges qu'il est fait mention dans le décret des Érétriens en l'honneur de Kléocharès, fils de Pythéas, qui date de 229-220 : Tsountas, *Ἐφημ.*, 1887, 81, n. 2; Stavropoulos, *Ἐφημ.*, 1895, 163.

(4) On aurait peine autrement à comprendre pourquoi les Érétriens, après la bataille de Lysimachia, se seraient empressés d'expédier au vainqueur un décret de félicitation (Diog. Laert., II, 142). Il est bien difficile de croire que cette courtoisie ait été toute spontanée. Je reconnais d'ailleurs, que des passages d'Hérakleidès Lembos et d'Antigonos de Karystos, rapportés par Diogènes Laerte et précédemment cités, il ressort nettement que si, de 287 à 275, Érétrie fut vassale d'Antigone Gonatas, elle n'était pas sa sujette. Il faut supposer, vers 275, une prise de possession violente de la cité par Antigone; voy. Diog. Laert., II, 127 : Ἱεροκλέους δὲ τοῦ ἐπὶ τοῦ Περραιῶς συνανακίμπτοντος αὐτῷ (Μενεδήμῳ) ἐν Ἀμφικράτῳ καὶ πολλὰ λέγοντος περὶ τῆς ἀλώσεως τῆς Ἐρετρίας, ἄλλο μὲν οὐδὲν εἶπεν, ἡρώτησε δὲ εἰς τι αὐτὸν Ἀντίγονος περαίνει.

qu'on adopterait la première opinion, il serait encore impossible de placer à l'époque indiquée l'adjonction de la ville au Κοινὸν Βοιωτῶν. Un fait relaté dans la vie du philosophe Ménédemos s'y oppose formellement. On nous raconte que peu après la bataille de Lysimachia, c'est-à-dire vers 278-275, ce personnage, accusé de vouloir livrer sa patrie à Antigone, se vit dans l'obligation de quitter Érétrie et qu'il choisit Oropos comme lieu d'exil (1). Il serait difficile d'imaginer une conduite plus dénuée de raison, si, dans ce même temps, Érétrie avait été réunie à l'État béotien. En effet, en pareil cas, ce ne sont pas seulement les intérêts de ses concitoyens, mais les intérêts communs de tous les Béotiens, que Ménédemos, soi-disant complice d'Antigone, eût été soupçonné de trahir ; et, dès lors, pour venir à Oropos, en territoire confédéré, chercher un refuge contre ses accusateurs, il aurait fallu qu'il eût perdu le sens. — Ainsi, nous devons renoncer à trouver dans les événements du III^e siècle la justification de l'hypothèse que nous avons présentée, et nous voilà réduits à faire porter nos recherches sur le IV^e. C'est seulement dans le dernier quart de ce siècle, après l'année 323, — date *maxima* du rétablissement du Κοινὸν Βοιωτῶν —, qu'Érétrie a pu devenir cité béotienne. Mais, si elle a pu le devenir, est-il vrai qu'elle le soit devenue ?

Précisément, l'histoire nous enseigne que, vers la fin du IV^e siècle, les Béotiens prirent pied en Eubée. Dans la partie de son XX^e livre où il raconte la campagne menée par Démétrios en Grèce à son retour de Rhodes, Diodore s'exprime de la sorte : (XX, 400, 5-6) διαλυσάμενος πρὸς Ῥοδίου ἐξέπλευσε μετὰ πάσης τῆς δυνάμεως, καὶ κομισθεὶς διὰ νήσων κατέπλευσε τῆς Βοιωτίας εἰς Ἀῤῥλιν· σπεύδων δ' ἐλευθερῶσαι τοὺς Ἕλληνας...., πρῶτον μὲν τὴν Χαλκιδικῶν πόλιν ἡλευθέρωσε φρουρομένην ὑπὸ Βοιωτῶν, καὶ τοὺς κατὰ τὴν Βοιωτίαν καταπληξάμενος ἠνάγκασεν ἀποστῆναι τῆς Κασσάνδρου φιλίας. Il ressort clairement de ce passage qu'avant l'arrivée du roi, Chalcis dépendait de la Béotie. Et l'on se rappelle peut-être que l'assertion de l'historien s'est trouvée pleinement confirmée par une découverte épigraphique que j'ai faite en 1885. Dans les ruines du Πτοῖον, je fus assez heureux pour retrouver une dédicace des ἀφειδρατεύοντες béotiens à Apollon Πτοῖος, qui remonte aux dernières années du

(1) Hermippos (*Fr. Hist. Gr.*, III, 44, fr. 36) ap. Diog. Laert., II, 142.

iv^e siècle (1) : or, parmi ces délégués officiels du Κοινὸν Βοιωτῶν figure un Chalcidien ; tant il est vrai qu'à l'époque dont il s'agit, Chalcis se trouvait au nombre des villes qui formaient la Confédération.

Par quelles causes expliquer cette extension de l'État béotien ? La question est mal connue et l'on ne saurait encore se risquer à rien affirmer. Mais ce qu'il convient d'observer, c'est que, dans l'histoire agitée du dernier quart du iv^e siècle et des débuts du iii^e, les Béotiens semblent avoir joué un rôle très important, beaucoup plus important qu'on ne le suppose d'ordinaire. Il s'en fallait que la puissance militaire dont ils disposaient fût négligeable : la preuve en est que Cassandre releva Thèbes, en partie pour les tenir en respect ; que Démétrios lui-même eut quelque peine à réprimer leurs soulèvements répétés ; que tous les chefs macédoniens, les uns après les autres, Cassandre, Antigone, Polémaïos, Démétrios, Lysimaque (2), s'empressèrent à rechercher leur alliance : Polémaïos, en 312 (3), n'hésita pas à la payer de la cession d'Oropos. Seul, dans la Grèce centrale, le Κοινὸν Βοιωτῶν pouvait opposer une barrière aux entreprises des Diadoques ; il fut l'unique force dressée devant eux, et cette force ne laissait pas d'être redoutable (4). On imagine dès lors aisément que plus d'une cité voisine de la Béotie, incapable par elle-même d'action indépendante ou de résistance prolongée, se soit spontanément rapprochée des confédérés ; qu'elle ait résolu de se joindre à eux pour sortir d'un isolement dangereux ; qu'elle leur ait apporté son concours pour bénéficier de leur appui, et qu'elle

(1) *Bull. Corr. hell.*, XIII, 2, n. III = *C. I. G. S.*, I, 2724 b. *Comp. Rev. Et. Gr.*, 1895, 20, note 1.

(2) Sur les rapports diplomatiques des Béotiens avec Cassandre : *Diod.*, XIX, 77, 6 (312) ; XX, 100, 5-6 (306-304) ; — avec Antigone : *Diod.*, XIX, 75, 6 (313) ; — avec Polémaïos : *Diod.*, XIX, 77, 4 ; 78, 3 (312), — avec Démétrios : *Diod.*, XX, 100, 5-6 ; *Plut.*, *Demetr.*, 23 (304) ; — avec Ptolémée et Lysimaque : *Rev. Et. Gr.*, 1895, 40 et suiv., 45-46.

(3) *Diod.*, XIX, 78, 3. — De même, en raison des dates données plus loin, il faut admettre que Cassandre consentit à la prise de possession de Chalcis et de l'Eubée par les Béotiens.

(4) Résistance des Béotiens à Cassandre en 312 (*Diod.*, XIX, 77, 6) ; à Polysperchon en 309 (*Diod.*, XX, 28, 3) ; à Démétrios en 293-290 (*Polyaen.*, IV, 7, 11 ; *Plut.*, *Demetr.*, 39-40 ; *Diod.*, XXI, 14, 2).

ait fait le sacrifice momentané de sa souveraineté pour assurer, en revanche, son autonomie et sa sécurité sans cesse mises en péril par les ambitions des princes étrangers. Tel fut peut-être le cas pour Chalcis et tel aussi pour Oponte (1).

Ce ne sont là cependant que des conjectures, et qui, étant donné l'objet précis qui nous occupe, peuvent indifféremment être jugées vraies ou fausses. Il nous suffit de constater qu'à la fin du iv^e siècle, Chalcis appartenait aux Béotiens, et de nous souvenir aussi qu'elle était la ville de beaucoup la plus considérable, la grande place d'armes et la capitale effective de l'Eubée. Dans les derniers siècles de l'histoire grecque, c'est une sorte de loi constamment vérifiée que quiconque a su s'établir à Chalcis réussit au bout d'un temps assez court à devenir maître de l'île entière (2). Il y a donc grande apparence qu'ayant obtenu l'adhésion des Chalcidiens, les Béotiens purent attirer bientôt dans leur Confédération la plupart des cités eubéennes. Pour Érétrie, notamment, la chose ne saurait faire doute : car la ville était toute proche de Chalcis, et les Érétriens, à cause de cette proximité même, semblent, au moins depuis le v^e siècle, avoir suivi le plus souvent les destinées de leurs puissants voisins. Aussi bien, on

(1) Le décret d'Oropos, publié dans le *C. I. G. S.*, I, 393, atteste l'annexion d'Oponte à la Béotie sous l'archontat fédéral de Charopinos. J'ai placé autrefois l'événement dans la seconde moitié du iii^e siècle (*Bull. Corr. hell.*, XVI, 466-470; comp. *Rev. Et. Gr.*, plus haut, p. 47), mais sur des indices insuffisants. Il est possible qu'on doive remonter beaucoup plus haut, jusqu'à la fin du iv^e siècle. Des trois décrets qui mentionnent l'archontat de Charopinos (*C. I. G. S.*, I, 4259, 393, 3068), le premier est inscrit *στοιχηδόν*; il contient plusieurs formes grammaticales anciennes, comme aussi le n. 3068. Diodore (XIX, 78, 5) rapporte qu'en 312 Polémaïos attaqua les Opontiens qui — probablement par nécessité, à cause de la contrainte qu'exerçaient sur eux la garnison macédonienne — restaient fidèles à l'alliance de Cassandre. Est-ce à la suite d'une victoire du stratège que la ville fit adhésion au *Κοινὸν Βοιωτῶν*? La question mériterait d'être étudiée.

(2) Voyez, notamment, à ce sujet : Liv., XXXV, 38, 4 : ne sinerent Aetolorum Chalcidem fieri; Euboeam habituros, si Chalcidem habuissent....; 51, 40 : Cum id (Chalcidem), quod caput erat Eubœae, teneret rex, ne ceterae quidem eius insulae urbes imperium abnuerunt (ann. 192). — Seule, la ville d'Oréos, située tout au nord de l'Eubée, a pu maintenir parfois son indépendance, — par exemple contre Cassandre, en 312 : Diod., XIX, 75, 7-8; *C. I. A.*, II, 331.

démêle sans peine d'autres raisons qui contribuèrent peut-être à rendre particulièrement aisé le rattachement d'Érétrie au Κοινόν. J'ai parlé plus haut des traditions anciennes qui unissaient ses habitants aux Béotiens de l'Est : si les premiers s'en autorisèrent plus d'une fois pour revendiquer la contrée située en face d'eux, il semble qu'il suffisait aux seconds d'un peu d'habileté pour les exploiter utilement à leur tour et les faire servir à l'accomplissement d'un dessein semblable et contraire. Ajoutons un fait précis qui mérite d'être remarqué. Oropos était une colonie d'Érétrie (1), et des relations étroites, nées de cette commune origine, entretenues par le voisinage, subsistèrent constamment entre les deux cités (2). Or, enlevée aux gens de Cassandre par Polémaïos, Oropos, dès 312, avait fait retour à la Béotie (3). Il est permis de supposer que l'exemple donné par la colonie put agir grandement sur la métropole. Si le peuple d'Érétrie n'adressa pas un appel volontaire aux Béotiens, on pensera volontiers qu'encouragé par le précédent que lui offraient les Oropiens, il consentit de meilleure grâce ou se résigna plus facilement à un sort qu'après l'annexion de Chalcis il ne lui était guère loisible d'éviter.

Ainsi, bien que le détail des circonstances historiques nous échappe, nous pouvons regarder comme extrêmement probable, j'oserais presque dire comme certain, que les Érétriens entrèrent dans la Confédération béotienne vers le même temps que les Chalcidiens, soit dans les dernières années du iv^e siècle. Il vaut la peine de serrer les dates d'un peu plus près ; les indications fournies par les textes sont ici suffisamment abondantes pour que la chose soit possible. — J'ai rappelé et cité tout à l'heure le pas-

(1) Sur ce point il suffit de renvoyer à l'exposé, devenu classique, de M. de Wilamowitz : *Hermes*, XXI, 105, et suiv.

(2) On se rappelle, au iv^e siècle, les entreprises de Thémison et des Érétriens pour débarrasser Oropos de la domination attique : Diod., XV, 76 ; comp. Dürrbach, *De Oropo*, 35. — Un passage d'Euphantos, cité par Diogène Laërte (II, 141 = *F. H. G.*, III, 49, fr. 1), montre que, sous le règne de Démétrios, les Érétriens firent encore quelques démarches pour recouvrer Oropos. La tentative, quoi qu'en pense Niese (*Gesch. der maked. Staat.*, I, 377), paraît n'avoir eu aucune suite.

(3) Diod., XIX, 78, 3 : ὁ δ' οὖν Πολεμαῖος ἐκπολιορχήσας Ἑρωπὸν παρέδωκε τοῖς Βοιωτοῖς.

sage de Diodore relatif à la conquête de Chalcis par Démétrios (1) : l'événement, nous le savons, eut lieu en 304. D'autre part, nous savons aussi : que jusqu'en 312, Chalcis et toute l'Eubée (sauf Oréos) furent au pouvoir de Cassandre; qu'en 312, Polémaïos chassa de Chalcis les soldats de Cassandre, fit don à la ville d'une apparente liberté et s'abstint d'abord d'y mettre garnison (2); mais qu'un peu plus tard, en 310/309, ayant rompu avec Antigone, il la choisit pour résidence (3), y plaça des troupes, comme nous le montre un décret d'Athènes sur lequel nous reviendrons (4), et lui imposa sa suzeraineté jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire jusqu'en 308; qu'ainsi c'est seulement en cette dernière année que les Chalcidiens purent redevenir leurs maîtres. Comme il est manifeste : 1° que la ville d'Érétrie, liée à Polémaïos par un traité à partir de 312 (5), demeura dans sa dépendance le même temps que Chalcis; 2° que Démétrios, tout puissant en Eubée depuis 304, obligea les Béotiens à se dessaisir d'Érétrie tout aussi bien que de Chalcis, on voit que c'est dans cet intervalle de cinq ans, du courant de 308 au courant de 304, qu'Érétrie dut faire partie du Κοινὸν Βοιωτῶν. En raison de nos précédentes observations, c'est donc entre 308 et 304 que les Béotiens, modifiant les institutions des Érétriens à l'image des leurs, auront substitué la magistrature des polémarques à celle des πρόβουλοι, et c'est, partant, à l'une des cinq années indiquées que nous devons attribuer le décret lu par Cyriaque.

(1) Diod., XX, 100, 5-6.

(2) Diod., XIX, 78, 2.

(3) On voit tout au moins par Diodore (XX, 27, 3) que le stratège se trouvait à Chalcis lorsqu'il s'embarqua pour Kos en 309.

(4) *C. I. A.*, II, 266 = Dittenberger, *S. I. G.*, 133. Voir plus loin, p. 187. Comme le décret parle en termes exprès de troupes affectées à la garde de l'Euripe ([ἐπι τὴν τοῦ Εὐρίπου φυλακὴν]), M. Dittenberger a supposé que Polémaïos, fidèle à ses premières promesses, n'avait placé de soldats qu'aux abords de Chalcis et non dans la ville même. C'est là, je crois, une distinction peu justifiée. La preuve que les troupes de Polémaïos tenaient la ville en respect nous est fournie par la phrase suivante du décret : α[?]τιος ἐγένετο [τοῦ τὴν πόλιν]..... ἐλευθέρην [γ]ενέσθαι. Je pense qu'elles occupaient la citadelle bâtie sur le bord de la mer, le « *castellum Euripi* » de Tite-Live (XXXV, 51, 7), et de là dominaient tout à la fois et le détroit et la cité.

(5) Diod., XIX, 78, 3.

III

On jugera sans doute que ces résultats ont besoin d'être confirmés ; efforçons-nous donc de leur donner confirmation.

Peut-être aimerait-on d'abord à posséder la preuve qu'à l'époque où nous plaçons notre décret, c'est-à-dire dans les dernières années du IV^e siècle, la polémarchie collective existait bien réellement à Érétrie. A défaut de preuve formelle, nous pouvons du moins apporter ici des probabilités très dignes d'attention. MM. Wilhelm (1) et Stavropoulos (2) ont successivement publié un catalogue éphébique précédé du titre que voici : Ἐπὶ τῆς εὖ καὶ Πυθογέ[νου καὶ] πολεμ[αρχ]ίας οἷδ[ε] ἑφηβοὶ ἀνεγ[ράφησαν]. Or, M. Stavropoulos a constaté que ce catalogue offre une grande analogie graphique avec la convention relative à Chairéphanès (3) et la rapporte à peu près au même temps. Voilà donc un texte que nous pouvons, sans nulle invraisemblance, regarder comme contemporain de l'inscription de Cyriaque et qui établit nettement la présence chez les Érétriens d'un collège de trois polémarques (4).

(1) Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 136, n. 7.

(2) Ἐφημ. Ἀρχ., 1895, 145, note 2-3. C'est à tort que M. Wilhelm avait pensé que deux polémarques seulement — et non trois — étaient nommés dans l'intitulé.

(3) Ἐφημ. Ἀρχ., 1895, 147. — MM. Wilhelm et Stavropoulos (voy. Ἐφημ. Ἀρχ., 1895, 127, notes 18, 32; 130, note 37) ont relevé dans le catalogue éphébique et dans la liste de noms propres qui fait suite à la convention un certain nombre d'homonymies. Cependant il n'est pas tout à fait sûr qu'il s'agisse de part et d'autre des mêmes personnes, car la liste jointe à la convention ne renferme pas de patronymiques. Il me semble qu'on ne pourrait admettre les identifications qui se présentent d'abord à l'esprit sans risquer de tomber dans d'assez graves difficultés chronologiques. Sur ces délicates questions le mieux, d'ailleurs, est de laisser la parole à M. Wilhelm, qui compte les traiter à nouveau (voy. Ἐφημ. Ἀρχ., 1892, 140).

(4) Mentionnons aussi les fragments de stèle découverts, en 1891, sur l'emplacement du théâtre d'Érétrie par l'École archéologique américaine (Rufus Richardson, *Amer. Journ. Archaeol.*, VII, 253, n° 33). A la l. 4, on lit ΠΟΛΕΜΑΡΧ et, à la l. 9, ΟΛΕΜ. L'inscription est gravée στοιχηδόν et la forme des caractères, comme l'a bien reconnu l'éditeur, autorise à l'attribuer encore au IV^e siècle.

Ce n'est là cependant qu'une simple indication à l'appui de nos évaluations chronologiques, et qui, j'en conviens, manque de rigueur. Il faut, reprenant la question d'ensemble, procéder à une vérification et générale et concluante. Faisons abstraction de l'hypothèse à laquelle naguère nous avons eu recours pour expliquer la place qu'occupent les polémiques dans notre document; examinons ce document en lui-même, et voyons quelle date nous sommes conduits logiquement à lui assigner à la suite de cet examen.

Tout d'abord, nous devons reconnaître qu'il est sûrement antérieur au 1^{er} siècle, et, partant, qu'il ne peut avoir trait à des faits survenus pendant la guerre de Mithradates. Ce qui le prouve, c'est la présence, qui semble constante, de l'adjectif dans le texte épigraphique (1); ce qui le prouve mieux encore, c'est l'emploi du mot βουλή (2) pour désigner le Conseil d'Érétrie: en effet, comme l'attestent les deux décrets en l'honneur de Théopompos et d'Elpinikos qui paraissent dater du début du 1^{er} siècle, à cette époque, quand on voulait nommer le Conseil, on faisait usage du terme de συνέδριον (3), et le changement d'appellation avait eu lieu très vraisemblablement dès le courant du 2^e siècle (4). — D'autre part, que les Érétriens n'aient pu parler de liberté et de démocratie reconquises, et, par suite, que le décret n'ait pu être voté dans l'intervalle de temps compris entre la répression de l'insurrection achéenne et la guerre de Mithradates, sous le régime sévère que le gouvernement romain imposait alors à la Grèce et particulièrement à l'Eubée, la chose n'a pas besoin d'être démontrée. J'ajoute que la ville d'Érétrie ne semble avoir pris aucune part, directe ou indirecte, à la guerre d'Achaïe. — Dépassons donc le terme de 146, et, dans les périodes précédentes, recherchons s'il peut y avoir place pour les circonstances historiques que mentionne le décret et qui en furent l'occasion.

(1) Dans les décrets pour Théopompos et Elpinikos, l'omission de cette lettre commence à devenir fréquente: Richardson et Heermance, *Amer. Journ. Archaeol.*, XI, 186-187.

(2) Ligne 6 (en adoptant la division de Muratori).

(3) Voyez les indications réunies par Richardson et Heermance: *Amer. Journ. Archaeol.*, XI, 185-186.

(4) Il était certainement accompli vers le milieu de ce siècle dans la Béotie orientale.

Au préalable, il importe d'essayer de définir ces circonstances avec quelque exactitude. Relisons avec soin la phrase où il en est parlé : ἡ τε φρου[ρ]ᾶ ἀπ᾿ἔλθεν, ὃ τε ὄϊμος ἡλευθερώθη..... καὶ τὴν ὀτιμοκρασίαν ἐκομίσαστο. Ces mots sont dignes d'être remarqués à cause de leur brièveté et de leur simplicité mêmes ; ils suggèrent plus d'une réflexion. Ce qui apparaît clairement, en premier lieu, c'est que la garnison cantonnée à Érétrie n'a pas cédé à une attaque, ni même à la menace d'une attaque de vive force ; c'est qu'elle n'a pas battu en retraite, pendant une période d'hostilités aiguës, soit à la suite, soit à la veille d'un combat : car, en pareil cas, au lieu de ce terme vague ἀπ᾿ἔλθεν, le rédacteur du décret eût employé certainement une expression plus précise et plus forte ; car, dans l'inscription, nous trouverions une allusion nette aux hostilités en cours ; car, aussi bien, nul ne croira qu'au cours d'une guerre qui mettait leur ville en danger, les Érétriens se fûssent donnés le loisir de célébrer paisiblement les fêtes de Dionysos. Ce qu'on observera aussi en second lieu, c'est que l'évacuation et l'affranchissement d'Érétrie ne peuvent avoir eu pour cause l'intervention, militaire ou diplomatique, d'un prince ou d'un État venant porter aide à la cité et jouant le rôle de libérateur : car, manifestement, on eût fait dans le décret quelque mention, si concise fût-elle, de ce libérateur, et Cyriaque eût vu son nom figurer en belle place sur la pierre. Enfin, ce qui semble encore évident, c'est que les troupes installées à Érétrie n'en sont pas sorties par l'ordre gracieux et la volonté bienveillante d'un peuple ou d'un souverain qui, après les avoir apostées, puis retirées, aurait continué de tenir la ville sous son autorité ou dans sa dépendance : car, en célébrant le souvenir du bienfait, on n'eût pu se dispenser de rappeler aussi quel en était l'auteur, et la simple prudence, la bonne politique, à défaut même de la reconnaissance, eussent exigé qu'on ne lui ménageât pas les louanges publiques. — Ces observations faites, passons aux applications. De notre première et de notre seconde remarques il résulte que notre décret ne se rapporte ni aux événements de l'année 198, ni à ceux de l'année 191 (1) : il ne s'agit ni de la garnison macédonienne qui, en 198,

(1) On sait que, dans l'été de 192, Flamininus fit occuper Chalcis par des troupes auxiliaires, pour garantir la ville des entreprises d'Antiochos

lors de la prise d'Érétrie par Attale et L. Quinctius (1), dut s'en aller après capitulation, ni d'un de ces détachements de l'armée syrienne, qui, pendant la guerre d'Antiochos, séjournèrent en Eubée jusqu'au lendemain de l'affaire des Thermopyles, puis décampèrent à l'approche d'Acilius (2). Notre seconde remarque suffirait seule à écarter la première hypothèse de Boeckh, déjà réfutée, on s'en souvient, pour d'autres motifs. Enfin, en raison de notre troisième remarque, c'est d'abord la seconde hypothèse de Boeckh qui se trouve condamnée, mais c'est également toute autre hypothèse impliquant des conditions semblables. Certes, le langage bref et nu de l'inscription, cette formule toute sèche — ἡ τε φρουρὰ ἀπῆλθεν — ne sauraient s'admettre si l'on voulait parler du départ des soldats de Flaminius, rappelés en 194 par l'ordre libéral de leur chef et du Sénat, puisque, dans le temps qui suivit, le peuple d'Érétrie, lié aux Romains par un traité (3), avait un intérêt certain à leur rendre leurs bontés en flatteries; mais le même langage serait tout aussi peu convenable ou moins convenable encore, s'il était question du rappel d'une de ces garnisons que, de 191 à 190, ou pendant la guerre de Persée (4), les Romains alors tout-puissants avaient peut-être imposées à la ville; — à

(Liv., XXXV, 39, 2; 50, 3; 6-9; 51, 7-10), et que ces troupes furent obligées de se retirer devant le roi. Comme Tite-Live ne dit rien d'Érétrie, nous n'avons aucune raison de croire qu'elle ait reçu garnison dans les mêmes circonstances. Aussi bien, lors même qu'on le supposerait, notre seconde remarque empêcherait de croire qu'il fût question de cette garnison dans l'inscription.

(1) Liv., XXXII, 16. L'historien ne dit rien du sort imposé par les vainqueurs au *praesidium Macedonum*; mais nous sommes suffisamment renseignés par ce qui advint de la garnison royale de Karystos (17, 2-3).

(2) Liv., XXXVI, 21, 2-3. Le passage est relatif à la garnison de Chalcis.

(3) Le traité me paraît formellement mentionné dans ce passage de Tite-Live (XXXV, 38, 3): eo miserunt (Chalcidenses), qui orarent Eretrienses Carystiosque, ut et suarum fortunarum in eadem insula geniti misererentur et *Romanam societatem* respicerent.... Il est parlé à plusieurs reprises du traité d'amitié conclu entre les Chalcidiens et les Romains: Liv., XXXV, 38, 9-10; 46, 5-7; 10-13. Or, il n'est pas douteux que la condition d'Érétrie ne fût alors identique à celle de Chalcis.

(4) On sait que de 171 à 168 Chalcis et vraisemblablement aussi quelques autres villes de l'Eubée furent gardées par des troupes romaines: Polyb., XXVII, 2, 8; — Liv., XLII, 44, 7-8; cf. XLIII, 7 et 8.

quoi, du reste, il sied d'ajouter que l'objection de M. de Wilamowitz reprend ici toute sa force et qu'on ne voit guère ce qu'eût été, aux dernières dates indiquées, cette démocratie dont Rome aurait toléré le rétablissement. Et, pareillement, si nous nous reportons à l'époque où Érétrie obéissait aux Antigonides, nous pouvons bien, à la rigueur, supposer qu'en un jour de générosité, un roi de Macédoine consentit à débarrasser les Érétriens de leurs garnisaires et à leur octroyer un semblant d'institutions libres, mais ce qu'il est impossible de concevoir, c'est que, dans un monument commémoratif de ce grand acte, les Érétriens aient poussé l'irrévérence, grosse de périls, jusqu'à négliger de rendre à ce roi l'hommage de gratitude qu'il avait droit d'attendre.

Ainsi, l'enquête que nous avons conduite aboutit à ce résultat négatif : l'événement qui motiva notre décret, ne s'est produit ni de 197 à 146 — date en deçà de laquelle nous ne pouvons descendre —, ni aussi longtemps qu'Érétrie dépendit de la Macédoine. Peut-être ici se souviendra-t-on qu'à partir de 287 et jusque vers 275 les Érétriens, — encore que la chose nous ait paru douteuse, — purent recouvrer leurs libertés, et peut-être, en conséquence, sera-t-on tenté de reconnaître dans la *φρονησις* dont parle le décret les troupes de Démétrios évacuant la ville en 287, lors du passage du roi en Asie. Mais cette opinion ne résisterait pas à l'examen. Pendant la courte période dont il s'agit, comme nous l'a montré le décret voté en l'honneur d'Antigone Gonatas après la bataille de Lysimachia (1), les chefs de la cité étaient, en effet, des *πρόβουλοι* et non des polémarques. Donc notre décret n'appartient pas à cette époque ; donc nous nous trouvons nécessairement ramenés au iv^e siècle. Si l'on observe maintenant que, d'après notre seconde remarque, il ne peut être question de la campagne « libératrice » de Démétrios envahissant l'Eubée pendant l'année 304, il nous faudra remonter au moins jusqu'au début de cette année-là. Et si l'on observe, d'autre part, que le décret, postérieur à la convention de Chairéphanès (2), est par là même postérieur à la guerre Lamiaque ; qu'en vertu de notre troisième remarque, il n'est pas plus loisible de le rapporter à l'époque de la domination

(1) Diog. Laert., II, 142.

(2) Voir plus haut, p. 168.

d'Antipatros et de Cassandre, en Eubée, qu'au temps des Antigónides ; qu'enfin, comme on l'a établi dès les premières pages de cette étude et comme il résulterait d'ailleurs, en tout état de cause, de notre seconde remarque, les événements de 312 doivent être mis hors de cause, il nous faudra descendre plus bas que 312. De telle sorte qu'en définitive les conclusions auxquelles nous arrivons se rapprochent singulièrement de celle où nous avait précédemment conduits une marche toute différente ; le *terminus ad quem* est le même : le commencement de l'année 304 ; la seule différence, c'est que pour *terminus a quo* nous avons maintenant l'année 312, au lieu que notre première recherche, plus précise que la seconde en ses résultats, nous avait permis de le fixer vers la fin de 308.

IV

Venons-en à une dernière contre-épreuve. Les soldats qui occupaient Érétrie s'en retirèrent, nous pensons l'avoir montré, dans des circonstances toutes pacifiques, sans qu'on eût exercé sur eux de contrainte, mais sans pourtant que celui qui les y avait établis paraisse les avoir rappelés de son plein gré : ils semblent être partis de leur propre mouvement. Le fait ne laisse pas d'être assez particulier et ne s'est vu probablement qu'une fois dans l'histoire de la cité. Selon notre première argumentation il doit se placer dans la période de 308-304. Existe-t-il d'autre part quelque solide raison de croire qu'il s'y place effectivement ?

Reportons-nous à ce décret attique (1) que j'ai mentionné plus haut et qui a trait à des événements survenus à Chalcis pendant l'année 309/308. Nous y lisons ce qui suit : ἐ[πειδὴ ...]ότιμος π[ρ]ό[τ]ερὸν τε κατασταθε[ί]ς ἐπὶ τὴν τ[ο]ῦ Εὐρίπου φυλακὴν ὑπὸ Πολεμα[ί]ου, τελευτ[ή]σαντος ἐκείνου, ἀπέδωκε Χ[αλκιδῆ]σιν τὸν Εὐρίπον κα[ὶ] α[ρ]χ[ι]στ[ι]ος ἐγένετο [τοῦ τὴν πόλιν] αὐτῶν ἐλευθέρων [γ]ενέσθαι..... On ne saurait contester que cette phrase rappelle de bien près les mots du

(1) C. I. A., II, 266 = Dittenberger, S. I. G., 133.

décret d'Érétrie : ἡ τε φρουρά ἀπῆλθεν, ὃ τε δῆμος ἡλευθερώθη. Dans chacune des deux cités eubéennes voilà une garnison qui bat d'elle-même en retraite et livre la place aux habitants. Le rapprochement est si frappant, l'analogie si évidente qu'on songe aussitôt à rattacher à une même cause les deux faits relatés dans les deux textes, à les regarder comme contemporains, et, par suite, à attribuer à l'année 308 celui qui nous intéresse. Un examen attentif de l'histoire montre que ce n'est pas là une impression trompeuse.

Ce qui se passa à Chalcis en 309/308, nous le comprenons nettement et par le décret d'Athènes et par un texte de Diodore auquel j'ai déjà renvoyé (1). En 309, ouvertement révolté contre Antigone, Polémaïos quitta la ville pour se rendre à Kos, où il devait conclure une alliance avec le satrape d'Égypte. Derrière lui, il jugea prudent de laisser des troupes, spécialement préposées à la garde de l'Euripe, dontotimos était le commandant. Ces troupes ne trahirent pas la confiance que le stratège avait mise en elles. Mais la mort soudaine de Polémaïos, empoisonné à Kos même, en 308, par ordre du Lagide (2), les jeta dans un grand embarras. Se trouvant sans direction, ne pouvant servir davantage une cause qui n'existait plus, n'étant désormais nullement tenues de continuer à faire campagne contre leurs premiers chefs, Antigone et Démétrios, ayant tout intérêt, au contraire, à se rapprocher d'eux et à regagner leurs bonnes grâces, elles adoptèrent le parti le plus sage : elles abandonnèrent leurs cantonnements et sortirent de Chalcis à la grande joie de la population ; après quoi, semble-t-il, elles firent leur soumission à Antigone (3).

Pour peu qu'on y réfléchisse on reconnaîtra que ce qui arriva à Chalcis ne put manquer d'arriver aussi à Érétrie. Il n'est pas

(1) Diod., XX, 27, 3.

(2) Diod., *Ibid.*

(3) Le capitaine des garnisaires, [Di?]otimos, se rallia certainement au parti d'Antigone, comme le prouvent et sa présence à Athènes en 306 (voy. Dittenberger, *S. I. G.*, 133, note 5), et l'aide qu'il prêta aux Athéniens contre Cassandre, et le décret que ceux-ci votèrent en son honneur, et, dans ce décret même, la phrase : κατὰ τὴν προαίρεσιν τῶν βασιλέων Ἀντιγόνο[υ καὶ Διμήτριου]. — Phoinix paraît avoir fait de même, d'après ce qu'on lit dans Diodore : XX, 107, 5.

douteux qu'au moment de partir pour Kos, Polémaios, redoutant toujours une attaque possible d'Antigone, n'ait usé de précautions égales pour mettre à l'abri des coups de main tous les ports et toutes les places de l'Eubée. Diodore nous apprend qu'en expédiant des renforts à Phoinix, son fidèle, épistate de la satrapie de l'Hellespont, il lui avait, recommandé « διαφυλάττειν τὰ φρούρια καὶ τὰς πόλεις » (1). Comment croire, après cela, qu'il ait lui-même négligé d'assurer la défense de l'importante citadelle d'Érétrie ? Très certainement il y avait installé un corps de garnisaires dans le même temps où il faisait occuper l'Euripe. Et ces soldats, après sa mort, durent nécessairement imiter l'exemple que leur donnaient ceux de Chalcis et tenir une conduite identique. Il est même bien probable que les commandants des deux détachements se retirèrent ensemble, après entente réciproque et d'un accord commun.

Ainsi donc, il paraît sûr qu'en 308 une troupe étrangère cantonnée à Érétrie évacua la ville librement, spontanément et sans coup férir, — c'est-à-dire justement de la même façon et dans les mêmes conditions qu'indique le décret de Cyriaque. Pareille chose, je l'ai dit, n'ayant pu arriver souvent, tout le monde croira sans peine que c'est de cette troupe qu'il est parlé dans notre document. Par là nos conclusions antérieures se trouvent à la fois et confirmées et précisées : nous devons attribuer le décret ou bien encore à l'année 308, ou bien à une date de très peu plus récente. — Les Macédoniens de Polémaios partis, les Béotiens eurent les mains libres pour faire entrer Érétrie dans leur Confédération et pour établir dans la cité un gouvernement à leur mode. Qu'un des premiers soins de ce gouvernement, désireux de se rendre populaire, ait été de célébrer la « délivrance » des Érétriens et la restauration de la « démocratie », dont Polémaios et ses officiers avaient entravé l'exercice, la chose n'a rien que de naturel ; qu'Aischylos, le partisan d'Antigone nommé par Diogène Laërte, ait volontiers pris part à une manifestation dirigée contre le souvenir du stratège infidèle et rebelle, c'est encore ce qui se peut admettre aisément : aussi ne vois-je nul empêchement à adopter l'opinion de M. de Wilamowitz, qui pense

(1) Diod., XX, 19, 2.

retrouver ce personnage dans le second de nos trois polémarques, Aischylos fils d'Antandridès.

Résumons toute cette discussion. Le texte que Cyriaque nous a transmis renfermait un double problème. Il s'agissait de déterminer quelle était cette garnison dont le départ donna lieu à la fondation d'une fête anniversaire; il s'agissait de comprendre pour quelle raison les Érétriens, dans le temps où fut gravée l'inscription, étaient gouvernés par des polémarques. La seconde question, dont personne jusqu'à présent ne paraît seulement s'être avisé, est naturellement demeurée sans explication; quant à la première, les explications qu'elle a provoquées sont manifestement erronées. Le système que je viens de présenter les résout à la fois l'une et l'autre, et d'une manière qui me semble satisfaisante. Je crois donc qu'on peut l'accepter avec quelque confiance. J'ajoute que si l'interprétation que j'en ai donnée est valable, l'inscription est un document d'une plus grande importance historique qu'on ne l'avait supposé: car elle est seule à nous révéler un fait qui mérite d'être retenu, — l'accession momentanée d'Érétrie à la Confédération béotienne (1).

MAURICE HOLLEAUX.

(1) Par là nous obtenons, je crois, la claire explication d'une difficulté qui m'avait autrefois arrêté. Dans un précédent mémoire (*Revue*, 1895, 7 et suiv.) j'ai essayé de montrer qu'une inscription du *Corp. Insc. Graec. Septentr.*, (I, 2419) contient la liste des donations offertes aux Thébains à partir de l'année 316, lors de la reconstruction de leur ville. A la l. 21 (col. 2), on lit parmi les souscripteurs, le nom des Ἐρετριεῖς: la chose est toute simple si la ville d'Érétrie était alors rattachée à la Boétie. Précisément, dans le mémoire cité, j'arrivais par une série de calculs à placer entre 310 et 308 environ (p. 41 et suiv.) la donation des Érétriens: mes présentes recherches confirment ce résultat, en le rectifiant légèrement; c'est la date de 309/308 qui doit être adoptée, puisque c'est en cette année-là, qu'eut lieu, au plus tôt, l'annexion de la ville. Il va de soi que si, comme je le crois, la polémarchie collective fut supprimée à Érétrie aussitôt que la ville échappa aux Béotiens, c'est-à-dire dès 304, le catalogue éphébique publié par Wilhelm et Stavropoulos (*Εφ. μ.*, 1892, 136, n. 7; 1895, 145, note 2-3) doit se placer entre 308 et 304; et c'est aussi la date qu'il conviendrait d'attribuer au fragment de Richardson (*Amer. Journ. Archaeol.*, VII, 253, n° 33) si vraiment il y était fait mention de plusieurs polémarques. D'autre part, en raison du rapport chronologique établi entre notre décret et la convention de Chairéphanès, on attribuera cette convention à la période limitée par les années 322 (fin de la guerre Lamiaque) et 309/308.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

1^{er} avril 1897. — Présidence de M. Michel Bréal, président de l'Association.

M. Maurice Emmanuel, lauréat du prix Zappas, adresse par lettre ses remerciements à l'Association.

M. P. Girard présente les remerciements de MM. Defrasse et Lechat, lauréats du prix Zographos.

Membres nouveaux : M. Koundouri, de Marseille, membre donateur ; MM. Alfred Boizel et Paul Bureau, membres ordinaires.

M. Am. Hauvette communique une inscription archaïque trouvée à Salamine, dans le village d'Ambélaki, et dont il doit une photographie à l'obligeance de M. Et. Dragoumis, d'Athènes. Cette inscription, malheureusement incomplète, écrite et rédigée en caractères et en dialecte corinthiens, semble devoir être identifiée avec l'épithaphe des Corinthiens morts à la bataille de Salamine, épithaphe rapportée par Plutarque et par Dion Chrysostome (cf. Hauvette, *De l'authenticité des épigrammes de Simonide*, p. 77). M. Th. Reinach présente, à propos de ce texte, quelques observations.

M. Th. Reinach explique une inscription de Mylasa, publiée sans commentaire dans le *Bull. de corr. hell.*, XVIII, p. 545. De nouveaux secours, notamment un estampage pris par M. Delamarre, permettent de combler les lacunes du texte et d'en donner une lecture satisfaisante, sauf pour le commencement et la fin. L'inscription, dans laquelle est mentionné l'empereur Sévère, se rapporte à l'histoire intérieure de la ville, à une sorte de conflit qui y a éclaté entre le peuple et les banquiers, à propos de la rareté de la monnaie divisionnaire. Quelques observations sont présentées par M. Bréal au sujet de la parenthèse *succlam. est*, qui apparaît très distinctement, en caractères romains, au milieu des caractères grecs.

M. Ruelle, rectifiant une communication faite par lui à la dernière séance, annonce que le ms. 2510 de la Bibliothèque nationale, n'est pas inédit, comme il l'avait cru ; il a été publié dans les *S. Epiphaniï opera*, II, pp. 233 et 234.

6^{mai} 1897. — Présidence de M. Michel Bréal.

M. Beauchet, lauréat du prix Zographos, adresse ses remerciements à l'Association.

M. S. Reinach appelle l'attention de ses confrères sur un certain nombre de statues très importantes qui ont fait partie de la collection James de Pourtalès et qui sont restées, jusqu'ici, inconnues des archéologues. Il en fait passer des photographies sous les yeux de la réunion.

M. Ruelle lit une note relative à un fragment du commentaire de Jean Philoponus sur les *Premiers analytiques* d'Aristote.

M. Th. Reinach fait connaître une monnaie inédite de Lykkeios, roi des Péoniens, portant la légende Δερρωνικός, qui se rencontre ailleurs sous la forme Δερρωνικός et qui n'a pas été comprise. Il faut voir dans ce mot, non un nom de roi, mais l'ethnique des Derroniens ou habitants de la ville thracomacédonienne de Derroné. MM. Weil, Bréal, Babelon, S. Reinach, P. Girard, prennent successivement la parole au sujet de cette communication.

M. Bréal donne lecture de quelques remarques sur le mot σορός dont le sens physique se retrouve dans ἀσύφηλος (*Iliade*, XXIV, 767; cf. IX, 647). Suivant l'usage, le composé a gardé le sens primitif, tandis que le simple a changé de sens. Cf. σύφακι, qu'Hésychius explique par γλυκύς, comme il explique συφακίζειν par ὀπωρίζειν. Là encore se retrouve l'ancienne signification de σορός. Diverses observations sont présentées à ce sujet par MM. Weil, S. et Th. Reinach.

3 juin 1897. Séance générale annuelle. — Présidence de M. Michel Bréal.

Le président donne lecture d'un discours dans lequel il rappelle les origines de l'Association et insiste sur l'originalité de la langue grecque ancienne, dont elle s'est donné la tâche de répandre le goût en France. Il énumère les pertes qu'a faites l'Association pendant l'année qui vient de s'écouler et accorde une mention spéciale à MM. Jean Negroponte, Rieder et P. Croiset. Il termine en faisant des vœux pour la prospérité de la Grèce, après la crise douloureuse qu'elle vient de traverser.

Le secrétaire présente, au nom de la Commission des prix, le rapport sur les travaux et les concours de l'année. Le prix de l'Association n'a pas été décerné. Le prix Zographos a été partagé entre MM. Defrasse et Lechat, pour leur ouvrage intitulé *Épidaure*, et M. Beauchet, pour son *Histoire du droit privé de la République athénienne*. Le prix Zappas a été attribué à M. Emmanuel, pour ses deux thèses récemment soutenues, notamment pour sa thèse française, qui a pour titre : *Essai sur l'orchestique grecque*. M. de Ridder a obtenu la médaille d'argent de l'Association pour diverses publications.

M. Am. Hauvette lit le rapport présenté au nom de la Commission spéciale sur le concours de typographie grecque. La médaille et les diplômes sont distribués aux lauréats.

Le trésorier donne lecture, au nom de la Commission administrative, du rapport sur l'état des finances de l'Association.

M. Th. Reinach entretient la réunion du second *Hymne à Apollon* découvert à Delphes par l'École française d'Athènes. Cet hymne est exécuté, d'abord en grec, ensuite en français, par M^{lle} de Klint, avec accompagnement de harpe par M. Franck.

Le scrutin est ouvert pour le renouvellement du Bureau et du tiers sortant des membres du Comité. Il est clos bientôt après. Résultats : 1^{er} vice-président, M. Maurice Croiset; 2^e vice-président, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut; secrétaire, M. Paul Girard; secrétaire-adjoint, M. Am. Hauvette; trésorier, M. Max. Egger.

Membres du Comité : MM. Dareste, S. Reinach, Babelon, Bréal, Houssaye, Bloch, l'abbé Ragon.

Le secrétaire,

P. GIRARD.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances d'avril à juin 1897.

- D^r N. P. BÉNAKY. — **Du sens chromatique dans l'antiquité.** Paris, 1897.
- S. REINACH. — **Répertoire de la statuaire grecque et romaine, t. I** (Clarac de poche), Paris, 1897.
- Th. REINACH. — **L'Espagne chez Homère** (*Rev. celtique*, XV).
- **Observations sur le système monétaire delphique du IV^e siècle** (*Bull. de cor. hell.*, XX).
- **Un peuple oublié, les Matiènes** (*Actes du X^e Congrès intern. des Orientalistes*, 1896).
- **L'empereur Claude et les anti-sémites alexandrins d'après un nouveau papyrus** (*Rev. des ét. juives*, XXXI).
- **Un poème méconnu du patriarche Gennadius** (*Byz. Zeitschrift*, 1896).
- **Le goryte de Nicopol et la tiare d'Olbia** (*Rev. arch.*, 1896).
- VIDAL DE LA BLACHE. — **Les voies de commerce dans la Géographie de Ptolémée**, extr. Paris, 1896.
- Périodiques divers.**
-

BIBLIOGRAPHIE ANNUELLE

DES

ÉTUDES GRECQUES

(1894-95-96)

PAR CH.-ÉM. RUELLE

N. B. — *Les articles dont le format n'est pas indiqué sont in-8° ;
ceux qui ne portent pas de date ont été publiés en 1895.*

I. — GÉNÉRALITÉS. — ENSEIGNEMENT DU GREC. — MÉLANGES. — BIOGRAPHIES DE SAVANTS.

ANASTASOPOULOS, D., Περὶ τῆς ἠθοποιοῦ καὶ ἐκπολιτιστικῆς δυνάμεως τῆς ἀρχαίας ἐλληνικῆς γλώσσης. Athènes, Ctenas, 1894, 34 p.

BOECKEL, E., Die erste griechische Studienreise badischer Gymnasiallehrer. (Veröff.... d. Karlsruher Altertums-Verein. II, pp.-75-99.)

BOECKH, Vier Briefe Boeckh's an Alex. von Humboldt. (Biographische Blätter, I, 1.)

BOUVY, E., Les études grecques en Orient. Paris, typogr. augustinienne. 74 p.

BUTCHER, S.-H., Ce que nous devons à la Grèce. Trad. de *Collette et Bricteux*. Bruxelles, Weissenbruch. (Extr. de la Revue belge.) 31 p. 1 fr.

CASTELLANI, C., Pietro Bembo, bibliotecario della libreria di S. Marco in Venezia (1530-1543). Raggugli storici desunti da documenti editi ed inediti. Venezia, 1896. (Extr. des Atti del R. Istituto Veneto di sc., lett. ed arti, ser. VII, t. VII, pp. 862-898.)

— Pacomio Russano, grammatico greco del sec. XVI e i manoscritti autografi delle sue opere. Ricerche storiche. Venezia, tip. Ferrari, 8 p. (Extr. des Atti del R. Istituto Veneto, série VII, t. VI.)

CASTELLANI, G., Giorgio da Trebisonda, maestro di eloquenza a Vicenza e a Venezia. Venezia. tip. Visentini, 1896.

— Un traité inédit de Cyriaque d'Ancône. (Rev. des ét. gr., IX, n. 34, p. 225-230.)

CAUER, P., Die Kunst des Uebersetzen. Berlin, Weidmann. 2 M. 40 Pf.

COLONIA AGRIPPINENSIS. Festschrift der 43. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Köln gewidmet vom Verein v. Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, Georgi, 171 p. 17 pl.

- CURTIUS, E.**, Gesammelte Abhandlungen. Bd. II. Berlin, Besser. x, 562 p. 12 M.
- DISSERTATIONES** philolog. Halenses. vol. XIII. Halis Sax., Niemeyer, 1896.
- DOREZ, Léon**, L'hellénisme d'Ange Politien. (Mélanges de l'École fr. de Rome, XV.) Rome, 32 p.
- ELLADE ITALICA, P.**, Rivista mensile illustrata delle nuove scoperte di antichità nella Magna Grecia in rapporto alla storia, all' archeologia ed all' arte. Fondata da *Fr. Morabito-Calabrò*. I, 1. Reggio di Calabria.
- FESTSCHRIFT** der 43. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner dargeboten von den höheren Lehranstalten Kölns. Bonn, Georgi, 1895. 251 p. 2, pl. in-4.
- FONDATION EUGÈNE PIOT.** Monuments et mémoires p. p. l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous la direction de MM. *G. Perrot et R. de Lasteyrie*, membres de l'Institut, avec le concours de M. *P. Jamot*, secrétaire de la rédaction. T. 1^{er}, fasc. 1, 2. 1894. t. II, fasc. 1. 2. Pl. en héliogravure et héliochromie. Paris, Leroux, in-4.
- GLEDITSCH, H.**, Rudolf Westphal. Nekrolog. (Extr. de Biograph. Jahrbuch für Alterthumswissenschaft, dans *Bursians Jahresbericht*, t. LXXXVI B.) Berlin, Calvary. 1 M. 50 Pf.
- LEIPZIGER STUDIEN**, zur classischen Philologie, XVII, Leipzig. Hirzel.
- LEITZMANN, A., W. von**, Humboldt's Briefe an Fr. Aug. Wolf aus der Zeit seiner Leitung des preuss. Unterrichtswesens 1809 und 1810 (Schluss). Neue Jahrb. f. Philol. und Pädagogik, t. 152, 5-6, p. 288-312.)
- MACÉ**, Utilité des études gréco-latines. Aix-les-Bains, Impr. coopér. in-18. 231 p. 2 fr. 50 c.
- MARTINI et MORICH**, Soll in der Schule das Griechische gelehrt werden? (Paedagog. Archiv, xxxviii, 2.)
- MÉLANGES** d'archéologie et d'histoire p. p. l'École française de Rome. Paris, Thorin (Fontemoing, successeur), t. XV.
- MORDTMANN, A.**, Βίος Ἰλλ. Πασπάτη. ('Ο ἐν Κ-πόλει φιλολ. σύλλογος. XXIII, p. 13-18.)
- OMONT, H.**, Documents sur l'imprimerie à Constantinople au xviii^e siècle. (Rev. des biblioth. V, 7, p. 185-200; 8-9, p. 228-236.)
- PATER, W.**, Greek Studies: a series of essays prepared for the press by *Ch. L. Shadwell*. London, Macmillan. (Mythologie, archéologie figurée, etc.). 10 sh. 6 d.
- PAULY'S** Realencyclopaedie der classischen Alterthumswissenschaft, hrsg. von *G. Wissowa*. Halbbd. III: Apollon-Artemis. Stuttgart, Metzler. 15 M.
- PERROT, G.**, Eugène Piot. (Monuments et mém. p. p. l'Acad. des inscr. et b.-l. Fondation Piot, I, 2.)
- POEHLMANN, R.**, Aus Altertum und Gegenwart. Gesammelte Abhandlungen. München, Beck. v, 506 p. 7 M.
- PRAGER STUDIEN**, V. Prag, Dominicus, 1895.
- ROERSCH, A.**, Nos hellénistes flamands au xvi^e siècle. Gand, Siffer. 17 p. (Extr. du Mag. litt.). 75 c.
- ROWE, H.**, Stuart, Herbarts Ansichten von dem Zwecke des lat. und griech. Unterrichtes dargestellt und beurtheilt. Theil I. Jenaer Inaug. Diss. 59.
- SABBADINI, R.**, La Scuola e gli studi di Guarino Guarini, Veronese, con 44 documenti. Catania, tip. Galati. vii, 240 p. L. 5.
- SAUPPE, H.**, Ausgewählte Schriften. Berlin, Weidmann. vii, 862 p. mit Bildnis. (Voir la table des matières dans *Bibliotheca philologica* de Kuhn et Blau, à Goettingue, année 1895, p. 224.) 26 M.
- SERTA HARTELIANA**. Wien, Tempsky, 1896, 314 p. figg. et dessins. 10 M.

- STUDIES** in classical philology; ed. by a committee representing the departments of Greek, Latin, archaeology and comparative philology (University of Chicago). V. 1. 1 doll. 50 c.
- SYMBOLA** doctorum Ienensis gymnasii in honorem gymnasii Ienacensis collecta ed. *G. Richter*. Iena, in-4, 1896.
- WIENER STUDIEN**, XVII. Wien.

II. — HISTOIRE LITTÉRAIRE EN GÉNÉRAL. — PHILOGIE VARIÉE.

- BORALEVI, G.**, Saggi di critica e letteratura greca. Livorno, tip. Belforte, in-16. 34 p.
- BRUNS, I.**, Die atticistischen Bewegungen in der griech. Litteratur. Rede. Kiel, Univ.-Buchh. 1896, 49 p. 1 M.
- BULLETIN** de la Société des humanistes français. (Notes par divers sur des passages de Platon, Eschine, Thucydide, Aristophane, Athénée, Alcée, Sapho, Plutarque, Euripide, Aristote, Phrynichos, l'Anthologie, Théocrite, etc.)
- BURY, J. B.**, A Greek word in the Liber Pontificalis. [κλωτάρια]. (Byz. Z., V, p. 570-571.)
- CROISSET, A. et M.**, Histoire de la littérature grecque. T. IV : période attique (éloquence, histoire, philosophie), par *A. Croiset*. Paris, Thorin. 751 p.
- CRUSIUS, O.**, Litterargeschichtliche Parerga., t. II. (Philol. LIV, 4, p. 710-744.)
- EARLE, M. L.**, Miscellanea critica. I. (The class. Review, IX, 9, p. 439-444.)
- ELLIS, G. D.**, Historia fictitiae apud Graecos. Oxford, Blackwell; London; Simpkin. 26 p. 1 Sh. 6 d.
- ELTER, A.**, De Gnomologiorum graecorum historia atque origine commentatio. Part. IV-VIII. Bonnae, 1893-1895, in-4. — Corollarium eusebianum. Ind. schol. 1894. Ibid.
- FESTA, N.**, Ancora « Voces animalium ». (Studi ital. di filol. class. III, p. 496.)
- GIRARD, J.**, Sur l'histoire de la littérature grecque. (Journ. des sav., janvier 1896.)
- GOMPERZ, Th.**, Beiträge zur Kritik und Erklärung griechischer Schriftsteller. V. Wien, Gerold, 1896, 16 p. (Extr. de Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.) 50 Pf.
- HAEBERLIN, C.**, Jahresbericht über die Geschichte der griech. Litteratur f. 1879-1893. (Bursians-Jahresb. LXXXV, 4-8.) T. à p. Berlin, Calvary. 4 M. 20 Pf.
- HALBERTSMA, Tjalling**, Adversaria critica. E schedis defuncti selegit, disposuit, edidit *H. van Herwerden*. Accedit epimetrum de codicibus bibliothecarum exterarum quos descripsit aut adhibuit Halbertsma. Leyde. Brill, 1896, xxxvii, 175 p.
- HAMMER, C.**, Bericht über die auf die griech. Rhetoren und späteren Sophisten bezüglichen von 1890 bis 1893 erschienenen Schriften. I. (Bursians-Jahresb. LXXXIII, 6-9.)
- HERWERDEN, H. van**, Ad varios. (Mnemosyne, XXIII, 2, p. 158-174.)
- HIRZEL, R.**, Der Dialog. Ein litterarhistor. Versuch. 2 Theile. Leipzig, Hirzel. 48 M.
- JURENKA, H.**, Entwicklung des griech. Epinikions bis auf Pindar. (Progr. d. Staatsgymn. im IX. Bez. von Wien, 1895, p. 22-30.)

- KELLER, O.**, Notes critiques [Anecdota bernensia, ed. Hagen, p. 287; — Alex. Aphrod. Probl. II, 16; I, 58 Ideler.] (Rev. de philol. XX, 4, p. 186.)
- KIRCHBACH, W.**, Das Moderne im altgriechischen Drama. (Westermanns Monatshefte, n. 677, p. 335-348.)
- KONDOS, K.-S.**, Κριτικά και γραμματικά παρατηρήσεις. (Ἀθηνᾶ, VII, p. 3-64; 289-384.)
- KROKER, E.**, Geschichte der griechischen Litteratur. I. Die Poesie. Leipzig, Grunow. VIII, 378 p. 2 M. 50 Pf.
- KROLL, W.**, Griechische Märchen. (Mitth. d. schles. Gesellsch. Volkskunde, II, 2.)
- L....** Les auteurs grecs du baccalauréat au point de vue théorique et pratique, d'après le programme de 1890. T. 1^{er}: les poètes. Homère, Eschyle, Sophocle, Euripide. Paris et Lyon, Delhomme et Briguey, in-16. VII 295 p.
- LAFAYE, G.**, Catulle et ses modèles. Paris, Hachette, 1894, in-8, XII, 256 p.
- LANDI, C.**, Opuscula de fontibus mirabilibus, de Nilo ex cod. Laur. LVI, 1 descripta. (Studi ital. de filol. class. III, p. 531-548.)
- MANCINI, A.**, Il dramma satirico greco. Pisa, tip. Nistri. 407 p. (Extr. d. Annali d. r. scuola norm. sup. di Pisa.)
- PESCH, W.** — Voir section V, ARISTOTE.
- RADERMACHER, L.**, Observationum et lectionum variarum specimen. (Fleckeisens Jahrb., t. 151, 4, p. 235-256.)
- ROBERTI, G.**, La eloquenza greca. II. Eschine. — Demostene. Palermo, Clausas, 1894. 449 p.
- RYSEL, V.**, Zwei neu aufgefundene Schriften der graeco-syrischen Litteratur. Aus dem Syrischen übersetzt. (Rh. mus. LI, 1, p. 1-20.) — Nachtrag. (Ibid. 2, p. 318-320.) — Der Einfluss der syrischen Litteratur auf das Abendland. Ein Vortrag. (Theol. Zeitschr. aus der Schweiz, XIII, p. 43-66.)
- STEMPLINGER, E.**, Die literarischen Kreise am makedonischen Königshofe. (Blätter f. d. bayer. Gymnasialschulwesen, XXXII, 5-6, p. 408-418.)
- WARR, G. C. W.**, The Greek epic with map. London, S. P. C. K., in-12, 1 pl. 3 Sh.
— New-York, Young. III, 288 p. 1 pl. 1 doll. 25 cts.

III. — PHILOSOPHIE.

- AALL, A.**, Der Logos bei Heraklit. Ein Beitrag zu den Ideengeschichtl. Studien. (Zeitschr. f. philos. und philosoph. Kritik, CVI, 2, p. 217-252.)
- ARLETH, E.**, Zu Anaxagoras. (Archiv f. d. Gesch. d. Philos. VIII, 4, p. 461-465.)
- BERGER, H.**, Die Zonenlehre des Parmenides. (Berichte über die Verhandlgn. der k. sächs. Gesellschaft d. Wiss.) (Phil.-hist. Classe, 1895, 1-2, p. 57-108.)
- BIGG, C.**, Neoplatonism. London; New-York, Young, VII, 355 p. 3 Sh.
- BONHOEFFER, A.**, Zur stoischen Psychologie. (Philol. LIV, 3, p. 403-429.)
- BOSONE, C. A.**, Disegno storico della filosofia da Talete ai nostri giorni. I. (Storia della filosofia greca.) Torino, Clausen, in-16. VIII, 203 p.
- BUSSELL, F. W.**, The School of Plato; its origin, development and revival under the Roman empire. London, Methuen, 1896, 362 p. 10 sh. 6 d.
- CALDI, G.**, Lo scetticismo critico della scuola pirroniana. Udine, tip. Jacob. 14 p.

- CHIAPPELLI, A.**, I caratteri orientali dello stoicismo. (Atti d. accad. d. sc. mor. di Napoli, V, 27.)
- COVOTTI, A.**, La Cosmogonia Plotiniana, etc. — Voir section V, PLOTIN.
- DOEHRING, A.**, Die Lehre des Sokrates als sociales Reformsystem, etc.; München, Beck, x, 615 p. 11 M. 50 Pf.
- EMERSON, R. W.**, The character of Socrates, etc. with an introd. by E. Ev. Hale. Boston, Landson and Co. 1896, in-16, 7 et 81 p. 1 doll.
- GODLEY, A. D.**, Socrates and Athenian Society in his day : a biographical sketch. London, Seeley; New-York. Macmillan, 1896, 232 p. 4 Sh. 6 d.; 1 doll. 75 c.
- GOMPERZ, Th.**, Griechische Denker, etc. 3. 4, 5. Lief. Leipzig, Veit.
- HUIT, Ch.**, Le platonisme à Byzance et en Italie à la fin du moyen âge. (C. r. du 3^e congrès international des Catholiques. Bruxelles, 1896, p. 293-309.)
- JOEL, K.**, Der λόγος σωκρατικός. (Archiv. f. d. G. d. Philosophie, VIII, 4, p. 466-483; N. F. II, 1, p. 50-66.)
- OLIVIER, F.**, De Critolao peripatetico. Diss. Berlin. 62 p.
- ORTINA, F.**, Stoika Epicteta, etc. Progr. Prague, 1894, 32 p.
- RAFNER, O.**, Die sogenannte Sokratische Methode. Progr. St Paul, 1894, 27 p.
- REICHMANN, G.**, De Anaximenis Lampsaceni vita. Diss. Berlin, 1894. 28 p.
- RIDGEWAY, W.**, What led Pythagoras to the doctrine that the world was built of numbers? (Class. Review, X, 2, p. 92-95.)
- ROUSSOS, D.**, Τρεῖς Γαζαῖοι. Constantinople, impr. patriarc. 1893, 72 p.
- SCHNEIDER, G.**, Hellenische Welt- und Lebensanschauungen in ihrer Bedeutung f. d. gymnasialen Unterricht. II. Th. Gera, Hofmann. 70 p. 60 Pf.
- TANNERY, P.**, Une nouvelle hypothèse sur Anaximandre. (Archiv f. d. Gesch. d. Philos., VIII, 4, p. 443-454.)
- Sur Diodore d'Aspende [pythagoricien cynique]. (Ibid., IX, 2, p. 176-184.)
- UEBERWEG, G.**, Grundriss der Geschichte der Philosophie. I. Altertum. Berlin, Mittler. 6 M.
- WEIL, H.**, L'immortalité de l'âme chez les Grecs. I-III. (Journ. des sav., avril, mai et sept. 1895.)
- Les penseurs grecs. (Ibid., janvier 1896.)
- WENDLAND, P. und KERN, O.**, Beiträge zur Geschichte der griech. Philosophie und Religion. Berlin, Reiner, 1896, 119 p. 2 M.
- ZELLER, Ed.**, Die deutsche Litteratur über die sokratische, platonische und aristotelische Philosophie, 1893. (Archiv f. die Gesch. d. Philos. VIII, 4, p. 563-594.)

IV. — SCIENCES EXACTES ET NATURELLES. — MÉDECINE.

- CHRISTENSEN, A. A.**, La quadrature du cercle chez les Grecs (en danois). (Nyt Tidskr. for matematik, série B, V, 3, VI, 1.)
- DRAGENDORFF, H.**, Terra Sigillata. (Bonner Jahrbücher, 1896-1897, p. 48-153.) 6 pl.
- HAILER, E.**, Ein Beitrag zur antiken Paläontologie. (Blätter f. d. bayer. Gymnasialschulwesen, XXXI, 9-10, p. 556-567.)

- HEIBERG, J. L.**, Den graeske Mathematiks Overleveringshistorie. (Oversigt over d. K. Danske Vidensk. Selsk. Forhandling. 1896, p. 77-93.)
— Die Ueberlieferung der griech. Mathematik. (Verhandlgn. der 43. Versammlung deutscher Philol. und Schulm. in Köln, p. 27-34.)
- JORET, CH.**, Le papyrus et sa représentation sur les monuments de l'ancienne Égypte. (Mélanges... dédiés à Wahlund.)
- KIESEWETTER, K.**, Der Occultismus des Altertums. II, Leipzig, Friedrich, 1896. (Griechen, Römer, etc.) 9 M.
- LEFÉBURE, E.**, La lumière zodiacale d'après les anciens. (Le Muséon, XIII, 2, p. 176-182.)
- LORIA, G.**, Le scienze esatte nell'antica Grecia. (Mem. dell'Accad. in Modena, 2, xi.)
- MARTIN, A.**, Historical note on an easy proof of the Pythagorean proposition. (Mathematical magazine, 2, p. 97.)
- MÉLY, F. de**, L'Alchimie chez les Chinois et l'alchimie grecque. (Journal asiatique, n. s. VI, 2, p. 314-340.)
- MILHAUD, G.**, La géométrie grecque, considérée comme œuvre personnelle du génie grec. (Rev. des ét. gr., IX, nr. 35-36, p. 371-413.)
- RIESS, E.**, Epikritisches zur Astrologie des Nechepsos und Petosiris. (Philol. LIV, 1, p. 185-189.)
- STOECKEL, P. und ENGEL, F.**, Die Theorie der Parallellinien von Euclid bis Gauss. Eine Urkundensammlung zur Vorgeschichte der Nach-Euclidischen Geometrie. Leipzig, Teubner.
- STURM, A.**, Das delische Problem. Progr. Linz. 56 p.
- THOMPSON, d'Arcy Wentworth**, a glossary of Greek birds. Oxford, Clarendon Press. xvi, 204 p.
- TROPEA, J. G.**, L'Etna e le sue eruzioni, nelle principali fonti greche e romane. (Riv. di Storia Antica, I, 1, p. 5-24.)
- VINCENZIIS, E. de**, Un Tarantino illustre della LXXVII olimpiade : Icco medico-ginnasiarca ; Appunti sulla scuola italica. Trani, Vecchi. 108 p. L. 3.
- ZENTHEN, G. H.**, Geschichte der Mathematik im Altertum und Mittelalter. Vorlesungen. Copenhague, Höst, 1896, vii, 342 p. 6 M.
- Notes sur l'histoire des mathématiques. III. Sur la signification traditionnelle du mot « géométrique », en français. (Bull. de l'Acad. des sciences et des lettres de Danemark pour 1893, p. 330-341.) — IV. Sur les quadratures avant le calcul intégral, etc.

V. — AUTEURS GRECS.

(Y compris les Byzantins.)

ALCIPHRON.**Reich, H.**, De Alciphronis Longique actate. Diss. Koenigsberg, 1894, 68 p.**ALCMAN.****Diels, H.**, Alkman's Partheneion. (Hermes, XXXI, p. 339-374.) — T. à p.**Jurenka, H.**, Ad Alcmanis fragm. 23 Bgk, 4^e éd. V, 2. sqq. (Wiener Studien, XVII, 2, p. 309-310.)

— Alemanica. (Serta Harteliana, p. 36-38.)

Weil, H., Le Parthénée d'Alcman. (Journ. des sav. sept. 1896.)**ALEXANDRE (Le roman d')****Ausfeld, A.**, Zur Kritik des griechischen Alexanderromans. Untersuchungen über die unechten Teile der ältesten Ueberlieferung. Progr. Karlsruhe, 1894, in-4. 37 p.

Kroll, W., Zum Alexander-roman. (Hermes, XXX, 3, p. 462-465.)

Ruehl, F., Der Jerusalem Biograph Alexanders des Grossen. (Fleckeisens Jahrb. t. 151, 8, p. 551-561.)

ALEXANDRE D'APHRODISIAS.

Keller, O. — Voir section II.

Vitelli, G., Frammenti di Alessandro di Afrodisia nel cod. Riccard. 63. (Studi ital. d. filol. class. III, p. 379-381.)

Zahlftelsch, J., Die Polemik Alexanders von Aphrodisia gegen die verschiedenen Theorien des Schens (Fors.). (Archiv. f. d. Gesch. d. Philol., VIII, 4, p. 498-509; IX, 2, 149-162.)

AMMONIUS. In Aristotelis Categorias Commentarius. Edid. *A. Busse.*
(Commentaria in Aristot. graeca, IV, 4.) XXII, 144 p. 6 M.

ANACRÉON.

Weber, L., Anacreontea. Diss. Göttingen, Dieterich. 119 p.

3 M.

ANAXIMÈNE.

Reichmann, G., De Anaximenis Lampsaceni vita et scriptis. (Berliner Beiträge zur klass. Philologie, I.)

ANDRONICUS de Rhodes.

Littig, F., Andronikos von Rhodos. III. Progr. Erlangen. 35 p.

ANECDOTA CANTABRIGENSIA. Edidit et commentatus est *Eug. Oder.*
Pars prima. Wissenschaftl. Beilage zum Jahresber. des Fried.-Werderschen
Gymnasiums zu Berlin, 1896, in-4. 31 p.

— Anschluss, (Rh. Mus. LI, p. 52-69.)

ANECDOTA MEDICA.

Fuchs, R., Anecdota medica graeca. Nachtrag zum cod. Paris. Suppl. gr. 636, S. XVII.
Der cod. Paris. gr. 2324, S. XVI. (Rh. mus. L, 4, p. 576-599.)

ANONYMES.

Praechter, K., Die römische Kaisergeschichte bis auf Diokletian in cod. Paris, 1712 und Cod. Vatic. 163. (Byz. Z, V, p. 484-537.)

Schneider, R., Excerpta περί παθών. Progr. Leipzig, Teubner. 24 p.

80 Pf.

Soumy, A., De libelli περί ἀρετῶν καὶ κακῶν codice mosquensi (Rev. russe de philol. VII, 1, p. 97-102.)

ANTHOLOGIE. Epigrammata arithmetica; Scholia Palatini codicis Anthologiae. — Voir Diophante, éd. P. Tannery. II, p. 43-72.

Delchaye, H., Une épigramme de l'Anthologie grecque. I, 99. (Rev. des ét. gr. IX, n. 34, p. 217-224.)

Haerberlin, G., Noch einmal Besantinos. (Philol., LV, 1, p. 186-187.)

Karsch, Th., In Anthologiae Palatinae librum VII conjectanea. (Rev. russe de philolol., VIII, 1, p. 83-108.)

Kenyon, F. G., Une épigramme sur la bataille d'Actium. (Rev. de philol., XIX, 3, p. 177-179.)

Omont, H., Deux lettres de Cl. de Saumaise à J.-A. de Thou sur les Anthologies grecque et latine (1615). (Rev. de philol., XIX, 3, p. 182-187.)

Ouvré, H., Quelques remarques sur la composition littéraire à propos de l'Anthologie. (Rev. des ét. gr., VIII, n° 31, p. 332-370.)

Rubensohn, M., Zur griech. Anthologie, XII. (Berliner, philol. Wochenschr., XV, 36.)

Sokolowski, E., Anthol., X, 23; XI, 84. (Philol., LIV, 3, p. 402.)

Settl, G., Ad Anthol. Palat., XI, 9. (Rassegna di antichità class., I, 1.)

— Studi critici sull' Antologia Palatina. (Riv. di filol., 2, II, 1, p. 234-243.)

Tournier, Ed. — Voir CALLIMAQUE.

Well, H., Remarques (sur l'épigr. p. p. Kenyon.) [Voir ce nom ci-dessus.] (Rev. de philol., XIX, 3.)

Weisshaupt, R., Zu den Quellen der Anthologia Palatina. (Serta Harteliana, p. 184-188.)

ANTIGONE DE CARYSTOS.

Nebert, R., Studien zu Antigonos von Karystos. I. (Fleckeisens Jahrb., t. 151, 5-6. p. 363-375.)

ANTIPHON.

Cleef, Fr. L. van. Index Antiphonteus. (Cornell Studies in classical philology, V.) Boston, Ginn., VI, 173 p.

Dittenberger, W., Antiphons Tetralogien und das attische Criminalrecht. (Hermes, XXXI, 2, p. 271-277.)

Rosenthal, W., De Antiphontis in particularum usu proprietate. Diss. Berlin, 58 p.
1 M. 20 Pf.

ANTONINUS LIBERALIS. — Voir MYTHOGRAPHES.**APOLLODORE.**

Foerster, R., Das Ikariongebirge. (Rh. Mus., L, 4, p. 640-641.)

APOLLONIUS DE CITIUM. Illustrirter Kommentar zu der Hippokratischen Schrift περί ἀρθρωσων. Hrsg. von H. Schöne, mit 81 Taf. in Lichtdr. Leipzig, Teubner, 1896, in-4°, xxxix, 35 p. 10 M.

APOLLONIUS DE RHODES.

Berckmann. — Voir ETYMOLOGICUM MAGNUM.

Girard, J., Apollonius de Rhodes et Virgile. (Journ. des Sav., t. II, août et décembre 1895.)

La Ville de Mirmont, H. de, Le navire Argo et la science nautique d'Apollonios de Rhodes. Paris, Colin, 60 p.

ARISTIDE QUINTILIEN.

Ruelle, C. E., Corrections proposées dans Aristide Quintilien, sur la Musique, p. 26 de Meibom, p. 16 d'Albert Jahn. (Rev. de philol., XX, 3, p. 156-158.)

ARISTOCRITOS.

Brinkmann, A., Die Theosophie des Aristokritos. (Rh. Mus., LI, p. 273-280.)

ARISTONOUS.

Witkowski, De paeanis Aristonoi versu 9 sqq. (Eos, II, 1, p. 48-51.)

ARISTOPHANE. The Birds. with Introd. and notes by W. W. Merry. Oxford, Clarendon Press, 1896, in-22. 3 sh. 6 d.

— Plutus. Ed. with Introd. and notes, by M. T. Quinn. London, Bell, 1896, 110 p. 3 sh. 6 d.

— With notes in Greek based on the Scholia. Ed. by F. W. Nicholson. Boston, Ginn, 1896. 90 c.

Couat, A., Notes sur la parodos dans les comédies d'Aristophane. (Rev. des universités du Midi, I, 4, p. 363-385.)

H(erwerden), H. van, Emendatur Aristophanes Pacis 451. (Mnemosyne, XXIII, 4, p. 454.)

— Emendantur scholia graeca in Aristophanis Pacem. (Mnemos., XXIV, 2, p. 199-209.)

Hultsch, Th., Zu Aristoph. Rittern (v. 526 f.). (Fleckeisens Jahrb. 1895, H. 10-11, p. 669-672.)

Jannaris, A. N., Kratinos and Aristophanes on the cry of the sheep. (Americ. Journ. of philology, XVI, nr. 61, p. 46-51.)

Jernstedt, V., Le changement de décor dans les Thesmophoriazuses d'Aristophane (en russe). (Στρέφανος, I, p. 153-166.)

Leeuwen, J. van, Ad S.-A. Naberum... de Aristophanis Ranis epistula critica. (Mnemosyne, XXIV, 1, p. 99-113.)

Mlynek, L., Zu Aristophanes. (Zeitsch. f. d. oesterr. Gymn., XLVI, 6, p. 488-489.)

Oehme, A., De parodo Acharnensium quaestiones scaenicae. Diss. Leipzig, 1894, in-4, 22 p.

Rutherford, W. G., Aristophanica. (Class. Review, X, 2, p. 98-100.)

Sacchi, E., Divagazioni sulle « Rane » d'Aristofane. I-VI. (Antologia nuova, XXX, 23, p. 531-548; 24, p. 735-756.)

Scholia Aristophanica, being such comments adscript to the text of Aristophanes as have been preserved in the codex Ravennas. Arranged, amended and translated by W. G. Rutherford, in 3 voll. Voll. I, II London, Macmillan. 50 sh.

Thompson, E. S., On the Wasps of Aristophanes. (Class. Review, IX, n. 6, p. 306-307.)

Wiedemann, F., Signification du nom de Poseidon dans les formules de serment chez Aristophane (en russe). (Rev. russe de philol., VI, 2, p. 121-128.)

Wluans, S. R., Notes on Aristophanes' Clouds. (Americ. Journ. of philol.) xvi, p. 73-77.

Zacher, K., Die erhöhte Bühne bei Aristophanes. (Philol., LV, 1, p. 181-185.)

ARISTOTE. Ethics for pass men. The subject-Matter of book IV (omitting 1-6) and book X (6-9), by *W. G. Pogson Smith*. Oxford, Blackwell. London, Simpkin. 70 p. 2 sh.

— Aristotelis Metaphysica recogn. *W. Christ*. Nova impressio correctior. (Bibliotheca script. graec. et rom. Teubneriana.) Lipsiae, Teubner. In-12.

— The Poetics. Translated with a critical text, by *S. H. Butcher*. London, Macmillan, gr. in-8. 118 p. 3 sh.

— Πολιτεία Ἀθηναίων. Ed. *Fr. Blass*. 2. Aufl. Leipzig, Teubner, XXXI, 123 p. 1 M. 50 Pf.

Amsdorf, J., Symbolae ad Aristotelis politicorum crisin spectantes. II. Progr. Landshut, 48 p.

Blass, F., Nachträgliches zu Aristoteles' Ἀθ. πολ. (Fleckeisens Jahrb. t. 153, 1, p. 32-34.)

Bobba R., La dottrina dell' intelletto in Aristotele e nei suoi più illustri interpreti. Torino, Clausen. 1896. L. 10.

Bullinger, A., Metakritisches zu Aristoteles' Metaphysik. (Blätter für des Bayer. Gymnasialschulwesen, XXXII, 3-4, p. 243-246.)

Carroll, M., Aristotle's Poetics, c. xxv, in the light of the Homeric Scholia. Thesis of Johns Hopkins Univ. Baltimore, Murphy, 66 p. 4 pl.

Commentaria in Aristotelem graeca, ed. consilio et auctoritate academiae litt. r. horussicae. Vol. IV, pars 4. Berlin, Reimer, gr. in-8. — Voir **AMMONIUS**.

— Vol. XXI, pars 2. Anonymi et Stephani in artem rhetoricam commentaria. Edid. *H. Habe*, 1896.

Corsen, P., Das Verhältniss der aristotelischen zu der thukydeischen Darstellung des Tyrannenmordes. (Rh. Mus., LI, 2, p. 226-239.)

Dippe, A., Bezieht sich Aristoteles' Einteilung der Tragödie auch auf Aeschylus' Tragödien? (Wochenschr. f. class. Philol., XII, 4.)

Dufour, M., Notes sur la « Poétique » d'Aristote. (Rev. de philol., XX, 2, p. 89-92.)

Francotte, H., Les formes mixtes du gouvernement (aristocratie et politeia) d'après Aristote. (C. r. du 3^e congrès scientif. international des catholiques, à Bruxelles.) T. à p. Bruxelles, Polleunis et Ceuterik. 50 p.

Gomperz, Th., Zu Aristoteles' Poetik. II. (Sitzungsb. d. k. Akad. d. Wiss.) — T. à p. Wien, Gerold, 1896. 22 p. 70 Pf.

Howes. — Voir **HOMÈRE**.

Immisch, O., Zur Aristoteles' Poetik. I. (Philol., LV, 1, 20-38.)

Joyau, E., L'homme, d'après Aristote. (Rev. des universités du Midi, II, 2.)

Kell, B., Die Ἀμφιζόρη in Aristot. Πολ. Ἀθην., 54. 7. (Hermes, XXX, 3, p. 473-475.)

Laehr, H., Die Wirkung der Tragödie nach Aristoteles. Berlin, G. Reimer, 1896. IV, 160 p. 3 M.

Landi, G., La Poetica d'Aristotele nel codice Riccard. 46. (Studi ital. di filol. class. III, p. 68-70.)

Lock, W., The use of περιπέτεια in Aristotle's Poetics. (Class. Review, 1874, n. 5, p. 251-253.)

Pesch, W., Einige Bemerkungen über das Wesen und die Arten der dramatischen Poesie (angeknüpft an die Poetik des Aristoteles). I. Progr. Trier, in-4. 17 p.

Pohl, O., Die Lehre Lessings von der Tragödie verglichen mit der Aristotelischen. Progr. Breslau, in-4. 18 p.

Pokrowski, M., Ueber das Verhältniss des Ἀθηναίων Πολιτεία zu den naturwissenschaftlichen Schriften und zur Politik des Aristoteles. (Fleckeisens Jahrb., t. 151, 7, p. 465-476.)

Rangen, J., Das Archontat und Aristoteles « Staatsverfassung der Athener ». (Festschrift... zu Ostrowo), in-4. 24 p.

- Rodier, G.**, Explication d'un passage de l'Éthique à Nicomaque [I, 5, 1097 B 16-21]. (Rev. des universités du Midi, I, 3.)
 — Sur la composition de la Physique d'Aristote. (Archiv f. d. Gesch. d. Philos., VIII, 4, p. 455-460; IX, 2, p. 185-189.)
- Rolfes, E.**, Die vorgebliche Praeexistenz des Geistes bei Aristoteles. (Schluss). — (Philos. Jahrb., VIII, 3, p. 284-300.)
 — Die substantiale Form und der Begriff der Seele bei Aristoteles. (Jahrb. f. Philos. und Spek. Theol. Ergzheft III.) Paderborn, Schöningh, 1896. iv, 144 p.
 — Der Beweis des Aristoteles f. die Unsterblichkeit der Seele (Schl.). (Jahrb. f. Philos., IX, 3, p. 355-380.)
- Schneider, St.**, Aristoteles o Drakonice. (Eos, I, 1.)
 — Dwie politeje atenskie. (Ibid. I, 1, p. 20-27.)
 — Jak trzcba czytac : νεώτερος czy νωθρότερος w 'Αθην. πολιτί. (Ibid., II, 2, p. 177-183.)
- Schoeffer, V. von**, Aphorismes et notices sur la Politeia d'Aristote. (Rev. russe de philol., VII, 1, p. 47-96.)
 — Bericht über die in den Jahren 1892-1894 und der ersten Hälfte des Jahres 1895 erschienene Litteratur zu Aristoteles 'Αθ. πολ. (Bursians Jahrb., t. 83, p. 181-264.)
- Schulz, G.**, Suum cuique [Αθ. πολ.]. (Fleckeisens Jahrb. 1895, H. 10-11, p. 672.)
- Schwab, M.**, Bibliographie d'Aristote. Mémoire couronné par l'Institut de France. (Acad. des Inscr. et B.-L.). Paris, Welter, 1896. (Autographie.) 380 p.
- Seukaref, A.**, Le Κυλώνειον ἄγος et l' 'Αθ. πολ. (en russe). (Στέφανος, I, p. 49-55.)
- Siebeck, H.** — Voir PLATON.
- Susemihl, Fr.**, De Aristotele primordiisque comediae atticae. (Rev. de philol., XIX, 3, p. 197-208.)
 — Zur Politik des Aristoteles. (Fleckeisens Jahrb. f. Philol., t. CXLIX, p. 801-817.)
 — Aristoteles und Drakon. (Ibid., t. CLIII, 3-4, p. 258-260.)
 — Zu Aristoteles Politik I, 11, 1258 B, 27-31. (Berliner philol. Wochenschr., XVI, 26.)
 — Bericht über Aristoteles und die ältesten Akademiker und Peripatetiker für 1894, I. (Bursians Jahrb., t. LXXXVIII, p. 1-16.)
- Szanto, E.**, Zur Politik und Politie des Aristoteles. (Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 2, p. 151-161.)
- Tannery, P.**, Sur la composition de la Physique d'Aristote, II. (Archiv f. Gesch. d. Philosophie, N. F. II, 1, p. 115-118.)
- Thompson, G. V.**, Zu Aristoteles Πολ. 'Αθην., IV, 2. (Hermes, XXX, 3, p. 478-480.)
- Tucker, T. G.**, Adversaria upon the Poetics of Aristotle. (Class. Review, X, 3, p. 140-143.)
- Wegner, F.**, Die Verdienste der aristotelischen Ethik um den Prinzip der Persönlichkeit. Diss. Iena. 41 p.
- Wilcken, U.**, Zu Aristoteles' Πολ. 'Αθην. (Hermes, XXX, 4, p. 619-624.)
- Wilson, J. Cook**, Testimonia for the text of Aristotle's Nicomachean Ethics, for the Testimonia and for the posterior Analytics. (Class. Review, IX, 1, p. 1-4.)
 — Aristotle's classification of the arts of acquisition. (Ibid., X, 4, p. 184-189.)
- Wotke, K.**, Ueber die Quelle der Kategorienlehre des Aristoteles. (Serta Harteliana. p. 33-35.)
- Zahlfleisch, J.**, Kritisches zu Aristoteles. (Philol., LIV, 2, p. 311-318.)
 — Die in den 3 unter den Namen des Aristoteles uns erhaltenen Ethiken angewandte Methode. (Jahrb. f. Philos., X, 1, p. 1-22; 2, p. 149-174.)
 — Kritisches zu Aristoteles' Metaphysik. (Blätt. f. d. Gymnasialschulw., XXXI, 11-12, p. 682-689, et Zeitschr. f. d. oesterr. Gymnas., 1895, II, p. 961-976.)
 — Zur Kritik der Aristotelischen Metaphysik. (Zeitschr. f. Philos. und philol. Kritik, t. CV, 2, p. 211-263.)
 — Collectanea aus Aristoteles. (Historische Zeitschr., XLVII, 4, p. 289-297.)
 — Die Metaphysik des Aristoteles, das einheitliche Werk eines Autors. (Philol., LV, 1, p. 123-153.)

ARISTOXÈNE.

- Polidoro, F.**, Aristosseno e la sua scuola. (Atti dell' Accademia ponton., 1895, t. XXIV.)

ARRIEN.

Brandis, G. G., Arriani Periplus Ponti Euxini. (Rb. Mus., LI, 1, p. 109-126.)

Hartmann, K., Ueber die Taktik des Arriani. Progr. Bamberg. 20 p.

Herwerden, H. van. — Voir XÉNOPHON.

ATHANASE (saint).

Conybeare, F. C., On the Sources of the text of S. Athanasius. (Journ. of philol., XXIV, p. 285-300.)

Draeseke, J., Athanasios pseudepigraphos. (Zeitschr. f. wiss. Theol., XXXVIII, p. 517-537.)

ATHÉNAGORE.

Eberhard, A., Athenagoras nebst einem Exkurs über das Verhältnis der beiden Apolo-
gieen des hl. Justin zu einander. Progr. Augsburg. 46 p.

ATHÉNÉE DE NAUCRATIS.

Tannery, P., Athénée sur Ctésibios et l'hydraulis. (Rev. des ét. gr., IX, n. 33, p. 23-27.)

ATHÉNÉE le mécanicien.

Thiel, M., Quae ratio intercedat inter Vitruvium et Athenaeum Mechanicum. Diss. Leip-
zig; 53 p. (Extr. de Leipziger Studien, XVII, 2, p. 277-328.)

BABRIUS.

Cr. (Crusius), Theopomp bei Babrius. (Philol., LIV, 4, p. 745.)

Sternbach, L., Adnotatiuncula babriana. (Serta Harteliana, p. 197-198.)

Tournier, E., La fable du lion amoureux dans Babrius. (Rev. de philol., XIX, 1,
p. 36-37.)

— Babrius, CXI, CXIII. (Ibid., XIX, 3, p. 209.)

BASILE D'ACHRIDA. Des Erzbischofs von Thessalonik Basileios aus
Achrida unedierte Rede auf den Tod der Eirene, der erste Gemahlin des
Kaisers Manuel Komnenos. (Viz. Vremenik, I, 1, p. 55-132.)

BATRACHO (MYO) MACHIE. Die homerische Batrachomachia des
Karers Pigres, nebst Scholien und Paraphrase. Hrsg. und erläutert von
A. Ludwich. Leipzig, Teubner, 1896. vi, 48½ p. 20 M.

— Batrachomyomachia incerti auctoris latine vertit et notis auxit P. *Reca-*
natesi. Auximi, typ. Quercetti. 55 p. L. 1.

BIBLE GRECQUE ET APOCRYPHES. Testamentum novum. Text
revised by Brooke Foss Westcott and Fenton John Antony Hort. London,
Macmillan. 544 p. 40 sh.

— Codices graeci et latini photographice depicti, duce Biblioth.-Praefecto
G. N. Du Rieu. I. Vetus Testamentum graece. Codicis Sarraviani-Colbertini
quae supersunt in bibliothecis Leidensi, Parisiensi, Petropolitana, photo-
graphice edita. Praefatus est H. Omont. Leiden, Sijthoff. xii p.; 306 pl. photo-
togr. In-fol. 160 M.

— Texte und untersuchungen zur Geschichte der altchristl. Litteratur hrsg.
v. O. von Gebhardt und A. Harnack. Leipzig, Hinrichs. XIII, 2. H. : Ψαλλοί
Σολομῶνος... zum ersten Male mit Benutzung der Athoshandschriften und
des Codex Casanatensis hrsg. v. O. von Gebhardt. — 3 H. : Die griech.
Uebersetzung der « Viri illustres » des Hieronymus, von G. Wentzel.

— Acta Apostolorum, sive Lucae ad Theophilum liber alter, secundum
formam quae videtur romanam. Edid. Fr. Blass. Lipsiae, Teubner. XXXII,
96 p. 2 M.

— The epistle of Paul to the Ephesians, with introd. and notes, by J. S. *Cand-*
lish. Edinburgh, Clark; London, Simpkin, 132 p. 4 sh. 6 d.

Abbott, E.-A., Notes on some passages in Lightfoot's « Biblical essays ». (Class. Review
1895, n. 5, p. 253-257.)

Amélineau, E., Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant
des textes bilingues du Nouveau Testament. Paris, Klincksieck, in-4, 67 p.; 6 tableaux.
4 fr. 70 c.

Anz, H., Subsidia ad cognoscendum Graecorum sermonem vulgarem e Pentateuchi versione
Alexandrina repetita. (Diss. philol. Halenses, XII). T. à p. Halle, 1894, 50 p.

- Blass, F.**, De duplici forma Actorum Lucae. (*Hermathena*, XXI, p. 121-143.)
 — Ueber die verschiedenen Textformen in den Schriften des Lukas. (*Neue kirchliche Zeitschr.*, VI, 9, p. 712-725.)
 — Neue Texteszeugen für die Apostelgeschichte. (*Theolog. Studien und Kritiken*, LXIX, 2, p. 436-471.)
 — Voir section VIII.
- Bousset, W.**, Der Antichrist in der Ueberlieferung des Judenthums, des neuen Testaments und der alten Kirche. Ein Beitrag zur Auslegung der Apocalypse. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht. 186 p.
- Combe, E.**, Grammaire grecque du N. T. Paris, Fischbacher, 1894.
- Gonybeare, F.-G.**, Papias and the acts of the Apostles. (*Class. Review*, 1895, n. 5, p. 258.)
 — On the codex Pamphili and data of Euthalius. (*The Journ. of philol.*, XXIII, n. 46, p. 241-259).
- Duchesne, L.**, Les anciens recueils apostoliques. (3^e congrès international des catholiques, tenu à Bruxelles en 1896, c. r., p. 76-79.)
- Gelke, C.**, The Apostles; their lives and letters. Vol. II. A. D. 55 to A. D. 64. With the ep. to the Gal., I and II Cor.; Rom., Col., Philemon, Eph., Philipp., I and II Tim., and Titus. London, Nisbet, 628 p. 6 sh.
- Hicks, E.**, Traces of Greek philosophy and Roman law in the New Testament. S. P. C. K. 188 p. 3 sh.
- Joachim, H.**, Die Ueberlieferung über Jesus' letztes Mahl. (*Hermes*, XXX, 1, p. 39-56.)
- Jüllicher, A.**, Einleitung in d. Neue Testament. Freiburg, Mohr, 1894. 6 M.
- Kennedy, H. A. A.**, Sources of New Testament Greek; or, the influence of the Septuagint on the vocabulary of the N. T. Edinburgh, Clarke; London, Simpkin, 170 p. 5 sh.
- Link, Ad.**, Die Dolmetscher des Petrus. Zur Beantwortung der Frage nach den griechischen Sprachkenntnissen des Apostels. (*Theol. St. und Kritiken*, LXIX, 2, p. 405-436.)
- Page, T. E., and Walpole, A. S.**, The acts of the apostles. London, Macmillan. XXXIV, 229 p. 2 sh. 6 d.
- Thomson, P.**, The Greek tenses in the New Testament: their bearing on its accurate interpretation. With a rendering of the Gospels and notes. Edinburgh, Hitt. 348 p. 4 sh. 6 d.

CALLIMAQUE.

- Beltrami, A.**, Gli inni di Callimaco e il nome di Terpandro. Primi saggi di Studi Callimachei. Firenze, tip. Carnesecchi. 42 p.
- Ellis, R.**, On the new Hecale fragments and other Callimachea. (*Journ. of philology*, n. 47, p. 148-160.)
- Kaibel, G.**, Zu den Epigrammen des Kallimachos. (*Hermes*, XXXI, 2, p. 264-270.)
- Kuiper, K.**, Studia Callimachea I. De hymnorum I-IV dictione. Leiden, Sijthoff. 238 p. 6 M.
- Tournier, Ed.**, Un calembour intéressant pour l'histoire de la prononciation du grec. (*Callimaque, épigr.* 29; *Anthologie palatine*, XII, 43.) (*Mém. de la Soc. de linguistique*, IX, 1, p. 47-48.)
- Vahlen, J.**, Ueber einige Anspielungen in den Hymnen des Callimachus. (*Sitzungsber. d. Akad. zu Berlin*, 1895, XXXVII-XXXVIII, p. 869-885.)

CALLINICUS.

- Herwerden, H. van,** Ad Callinici de vita S. Hypatii librum. (*Rev. de philol.*, XX, 1, p. 57-59.)
- Weinberger, W.**, Kallimacheische Studien. (*Progr. d. Staatgymn. im XVII. Bez. von Wien*, p. 3-24.)

CASSIANUS BASSIANUS. — Voir GEOPONICA.

CECAUMENOS. Cecaumeni Strategicon et incerti auctoris de officiis regis libellus. Edid. *B. Wassiliewski et V. Jernstedt.* (Faculté histor.-philol. de l'Univ. imp. de Saint-Petersbourg, XXXVIII). 413 p. Fac-similé phototyp.

CELSUS.

- Mueller, F. M.**, Die « Wahre Geschichte » des Celsus. (*Deutsche Rundschau*, XIX, p. 42-60.)

CHRISTOPHORUS.

- Rabe, H.**, De Christophori commentario in Hermogenis librum περί στασεων. (*Rh. Mus.*, L, p. 241-249.)

CHRONIQUEURS BYZANTINS. Βυζαντινὰ Χρονικά. Wisantijskij wremmenik; isdawajemuij pri imper. Akad. Nauk pod redakz. W. G. Wasilewski i B. E. Regelja, t. II. Saint-Petersbourg, Ricker.

CINNAMUS.

Condos. — Voir PROCOPE.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE.

Arnim, J. ab. De octavo Clementis Stromateorum libro. Ind. lect. Rostochii, 1894, in-4. 16 p.

Koch. — Voir DENYS L'ARÉOPAGITE.

Mayor, J. B., Critical notes on the Stromateis of Cl. of Alex. Book VI (suite). (Class. Review, IX, nn. 4, 6, 7, 8, 9.)

Stahlin, O., Beiträge zur Kenntnis der Handschriften des Clemens Alexandrinus. Progr. Nürnberg, 35 p.

CLÉOMÈDE.

Steinbrück, K., De Cleomedis Cosmographiae codice quodam Parisino. Diss. Greifswald, 1894. 54 p.

CODINUS (GEORGIUS).

Preger, Th., Chronicum Georgii Codini. Zur vulgär. Paraphrase des Konstantinos Manasses. (Byzant. Zeitschr., IV, 3-4, p. 515-518.)

CONSTANTIN LE RHODIEN, Description des œuvres d'art et de l'Église des Saints Apôtres de Constantinople, poème en vers iambiques (publié par Em. Legrand). (Rev. des ét. gr., IX, n° 33, p. 32-65.)

R. T. (Th. Reinach), Commentaire archéologique sur le poème de Constantin le Rhodien. Ibid., p. 66-103.) 10 figg.

CRATINUS.

Jannaris, A. N. — Voir ARISTOPHANE.

Kalbel, G., Kratinos' Ὀδυσσεύς und Euripides' Κύκλωψ. (Beilage; Aischylos' Ἄδωνος τοῦ Τροφίου.) (Hermes, XXX, 1, p. 71-89.)

CTESIAS.

Marquart, J., Zu Ktesias. (Philol., LIV, 3, p. 457.)

CYRANIDES.

Ruelle, G. E., Note sur les manuscrits des Cyranides. (Bull. de la Société des Antiquaires de France, 1896, p. 183-185.)

DÉMÉTRIUS.

Dahl, K., Demetrius περί Ἐργουσιῶν. Ein Beitrag zur Bestimmung der Abfassungszeit der Schrift. II. Progr. Zweibrücken. 43 p.

DÉMOCRITE.

Wortlaender, K., Demokrits ethische Fragmente ins Deutsche übertragen. (Zeitschr. f. Philosophie, t. CVII, 2, p. 253-272.)

DÉMOSTHÈNE. Demosthenes against Conon and Callicles. Ed. with notes, etc. by F. D. Swift. London, Methuen, in-12. 70 p.

Bottek, E., Den acht Staatsreden des Demosthenes, die an Gymnasien gelesen werden, ist ein einheitlicher Plan zu Grunde gelegt. Progr. Teschen, p. 1-31.

Deuerling, A., Demosthenes Chers. 22. (Blätter f. d. bayer. Gymnasialschulwesen, XXXII, 3-4, p. 240-242.)

Grazia, D. di., Proposta di correzioni al testo delle orazioni di Demostene contenute nel vol. I della 4. ed. di G. Dindorf, cur. da F. Blass. Noto, tip. di Zammit, in-16. 42 p.

Hüttner, G., Demosthenis Oratio in Stephanum prior num vera sit inquiritur. Progr. Ansbach. 62 p.

Kaiser, B., Quaestiones de elocutione Demosthenica. (Diss. philol. Halenses, XIII, 1, p. 1-102.)

Kirk, W. H., Demosthenic style in the private orations. Thesis of Johns Hopkins Univ. Baltimore, Friedenwald. 48 p.

May, J., Zur Kritik der Reden des Demosthenes. Erste Rede gegen Philippos. (Schluss.) Nebst einem Anhang. Progr. Leipzig, Fock, in-4°. 26 p.

Mayer, H., Ueber die pseudodemosthenische Rede gegen Theokrines. Progr. Freiburg, in Br. in-4, 28 p.

Ott, E., Zur Gliederung der olynthischen Reden des Demosthenes. (Schl.) (Progr. Böhm-Leipa. P. 1-17.)

Roberti. — Voir SECTION II.

Roesch, W., Demosthenes als Redner und Staatsmann. (Sammlung gemeinverst. wiss. Vorträge. N. F. 235. Hft.) Hamburg. 36 p.

Rueger, C., Zu Demosthenes Rede für Phormion. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, p. 35-40.)

DENYS L'ARÉOPAGITE (le Pseudo-).

Hoch, H., Das Klemenscitat bei Pseudo-Dionysius Areopagita. (Theol. Quartalschr. t. LXXVIII, p. 290-298.)

— Voir PROCLUS.

Nilles, N. S. J., Zu Stiglmayrs areopagitischen Studien. Heortologischer Nachtrag. (Zeitschr. f. Kathol. Theologie, XX, p. 395-399.)

Stiglmayr. — Voir PROCLUS.

DENYS D'HALICARNASSE. Dionysii Halicarnassensis quae fertur ars rhetorica. Rec. H. Usener. Leipzig, Teubner. VIII, 166 p.

Bocksch, O., De fontibus libri V et VI antiquitatum romanarum Dionysii Halic. quaestiones variae. (Leipziger Studien, XVII, 1, p. 165-213.)

Jacobson, A., Das Verhältnis des Dionys von Halicarnass zu Varro in der Vorgeschiehte Roms. Progr. Dresden. — Neustadt, in-4. 15 p.

Smith-Kirby, S., On a legend of the Alban lake told by Dionysius of Halicarnassus. (Amer. Journ. of philol., XVI, 2, p. 203-210.)

DIODORE de Sicile.

Columba, G. M., Quando fu scritta la Βεβλιοθήκη ιστορική? (Rassegna di Antich. class., I, 1.)

Reuss, F., Diodoros und Theopompos. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 5, p. 317-326.)

Wagner, E. A., Der Philosoph Agatharchides in der ersten hexade Diodors. (*Ibid.*, p. 327-346.)

DIOGÈNE LAERCE.

Susemihl. — Voir THRASYLLE.

Volkmann, W., Quaestionum de Diogene Laertio cap. II. Miscellanea. Progr. Breslau, in-4. 14 p.

DION CASSIUS. Dionis Cassii Cocceiani historiarum romanarum quae supersunt. Edid. U. Ph. Boissevain. I. Berlin, Weidmann. 24 M.

DION CHRYSOSTOME. Dionis Prusaensis, quem vocant Chrysostomum, quae exstant omnia. Edid., apparatu critico instruxit J. de Arnim. II. Berlin, Weidmann, 1896. 14 M.

Ehenmann, C., Die XII. Rede des Dion Chrysostomos. Progr. Kaiserslautern. 35 p.

V., G. (G. Vitell). Note ed appunti sul testo di Dione Crisostomo. (Studi ital. di filol. class., III, p. 192, 224, 378.)

DIOPHANTE. Diophanti Alexandrini opera omnia cum graecis commentariis edidit P. Tannery, vol. II, continens Pseudepigrapha, testimonia veterum, Pachymerae paraphrasis, Planudis commentarium, scholia vetera, omnia adhuc fere inedita, cum prolegomenis et indicibus. Lipsiae, Teubner, in-12.

DIOSCORIDE.

Auracher, T. M., Die Berner Fragmente des lateinischen Dioskorides. (Archiv f. latin. Lexikographie und Grammatik, X, 1, p. 117-124.)

Stadler, H., Lateinische Pflanzennamen im Dioskorides. (*Ibid.*, p. 83-115.)

— Ein ungedrucktes Dioskorides fragment. (Philol. LV, 1, p. 187-188.)

DIOTOGÈNE.

Mekter, S., Zu Diotogenes' Eklogismos. (Serta Harteliana, p. 199-201.)

ELIEN.

Thouvenin, P., Der Gebrauch der erzählenden Zeitformen bei Aelianos. (Fleckeisens Jahrb., t. CLI, 5-6, p. 378-394.)

— Untersuchungen über den Modusgebrauch bei Ælian. (Philol., LIV, 4, p. 599-619.)

EMPÉDOCLE.

Bidez, J., Observations sur quelques fragments d'Empédocle et de Parménide. (Archiv f. Gesch. d. Philos., IX, 2, p. 190-207; 3, p. 298-309.)

ÉPICTÈTE.

Zahn, Th., Der Stoiker Epiktet und sein Verhältnis zum Christentum. Rede. Erlangen, 1894, in-4°. 24 p.

ÉRATOSTHÈNE.

Alcalne, J. L., La operation geodésica de Eratosthenes. (Soc. de ingenieria. Revista matematica, San Salvador, 1, 1895, 10-13.)

ÉROTIEN.

Ilberg, J., Das Hippokrates-Glossar des Erotianos und seine ursprüngliche Gestalt. Leipzig, Hirzel. 47 p. (Extr. des Actes de la Soc. roy. de Saxe.)

ESCHINE. Æschinis orationes. Post Fr. Franckium curavit Fr. Blass. Ed. major aucta indice verborum a S. Preuss confecto. Leipzig, Teubner, 1896. 8 M.

— Index Æschineus allcin. 6 M. 40 Pf.

Roberti. — Voir SECTION II.

ESCHYLE. L'Eschilo laurenziano. Facsimile pubblicato sotto li auspici del ministero dell' instruz. pubbl. [con prefazione di E. Rostagno]. Firenze, bibliot. Medico-Laurenziana, 1896. 9 p. 71. pl. in-folio oblongo.

— Orestie. Griechisch und deutsch von U. von Wilamowitz-Möllendorff. 2. Stück. Das Opfer am Grabe. Berlin, Weidmann, 1896. 7 M.

— Agamemnon hrsg. von Enger neu bearbeit. von Gilbert-Plüss. Leipzig, Teubner. 2 M. 25 Pf.

Blaydes, F. H. M., Adversaria in Æschylum. Halle, Buchhandlg des Waisenhauses. 356 p. 8 M.

Burgersdijk L. A. J., Coniectanea ad Æschyli Oresteam. (Mnemosyne, XXIV, 2, p. 134-158.)

Gauer, F., Aischylos und der Areopag. (Rh. Mus., L, 3, p. 348-356.)

Conradt, C., Die überlieferte Gliederung der Tragikerfragmente des Papyrus Weil und der Aufbau der Choephoren und Phoinissen. (Fleckeisens Jahrb., t. CLI, 5-6, p. 289-329.)

Girard, P., Deux passages d'Eschyle. (Perses, 527-531; Sept dev. Th., 961 sqq.) (Rev. de philol., XXI, p. 1-11.)

Haupt, G., Commentationes archaeologicae in Aeschylum. (Diss. philol. Halis, vol. XIII, pars 2, p. 107-160.) 3 pl. 2 M.

— **Herwerden, H. van.** Ad Æschyli Agamemnonem. (Mnemosyne, XXIII, 2, p. 144-148.)

— In Æschylum observationes veteres atque novae. (Ibid., XXIV, 2, p. 31-54.)

Kalbel. — Voir CRATINUS.

Klasen, J., De Æschyli et Sophoclis enunliatorum relativorum usu. (Capita selecta.) Diss. Tubingen. 30 p. 1 M.

Malarenko, M., Æschylus et Sophocles quibus modis subjectum logicum in passivo verborum genere indicent. (Rev. russe de philol., VIII, 1, p. 17-34; IX, 1, p. 27-40.)

Risberg, B., Einige Bemerkungen zu Æschylos' Choephoroï. (Philol., LIV, 4, p. 178-181.)

Rogers, J. Dennisson. The language of Æschylus compared with the language of the Attic inscriptions prior to 456 B. C. Diss. of Columbia College. New York, 1894. VI, 55 p.

ÉSOPE, Fables of Æsopus, illustr. by Ch. Robinson. London, Dent. 1 sh.

Foerster, R., Lessings Anmerkungen zu den Fabeln des Æsop. (Zeitschr. f. vergleich. Litteraturgesch., VIII, 1-2, p. 87-116.)

Sternbach, L., Lessing's Anmerkungen zu den Fabeln des Æsop kritisch beleuchtet. (Wiener Studien, XVII, 1, p. 31-102.)

ÉTIENNE, Scholiaste. — Voir ARISTOTE, *Commentaria*.

ETYMOLOGICUM MAGNUM.

Berekmann, F., De Scholiis in Apollonii Rhodii Argonautica Etymologici M. fonte. Diss. Bonn, 1894. 42 p.

Carnuth, O., Das Etymologicum Florentinum Parvum und das sogen. Etymol. magnum Genuinum. (Festschr. für Schade, p. 313-354.)

EUCLIDE. Elements of geometry. Edited by *H. M. Taylor* for the Syndics of the Press. Books I-VI. XI, XII. Cambridge, University Press. 680 p. 5 Sh.

Helberg, J. L., Overleveringen af Euklidis Optik. (Overs. over det danske vidensk. selsk. forhandlg, p. 117-131.)

EURIPIDE. Alcestis. Edited by *J. H. Haydon*. Text and notes. London, Clive. 3 Sh. 6 d.

— Introd. text. notes and translation. 4 Sh. 6 dr.

— Bacchae. Edited by *J. Thompson* and *B. J. Mayes*. Introd. text, notes, test papers, vocabulary and translation. London, Clive. 5 sh. 6 dr.

Ἐλένη. Ad novam codicum Laurentianorum factam a *G. Vitellio* collationem recogn. et adnotavit *H. van Herwerden*. Accedunt Analecta tragica. Leiden, Sijthoff. XII, 105 p. 2 fl. 50.

— The Heracleidai, with introd. analysis, critical and explanatory notes, by *E. A. Beck* and *Cl. E. S. Headlam*. Cambridge, University Press, in-12, 144 p. 3 Sh. 6 d.

— Ion. Ed. with Introd. notes and critical appendix for upper and middle forms, by *C. S. Jerram*. Oxford, Clarendon Press. 3 Sh.

— — New York, Macmillan, 1896. 90 c.

— Médée. Texte grec, accompagné d'une notice, d'un argument analytique et de notes en français, d'après la grande éd. d'*H. Weil*, par *G. Dalmeyda*. Paris, Hachette. 1 fr.

The Orestes. Ed. with an introd., notes and metrical appendix, by *N. Wedd*. Cambridge, Univ. — Press. 254 p. 4 Sh.

Bather, A. G., The Problem of the Bacchae. (Journ. of Hell. St., XIV, 2, p. 244-263.)

Busche, K., Zu den Fragmenten des Euripides. (Fleckeisens Jahrb. t. CLI, H. 10-11, p. 661-668.)

Earle, M. L., A critical note on Euripides Ion, 1-3. (Proceed. of the Amer. Philol. Assoc. n. 25.)

Frey, K., Zu Euripides Herakles. (Fleckeisens Jahrb., t. CLI, 8, p. 537-538.)

Girard, J., Euripide. (Revue des Deux-Mondes, t. CXXXIII, 4, 1896, p. 750-788.)

Herwerden, H. van. Ad Helenam Euripideam. (Mnemosyne, XXIII, 2, p. 183-186.)

— Nachträgliches zu Euripides' Helena. (Berliner philol. Wochenschrift, 1895, n. 47, col. 1501.)

Holzner, E., Studien zu Euripides. Wien und Prag, Tempsky; Leipzig, Freytag. IV, 123 p. 4 M.

— — (Wochenschrift f. class. Philol., XIII, 12.)

— Kritische Beiträge zu den Bruchstücken des Euripides. (Wiener Studien, XVII, 2, p. 204-216.)

Kalbel. — Voir CRATINUS.

Kapff, Die poetische Sprache der griechischen Tragiker zunächst im Anschluss an des Euripides Iphigenie in Tauris. Progr. Caunstadt, in-4°. 14 p.

Krauthausen, Der Wert der euripideischen Handschrift S für die Textkritik der Alcestis. Progr. Saarlouis; in-4°. 11 p.

Masqueray, P., De tragica ambiguitate apud Euripidem. (Thèse doctorale.) Bordeaux, Gounouilhou; Paris, Klincksieck, 1896. 71 p.

Müller, H. F., Euripides Medea und das goldene Vlies von Grillparzer, I. Progr. Blankenburg am Harz, in-4°. 22 p.

Nicole. — Voir PAPHYRUS.

Oeri, J., Die Grundzahlentheorie und die Responion des Herakles. (Fleckeisens Jahrb. t. CLI, 8, p. 521-537; 10-11, p. 658-660.)

Ramsbothan, S., Scenes from Greek plays. The Heracleidai of Euripides. London, Longman, in-12. 1 Sh. 6 d.

Schmid, W., Kritisches und exegetisches zu Euripides' Kyklops. (Philol., LV, 1, p. 46-61.)

Schöne, A. Ueber die Alkestis des Euripides. Rede. Kiel, Universit.-Buchhandlung, 27 p.

Schwenk, R. De Anachronismis apud Euripidem obviis. Progr. Hof. 28 p.

Stadtmüller, H. Textkritische Bemerkungen zu Euripides. (Blätter f. d. Gymnasial-schulwesen, XXXI, 7-8, p. 416-419.)

— Textkrit. Bemerk. zu d. Phoenissen des Eurip. im Anschluss an Weckleins Ausgab. (Ibid. 11-12, p. 678-682.)

Tucker, T.-G. Adversaria. Euripidis Electra. (Class. Review, X, 2, p. 100-101.)

Verrall, A. W. Euripides the rationalist; a study in the history of art and religion. Cambridge, Warehouse; New York, Macmillan. 1 doll. 90 c.

Wecklein, P. Beiträge zur Kritik des Euripides. (Sitzungsb. d. k. Akad. d. Wiss. zu München, philos.-philol.-hist. Cl., 1895, 4, p. 479-543.)

Wünsch, R. Des pseudoeuripideische Anfang der Danae. (Rh. Mus., LI, 1, p. 138-152.)

EUSÈBE.

Elter. — Voir SECTION II.

Faulhaber, M. Die griech. Apologeten der klassischen Väterzeit, 1, Buch: Eusebius von Caesarea. Würzburg, Göbel, 1896. xi, 134 p. 1 M. 40 Pf.

Heikel, J. A. Ueber die Handschriften von Eusebius Vita Constantini, Laus Constantini und Constantini Oratio ad Sanctum Coetum. (Nachrichten d. Gesellsch. etc. zu Goettingen, 1895, 4, p. 434-441.)

Mancini, A. Sopra alcune interpolazioni nelle Vita Const. e nella Histor. eccl. di Eusebio. (Studi storici, IV, p. 531-541.)

Mommson, Th. Die armenischen Handschriften der Chronik des Eusebius. (Hermes, XXX, 3, p. 321-338.)

Rasi, P. Di una data nel « chronicon Eusebi » di S. Girolamo. Rome, Loescher. 13 p.

EUSTATHE DE THESSALONIQUE.

Fuhr. — Voir HERMOGÈNE.

EUSTRATE DE NICÉE.

Dräeske, J. Zu Eustratios von Nikäa. (Byz. Z., V, p. 319-336.)

EXCERPTA CONSTANTINIANA. Anecdota Bruxellensia. III. Le Codex Schottianus des extraits De legationibus. (Recueil de travaux de l'Université de Gand, XVII.) Gand, Clemm, 1896. 120 p.

GALIEN. Die neuplatonische fälschlich Galenos zugeschriebene Schrift: Πρὸς Γαῖον περὶ τοῦ πῶς ἐμψυχοῦνται τὰ ἔμβρυα, aus der Pariser Hs. hrsg. von K. Kalbfleisch. Berlin, G. Reimer, in-4. 80 p. (Extr. des Abhandlungen d. k. preuss. Akad. d. Wiss. zu Berlin.) 6 M. 50 Pf.

Berthelot, M. Sur les voyages de Galien et de Zosime dans l'Archipel et en Asie, et sur la matière médicale dans l'antiquité. (Journ. des Savants, juin 1895, p. 382-387.)

Helmreich, G. Zu Galenos. (Berliner philol. Wochenschr., XVI, 10.)

Ilberg, J. Ueber die Schriftstellerei des Klaudios Galenos. III. (Rh. Mus., LI, 2, p. 165-196.)

Kalbfleisch, K. Zu Galenos. (Berliner philol. Wochenschr., XVI, 2, 47.)

Müller, J. von. Ueber Galenos Werk vom wissenschaftlichen Beweisen. München, Franz, in-4. 76 p. (Extr. des Abhandl. d. k. Bayer. Akad. d. Wiss.) 2 M. 30 Pf.

GEOPONICA, sive Cassiani Bassiani scholastici de re rustica eclogae. Rec. H. Beckh. Leipzig, Teubner, in-12. 10 M.

Brockelmann, G. Die armenische Uebersetzung der Geoponica. (Byz. Z., V, p. 385-409.)

GEORGES PACHYMÈRE. Arithmeticus, capitula XX. (Dans l'édition de Diophante, t. II; — voir ce nom.)

GLYCAS (Michel). — Voir MICHEL.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

Volk, J. Die Schutzrede des Gregor von Nazianz und die Schrift über das Priestertum von Johannes Chrysostomus. (Zeitschr. f. prakt. Theologie, XVII, 1, p. 56-63.)

GRÉGOIRE PALAMAS. Trois traités encore inédits de St Grégoire Pala-

mas, métropolit de Thessalonique. Texte grec et trad. russe. Novgorod. 53 p.

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.

Dræske, J., Zu Gregorios Thaumaturgos. (Zeitschr. f. wissens. Theol. XXXIX, p. 166-169.)

HÉRACLIDE de Pont.

Hultsch, F., Das astronomische System des Herakleides von Pontos. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 5, p. 305-316.)

HERMENEUMATA.

David, Imm. Hermeneumata Vaticana emendata et illustrata. (Commentat. philol. ienenses, vol. V, p. 199-238.) Lipsiae, 1894.

HERMOGÈNE.

Fuhr. K., Zwei Hermogenes-Kommentatoren. (Rh. Mus., LI, 1, p. 45-51.) [Eustathe : Phoibammon.]

Rabe, H. — Voir CHRISTOPHORUS.

HÉRODAS. — Voir HÉRONIDAS.

HÉRODIEN.

Fuchs, K., Beiträge zur Kritik der ersten 3 Bücher Herodians. (Berliner philol. Wochenschr. XVII, 2, col. 222-252.)

HÉRODOTE, Herodot in Auswahl, hrsg. von *K. Abicht*. Text. Leipzig, Teubner. 1 carte. 1 M. 80 Pf.

— Eine Auswahl des historisch. Bedeutsamen aus sämrtl. neun Büchern. II. Kommentar, von *J. Franke*. Münster, Aschendorff. 132 p.

— Auswahl, von *Kallenberg*. Leipzig, Velhagen und Klasing. 2 Teile. 3 M. 60 Pf.

— Auswahl, von *H. Stein*. Teil I. II. Text. Berlin, Weidmann. — Anmerkungen.

— Book IV-VI. With introd., Notes, etc. ed. by *R. W. Macan*. London, Macmillan. 2 vol. 32 Sh.

Asseman. — Voir SECTION IV.

Cerrato, L., L'arte storica in Erodoto di Alicarnasso. Discorso. (Annuario d. Univ. di Genova per 1895-1896.)

Hoffmann, O., Ein verkanntes Wort bei Herodotus. ἀπαζοί, neutr. ἀπαζή. (Beitr. z. Kunde d. indogerm. Sprach., XXI, 2, p. 145-147.)

Korec, J., Znal-li Herodot Makedonii z Autopsie. (Ceské Museum filol., I, 2, 3.)

Lefébure, E., Protée dans la chronologie d'Hérodote. (Le Muséon, XIV, 1, p. 63-72.)

Nehmeyer, Syntact. Bemerkungen zu Herodot. Progr. Darmstadt in-4. 24 p.

Perdikidis, K., Κριτική μελέτη περί τῆς εἰς Συρίαν ἐκστρατείας τοῦ Φαραῶ Νεχῶ ἢ Νεχῶ καθ' Ἡρόδοτον. (Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει Ἑλληνικός φιλολογικός σύλλογος, XXV, p. 8-38.)

Pirro, A., Studi erodotei. (Annali d. Scuola norm. sup. di Pisa. Filos. e filol. X.)

Prasek, J.-V., Povaha Herodotovych zprav o dejinach medskyh a prameny Klinospině (Ceské Mus. filol. I, 2, 3.)

Sayce, A.-H., The Egypt of the Hebrews and Herodotus. London, Rivington. 358 p.

7 Sh. 6 d.

— New York, Macmillan.

2 Doll.

Schneider, St., Utajona polemika Herodota z Protogorasem. (Eos, II, 1, p. 13-19.)

Sitzler, J., Jahresbericht über Herodot für 1891-1894. (Schluss.) (Bursians Jahresb. t. LXXXIII, 4-5, 6.)

Stourac, F., Ueber den Gebrauch des Genetivus bei Herodotus (Forts.) Progr. Oltmütz. 19 p.

HÉRONIDAS.

Hense, O., Ein Vorbild des Herodas. (Rh. Mus., L, 1, p. 140-141.)

Herzog, R., Koios und Kos. (Hermes, XXX, I, p. 154-155.)

Sonny, A., Ad Herodam. (Rev. russe de philol. VIII, 1, p. 108-110.)

HÉSIODE.

Danielsson, O. A., Hesiodæa. (Eranos, I, 1, p. 1-10.)

Puntoni, V., Sopra alcune interpolazioni nel testo delle Titanomachia esiodea. (Studi ital. di filol. class. III, p. 35-67.)

— Sulla II^a parte del Catalogo degli Olimpici nella Teogonia esiodea. (Ibid., p. 193-204.)

Rzach, A., Die Sippe des Codex Messianus der hesiodischen Erga. (Serta Harteliana, p. 209-223.)

Warr, G. C. W., The hesiodic Hecate. (Class. Review, IX, 8, p. 390-393.)

HÉSÏCHÏUS.

Herwerden, H. van, Commentatio critica in Hesychium. (Mnemosyne, XXIII, 3, p. 329-346; 4, p. 360-383.)

— Emendationes selectae in Hesychium. (Verslagen en mededeel d. k. Akad. v. wetensch. XI, 2, p. 179-213.)

Lewy, H., Zu Hesychios. (Berliner philol. Wochenschr. 1895, n. 51, col. 1628.)

Rutherford, W. G., Hesychiana. (Class. Review, X, 3, p. 153-154.)

HIMÉRIUS.

Teuber, C. F., De lacunis Himeri in orationibus integris a Duebnerio editore notatis. Progr. d. König Wilhelm Gymn. Zu Breslau. 9 p. in-4.

HIPPIATRIQUES.

Oder, E., De Hippiatricorum codice Cantabrigiensi. (Rh. Mus., LI, 1, p. 52-69.)

HIPPOCRATE, Hippocratis opera quae feruntur omnia. Vol. I. Rec. H. Kühnwein. Prolegomena conscripserunt J. Ilberg et H. Kühnwein. Leipzig, Teubner, cxxxii, 248 p. 1 pl. fotogr. 6 M.

Fuchs, R., Zu den Epidemien I des Hippocrates. (Philol., LV, 1, p. 62-72.)

Ilberg, J., De Hippocratis Epidemiorum libri III characteribus. (Philol., LIV, 3, p. 396-402.)

— Voir ÉROTÏEN.

HIPPOLYTE.

Bonwetsch, N., Die handschriftliche Ueberlieferung des Danielcommentars Hippolyts. (Nachrichten v. d. k. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen, 1896, 1, p. 16-42.)

HISTORIENS.

Papavassiliou, G. A., Κριτικαὶ παρατηρήσεις εἰς ἱστορικοῦς (Ἀθηνᾶ, VIII, 1, p. 69-80.)

Schmidtmayer, R., De orationibus quae in libris veterum rerum gestarum scriptorum sunt, brevis commentatio. Progr. Budweis. 15 p.

HOMÈRE. Homers Gedichte. II. Teil. Die Ilias. Bearb. v. O. Henke. Mit Register der Personennamen und der geograph. Namen. Leipzig. Teubner, 1896.

— Antologia omerica. Libri scelti dell' Iliade, collegati dai somarij dei luoghi omessi e ann. per uso del liceo, da C. Tincani. Bologne, Zanichelli, in-16, vii, 459 p. L. 3.

— Iliad. Ed. by W. Leaf and M. A. Bayfield. Vol. I (I-XII). London, Macmillan. 6 sh.

— Odyssee. Principaux chants (I, II, VI, XI, XXII, XXIII), par Maurice Croiset. Paris, Arm. Colin, 1894, in-16.

Albrecht, Kampf und Kampfschilderung bei Homer. Progr. Naumburg a. S., in-4, 25 p.

Allegoriae homericae ex codice Vindobonensi primum editae ab A. Ludwich. Königsberg. in-4, 18 p.

Allen, T. W., The text of the Homeric hymns. I. (Journ. of Hell. Studies, XV, 1, p. 136-183.)

— II. (Ibid., XV, 2, p. 251-313.)

Arnold, M., On translating Homer. Popular ed. London, Smith, etc. 178 p. 2 sh. 6 d.

- Bach**, Ueber die Auswahl der Schullektüre der Homerischen Dichtungen, insbesondere der Odyssee. (Gymnasium, XIII, 3-4.)
- Battistic, N.**, La Nekyia, ossia il libro XI dell' *Odisea* considerato dal lato linguistico e sintattico e confrontato col resto delle poesie di Omero. Zara, tip. Jenkovic, 261 p.
- Caldi Scalcini Alba Cinzia**, La donna come elemento etico ed estetico nell' epoea omerica. Conferenza. Udine, tip. Bardusco, 1896, in-16. 63 p.
- Carlsson, St.**, De generibus verbi homerici. I. Diss. Lund, Maeström, 1896. 162 p.
- Carreri, F. G.**, Della perpetua adolescenza d'Achille nell' *Iliade*. Udine. 10 p. (Extr. des Atti dell' Accad. di Udine, Serie II, vol. XV.)
- Caner, P.**, Grundfragen der Homer-Kritik. Leipzig, Hirzel, 321 p. 6 M.
— Anmerkungen zur Odyssee. Heft 2. Berlin, Grote. 1 M. 20 Pf.
- Chaignet, A. E.**, Les héros et les héroïnes d'Homère. Paris, Hachette, 1894, vi, 301 p.
- Coupe, C.**, Note on the Homeric diaeresis. (Class. Review, 1894, n. 6, p. 311.)
- Croiset, M.**, Homère. (Pages choisies des grands écrivains. (Paris, A. Colin, 1896, in-12.)
- Diefs**, Ueber den Genfer Iliaspapyrus nr. VI. (Archiv f. Stenographie, XLVII, p. 590.)
- Dufour**, L'hexamètre homérique. I, II. (Rev. de métrique et de versification, 1, 2, 3.)
- Engelbrecht, A.**, Die Cäsuren des homerischen Hexameters. Randglossen zu den Lehren der Antiken und modernen Metriker. (Serta Hatteliana, p. 293-312.)
- Englert, S.**, Kurzgefasste Inhaltsangabe der *Iliade* und *Odyssee* zum Gebrauche beim Unterricht. Eichstädt. (Leipzig, Teubner), in-12. 16 p. 20 Pf.
- Erhardt, L.**, Homerische Grundfragen. (Preussische Jahrbücher, t. LXXXII, 1, p. 149-164.)
- Gehring, A.**, Index homericus. Appendix hymnorum vocabula continens. Leipzig, Teubner. iv, 235 p. 6 M.
- Gravez, L.**, Manuel d'antiquités homériques devant servir principalement à l'étude de l'*Iliade*. Louvain, Peeters, 1894, viii, 116 p. 1 fr. 50 c.
- Grimm, H.**, Homer. *Ilias* II. 10. bis letzter Gesang. Berlin, Besser. 405 p. 8 M.
— I (1890) et II. 14 M.
- Hagen, von**, Sirenen-Gesang. Eurylochus, der Demagoge der *Odyssee*. (Lehrproben und Lehrgänge, n. 47.)
- Heinrich, A.**, Troja bei Homer und in der Wirklichkeit. Progr. Graz. 47 p.
- Hellem, F. B. R.**, The women of the Homeric poems. (Univ. of Toronto quarterly, I, 2, p. 113-127.)
- Hesselmeier**, Drei homerische Epitheta ornantia für das Meer: porphyreos, melas und oiops. (Süddeutsche Blätter f. höhere Unterrichts-Anstalten, 1895, 20-21.)
- Higgins, L. R.**, Βοῤῥομυ in Homer. (The Class. Review, IX, 8, p. 393-395.)
- Hoff's, F. van**, Zum 100. Jährigen Jubiläum der homerischen Frage. (Süddeutsche Blätter f. höhere Unterrichts-Anstalten, 4, 5.)
- Hollander, H.**, Ueber die neu bekannt gewordenen Handschriften der homerischen Hymnen. (Festschr. zur 300j. Jubelf. d. Gymn. Osnabrück. 24 p.)
- Hoogvliet, J. M.**, Homérica. (Ἐλλάς, V, 4.)
- Howes, G. E.**, Homeric quotations in Plato and Aristotle. (Harvard Studies n. 6.)
- Jelinek, F.**, Homerische Untersuchungen. I. Die Widersprüche im II. Theile der *Odyssee*. Versuch einer Herstellung der Verwandlungsodyssee. Progr. Wien, Hölder, gr. in-8. 50 p. 1 M.
- Joseph**, Palaeste des homer. Epos. Berlin, Siemens. 2 M.
- Kleffer**, Die epitheta ornantia bei Homer und Vergil nach dem Commentar Servius I. II. (Süddeutsche Blätter f. höhere Unterrichts-Anstalten, III, 3 et 11.)
- Kluge, H.**, Die topogr. Angaben der *Ilias* und die Ergebnisse der Ausgrabungen auf Hissarlik. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, p. 17-32.)
- Knoetel, J.**, Homeros der Blinde von Chios und seine Werke. II. (Schluss). Leipzig, Grunow. xvi, 396 p. 4 M. 50 Pf.
- Krejci, J.**, Sur les ἀπαιξ εἰρημὲνχ homériques (en tchèque). (Listy filolog., 3, 1895, 1, 2, 3, 5.)
- Lange, A.**, Welche Auswahl ist aus den homerischen Epen für die Schullektüre zu treffen? (Lehrproben und Lehrgänge, 43.)
- La Roche, J.**, Ein falscher Grundsatz homerischer Metrik. (Zeitschr. f. d. Oesterr. Gymn., XLVI, 7-8, p. 577-588.)

— *Metrische Excursus zu Homer.* (Wiener Studien, XVII, 2, p. 165-179.)

Lawton, W. Cr., *Art and humanity in Homer.* London, Macmillan. 1896, in-32. 304 p. 3 sh.

Lefèvre, A., *Les temps homériques, Hommes et Dieux, mœurs et croyances. Leçons.* (Extr. de la Revue de linguistique.) Paris, Maisonneuve. 163 p.

Ludwig, A., *Der Knightianismus und die Grundfragen der homerischen Textkritik.* (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 1, p. 1-16.)

— *Die ursprüngliche Gestalt von Ilias B 1-454.* (Sitzungsber. d. Böhm. Gesellsch. d. Wiss.). T. à p. Prague, Rivnac, 1896. 24 p.

Magnus. — Voir section XIII.

Molhuysen, Ph. Chr., *De tribus Homeri Odysseae codicibus antiquissimis.* Leiden, Sijthoff, 1896. 135 p.; 3 schriften.

Moreau, F., *Les finances de la royauté homérique.* (Rev. des ét. gr., VIII, 31, p. 287-320.,

Mulvany, C. M., *Some forms of the Homeric subjunctive.* (Class. Review, X, 1) p. 24-27.)

Naumann, E., *Jahresbericht über Homer mit Ausschluss der hœheren Kritik.* (Zeitschr. f. d. Gymnasialwesen, 1895, nov., p. 338-352, und dez., p. 353-414.)

Olivieri, A., *La morte di Agamemnone secondo l'Odissea.* (Riv. di filol., 2, II, 1, p. 145-207.)

Peppmüller, R., *Ueber das 4. homerische Epigramm.* (Fleckeisens Jahrb., t. CLI, 7-8, p. 433-441.)

Platt, A., *Homer's Similes.* (Journ. of philol., n. 47, p. 28-38.)

— *The Slaying of Suitors.* (Ibid., p. 39-45.)

— *Homerica.* (Ibid. n. 46, p. 211-219.)

Poehlmann, R., *Zur geschichtlichen Beurtheilung Homers.* (Aus Altertum. p. 56-104.)

— *Die Feldgemeinschaft bei Homer.* (Ibid., p. 105-148.)

Reichel, W., *Zu den homerischen Waffen. Eine Entgegnung.* (Zeitschr. f. d. österr. Gymn. 1895, 8-9, p. 824-837.)

— *Die Orsothyre im homerischen Megaron.* (Archaeolog.-epigraph. Mittheilgn aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 1, p. 6-12.)

Reisch, E., *Ithaka.* (Serta Harteliana, p. 145-159.)

Rief, F. X., *Wert des Iliaslektüre f. die Jugendbildung II.* Progr. v. Ehinger. Stuttgart, in-4. 59 p.

Rohde, E., *Nekyia.* (Rh. Mus., L, 4, p. 600-635.)

Rosenberg, E., *Eurylochos.* (Jahrb. f. paedagogik, t. CLIV, 1, p. 62-64.)

Rothe, G., (Jahresbericht über Homer. Höhere Kritik. (Jahresb. d. philol. Vereins zu Berlin, XXI, 1, p. 1-27; XXII, 6, p. 184-192.)

— *Die Homerische Frage.* (Grenzboten, LV, 8, p. 379-387; 2, p. 422-428; 10, p. 456-461.)

Sandwell, B. K., *On translating Homer.* (Univ. of Toronto quarterly, II, 3, p. 227-239.)

Sarauw, Chr., *Peiraen i Iliadens anden Sang.* (Nord. Tidskrift for filologi, IV, 1-2, p. 1-27.)

Scholl, F., *Ilias I, 291. Eine Kritisch-exegetische Betrachtung.* Progr. Schweinfurt. 30 p.

Schulze, E., *Zu Homers Odyssee [E, 343 ff.].* (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 3-4, p. 171-172.)

Sitzler, *Zu Homer. — Zu den griech. Tragikern.* (Gymnasium, XIV, 11.)

Spingel, A., *Der Tod des Patroklos in der Ilias.* (Hermes, XXXI, 2-3, p. 81-86.)

Valeton, M., *Ad compositionem Iliadis.* (Mnemosyne, XXIII, 4, p. 390-454.)

HYMNES DELPHIQUES.

Allen, F. D., *On the inscriptional hymn to Apollon recently discovered at Delphi.* (Proceed. of the Amer. philol. Assoc. n. 25.)

Kawczynski, M., *Dwa hymny delfickie na cześć Apollina.* (Eos, II, 1, p. 28-47.)

Wackernagel, J., *Das Zeugniß der delphischen Hymnen über den griechischen Accent.* (Rh. Mus., LI, 2, p. 304-305.)

Voir aussi la section IX.

HYPÉRIDE.

Levi, L., *Hyperidea.* (Studi ital. di fil. class. III, p. 246-248.)

Lipsius, J. H., Zu Hyperceides Rede gegen Athenogenes. (Philol., LV, p. 39-45.)

IGNACE (Ignatius Magister).

Mueller, G. Fr., Zu der handschriftlichen Ueberlieferung der Tetrasticha des Ignatius. (Byz. Z. V, p. 311-318.)

ISOCRATE.

Drerup, E., Epikritisches zum Panegyricus des Isokrates. (Philol., LIV, 4, p. 636-653.)

— De Isocratis orationibus judicialibus quaestiones selectae. (Extr. de Jahrb. f. class. Philol. 22. Suppl. — Bd.) Leipzig, Teubner, 1896, 37 p. 1 M. 60 Pf.

— Qui orationum isocratearum in archetypo codicum ordo fuerit. (Rh. Mus., LI, 1, p. 21-26.)

Martin, A., Nouvelles études sur le manuscrit d'Isocrate du fonds d'Urbini (suite et fin). (Rev. de philol., XIX, 3, p. 188-195.)

Muenschler, G., Quaestiones Isocrateae. Diss. Göttingen, Dieterich, 86 p.

Wolff, E. — Voir **LYSIAS**.

JAMBLIQUE, On the mysteries of the Egyptians, Chaldaeans and Assyrians, translated by *T. Taylor*, 2nd éd. London, Dobbel, 356 p.

Hultsch, F., Erläuterungen zu dem Berichte des Jamblichus über die vollkommenen Zahlen. (Nachrichten v. d. k. Gesellsch. d. Wiss. und d. Georg.-Aug. Univers. zu Göttingen, 1895, 3, p. 246-255.)

JEAN CHYRSOSTOME (saint).

Daniel, D., Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου ἡ γενικὴ ἠθικὴ ἐν τῇ σγῆσει αὐτοῦ πρὸς τὴν τῆς ἐλληνικῆς φιλοσοφίας. Diss. "Εν Βιζοντῆ, 1894. 38 p.

Papadopoulos, Ch., Les écrits de saint Jean Chrysostome au point de vue philologique (en norvégien). (Christianskoje Ctenije, 1895, 3-4, p. 411-421.)

Rain, A., Saint Jean Chrysostome et la vie de famille de son temps (en norvégien). (*Ibid.*, p. 225-248.)

Volk. — Voir **GRÉGOIRE DE NAZIANZE**.

JEAN LE GÉOMÈTRE.

Voltz, L., Zu dem Πραγματισμός des Joannes Geometres. (Byz. Z., V, p. 481-483.)

JEAN LYDUS. — Voir **LYDUS**.

JOEL, chronographe.

Lambros, Sp. P., Ein Codex des Joel. (Byz. Z., V, p. 318.)

JOSEPH BRYENNE.

Meyer, Th., Des Joseph Bryennios Schriften, Leben und Bildung. (Byz. Z., V, p. 74-111.)

JOSEPHÉ. Josephi Flavii opera omnia. Post Imm. Bekkerum recogn. *Sam. Adr. Naber*. Vol. VI (finis). Leipzig, Teubner, 1896. 4 M.

— Opera. Ed. *B. Niese*. Vol. VII. Berlin, Weidmann. 4 M.

— Josephi epitomae adhuc ineditae pars VII, a *B. Niese* prolata. Progr. Marburgi, 1894, in-4°.

— Pars VIII. *Ibid.*, 1895.

Asmussen, F., Josephus und das Christenthum. (Deutsch-evang. Blätter, XXI, 3, p. 183-191.)

Mez, A., Die Bibel des Josephus, untersucht f. Buch V-VII des Archæologie. Basel, Jaeger und Kober. 84 p. 2 M. 40 Pf.

Mueller, G. A., Christus bei Josephus Flavius. Ein krit. Untersuchung als Beitrag zur Lösung der berühmten Frage und zur Erforschung der Urgeschichte des Christentums. 2. v. e. Nachtrag vermehrte Aufl. Innsbruck, Wagner. iv, 60 p. 1 M. 60 Pf.

Niese, B., De testimonio christiano quod est apud Josephum, Antiq. jud., XVIII, 63 sq. disputatio. 2nd. lect. 1893-1894. Marburgi, in-4°. 10 p.

— Der Jüdische Historiker Josephus. (Historische Zeitschr., LXXVI, 2, p. 193-237.)

Unger, G., Zu Josephos. (Sitzungsb. d. k. Akad. d. Wiss. zu München, 1895, 4, p. 551-604.)

Weil, H., Quelques passages de la *Guerre des Juifs* de Josephé. (Rev. des ét. gr., IX, n° 33, p. 28-31.)

JUSTIN, martyr, et Pseudo-Justin.

Batiffol, P., Notes d'ancienne littérature chrétienne. L'auteur véritable de l'Épithape ad

Zenam et Serenum. (Rev. bibl., V, p. 114-122.) [Texte retiré à J. et attribué à Sisinnios. év. de C. P.]

Eberhard. — Voir ATHÉNAGORE.

Funk. Die pseudojustinische. « Expositio rectae fidei ». (Schluss.) (Theol. Quartalschr., 1896, t. LXXVIII, p. 224-250.)

Harnack, A. Die pseudojustinische « Rede an die Griechen ». (Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss. zu Berlin, 1896, n. 27-28, p. 627-646.)

LEXICOGRAPHES.

Wentzel, G. Beiträge zur Geschichte der griechischen Lexicographen. (Sitzungsber. d. k. preuss. Akad. d. Wiss. zu Berlin, 1895, n. 26, p. 477-487.)

LONGIN.

Dionysios oder Longinos, über das Erhabene. Uebersetzt und mit krit. und exeget. Bemerkungen versehen von *G. Meinel*. Progr. Kempten. 58 p.

Brighentius, E. De libelli περί Ψψουζ auctore. Diss. Patavii, typ. Seminarii. 49 p.

LONGUS.

Reich. — Voir ALCIPHON.

LUCIEN (et Pseudo-Lucien).

Lucianus. Recogn. *J. Sommerbrodt*. Vol. II pars posterior. Berlin, Weidmann. 1896. 5 M. 40 Pf.

— Oeuvres complètes. Traduction de *Belin de Ballu*, revue et corrigée par *L. Humbert*. Paris, Garnier, frères, 1896, 3 vol. in-18. 6 fr.

— I Dialoghi dei morti, con le note di *Nic. Lapegna*. Torino, tip. Salesiana, in-16. 62 p.

— The Timon. Fritzsche's text, with notes and vocabul., by *J. B. Sewall*. Boston, Ginn, 1896. 6 et 145 p., in-16.

Chabert, S. La prononciation du grec sous Marc-Aurèle, d'après Lucien. (Annales de l'Univ. de Grenoble, VII, 3, p. 509-527.)

Cr. (Crusius), O. Ein Tragiker-fragment bei Lucian. (Philol., LIV, 3, p. 576.)

Distel, Th. Die erste Verdeutschung des 12. Lukianischen Todtengesprächs (nach einer urtextlichen Handschrift) von Johann Reuchlin (1495) und Verwandtes aus der Folgezeit. Eingeleitet und erläutert. (Zeitschr. f. vergleich. Litteratur, VIII, 4-5, p. 408-417.)

Mandybur, T. O Lykiana dialoga περί παρασίτου, I, II. (Eos, II, 2, p. 132-148.)

Menzel, H. De Lucio Patrense, sive quae inter Lucianum librum qui Λούκιος ἢ ὄνομα inscribitur, et Apulei Metamorphoseon libros intercedat ratio. I. Progr. Meseritz, in-4°. 16 p.

Müller, P. R. — Voir LYSIAS.

Rohde, E. Φιλόπατρις. (Byz. Zeitschr., V, p. 1-15.)

LYCOPHRON.

Bates, W. N. The date of the poet Lycophron. (Proceed. of the Amer. philol. Assoc., n. 25.)

— Harvard Studies, n. 6.

Holzinger, G. von, Bemerkungen zu Lykophron. (Serta Harteliana, p. 89-92.)

LYCURGUE. L'Orazione contra Leocrate. Comment. da *A. Cima*. Rome, Loescher, 1896. 1 l. 50 c.

LYDUS. Fragments inédits de Lydus περί διοστρημειῶν, recueillis par *Ch. Graux*; publiés par *Albert Martin*. (Rev. de philol., XX, 1, p. 23-35.)

Wuensch, R. Zu Lydus de Ostentis. (Byz. Z., V, p. 410-421.)

LYSIAS. Eight orations ed. with introd. and appendices by *M. H. Morgan*. Boston, Ginn, in-12, 53 et 223 p. 1 dol. 50 c.

Forman, L. L. Ethopoia in Lysias. (Class. Review, X, 2, p. 105-106.)

Holmes, H. Index lysiacus. Rome, Cohen, VII, 213 p.

8 M.

Müller, P. R. Zu Lysias und Lukianos. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 5, p. 300-304.)

Vianello, N. L'ottava orazione di Lisia e la società private ateniesi. Genova. 30 p.

Wolff, E. Quae ratio intercedat inter Lysiae epitaphium et Isocratis panegyricum. Diss. Berlin, Mayer and Müller, 1896, 43 p. 1 M.

MALALAS.

Gleye, G. F., Beiträge zur Johannesfrage. (Byz. Z., V, p. 422-464. [Jean Malalas, J. d'Antioche, etc.] — Voir MÉNANDRE, poète.

Rüger, A., Studien zu Malalas. Präpositionen and Adverbien. etc. Kissingen, bei Weinberger. 56 p.

Sestakof, S., Sur la traduction slave de Malalas (en russe). (Rev. byz. russe, II, p. 372-377.)

MANUEL HOLOBOS.

Treu, M., Manuel Holobolos. (Byz. Z., X, p. 533-559.)

MARC-AURÈLE.

Sonny, A., Zur Ueberlieferungsgeschichte von M. Aurelius εἰς ἑαυτὸν. (Philol., LIV, 1, p. 181-183.)

MARCELLUS SIDETA.

Roscher, W. H., Das von der « Kynanthropie » handelnde Fragment des Marcellus von Side. Leipzig, Hirzel, 1896. 92 p. 3 figg. (Extr. des Abhandlgn d. kön. Sächs. Gesellsch. d. Wiss.) 4 M.

MARC LE DIACRE. Marci Diaconi vita Porphyrii episcopi Gazensis, ediderunt Societatis philol. Bonnensis Sodales. Leipzig, Teubner, 1896. 2 M. 40.

MAXIME DE TYR.

Hobeln, H., De Maximo Tyrio quaestiones philologicae selectae. Jessa, Pohle, 1896. III, 99 p. 2 M.

MAXIME PLANUDE. — Voir PLANUDE.

MAZARIS.

Lambros, Sp. P., Mazaris und seine Werke. (Byz. Z., V, p. 63-73.)

MÉLÉAGRE.

Radinger, C., Meleagros von Gadara. Eine litterar-geschichtliche Skizze. Innsbruck, Wagner, V, 115 p. 2 M.

— Der Stephanos des Meleagros von Gadara. (Philol., LIV, 2, p. 297-310.)

MÉNANDRE, poète.

Gleye, C. E., Ein Menandersvers bei Malalas. (Byz. Z., V, p. 336.)

MÉNANDRE, historien.

Apostolopoulos, M., Μέλανδρος Πρότεκτωρ μιμητής Ἀγαθίου. Diss. Erlangen et Athènes, 1893. 40 p.

MICHEL, GLYKAS.

Draeseke, J., Zu Michel Glykas. (Byz. Z., V, p. 54-62.)

Krumbacher, K., Michael Glykas; eine Skizze seiner Biographie und seiner litterarischen Thätigkeit, nebst einem unedierten Gedichte und Briefe desselben. Munich, Franz. (Extr. des Sitzungs. d. philol.-philol. und d. hist. Classe d. k. bayer. Akad. d. Wiss. 1894, H. 3, p. 391-460.)

MUSÉE.

Ludwich, A., Ueber die Handschriften des Epikers Musaios. Progr. Königsberg, in-4^o. 16 p.

MYTHOGRAPHES. Mythographi graeci. Vol. II, Fasc. 1. Leipzig, Teubner. (Parthenii libellus περί ἑρωτικῶν παθημάτων, ed. P. Sakolowski. Antonini Liberalis μεταμορφώσεων συναγωγή, ed. E. Martini.) 2 M. 40 Pf.

NÉMÉSIIUS.

Burkhard, G., Scholia verbis Nemesii adiecta e codice Dresdensi. (Serta Harteliana. p. 84-88.)

NICÉPHORE, patriarche.

Burckhardt, A., Der Londoner Codex des Breviarium des Nicephoros P. (Byz. Z., V, p. 464-477.)

NICOLAS DE DAMAS.

Reimann, E., De fonte nonnullorum fragmentorum Nicolai Damesceni libri qui erat inscriptus παραδόξων ἕθῶν. Berliner Inaug.-Diss. Gottingue. 42 p.

— Quo ex fonte fluxerit Nicolai Damasceni παραδόξων ἐθῶν συναγωγή. (Philol., LIV, 4, p. 604-709.)

NICOLAS LE SOPHISTE.

Graeven, H., Die Progymnasmata des Nicolaus. (Hermes, XXX, 3, p. 471-473.)

NICOMACHE DE GÉRASE.

Anonymi prolegomena in Introductionem arithmeticam Nicomachi. (Diophante, ed. Tannery, II, p. 73-77.)

NUMÉNIUS.

Ruelle, G. E., Le philosophe Numénius et son prétendu traité « De la matière ». (Rev. de philol., XX, 1, p. 36-37.)

ORACLES CHALDAIQUES.

Kroll, W., Die chaldaischen Orakeln. (Rh. Mus., L, 4, p. 636-639.)

ORACLES SIBYLLINS.

Rzach, A., Zn den Sibyllinischen Orakeln. (Wiener Studien, XVII, 2, p. 310-344.)

ORATEURS.

Blackert, A., De praepositionum apud oratores atticos usu quaestiones selectae. Diss. Marburg, 1894. 48 p.

Schmid, J., De conviciis a X oratoribus atticis usurpatis. I. Progr. Amberg. 38 p.

ORIGÈNE.

Klein, C., Die Freiheitslehre des Origenes in ihren ethisch-theologischen. Voraussetzungen und Folgerungen im Zusammenhang mit der altgriechischen Ethik. Leipziger Inaug.-Diss. Strassburg, 1894. 75 p.

ORPHICA.

Orpheus, The mystical hymns. Translated from the Greek, und demonstrated to be the invocations which were used in the Eleusinian mysteries, by *Thomas Taylor*. New ed. London, Dobell. 266 p. 5 sh. 6 d.

Rhode, E., Orphisches (Philol., LIV, 2, p. 374-375.)

PACHYMÈRE (GEORGES). — Voir GEORGES PACHYMÈRE.

PALAMAS — Voir GRÉGOIRE PALAMAS.

PALÉPHATE.

Vitelli, G., Ancora un Codice di Palefato. (Studi ital. di filol. classica, III, p. 31-34.)

— Nuove osservazioni sopra l'opuscolo di Palefato περί ἀπίστων. (Extr. dagli Studi ital. di filol. class., vol. IV.) Roma-Firenze, tip. Bencini, 31 p.

PAPIAS.

Conybeare. — Voir BIBLE GRECQUE.

PAPYRUS.

Corpus papyrorum Raineri archiducis Austriae. Vol. I, Wien, Hof- und Staatsdruckerei, gr. in-4. (I. Griech. Texte hrsg. von *C. Wessely*, 1. Bd. : Rechtsurkunden unter Mitw. von *L. Mitteis* (40 M.). II. Koptische Texte hrsg. von *J. Krall*, 1. Bd. : Rechtsurkunden. (32 M.)

— An Alexandrian erotic fragment and other Greek papyri, chiefly Ptolemaic, Edit. by *B. P. Grenfell*. Oxford, Clarendon Press, 1896, in-4. 158 p. 8 sh. 5 d.

— (Papyrus de Berlin.) Aegyptische Urkunden aus den Koen. Museen zu Berlin. Griechische Urkunden, 4-12^{tes} Heft. Berlin, Weidmann, 1894-1895, in-4^o.

— — Vol. II, 1-8, 1896.

— Les Papyrus de Genève, transcrits et publiés par *J. Nicole*, 1^{er} vol. : Papyrus grecs : Actes et lettres, 1^{er} fasc. Genève, Georg, gr. in-4^o. 4 fr.

Bobynin, V. V., Le papyrus gréco-égyptien d'Akmm. (En russe.) (Fizikomatem. naonki, 12 [1893-1894], p. 301-340.)

Couvreur, P., Inventaire sommaire des textes grecs classiques retrouvés sur papyrus. (Rev. de philol., XX, 4, p. 165-174.)

Dareste, R. Un document juridique égyptien de l'époque romaine. (Rev. des ét. gr., IX, n. 34, p. 175-185.) [Texte et trad. franç.].

— Les papyrus gréco-égyptiens du musée de Berlin. (Journ. des sav., janvier 1895.)

Grenfell, B. P. Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus. Ed. from a Greek papyrus in the Bodleian Library, with a transl., commentary, etc... Introd. by *J. P. Mahaffy*. Oxford Clarendon Press, 1896, in-4^o. 309 p. 31 sh. 6 d.

Kenyon, F. G. Une épigramme sur la bataille d'Actium. (Revue de philol., XIX, 3, p. 177-179.)

Kroll, W. Zu den Zauberpapyri. (Philol., LIV, 3, p. 560-565.)

Mahaffy, J. P. The Flinders Petrie Papyri, etc. — Appendix. Dublin, 1894. 5 sh.

— British Museum papyrus cccci. (Hermathena, XXI, p. 251-254.)

Mittels, L. Zur Berliner Papyruspublication. (Hermes, XXX, 4, p. 564-618.)

Mommsen, Th. Aegyptische Papyri. (Zeitschr. der Savigny-Stiftung f. Rechtsgesch., XVI, 2, p. 181-202.)

Nicole, J. Requête adressée à des officiers romains. (Papyrus inédit de la collection de Genève.) (Rev. arch., n. s., t. XXVII, p. 223-228.)

— La Correspondance de Flavius Abinnius, commandant de cavalerie. (D'après les papyrus de Londres et de Genève.) (Rev. de Philol., XX, 1, p. 43-52.)

— Une page de l'Oreste d'Euripide sur papyrus d'Égypte. (Rev. de philol., XIX, 2, p. 105-108.)

— Une spéculation à la hausse en l'an 141 de J.-C., d'après un papyrus de la collection de Genève. (Rev. des ét. gr., VIII, n. 31, p. 321-331.)

Novossadsky, N. Ad papyrus magicum bibliothecae parisiensis nationalis adnotationes palaeographicae (en russe). (Journal du Ministère russe de l'instr. publ., 1895, 12, p. 81-87.)

Weil, H. Remarques sur l'épigramme grecque découverte par Kenyon. (Rev. de philol., XIX, 3, p. 180-181.)

— Un monologue grec récemment découvert. (Rev. des ét. gr., IX, n. 34, p. 169-174.)

PARMÉNIDE.

Bidez. — Voir EMPÉDOCLE.

PARTHÉNIUS. — Voir MYTHOGRAPHES.

Drexler, W. Zu Parthenios. (Wochenschr. f. class. Philol., XIII, 10.)

PAUSANIAS.

Fallis, O. Pausanias über die Agora von Athen. Diss. München, 59 p., 1 pl.

Reuss, F. Die chronologischen angaben des Pausanias. (Fleckeisens Jahrb., t. CLI, 8, p. 539-556.)

PÉDIASIMUS.

Bassi, D. De Pediasimi libello περί τῶν δώδεκα ἀθλῶν τοῦ Ἡρακλέους, qui legitur in codice Vallicellano C 46. (Riv. di filol. e d'istr. classica, I, 3.) T. à p., 3 p.

PHILÉTAS.

Maas, E. De tribus Philetæ carminibus. Marburg, Elwert, in-4^o. 14 p. 60 Pf.

PHILODÈME.

Volumina rhetorica. Ed. *S. Sudhaus*. Supplementum. Leipzig, Teubner.

1 M. 80 Pf.

Volumina rhetorica. Ed. *S. Sudhaus*. II xxxii, 371 p.

5 M. 20 Pf.

Arnim, I. ab. De restituendo Philodemi de rhetorica libro II. Ind. lect., 1893-1894, in-4^o. 14 p.

Dietze, J. Die mythologischen Quellen für Philodemos' Schrift περί εὐσεβείας. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 3-4, p. 218-226.)

Ihm, M. Zu Philodem περί κολακείας. (Rh. Mus., LI, 2, p. 315-318.)

PHILON D'ALEXANDRIE.

Philonis Alexandrini opera quae supersunt. Edid., *L. Cohn* et *R. Wendland*. Vol. I, ed. *L. Cohn*. Adjecta est tabula phototypica codicis Vindobonensis. Berlin, Reimer, 1896. 9 M.

Philo about the contemplative life, or the 4th book of the treatise concer-

ning virtues; critically edited with a defense of its genuineness, by *F. C. Conybeare*. Oxford, Clarendon Press. New York, Macmillan. xvi, 403 p. 14 Sh.

Cabantous, J., Philon et l'épître aux Hébreux, ou Essai sur les rapports de la christologie de l'ép. aux Hébr. avec la philosophie judéo-alexandrine. (Thèse.) Montauban. 79 p.

Conybeare, F. C., On the Philonian text of the Septuagint. (*Jewish quarterly Review*, VIII, 29, p. 88-122.)

Montefiore, C. G., Florilegium Philonis. (*The Jewish Quart. Review*, VII, 27, p. 481-545.)

Ryle, H. E., Philo and Holy Scripture. London, Macmillan. XLVIII, 312 p. 18 Sh.

Stahl, J. M., Zu Philons Schrift vom beschaulichen Leben. (*Rh. Mus.*, LI, 1, p. 157-160.)

Tiktin, S., Die Lehre von den Tugenden und Pflichten bei Philo von Alexandrien. Diss., Breslau. 59 p. 1 M.

Wendland, P., Die Therapeuten und die platonische Schrift vom beschaulichen Leben. Ein Beitrag zur Geschichte des hellenistischen Judentums. (Extr. de *Jahrb. f. class. Philol.*, 22. suppl.) Leipzig, Teubner, 1896. 80 p. 2 M. 80 Pf.

PHÉNIX.

Radermacher, L., De Phoenicis loco. (*Rh. Mus.* LI, 2, p. 314-315.)

PHOIBAMMON.

Fuhr. — Voir HERMOGÈNE.

PHOTIUS.

Draeseke, J., Zu Photios' Biblioth. Cod. 1. (*Byz. Z.* V, p. 478-480.)

Wentzel, G., Zu den atticistischen Glossen in dem Lexicon des Photios. (*Hermes*, XXX, p. 367-384.)

PIGRÈS.

Kirchhoff, A., Der Margites des Pignes von Halicarnass. (*Sitzungsb. der k. preuss. Akad. d. Wiss.*, XXXIV-XXXV, p. 767-779.)

— Voir BATRACHOMYOMACHIE.

PINDARE.

Pindari Carmina, prolegomenis et commentariis instructa. Edid. *W. Christ.*, Lipsiae, Teubner, 1896. 14 M.

Araeri, V., La divinità, l'uomo et l'Eliseo in Pindaro. Genova, tip. d. Sordomuti, 1896, in-16. 75 p. L. 3.

Christ, von., Schnitzel aus einem Pindarwerkstätte. (*Sitzungsb. d. philol.-philol. und hist. Kl. d. Münch. Akad. d. Wiss.*, 1895, 1, p. 3-31.)

Croiset, A., La poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec, 3^e éd., Paris, flachette. XVIII, 462 p.

Jurenka, H., Psaumidea. Ein Beitrag zur höheren Kritik und zur Exegese des Pindar. (*Wiener Studien*, XVII, p. 1-20; 399-404.)

— Pindars Diagoras-Lied und seine Erklärer. (*Ibid.*, XVII, p. 190-196.)

— *Analecta pindarica*. (*Ibid.*, XVII, p. 197-203.)

Majkof, V., Sur Pindare (en russe). [*Fragm.*, 107 (74) B]. (*Στέφανος*, 1896, p. 181-182.)

Schroeder, O., Pindarica (suite). (*Philol.*, LIV., 1, p. 3-31.)

— Zur Sprache Pindars. (*Berliner philol. Wochenschr.*, XVI, 7.)

PLANUDE.

Treu, M. — Voir section VIII.

PLATON.

Œuvres de Platon, traduites par Victor Cousin. Seconde édition par *Barthélemy Saint-Hilaire*. Tome I (unique). Paris, Alcan, 1896.

Platon, Ausgewählte Dialoge. Erkl. von *H. Petersen*. I Tl. Apologie. Kriton. Nebst Abschnitten aus anderen Schriften. Text und Anmerkungen. Berlin, Weidmann, 1896. 1 M. 50 Pf.

L'Apologia di Socrate, con note italiane di *C. Fumagalli*. Verona, Tedeschi, in-16. 75 c.

— Costruzione, versione letterale e interpretazione latina. *Ibid.*, in-16, 152 p. L. 1, 80 c.

- Crito and part of the Phædo (chap. 57-67). With Introd. and notes, by *Ch. Haines Keene*. London, Macmillan. 144 p. 2 sh. 6 d.
- Ion et Hippias Minor. For the upper forms of schools. Ed. by *G. Smith*. London, Rivington Percival. 3 sh. 6 d.
- The Parmenides after the paging of the Clarke manuscript with Introd. and notes, by *W. Wardlawwaddell*. Glasgow, Maclehose, 1894. 31 Sh. 6 d.
- Phédon. Texte grec revu, avec une introduction et des notes, par *P. Couvreur*, 2^e éd., Paris, Hachette, 1896. 1 fr. 50 c.
- Phædo, with Introd., notes and appendices, by *C. S. Fearenside* and *R. C. Kerrin*. New York, Clide.
- Abbot, E.**, Plato's dialogues. A subject index. Oxford, Clarendon Press. 2 Sh. 6 d.
- Adam, J.**, Plato, Republic, II, 368 A and Symposium, 174 B. (Class. Review, X, 5, p. 237-239.)
- Albert, F.**, Die platonische Zahl und einige Conjecturen zu Platon. sowie zu Lukrez. Wien, Hölder. VII, 48 p., 1 pl. 1 M.
- Apelt, O.**, Die neueste Athetese des Philebos. (Archiv f. Gesch. d. Philos. N. F., II, 1, p. 1-23.)
— Platons Sophistes in geschichtlicher Beleuchtung. (Rh. Museum, L, 3, p. 394-452.)
- Archer-Hind, R. D.**, Plato Timæus 51 B. (Journal of philology, n. 47, p. 49-53.)
- Benn, A.**, The idea of nature in Plato. (Arch. f. Gesch. d. Philos., IX N. F. II, 1, p. 24-49.)
- Bury, R. F.**, The later Platonism. (The Journ. of philol., XXIII, n. 46, p. 161-201.)
- Campbell, L.**, On the place of the Parmenides in the chronological order of the Platonic dialogues. (Class. Review, X, 3, p. 129-136.)
- Christ, A. Th.**, Beiträge zur Kritik des Platonischen Laches, Progr. Prag. 21 p.
- Conybeare, F. C.**, On the old Armenian version of Plato's Apology. (Amer. Journ. of Philol., n. 63, p. 300-323.)
- Cook, A. B.**, The metaphysical basis of Plato's ethics. Cambridge Deighton Bell. xv, 120 p. 6 sh.
- Couturat, L.**, De platoniciis mythis. (Thèse doctorale.) Paris, F. Alcan, 1896.
- Diederich, E.**, Die Gedanken der Platonischen dialoge Politikos und Republik. (Fleckeisens Jahrb. LI, IX und X-XI.)
- Dyroff, A.**, Ueber einen angeblichen « Philosophus » des Platon. (Hermes, XXXII, 1-2, p. 18-21.)
- Giussani, C.**, Osservazioni sul Cratilo di Platone. (Istituto lombard., rendic., II, 29, 1-4.)
- Halévy, E.**, La théorie platonicienne des sciences. Paris, Alcan, XL, 383 p. 5 fr.
- Haensel, H.**, Die philosophische Propædeutik und die Platolektüre in Prima. Progr. Linden, in-4. 12 p.
- Harris, W. A.**, Plato as narrator. A study in the myths. Diss. of the John Hopkins Univ. Richemond, Walthall. 48 p.
- Hartmann, J. L. V.**, Notæ criticae ad Platonis de rep. libros. Pars I (libb. I-V). Haag, Nijhoff, 1896. xvi, 159 p. 4 M. 25 Pf.
- Helberg, J. L.**, Exegetiske Smaaemaerkinger. — Ad Phædonem. (Nordisk Tidskrift for filology, IV, 4, p. 153-162.)
- Horn, F.**, Zur Philebosfrage. (Archiv f. Gesch. d. Philos., IX, 3, p. 271-297.)
- Horneffer, E.**, De Hippiæ maiore qui fertur Platonis. Diss. Goettingen, Dieterich, 1896. iv, 70 p. 1 M. 20 Pf.
- Howes.** — Voir HOMÈRE.
- Hussey, G. B.**, The incorporation of several dialogues in Plato's Republic. (Class. Review, X, 2, p. 81-85 et Transact. of the Amer. philol. Assoc. n. 26.)
— The more complicated figures of comparison in Plato. (Transact., etc., ibid.)
- Immisch, O.**, Philologische Studien zu Plato. I. Axiochus. Leipzig, Teubner, 1896. iv, 99 p. 3 M.
- Jackson, H.**, Plato, Phileb. 66 B. (Journ. of philol. n. 47, p. 48.)
- Joël, K.**, Der λόγος Σωκρατικός. (Arch. f. Gesch. d. Philos., IX, 1, p. 50-66.)
- Kovar, F. S.**, Legum platoniarum libri alterius vindiciæ. Pars altera. Progr. Prerove, 1894. 26 p.

Krejci, F., Zu Platons Theätet 191 C-E. (Listy filol., I, 2, p. 51-55.)

Landwehr, Ueber die Echtheit des platonischen Dialogs Laches und seine Verwendbarkeit im Gymnasialunterricht. Progr. Ravensburg, in-4. 25 p.

Levêque, Ch., La vie et l'œuvre de Platon, III. (Journ. des sav., mars 1895.)

Lutoslawski, W., Ueber die Echtheit, Reihenfolge und logische Theorie von Platons drei ersten Tetralogien. (Arch. f. Gesch. d. Philos., IX (N. F., II), 1, p. 67-114.)

Malusa, P., Nota al Fedone (p. 62 A). Venezia, tip. Emiliana. 23 p.

Mayer, J. B., Further note on Plato Rep., X, 597 E. (Class. Review, X, 5, p. 245.)

Meyor, P. — Voir *ΞΕΝΟΦΩΝ*.

— Zu Plato. (Gymnasium, XIV, 10.)

Natorp, P., Plato's Staat und die Idee der Sozialpädagogik. (Extr. de Archiv f. soz. Gesetzgebung und Statistik.) Berlin, Heymann. 34 p.

Oordt, J. W. G. van, Plato and the times he lived in. The Hague, Nijhoff; Oxford, Parker, in-4. 267 p. 8 sh. 6 d.

Perraud, Eurythmie et harmonie. Commentaire d'une page de Platon. Paris, Téqui, in-18. vi, 97 p.

Sartorius, M., Plato und die Malerei. (Archiv f. d. Gesch. d. Philos., IX, 2, p. 123-148.)

Schrlitz, C., Noch einmal die Gliederung des platonischen Dialogs Gorgias. (Fleckeisens Jahrb., t. CLI, 5-6, p. 343-362; 7, p. 442-462.)

Schneider, G., Platonismus und Christentum im Rahmen des humanisches Gymnasiums, (Jahrb. für... Paedagogik, t. CLII, 8, p. 378-386.)

Shorey, P., The idea of Good in Plato's Republic. (Studies in class. philol., 1896, n. 1.)

Siebeck, H., Plato als Kritiker aristotelischer Ansichten. I. (Zeitschr. f. Philosophie und philosoph. Kritik, CVII, 1, p. 1-28; 2, p. 161-176; CVIII, 1, p. 1-18; CIX, 110.)

Suman, Zu Platons Phaedon, p. 62 A. (Zeitschr. f. d. Oesterr. Gymn., XLVI, 4, p. 489-492.)

Tocco, F., Della materia in Platone. (Estr. dagli Studi ital. di filol. class., t. IV.) Firenze-Roma, tip. Bencini, 7 p.

Wirth, A., Lysidem post a. 394 a. Chr. compositum esse. (Amer. Journal of philol., XVI, 2, p. 211-216.)

— Platon's Lysis nach 394 v. Chr. entstanden. (Archiv f. d. Gesch. d. Philos., IX, 2, p. 163-164.)

PLOTIN. Plotinus. Select works. Translat. from the Greek, with an introd. cont. the substance of Porphyry's life of Plotinus, by *Th. Taylor*. A new ed. with preface and bibliography, by *G. R. S. Mead*. London, Bell, 1896. 418 p. 5 sh.

Covotti, A., La cosmogonia plotiniana e l'interpretazione panteistico-dinamica dello Zeller. (Rendiconti d. Accad. d. Lincei. Sc. mor. ser., V, t. IV, 7-8, p. 371-393; 9-10, p. 469-488.)

PLUTARQUE. Bloemlezing. Met aantekeningen uitgeg. door *S. J. Warren*, Leiden, Brill. 90 c.

— *Τὸ ἐν Δελοφοῖς* El. (Specimen de l'ed. major de *Bernardakis*, publié à l'occasion du 80^e anniversaire d'E. Curtius.) Leipzig, Teubner.

— Plutarchi Solonis capita XII priora, apparatus critico instructa et recognita ab *A. Schoene*. Progr. Kiel. 22 p.

Cr. (Crusius), O., Solon, 21. (Philol., LIV, 3, p. 559.)

Crusius, O., Ad Plutarchi de proverbii Alexandrinorum libellum commentarius. De proverbii Alexandrinorum libelli inediti fasc. II. Leipzig, Teubner, in-4. 72 p. 5 M.

— Ad Plutarchi, etc. Addendum. (Philol., LIV, 4, p. 746.)

Drachmann, A. B., Sticheometrisches zu Plutarch. (Hermes, XXX, 3, p. 475-477.)

Leonardos, B., Κριτικά καὶ ἐρμηνευτικά εἰς τὸν Πλουτάρχου Ἐρωτικόν. Diss. Erlangen; Athènes, 1894. 48 p.

Nachstedt, G., De Plutarchi declamationibus quae sunt « de Alexandri fortuna ». (Berliner Beiträge zur klass. Philologie. Veröff. von *E. Ebering*, II.) Berlin, Vogt.

Soltau, W., Nepos und Plutarchos. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 2, p. 123-131.)

— Plutarch's Quellen zu den Biographien der Gracchen. (Ibid., t. CLIII, 5; p. 357-368.)

— P. Corn. Scipio Nasica als Quelle Plutarchs. (Hermes, XXXI, 1, p. 155-160.)

Weissenberger, B., Die Sprache Plutarchs von Chaeronea und die pseudoplutarch. Schriften. I. Progr. Straubing, Hirmer. 37 p. 2 M.

Ziebarth, E., Zu den Vitae des Plutarch. (Krit. Randnoten aus Handexemplaren H. Sauppes, II.) (Philol., LIV, 3, p. 574-576.)

POÈTES COMIQUES.

Lautensach. — Voir POÈTES TRAGIQUES.

POÈTES MÉLIQUES. Frammenti della melica greca da Terpandro a Bacchilide, rivisti, tradotti e annotati da *L. A. Michelangeli*. Parte V. (Simonide di Ceo, Timocreonte Rodio, Corinna.) Bologna, Zanichetti. 137 p. L. 1, 50.

Street, J. A., Early Greek lyrics. (Univ. of Toronto quarterly, I, 1, p. 44-54.)

POÈTES TRAGIQUES.

Conradt, G., Ueber die anapästischen Einzugslieder des Chors der griechischen Tragödie und den Aufbau des Aias, des Philoktetes, der Eumeniden und des Agamemnon. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 3-4, p. 173-207.)

Kobylanski, J., De enuntiatorum consecutorum apud tragicos Graecos usu ac ratione. Progr. Kolomea, 1894. 56 p.

Lautensach. Grammatiscbe Studien zu den griech. Tragikern und Komikern. I. Personalendungen. Progr. Gotha, in-4. 32 p.

Schaefer, Ph., Das Particip des Aoristes bei den Tragikern. Progr. Fulda, 1894, in-4. 18 p.

Sitzler. — Voir HOMÈRE.

POLLUX.

Bethe, E., Die Ueberlieferung des Onomasticon des Julius Pollux. (Nachrichten von d. k. Gesellsch. d. Wiss. und d. Georg-Aug. Univ. zu Göttingen, 1895, 3, p. 322-348.)

POLYBE.

Bethe, E., Livius XXII, 7 cum Polybio IX, 3, 4 comparatus. (In Progr. d. Univ. Rostock, 1895, p. 10-15.)

Fassbaender, Fr., De Polybii sententiis condicionalibus. Progr. Münster in W., in-4. 13 p.

Glaser, O., De ratione, quae intercedit inter sermonem Polybii et eum qui in titulis saeculi III, II, I, apparet. (Giessener Inaug. Diss. Gissae, 1894. 83 p.)

Wunderer, C., Der poetische Brief des Polybius an Demetrius. (Philol., LIV, 3, p. 430-437.)

POSITONIUS.

Martini, E., Quaestiones Posidonianae. (Leipziger Studien f. class. Philol., XVII, 2, p. 341-402.)

Unger, G. F., Umfang und Anordnung der Geschichte des Posidonios. I. (Philol., LV, 1, p. 73-122.)

PROCLUS. Procli Lycii carminum reliquiae ab *A. Ludwich* editae. Progr. Königsberg, in-4. 31 p. 20 Pf.

Draeseke, J., Zu Proklos' « Hymnos auf Gott. » (Zeitschr. f. wissenschaftl. Theologie. XXXIX, 2, p. 293-303.)

Koch, H., Proklus als Quelle des Pseudo-Dionysius Areopagita in der Lehre vom Bösen. (Philol., LIV, 3, p. 438-454.)

Stiglmayr, J., Der Neuplatoniker Proclus als Vorlage des sogen. Dionysius. Areopagita in der Lehre vom Uebel. (Schl.) (Histor. Jahrb., XVI, 4, p. 721-748.)

PROCOPE DE CÉSARÉE. La guerra gotica. Testo greco emendato sui manoscritti con tradizione italiana a cura di *D. Comparetti*. Vol. I, Roma. XXXV, 215 p. (Fonti per la storia d'Italia pubbl. dall' Istituto stor. ital. Scrittori sec. VI. n° 23.) L. 12.

Bury, J. B., Nugae Procopianae. (Hermathena, 1896, n. 22, p. 358-361.)

Condos, K., Διορθώσεις εἰς τὸν Προκόπιον καὶ Κίνναμον. (Ἀθηνᾶ, VII, p. 499 et suiv.)

Kraseninnikof, M., Sur la tradition manuscrite de l'Histoire secrète de Procope (en russe). (Rev. byz. russe, II, p. 416-425.)

Pancenko, B., Sur l'histoire secrète de Procope (en russe). (Ibid., II, p. 24-57; 340-371; III, p. 96-117.)

PROCOPE DE GAZA.

Bratke, E., Handschriftliches zu Procopius von Gaza. (Zeitschr. f. wiss. Theologie, XXXIX, p. 303-312.)

PTOLÉMÉE, Ptolemaeus de Analemmate, von *J. L. Heiberg* in Kopenhagen. Mit 10 Textfiguren. (Abhandlgn zur Gesch. d. Mathematik, VII, p. 1-30.)

Boll, F., Studien über Cl. Ptolemaeus. Ein Beitrag zur Geschichte der griechischen Philosophie und Astrologie. (Jahrb. f. Philol. 21 supplementbd, p. 81-247.)

PYTHÉAS.

Ahlenius, K., Pytheas' Thuleresa. (Sprakvetenskap sällskapet i Upsal förh. 1894, p. 100-121.)

QUINTUS DE SMYRNE.

Weinberger, W., De Quinti Smyrnaei codice Parrhasiano. (Wiener Studien, XVII, 1, p. 161-164.)

SAPPHO, Carmina. Text, memoir, selected rendering and a literal translation, by *H. Thornton Wharton-Lane*. Cambridge. 230 p. 7 Sh. 6 d.

SÉRÉNUS, Sereni Antinoensis opuscula. Ed. et latine interpretatus est *J. L. Heiberg*. Leipzig, Teubner, in-12; figg. 5 M.

SEXTUS.

Ryssel, V., Die Syrische Uebersetzung der Sextussentenzen. (Zeitschr. f. wiss. Theol. XXXVIII, p. 617-630.)

SIMÉON, mélode.

Papadopoulos Kerameus, A., Συμεὼν ὁ Θαυμαστοορεΐτης ὡς ὕμνογράφος καὶ μελωδός. (Viz. Vremnik, I, p. 144-150.)

SIMON.

Oder, E., Ad Simonis Atheniensis fragmentum (p. 67-69) addendum. (Rh. Mus. LI, 2, p. 311-314.)

SOPHOCLE, Sophokles' Tragödien. Herausgegeben von *C. Conradt*. Leipzig. Teubner. I. Antigone.

— Kommentar. 56 p. avec dessins. 70 Pf.

— II. Koenig Oedipus. Text. 80 Pf.

— II. Kommentar, 1896. 70 Pf.

— Ajax and Electra. Translated into English prose, with an Introd., by *E. D. A. Morshead*. London, Methuen. 2 Sh. 6 d.

— Antigone. Uebersetzung mit einem Anhang sachlicher Bemerkungen, von *W. Schneidawind*. Progr. Münsterstadt. 62 p.

— Sophokles, Elektra, erklärt von *G. Kaibel*. Leipzig, Teubner, 1896. (Sammlung wissenschaftlicher Commentare zu gr. und röm. Schriftstellern.)

— Koenig Oedipus. Uebersetzt von *Fr. Hermann*. Progr. Norden. 64 p.

— Oedipe à Colone, par *E. Ragon et Bousquet*. Paris, Poussielgue, 1896. in-12.

Conradt, G., Zu Sophokles Antigone. (Fleckeisens Jahrb. CLI, 9, p. 599-603.)

— Zwei Athetesen im Sophokles. (Ibid., p. 604-608.)

Earle, M. L., Miscellanea critica. (Class. Review, 1895, n. 9, p. 439-441.)

Gensel, P., De Sophocle a Romanis liberae reipublicae temporum tragicis poetis adhibito. Diss. Halis Sax. 74 p.

Hametbeck, Die rhythmischen Verhältnisse in den lyrischen und chorischen Dichtungen der Griechen. Teil II : die rhythm. Verhältn. in den daktylischen Partien der Chorlieder des Sophokles. Progr. Neuss. 33 p.

Hayder, L., Charakteristik des Paedagogen in der Sophokleischen Elektra. Progr. von Sanok. 1893. 13 p.

Holzner, E., Zu Soph. El. 1199 f. (Wochenschr. f. class. Philol., XIII, 3.)

Hooykaas, J., De Sophoclis Oedipode Coloneo. Leyde, Sijthoff, 1896. 104 p.

Klasen, J. — Voir ESCHYLE.

Kohm, J., Die Composition der Sophokleischen Tragödie « Oidipus Tyrannos » II.

Progr. d. Staatsgymn. im III. Bez. von Wien, 1895, p. 1-40.)

Malarenko. — Voir **ESCHYLE**.

Otte, H., Jahresbericht über Sophokles, 1890-1893. (Zeitschr. f. d. Gymnasial-schulwesen, oct. et nov. 1895.)

— Wortwiederholungen bei Sophokles. Progr. Berlin, Gaertner, 1896, in-4°. 26 p. 1 M.

Plüss, Th., Zu Sophokles Elektra. (Fleckeisens Jahrb. t. CLIII, 1, p. 53-62.)

Rappold, J., Beiträge zur Kritik und Erklärung des Sophokles. (Zeitschr. f. d. Oesterr. Gymn. 1895, 8-9, p. 699-708.)

Robinson, P. J., Antigone and Electra. (Univ. of Toronto quarterly, II, 4, p. 241-257.)

Schneider, G., Hellenische Welt und Lebensanschauung in ihrer Bedeutung für den gymnasialen Unterricht. Teil II; Irrtum und Schuld in Sophokles' Antigone. Gera, Hofmann. 70 p. 60 Pf.

Scheindler, A., Metrische Studien zu Sophokles. (Serta Harteliana, p. 14-27.)

Vahlen, J., De versibus nonnullis Sophocleis in controversiam vocatis disputatio. Index lect. Berlin, in-4°. 64 p.

Verrill, A. W., The calendar in the Trachiniae of Sophocles. (Class. Review, X, 2, p. 85-92.)

Wisbacher, Fr., Die tragische Ironie des Sophokles. München, Buchholz. III. 44 p.

1 M, 50 Pf.

Wright, J. H., Critical notes on Sophokles. (Proceed. of the Amer. philol. Assoc. n° 25.)

SORANUS. Traité des maladies des femmes (fin du 1^{er} siècle et commencement du 2^e) par Soranus d'Ephèse et Moschion, son abrégiateur et traducteur (6^e s.). Trad. et annoté par *Fr. Jos. Herrgott*. Nancy, Berger-Levrault.

STÉSICHORE.

Rizzo, G. E., Questioni Stesicoree (suite). (Riv. di storia antica, I, 2.)

STRABON.

Mély, F. de. Strabon et le phylloxéra. (C. r. de la 24^e session de la Société des agriculteurs de France.)

Stemplinger, E., Strabons litterarhistorische Notizen. Diss. München. Ackermann, 1893. 60 p.

TATIEN.

Ponschab, B., Tatians Rede an die Griechen. Progr. Metten. 44 p.

THÉMISTOCLE (Pseudo-).

Savelli, A., L'epistolario temistoeliano. Spezia, tip. Zamma. 34 p.

THÉOCRITE, Œuvres; traduction nouvelle, avec une Introd., des notes et des appendices, par *R. Personneaux*. Paris, Charpentier et Fasquelle.

3 fr. 50 c.

Bethe., E., De Theocriti editionibus antiquissimis. Rostocker Sommerkatalog, 1896, in-4°. 13 p.

Vahlen. Observationes grammaticae ex Theocriti versibus. Index lectionum, 1895-1896. Berlin, 21 p.

THÉOGNIS.

Frese, H., Quae ratio intercedat inter librum Theognideorum priorem et posteriorem. Diss. Kiliae, 44 p.

THÉOPHANE.

Destunis, G., Notice sur la chronique de Théophane. (En russe.) (Viz. Vremenik, I, 2, p. 307-318.)

THÉOPHRASTE.

Munsterberg, R., Zu Theophrasts Charakteren, II. (Wiener Studien, XVII, 2, p. 217-221.)

Wilhelm, A., Zu Theophrasts Charakteren. (Archeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn, XVII, 1, p. 45-46.)

THÉOPOMPE.

Crustus. — Voir **BABRIUS**.

Reuss. — Voir **DIODORE**.

THRASYLLE.

Susemihl, Fr., Ueber Thrasyllus. Zu Laert. Diog., III, 53-62. (Philol., LIV, 3, p. 567-574.)

THUCYDIDE.

Thucydides, book III, edited with Introd. and notes, by *A. W. Spratt*. Cambridge, University Press, 1896, xxviii, 344 p. 5 sh.

— — New York, Macmillan. 1896. 1 doll. 30 c.

Thucydides in Auswahl. Hrsg. von *E. Lange*. Text. Leipzig, Teubner. 303 p. figg. et cartes. 2 M. 20 Pf.

— The retreat from Syracuse : from book VII. Ed. by *W. D. H. Rouse*. London, Rivington. 1 sh. 6 d.

Argyriadis, J., Κριτικὰ καὶ ἐρμηνευτικὰ διορθώσεις εἰς Θουκυδίδην. Athènes, Perris.

Fowler, H. N., Notes on Thucydides, I, 8. 1 ; 9, 3 ; 28, 3, (Amer. Journ. of philol., XVI, n. 61, p. 70-73, et Proceed. of Amer. philol. Assoc., n. 25.)

Heitland, W. E., Various notes on Thucydides, VI-VII. (Journ. of philol., n. 47, p. 1-27.)

Holzapfel, L., Zu Thucydides und seinem Urkunden-Material. Berlin, Besser, III, 179 p. 3 M. 60 Pf.

— Zu Thucydides, VI, 10. (Philol., LIV, 3, p. 566-567.)

Jørnstedt, V., Ἀμυδροῖς γράμματα (Thucyd., VI, 54). (En russe.) (Journ. russe du Min. de l'Instr. publ., 1894, 12, p. 160-166.)

Julliard, A., Emploi et signification de la préposition *κατὰ* dans Thucydide. Thèse. Berne. 132 p.

Kirchhoff, A., Thucydides und sein Urkundenmaterial. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte seines Werkes. (Gesammelte akad. Abhandlg. Berlin, Besser, III, 179 p., 1 pl. 3 M. 60 Pf.)

Marchant, E. C., The interpretation of Thucydides, VI, 14, 2, 3. (Class. Review, 1895, n. 6, p. 309-310.)

Milchhoefer, A., Athen und Thucydides, II, 15. (Philol., LV, 1, p. 170-179.)

Müllensen, J., Die Zeitrechnung bei Thucydides und bei Xenophon im I. Teile der Hellenica. Progr. Viersen, in-4°. 20 p.

Sale, G. S., On the word *ἀντιρίδης* in Thucydides, VII, 36, 2. (Class. Review, X, 1, p. 7-9.)

Schunck, M., Besprechung einiger Stellen des Thucydides. Erlanger. Diss. Rheinsberg, 1894, 4 p.

Stahl, J. M., Thucydides über das alte Athen vor Theseus. (Rh. Mus., L, 4, p. 566-575.)

TRYPHIODORE.

Ludwich, A., Tryphiodorea. (Univ.-Schr.) Regimonti, in-4°. 8 p.

XENOPHON.

Extraits, par *Victor Glachant*. Paris, G. Masson. xlv, 399 p.

Institutio Cyri. Ad optimarum edd. fidem recogn. *J. Cesari*. L. I. Veronae, Tedeschi. 51 p. 35 c.

Hellenika in Auswahl. Hrsg. von *F. A. Sorof*. Text; mit 1 Karte und mehreren Plänen. Leipzig, Teubner, 1896. 1 M. 40 Pf.

— Kommentar. 40 Pf.

Oeconomicus. Ed. by *J. Thompson B. J. Hayes*. In 3 pts. Pt. I. Introd. text and notes. London and New York, Clive, in-16. 36 p. 4 Sh. 6 d. 1 doll.

Birt, Th., Zu Antisthenes und Xenophon. (Rh. Mus., LI, 1, p. 153-157.)

Cerocchi, P., Sul testo dell' *Ἰππαρχικός* di Senofonte. (Studi ital. di filol. class., III, p. 510-517.)

Duemmler, F., Zu Xenophons Agesilaos. (Philol., LIV, 4, p. 577-586.)

Friedrich, G., Zu den *Πόροι* des Xenophon. (Fleckeisens Jahrb., t. CLI, H. 10-11, p. 695-704.)

— Zu Xenophons Hellenika und Agesilaos. (Ibid., t. CLIII, 5, p. 289-299.)

- Herwerden, H. van.** Ad Xenophontis et Arriani opuscula. I-IV. (Mnemosyne, XXIII, 3, p. 302-320.)
- Koehler, U.** Ueber die Πολιτεία Λακεδαιμονίων Xenophons. (Sitzungsb. d. k. Akad. d. Wiss. zu Berlin, n. 15-16, p. 361-377.)
- Krieger, Er.** Die Praepositionen ἐπί und πρός in Xenophons Anabasis und im griechischen Unterricht. I. Progr. Gumbinnen, in-4^o. 17 p.
- Kubik, J.** Zur sachlichen Einführung in die Lectüre von Xenophons Anabasis. (Zeitschr. f. d. Oesters. Gymnas., XLVII, 4, p. 362-366.)
- Lincke, K.** Xenophons Kynegitikos. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 3-4, p. 209-217.)
- Meyer, P.** Die Xenophontische und die Platonische Apologie des Sokrates und ihr Verhältniss zu einander, I, II. (Gymnasium, XIII, 20, 21.)
- Muelleneisen, J.** — Voir THUCYDIDE.
- Pattengill, J. G.** Πρὶν in Xenophon. (The School Review, III, 6.)
- Piccolomini, E.** Sugli Scolii all' Anabasi di Senofonte. (Studi ital. di filol. class., III, p. 518-530.)
- Poutsma, A.** Adnotatiunculae ad Xenophontis Anabasin. (Mnemosyne, XXIV, 1, p. 124-128.)
- Richards, H.** Xenophon's Oeconomicus, I. (Class. Review, X, 2, p. 101-104; — 3, p. 143-147.)
- Sachs, H.** Wörterschatz zu Xenophons Anabasis. 6. Hft: Buch VI. Berlin, Fröhlich. 32 p.
- Stefani, L. de,** I Codici fiorentini delle Elleniche di Senofonte. (Studi ital. di filol. class., III, p. 364-368.)
- Vogel, G.** Die Oekonomik des Xenophon. Eine Vorarbeit f. d. Geschichte der griechischen Oekonomik. Erlangen, Mencke. 85 p. 1 M. 20 Pf.

ZOILE.

- Friedländer, U.** De Zoilo aliisque Homeri obtrectatoribus. Diss. Koenigsbergi (Koch). 85 p. 1 M. 50 Pf.

ZONARAS.

- Heinemann, M.** Quaestiones Zonareae, I. Diss. Lipsiae, Teubner. 56 p.
- Patzig, E.** Ueber einige Quellen des Zonaras. (Byz. Z., V, 24-53.)

ZOSIME.

- Berthelot, M.** — Voir GALIEN.
- Piristi, H.** Prodigious, Wunder und Orakel beim Historiker Zosimus. Progr. Brixen, 1895 (ou 1893). 26 p.

VI. — ÉPIGRAPHIE.

- BARNAUD, Th.** Note sur une inscr. de Pergame. (Rev. d. ét. gr., IX, nos 35-36, p. 427-432.)
- BECHTEL, F.** Inschrift aus Stratos. (Hermes, XXXI, 2, p. 318-320.)
- BOURGUET, E.** Décret des Orgéons d'Amynos. (B. C. H. (1), XIX, 41-42, p. 491-492.)
- Inscriptions de Delphes. (Ibid., XX, 1-10, p. 197-241.)
- CHABOT, J.-B.** Index alphabétique et analytique des inscr.-gr. et lat. de Syrie, p. p. Waddington, I. (Rev. arch. N. S., XXVIII, p. 213-228.)
- Inscr. byzantine de Césarée de Palestine. (Byz. Zeitschrift, V, p. 160-162.)
- CLERMONT-GANNEAU, C.** Inscr. grecques et églises latines de Gaza. (Acad. des Inscr. et b.-l., comptes rendus, 4^e série, t. XXI, p. 71-73.)
- CORPUS** inscriptionum atticarum consilio et auctoritate Acad. litt. r. borussicae ed., vol. IV supplementa complexi pars II. Berlin, Reimer, in-fol. 36 M.

(1) Bulletin de correspondance hellénique, p. p. l'École française d'Athènes.

- COZZA-LUZI**, Un' epigrafe greca calabrese. (Riv. calabrese, II, 6-7.)
- COMONT, F.**, Les inscr. chrétiennes de l'Asie-Mineure. (Mélanges d'arch. et d'hist., XV, 2-3, p. 245-299.)
- Note sur une inscr. de Sébaste. (Rev. arch. N. S., XXVIII, p. 173-176.)
- DANIELSSON, O.-A.**, Zur argivischen Bronzeinschrift der Sammlung Tyskiewicz. (Eranos, I, 1, p. 28-37.)
- DAVID, E.**, 'Επιγραφαὶ Ἐρέσου. Athènes.
- DAVIES, G.**, Greek inscriptions from Syria. (Journal of Hellen. studies, XV, 1, p. 100-115.)
- DELAMARRE, J.** — Voir section X.
- DIMITSAS, M.** — Voir section X.
- DOBRUSKY, V.**, Antike [gr. et rom.] Inschriften aus Bulgarien. (Archaeol.-epigraphische Mittheilgn aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 1, p. 106-120.)
- DRAGOUMIS, S. N.**, 'Επιγραφαὶ Πλαταιῶν καὶ Κεφισιάς. (Ἐφημ. Ἀρχ., 1895, 2-3, p. 185-186.)
- Ἀττικὴ στήλη ἐν Ἐλευσίνι. (Ibid., p. 61-76; 189-191. 2 pl.)
- DRERUP, E.**, Ueber die publicationskosten der attischen volksbeschlüsse. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 3-4, p. 227-257.)
- DREXLER, W.**, Wer sind οἱ γονεὶν ἐπέχοντα in Rheaepigramm von Phaistos? (Philol. Wochenschr., XII, 47.)
- DUEMMLER, F.**, Zwei Gortynische Urkunden. (Philol., LIV, 2, p. 205-210.)
- EVANS, A. J.**, Primitive pictographs and a praephoenician script from Crete and the Peloponnese. (Journ. of Hell. St. XIV, 2, p. 270-372.) — Publié en vol. sous le titre : Cretan Pictographs and praephoen. scr. with an account of a sepulchral deposit at Hagios Onuphrios near Phaestos in its relation to primitive Cretan and Aegean culture. Illustr., tables. London, Quaritch., gr. in-8. 18 Sh.
- New-York, Putnam. 269 et 146 p. 7 doll.
- EWING, W.**, Greek and other inscriptions collected in the Hauran. Ed. by A. G. Wright and A. Souter. In « Palestine exploration fund » 1895, Jan., p. 41-60; july, p. 265-280; oct., p. 346-364.)
- FONTRIER, A.-M.**, Inscription d'Asie-Mineure. (B. C. H., XIX, 1-10, p. 263-264.)
- FOUCART, P.**, Note sur deux inscr. d'Athènes et de Priène. (Rev. de philol., XX, 2, p. 84-88.)
- Corrections à une inscr. attique. (Rev. des ét. gr., IX, nos 35-36, p. 414.)
- FOUGÈRES, G.**, Inscriptions de Mantinée. (B. C. H., XX, 1-10, p. 119-166.)
- GASTINEL, G.**, Une inscr. gr. acrostiche. (Mél. d'arch. et d'hist., XV, 4-5, p. 485-491.)
- GELDER, H. van**, Ad Corpus inscriptionum rhodiarum. I. (Mnemosyne, XXIV, 1, p. 72-98; p. 179-198.)
- GELZER, H.**, Griechische Inschrift vom Oelberg. (Mitteil. und Nachr. d. Deutschen Palästinavereins, 1895, p. 17-21.)
- HARTMANN, L. M.**, Abercius und Cyriacus. (Serta Harteliana, 1896, p. 142-144.)
- HAUSSOULLIER, B.**, Notes épigraphiques. I. (Rev. de philol., XX, 2, p. 95-101.)
- HILL, G. F.**, Inscriptions from Lycia and Pisidia, copied by Daniell and Fellows. (Journ. of Hellen. Studies, XV, 1, p. 116-131.)
- HILLER VON GAERTRINGEN, F.**, Inschriften aus Rhodos: (M. I. Ath. (1), XX, 1-2; p. 222-229; 4, p. 377-396.)

- Neue Inschriften aus Rhodos. (Arch. epigr. Mittheilgn aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 2, p. 121-127.)
- ΗΡΩΣ ΕΠΙΤΕΓΙΟΣ. (Philol., LV, 1, p. 180-181.)
- HOLLEAUX, M.**, Notes épigraphiques. (B. C. H., 11-12, p. 390-407.)
- Un décret du Koinon des villes de Troade. (Rev. des ét. gr., IX, nos 35-36, p. 359-370.)
- L'Inscription de la tiare de Saïtapharnès. (Rev. arch., 1896, II, p. 159-171.)
- HOMOLLE, Th.**, Inscriptions de Delphes. Règlements de la phratrie des *Λαβυάδαι*. (B. C. H. XIX, 1-10, p. 5-69.)
- La phratrie des Labyades. (Bull. de l'Acad. des inscr. et b.-l., t. XXIII, p. 345-348.)
- INSCHRIFTEN** von Pergamon, unter Mitwirkung von *E. Fabricius* und *C. Schuchhardt* hrsg. von *M. Fraenkel*, t. II, Röm. Zeit. Inschriften auf Thon. Berlin, Speman, in-4. 536 p. (Extr. des Alterthümer von Pergamon, VIII, 2.)
- JOUGUET, P.**, Inscriptions grecques d'Égypte. (B. C. H., XX, 1-10, p. 167-196.)
- Épitaphe d'un Grec d'Égypte. (Rev. des ét. gr., IX, nos 35-36, p. 433-436.)
- KAIBEL, G.**, Die Vision des Maximus. (Sitzungsber. d. Berlin. Akad., 1895, XXXIV-XXXV, p. 781-789.) (Inscr. publiée, déchiffrée et traduite par Sayce et H. Weil, dans la Rev. des ét. gr., t. VII, p. 284 et suiv. — Cp. un travail de Mahaffy et Bury, dans le B. C. H. t. XVIII, p. 150 et 154.)
- KALINKA, E.**, Neue Inschriften aus dem Norden Kleinasiens. (Arch.-epigr. Mittheil. aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 2, p. 228-232.)
- KEIL, B.**, Das Gottesurtheil von Mantinea. (Nachrichten v. d. k. Gesellschaft d. Wissenschaftl. und d. Georg. Aug. Universität zu Göttingen, III, p. 349-380.)
- KEIL, B.**, Die Rechnungen über den epidaurischen Tholosbau, I. (M. I. Ath., XX, 1-2, p. 20-115.)
- II. (Ibid., 4, p. 405-450.)
- KOEHLER, U.**, Zwei athenische Inschriften aus der Kaiserzeit. (Hermes, XXX, 4, p. 629-630.)
- Attische Inschriften des V. Jahrh. (Ibid., XXXI, 1, p. 137-154.)
- KRASENNIKOFF, M.**, Études épigraphiques (en russe). (Journ. du Min. russe de l'instr. publ., 1895, 5, p. 48-80; 6, p. 81-111.)
- LATYSCHEV, V.**, Inscriptions grecques et latines trouvées dans la Russie méridionale, de 1892 à 1894. (Matériaux pour l'archéologie de la Russie, en russe, XVII.) 86 p., 1 pl., 24 dessins.
- Études sur l'épigraphie byzantine. III (en russe). (Rev. byz. russe, II, p. 184-188.)
- LOEPER, R.**, Une inscr. archaïque d'Attique (en russe). (Στέφανος, 1896, p. 136-146.)
- LORING, W.**, Four fragmentary inscr. (Journ. of Hell. St., XV, 1, p. 90-92.)
- LYONS, H. G. und BORCHARDT, L.**, Eine trilingue Inschrift von Philae. (Mit Zusätzen von *A. Erman* und *O. Hirschfeld*.) Sitzungsber. d. pr. Akad. zu Berlin, 20, p. 469-482.) 2 pl.
- MAHAFFY, J. P.**, On two inscr. from Dimeh (Fayyûm). (Hermathena, XXI, p. 160-164.)
- A new inscr. from the Fayyûm. (Ibid., XXI, p. 243-247.)
- MASPERO, G.**, Une inscr. trilingue [hiérog., lat., gr.] découverte à Philae. (Acad. des inscr. et b.-l., séances de 1896, p. 108-112.)
- MEISTER**, Das Colonialrecht von Naupaktos. (Berichte über die Verhandl. der k. Sächs. Gesellsch. d. Wiss. Phil. hist. Cl. 1895, 3-5, p. 272-334.)

- MOMMSEN, Th.**, Das Potamon-Denkmal auf Mytilene. (Sitzungsb. d. Akad. d. Wiss. zu Berlin, n. 37-38, p. 887-901.)
- MORDTMANN, J.-H. et MOMMSEN Th.**, Inschriften aus Thessalonike. (Archæol. epigraph. Mittheil. aus Oesterreich-Ungarn, XVII, 1, p. 117-118.)
- MUENZER, F.**, Künstlerinschriften aus Athen. (M. I. Ath. XX, 1-2, p. 216-221.)
- NIKITSKIJ, A. W.**, Les inscriptions de Delphes (en russe), I-VI, Odessa, 1894-1895-1896. XI, 368 p. 8 pl.
- PATON, W. R.**, Inscriptions de Cos, Cuide et Myndos. (Rev. des ét. gr. IX, 35-36, p. 415-423.)
- PATON, MYRES et HICKS**, Three Karian sites. Telmissos, Karyanda, Taramptos. (Journ. of Hell. St., XIV, 2, p. 373-380.)
- PERDRIZET, P.**, Voyage dans la Macédoine première. (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 416-445; XIX, 1-10, p. 109-112.)
- PHILIOS, D.**, Ἐπιγραφὰὶ ἐξ Ἐλευσίνος. (B. C. H. XIX, 1-10, p. 113-136.) — Προσθήκαι καὶ διορθώσεις. (Ibid. p. 264-267.)
- POLLAK, L.**, Eine attische Künstlerinschrift auf Gold. (Archæol.-epigraphische Mittheilgn aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 1, p. 65-66.)
— Zu den Meistersignaturen und Lieblingsinschriften. (Ibid. XVIII, 1, p. 13-23.)
— Iscrizione arcaica di Girgenti. (Mitth. d. deutschen arch. instit.; rom. Abth., X, 3-4, p. 236-239.)
- POMTOW, H.**, Ein Sicilisches Anathem in Delphi. (M. I. Ath. XX, 4, p. 483-494.)
- POPPELREUTER, J.**, Troische Schriftzeichen. (Jahrb. f. arch. deutschen Institut., X, 4, p. 211-212.)
- PROTT, J. D., et ZICHEN, L.**, Leges Graecorum sacrae e titulis collectae. Fasc. I. Lipsiae, Teubner, 1896. vi, 60 p.
- RADET, G. et OUVRE, H.**, Inscriptions de Phrygie. (B. C. H. XX, 1-10, p. 107-118.)
- RAMSAY, W. M.**, Inscriptions en langue pisidienne (Rev. des Universités du Midi, I, 4.)
- REINACH, Th.**, Une épigramme funéraire de l'île de Rhodes. (Rev. des ét. gr., IX, nr. 35-36, p. 424-426.)
— Bulletin épigraphique. (Rev. des ét. gr. VIII, n. 32, p. 446-463.)
- RIDDER, A. de**, Inser. grecques. (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 497-508.)
- SAMMLUNG** der griechischen Dialekt-Inschriften, von J. Baunack, F. Bechtel, etc. Hrsgb. von Collitz und Bechtel. III, 4. Goettingen, Vandenhoeck und Ruprecht. 3 M. 20 Pf.
- SAYCE, A. H.**, The Karian and Lydian inscr. (Proceed. of the Soc. of bibl. Archæology, XVII, 1, p. 39-43.)
- SHEBELEW, S.**, Sur l'alphabet des villes maritimes de l'Argolide. (En russe.) (Revue russe de philologie, VI, 2, p. 119-121.)
- SKIAS, A. N.**, (Ἐπιγραφὰὶ Ἐλευσίνος) προσθήκη. — Ἐπιγραφὰὶ ἐκ Μεγάρων. (Ἐφ. ἀρχ. 1894, p. 242-244.)
— Ἐπιγραφὰὶ Ἐλευσίνος. (Ibid., 1895, 2-3, p. 84-124.)
- SOLMSEN, F.**, Zur Tempelordnung von Tegea und zum Gottesurteil von Mantinea. (Zeitschr. f. vergl. Sprache, XXXIV, 3, p. 437-453.)
- STAHL, I.-M.**, Observatio syntactica ad legem Gortyniam pertinens. Ind. lect. 1893-1894, Monasterii Guestf. in-4°.
- STAVROPOULOS, D. Sp.**, Ἐρετρικὰ μελετήματα. (Ἐφτμ. ἀρχ. 1895, 2-3, p. 125-168.)
- STENGEL, P.**, Zu den attischen Ephebeninschriften. (Hermes, XXX, 3, p. 339-346.)

- TARBELL, F. B.**, The direction of writing on Attic vases. (Studies in class. philol. I.)
- WEHOFER, Th. M.**, Philologische Bemerkungen zur Aberkiosinschrift. (Röm. Quartalschr. X, 1-2, p. 61-84.)
- WHEELER, J. R.**, Beta in the Argive alphabet. (Proceed. of the Amer. philol. Assoc. n. 23.)
- WIDE, S.**, Epigraphische Miscellen. (M. I. Ath., XX, 1-2, p. 207-215.)
- WILHELM, A.**, Zu griechischen Inschriften. (Archaeol.-epigraphische Mittheilgn, XVII, 1, p. 33-45.)
- Zum Sephisma für Hippomedon. II. (M. I. Ath., XIX, 4, p. 526.)
- Ein Attisches Vereinsgesetz. (Serta Harteliana, 1896, p. 231-235.)

VII. — PALÉOGRAPHIE.

- BIDEZ, J. et PARMENTIER, L.**, Notes sur quelques manuscrits de Patmos. I. (Rev. de philol. XX, 1, p. 33-40.)
- II, III, (Ibid., XX, 2, p. 116.)
- CATALOGUS** codicum graecorum qui in Bibliothecam D. Marci Venetiarum inde ab anno MDCCXL ad haec usque tempora inlati sunt. Sub auspiciis studiorum Ministerii recensuit et digessit C. Castellani ejusdem bibliothecae praefectus. Venetiis, 1895, Sumptibus F. Ongania et F. M. Visentini fratrum. In-4°, VIII-166 p. Nombreux fac-similés photographiques.
- CATALOGUS** codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae nationalis parisiensis. Edid. *hagiographi Bollandiani* et H. Omont, Bruxellis, 1896. VIII, 372 p.
- CODICES** graeci et latini photographice depicti, etc. — Voir Section V, BIBLE.
- FUNK, F. X. von**, Die Zeit des Codex Rossanensis. (Histor. Jahrb. XVII, p. 331-342.) [Evangelien-codex.]
- GOMPERTZ, Th.**, Neue Bemerkungen über den ältesten Entwurf einer griechischen Kursive. (Extr. de Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.) Wien, Tempsky. 15 p. 50 Pf.
- JACOB, A.**, Notes sur les manuscrits grecs palimpsestes de la Bibliothèque nationale. (Mélanges Julien Havet, p. 759-780.) T. à p.
- KALBFLEISCH, K.**, Aus einer Pariser Sammelhandschrift. (Hermes, XXX, 4, p. 631-633.)
- LAMBROS, Sp. P.**, Catalogue of the Greek manuscripts on Mount Athos. Edited for the syndics of the university Press. Vol. I. Cambridge, University Press, 1895, in-4°. 21 sh.
- Ein griechischer Palimpsest in Wien [Cod. phil. 158]. (Byz. Z., V, p. 566.)
- MARTINI, E.**, Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche italiane. Vol. I, parte 2. (Brescia, Como, Cremona, Genova, Ferrara, Mantova, bibl. trivulziana di Milano, bibl. dei Gerolamini di Napoli. Appendice : mss. varj.) Milano, Hoepli. L. 8, 50 c.
- NOVOSSADSKY, N.** Voir section V, PAPIRUS.
- OLIVIERI, A. et FESTA, N.**, Indice dei codici greci delle biblioteche universitaria e comunale di Bologna. (Studi ital. di filol. class. III, p. 383-495.) — T. à p. intitulé : Indice dei codici gr. bolognesi. Firenze, Santoni. 112 p.
- OMONT, H.**, Note sur qqs. manuscrits grecs de la bibliothèque archiépiscop-

copale d'Udine provenant du cardinal Grimani. (Centralblatt f. Bibliothekswesen, XII, 8-9, p. 415-416.)

PUNTONI, V., *Indicis codicum graecorum Bononiensium ab Al. Oliverio compositi supplementum.* (Studi ital. di filol. class., IV, p. 365-378.)

SEEBASS, O., *Handschriften von Bobbio in der Vaticanischen und Ambrosianischen Bibliothek. I. II.* (Centralblatt f. Bibliothekswesen XIII, II, 1, 2-3.)

STURM, J., *Franciscus graecus, ein unbekannter Handschriftenschreiber des 16. Jahrhunderts.* (Byz. Z., V, p. 560-564.)

ZURETTI, C.-O., *Indice de' Manoscritti greci torinesi non contenuti nel Catalogo del Pasini.* Firenze-Roma, tip. Bencini, 1896. 21 p. (Estr. dagli Studi ital. di filol. class. vol. IV.)

VIII. — GRAMMAIRE. — LEXICOGRAPHIE. — PRONONCIATION
DU GREC. — RHÉTORIQUE.

ARNOLD, E. V., und **CONVAY, R. S.**, *The restored pronunciation of Greek and Latin.* Cambridge, Univ.-Press. iv, 19 p. 1 Sh.

BECHTEL, F., *Griechische Personennamen aus den Inscriptiones graecae insularum Rhodi, Chalces, Carpathi cum Saro Casi.* (Beitr. zur Kunde der indogerm. Sprachen, XXI, 3, p. 225-236.)

BLASS, FR., *Grammatik des neutestamentlichen Griechischen.* Goettingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1896. XII, 329 p.

BRÉAL, M., *Étymologies grecques et latines* (Mém. de la Soc. de linguistique, IX, 2, p. 160-167.)

CHAMBERS, C. D., *The classification of conditional sentences.* (Class. Review, IX, 6, p. 293-294.)

— *The Origin of the construction οὐ μὴ.* (Ibid. X, 3, p. 150-153.)

CLUGNET. — Voir section XI.

COMBE. — Voir section V, BIBLE.

COU, H. F. de, *The Syntax of the subjunctive and optative in the Elean dialect.* (Transact. of the Amer. philol. Assoc. n. 26.)

CR. (CRUSIUS), O., *Λευκκρίων-Λευκκλίων.* (Zum Etym. Flor.) (Philol. LIV, 3, p. 395.)

DIHIGO, J. M., *Sinopsis de gramática griega.* Habana. 106 p. (Première publication avec typographie grecque produite dans l'île de Cuba.)

DOEHRING, A., *Zur Etymologie einiger griechischer Götternamen.* (Fleckeisens, Jahrb., t. CLIII, 2 p. 103-114.)

DONKIN, E. H., *Ἐξ or ἀπό denoting position.* (Class. Review, IX, 7, p. 349-350.)

DONOVAN, J., *German opinion on greek jussives (suite).* (Class. Rev. IX, n. 5, p. 289-293; — n. 7, p. 342-346; — n. 9, p. 444-447.)

ELMER, H. C., *A note on the gnomic aorist.* (Proceed. of the Amer. philol. Assoc., n. 25.)

FICK, A., *Altgriechische Ortsnamen. I.* (Beitr. z. Kunde der Indogerm. Sprachen, XXI, 4, p. 237-286.)

FROEHDE, F., *Mythologische Namen. I, II.* (Beitr. z. Kunde d. Indogerm. Sprachen, XXI, 3, p. 185-207.)

GRAVES, F. P., and **HAWES, E. S.**, *A first book in Greek.* Boston, Leach, etc. 245 p.

- GROSSPIETSCH, A.**, De τετραπλῶν vocabulorum quodam genere. I. Diss. Breslau, Koehner. 34 p. (Complet dans Breslauer Abhandlgn, VII, 5.)
- HAEBLER, G.**, Einführungen in die 6 Hauptsprachen der europäischen Culturvölker. I. Griechisch. Wiesbaden, Quiel. III, 15 et 205 p.
- HALE, W. Gardner**, The anticipatory subjunctive in Greek and Latin. (Studies in class. philol. 1.)
- HATZIDAKIS, G. N.**, Πᾶς, πᾶν, ἀνδρῆς, ἰμᾶς, βούς, αἶξ, πῦρ, κῆρ. (Indogerm. Forschungen, V, 4, p. 338-341.)
 — Zur Kontraktion von εα nach η im Attischen. (Ibid., V, 5, p. 393-395.)
 — Περὶ τοῦ ἐλληνισμοῦ τῶν ἀρχαίων Μακεδόνων (Ἀθηνᾶ, VIII, 1, p. 3-62.)
 — Κοσσυμάτια. (Rech. sur la gramm. gr.) (Ibid. VIII, 2, p. 113-144.)
- HENRY, V.**, Compendio di grammatica comparata del greco e del latino. Versione fatta sulla 5ª ed. orig. franc. da *Al. Arrò*, con correzione dell' autore per una 6ª ed. orig. Torino, Clausen, 1896. XXVI, 283 p. L. 8
- HERTLEIN, F.**, Οἶνοψ. (Neues Korrespondenzblatt, 1895. H. 5, p. 197-205.)
- HESS**, Zur Aussprache des Griechischen. (Indogerm. Forschungen, VI, 1-2, p. 123-134.)
- HORTON-SMITH, L.**, Κισσός and hederā. (American Journ. of Philology, XVI, nr. 61, p. 38-45.)
- HUEMER, J.**, Zur Vereinfachung der griechischen Schulgrammatik. (Zeitschr. f. d. oesterr. Gymn. 1895, 11. p. 1022-1024.)
- JURANDIC, F.**, Die peripatetische Grammatik. Agram, Narodne Novine.
- KAEGI, A.**, Übungsbuch. 2 Teile. Berlin, 1894-1895. 3 M. 40 Pf.
- KRETSCHMER, P.**, Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1896. IV, 428 p. 11 M. 50 Pf.
- KUGENER, M. A.**, Une hyperbate apparente du pronom enclitique με. (Rev. de l'instr. publ. en Belgique, XXXIX, 2 p. 88-96.)
- LAGERKRANTZ, O.**, Griechische Etymologien. (Zeitschr. f. vergleich. Sprache, XXXIV, 3, p. 382-413.)
- LIPPERT, J.**, Studien auf dem Gebiete der griechisch-arabischen Uebersetzungs-literatur. 1. Heft. Braunschweig, Sattler. 50 p. 3 M.
- LORENTZ, F.**, Griechisches δοῦλος. (Indogerm. Forschgn, V, 4, p. 342-343.)
- MAIN, J. H. T.**, Verbals in -τέος, -τέον. (Transact. of the Amer. philol. Assoc., n. 26.)
- MEKLER, S.**, Ποντοναύτης. (Philol. LIV, 2 p. 376-377.)
- MILLER, C. W. E.**, The Imperfect and the aorist in Greek (Amer. Journal of philol. XVI, 2, p. 139-185.)
- MULLER, H. C.**, Beiträge zur Lehre der Wortzusammensetzung im Griechischen und in verschiedenen anderen Sprachfamilien. Leiden, Sijthoff, 1896. 4, et 59 p. 1 fl. 50 c.
- NOTE** sur la réforme proposée pour la prononciation du grec dans les établissements français d'instruction publique. (Rev. des ét. gr. IX, n. 33, p. 104-107.)
- OSTHOFF, H.**, Griechische und lateinische Wortendungen. (Fortsetzung.) (Indogerman. Forschungen, V, 4, p. 275-324; VI, 1-2, p. 1-47.)
- PITMAN, H.**, Greek conjunctions. London, Rivington. 54 p. 2 Sh.
- PRELLWITZ, W.**, Eine griech. und eine latein. Etymologie. Progr. Darsteinstein, in-4º. 12 p.
- RABE, H.**, Nachtrag zum Lexicon Massanense de iota adscripto. (Rh. Mus. L, 1, p. 148-152.)
- RADERMACHER, L.**, Observationes grammaticae. (Fleckeisens Jahrb. t. CLIII, 2, p. 115-122.)

- RÉGNAUD, P.**, Notes diverses... II : sur les datifs plur. grecs de la déclinaison imparisyllabique en εστι et ασι. (Rev. de linguistique et de philologie comparée, XXIX, 1, p. 58-60.)
- RENEL, Ch.**, Compositorum graecorum, quorum in ΣΙ prior pars exit, de origine et usu. (Thèse doctorale.) Lugduni, typ. A. Rey, 1896. 5
- SCHMID**, Der Atticismus in seinen Hauptvertretern von Dionysius von Halikarnass bis auf den zweiten Philostratus. IV, 8-9. Abschnitt. Stuttgart, Kohlhammer, 1896. 15 M.
- SCHWAB, O.**, Historische Syntax der griechischen Comparison in der klass. Litteratur. III. Hft (Schluss.) Des besonderen Theiles III. und IV. Abschnitt. (Beiträge zur histor. Syntax des gr. Sprache, 13. Hft.) 4. Bd. Würzburg, Stuber, X, 205 p. 6 M.
- SOBOLEWSKI, S.**, Remarques sur la grammaire grecque (en russe). (Rev. russe de philol., VIII, 1 et 2.)
- SOLMSEN, F.**, Ein nominaler Ablativus singularis im Griechischen. (Rh. Mus., LI, 2, p. 303-304.)
- SONNENSCHNEIDER, E. A.**, A Greek grammar for schools, based on the principles and requirements of the grammatical Society. New-York, Macmillan, 1894, in-12. 354 p. 1 Doll. 25 cts.
- STREITBERG, W.**, Griechisch Ἀχαιοί, aegypt. Ἀκαίωσα. (Indogerman. Forschungen, VI, 1-2, p. 134-135.)
— Die griechischen Locative auf -σι. (Ibid., VI, 5, p. 339-344.)
- TOURNIER, Ed.**, Un calembour intéressant pour l'histoire de la prononciation du grec. — Voir section V, art. CALLIMAQUE.
- TREU, M.**, Antistoichien. (Byz. Z., V, p. 337-338.) [Fragment de Max. Planude sur l'itacisme.]
- UHLENBECK, C. C.**, Σμύραχος. (Tijdschrift voor nederlandse taal-en letterkunde, XIV, 4, p. 310-312.)
- VITEAU, J.**, La déclinaison dans les inscr. attiques de l'empire. (Rev. de philol., XIX, 4, p. 241-254.)
- WACKERNAGEL, J.**, Griech. ἄθμα. (Beitr. z. Kunde d. Indogerm. Sprachen, XXI, 2, p. 159.)
- WHEELER, B. J.**, Greek duals in -σι. (Indogerm. Forschungen, VI, 1-2, p. 135-140.)
- WHITELAW, R.**, On the constructions of οὐ μή. (Class. Review, X, 5, p. 239-244.)
- WIESENTHAL, M.**, Quaestiones de nominibus propriis, quae Graecis hominibus in proverbio fuerunt. Progr. Barmen. 63 p.
- WIMMERER, R.**, Das mediale Futurum sonst activer Verba im Griechischen. Progr. Stockerau, 1894. 44 p.
- ZINGERLE, J.**, Ἄωρος. (Beitr. z. Kunde der Indogerm. Sprachen, XXI, 4, p. 287-288.)

IX. — MÉTRIQUE. — MUSIQUE. — DANSE.

- BERGHOLT, E.**, Greek Musik. (Athenaeum, n. 3543, p. 395.) [Note en réponse à un article de Cecil Torr, publié dans le n° 3542.]
- BULIC, S.**, Les trouvailles musicales de Delphes. (En russe). (Journal russe de l'instr. publ., janvier 1895, p. 1-15 ; 73-80.)
- DENISOFF, J.**, Sur la théorie des vers dochmiens (en russe). (Rev. russe de philol., IX, 2, p. 147-158.)

- EMMANUEL, M.**, De saltationis disciplina apud Graecos. (Thèse doctorale.) Paris, Hachette.
- Essai sur l'orchestrique grecque. (Thèse doctorale.) Paris, Hachette, 1896.
- La danse grecque antique, d'après les monuments figurés. Ibid., 1896. XV, 349 p. Nombreuses illustrations.
- La danse grecque antique. (Gaz. des Beaux-Arts, n. 466, p. 291-308.)
- FOSCHINI, G. F.**, L'Inno ad Apollo. Memoria, Torino, tip. Roux-Frassati, in-16. 20 p. 50 c.
- GEVAERT, A.**, La Mélopée antique dans le chant de l'Église latine. Second appendice : Le nouvel hymne delphique. — Deux transcriptions nouvelles de l'hymne à la Muse. Additions (3 mélodies antiphoniques retrouvées) et corrections. Gand, Ad. Hoste, 1896. 2 Fr.
- GRAMPINI, O.**, L'Inno in Apollo con notazione musicale. trovato in Delfo nel 1893. Cenni illustrativi. Roma, tip. dell' Union Coop. ed. 42 p.
- HAMELBECK**, Die rhythmischen Verhältnisse in den lyrischen und chorischen Dichtungen der Griechen. II. Progr. Neuss, in-4°. 33 p.
- $\frac{1}{\omega} \frac{1}{\omega}$ Der ionicus a majore mit aufgelöster erster Länge in den lyrischen und chorischen Dichtungen der Griechen. Progr. Mülheim a. Rh. in-4. 35 p. 1 M.
- JOHNSON, Ch. W. L.**, Musical pitch and the measurment of intervals among the ancient Greeks. (Thèse doctorale.) Baltimore, 1896. vi, 76 p.
- KORSCH, Th.**, L'accentuation du choliambe (en russe). (Rev. de philologie, VII, 2, p. 247-253.)
- MASQUERAY, P.**, Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque. (Thèse doctorale.) Paris, Klincksieck, 1896. xvi, 320 p.
- MILLER, C. W. E.**, An attempt to give a more satisfactory definition of sound-rhythm. (John Hopkins University. Circul. 1893, n. 119, p. 81-82.)
- MUELLER, D. H.**, Die Grundgesetze des ursemitischen Poesie und die Chöre der griechischen Tragödie. (Mitth. d. Anthropol. Gesellsch. in Wien, XV, 4.)
- MUELLER, H. C.**, Bijdragen tot de leer der oud-Grieksche Verskunst. (Hellas, VI, 1.)
- PARANIKAS, M. K.**, Περί τοῦ ἀκραιβίου ὕμνου. Μέρος α'. (Ὁ ἐν Κ-πόλει φιλολ. σύλλογος, XXV, p. 136-150.)
- REINACH, Th.**, La guitare dans l'art grec. (Voir section XIII.)
- L'hymne à la Muse. (Rev. des ét. gr., IX, n. 33, p. 1-22.) 1 pl.
- Deux fragments de musique grecque. [Hormasia et Canon hypolydius.] (Ibid., n. 34, p. 186-215.) 2 pl. phototyp.
- La Musique du nouvel hymne de Delphes. (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 363-389.) 10 pl.
- RUELLE, C.-E.**, « Les noms des notes, *Ut, ré, mi, fa, sol, la, si*, sont des notes grecques. » Lettre à M. L. B. [Sur cette hypothèse de Félix Basser-mann.] (Revue angevine, I, 15, p. 449-454.) T. à p.
- SOKKETTI, L.**, Sur le sens musical des anciens Grecs (en russe). (Journal du ministère russe de l'instr. publ., 1894, III, p. 326-347.)
- WALDAPFEL, O.**, Philosophie und Technik der Musik auf Unterlage der griech. Skriptoren, als Fortsetzung der Schrift « Ueber das Idealschöne in der Musik, etc. » Dresden, Petzold, 1896. 64 p. 1 M. 50 c.
- WEIL, H.**, Un nouvel hymne à Apollon (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 345-362.) 2 pl.
- Formes lyriques de la tragédie grecque. (Journ. des sav., mai et juin 1896.)
- WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, U. von**, Commentariolum metricum scripsit. I. Progr. Göttingen, Dieterich. 32 p. 50 Pf.

X. — HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE.

- ADLER, G.**, Solon und die Bauernbefreiung in Attika. (Vierteljahrsschrift f. Staats- und Volkswirthschung, IV, 2.)
- ALLCROFT, A. H.**, The Peloponnesian war, 431-404 B. C. and Sparta and Thebes, 401-362 B. C. London, Clive. 498 p. 6 Sh. 6 d.
- AUSFELD, A.**, Ueber das angebliche Testament Alexanders des Grossen. (Rh. Mus., L, 3, p. 357-366.)
- BAUER, A.**, Die Anfänge österreichischer Geschichte : Griechische Colonien in Dalmatien ; Roms erster illyrischer Krieg. (Archaeologisch-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 2, p. 128-150.)
- BEHR, A.**, Der Amphiloichische Krieg und die Kerkyraeischen Optimaten. (Hermes, XXX, 3, p. 447-453.)
- BERNHARD, J.-A.**, Die Schlacht von Plataeae und deren Ueberlieferung. Progr. Dresden. 32 p.
- BLASS, F.**, Die sogenannte Drakontische Verfassung. (Fleckeisen Jahrb., t. CLI, 6, p. 476-479.)
- BOUCHÉ LECLERCQ, A.**, Le règne de Séleucus II Callinicus et la critique historique. (Bull. de l'Acad. des Inscr. et b.-l., 1895, p. 78-82.)
- BURY, J. B.**, The battle of Marathon. (Class. Review, X, 2, p. 95-98.)
— The history of the names Hellas, Hellenes. (Journ. of Hell. St., XV, 2, p. 217-238.)
— Date of the battle of Singara. (Byz. Zeitschr., V, p. 302-305.)
- BUSOLT, G.**, Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chéroncia, II, 2^o éd. (refondue). Gotha, Perthes. xviii, 8, 4 p.
— Die älteste Culturepoche Griechenlands, I-IX. (Leipziger Studien, XVI, p. 254-273 ; XVII, p. 371-389.)
- CARA, C. A. de**, Gli Eethei-Pelasgi ; ricerche di storia e di archeologia orientale, greca ed italica, vol. I (Siria, Asia Minore, Ponto Eussino). Roma, tip. dell' Accad. d. Lincei, 1894. 749 p., figg.)
- CASTANIER, P.**, Les origines historiques de Marseille et de la Provence, et la colonisation phocéenne dans la Méditerranée du vi^e siècle au iv^e siècle avant notre ère. Marseille et Paris, Flammarion, 1896. 318 p., 3 pl. gravées et 9 pl. lithogr. (2^e partie de l'Histoire de la Provence dans l'antiquité, etc.)
- CIACERI, E.**, La disfatta degli Ateniesi all' Assinaro. (Studi Storici, III, 3.)
- CURTIUS, E.**, Der Synoikismos von Elis. (Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss. zu Berlin, n. 36, p. 793-806.)
- CURTIUS, E.**, und **KAUPERT, J. A.**, Karten von Attica. Erläuternder Text zu Hft. VII-VIII : Tatōi, Phyle, Megalo Vouno, Eleusis, Salamis, von A. Milchhäfer. Berlin, D. Reimer. III, 37 p., gr. in-4. 2 M.
5 Blätter. 11 M.
- DELAMARRE, J.**, Les deux premiers Ptolémées et la confédération des Cyclades. [Inscription de 62 lignes.] (Rev. de Philol., XX, 2, p. 103-115.) 1 pl.
- DIMITSAS, M.**, Μακεδονικὸν μέρος III. Ἡ Μακεδονία ἐν λίθοις φεβγαγομένοις καὶ μνημείοις σωζομένοις, ἤτοι πνευματικῆ καὶ ἀρχαιολογ. παράστασις τῆς Μακεδονίας ἐν συλλογῇ 1409 ἑλληνικῶν καὶ 189 λατινικῶν ἐπιγραφῶν καὶ ἐν ἀπεικονίσει τῶν σπουδαιότερων καλλιτεχνικῶν μνημείων. Athènes, Perris, 1896, 2 vol. gr. in-8. 1046 p. Portr. de l'auteur, pl. et fig.
- DOERPFELD, W.**, Das alte Athen vor Theseus. (Rh. Mus., LI, 1, p. 127-137.)
- DUMÉRIL, A.**, Essai sur le caractère et le rôle historique d'Alexandre le Grand. (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, III, p. 308-336.)

- DUSANEK, F.**, Ἡ μερὶς ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου. Progr. (V) Chrudnimit, 1895. 8 p.
- EYMER, W.**, Reiseskizzen aus Italien und Griechenland. Progr. Budweis, 1894. 45 p.
- F.**, Die erste und die zweite Sendung des Themistocles an Xerxes. (Neues Korrespondenzblatt, 1895, H. 5, p. 205-211.)
- FABIA, Ph.**, Néron et les Rhodiens. (Rev. de phil., XX, 3, p. 129-143.)
- GANTZER, P.**, Verfassungs- und Gesetzrevision in Athen vom Jahr. 411 bis auf das Archontat des Eukleides. Diss. Halle, 1894. 65 p.
- GARDNER, E. A.**, Note on Megalopolis. (Journ. of Hell. Studies, XIV, 2, p. 242-243.)
- GILLISCHEWSKI, H.**, De Aetolorum praetoribus intra annos 221 et 168 a. Chr. n. munere functis. Diss. Berlin, Meyer und Müller, 1896. 62 p. 1 M. 50 Pf.
- GOLTZ, G.**, Beiträge zur Quellenkritik der Alexander-Historiker, II. Tl. Progr. Allenstein, in-4. 16 p.
- HAUSSOULLIER, B.**, Guide Joanne. Athènes et ses environs, 2^e éd. [refondue]. Paris, Hachette, 1896, in-12. LX, 241 p.
- HEBERDEY, R.**, und **KALINKA, E.**, Bericht über zwei Reisen im südwestlichen Kleinasien. (Extr. d. Denkschr. der K. Akad. d. Wiss.) Wien, Gerold, 1896. 56 p., 1 carte, 1 pl. 5 M. 50 Pf.
- Eine neue Ehrenliste aus Lykien. (Serta Harteliana, 1896, p. 1-7.)
- HIDROMENOS, A. M.**, Συνοπτικὴ ἱστορία τῆς Κερκύρας. Corfou, Nachapoulis. 133 p.
- HOLM, A.**, The history of Greece, Authorised translation. V: The fifth century B. C., London and New-York, Macmillan, in-12. 535 p. 6 Sh.
- HOMOLLE, Th.**, Vue d'Athènes en 1674. (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 509-528.) 4 pl.
- KAERST, J.**, Alexander der Grosse und der Hellenismus (suite). Histor. Zeitschr., p. 193-230.
- KATZ, E.**, Cyrus des Perserkönigs Abstammung, Kriege und Tod nach den gewöhnlichsten überlieferten Sagen. Klagenfurt. 44 p.
- KIRCHNER, J. E.**, Beiträge zur attischen Prosopographie. (Hermes. XXXI, 2, p. 254-263.)
- KOEHLER, U.**, Zur Geschichte Ptolemaios II Philadelphos. (Sitzungsber. d. Berlin. Akad. XL-XLI, p. 965-977.)
- KOEPP, Fr.**, Krösos an dem Scheiterhaufen. (Histor. Zeitschr., LXXIV, 3, p. 444-446.)
- LAGO**, Sulla topografia di Taranto antica. I. (Riv. di storia antica, I, 2.)
- LATYSCHEW, B.**, Sur l'histoire du royaume du Bosphore (en russe). (Journal russe de l'instr. publ., 1894, n. 6., p. 81-85.)
- LAUNAY, L. de**, Notes sur Lemnos. (Rev. arch., nov.-déc. 1895, p. 305-325.)
- LEITZMANN, A.**, Ein Aufsatz von W. von Humboldt über griech. Urgeschichte aus dem Jahre 1807. (Fleckeisens Jahrb., 1895, H. 10-11, p. 641-668.)
- LORING, W.**, Some ancient routes in the Peloponnese. (Journ. of Hell. Studies, XV, 1, p. 25-89.) 3 pl.
- MAHAFFY, J. P.**, The empire of the Ptolemies. London, Macmillan. xxv, 533 p.
- MARQUART, J.**, Untersuchungen zur Geschichte von Eran, 1-4. (Philol., LIV, 3, p. 489-527.)
- MASSON, P.**, De Massiliensium negotiationibus ab urbe Massilia condita usque ad tempus quo Christiani terram sanctam armis subegerunt, etc. Paris, Hachette, 1896.

- MEYER**, Die Athenische Pest vom Jahre 430 und ihre neueste medicinische Erklärung. (Gymnasium, XIII, 15.)
- MUELLER, E.**, Sokrates in der Volksversammlung. Leipzig, Feck, 1894, 15 p. 75 Pf.
- MYERS VAN NESS, Ph.**, A history of Greece for colleges and high Schools. Boston, Ginn, in-12. 43 et 575 p.; illustr. maps. 1 doll. 40 c.
- NORDIN, R.**, Die aeußere Politik Spartas zur Zeit der ersten Perserkriege. Upsala, Lundequist. 98 p. 1 Kr.; 2 M.
- ORTMANN, K.**, De regno bosporano Spartocidarum. Diss. Halis Sax., 1894. 68 p.
- OUVRÉ, H.**, Un mois en Phrygie. Paris, Plon et Nourrit, 1896. 275 p., 14 grav. 3 fr. 50 c.
- PAIS, E.**, Storia della Sicilia e della Magna Grecia, vol. I. Torino, Clausen, 1894.
- PATON, J. M.**, Some Spartan families under the empire. (Transact. of the Amer. philol. Association, n. 26.)
- POEHLMANN, R.**, Grundriss der griechischen Geschichte. 1896. (Handb. d. klass. Altertums-Wiss.) 2^o éd.
- Zur Methodik der Geschichte des Altertums. (Aus Altertum und Gegenwart, p. 34-55.)
- POMTOW, H.**, Noch einmal Θύρρσιον und Τορύθεια. (Fleckeisens Jahrb. f. CLII, 7, p. 463-464.)
- RADET, G.**, La déification d'Alexandre. (Rev. des Universités du Midi, I, 2, p. 129-169.)
- Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie-Mineure, I, II. (Ibid., II, 1, p. 1-24.)
- RAMSAY, W. M.**, The Cities and bishopries of Phrygia, being an essay of the local history of Phrygia. Vol. I. The Lycos Valley and Southwestern Phrygia. Oxford, Clarendon Press. 352 p.
- REINACH, Th.**, L'empereur Claude et les antisémites Alexandrins d'après un nouveau papyrus. (Rev. des études juives, XXX, n^o 62.)
- ROBINSON, W. S.**, A short history of Greece. New-York, Macmillan, in-16. viii, 392 p. 3 Sh.
- ROHRMOSER, J.**, Ueber den Kimonischen Frieden (Wiener Studien, XVII, 1, p. 21-30.)
- RUDOLPH, F.**, Die Schlacht von Plataeae und deren Ueberlieferung. Progr. Dresden, in-4^o. 30 p.
- SANCTIS, G. de**, Agatocle. (Riv. di filol., XXIII, 3, p. 289-331.)
- SCHAEFER, H.**, Nubische Ortsnamen bei den Klassikern. (Zeitschr. f. aegypt. Sprache, XXXIII, 2, p. 96-100.)
- SCHILLING, W.**, Die Schlacht bei Marathon. Eine krit. Studie. (Philol., LIV, 2, p. 253-273.)
- SCHMIDT, H.**, Epeirotika. Beiträge zur Geschichte der alten Epeiros. (Epor Koenig Pyrrhos.) Diss. Marburg, 1894. 94 p.
- SPRUNER et SIEGLIN**, Atlas antiquus. Livr. 4 et 5. Gotha, Perthes.
- STAHL, J. M.**, Thessalos der Sohn des Peisistratos. (Rh. Mus., L, 3, p. 382-393.)
- Noch einmal das vorthessische Athen. (Ibid., LI, 2, p. 306-311.)
- STAUFFER, A.**, 12 Gestalten der Glanzzeit Athens im Zusammenhange der Kulturentwicklung. München, Oldenburg. Lxx, 595 p. 7 M.
- SWOBODA, H.**, Griechische Geschichte. (Sammlung Goschen, 49. Bd.) Leipzig, Goschen, 1896, in-12. 207 p. 80 Pf.

- THOMAS, G.**, Études sur la Grèce. Beaux-arts. Les sites et la situation. Nancy et Paris, Berger-Levrault. 216 p.
- TOEPFFER, J.**, Die Liste der Athenischen Koenige. (Hermes, XXXI, 1, p. 105-123.)
- TORR, C.**, Memphis and Mycenae : an examination of Aegyptian chronology and its applications to the early history of Greece. Cambridge, Univ.-Press, 1896. 5 Sh.
- TOYNBEE, P.**, Dante's statement as to the relations of Alexander the Great with the Romans. (Academy, 1895, n° 1214, p. 113-114.)
- UNDERHILL, G. E.**, Athens and the peace of Antalcidas. (The class. Review, X, 1, p. 19-21.)
- WILDBRAND, M.**, De rerum privatarum ante Solonis tempus in Attica statu. Diss. Rostock. (Güstrow, Opitz.) 59 p. 1 M. 20 Pf.
- WILLRICH, H.**, Juden und Griechen vor der Makkabäischen Erhebung. Goettingen, Vandenhoeck und Ruprecht. x, 176 p. 4 M.
- YOUNG, Cl. H.**, Erchia, a deme of Attica, Diss. New-York, Young. 67 p.

XI. — RELIGION. — CULTE. — MYTHOLOGIE. — JEUX NATIONAUX. .

- AUDOIN**, Olympie et les jeux olympiques. Poitiers, 1896.
- BASSI, D.**, Saggio di bibliografia mitologica. Puntata I (Apollo). Torino, Loescher. iv, 128 p. L. 5.
- BERGE, C. R.**, De belli daemonibus qui in carminibus Graecorum et Romanorum inveniuntur. Diss. Leipzig, Gräfe. 56 p. 1 M. 20 Pf.
- BERGER, Ph.**, Poseidôn Narnakios. (Mélanges Julien Havet, p. 771.)
- BLASS, F.**, Χριστιανοί — χριστιανοί. (Hermes, XXX, 3, p. 465-470.)
- BORALEVI, G.**, Civiltà e culto giudaico negli scrittori greci e latini. Livorno, tip. Belforte. in-16. 63 p. L. 2.
- BREYER, B.**, Demeter Melaina. Progr. Sprottau, in-4°. 14 p.
- CANNIZZARO, F. A.**, Le origini religiose dell' India e della Grecia secondo P. Regnaud. Roma. 27 p. (Extr. des Atti d. Soc. rom. di antropologia, t. III.)
- CLUGNET, L.**, Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque. Paris, A. Picard. xii, 186 p.
- COOK, A. B.**, The bee in Greek mythology. (Journ. of Hellen. Stud., XV, 1, p. 1-24.)
- COSTANZI, V.**, Sulla relazione tra il mito di Demetra e quello di Persefone. (Riv. di storia antica e sc. affini, I, 2, p. 35-44.)
- Sul significato originario del mito dei Ciclopi. Trani. 8 p. (Extr. de Boll. di filol. class. 1895, 9.)
- CURTUS, E.**, Topographie und Mythologie (Rh. Mus., L, 3, p. 373-381.)
- DIXON, C.-E.**, The Origin of Mythology. (The School Review, III, 6.)
- EWER, L.**, Die Leibesübungen und Wettspiele in Altgriechenland und Rom, zugleich Aufklärung über die Olympischen Spiele. Berlin, Sigismund. 63 p. 1 M.
- GRUPPE, O.**, Jahresbericht über die Mythologie aus den Jahren 1891 und 1892. II. (Bursians Jahreshb., t. LXXXV, p. 143-160; p. 241-298.)
- HARTLAND, E.-S.**, The legend of Perseus. II. A study of tradition in story, custom and belief. London, Nutt, 2 vol. in-12. 34, 228 et 445 p. 12 Sh. 6 d.

- HEIBERG, J.-L.**, Eros, en cultuurhistorisk Skitze. (Studier fra Sprogog Oldtids forskning, n. 19. 50 p.) 75 öre.
- HOLWERDA, J.**, Das Heiligtum und die Mysterien von Eleusis. (Verslagen en med. der k. Akad. van Wetensch., XI, 3, p. 251-280.)
- HOPPE, F.**, Bilder zur Mythologie der Griechen und Roemer. 1-4. Lieferung. Wien, Graeser. à 2 M.
- ILBERG, J.**, Die Sphinx in der griechischen Kunst und Sage. Progr. Leipzig, Edelmann, 1896, in-4°. 48 p.
- KOEBER, R. von**, Der Gedanke der Wiederverkörperung, ein durchläufiger Faden im Geistesleben des alten Hellas. (Theosoph. Schriften, 16-17. Braunschweig, Schwetschke, in-12. 59 p. 40 Pf.
- KOEPFNER, F.**, Die Sage von Hero und Leander in der Literatur und Kunst des classischen Alterthums. Progr. Komotau, 1894. 32 p.
- LAMBROS Sp. et POLITIS, N. G.**, Die Olympischen Spiele, 776 v. Chr. - 1896 n. Chr. Mit Genehmigung und Unterstützung des Central-Comites der international. Olymp. Spiele (2 Th.). 1. Th. Athen, Beck, in-4°, 1896. I. Die Ol. Sp. im Altertum. Mit e. Vorwort von T. *Philemon*. Deutsche Uebers. v. M. *Deffner*. — Engl. Uebers. von C. A. 1 pl.; figg. en couleur.
- LEGES** Graecorum sacrae. — Voir section VI.
- OLTRAMARE, P.**, Les premières formes de la religion et de la tradition dans l'Inde et dans la Grèce, de *Paul Regnaud*. Paris, Leroux. 16 p.
- OMONT, H.**, La messe grecque de Saint-Denys au moyen âge. (Études G. Monod, 1896, p. 177-183.)
- PARIS, P.**, Bulletin archéologique de la religion grecque. (Rev. de l'hist. des religions, XXXI, 1, p. 1-28. — XXXIII, 1, p. 54-83.)
- PASCAL, C.**, De Cereris atque Junonis cultu. (Hermes, XXX, 4, p. 548-563.) — Il mito del Pitone nelle antiche tradizioni greche. (Rendic. d. R. Accad. d. Lincei, IV, 7-8, p. 360-370.) — La leggenda del diluvio nelle tradizioni greche. (Atti d. r. Accad. d. sc. di Torino, XXX, 14.)
- PATON, J.**, De cultu Dioscurorum apud Graecos. Pars prior. Diss. Bonn, 1894. 39 p.
- PAULSEN, J.**, Till frågan om Oidipus-sagens ursprung. Göteborg, Wettergren i Kerber. 43 p. 75 öre. — Oidipus-sagan in den grekiska tragedien. Ibid. 135 p. 1 Kr. 25 ö. — Anmerkungen zur Oidipus-Sage. (Eranos, I, 1, p. 11-27.)
- PERDRIZET, P.**, Mên. (B. C. H., XX, 1-10, p. 55-106.) 3 pl.; 7 dessins.
- PERROT, G.**, La religion de la mort et les rites funéraires en Grèce : Inhumation et incinération. (Rev. des deux mondes, t. CXXXII, 1, p. 96-127.) — De l'origine des cultes arcadiens, III, IV. (Journ. des Sav., janvier et mars 1895.)
- POLITIS, N. G.**, Δημόδεις κοσμογονικοί μῦθοι. Athènes, Perris, 1894. 52 p.
- PROTT et ZICHEN.** — Voir section VI.
- PSILAKIS, B.**, Le combat d'Athéna et de Poséidon. (Ἑστία, XXVII, p. 421-423.)
- RÉGNAUD, P.**, Les premières formes de la religion et de la tradition dans l'Inde et dans la Grèce. Paris, Leroux, 1894. 515 p.
- RENEL, Ch.**, L'évolution d'un mythe : Aëvins et Dioscures. (Annales de l'Université de Lyon, XXIV.)
- ROBIOU, F.**, L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. II : les régions syro-babyloniennes et l'Eran. Paris, Klincksieck, in-4. 112 p. (Extr. des Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inser. et b.-l. 1^{re} série, t. X, 2^e partie.)

- ROHDE, E.**, Orpheus. (Neue Heidelberger Jahrb., VI, 1, p. 1-18.)
- ROSCHER, W. H.**, Die Entstehung des Gifthonigs und des Schlangengiftes nach antikem Volksglauben (Fleckeisens Jahrb. 1895, 10-11, p. 668.) — Ausführliches Lexicon der griech. und röm. Mythologie, fasc. 31-32. Leipzig, Teubner. à 2 M.
- Die Elemente des astronomischen Mythos vom Aigokeras (Capricornus). (Fleckeisens Jahrb. 1895, 5-6, p. 333-342.)
- RUBENSOHN, O.**, Demeter als Heilgottheit. (M. I. Ath. XX, 3, p. 360-367.)
- SARNOW, E.** — Voir section XIII.
- SCHLUETER, C.**, Olympia (Festschrift z. Feier d. 50jähr. Bestehens d. Gymnas. zu Ostrowo, 37 p.)
- SEITZ, A.**, Die Apologie des Christentums bei den Griechen des IV. und V. Jahrhunderts in historisch-systematischer Darstellung. Diss. Würzburg, Göbel. viii, 296 p.
- SIKES, E. E.**, Nike and Athena Nike. (Class. Review, IX, 1895, 5, p. 280-283.)
- SMIRNOFF, J.**, Le dieu phrygien Mén (en russe). (Στέφανος, 1895, p. 81-135.)
- SMITH, C.**, On the myth of Ixion. (Class. Review, 1895, n. 5, p. 277-280.)
- USENER, H.**, Götternamen, Versuch einer Lehre von der religiösen Begriffsbildungen. Bonn, Cohen. X, 391 p. 9 M.
- WENDLAND und KERN.** — Voir section III.
- WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, U. von**, Hephaistos. (Nachrichten v. d. K. Gesellsch. d. Wiss. und d. Georg-Aug.-Universität zu Göttingen, III, p. 217-245.)
- WOBBERMIN, G.**, Religionsgeschichtliche Studien zur Frage der Beeinflussung des Urchristentums, durch das antike Mysterienwesen. Berlin, Ebering. viii, 491 p. 5 M.
- ZIEHEN, L.**, Die panathenaischen und eleusinischen *ἱεροποιοί* (Rh. Mus. LI, 2, p. 211-225.)

XII. — ANTIQUITÉS.

- ASSMANN, E.**, Nautica. (I, Puppibus tractae, 2, Δεξιέμβολος, 3, Herodot II, 96.) (Hermes, XXXI, 2, p. 174-184.)
- BEAUCHET, L.**, De la polygamie et du concubinat à Athènes, I. (Nouv. rev. hist. de droit, XIX, 4, p. 437-477; 5, p. 577-600.) — T. à p. Paris, Larose.
- BENSELER, G.**, Knabenerziehung und Knabenerunterricht in alten Hellas. (Grenzboten, LIV, 15, 18, 22.)
- BETHE, E.**, De scenicorum certaminum victoribus. Ind. lect. Rostock, 1894, in-4. 11 p.
- Prolegomena zur Geschichte des Theaters im Alterthum. Untersuchgn über die Entwickelg des Dramas, der Bühne, des Theaters. Leipzig, Hirzel, 1896. xiv, 350 p. 3 M.
- BINDER, J. J.**, Laurion. Die attischen Bergwerke im Alterthum. Progr. Laibach, Fischer. 54 p., 1 carte, 4 pl. 1 M. 25 Pf.
- CAMBIER, O.**, La loi du travail chez les Grecs. Bruxelles, Weissenbruch. (Extr. de la Rev. de Belg.). 22 p. 1 Fr.
- CAPPS, E.**, The Chorus in the later Greek drama with reference to the stage question. (Amer. Journ. of arch., X, 3, p. 287-325.)

- COOK, B.**, On the thymele in Greek theatres. (Class. Review, 1895, n. 7, p. 370-378.)
- CYBULSKI, Steph.**, Tabulae quibus antiquitates gr. et rom. illustrantur. Series I, Tab. IX. St-Petersburg; Leipzig, Koehler: Machinae et tormenta. — Erklärender Text, aus dem Russ. 41 p. 4 fig. gr. in-8.
— Tab. x. Farbendruck.
- DAMSTÉ, P. H.**, Quid est τὸ ὑπερήσιον? (Mnemosyne, XXIV, 2, p. 227-231.)
- DAREMBERG, SAGLIO, E. POTTIER**, Dictionnaire des antiquités gr. et rom. fasc. 22. (Grammateus-Hercules.) Paris, Hachette, 1896, gr. in-4, 112 fig., 5 Fr.
- DARESTE, R.**, La propriété foncière en Grèce. (Journ. des Sav., août 1895.)
- GARDNER, P. and JEVONS, F. B.**, A manual of Greek Antiquities. London, Griffith; New York, Scribner. Illustr. 16 Sh.; 4 doll.
- GODLEY, A. D.**, Socrates and Athenian Society in his day. London, Seeley. 240 p. 4 Sh. 6 d.
- HAYLEY, H. W.**, The κέρτατος κατακτός in the light of recent investigations. (Harvard Studies, V.)
- HOECK, A.**, Der Eintritt der Mündigkeit nach attischem Recht. (Hermes, XXX, 3, p. 347-354.)
- JACOMET**, Une audience devant le tribunal des hélistes au temps de Démosthène. Poitiers, imp. Millet et Pain. 62 p.
- JEVONS, F. B.**, Greek law and folklore. (Class. Review. 1895, n. 5, p. 247-250.)
— Work and wages in Athens. (Journ. of. hell. Studies, XV, 2, p. 239-247.)
- KELLER, H.**, Studien zum attischen Staatsrecht. Diss. München, 1894. 147 p.
- LANE, F. H.**, Elementary Greek education. Syracuse (d'Amérique); New York, Bardeen, III, 86 p. in-16. 50 cts.
- LIPSIUS, J. H.**, Procheirotonie und Epicheirotonie. (Leipziger Studien, XVII, 2, p. 403-412.)
- LOYSEAU, J.**, Le suffrage universel à travers les âges, à Athènes, à Rome, à Florence, dans l'Eglise, de nos jours. Paris, Chamuel, in-16. 208 p. 3 fr. 50 c.
- MAKLAKOFF, V.**, Sur l'élection par tirage au sort à Athènes (en russe). (Rev. russe de philol. VIII, 2, p. 179-193.)
- MAURI, A.**, Il salariato libero e la concorrenza servile in Atene. (Studi e doc. di storia e diritto, XVI, 2-3, p. 97-119.)
- NABER, S. A.**, Nautica. (Mnemosyne, XXIII, 3, p. 234-269.)
- PERROT, G.**, Sur les armes homériques. (Journ. des sav. déc. 1895, janvier 1896.)
— Le costume homérique. (Ibid., mars et avril 1896.)
- PIRRO, A.**, Dei magistrati eponimi dei Greci avanti la dominazione romana. (Studi storici, III, 2.)
- POEHLMANN, R.**, Das romantische Element im Kommunismus und Sozialismus der Griechen. (Aus Altertum und Gegenwart, p. 195-244.)
- POSTE, E.**, Age Eponymoi at Athens. (Class. Review, X, 1, p. 4-6.)
— Attic judicature. (Ibid., X, 3, p. 147-150.)
- SEEBOHM**, On the structure of Greek tribal society. London, Macmillan. XI, 147 p. 5 Sh.
- SHEBBEARE, Ch. J.**, The Greek theory of the State and the non-conformist conscience. A socialistic defence of some ancient institutions. London, Methuen. 124 p. 2 Sh. 6 D.

- SHEBELEV, S.**, Histoire de la formation des Phylai après Clisthène (en russe). (Στέφανος, 1895, p. 44-48). pl.
- STEIN, L.**, Das erste Auftreten der socialen Frage bei den Griechen. Berne, Siebert. 22 p. (Extr. de Schweiz. Blätter f. Wirtschaft-Social politik.)
- STERZA, A.**, Il comunismo dell' antica Sparta, della primitiva chiesa e del Paraguai sotto la direzione dei Jesuiti. Parma, tip. Grazioli, in-16. 154 p.
- SWOBODA, H.**, Zur Geschichte der attischen Kleruchien. (Serta Harteliana, 1896, p. 28-32.)
- THOMPSON, G. V.**, The Athenian polemarch. (Proceed. of the Amer. philol. Assoc. n. 25.)
- THUMSER, V.**, Ἐγγύησις, γαμηλία, ἐπιδικασία. (Serta Harteliana, 1896, p. 189-192.)
- TOEPFFER, J.**, Das attische Gemeindebuch. (Hermes, XXX, 3, p. 391-400.)
- VIANELLO, N.** — Voir section V, LYSIAS.
- WEISSMANN, K.**, Zur Thymelefrage. (Fleckeisens Jahrb. t. CLI, n. 10-11, p. 673-679.)
- WHIBLEY, L.**, Greek oligarchies : their character and organization. London, Methuen, 1896, 220 p. 6 Sh.
- ZIEBARTH**, Das griechische Vereinswesen. Leipzig, S. Hirzel, 1896, in-4. (Preisschrift gekrönt und hrsgbn von der Fürstlich Jablonowski'schen Gesellschaft zu Leipzig, XXXIV.)

XIII. — ART ET ARCHÉOLOGIE FIGURÉE. — FOUILLES.

- ACREBON, N.**, La più antica rappresentazione del rapimento delle Leucipide sopra un frammento di vaso arcaico. (L'Ellade italia, I, 1.)
— F Brettii Isopoliti o l'arte greca dei Brettivi. (Ibid.)
- ADAMEK, A.**, Unsignierte Vasen des Amasis, Ein Beitr. zur gr. Vasenkunde. Prager Studien, H. 5. 2 pl. 3 M. 60 Pf.
- AINALOF, D.**, Les mosaïques des 1^{re} et 2^{re} siècles (en russe). (Journ. du Ministère de l'instr. publ. russe, mai et juillet 1895.)
- ALTERTHUEMER** von Pergamon, hrsg. im Auftrage des Kön. preuss. Ministers des geistl. Unterrichts etc. Bd. VIII, 2. Berlin. Speman.
- AMELUNG, W.**, Die Basis des Praxiteles aus Mantinea. Archaeolog. Studien. München, Verlagsanstalt f. Kunst und Wissenschaft. 82 p. 1 Taf. 29 Abbild.
- ANTHES, E.**, Ein attisches Vasenfragment in Erbach. (Bonner Jahrbücher. 1896-1897, p. 341-343.)
- ARNDT, P.**, La Glyptothèque de Ny-Carlsberg fondée par Jacobsen. Les monuments antiques. Munich, Bruckmann, 1896, livr. 1-2. Texte in-4, pl. in-folio.
- ATTISCHEN GRABRELIEFS (die)**. Hrsg. im Auftrage der kaiserl. Akad. d. Wiss. zu Wien. 7. Lief. Berlin, Spemann; gr. in-fol. P. 171-194. 23 pl. dessins.
- AUDRAN, G.**, Die Proportionen des menschlichen Körpers. Mit Massangaben dargestellt nach den berühmtesten Antiken. Neu hrsg. von C. Fenner. 2-8. Heft. Zurich, Fechter. (Edition franç. et allemande), à. 1 M. 40 Pf.
- BABELON et A. BLANCHET**, Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale, publié sous les auspices de l'Académie des Inscr. et b.-l. 1100 dessins par Saint-Elme Gautier. Paris, Leroux. xlv, 768 p.
- BALLHORN**, Die Venus von Milo und die spätere Ausgestaltung des

- Aphrodit-Ideals. (Sammlung gemeinverständlichen Wiss. Vortrages, 231 Hft.)
Hamburg, 35 p. 80 Pf.
- B(ELGER), Chr.**, Mykenisches (Salamis, Aegina, Prasiae, Thorikos, Mykene).
(Berliner philol. Wochenschrift, XVI, 20-21.)
- Mykenische Studien. Erbauung und Zerstörung des myken. Plattenrings.
(Jahrb. d. k. deutschen arch. Instituts, X, 2, p. 114-127.)
- Die Vasen von der Akropolis zu Athen und der gegenwärtige Stand ihrer
wissenschaftlichen Bearbeitung. (Berlin. philol. Wochenschr., XV, 2,
col. 59-60.)
- BENDER, F.**, continué par *Ed. Anthes et G. Forbach*. Klassische Bildermappe.
10. Hft. Darmstadt, Zedler und Vogel. 1 M. 20 Pf.
- BENSON, E. F.**, Fourth Century head in Central Museum, Athens. (Journal
of Hell. Stud. XV, 1, p. 194-201.)
- BESCHREIBUNG** der Skulpturen von Pergamon. I. Berlin, Speman.
1 M. 35 Pf.
- BIENKOWSKI, P.**, Deux sculptures de l'école de Praxitèle. (Rev. arch. n. s.
XXVI, mai-juin 1895, p. 281-283.) 2 pl.
- A flying Eros from the School of Praxiteles. (Journ. of Hell. St. XV, 2,
p. 211-216.) 1 pl.
- BLANCHET, A.**, Statuette d'Hermaphrodite. (Rev. arch. n. s. XXVIII,
p. 160-162.) 1 pl.
- BLINKENBERG, Chr.**, Praemykeniske Oldsager. Bidrag til Studiet af
Graekenlands aeldste Kultur. (Aarbøger, 2, X, 4, p. 360-375.)
- BLOCH, L.**, Griechischer Wandschmuck. Archæol. Untersuchungen zu attis-
chen Reliefs. Habil.-Schr. von Zürich. München. 73 p. 2 M. 50 Pf.
- BODENSTEINER, E.**, Enneakrunos und Lenaion. (Blätter für das bayer.
Gymnasialschulwesen, XXXI, 4-5, p. 209-226.)
- BRUECKNER, A.**, Zu Athènischen Grabreliefs, 1-2. (Jahrb. d. k. deutschen
arch. Instituts, X, 4, p. 204-210.)
- CAPPS, E.**, Excavations in the Eretrian theatre in 1894. (Amer. Journ. of
Archaeology, X, 3, p. 338-346.) 1 pl.
- CATALOGUE** d'antiquités trouvées en Grèce. (Vases peints, terres cuites
de Tanagra, bronzes, poids grecs, marbres, broderies byzantines.) Vente le
29 juin 1895. Paris, Rollin et Feuillard. 31 p. 12 pl.
- CAVVADIAS, P.**, 'Ανάγλυφον ἐξ Ἐπιδαύρου. (Ἐφημ. ἀρχ. 1895, 2-3, p. 180-184.)
- Catalogue des Musées d'Athènes. Athènes. Vlastos. 120 p.
- CHAMONARD, J.**, Les sculptures de la frise du temple d'Hécate, à Lagina.
(B. C. H. XIX, 1-10, p. 235-262.)
- CHIPIEZ, Ch.**, Les édifices d'Epidaure. Remarques et observations critiques.
(Rev. arch. n. s. t. XXVIII, p. 38-59.)
- CLOQUET, L.**, L'art monumental de la Grèce. Bruxelles, Desclées. (Tracts
artistiques.) 103 p. figg. 1 fr. 50 c.
- COLLIGNON, M.**, La polychromie dans la sculpture grecque. (Rev. des
deux mondes, t. CXXVII, 4, p. 823-848.)
- Geschichte der griechischen Plastik, Übers. und mit Anmerkgn begleitet
von *Ed. Thraemer*. 2. und 3. Lfg. Strassburg, Trübner. 8 M.
- Loutrophore attique à sujet funéraire. (Musée du Louvre.) (Fondation
Piot, monuments, etc., I, 1.)
- Aphrodite Pandemos, relief de miroir en bronze et disque en marbre. (Mu-
sée du Louvre.) (Ibid., I, 2.)
- Tête de jeune fille [Musée du Louvre]. (Ibid., II, 2.)
- CONZE, A.**, Ueber den ionischen Tempel auf der Theaterstrasse von Per-
gamon. (Sitzungsb. d. Berlin. Akad. XLVII, p. 1057-1068.)

- COUVE, L.**, Vases attiques à figures rouges. (B. C. H., XIX, 1-10, p. 94-108.)
- CURTIUS, E.**, Die Schatzhäuser von Olympia. (Sitzungsb. d. k. Akad. zu Berlin, 1895, XII-XIII, p. 239-251.)
- DENKMAELER** griechischer und römischer Sculptur; Auswahl für den Schulgebrauch aus d. v. *H. Brunn* und *F. Bruckmann* hrsg. Sammlung. Text. vers. v. *A. Furtwängler*, und *H. L. Ulrichs*. 1. Lief. München, 1896, gr. in-fol. 10 pl. fotogr. avec explication. 20 M.
- DIMIER, L.**, La polychromie dans la sculpture antique. (Rev. arch. n. s. XXVI, mai-juin 1895, p. 347-358.)
- DIMITSA, M.** — Voir section X.
- DOERPFELD, W.**, Das alte Athen vor Theseus. (Rh. Mus. LI, 1, p. 127-137.)
- Die Ausgrabungen am Westabhang der Akropolis, II, (M. I. Ath., XX, 1-2, p. 161-206.) 1 Karte.
- Zum altgriechischen Theater. (Fleckeisens Jahrb., t. CLIII, 3-4, p. 207-208.)
- DOERPFELD, W.**, et **REISCH, E.**, Das griechische Theater. Beiträge zur Geschichte des Dionysos-Theaters in Athen und anderer griech. Theater. Mit. XII Tafeln und 99 Abbildgn im Text. Athen, Barth und von Hirst; Leipzig, Fleischer, 1896, in-4°, xv, 396 p. 21 M. 50 Pf.
- DRAGENDORFF, H.**, Herakles und die Hydra. (Mittheil. d. arch. Institut., Roem. Abth., X, 3-4, p. 210-213.)
- DRAGOUMIS, St. N.**, Οἱ ἐν Μυκίταις θησαυροί. (M. I. Ath., XX, 1-2, p. 712-160.)
- DUHN, F. von**, Achilleus auf Skyros. (Jahrb. des archaeol. Instituts, X, 3. Arch. Anzeiger, p. 159-160.)
- DURM, J.**, Der Parthenon und seine Beschädigungen durch das Erdbeben, 1894. (Ibid. p. 100-102.)
- Ἡ κατὰστασις τοῦ Παρθενῶνος καὶ τῶν λοιπῶν ἀρχαίων μνημείων τῶν Ἀθηνῶν. (Εφημ. ἀρχ., 1895, 1, p. 1-58.) 1 pl.
- Der Zustand der antiker athenischen Bauwerke auf der Burg und in der Stadt. Extr. de Centralblatt der Bauverwaltung. Berlin, Ernst und Sohn. 18 p.; 18 dessins.
- DURRBACH, F.**, Catalogue des moulages de la sculpture antique. Toulouse, imp. Chauvin. 35 p.
- DUSSAUD, R.**, Artémis chasseresse, marbre du Louvre dit: Diane à la biche. (Rev. arch. n. s. t. XXVIII, p. 60-66.)
- ELLIS, G. D.**, Historia fictitiae apud Graecos. Oxford, Blackwell, 1894. 1 sh. 6 d.
- FALKENER**, The Grecian house as described by Vitruvius. (Journ. of the r. Instit. of British architects, I, p. 29-46.)
- FORTNUM, C. D. E.**, On an Italo-Greek terra cotta lamp. (The archaeological Journal, L, n. 202, p. 99-103.) 1 pl.
- FOWLER, H. N.**, The Apollo of the Belvedere. (Transact. of the Amer. philol. assoc., n. 26.)
- FREDRICH, C.**, Sarkophag-Studien. (Nachrichten v. d. k. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen, I, p. 69-114.)
- FRÖHNER, W.**, Apollon, bronze archaïque de la Collection du comte M. Tyszkiewicz. (Fondation Piot, Monuments, etc., II, 2.)
- FUEHRER, J.**, Ein Fund im Stadtgebiet des Alten Syrakus. (Mitth. d. deutschen Arch. Institut.; Röm. Abth. X, 3-4, p. 193-209.)
- FURTWAENGLER, A.**, Erwerbungen der Antikensammlungen in Deutschland. III: Terrakotten. (Archæol. Anz. II, p. 126-134, in Jahrb. d. k. arch. Institut. X, 2.)

- Eleusinische Skulpturen. (M. I. Ath., XX, 3, p. 357-359.)
- Zu Phidias' Lemnia und zu den Parthenonsskulpturen. (Berliner philol. Wochenschr. nn. 15, 39, 49.)
- On the Lemnia of Phidias and the Parthenon sculptures. (Class. Review, 1895, n. 5, p. 269-276.)
- L'Athéna Lemnia sur des pierres gravées. (Rev. arch. n. s. XXVIII, p. 1-5.) 1 pl.
- Führer durch die Vasen-Sammlung König Ludwigs I in der alten Pinacothek zu München. Leipzig, Giesecke und Devrient, 1896, in-12. III, 52 p. 50 Pf.
- Die Tiara des Königs Saitapharnes. (Cosmopolis, août 1896, p. 572-579.)
- G. (GARDNER), E. A.**, Archæology in Greece, 1894-1895. (Journal of Hell. Studies, XV, 1, p. 202-210.)
- A Handbook of Greek Sculpture. New-York, Macmillan. Illustr. insr. 1 doll. 25 c.
- GARDNER, Percy**, A marble head perhaps from Sunium. (Journ. of Hell. Studies, p. 188-191.) 1 pl.
- GAYET, A.**, Le Symbolisme des figures isiaques et les terres cuites égypto-grecques. (Gaz. des beaux-arts, n. 461, p. 417-432.)
- GEFFROY, A.**, Di un disegno inedito probabilmente rappresentante la colonna d'Arcadio in Costantinopoli, (Rendiconti dell' Accad. d. Lincei, série V, IV, 2, p. 67-68.)
- La colonne d'Arcadius à Constantinople d'après un dessin inédit. (Fondation Piot, Monuments et mém., etc., II, 1.)
- GHIRARDINI, G.**, Teseo nel mare. (Rendiconti dell' Accad. d. Lincei, ser. V, IV, 2, p. 86-100.)
- GOODELL, T. D., and HEERMANCE, T. W.**, Gravemonuments from Athens. (The Amer. Journ. of archæology, X, 4, p. 469-484.)
- GUULDENPENNING, A.**, Die antike Kunst und das Gymnasium. Halle, Niemeyer. 36 p. 80 Pf.
- H.**, L'Aphrodite de Budapesth. Tête en bronze du Musée national (en langue hongroise.) (Arch. Ertesito, XV, p. 206-210.)
- HAMDY-BEY et Th. REINACH**, Une nécropole royale à Sidon. 4^e [et dernier] fasc. Paris, E. Leroux, 1896, in-fol.
- HARRISON, J. E.**, The central group of the last frieze of the Parthenon : peplos or *στρομνύ?* (Class. Review, IX, n. 8, p. 427-429.)
- HARTWIG, P.**, Die Skulpturen am Schatzhause der Siphnier in Delphi. (Berliner philol. Wochenschr., XV, 18.)
- HAUSER, F.**, Ein griechischer Weinkühler in der Sammlung Bourguignon. Jahrb. d. k. deutschen arch. Institut., X, 2, p. 108-113.)
- HECK, K. J.**, Wspomniena z podrozy do Delf i wykopaliska ekspedyciji francus Kiej. (Przewodnik nauk. i. lit., XXIV, 3, 4, 5.)
- HEIBERG, J. L.**, Attiske Gravmaeler. Med 28 Billeder. Copenhagen, Philip-sen. 140 p. 3 kron.
- HELBIG, W.**, Sur la question mycénienne. Paris, C. Klincksieck, 1896, in-4. 85 p. (Extr. des Mém. de l'Acad. des inser. et b.-l., XXXV, 2^e partie.)
- HERBST, H.**, Ueber das Korinthische Puteal. Progr. Altenburg, Schauphase. 13 p. gr. in-4^o. 1 M.
- HÉRON DE VILLESFOSSE, A.**, Note sur une statuette de femme, du Louvre, provenant de Salonique. (Bull. de la Soc. des antiq. de France, 1894, p. 248-254.)
- Tête d'Apollon. (Musée du Louvre.) (Fondation Piot, Monuments et mém. etc. I, 1.)

- Athlète, bronze de l'école d'Argos. (Musée du Louvre.) (Ibid., I, 2.)
- La tiare du roi Saïtapharnès. (Acad. des inscr. et b.-l., séances de 1896, p. 136-142.) 1 pl. photyp.
- La tiare de Saïtapharnès. (Cosmopolis, sept. 1896, p. 752-764.)
- HILLER VON GAERTRINGEN, F.**, Weihgeschenk von der Insel Chalke bei Rhodos. (Archäol.-epigraphische Mittheilgn aus Oesterreich-Ungarn. XVIII, 1, p. 1-5.)
- HIRT, O.**, Der Poseidontempel in Paestum. Eine archaeol. Studie. Progr. Sorau, N.-L. 19 p. in-4°.
- HOLLEAUX, M.**, Figurines béotiennes en terre cuite à décoration géométrique (Musées du Louvre et de Berlin). (Fondation Piot, Monuments, etc. I, 1.)
- HOMOLLE, Th.**, Découvertes de Delphes. II. (Gaz. des Beaux-Arts, n. 453, p. 207-216; n. 454, p. 321-331.)
- Le temple d'Apollon. (Acad. des inscr. et b.-l., séances de 1895, p. 328-341.)
- Statue de bronze découverte à Delphes. (Ibid., séances de 1896, p. 362-384.) 3 pl.
- HOPPE.** — Voir section XI.
- HOPPIN, J. C.**, Euthymides. A Study in Attic Vasepainting. 5 Sh.
- A kylix by the artist Psiax. (The Amer. Journ. of arch., X, 4, p. 483-493.)
- HULA, E. und SZANTO, E.**, Bericht über eine Reise in Karien. (Sitzungsb. d. k. Akad. d. Wiss.) Wien, Tempsky. 36 p.
- HUTTON, C. A.**, On two terracotta figurines. (Journ. of Hell. Studies, XV, 1, p. 132-135.) 1 pl.
- ILBERG, J.**, Die Sphinx in der griechischen Kunst und Sage. Progr. Leipzig, Hinrichs, 1896, in-4°. III, 48 p. 1 M. 80 pf.
- JAMOT, P.**, L'Athenia Lemnia de Phidias. Réponse à M. Furtwängler. (Rev. arch., juillet-août 1895, p. 7-39.)
- Vénus pudique, statuette en bronze (Musée du Louvre). Fondation Piot; Monuments, etc., I, 2.)
- Vénus en coquille. Deux figurines en terre cuite. (Musée du Louvre.) (Ibid., II, 2.)
- JOUBIN, A.**, Relief archaïque de Cyzique. (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 493-496.)
- Sarcophages de Clazomène (B. C. H., XIX, 1-10, p. 69-94.)
- JUDEICH, W.**, Der Grabherr des « Alexandersarkophags » (Jahrb. d. k. deutschen arch. Instit., X, 4, p. 165-182.)
- JUETHNER, J.**, Una scena della palestra. (Mitteilungen des k. deutschen Instituts. Röm. Abt., X, 2, p. 120-125.)
- KASTRIOTIS, P.**, Κεστοφόρος Ἀφροδίτη χαλκή. (Ἐφημ. ἀρχ., 1895, 2-3, p. 187-190.)
- KAVVADIAS.** — Voir CAVVADIAS.
- KIRKER, S. Kerr**, Points of resemblance between some recent discoveries in Greece and ancient remains in Ireland. (Journ. of r. Soc. of Antiquaries of Ireland, III, 4, p. 271-279.)
- KLUGE, H.**, Die topographischen Angaben der Ilias und die Ergebnisse der Ausgrabungen auf Hissarlik. (Fleckeisens Jahrb. f. Phil., LIII, 1, p. 17-32.)
- KNAPP, P.**, Ueber Orpheusdarstellungen. Progr. Tübingen, Fues, in-4°. 34 p.
- KOEHL**, Eine neue Deutung der sogenannten Juppiter-Gigantensäulen. (Korrespondenzbl. der westdeutschen Zeitschr., XIV, n. 6, p. 105-121.)
- KOERTE, A.**, Kleinasiatische Studien. (M. I. Ath., XX, 1-2, p. 1-19.) 2 pl.
- Die Sidonischen Sarkophage des ksl. ottomanischen Museums zu Constantinopel. Vortrag. C-pel, Keif. 28 p. 1 M.

- KRAUS, Fr. X.**, Geschichte der christlichen Kunst. I, 2. Freiburg i. Br. Herder. Le vol. complet : 16 M.
- KUHNERT, E.**, Orpheus in der Unterwelt. (Philol., LIV, 2, p. 193-204.)
- LANGL, J.**, Grundrisse hervorragender Baudenkmale, etc. 1-12. (2, Akropolis von Athen, 3, Parthenon; 4, Theater von Dionysos; 8, Hagia Sophia in Constantinopel.) Wien, Hölzel, 1896, in-4°. à 1 M. 50 Pf.
- LAUNAY, L. de**, Note sur la nécropole de Camiros dans l'île de Rhodes. (Rev. arch., sept.-oct. 1895, p. 182-197.)
— Notes sur Lemnos. (Ibid., nov.-déc. 1895, p. 305-325.)
- LECHAT, H.**, Bulletin archéologique. (Rev. des ét. gr., VIII, n° 32, p. 399-445.)
— (Ibid., IX, n° 34, p. 231-305.)
— Ibid. IX, nr. 35-36, p. 437-481.)
— Le cheval-coq. (Rev. des universités du Midi, II, 2.)
— Une loi de la statuaire grecque. La frontalité. (Ibid. I, 1.)
- LECHAT, H. et DEFASSE, A.**, Épidaure. Restauration des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios. Relevés et restaurations par A. D.; texte par H. L. Paris, May et Motteroz. III, 258 p.; grav. et pl. in-fol.
- LEGRAND, Ph.-E.**, Encore les marbres du Parthénon. (Rev. arch., n. s., t. XXVI, p. 237-239.)
- LEONARDOS, B. J.**, Μουσείον Ὀλυμπίας. Athènes, Constantinidis, in-12. 40 p.
— Κοῦρος ἐξ Ἀττικῆς (Ἐφημ. ἀρχ., 1895, 2-3, p. 76-84.)
- LONGFELLOW, W. P. P.**, A cyclopædia of architecture in Italy, Greece and the Levant. New-York, Scribner, in-4°. 25 doll.
- MAAS, E.**, Zu den Ilissosreliefs. (M. I. Ath., XX, 3, p. 352-356.)
- MAGNE, L.**, Le Parthénon. Études faites au cours de deux missions en Grèce (1894-1895). (Publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique des Beaux-Arts.) Paris, Imprimerie nationale, 1895, in-4°. x, 128 p.; 35 fig.
- MAGNUS, H.**, Die antiken Büsten des Homer. Eine augenärztliche ästhetische Studie. Mit e. Abbild. des Homerkopfes aus d. Galleria Doria Pamphili zu Rom in Heliogr. Breslau, Kern, 1896. 70 p. 2 M. 50 pf.
- MALMBERG, V. K.**, Zametki k voprosu o metopach Parthenona. (Acta et commentat. universit. Jurjew, II, 4, p. 15-36.) Planches.
— Remarques sur le relief de Mantinée (en russe). (Journal du min. russe de l'instr. publ., 1895, 3, p. 115-130.)
— Zur Frage über die Komposition der aeginitischen Giebel. (Extr. des Acta, etc., de Jurjew, II, 3.) 12 p.
— Monuments d'art grec et barbare trouvés dans le Kourgane Karagodewashch. (Matér. arch. russe, XIII, p. 121-192.)
- MEIGE, H.**, L'infantilisme, le féminisme et les hermaphrodites antiques. (L'Anthropologie, VI, 3, p. 257-275; 4, p. 414-432.)
- MICHON, Et.**, Sur le prétendu Bacchus-Richelieu du Louvre. (Bull. de la Soc. des antiq. de Fr., 1894, p. 168-174.)
— Tête d'athlète. (Musée du Louvre.) (Fondation Piot; Monuments, etc., I, 1.)
— Adolescent au repos, statue en marbre. (Musée du Louvre.) (Ibid., I, 2.)
— Les sculptures d'Olympie conservées au Musée du Louvre. (Rev. arch., juillet-août 1895, p. 78-109; — sept.-oct., p. 150-181.)
— Une prétendue mosaïque antique : Hercule au jardin des Hespérides. (Extr. des mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France, t. LIV.)
— La parure et la tiare d'Olbia au Musée du Louvre. (Gaz. des Beaux-Arts, n. 467, p. 413-421.) 1 pl.

- MILCHHOEFER, A.**, Noch einmal Orpheus in der Unterwelt. (Philol., LIV, 4, p. 751-752.)
- MILLET, G.**, Mosaïques de Daphni. (Fondation Piot; Monuments, etc., II, 2.)
- MITROVICZ, J.**, Le temple de Zeus à Olympie (en langue tchèque). (Egyetemes philol. Közlöni, XIX, p. 682-691 et 774-780.)
- MURRAY**, Tête d'un Diadumène au Musée britannique. (Rev. arch., sept.-oct. 1895, p. 145-149.)
- MYLONAS, K.-D.**, Un nouveau sculpteur de Pergame. [Ménas.] (Rev. de philol., XX, 2, p. 88.)
- NORMAND, Ch.**, Théâtre grec du Pirée. (L'Ami des monuments, XI, p. 284-287.) 1 pl.
- OLDFIELD, E.**, The Mausoleum at Halicarnassus. III. (Archaeologia, LIV, 46, p. 273-362.) 5 pl.
- OLYMPIA**. Die Ergebnisse der von dem deutschen Reich veranstalteten Ausgrabung. Hrsg. von E. Curtius und Fr. Adler. V. Textbd., Berlin, Asher, 1896, gr. in-4°.
- PAIS, E.**, Il rilievo greco arcaico di S. Mauro presso Caltagirone e le città antiche dell'altipiano Ereo. (Rendic. dell'Accad. d. Lincei, V, 4, 6, p. 279-299.)
- PARIS, P.**, Polyclète. (Collection des artistes célèbres.) Paris, Librairie de l'art, s. d. (1895), gr. in-8, 96 p. 3 fr. 50
- La vache de Myron. (Gaz. des beaux arts, n. 468, p. 486-494.)
- PATON, W. R.**, Note on Arconnesos. (Avec une note additionnelle de W. Dörpfeld.) (M. I. Ath., XX, 4, p. 466-472.) 2 pl.
- PATRONI, G.**, Sulle antichità di Tinos. (M. I. Ath., XX, 4, p. 397-404.)
- La scultura greca e le statue dei tirannicidi. (Rendiconti d. Accad. di Napoli, IX, april-giugno, 1896, p. 91-94.)
- PENROSE, F. C.**, On some traces connected with the original entrance of the acropolis of Athens. (Journ. of Hell. St., XV, 2, p. 248-250.) 4 pl.
- PERNICE, E.**, Bruchstücke altattischer Vasen. (M. I. Ath., XX, 1-2, p. 116-126.) 1 pl.
- Ueber die mittleren Metopen der Südseite des Parthenons. (Jahrh. d. k. deutschen Instituts, X, 2, p. 93-107.)
- PERROT, G.**, Tête de femme. (Musée du Louvre.) (Fondation Piot, Monuments, etc., I, 2.)
- Bronzes antiques de la Bibliothèque nationale. (Journ. des sav., oct. 1895.)
- PETERSEN, E.**, Zu « Athamas und Learchos ». (Mitth. d. D. Instit. ; Röm. Abt., XI, 1, p. 98.)
- Laokoon in Reggio (Ibid., 3-4, p. 284-288.)
- PETRA, de**, Cornice del tempio di Apollo Lycio in Metaponto. (Rendic. d. r. Accad. di archeologia... di Napoli, N. S., VIII, p. 124-125.)
- PHILADELPHUS, A. Th.**, Ἡ γραφικὴ παρὰ τοῖς ἀρχαίοις Ἑλλήσι. Athènes. Deonis, 1896. 116 p.
- PHILIOS, D.**, Δύο ἐλευσινιακὰ ἀνάγλυφα. (M. I. Ath., XX, 3, p. 245-266.) 2 pl.
- POTTIER, E.**, Cratère grec de style corinthien et rhodien. (Musée du Louvre.) (Fondation Piot, Monuments, etc., I, 4.)
- Deux coupes à fond blanc de style attique. (Musée du Louvre.) (Ibid., II, 1.)
- Trois figurines de terre cuite. (Musée du Louvre.) (Ibid., II, 2.)
- Note sur le style égyptisant dans la plastique grecque. (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 408-415.) 1 pl.
- Le satyre buveur, vase à surprise du Musée du Louvre. (B. C. H., XIX, 1-10, p. 225-235.)

- Observations sur la céramique mycénienne. (Rev. arch., n. s., XXVIII, p. 17-32.)
- Catalogue des vases antiques de terre cuite du musée du Louvre. I. Paris, 1896.
- RADET, G.**, En Phrygie. Rapport sur une mission scientifique en Asie-Mineure (avril et sept. 1893). Paris, impr. nat., 476 p., 6 planches. (Extr. des Nouv. archives des missions sc. et litt., t. VI.)
- RAVAISSON, Ch.**, La prétendue Anehirrhoé du Louvre. (Bull. de la Soc. des Antiquaires de France, 1895, p. 112-116.)
- Sur le torse Médicis du Louvre. Frœhner, n. 31. (Ibid., p. 105-108.)
- RAVAISSON, F.**, Monuments grecs relatifs à Achille. (Mém. de l'Acad. des inser. et b.-l., XXXIV, 2.) T. à p. Klincksieck, in-4. 48 p. et 6 pl.
- La Vénus de Milo. (Ibid.) 6 pl. 4 fr.
- REINACH, S.**, Bibliothèque des monuments figurés [t. IV]. Pierres gravées des collections Marlborough et d'Orléans, des recueils d'Eckhel, Gori, Levesque de Gravelle, Mariette, Millin, Stosch, réunies et rééditées avec un texte nouveau. Paris, Firmin-Didot, gr. in-8. XV, 195 p.; 138 pl.
- Les déesses nues dans l'art oriental et dans l'art grec. (Rev. arch., N. S., XXVI, mai-juin 1895, p. 367-394.)
- Chroniques d'Orient, 2^e série [1891-1895]. Paris, E. Leroux, 1896.
- Un bas-relief de Panticapée (Kertch), au Musée d'Odessa. (Fondation Piot; Monuments, etc., II, 1.)
- Tête en marbre de la collection Singer. Ibid., II, 1.)
- Un dessin d'après l'antique conservé à la bibliothèque ambrosienne. (Mél. d'arch., XV, 2-3, p. 183-190.) 1 pl.
- REINACH, Th.**, La guitare dans l'art grec. (Rev. des ét. gr., VIII, n. 31, p. 371-378.) 4 dessins.
- Pour la tiare d'Olbia. (Gaz. des beaux-arts, 1896, II, p. 225-249.)
- REISCH, E.**, Meisterwerke griechischer Plastik in neuer Beleuchtung. (Zeitschr. f. bild. Kunst, VII, 7, p. 153-159.)
- RICHARDSON, R. B.**, Stamped tiles from the Argive Heraeum. (American Journ. of archæology, IX, 3, p. 340-350.)
- A temple in Eretria. (Ibid., X, 3-4, p. 240-243.) 1 pl.
- RIDDER, A. de**, Fouilles d'Orchomène. (B. C. H., XIX, 1-10, p. 137-224.)
- Catalogue des bronzes trouvés sur l'acropole d'Athènes, 1^{re} partie. Paris, Fontemoing. (Biblioth. des écoles d'Ath. et de Rome, fasc. 74.)
- Statuette de bronze [Musée central d'Athènes]. (Fondation Piot, Monuments, etc., II, 2.)
- Κίτροπυρον ἐξ Αἰγίνης (Ἐστία. ἄρχ., 1895, 2-3, p. 169-180.) 1 pl.
- ROBERT, C.**, Die Marathonschlacht in der Polykile und Weiteres über Polygnot. (18. Hallisches Winckelmannsprog.) Halle, Niemeyer, in-4. 126 p., 12 dessins, 1 pl.
- Nochmal das Plato-Relief. (Hermes, XXX, 1, p. 156-160.)
- Votivgemälde eines Apobates. (19tes Hall. Winckelmanns prog.) Halle, Niemeyer, in-4. 29 p., 1 pl.
- ROSS, Athen** zur Zeit des Perikles. Vortrag. (Zeitschr. d. Architekten- und Ingenieur-Vereins zu Hannover, XLI, 4, p. 272-277.)
- ROSSBACH, O.**, Athamas und Learchos. (Mitth. d. D. Instit.; Röm. Abt., X, 3-4, p. 240-243.)
- SALOMAN, G.**, Die Restauration des Venus von Milo. Stockholm, Bonnier. 74 p.; mit 4 Tafeln.
- SARNOW, E.**, Die cyklischen Darstellungen aus Theseussage in der antiken Kunst und ihre literarische Quelle. Diss. Leipzig, Ingelmann. 78 p.

- SAUER, B.**, Die Metopen des Apollontempels von Phigalia. (Berichte über die Verhandlgn. d. k. Sachs-Gesellsch. d. Wiss., phil.-histor. cl., 1895, 3-4, p. 207-250.) 4 pl.
- SCHILS, E.**, M. Boetticher contre Schliemann, I. (Le Muséon, XIV, 2, p. 162-169; 3, p. 222-231.)
- SCHULTZE, V.**, Archaeologie der altchristlichen Kunst. München, Beck, 380 p., 120 grav. 12 M.
- SCHWERZEK, K.**, Erläuterungen zu der Reconstruction des Westgiebels des Parthenon. Wien, Konegen, 1896. 32 p., 1 héliogr.
- SHEBELEV, V.**, Chronique archéologique de l'Orient grec. (En russe.) (Rev. russe de philol., VII, 2, p. 275-289; IX, 2, p. 184-213.)
- SIKES, E. E.**, On Nike and Athena Nike. (Class. Review, 1895, n. 5, p. 280-283.)
- SITTL, K.**, Archaeologie der Kunst, nebst einem Anhang über die antike Numismatik. München, Beck. (T. VI, 3, de: Handbuch d. klass. Altertumswissenschaften, von I. von Müller.) 16 M. 50 Pf.
— Empirische Studien über die Laokoongruppe. Würzburg, Stahel, VIII, 49 p. 3 pl. 2 M.
- SMITH, A. H.**, The Parthenon frieze terracottas. (Journ. of Hell. St., XIV, 2, p. 264-266.)
— Two Greek reliefs. (Ibid., p. 267-269.)
- SMITH, C.**, A vase in form of a bust of Athene. (Ibid., XV, 1, p. 184-187.) 1 pl.
- SOGLIANO**, Sul dipinto pompeiano rappresentante il supplizio di Dirce. (Rendic. d. r. Accad... di archeol... di Napoli, N. S. VIII, p. 159.)
- STREITER, R.**, K. Boetticher's Tektonik der Hellenen als ästhetische und kunstgeschichtliche Theorie. Eine Kritik. (Beiträge zur Aesthetik hrsg. von Th. Lipps und R. Maria Werner, III.) Hamburg, Voss, 1896. VII, 135 p. 3 M.
- STUDNICZKA, Fr.**, Menandros. (Berliner philol. Wochenschr., 1895, n. 51, col. 1627.)
— Ueber den Schild des Herakles. (Serta Harteliana, 1896, p. 50-83.)
- SZCZUKAREW, A.**, Chronique archéol. de l'Orient grec (en russe). — (Revue russe de philol., VI, 2, p. 159-172.)
- THOMAS, G.**, Études sur la Grèce, etc. — Voir section X.
- TORR, C.**, Memphis and Mycenae. Cambridge, 1896.
- TSOUNDAS, Chr.**, Zu einigen mykenischen Streitfragen. (Jahrb. d. archaeol. Instituts, X, 3, p. 143-150.)
- TUERK, G.**, De Hyla, I. Diss. Breslau, Kœbner, 1894. 34 p.
— — (Breslauer philol. Abhandlgn, VII, 4.) 99 p. 4 M. 50 Pf.
- USSING, J. L.**, Développement de la colonne grecque. (Oversigt o. d. k. danske videnskab. selskabs forh. 1894, 2, p. 169-188.) 1 pl.
— Midtgruppen paa Parthenonsfrisen. (Ibid., 1895, 2, p. 144-155.)
— Den Amyklaeiske Apollos Throne. (Nordisk Tidsskrift for filologi, IV, 4, p. 145-152.)
— Troja, efter de nyeste Undersøgelser. Med et Kaart. Kopenhagen, Klein, 26 p.
- VALENTIN, V.**, Einiges zur Kritik und Ergänzung der Laokoogruppe. (Bericht des freien deutsch. Hochstiftes, XI, 2.)
- VILLENOSY, F. de**, La patine du bronze antique, I. (Rev. arch., N. S. XXVIII, p. 67-71; p. 194-212.)
- VIOLA, L.**, Nuove tombe della necropoli pestana. (Notizie degli scavi di antichità, marzo 1895; art. 17.)

- WAGENER, A.**, Quelques réflexions sur les figurines en terre cuite dites « Tanagras ». (Revue de l'Instr. publ. belge, XXXVIII, 4, p. 277-279.)
- WANDTAFEL** der Akropolis von Athen. 62 × 73 cm. Photozincograv. München, Oldenburg, 1896. 5 M.
- WARNECKE, G.**, Die Tempel von Pästum. (Zeitsch. f. bild. Kunst, VI, 12, p. 321-330.)
- WEIZSAECKER, P.**, Polygnots Gemaelde, etc. (Schluss.) (Süddeutsche Blätter f. höhere Unterrichtsanstalten, II, 22-23.)
- WHITE, J. W.**, The opisthodomus on the Acropolis at Athen. (Proceed. of the Amer. philol. Assoc., n. 25; — Harvard Studies, VI.)
- WIDE, S. et KJELLBERG, L.**, Ausgrabungen auf Kalaureia. (M. I. Ath., XX, 3, p. 267-326.) 4 pl.
- WINTER, F.**, Eine attische Lekythos des Berliner Museums. (53. Progr. zum Winkelmannsfeste d. archaeol. Gesellsch. zu Berlin.) Berlin, Reimer, in-4. 18 p. 5 dessins, pl. en couleurs. 3 M.
- Mithridates VI Eupator. (Jahrb. d. archæol. Instituts, IX, 4, p. 245-248.)
- WITTE, J. de**, Les fouilles françaises de Delphes (suite). (L'Ami des monuments, VIII, 44, p. 229-233.)
- WIZEMANN**, Die Giebelgruppen des Parthenon. Progr. Stuttgart, in-4. 52 p.
- WOLTERS, P.**, Deux bas-reliefs attiques disparus. (B. C. H., XVIII, 11-12, p. 483-490.)
- Bronzereliefs von der Akropolis zu Athen. (M. I. Ath., XX, 4, p. 473-482.) 1 pl.
- Eine spartanische Apollostatue. Vortrag. (Jahrb. d. k. Deutschen Arch. Instit., XI, 1, p. 4-10.)
- WRIGHT, J. H.**, Artemis Anaitis and Men Tiamu, a votive tablet in the Boston Museum of fine arts. (Harvard studies, VI.)
- ZINGERLE, J.**, Ueber die Glaukos-Polycidosvase des Sotades. (Archæol.-epigraph. Mittheil. aus Oesterreich-Ungarn, XVII, 2, p. 119-124.)
- Lekythos aus Eretria. (Ibid. XVIII, 2, p. 162-168.)
- ZWETAJEW, J.**, Terres cuites grecques archaïques de la Collection de S. A. I. le grand-duc Serge Alexandrowitz (en russe). (Revue russe de philologie, 1894, 5, p. 166-188.)

XIV. — NUMISMATIQUE. — MÉTROLOGIE. — CALENDRIER.

- BABELON, E.**, Etudes sur les monnaies primitives d'Asie Mineure, IV. (Rev. num., XIII, 3, p. 297-359.) 1 pl.
- BISCHOFF, E. F.**, Beiträge zur Wiederherstellung altgriech. Kalender. (Leipz. Stud. XVII, 2, p. 329-337.) — T. à p.
- BLANCHET, J.-A.**, Monnaies grecques. (Rev. num., XIII, 2, p. 236-242.) 1 pl.
- Observations relatives au type des monnaies d'Érétrie, de Dicaea et de Mendé. Bruxelles, Goemare. 5 p. (Extr. de la Rev. belge de num.)
- CAHN, J.**, Die Münztypen von Athen im 6. Jahrh. v. Chr. (Zeitschr. f. Num., XX, 2, p. 142-168.) 1 pl.
- CLERK, M. G.**, Catalogue of the coins of the Achaean League. London, Quaritch. Illustr. 8 Sh.

- DREXLER, W.**, Perseus auf Alexandrinischen Kaisermünzen. (Wochenschr. f. class. Philol., XIII, 1.)
— Das Charonion bei Magnesia am Maiandros auf Münzen dieser Stadt. (Ibid., XV, 13, 14.)
- DUTILH, E. D. J.**, Monnaies alexandrines, terres cuites du Fayoum et les 16 génies de la statue du Nil. (Annuaire de la Soc. franç. de numism. et d'archéologie, XIX, p. 463-476.) 4 pl.
- GAEBLER, H.**, Zur Münzkunde Makedoniens, I. (Zeitschr. f. Num., XX, 2, p. 169-192.) 1 pl.
- MAHLER, Ed.**, Zur Chronologie der Babylonier. Vergleichungstabellen der babylonischen und christlicher Zeitrechnung von Nabonassar (747 v. Chr. bis 100 v. Chr.) (Extr. des Denkschr. d. k. Akad. d. Wiss.) Wien, Gerold, gr. in-4^o. 1 M 60 Pf.
- MAYR, A.**, Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria. Progr. München, 1894. 40 p. 1 pl.
- NICKLIN, T.**, The Attic civil and sacred years. (Journ. of philology, XLVII, p. 54-82.)
- POMTOW, H.**, Die Datierung der XII. delphischen Priesterzeit. Ein Nachtrag. (Philol., LIV, 2, p. p. 356-373.) 1. pl.
— Nochmal die XII. delphische Priesterzeit. (Ibid., 4, p. 587-598.)
— Neue Gleichungen attischer und delphischer Archonten. (Ibid., p. 211, 232.) 1 pl.
- RADET, G.**, L'invention de la monnaie. (Rev. des Universités du Midi, I, 1 et 3.)
- REINACH, Th.**, Un nouveau roi de Paphlagonie. (Rev. de num., N. S. XII, 4, p. 414-420.)
— Sur la valeur relative des métaux monétaires dans la Sicile grecque. (Ibid., p. 489-511.) 2 pl.
- RIDGEWAY, W.**, How far could the Greeks determine the fineness of gold and silver coins? (The num. Chronicle, LVIII, p. 104-109.)
- SCHULTZ**, Werkmass und Zahlenverhältnisse griechischer Tempel. Erechtheion zu Athen und Athene-Tempel auf Aegina. (Zeitschr. des Archit.-und Ingenieur-Vereins zu Hannover, XXXIX, p. 289-348.)
- SCHWABE, L.**, Die kaiserl. Decennalien und die alexandrinischen Münzen. Progr. Tübingen, Heckenhauer, in-4. 51 p. ; 22 illustr. 1 M. 20 Pf.
- SITTL, K.** — Voir Section XIII.
- SIX, J. P.**, Monnaies grecques, inédites et incertaines (suite). (The num. Chronicle, LVIII, p. 169-210.)
- SOUTZO, M. C.**, Nouvelles recherches sur les origines et les rapports de quelques poids antiques. (Rev. num., 1895, n. 4.) 1 pl.
- SVORONOS, T. N.**, Νομισματική τῶν Δελφῶν. (B. C. H., XX, 1-10, p. 1-54.) 6 pl. ; nombreux dessins.
- TANNERY, P.**, Sur les subdivisions de l'heure dans l'antiquité. (Rev. arch., N. S., XXVI, mai-juin 1895, p. 359-366.)
- WROTH, WARWICK**, Catalogue of the Greek coins of Troas, Aeolis, Lesbos. London, 1894, LXXXIII, 260 p.

XV. — BYZANTINA.

(Excepté les textes, placés dans la section V.)

- BOOR, C. de**, Zur Kirchenhistorischen Litteratur. (Byz. Z., V, p. 16.)
— Zur Vision des Taxaotes. (Ibid., p. 306-310.)

- CONYBEARE, F. C.**, On some Armenian notitiae [episcopatum]. (Ibid., p. 118-136.)
- DOREZ, L.**, « Joannes » Lascaris, frère de Janus Lascaris. (Revue des biblioth., V, 11, p. 325-329.)
- DRAESEKE, J.**, Zum Kircheneinigungsversuch des Jahres 1439. (Byz. Z., V, p. 572-586.)
- DUCHESNE, L.**, Les anciens évêchés de la Grèce. (Mélanges d'arch. et d'hist., XV, p. 375-385.)
- EHRHARD, A.**, Die theolog. Litteratur der griech. Kirche von Johannes von Damaskus bis zum Falle Konstantinopels. (Theologisch-praktische Monatschr., V, p. 1-15; p. 95-110.)
- FISCHER, W.**, Zu « Leo und Alexander als Mitkaiser von Byzanz. » (Byz. Z., V, p. 137-139.)
- FROTHINGHAM Junior, A. L.**, Notes on Byzantine art and culture in Italy and especially in Rome. (Amer. Journ. of Archaeol., X, 2, p. 152-208.) 2 pl.
- GÉDÉON, M.-J.**, Βυζαντινά συμβόλαια. (Byz. Z., V, p. 112-117.)
— Τυπικὸν τῆς ἐπὶ τοῦ βουνοῦ τοῦ Αὐξεντίου σεβασμίας μονῆς Μηγαλῶν τοῦ Ἀρχαγγέλου. Constantinople, Keil. 80 p. 3 M.
- KUHN, E.**, Zu Byz. Zeitschr., IV, 241 ff. (Byz. Z., V, p. 163-164.) [Apocalypse de l'archange Michel.]
- KULAKOWSKI, J.**, Sur l'histoire du Bosphore Cimmérien à la fin du vi^e siècle (en russe). (Rev. byz. russe, III, p. 1-17.)
- KURTH, G.**, Une source byzantine d'Éginhard. (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 1895, p. 580-590.)
- LAMBROS, Sp. P.**, Ἑλληνικὰ ἔγγραφα ἐν τῷ ἀργεῖω τῆς Βενετίας, κέ. (Δελτίον τ. ἱστορ. κ. ἐθνολ. Ἐταιρείας τῆς Ἑλλάδος, IV, p. 634-652.)
— Ein Proömium zu einem Chrysobull von Demetrios Kydonos. (Byz., Z., V, p. 339-340.)
— Zwei Berichtigungen und Ergänzungen zu Rhallis-Pollis. (Ibid., p. 565.)
— Οἱ γυμναστικοὶ ἀγῶνες παρὰ τοῖς Βυζαντινοῖς. (Ὀλυμπ. ἀγ. ἐν Ἀθήναις, p. 58-63.)
- MAS LATRIE, de**, Un chapitre à supprimer dans l'*Oriens christianus*. (Acad. des inscr. et b.-l., séances de 1896, p. 251-261.)
- MEYER AUS SPEYER, W.**, Pitra, Mone und die byzantinische Strophik. (Sitzungsb. d. k. bayer. Akad. d. Wiss., 1896, p. 49-66.)
- MILLET, G.**, Rapport sur une mission à Mistra. (B. C. H., XIX, 1-10, p. 268-272.)
— Les monastères et les églises de Trébizonde. (Ibid., XIX, 11-12, p. 419-459.)
- MUELLER, C. Fr.**, Zu den Monatcyklen der byzantinischen Kunst in spätere griechischer Litteratur. (Rh. Mus., L, p. 301-304.)
- ORSI, P.**, Incensiere bizantino della Sicilia. (Byz. Z., V, p. 567-569.)
- PALUKA, B.**, Die Säule Konstantins VII Porphyrogenetos zu Konstantinopel. (Ibid., p. 158-159.)
- POKROWSKIJ, N.**, Essais sur les monuments de l'iconographie et de l'art orthodoxes (en russe). Saint-Pétersbourg, 1894. xv, 326 p.
- POEHLMANN, R.**, Aus dem hellenischen Mittelalter. (Aus Altertum und Gegenwart, p. 149-198.) — Historische Zeitschrift, LXXV, 2, p. 193-236.)
- SCHENK, K.**, Kaiser Leons III Walten im Innern. (Byz. Z., V, p. 257-301.)
- SCHLUMBERGER, G.**, Méreaux, tessères et jetons byzantins. (Rev. num., XIII, 1, p. 91-96.)
— Un ivoire chrétien inédit. (Musée du Louvre.) (Fondation Piot, Monuments, etc. I, 2.)

- La croix byzantine dite des Zaccaria (Trésor de la cathédrale de Gênes.) (Ibid., II, 1.)
- L'épopée byzantine à la fin du x^e siècle. Guerre contre les Russes, etc. Paris, Hachette, 1896. 10 pl. 209 figg. 30 Fr.
- STEIN, L.**, Die Continuität der griech. Philosophie in der Gedankwelt der Byzantiner. (Archiv. f. Gesch. d. Philos., IX, p. 225-246.)
- STRZYGOWSKI, J.**, Nea Moni auf Chios. (Byz. Z., V, p. 140-157.) 3 dessins. — Les Chapiteaux de Sainte-Sophie à Trébizonde. (B. C. H., XIX, p. 517-522.)
- TIMOSSENKO, I.**, Proverbes byzantins et leurs analogues slaves (en russe). (Rev. russe de philol., 1894 et 1895.) — T. à p. 51 p.

XVI. — NEOHELLENICA.

- COMPENASS, J.**, De Sermone graeco vulgari Pisidiae Phrygiaeque meridionalis. (De verborum structura.) Diss. Bonnae. 56 p.
- HADZIDAKIS, G. N.**, Περί τοῦ ἐτύμου τῆς λέξεως Μεσαρᾶς. (Ἀθηνᾶ, VI, p. 1-64.)
- Φιλολογικοὶ κροκύλεγοι. (Παρνασσός, XVII, p. 561-589.)
- Μυζήθρα — Μυζηθρᾶς — Μυστρᾶς. (Rev. byz. russe, II, p. 58-77.)
- Περί τῆς γενέσεως καὶ χρήσεως τῶν μορίων ν ἄ, δι ἄ ν ἄ, — γ:αν ἄ. (Ἀθηνᾶ, VIII, p. 63-68.)
- Ὁ Μορέας oder τὸ Μόρσον. (Byz. Z., V, p. 341-346.)
- KALAISAKIS**, Κρητικὰ παροιμίαι ἐξ ἀνεκδότου συλλογῆς. (Παρνασσός, XVI; 4 articles.)
- KUNIUS, A.**, Leonbergensis. Ἐπεοστειψίαις libros I, II, IV, e codice Tubingensi ed. M. Gürsching. Progr. Bayreuth, Giessel. 52 p. 75 Pf.
- LEGRAND, E.**, Bibliographie hellénique. Description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au xviii^e siècle, accompagnée de notices biographiques et de documents inédits. Paris, A. Picard, 1894-1896. 4 vol. gr. in-8°. 100 Fr.
- LUEBKE, H.**, Neugriechische Volks-und Liebeslieder. Berlin, Calvary. xviii, 352 p. 4 M.
- MUELLER, H. C.**, Alt-und Neugriechisches. Studien über alt-mittel-und neugriechische Sprache und Litteratur. 1. Hft. Einleitung in die alt-und neugr. Grammatik. Leiden, Brill. 35 p. 85 Pf.
- NEUMANN, R.**, Die Entstehung und die gegenwärtige Bedeutung des neugriechischen Volkes. Progr. Weissenfels, 1894, in-4°. 25 p.
- ῬΟΛΥΜΠΙΑΚΟΙ ἈΓΩΝΕΣ ἐν Ἀθήναις, par Sp. P. Lambros, ... Athènes, Cazdonis, 1896.
- OMONT, H.**, Une relation vénitienne du siège d'Athènes en 1687. (Rev. des ét. gr., VIII, n. 30, p. 256-260.)

Le rédacteur en chef-gérant, TH. REINACH.

LE DISQUE HOMÉRIQUE

Le disque homérique (1), qu'il fût de pierre (2) ou de fer (3), était-il percé, ou non, en son milieu? Par suite, — car l'ouverture, si elle existait, ne peut avoir servi simplement à faciliter le transport du projectile (4) — le lançait-on avec la main seule ou par l'intermédiaire d'une courroie? Telle est la question, souvent débattue, que je voudrais reprendre aujourd'hui.

Tout d'abord, un point est hors de doute : le disque homérique n'a rien de commun avec le disque rond et plat (5) des représentations classiques. Parmi ces monuments, certains vases à figures noires remontent à la première partie du VI^e siècle (6). On avait donc cessé à cette époque, et sans doute plus tôt encore (7),

(1) Le disque n'apparaît que dans les parties récentes de l'*Illiade*, dans le Catalogue des vaisseaux (II, v. 774) et dans les jeux en l'honneur de Patrocle (XXIII, 839, et une mention v. 431) : là même il est une addition postérieure et ne fait point partie des cinq jeux mentionnés par Achille et Nestor, v. 621-623, 634-640.

(2) *Odyssée*, VIII, 190, etc.

(3) *Illiade*, XXIII, 826. Il n'est pas sûr qu'on l'appelât dans ce dernier cas *σόλος*.

(4) Comme le croit Kietz, *Agonistische Studien*, Munich, 1892, p. 20.

(5) Il est le plus souvent légèrement bombé au milieu (Furtwängler, *Olympia*, IV, *die Bronzen*, p. 179-180), mais il est parfois absolument plat, *Bronzes de l'Acropole*, p. 24, 335, 636, fig. 198.

(6) Nous ne connaissons malheureusement que de nom l'Eurybotas du coffre de Kypselos, Pausanias, 5. 17. 10. La plus ancienne représentation que je connaisse est une amphore « attico-corinthienne » (attique) du Br. Museum, *Jahrbuch*, 1890, p. 243, 35, fig. et 253-254 (*Cat. of Vases in British Museum*, II, p. 63, B 48). Ajoutons le trépied de Tanagra, Furtwängler, *Beschr. d. Vasens.*, I, p. 274, 1727 (contre Lœschke, *Arch. Zeit.*, 1881, p. 33, pl. 3, II).

(7) La suppression n'a d'ailleurs rien d'absolu, témoin le bloc inscrit trouvé à Olympie, *Arch. Zeit.*, 1879, p. 153-154, 302 (Kirchhoff).

d'employer les blocs de pierre et les lingots de métal dont se contentaient les héros d'Homère. Par suite, ce que nous apprennent les vases peints sur les exercices de la palestres ou sur les règlements du pentathlon au VI^e et au V^e siècles, n'intéresse que cette seule période : nous ne pouvons en tirer aucun renseignement sur l'époque homérique. Il nous faut en faire table rase et nous contenter des seuls documents certains que nous possédions, le texte même d'Homère et ses scholies.

Or, comme il arrive souvent, le commentaire du poème semble ici le contredire, ou, plus précisément, il y ajoute un détail nouveau que les vers ne contenaient pas et qui paraît s'accorder mal avec leur témoignage. Il est fait plusieurs fois mention du disque dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée* (1). Or, dans trois passages sur cinq, les diverses gloses (2) nous avertissent que le disque homérique était percé en son milieu d'un trou, et qu'on le lançait à l'aide d'une courroie, *σχοῖνος, καλφῆδιον*. Le texte ne dit rien ni de cette corde, ni de cette ouverture. Qui croire, d'Homère même ou de ses scholiastes?

Le contexte n'a rien qui nous éclaire. Les différents verbes par lesquels le poète exprime le jet du disque, ou bien sont dépourvus de toute signification spéciale (*ἐδίσκαρον*, *Odyssée*, VIII, 188), ou ne veulent dire que projection, propulsion en avant (3), sans indiquer comment, ni dans quel sens, a lieu le mouvement. Ce ne sont guère que des synonymes de *lancer*, et ce verbe, on le sait, est peu précis. Pourtant deux passages font exception. Dans l'un comme dans l'autre, l'action est expliquée : on nous en dit la condition nécessaire, ou, du moins, l'antécédent. Deux fois, avant de projeter le disque, le joueur le fait tourner et tourbillonner, *περιστρέψας* (4), *δινήσας* (5). Mais, ici encore, il y a plusieurs manières d'entendre le sens de ces verbes. *Περιστρέφω* (6) signifie

(1) Pour l'*Iliade*, v. plus haut; *Odyssée*, IV, 626; VIII, 189, etc.; XVII, 767.

(2) *Odyssée*, VIII, v. 186, 189, 190, Schol. et Eustathe, p. 290, *Ibidem*, IV, 226, schol. *Iliade*, XXIII, 826, schol. Townl. Les textes sont réunis dans Kietz, o. l., p. 19-20

(3) Formes simples (ou composées) de *ἔημι*, de *ρίπτω*, de *βάλλω*.

(4) *Odyssée*, VIII, 189.

(5) *Iliade*, XXIII, 839.

(6) Il faut écarter l'interprétation absurde des scholies de Pindare (éd.

faire tourner autour d'un objet, imprimer un mouvement de rotation. Mais le discobole de Myron, quand, avant l'impulsion dernière, et afin d'en augmenter la portée, il balance le projectile par un mouvement de va et vient, le fait tourner ainsi autour de l'axe du corps, περιστρέφει. Et le joueur homérique tenait sans doute autrement son disque, dont la masse, informe et grossière, ne pouvait être saisie qu'à pleine main, mais à cette différence près, il préludait et se préparait à l'action comme son successeur en agonistique. Sans doute, se servir d'une courroie, c'est faire tourner bien plus littéralement encore, car le bras, dans cette hypothèse, doit commencer par imprimer au projectile un rapide mouvement giratoire, mais περιστρέφειν s'entend aussi bien d'un va et vient, qui implique toujours rotation. Διβεῖν est moins précis encore, car on peut l'entendre, soit de la manière dont on lance le disque, soit, ce qui semble la seule version acceptable, du mouvement même du projectile (1). Il signifierait alors que la pierre s'échappe en tourbillonnant. Les expressions dont se sert le poète ne sont donc pas assez précises pour confirmer, par le contexte, l'interprétation des scholiastes. Sans doute elles ne l'infirmant pas non plus. Mais c'est déjà une présomption grave, de constater, comme le devoir nous en est fait, qu'aucun indice, même extérieur, ne s'ajoute à l'autorité, déjà fragile, des scholiastes.

Il semble même que non seulement le texte d'Homère n'appuie en rien l'opinion de ses commentateurs, mais qu'il s'accorde mal avec elle. Non qu'il la démente formellement, mais il omet tel détail, qui pourrait, à bon droit, passer pour essentiel. Nulle part, il est vrai, les circonstances de la lutte ne sont décrites avec l'exactitude minutieuse où se plaît ailleurs le poète : l'exercice était trop commun, trop bien connu de tous pour qu'une description pût sembler nécessaire. Pourtant il est tel passage caractéristique. Parmi les jeux des Phéaciens, le disque est à la première place, et l'on sait comment Homère, ici encore, fait paraître la supériorité d'Ulysse. Il montre le héros s'élançant dans l'arène,

Bœckh, 1819, II, p. 254, x (xi) *Olympique*, v. 72), suivant laquelle la main ferait cercle autour de la pierre.

(1) Le rire des assistants, les scholies le prouvent, n'est pas provoqué par ce fait qu'Épeios a tort de faire tourbillonner le disque.

saisissant une pierre énorme, de beaucoup plus large et plus pesante que les armes des Phéaciens, et qu'il réussit à lancer très loin (1). Il semble dit par là implicitement que le projectile n'était pas préparé (puisque qu'Homère en distingue formellement les disques habituels des Phéaciens), que c'était une simple pierre brute, un galet gigantesque, trouvé sur place et saisi au hasard. Nulle mention n'est faite d'un trou médian, et l'on comprendrait mal qu'il en fût un, percé dans ce quartier de roc (2). Surtout, la courroie devenant ici l'organe essentiel, puisqu'elle imprimait seule le mouvement initial, il serait plus singulier encore qu'on n'en parlât pas. Enfin le récit même, tout succinct qu'il est cependant, deviendrait, de plus, inexact, car, dans l'hypothèse des scholiastes, le disque ne peut être lancé, ni saisi directement : la main ne le tient que par la courroie. Or, il est dit que la pierre part de la main même d'Ulysse, ἤκε στίβραρῆς ἀπὸ χειρός (3). Il y a donc contradiction formelle entre Homère et ses scholiastes.

De même, l'un des prix proposés aux funérailles de Patrocle est un disque de fer, celui d'Éétion et celui-là même que doivent lancer les concurrents. On sait les paroles d'Achille à son sujet : la masse de fer est telle qu'elle doit suffire cinq ans à tous les instruments d'agriculture que réclame une riche métairie. On ne parlerait pas autrement d'un lingot, d'un amas brut et non dégrossi : un trou foré à l'avance aurait déprécié le présent et empêché sans doute de l'utiliser à sa convenance. Aussi bien c'est un σόλος ἀποχρώνος (4). Si l'épithète a un sens, elle exprime le résultat premier et informe de la fusion, le lingot qui n'a pas encore passé par le moule et tel qu'il sort directement du creuset. Le pseudo-Didymos ne s'y est pas trompé et sa scholie (ἐκ χρομένης ὕλης εἰκῆ κελωνευμένον) donne la véritable signification d'ἀποχρώνος. L'épithète confirme ce qu'Homère nous dit de la destination du lingot : elle ne s'accorde pas davantage avec l'hypothèse d'un disque à καλῶδιον.

(1) *Odyssée*, VIII, 186-193.

(2) Il ne s'agit bien entendu pas de la difficulté qu'il y aurait à cela. Longtemps avant l'époque homérique, les Mycéniens de Tyrinthe et les Minyens de Gha savaient forer les roches les plus dures.

(3) *Odyssée*, VIII, v. 189.

(4) *Iliade*, XXIII, 826.

Nous sommes donc autorisés à conclure que les scholiastes ont ajouté au texte, qu'ils ont prêté aux disques homériques une particularité qu'ils n'avaient pas. Sans doute ils ont anticipé sur les faits et supposé trop tôt un perfectionnement postérieur. Car le disque des représentations classiques, celui que nous trouvons sur les vases peints du VI^e siècle, est peu différent, à vrai dire, de celui que décrit Homère, mais rien ne prouve qu'il lui ait immédiatement succédé. Entre les deux, a pu s'intercaler une forme intermédiaire, qui serait celle des scholiastes. Ce perfectionnement aurait été abandonné par la suite et l'on serait revenu pour ne plus le quitter, au disque primitif, sans trou, ni courroie. Dans l'intervalle serait l'étape indiquée, sans laquelle on comprendrait mal l'affirmation, à la fois unanime et formelle, des commentateurs.

Or, nous sommes, je crois, en mesure de prouver que le disque à courroie a bien succédé au disque homérique, et même d'indiquer quand s'est faite cette substitution. Si l'on examine de près les témoignages des scholiastes, on s'aperçoit qu'à peu près tous, ils se répètent, d'où l'hypothèse naturelle d'une source commune. Cet auteur premier, où tous auraient puisé, ce serait, d'après l'intitulé d'une des scholies (1), Ératosthène ἐν Ὀλυμπιονίκαις. Dans son catalogue des victoires olympiques, l'Alexandrin faisait l'histoire des divers concours et, à propos de leur établissement, montrait les modifications subies dans les différents jeux. Or, le pentathlon, dont faisait partie le jeu du disque, est institué dans la XVIII^e Olympiade (708 avant J.-C.) (2); c'est à cette date qu'Ératosthène, sans nul doute, parlait de l'instrument des discoboles. Et nous pouvons, sans trop de peine, restituer ce qu'il en disait. Les témoignages particuliers dont il disposait attestaient qu'à Olympie le disque, au cours des siècles, avait changé de forme :

(1) *Odyssée*, VIII, 190, schol.

(2) Cette date, comme toutes celles des premières olympiades, est peu sûre (*Journ. of Hellen. Stud.*, II, pp. 164-178 [Mahaffy]; Busolt, *Griech. Geschichte*, 2^e éd., p. 586-587 et notes). Elle est pourtant vraisemblable, car nous savons, par ailleurs, que le disque parut tard aux grands jeux (Pindare, *Isthmiques*, 1-26). Il n'y a nul renseignement à tirer des jeux légendaires d'Héraclès (Pindare, *Olympiques*, 10, 64), ni du disque d'Iphitos, conservé dans l'Héraion (Pausanias, 5, 20, 1; Plutarque, *Lycurque*, 1).

à l'origine des jeux, en 708, il n'était pas ce qu'il était cinq siècles plus tard, au temps d'Ératosthène, et même une centaine d'années après l'institution du pentathlon, à l'époque des premiers vases à figures noires. Au lieu d'être plat et de se tenir dans la main repliée, il était percé au milieu d'un trou et lancé à l'aide d'une courroie. Ératosthène avait recueilli précieusement ce renseignement, il en avait conclu qu'avant l'époque historique, les disques étaient à *καλφδιον*. Il n'avait plus qu'un pas à faire pour se représenter ainsi les disques homériques, et, malgré les expressions précises du poète, ce pas, il semble qu'il l'ait franchi. Peut-être cependant cette induction fautive ne doit-elle pas lui être reprochée, car il n'est pas dit formellement qu'il ait parlé des disques homériques et, dans cet ouvrage d'un intérêt tout spécial, il n'était pas nécessaire qu'il en parlât. L'erreur serait alors le fait d'un commentateur d'Homère qui, pour l'explication des jeux, aurait puisé sans réflexion dans le traité, sans doute classique, d'Ératosthène.

Quoi qu'il en soit de ce détail, toute vraisemblance est pour que les premiers disques lancés à Olympie en 708 aient été des palets troués et projetés à l'aide d'une courroie. Ils auraient succédé aux galets ou aux lingots informes de l'époque homérique, et ce n'est que plus tard, sans doute au *vi*^e siècle, qu'ils auraient été remplacés par les instruments classiques.

Le malheur est que ces hypothèses, pour logiques et bien déduites qu'elles fussent, n'étaient pas jusqu'ici confirmées par les faits. Il y avait là quelque chose de surprenant, d'illogique même, si l'on songe au grand nombre des antiquités mycéniques et prémycéniques que les fouilles nous ont conservées. Pas un disque olympique de 708 avant J.-C. quand nous possédons par milliers des vases du 2^e millénaire ! Que les disques homériques aient disparu, rien d'étonnant à cela, car ils n'étaient pas travaillés, et les lingots de fer étaient trop précieux pour n'avoir pas été, dès l'antiquité, fondus et partagés ; quant aux galets et aux quartiers de roc, il n'est même pas exact de dire qu'ils aient disparu : la vérité est qu'on ne les a pas (et pour cause) reconnus (1),

(1) Sauf l'exemplaire *inscrit* d'Olympie, v. pl. IV.

qu'on n'a même pu les reconnaître. Il en est tout autrement pour des instruments plus ou moins bien travaillés, mais qui l'ont certainement été, et qu'un signe distinctif, le trou même qui les traverse, suffirait au besoin à faire reconnaître. Comment expliquer qu'aucun ne nous soit parvenu? Faut-il en conclure qu'Ératosthène, ou son garant, nous ait trompés?

La difficulté de concilier ces données opposées m'avait porté d'abord à rejeter le témoignage des scholies (1). La solution n'était guère préférable, car des gloses, aussi nombreuses et concordantes, ne pouvaient être sans fondement réel. Aussi me résignais-je mal à ce pis aller, quand le souvenir me vint tout à coup d'un bronze que j'avais autrefois catalogué au Polytechnion, parmi les collections de la Société archéologique d'Athènes, aujourd'hui réunies au Musée national (2). Bien qu'il se distinguât des exemplaires connus, l'analogie de la forme m'avait, après quelques hésitations, fait le ranger dans la série des disques. J'y verrais aujourd'hui le disque d'Ératosthène, celui des premiers concours d'Olympie.

Le bronze est en fonte pleine, la proportion de cuivre étant très forte dans l'alliage. La tranche (0 m. 02) est plus large que l'épaisseur moyenne du disque, de sorte qu'un rebord saillant est ménagé sur les deux faces. Celles-ci sont inégales. Le dessous du disque est plan, l'avvers est concave, mais se relève en son milieu pour former un omphalos traversé par un conduit médian (0 m. 009 d'épaisseur en cet endroit). La mortaise est sensiblement carrée (0 m. 02 de côté), mais elle est plus large à l'orifice qu'à la face inférieure. Le trou réel n'a que 0 m. 015 de côté et est en retrait de 2 mm. sur l'ouverture.

Par suite de ces dispositions, le disque, si, comme je le crois, c'en est bien un, ne pouvait être tenu en main : le rebord empêchait les doigts de s'allonger sous ses deux faces. Donc l'instrument était bien brandi et lancé à l'aide d'une courroie, et celle-ci ne servait pas seulement, comme nous avons vu qu'on l'avait supposé, à transporter l'objet trop lourd. Elle passait dans l'ouverture, et le retrait de l'orifice inférieur était calculé pour arrê-

(1) Même opinion dans Daremberg-Saglio, II, p. 278.

(2) *Catalogue des Bronzes du Polytechnion*, 528 (600), p. 404. Le bronze n'a pas reçu de numéro au Musée national. Sa provenance est inconnue.

ter et assurer plus solidement le nœud qui en fixait l'extrémité. L'autre bout était pris en main, et la corde, se tendant, faisait tournoyer le palet comme une fronde, avant de le projeter au loin.

Contre cette interprétation du disque, je n'aperçois que deux objections possibles.

On peut y voir d'autres instruments ou parties de mobilier, par exemple et surtout une roue de char. Mais, si la forme générale et le trou médian semblent, au premier abord, autoriser cette opinion, la charronnerie antique a d'autres exigences. D'abord la plupart des roues antiques, que nous connaissons par les ex-voto ou les représentations de vases, sont à rais séparés, des jours, au nombre de quatre à huit, s'ouvrant d'ordinaire dans l'épaisseur du disque. Il y a pourtant des exceptions et nous connaissons des exemples de roues pleines (1). Mais alors elles ont toujours les moyeux saillants, et tout autrement en relief que l'ombilic du bronze d'Athènes. De plus, outre qu'on ne comprendrait pas le retrait de l'orifice inférieur, aucun essieu n'est carré, ou, s'il l'est, le moyeu ne peut tourner. Enfin, dans toutes les roues connues, les jantes sont moins épaisses que les rais et les moyeux, et ce serait le contraire dans le disque du Polytechnion.

On peut s'étonner aussi du diamètre du bronze comparé avec le diamètre ordinaire des disques antiques. Ceux-ci, d'habitude, ont environ 20 centimètres de large (2). Le nôtre n'a que 0 m. 113. D'où vient cette différence? Il me semble qu'elle s'explique aisément, si l'on songe que les disques en question doivent être lancés avec la main, qu'il les faut par suite assez larges pour que la paume, en s'y appliquant, n'en couvre qu'une partie. Rien de pareil avec notre exemplaire, que la main ne touchait même pas. Un disque trop large n'aurait pu être facilement brandi à l'aide d'une courroie; on ne l'aurait pas fait tournoyer avant de le projeter, ou du moins on n'eût pu le faire qu'avec peine. Dans ces conditions, un diamètre moindre s'imposait.

(1) *Olympia*, t. IV, *die Bronzen*, pl. XV, 252, p. 40. Terres cuites archaïques (p. e., au Louvre, le n° 29 des antiquités chypriotes), etc.

(2) A Olympie, de 17 à 22 cent. (*Olympia*, t. IV, *die Bronzen*, p. 179-180). Mais le diamètre est souvent supérieur, par exemple *Bronzes du Polytechnion*, 529, p. 104 (0 m. 253).

Ces objections écartées, le bronze du Musée National représente pour nous le disque des premiers concours d'Olympie, celui que l'on essaya dans les exercices du pentathlon en 708 avant J.-C. Par là est comblée une lacune importante dans l'histoire de l'agonistique ancienne.

On peut se demander, et c'est la dernière question qui nous reste à examiner, pourquoi on aurait passé de ce disque avec *καλῶδες* à la forme classique. La réponse, je crois, est aisée. Par cette corde ajoutée au palet primitif, on augmentait, à vrai dire, la vitesse du départ, mais aussi la difficulté de diriger à son gré l'instrument. Il fallait une main très sûre pour cesser à propos de faire tourner le poids et pour le projeter dans le sens souhaité. Surtout un inconvénient était à redouter, A un moment donné, le plus tard possible, le disque devait toucher terre et continuer en roulant sur la tranche. C'était, avec la forme à courroie, chose à peu près impossible. Car, si l'on parvenait à bien assurer la direction du jet, on ne pouvait obtenir que le disque retombât sur la tranche, condition indispensable pour qu'il ne s'arrêtât pas, une fois sur le sol. Au contraire on y réussissait bien avec le disque à main qui traversait l'air dans un plan à peu près vertical et retombait ensuite tout naturellement sur la tranche. C'est là, semble-t-il, la raison qui fit retourner au disque d'Homère, qu'on lançait avec la main seule et dont, par suite, on était maître de régler l'essor. On se contenta de l'améliorer, de l'arrondir, de l'aplatir presque également, de sorte que la paume s'y appliquât en perfection : de là serait venu le disque des représentations classiques, qui, un siècle après l'organisation du pentathlon, avait déjà remplacé les exemplaires imparfaits des premiers concours olympiques.

A. DE RIDDER.

CONTRIBUTIONS A LA CHRONOLOGIE

DES DIALOGUES DE PLATON

S'il est un problème philologique irritant et décevant, c'est bien celui qui consiste à retrouver l'ordre dans lequel Platon composa ses dialogues. La richesse, la variété, l'ampleur de son œuvre suggèrent tout de suite l'espoir d'y trouver matière à des observations de tout genre, qui permettent de reconstituer l'histoire de sa pensée. Il n'y a pas à le nier : les idées de Platon se sont modifiées au cours de sa longue carrière. Les contradictions, ou, tout au moins, les oppositions qu'on a relevées entre tel ou tel dialogue, ont été souvent la seule raison de sacrifier l'un en faveur de l'autre. Peut-être aurait-on simplement reconnu une nouvelle direction de la pensée philosophique de notre auteur, si on avait su à quelle date relative les œuvres ont été conçues. Cette seule considération suffit à montrer l'importance de la question.

Notre intention n'est pas de rappeler ici en détail les divers procédés d'enquête dont on s'est avisé jusqu'à présent ; l'histoire en a été fait plus d'une fois et il nous suffira de renvoyer à l'un des derniers ouvrages sur la matière, celui de notre confrère M. Charles Huit (1). Les méthodes employées peuvent se réduire à quatre principales ; on a eu recours : 1° aux indications plus ou moins nettes de l'auteur lui-même ; 2° aux allusions plus ou moins claires et, en général, aux points de contact de toute sorte avec les choses et les personnes contemporaines ; 3° à l'étude directe des idées du philosophe ; 4° à l'examen de ses procédés de style.

(1) *La Vie et l'œuvre de Platon*. Paris, 1893.

Chacune de ces méthodes a sa raison d'être et son à-propos, selon les cas ; il ne faut renoncer à aucune d'elles, mais aucune d'elles non plus ne se suffit à elle-même, et, sauf la dernière, comme je le montrerai, aucune n'a donné de résultats définitifs. En veut-on un exemple ? On était à peu près d'accord jusqu'ici pour admettre, dans le *Banquet* 193 A, une allusion claire à la dissolution de la commune de Mantinée par les Spartiates en 385 : c'était un de ces anachronismes comme il est convenu de dire que Platon s'en permet souvent. Or, je vois que, dans un article récent (1), M. de Wilamowitz-Moellendorff élève des doutes à ce sujet. Mon impression était déjà que l'histoire de l'Arcadie devait offrir plus d'un exemple d'une pareille exécution. Sans insister davantage, constatons que l'emploi des trois premières méthodes n'a donné rien, ou presque rien de solide ni de positif, si l'on en en juge par la divergence des résultats où les enquêtes ont abouti.

Au contraire, l'étude des modifications du style à laquelle on s'est attaqué dans ces derniers temps, paraît moins exposée à l'action inconsciente des opinions préconçues. Les recherches de M. Campbell (2), pour lequel M. Lutoslawski (3) revendique avec raison la priorité, celles de MM. Dittenberger (4), Schanz (5) et Ritter (6), présentent des concordances tout à fait remarquables et qu'il est impossible d'attribuer au hasard. J'en veux signaler tout de suite le résultat le plus décisif, à savoir que le *Timée* et le *Critias*, le *Sophiste* et le *Politique*, le *Philèbe* et les *Lois* constituent le groupe des dernières œuvres de Platon. Ce n'est pas un effet du hasard si, dans ces œuvres et dans celles-là seulement, comme l'a signalé M. Blass, l'auteur évite l'hiatus, si l'emploi de la particule $\mu\acute{\eta}\nu$ et des groupes où elle figure comme élément principal, d'après la statistique de M. Dittenberger, y devient notablement plus fréquent, comme le même fait se produit d'ailleurs pour celles des œuvres de Xénophon qu'on s'ac-

(1) *Hermes*, XXXII, 1, p. 102.

(2) *Sophistes and Politicus*, Oxford, 1867. V. aussi son édition de la *République* en collaboration avec M. Jowett. Oxford 1894, vol. II.

(3) *Archiv. f. Geschichte der Philosophie*, 1895, t. IX, p. 67-114.

(4) *Hermes*, XVI, p. 321.

(5) *Ibid.*, XXVI, p. 437.

(6) *Untersuch. über Plato*. Stuttgart, 1888.

corde à considérer comme les plus récentes (1); ce n'est toujours pas le hasard qui fait que, dans le même groupe, ὄντως, tout à fait absent de dialogues comme le *Protagoras*, le *Phédon*, le *Gorgias*, gagne sur τῶ ὄντι et devient prépondérant; enfin, après les observations aussi nombreuses que variées de M. Ritter, observations dont un des résultats est de nous montrer une fois de plus le *Sophiste*, le *Politique*, le *Philèbe*, le *Timée*, le *Critias* et les *Lois* réunis par une foule de traits communs, qui manquent aux autres œuvres ou y sont extrêmement rares, la part du hasard devient de plus en plus petite et, comme disent les mathématiciens, tend à la limite zéro. Je voudrais contribuer pour ma part, à l'en rapprocher encore, ne fût-ce que dans une faible mesure.

On ne saurait fournir trop de preuves en un pareil sujet et avec une méthode qui ne peut prétendre atteindre à la vérité que par une série d'approximations. Avant de fournir ma modeste contribution, je crois utile de discuter brièvement la valeur de cette méthode, d'autant plus qu'en France, on se montre généralement sceptique à son endroit. Nous avons de la peine à admettre que d'aussi minces détails, l'emploi d'un γε μὴν ou d'un τί μὴν, d'un ὄντως au lieu de τῶ ὄντι, d'un σχεδόν au lieu de σχεδόν τι, etc..., puissent fournir des lumières sur le développement d'un grand esprit; mais ceci n'est qu'une impression non raisonnée; autant vaudrait dénier à un vulgaire instrument comme le baromètre le privilège de nous renseigner sur les phénomènes grandioses de l'atmosphère. Il y a des objections plus sérieuses. Je vais droit à celle qui me paraît la plus grave. Sans doute, dira-t-on, la concordance non pas complète, mais suffisante entre les résultats obtenus est remarquable, mais à une condition: c'est que chacun des observateurs ait agi dans une entière indépendance, c'est-à-dire, qu'aucun d'eux ne se soit laissé influencer dans le choix du criterium par l'idée qu'il se faisait déjà de la chronologie des dialogues. Nous possédons, antérieurement à toute recherche, un petit nombre de données bien établies; et c'est fort heureux; car,

(1) Je ne comprends pas bien pourquoi M. Ritter (ouvr. cité, p. 77) adopte l'objection de M. Frederking; pour la réduire à néant, il suffit de remarquer que cette extension de l'emploi de μὴν est vérifiée dans des œuvres de Xénon déjà reconnues comme récentes et pour des raisons qui n'ont rien à faire avec la question de style.

autrement, le problème risquait d'être tout à fait insoluble. Ces données sont quelques indications très nettes de l'auteur et de son disciple immédiat Aristote. Nous savons ainsi que les *Lois* appartiennent à l'extrême vieillesse de l'écrivain, que le *Timée* est postérieur à la *République* et que le *Sophiste* et le *Politique* font une suite au *Théétète*. Parmi tous les criteriums qu'on peut essayer, s'il s'en trouvait un dont l'étude aboutit à placer les *Lois* et le *Timée* avant la *République* et le *Théétète* à la suite du *Sophiste* ou du *Politique*, on n'aurait qu'à y renoncer tout de suite. C'est fort bien. Mais, à force d'essayer, avec beaucoup de bonne volonté et encore plus de patience, n'y a-t-il pas des chances pour qu'on finisse par découvrir quelques formules, dont les variations cadrent tant bien que mal avec les données primordiales, ou même, avec quelque autre classification plus complète? On pourrait ainsi prendre à tâche de démêler, parmi beaucoup d'autres, un certain nombre de traits, communs aux dialogues mentionnés précédemment, si on tient à les considérer comme les derniers de l'auteur. Il se produirait, par là, une sorte de sélection inconsciente, entre formes qui conviennent et formes qui ne conviennent pas à la classification exigée et, de nouveau, la porte serait ouverte aux suggestions des idées préconçues.

S'il ne s'agissait que de respecter le petit nombre de données premières fournies par Platon et par Aristote, on admettrait, à la rigueur, la possibilité d'une pareille sélection. Ces données se réduisent, en somme, à l'indication des trois séries : *République-Timée-Critias*, *République-Lois*, *Théétète-Sophiste-Politique*, sans spécifier d'ailleurs les rapports qui existent de l'une à l'autre. Mais la concordance que nous signalions est autrement remarquable. Il s'agit là d'œuvres qu'on a pu placer au début de la carrière de Platon, à une prétendue époque *mégarique*; aucune indication directe de l'auteur ne permettait de se prononcer pour ou contre cette hypothèse. Or voici quatre chercheurs qui, par des chemins divers, arrivent à la même affirmation, et j'ajoute que nos propres résultats apportent aux leurs une nouvelle confirmation. Il faudrait donc supposer qu'on s'est donné le mot. En outre, et pour écarter encore mieux le soupçon d'un choix inspiré par des idées préconçues, il est bon de s'appliquer de préférence à l'étude des particularités de style dont les modifications s'ac-

cordent avec ce qu'on sait déjà des transformations de la langue, en général, et du style de l'écrivain en particulier. Par exemple, la progression dans l'emploi de $\mu\acute{\iota}\nu$ s'opérant dans le même sens chez Platon et chez Xénophon, c'est une garantie pour que le premier n'ait fait que se conformer à de nouvelles habitudes de langage. On ne sera pas surpris non plus de la substitution graduelle de $\kappa\alpha\theta\acute{\alpha}\pi\epsilon\rho$ à $\acute{\omega}\sigma\pi\epsilon\rho$ si on suit la fortune de ces conjonctions dans la prose d'Aristote. Nous pouvons revendiquer le même avantage, on le verra tout à l'heure, pour les formes auxquelles nous nous sommes attaché.

Pour qu'une pareille méthode obtienne créance, il ne faut pas vouloir en tirer plus qu'elle ne peut donner. Le dernier, à ma connaissance, qui se soit appliqué à cette étude, M. C. Ritter, se recommande à la fois par l'étendue de ses patientes recherches et par la réserve de ses affirmations. Gardons-nous, en effet, de prétendre assigner, dès l'abord, à chaque dialogue sa place précise; c'est déjà beaucoup que de reconnaître des groupes. Chaque classification, fondée sur une particularité de style, aura à compter avec les autres; ces constructions sont essentiellement provisoires et appelées à être remaniées; ce sont de simples approximations qui se déterminent mutuellement (1). Par exemple, M. Schanz, d'après l'emploi de $\tau\tilde{\omega}\nu$ $\delta\upsilon\nu\tau\iota$ et de $\delta\upsilon\nu\tau\omega\varsigma$, divise tous les dialogues en deux grandes classes; il range l'*Euthydème* dans la seconde sous prétexte d'un cas unique de $\delta\upsilon\nu\tau\omega\varsigma$. MM. Dittenberger Ritter présentent, à eux deux, un plus grand nombre d'arguments en faveur d'une date plus ancienne; il n'y a pas à hésiter, d'autant que $\delta\upsilon\nu\tau\omega\varsigma$ n'est qu'une conjecture pour $\omicron\upsilon\tau\omega\varsigma$ (2).

Il est, sans doute, difficile, après M. Ritter, de découvrir quelque particule ou quelque formule qui n'ait pas été étudiée. Il existe, pourtant, tout un ordre de faits, portant, non plus sur les mots eux-mêmes, mais sur leur disposition, et auquel je suis surpris que personne n'ait encore songé. Quand on passe de la lecture du *Protagoras*, du *Phédon* ou du *Gorgias* à celle de la *République* et du *Phèdre*, mieux encore, lorsqu'on aborde le *Timée* ou les

(1) V. à ce sujet, Th. Gomperz, *Platon. Aufsätze, Sitzungsber. d. Wiener Akademie*, XCIV, 741-766.

(2) *Euthyd.* 305 E.

Lois, il est un fait que le lecteur le plus superficiel ne peut manquer de noter, d'autant qu'il s'accuse par une plus grande difficulté de lecture. A quoi tient cette difficulté? A une prédilection de l'auteur, de plus en plus marquée, pour les tournures compliquées, pour l'hyperbate. L'étude des types d'inversion qui caractérisent les dernières productions de notre auteur est extrêmement délicate; cette matière ondoyante et presque insaisissable, le style, et le style d'un Platon, se laisse malaisément fixer dans les cadres d'une classification. Je ne veux, pour aujourd'hui, que signaler, parmi les variations dans l'agencement des mots, la plus facile à observer.

Le poète comique Aripgrades se moquait des tragiques parce que, au lieu de dire comme tout le monde *περὶ Ἀχιλλέως*, ils mettaient la charrue devant les bœufs en disant *Ἀχιλλέως πέρι* (1). Platon est le seul prosateur attique, avec Thucydide, qui ait adopté cet usage, mais les diverses parties de son œuvre sont loin de présenter la même fréquence dans l'emploi de *πέρι* (2). Ainsi, le *Protagoras*, contre 79 cas de *περὶ*, n'en offre que 2 de *πέρι*, tandis que les *Lois* ont 142 *πέρι* pour 291 *περὶ*, c'est-à-dire que le rapport de *πέρι* à *περὶ* est, dans le *Protagoras*, de environ 1/39, tandis que, dans les *Lois*, il dépasse 1/2. D'une manière générale, cette proportion est très forte dans les dialogues connus pour appartenir à la dernière période, tandis qu'elle est très faible ou nulle dans ceux qu'on a des raisons pour regarder comme les premiers en date.

Avant d'indiquer les résultats de notre enquête, quelques explications sont nécessaires. D'abord ce criterium a l'avantage que M. Schanz revendique pour les siens, τῶ ὄντι comparé à ὄντως, τῆ ἀληθείᾳ à ὡς ἀληθῶς, c'est-à-dire qu'il offre la concurrence de deux formes. Mais, en revanche, sont-elles parfaitement équivalentes? Non, sans doute. Quand l'auteur a recours à l'inversion, c'est qu'il veut mettre un mot en vedette. Il y a pourtant là un procédé qu'il s'est interdit dans certaines œuvres ou dont il n'a

(1) Arist. *Poét.* 1458 b 31.

(2) Je dirai *περὶ* par abréviation pour : construction ordinaire de *περὶ* et *πέρι* pour : inversion dans la construction de *περὶ*, laquelle entraîne, comme on sait, le changement de l'accentuation:

usé qu'avec une extrême réserve, tandis qu'ailleurs, il l'emploie sans scrupule. Prétendra-t-on que, dans un dialogue alertement écrit comme le *Protagoras*, sur 81 cas, il n'a trouvé que 2 occasions de mettre un mot en relief, tandis que, dans le *Philèbe*, il en trouvait 21 sur 66? Je choisis à dessein ces deux exemples; on pourrait objecter, en effet, que l'inversion se rattache à un ensemble de procédés employés consciemment pour donner au style de certaines œuvres un caractère en rapport avec leur objet et avec l'inspiration qui les a dictées. On ne sera pas surpris que la proportion de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ soit très forte dans le *Phèdre*; l'hyperbate, dira-t-on, s'accorde avec le ton exalté de l'œuvre. Je réponds en citant le *Philèbe*, où la proportion est également très forte, supérieure même, et qui n'est certes pas écrit sur un ton exalté, ou bien les *Lois*, où l'on a de bonnes raisons pour signaler une certaine lenteur sénile. Toutefois, nous savons combien il faut être prudent à l'égard des écrivains grecs classiques, avec quelle souplesse ils s'accommodent au style et au ton exigés par le genre de la composition, comment un Lysias, par exemple, était très capable d'écrire dans le même temps un de ces petits plaidoyers qui charment par un ton de bonhomie si bien jouée, et une dissertation précieuse, du genre de l' $\xi\rho\omega\tau\iota\kappa\acute{o}\varsigma$. Aussi, la rareté relative de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ dans le *Timée*, $1/3$ seulement, nous a amené à faire l'observation que voici. L'inversion suppose toujours un mouvement, une insistance pour attirer l'attention sur certains mots; par là, elle est de mise dans les raisonnements et les démonstrations. Au contraire, dans une exposition, comme celle du *Timée*, qui affecte une solennité quasi hiératique, les occasions en sont moins fréquentes. Partout où se présente $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ dans cette œuvre, on peut noter une intervention plus personnelle de l'auteur. Qu'on examine les différents cas (1), on verra que l'inversion sert à annoncer le sujet que l'auteur va traiter et à signaler le point important. Si notre observation est juste, l'emploi de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ doit être encore bien plus rare dans le *Critias* qui n'est qu'une exposition sous forme de mythe; et de fait, la proportion n'y est que de $1/9$.

(1) En laissant de côté 35 A τῆς τε ταύτου φύσεως αὐτοῦ περὶ καὶ τῆς θάτερου, où αὐτοῦ περὶ paraît décidément fautif, restent : 47 C, 48 C, 50 A, 53 E, 57 D, 59 D, 65 C, 67 D, 73 A, 87 C, 91 E.

On peut enfin vérifier que *περί* ne se rencontre pas une fois dans un mythe; qu'on examine à cet égard le *Protagoras*, le *Phédon*, le *Gorgias*, le *Banquet*, et, ce qui est plus probant, la *République* (1), le *Phèdre* et le *Politique*.

Il serait donc à propos de diminuer la part du hasard, en tenant compte de la place que ces récits mythiques occupent dans chaque œuvre. Autre réserve, qui pourrait avoir son importance : n'y a-t-il pas des cas où Platon s'interdit régulièrement l'inversion, cas qu'il faudrait laisser de côté par conséquent, puisqu'ils ne donneraient lieu à aucune concurrence de formes? Il y en a et j'en ai tenu compte. Ce sont d'abord les expressions *περί πλείστου, πλείονος, πολλοῦ* etc. . . . *ποιεῖσθαι* pour lesquelles on ne saurait citer un seul exemple d'inversion; je les ai donc complètement négligées. Viennent ensuite certains cas où l'inversion est insolite ou très rare; d'abord, lorsque le nom au génitif avec *περί* et accompagné de l'article est placé sous la dépendance immédiate d'un article au neutre; on dira par exemple *τὰ περί τῆς ψυχῆς* (*Phéd.* 70 A) et non : *τὰ τῆς ψυχῆς περί*. Rare encore est l'inversion, même lorsque le nom au génitif n'est pas accompagné de l'article, ou bien quand il dépend d'un article, non plus seul au neutre, mais déterminant un substantif. On trouve pourtant dans le *Philèbe* 59 D *τὰ μὲν δὲ φρονήσεώς τε καὶ ἡδονῆς περί*. 53 D *τὸν τῆς ἡδονῆς περί λόγον*. Justement, ceci nous fournit un indice de plus pour la chronologie. Ces cas, que nous qualifions d'insolites, ne se rencontrent que dans la *République*, le *Politique*, le *Philèbe*, le *Timée* et les *Lois*, c'est-à-dire dans le dernier ou l'avant-dernier groupe. Enfin, parmi toutes les variétés de l'inversion, il en est une qu'on doit mettre à part, comme une moindre dérogation à l'usage courant, c'est l'emploi de *περί* avec les pronoms, attendu que ces mots sont plus mobiles que les autres et que, servant d'articulations pour joindre les membres de phrase, ils ont une tendance à se placer au commencement de la proposition. Le dialogue d'Aristophane présente notamment l'inversion facile *τοῦ περί*;

Toutes ces réserves, vérification faite, se sont trouvées ne

(1) 615 C'est une exception apparente; mais on voit que l'auteur intervient ici personnellement pour abrégé le récit de son Arménien.

modifier les résultats de la statistique que dans une mesure insignifiante. Car, nous ne saurions trop le répéter, nous ne voulons tabler que sur des différences considérables. Nous avons, toutefois, pris la peine d'opérer les défalcati^ons commandées par les considérations précédentes ; nous les mentionnerons, quand il y aura lieu, sous cette indication abrégée : à défalquer. On entendra par là tous les cas déterminés où la concurrence entre $\pi\epsilon\rho\acute{\iota}$ et $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ n'avait pas chance de se produire. Quant aux emplois de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ avec les pronoms, nous les signalerons au fur et à mesure (1).

Voici maintenant deux raisons qui rendent vraisemblable l'accroissement de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$, avec le temps, dans l'œuvre de Platon. D'abord, c'est un fait connu ou, du moins, facile à observer que, dans ses dernières œuvres, — citons seulement le *Timée*, le *Critias* et les *Lois*, pour ne rien préjuger, — il emprunte à la rhétorique et à la poésie leurs ornements, leurs tournures et leur vocabulaire, avec moins de discrétion que jamais. En outre, comme l'a noté finement M. Ritter, il a recours à certaines circonlocutions comme pour satisfaire un besoin de clarté de plus en plus impérieux : j'attribue à la même tendance l'usage de plus en plus fréquent de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ pour mettre en vedette le mot important.

Notre enquête porte sur tous les dialogues sans rien préjuger sur la question d'authenticité. Il pouvait, en effet, devenir intéressant de chercher quelle place notre criterium assignerait aux œuvres apocryphes ou contestées : on pourrait, peut-être, en tirer quelques nouveaux arguments, dans le cas où une œuvre, manifestement annulée par une autre plus importante, se trouverait classée comme plus récente.

Nous rangeons dans un premier groupe les dialogues où $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ ne se présente pas une seule fois, en les disposant selon la fréquence plus ou moins grande de la construction ordinaire :

	$\pi\epsilon\rho\acute{\iota}$	à défalquer.
Charmide	28	«

(1) Je n'ai pas cru devoir citer tous les passages, afin d'éviter l'accumulation des chiffres. Mais je tiens ces indications à la disposition de ceux que la question pourrait intéresser et qui voudraient contrôler et, sans doute aussi, corriger quelques-uns de mes résultats.

Hippias major	26	2
Minos	18	5
Les Amants	17	«
Théagès	12	2
Criton	7	1
Hipparque	4	«
Alcibiade II	6	1

Les chiffres des trois ou quatre premiers méritent seuls quelque attention, surtout celui du *Charmide*, une des œuvres que les recherches analogues à la nôtre classent, en effet, parmi les coups d'essai de l'auteur.

Sur la limite de ce groupe et du suivant, nous placerons :

	περί	à défalquer	πέρυ
Protagoras	79	1	2
Alcibiade I	64	2	2
Ion	78	1	2

Nous classons le *Protagoras* et l'*Alcibiade I* avant l'*Ion*, parce qu'ils n'offrent d'emplois de περί qu'avec des pronoms. L'*Ion* présente la construction plus extraordinaire 533 B... καὶ ἄλλου τινὸς ἀνδριαντοποιοῦ περί. Ce qui mérite d'attirer l'attention sur ce groupe, c'est que la fréquence de περί y exclut à peu près complètement l'hypothèse d'un hasard. Sur le *Protagoras*, en particulier, nous sommes d'accord, on peut dire, avec tout le monde.

L'*Apologie* a 2 cas de περί contre 17 de περί, ce qui donne la proportion déjà assez forte de environ 1/8 ; mais, comme περί est employé, les deux fois, avec des pronoms (1), on peut hésiter entre les tout premiers débuts et une période postérieure. La question reste subordonnée à l'opinion qu'on se fait du but de l'*Apologie*, suivant qu'on la considère comme une protestation contre la condamnation de Socrate ou une réponse aux attaques du sophiste Polycrate.

Notre troisième groupe réunit :

	περί	à défalquer	πέρυ
Cratyle	60	1	2
Phédon	71	5	3

(1) 19 C ὦν ἐγὼ οὐδὲν... περί ἐπίω. 21 τούτων περί.

Le *Phédon* est généralement considéré comme moins jeune ; mais toutes les études sur le style conspirent à lui assigner cette place. Quant au *Cratyle*, M. Schanz le rapporte à une période plus reculée sous prétexte d'un ὄντως (1). C'est peu ; et pourtant, ce ὄντως est gênant. Les meilleurs manuscrits donnent ὄντος qui ne signifie rien ; mais ὄντως, lui-même, n'a pas grand sens ; peut-on faire fond sur ce passage ?

L'*Hippias minor*, qui viendrait ensuite, en vertu de sa proportion $1/24$, n'offre peut-être pas un nombre d'exemples suffisant pour nous autoriser à être affirmatif. La même remarque s'applique au *Lysis*, qui atteint $1/15$.

Sur le *Parménide*, qui offre 27 περί contre 2 περί, soit environ $1/13$, nous n'osons pas non plus nous prononcer, étant donné, d'abord, le nombre encore restreint des exemples, et surtout la forme d'exposition, d'une sécheresse et d'une monotonie voulues, qui font ressembler cette œuvre à un traité de mathématiques. Sur le *Critias*, autre cas spécial, 17 περί contre 2 περί soit environ $1/8$, j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer. Reste l'*Euthyphron*, avec 3 περί contre 32 περί, soit une proportion supérieure à $1/11$, près de $1/10$, après les défalcatations nécessaires. M. Christ (2) avait déjà conjecturé que l'*Euthyphron* avait bien pu être composé après coup, pour servir d'introduction à la série dramatique *Apologie*, *Criton*, *Phédon*, où le même savant reconnaissait un dessein de l'auteur.

Quatrième groupe :

	περί	à défalquer	περί
Banquet	34	1	4
Gorgias	76	«	9
Ménon	45	3	5
Euthydème	16	«	2
Lachès	67	1	10

La proportion oscille entre $1/8$ et $1/6$. Pour le *Lachès*, que MM. Dittenberger, Schanz et Ritter feraient remonter plus haut,

(1) 411 D.

(2) Abhandl. d. philos. philol. Klasse der kōn. Bayr. Akad. d. Wissensch. XVII, 2^e partie 1885.

je dois faire des concessions, d'autant plus volontiers que, sur les 10 exemples de περί, il y en a 6 où le mot est joint à un pronom.

Si on s'en rapportait exclusivement à notre criterium, le *Théétète* avec 109 περί, dont 7 à défalquer, soit 102, contre 14 περί, c'est-à-dire une proportion de 1/8 environ, devrait figurer dans le groupe précédent ; mais d'autres raisons, et surtout les preuves multiples accumulées par M. Ritter, nous décident à le rapprocher de la *République* et du *Phèdre*.

La proportion de περί dans l'ensemble de la *République* est très forte ; après les défalcons requises, reste 191 περί contre 60 περί, soit près de 1/3. Mais il importe de noter que cette proportion varie d'une façon considérable d'une partie à l'autre, non pas capricieusement, comme on va le voir tout de suite. En effet, dans les livres V, VI et VII, elle s'élève à près de 1/2, exactement :

	περί	à défalquer	περί
V	25	1	17
VI	22	«	9
VII	28	1	7
	<hr/> 75	<hr/> 2	<hr/> 33

Soit 73 contre 33.

Tandis que dans les quatre premiers livres, elle est de 1/4 et dans les derniers de 1/5 ; ce qui pourrait induire à conjecturer que le groupe V, VI et VII a bien pu être ajouté après coup et que, dans la rédaction première, le livre VIII faisait suite au livre IV ; le raccord, très habilement fait d'ailleurs, est encore sensible (1).

La proportion de περί dans le *Phèdre* est approximativement de 1/3, exactement 19 contre 68. Mais les caractères qui constituent le dernier groupe, *Timée* — *Lois*, sont trop tranchés et trop importants pour que nous y introduisions le *Phèdre* (2).

(1) 449 καὶ ἐγὼ μὲν ἦα τὰς ἐφεξῆς ἐρῶν... (sujet des livres VIII et IX).

(2) L'inégalité du style, dans le *Phèdre*, qui avait frappé et choqué Denys d'Halicarnasse, pourrait bien être l'indice de remaniements. L'étude des hyperbates le montrera davantage.

Réunissons donc *République*, *Théétète* et *Phèdre*, tout en considérant que la composition de la *République* a dû s'étendre sur une assez longue période, au cours de laquelle l'auteur a pu produire d'abord le *Théétète* puis le *Phèdre*.

Laissant de côté *Epinomis*, *Clitophon* et *Ménéxène*, à cause du nombre insuffisant des exemples, nous maintiendrons, avec nos prédécesseurs, comme dernier groupe : *Timée*, *Critias*, *Sophiste*, *Politique*, *Philèbe*, *Lois*. Sauf dans le *Timée* et le *Critias*, et l'on sait pour quelle raison, la proportion de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ atteint ici $1/3$ et $1/2$ et même, dans les *Lois*, dépasse $1/2$.

	$\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$	à défalquer	$\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$
Sophiste	50	«	45
Politique	37	7	40
Philèbe	45	4	21
Lois	291	20	142

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble sur les résultats de notre enquête, avec les modifications que nous avons signalées au fur et à mesure que nous en reconnaissons l'opportunité (1) ; on a laissé de côté les dialogues sur lesquels nous sommes encore insuffisamment renseignés, même après l'application du nouveau criterium.

Première période.

Charmide	}	absence complète de $\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$.
Hippias Major		
Criton		
Protagoras	}	$\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$ employé avec les pronoms seulement.
Alcibiade I		
Apologie		
Ion	}	$\pi\acute{\epsilon}\rho\iota$, tournure encore exceptionnelle.
Cratyle		
Phédon		
Euthyphron (Lachès)		

(1) Ces modifications sont indiquées par une parenthèse dans le tableau suivant.

Deuxième période.

Banquet	}	$\pi\epsilon\rho\iota$ dans la proportion de $1/8$ à $1/6$.
Gorgias		
Menon		
Euthydème		

Troisième période.

(Théétète)	}	$\pi\epsilon\rho\iota$ dans la proportion de $1/5$ à $1/3$.
République		
Phèdre		

Quatrième et dernière période.

(Timée)	}	$\pi\epsilon\rho\iota$ dans la proportion de $1/3$ à $1/2$ et au-delà.
(Critias)		
Sophiste		
Politique		
Philèbe		
Lois		

Les concessions que je suis amené à faire ne manqueront pas d'exciter le sourire de ceux à qui ces sortes de recherches n'inspirent aucune confiance. Je prie le lecteur de considérer sans parti pris les résultats généraux de notre enquête. Il ne s'agit pas, encore une fois, de placer rigoureusement tel dialogue avant tel autre sous prétexte que la proportion de $\pi\epsilon\rho\iota$ dans le premier est, par exemple, de $1/6$ tandis que, dans l'autre, elle atteint $1/5$. Ce qui est incontestable c'est que Platon, dans l'emploi de cette inversion, n'a pas toujours observé la même règle; que dans une partie de son œuvre, il l'exclut absolument ou ne l'admet que dans un cas déterminé, c'est-à-dire lorsque $\pi\epsilon\rho\iota$ accompagne un pronom; que, dans une autre partie, il l'admet avec n'importe quel mot, mais d'une façon exceptionnelle; ailleurs, l'emploi s'étend et, pour citer des chiffres, se présente dans une proportion qui oscille entre $1/8$ et $1/5$; enfin, dans une série d'autres œuvres, la progression est notablement plus forte et passe de $1/5$ à $1/2$. Ajoutons que dans ce dernier groupe, l'auteur a recours à cette construction, dans des cas où

il se l'interdit absolument pour le reste de ses œuvres. Si on considère ensuite que le *Protagoras* figure dans la première partie, le *Gorgias* et le *Banquet* dans la seconde, le *Timée* et les *Lois* dans la dernière, on sera tenté de reconnaître un rapport chronologique de l'une à l'autre. La place assignée au *Phédon* et au *Phèdre*, même celle du *Sophiste*, du *Politique* et du *Philèbe* causeront peut-être quelque surprise. Il suffit, je crois, de répondre que c'est, au moins, la cinquième fois qu'une enquête sur le style aboutit à ce résultat. Et maintenant, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que notre criterium, réduit à ses propres ressources, classerait dans le dernier groupe la *République* et le *Phèdre* pêle-mêle avec les autres déjà mentionnés. Qu'est-ce que cela prouve? que les études de ce genre, comme nous le disions en commençant, ont besoin de se prêter un mutuel appui, que les réponses hésitantes des uns doivent déférer aux réponses catégoriques des autres. C'est ainsi que, nous fondant sur les recherches de nos prédécesseurs, plus précises que les nôtres sur ce point là, nous reportons la *République* et le *Phèdre* un peu en arrière, en acceptant le groupe reconnu par M. Ritter, *Théétète*, *Phèdre*, *République*.

Plus on multipliera les témoignages, plus on augmentera les moyens de les contrôler les uns par les autres, plus on serrera de près la vérité. C'est ce que nous nous proposons de montrer une autre fois par l'étude des principaux types d'hyperbates dans le style de Platon (1).

Ch. BARON.

(1) Je dois à l'obligeance de M. Lutoslawski la communication d'un travail sur la question, tellement important, qu'il ne peut être l'objet d'une simple note. Je ne veux, pour aujourd'hui, que le signaler aux lecteurs de la *Revue*. Ce travail était extrait de l'ouvrage que M. Lutoslawski publie en ce moment à Londres, sous le titre : *On the origin and growth of Plato's logic*.

DEUX INSCRIPTIONS TROUVÉES A KLEITOR

En 1881, M. Milchhöfer fit connaître, dans les *Athenische Mittheilungen* (1), un monument épigraphique fort important, qu'il venait de découvrir en Arcadie, près du site de l'ancienne Kleitor, parmi les ruines d'un tombeau byzantin. C'était une grande stèle de pierre calcaire, où se trouvaient gravées à la suite l'une de l'autre, séparées par un court intervalle, deux inscriptions grecques, longues, la première de 23 lignes, la seconde de 26. Par malheur, la stèle, complète à gauche, était brisée du côté droit sur près d'un tiers de sa largeur primitive, et la partie conservée de la face gravée avait souffert quantité de mutilations, si bien que le texte inscrit, déjà diminué du tiers, présentait encore de nombreuses lacunes d'inégale étendue. M. Milchhöfer eut le mérite de dresser de ce texte une copie extrêmement soignée; de plus, il démêla et définit bien la nature et l'origine des deux inscriptions (2); mais il s'abstint de les transcrire en minuscules, d'en essayer la restitution et d'en donner un commentaire.

On trouvera aux deux pages suivantes (280-281) une reproduction légèrement réduite de la copie due à M. Milchhöfer. Le lecteur est prié de s'y reporter, s'il veut suivre les raisonnements et se rendre compte des observations d'ordre paléographique qui forment la plus grande partie de cette notice.

Les documents découverts par M. Milchhöfer étaient restés presque inaperçus, lorsqu'ils appelèrent, en 1888, l'attention d'un jeune philologue fort exercé, M. Eduard Sonne. Celui-ci les réédita

(1) *Ath. Mitth.*, VI, 304 et *Beilage* I.

(2) *Ath. Mitth.*, *ibid.*

- 1 ΟΞΕΤ, Λ. Γ. Ε ΜΑΓΝ. ΩΝΚΑΙΜΕΙΚΙ, . . ΓΡΑΜ. Α. ΕΥΞΕΥΝΕΔΡΙΟΥΚΛΕ, ΤΟΡΙΩΝ. . Ι ΕΔ
 ΤΟΝΠΙ ΑΠΟΣΤΑΛΕΝΤΑΠ ΜΑΣ ΔΙΚ ΤΗΝΓΙΝΩΣΚΕΤΕ ΕΝΤΕ
 ΟΠΟΝΚΑΙ ΝΗΝΑΝΔΡΙΚΑΛΩΠΤΕ ΙΑΘΩΙΤ. ΝΤΕΑΝΑΞΤΡ. . . ΗΝΠΕ
 ΚΛΙΤΟ, ΚΟΙΝ. ΥΤΩ. Μ. Γ ΝΗΙΩΝ. . . . ΥΞΜΑΓ. ΗΤΑΞΕΥ Η. . . ΞΜΕΝΟΥ.
 5 ΕΙΕΚ. . . . ΟΙΚΑΙΤΟΙΞΛ. ΓΝ. . . Ν . . . ΟΚΤΑΙ. ΡΟΝΟΗΘΕΙ . . . ΟΠΩ
 ΑΝΑΤΕΘΗΕΝΤ. . . . ΡΑ. . . ΕΞΤ/ΑΚΙ ΕΥΜΙ. ΚΑΙΤΟΥΥΗΦΙ. . . . ΟΞΤ
 ΟΞΕΤΡΑ. . . . ΠΕΝΕΠΕΙΤΩ. Λ. . . ΩΝΑΠ. ΤΕΙΛΑΝΤΩ. . . . ΞΤΗ
 ΓΟΙ. . . . ΔΗΝΔΕΙ ΡΟΞΤ. . . ΩΝΠΑΤΡΕΩ. . . ΡΧΙΑΝ
 10 ΕΛΛ ΞΚΑΙΑΚΟΛΟ. . . . ΕΞ. . ΛΕΙΟΥΜΕΝ. . ΞΠΕΜΥ
 ΜΙΟΝΤ ΔΕ. ΑΙ ΑΤΑ. ΕΩ ΞΙΑ. . ΥΞΙΜΑΧΟΥ. . . ΑΞΚΛ
 ΞΤΟΛ. . ΑΠΟΞΤΕΙΛΑΝΤΩΝΚΑΙ . . ΚΟΙΝΟΝ. ΩΝΜΑΓΝΗΤΩΝΔΙΞΞ
 ΕΤΑΤΑ. . . . ΞΤΟΥΔΙΚΑΙΟΥΔΕΔ. . . . ΤΟΚΞΥΝΕΔΡΟΙΞΠ. . . ΞΑΙΜΞ
 ΚΑΛΟΥΞΚΑΙΑΓ. . . . ΟΜΟΙΩΞΔΕΚΑΙ. . . . ΞΤΑΞ. ΡΟΘΕΟΝΛΑ/ . . ΚΡΑΤΗΞ
 15 ΞΑΙΓ ΚΛΞΤΟΙΜΙΗ ΔΙΚΑΙΞ ΤΕΦΑΝΩΞΑΙΕΚΑΞΤΟΝΑΥ
 ΞΕΝ ΚΟΙΝΟΥΤΩΝΜ/ ΑΥΤ. . . ΤΕΚΑΙΕΚΓ. . ΟΥΞΥΠΑ
 . . ΞΗΝΚΑΙΚΑΤΑΘ. . . . ΝΚ. ΞΕΝΠΟΛΞ ΝΕΙΡΗΝΗΚΑΙΤΑΛΛΑ. . ΜΙΑΟΞΑ
 ΓΝΗΤΩ. . . . ΗΝΑΙΔΕΚΑΙΞΕΝΙ. . . . ΩΙΑΥΤΟΝΤΑΜΕΓΙΞ. . ΕΚΤΩΝΚ
 ΞΩΝΜΑΓΝΗΤΩΝ. . . . ΛΥΑΙΔΕΚΑΙΤΟ ΙΞΞΤΗΛΗΝΛΙΘΙΝΗΝ. . . . ΝΑΘΕΙ.
 20 Α ΗΤΑΞΤΗΞΑ, ΗΞ/ ΩΝΕΩΞΧΑΛ ΞΤΑΔ
 ΝΔΕΚΑΙΡΡΟΞΤΛ ΓΩΙΑ ΤΟΝΞΤΡΑΤ ΝΚΑΙΜ/
 ΛΞΤΟΥΗΦΙΞΜΑΑΝ/ ΞΤΗΛΗΝΑΝ/ ΞΙΝΚΑ
 ΔΞ. . . . ΝΑΓΟΡΑΝ. . ΑΤΟΝΑΙ ΛΑΙΔΕΕΝΤ. . . . ΓΟΡΑΙ
 . ΛΙΤ, ΕΚΚΛΗΞΙ,

- 1 ΔΙΙ < ΝΟΙ...ΡΑΤΗΓΟΙΚΑΙΟΙΝΟΜΟΦΥΛ.....Λ.....ΙΩΝΤΟΙΔ.....ΓΟΙΚΕΙ
 10ΕΤ ΤΑΔ:ΚΑΕΤΗΝΓΙΝΩΣΕΚΕΤΕ
 ΚΑ..Γ ΤΕΑΝΑΣΕΤΡΟΦΗΝΠΕ
 ΕΥ ΠΙΕΜΕΝΟΥΣΑΥΤΩΙΤΙΜΑΣ ΚΑΛΩΣ. ΥΜ . . . , ΞΕΠΡΟΝΟΙ!...ΤΕΣ
 ΗΛΗΝΑΙΘΙΝΗΝΚΑ
 5 ΚΑΙΤΩΙΗΜΕΤΕΡΩΙΔΗΜΩΙΑΠΕΣΤ
 ΟΥΜΗΝΟΣΑ
 ΛΑΝΤΩΝΗΜ
 ΗΝΔΕΙΝΙΟΥΚΑΙ Τ ΙΩΝΑΙ Λ Ο
 ΝΑΡΧΙΑΝΠΛΥΣΚΑΙΑΚΟΛΟ
 ΙΤΟΡΙΟΙΜΕΝΔ ΕΘΝ Ι ΛΙΡΕΙ.Λ
 Δ...ΕΤ..ΑΛΛΑΑΝΔΡΑΕΚΛ..ΥΕΚΑΙΑΓΑΘΟΥΣ
 ΑΠΟΣΕΤ.ΛΑΝΤΩΝΚΑΙΤΑ ΕΤΕΡΑΣΠΟΛ
 ΞΤΟΥΔΙ ΚΑΙΟΥΔΕΔΟΧ,ΤΗΒΟΥΛΗΚΑΙΤΩΙΔ...
 ΚΑΙΑΝΔΡΑΕΚΑΛ...ΚΑΓΑ...ΥΞΟΜΟΙΩΣΔΕΚΑΙΕ
 ΟΝΕΠΙΤΟΙΣΠΕΠ...ΜΕΝΟΙ.ΚΑΙΕΤΕ...ΝΩ
 15 ΤΩΙΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥ ΚΑΙΕΙΝΑΙΑΥΤΟΥΣΤΕΚΑΙΕΚΓ
 ΜΑΓΝΗΤΩΝΩΝ,ΑΡΧΕΙΝΔΕΑΥΤΟΙΣΚΑΙΑΤ.ΕΛΕΙ
 Ξ ΚΑΙΤΑΛΛΑΠΑΝΤΑΟΞΑΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣ,ΕΥΕΡΓΕΤ
 20 ΔΕΚΑΙΞΕΝΙΑΕΚΑΣΤΩΙΑΥΤΩΝΔΡ...ΑΣΠΕΝΤΗΚΟΝΤΑΚΑΛΕΞΑΙΔΕ
 ΑΛΙΑΝΑΓΡΑΥΑΙΔΕΚΑΙΤΟΥΗΟΙΣΜΛΕΙ ΞΤΗΛΗ
 ΕΜΙ.ΟΕΤΗΣ...ΚΙΑΕΤ...ΞΕΤΡΑΤΗΓΟΥΣ ΚΑΙΝΟΜΟΦΥΛΑΚΑΣ
 ΑΝΗΛΩΜ
 ΙΤΟΔΕΤΟΥΗΦ...Λ.....ΑΝΤ...ΕΙ ΞΕΤΗΛΗ
 ΛΙΕΝΤΩΙΕΡΩΙΤΗΣΕΠΛΛ.....ΑΤΑΙΛΑΞΠΑΡΑΤΩΝΑΣ
 25 ΗΙΑΓΟΡΑ.ΠΑΡΑΤΟΝΑΠΟΛΛ...ΕΔΟΞΕΝΤΗΒΟ.ΛΗΙΚΑΙΤΗ

dans sa très utile dissertation intitulée : *De arbitris externis quos Graeci adhibuerunt ad lites... componendas* (1), et s'efforça de les rétablir dans leur intégrité. Au cours de sa tâche il avait été largement aidé par un de ses professeurs de Göttingen, l'un des plus illustres hellénistes de ce temps, M. von Wilamowitz-Möllendorff, à qui sont dues, pour une bonne moitié, les restitutions adoptées (2). Il va de soi qu'un travail accompli sous la direction et avec la collaboration d'un pareil maître ne peut manquer d'être excellent en beaucoup de ses parties; et tel est bien ici le cas. Toutefois, j'avoue que la publication de M. Sonne ne me satisfait pas entièrement, lorsque, dans ces temps derniers, j'eus lieu de l'examiner de près; il me sembla que les suppléments faisaient souvent une inutile violence à la copie épigraphique et qu'ils étaient, en plus d'un endroit, trop malaisément intelligibles. Par là je fus conduit à reprendre à mon tour l'étude minutieuse des deux textes lapidaires. Les résultats de cette étude sont consignés aux pages 284-285 du présent article; on y verra comment les inscriptions de Kleitor me paraissent pouvoir être lues et complétées.

I

Mes restitutions sont moins hardies que celles de MM. von Wilamowitz et Sonne : elles respectent d'ordinaire la transcription donnée par M. Milchhöfer; elles sont aussi moins étendues, car j'ai pris le parti d'écarter tout supplément dont le caractère serait purement conjectural; en revanche, j'ose les croire un peu plus voisines des leçons originales. Sur un point essentiel je me sépare de mes prédécesseurs et j'espère avoir réussi mieux qu'eux à dégager la signification du texte: C'est ce qu'il convient d'indiquer avec quelque détail.

(1) Eduardus Sonne, *De arbitris externis quos Graeci adhibuerunt ad lites et intestinas et peregrinas componendas quaestiones epigraphicae* (Göttingen, 1888), p. 57 et n. LXXXV; *Append.*, p. 94: *Excursus II.* — Voyez encore sur nos deux inscriptions quelques brèves remarques de M. Ad. Wilhelm : *Ath. Mitth.*, XV, 289-290.

(2) Ça et là M. Sonne a eu aussi recours à l'assistance de M. Paul Viereck, l'auteur bien connu du *Sermo graecus*.

Résumons d'abord les questions qui ne peuvent être matière à conteste. Il est évident que nos documents, s'ils ont été gravés sur la pierre à Kleitor, n'y ont pas été rédigés, mais sont d'origine étrangère : ils ont eu pour auteurs, l'un, la Confédération des Magnètes thessaliens, l'autre, le peuple de Démétrias, la principale des cités magnètes. Tous deux se décomposent de façon identique. L'inscription A renferme : *a* (l. 1-6), une lettre d'envoi adressée par le stratège général des Magnètes et le secrétaire de leurs synèdres aux démiurges et au peuple de Kleitor, lettre qui accompagne un décret du Κοινὸν τῶν Μαγνητῶν ; *b* (l. 7-23), le texte même de ce décret ; — l'inscription B renferme : *c* (l. 1-6), une lettre d'envoi adressée par les autorités de Démétrias aux démiurges et au peuple de Kleitor, lettre qui accompagne un décret de la cité ; *d* (l. 7-26), le texte même de ce décret. Manifestement, les deux lettres ont été écrites et partant les deux décrets votés en même temps et dans la même occasion. Là-dessus, les lettres *a* et *c*, dont la teneur peut être facilement rétablie, nous fournissent de claires indications. On y voit que, sur la double requête que leur ont simultanément transmise le Κοινὸν τῶν Μαγνητῶν et le peuple de Démétrias, les habitants de Kleitor ont député, en qualité d'arbitre, un de leurs concitoyens auprès des Magnètes et à Démétrias, afin qu'il jugeât certains litiges. Ce personnage s'est acquitté de ses fonctions de la façon la plus méritoire. Les deux décrets sont donc destinés — au moins en partie — à louer et à récompenser et le juge venu de Kleitor et ceux qui l'ont délégué.

Jusqu'ici nul embarras ; mais si l'on parcourt le texte des décrets *b* et *d*, tel que l'ont reconstitué MM. von Wilamowitz et Sonne, on se heurte bientôt à une énigme insupportable : les deux lettres d'envoi ne font chacune mention que d'un seul juge (δικ[α]τήν : *a*, l. 2 ; — δικαστήν : *c*, l. 2), au lieu que, dans chaque décret, il est question de plusieurs juges ([δικα]στάς : *b*, l. 13 ; ἕκαστον ἀβ[α]τῶν] : *b*, l. 14, cf. l. 17, l. 19 ; — ἄνδρας : *d*, l. 12, cf. l. 15 ; ἀπόβας : *d*, l. 17, cf. l. 18 ; ἐκάστωι ἀβ[α]τῶν : *d*, l. 20). Ainsi, le langage des lettres d'envoi semble en désaccord formel avec celui des actes qu'elles accompagnent. Voilà, convenons-en, ce qui ne saurait s'admettre. Les explications proposées pour rendre compte d'une contradiction si étrange sont aussi laborieuses qu'insuffi-

- Α. α. [Ζωϊύ]ος σ[ε]ρατη[γ]ό]ς Μαρη[τ]ή[τ]ων και Με[δ]ί[αι]ος γ[ο]ραμ[μ]α[τ]ή[ε]υς συνεδρίου Κλειτορίων [το]ίς δ[η]μιουργοίς και τῶι δ[η]μῶι χαίρειν .
 [Δωρόβειον] τὸν παρ' ὑμῶν ἀποσταλέντα π[ρὸς ἡ]μᾶς δικ[ασ]τήν γινώσκετε ἔν τε [το]ίς ἄλλοις ἄπασιν πεποιηκότα τὰ ἐκυτοῦ]
 [καθ' ὃν τρ]όπον κα[τὰ]ξί[ο]ν ἦν ἀνδρῶ καλῶν τε [καγ]αθῶν τε [τ]ῆν τε ἀναστ[ρο]φῆν πε[ποι]ημένον ἀξίως ὑμῶν τε τῶν ἐκπεψάντων
 [αὐτῶν] και το[ῦ] κοινού τῶ[ν] Μ[α]ρη[τ]ή[τ]ων [και] το]ύς Μάγ[η]ντας ἑψη[σ]μένους[ε] αὐτῶι τούτων ἕνεκεν τὰς καθηκούσας
 5 [τιμὰς· ὑμ]εῖς κ[αλῶς, καθ]ό[τι] και τοῖς Μ[α]ρη[τ]ή[τ]ων [δέδ]οικαται, [π]ρονογηθε[ν]τες ἔσπε] ἔπω[ς] τὰ τίμια ἀναγραφῆι εἰς στήλην και
 ἀναθεῆι ἐν τ[ῆ] ἀγορᾷ· ἀπ[ε]στ[ε]α[ί]κα μεν δε[ξ] ὑμ[ῶ]ν και τοῦ ψηφ[ισ]μα[το]ς τ[ὸ] ἀνεγράφον τὸ ὑπογεγραμμένον.]
- β. [Ζωϊύ]ος σ[ε]ρα[τ]ή[γ]ος ε[ἶ]πεν· ἔπει τῶ[ν] Μ[α]ρη[τ]ή[τ]ων ἀπ[ο]σ[τε]λελάντων [πρὸς] τῆ[ν] πόλιν τῶν Κλειτορίων ἐπιστολήν περὶ δικαστοῦ και
 [δικασταγο]γῶν Ἀσκληπιάδην Δειφίου και π[ρὸς] τ[ῆ]ν τ[ῶ]ν Πατρέων Ἀρχ[ῆ]ν Πανουσιάρχου, οἱ δ[η]μοι ἐκάτεροι φιλοτιμίας και σπου-
 [δῆς μηθὲν] ἔλλ[ε]ιποντες και ἀκολο[υ]θοῦντες [τοῖς] ἀξιουμέν[οι]ς πέμψ[αι] ἑψηφισαντο δικαστὰς οἱ-----
 10 ----- [Αρχ]ῆ[ν] Πανουσιάρχου [και] Ἀσκληπιάδην Δειφίου τῶν τε πατρίδων και ἡμῶν
 [τὰς ἐπι]στολ[ὰς] ἀποστελάντων και [τὸ] κοινὸν [τ]ῶν Μαρη[τ]ή[τ]ων διεξ[έ]γαγε -----
 ----- [ἀξίω]ς τοῦ δικαίου· δεδοθαι τοῖς συνέδροις ἐπ[ικανέ]σαι μ[ε]ν [τὸ]ς Κλειτορίους και τοῦς Πατρέας ἐπὶ τῶι πέμψαι ἀνδράς
 καλοῦς και ἀγ[αθοῦς] ὁμοίους δὲ και [τοῦς] δικαστὰς [Δω]ρόβειον [Δ]αμῆου ῥ, Κρατήσ[τ]η[ν] ον----- ἐπὶ τῶι-----
 -----σαι [ἐν τῆ] ἀγορᾷ και ξέν[ο]ις ἀσπ[ε]ταῖς [Δω]ρόβειον [Δ]αμῆου, ὑπάρχειν και τοῖς ἄλλοις προξένους τῶν
 15 [αὐτοῦς προ]ξένους τοῦ κοινού τῶν Μαρη[τ]ή[τ]ων αὐ[τῶ]ς τε και ἐκ[α]θ[ῆ]ναι, ἐπ[ὶ] μὲν ὅσα [ὑπάρ]χει και τοῖς ἄλλοις προξένους τῶν
 γῆν και κατὰ θ[έ]λ[ησασ]αν και ἐν πολέ[μ]ωι και ἐν εἰρήνῃ και τὰ ἄλλ[α] α[τ]ή[μ]ια ὅσα [ὑπάρ]χει και τοῖς ἄλλοις προξένους τῶν
 [Μα]ρη[τ]ή[τ]ων, δοθ[ῆ]ναι δὲ και ξέν[ο]ις ἀσπ[ε]ταῖς αὐτῶν τὰ μέγισ[τα] ἐκ τῶν κ[οινοῦ] προσόδων και καλέσαι αὐτοὺς ἐπὶ τὰ κοινὰ ἔργα
 [τ]ῶν Μαρη[τ]ή[τ]ων, ἀναγραφάσαι δὲ και τὸ [ψήφισμα] εἰς στήλην λιθίνην [και] ἀναθεῖναι ἐν Δημητριάδι, και προνογηθῆναι
 [τοῦς] κοινούς ἄρχοντας τῆς ἀναγραφῆς [αὐτῶ]ν ἕως Χαλ[κίδος], τὰ δε[ξ] εἰς ταῦτα πάντα ἐσόμενα ἀνηλώματα δοῦναι τὸν
 [ταμίαν, γράψαι] δὲ και πρὸς τὰς πόλεις Ζωϊύ[ον] και Μ[ε]ιδίαν τὸν γραμματέα ἵνα παρακολουθήσῃσι τὰ δε-
 [δογμένα και] τότε τὸ ψήφισμα ἀναγραφῆν εἰς στήλην ἀναθῶσιν και [παρ] ἀδελφῶν, ἐν Κλειτορίων μὲν ἐν τῆ] ἀγορᾷ, ἐν Πάτρ-
 [αίς] δὲ [εἰς τῆ] ἀγορᾷ [παρ]ὰ τὸν Ἀπόλλωνα· ἐν Δημητριάδι δὲ ἐν τ[ῆ] ἀγορᾷ [ἀναθεσθ]εσται. Ἐδοξεν τοῖς συνέδροις.
 [Ἐδοξεν και] τ[ῆ] ἐκκλησι[α]ι.]

B. C. Δ[ημι]τριέων] οί [σ]ραστηγ[οί] και οί νομοφύλα[κας] Κ[λ]ειτορίων τοῖς δ[ημιου]ργ[οῖς] [καὶ τῶι δ[ήμ]ωι χ[αί]ρειν · τόν παρ' ὑμῶν] [ἀπ]οστ[αλέ]ντα δικαστήν γινώσκετε [ἐν] τε τοῖς ἀλλοῖσι πεπο[ρη]χ[ό]σ[τα] τὰ [ἐ]αυτοῦ ὡς ἔπρεπεν ἀνδρ[ι] καλῶι] και ἰ] [ἀ]γ[α]θῶν τήν] τε ἀναστροφὴν πε[πο]ρημένον ἀ[ε]λωῖς ὑμῶν τ[ε] και τῶν [ἡμετέρου] δήμου και τοὺς Δημητριαίχς [ἐ]ψ[η]φισμένους αὐτῶν τιμὰς · καλῶς [δ'] ὑμ[εῖς] ἔ[σ]τε προνοη[θέν]τες [ὅ]πως τὰ παρ' ἡμῶν δεδομένα τίμια ἀνα- [γρ]αφῆι εἰς σ[τ]ήλην λιθίνην και ἀνακεθῆι ἐν τῆι ἀγορᾷ [ἐ]ν τῶι [ἱερῶι] τῆς Π- ---- ταιχας καθάπερ δέδοκ- [ται] και τῶι ἡμετέρωι δήμωι · ἀπεστ[αλέ]καμεν δὲ ὑμ[ῖν] και τῶν ψηφισματων τὸ ἀντίγραφον τὸ ὑπογεγραμμένον.]

d. Ε[φ]ερέως Α-----ου, μηνός Α----- [δεκά]τηι, Α----- ὁ ἱερεὺς τοῦ Διὸς τοῦ Ἀρχαίου και Ζωήλος ὁ στρατηγός εἶπεν · [ἐπεὶ ἀποστειλάντων ἡμῶν ἐπιστολῆν πρὸς τήν] πόλιν τῶν [Κ]λειτορίων περὶ δικαστοῦ δόσεως και προσθευτήν μετ' [αὐτῆς Ἀσκληπιᾶδ]ην Δεινίου και [πρὸς τήν] τ[ῶν] Πατρ[ε]ίων Ἀρχ[α]ν Πουσιμάχου, οἱ δῆμοι ἐκότεροι ἀποδεξάμενοι Ἀσκληπι- [ἀδ]ην Δεινίου και Ἀρχ[α]ν Πουσιμάχου] και ἀκολοιουῶντες τοῖς ἀξιουμένοις πέμψαι ἐψηφισαντο----- [δικαστάς, Κλειτορίοι μεν Δ[ωρο]φύ[ε]ον [Δαμ]έου (?), Πατρ[ε]ῖς δὲ Κρατ[ε]σι-----ον-----] [-----εἶς τ[ε] π[ε]λλὰ ἀνδρας και λ[ο]υδ[ε]ς και ἀγαθουδ[ε]ς [οἰ]-----ἀξίους τῶν τε πατρίδων και ἡμῶν τὰς ἐπίσ- [τολάς] ἀποστειλάντων και τὰς ἡμ[ε]τέρας πόλ[ε]ις [-----] [ἀξίω]ς τοῦ δικαίου · δεδῶχ[θ]αι τῆι βουλῆι και τῶι δ[ήμ]ωι ἐπανένεμαι μεν τοὺς Κλειτορίους και τοὺς Πατράεας [ἐπι] τῶι πέμψ[η]αι ἀνδρας και [ου]δ[ε]ς και ἀγα[θ]ο[υ]δ[ε]ς, ὁμοίως δὲ και ἐ[π]ανένεσαι τοὺς δικαστάς τοὺς παραγεγονότας Δωροφύεον [και] Κρατ[ε]σι-----ον ἐπὶ τοῖς πεπ[ο]ιη]μένοις [και] στε[φ]ανῶ[σιν] και ἑκαστον αὐτῶν χρυσῶι στερᾶνωι ----- τῶι [μερίσ]τωι ἐκ τοῦ νόμου και εἶναι αὐτούς τε και ἐκγ[ό]νους εὐεργέτας και προξένους τῶν Δημητριαίων καθάπερ [και] τῶν] Μιχρήτων<ων>, [ὕ]ψ[η]ραρχεῖν δὲ αὐτοῖς και ἀτέλει[αν] και ἀσυλ[αν] και κατὰ γῆν και κατὰ θάλασσαν και πολέμου] δὲ και ξένια ἐκάστωι αὐτῶν δρ[αχμ]ῶς πενήκοντα, καλέσαι δὲ [αὐτοὺς και ἐπὶ τὴν κοινήν ἐστ[ε]ίαν ἐν Δημη- [τρ]ῆιδι, ἀναγράφαι δὲ και τὸ ψήφισμα εἰς [σ]τήλην λιθίνην ἣν και ἀναθεῖναι ἐν τῆι ἀγορᾷ ἐν τῶι ἱερῶι τῆς [Ἀρ]τ[ε]μ[ιδ]ῶς τῆς [Ἰω]υκίας, τ[ου]δ[ε] [δ]ε στρατηγούς και νομοφύλακας [προνοη]θῆναι τῆς ἀναγραφῆς και ἀναθέσεως και τὰ εἰς [ταῦτα ἐσόμενα] ἀηλωμ[α]τα δοῦνα· τ[ι]μ[ια]ς · γ[ι]φ[η]ψ[η]αι δὲ [καὶ] πρὸς τοὺς Κλειτορίους και τοὺς Πατράεας [ὅ]πως ἐκότεροι] τῶδε τὸ ψήφισμα ἀναγράφ[η]ναι εἰς <> στήλην λιθίνην ἀναθῶσιν και παρ' αὐτοῖς, Κλειτορίοι [μὲν ἐν τῆι ἀγορᾷ] ἐν τῶι ἱερῶι τῆς Π- ---- ταιχας παρὰ τ[ὸ]ν Ἀ[σκληπι]όν (?), Πατρεῖς [δὲ ἐν τῆι ἀγορᾷ] παρὰ τὸν Ἀπόλλ[ων]α." Εὐδοξεν τῆι βου[λ]ῆι και τῆι [ἐκκλη]σίαι.]

10

15

20

25

santes (1). Si je ne me trompe, une lecture plus attentive de la l. 8 de l'inscription A (décret *b*) m'a permis de débrouiller et de résoudre la difficulté.

A partir du premier tiers de cette ligne, on lit : ΔΗΝΔΕΙ (lacune d'environ huit lettres) ΡΟΣΤ . . . ΩΝΠΑΤΡΕΩ . . ΡΧΙΑΝ. D'après le contexte, il s'agit certainement ici des ambassadeurs, les mêmes dans les deux décrets, que les Magnètes confédérés, d'une part, et les Démétriens, de l'autre, ont envoyés en commun à l'étranger pour en ramener un ou plusieurs juges ; une comparaison avec *b*, l. 10, et *d*, l. 9-10, nous autorise à restituer à coup sûr : [Ἀσκληπιά]δην Δει[νίου]. [Ἀ]ρχίαν [Παυσιμάχου]. Restent les lettres ΡΟΣΤ . . . ΩΝΠΑΤΡΕΩ . . , qu'il paraît d'abord beaucoup plus malaisé d'interpréter. MM. von Wilamowitz et Sonne pensent retrouver là le nom d'un troisième ambassadeur et proposent, en conséquence, de suppléer ...ρόστ[ρατο]ν Πατρέω[ς] : mais cette opinion soulève aussitôt les plus graves objections. En premier lieu, il n'y a que peu de noms propres dans la composition desquels entre le groupe syllabaire ρόστρατος : je n'en connais guère que deux, Ἡρόστρατος et Γηρόστρατος (2) ; or, une syllabe initiale formée seulement d'une ou deux lettres serait évidemment insuffisante à remplir la lacune qui subsiste encore dans le texte à droite du mot Δει-[νίου] restitué. D'autre part, comme j'ai pu m'en convaincre à l'usage, la copie de M. Milchhöfer est en général d'une grande exactitude : ce n'est donc pas sans danger qu'on se hasarde à modifier ροστ...Ων en ρόστ[ρατ]Ων. Enfin, et voici sans doute le point le plus digne d'attention, si ...ρόστρατος Πατρέως est un ambassadeur, collègue d'Asklépiadès et d'Archias, comment se fait-il qu'on n'aperçoive trace de son nom ni à la l. 10 de *b*, ni aux l. 9 et 10 de *d*, où justement il est parlé des deux autres membres de l'ambassade, Asklépiadès et Archias ? MM. von Wilamowitz et Sonne n'ont essayé de rétablir ce nom à aucune de ces trois dernières places, et, effectivement, il leur eût été impossible de le

(1) Sonne, p. 99.

(2) Il se trouve que, vers le temps auquel appartiennent nos inscriptions, ce nom a été porté quelquefois par des citoyens Magnètes : par exemple, *Ath. Mitth.*, VII, 339 *b* ; XIV, 51, l. 8 (il s'agit de part et d'autre du même individu) ; mais il serait évidemment chimérique de prétendre tirer quelque conclusion de cette coïncidence.

faire avec quelque vraisemblance (1); en sorte que, de leur aveu tacite, le troisième ambassadeur n'aurait été mentionné, en tout et pour tout, qu'une seule fois, à la l. 8 de *b* : singularité inexplicable qui suffirait à faire condamner la restitution dont il s'agit. — Il est clair qu'il faut s'orienter d'un autre côté. Je crois qu'en réalité *πατρεω*, où l'on a voulu reconnaître un patronymique, est un ethnique au génitif pluriel. Dans le décret *b*, à la l. 7 et au début de la l. 8, nul doute qu'on ne doive lire : ἐπει τῶ[ν Μαγνήτ]ων ἀπ[ο]στειλάντων[ν πρὸ]ς τῆ[ν πόλιν τῶν Κλειτορίων....||.... Ἀσκληπιᾶ]δην Δει[νίου]. Étant donné, comme on le sait déjà, qu'à la droite de Δει[νίου] il manque à peu près quatre lettres, et trois exactement, d'après Milchhöfer, entre *ροστ* et *ων*, la restitution la plus naturelle du passage qui suit me paraît être celle-ci : [καὶ π]ρὸς τ[ῆν τ]ῶν Πατρῶε[ν Ἀ]ρχίαν [Πασιμάχου]. Ce supplément admis, nous voyons s'évanouir l'apparente contradiction qui nous arrêta tout à l'heure. Les Magnètes et les habitants de Démétrias ont député ensemble un ambassadeur à Kleitor, un autre à Patrai ; deux juges, originaires de ces deux cités, sont venus en Magnésie ; en leur honneur à tous deux, on n'a voté, dans le Κοινὸν τῶν Μαγνήτων d'abord, à Démétrias ensuite, qu'un seul décret, dont copie identique a été expédiée à Kleitor et à Patrai : de là, dans nos décrets *b* et *d*, le pluriel *δικασταί*, inintelligible si l'on s'en tient au système de MM. von Wilamowitz et Sonne. Quant aux lettres d'envoi *a* et *c*, spécialement adressées au peuple de Kleitor, qui

(1) Qu'on n'objecte pas que la l. 10 (*b*) est mutilée dans sa première partie : les caractères, incomplets ou incohérents, qu'y a déchiffrés Milchhöfer sont assez nets encore pour qu'on soit assuré qu'ils ne peuvent s'accorder avec la conjecture de Wilamowitz et de Sonne ; aussi bien, le prétendu ...ρόστρατος Πατρῶεω étant nommé, à la l. 8, en second rang, entre Asklépiadès et Archias, devrait figurer à l. 10 au même rang, c'est-à-dire, cette fois, entre Archias et Asklépiadès : il n'en est rien, car entre le patronymique [Πασιμάχου] et Ἀσκληπιᾶδης il n'y a place que pour la copule *καί*. La même objection vaut pour la l. 9 de *d* : entre les noms d'Ἀσκληπιᾶδης Δεινίου et d'Ἀρχίας, c'est en vain qu'on voudrait insérer un troisième nom propre ; en effet, dans ce cas, on devrait trouver *καί* devant Ἀρχίας : or, au lieu de *καί*, c'est *ων* que donne la copie, et cette désinence a encore le défaut de ne pouvoir appartenir à un patronymique au génitif. Enfin, à l'extrémité de la l. 9 et au début de la l. 10 de *d*, l'espace manque manifestement pour la restitution du nom imaginé par les précédents éditeurs.

précèdent respectivement ces décrets, il est tout simple qu'elles ne concernent que le juge originaire de cette ville et ne parlent que de lui : c'est pourquoi nous trouvons le sigulier *δικαστής* à la l. 2 de chacune de ces lettres. De la sorte, les choses se concilient à merveille et tout s'arrange le plus facilement du monde. — Cependant il n'est pas inutile de s'assurer par une vérification que la leçon $[\pi]ρὸς τ[ῆν τ]ῶν Πατρῴω[ν]$ (*πόλιον*) mérite d'être acceptée avec pleine confiance. Évidemment, si elle est bonne et si les hypothèses que je viens d'énoncer sont exactes, il doit avoir été fait mention de la ville ou du peuple de Patrai non seulement dans le décret *b*, mais aussi dans le décret *d*; recherchons donc si le nom de la ville ou du peuple apparaît encore ou s'il a laissé des vestiges reconnaissables en quelque partie de ce document. Dans le décret *d*, la l. 11 nous offre ce qui suit : --- $[Κλε]ιτόριοι μὲν Δ---$ $εσον---$ $ΛΙΠΕΙ.Λ---$ Cette ligne, si gravement mutilée, semble avoir découragé M. Sonne qui a renoncé à la compléter; pourtant je crois qu'on peut, sans témérité, en faire une restitution plausible. D'abord, rien de plus certain que le supplément $Δ[ωρόθ]εσον$: Dorothéos est le nom que porte l'un des juges dans le décret *b*, l. 13. Ce nom est accompagné, dans ce premier décret, d'un patronymique devenu indistinct, probablement $Δ[α]μέου$: naturellement, il faudra rétablir le même patronymique après $Δ[ωρόθ]εσον$, dans le passage de *d* que nous examinons. Remarquons maintenant la présence de *μὲν* entre $[Κλε]ιτόριοι$ et $Δ[ωρόθ]εσον$: cette particule paraît annoncer l'existence d'un second ethnique au pluriel, qu'accompagnait sans doute la particule *δέ*, et que suivait un second nom propre à l'accusatif; elle semble dès lors prouver, conformément à ce que nous avons dit, que les juges appelés en Magnésie étaient au nombre de deux et chacun d'origine différente. Ceci observé, c'est dans le groupe $.ΛΙΠΕΙ.Λ---$, précédé d'une haste verticale où je crois reconnaître l'ο terminal de $Δαμέου$, que doit se cacher l'ethnique qui formait opposition à $Κλειτόριοι$. Le troisième signe conservé est transcrit Γ par Milchhöfer; mais ce ne peut être un π , car, dans toute l'étendue de nos inscriptions, le π se trouve constamment exprimé par la graphie Π ou Π : visiblement, Milchhöfer, commentant ici une confusion fort excusable, a transformé un \mathbf{P} en Γ . Dès qu'on a corrigé cette faute manifeste, la restitution

[Π]α[τρ]εῖ[ς δ]έ peut passer pour indiscutable. Reportons-nous à présent aux l. 8 et 9 du même décret *d*; voici qu'on y trouve : [ἐπει ἀποστει]λάντων ἡμ[ῶν..... πρὸς τήν] πόλιν τῶν [Κ]λ[εϊτ]ο[ρίων ||..... Ἀσκληπιά]δην Δεινίου καὶ (lacune de 5-7 lettres) Τ (lacune de 5-7 lettres) ΙΩΝ Ἀ[ρχίαν Παυσιμάχου].... Cette phrase, ainsi qu'on s'en aperçoit immédiatement, est la répétition à peu près exacte de celle qu'on lit aux l. 7-8 du décret *b*; mais le second texte a l'avantage de nous montrer que le mot placé avant Ἀ[ρχίαν Παυσιμάχου] est bien réellement un génitif pluriel. La restitution Πατρῶν du décret *b*, l. 8, se trouve donc confirmée; et nous devons écrire, maintenant comme tout à l'heure en toute sécurité : καὶ [πρὸς τήν] τ[ῶν Πατρῶ]ων (πόλιν)...

Ainsi, je tiens pour démontrés les trois faits suivants, jusqu'ici complètement méconnus : 1° Il y a eu envoi par les Confédérés Magnètes et la ville de Démétrias de deux ambassadeurs dans deux cités amies : Ἀσκληπιάδης Δεινίου est allé à Kleitor, Ἀρχίας Παυσιμάχου à Patrai. — 2° Il y a eu désignation et délégation d'un juge par chacune de ces deux cités (1) : la commission judiciaire qui siégea en Magnésie se composait de Δωρόθεος Δαμέου (?), Κλειτόριος, et de Κρατησι...ος (*b*, l. 13)....., Πατρῆς. — 3° Il y a eu vote, chez les Magnètes, d'un décret unique proclamant à la fois les mérites des deux juges, et vote, à Démétrias, d'un décret semblable, leur décernant aussi une commune récompense.

Partant de là, il devient possible d'interpréter mieux qu'on ne l'a fait précédemment l'une des parties les plus difficiles des décrets *b* et *d*, je veux dire les prescriptions finales relatives à l'ἀναγραφὴ et à l'ἀνάθεσις. Considérons le décret *d*. Selon M. Sonne, les l. 21-26 pourraient se lire ainsi :ἀναγράψαι δὲ καὶ τὸ ψήφισμα εἰς [ς] στήλην λιθίνην καὶ ἀναθεῖναι ἐν τῇ ἀγορᾷ ἐν τῷ ἱερῷ || τῆς Ἀρτέμι[δ]ος τῆς [Ἴωλ]κίας, τοὺς δὲ στρατηγούς καὶ νομοφύλακας [προνοη]θῆναι, ὅπως συντελεσθῆι τὰ ἐψηφισμένα, τὸ δὲ || εἰς τοῦτο ἐσόμενον ἀνήλωμα αὐτῶν ταμίας, (ἐ)πι<μ>ε<λ>εῖ[σθαι δὲ καὶ τοῦ τὸν γραμ-||

(1) Un décret de Malla, en Crète, offre un cas fort analogue (Halbherr, *Mus. Italian.*, III, 627-635 = Ch. Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, n. 448) : les habitants de Malla font venir chez eux trois juges, l'un originaire de Cnosse, les deux autres de Lyttos (« Lyttos-d'en-haut » et « Lyttos-sur-mer »).

-ματέα *nomen ejus in? exiens*] τόδε τὸ ψήφ[ισμα] ἀ[ναγράψ]αντ[α] εἰς
 στήλη[ν λιθίνην ἀνα-||θεῖναι ἐν τῇ ἀγορᾷ] ἐν τῶ ἱερῶ τῆς ΠΛΛ.....
 ΤΑΙ[Α]Σ? παρὰ τῶν Α— — — [ἐτέ-||-ραν δὲ ἐν τῇ ἀγορᾷ] παρὰ τὸν
 Ἀπόλλ[ωνα]. J'admets sans discussion la restitution de la l. 21 et
 de la première moitié de la l. 22, qui paraît certaine; mais je suis
 obligé de faire d'expresses réserves sur la plupart des supplé-
 ments qui viennent ensuite : le texte, tel qu'a pensé l'établir
 M. Sonne, ne présente pas seulement une rédaction bien pénible-
 ment compliquée, il fourmille d'in vraisemblances. Comment
 croire, en effet, que les Démétriens aient jugé nécessaire de faire
 publier jusqu'à trois fois leur décret en l'honneur des juges étranger-
 s? bien mieux, comment concevoir qu'ils aient décidé d'en
 exposer les trois exemplaires en un même lieu, sur l'agora de la
 cité? Et, d'autre part, si les l. 24-26 ont trait, comme les l. 21-22,
 à la gravure et à l'exposition du document à Démétrias, pourquoi
 une solution de continuité séparant ces prescriptions de même
 nature? pourquoi insérer entre la première et la seconde, dès la
 l. 22, l'ordre d'exécution et de paiement, alors que, logiquement,
 cet ordre ne devrait être mentionné qu'en dernier lieu? Ces diffi-
 cultés, bien que M. Sonne ne semble pas les avoir aperçues, sont
 insurmontables. Mais elles n'existent plus, dès qu'on admet,
 comme suite à nos remarques antérieures, que, seules, les l. 21-22
 concernent la ville de Démétrias, tandis que, dans les l. 24-26, les
 magistrats et le peuple de cette ville invitent le peuple de Kleitor
 et celui de Patrai à faire graver et exposer chez eux l'acte dont
 ils leur adressent l'expédition. Le second point peut d'autant
 moins faire doute que déjà, dans la lettre d'envoi (c, l. 4-6), on
 lit : ...ὅμ[εῖς ἔ]στε προνο[ηθέν]τες [ὅπως τὰ παρ' ἡμῶν δεδομένα τίμια —
vel simile aliquid — ἀνα-||γραφή εἰς στή]λην λιθίνην κα[ὶ ἀναθεῖ] ἐν
 τῇ ἀγορᾷ [ἐ]ν τῶ [----- καθάπερ δέδοκται] καὶ τῶ ἡμετέρῳ
 δήμῳ (1). Je propose, en conséquence, les restitutions que voici,
 dont le détail peut demeurer incertain, mais dont le sens général
 n'est guère contestable : ἀναγράψαι δὲ καὶ τὸ ψήφισμα εἰ[ς] στήλη[ν
 λιθίνην ἣν (2) καὶ ἀναθεῖναι ἐν τῇ ἀγορᾷ ἐν τῶ ἱερῶ τῆς || Ἀρ]τέμι[δ]ος

(1) Quelques particularités de cette restitution seront expliquées et justifiées plus loin.

(2) Pour cette construction, cf. *Ath. Mitth.*, XIV, 51, n. 1, l. 26-27.

τῆς [Ἰωλ]χίας (1), τ[οῦ]ς [δ]ὲ στρατηγούς καὶ νομοφύλακας [προνοηθῆναι τῆς ἀναγραφῆς καὶ ἀναθέσεως καὶ τὰ εἰς || ταῦτα ἐσόμενα] ἀνηλώμ[ατα δοῦναι τοῦς] ταμίαις · γ[ρ]ά[ψ]αι δὲ [καὶ πρὸς τοὺς Κλειτορίου καὶ τοὺς Πατρείας || ὅπως ἐκάτερο]ι τόδε τὸ ψήφ[ισμα ἀναγράψ]αντ[ες] εἰς<< >> στήλη[ν λιθίνην ἀναθῶσιν καὶ παρ' αὐτοῖς, Κλειτόριοι || μὲν ἐν τῆι ἀγορᾷ] ἐν τῶι ἱερῶι τῆς ΠΛΛ-----ΤΑΙ[Α]Σ? παρὰ τ[ὸ]ν ΑΞ[- - -], Πατρεῖς δὲ ἐν τῆι ἀγορᾷ[ι] παρὰ τὸν Ἀπόλλ[ωνα]. Il va de soi qu'on restituera à peu près de même façon les l. 18-22 du décret *b*, dont la rédaction, ainsi qu'il apparaîtrait au premier coup d'œil, est presque identique. La présence de la particule δέ, vers le début de la l. 22 (δέ [εἰς τῆ]ν ἀγοράν κτλ.), confirmerait encore, s'il en était besoin, l'exactitude de nos suppléments : ce sont les noms des deux villes ou des deux peuples de Kleitor et de Patrai qui se trouvent ici, une nouvelle fois, distingués et opposés au moyen de μὲν et de δέ. A vrai dire, dans la seconde partie de la même l. 22, les lettres ΑΛΙΔΕ, qui semblent rendre nécessaire la restitution [ἐν Δημητριάδ]ι δέ, causent quelque embarras ; cependant on peut expliquer la mention, d'abord inattendue, de la ville de Démétrias en cet endroit. Il est probable que, dans le corps du décret, à la l. 18, les Magnètes avaient simplement ordonné que la copie de l'acte qu'ils votaient fût gravée et exposée à Démétrias, sans ajouter l'indication d'un emplacement précis ; par une décision ultérieure, le gouvernement fédéral résolut de choisir l'agora pour lieu d'ἀνάθεσις : de là, je crois, cette prescription additionnelle consignée, sans doute après coup, à la fin du document : [ἐν Δημητριάδ]ι δὲ ἐν τ[ῆ]ι ἀγορᾷ [ἀνατεθῆσεται] (2).

Les noms de divinités, inscrits dans les passages mêmes des décrets que nous venons d'étudier, offrent à la curiosité un nouveau problème, fort intéressant à coup sûr, mais non des plus commodes à résoudre dans toutes ses parties. — Un seul de ces noms s'est assez bien conservé pour qu'on puisse le restituer

(1) Les suppléments ἐν τῆι ἀγορᾷ κτλ. sont dus à M. von Wilamowitz.

(2) On peut relever des additions analogues dans nombre de décrets relatifs à des élections, par exemple à des élections d'ambassadeurs, de théores etc. Les noms des élus sont souvent accolés à la dernière ligne du texte, en manière de *post-scriptum*, bien que l'élection ait été nécessairement postérieure, et quelquefois de plusieurs jours, au décret qui l'a ordonnée.

avec sécurité : celui d'Apollon (B, *d*, l. 26 ; comp. A, *b*, l. 22). Il s'agirait donc, d'après nos observations précédentes, d'un sanctuaire ou d'une statue d'Apollon, ou de l'un et de l'autre, situés, à Patrai, soit sur l'agora même, soit dans son voisinage immédiat. Voilà qui peut s'accorder, en effet, avec ce qu'a rapporté Pausanias. Dans la description qu'il a donnée de Patrai je relève ces deux phrases : [VII, 10, 3] "Ἔστι δὲ ἐν τῇ ἀγορᾷ Διὸς ναὸς Ὀλυμπίου... τῆς τε Ἑρας ἄγαλμα τοῦ Ὀλυμπίου πέραν ἱερὸν τε Ἀπόλλωνος πεποιήται καὶ Ἀπόλλων χαλκοῦς γυμνὸς ἐσθῆτος. — [7].... Ἐν Πάτραις δὲ ἰόντι ἐκ τῆς ἀγορᾶς, ἥ τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος, πύλη κατὰ τὴν ἐξοδὸν ἐστι ταύτην (1)... Encore que les indications topographiques du périégète soient ici, comme à l'ordinaire, passablement confuses, il paraît bien résulter de ces textes qu'Apollon était adoré, dans la ville de Patrai, à l'une des extrémités de l'agora : de sorte que le langage de nos inscriptions peut s'entendre sans difficulté. — Beaucoup moins aisées sont l'explication et la restitution de la l. 25 du décret *d*, et j'avoue qu'en dépit d'efforts redoublés je n'ai pu tirer de cette ligne presque rien qui me satisfasse. Nous y voyons qu'à Kleitor, le décret des Démétriens devra se trouver exposé sur l'agora, dans le sanctuaire d'une certaine déesse (2), et près du sanctuaire ou de l'image d'un certain dieu (3). Du nom de la déesse et de l'ἐπίκλησις qui l'accompagnait, voici ce qui subsiste : ΠΛΛ (large lacune répondant à un nombre de lettres indéterminé) \ΤΑΙΑΣ; pour le nom du dieu, il commençait par Α—. Le second de ces deux éléments pouvant avoir été un Σ, ce groupe mutilé d'initiales semble justifier le supplément 'Α[σκληπίων], et nous savons effectivement par Pausanias qu'Asklépios possédait à

(1) Comp. aussi : VII, 20, 6 : Ἔχεται δὲ τῆς ἀγορᾶς τὸ Ὠδεῖον καὶ Ἀπόλλων ἐνταῦθα ἀνάκειται θεᾶς ἄξιος · ἐποιήθη δὲ ἀπὸ λαφύρων, ἦνίκα ἐπὶ τὸν στρατὸν τῶν Γαλατῶν οἱ Πατρεῖς ἤμυναν Αἰτωλοῖς Ἀχαιῶν μόνοι. Il est difficile de décider si l'Apollon mentionné ici se trouvait à l'intérieur ou au dehors de l'Odéon ; dans le dernier cas, il eût été lui aussi tout proche de l'agora.

(2) Il faut rapprocher la l. 5 de *c*, où le sanctuaire de la déesse devait être aussi nommé, mais où, si l'on en juge par les dimensions probables de la ligne, il n'était pas question d'Α[sklépios]. Dans la lettre *a*, l. 6, et dans le décret *b*, l. 21 (partie restituée), on s'est contenté de l'indication plus générale ἐν τῇ ἀγορᾷ.

(3) La copie donne παρὰ τῶν Α... , mais la correction τ[ό]ν semble ici absolument nécessaire.

Kleitor un *hiéron* vénéré (1). Mais comment appellerons-nous la déesse citée auparavant? Selon le même Pausanias, les deux grandes divinités féminines de Kleitor étaient Déméter et Ilithya (2), et le nom de l'une ni de l'autre ne saurait convenir ici. Il est vrai que les renseignements transmis par Pausanias paraissent incomplets; qu'en dehors de Déméter et d'Ilithya, les Kleitoriens, comme en font foi plusieurs de leurs monnaies, avaient certainement voué un culte à Athéna (3); et que rien n'empêche sans doute qu'ils n'aient adoré d'autres déesses encore. Mais, dans tout le panthéon hellénique, je ne vois guère de divinité-femme dont le nom débute par Π[α]λ... ou Π[λ]α.... Ce n'est qu'avec beaucoup d'hésitation que, m'autorisant de l'indication fournie par la numismatique, je me hasarde à proposer la restitution: Π[α]λ[λάδος]. Quant à l'épithète, terminée enταί[α]ς, qui venait ensuite, je laisse à de plus habiles le soin de la découvrir ou de la deviner. — Ainsi, je dois reconnaître que la l. 23 de notre second décret a résisté presque entière à mes tentatives d'exégèse; mais on conviendra, j'espère, que cet insuccès tout partiel demeure sans conséquences, qu'il ne compromet en rien les résultats précédemment obtenus ni l'ensemble de mes interprétations, et que, si le nom de la déesse de Kleitor nous échappe, il n'en reste pas moins certain que c'est bien de cette ville qu'il s'agit dans le passage dont nous venons de retrouver le sens.

II

J'aborde à présent les questions les plus importantes et les plus délicates que soulèvent nos documents, questions sur lesquelles M. Sonne ne s'est guère attardé (4). — A quelle fin Dorotheos et

(1) Pausan., VIII, 21, 3.

(2) Pausan., *ibid.*: Κλειτορίοις δὲ τὰ ἱερὰ τὰ ἐπιφανέστατα Δήμητρος τὸ τε Ἀσκληπιοῦ, τρίτον δὲ ἔστιν Εἰλειθυίας * (Schubart et Walz). Le passage est corrompu et tronqué, mais la mention d'Ilithya paraît sûre, et il semble qu'aucun autre nom propre ne faisait suite à celui de cette déesse.

(3) Head, *Hist. num.*, 374. L'auteur fait observer que ces monnaies ont été précédemment attribuées, mais par erreur, à Kléonai.

(4) Ad. Wilhelm (*Ath. Mitth.*, XV, 289-290) n'a fait aussi qu'y toucher fort succinctement.

Kratés[i...]os sont-ils venus en Magnésie? en quoi, proprement, a consisté la besogne dont on les a chargés? Pourquoi leur présence a-t-elle été sollicitée en même temps de deux parts différentes? pourquoi ont-ils été mandés à la fois et par tous les Magnètes et par les Démétriens? Ici encore, les inscriptions, mieux étudiées ou plus exactement complétées, peuvent donner, je crois, des réponses sinon aussi nettes et aussi explicites qu'on le souhaiterait, du moins plus précises que celles dont on s'est contenté jusqu'ici.

Examinons d'abord ce qui est relatif à la ville de Démétrias. — Une hypothèse fort plausible, c'est que les Démétriens réclamèrent l'assistance de juges étrangers parce qu'il s'était produit, à l'intérieur de leur cité, des dissensions, sans doute graves et d'origine ancienne, auxquelles une procédure extraordinaire semblait seule pouvoir mettre un terme. Les l. 12-14 du décret *d* viennent là-dessus nous renseigner à propos et justifient, ce me semble, cette manière de voir. Le texte en peut être rétabli par conjecture à peu près comme suit : [οἱ (1) τὴν ἀναστροφὴν ἐποιήσαντο ἀξίως τῶν τε πατρίδων καὶ ἡμῶν τὰς ἐπισ-||-τολὰς] (2) ἀποστε[ι]λάντων καὶ τὰ[ς ἡμ]ετέρας πόλ[εις εἰς ὁμόνοιαν ἀποκατέστησαν διεξαγαγόντες (3) τὰς διαφορὰς || ἀξίω]ς τοῦ δικαίου... A la l. 13, le supplément τὰς ἡμ]ετέρας πόλ[εις] n'est pas contestable et il n'y a qu'une façon de l'entendre : cette expression désigne des localités, des communes, qui sont des dépendances de la cité de Démétrias. Sans doute le terme de πόλεις cause quelque étonnement, puisqu'au vrai et en droit il n'existe ici qu'une πόλις unique qui est Démétrias même; on attendrait beaucoup plutôt κῶμι ou δῆμοι (4). Mais on doit se rappeler que, lors de la fondation de Démétrias, par l'effet d'un vaste συνοικισμός, nombre de villes jusque-là autonomes se trouvèrent englobées dans la cité nouvelle (5) : il se peut que la quali-

(1) Le relatif se rapporte naturellement aux deux juges, nommés à la ligne précédente.

(2) Pour la justification de cette restitution, voir plus loin p. 303.

(3) Comp. *b*, l. 11 : διεξ.... — Mes suppléments en tout ce passage différent peu de ceux de Sonne.

(4) Δῆμοι serait l'expression correcte, comme le montre une inscription de Spalauthra, qui est un dème de Démétrias : Mordtmann, *Ath. Mitth.*, XIV, 196.

(5) Voy. Strab., IX, 5, 15; Plut., *Demetr.*, 53; Steph. Byz., *s. v.*, Δημητριάζ.

fication de $\pi\acute{o}\lambdaεις$ appliquée à ces villes, tombées au rang de simples dèmes, soit un souvenir courtois donné au passé par une dérogation voulue aux usages de la langue officielle. Peu importe d'ailleurs ce que vaut cette explication; il suffit que le sens n'ait rien de douteux : nous pouvons être assurés que Dorothéos et son collègue ont été appelés à Démétrias pour rétablir la paix, soit entre les dèmes ou quelques-uns des dèmes, soit entre les dèmes ou certains dèmes et le chef-lieu (1).

Par quelles raisons justifier maintenant l'intervention des Magnètes à Kleitor et à Patrai? et pourquoi Archias et Asklépiadès s'y sont-ils présentés, revêtus du double caractère et d'ambassadeurs urbains et d'ambassadeurs fédéraux? — On est tenté d'imaginer que, dans le même temps où des discordes troublaient la cité de Démétrias, des querelles d'intérêt avaient mis aux prises plusieurs des villes magnètes confédérées, si bien que le gouvernement fédéral s'avisa d'avoir recours pour apaiser les secondes aux mêmes arbitres qui dénoueraient aussi les premières. Mais, à l'examen, cette supposition ne va pas sans difficulté : la coïncidence qu'elle implique serait singulière ; il serait étrange encore qu'on eût imposé aux juges deux tâches successives, au risque de prolonger démesurément leur séjour en Magnésie ; d'autre part, on s'attendrait, dans l'hypothèse dont il s'agit, à voir ordonner la publication du décret honorifique des Magnètes (*b*), non seulement à Démétrias, nommée à la l. 22 comme siège des pouvoirs fédéraux, mais dans les diverses cités qui auraient bénéficié des bons offices des arbitres ; enfin, ces débats où se seraient trouvées impliquées plusieurs villes magnètes, il aurait fallu nécessairement que Démétrias n'y fût mêlée en rien, puisqu'elle était entrée de son côté en relations avec les arbitres et leur avait commis le soin d'arranger ses affaires intérieures, si bien que ceux-ci, s'ils

Je ne fais ici qu'indiquer ces questions sur lesquelles je m'expliquerai prochainement avec le développement nécessaire.

(1) Les anciennes cités violemment réunies à Démétrias par le Poliorkétés paraissent avoir protesté à maintes reprises contre cette annexion et revendiqué leur indépendance. Quelques unes finirent par avoir gain de cause, comme l'établit notamment une inscription inédite découverte à Delphes. Sur cette question encore je me permets de renvoyer par avance aux travaux que je publierai d'ici peu.

avaient dû prononcer entre elle et d'autres cités, n'auraient pu manquer de tomber sous le coup d'une suspicion légitime : or, étant donnée la place puissamment prépondérante que Démétrias occupait dans le Κοινόν (1), on ne concevrait guère qu'il eût pu s'y agiter quelque question, mettant en jeu les intérêts fédéraux, où cette ville n'eût pas pris une part directe et importante.

N'est-il pas préférable de croire que la démarche des Magnètes ne fut qu'une formalité, à la vérité indispensable, qui avait seulement pour objet de rendre possible la démarche même des Démétriens ? Comme chacun le sait, dans la plupart des confédérations helléniques, un principe fondamental veut qu'aucune des cités fédérées ne puisse, de son propre mouvement, engager de négociations au dehors ni adresser d'appel à l'étranger : toutes les affaires d'ordre diplomatique sont du domaine du gouvernement central et relèvent d'abord de son autorité souveraine. Ne s'agit-il pas, présentement, d'une simple application de ce principe ? Démétrias, faisant partie du Κοινόν τῶν Μαγνήτων, n'avait pas le droit, ce semble, d'expédier d'ambassade ni de soumettre de requête aux villes de Kleitor et de Patrai, sans l'autorisation déclarée et l'assistance officielle du Κοινόν lui-même ; et pareillement, des citoyens de Kleitor et de Patrai ne pouvaient venir à Démétrias exercer d'attributions publiques, sans que le Κοινόν leur eût ouvert, par une invitation préalable, l'accès du territoire fédéral et confié la tâche qu'ils devaient accomplir. Voilà peut-être la meilleure façon de rendre raison de cette action simultanée des Magnètes et des Démétriens, dont nos documents portent témoignage. — On peut cependant proposer une autre explication. Il est permis de penser qu'après d'inutiles et longs efforts pour résoudre les conflits dont souffrait leur cité, les Démétriens furent amenés ou se virent obligés à saisir de la question le pouvoir fédéral ; que celui-ci reconnut la nécessité d'un arbitrage étranger ; qu'il résolut de choisir comme πόλεις ἔκκληστοι les deux villes de Kleitor et de Patrai ; et qu'il prit l'initiative des démarches à faire auprès d'elles d'accord avec le peuple de Démétrias. — Reste enfin une troisième hypothèse, tout aussi simple, sinon également vraisemblable que les deux précédentes. Il est possible

(1) C'est là un point fort important que j'établirai dans une étude ultérieure.

que, sans y être aucunement astreints, les Démétriens, au moment d'envoyer en mission Asklépiadès et Archias, aient réclamé de leur plein gré le concours et le patronage des Magnètes, qu'ils jugeaient en l'espèce efficace et profitable : peut-être pensèrent-ils que les Kleitoriens et les Patrèens mettraient plus d'empressement et meilleure volonté à les satisfaire, prêteraient une oreille plus favorable à la demande de leurs ambassadeurs, si ceux-ci portaient la parole non seulement au nom de la ville, mais au nom de toute la Confédération. — Dans les trois cas, on le voit, l'intervention du Κοινόν, au lieu d'être provoquée par des circonstances particulières et par une affaire indépendante, n'aurait été que la suite, plus ou moins directe, nécessaire ou accidentelle, des évènements arrivés à Démétrias.

De la l. 11 du décret *b*, trop mutilée, on ne saurait tirer ici aucun éclaircissement. Je pense, en revanche, qu'une étude attentive de la l. 14 du même décret confirme dans l'ensemble ces conclusions et ne nous permet de choisir qu'entre l'une ou l'autre des trois solutions que je viens d'énoncer. La signification générale des l. 12-13 est aisée à déterminer : il y était parlé des titres que s'étaient acquis les juges à la gratitude des Confédérés magnètes ; leur contenu devait être à peu près celui-ci : δεδόχθαι τοῖς συνέδροις ἐπ[αινέ]σαι μὲν τοὺς Κλειτορίους καὶ τοὺς Πατρεάς ἐπὶ τῶι πέμψαι ἄνδρας || καλοῦς καὶ ἀγαθοῦς, ὁμοίως δὲ καὶ [τοὺς δικα]στὰς [Δω]ρόθεον [Δα]μ[έου?], Κρατησί[...ον----, ἐπὶ τῶι πολλὰ ἀγαθὰ τῶι κοινῶι || περιποιῆσαι (1)... Vient maintenant la l. 14 où la copie de Milchhöfer porte : ----σαι Γ (lacune d'environ 6 lettres) ΚΛΣΤΟΙΜΗ (lacune de 8 ou 9 lettres) ΔΙ. Sonne corrige et supplée : [ἐπαινέ]σαι [ἐπὶ τῆι ἐ]κ[ά]στ[ου ἀρετῆι καὶ εὐνοίαι] κτλ. Ces restitutions n'ont rien de plausible ; toutefois, Sonne a bien vu que le M ne pouvait subsister, mais devait être changé en A, ou mieux encore en AI ; par contre, il a eu, je crois, grand tort de ne pas conserver ΔΙ après la seconde lacune. L'étendue de cette lacune s'accommode parfaitement du supplément [ἐν Δημητριά]δι ; en intercalant maintenant un E entre ΚΛΣΤ et ΜΗ, là où Milchhöfer n'a aperçu qu'un débris de lettre

(1) On trouvera des formules analogues dans deux décrets, l'un de la Confédération des Magnètes, l'autre du dème de Spalauthra : *Ath. Mitth.*, XV, 293, n. 1, l. 8-9 (Wilhelm) ; XIV, 196, l. 13-15 (Mordtmann).

indistinct, on obtient la restitution : [ἐν τῆι δι]κ[α]στ[ε]ι[α]ι τ]ῆι ἐν Δημητριάδι, que j'estime de tous points acceptable. Si vraiment il faut l'admettre, on voit les conséquences qu'elle entraîne : le seul mérite que les Magnètes louent chez les deux arbitres, le seul service « fédéral » dont ils les récompensent, c'est d'avoir exercé leur juridiction « à Démétrias » (1), c'est-à-dire pour le compte et dans l'intérêt de la cité de Démétrias, — obligeant ainsi, mais seulement par contre-coup, le Κοινόν tout entier. Il résulte de là bien clairement que les deux Péloponnésiens n'eurent, en Magnésie, d'autre office à remplir que celui que nous avons défini tout d'abord ; que les différends des Démétriens furent seuls soumis à leur tribunal, et que c'est uniquement pour en connaître et les juger qu'ils avaient quitté leur pays. Si donc ils ont été appelés à la demande des Magnètes, le motif en est : — ou bien qu'une demande isolée des Démétriens n'eût pas été compatible avec les statuts fédéraux ; — ou bien que le Κοινόν avait pris en main, la direction de l'affaire, soit d'autorité, soit après en avoir été prié ; — ou bien que les Démétriens estimaient que leur requête aurait chance d'être mieux accueillie à Kleitor et à Patrai si elle avait l'appui de la Confédération.

III

Les observations qui suivent ont pour objet de signaler, d'expliquer et de justifier certaines de mes restitutions dont il n'a pas été parlé précédemment.

A ; a. — L. 4 : [Ζώτιλ]ος στ[ρατη]γ[ός]ς Μαγν[ήτων] καὶ Μετ[δ]ί[ας] ὁ γράμ[μα]τ[α]τ[ε]ὺς συνεδρίου Κλειτορίων [το]ῖς δημιοργοῖς καὶ τῶι δήμωι

(1) Sans doute, Démétrias étant la capitale du Κοινόν, on concevrait que les arbitres y eussent tenu leurs assises s'ils avaient eu à prononcer entre plusieurs des cités confédérées, et que, par suite, on eût pu dire d'eux, même en ce cas-là, qu'ils avaient jugé « ἐν Δημητριάδι » ; mais, dans les circonstances auxquelles ont trait nos inscriptions, en raison du rôle particulier joué par les arbitres chez les Démétriens, l'expression se fût trouvée singulièrement amphibologique et il est absurde de supposer que les Magnètes eussent fait choix d'un langage aussi équivoque.

χαίρειν]. Cette ligne, dont les suppléments sont certains, compte 96 lettres, nombre qu'avait bien calculé Milchhöfer (1) : c'est une indication précieuse dont on doit tenir compte en restituant la suite de l'inscription. J'ai rétabli le nom du stratège fédéral d'après la l. 20, que Sonne a laissée presque entière en blanc, mais où les lettres conservées rendent à peu près nécessaire la restitution : [Ζ]ώιλ[ον] τὸν στρατ[ηγό]ν. Pour le nom du secrétaire des synèdres, M. von Wilamowitz proposait Μει[ξί][αξ]. La correction [Ν]εικί[αξ] se présente d'abord à l'esprit ; cependant, comme le Μ initial reparait à la l. 20, il y aurait quelque témérité à le vouloir changer ; plutôt que Μειξίαξ, nom rare dont on connaît bien peu d'exemples, j'écris Μει[δ][αξ], supposant ainsi une confusion de Δ avec Κ. Les inscriptions des Magnètes qui nous ont été conservées ne nous avaient fait connaître encore ni le stratège Ζοῖλος, ni le secrétaire Μιδίας.

L. 2 : Lacune au début de la ligne ; avant ΤΟΝ, trace d'une barre oblique qui peut avoir appartenu à un Ν. Bien que la lacune soit d'étendue fort limitée, je ne doute pas qu'on ne doive rétablir ici le nom du juge venu de Kleitor : Δωρόθεος (comp. *b*, l. 13 ; *d*, l. 11) comme l'avait déjà proposé M. Viereck (2). — L. 3 : Sonne écrit : [καθ' ὃν τρ]όπον καὶ [ἀξί]ον ἦν ἀνδρὶ καλῶι, κτλ. Je préfère κα[τά-ξίον], sans du reste trouver bon ni l'un ni l'autre des deux suppléments.

L. 4-5 : Sonne : τοὺς Μά[γν]ητας ἐψη[φί]σμενον[ς] ἀπ' αὐτῶι τιμὰς τὰς ἀρμοζόσας τε καὶ || εὐπρεπ]εῖς κα[ὶ τόδε] ὄ[τ]τι καὶ τοῖς Μ[ά]γν[η]σιν [δέδ]οκται [π]ρονοηθέν[τας εἶναι] ὄπω[ς ἀναγραφῆι τὸ ψήφισμα εἰς στήλην λιθίνην καὶ] κτλ. Tout ce langage est étrangement embarrassé. Une comparaison avec les l. 4 et 5 de la lettre *c* justifie, je crois, au moins dans leur ensemble, les restitutions que j'ai adoptées : de part et d'autre les formules sont à peu près les mêmes et les deux textes peuvent se compléter réciproquement. Un passage seul prête à discussion. Après [ύμ]εῖς, la copie épigraphique indique un Κ suivi de cinq points, puis une lacune de longueur incertaine pou-

(1) *Ath. Mitth.*, VI, 304. — Je ferai observer qu'à la l. 16 (*b*), Milchhöfer indique à tort une lacune de deux lettres devant ΓΗΝ : le Γ se trouve exactement à l'alignement des lettres initiales des l. 6, 13, 17, qui sont intactes du côté gauche.

(2) Sonne, p. 95, note 71.

vant correspondre à la place de deux lettres environ, puis le groupe **ΟΙ** ; pour donner un sens aux deux derniers signes, je ne vois d'autre moyen que d'intercaler entre eux un τ , comme l'a fait aussi Sonne, et de suppléer $[\kappa\alpha\theta]ό[\tau]$; quant au mot, débutant par un κ , qui précédait, ma restitution $\kappa[\alpha\lambda\omega\varsigma]$ est empruntée à la l. 4 de la lettre *c* (1) : elle remplit bien la lacune, mais il faut convenir qu'avec elle la construction de la phrase devient un peu singulière, et je n'ose en garantir l'exactitude.

b. — L. 7 : $[Ζώϊλ]ος στρα[τηγός εἶ]πεν$. La motion est faite, dans le Conseil fédéral des Magnètes (*συνέδριον* : cf. *a*, l. 1 ; *b*, l. 12), non par le corps entier des *κοινοὶ ἄρχοντες*, comme c'est ordinairement le cas (2), mais par le stratège fédéral tout seul : on connaît un second exemple de la même procédure (3). — L. 7-8 : $ἐπεὶ τῶ[ν Μ]α[γνήτων] ἀπ[οστ]ειλάντω[ν πρὸς] τῆ[ν πόλιν] τῶν Κλειτορίων ἐπιστολῆν περὶ δικαστοῦ καὶ || δικασταγῶ[ν] κτλ$. La restitution du mot *ἐπιστολή* m'a été suggérée par la présence, vers le début de la l. 11, des quatre lettres ...*σολ*... A la l. 8, si la lecture **ΓΟΙ** est certaine, ces éléments formant la fin d'un mot qui précédait immédiatement le nom propre *Ἀσκληπιάδην*, il paraît assez indiqué de rétablir le titre de $[δικασταγῶ]γός[ν]$ (4).

A mon vif regret, je n'ai pas réussi à compléter le texte, ni même à retrouver sûrement la suite des idées, dans la partie du décret qui va de la fin de la l. 9 à la l. 14. Visiblement, il était fait mention en ce passage de la venue des deux juges et de la manière dont ils s'étaient acquittés de leurs fonctions ; à la l. 9, il y a changement de sujet, et c'est un relatif au pluriel, désignant les juges, qui devait gouverner la phrase jusqu'au mot *δεδόχθαι* (l. 12) ; mais je n'en saurais dire davantage. Si les sup-

(1) Voir plus loin la restitution de cette ligne.

(2) Voir notamment : *Ath. Mitth.*, XIV, 51, n. 1 (Wolters) ; VII, 75 (Lolling) ; XV, 283, n. 1 ; 291, n. 2 ; 297, n. 6 (Wilhelm).

(3) *Ath. Mitth.*, XV, 283, n. 1, l. 12-13 : $(\Delta\eta\mu\acute{\eta}\tau\rho\iota\omicron\varsigma \Lambda\iota\omega\lambda\iota\omega\nu\omicron\varsigma \kappa\omicron\iota\nu\omicron\delta\varsigma \sigma\rho\alpha\tau\eta\gamma\omicron\varsigma) [\acute{\epsilon}\nu\epsilon\gamma\kappa\acute{\alpha}\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma \psi\acute{\eta}\phi\iota\sigma\mu\alpha \pi\alpha\rho\alpha\iota\tau\iota\omicron\varsigma \acute{\epsilon}\gamma\acute{\epsilon}\nu\epsilon\tau\omicron \kappa\tau\lambda$ (Wilhelm).

(4) Pour la formule : $\acute{\alpha}\pi\omicron\sigma\tau\acute{\epsilon}\lambda\lambda\epsilon\iota\nu \acute{\epsilon}\pi\iota\sigma\tau\omicron\lambda\eta\nu \kappa\alpha\iota \delta\iota\kappa\alpha\sigma\tau\alpha\gamma\omega\gamma\omicron\nu$, comp., par exemple, dans un décret de Rhodes : $\Upsilon\alpha\sigma\acute{\epsilon}\iota\varsigma \dots \acute{\alpha}\pi\omicron\sigma\tau\acute{\epsilon}\iota[\lambda\alpha\nu]\tau\epsilon\varsigma \psi\acute{\alpha}\phi\iota\sigma\mu\alpha \kappa\alpha\iota [\pi\rho]ε\sigma\theta\epsilon\upsilon\tau\acute{\alpha}\varsigma$ (*Inscr. Brit. Mus.*, 441) ; — pour l'expression elliptique $\pi\epsilon\rho\iota \delta\iota\kappa\alpha\sigma\tau\omicron\upsilon$, comp., dans un décret de Syros : $\acute{\epsilon}\pi\epsilon\iota\delta\eta \acute{\epsilon}\psi\eta\phi\iota\sigma\tau\omicron \acute{\omicron} \delta\eta\mu\omicron\varsigma \pi\epsilon\rho\iota \acute{\epsilon}\pi\iota\sigma\tau\acute{\alpha}\tau\omicron\upsilon \kappa\alpha\iota \acute{\epsilon}\iota\lambda\epsilon\tau\omicron \pi\rho\epsilon\sigma\theta\epsilon\upsilon\tau\acute{\alpha}\varsigma \acute{\epsilon}\iota\varsigma \Upsilon\acute{\omicron}\delta\omicron\nu \tau\omicron\upsilon\delta \acute{\alpha}\iota\tau\eta\sigma\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\varsigma \dots$ (*Ath. Mitth.*, XI, 115, l. 3 et sqq.).

pléments de la fin de la l. 10 et du début de la l. 11 ont chance d'être exacts, par contre, le sens des mots mutilés, inscrits au commencement de la l. 10, m'échappe absolument et je ne m'explique pas pourquoi les noms des ambassadeurs reparaissent à cette ligne. — L. 11 : D'après les remarques présentées dans la seconde partie de cet article, on pourrait songer à une restitution comme celle-ci : [τό] κοινόν [τ]ῶν Μαγνήτων διεξ[αγαγόντες τὰς τοῖς Δημητρεῦσιν δίκας εἰς καλὴν διάθεσιν || ἀποκατέστησαν] (1), mais je ne sais que faire des six lettres conservées au commencement de la l. 12. A cette dernière ligne, [ἀξίως] τοῦ δικαίου (comp. *d*, l. 14) est un supplément de Sonne.

L. 18-19 : [καὶ προνοηθῆναι || τοὺς κοινούς ἄρχον]τας τῆς ἀ[ναγωγ]ῆς [αὐτ]ῶν ἕως Χαλ[κίδος]. La restitution de ce passage, auquel M. Sonne n'a pas touché, paraît assurée, et c'est l'une de celles dont je suis le plus satisfait. A la l. 19, la copie de Milchhöfer porte ΗΤΑΣ, en sorte qu'on pourrait suppléer [Μάγν]ητας, mais il est préférable de corriger l'η en ν et d'admettre qu'il s'agit ici des κοῖνοι ἄρχοντες ou magistrats fédéraux : ordre leur est donné de faire reconduire jusqu'à Chalcis les deux juges péloponnésiens (2).

L. 20-21 : La formule ἵνα παρακολουθήσωσι κτλ., suppléée ici par conjecture, est de style dans plusieurs décrets de Démétrius ou des Magnètes (3). — L. 22-23 : [Ἔδοξεν τοῖς συνέδροις. Ἐδοξεν καὶ] τ[ῆ]ι ἐκκλησι[α]ι. MM. Swoboda et Wilhelm (4) ont reconnu depuis longtemps, par une comparaison avec d'autres décrets du Κοινόν, que c'était là la leçon véritable à substituer aux mots : [Ἔδοξε τῆ]ι βου[λ]ῆι καὶ τ[ῆ]ι ἐκκλησι[α]ι, proposés par Sonne.

(1) Comp. plus haut, p. 294, la restitution probable des l. 12-14 de *d*.

(2) L'emploi de ἕως avec le génitif de lieu est assez fréquent dans l'épigraphie hellénistique : cf., par exemple, inscr. d'Adulis, l. 19-20 : ἕως Βακτριανῆς — ; *Inscr. Pont. Eux.*, I, n. 16, l. 101 (Olbia) : ἕως οὗ ὁ ἦρος ὁ Σωστίας.

(3) *Ath. Mitth.*, VII, 74, l. 41-42 (je donnerai de ce texte une nouvelle édition dans le prochain numéro de la *Revue de Philologie*) ; XIV, 52, l. 33 ; 96.

(4) Swoboda, *Griech. Volksbeschl.*, 143, n. 4 ; Wilhelm, *Ath. Mitth.*, XV, 286, note 2. Ces deux savants écrivent simplement : Ἐδοξεν. Ἐδοξεν καὶ τῆ]ι ἐκκλησι[α]ι, d'après *Ath. Mitth.*, XIV, 49, n. 1, l. 34 ; et VII, 75, l. 4. La fin d'un décret publié par Lolling donne la formule plus complète : Ἐδοξεν τοῖς [συνέ-δ]ροις. Ἐδοξε καὶ τῆ]ι ἐκκλησι[α]ι (*Ath. Mitth.*, VII, 338, l. 7-8) ; je l'ai rétablie de préférence parce qu'elle permet de remplir entièrement notre l. 22.

B; c. — La l. 1 a été restituée avec certitude par MM. von Wilamowitz, Sonne et Viereck : elle compte 90 lettres. Les l. 14, 19, 20 de *d*, dont les suppléments paraissent aussi tout à fait plausibles, en comptent respectivement 84, 89, 81 : on peut conclure de là que les lignes de l'inscription B étaient, en général, sensiblement plus courtes que celles de l'inscription A.

L. 4 : Sonne a transformé arbitrairement $\kappa\alpha\lambda\tilde{\omega}[\zeta]$ en $\kappa\alpha\lambda[\acute{\alpha}\zeta]$, pour n'obtenir qu'un sens bien plat. L' ω , comme l'indique la copie de Milchhöfer, a été endommagé sur la pierre, mais n'en est pas moins très reconnaissable. Nous conserverons donc l'adverbe et nous couperons la phrase après $\tau\mu\acute{\alpha}\zeta$; entre $\kappa\alpha\lambda\tilde{\omega}[\zeta]$ et $\delta\mu\epsilon\tilde{\iota}[\zeta]$ il y a, semble-t-il, place pour $\delta(\acute{\epsilon})$ qui est ici indispensable (1).

d. — L. 7 : Wilamowitz : 'E[πὶ *nomen* στρατηγ]οῦ μηνός Α (*nomen mensis*) [Δημητριάων] τῆ; ἀγ[ορᾶι δέδοκται]. Mais, à Démétrias, comme on le sait par d'autres documents (2), ce n'est pas le stratège fédéral, c'est le prêtre de Zeus Akraios qui est éponyme; d'où notre restitution : 'E[φ' ἱερέως....]ου. Il paraît résulter aussi de plusieurs inscriptions que le peuple de Démétrias s'assemblait régulièrement le 10 de chaque mois (3); je n'hésite donc guère à écrire μηνός Α[--- δεκά]τηι. On voit par là que la restitution [Δημητριάων] τῆ; ἀγ[ορᾶι] ne peut être maintenue; et nous croyons du reste savoir que l'assemblée des Démétriens n'a jamais porté d'autre appellation que celle d'ἑκκλησία (4) : en conséquence, les deux lettres ΑΓ (Αγ.... ? ou Απ.... ?) appartiendront au nom du *rogator* ou de l'un des *rogatores* du décret. Il importe, ce point acquis, de faire plusieurs remarques : 1° si long qu'on le suppose, le nom d'un seul *rogator*, suivi du mot εἴπεν, ne peut avoir suffi à remplir toute la fin de notre ligne 7; 2° tous les décrets de

(1) L'espace fait défaut pour οῦν qui vaudrait encore mieux.

(2) *Ath. Mitth.*, VII, 71, n. I, l. 1; 73, n. II, l. 9, l. 21.

(3) Mêmes inscriptions. Les décrets fédéraux publiés par Wilhelm (*Ath. Mitth.*, XV, 283, n. 1, l. 2) et par Lolling (*Ath. Mitth.*, VII, 75, l. 5; comp. Wilhelm : XV, 286) devraient aussi être allégués à cette place, car je ne doute pas qu'il n'y soit question de l'assemblée de Démétrias, mais il me faut remettre à un autre moment la démonstration de cette opinion.

(4) Voyez, par exemple, *Ath. Mitth.*, VII, 73, n. II, l. 2-3; 28-29. La restitution ἀγ[ορᾶ] a déjà été révoquée en doute, à juste titre, par Swoboda : *Griech. Volksbeschl.*, 146.

Démétrias parvenus jusqu'à nous ont été votés, non sur la proposition de simples particuliers, mais sur l'initiative des principaux magistrats de la cité, savoir : le prêtre de Zeus Akraios, le stratège en chef (identique au stratège fédéral), les stratèges et les nomophylakes constitués en *συναρχία* (1), — et telle devait être notamment la règle lorsqu'il s'agissait de récompenser, comme c'est ici le cas, des services rendus, sur sa demande, à la cité tout entière ; 3° le personnage dont le nom commence par ΑΓ ne peut avoir été le stratège en chef, puisque, comme nous l'apprend la l. 20 de *b*, ce fonctionnaire s'appelait Ζώϊλος ; 4° aussi bien, dans les *praescripta* des décrets, le prêtre de Zeus Akraios, mentionné en tant que *rogator*, précède toujours le stratège. Si l'on tient compte de ces observations, on ne pourra guère douter que ΑΓ---- n'ait été prêtre de Zeus Akraios ; et comme le stratège en chef devait nécessairement être nommé à sa suite, on restituera : Α..... [ὁ ἱερεὺς τοῦ Διὸς τοῦ Ἀκραίου καὶ Ζώϊλος ὁ στρατηγὸς εἶπεν]. Mais, dès lors, il ne reste plus devant le verbe place suffisante ni pour les mots καὶ οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ νομοφύλακες, ni pour l'expression collective καὶ ἡ συναρχία qui, parfois, leur est substituée (2) : il faudra donc admettre ou que les rédacteurs du décret ont tronqué la formule ordinaire, ou que les deux fonctionnaires placés à la tête de la hiérarchie administrative, le Prêtre et le Stratège, ont agi, dans la présente circonstance, de leur seule autorité et sans le concours des autres magistrats. Cette seconde hypothèse n'a rien d'in vraisemblable ; on doit même remarquer que le décret *b*, proposé par le stratège sans intervention des κοινὸν ἄρχοντες, nous a fourni tout à l'heure l'exemple d'un fait analogue.

L. 12 : Pour les suppléments de la seconde partie de cette ligne, comp. plus haut *b*, l. 10-11 ; la présence, au moins très probable, du mot ἐπιστολάς à la l. 11 de *b* m'a induit à rétablir ici le même mot. — L. 13 : Une restitution conjecturale de cette ligne a été proposée à la p. 294.

L. 16 : Après χρυσῶν στερφάνωι, il faut peut-être écrire ἀπὸ δραχμῶν

(1) *Ath. Mitth.*, VII, 71, n. 1, l. 4-8 ; 73, n. II, l. 23-24 ; 339, *b*, l. 2 et suiv.

(2) *Ath. Mitth.*, VII, 330, *b*, l. 2. — Le sens du terme *συναρχία* n'a pas été compris par Lolling (*Ibid.*, 392) ; Swoboda, au contraire, l'a fort bien expliqué : *Griech. Volksbeschl.*, 146.

.... (un chiffre) — L. 22 : Après [προνοηθῆναι] on pourrait restituer, en prenant exemple sur la l. 19 de *b* : [τῆς ἀναγωγῆς ἀπόρων] ; mais le soin de faire reconduire les arbitres incombait plutôt aux seuls magistrats fédéraux ; c'est pourquoi le supplément [τῆς ἀναγραφῆς καὶ ἀναθέσεως] est sans doute préférable.

IV

Il me reste à dire un mot de la date de nos inscriptions. M. Sonne s'est contenté de les attribuer à la période de près d'un demi-siècle comprise entre les années 194 et 146, — période durant laquelle, à l'en croire, le Κοινὸν τῶν Μαγνήτων aurait constamment existé. Cette évaluation, que je sache, n'a pas été critiquée : on l'a même adoptée de confiance (1) ; cependant elle est trop sommaire et manque d'exactitude. — L'histoire de la Confédération des Magnètes thessaliens n'a pas fait jusqu'à présent l'objet de recherches suffisamment précises ; surtout, l'on ne s'est pas soucié d'établir avec assez de soin la chronologie de cette histoire. Ayant le dessein de revenir prochainement sur la question, je dois aujourd'hui être bref, et je me bornerai à marquer ici quelques repères principaux.

La Magnésie fut, comme on sait, enlevée à Philippe V par les Romains dans l'été de 196 ; mais l'État fédératif des Magnètes ne put s'organiser qu'environ deux ans plus tard, dans le courant de 194, lorsque la garnison romaine, cantonnée à Démétrias, en eût été rappelée sur l'ordre de Flamininus (2). A peine était-il constitué qu'éclatait la guerre d'Antiochos III contre Rome. En 192, les Aitoliens entraient à Démétrias par surprise (3), et, peu après, le roi de Syrie en prenait possession (4) ; l'année suivante, c'était le tour de Philippe V, venu à la rescousse, de s'emparer de la ville, puis de toute la contrée (5) : du coup la Confédération était détruite et les Magnètes se trouvaient replacés sous la domination

(1) Voyez Ad. Wilhelm, *Ath. Mitth.*, XV, 290.

(2) Pólyb., XVIII, 28, 12 ; Cf. Liv., XXXIV, 51, 3.

(3) Liv., XXXV, 34, 5-12.

(4) Liv., XXXV, 43, 2-6.

(5) Liv., XXXVI, 33, 1 sqq. Cf. XXXIX, 23, 12 ; 24, 11-12.

de la Macédoine. Ils demeurèrent sujets macédoniens pendant toute la fin du règne de Philippe et tout le règne de Persée (1), jusqu'au jour où Paul-Émile victorieux vint les délivrer. C'est seulement après la bataille de Pydna, en 167 au plus tôt, qu'ils purent reformer leur union, sans que nous soyons d'ailleurs renseignés ni sur la date exacte, ni sur les circonstances précises de cette restauration. Le Κοινὸν τῶν Μαγνητικῶν se maintint ensuite durant une longue série d'années. A la vérité, sur la foi d'une affirmation très générale et passablement suspecte de Pausanias (2), on admet d'ordinaire que les Romains, en 146, le frappèrent de dissolution avec toutes les autres confédérations helléniques. La chose n'a rien de certain; en tout cas, de l'aveu même de Pausanias, la dissolution n'aurait été ni irrévocable, ni même durable; et, de fait, des documents lapidaires, plus récents que 146 mais non nécessairement beaucoup plus récents, attestent la persistance ultérieure de l'État magnète (3). Quoi qu'il en soit de ce point, il demeure acquis pour nous que l'histoire de cet État se décompose, à tout le moins, en deux périodes nettement coupées : la première va de 194 à 191; la seconde débute vers 167 (date *maxima*) et se termine soit en 146, soit plus tard. Revenant

(1) Sur l'occupation de la Magnésie et notamment de la ville de Démétrias par Philippe V et Persée, voyez, outre les passages déjà cités : Liv., XXXIX. 24 et sqq. (ann. 185); XL, 24, 3 (ann. 181); 54, 2; 56, 8 (ann. 179); XLII, 6, 11 (ann. 171) etc., et la note de Weissenborn à Liv., XXXIX, 26, 14. — La mention des « Magnètes » dans la liste amphictionique inscrite en tête du décret de Delphes rendu sous l'archontat de Praxias, en 178, (voy. Foucart, *Bull. Corr. hell.*, 1883, 427, n. VI; Pomtow, *Fleck. Jahrb.*, 1895, 663, n. 3; et, tout récemment, Dittenberger, *Hermes*, XXXII, 161 et suiv.) ne saurait être opposée à ce que nous avançons ici : dans cette liste il s'agit naturellement de l'ἔθνος et non du κοινόν. — Tout ce qu'on pourrait concéder, c'est qu'à partir d'une date indécise (185 ?) quelques cantons situés au nord de la péninsule magnète purent être soustraits par les Romains à la couronne de Macédoine (voy. Liv., XLII 67, 2, et la note de Weissenborn). Mais Démétrias en demeura dépendante, et, avec elle, la partie de beaucoup la plus considérable de la contrée.

(2) Je fais ici allusion au passage bien connu du livre VII (16, 9), lequel semble beaucoup moins digne de créance qu'on ne le pense communément. En ce qui concerne la Béotie, tout au moins, il renferme une erreur manifeste.

(3) On peut ranger parmi ces documents le décret qu'a publié et commenté Wilhelm : *Ath. Mitth.*, XV, 297, n. 6. D'autres, encore inédits, proviennent des fouilles de Delphes.

à nos inscriptions, nous voyons dès lors, par ce résumé, que, des quarante-huit ans entre lesquels les laisse flotter M. Sonne, il en faut retrancher au moins vingt-cinq (191-167), et que, de toute nécessité, ces documents sont ou bien antérieurs à 191 (et postérieurs au commencement de 194), ou bien postérieurs à 167.

Dans cette alternative, quelle opinion préférer ? Il me semble qu'on ne saurait guère hésiter et que la première doit être promptement écartée (1). Remarquons d'abord que nos inscriptions ne peuvent appartenir à l'année 192, car, en cette année-là, comme nous l'apprend T. Live, le stratège des Magnètes s'appelait Eurylochos (2) et non Zoilos : en sorte que nous ne disposons plus, pour les y placer, que des seules années 194 et 193. Mais qui croira qu'immédiatement après l'œuvre de pacification accomplie par Flamininus et l'établissement par ses soins d'un régime nouveau en Magnésie, il ait éclaté à Démétrias, entre les différentes parties de la cité, des divisions si fâcheuses qu'elles aient exigé tout aussitôt la constitution d'un arbitrage étranger ? Le recours à cette juridiction d'exception dut être provoqué, je l'ai dit déjà, par une situation d'une gravité exceptionnelle aussi et telle qu'elle n'avait pu naître en un jour : il suppose un état de troubles persistant, des querelles anciennes et traînantes, envenimées et compliquées par l'effet du temps et parvenues à la longue au dernier degré de violence (3). On n'imagine pas, vraiment, qu'une intervalle de deux années ait suffi à produire un mal si avancé, nécessitant l'emploi de ce remède extrême. D'autre part, pour que les Magnètes et les Démétriens eussent décidé de

(1) Il ne faudrait pas alléguer ici, comme signe d'une époque relativement moderne, la graphie Π au lieu de Π. Le Π se rencontre dans l'épigraphie thessalienne dès le premier tiers du n° siècle : voy., par exemple, l'inscription de Pyrasos qu'a publiée M. Giannopoulos (*Bull. Corr. hell.*, XV, 563, n. 1), et que la mention du stratège fédéral Hippolochos permet de faire remonter jusqu'à l'année 181.

(2) Liv., XXXV, 31 ; 32 ; 39, etc.

(3) Dans le décret de la Confédération des Magnètes qu'a publié Wilhelm (*Ath. Mitth.*, XV, 283, n. 1), — texte qui, par les faits qu'il rapporte, présente avec nos inscriptions une intéressante analogie, — notez, à la l. 10, la formule : διαπο[ρᾶς οὐ]στῆς πρὸς αὐτοὺς Μάγνητιν ἐκ πλε:όνος χρο:όνου. Des indications semblables sont fréquentes dans les documents relatifs à des affaires d'arbitrage ; voir, par exemple, en Béotie : *C. I. G. S.*, I, 4130, l. 1-3.

s'adresser à la fois à Kleitor et à Patrai, il fallait, semble-t-il, non seulement que ces deux villes entretinssent des relations amicales, mais encore qu'elles fussent unies par quelque lien plus étroit : si bien qu'on est porté tout naturellement à penser que, dès ce moment là, elles faisaient ensemble partie de la Ligue Achéenne (1). Or, comme nous l'ont appris des inscriptions découvertes depuis peu (2), en 194/193 les cités arcadiennes formaient justement une fédération séparée — en sorte que Kleitor et Patrai appartenaient alors à deux nations diverses —, et c'est seulement en 192 que l'Arcadie, pour la seconde et la dernière fois, se fondit dans l'Achaïe. — On le voit donc : deux motifs, dont le premier seul serait suffisant, nous obligent à regarder nos deux textes comme plus modernes que 192, ce qui revient à dire, d'après ce que nous avons observé plus haut, qu'ils sont nécessairement plus modernes que 167; il est même probable, étant donnés les événements dont ils font mention et pour les raisons que j'ai marquées tout à l'heure, qu'ils sont assez sensiblement postérieurs à la rénovation du Κοινὸν τῶν Μεγαρέτων.

Mais dans aucun cas, et M. Sonne l'a bien vu, il ne faudra les faire descendre plus bas que l'année 146 : cette année doit rester un *terminus ad quem*. Car, d'abord, l'union que nos documents nous obligent d'admettre entre Kleitor et Patrai fut rompue par la catastrophe de Corinthe; car, de plus, après la dissolution violente de la Ligue d'Achaïe, il serait peu croyable que de Magnésie on eût fait appel à deux villes qui naguère avaient été membres de cette ligue et qui, comme telles, avaient dû devenir suspectes aux Romains, tandis que, tout au contraire, à l'époque précédente, cette même qualité de cités achéennes, impliquant

(1) On est tenté ici de tirer argument du titre de *δημιουργοί* attribué aux magistrats principaux de Kleitor (A, a, l. 1; B, c, l. 1) : l'adoption de ce titre aurait coïncidé avec l'adjonction de la ville à la Ligue Achéenne. La chose, cependant, n'a rien de certain, car plusieurs textes indiquent que la *démiurgie* était, dans certaines cités arcadiennes, une magistrature nationale : voy. Gilbert, *Handbuch*, II, 126 et suiv.; comp., pour le Κοινὸν τῶν Ἀρκάδων, Foucart, *Pélopon.*, n. 340 a.

(1) Voyez les très importantes et très instructives remarques, en partie fondées sur des documents inédits, de M. Hiller von Gaertringen, ap. Pauly-Wissowa, II, 1134-1135 (*Arkadia*).

alors celle d'amies de Rome, devait les recommander au choix des Magnètes et des Démétriens; car, pour la ville de Patrai en particulier, nous savons qu'elle s'était gravement compromise dans la révolte d'Achaïe, et qu'ayant perdu à Skarpheia la plus grande partie de sa population, elle se trouva réduite par la suite et jusqu'au règne d'Auguste à l'état le plus misérable (1); car, enfin et surtout, dans nos deux inscriptions il n'est pas dit un mot des Romains, il n'est pas fait la moindre allusion à leur autorité, et l'on ne saurait comprendre qu'après la réduction de la Grèce en province ils ne fussent pas intervenus, conformément à leur constant usage, dans une affaire de droit public comme celle dont ces textes rappellent le souvenir, soit pour la trancher eux-mêmes, soit pour la faire régler par des tiers (2). — J'estime donc, pour conclure, que nous devons considérer la période allant de 160 à 150 comme l'époque approximative et moyenne à laquelle se rapportent le plus probablement les documents trouvés par Milchhöfer. Et c'est, aussi bien, au même temps, ainsi que j'essaierai de le montrer ailleurs, qu'il convient d'attribuer le plus grand nombre des inscriptions que nous a laissées le Κοινόν des Magnètes (3).

Maurice HOLLEAUX.

(1) Sur le désastre subi par les Patréens à Skarpheia : Polyb., XL, 3, 4; — sur la ruine de Patrai à l'époque ultérieure : Pausan., VII, 18, 6.

(2) Cet argument n'a pas échappé à Sonne : voir p. 99.

(3) Tel est notamment le cas pour le décret publié par Wilhelm et cité plus haut : *Ath. Mitth.*, XV, 283, n. 1. Il n'est pas impossible que l'affaire litigieuse dont parlent les inscriptions de Kleitor ait eu quelque connexité avec celle qu'il rappelle; c'est ce qu'avait déjà conjecturé le savant éditeur de ce document (Wilhelm, p. 290) : toutefois on croirait plus volontiers qu'il a trait à un conflit entre plusieurs cités magnètes.

LE MONOCORDE, INSTRUMENT DE MUSIQUE

On sait que le monocorde avait pour objet, chez les Pythagoriciens, de servir à mesurer les intervalles musicaux. Aristide Quintilien (1) rapporte une tradition de l'école d'après laquelle Pythagore mourant aurait dit aux disciples qui l'entouraient : Travaillez le monocorde, *μονοχορδίζετε*.

Une notion moins répandue, c'est que le monocorde était aussi un instrument de musique. Nicomaque de Gérase, dans son petit *Manuel d'harmonique* adressé à une dame (2), le mentionne incidemment comme appartenant à une classe intermédiaire entre les instruments à vent et ceux à cordes tendues; il l'assimile aux phandoures (ou plutôt pandoures). Un peu plus loin (3) il le fait figurer à côté des trigones.

En 1895, M. Théodore Reinach (4) a épuisé la question archéologiquement par la reproduction et la description de trois monuments grecs antiques, les seuls connus, où figure un personnage pinçant du monocorde à manche gradué. — Claude Ptolémée a consacré au monocorde musical tout un chapitre, dont nous allons donner la première traduction française.

CL. PTOLÉMÉE, HARMONIQUES, II, 12.

Pour montrer en toute évidence l'accord de la raison avec l'oreille, il nous reste à sectionner le canon harmonique, et cela, non pas dans un seul ton

(1) *Sur la Musique*, p. 116, Meibom.

(2) P. 8, Meib.

(3) P. 13.

(4) *Rev. des Ét. gr.*, t. VIII, p. 371.

(trope) et dans le système immuable, ni suivant un seul genre, ainsi qu'ont procédé nos devanciers, mais dans tous les tons en général et suivant chacun des genres mélodiques. Nous formerons ainsi un tableau synoptique des degrés communs des sons. Exposons d'abord en quelques mots les défauts que présente ce canon monocorde. Il n'y a été apporté jusqu'ici aucun perfectionnement en vue d'obtenir que les accords produits par la raison se prêtent, dans toute mélodie en général, à une comparaison facile et rigoureuse avec le jugement de l'oreille. En effet, il semble qu'un instrument de cette nature dût être excellent, tout à la fois pour la pratique manuelle (artistique) et pour l'étude théorique des résultats de la raison harmonique, attendu que les autres instruments ne présentent pas évidemment cette double utilité. Pour les canoniciens, la seule chose intéressante, c'est la théorie; quand il s'agit des lyres, des cithares et des instruments semblables, c'est la pratique. Or, dans ces sortes d'instruments, les sons mélodiques sont constitués avec un rapport convenable, mais sans être indiqués par eux-mêmes; et, d'autre part, cette indication manque de précision dans les flûtes et les syrinx, lesquelles seraient pourtant plus aptes à fournir l'une et l'autre indication, en ce sens qu'elles comportent des différences de sons en rapport avec leurs longueurs. Seulement, cet instrument (le monocorde) est plus défectueux que les autres. Dans ceux-ci, on rencontre une des (deux) conditions d'exactitude, tandis que dans celui-là, ni l'une ni l'autre condition n'est remplie. D'abord, on n'y considère ni la similitude des cordes, ni la position des limites; de plus, les rapports (mélodiques), pris chacun en particulier, n'y sont pas même convenables, et, en outre, on n'effectue pas rationnellement les sections (du canon), mais en tendant les cordes, puis promenant le curseur jusqu'à ce que chacun des sons cherchés frappe l'oreille, on marque en ce point la section convenable, sans tenir compte de ce à quoi elle se rapporte naturellement, ce que ne manquent pas de faire ceux qui construisent des instruments à vent. Ensuite, lors même que le manche (*ὁ πῆχυς*) est gradué (sectionné) convenablement, si l'on promène lentement le curseur, les sons peuvent encore être comparés avec mesure, mais pour peu qu'on le déplace trop vite, en raison de la succession des sons et de leur mouvement rythmique, il n'en sera plus de même, parce que les marques (*σημειώσεις*) qui leur sont propres, ne seront pas saisies avec précision, ni touchées à propos dans la rapidité de l'exécution musicale. Pour la pratique, cet instrument serait le dernier et le plus insuffisant de tous; et ce n'est pas seulement parce que l'une des deux mains est occupée à l'accord et l'autre à l'exécution, chacune séparément, d'où il suit qu'on est privé des plus beaux effets du jeu instrumental, tels que préludes (*ἀποψαλμός*), attaques simultanées, trilles (*ἀναπλοκή*), traits filés, et, en général, de tout tissu mélodique entremêlé de sons disjoints. (Et cela se conçoit: Une seule main étant affectée à l'exécution ne peut facilement franchir les intervalles trop espacés ni toucher simultanément deux degrés différents.) En outre, la série continue des sons produit un effet absolument antimélodique, puisqu'elle ne fait stationner ni ne détermine aucun son, d'où il résulte nécessairement que (cette continuité de son se poursuit presque tout le temps à cause du mouvement

défectueux des curseurs, qui traînent ces sons par suite du frottement continu des cordes) et que ces sons ne peuvent, en quelque sorte, sauter sur les degrés déterminés, et qu'on ne peut les produire aisément dans le cas d'un mouvement rythmique un peu rapide. C'est pour cela, ce me semble, que ceux qui jouent de cet instrument, ayant conscience des déviations que subissent les sons mélodiques, ne l'exposent pas seul au contrôle de l'oreille, mais le font toujours accompagner de la flûte ou de la syrinx, de façon que le chant de ces instruments dissimule ce que celui-ci a de faux. »

Si nous comprenons bien ce passage de Ptolémée, le monocorde, en tant qu'instrument de musique, se composait d'un manche terminé à la partie inférieure par un renflement, une *panse* creuse et sonore sur laquelle venait finir une corde fixée à l'une de ses extrémités et tendue, en haut du manche, au moyen d'une cheville. L'instrument était probablement assujéti sur une table. Entre la corde et le manche on introduisait un petit support mobile appelé curseur (ὄπκγωγέύς), que l'on faisait voyager avec une main, la main gauche, comme en témoignent toutes les représentations égyptiennes et grecques, tandis que la main droite pinçait la partie de la corde située sur la panse ou le cuilleron. On disposait sur le manche des marques (σημειώσεις) accompagnées sans doute du signe des notes, lesquelles devaient être déterminées par le calcul, musical ou mathématique, des consonances et des dissonances, dont un texte d'Aristoxène (*Éléments harmoniques*, livre III) nous donne une idée très suffisante. Pour jouer de cet instrument, une fois qu'il était accordé, on conduisait successivement le curseur sur les divers points correspondant aux notes du morceau à exécuter. Seulement, comme il fallait, avant de pincer une note donnée, amener le curseur à la marque de cette note, et que ce mouvement du curseur prenait un certain temps, l'artiste ne pouvait exécuter que des airs assez lents. Un autre inconvénient, signalé par Ptolémée comme celui-là, c'est que, si, par précipitation, on ne détachait pas les sons et que l'on continuât de pincer la corde pendant le voyage du curseur, il se produisait une sorte de miaulement dépourvu de tout caractère mélodique, attendu que, comme Aristoxène l'a fait remarquer le premier, le caractère essentiel de tout son musical, c'est la discontinuité des résonances successives.

L'usage du monocorde dans la pratique musicale est attesté

par les monuments égyptiens. W. Chappell (*History of music*, I, passim) en a reproduit plusieurs appartenant les uns à la XVIII^e dynastie, les autres à la XXIII^e. Mais on a pu remarquer que Ptolémée n'y fait pas allusion. Ajoutons que ces monocordes sont tenus à la main et non point immobilisés. D'autre part, ni les monuments d'Égypte, ni ceux dont parle M. Reinach ne nous indiquent l'existence, la forme ni le jeu du curseur. En tout cas, il semble que l'invention des touches saillantes, telles qu'on les voit sur nos guitares, est postérieure aux temps antiques, car le vocabulaire grec ne contient aucun mot qui puisse servir à les désigner.

C.-É. RUELLE.

FRAGMENTS MUSICOLOGIQUES INÉDITS

Au printemps de 1896, pendant un court séjour que j'ai fait à Rome, j'ai examiné, entre autres, le manuscrit grec 192 de la Bibliothèque vaticane. Ce manuscrit du xiv^e siècle, collationné en certaines parties par Franz, a été décrit sommairement par Amsel et Studemund (1); leur notice est reproduite en substance par M. Karl von Jan dans l'excellente étude *De codicibus manuscriptis* qui forme l'introduction de ses *Musici scriptores* (2). Je ne reviendrai pas sur cette description qui, sauf quelques minuties, est parfaitement exacte. Je rappelle simplement que les traités musicaux contenus dans le manuscrit sont l'abrégé du Pseudo-Psellus (f^o 1-2), Aristide Quintilien (f^o 164 suiv.), la « Division du canon » de Théon (c. 33-36) (f^o 194 suiv.), l'*Harmonique* de Claude Ptolémée (f^o 196 suiv.), Plutarque, *De Musica* (f^o 214 suiv.) L'abrégé dit de Psellus, dont j'ai fait une collation complète, est malheureusement très effacé, et, en outre, mutilé par une déchirure qui a enlevé la moitié des six premières lignes de chaque feuillet. Le titre est : Τῆς μουσικῆς σύνοψις, mais l'*Explicit* est ainsi conçu : τέλος τῆς κατὰ σύνοψιν μουσικῆς. C'est bien, sauf des variantes, le même document qui figure sans nom d'auteur dans un assez grand nombre de manuscrits, soit seul, soit comme deuxième partie d'un *Syntagma* sur les quatre arts mathématiques (arithmétique, musique, géométrie, astronomie) qui n'est lui-même qu'une continuation d'un abrégé de l'*Organon* d'Aristote (3).

(1) *Breslauer philologische Abhandlungen*, I, 3, p. 121 suiv.

(2) P. LXX-LXXII.

(3) Jan le signale dans les manuscrits suivants : Laurentiani LVII, 34 (f^o 190); LVIII, 20; LXXXVII, 10 (ὁ ταπεινὸς τὰ δ' ἔγραψεν ἐν μοναστηρίοις Γρηγόριος); Mutinensis II F 85; Parisini 2448 (avec des gloses ou additions publiées par Vincent, *Notice*, p. 338-342), 2465, 3031, Coislin. 384; Vaticani 111 (collationné

Deux manuscrits (Paris. 3031, Marcian. 529) attribuent, certainement à tort, cette compilation au rhéteur Joseph Pinaros Rhakendita, qui florissait vers 1300 et n'a fait que l'incorporer dans son Encyclopédie philosophique : comme l'ont fait observer V. Rose et K. von Jan, la partie astronomique du *Syntagma* se rapporte à l'« an du monde » 6516 = 1008 après J.-C., et le traité figure déjà dans le Palatinus 281, daté de 1040. Ces deux raisons suffisent également à écarter l'attribution à Michel Psellus, proposée par Arsenius et généralement adoptée depuis l'édition de Paris, Psellus ayant vécu de 1018 à 1096 environ (1). Rose a proposé, sur la foi des Laurentiani LXXXVII, 10 et LVIII, 20, d'attribuer le *Syntagma* à un moine d'ailleurs inconnu, Grégoire le solitaire, dit ὁ ἐν μονοτρόποις (2). Malgré son insignifiance, le traité du faux Psellus mériterait une publication plus exacte et moins inaccessible que celle qu'il a obtenue dans les vieilles éditions de Psellus du xvi^e siècle (3). Je m'en occuperai peut-être un jour; la description donnée par Jan du texte du Vat. 192 n'est pas exacte; le morceau imprimé par Vincent (p. 338) ne s'y retrouve pas, du moins pas sous la forme qui lui donne le Parisinus 2448.

Le traité de Plutarque se termine au *recto* du feuillet 221. Les derniers feuillets du volume sont d'un format plus petit; les savants allemands qui les ont tenus entre les mains en définissent ainsi le contenu : *Varias tabulas ad rem musicam pertinentes*. M. von Jan y soupçonnait la présence de l'énigmatique *Hormasia* et des autres fragments qui l'accompagnent dans l'*Escorialensis* Y I 13 et le *Monacensis* 104. Cet espoir, qui avait dirigé mon attention vers le manuscrit, ne s'est pas réalisé; en revanche, les documents que renferme réellement la fin du Vatic. 192 ne

pour la partie musicale par Franz), 192, 698 (collation Franz), 1144; Palatinus 281 (à Heidelberg); Marciani 521, 529, 591; Vindobonensis 174; plus deux manuscrits récents, l'*Escorialensis* Y I 13 (xvi^e siècle) et un Ambrosianus (Fabricius, *Bibl. gr.*, III, 96).

(1) Au reste, notre traité ne figure pas dans le Paris. 1182, qui renferme la plupart des œuvres de Psellus. Il n'a pas été non plus accueilli par Migne (*Patr. graeca*, t. CXXII).

(2) V. Rose, *Hermes*, II, 465. Arsenius, le premier éditeur, avait aussi pensé à Euthyme.

(3) Rome (Arsenius) s. d., Venise 1532, Paris (Bogardus) 1545 (f^o 23 suiv.), Bâle (Xylander) 1556, Wittenberg 1560. Cf. Jan, *Musici scriptores*, p. xxxv.

sont pas complètement dénués d'intérêt, et je crois utile d'en donner ici une analyse détaillée. Je reproduirai *in extenso* le plus important : un fragment de la compilation intitulée Μουσική (1).

I

Le verso du feuillet 221 est occupé par un calendrier zodiacal de basse époque ; puis vient (f° 222 recto) un tableau d'aspect très compliqué, précédé de l'intitulé obscur : ἡγούμενοι λόγοι οἱ πρὸς τὸ ὄξύ · ὑπερβόλασμοὶ πρὸς τὰς ἀρχὰς τῶν χορδῶν. Voici la disposition de ce tableau, débarrassé de son quadrillage et d'un certain nombre d'accolades inutiles qui relient les uns aux autres les noms des notes formant entre elles l'intervalle d'octave ou de double octave, de quinte ou de quarte juste. Je supprime aussi l'indication (parfois erronée) des intervalles (τόνος, λεῖμμα) qui séparent les notes successives de la gamme.

bémol	1. νήτη ὑπερβολαίων						
	2. διάτονος ὑπερβ. παρανήτη ὑπερβ.						
bémol							
1bémol	3. τρίτη ὑπερβ.						
Fa	4. νήτη διεξευγμένων	deux mots effacés.		Sol	χρωματική ὑπερβ. ἄξυτέρα νήτη		
	χω (sic).	ὑπερμιξολυδίου [μέση] (effacé)					
bémol	5. παρανήτη διεξευγμένων	Mi bémol	μιξολυδίου μέση (λεῖμμα)	Mi bémol	διάτονος καὶ νήτη συνημμένων (Sic)		
bémol	6. τρίτη διεξ.	Ré	λυδίου μέση (τόνος)	Ré	χρωματική διεξ.		
Ut	7. παραμέση	Ut	φρυγίου μέση (τόνος)	Ut	χρωματική συνημ.		
bémol	8. μέση	Si bémol	δωρίου μέση	Ut bémol	τρίτη συνημ.		
bémol	9. μέσων διάτονος λιχνῶς μέσων		(λεῖμμα)				
			La	ὑπολυδίου μέση (τόνος)			
1bémol	10. παρυπάτη μέσων	Sol	ὑποφρυγίου μέση (τόνος)				
Fa	11. ὑπάτη μέσων	Fa	ὑποδωρίου μέση	Sol	χρωματική τῶν μεσ.		

(1) La planche ci-jointe donne deux spécimens de l'écriture du manuscrit. Le premier est emprunté au f° 224 recto (l. 1 à 12) ; le second au f° 225 verso (tableaux a et b).

Mi bémol	12. ὑπερυπάτη λιχανός ὑπατῶν	ὑπατῶν
Ré bémol		
Ut	14. ὑπάτη ὑπ.	
Si bémol	15. προσλαμβανόμενος	

On voit que ce tableau est identique en substance à celui qui figure au commencement du ch. xi du livre II de Ptolémée (1). Il a pour but : 1° de donner la nomenclature complète des notes du système parfait (y compris le tétracorde des conjointes), dans les deux genres, diatonique et chromatique ; 2° de montrer la place (approximative) des mèses des sept tropes principaux, rapportée au trope dorien. La nomenclature offre quelques particularités intéressantes, notamment le nom ὑπερυπάτη employé comme synonyme de λιχανός ὑπατῶν et qui se retrouve chez Aristide Quintilien (I, 6) et Thrasyllé (ap. Théon, c. xxxv, p. 88), et surtout le terme nouveau de ὀξυτέρα νήτη dont le sens m'échappe. S'il équivaut à la ὀξεῖα νήτη de l'*Hormasia*, note 32 (2), il correspond au Fa suraigu et le scribe l'a très mal placé (3). On remarquera sans peine qu'il a commis plusieurs bévues du même genre et omis la χρωματικὴ ὑπάτων.

Dans les marges de ce même tableau figurent encore quelques diagrammes numériques. A droite, deux fois répété identiquement :

ρκ	ριβ	ρη	ι	π	οζ(sic)	οβ	ξ
120	112	108	90	80	77	72	60
μυλακὸν χρῶμα τοῦ καν[όνοϛ]							

Ce sont des longueurs de cordes correspondant au chromatique de Didyme (4), seulement le sixième nombre devrait être οε(75) et non οζ(77). Entre les nombres successifs sont des expres-

(1) Ed. minor Wallis, p. 137.

(2) *Revue*, IX, 193.

(3) Sur l'original la place de la note est bien indiquée par un point de rappel, mais le nom est écrit verticalement et non, comme j'ai dû le transcrire, horizontalement.

(4) Ptolémée, *Harm.*, II, 14 (p. 171 Wallis min.)

sions fractionnaires, écrites en abrégé, qui indiquent le rapport de ces nombres : $\text{Επι } \overline{\kappa\epsilon}$, $\text{επι } \overline{\kappa\zeta}$, etc.,

Dans la marge gauche :

		ὑπερβολ.	νήτη		μέση		ὑπάτη ὑπερ- μέσων ὑπάτη		
ιβ	ια		ι	θ	η	ζ	ς	ε	δ γ β α

Les chiffres ici ne sont que des numéros d'ordre.

Les feuillets cotés 222 v^o et 223 r^o ne forment ensemble qu'une seule grande page renfermant des tableaux sans intérêt : 1^o liste des vingt-huit notes identique à celle d'Aristide Quintilien (I, 6) ; en marge, d'une autre main, les intervalles ($\tauόνος$, $\lambdaεῖμμα$) qui séparent les sons successifs ; 2^o liste des *noms* des quinze notes tonales (à l'exclusion du tétracorde $\sigma\nu\eta\mu\muένων$) avec l'indication des intervalles exprimés en tons, demi-tons, trihémitons, ditons, diésis, qui les séparent dans les trois genres. Plus bas, le schéma numérique (incomplet) d'un tétracorde diatonique :

Τόνος	Τόνος	
σμγ	σις	ρζβ
243	216	192

Le f^o 223 v^o renferme deux diagrammes :

1^o $\sigma\nu\eta\mu\muένων$ διατονικοῦ μαλακώτερον (*sic*).

ιη	κ	κβ	κδ	κζ	λ	λγ	λς
18	20	22	24	27	30	33	36

C'est le diatonique « égal » de Ptolémée (I, 14, p. 172 W. n^o 10).

2^o $\delta\iota\tau\omicron\nu\iota\alpha\acute{\iota}\omicron\nu$ (cp. Ptolémée ib., n^{os} 4 et 8).

ρζβ	σις	σμγ	σνς
192	216	243	256

II

Au folio 224 *recto* commence le fragment dont je reproduis le texte intégral avec de brèves annotations (1). Il est écrit à l'encre

(1) C'est ce fragment que paraît avoir en vue Allatius dans son catalogue manuscrit de la Vaticane, quand il signale dans le Cod. 192, folio 224, un traité Περὶ Μουσικῆς .

brune, d'une écriture fine et serrée du XIV^e siècle (?); les abréviations sont nombreuses et souvent difficiles à résoudre (1).

§ 1. Démonstration que la quarte juste se compose de deux tons et d'une fraction comprise entre un quart de ton et un demi-ton.

Ἀπὸ [τῆς μουσικῆς · ἐν τῷ(ι) ἰ κε(φαλαίωι) τῆς ᾠ βί(βλου) μετὰ τὸ μέ(σ)ον · οὗ ἡ ἀρχὴ « τοιγάρτοι » δια : * |

ἽΟτι οὐ κυρίως ὁ τόνος ἐκ ᾠ ἡμιτονίων σύγκειται, ἀλλ' ἐκ λείμματος καὶ κόμματος · οὐδεὶς γὰρ ἐπιμόριος λόγος τέμνεται διχῶς* — ἐν | τῆ(ι) Κατατομῆ(ι) τοῦ μείζονος κανόνος Εὐκλείδης ἀπέδειξεν* — οὐδὲ ὁ τόνος, ἐπίτονος ὢν λόγος, ὅ ἐστιν ἐπιμόριος, τέμνεται δίχῃ | εἰς ῥητούς ἀριθμούς, ἀλλὰ τέμνεται εἰς μείζον ἡμιτόνιον καὶ ἐλάχιστον* · καὶ καλεῖται παρὰ μὲν τοῖς γεωμέτραις μουσικοῖς τὸ || μὲν ἐλάχιστον τμήμα τοῦ ἡμιτονίου* (sic) λείμμα, τὸ δὲ μείζον κόμμα, ἡ δὲ ὑπεροχὴ τοῦ κόμματος πρὸς τὸ λείμμα ἀποτομῆ*, | πάλιν δὲ καὶ τοῦτο, τοῦ τε λείμματος καὶ τοῦ κόμματος τὰ ἡμίση διέσειε* · παρὰ δὲ τοῖς Πυθαγορείοις, τὸ ἐλάχιστον | τοῦ ἡμιτονίου (sic),

L. 1. Notre paragraphe s'annonce comme une scolie de Ptol. *Harm.*, I, 10, qui débute ainsi : Τοιγάρτοι διαμαρτάνουσι καὶ περὶ τὴν τῆς ἐλαχίστης καὶ πρώτης συμφωνίας καταμέτρησιν.

L. 2. L'auteur paraphrase Ptolémée, *loc. cit.*, p. 48 W. : ἐπειδὴ γὰρ εἰς ἴσους μὲν δύο λόγους οὔτε ὁ ἐπόγδοος οὔτε ἄλλος τις διαιρεῖται ἐπιμορίων.

L. 3. C'est le traité que nous possédons sous le titre de Κατατομὴ κανόνος. Voir surtout § 3 (p. 152 Jan) : ἐπιμορίου διαστήματος οὐδεὶς μέσος, etc. — Le mot ἐπίτονος est inconnu dans le sens que lui donne ici notre auteur; on s'attendrait à ἐπόγδοος.

L. 4 et passim. ἐλάχιστον = ἔλασσον.

L. 5. ἡμιτονίου, lapsus pour τόνου. — Cette nomenclature bizarre, contraire à l'usage, est déjà indiquée dans un passage de l'Anonyme de Bellermann, § 76 : ὁ τόνος διαιρεῖται εἰς ἡμιτόνια ἄνισα δύο, εἰς τε μείζον καὶ ἔλασσον, ὧν τὸ μὲν μείζον κόμμα καλοῦσιν οἱ μουσικοί, τὸ δὲ ἔλαττον λείμμα. Ce qui est nouveau et non moins bizarre, c'est que notre auteur attribue cette terminologie anormale aux « musiciens géomètres » et les oppose aux Pythagoriciens, qui sont cependant les disciples du géomètre par excellence. On ne peut s'empêcher de soupçonner ici quelque confusion.

L. 6. διέσειε, sous-entendu ἐναρμόνιοι οὐ τεταρτημόριοι.

(1) J'indique par un astérisque les mots auxquels se rapportent les notes. Je dois des remerciements tout particuliers à M. Henri Lebègue pour avoir bien voulu relire ma transcription et me proposer trois ou quatre corrections excellentes.

ὑπερ οἱ γεωμέτραι λεῖμμα προσαγορεύουσι, ποτὲ μὲν λεῖμμα, ποτὲ δὲ διέσεις λέγεται *, τὸ δὲ μείζον ἀποτομή, | κόμμα ἢ ὑπεροχὴ τοῦ τόνου πρὸς τὰς δύο διέσεις · ἢ γὰρ ὑπεροχὴ τῆς ἀποτομῆς, ἢ τούτου μείζονος τμήματος τοῦ τόλου, πρὸς τὴν διέσιν (τουτέστι τὸ ἐλάχιστον αὐτοῦ) ἀνώνωμός ἐστιν ἢ ὡς ἡμῶν ἄγνωστον τὸ κείμενον αὐτῆ(ι) ὄνομα*. ||

Ἀλλὰ ταῦτα μὲν περὶ τῶν ὀνομάτων τῶν κειμένων αὐτοῖς · ἐν ποίοις 15 δὲ πρώτοις ἀριθμοῖς ἀναφαίνονται, καὶ ὅτι, ὅπως ἂν | ὡς οἶόν τε δίχα τέμνομεν τὸν τόνον, τὸ ἐλάχιστον τμήμα ἔλαττον ἐστὶν ἡμιτονίου, δηλοῦσιν οἱ ὑποτεθέντες ἀριθμοί, | καὶ ὅτι οὐ κυρίως ζ̄ τόνων ἐστὶν ἢ διὰ πασῶν συμφωνία, ἀλλ' ἐκ ε̄ S (5 1/2) τόνων καὶ λείμματος*.

Ἐπειδὴ τὸ διὰ δ̄ | εὔρηται ἐν λόγῳ(ι) ἐπιτρίτω(ι), ὁ δὲ ἐπίτριτος σύγκειται ἐκ β̄ ἐπιτόνων καὶ λείμματος — τοῦτο γὰρ εὔρεν ὁ Πυθαγόρας — τὸ δὲ διὰ δ̄ | β̄ ἡμισυ (sic) τόνων λέγεται, καταχρηστῶς λέγεται · δεῖ οὖν τὴν διαφορὰν εὔρεῖν τοῦ λείμματος πρὸς τὸ ἡμιτόνιον, ἢ τοῦ ἡμιτονίου πρὸς τὸ λεῖμμα. || Ἐπεὶ οὖν ὁ σνς (256) τοῦ ρζ̄β̄ (192) ἐστὶν ἐπίτριτος, διὰ δ̄ συμ- 10 φωνεῖ. Ἀλλ' ἐπεὶ καὶ ἢ διὰ δ̄ ἐκ β̄ τόνων καὶ ἡμιτονίου λέγεται καὶ ἐστὶν α' (=πρωτός) μὲν | ἐπιτόνος ὁ σις (216) τοῦ ρζ̄β̄ (192), δεύτερος δὲ ὁ σμγ (243) τοῦ σις (216), τὸ δὲ σνη (258), ὑπερ ἐστὶν ἡμιτόνιον, ἐπιεκκαιδέκατόν ἐστιν ἐγ|γός τοῦ σμγ (243) · τὰ γὰρ γ̄ οὐδεμίαν διαφορὰν τῆ(ι) χισθήσει ποιεῖ διὰ τὸ π' (1/80) εἶναι μέρος τοῦ σμγ (243) · ἀλλ' ὁ σνη (258) | τοῦ ρζ̄β̄ (192) οὐκ ἐστὶν ἐπίτριτος · οὐκ ἄρα β̄ τόνων καὶ ἡμιτονίου ἐστὶν ἢ διὰ δ̄*. Ἀλλ'

L. 7. Le mot λεῖμμα, pour désigner le demi-ton « mineur », est d'un usage courant (Nicomaque, p. 269, 9 Jan; Gaudence, p. 342, etc.); le mot διέσεις en ce sens est au contraire archaïque : il se rencontre chez Philolaos (ap. Nicomaque, p. 253 Jan), Adraste (ap. Théon, *De mus.*, 12, p. 55 H.), Macrobe (*In Somnium Scip.*, II, 23).

L. 9. Ce passage fait peu d'honneur aux connaissances arithmétiques de notre auteur ; un peu de réflexion lui aurait montré que cet excès « anonyme » de l'apotomé sur le leïmma (ou diésis) est précisément égal au comma (K) qu'il vient de définir (assez bizarrement) comme l'excédent d'un ton (T) sur deux diéseis. Soit, en effet, x l'excès de l'apotome A sur le leïmma L. On a, d'une part, $T = 2L + K$, d'autre part, $L + A$ ou $L + (L + x) = T$ d'où $T = 2L + x$ et, par suite, $x = K$.

L. 10. ὅπως ἂν. La lecture paraît certaine, malgré un double accent sur ἂν. Cet emploi de ὅπως = *lorsque* est poétique, et l'addition de ἂν le rend incorrect.

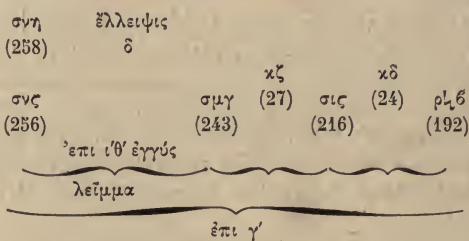
L. 12. Cela n'est pas exact ; il fallait dire : ἐκ ε̄ τόνων καὶ β̄ λειμμάτων ; l'intervalle d'octave $\frac{2}{1} = \left(\frac{9}{8}\right)^5 \times \left(\frac{256}{243}\right)^2$. Pour la démonstration qui suit, cf. Ptolémée, I, 10 et Nicomaque, *Excerpta*, § 2 (p. 267 Jan).

L. 13. L'auteur part de la notion « vulgaire » du demi-ton considéré comme égal à 17/16 (cf. Aristide Quintilien, III, 1; Théon, p. 69 Miller, avec Plut., *De proc. an.* 27). $243 \times (1 + 1/16)$ font approximativement 258 (en réalité 258 = $240 + \frac{240}{16}$; les 3 unités en question sont la différence entre 240 et 243).

οὐδὲ ὁ $\overline{\sigma\nu\varsigma}$ (256) τοῦ $\overline{\sigma\mu\gamma}$ (243) ἔστιν | ἐπι $\overline{\lambda\beta}$ ($1 + \frac{1}{32}$), ὅπερ ἐστὶ διέσις*· οὐκ ἄρα ἐκ $\overline{\beta}$ τόνων καὶ διέσεως ἐστὶν ἡ διὰ $\overline{\delta}$. Ὁ γὰρ $\overline{\sigma\nu\varsigma}$ (256) τοῦ $\overline{\rho\zeta\beta}$ (192) ἔστιν || ἐπίτριτος, ἔστι δὲ ὁ $\overline{\sigma\nu\varsigma}$ (256) τοῦ $\overline{\sigma\mu\gamma}$ (243) ἐπὶ $\iota\theta''$ ($1 + \frac{1}{19}$) ἐγγύς· τὰ γὰρ $\overline{\delta}$ πάλιν οὐδεμίαν διαφορὰν τῆ(ι) αἰσθήσει ποιεῖ, | διὰ τὸ ἐξηκοστὸν εἶναι μέρος τοῦ $\overline{\sigma\mu\gamma}$ (243), ὅπερ ἐστὶ διεσέως σχεδὸν ἡμισυ — ἐλάττονα γὰρ διέσεως φόφου οὐκ ἐπι $\overline{\lambda\mu\beta}$ ἀνάγεται ἡμῖν ἢ ἀΐσθησις* — ὁ δὲ ἐπὶ $\iota\theta''$ ($1 + \frac{1}{19}$) μεῖζον μὲν ἐστὶ $\overline{\lambda\beta}''$ ($1 + \frac{1}{32}$), ἐλάττων δὲ ἐπὶ $\iota\varsigma''$ ($1 + \frac{1}{16}$)· τὸ δὲ λειμμα | μεῖζον μὲν ἐστὶ διέσεως, ἔλαττον δὲ ἡμιτονίου. Ὁ ἄρα $\overline{\sigma\nu\varsigma}$ (256) πρὸς $\overline{\sigma\mu\gamma}$ (243) οὔτε ἡμιτόνιον ποιεῖ οὔτε διέσιν, ἀλλὰ λειμμα. | Ἡ ἄρα διὰ $\overline{\delta}$ ἐκ $\overline{\beta}$ τόνων ἐστὶ καὶ λειμματος ἀκριβέστερον. Ἄλλ' 25 ἐπεὶ καὶ ὁ $\overline{\sigma\eta}$ (258) τοῦ $\overline{\sigma\nu\varsigma}$ (256) διαφέρει δυοὶ μόνοις, || ὅπερ ἐστὶν ρκη'' ($\frac{1}{128}$), τοῦτο δὲ πάλιν οὐδεμίαν διαφορὰν τῆ(ι) αἰσθήσει ποιεῖν δύναται, ἡ διὰ $\overline{\delta}$ ἐκ δύο S ($2 \frac{1}{2}$) τόνων εἶναι λέγεται. |

Ἄρα ὁ τῆς διέσεως λόγος ἐπὶ $\overline{\lambda\beta}''$ ($1 + \frac{1}{32}$) καὶ ὅτι οἱ τούτων ἐλάττους λόγοι ἀνεπαίσθητοι τῆ(ι) ἀκοῇ(ι).

$\overline{\iota\gamma}$ (13) περι $\overline{\sigma\sigma\epsilon\upsilon\sigma\upsilon\sigma\iota}$ καὶ εἰσὶ ταῦτα ἐπὶ $\iota\theta''$ ($\frac{1}{19}$) ἔγγιστα μέρος τῶν $\overline{\sigma\mu\gamma}$ (243)· περι $\overline{\sigma\sigma\epsilon\upsilon\sigma\upsilon\sigma\iota}$ $\overline{\delta}$ · τὰ γὰρ $\overline{\iota\gamma}$ ἐπὶ τὸν $\iota\theta''$ ($\frac{1}{19}$) ποιούσιν (*sic*).

1^{er} DIAGRAMME *.

L. 19. C'est également chez Aristide, *loc. cit.*, qu'on trouve l'évaluation de la diésis (enharmonique), ou du moins d'une espèce de diésis, à 33/32.

L. 20. Le nombre 13, différence de 256 et 243, est le 19^e de 247, qui ne diffère de 243 que de 4 unités : tel paraît être le sens du raisonnement.

L. 21. Cf. Aristote, *περὶ αἰσθήσεως*, c. vi ; Aristide Quintilien, I, 7, etc.

L. 26. C'est une sorte de glose de la l. 21-22 où l'intervalle 33/32 avait été tacitement identifié à la diésis enharmonique.

L. 27. Glose de la ligne 20. La fin du texte est altérée ; on attendrait quelque chose comme τὰ γὰρ $\overline{\iota\gamma}$ ἐπὶ $\overline{\sigma\nu\varsigma}$ τὸν $\iota\theta''$ ποιούσιν : « le nombre 13 est la 19^e partie de 247 ».

1^{er} *diagramme*. — Quoique ce diagramme soit placé tout au bas de la page, sa place naturelle est après le texte du § 1 ; il faut y voir les ὑποθεθέντες ἀριθμοί annoncés l. 11. Il est à peu près identique à celui qui se lit dans Ptolémée, I, 10, p. 49, Wallis.

2° DIAGRAMME *.

ἐπόγδοος									
[Fis]	ή ὑπεροχῆ 6ρπζ (2187)	[F]	ρδ (104) λεῖμμα (2048)	[E]	ὑπεροχῆ σις (216) τόνος ἐπόγδοος	[D]	ὑπεροχῆ αψκη (1728)	[C]	αφλς (1536)
	ρλθ (139) μεῖζων μὲν ι'ς' (1/15) ἐλάττων δὲ ι'δ' (1/14)			αζδμδ (1944)			ρλβ (192) τόνος ἐπόγδοος		
ἐπίτριτος									

§ 2.

ἀπὸ τοῦ $\bar{\epsilon}$ κε(φαλαίου) τοῦ $\bar{\beta}$ βι(βλίου) |*.

Φθόγγος μὲν ἐστὶ φωνῆς ἐμμελοῦς μέρος ἐλάχιστον*. Τόνος λέγεται καὶ τὸ ἀπὸ φθόγγου εἰς φθόγγον διάστημα· τόνος δὲ καὶ ὁ τόπος, οἷον ὁ || δῶριος ἢ 30 ὁ φούγιος ἢ ὁ λυδῖος ἤχος. Καθ' ὃν τὸ σύστημα τὸ ἐκ πλείονων διαστημάτων θεωρεῖται. Τόνος δὲ καὶ αὐτὴ ἡ μονὴ ἢ κατὰ | τὸν αὐτὸν καὶ ἕνα τόνον θεωρουμένη.

* Ἐπίτασις* ἐστὶ κινήσεις φωνῆς συνεχοῦς ἐκ βαρυτέρου τόνου εἰς ὀξύτερον·

2° *diagramme*. — Ce diagramme est sensiblement identique à celui de Ptolémée, I, 10, p. 46, Wallis.

L. 28. Il est impossible de trouver aucun rapport entre le sujet de ce paragraphe et Ptolémée II, 6, auquel l'intitulé semble se rapporter. On verrait plutôt ici une glose d'Aristide Quintilien, I, 6.

L. 29. Les définitions du φθόγγος (son musical) ont été réunies par C. Johnson, *Musical pitch and the measurement of intervals among the ancients* (Baltimore, 1896), p. 27 suiv. Celle de notre anonyme est identique à l'une des définitions d'Aristide Quintilien (I, 6 : φθόγγος μὲν οὖν ἐστὶ φωνῆς ἐμμελοῦς μέρος ἐλάχιστον). Notre auteur donne ensuite quatre acceptions différentes du mot τόνος : 1° il est synonyme de διάστημα, intervalle (je ne connais pas d'autre exemple de cette prétendue acception; à moins qu'il ne faille interpréter : « l'intervalle d'un son au son (suivant) » alors τόνος = διάστημα τονιαῖον; cf. Cléonide, I, 12, p. 203, 2 Jan); 2° il est synonyme de τόπος, c'est-à-dire, τόπος φωνῆς (Cléonide, *ib.*) ou plus clairement (Ar. Quint., I, 10) τρόπος, échelle de transposition; 3° il signifie en général σύστημα (ceci paraît un vague souvenir de l'emploi de τόνος dans le sens de ἀρμονία ou « mode », comme chez Aristoxène, ap. Plut., *De mus.*, 19); 4° il signifie hauteur d'un son, τάσις (Ar. Quint., Cléonide, *loc. cit.*).

L. 30. αζθ' ὄν, lecture certaine, sens douteux.

L. 31 suiv. Pour ces définitions cf. par exemple Cléonide, c. 2; Aristoxène;

ἄνεσις δὲ | κίνησις συνεχοῦς φωνῆς ἐξ ὀξυτέρου τόνου εἰς βαρύτερον · τὰσις δὲ μονῆ καὶ στάσις φωνῆς. Καὶ βαρῦ τι τὸ μὲν γινόμενον διὰ τῆς ἀ|νέσεως, ὀξὺ δὲ τὸ διὰ τῆς ἐπιτάσεως.

§ 3. Divisions du tétracorde en intervalles superparticuliers selon les divers genres.

Cod. Vat., p. 224 v°.

ἀπὸ τοῦ ἰε̄ κε(φαλαίου) σχό(λιον) : οὗ ἡ ἀρχὴ ᾱ φέρε ». Σχό(λιον) εἰς τὸ « δύο παρίσους λόγους. » | *

Εἰς ᾠ̄ παρίσους ῥῆτοι διὰ τὸ (?) τοῦ λόγου μῆ (?) ταῦτόν · τὸ γὰρ ἔναρμόνιον τέμνεται εἰς μὲν ᾠ̄ παρίσους, τὸν τε ἐπῑ ᾠ̄ καὶ τὸν ἐπῑ ἰε̄*. τὸ δὲ χρωματικὸν | τὸ μαλακὸν εἰς ἐπῑε̄ καὶ ἐπῑθ̄ · τὸ δὲ σύντονον χρωματικὸν εἰς ἐπῑς καὶ ἐπῑξ̄. Τὰ δ' αὐτὰ γένη τέμνονται καὶ εἰς τρεῖς παρίσους ῥῆτοι | ἀνίσους ἐπιμορίους · τὸ μὲν ἔναρμόνιον εἰς ἐπῑδ̄ καὶ ἐπῑκ̄γ̄ καὶ ἐπῑμε̄ ($\frac{5}{4} + \frac{24}{23} + \frac{46}{45}$) · τὸ δὲ μαλακὸν χρωματικὸν εἰς ἐπῑε̄ καὶ || ἐπῑιδ̄ καὶ ἐπῑκ̄ξ̄ ($\frac{6}{5} + \frac{16}{14} + \frac{28}{27}$), τὸ δὲ σύντονον χρωματικὸν εἰς ἐπῑις καὶ ἐπῑιᾱ καὶ ἐπῑικ̄ᾱ ($\frac{17}{16} + \frac{12}{11} + \frac{22}{21}$). Τῶν γὰρ μειζόνων — ῥῆτοι τοῦ ἐπῑδ̄ καὶ ἐπῑε̄ | καὶ ἐπῑς — μερόντων ἀτμήτων καὶ γινομένων ἡγουμένων, τέμνονται οἱ ἐλάττωες καὶ ποιούσι τοὺς μέσους τε καὶ ἐπομένους. Ὁ μὲν γὰρ τοῦ ἐπῑδ̄ ἐλάττων τμηθεὶς ὁ ἐπῑε̄ εἰς δύο, ἐποίησε μέσον μὲν τὸν ἐπῑ κ̄γ̄, ἐπόμενον δὲ τὸν ἐπῑμε̄ · ὁ δὲ τοῦ ἐπῑε̄ ἐλάττων | ὁ ἐπῑθ̄ τμηθεὶς, ἐποίησε μέσον τὸν ἐπῑιδ̄ καὶ ἐπόμενον τὸν ἐπῑκ̄ξ̄ · ὁ δὲ τοῦ ἐπῑς ἐλάττων ἐπῑξ̄ τμηθεὶς, μέσον μὲν ἐποίησε τὸν ἐπῑιᾱ καὶ ἐπόμενον τὸν ἐπῑικ̄ᾱ.

p. 8 Meibom; Nicomache, *Harm.*, c. 2 et 4; Porphyre sur Ptol., p. 194 W; Gaudence, p. 329 Jan, etc., mais notre anonyme a tort de réserver les noms de ἐπίτασις et de ἀνεσις à un mouvement *continu* (συνεχής) de la voix : ils conviennent tout aussi bien au mouvement « par intervalles » ou διαστηματική.

L. 1. C'est un renvoi à Ptolémée, *Harm.*, I, 15 (début : φέρε τοίνυν, etc.). Ptolémée y étudie la division « rationnelle » du tétracorde dans les différents genres en partant du double postulat : 1° que les intervalles doivent être toujours exprimés par des fractions « superparticulières », c'est-à-dire de la forme $\frac{n+1}{n}$; 2° que le plus grave des 3 intervalles (τὰ ἐπόμενα) doit être plus petit que chacun des deux autres. Notre scolie se rapporte plus particulièrement aux mots (p. 67 Wallis, ed. min., l. 5) τοὺς μέγροι : τῶν εἰς δύο παρίσους ἢ τρεῖς παρίσους τομῶν.

L. 2. Pour Ptolémée, les λόγοι : πάρισσοι sont réellement des fractions « presque égales » comme $\frac{15}{14}$ et $\frac{28}{27}$, $\frac{24}{23}$ et $\frac{46}{45}$. Notre auteur dénature le sens de cette expression en l'appliquant même à la division *bipartite* des tétracordes, les deux intervalles du *pycnon* étant réunis en un seul (enharmonique $\frac{5}{4} + \frac{16}{15}$; chromatique amolli $\frac{6}{5} + \frac{10}{9}$; chromatique tendu $\frac{7}{6} + \frac{8}{7}$).

Συμφωνιῶν ὑπεροχαί. * Τοῦ μὲν ἐπι γ' τὸ γ', τοῦ ἡμιολίου τὸ S" (1/2) · ||
 τοῦ διπλασίου τῶ(ι) (sic) ἴσον τῶ(ι) ὑπερεχομένω(ι), ἔθεν ἡ ἰσότης · ἡ δὲ 10
 ἰσότης μεσότης τῶν τε ἐπιμορίων $\bar{\epsilon}$ — τοῦ ἡμιολίου καὶ ἐπιγ' — καὶ τῶν | $\bar{\epsilon}$
 πολλαπλασίων — τοῦ τριπλασίου καὶ τετραπλασίου.

Αἱ καταγραφαὶ τοῦ $\bar{\iota\delta}$ κε(φαλαίου) εἰς τὸ ῥητὸν · « τὸν τόνον διαιρεῖ ὁ |
 Ἀριστόξενος ποτὲ μὲν εἰς $\bar{\epsilon}$ ἴσα... » *.

[DIAGRAMME 3.]

ἐναρμόνιον	χρῶμα μαλακόν	χρῶμα ἡμιόλιον	κοινὸν τονιαίου χρώματος καὶ τῶν διατονικῶν μελῶν	διατονικὸν μαλακόν	διατονικὸν σύntonον
$\bar{\mu\iota}$ (48) δίτονον	$\bar{\mu\delta}$ (44) τόνος αs"(1 ¹ / ₂)	$\bar{\mu\epsilon}$ (42) τόνος αs"δ"(1 ³ / ₄)	$\bar{\lambda\zeta}$ (36)	$\bar{\lambda\zeta}$ (36) (sic)	$\bar{\kappa\delta}$ (24)
$\bar{\epsilon}$ (6) τ(έταρτον) τόνου, δίεσις	$\bar{\eta}$ (8) τόνου γ' (1/3) δίεσις	$\bar{\theta}$ (9)	$\bar{\iota\delta}$ (12)	$\bar{\iota\eta}$ (18)	$\bar{\kappa\delta}$ (24)
$\bar{\epsilon}$ (6) τ(έταρτον) τόνου δίεσις	$\bar{\eta}$ (8) γ' τόνου	$\bar{\theta}$ (9)	$\bar{\iota\delta}$ (12)	$\bar{\iota\theta}$ (12)	$\bar{\iota\theta}$ (12)
τὰ τοῦ πυκνοῦ διαστήματα			τὰ τοῦ ἀπύκνου διαστήματα		

L. 9. Comparez Ptolémée, I, 12, p. 60 Wallis; Aristide Quintilien, p. 20-21 Meibom.

L. 12. Ptolémée I, 12, p. 58 Wallis. Les deux diagrammes qui suivent se lisent plus ou moins altérés dans les mss. de Ptolémée (cf. p. 60 et 73, Wallis, éd. min.).

Diagramme 3. 4^e colonne. L'intitulé est inexact; dans les mss. de Ptolémée il y a simplement χρῶμα τονιαίου. 5^e colonne. $\bar{\lambda\zeta}$ est une faute pour $\bar{\lambda}$ (30). Les évaluations des grands intervalles dans les colonnes 2 et 3 sont fausses et devraient au moins être interverties.

[DIAGRAMME 4.]

		ἡγουμένοι		χρψματικὸν σύντονον	
ἐναρμόνιον		μαλακὸν χρωματικὸν			
ἐπί- τριτος	ἶ, ςσξ̄ (106260)	ἶ, ςσξ̄ (106260)	ἶ, ςσξ̄ (106260)	ἶ, ςσξ̄ (106260)	ἐπόμεινοι
	ἐπιδ' (5/4)	ἐπιε' (6/5)	ἐπις' (7/6)		
	ἶϛ̄, βωκε (132825)	ἶϛ̄, ζφιβ (127512)	ἶϛ̄, ςϞο (sic) (126970) <small>[deb. 123970]</small>	ἶπι' α' (12/11)	
	ἐπι κ' γ' (24/23)	ἐπι ι' δ' (15/14)			
ἶϛ̄, ηχ (138600)	ἶϛ̄, ςχ̄κ (136620)	ἶϛ̄, εσμ (135240)	ἐπι κ' α' (22/21)		
ἐπι μ' ε' (46/45)	ἐπι κ' ζ' (28/27)				
μυρίαδες ἰδ̄αχ̄π (141680)	ἶϛ̄, αχπ (141680)	ἶϛ̄, αχπ (141680)			

13. τὰ πυκνά — διὰ τοῦς β̄ ἐπομένους ἐ-

14. κάστου τῶν τριῶν τούτων συναπτομένους ποιεῖς (sic) ἐλάττονας

15. τοῦ ἡγουμένου.

(a) *Diagramme 4.* 3^e colonne, 2^e nombre : il faudrait ἰβγϞο.

On perdrait son temps et sa peine à commenter longuement la faible élucubration dont nous avons ici les débris. Il suffira de faire observer que l'auteur, helléniste médiocre, musicien novice et mathématicien très inexpérimenté, a dû vivre à l'époque byzantine, comme le prouve son emploi du mot ἦχος (§ 2, l. 30) dans le sens de mode ou de ton. Sa compilation paraît avoir eu le titre ἡ μουσική et elle est peut-être identique au traité d'où est extraite l'*Hormasia* dont nous avons naguère entretenu nos lecteurs (1). On se rappelle, en effet, que le titre de ce fragment dans le *Palatinus* et ses dérivés est Ἡ κοινὴ ὀρμασία ἢ ἀπὸ τῆς μουσικῆς μεταβληθεῖσα. Dans le *Parisinus* 3027 et le manuscrit de Naples, III, C 2 on trouve également une série de fragments publiés en dernier lieu par K. von Jan (2) et qui ont pour titre commun Πτολεμαίου μουσικά. L'usurpation du nom de Ptolémée serait plus justifiée pour les fragments du *Vaticanus* que pour ceux des manuscrits P et N : on a vu, en effet, que sauf le § 2 qui

(1) *Revue*, IX, pp. 186 suiv.

(2) *Musici scriptores graeci*, pp. 409 suiv.

dérive d'une source aristoxénienne, l'auteur serre de près le texte des *Harmoniques* de Ptolémée.

III

Je reprends maintenant l'analyse sommaire du contenu des derniers feuillets de notre manuscrit.

Fol. 225, r°.

a) Tableau des 15 notes composant le système immuable dans le genre diatonique, à l'exclusion du tétracorde des conjointes; aux noms des notes sont joints des nombres exprimant les longueurs de cordes. Dans les deux tétracordes supérieurs les noms des notes sont ainsi conçus : τρίτη (παρὰ τρίτη etc.), νήτη διεξευγμένη, τρίτη νητῶν ὑπερβολαίων : tous les sons supérieurs à la mèse étaient, en effet, compris sous la dénomination générique de νῆται (cf. Gaudence, c. 6; Porph. sur Ptol. II, 7, p. 352 W., Anon. Bell. § 83). Les deux tons disjonctifs (entre proslambanomène et hypate des hypates, entre mèse et paramèse) sont signalés par les mots ἡ βαρυτέρα (ἄξυτέρα) διάζευξις. Un tableau tout analogue figure dans nos manuscrits de Ptolémée (*Harm.*, II, 5, p. 114, Wallis, ed. min), passage auquel renvoie effectivement une note inscrite dans la marge droite.

b) Tableau tout semblable, sauf les nombres. Des accolades relient les notes formant l'intervalle d'octave. En marge, à droite : τοῦ ἀμεταβόλου αἱ παρασημειώσεις συστήματος.

c) Tableau des notes du « petit système parfait » (système modulant de 11 cordes) analogue à celui qu'on lit dans Ptolémée II, 6 (p. 116, W. ed. min.) auquel renvoie une remarque marginale. Seulement ici les notes sont accompagnées de leurs signes (souvent fautifs) dans le trope lydien (1). Au-dessous on lit : συντεθειμένον ἐκ τοῦ διαπασῶν καὶ διὰ δ̄.

Fol. 225, v°.

a) Tableau du grand système parfait dans le genre diatonique

(1) En voici la série :

Ζ Τ Ρ Φ C Ρ Μ Ι Θ Γ Ω
 Ψ Γ Λ Φ C Ψ Π Λ Χ Ν Ζ

(ἡ τοῦ διατονικοῦ μελώδησις) avec noms des notes, intervalles des sons successifs, signes du ton lydien.

b) Tableau des 8 modes byzantins désignés à la fois par leur nom d'église (πρῶτος, δεύτερος... ἤχος, πλάγιος πρῶτος, βραῦς, etc.), et par les noms peu convenables empruntés à la nomenclature classique (ὑποδώριος, ὑποφρύγιος... ὑπερμυξολύδιος) (1). Les intervalles qui séparent leurs toniques successives sont ainsi indiqués : ton, ton, ton, demi-ton (λεῖμμα), ton, ton, demi-ton. Il en résulte que le 1^{er} est pratiquement identique au 8^e. Au-dessous des 4 derniers modes on trouve l'indication des 4 modes mixtes ou φθοραὶ qui résultent de leur combinaison avec les modes dits μέσοι (formule : ἐκ τούτου καὶ μέσου πρώτου, ἐξ οὗ φθορά α'); mais ces modes eux-mêmes ne sont pas énumérés. Chaque mode est accompagné de la psalmodie conventionnelle qui sert à le solfier (ἀναναὶ ἀνει... νάννα, λέγε... ἀνέανι, etc.). Ces psalmodies sont désignées sous les noms de ἐνηχήματα et ἐπιχήματα (c'est-à-dire ἐπηχήματα) pour les 8 modes principaux (celles des 4 modes directs sont écrites à leur place, celles des 4 modes plagaux, faute d'espace, sous les 4 premières) et de ἀπηχήματα pour les 4 modes altérés (φθοραὶ). Une note, en bas à gauche, nous renseigne sur l'emploi de ces 16 modes (4 directs, 4 plagaux, 4 moyens, 4 altérés) : οὗτοι οἱ ὀκτὼ μετὰ τοῦ μέσου β'οῦ καὶ τοῦ μέσου δ'οῦ, ἢ οἱ δέκα, ψάλλονται εἰς τὸν ἀγιοπολίτην · (2) οἱ δὲ ἡ' οὗτοι καὶ οἱ τέσσαρες μέσοι καὶ αἱ τέσσαρες φθοραὶ ψάλλονται εἰς τὸ ἄσμα. En ce qui concerne l'Hagiopolite, le renseignement de notre texte est pleinement confirmé par le premier feuillet de ce recueil dans le ms. de Paris (ἔστιν οὖν ἐκ τούτων γνῶναι, ὅτι οὐκ ὀκτὼ μόνοι ψάλλονται, ἀλλὰ δέκα). Enfin, dans la marge gauche, un renvoi à (Ptolémée) II, 10, c'est-à-dire au diagramme des 8 tons, p. 135 Wallis (ed. min.).

c) Deux colonnes donnant l'une de haut en bas, l'autre de bas en haut la série des nombres :

(1) L'ordre suivi est celui des *modes* antiques, tandis que Pachymère, c. 52 (p. 553), suit l'ordre, exactement inverse, des *tropes* homonymes.

(2) L'Hagiopolitès est un traité de musique sacrée ainsi nommé sans doute parce qu'il représente la méthode et le répertoire de l'église de Jérusalem : des fragments en ont été publiés (d'après le Parisinus 360) par Vincent (*Notice sur divers manuscrits grecs*, p. 259 suiv.). Le recueil (?) appelé ἄσμα est sans doute un ouvrage du même genre employé dans une autre église (Constantinople ?).

ρκε ρκ ριε ρι ρε ρ ιε ι πε π οε ο ξε ξ νε
 125 120 115 110 105 100 95 90 85 80 75 70 65 60 55

En titre : ἀπὸ τοῦ ἐσγᾶτου κεφαλαίου τῆς β' βίβλου. C'est, en effet, une illustration de Ptolémée, II, 16, p. 209 Wallis (division du canon en parties aliquotes).

Fol. 226, r^o.

Trois diagrammes correspondant à ceux de Ptolémée, II, 14 (pp. 170 suiv. Wallis) : a) nombres du genre enharmonique d'après les « cinq musiciens » ; b) huit formules du genre chromatique ; c) dix formules du genre diatonique.

Fol. 226, v^o.

Reproduction du tableau I dans Ptolémée, II, 15. Les intitulés diffèrent légèrement du texte reçu ; par exemple : μίγμα χρωματικοῦ καὶ τονιαίου διατόνου... καθ' αὐτὸ καὶ ἄκρατον τονιαῖον διάτονον.

Fol. 227, r^o.

Diagramme donnant les 15 notes disposées suivant la circonférence d'un cercle et reliées au centre par des rayons ; dans chaque secteur est inscrit l'intervalle correspondant (τόνος, ἡμιτόνιον) ; deux notes distantes d'une octave occupent les extrémités d'un même diamètre. Le scribe n'a pas terminé son ouvrage, il s'est arrêté à la mèse.

Theodore REINACH.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

(N° IV)

FOUILLES, TOPOGRAPHIE.

La Pylos homérique. — Où était au juste la ville de Nestor? Schliemann l'a cherchée à Palæo-Castro (ou Palæo-Avarino), sur le promontoire rocheux du Coryphasion, en face de l'île de Sphagia (Sphactérie), à l'endroit même où s'élevait la Pylos plus récente, décrite par Pausanias (IV, 36). Il y a là une grotte qu'on appelle « grotte de Nestor », et chacun sait que les dénominations de ce genre, fussent-elles fort anciennes, ne prouvent pas grand chose. Mais voici que des fouilles rapides, faites dans cette grotte par M. Laurent, ont ramené au jour beaucoup de tessons d'un âge respectable, dont certains paraissent prouver l'existence d'un établissement contemporain de la civilisation mycénienne. Cela constitue en faveur de l'opinion de ceux qui placent Pylos à Palæo-Castro un argument positif qui mérite l'attention. De son côté M. Grundy, par des considérations d'ordre topographique, donne la préférence au site d'Hagio-Nicolo, autre petit promontoire de la côte messénienne, au nord de Palæo-Castro (1).

Athènes. — M. Cavvadias a commencé l'an dernier, aux frais de la Société archéologique d'Athènes, des fouilles autour de l'Acropole, afin de débayer toute la région encore libre entre

(1) G. B. Grundy, *An investigation of the topography of the region of Sphacteria and Pylos* (*Journ. hell. stud.*, XVI, 1896, p. 1-54, pl. I-III); R. M. Burrows, *Pylos and Sphacteria* (*Ibid.*, p. 55-76, pl. VIII; cf. *Class. Review*, XI, 1897, p. 1-10); *Bull. corr. hell.*, XX, 1896, p. 388-390 (Laurent).

les Propylées et le théâtre de Dionysos, sur les flancs Nord-ouest, Nord, et Est de la colline (1). On peut s'attendre à de belles découvertes. Il s'en est déjà produit de fort intéressantes pour la topographie de la région explorée. — On savait par les auteurs qu'au-dessus de la fontaine Clepsydra et au-dessous des murailles de l'Acropole, dans le rocher, existaient deux grottes, consacrées l'une à Apollon et l'autre à Pan. On les avait jusqu'ici identifiées au petit bonheur. La grotte la plus rapprochée de la fontaine avait été attribuée à Pan; or, dans cette grotte, ont été retrouvées des inscriptions votives à Apollon ὑπὸ Μαρμαίς (ou ὑπ' Ἀκραίς) : c'était donc la grotte d'Apollon. Et du même coup sont identifiés aussi les *Longs Rochers*, les Μαρμαί, dont l'emplacement n'était pas certain. Quant à la véritable grotte de Pan, ce ne serait pas même la seconde, celle qu'on attribuait par erreur à Apollon, mais une grotte double, toute voisine de là, dont l'existence était inconnue jusqu'à ce jour. L'orientation et l'aspect intérieur de cette grotte s'accordent avec les renseignements qu'on peut tirer d'Aristophane (*Lysistrata*, 913) et d'Euripide (*Ion*, 11 et 837). Toute cette partie devait être consacrée à Apollon Pythios, surnommé ici ὑπακράϊος; le simulacre du dieu devait occuper la grotte principale, celle qu'on appellera désormais « grotte d'Apollon »; lorsque Pan, après les guerres Médiques, fut associé à Apollon dans ce sanctuaire, on lui assigna la grotte double, que nous devons donc appeler « grotte de Pan »; enfin, c'est à la grotte autrefois attribuée à Apollon et aujourd'hui anonyme qu'étaient liées probablement les anciennes légendes sur les amours d'Apollon et de Créousa et sur la naissance d'Ion (2).

Au-delà de la grotte de Pan, vers l'Est, on a aussi découvert un escalier taillé dans le rocher; il monte en serpentant jusqu'au pied du mur de l'Acropole et il est continué, de l'autre côté du mur, par l'escalier de 22 marches qui a été déblayé en 1885. On

(1) *Bull. corr. hell.*, XX, 1896, p. 382-383 (Cavvadias); *Athen. Mittheil.*, XXI, 1896, p. 460-462 (W. Dørpfeld); *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1897, p. 116-118, 3 planches (Cavvadias).

(2) On pourrait, pour plus de clarté, désigner dorénavant cette grotte par le nom de Créousa ou d'Ion.

suppose que cet escalier, aujourd'hui coupé en deux tronçons par le mur d'enceinte, était celui par où les Arréphores descendaient dans la basse ville, pendant une nuit de la fête des Panathénées (Pausanias, I, 27, § 3); ce serait encore par là que les Perses auraient pénétré dans l'Acropole (Hérodote, VIII, 53).

= J'ai déjà parlé plusieurs fois (1) des fouilles importantes entreprises par l'École allemande d'Athènes à l'ouest de l'Acropole. Les résultats de ces fouilles continuent à être publiés avec une activité méritoire (2). Parmi les sanctuaires retrouvés, il en est un de Dionysos qui serait, d'après M. Dœrpfeld, le *Dionysion* ἐν λήμναις. M. Schrader nous livre aujourd'hui tout un lot de sculptures qui ont été découvertes dans cette enceinte sacrée. Elles ne sont, il est vrai, que d'un ordre inférieur; en voici les plus intéressantes :

un autel carré, décoré sur trois de ses faces par de minces et sommaires bas-reliefs, qui représentent des sacrifices d'animaux, un Dionysos ivre, des luttes « pour rire » entre bouc et Satyre ;

la partie supérieure d'une statuette de Dionysos ;

une statuette d'Artémis, du type de la *Diane de Versailles* (3), qui a conservé sa polychromie intacte ;

un petit autel, décoré sur la face principale de deux figures de Pan presque identiques ;

quelques bas-reliefs avec des représentations de Cybèle ;

une petite copie de l'*Athéna Parthénos* de Phidias, pareille, du moins dans les parties subsistantes, à la statuette du Varvakeion ;

enfin, une tête-portrait, qui n'est pas encore identifiée, mais pour laquelle on nous donne à choisir entre cinq ou six princes du 1^{er} siècle avant J.-C. ou de la fin du 11^e siècle. Le jeune prince

(1) Cf. mes précédents *Bulletins : Rev. ét. gr.*, VIII, 1895, p. 402; IX, 1896, p. 231-236, 437-438.

(2) H. Schrader, *Die Ausgrabungen am Westabhang der Akropolis*. III. *Funde im Gebiete des Dionysion* (Athen. Mittheil., XXI, 1896, p. 265-286, pl. VIII-X); A. Kœrte, *Die Ausgrabungen etc.* IV. *Das Heiligtum des Amynos* (*Ibid.*, p. 287-332, pl. XI).

(3) A ce propos, M. Schrader a examiné les idées récemment émises par M. Dussaud sur la restauration de la *Diane de Versailles*, et ses critiques concordent de la manière la plus exacte avec celles que j'avais présentées moi-même dans mon dernier *Bulletin : Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 461.

représenté à l'œil et la bouche d'une Aphrodite, la chevelure d'un Apollon et le nez d'un Bourbon. L'ensemble produit un effet singulier : on dirait que le sculpteur, dans son travail, a suivi d'abord un type idéal et conventionnel, et que pour le nez seulement il s'est souvenu de la triste réalité. L'œuvre n'est sûrement pas d'un maître en l'art du portrait.

À côté du *Dionysion* s'est rencontré un autre sanctuaire, que l'on avait cru, au premier moment, pouvoir attribuer à Asclépios. M. Kærte commença par démontrer qu'il s'agissait d'un dieu ou héros guérisseur autre qu'Asclépios (1) ; depuis, on a constaté, en effet, que le sanctuaire appartenait au héros Amynos. Des constructions il ne subsiste que très peu de chose ; à signaler seulement le puits sacré, profond de 4 m. 10, qu'alimentait un aqueduc du VI^e siècle avant J.-C. Les découvertes les plus notables faites dans l'*Amyneion* consistent en des textes épigraphiques ; à quoi s'ajoutent quelques bas-reliefs votifs fort mutilés, quelques fragments de figurines en terre cuite et de vases d'époques diverses. Si maigre que soit le butin archéologique, qu'on ne se hâte pas trop de dédaigner le petit sanctuaire du héros Amynos ; car, si les conjectures de M. Kærte sont exactes, c'est de ce héros sans gloire que le glorieux Sophocle a été le prêtre ; à ce titre, il prit l'initiative d'associer au culte d'Amynos celui d'Asclépios (introduit à Athènes le 18 boédromion 420/419) ; il eut l'honneur de recevoir le nouveau dieu dans sa propre maison et dans le sanctuaire confié à ses soins, et c'est pour ce motif, ἀπὸ τῆς τοῦ Ἀσκληπιοῦ δεξιῶσεως, que les Athéniens firent du grand poète, après sa mort, le héros Dexiôn, associé à son tour au héros Amynos et à Asclépios.

== Il est superflu de démontrer que les collines immédiatement voisines d'Athènes et du Pirée offrent le plus grand intérêt pour l'histoire de ces villes dans l'antiquité. Cependant des industriels y avaient ouvert des carrières, et peu à peu auraient rendu méconnaissable un sol que nous qualifions volontiers de sacré et dont l'aspect inspire, en effet, à plus d'un parmi nous une ferveur quasi religieuse. Cette espèce de vandalisme

(1) A. Kærte, *Bezirk eines Heilgottes (Athen. Mittheil., XVIII, 1893, p. 231-256, pl. XI).*

a cessé, grâce à l'indignation qu'en ont ressentie quelques Grecs, profondément amoureux de leur Athènes et de leur Attique (1). Ils ont fait si bien que, le 5 décembre 1896 (vieux style), M. Delyannis, président du Conseil des ministres, a déposé à la Chambre des députés un projet de loi (2), d'après lequel aucune carrière ne pourrait plus être exploitée dans les collines voisines d'Athènes ou du Pirée, sans l'avis préalable d'une commission archéologique, dont ferait partie naturellement le Directeur général des Antiquités, et dans laquelle une place serait aussi réservée à un archéologue étranger. La loi a été votée sans débat.

Éleusis. — M. Skias a publié un rapport détaillé sur les fouilles qu'il a dirigées à Éleusis en 1895-1896 (3). Elles ont eu pour résultat de déblayer l'édifice nommé *Bouleutérion* et ses alentours immédiats. Les quelques fragments de sculpture et les échantillons de céramique exhumés pendant ces fouilles n'ont pas une sérieuse importance.

Érétrie. — L'École américaine d'Athènes, continuant en 1895 ses fouilles à Érétrie, a presque achevé le déblaiement du théâtre (4) et a mis au jour les ruines du gymnase (5). M. Richardson nous donne un plan de ce dernier édifice et le commente en détail. Trois fragments de sculptures en marbre ont été retrouvés; ils n'ont pas un grand intérêt : le premier est une de ces têtes archaïsantes, dites de « Bacchus indien », dont les exemplaires se comptent par dizaines; l'autre est un buste-portrait, d'époque romaine, dans le genre des bustes de

(1) Je dois nommer au premier rang M. G. Typaldos Kosakis, député au Parlement hellénique.

(2) Le texte en a été reproduit dans la *Revue*, X, 1897, p. 103-4.

(3) A. N. Skias, Περὶ τῆς ἐν Ἐλευσίῃ ἀνασκαφῆς (Πρακτικά de la Soc. arch. d'Athènes pour 1895, p. 159-193, pl. I).

(4) Th. W. Heermance, *Excavation of the theatre at Eretria in 1895* (*American Journ. arch.*, XI, 1896, p. 317-331). Cf. un de mes précédents *Bulletins : Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 247-249.

(5) R. B. Richardson, *The gymnasium at Eretria* (*American Journ. arch.*, XI, 1896, p. 152-172); Th. W. Heermance, *Fragment of a dated panathenaic amphora* (*Ibid.*, p. 331-334).

cosmétès athéniens; et du troisième, qui est un morceau de tête presque indistinct, il n'y a rien à dire. On a recueilli aussi un tesson provenant d'une amphore panathénaïque, avec le nom de l'archonte Polémôn (312/311 avant J.-C.).

Thapsos (Sicile). — La petite presque île très basse de Thapsos, entre Syracuse et Mégara Hyblæa, a été explorée en 1894 par M. Orsi; tous les tombeaux en ont été fouillés (1). M. Orsi donne d'abord une « relation illustrée » de ses fouilles dans soixante-six tombeaux; puis il examine l'ensemble de ses découvertes et en indique les résultats scientifiques. La majeure partie des objets trouvés sont des vases de fabrication sicilienne, appartenant au x^e siècle avant notre ère. Avec ceux-là se sont rencontrés aussi quelques fragments de vases mycéniens, importés de la Grèce propre; au reste, l'architecture et la décoration des tombeaux de Thapsos témoignent également d'une influence mycénienne. Enfin, on s'était cru autorisé jusqu'ici à placer un antique établissement phénicien à Thapsos; mais l'exploration de M. Orsi dérange grandement cette hypothèse: aucune trace des Phéniciens n'a été relevée, et ce résultat négatif n'est pas le moins intéressant de tous.

QUESTIONS MYCÉNIENNES.

Les Pélasges. — Le mot *mycénien* a pris, depuis vingt ans, dans la langue des archéologues, un sens conventionnel. Il y a des objets trouvés à Mycènes qui ne sont pas du tout *mycéniens*, et inversement quantité d'objets *mycéniens* ont été découverts ailleurs qu'à Mycènes. Mais, à mesure que s'étendait le domaine de la civilisation dite *mycénienne*, on sentait davantage l'étroitesse de ce qualificatif; c'est pourquoi on le remplace souvent par celui d'*égéen*. *Égéen* a pourtant le tort de n'être encore qu'une épithète géographique; elle n'est donc que provisoire et sera tôt ou tard remplacée par une autre, désignant le peuple même à qui doit être rapportée la civilisation *égéenne*. Quel est ce peuple? A cette

(1) P. Orsi, *Thapsos (Monum. antichi, VI, 1896, p. 89-150, pl. IV-V)*.

énigme déjà tant de fois posée, M. Ridgeway fait la réponse que voici (1).

Il ne s'agit, en somme, que de choisir entre Doriens, Achéens, Pélasges. Les Doriens, dès le premier essai, sont mis hors de cause. Restent les Achéens et les Pélasges. Le peuple cherché doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° il faut que l'histoire ou la légende nous dénoncent sa présence dans toutes les régions dont l'ensemble constitue l'aire très vaste de la civilisation mycénienne ; 2° il faut que l'histoire ou la légende lui attribuent l'usage d'une écriture pictographique, du genre de celle dont on a retrouvé les traces en Crète et dans le Péloponnèse, c'est-à-dire d'une écriture apparentée au syllabisme hétéen et au syllabisme chypriote ; enfin, il faut que sa civilisation, autant que nous en pouvons présumer quelque chose, concorde ou du moins ne soit pas en désaccord avec la civilisation *mycénienne*. De cette triple épreuve, ce sont les Pélasges qui sortent vainqueurs. Donc la civilisation *mycénienne* ou *égéenne* doit être appelée désormais et pour toujours *pélasgique*.

Très clairement ordonnée, la démonstration de M. Ridgeway est, en outre, conduite avec une aisance et un sentiment de sécurité qui font sur le lecteur une impression agréable. Il me semble pourtant que certaines parties en sont bien fragiles ; notamment la discussion sur l'écriture pictographique et les *σήμετα λυγρά* d'Homère (deux fois *λυγρά*, car ils le sont aussi pour nous, d'une autre façon) ne paraît pas de nature à entraîner toutes les adhésions. L'on peut douter, par conséquent, que la seconde des trois conditions posées soit remplie. Quant à la troisième, à voir les choses en face, elle ne l'est point du tout. M. Ridgeway, en effet, se contente d'établir que la civilisation *mycénienne* diffère sur beaucoup de points de la civilisation homérique ; et celle-ci appartenant aux Achéens, celle-là ne saurait donc être qu'aux Pélasges : c'est ce qu'il fallait démontrer, mais encore eût-il fallu en donner une démonstration plus directe. Après tout, je veux bien que M. Ridgeway ait raison, et je suis prêt à écrire comme lui *pélasgique* au lieu de *mycénien* et d'*égéen*. Seulement je me

(1) W. Ridgeway, *What people produced the objects called Mycenaean* (*Journ. hell. stud.*, XVI, 1896, p. 77-119).

garderai de croire qu'avec ce seul mot la « question mycénienne » est résolue ; tant s'en faut, puisque la vraie question n'est pas là (1). Les Pélasges sont le peuple *x* de la Grèce primitive ; on ne sait pas quel groupe ethnique ni quelle réalité historique ce nom recouvre ; ce nom jusqu'à présent n'a été pour nous qu'un mot. Il serait quelque chose de plus, assurément, si l'on devait lui faire honneur de la civilisation pré-homérique ; mais il ne nous apporterait aucune aide pour résoudre les problèmes qu'a soulevés la découverte de cette civilisation même : la « question mycénienne », devenue la « question pélasgique », n'en est pas plus claire.

Plastique. — M. Mariani a trouvé çà et là en Crète, entre les mains de particuliers ou dans les musées des Syllagues, d'intéressantes figurines, soit en marbre (idoles *cariennes*), soit en bronze, en plomb ou en terre cuite (2). La plus remarquable est une terre cuite haute de 0 m. 20, provenant de Sitia : elle représente une femme, malheureusement sans tête, tout à fait analogue par le costume et par le geste des bras à cette figure en plomb du musée de Berlin, qu'on appelle quelquefois la « bayadère » de Troade. Celle-ci (3) est bien étrange avec sa jupe à volants, son apparence de corsage très ajusté, sa coiffure « à l'alsacienne » (toujours en apparence), et son air de regarder au loin en se faisant de la main droite une visière sur le front ; on ne saurait vraiment en vouloir beaucoup à ceux qui l'avaient jugée un peu suspecte. Mais voilà que son authenticité est mise hors de doute ; de plus, M. Furtwängler, qui l'avait crue d'origine troyenne, pense aujourd'hui qu'elle est plutôt crétoise (4).

Pierres gravées. — L'île de Milo a déjà fourni beaucoup de ces « pierres des Iles » qui sont parmi les restes les plus curieux de l'antique civilisation égéenne. M. Pollak en a trouvé d'autres

(1) C'est ce qu'a fort bien vu M. Pottier (*Catalogue des vases du Louvre*, I, p. 200-201).

(2) L. Mariani, *Antichità cretesi* (*Monum. antichi*, VI, 1896, p. 153-348, pl. VI-XII ; les œuvres de plastique sont étudiées aux pages 175 et suiv.).

(3) Cf. Perrot, *Histoire de l'art*, VI, p. 754-755, fig. 349-350.

(4) Cf. *Berl. phil. Wochenschrift*, 1896, n° 48, p. 1519-1520.

encore, provenant d'une nécropole que l'on considère comme la plus ancienne nécropole grecque (1). Les 12 gemmes inédites qu'il a publiées n'offrent d'ailleurs pas de grandes nouveautés ; sauf une, fort étrange, qui représente un monstre à corps d'homme sans tête, courant de toute la force de ses jambes, le buste encadré en guise de bras par deux gros serpents à gueule sifflante.

Peinture. — Le sol de Mycènes, où M. Tsountas a trouvé tant à glaner après Schliemann, nous réservait encore une surprise (2). Dans un tombeau de la ville basse, M. Tsountas a découvert une petite cavité dont l'entrée était fermée par des dalles debout ; l'une de ces dalles, une stèle funéraire, avait la face antérieure recouverte d'un enduit blanc sur lequel étaient peintes diverses figures d'hommes et d'animaux. De plus l'enduit, étant tombé par places, a laissé reparaitre quelques ornements sculptés dans la pierre. Ainsi cette stèle, avant d'être employée en dernier lieu à la façon d'une dalle quelconque, avait déjà servi deux fois comme $\sigma\tilde{\eta}\mu\alpha$ d'un tombeau : une première fois, elle avait été décorée (du moins dans les parties redevenues visibles aujourd'hui) d'ornements géométriques, lignes droites et cercles diversement combinés (3) ; ensuite, à une époque que M. Tsountas estime voisine de l'invasion dorienne, ces fines ciselures avaient été noyées sous une espèce de stuc, et un artiste du crû avait tracé sur le $\sigma\tilde{\eta}\mu\alpha$ remis à neuf trois zones superposées de peintures. Les trois zones sont encadrées et du même coup séparées l'une de l'autre par une sorte d'entrelacs, fait de fragments de cercles concentriques, groupés en petits secteurs réguliers. La zone d'en haut devait, à en juger par le peu qui en reste, représenter des personnages assis. Celle d'en bas, parfaitement conservée, nous

(1) L. Pollak, *Von griechischen Inseln* (Athen. Mittheil., XXI, 1896, p. 188-228, pl. IV-V ; les pierres gravées sont décrites aux pages 217-220 et reproduites sur la pl. V, fig. 2-13).

(2) Chr. Tsountas, *Γραπτὰ στῆλη ἐκ Μυκηνῶν* (Ἐφημ. ἀρχ., 1896, p. 1-22, pl. I-II).

(3) M. Belger (*Berl. phil. Wochenschrift*, 1896, n° 46, p. 1472-1475) dit que cette décoration rappelle par endroits certains monuments phéniciens de Carthage.

montre trois cerfs à large ramure et une biche, plus un hérisson dans un coin du tableau. Sur la zone médiane s'avancent de gauche à droite cinq guerriers casqués (1), cuirassés, « cnémidés », portant le bouclier au bras gauche et brandissant de la main droite un javelot, bref tout pareils aux combattants de l'un des deux groupes du fameux *vase des Guerriers*. Cette identité entre la peinture de la stèle et celle du vase rend presque inéluctable la conclusion de M. Tsountas, à savoir que les deux monuments dérivent d'un commun prototype. D'autre part, il n'est plus guère possible de douter de l'origine mycénienne du *vase des Guerriers*. M. Pottier avait donné d'excellentes raisons, d'ordre technique, pour qu'on rattachât ce vase à la série proto-attique et spécialement à la famille représentée par le cratère d'Aristonophos (2). Ces raisons n'ont pas perdu leur valeur, mais la question a maintenant changé de face : les rapports, mis en lumière par M. Pottier, entre le *vase des Guerriers* et le cratère d'Aristonophos s'expliqueront désormais par l'action, plus directe et plus prolongée qu'on ne l'eût cru, des traditions de la céramique mycénienne sur la céramique attique du VII^e siècle.

Céramique. — M. Mariani nous offre ensemble trois études, peu longues, mais importantes, sur la céramique crétoise de l'époque la plus reculée (3). La première est consacrée à une catégorie de vases qui ont été découverts au nombre d'une centaine dans une grotte de l'Ida, près du village de Camaræs, et ont été acquis pour le musée du Syllogue de Candie. En même temps que M. Mariani publiait ces vases dans les belles planches des *Monumenti antichi*, M. L. Myres en donnait une autre publication dans les *Proceedings of the Society of the Antiquaries* (4). Les deux savants sont arrivés à une conclusion identique, à savoir que la poterie de

(1) M. Belger (*Ibid.*) fait remarquer la ressemblance entre la coiffure des guerriers et le dos du hérisson dans la zone inférieure. Il en conclut que cette coiffure était, plutôt qu'un casque proprement dit, un bonnet en peau de hérisson, avec les piquants hérissés.

(2) Cf. un de mes précédents *Bulletins* : *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 245.

(3) L. Mariani, *Antichità cretesi*. III. *Note sulla ceramica cretese* (*Monum. antichi*, VI, 1896, p. 333-348, pl. IX-XII).

(4) Deuxième série, t. XV, 1895, p. 351 et suiv.

Camaræes est très voisine de celle de Théra; mais M. Mariani, loin de penser que l'origine de ce style doit être fixée à Théra, est d'avis que les vases de Camaræes constituent une série isolée, même en Crète, à plus forte raison par rapport aux céramiques de Théra ou de Mycènes. Je dois ajouter ici que M. Furtwängler (1) a signalé, au contraire, d'étroites ressemblances entre lesdits vases et certains fragments sortis des plus anciennes tombes de Mycènes. — La seconde étude de M. Mariani consiste en une revue des divers types qui se rencontrent dans la céramique crétoise. — Enfin, la troisième et dernière détermine le véritable emploi funéraire de ces *urnes crétoises*, en forme de petites cabanes, que M. Orsi avait jadis expliquées comme étant des ossuaires. D'après M. Mariani, elles servaient à recevoir, non pas les os d'un cadavre incinéré, mais le cadavre entier, qui y était déposé accroupi, — usage bizarre, qui paraît bien cependant avoir existé et que l'on a constaté déjà en plusieurs endroits, jusque dans la nécropole du Dipylon à Athènes.

Symbolique. — J'ai déjà parlé, dans un *Bulletin* antérieur (2), de l'extraordinaire *substratum* philosophique et symbolique que M. Houssay a découvert sous certaines peintures des vases mycéniens. Un nouvel article nous apprend que M. Houssay est plus que jamais ferme en sa foi (3), et plus que jamais je doute que sa foi convertisse les archéologues. L'article commence par une réponse aux critiques de M. Pottier; mais la force de ces critiques ne paraît en rien affaiblie par cette réponse. M. Houssay s'occupe ensuite d'un motif fréquent dans la décoration mycénienne, qui consiste en une sorte de cornet d'où surgit une spirale plus ou moins longue : on avait proposé de voir là un mollusque ou plutôt une annélide tubicole, la *serpule*; M. Houssay y reconnaît une plante, la *vallisnérie spirale*. L'hypothèse est fort plausible, et cette partie de l'article offre un vif intérêt. Après quoi, l'auteur passe à des « variations sur le thème de la sexua-

(1) *Berl. phil. Wochenschrift*, 1896, n° 48, p. 1520-1521.

(2) *Rev. ét. gr.*, IX, 1895, p. 242-243.

(3) F. Houssay, *Nouvelles recherches sur la faune et la flore des vases peints de l'époque mycénienne et sur la philosophie pré-ionienne* (*Rev. arch.*, 1897, I, p. 81-105).

lité », variations d'une virtuosité étourdissante, mais dont certaines, accompagnées de petits dessins, sont à faire rougir un poulpe !... L'espèce de roman archéologico-philosophique, dont c'est là le second chapitre, sera peut-être continué ; je le désire sincèrement. Outre que la lecture en est toujours agréable et parfois amusante, il contient dans le détail plusieurs observations que seul un naturaliste pouvait faire, et dont les archéologues profiteront. L'identification de la vallissérie, entre autres, me semble une bonne trouvaille.

ART GREC. — I. ARCHITECTURE.

La primitive architecture grecque. — Il serait trop long de suivre dans tous ses détails l'étude compacte de M. Noack sur les débuts de l'architecture grecque (1). Je ne puis en indiquer que l'esprit et les vues les plus générales. Le point de départ de M. Noack est la seconde ville d'Hissarlik (la *ville brûlée*, antérieure à l'an 2000 avant J.-C.). Les « palais » de cette ville montrent certains traits distinctifs qui se retrouvent exactement dans les « palais » de Mycènes et de Tirynthe ; le palais mycénien dérive en droite ligne des vieilles constructions d'Hissarlik ; et à son tour l'Héræon d'Olympie, qui est le plus ancien des temples doriques connus, n'est guère autre chose que le *mégaron* du palais mycénien. L'architecture dorique a donc son prototype dans la *seconde ville* d'Hissarlik, mais c'est dans la Grèce propre qu'elle s'est constituée. En Asie, le développement a été moins rigide ; déviant légèrement sous l'influence de nouveaux principes, il a abouti à la constitution du style ionique. Il reste toujours que l'architecture ionique et la dorique ont même origine, et que cette origine est purement grecque. Ce sont deux fleurs, l'une asiatique (ionienne), l'autre européenne (péloponnésienne), poussées sur une même tige, laquelle a ses racines au plus profond de l'acropole d'Hissarlik. — Je ne me crois pas en état de porter un jugement sur le fond de l'étude de M. Noack. Je dirai seulement que

(1) F. Noack, *Studien zur griechischen Architektur* (Jahrbuch arch. Inst., XI, 1896, p. 211-247).

le renversement complet des proportions entre la colonne mycénienne et la dorique oppose à sa thèse une difficulté très grave, dont il n'a peut-être pas triomphé ; et que, d'autre part, la négation de toute influence étrangère, au cours de ce long développement de deux styles qui, partis du même point, aboutissent si loin l'un de l'autre, paraît être d'une intransigeance un peu téméraire.

Grand autel d'Olympie. — On discute encore sur la forme qu'avait le grand autel de Zeus à Olympie et sur la place qu'il occupait dans l'Altis. D'après M. Puchstein (1), cet autel n'était ni elliptique, ni circulaire, ainsi qu'on l'admet généralement ; et sa place n'est point marquée, comme on l'admet aussi, par certains restes de fondations elliptiques qui ont été découverts au nord du temple de Zeus. C'était une grosse construction rectangulaire, ou, plus exactement, faite de deux rectangles juxtaposés par un de leurs longs côtés : qu'on imagine deux gigantesques gradins accolés, dont le second serait deux fois plus haut que le premier. Le premier, auquel on accédait par deux escaliers placés à chaque extrémité, était la *prothysis*, d'où l'on montait à nouveau, par un escalier central, sur la plate-forme supérieure, celle de l'autel proprement dit. Il paraît qu'une telle restitution s'accorde parfaitement avec le texte de Pausanias (V, 13, § 8-11) ; c'est de ce même texte pourtant qu'on avait conclu jadis que l'autel était rond : ainsi passent et se détruisent les jugements des archéologues ! Quant à la place où s'élevait l'autel, Pausanias encore l'a indiquée « en avant du Pélopion et de l'Héræon, à égale distance de ces deux monuments », vers le centre de l'Altis. Il existe à cet endroit quelques débris d'une construction où l'on a prétendu voir soit un autel commun de Zeus et Héra, soit un vieil autel de Zeus, d'importance secondaire. Nullement ; là était le grand autel même, le principal de l'enceinte sacrée.

Au cours de son étude, M. Puchstein, a été conduit à rechercher la date de l'Héræon, et il pense qu'on ne doit point la reculer au-delà du VII^e siècle. M. Dœrpfeld, lui, remontait jusqu'au

(1) O. Puchstein, *Der Altar des Olympischen Zeus* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 53-77).

xie siècle, et, reconnaissant dans le plan intérieur et dans l'appareil des murs certaines ressemblances avec les édifices de Mycènes, il faisait de ce temple un trait d'union entre l'architecture dorique et la mycénienne. On a vu ci-dessus que M. Noack est du même avis que M. Dørpfeld.

Théâtre de Délos. — M. Chamonard a étudié avec beaucoup de soin le théâtre de Délos, nouvellement déblayé (1). Une heureuse fortune, trop peu fréquente en cette matière, lui a permis d'ajouter aux renseignements fournis par les ruines mêmes ceux qui résultent de plusieurs inscriptions relatives à l'édifice et datées soit du III^e, soit du II^e siècle avant J.-C. A l'aide de ces documents, et en s'appuyant sur une comparaison avec les théâtres grecs d'Asie-Mineure, M. Chamonard a attaqué, d'une façon pressante, la théorie bien connue de M. Dørpfeld sur le *logeion* et l'*orchestra*. Cette partie de son étude a un intérêt tout particulier, en raison de l'importance des questions controversées.

L'acanthé. — On sait quelle place considérable l'art grec, à partir du V^e siècle avant J.-C., a faite à l'acanthé dans l'ornement. M. Meurer vient d'étudier, dans un intéressant article, les rapports de l'acanthé ornementale et de l'acanthé naturelle (2). C'est à deux plantes, d'aspect un peu différent, l'*Acanthus mollis* et l'*Acanthus spinosus*, que les artistes ont emprunté les éléments dont ils devaient tirer tant d'heureuses combinaisons. Mais ce qu'ils ont imité n'est pas la feuille proprement dite, comme on le croit d'ordinaire; ce sont certaines des feuilles florales ou bractées, dont la fonction est d'entourer, soutenir ou recouvrir le bouton de la fleur et les points d'attache des rameaux secondaires. Il est remarquable que l'acanthé remplit une fonction analogue dans la plupart des motifs inventés par les ornemanistes grecs. M. Meurer examine successivement, à ce point de vue, toutes les catégories de monuments où l'acanthé a un rôle décoratif: les stèles funé-

(1) J. Chamonard, *Théâtre de Délos* (*Bull. corr. hell.*, XX, 1896, p. 256-318 et 390-392, pl. XIX-XXIII).

(2) M. Meurer, *Das griechische Akanthusornament und seine natürlichen Vorbilder* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 117-159).

raires, celles surtout que l'on voit peintes sur tant de lécythes du v^e siècle ; les tuiles-antéfixes ; les chapiteaux corinthiens ; et ces frises de marbre où l'acanthé s'unit de si jolie façon à une grosse tige souplement ployée et formant des rinceaux (1). — On constate ainsi combien les Grecs se sont montrés exacts observateurs de la réalité jusque dans l'art le plus abstrait en apparence : non seulement ils ont pris dans la nature même les principaux éléments du décor architectural, mais ils ont choisi entre les parties diverses de la plante préférée, et ils ont toujours donné aux organes choisis, quelque emploi qu'ils en aient fait, une fonction analogue à leur fonction naturelle sur la plante vivante. Et certes, les Grecs ont témoigné là de leur admirable intelligence artistique, s'il est vrai que c'est la fonction précisément qui détermine la forme des organes. Il me semble encore que de ces observations résulte une leçon pour nos architectes et décorateurs d'aujourd'hui. Copier pieusement et rééditer, comme le font quelques-uns, les acanthes des chapiteaux et des stèles antiques, c'est sans doute « imiter l'Antique », mais ce n'est pourtant pas s'inspirer de l'esprit des Grecs. Connaître les plantes familières qui croissent autour de nous, aimer les feuillages et les fleurs de notre sol et de notre climat, sentir la beauté du liseron, de la fougère et du chardon, avoir assez pénétré l'intime structure de ces formes vivantes pour être à jamais incapable de les fausser, tout en les stylisant selon les besoins variés du décor, — voilà ce qui serait, pour un ornemaniste, imiter les Grecs, non dans la lettre, mais dans leur véritable esprit.

II. SCULPTURE.

Une mode archaïque de coiffure : le crobyle. — Il y a beau temps déjà que M. Conze avait exactement reconnu ce qu'était la coiffure désignée par les Attiques sous le nom de *crobylos* et par les Ioniens sous celui de *corymbos* (2). Mais tout le monde

(1) L'élément constitutif de ces rinceaux paraît avoir été aussi emprunté au règne végétal ; M. Meurer y reconnaît une plante ombellifère à tige cannelée.

(2) Conze, *Krobylos* (*Nuove Memorie dell' Inst.*, p. 408-420, pl. XIII).

n'avait pas été convaincu ; les uns étaient revenus à d'anciennes explications ; les autres avaient cherché du nouveau, croyant trouver mieux. M. Studniczka, reprenant à son tour le problème, vient d'établir, avec une remarquable abondance d'arguments, que la seule solution légitime est celle qu'a proposée M. Conze (1). Il faut s'en tenir à celle-là. Le crobyle n'est pas cet épais nœud de cheveux sur le devant ou sur le haut du crâne, qui caractérise la coiffure de l'*Apollon du Belvédère*, par exemple, ou de l'*Apollon Pourtalès*. Ce n'est pas non plus cette double tresse formant couronne tout autour de la tête, comme on la voit dans l'*Apollon Choiseul-Gouffier* ou l'*Apollon à l'omphalos*. C'est une sorte de chignon fort simple, obtenu de la manière suivante : les cheveux, flottants sur le dos, sont ramassés avec les deux mains en une gerbe unique, puis repliés sur eux-mêmes jusqu'à l'occiput où ils sont fixés d'une certaine façon, et alors, si leur longueur est encore telle qu'ils puissent d'eux-mêmes retomber en arrière, ils retombent. Exemples : la *Femme montant en char* et le *Thésée coiffé du pétase* (bas-reliefs archaïques de l'Acropole d'Athènes). Cette coiffure, particulièrement fréquente dans les peintures de vases, est commune aux hommes et aux femmes. Elle est d'origine orientale ; les plus anciens exemples connus s'en trouvent sur des bas-reliefs assyriens ; de l'Asie antérieure elle passa en Ionie et les Ioniens la transmirent aux Attiques, vers l'époque de Pisistrate. Mais cette mode étrangère ne dura guère à Athènes après les guerres Médiques ; elle fut abolie par le mouvement de réaction qui se produisit alors dans la Grèce propre contre tout ce qui portait la marque asiatique (2). Cependant Thucydide (I, 6, § 3) avait encore vu, dans les rues d'Athènes, quelques « vieux beaux », restés fidèles à la mode de leur jeunesse.

Thucydide, dans le même passage, dit nettement que le crobyle était fixé au moyen de *cigales* d'or. Qu'était cela ? On pense tout de suite à des broches en forme de cigales ou à des épingles surmontées d'une cigale en guise de tête. Mais rien de pareil ne se voit sur aucun des nombreux monuments, sculptures ou vases

(1) F. Studniczka, *Krobylos und Tettiges* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 248-291).

(2) Cf. mon précédent *Bulletin : Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 452.

peints, où la coiffure est représentée; et la plupart de ces représentations témoignent d'un soin trop minutieux pour qu'on puisse alléguer un oubli ou une négligence des artistes. Il faut donc plutôt croire que le mot *cigales* n'est qu'une sorte de surnom, provenant d'une comparaison : il doit s'agir de bijoux d'or posés sur ou dans les cheveux, comme les cigales dans le feuillage — *τέττιγες ὄζις*, suivant l'expression du vieux poète Asios (1). M. Helbig a le premier soutenu que ces bijoux consistaient en des spirales plus ou moins longues, avec une agrafe à chaque bout, qui étaient destinées à enserrer et à retenir les boucles de cheveux. C'est cette explication que M. Studniczka vient de reprendre, en la fortifiant de son mieux. Exemples de la *τέττιξ* sans le crobyle : tête du *Discophore* au Musée national d'Athènes (2); de la *τέττιξ* avec le crobyle : tête de femme à l'Acropole d'Athènes (3). — Mais comment un objet de cette nature a-t-il pu, soit par lui-même, soit par la façon dont il est ajusté, faire penser à une cigale? On ne le voit pas bien. Aussi l'explication peut être bonne, elle n'est pas pleinement satisfaisante, et le problème sera sans doute encore remis à l'étude.

Stèle d'Anaxandros. — Une intéressante découverte, dont a bénéficié le musée de Sofia, a été faite en 1895 à Sizebol, sur la mer Noire (4). Sizebol marque l'emplacement de l'antique colonie milésienne d'Apollonia, qui prit, à l'époque chrétienne, le nom de Sozopolis. On a trouvé là une stèle en marbre blanc, du même type que la stèle d'Orchomène, signée du Naxien Alxénor, et que la stèle du musée de Naples; le sujet en est tout à fait pareil, mais la facture en est plus souple et plus habile, et engage à fixer la date du monument aux environs de l'an 500 avant J.-C. Une inscription métrique en dialecte ionien, gravée tout en haut de la stèle au-dessus de la tête du personnage représenté, donne le nom du mort : Anaxandros, mais non celui du sculpteur.

(1) La comparaison serait du même genre que celle qui fit appeler *mouches* les petits ronds de taffetas noir, que les coquettes de notre XVIII^e siècle se collaient sur le visage.

(2) Cavvadias, *Catalogue*, n° 38.

(3) Cf. *Athen.*, *Mittheil.*, VI, 1881, pl. VII, 1.

(4) *Grabstele des Anaxandros* (*Arch. Anzeiger*, 1896, p. 136-138, gravure).

L'origine ionienne du monument est incontestable ; or la stèle de Symi (1) était jusqu'à ce jour le seul échantillon connu en ce genre pour la Grèce d'Asie ; et la stèle de Sizebol l'emporte de beaucoup, à tout point de vue, sur la stèle de Symi.

Bassin à caryatides. — Un collègue d'Oxford possède depuis 1771 un trépied en calcaire, provenant de Corinthe, que nous décrirons ainsi (2) : sur une mince base circulaire trois lions sont couchés ; chacun d'eux porte sur son dos une femme debout, vêtue d'un long chitôn, coiffée en longues tresses retombant sur les épaules ; aux têtes des trois femmes s'appuie un bassin circulaire, qui est soutenu, en outre, par un pilier central. L'ensemble, haut de 0 m. 66, semble un petit bénitier d'église, et en fait il a pu fort bien servir à contenir l'eau lustrale. Des fragments d'objets pareils en marbre ont été découverts à Olympie et sur l'Acropole d'Athènes ; il en existe aussi plusieurs en terre cuite (3). Malgré l'apparence archaïque des Caryatides, le trépied d'Oxford ne doit dater que du v^e siècle.

Statuette d'Asclépios. — On connaît par maint exemple le type d'Asclépios représenté debout et immobile, appuyé sur un long bâton autour duquel s'enroule son serpent familier, et drapé de telle sorte que l'épaule, le bras et le flanc gauches sont cachés par la draperie, ainsi que le bas du corps à partir du ventre. Imaginez que pour une statuette de ce type on ait juxtaposé deux matières, que les parties drapées aient été faites en bronze et les parties nues en marbre, puis que le bronze ait disparu et que le marbre ait subsisté seul : il ne restera donc qu'une tête, suivie des trois quarts d'un torse, contre lequel tombe un bras

(1) Cf. un de mes *Bulletins* antérieurs : *Rev. ét. gr.*, VIII, 1895, p. 408.

(2) P. Gardner, *A stone tripod at Oxford* (*Journ. hell. stud.*, XVI, 1896, p. 275-280, pl. XII).

(3) Cf. Pottier, *Vases antiques du Louvre, Atlas I*, pl. XIII, A 396 (1) ; pl. XXVII, C 657, C 659 ; pl. XXVIII, C 664, C 667. — Remarquer que la façon dont est découpée par en dessous la base du trépied d'Oxford rappelle un procédé fréquent de la céramique. — Rapprocher aussi certains grands vases à boire, en bronze, trouvés à Palestrina : *Röm. Mittheil.*, XII, 1897, pl. I, p. 26-29 (Petersen).

droit prolongé jusqu'à terre par le bâton avec le serpent. Tel est l'état singulier d'une petite figure, à qui le Louvre a donné asile en 1893 (1). Ce débris n'est pas aussi insignifiant qu'il en a l'air. D'abord, l'aspect juvénile et imberbe de la tête constitue une rareté dans les images d'Asclépios. Ensuite, l'emploi de deux matières dans la statuette permet de supposer qu'elle est une copie réduite, plus ou moins libre, d'une grande statue en or et ivoire : le bronze (peut-être doré) aurait tenu lieu de l'or, et le marbre aurait remplacé l'ivoire. Là-dessus, M. Michon rappelle que Pausanias a signalé l'existence à Sicyone d'une statue chrysoéléphantine d'Asclépios imberbe, par Calamis ; et l'on devine sans peine quelle conclusion il tire de ce fait. Non sans des réserves cependant, lesquelles sont en effet indispensables ; car nous ignorons, d'une part, si l'Asclépios de Calamis était assis ou debout, et, d'autre part, nous savons que ses attributs n'étaient pas du tout ceux qu'on voit à la statuette du Louvre.

Tête en marbre. — Il y a au Musée national d'Athènes une petite tête de jeune homme, en marbre pentélique, qui a fait partie jusqu'en 1889 de la collection Mélétopoulos, au Pirée ; la provenance exacte n'en est pas connue ; M. Cavvadias, dans son *Catalogue* (n° 195), la date du iv^e siècle et suppose qu'elle représente un jeune athlète. Récemment, dans un article énorme, d'une érudition débordante, pléthorique, incompressible, M. Pharmakowsky (2), a étudié cette petite tête, l'a trouvée de plus en plus admirable à mesure qu'il l'étudiait, l'a attribuée au second quart du v^e siècle, et enfin en a fait honneur à Micon. On sait que Micon, connu surtout comme peintre, était aussi sculpteur et paraît s'être complu aux statues d'athlètes. — Il serait fâcheux que le labeur si méritoire dont témoigne l'article de M. Pharmakowsky fût perdu entièrement. Mais je crains que l'auteur ne se soit exagéré l'importance de son petit marbre et qu'il n'y ait une forte disproportion entre le commentaire et l'œuvre commentée. Le cadre étouffe le tableau (on peut bien emprunter une compa-

(1) E. Michon, *Esculape jeune, statuette du Musée du Louvre* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 59-70).

(2) B. Pharmakowsky, *Κεφαλή ἐφήβου ἐκ τοῦ ἐν Ἀθήναις ἔθνικοῦ Μουσείου* (*Ἐφημ. ἀρχ.*, 1896, p. 65-100, pl. IV).

raison à la peinture, puisqu'il s'agit de Micôn) : c'est un cadre extrêmement travaillé et large de plusieurs pieds, pour un minuscule tableautin.

L'Athéna Parthénos. — Pline (*Hist. nat.*, XXXVI, 18) dit que la grande statue faite par Phidias pour le Parthénon mesurait 26 coudées. On ne sait d'ailleurs pas si ce chiffre est autre chose qu'une simple approximation, ni si la hauteur de la base y est comprise, ni à combien de centimètres et de millimètres correspond au juste la coudée employée pour cette mesure. Calculer les dimensions du monument entier d'après les traces que l'assise inférieure de la base a pu laisser sur le pavé du temple, c'est une entreprise vouée d'avance à l'arbitraire le plus complet. Déterminer les proportions de l'original d'après celles de la statuette du Varvakeion, c'est placer sa confiance un peu au hasard... Bref, quand Miss Perry (1) nous propose d'admettre que la *Parthénos* avait 20 coudées de haut, sans son casque qui en avait 3, et qu'elle reposait sur une base de 3 coudées, et que la Victoire qu'elle soutenait dans sa main droite mesurait elle-même 4 coudées, et que la colonne qui aidait à supporter la Victoire avait 11 coudées, — il faut lire ces chiffres d'un œil sceptique et ne pas se croire tenu de les discuter. L'énigme se pose ainsi : étant donné la largeur de la cella du Parthénon, la hauteur de l'Athéna du Varvakeion, le chiffre incertain fourni par Pline, etc., retrouver les dimensions et les proportions du chef-d'œuvre de Phidias. Cela rappelle par trop le fallacieux problème de « l'âge du capitaine ».

Métopes du Parthénon. — Le musée de l'Université de Würzburg possède deux marbres antiques, un morceau de tête et un morceau de bras, sur lesquels Brunn portait en 1877 le jugement suivant : « La tête doit provenir d'une des métopes du Parthénon ; le bras n'a appartenu ni aux métopes ni aux frontons. » M. Michaëlis (2) et M. Treu (3) confirment aujourd'hui ce juge-

(1) Anna Louise Perry, *The dimensions of the Athena Parthenos* (*American Journ. arch.*, XI, 1896, p. 335-346 ; avec une *Note* ajoutée par M. Emerson, p. 346-349).

(2) A. Michaëlis, *Kentaurenkopf von einer Parthenonmetope* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 300-304).

(3) G. Treu, *Nochmals der Würzburger Kentaurenkopf aus den Parthenonmetopen* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XII, 1897, p. 101-102).

ment. Mais leurs conclusions sont pourtant différentes, M. Michaëlis ayant admis comme presque certain que la tête était celle du Centaure de la troisième métope nord, et M. Treu, ensuite, ayant assuré qu'elle ne pouvait provenir que de la cinquième métope sud. C'est M. Treu qui paraît l'avoir remise à sa vraie place. — Quant au morceau du bras, il n'a rien de commun avec les sculptures du Parthénon.

Le « Périclès » de Crésilas. — De portraits de Périclès dans la statuaire, nous n'en connaissons qu'un seul, qui avait été fait par Crésilas. Pausanias le cite et Pline le vante. On en a retrouvé sur l'Acropole d'Athènes un morceau de la base, avec les deux noms de Crésilas et de Périclès. D'autre part, il existe au Musée britannique et au Vatican deux bustes portant le nom de Périclès, dans lesquels on est autorisé à voir des répliques de l'œuvre de Crésilas. Deux questions se présentent alors : 1° ces répliques reproduisent-elles exactement l'original ; autrement dit, l'original était-il aussi un buste ? 2° les deux répliques étant légèrement différentes l'une de l'autre, laquelle des deux est la plus fidèle ? A quoi M. Furtwängler (1) a répondu que, sûrement, l'œuvre de Crésilas était un simple buste, et que la meilleure reproduction s'en trouvait dans le buste de Londres. Mais M. Bernoulli (2) indique de bonnes raisons pour qu'on croie, au contraire, que Crésilas avait fait une statue complète, où Périclès était représenté en orateur ; les auteurs des deux bustes que nous possédons auraient seulement copié la tête de cette statue : rien de plus naturel et de plus vraisemblable. Il est moins aisé de déterminer laquelle des deux copies est la meilleure ; M. Bernoulli contredit encore sur ce point M. Furtwängler, et il incline à donner la préférence au buste du Vatican.

Amazones de Crésilas et de Polyclète. — Nous avons tous plus ou moins essayé le jeu des quatre Amazones et des quatre Sculpteurs. Il est très difficile. Pourtant il ne s'agit que de rendre à

(1) *Meisterwerke d. gr. Plastik*, p. 270-277.

(2) J. J. Bernoulli, *Ikographisches. I. Das Bildniss des Perikles (Jahrbuch arch. Inst., XI, 1896, p. 107-108).*

chaque cavalier sa dame. Mais l'entreprise est beaucoup plus épineuse qu'il ne semble. Que de chassés-croisés, qui finissent souvent par s'annuler l'un l'autre ! M. Græf vient encore de changer deux dames de place (1). Il rend à Crésilas l'Amazone de Berlin, que d'autres préféreraient jusqu'ici donner à Polyclète. Il se fonde pour cela sur une comparaison, d'ailleurs intéressante, entre la tête de la statue et ces bustes de Périclès dont nous avons parlé ci-dessus. Seulement, n'est-il pas bien hasardeux de vouloir juger du style d'un artiste d'après une seule de ses œuvres, surtout si cette œuvre est un *portrait*, dont on n'a que la tête, et pas même en original ? — Ce qui arrive pour Polyclète doit nous rendre prudent. Il y a deux hommes dans le Polyclète que nous connaissons : l'homme du *Doryphore* et l'homme du *Diadumène*. Telle des quatre Amazones, qui ressemble au *Doryphore*, paraît devoir être attribuée à Polyclète ; mais telle autre, qui ressemble au *Diadumène*, a autant de droits à la même attribution. Et il faut choisir entre les deux ; le choix est délicat à faire. M. Græf constatait jadis une grande ressemblance entre le *Doryphore* et l'Amazone de Berlin ; mais il en constatait une non moindre entre le *Diadumène* et l'Amazone du Capitole. Une étude minutieuse de la forme du crâne et de l'arrangement des boucles de cheveux dans les têtes des *Diadumènes* de Vaison, Dresde et Cassel d'une part, et, d'autre part, dans la tête de l'Amazone du Capitole l'a décidément convaincu que, si Polyclète était l'auteur de ces *Diadumènes*, il devait être aussi l'auteur de l'Amazone du Capitole... Allons, le jeu des quatre Amazones n'est pas près de finir. Ne nous laissons point, du reste, d'encourager les joueurs !

Bas-relief attique. — Tous les visiteurs du musée de l'Acropole d'Athènes connaissent et beaucoup aiment d'une affection particulière le joli petit bas-relief, découvert en 1888, qu'on désigne d'habitude, d'après le personnage représenté, sous le nom de l'*Athéna mélancolique*. Mélancolique, cette Athéna ne l'est pas du tout, au vrai sens du mot ; mais elle est grave, pensive, absorbée dans la contemplation d'un objet, qu'il est malheureusement assez

(1) B. Græf, *Die Amazonenstatuen des Kresilas und Polyklet* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XII, 1897, p. 81-86, pl. III).

difficile de déterminer au juste, attendu qu'il n'en reste plus trace. J'ai eu l'idée que cet objet pouvait être la ciste d'Érichthonios, et j'ai proposé en conséquence une interprétation nouvelle du bas-relief (1). L'hypothèse est certainement défendable; mais je ne me dissimule pas qu'elle restera sujette à caution, tant que le dieu des fouilles heureuses ne nous aura point rendu un second monument, analogue au premier et sans lacune. La plupart des archéologues assignent pour date à ce bas-relief le milieu du v^e siècle avant J.-C.; on peut, je crois, le faire descendre jusque vers l'année 425 (2).

Métopes de Phigalie. — Les sculptures les plus intéressantes du temple d'Apollon Épécourios, à Phigalie, étaient celles des métopes; mais ce sont aussi les plus mutilées, et elles sont réduites aujourd'hui à l'état de débris lamentables. M. Sauer en a fait une étude approfondie, dont voici les conclusions, revues et rectifiées par l'auteur lui-même (3). Il n'y avait de métopes sculptées qu'aux deux petits côtés du temple; encore n'étaient-elles

(1) H. Lechat, *Athéna devant Érichthonios* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 5-26, pl. I).

(2) Aux divers monuments que j'ai rapprochés du bas-relief de l'Acropole, j'aurais dû joindre le beau et célèbre camée conservé au Cabinet des Médailles, n^o 36 du *Catàlogue* Chabouillet (cf. Chabouillet, *Gaz. arch.*, 1886, p. 174-178, pl. III, 1; Babelon, *Le Cabinet des Antiques*, p. 79-81, pl. XXVI, 1). Il est vrai que tout le monde admet aujourd'hui que ce camée représente la Dispute d'Athéna et de Poseidôn; mais je crois qu'on doit y reconnaître plutôt la Naissance d'Érichthonios, suivant une interprétation proposée dès le commencement du xviii^e siècle. Car il est évident, d'abord, que le serpent qui sort de terre entre les deux personnages constitue le centre de la scène et qu'il en est donc l'objet principal; en second lieu, toute l'attitude d'Athéna s'accorde parfaitement avec cette explication et rappelle de très près celle de la déesse dans la plupart des monuments précités; enfin, le dieu placé en face d'Athéna a tout à fait la même pose qu'Héphaestos dans un des plus beaux vases peints où ait été représentée la naissance d'Érichthonios (cf. *Monumenti dell' Inst.*, III, pl. XXX; ou Lenormant-de Witte, *Élite céramographique*, I, pl. LXXXV A). Il reste possible, d'ailleurs, que le dieu figuré sur le camée soit Poseidôn, puisque d'autres peintures de vases inspirées de ce sujet nous montrent Poseidôn, ou même Zeus, à la place d'Héphaestos (cf. Lenormant-de Witte, *Élite céram.*, I, p. 275-276, pl. LXXXIV-LXXXV).

(3) B. Sauer, *Die Metopen des Apollontempels von Phigalia* (*Berichte d. sächsischen Gesellschaft d. Wissensch. zu Leipzig, Phil.-hist. Cl.*, 1895, p. 207-

point placées au-dessus de la colonnade extérieure, mais au-dessus des colonnes intérieures du prodomos et de l'opisthodomos. Elles étaient au nombre de six à chaque face, soit douze en tout. Celles de la face Sud sont mal connues. Celles du Nord semblent devoir être divisées en deux groupes : trois d'entre elles avaient rapport à Zeus, et les trois autres à Apollon. Les trois du premier groupe étaient consacrées aux sujets suivants : 1° Zeus enfant, dans son berceau, gardé par deux Nymphes, dont l'une joue des crotales et l'autre bat des cymbales ; 2° Cronos et Rhéa ; 3° Zeus et Héra. Les métopes du second groupe se laissent reconstituer moins sûrement : sur l'une on reconnaît Apollon ; sur une autre Orphée ; et sur la troisième on ne distingue rien.

Bas-reliefs attiques. — Il y a au Latran un beau bas-relief attique, de la seconde moitié du v^e siècle, qui représente *Médée et les filles de Pélias* ; et il y a au musée de Berlin un second bas-relief presque identique, qu'on a pris pendant longtemps pour une copie moderne du premier. Puis, M. Conze crut avoir démontré que ce second bas-relief aussi était bien antique, car il existe deux dessins de la fin du xvi^e siècle qui le reproduisent, et le bas-relief du Latran n'a été découvert à Rome qu'en 1814. Puis la démonstration de M. Conze parut réfutée, quand M. Kern cita deux autres dessins aujourd'hui en Angleterre, l'un du xvii^e siècle et l'autre du xviii^e, qu'il jugeait avoir été faits d'après le bas-relief du Latran, ce qui impliquait que ce bas-relief avait été connu bien avant la découverte officielle de 1814 : il pouvait dès lors avoir servi de modèle à un sculpteur du xvi^e siècle aussi bien qu'à un dessinateur du xvii^e. Puis l'argumentation de M. Kern fut à son tour compromise, M. Michaëlis ayant soutenu que les dessins anglais ne dérivait pas du bas-relief du Latran, ni même de celui de Berlin, mais d'une troisième réplique pareille, maintenant perdue. Et finalement, la question restait fort embrouillée. M. Lœwy vient de la reprendre (1) et a conclu

230, pl. I-IV); Id., *Nachträgliches zu den Metopen von Phigalia* (Athen, *Mittheil.*, XXI, 1896, pp. 333-338).

(1) E. Lœwy, *Un rilievo del Museo Lateranense e le sue pretese repliche* (*Bull. lett. d. Commiss. arch. di Roma*, XXV, 1897, p. 42-50, pl. III-IV).

que, seul, le bas-relief du Latran était antique et que celui de Berlin en était une copie très fidèlement exécutée (à quelques modifications ou erreurs près) par un sculpteur de la Renaissance italienne. Mais tout aussitôt M. Kékulé von Stradonitz a protesté que le bas-relief de Berlin était parfaitement antique, au moins par dessous son épiderme, si je puis dire : car il n'est pas douteux que le marbre, sauf en quelques rares endroits, a été fortement retravaillé au xv^e ou xvi^e siècle, et par là s'expliquent les différences qu'il présente avec le bas-relief du Latran, entre autres la substitution de la branche d'olivier au glaive dans la main d'une des Péliades (1). — Pour moi, je donne raison à M. Kékulé von Stradonitz, non point parce qu'il a parlé le dernier, mais parce que ses arguments sont bons. Il est presque superflu d'ajouter que le bas-relief berlinois a beaucoup perdu du fait de sa remise à neuf : il a pris l'aspect astiqué, sec et froid d'un marbre de Canova ; au contraire, sur le bas-relief du Latran, bien qu'il soit en mauvais état, flotte toujours quelque chose du fin parfum attique.

Athéna Hope. — Découverte à Ostie il y a environ un siècle, cette statue célèbre était cependant assez mal connue. On n'en pouvait juger que d'après des gravures infidèles, et l'original, jalousement conservé dans la collection Hope à Deepdene, se dérobaît aux yeux des archéologues. Grâce soient donc rendues à M. Joubin, qui a su s'en procurer une photographie, et aux *Monuments Piot* (2) qui viennent de mettre cette précieuse image à la portée de tous ! On n'en sera plus réduit désormais à raisonner à tâtons pour décider si l'*Athéna Hope* est la copie d'une œuvre de Phidias. Et d'abord, il paraît déjà certain que le moulage de Dresde, dont M. Furtwängler (3) croyait l'original perdu est celui de la tête du marbre de Deepdene. Ce que je crois certain encore, c'est que la statue, malgré sa très réelle beauté, n'est pas le rare chef-d'œuvre qu'on annonçait : sculpture cor-

(1) R. Kékulé von Stradonitz, *Ueber das Peliadenrelief in den königlichen Museen zu Berlin* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XII, 1897, p. 96-100).

(2) A. Joubin, *L'Athéna Hope* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 27-30, pl. II).

(3) *Meisterwerke d. gr. Plastik*, pl. IV A, et fig. 17 ; p. 106, note 2.

recte, savante, plutôt froide (et il ne faut point s'en prendre de cela seulement au copiste), elle perd un peu à être mieux connue. Aussi la gratitude que nous exprimons à M. Joubin pour le service rendu ne doit pas nous empêcher de dire que son commentaire n'est pas tout à fait celui qu'on eût désiré ; on le trouvera trop long, bien qu'il n'ait que trois pages, et d'une grandiloquence fâcheuse. Car proclamer que l'*Athéna Hope* « écrase de sa majesté la personnalité de l'artiste qui la conçut » et qu'elle est « l'œuvre collective de tout un peuple », « l'image de la puissance d'Athènes après ses victoires sur l'Asie », — *sunt verba et voces*, mais ce n'est sûrement pas l'éloge approprié au genre de beauté tempérée et nullement vertigineuse qui est celle de l'*Athéna Hope*.

L'Apoxyomène de Frascati. — Une statuette en marbre, haute de 0 m. 70, découverte à Frascati l'an passé, a fait connaître un type nouveau d'*Apoxyomène* (1). Elle représente un éphèbe debout et nu, la jambe droite soutenant le poids du corps, la gauche légèrement ployée. Le jeune athlète, après les exercices du gymnase, vient de se racler la peau : sa main droite tient encore le strigile, et le pouce de la main gauche, introduit dans la partie concave de l'instrument, en expulse le mortier de poussière et de sueur que le raclage y a accumulé ; le geste n'est pas très noble, mais il est on ne saurait plus naturel et vrai. Exécuté au 1^{er} ou au 1^{er} siècle de notre ère, ce marbre paraît être la copie d'un original en bronze du v^e siècle avant J.-C. — Or, cet *Apoxyomène* d'un genre nouveau avait été deviné, à un détail près, par M. Furtwängler (2) dans une belle statue mutilée des *Uffizi*, pour laquelle on proposait une autre restauration très différente (3). La découverte de Frascati confirme les conclusions

(1) Hartwig, *Statuette eines Apoxyomenos aus Frascati* (*Berl. phil. Wochenschrift*, 1897, n^o 1, p. 30-32). La statuette avait été acquise par M. Hartwig, mais elle est aujourd'hui l'objet d'un procès intenté par le propriétaire du terrain où elle fut trouvée et d'où elle fut enlevée clandestinement. Le tribunal ayant prononcé la mise sous séquestre, une publication complète, avec gravures, ne peut être faite pour le moment.

(2) *Meisterwerke d. gr. Plastik*, p. 469-470.

(3) Cf. *Röm. Mittheil.*, VII, 1892, p. 81-103, pl. III (L. Bloch).

que M. Furtwängler, avec beaucoup de sagacité, avait tirées de la vue d'une seule petite pierre gravée.

Vénus de Milo. — Il y a des légendes qu'il faut qu'on tue sans cesse, car elles ne cessent de renaître. Récemment encore, l'*Illustration* (1) apprenait à ses lecteurs que la *Vénus de Milo* avait été trouvée intacte, avec ses bras, et qu'elle avait perdu ceux-ci dans la bataille (je me dispense de raconter quelle bataille). Or, c'est là une vieille histoire romanesque, inventée par l'agent consulaire Brest, et dont la fausseté est archi-démontrée. Il est vrai que, cette fois, on prétendait consolider ce raconter à l'aide d'un témoignage nouveau et catégorique. M. S. Reinach a établi que le nouveau document était sans valeur et, profitant de l'occasion, il a précisé certains faits relatifs à la découverte de la statue (2). Et d'abord, il a eu la bonne fortune de retrouver la copie d'un rapport officiel rédigé par Brest en 1862 : Brest y avoue, dans les termes les plus nets, que la statue a été découverte sans ses bras ; c'est-à-dire que le rapport officiel de l'agent Brest dément le roman inventé par M. Brest, tant de fois raconté par lui *inter pocula*, et que tant d'autres après lui ont pris plaisir à redire. Plus décisifs encore que le témoignage de Brest sont les dessins de Voutier ; rien ne saurait prévaloir contre eux. Il résulte aussi de ces dessins que l'inscription — la fameuse inscription perdue, qui donnerait le nom de l'auteur de la *Vénus* et, par suite, fixerait à peu près la date de celle-ci — appartenait au piédouche d'un hermès. M. Reinach conclut de là que le sculpteur nommé dans cette inscription n'est pas l'auteur de la *Vénus*, ce qui est juste le contraire de ce qu'a affirmé M. Furtwängler, dans ses *Meisterwerke* (p. 691 sqq.). J'approuve entièrement la conclusion de M. Reinach ; et quant à la date de la statue, je comprends mal comment un historien de la sculpture grecque peut attribuer une telle œuvre au II^e siècle finissant ou au I^{er} siècle avant J.-C., car voilà l'époque fixée par M. Furtwæn-

(1) Numéro du 12 décembre 1896.

(2) S. Reinach, *Quelques documents sur la Vénus de Milo* (*Chronique des arts*, 1897, n^o 2, p. 16-17 ; n^o 3, p. 24-26) ; Id., *Encore la Vénus de Milo* (*Ibid.*, n^o 5, p. 42-44) ; Id., *Louis Brest et la Vénus de Milo, d'après des documents inédits* (*Ibid.*, n^o 8, p. 72-74 ; n^o 9, p. 84-87).

gler. A mon avis, la *Vénus de Milo* est antérieure à Praxitèle, bien que déjà par certains traits elle annonce l'art de ce maître.

Bas-reliefs de Mantinée. — M. Percy Gardner est d'avis que les trois bas-reliefs, placés bout à bout, devaient décorer le devant du piédestal qui supportait le groupe de Latone avec ses enfants (1). Le passage de Pausanias (VIII, 9, § 1) sur ces sculptures n'a pas besoin d'être corrigé : le mot *Μοῦσαι* doit se rapporter à Apollon lui-même, que sa face imberbe et sa longue robe pouvaient aisément faire prendre pour une Muse (2). M. Gardner conclut que, si Pausanias a mentionné seulement Marsyas et Apollon (pris pour une Muse), c'est que ces deux personnages occupaient sans doute le centre de la composition, entre les deux autres plaques, remplies chacune par trois Muses. — Je considère comme très vraisemblable l'explication du mot *Μοῦσαι*. Mais j'en tire une autre conclusion que celle de M. Gardner : à savoir que Pausanias n'a mentionné qu'un seul bas-relief, parce qu'il n'y en avait qu'un seul sur le devant du piédestal, les deux autres étant rejetés sur les faces latérales. Aussi bien, M. Fougères doit revenir bientôt sur cette question et la traitera, je pense, d'une façon décisive (3).

Le « Niobide » de Subiaco. — J'ai signalé et critiqué, dans mon précédent *Bulletin* (4), la peu vraisemblable interprétation proposée par M. Kœrte pour la statue de Subiaco provisoirement dénommée *Niobide*. M. Kœrte n'a pas eu ce qu'on appelle « une bonne presse ». M. Kalkmann et M. Petersen lui ont assuré abondamment qu'il s'était trompé (5). M. Kalkmann a profité de l'oc-

(1) P. Gardner, *The Mantinean basis* (*Journ. hell. stud.*, XVI, 1896, p. 280-284).

(2) Cette explication avait été donnée déjà, il y a plusieurs années, par M. Th. Reinach (*Rev. ét. gr.*, I, p. 114). M. Gardner ne s'en est sans doute pas souvenu.

(3) Il m'a paru singulier que M. Gardner n'ait pas cru devoir même nommer M. Fougères, qui a découvert ces beaux bas-reliefs, les a le premier publiés, en a donné les reproductions les meilleures et a le premier marqué fort justement dans quelle mesure on peut les attribuer à Praxitèle.

(4) Cf. *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 458-460.

(5) *Jahrbuch arch. Inst.*, IX, 1896 : *Zur Statue von Subiaco*. I (A. Kalkmann), p. 197-202. — II (Petersen), p. 202-209.

casation pour défendre les idées qu'il avait lui-même jadis exprimées sur la statue, et pour lesquelles j'é renvoie aussi à un de mes *Bulletins* antérieurs (1). M. Petersen, de son côté, a élaboré une solution nouvelle. Il admet maintenant, après l'avoir nié autrefois, que la main gauche trouvée en même temps que la statue, appartient à celle-ci. Le fragment indistinct qui reste entre les doigts de cette main lui paraît être un morceau de corde; et M. Petersen croit que le marbre de Subiaco, copie d'un original en bronze du IV^e siècle, représentait un jeune homme qui vient de lancer le lasso. — L'explication est ingénieuse; est-ce enfin la bonne? On peut objecter que le jet du lasso est un exercice d'adresse plutôt que de force, et visiblement notre éphèbe vient de développer le plus violent effort dont il soit capable. J'avais pensé que ce pouvait être un frondeur; mais il paraît que cette hypothèse a déjà été suggérée et n'a pas été jugée suffisante. Je crois, en somme, qu'il y a lieu de chercher encore; si on ne découvre pas mieux, on en reviendra au lasso.

Stèle funéraire. — Une grande stèle de marbre, déterrée en février 1896, près de Thèbes et transportée de là au Musée national d'Athènes, est décorée d'un bas-relief où figurent jusqu'à six personnes, toute une famille (2). Elles ne forment d'ailleurs pas un groupe unique, mais deux groupes distincts et symétriques: à droite, un homme assis, sa femme debout derrière lui, et un jeune homme, sans doute leur fils, debout auprès d'eux; à gauche, une jeune femme assise, tenant dans ses mains le fuseau et la pelote de laine (3) qui attestent qu'elle fut dans sa vie une bonne travailleuse, devant elle son mari debout, apportant un fruit (pomme ou grenade) vers lequel une enfant, leur fille sans doute, allonge la main et dresse la tête avec une impatiente convoitise. Pris séparément, ces deux groupes n'ont rien

(1) Cf. *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 273-274.

(2) M. Collignon, *Bas-relief funéraire de Béotie* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 31-37, pl. III).

(3) Cette pelote de laine (τολύπη) n'est représentée que très rarement dans les œuvres de l'art antique; cf. cependant une terre cuite de l'ancienne collection Sabouroff, qui est passée, je crois, au Musée de l'Ermitage (A. Furtwängler, *Coll. Sabouroff*, II, pl. LXXXII).

que de banal ; c'est leur réunion qui fait l'originalité du monument. Entre les six personnages figurés, le plus remarquable est l'homme assis. M. Collignon l'a comparé justement au Zeus de la frise orientale du Parthénon. Il aurait pu le comparer aussi à un certain bas-relief d'Épidaure qui représente Asclépios (1) : l'analogie est frappante et je ne doute pas que, si la stèle thébaine eût été mutilée de telle sorte qu'il n'en subsistât que les deux personnages de droite, l'homme assis et la femme debout derrière, on ne l'eût restituée et expliquée comme une scène d'offrande à Asclépios et à Hygieia. Cela nous prouve une fois de plus que, dans ces ateliers de marbriers d'où sortaient ensemble stèles funéraires et stèles votives, les mêmes motifs et les mêmes types pouvaient être employés suivant les cas avec des significations très diverses. — La stèle doit dater du premier quart du IV^e siècle ; tout à fait attique par son architecture et par les sujets représentés, il apparaît pourtant, à la lourdeur de l'exécution, qu'elle est l'œuvre d'un Béotien. Mais enfin, comme le dit M. Collignon, ce qui n'obtiendrait qu'un accessit en Attique mérite un prix d'honneur en Béotie.

Bas-reliefs d'Éleusis. — Un homme allongé sur les coussins de son lit, ayant dans une main le rhyton et dans l'autre la phiale ; au pied du lit une femme assise, contemplant avec soumission son maître et seigneur ; devant les deux personnages une table couverte de fruits et de gâteaux ; plus loin, un jeune échanson très occupé ; et enfin, dans un coin, une figure d'adorant ou de donateur, tenant à la main un masque de théâtre : il n'y a dans tout le sujet de ce petit bas-relief, découvert à Éleusis et attribué au IV^e siècle avant J.-C., rien de nouveau ni même d'intéressant, si ce n'est le masque que l'adorant apporte avec lui, soit comme offrande, soit comme signe distinctif de sa profession (2). Mais M. von Fritze a imaginé une hypothèse peu attendue, à savoir que les personnages attablés étaient le couple divin désigné sur d'autres monuments d'Éleusis par les noms de $\Theta\epsilon\acute{\iota}\varsigma$ et $\Theta\epsilon\acute{\iota}\alpha$, et que

(1) Cf. Collignon, *Hist. de la sculpt. gr.*, II, p. 187, fig. 88 ; Defrasse-Lechat, *Épidaure*, p. 85.

(2) H. von Fritze, *Zu den griechischen Totenmahlreliefs (Athen. Mittheil.*, XXI, 1896, p. 347-366).

l'homme au masque devait être un acteur, à tout le moins un figurant ayant pris part aux représentations des drames sacrés dans les Mystères. Malgré les « sans nul doute » prodigués par l'auteur, son hypothèse reste à mes yeux extrêmement douteuse. Il convient de n'user qu'avec beaucoup de prudence du très obscur couple éleusinien $\theta\epsilon\acute{o}\varsigma\text{-}\theta\epsilon\acute{\alpha}$; rien ici ne le révèle de préférence à tout autre couple divin ou héroïque.

M. von Fritze ne s'est point borné à l'étude de ce monument en particulier ; il a voulu aussi préciser le sens qu'avaient en général les représentations dites de « banquets funéraires (1) ». Il écarte l'idée que ce banquet puisse être une offrande apprêtée par la famille du mort et dont celui-ci viendrait se rassasier. Non, c'est le banquet paradisiaque, dont le mort héroïsé jouit à son gré, éternellement. Ce banquet est conçu à l'image des banquets terrestres, lesquels comprenaient deux parties : le $\delta\epsilon\tilde{\iota}\pi\nu\nu\nu\omicron\nu$, avec les viandes et les nourritures solides, et le $\sigma\upsilon\mu\pi\acute{o}\sigma\iota\nu$, où les mets n'étaient plus que des friandises, mais où les vins coulaient plus fréquents et plus chauds. M. von Fritze démontre ingénieusement que le moment du banquet figuré sur les bas-reliefs est toujours le second, celui que caractérisaient les $\delta\epsilon\acute{\upsilon}\tau\epsilon\rho\alpha\iota\ \tau\rho\acute{\alpha}\pi\epsilon\zeta\alpha\iota$; le héros est toujours présenté comme en étant au $\sigma\upsilon\mu\pi\acute{o}\sigma\iota\nu$, au dessert (2).

(1) Je signale en passant un fragment de *pinax*, découvert à Athènes en 1891 et conservé au Musée national : cf. P. Wolters, *Pinax aus Athen* (*American Journ. arch.*, XI, 1896, p. 145-147). Cette plaque, consacrée par un certain Pausanias, date des environs de l'an 400 avant J.-C. C'est, jusqu'à ce jour, l'unique exemplaire, en terre cuite peinte, de ce banquet si souvent traité par les marbriers attiques. La scène même du banquet a d'ailleurs disparu, par suite des lacunes de la plaque ; mais le reste du sujet oblige à la restituer. On voit le donateur Pausanias, suivi de sa femme et de ses quatre garçons par rang de taille, en flûte de Pan ; au-dessus d'eux, dans le coin supérieur de gauche, une tête de cheval — image abrégée du cheval du héros — apparaît comme encadrée dans l'ouverture d'une lucarne.

(2) J'ai constaté avec surprise que M. von Fritze, qui se livre à une interminable discussion sur les mets des $\delta\epsilon\acute{\upsilon}\tau\epsilon\rho\alpha\iota\ \tau\rho\acute{\alpha}\pi\epsilon\zeta\alpha\iota$ et notamment sur l'espèce de gâteaux appelés $\pi\upsilon\rho\alpha\mu\acute{\iota}\delta\epsilon\varsigma$, ne renvoie pas ses lecteurs et ne semble pas s'être reporté lui-même aux pages 247 et suiv. de *la Nécropole de Myrina*, par MM. Pottier et S. Reinach. M. von Fritze aurait appris là beaucoup de choses et n'aurait pas commis la maladresse (p. 351 de son article, note 1) de reprocher à M. Pottier une opinion que celui-ci a ensuite rectifiée dans sa publication définitive (*Nécrop. de Myrina*, p. 250, note 4 et p. 251).

— La démonstration semble juste ; le paradis des Grecs avait certainement plus d'une ressemblance avec celui de Mahomet. Après cela, il faut avouer que l'explication proposée ne va pas à tous les cas ; il y a des monuments du genre en question qui obligent M. von Fritze à un certain déploiement de subtilité. Mieux vaudrait admettre, dans la foule de ces bas-reliefs, l'existence d'au moins deux séries distinctes : 1^o scènes d'adoration et d'offrandes aux morts ; 2^o scènes de banquets élyséens. On admettra aussi que ces deux séries, se côtoyant sans cesse, devaient parfois se pénétrer l'une l'autre et que les fabricants d'ex-voto, lesquels se souciaient de commerce plus que de symbolisme, n'ont cherché d'ordinaire, en variant les thèmes de leurs bas-reliefs, qu'à varier leur marchandise.

Bas-relief attique. — Un autre bas-relief découvert en Sardaigne, mais d'origine sûrement attique, vient nous rappeler fort à propos que ce banal sujet du « banquet funéraire », avec l'homme couché, la femme assise et le jeune échanson, pouvait être mis littéralement à toutes sauces (1). Il s'agit cette fois, comme en témoigne l'inscription dédicatoire, d'une offrande faite à Dionysos par une confrérie d'acteurs dramatiques. La femme assise tient dans ses mains et paraît examiner avec intérêt un masque tragique, et trois autres masques pendus dans le champ de la plaque confirment le témoignage de l'inscription. Le personnage couché n'existe plus ; on suppose qu'il représentait Dionysos, et la femme assise serait probablement la personnification de la Tragédie. Un bas-relief analogue, d'un art délicat et charmant, a été trouvé au Pirée il y a plusieurs années (2). Entre ces deux bas-reliefs et celui d'Éleusis dont il a été parlé tout à l'heure, le détail du masque dramatique met une très spéciale ressemblance de plus ; ce qui n'empêche que les trois monuments sont susceptibles d'explications différentes. Il en arrive ainsi avec ces sujets, assez nombreux dans l'art grec, que l'on peut appeler des sujets passe-partout.

Portraits de Sophocle. — Il y a de Sophocle une série de por-

(1) E. Maass, *Attisches Schauspielerrelief aus Cagliari* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 102-106).

(2) Cf. *Athen. Mittheil.*, VII, 1882, p. 389-395 pl. XIV (C. Robert).

traits, d'un caractère plus idéal que réaliste, dont le meilleur est la statue célèbre du Musée du Latran ; un des numéros de la série est un petit buste du Vatican (1), qui a conservé une grande partie de son inscription antique, et l'authenticité de la série entière se trouve par là établie. Mais, en outre, on a cru reconnaître les traits du poète, ses véritables traits, non idéalisés cette fois, dans plusieurs têtes ou bustes, qui constituent une seconde et une troisième série, bien différentes de la première. Les différences observées s'expliquent-elles suffisamment par la transposition d'une effigie réaliste en un portrait idéal et par les changements dus aux années chez un modèle qui a vécu plus de quatre-vingt-dix ans ? M. Bernoulli est d'avis que non, et en conséquence il assure que les monuments de la seconde et de la troisième série ne représentent pas Sophocle (2). Mais la question se complique par l'existence, dans les jardins du Vatican, d'un buste antique qui porte écrit le nom même de Sophocle : or, ce portrait est considéré comme très voisin de la belle tête en bronze du Musée britannique, dite de « Sophocle vieux », qui est (sans jeu de mots) le chef de file des monuments de la troisième série. Seulement M. Bernoulli conteste : 1° qu'il y ait une ressemblance sérieuse entre ces deux œuvres ; 2° que l'inscription gravée sur le buste des jardins du Vatican soit antique. Sur ce dernier point, il est vrai, M. Bernoulli raisonne, discute, affirme, mais ne prouve rien. Sa conclusion reste toujours que le seul portrait authentique de Sophocle est celui que nous offre la statue du Latran, avec les bustes ou têtes de la même série (IV^e siècle avant J.-C.).

Tête d'Alexandre. — Cette tête en marbre (M. Helbig (3) veut que ce soit un buste ; M. Furtwängler (4), avec plus de raison, y voit une tête détachée pour statue) a été découverte à Ptolémaïs en Égypte, et elle est aujourd'hui dans la collection Jakobsen à Copenhague. Elle offre la plus grande ressemblance avec

(1) Helbig, *Guide des musées de Rome*, trad. Toutain, I, n° 289.

(2) J. Bernoulli, *Ikonographisches*. III. *Die Bildnisse des Sophocles* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 170-177, pl. 1).

(3) W. Helbig, *Sopra un busto colossale d'Alessandro Magno trovato a Ptolemais* (*Monum. antichi*, VI, 1896, p. 73-88, pl. I-III).

(4) *Berl. phil. Wochenschrift*, 1896, n° 48, p. 1518.

l'« Alexandre-Hélios » du musée du Capitole (1) et se rapproche aussi beaucoup de la tête Barracco (2), qui représente bien Alexandre, quoique M. Kœpp ait voulu y reconnaître un Apollon. Ces trois monuments sont des portraits du grand conquérant idéalisé, divinisé, et sont donc postérieurs à la mort d'Alexandre : ils doivent dater de la fin du IV^e siècle ou du commencement du III^e. La valeur artistique de la tête de Ptolémaïs est supérieure à celle de la tête du Capitole ; celle-ci semble n'être qu'une copie romaine, et l'autre est un bon travail de l'époque hellénistique, qui permet le mieux de déterminer le caractère du type primitif (3). Quant au créateur de ce type, une heureuse hypothèse de M. Helbig donne à croire que ce serait Charès de Lindos, l'auteur du célèbre colosse de Rhodes. Car Pline (*Hist. nat.*, XXXIV, 75) attribue une statue d'Alexandre à un certain Chæréas, totalement inconnu d'ailleurs ; et il est fort possible que ce nom de Chæréas ne soit qu'une autre forme du nom de Charès.

Portraits d'Homère. — Qu'il y ait eu des portraits d'Homère, lequel n'a pas existé, rien de plus naturel, puisque les Grecs croyaient à son existence ; que ces portraits ne soient pas tous du même type, cela se comprend aussi, puisqu'ils ne dérivent pas, comme celui de Sophocle, par exemple, d'une copie des traits d'un personnage réel. On a cru reconnaître jusqu'à quatre types différents du poète (4). Le premier le représente aveugle et vieux : il y a plus de vingt exemplaires antiques de ce type, dont les reproductions en plâtre se voient dans toutes les salles du monde où l'on dessine d'après la bosse ; l'original doit dater de l'époque alexandrine. Le second type, avec ses sept exemplaires connus, dont le meilleur est au Musée du Capitole (5), représente

(1) Cf. Helbig, *Guide des musées de Rome*, trad. Toutain, I, n° 531. On se rappelle que M. Six a prétendu reconnaître dans cette tête un portrait de Mithridate (cf. mon précédent *Bulletin: Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 462).

(2) Cf. Barracco et Helbig, *La collection Barracco*, pl. LVII-LVII a.

(3) Des doutes ont été émis sur l'authenticité du marbre de Ptolémaïs ; je ne puis en juger personnellement.

(4) J. Bernoulli, *Ikographisches. II. Die Bildnisse des Homer* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 160-170).

(5) Cf. Helbig, *Guide des musées de Rome*, trad. Toutain, I, n° 497.

un Homère tout différent, moins âgé, moins vénérable et non aveugle; l'original est antérieur à celui du type précédent. Le troisième type, qui compte dix-sept exemplaires, se rapproche beaucoup du premier; mais le poète est plus jeune et non aveugle; l'original peut dater du iv^e siècle. Enfin, le quatrième type serait fourni par deux bustes, l'un du Vatican (1), l'autre du Musée Torlonia, qui représentent un homme à longue barbe, les yeux clos et semblant dormir; on désigne d'ordinaire ces bustes par le nom d'Épiménide. Après avoir dressé cet inventaire aussi complet que possible, M. Bernoulli examine le bien fondé des interprétations proposées. Il nie que les bustes du quatrième type aient rien de commun avec Homère; ceux du troisième représentent plutôt Hésiode; ceux du deuxième seront ce que l'on voudra, sauf Homère; le seul Homère authentique est celui du premier type, l'aède inspiré, très vieux et aveugle, le modèle classique des salles de dessin. — Les raisons avancées par M. Bernoulli sont excellentes sans doute; mais on ne doit pas oublier que le type en question ne date que du iii^e siècle. Il reste à trouver le type des portraits d'Homère antérieurs à cette époque.

Scopas le Jeune. — Des descriptions de Rome, datant des premiers siècles de notre ère, signalent quelque part une statue d'Hercule surnommé *Olivarius*. Or, on a retrouvé récemment à Rome un fragment de la base de cette statue. On y lit, après le nom d'*Olivarius*, les mots : *Opus Scopæ minoris*. Qui était ce Scopas le Jeune? D'abord, on est en droit de le rattacher à la famille du grand Scopas, dans laquelle, à ce qu'il semble d'après certaines inscriptions de Délos, les noms de Scopas et d'Aristandros se transmettaient alternativement de grand-père à petit-fils. De plus, suivant M. Lœwy (2), ce doit être lui qui est implicitement désigné dans un passage de Pline (*Hist. nat.*, XXXIV, 90), où se rencontrent les mots : *Scopas uterque*. Du contexte de Pline, M. Lœwy conclut aussi que cet artiste n'est point postérieur au iii^e siècle avant notre ère. Il n'est plus douteux, en tout

(1) Cf. Helbig-Toutain, I, n° 276.

(2) E. Lœwy, *Scopa minore ed il simulacro di Ercole Olivario* (*Röm. Mittheil.*, XII, 1897, p. 56-70, pl. III).

cas, qu'il n'y ait bien eu deux sculpteurs célèbres du nom de Scopas (1). Maintenant, qu'était la statue d'*Hercule Olivarius*? Il résulte de l'aspect et des dimensions de la base que c'était une figure couchée, en marbre. On serait fort tenté de le reconnaître, si les dimensions concordaient davantage, dans l'*Hercule couché* du Musée Chiaramonti, au Vatican (2), dont l'attitude rappelle d'une manière si frappante celle de l'*Illissus* du Parthénon. Du moins est-ce d'après ce modèle qu'on peut se la figurer. M. Løwy a dressé la liste de sept bas-reliefs, représentant aussi Hercule couché, qui paraissent dériver d'un même original et rappellent de fort près l'*Hercule Chiaramonti*; la plupart de ces bas-reliefs proviennent de l'Attique, ce qui donne à penser que c'est en Attique qu'était l'œuvre de Scopas le Jeune, avant qu'elle fût transportée à Rome.

Statue d'Adonis. — M. Græf, après examen minutieux d'une grande statue en marbre du musée de Naples, restaurée en guerrier combattant et étiquetée au hasard *Protésilaos*, a acquis la conviction qu'elle représentait plutôt *Adonis*, un Adonis que le sanglier fatal vient de blesser à la cuisse droite et qui s'appuie défaillant contre un tronc de palmier (3). La tête de la statue est rapportée, mais doit lui appartenir. L'œuvre serait une réplique, d'ailleurs médiocre, d'un original en bronze que M. Græf attribue, non pas à Léocharès lui-même, mais du moins à l'époque et au cycle de cet artiste.

(1) A ce propos, il importe de mettre les lecteurs en garde contre une confusion qui ne va point tarder à se produire. Du moment qu'il y a un Scopas *minor* ou *le Jeune*, il paraît naturel de désigner du nom de Scopas *major* ou *l'Ancien* le grand maître du 1^{er} siècle. Mais il se trouve que certains archéologues ont déjà employé souvent cette appellation de « Scopas l'Ancien » pour un prétendu sculpteur du 5^e siècle, dont l'existence demeure des plus problématiques. On devrait désormais, pour plus de clarté, appeler celui-ci *l'Ancêtre*, lorsqu'on croira devoir parler de lui. S'il sort un jour des limbes, on aura donc la série suivante : Scopas *l'Ancêtre* (5^e siècle), Scopas *l'Ancien* (1^{er} siècle) et Scopas *le Jeune* (11^e siècle?). — L'hypothèse que le Scopas *minor* de l'inscription romaine puisse désigner le sculpteur du 1^{er} siècle par rapport à un Scopas *major* du 5^e siècle ne me paraît pas soutenable.

(2) Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, I, pl. 469, 5.

(3) B. Græf, *Protesilaos Adonis* (*Röm. Mittheil.*, XII, 1897, p. 30-39, pl. II).

La Vénus accroupie. — Le prototype d'où dérivent les nombreuses *Vénus accroupies* de nos musées, est une statue qui, au temps de Pline, se trouvait à Rome, dans un temple de Jupiter. Pline (*Hist. nat.*, XXXVI, 35) désigne l'auteur de cette statue par le nom de *Dedalsas* ou *Dædalsas*, qu'on a pris la liberté de corriger en *Dædalus*. Restait à décider si ce Dédale était celui de Sicyone ou celui de Bithynie; car, en dehors du Dédale légendaire, les historiens de l'art antique ont admis jusqu'ici l'existence de deux sculpteurs du nom de Dédale: un Sicyonien, connu par de nombreux témoignages littéraires ou épigraphiques, et un Bithynien qui n'est cité qu'une seule fois, dans un fragment d'Arrien. M. Th. Reinach vient de trancher la question, en démontrant que c'est le passage d'Arrien plutôt que celui de Pline qu'il est à propos de corriger (1). L'auteur de la *Vénus accroupie* s'appelait Dædalsès ou Dædalsès, non pas Dædalos; c'était un Bithynien, qui paraît avoir vécu dans la seconde moitié du III^e siècle avant J.-C., M. Reinach a profité de cette occasion pour publier une statuette inédite de *Vénus accroupie*, provenant de Sidon et conservée au Louvre (2): la statuette est jolie, mais la gravure est à refaire.

Statue d'Apollon. — Trouvée à Magnésie du Sipyle et conservée au musée de Constantinople, cette statue, plus grande que nature, représente le dieu debout, torse nu, les jambes et le flanc gauche recouverts d'une draperie qui remonte jusque sur l'épaule gauche (3). Le bras droit (disparu) devait, d'après M. Reinach, être levé vers le ciel, tenant dans la main droite soit une patère de sacrifice, soit un rameau de laurier. Le bras gauche, abaissé le long du corps, laissait pencher une grande cithare, aujourd'hui brisée, mais dont une des branches subsiste encore en partie sous les doigts de la main. La tête, légèrement levée avec une expression rêveuse, était ceinte d'une couronne de laurier en bronze doré, qu'on ne reconnaît plus à présent que

(1) Th. Reinach, *L'auteur de la « Vénus accroupie »* (*Gazette des Beaux Arts*, 1897, I, p. 314-324).

(2) *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 2631.

(3) Th. Reinach, *Apollon, statue trouvée à Magnésie du Sipyle* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 155-165, pl. XVI-XVIII).

par les trous ménagés pour l'insertion des feuilles une à une. La statue daterait du III^e siècle avant J.-C. et serait, non une réplique, mais « un reflet affaibli et modifié » d'un Apollon de Léocharès. — L'article de M. Reinach ne passera pas tout seul, comme on dit. Cette attribution par ricochet à Léocharès est fondée sur des raisons bien fragiles et ne m'inspire point confiance. Que la statue soit du III^e siècle, il est possible, mais elle peut aussi être postérieure ; en réalité, il n'y a aucun moyen de la dater avec quelque précision. J'admets qu'elle dérive d'un prototype, plus ou moins semblable à elle, à qui elle doit la beauté calme et simple de sa pose ; mais ce modèle peut fort bien n'avoir pas été un Apollon (cf. le *Poseidôn de Milo*). L'examen du détail lui est moins favorable que la vue d'ensemble ; l'exécution mérite toutes les critiques qu'en a faites M. Reinach (1). Il s'agit, en somme, d'une adaptation nouvelle, faite par un artiste médiocre, de quelque type plus ancien, — et je ne pense pas qu'on doive pousser au-delà de ce jugement général et vague. Quant au bras droit, je l'imagine mal avec une patère ou une branche de laurier dans la main. Pourquoi la main droite n'aurait-elle pas été appuyée sur un grand sceptre ou sur un tronc d'arbre, et cette attitude ne s'accorderait-elle pas mieux avec l'aspect du torse, un peu tassé sur les hanches, le ventre en avant, les épaules fuyant en arrière (2) ? Ainsi restauré, l'Apollon de Magnésie du Sipyle aurait la plus grande analogie avec le *Poseidôn de Milo*, à qui il resterait supérieur par son allure moins tapageuse, par sa pose plus simple et plus noble.

Reliefs alexandrins ou romains ? — En archéologie aussi, il y a une question d'Égypte. M. Schreiber a jadis assigné une origine alexandrine à cette sculpture d'aspect pittoresque, rustique, idyllique, dont les échantillons les plus célèbres sont les deux grands reliefs qui ont passé du palais Grimani au musée de Vienne. M. Wickhoff (3), au contraire, a voulu faire honneur de ces

(1) Noter en outre que le bras gauche est défectueux à la hauteur du coude (à moins que je ne sois trompé par l'héliogravure).

(2) Je ne puis juger de l'attitude que par l'héliogravure de la planche XVI, où la statue présente le flanc gauche.

(3) W. von Hartel et F. Wickhoff, *Die Wiener Genesis*, p. 17 et suiv.

œuvres à l'art romain de l'époque d'Auguste. Mais M. Schreiber vient de riposter, d'un ton très énergique, avec une abondance de considérations générales et d'arguments de détail qui font douter que son contradicteur puisse jamais gagner le procès engagé (1). La place me manque pour résumer complètement cet article très nourri. J'en signalerai surtout la comparaison minutieuse, faite entre les reliefs Grimani, d'une part, et, d'autre part, la décoration de la cuirasse dans la statue d'Auguste au Vatican. M. Schreiber ne découvre que des différences (et avec raison, il me semble) entre ces deux sortes de sculptures que M. Wickhoff attribuait à la même époque et au même art. Une autre comparaison intéressante porte sur le bas-relief de Florence provenant de l'*Ara Pacis Augustae*, et sur le bas-relief du Louvre (2), trouvé à Carthage, qui offre un sujet identique. A l'encontre de l'opinion soutenue par M. Petersen (3) et adoptée par M. Wickhoff, M. Schreiber est d'avis qu'entre ces deux monuments c'est l'africain qui est l'original, et que l'italien n'en est qu'un froid et sec pastiche. Cette interversion des rangs me paraît pleinement justifiée (4).

Bronze alexandrin. — Au musée Gœthe, à Weimar, M. Michaëlis a tiré de l'ombre d'un coin d'armoire, où sa nudité indécente l'avait fait dissimuler, un petit bronze antique qui méritait d'être connu (5). Le personnage représenté est un de ces exotiques à teint foncé, dont le type curieux a souvent excité la verve des artistes alexandrins. Celui-ci, d'après ses traits et le genre de calotte qui lui coiffe la tête, paraît être un Bédouin. L'artiste l'a saisi dans un mouvement d'un réalisme tout à fait savoureux. Ce

(1) Th. Schreiber, *Die hellenistischen Reliefbilder und die augusteische Kunst* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896, p. 78-101).

(2) *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1838.

(3) E. Petersen, *Ara Pacis Augustæ* (*Rœm. Mittheil.*, IX, 1894, p. 171-228).

(4) Je signale la ressemblance certaine qui existe entre le personnage central du bas-relief du Louvre et la Lédæ assise sur un rocher, telle qu'on la voit sur un des miroirs de Boscoreale (pl. XX de la future publication de M. Héron de Villefosse [*Monuments Piot*, t. V]). Ce rapprochement me paraît ne pas être sans intérêt pour la thèse de M. Schreiber.

(5) A. Michaëlis, *Eine alexandrinische Erzfigur der Gœtheschen Sammlung* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XII, 1897, p. 49-54).

Bédouin vient évidemment d'avoir une querelle, sur un des quais du port d'Alexandrie, avec quelque portefaix ou calfat de son espèce; à bout de gros mots, il s'éloignait déjà, quand tout à coup, fouetté par une nouvelle injure de son adversaire, il s'est retourné violemment, la face rageuse, le bras droit tendu, la main fermée faisant la *fica*. C'est dans cette attitude sans noblesse, mais non sans accent, que l'artiste l'a fixé : la brusque volte-face de la tête et du torse, tandis que les jambes gardent encore la direction première, a été rendue de la façon la plus hardie et la plus vraie; rien de plus juste aussi que l'accord entre le geste énergique de la *fica* et l'expression de rage froide qui crispe le visage. Bref, la pochade est excellente.

Aigle en marbre. — « C'est un glorieux oiseau. Je l'admire et tout le monde l'admire comme il le mérite. Il n'y a jamais eu tant de vie et de feu, uni à tant de fini et de travail... » Voilà ce qu'écrivait, en 1745, Horace Walpole, au sujet d'un aigle antique qu'il venait d'acquérir (1). Le marbre avait été découvert en 1742 à Rome, près des thermes de Caracalla. Vendu une seconde fois en 1842, avec le reste des collections formées par Walpole, il est depuis ce temps en la possession de lord Wemyss, à Gosford (Longniddry). Il n'y a pas un mot à changer dans l'éloge que Walpole faisait de son acquisition. Le « glorieux oiseau », posé à terre, la tête tournée à droite, les deux ailes écartées du corps comme si elles allaient s'éployer, a vraiment la plus fière mine et la plus admirable allure; il n'a rien de conventionnel, rien d'héraldique; il est tout frémissant de vie jusques aux plumes de ses pattes, mais sa rude sauvagerie de rapace respire une impériale majesté. C'est la plus belle image de cette sorte que la sculpture antique nous ait transmise. A ce propos, M. Reinach fait observer que les figures d'aigle isolées et en ronde bosse sont fort rares, ce qui ajoute un nouveau prix au marbre de lord Wemyss. L'époque à laquelle il convient d'attribuer ce chef-d'œuvre — car c'en est un en son genre — paraît être celle des premiers Césars.

(1) S. Reinach, *Aigle en marbre, de la collection de lord Wemyss* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 39-50, pl. IV).

Statue-fontaine. — Dans une statue mutilée du Louvre, que l'on avait jusqu'à présent étiquetée *Danseuse* (1), M. Michon a reconnu une *Verseuse d'eau* (2). C'est une statue-fontaine. Elle représente, avec des proportions demi-nature, une femme debout, élégamment drapée, soutenant de son bras droit levé le poids d'un vase dont elle était censée verser le contenu dans une large patère que présentait la main gauche. Un tuyau invisible, transperçant la statue, amenait effectivement de l'eau dans la patère. L'œuvre date de l'époque romaine; mais M. Michon a très justement indiqué que le motif traité venait de beaucoup plus loin, et qu'on pouvait même le rattacher, en tant qu'arrangement de lignes, à certains athlètes de Polyclète et à l'*Hermès* de Praxitèle.

Statuette de Bacchus. — Sur une colline proche de Vertault (Côte-d'Or), s'élevait la ville antique de *Vertillum*; des fouilles fructueuses ont été faites sur cet emplacement par la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine. Parmi les objets recueillis, un des plus intéressants est une statuette en bronze, haute de près de 0^m40, qui représente Bacchus enfant (3). Le petit dieu est debout, presque entièrement nu, car tout son vêtement se réduit à une étroite peau de bête, passée en travers de la poitrine; il tient dans la main droite abaissée un quatrefeuille, et du bras gauche levé il s'appuyait sur un thyrses aujourd'hui disparu; ses pieds sont chaussés de minces sandales; une guirlande de lierre mêle gracieusement ses feuilles et ses baies aux boucles molles de l'épaisse chevelure. La statuette, sans être un chef-d'œuvre, a cependant un prix particulier, d'abord parce que le sol de la Gaule ne nous en a pas conservé beaucoup qui lui soient supérieures ou égales, et secondement parce que, dans l'art antique en général, les figures isolées de Bacchus enfant sont peu fréquentes.

(1) *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 2439.

(2) E. Michon, *Jeune fille drapée : statue-fontaine* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 167-175, pl. XIX).

(3) A. Héron de Villefosse, *Bacchus enfant, statuette de bronze* (*Monuments Piot*, III, 1896, p. 51-58; pl. V):

Patine du bronze. — C'est une question délicate à trancher, si les belles colorations vertes, bleues ou noires qui ajoutent tant de prix à certains bronzes antiques ne sont que des oxydations d'un genre particulier, dues à des circonstances favorables, ou bien ont été voulues et préparées par l'artiste lui-même, qui les aurait obtenues soit grâce à un alliage spécialement calculé pour cette fin, soit par l'application d'une sorte de vernis et de teinture artificielle. L'une et l'autre opinion ont été soutenues dans deux mémoires qu'a publiés successivement la *Revue archéologique* (1). M. de Villenoisy ne voit dans les patines les plus belles et les plus fines que des oxydations heureuses, produites uniquement par l'influence de l'air ou du sol; je crois qu'au contraire elles ne sont pas du tout un effet du hasard, mais bien de l'art, d'un art spécial aux bronziers antiques et du reste fort mal connu de nous. Certaines découvertes nouvelles viennent à l'appui de mon opinion. Il paraît que tous les bronzes découverts à Delphes sont abominablement oxydés, sauf la statue dédiée par *Polyzalos*, qui est recouverte d'une patine admirable et fort bien conservée, malgré l'humidité de la terre à l'endroit où la statue a été découverte. Cette différence d'état entre des objets de même matière, trouvés dans le même lieu et sur lesquels les influences soit de l'air, soit du sol, ont dû être sensiblement les mêmes, ne saurait s'expliquer, semble-t-il, que par une différence originelle, inhérente aux objets et totalement indépendante des causes extérieures d'oxydation (2).

(1) F. de Villenoisy, *La patine du bronze antique* (*Rev. arch.*, 1896, I, p. 67-71 et 194-212); H. Lechat, *La patine des bronzes grecs* (*Ibid.*, 1896, II, p. 331-342).

(2) M. George Foucart a bien voulu me signaler le passage suivant, relatif aux bronzes égyptiens: « Beaucoup des plus soignés résistent d'une manière étonnante à l'humidité et s'oxydent très difficilement; on les frottait encore chauds d'un vernis résineux, qui en remplissait les pores et laissait à la surface une patine inaltérable. » (Maspero, *L'Archéologie égyptienne*, p. 289). — Le caractère artificiel de la patine des bronzes égyptiens mérite d'autant plus notre attention dans le sujet présent, que c'est d'Égypte probablement, par l'intermédiaire des sculpteurs samiens du VI^e siècle, que se propagèrent en Grèce les procédés perfectionnés de la fonte du bronze (cf. Beulé, *Hist. de l'art grec avant Périclès*, p. 338; Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, I, p. 158).

III. FIGURINES DE TERRE CUITE.

Quadriges archaïques. — M. Perdrizet a publié un précieux petit monument, qui doit provenir de Tanagra et qui est aujourd'hui au Musée national d'Athènes (1). C'est un char attelé de quatre chevaux et monté par deux guerriers. Bien que l'exécution soit grossière, telle qu'on peut l'attendre d'un humble céramiste du VIII^e ou du VII^e siècle avant J.-C., les détails principaux y sont tous indiqués avec exactitude ; la conservation de l'objet est du reste excellente, et ses couleurs mêmes ont subsisté. Voilà une image authentique du char de guerre grec, à l'époque archaïque. Le harnais des deux guerriers est du plus grand intérêt : l'un, le maître, est casqué et tient au bras gauche un grand bouclier rond, du type dorien ; l'autre, l'écuyer ou cocher, a la tête nue et il porte, attaché à son cou et rejeté sur son dos, un long bouclier ovale, d'un modèle particulier à la Béotie et que l'on retrouve sur quantité de monnaies béotiennes. On dirait d'une carapace de tortue qui recouvre l'homme par derrière et le protège ; et c'était là, en effet, le moyen le plus simple de le protéger sans intervention de ses mains occupées à tenir les quatre paires de rênes.

Boulangères de Tanagra et d'Érétrie. — Le Musée national d'Athènes possède deux groupes en terre cuite, sommairement modelés à coups de pouce, où l'on voit de petites poupées féminines qui s'occupent à la fabrication du pain (2). M. Courouniôtis vient de les commenter avec force détails, et l'on peut trouver que la verbosité de son commentaire n'est pas sans étouffer et même sans écraser ces pochades amusantes, curieuses, instructives, mais qui ne sont en somme que des pochades (3). Des scènes de boulangerie aussi complètes que celles-là sont d'ailleurs rares ; d'ordinaire, le modeleur détachait un épisode particulier, un per-

(1) P. Perdrizet, Τέθριππον πῆλινον (Ἐφημ. ἀρχ., 1896, p. 57-64, pl. III).

(2) Cf. J. Martha, *Catal. des figur. en terre cuite de la Société archéologique*, n^{os} 39 et 40.

(3) C. Courouniôtis, Πήλινα ἀρτοποιεῖα (Ἐφημ. ἀρχ., 1896, p. 201-216, pl. XI-XII).

sonnage unique, qu'il traitait alors dans de plus grandes proportions. Ainsi, l'on connaissait depuis longtemps une terre cuite de Chalcis, représentant une femme penchée sur un pétrin circulaire et pétrissant la pâte à deux mains (1). Les fouilles exécutées en 1888 à Tanagra et à Érétrie ont donné au musée d'Athènes trois autres figurines du même genre, que M. Courouniôtis a aussi publiées : deux d'entre elles sont des pétrisseuses, courbées sur le petit pétrin rond ; la troisième est une femme debout, portant sur un gros plateau de bois, muni d'un manche, une galette de pâte qu'elle va enfourner. Ces statuettes, d'un travail peu poussé, mais vivement enlevées avec une verve spirituelle et un juste sentiment des poses et des gestes, doivent appartenir aux premières années du v^e siècle avant J.-C.

Terres cuites d'Égine. — Elles sont six, trouvées dans un même tombeau, à Égine, et abritées aujourd'hui dans une même vitrine, au Louvre ; M. Collignon nous les présente (2). D'abord, une joueuse de cithare, debout, le pied gauche posé sur un support, la tête couronnée d'un élégant édifice de cheveux et de fleurs, nue jusqu'au bas des reins et même un peu plus bas, aussi agréable à voir que sa musique devait être agréable à entendre. Autre joueuse de cithare, plus pudiquement vêtue, et sagement assise, mais si jolie de minois qu'un petit Amour est venu naturellement s'asseoir à côté d'elle. Une charmante danseuse, qui sait elle-même « accompagner sa danse » ; elle tient pour cela dans chaque main des crotales, d'une forme curieuse. Puis deux Amours ailés : l'un tout nu, assis, jouant de la cithare ; l'autre debout, drapé dans une ample étoffe, esquissant un pas de danse en levant sa cithare au bout de son bras gauche. Enfin un petit homme grotesque, un bouffon, dansant le « cancan » avec accompagnement de crotales. Soit au total trois femmes, deux Érôs, un bouffon, qui se classent professionnellement en trois danseurs ou danseuses et trois musiciennes ou musiciens. Quel que fût l'ha-

(1) Cf. Martha, *op. laud.*, n° 643.

(2) M. Collignon, *Les nouveaux achats du Louvre : Orchestre et danseurs, figurines de terre cuite grecques* (*Revue de l'art ancien et moderne*, 1897, I, p. 19-24, planche).

bitant du tombeau d'Égine, cet homme assurément aimait la musique et la danse ; il avait aimé ces plaisirs pendant sa vie, et on lui en avait assuré la perpétuité, dans la mesure possible, après sa mort. Il est remarquable que, de ces six terres cuites, les trois femmes rappellent surtout le genre de Tanagra, tandis que les deux Amours et le bouffon sont bien plus apparentés aux produits de Myrina. Du reste, toutes les six doivent avoir été fabriquées à Égine même, au III^e siècle avant J.-C.

IV. PEINTURE.

Peintures sur marbre. — Ce ne sont plus guère aujourd'hui que des dessins, à peine teintés par places d'un vague reste de couleurs ; mais leur haute antiquité et la rareté des œuvres de cette sorte leur donnent un certain prix (1). Le premier de ces monuments est un disque votif de 0^m27 de diamètre, qui doit provenir de l'Attique ; il est conservé au Musée national d'Athènes (2). On y voit (non sans peine aujourd'hui) un vieillard de profil, assis sur une chaise, les pieds nus, le corps drapé dans son manteau, la chevelure longue descendant jusque sur le dos, la barbe longue aussi et effilée en pointe provoquante. Une inscription formant un vers hexamètre, gravée en demi-cercle sur le bord supérieur du disque, nous apprend que ce vieillard est le « savant médecin » Æneios, lequel doit être un membre de la célèbre famille des Asclépiades de Cos, d'où sortit au V^e siècle Hippocrate. Néanmoins, je ne puis admettre que la figure soit un portrait ; c'est la représentation convenue d'un homme de soixante ans, dont l'inscription seule, et non la ressemblance des traits, a fixé l'identité. Le disque, en marbre de Paros, a été peint vers la fin du VI^e siècle avant J.-C. — L'autre monument est un petit fragment d'un bouclier, en marbre de Paros également ; il est possible que ce bouclier ait appartenu à une statue d'Athéna, possible aussi qu'il ait constitué une offrande isolée. La face extérieure était décorée de

(1) H. Dragendorff, *Zwei altattische Malereien auf Marmor* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XII, 1897, p. 1-8, pl. I-II).

(2) *Catalogue* de 1892, n^o 98.

serpents en reliefs, ce qui indique qu'elle était recouverte de l'égide, avec le Gorgoneion au milieu. L'autre face était peinte : sur le fragment qui subsiste, on distingue encore le torse et la tête d'une Victoire ailée, vêtue du chiton et de l'himation, la chevelure serrée dans un lacin de bandelettes, les deux ailes symétriquement déployées, le bras droit tendu horizontalement en avant, le gauche allongé dans la direction du sol. Tous ces détails rappellent aussitôt l'attitude bien connue des nombreuses statues de Victoires archaïques. Il ne peut donc s'agir, à mon avis, que d'une Victoire qui court, et non pas qui vole. La figure est dessinée d'un trait fin et charmant, dont on ne retrouve l'analogie que sur les beaux vases attiques de la même époque, c'est-à-dire du commencement du v^e siècle avant J.-C.

Peintures de Pompéi. — La riche maison des Vettii, découverte à Pompéi en 1894-1895, renferme de nombreuses et belles peintures murales, qui ont gardé la plupart une fraîcheur et un éclat remarquables (1). Plusieurs d'entre elles ressortissent à ce qu'on appelle le « troisième style » ; mais c'est au « quatrième style » qu'appartiennent une série de tableaux excellents, tels que le *Supplice de Dirce*, *Hercule étouffant les serpents*, la *Punition de Penthée*, *Kyparissos et le cerf blessé*, etc. Un tableau représentant le *Supplice d'Ixion* offre un sujet nouveau pour Pompéi ; et enfin il y en a trois dont l'intérêt mythologique n'est guère moindre que la valeur artistique : l'un représente *Apollon et Artémis triomphant de Python*, on peut interpréter le deuxième comme *Agamemnon sacrifiant la biche substituée* ; à *Iphigénie*, et le troisième s'appellera *Iphigénie en Tauride*. A côté de ces graves peintures, d'autres plus frivoles représentent un bataillon de petits Amours jouant entre eux et déployant dans leurs jeux toute la grâce naturelle à cette marmaille ailée et divine ; ou bien, avec une

(1) Cf. *Arch. Anzeiger*, 1895, p. 119-121, avec une gravure (Herrlich) ; A. Mau, *Scavi di Pompei 1894-1895* (*Röm. Mittheil.*, XI, 1896, p. 3-97, pl. I-II) ; A. d'Agout, *La maison des Vettii à Pompéi* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1896, I, p. 255-266 : l'article vaut surtout par son abondante illustration) ; Talfourd Ely, *Pompeian paintings and their relation to Hellenic masterpieces, with special reference to recent discoveries* (*Journ. hell. stud.*, XVI, 1896, p. 143-157, trois gravures) ; *Arch. Anzeiger*, 1896, p. 206-207 (Herrlich).

gravité encore plus amusante que leur gaieté, faisant besognes d'orfèvres (1), de teinturiers, de forgerons, etc. : cela n'est pas très nouveau, mais c'est toujours joli. — Ces décorations de la maison des Vettii ont bien choisi leur moment pour revenir au jour ; car voici qu'on retourne avec curiosité à l'étude des peintures de Pompéi, et l'on y découvre des choses jusque-là inaperçues ou mal interprétées et qui sont vraiment extraordinaires. D'un séjour prolongé qu'il a fait dans la ville morte, un peintre, M. Gusman, a rapporté une quarantaine d'aquarelles d'après des portraits pompéiens (2). Comme il voulait mettre à l'exécution de ses copies la plus scrupuleuse fidélité, il examina de très près et en praticien (ce dont, malheureusement, bien peu d'archéologues sont capables), la facture et la couleur des originaux ; et il a recueilli ainsi maintes observations pleines d'intérêt sur la technique des peintres pompéiens ; mais le plus étonnant est qu'il a constaté chez quelques-uns l'emploi de procédés analogues à ceux de l'impressionisme, de l'illusionisme, du pointillisme contemporains. Et l'on ne doit pas supposer que M. Gusman a mal vu, puisque M. Wickhoff, de son côté, a vu les mêmes choses et les proclame (3). La découverte est curieuse. On a beau savoir que les « anciens » ne sont pas ce qu'un vain peuple pense et qu'il faut s'attendre à tout de leur part ; on reste pourtant un peu interloqué d'apprendre qu'il n'est pas déraisonnable, à propos de certaines peintures de Pompéi, de citer telle ou telle toile du legs Caillebotte et d'évoquer dans sa mémoire les petites hachures (4)

(1) On a dit qu'il serait plus exact de voir dans ces prétendus *orfèvres* des Amours *monnayeurs* ; mais M. Blanchet (*Rev. numism.*, 1896, p. 360) rejette cette nouvelle interprétation, et je crois qu'il a raison.

(2) P. Gusman, *Quelques peintures de Pompéi* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1896, II, p. 190-202, avec plusieurs gravures et une phototypie en couleurs). — La collection d'aquarelles de M. Gusman a été acquise par l'État pour la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts à Paris.

(3) Cf. la préface écrite par M. Wickhoff pour la nouvelle édition de la *Genèse de Vienne* (Vienne, 1895).

(4) Cochin fils et Bellicard (*Observations sur les antiquités d'Herculanum* [1754], p. 43), parlant de certains tableaux antiques d'Herculanum, avaient dit déjà : « La façon de peindre en est le plus souvent *par hachures*, quelquefois fondue ; ils sont presque tous *très peu finis*, et peints à peu près *comme nos décorations de théâtres*... »

rouges, vertes, bleues des tableaux de M. Henri Martin. Il est piquant de constater que ces pauvres « anciens », tellement vieux par définition, ont été parfois plus « modernes » que ne le furent les modernes eux-mêmes jusqu'à ces dernières années.

V. CÉRAMIQUE, VASES PEINTS.

Poteries d'Aphidna. — Aphidna est une ancienne localité de l'Attique, située dans la dépression entre le Parnès et le Pentélique, un peu au nord de la ligne droite qui unirait Rhamnonte et Marathon. M. Wide y a exploré en 1894 un tumulus qui renfermait treize tombeaux (1). Les objets recueillis paraissent témoigner d'une civilisation très reculée, antérieure à l'usage du fer, et que M. Wide croit être pré-mycénienne. Les plus intéressants sont des vases d'argile grise qui, par la couleur et la technique, rappellent certaines poteries primitives, découvertes surtout dans les îles de l'Archipel : ce sont des échantillons de la céramique indigène préhistorique. Quelques-uns de ces vases sont décorés de traits incisés et ressortissent au style géométrique. M. Wide part de là pour exposer ses idées sur l'origine de ce style. D'après lui, l'origine en serait dans la Grèce même; les Doriens y seraient étrangers; le géométrique compliqué du Dipylon ne serait que le développement du géométrique simple d'Hissarlik, de Théra et d'Aphidna; quelques fragments d'Aphidna fourniraient la transition nécessaire entre la période enfantine (pour ainsi dire) et la période artistique de ce genre de décoration. — Il n'est pas impossible que M. Wide se soit exagéré l'importance des poteries découvertes par lui, qu'il les ait un peu vieilles pour les besoins de sa thèse, qu'il ait trop atténué l'énorme différence qu'il y a entre l'ornementation compliquée d'un vase du Dipylon et des argiles où tout le décor consiste en quelques traits réguliers juxtaposés enfantinement. Néanmoins, l'idée de l'origine autochtone, et non dorienne, du style géométrique paraît devoir faire son chemin; elle a du reste été exposée déjà, avec beaucoup

(1) S. Wide, *Aphidna in Nordattica* (*Athen. Mittheil.*, XXI, 1896, p. 385-409, pl. XIII-XV).

de netteté, par M. Helbig dans son mémoire *Sur la question mycénienne* (1).

Poteries à reliefs. — M. Pottier, dès 1888 (2), a établi d'une façon définitive que l'invention des vases à reliefs était grecque, non étrusque. Depuis lors, de nombreux documents nouveaux sont venus s'ajouter à ceux que M. Pottier avait réunis à l'appui de sa thèse. M. Pollak, au cours d'un voyage à travers l'Archipel, a trouvé dans l'île de Milo un fragment de vase archaïque à reliefs, dont le décor rappelle certaine partie de la frise d'Assos : la fuite des Centaures (3). M. Dümmler publie trois autres fragments, conservés au Musée national d'Athènes, lesquels proviennent de la région d'Acanthos, dans la presqu'île de Cnide (4). Il est à remarquer qu'un fragment de la même provenance avait été déjà mentionné par M. Pottier (5). Ceux que M. Dümmler vient de faire connaître présentent dans les détails du décor plusieurs particularités intéressantes (6).

Alabastre corinthien. — Ce petit vase, remarquable par le sujet de la peinture dont il est décoré et par les inscriptions qui désignent les personnages représentés, provient de Samothrace et c'est à Imbros que M. de Ridder l'a rencontré (7). On y voit trois

(1) Pages 40-41.

(2) E. Pottier, *Les vases archaïques à reliefs* (*Bull. corr. hell.*, XII, 1888, p. 491-509); *Vases à reliefs provenant de Grèce* (*Monuments grecs*, II, nos 14-16, 1885-1888, p. 43-59, pl. VIII).

(3) L. Pollak, *Von griechischen Inseln* (*Athen. Mittheil.*, XXI, 1896, p. 188-228, pl. IV-V; le fragment en question est décrit aux pages 216-217 et reproduit pl. V, fig. 1).

(4) F. Dümmler, *Pithosfragmente aus Datscha* (*Athen. Mittheil.*, XXI, 1896, p. 229-236, pl. VI).

(5) Cf. *Monuments grecs*, endroit cité, p. 55, n° 13.

(6) Cf. aussi H. S. Jones, *A greek goldsmith's mould in the Ashmolean Museum* (*Journ. hell. stud.*, XVI, 1896, p. 323-334). Il s'agit d'un petit moule rectangulaire qui porte, gravés en creux sur ses quatre faces, une suite de sujets dans le style archaïque. Il a été acheté à Corfou et est aujourd'hui conservé à Oxford. Ce moule devait servir à travailler au repoussé des feuilles d'or ou de bronze pour ceintures, diadèmes, etc. Mais il donne une idée exacte du genre de moules employés dans la céramique commune à décor en relief.

(7) A. de Ridder, *Une représentation d'Amazones sur un vase corinthien* (*Rev. des Universités du Midi*, II, 1896, p. 385-392).

guerrières, Ἀνδρομέδᾶ, Ἀλκινόα et Ἀγγισιμάχᾶ (tous noms nouveaux dans l'onomastique des Amazones), combattant, l'une avec l'arc et ses deux compagnes avec la lance, contre Hercule et deux autres héros de qui les noms, Διόλας et Μενόιτας, ne sont probablement que des formes altérées d'Ἰόλαος et Μενόιτιος. Le costume des trois guerrières est l'habituel costume féminin qu'on voit sur beaucoup de vases corinthiens du même temps (première moitié du VI^e siècle); cela même fait qu'il est exceptionnel pour des Amazones. Enfin, cet alabastré est le premier vase corinthien où l'on trouve représenté le combat d'Hercule et des Amazones; jusque-là on aurait pu croire que ce sujet était resté étranger aux céramistes de Corinthe. C'est pourquoi M. de Ridder admettrait volontiers que l'objet fut fabriqué, non à Corinthe, mais à Samothrace où il a été trouvé : hypothèse superflue, à mon avis, et peu vraisemblable.

Plaques d'argile peintes. — A Corinthe, en 1879, on découvrait d'un seul coup plus de mille fragments de *pinakes* du VI^e siècle avant J.-C., dont la presque totalité furent acquis par le musée de Berlin. M. Furtwängler les catalogua, en rajusta ensemble quelques-uns, puis déclara que les autres étaient et ne pouvaient que rester isolés. Là-dessus, quatre planches des *Antike Denkmæler* furent consacrés à la publication des morceaux les plus intéressants (1). Mais, ces temps-ci, on eut lieu de soupçonner à Berlin que le classement de M. Furtwängler n'avait peut-être pas été fait avec tout le soin que l'auteur assurait y avoir mis. On y regarda de plus près, et, à ce que nous apprend M. Pernice (2), on découvrit que sur les 614 fragments catalogués, il y en avait 169 (plus du quart) qui se raccordaient soit entre eux, soit avec certains de ceux que M. Furtwängler avait négligés comme « insignifiants », et que, parmi ces 240 « insignifiants », 79 se rajustaient de manière à former 28 pièces distinctes, et qu'enfin 16 inscriptions de plus étaient à relever. Bref, il n'est que trop bien établi que le catalogue de M. Furtwängler a été fait avec

(1) *Ant. Denkm.*, I, pl. VII-VIII; II, pl. XXIII-XXIV.

(2) E. Pernice, *Die Korinthischen Pinakes im Antiquarium der kœniglichen Museen* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XII, 1897, p. 9-48).

une précipitation fâcheuse ; M. Pernice a dû le refaire en grande partie, et les *Denkmæler* doivent aussi publier des planches nouvelles qui compléteront et corrigeront les précédentes. Cette petite mésaventure ne pourrait-elle pas inspirer à M. Furtwængler désormais, pour les erreurs d'autrui, un peu de l'indulgence dont il a besoin lui-même aujourd'hui ?

Canthare attique. — Il est en morceaux, mais les morceaux en sont bien beaux. C'était un magnifique vase à figures noires, rehaussées d'engobes blancs et rouges ; il date du milieu du vi^e siècle environ, et M. Hartwig ne craint pas de l'attribuer au grand maître céramiste, Néarchos (1). Offert par son auteur même à Athéna, ainsi qu'en témoigne un lambeau d'inscription, c'est dans les fouilles de l'Acropole d'Athènes qu'il a été retrouvé. La peinture représentait le combat des dieux et des géants, composé d'une façon singulièrement vivante et tumultueuse. Au nombre des combattants se trouve Éole, qui pour armes dispose des Vents. Il les a sous sa main, enfermés dans deux outres en peau de bouc, qu'il ouvre et ferme à volonté, dirigeant comme avec un soufflet la tempête sur ses adversaires. Il est posté à la lisière du champ de bataille, car c'est à grande distance qu'il combat : la nature de ses armes le veut ainsi ; ses deux outres, remarque plaisamment M. Hartwig, sont l'« artillerie » de cette bataille fabuleuse. Cette représentation, jusqu'à présent inconnue dans la peinture de vases, a d'autant plus d'intérêt que pareil détail existe dans la Gigantomachie du Trésor des Siphniens (ou des Cnidiens), récemment exhumé à Delphes : là aussi, à une des extrémités de la composition se retrouve le canonnier Éole, avec ses deux outres chargées de vent.

Andocide. — On connaît six vases signés du peintre Andocide ; à ceux-là peuvent s'en joindre plusieurs autres non signés, que le style de leurs peintures permet d'attribuer au même maître. M. Norton a fait de ces vases une étude détaillée, qui l'a induit ensuite à quelques considérations, un peu superficielles, sur

(1) P. Hartwig, *Une gigantomachie sur un canthare de l'Acropole d'Athènes* (*Bull. corr. hell.*, XX, 1896, p. 364-373, pl. VI-VII).

Andocide (1). L'époque moyenne de l'artiste peut être fixée au troisième quart du vi^e siècle (550-525) ; son style se rapproche de celui d'Amasis plutôt que d'Exékias ou de tout autre. M. Norton termine son article en recherchant quelle a pu être l'origine de la technique à figures rouges. Il juge qu'elle ne dérive nullement de la technique à figures noires, et, reprenant avec plus de décision un avis déjà exprimé par M. Six (2), il admet qu'elle est apparentée de très près à celle des vases polychromes sur fond noir.

Vase à figures noires. — On pourrait énumérer une vingtaine de vases à figures noires avec des peintures représentant des vaisseaux de guerre. Mais les représentations de vaisseaux marchands sont beaucoup plus rares. On n'en citait jusqu'à présent qu'un seul exemple, au Musée britannique ; un des musées les moins connus de l'Europe, le *Museum Meermanno-Westreenianum*, à La Haye, en possède un second, que M. Cecil Torr vient de publier (3). Le vase, qui est une sorte de *calpis*, est fort bien conservé ; les moindres détails de la peinture sont demeurés très nets : c'est là un précieux document de plus pour les études d'archéologie navale.

Lécythes attiques. — M. Bosanquet a distingué dans quelques musées et collections privées une douzaine de lécythes qui ont entre eux les ressemblances les plus marquées tant pour leur technique que pour les sujets qui les décorent et les inscriptions qui y sont jointes (4). Aussi doit-on les attribuer à un même centre de fabrication et probablement au même atelier. Il découle de là une conséquence importante. Ces lécythes ont été trouvés en des endroits fort divers : en Attique, à Érétrie, à Géla et en Campanie ; mais leurs inscriptions témoignent qu'ils sont tous d'origine athénienne. Il est donc établi qu'Athènes exportait des lécythes, et cela donne des doutes sérieux sur l'existence de la

(1) R. Norton, *Andokides* (*American Journ. arch.*, XI, 1896, p. 4-41).

(2) Cf. *Gaz. arch.*, 1888, p. 193 et suiv., 281 et suiv.

(3) C. Torr, *Un vase peint à La Haye* (*Rev. arch.*, 1896, II, p. 91-94).

(4) R. C. Bosanquet, *On a group of early attic lekythoi* (*Journ. hell. stud.*, XVI, 1896, p. 164-177).

fabrique d'Érétrie, à laquelle on s'est trop pressé de croire (1). Le groupe de vases publiés par M. Bosanquet paraît appartenir au deuxième quart du v^e siècle; ils font, dans l'histoire de la céramique, un trait d'union entre les coupes à fond blanc de style sévère et les lécythes blancs à représentations funéraires étudiées autrefois par M. Pottier. Les scènes qu'on y voit représentées sont la plupart empruntées à la vie domestique; on y trouve déjà ces motifs gracieux et simples que les sculpteurs de bas-reliefs funéraires ont si souvent répétés à partir de la fin du v^e siècle, et dont la stèle d'*Hégésô* demeure le modèle le plus exquis.

Skyphos attique. — M. Hartwig a patiemment rapproché quelques fragments d'un vase à figures rouges, qui ont été trouvés à plusieurs années d'intervalle dans les fouilles d'Éleusis (2). Il s'en faut de beaucoup que l'objet soit complet; du moins peut-on à présent reconnaître le sujet et juger du style de la peinture. Elle représentait l'enlèvement de Coré par Hadès, en présence d'Éros, d'Hermès et de plusieurs autres divinités, dont l'une peut être Déméter et une autre doit être Hécate ou Artémis. Le char et les deux chevaux du ravisseur sont déjà à demi enfoncés dans le sol; on les voit disparaître au milieu des mottes de terre, soulevées et agitées comme des flots. Le vase devant être daté du milieu du v^e siècle environ, c'est dans l'œuvre de Micôn ou de Polygnote qu'on est tenté de chercher le prototype de cette intéressante peinture, aussi curieuse par les détails du sujet que remarquable par la beauté du dessin. Une inscription gravée à la pointe nous apprend que ledit vase avait été consacré dans le sanctuaire d'Éleusis par une femme nommée Anthippé.

Cratère attique. — Nous ne possédons que des fragments de l'*Andromède* d'Euripide, jouée en 412 avant J.-C. D'après M. Bethe, c'est de la représentation de cette pièce que se serait inspiré le peintre d'un beau cratère attique, de la fin du v^e siècle, conservé aujourd'hui au musée de Berlin (3). Bien entendu, il

(1) Cf. un de mes précédents *Bulletins : Rev. ét. gr.*, VIII, 1895, p. 439.

(2) P. Hartwig, *Der Raub der Kora auf einem Vasenbilde in Eleusis* (*Athen. Mittheil.*, XXI, 1896, p. 377-384, pl. XII).

(3) E. Bethe, *Der Berliner Andromedakrater* (*Jahrbuch arch. Inst.*, XI, 1896,

s'agit, non d'une reproduction exacte de l'aspect qu'offrait la scène à un moment donné, mais d'une libre composition où sont groupés les personnages principaux du drame. On peut tirer de là des inductions intéressantes sur la pièce perdue, notamment sur la nature du chœur. Un autre motif d'intérêt est que plusieurs des personnages portent leur costume de théâtre, et si l'on compare à ce point de vue le cratère de Berlin avec la célèbre amphore de Ruvo, au musée de Naples, où sont réunis les acteurs d'un drame satyrique (1), on a la preuve matérielle qu'il n'existait à Athènes aucune différence, pour le costume, entre les acteurs de la tragédie et ceux du drame satyrique.

VI. ORFÈVRERIE.

Goryte de Nicopol. — Les fouilles opérées en 1862-1863 par la Commission archéologique russe, dans le grand tumulus de Tchertomlysk, près Nicopol, sur le Dniepr, ont amené la découverte de plusieurs objets antiques d'un grand prix, au premier rang desquels brille le *goryte*, dit de Nicopol. Le mot *goryte* désigne un étui en cuir, spécial aux populations scythes, où l'on enfermait à la fois l'arc et les flèches. Mais ce qu'on appelle « le *goryte* de Nicopol » n'est pas un *goryte* complet; c'est seulement une feuille d'or, travaillée au repoussé, qui revêtait la face extérieure de l'étui, et la magnificence d'un tel revêtement dit assez que le Scythe enseveli à Tchertomlysk était un seigneur considérable. Ce précieux monument, qui n'était connu jusqu'à ce jour que par un dessin plus soigné que vraiment fidèle, vient d'être publié en héliogravure d'après une photographie par M. Th. Reinach (2). Le sujet principal de la décoration, divisé en plusieurs scènes sur deux bandes superposées l'une à l'autre, ne se laisse pas deviner sans peine. Mal expliqué d'abord par le trop savant

p. 292-300, pl. II). — Cf. *Arch. Anzeiger*, 1896, p. 204-205 : reproduction et commentaire de la peinture d'un vase apulien où M. Trendelenburg reconnaît aussi un épisode de l'histoire d'Andromède.

(1) Cf. *Monumenti dell' Inst.*, III, pl. XXXI.

(2) Th. Reinach, *Le goryte de Nicopol et la tiare d'Olbia* (*Rev. arch.*, 1896, II, p. 145-158, pl. XIV-XV).

et trop ingénieux Stéphanie, qui y chercha, selon son habitude, midi à quatorze heures, il semble avoir été enfin compris par M. Carl Robert, — au moins en gros : car j'avoue que, malgré les explications de M. Robert, même revues et corrigées par M. Reinach, plus d'un détail reste pour moi encore très obscur. L'histoire représentée est celle d'Achille à Skyros, laquelle avait fourni à Polygnote le sujet d'un tableau : c'est ce tableau qu'aurait pris pour modèle l'auteur du goryte. M. Reinach pense que cet orfèvre vivait au III^e siècle avant J.-C. ; il montre aussi que l'hypothèse émise jadis par Rayet, à savoir que l'orfèvre devait travailler à Olbia, est aujourd'hui confirmée par les nombreuses analogies de motifs qu'on relève entre le goryte de Nicopol et la tiare d'Olbia. Le décorateur de la tiare a dû également s'inspirer de compositions picturales, mais d'un autre peintre que Polygnote et très postérieur à lui ; la différence entre les peintures originales qu'ont copiées les deux orfèvres ne fait que rendre plus significatives les ressemblances entre leurs procédés, et l'on est ainsi amené à supposer que les deux bijoux sont sortis du même atelier et sont contemporains ; il devient alors probable que tous les deux proviennent de la même sépulture, c'est-à-dire que la tiare aurait été exhumée clandestinement de ce même tumulus de Tcherptomlysk où les fouilles officielles ont fait découvrir le goryte. — N'oublions pas que tout cela est hypothèse. Quant à l'époque où furent fabriqués goryte et tiare, mon impression est que la date proposée par M. Reinach est trop élevée, au moins d'un siècle. Lorsqu'on songe pourtant que le « décret de Prôtogénès » aurait pu être daté, et que, s'il l'était, tout le monde serait d'accord!...

Tiare d'Olbia. — M. von Stern, directeur du musée d'Odessa, vient de faire des révélations sensationnelles sur les « antiquités » variées qui se fabriquent à Otschakow, ou qui du moins, si elles ne s'y fabriquent pas toutes, y sont centralisées dans la boutique des frères Hochmann ou Gauchmann (1). Les fournisseurs de ces industriels perfectionnent leurs procédés d'année en année, paraît-il ; et ils ont fini par produire un chef-d'œuvre : la

(1) *Die Tiara des Saitaphernes und die Goldfälschungen in Südrussland* (Berl. phil. Wochenschrift, 1897, n° 24, p. 764-768).

Tiare de Sætapharnès (1). Car cette tiare est fausse, M. von Stern n'en a jamais douté; il connaît le faussaire, un ouvrier ciseleur nommé Rachoumowski, qui travaille mystérieusement dans un faubourg d'Odessa, et qui a les murs de sa chambre « couverts d'excellents dessins de palmettes antiques ». Rachoumowski se défend, il est vrai, d'avoir exécuté la tiare (« N'avouez jamais! » ce doit être le premier précepte du métier de faussaire); mais du reste, il se déclare capable de faire aussi bien... — Ce qui m'a paru le plus notable dans la longue note de M. von Stern, c'est la déclaration que, malgré tout, son enquête sur la fausseté de la tiare n'a pas donné de résultat. Il existe à Otschakow une fabrique d'« antiquités », c'est entendu; il y en a d'autres, bien plus actives et plus dangereuses, à Rome, à Naples, à Athènes. Qu'est-ce que cela prouve? Qu'il y a par le monde de faux antiques et des faussaires? On le savait déjà. Cela ne porte aucune atteinte à l'authenticité de la tiare. Quant aux anecdotes sur Rachoumowski et les frères Hochmann ou Gauchmann, il est trop visible qu'elles ne constituent pas des arguments: s'il plaisait demain au sieur Rachoumowski de se dire l'auteur de la tiare, faudrait-il donc le croire sur parole? Mais j'entrevois un assez bon moyen d'en finir avec cette question irritante. M. von Stern affirme, comme l'ont fait avant lui M. Wesselowsky et M. Furtwængler, que la tiare a été fabriquée par un faussaire d'Otschakow ou d'Odessa. Les bijoux faux, diadèmes, couronnes, fourreaux de glaives, etc., sortis de la même officine, ne sont pas tous inconnus; il en existe des photographies. Eh! bien, qu'une Revue d'archéologie se dévoue, qu'elle publie tous ces petits chefs-d'œuvre de l'astuce contemporaine, qu'elle ne plaigne pas la dépense et nous donne les meilleures reproductions possibles; on comparera avec la tiare et on jugera. Quelque supériorité d'exécution qu'on reconnaisse à cette dernière, elle devra toujours montrer une certaine ressemblance de style avec les aînés de sa famille. Ce que je demande donc, c'est un *Corpus* des faux antiques de Rachoumowski et C^{ie}; on verra d'un coup d'œil si la tiare est déplacée ou non dans cette société. Un tel moyen de contrôle remplacerait avantageusement les « potins » qui nous

(1) Cf. mon précédent *Bulletin*: *Rev. ét. gr.*, IX, 1896, p. 471-479.

viennent d'Odessa ou d'ailleurs ; j'espère qu'il sera agréé de tous, et de ceux qui tiennent la tiare pour fausse, et de ceux, dont je suis, qui la tiennent pour authentique (1).

VII. *Varia.*

Fibules béotiennes. — Une sépulture thébaine, qui doit dater des environs de l'an 700 avant J.-C., renfermait divers petits objets de bronze, dont les plus notables sont trois fibules à large plaque rectangulaire, décorée de dessins (2). Leur forme déjà offre des particularités intéressantes ; mais les dessins surtout appellent l'attention. Le décor des deux premières relève de ce style géométrique béotien, apparenté à celui du Dipylon, mais qui ne se confond pas avec lui et accuse des survivances plus nombreuses de l'art mycénien : les mêmes motifs se rencontrent dans la céramique béotienne contemporaine. Au contraire, des deux sujets qui décorent la troisième fibule, l'un est tout nouveau et fort curieux. Sur le recto de la plaque, c'est un combat de deux guerriers, près desquels une femme semble se désoler (la scène était déjà connue). Mais au verso on voit deux personnages debout, se faisant face dans une attitude symétrique et touchant chacun d'une de leurs mains une tige feuillue qui les sépare. Au-dessous de cette tige, entre les deux adorants, est un disque rayonnant, et dans les deux angles supérieurs de la plaque sont tracés un segment d'un second disque pareil et une étoile. Si ce sujet est nouveau dans l'art grec, il est en revanche des plus communs dans la glyptique orientale : l'adoration de la plante sacrée, le disque solaire et l'étoile se retrouvent sur quantité de cylindres assyriens et chaldéens et sur des intailles

(1) On me permettra de signaler un nouvel argument en faveur de l'authenticité de la tiare du Louvre, d'autant plus intéressant qu'il émane d'un de ses adversaires, M. Bruno Keil : ce savant a fait observer (*Hermes*, XXXII, 404) que le poids de la tiare (443 gr., clous compris) coïncide à quelques grammes près avec celui de la mine euboïque, généralement employée pour les matières d'or (T. R.)

(2) M. Collignon, *Note sur des fibules béotiennes à décor gravé* (*Mém. Soc. des Antiquaires*, t. LV, 1894 [paru en 1896], p. 159-179).

phéniciennes. Il est évident, dès lors, que le graveur béotien a travaillé d'après un modèle venu de l'Orient, et nous saisissons ici sur le fait comment de très bonne heure le style décoratif grec a enrichi son propre fonds avec des éléments étrangers. — Le commentaire de M. Collignon me paraît irréprochable, sauf peut-être sur un point. Je doute que les deux adorants soient des hommes ; la comparaison avec le petit personnage féminin du recto prouve que ce sont plutôt des femmes. Le modèle devait, il est vrai, représenter deux hommes ; mais l'ouvrier grec, peu familier avec le costume oriental, a pu s'y tromper, et son intention a été, je le crois bien, de représenter deux femmes.

Usages funéraires. — L'usage antique (toujours observé par les Grecs modernes) d'exposer et de transporter les morts à visage découvert, rendait nécessaires, on le conçoit, certaines précautions qui ne se confondent pas tout à fait avec les soins de la toilette funèbre : il fallait bien, parfois, relever le menton quand il retombait, et tenir close une bouche qui d'elle-même s'ouvrait. On a retrouvé dans un tombeau, près d'Athènes, une sorte de mentonnière, faite d'un mince ruban d'or, à laquelle est rattaché par devant un second bandeau plus court, destiné à masquer les contours de la bouche et à en laisser apparaître seulement, par une fente ovale, les deux lèvres fermées. Aucun doute n'est permis sur l'emploi de ce curieux objet ; car M. Walters, en le publiant (1), en a rapproché quelques peintures céramiques, où le mort exposé sur son lit a les joues et le menton serrés sous un bandeau de ce genre. Très vraisemblablement, c'est par le même usage que doivent s'expliquer ces minces bandes d'or, estampées en reliefs de style géométrique, qu'on a découvertes à plusieurs reprises dans la nécropole du Dipylon.

Harnachement du cheval. — M. Pernice a publié quelques objets de bronze, trouvés ensemble, paraît-il, dans un tombeau de Béotie et acquis par le musée de Berlin (2). Ces objets ont tous

(1) P. Wolters, *Ein griechischer Bestattungsbrauch* (Athen. Mittheil., XXI, 1896, p. 367-371).

(2) E. Pernice, *Griechisches Pferdesgeschirr in Antiquarium der königlichen Museen* (56^{es} Berliner Winkelmannsprogramm, 1896, 35 p., 3 pl.).

rapport au harnachement du cheval, et on doit les dater du iv^e siècle avant J.-C. Les plus intéressants sont une muselière et deux mors. La muselière pour cheval est un « article » assez rare dans nos musées, par la raison que, le plus souvent, elle était faite d'une matière peu durable, cuir ou bois (1). Celle de Berlin est la plus belle connue, la beauté d'un tel objet consistant en l'exacte appropriation à l'usage auquel il est destiné et en une intelligente décoration des surfaces susceptibles d'être ornées. Quant aux mors, sans être non plus très communs, ils sont pourtant moins rares; récemment encore, le Musée du Louvre en a acquis un tout à fait pareil à celui qui est reproduit sur la planche II du mémoire de M. Pernice. Ces mors, à l'embouchure hérissée de pointes et munie, en outre, de deux grosses rondelles à bords tranchants, devaient causer au cheval une torture permanente; il semble cependant qu'ils aient été d'usage courant en Grèce. Les Grecs n'étaient pas tendres pour leurs chevaux, ou c'est la bouche des chevaux qui ne l'était guère! Le reste des objets publiés par M. Pernice sont des petites pièces, de formes diverses, ayant fait partie de la tèteière.

Henri LECHAT.

Juillet 1897.

P.-S. — Vient de paraître la 5^e livraison de la *Collection Tyszkiewicz*, contenant les pages 31-38 du texte sobre et net de M. Frœhner et huit belles planches dont voici le détail : Pl. XXXIII, Camées antiques; XXXIV, Gemmes antiques; XXXV, Cratère attique à figures rouges, signé de Nikias, fils d'Hermoclès, et représentant une lampadodromie; XXXVI, Vase de bronze en forme de tête; XXXVII, Collier d'or, provenant de Lycie; XXXVIII, Parure en or et grenats, comprenant un collier et une paire de boucles d'oreille : XXXIX et XL, deux miroirs étrusques.

H. L.

(1) Cf. *Dict. des Antiq.*, au mot *Capistrum*. — Aujourd'hui encore, dans certaines campagnes de France, on emploie, pour museler les chevaux, une sorte de petite corbeille à claire-voie, en osier, dans laquelle s'engage la moitié inférieure de la tête.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont un exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les auteurs et éditeurs qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 12, rue de l'Abbaye, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.

32. *Annual of the British school at Athens.* N° II (session 1895-1896). London, Macmillan. In-8°, 194 p.

L'école anglaise d'Athènes, sous la sympathique direction qui vient de prendre fin, a déployé une louable activité dont ce volume nous apporte un nouveau témoignage. Le directeur lui-même, M. Cecil Smith, y revendique la part du lion avec son Rapport d'ensemble sur les travaux de l'école, son Tableau de l'archéologie en Grèce pendant les années 1895 et 1896 (où l'on trouvera notamment des renseignements inédits sur les fouilles de Pharmakovsky à Olbia) et sa Relation provisoire sur les fouilles de Milo. A ce dernier sujet se rattachent aussi la note de Bosanquet sur l'emplacement de la porte E. de la ville de Mélos

et celle de Fletcher et Kitson sur les curieuses églises à coupole de cette île. Bosanquet a encore relevé à Syra des tombes préhelléniques, prises jadis pour une nécropole romaine; Arthur Evans nous donne une excellente description du vaste champ de ruines de Goulas, dans la Crète orientale, où il reconnaît avec vraisemblance « la cité bâtie par Zeus » qui était déjà déserte du temps de Diodore (V, 70). Weld Blundell raconte une rapide excursion archéologique et topographique à Cyrène, que M. Studniczka a enrichie de précieuses conjectures. L'article de Cruikshank sur les « Météores » n'est guère à sa place dans un Annuaire archéologique: ce sont les notes sans prétention d'un touriste un peu pressé. Mais on ne lira pas sans inté-

rét l'étude de Rouse sur Lesbos, tout en apprenant avec surprise que « the people are specially fond of the English and expect England to annex the island, a consummation which they devoutly wish » (p. 147, recommandé à l'attention de M. le Ministre des affaires étrangères). Enfin, il faut signaler un remarquable travail historique de Bury sur la campagne de 480 avant J.-C. Corrigéant Hérodote par Hérodote, l'auteur réfute la légende des deux retraites successives de la flotte grecque d'Artémision vers l'Euripe : les cinquante-trois navires athéniens mentionnés à la seconde journée (VIII, 14) avaient été d'abord détachés pour garder l'Euripe contre un mouvement des Perses ; la tempête qui détruisit les deux cents navires perses détachés à cet effet les rendit disponibles, mais ce détachement doit avoir eu lieu *avant* l'arrivée de la flotte à Artémision. Sur l'affaire des Thermopyles, les conjectures de Bury sont moins convaincantes, mais tout aussi ingénieuses.

T. R.

33. *BELOCH (Julius). Griechische Geschichte. 2^{ter} Band.* Strasbourg, Trübner, 1897. In-8, xiii-713 p.

Ce volume complète le brillant et intéressant ouvrage de M. Beloch sur l'histoire grecque. On n'y retrouve pas les hypothèses paradoxales qui faisaient tache dans le premier et que ne comportait plus le grand jour des temps historiques. Si le récit des intrigues politiques et des opérations militaires est parfois terne et languissant (notamment pour l'époque de la suprématie spartiate et thébaine), on lira avec profit les chapitres sur l'évolution sociale, économique, littéraire de la Grèce, les savantes combinaisons chronologiques sur l'époque de Philippe. L'auteur sait, ce qui est rare, se montrer juste à la fois envers Dé-

mosthène et la Macédoine ; mais il va trop loin en intitulant « l'unité grecque » l'histoire de la conquête de l'Asie (ch. xiii), et son parti pris de se s'arrêter court à la bataille d'Arbèles ressemble au système des dramaturges qui veulent qu'une pièce finisse bien. L'information de M. B. est étendue mais capricieuse. Il raconte l'affaire des Hermocopides (p. 38) sans connaître l'étude de M. H. Weil, qui aurait modifié ses vues à ce sujet. Il montre tour à tour, vis-à-vis d'Aristote, trop de défiance et de crédulité : défiant quant il décrète (p. 71) que les deux constitutions analysées dans la *Rép. ath.* c. 30-31 représentent « la constitution de Thérémène, et non l'oligarchie des Quatre Cents » ; crédule (p. 101) quand il admet la réalité des propositions de paix lacédémoniennes après la bataille des Arginuses. La p. 353, sur le bimétallisme au iv^e siècle, est un tissu d'erreurs vingt fois réfutées. De même, les projets de « conquête de la Perse » attribués à Philippe (p. 509, 597) et la prétendue servilité (*Knechtsinn*) des Sémites sujets des Achéménides : qu'on songe à l'héroïque résistance de Sidon contre Ochus, de Tyr contre Alexandre ! Mais il semble, à certains indices, que M. B. soit très préoccupé de prouver que Beloch vient de Belocchjo, non de Bloch. En aurait-on jamais douté ?

T. R.

34. *BÉNAKY (N. P.) (de Smyrne). Du sens chromatique dans l'antiquité, sur la base des dernières découvertes de la préhistoire, de l'étude des monuments écrits des anciens et des données de la glossologie.* Paris, Maloine, 1897, 364 p., in-16.

On n'a pas oublié le paradoxe de Gladstone, que les Grecs, aux temps homériques, ne distinguaient point les nuances du vert au violet. Il a fait

quelque bruit, il y a une vingtaine d'années, lorsqu'après Geiger, Magnus a prétendu en faire une illustration typique de la doctrine de l'évolution. Mais malgré la traduction, par M. Jules Soury, de l'ouvrage de Magnus, il ne me semble point que cette idée singulière ait eu grand succès en France; au point de vue scientifique en tout cas, la question a été tranchée par les recherches de Grant Allen sur le sens des couleurs aux divers degrés de l'échelle de l'animalité. Tout au plus resterait-il à élucider ce problème; pourquoi la perception de l'ultra-violet, que Descartes nommait déjà le « gris de lin », ne paraît-elle point générale?

Cependant il n'était peut-être pas inutile de reprendre la réfutation directe de la thèse de Gladstone. M. Bénaky a su composer dans ce but un volume d'une lecture facile et agréable (à part des incorrections typographiques un peu trop nombreuses); l'érudition y est d'un bon aloi et sans pédantisme. La partie la plus neuve consiste dans le relevé des découvertes archéologiques relativement récentes qui ont prouvé que bien avant Agamemnon, non seulement les Égyptiens et les Chaldéens, mais même les habitants primitifs de la Grèce, employaient des couleurs de toute la gamme. Quant aux discussions philologiques, la question était passablement déflorée; M. Bénaky a essayé de la rajeunir par d'intéressants rapprochements avec le grec moderne, et, en somme, il a nettement démontré que s'il y a eu évolution, ç'a été non pas dans le sens des couleurs, mais bien dans la signification des termes qui les désignent. Toutefois, à cet égard, plusieurs points restent obscurs; j'aurais, pour ma part, désiré trouver quelque indication précise sur les nuances d'yeux dénommées par Aristote *χρῶπόν* ou *αἴρωπόν*. Il ne me semble pas prouvé, d'autre part, que dans Homère, *κρί-*

νεος signifie proprement « noir, sombre » et n'arrive pas à ce sens par abus. Ne disons-nous pas inversement « noir de corbeau » pour ce qui, en réalité, est un bleu très foncé? Mais si *κρίνεος* avait primitivement été synonyme de *μέλας*, il serait peu explicable que ce mot soit devenu le nom de deux objets naturels franchement bleus, le lapis-lazuli et la fleur de bleuet.

Paul TANNERY.

35. BETHE (Erich). *Prolegomena zur Geschichte des Theaters im Alterthum*. Leipzig, Hirzel, 1896. In-8°, xiv-350 pp.

M. Bethe, qui est un « Doerpfeldien » venu à résipiscence, traite ici avec une érudition ingénieuse et brillante plusieurs problèmes relatifs à l'organisation matérielle du théâtre grec. La tragédie serait née d'un dialogue entre Dionysos lui-même et le chœur de ses fidèles; le fameux « chariot de Thespis » serait le char triomphal, en forme de navire, sur lequel apparaissait le dieu et que représente un vase de Bologne (Dümmler, *Rh. Mus.*, XLIII, 355). Dans la comédie, il faudrait distinguer deux éléments également primitifs : le chœur burlesque ou *kómos* des farfadets dionysiaques, dépourvus de masque, et le guignol siculo-mégarien, qui en Italie se jouait sur des tréteaux, mais à Athènes, une fois fondu avec le *kómos*, descendit dans l'orchestre (?). La tragédie primitive, jusques et y compris les premières pièces de Sophocle (?), se passait tout entière de plain pied dans l'orchestre; l'acteur unique se tenait sur les degrés de la *thymélé*; dès qu'il y en eut deux, le lieu de l'action fut reculé au fond du théâtre, devant la baraque, dont le toit servait aux apparitions; alors le cothurne, estrade mobile, remplace l'exhaussement de la *thymélé* (?).

C'est en 427 seulement (oh! ces dates précises!) qu'apparut le *logeion*, d'abord estrade très basse, accessible de l'orchestre par quelques rares degrés, pouvant contenir, à l'occasion, le chœur tout entier. A l'époque hellénistique, où le chœur a disparu de la tragédie (?) — les chœurs que Vitruve place dans l'orchestre sont des chœurs lyriques — la scène est haute, étroite, sans communication avec l'orchestre. La scène romaine dérive, par les atellanes, du tréteau à escalier des *phlyaqes* italiotes. Le développement de la machinerie scénique marche de pair avec celui du *logeion*. Eschyle affectionne l'*ekkykléma*, plate-forme roulante qui sort du mur de façade de la baraque pour révéler un spectacle qui se passe (censément) à l'intérieur du palais. Après 430 cet appareil tombe en désuétude; en revanche, on invente la machine volante (d'abord dans le *Bellérophon*) qui permet de faire apparaître les dieux dans les airs: l'emploi de cette machine prouve que notre *Prométhée* est une version remaniée en vue d'une reprise au temps de la guerre du Péloponèse. L'introduction du rideau (425!) et des changements à vue permet de commencer la pièce par un « tableau vivant » tout formé (*OEdipe Roi*). Le « chemin souterrain » n'a jamais eu d'emploi scénique. — Cette brève table des matières donne une idée de l'intérêt des sujets traités par M. Bethe, de la justesse de ses idées fondamentales, des séductions et des dangers de sa méthode, dont le défaut principal est de vouloir en savoir plus long, beaucoup plus long que ne comportent nos matériaux d'information, notamment sur l'aspect de la scène à la fin du ^{ve} siècle. M. Robert a combattu plusieurs de ses thèses (*Gött. gel. Anzeigen.*, 1897), mais en y substituant des hypothèses au moins aussi aventureuses et beaucoup moins vraisemblables. Quand donc l'archéologie allemande com-

prendra-t-elle la sagesse du mot de Sénèque : *Nescire quaedam pars est sapientiae?* Elle ne se condamnerait plus ainsi à défaire tous les dix ans l'édifice laborieusement élevé sur des bases fragiles.

T. R.

36. CUMONT (Franz). *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*. Fascicule 4. Bruxelles, Lamertin, 1896. In-4°, pp. 457-554.

Ce fascicule renferme de précieux suppléments à l'inventaire si diligemment dressé par M. Cumont. On y remarquera surtout les détails relatifs aux *mithréa* nouvellement découverts (Petronell, Sarrebourg) et un curieux fragment des actes inédits de sainte Bassa. Les index et les tables de concordance facilitent l'emploi de cet excellent recueil de matériaux, aujourd'hui complet (cf. *Revue*, VIII, 471); maintenant nous attendons avec impatience l'introduction générale qui doit nous donner l'histoire dont nous n'avons encore que les pièces justificatives.

T. R.

37. EUCLIDE. *Data*. Ed. H. Menge. Bibl. Teubneriana, 1896. In-12, LXX-336 pp. (6^e volume de l'édition des *Opera* d'Euclide).

Les *Données* d'Euclide sont des applications des théorèmes posés dans les *Éléments* et doivent leur titre à la forme invariable sous laquelle les questions y sont posées, à savoir : « Étant donnés, en position, dimension ou rapport, tels éléments d'une figure, prouver que tels autres éléments sont déterminés nécessairement. » L'édition et la traduction latine que Menge a données de cet ouvrage sont un digne pendant à

l'excellente édition des *Éléments* par Heiberg. Le texte est établi d'après 6 manuscrits principaux, dont le meilleur, déjà reconnu pour tel par Peyrard, est le *Vat. graecus*, 190 (P). Les *Prolégomènes*, très développés, énumèrent et groupent les manuscrits secondaires et caractérisent les variantes propres à la recension de Théon : il apparaît que Théon s'est complu dans des additions souvent inutiles et dans des retranchements parfois fâcheux. On lira aussi avec intérêt l'histoire, très documentée, de notre texte pendant l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes. A la suite des *Données*, Mergé a imprimé le commentaire (surtout philosophique) de Marinus et le texte revisé des scolies.

H. G.

38. *GALENI Institutio logica* Ed. Car. Kalbfleisch. Bibl. Teubneriana, 1896. In-12, x-73 pp.

Cet opuscule, qui ne figure pas dans la grande édition de Kühn, a été découvert par Minoïde Minas au Mont Athos ; le manuscrit est aujourd'hui à Paris (Supp. grec, 635). Minas donna en 1844 l'édition princeps et jusqu'à présent unique du traité ; en la préparant, il « raviva » sur le manuscrit, généralement avec bonheur, beaucoup de mots effacés. Il restait néanmoins énormément à faire pour remettre en état ce texte très corrompu ; l'archétype devait déjà foisonner de lacunes, de fautes, d'abréviations que le copiste du XIII^e siècle n'a pas toujours comprises. Prantl (1) a corrigé plusieurs passages altérés ; après lui, M. Kalbfleisch a usé sou-

vent heureusement, quelquefois un peu témérairement, des droits de la conjecture. Parmi ses plus importantes corrections, nous signalerons la transposition à la p. 25 d'un paquet de 20 lignes (καὶ ἐπὶ μέρους... δὲ τῶν τῶν) qui, dans le manuscrit, s'était égaré au chapitre suivant (p. 27, l. 6, suiv.).

H. G.

39. *GARDNER (Ernest). A handbook of greek sculpture*. Londres, Macmillan, 1896-1897. In-8°, xv-352 pp. (en 2 parties). Illustré.

L'auteur a poursuivi un but modeste qu'il définit ainsi : « présenter une esquisse générale de notre connaissance actuelle de la sculpture hellénique, en distinguant aussi clairement que possible les différentes écoles et périodes et en offrant, pour chacune d'elles, des exemples typiques. » On peut dire qu'il a exécuté fidèlement ce programme ; son livre, bien au courant de la science, sobre de conjectures personnelles, très réservé vis-à-vis de celles d'autrui, constitue un excellent manuel, propre à initier les jeunes gens à ce magnifique sujet et à leur faire comprendre la méthode qu'il convient d'appliquer à l'examen de ses problèmes. Un chapitre particulièrement intéressant et nouveau est celui qui traite des procédés techniques de la statuaire. On doit regretter seulement que cet excellent esprit, si judicieux et si réfléchi, manque un peu de vivacité dans l'exposition et n'apporte pas dans l'étude de l'antique ce je ne sais quoi de gai et de lumineux qui fait de l'archéologie une science attrayante en même temps qu'instructive. L'il-

(1) Dans son *Histoire de la logique* Prantl avait contesté l'attribution de notre opuscule à Galien et ces doutes avaient rencontré beaucoup de partisans. Ils ont été victorieusement réfutés par M. Kalbfleisch dans une dis-

sertation spéciale : *Ueber Galens Einleitung in die Logik*, Leipzig, 1897 (extrait du XXIII^e tome supplémentaire des *Jahrbücher für classische Philologie*).

lustration, presque tout entière composée de « directs », est très en progrès sur celle du manuel de Murray ; la correction aussi bien que l'aspect typographique laissent, en revanche, à désirer.

T. R.

41. GARDNER (*Percy*). *Sculptured tombs of Hellas*. Londres, Macmillan, 1896. In-8°, XIX-259 p. 30 planches, 87 vignettes.

Après trois chapitres introductifs sur les coutumes funéraires des Grecs, le culte des morts et les croyances relatives à l'autre vie, l'auteur étudie successivement la tombe mycénienne (ch. 4), les sépultures archaïques de l'Asie-Mineure, notamment le monument des Harpyes (5), celles de Sparte (6), puis les « reliefs héroïsans », tels que les stèles de Tégée et de Venise (7). Le corps de l'ouvrage est consacré aux tombes attiques, examinées tour à tour au point de vue de la forme, du caractère iconique, des groupes de famille, du sens et du style des reliefs, des inscriptions (8-12). Les derniers chapitres (13-15) étudient les tombes monumentales du IV^e siècle (Néréïdes, Trysa, Mausolée) et les sarcophages de Sidon. — L'ouvrage de M. Gardner n'est pas précisément un travail d'érudition ; l'auteur n'a pas voulu refaire le livre vieilli de Stackelberg, il s'adresse plutôt au *general reader*, et, en acceptant ce point de départ, on ne peut que louer la clarté, l'agrément et l'exactitude générale de son exposé ; l'archéologue critique aurait de nombreuses réserves à faire sur les théories émises en passant et souvent très insuffisamment fondées (1). L'illustration,

(1) La restauration « cruciforme » du Mausolée par Oldfield ne méritait pas d'être prise au sérieux. L'opinion éclectique sur le sens des reliefs funéraires attiques ne satisfera, je le

très riche, est excellente et comporte même plusieurs *inedita* : citons, par exemple, la belle stèle de Thespies dite d'Agathocle (pl. XIII) et le curieux fronton de tombe lycienne (fig. 28). On regrette cependant l'absence de l'admirable relief équestre de la villa Albani (Helbig, n° 759) et la présence de la « plaque Rayet » (fig. 3), objet faux, copié sur un vase de la Bibliothèque nationale.

T. R.

41. HAIGH (*A E.*). *The tragic drama of the Greeks*. Oxford, Clarendon Press, 1896. In-8°, VIII-499 p.

C'est le pendant de l'ouvrage du même auteur sur l'organisation matérielle du théâtre attique, c'est-à-dire un bon résumé d'histoire littéraire, bien informé, clair et sensé. Mais M. Haigh traite trop l'histoire du théâtre grec comme une science faite, définitive ; mais, comme M. Maurice Croiset le lui a justement reproché, il n'indique pas d'un trait assez vigoureux ce qu'il y a de douteux et d'incomplet dans notre savoir, particulièrement sur les questions d'origine ; mais il distribue sur un plan trop uniforme, et par cela même illogique, ce qu'il dit de l'œuvre des trois grands tragiques. On sort de ce livre instruit, mais non stimulé à s'instruire davantage ; c'est un grave défaut de compo-

crains, ni les symbolistes ni les réalistes. La levée de terre qui a protégé les tombes du Céramique n'est certainement pas l'*agger* de Sylla (p. 119) qui n'a jamais existé. Plinius ne dit pas (p. 135) que Lysistratos ait imaginé de mouler les visages des *morts*, mais bien des *vivants*. La pl. XIV est mal expliquée (p. 151) : l'éphèbe décroche une cage pour y placer un oiseau et le soustraire aux tentatives d'un chat pelotonné sur un pilier (non sur une stèle !). Le bas-relief d'Orphée est votif, non sépulcral (p. 181). Le grand sarcophage de Sidon ne représente certainement pas les hauts faits d'Abdalonyme (p. 258), etc.

sition et qui semble indiquer que l'auteur lui-même se satisfait volontiers à trop bon marché. Aussi bien le cercle de ses lectures paraît un peu restreint. Il ne cite qu'une fois, et en passant, l'*Héraklès* de Wilamowitz; l'ouvrage de M. Decharme sur Euripide, la belle thèse de M. Masqueray ne lui sont jamais tombés entre les mains. Il a lu les textes et Patin, ce qui est bien, mais ne suffit pas; le reste est un manuel fait avec des manuels.

T. R.

42. HEIDHUES (Bernhard). *Ueber die Wolken des Aristophanes*. — Tirage à part du programme du gymnase Frédéric-Guillaume à Cologne, 1897. In-4^o, 59 p.

Reprenant la thèse soutenue par Esser au commencement du siècle, l'auteur veut prouver que nous avons le texte des premières *Nuées* d'Aristophane et que le poète n'a jamais retouché la première rédaction de sa comédie; un seul morceau, celui du début de la parabase (518 sqq.), fut ajouté par lui au texte primitif. — Cette opinion est bien paradoxale, à ce qu'il semble; il y a quelque hardiesse à la présenter après les remarquables recherches de Teuffel, Fritzsche et Zielinski, dont les conclusions sont précisément tout opposées; du moins est-elle défendue avec habileté. La méthode de M. Heidhues est précise; on ne peut y reprendre, si on la considère en elle-même, qu'un excès de finesse, des divisions trop fréquentes, un appareil de démonstration trop scholastique. Il ramène tout l'effort de son raisonnement à cette idée que des retouches partielles, même très étendues, laisseraient apercevoir certaines contradictions, certaines oppositions et comme des lignes de suture; or, l'examen des divers épisodes et l'étude attentive

du plan de la comédie ne fournissent, si nous l'en croyons, rien de pareil; tous les détails sont nécessaires et se trouvent en un rapport exact avec le dessein d'Aristophane. — Telle est la méthode à priori qu'emploie M. Heidhues; on voit l'intérêt que présente son travail, abstraction faite de la thèse elle-même, qui paraît fausse. On pourra toujours se reporter aux divers chapitres pour y chercher des éclaircissements sur les scènes principales et les passages les plus difficiles de la pièce (V. II, 1, a. Épirrhème et Antépirrhème. — Id. b. La lutte entre les *Λόγοι*. — Suffit-il de trois acteurs pour remplir les divers rôles, etc...). C'est la dernière partie de l'opuscule que nous apprécions le moins; dans l'étude qu'il consacre aux témoignages, aux *ὑποθέσεις* et aux scholies, M. Heidhues sollicite trop habilement les textes qui s'opposent à sa thèse, il est trop prompt à les déclarer corrompus, à y trouver des contradictions, et il les commente avec une excessive subtilité.

R. HARMAND.

43. HOLM (Adolf). *The history of Greece*. Vol. III. Londres, Macmillan, 1896. In-12, XIII-456 p.

Ce volume va depuis la fin de la guerre du Péloponèse jusqu'à la mort d'Alexandre. La traduction, dont j'ai comparé plusieurs pages au texte allemand, est exacte et d'une lecture facile. Les additions de l'auteur se sont bornées à quelques références bibliographiques et à trois ou quatre notes critiques, dont la plus étendue est un parallèle inattendu entre Démosthène et O'Connell, sans doute *ad usum Anglorum* (p. 443).

T. R.

44. JOHNSON (Charles W. L.). *Musical pitch and the measurement of*

intervals among the ancient Greeks.
Baltimore, 1896. In-8°, vi-76 p.

Thèse de doctorat, où l'auteur a réuni et consciencieusement commenté tous les textes des musicographes anciens concernant la définition du son et de la tension ainsi que la mesure des intervalles mélodiques. Je remarque, à la p. 62, un essai d'explication d'une phrase difficile de Plutarque (*De animaeprocreat.*, p. 1017 F) : τούτων γὰρ τῶν ἀριθμῶν οἱ Πυθαγόρειοι τὰ μὲν εἴ τροφόν (ou ψόφον ?), ὅπερ ἐστὶ φθόγγον, ἐκάλουν, οἰόμενοι τῶν τοῦ τόνου διαστημάτων πρῶτον εἶναι φθεγγτὸν τὸ πέμπτον. L'auteur croit que ce « 5^e intervalle » du ton désignerait l'intervalle 251 : 256 ou 1/6 de ton environ; mais il est inadmissible que les 256 parties égales où l'on divisait une corde vibrante pour établir les rapports harmoniques s'appelassent τοῦ τόνου διαστήματα. La véritable explication reste à trouver; peut-être s'agit-il simplement du cinquième de ton.

T. R.

45. JOSEPHE. *Flavii Iosephi Antiquitatum iudaicarum epitoma.* Edidit B. Niese. Berlin, Weidmann, 1896. In-4°. x-369 p.

L'abrégé grec en deux livres des *Antiquités* de Josèphe, qui suit, chapitre par chapitre, l'ordre de l'original, n'avait jamais été imprimé. M. Niese, après avoir achevé sa magistrale édition critique de l'ouvrage principal, publie l'Épitomé d'après neuf manuscrits de date assez récente (xiv^e-xvi^e siècle) dont les meilleurs sont le Busbekianus (Vienne) et le Parisinus 1601. L'impression de l'Épitomé a commencé en même temps que celle des *Antiquités*; mais arrivé au terme de sa tâche, le consciencieux éditeur a trouvé tant de fautes dans la pre-

mière feuille qu'il l'a mise au pilon et recomposée en entier. L'Épitomé ne nous apprend naturellement rien de nouveau, mais vu sa date ancienne (Zonaras, mort en 1148, l'utilise déjà), il constitue un témoin très important pour la constitution du texte des *Antiquités* et peut-être même M. Niese n'a-t-il pas mis assez en lumière son utilité critique. En tout cas on ne saurait trop le remercier de cette excellente addition à l'*Apparatus Josephianus*; l'indication des variantes et des numéros correspondants des paragraphes des *Antiquités* facilitent la comparaison des deux textes. H. G.

46. LAMPAKIS (*Georgios*). *Χριστιανική ἀγιογραφία τῶν ἐνεία πρώτων αἰώνων.* Athènes, Constantinidis, 1896. In-8°, 96 p. Illustré.

Sous ce titre, très mal choisi, M. Lampakis nous donne une sorte de manuel d'archéologie figurée chrétienne, où il étudie surtout les types et les symboles de l'art religieux jusqu'à la fin de la lutte contre les Iconoclastes. Le fond du texte est pris dans des manuels connus; l'auteur y a joint quelques observations personnelles faites à Munich, à Dafni et ailleurs; il a insuffisamment utilisé les travaux de De Rossi et de Schlumberger. M. Lampakis a rendu aux études d'archéologie médiévale en Grèce des services que nous avons déjà signalés; malgré ses lacunes, ses défauts et la sécheresse ou l'emphase du style, ce petit ouvrage est un nouveau titre à la reconnaissance des amis de l'art chrétien.

A. LE BEAU.

47. LEO (*Friedrich*). *Die plautinischen Cantica und die hellenistische Lyrik.* Berlin, Weidmann, 1897.

(*Abhandlungen der kgl. Gesellschaft zu Göttingen*, N. F. I, 7). In-4^o, 115 p.

La plus grande partie de ce travail est consacrée à une étude des rythmes de Plaute et à une analyse minutieuse des soixante *Cantica* conservés dans son œuvre : ces recherches pénétrantes échappent à notre appréciation. Mais la dissertation de M. Leo nous appartient par le lien qu'elle cherche à établir entre la métrique de Plaute et celle de ses contemporains et prédécesseurs immédiats en Grèce. L'auteur est d'avis que si Plaute a employé avec tant de prédilection de longues séries de vers crétiques et bacchiaves, il n'a fait en cela que suivre l'exemple des poètes lyriques grecs du III^e siècle dont toute l'originalité, en matière de métrique, consistait à s'emparer d'une forme employée *accidentellement*, *inter alia*, par les anciens lyriques, à lui imposer un type nettement défini et à s'en servir désormais *κατά στίχον* : c'est à une « fixation » de ce genre, par des poètes d'ailleurs obscurs, que les vers glyconique, phalécien, etc., doivent leurs noms. D'autre part, la coupe des *cantica* de Plaute, qui se caractérise par l'absence de toute *responsio* antistrophique, par la variété et la liberté des modulations rythmiques et leur coïncidence avec les divisions du sens, remonterait aux monodies scéniques d'Euripide et de ses successeurs par l'intermédiaire des tragiques du III^e siècle. L'œuvre de ces tragiques a péri sans retour, mais M. L. en retrouve un spécimen dans le « fragment Grenfell » publié ici même (*Revue*, IX, 169). M. Weil n'avait voulu reconnaître des vers proprement dits que dans la troisième section de cette « complainte d'une amante abandonnée », où se succèdent vingt dochmiaves bien marqués ; le reste serait de la prose

rythmée. Crusius et Wilamowitz vont plus loin et découpent tout le reste de la « monodie » en rythmes iambico-dochmiaves auxquels se mêlent des cola anapestiques et même un hexamètre dactylique. J'ai les plus grands doutes sur le bien fondé de ces scansion ; avec une licence de combinaisons pareille il n'est guère de phrase de Thucydide ou de Démosthène qui ne puisse être considérée comme « écrite en vers », et, d'autre part, nous avons le témoignage formel d'Aristoxène que, dès son époque, c'est-à-dire à la fin du IV^e siècle, la variété rythmique (*ποικιλία*) était beaucoup moindre qu'au temps des « anciens ». Pour en revenir à Plaute, je ne vois pas pourquoi un poète qui empruntait ses sujets à des auteurs de la fin du IV^e siècle, n'aurait pas, à la rigueur, remonté directement, pour ses modèles rythmiques, jusqu'à Euripide et à ses imitateurs. Mais il y a d'ailleurs dans le travail de M. Leo une très grave lacune : il ne tient aucun compte ni du *nomos* de Timothée ni de la *pantomime* alexandrine, qui a dû précéder *de longtemps* la *pantomime* romaine du temps d'Auguste ; dans la *pantomime* un chant chorique accompagnait et interprétait les mouvements du danseur ; ce chant devait être, comme il convient à un *hyporchème*, très libre et très dansant dans ses rythmes ; n'y a-t-il pas là une source des rythmes essentiellement dansants qu'affectionne le comique latin ?

T. R.

48. MAHAFFY (J. P.) *A survey of Greek civilization*. London, Macmillan, 1897. In-12^e, VIII-337 p.

Aperçu, extrait en grande partie des précédents ouvrages de l'auteur sur la vie sociale des Grecs et qui ne les fera pas oublier. On y retrouve la même facilité, la même indépen-

dance de jugement et le même goût, un peu excessif, pour les « dernières nouvelles »; mais il semble qu'en s'adressant au public américain auquel ce livre paraît destiné, l'auteur ait montré trop d'indulgence pour les menus défauts qui caractérisent sa manière : information capricieuse, négligence du détail exact (1), ton de journaliste, conception un peu prosaïque de l'histoire. Un aussi magnifique sujet méritait d'être abordé avec plus de respect, sinon de talent.

X.

49. OBERHUMMER (Eugen). *Bericht über Länder und Völkerkunde der antiken Welt* (extrait du *Geographisches Jahrbuch*). S. 1. n. d. p. 307-358.

M. Oberhummer, professeur à l'Université de Munich, a recueilli dans le *Geographisches Jahrbuch* la succession bibliographique du regretté Hirschfeld. Son rapport, qui ne comprend malheureusement ni la Grèce d'Europe ni les îles, nous a paru bien ordonné, complet et équitable. Nous ne saurions trop recommander aux auteurs de livres ou mémoires concernant la géographie des pays grecs de contribuer au succès d'une œuvre aussi éminemment utile, en adressant à M. Oberhummer un exemplaire de leurs publications (2).

T. R.

(1) On n'apprendra pas sans surprise que la Madeleine (temple corinthien) est copiée sur le Parthénon (p. 44) et que Santorin est une île volcanique près de Théra (p. 22). Pisistrate règne jusqu'en 510 (p. 98), etc., etc.

(2) M. O. ne lit pas la *Revue des Études Juives* et ignore en conséquence les importants articles de Halévy, Marmier, etc., imprimés dans ce recueil. Sur les Hitites (p. 335), il oublie de renvoyer à Perrot-Chipiez, tome IV. Le grand ouvrage illustré de Renan (note 212) est intitulé *Mission de Phénicie* (non : en Phénicie). Il fallait citer les *Untersuchungen* de Marquard sur l'Iran (*Philologus*, t. LIV).

50. PAUSANIAE *Graeciae descriptio*. Ediderunt Hermannus Hitzig, Hugo Bluemner. Vol. I, pars prior. Liber I : Attica. Berlin, Calvary, 1896. In-8° Jésus, xxiv-379 pp. 11 planches.

Il y a quarante ans que Schubart et Walz ont donné la dernière édition critique du Périégète, soixante-dix ans qu'a paru le dernier commentaire, celui de Siebelis. Il était donc temps, grand temps, qu'un nouveau Pausanias, au courant des progrès de la science, fût mis à la disposition des savants et des étudiants. MM. Hitzig et Blümner se sont partagé cette tâche formidable : le premier s'occupe de la constitution du texte, de la partie historique, mythologique, grammaticale, du commentaire; le second s'est chargé plus spécialement des notes archéologiques. Le présent « demi-volume » fait augurer favorablement du succès de leur entreprise. Ce n'est pas que les bases de l'établissement du texte aient été sérieusement modifiées : M. H. a collationné intégralement ou partiellement quelques manuscrits importants (Leidensis A, Parisini A, C, D, 1409, Matritensis, Mosquensis, Venetus), mais il reconnaît avec Schubart, que tous nos manuscrits dérivent d'un même archétype fautif et lacuneux, qui présentait de nombreuses variantes interlinéaires ou marginales : suivant que les copistes ont préféré la première ou la seconde main de l'archétype, les manuscrits se classent en deux familles; l'éditeur moderne a donc le droit et le devoir, à son tour, de procéder éclectiquement. C'est déjà ce qu'avait fait Schubart, et M. H. ne s'est écarté de son texte que dans un petit nombre de passages qu'il a réunis p. xix suiv., encore les meilleures corrections (comme par exemple dans l'épigramme dodonéenne, I, 13, 3, Διὸς Νάω au lieu de ναῶι) sont-elles dues à des

conjectures, non à des leçons de manuscrits nouveaux. Aussi croyons-nous que l'« apparat critique », réuni au bas des pages, aurait pu être sensiblement allégé. Le commentaire, en allemand, malheureusement relégué à la queue du volume, groupe, en peu de lignes, une masse énorme de renseignements précis et d'abondants renvois bibliographiques; sur les points controversés (et l'on sait combien la topographie attique en contient encore), M. Blümner résume le plus souvent l'« état de la question » sans se croire obligé de prendre parti. — Un travail aussi approfondi aurait mérité une exécution typographique plus soignée; il faut avouer que le caractère choisi est fort vilain et les fautes d'impression très nombreuses. Parmi les planches, il faut mettre hors de pair l'excellente planche de monnaies préparée par Imhoof (l'un des auteurs du savant commentaire numismatique sur Pausanias), mais les plans ne sont que des reproductions, en partie inutiles, de publications antérieures qui sont entre toutes les mains, et dans le plan VII (Acropole), les éditeurs ont eu l'étourderie de reproduire les numéros de Curtius, sans donner la légende qui les explique.

T. R.

51. *PERNOT (Hubert). Grammaire grecque moderne.* Paris, Garnier, s. d. (sic!), in-8°, xxxi-262 pp.

Par un contre-coup imprévu de la loi militaire actuelle, le grec moderne, dont la connaissance confère l'enviable privilège du service d'un an, a vu tripler ou quadrupler, depuis quelques années, le nombre de ses adeptes. Pour répondre à des besoins nouveaux, il fallait un nouvel instrument de travail. La présente grammaire, rédigée sous les auspices de MM. Émile Legrand et Psichari, par un de leurs

élèves devenu leur collaborateur, est parfaitement appropriée au but d'un enseignement pratique. Moins détaillée que celle de Thumb, dont elle s'inspire en plus d'un chapitre, elle est plus claire, mieux composée, d'une exécution matérielle plus agréable; le fond en est tout aussi solide et si la linguistique n'y est que « latente », suivant le conseil de M. Bréal, elle fait sentir partout son heureuse influence. Comme Thumb, M. Pernot n'enseigne que la langue « vulgaire », la seule, d'ailleurs, qui ait besoin d'être enseignée, car le « grec des journaux » n'est qu'une combinaison à doses variables, suivant le goût d'un chacun, du grec « vulgaire » et du grec classique, que nos élèves sont censés savoir. L'auteur justifie un peu longuement, dans une Introduction tout imprégnée des idées de M. Psichari, le caractère qu'il a donné à son ouvrage; il aurait mieux fait d'avertir ses lecteurs de ne pas se servir de la langue qu'il leur enseigne dans leur commerce épistolaire avec des Grecs bien élevés, sous peine, hélas! de passer pour impertinents ou ignares. Nous sommes loin, d'ailleurs, de lui reprocher son parti pris, quoique, à la vérité, pas mal de formes qu'il donne comme normales puissent être discutées ou considérées comme dialectales; mais nous trouvons qu'il a manqué de logique en n'allant pas jusqu'au bout de son système. Une fois qu'il est bien convenu qu'on enseigne une langue qui n'est pas destinée aux « lettrés », il paraît absurde de lui conserver une orthographe insensée, dont le maintien, dans le système des puristes, n'a pas d'autre but que de jeter de la poudre aux yeux des badauds et de leur faire croire que le grec actuel est le même que le grec de Polybe ou de Plutarque : prétention à peu près aussi fondée que si, dans une grammaire française, on prescrivait d'écrire la phrase : « Je porte un chapeau neuf » ainsi : *Ego porto unum*

capellum novum, en « prévenant » que *ego* « se prononce » je, *porto* porte, *unum* un, *capellum* chapeau, et *novum* neuf (1). Non seulement l'emploi de l'orthographe « historique » donne à la langue vulgaire écrite un aspect hétéroclite et en complique énormément l'étude, mais elle entraîne même un linguiste aussi compétent que M. Pernot à admettre des formes et des distinctions qui ne correspondent à rien de réel dans le parler populaire. Par exemple, dans la conjugaison du verbe $\chi\acute{\alpha}\nu\omega$ (p. 132), le subjonctif présent $\nu\acute{\alpha}\ \chi\acute{\alpha}\nu\omega$, $\nu\acute{\alpha}\ \chi\acute{\alpha}\nu\eta\varsigma$, $\nu\acute{\alpha}\ \chi\acute{\alpha}\nu\eta$, etc., ne se distingue que par l'orthographe (tout artificielle) de l'indicatif combiné avec $\nu\acute{\alpha}$ et constitue, dès lors, une complication inutile; de même la graphie $\epsilon\acute{\iota}\nu\alpha\iota$ (3^e personne sing. ind. prés.) fera infailliblement naître, dans l'esprit de l'élève, l'idée qu'il s'agit de l'ancien infinitif du verbe $\epsilon\acute{\iota}\mu\iota$ et par conséquent que les Grecs d'aujourd'hui parlent petit nègre. Nous sommes convaincu que la seule orthographe qui convienne au grec « vulgaire » est l'orthographe phonétique (*cum grano salis*) et qu'il serait même infiniment désirable d'écrire cette langue avec l'alphabet latin, qui est beaucoup mieux approprié à son système phonétique que l'alphabet grec, avec son mécanisme désormais inutile d'accents et d'esprits variés, avec son impuissance à exprimer par un signe simple les sons *b*, *d*, etc. Tout au plus conviendrait-il, pour éviter les signes conventionnels, de conserver, à titre *auxiliaire*, les signes γ , δ , θ et χ ; un seul accent, comme en espagnol, suffira à tous les besoins. Le jour où cette réforme aura prévalu, le voile sera déchiré, le divorce nécessaire accompli, et l'on s'apercevra enfin qu'il y a une langue néo-grecque, qui est au grec ancien ce que l'italien et le fran-

çais sont au latin, pas davantage. Il n'y aurait aucun inconvénient à ce que l'exemple fût donné par l'étranger; il aurait même d'autant plus de chance d'être suivi à Athènes: *major e longinquo reverentia* (1).

T. R.

52. *PLUTARCHI Moralia*, Recognovit Greg. Bernardakis. Vol. VII. Bibl. Teubneriana, 1896. In-12^o, LVI-544 p.

Ce volume, qui termine une édition dont il est plus facile de mesurer que de se passer, renferme les deux petits traités apocryphes sur l'âme, les fragments, les traités *Pro nobilitate*, *De fluviiis*, *De vita... Homeri*, *De metris*, le catalogue de Lamprias. La collection des fragments est enrichie de bon nombre de numéros nouveaux et l'index général des noms propres sera le bienvenu; je regrette l'absence d'un *Conspectus* des traités contenus dans chacun des sept volumes. La préface démontre longuement que le texte grec du traité *De la noblesse* est une retraduction tardive de la version latine; le traducteur a utilisé les fragments authentiques conservés par Stobée. La *Vie d'Homère* dériverait

(1) Voici quelques notes de détail en vue de la 2^e édition. P. viii. C'est beaucoup exagérer que de parler d'un « assaut » livré par le latin au grec. P. 9. « L'accent — augmente la durée de la syllabe (qu'il frappe); exception est faite pour les voyelles finales: exemple... $\pi\alpha\tau\acute{\epsilon}\rho\alpha\varsigma$. » Je ne comprends pas, le mot est paroxyton. (Au reste tout ce § sur l'accent est insuffisant; il fallait mentionner l'accent secondaire, si fréquent dans la prononciation des mots de trois et quatre syllabes, et donner quelques notions de métrique moderne.) P. 15. « Le δ se prononce — comme le *d* espagnol dans *verdad*. » Exemple malheureux, les deux *d* de ce mot se prononçant différemment. — P. 69 et suiv. La classification des déclinaisons me paraît déficiente. Il est inadmissible de ranger $\epsilon\theta\nu\omicron\varsigma$ dans la même déclinaison que $\epsilon\beta\lambda\omicron$. — P. 207, n^o 539. Lire $\Delta\tau\eta\mu\eta\tau\alpha\chi\acute{\alpha}\rho\alpha\omicron\upsilon\sigma\omicron\varsigma$.

(1) Exemple correspondant: grec ancien $\epsilon\acute{\iota}\mu\iota$ $\acute{\alpha}\pi\omicron\ \tau\acute{\omicron}\nu\ \Pi\alpha\rho\iota\sigma\acute{\iota}\omega\nu$, prononcez: *eimi apo tón Parisión*. Grec moderne: *imé ap to Parisi*.

« en grande partie » (?) d'un traité authentique, aujourd'hui perdu, dont Stobée a également conservé des extraits.

H. G.

53. REHM (Albert). *Mythographische Untersuchungen über griechische Sternsagen*. Inaugural-Dissertation. München, 1896. In-8°, 50 p.

L'auteur de cette dissertation sur les légendes astronomiques en Grèce s'occupe d'abord des Catastérismes et des catalogues d'Ératosthène, puis de l'astronomie hésiodique. On sait que le résumé intitulé *Καταστέρισμοί* ne peut être l'œuvre originale de l'alexandrin Ératosthène. Ce savant avait écrit un poème astronomique dont Hygin (*Poetic. Astronom.*, IV) cite un vers; un anonyme a fait de ce poème un abrégé insignifiant qui nous est parvenu sous le nom de *Catastérismes*. Rehm discute l'opinion de Maass (*Philol. Unters.*, VI, 1883), qui prétend que l'auteur de l'œuvre originale, dont nous avons le résumé, devait être un élève d'Aratos, Sporos, de Nicée. La question semble insoluble et paraît d'ailleurs peu intéressante : c'est l'astronomie poétique de l'école d'Alexandrie, œuvre d'Ératosthène ou d'Aratos, ou, en général, des philologues astronomes du Musée, que l'anonyme reproduit tant bien que mal dans son abrégé. Le poème d'Ératosthène était-il intitulé *Catalogues*, comme peut le faire supposer une phrase du scoliaste d'Homère (ad *Iliad.*, X, v. 29 : Ἴσπορεῖ Ἐρατοσθένης ἐν τοῖς ἔκπτου καταλόγοις)? Ou bien faut-il admettre que le poète alexandrin a composé sur l'astronomie deux ouvrages distincts? A. Rehm ne le démontre pas; il relève un certain nombre de passages des *Catalogues* et des *Catastérismes* imités par Ovide; il prouve que le compilateur des *Catastérismes* a fait quelques emprunts aux parties des poèmes

d'Hésiode où il est question de légendes astronomiques. — Peut-être, à vrai dire, Ératosthène avait-il lui-même, suivant la méthode alexandrine qui tient à joindre beaucoup de matière à beaucoup d'art, emprunté à Hésiode, comme aux auteurs d'une époque postérieure, les éléments de son poème astronomique.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

54. REINACH (Salomon). *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*. I. Clarac de poche. In-8, LXIV-660 pages. Paris, Leroux, 1897.

Des deux études dont la combinaison forme l'histoire de la sculpture antique, l'histoire des styles et celle des motifs, la seconde seule a une manière de *Corpus* dans le *Musée de sculpture* de sept ou huit mille figures formé par Clarac entre 1820 et 1850. Mais cet ouvrage, qui devrait faire le fonds de toute bibliothèque archéologique, est rare, cher et encombrant; M. Salomon Reinach, dont la science vraiment apostolique est toujours à l'affût des entreprises qui peuvent faciliter l'accès des études d'art aux bourses modestes, a donc été très bien inspiré en faisant reproduire par la zincogravure, dans un volume unique d'un format très maniable et d'un bon marché fabuleux, les mille planches qui composent les quinze livraisons-albums de Clarac. Il a fait plus : il a rédigé un excellent index et une « notice provisoire » qui donne, sous une forme condensée, mais très claire, des indications précises sur l'emplacement actuel des statues et les ouvrages où elles sont publiées (1). On lira enfin avec grand intérêt la notice historique sur Clarac, composée

(1) P. v il est dit que les figures doivent être citées « d'après le chiffre de la page, suivi du numéro d'ordre qu'occupe la figure en allant de gauche à droite, et de bas en haut » : c'est de haut en bas qu'il faut lire.

à l'aide de papiers de famille, et qui fait revivre la figure très curieuse de cet archéologue enthousiaste et prodigieux. M. S. Reinach nous promet, comme supplément au *Clarac de poche* et comme second volume de ce répertoire, une collection de six mille statues antiques, restées inconnues à Clarac et réunies par lui-même. C'est une promesse que nous accueillons avec une vive satisfaction; un pareil répertoire facilitera singulièrement l'étude rationnelle des types plastiques et mettra un terme au charlatanisme de certains savants (ou prétendus tels) qui éblouissent le lecteur en « citant » des monuments inédits des « musées » de Rovigo ou de Montbéliard, qui ne sont le plus souvent que des répliques parfaitement insignifiantes de types bien connus. Souhaitons que l'exécution matérielle de ce second volume soit encore supérieure à celle du premier, tout en restant économique : le tirage des zincs est ici assez défectueux et les indications de dimensions, qui accompagnent les figures, sont difficiles à lire même avec une loupe. Il serait aussi à désirer qu'un procédé graphique quelconque (par exemple un jeu de hachures) permit de reconnaître à première vue les parties restaurées des statues.

X.

55. *SATURA VIADRINA. Festschrift zum fünfundsanzwanzigjährigen Bestehen des Philologischen Vereins zu Breslau.* Breslau, Schottländer, 1896. In-8, 159 p.

Sous ce titre, dont le sens reste impénétrable aux simples mortels, sont réunies onze dissertations; les suivantes intéressent les études grecques :

1° K. Münschner. La sixième lettre d'Isocrate. Recherche à en démontrer l'inauthenticité, principalement à

cause de l'absence de l'épichérème, forme caractéristique du syllogisme oratoire chez Isocrate;

2° W. Kroll. L'illusion scénique au v^e siècle. Critique des opinions de Bethe (voir plus haut) relatives à la mise en scène du *Prométhée*, des *Thesmophoriazousae*, de la *Médée*. La date de 427 admise par Bethe pour la modification radicale de l'agencement théâtral est plus que problématique; les réformes ont dû se succéder lentement, peu à peu. Le spectateur athénien n'était pas très exigeant; il s'accommodait d'une forte dose de convention;

3° H. Lübke. Les poèmes d'amour rhodiens (l'« ABC de l'amour » publié par W. Wagner) dans leurs rapports avec la poésie populaire néogrecque. L'auteur est un lettré, qui s'est inspiré des chants d'amour populaires; rapprochements intéressants, aimables essais de traduction métrique;

4° G. Türk. La théorie de la connaissance chez Aristippe. C'est à tort qu'on a voulu compléter les renseignements de S. Empiricus à ce sujet par les pages du *Théétète* où Platon expose les idées de Protagoras. Le point de départ des deux doctrines, la relativité des sensations, est bien le même, mais elles aboutissent à des conclusions bien différentes : Aristippe à la réalité mais à l'« inconnaisabilité » du monde extérieur, le pseudo-Protagoras à une exaltation du « moi », devenu le centre de l'univers;

5° H. Schmidt. La signification artistique du bouclier d'Homère. Contre les vues de Reichel : Homère (ou plutôt le poète assez récent de l'*Hoplotoiia*) ne s'est pas inspiré de monuments figurés « mal compris » de l'époque mycénienne; sa description est une création libre de sa fantaisie qui trouve son commentaire tout autant dans les œuvres d'époque hellénique. Dans le détail, bien des opinions

contestables, par exemple la traduction du vers XVIII, 508 (δικτυν ἰθὺν τατα εἶποι) par « causam dicere ». Comme il n'y a que deux parties, le superlatif serait incompréhensible;

6° Léopold Cohn. Diassorinos et Turnèbe. Démonstration bien convaincante que la dernière partie du Cod. Laurentianus de Philon, œuvre du copiste Jacques Diassorinos, n'est que la copie servile de l'édition princeps de Turnèbe dont elle reproduit jusqu'aux coquilles.

T. R.

56. STUMPF (Carl). *Die pseudo-aristotelischen Probleme über Musik*. Berlin, Reimer, 1897. In-4°, 85 pp. (Extrait des *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin.)

Pour commenter en connaissance de cause les *Problèmes musicaux* d'Aristote (voir *Revue*, IV, 233 suiv., V, 22 suiv.), il faut être à la fois helléniste, musicien et psychologue. M. Stumpf, qui est professeur de psychologie, possède la dernière qualité; aussi ne lira-t-on pas sans intérêt ses observations sur le côté esthétique de ces Problèmes, ses rapprochements ingénieux avec les théories modernes de la sensibilité. Quant à la partie proprement technique et philologique du commentaire, on peut dire qu'elle est complètement manquée. Pour la résumer en deux mots : M. Stumpf corrige généralement le texte là où il doit être conservé, et le conserve là où il doit être corrigé; on devine quelle peut être la valeur de ses tentatives d'interprétation dans ce dernier cas. Ce jugement sévère doit être appuyé sur des exemples; en voici quelques-uns. Prob. 14, Aristote (?) se demande pourquoi l'octave paraît se confondre avec l'unisson οἶον ἐν τῷ φοινικίῳ καὶ ἐν τῷ ἀνθρώπῳ. (Le φοινικίον = λυροφοινικίον est une sorte de harpe,

connue d'ailleurs; ἄνθρωποι, c'est la voie humaine, c'est-à-dire ici le duo concertant d'un homme et d'un enfant). M. Stumpf, égaré par l'analogie trompeuse du *De sensu*, p. 439 B, écrit οἶον ἐν τῷ φοινικίῳ καὶ ἐν τῷ ἀλουργῷ et interprète : « Comme dans le mélange de la pourpre claire et de la pourpre foncée », comparaison absurde en elle-même (car ces couleurs se marient bien entre elles, mais ne se fondent pas), et qui implique une faute de grec, car οἶον signifie « comme par exemple » et dès lors l'exemple doit être emprunté aux phénomènes sonores; si le problématique avait voulu comparer des phénomènes d'ordre différent, il aurait écrit καθ'ἄπειρον. Je n'insiste pas sur l'in vraisemblance paléographique de la correction ni sur son absolue inutilité. En revanche, dans le même problème la phrase τὰ γὰρ ἐν τοῖς ὀξέσιον ὄντα ὄγγυ ὁμόφωνα est inintelligible si l'on n'insère pas après ὀξέσιον les mots καὶ τοῖς βραδέσιον, dont l'omission s'explique aisément. M. S. conserve le texte des manuscrits, en traduisant τὰ ὀξέα par « les sons limites », ce qui, en grec, se dit τὰ ἄκρα. Semblablement, le sens de *beherrschen*, dominer, qu'il prête au verbe ἰσχύω (prob. 8) n'est autorisé par aucun exemple. Aux prob. 17 et 13, pour expliquer la distinction (purement verbale) que fait Aristote entre les notions *antiphonie* et *octave*, notre savant imagine gratuitement que l'antiphonie désigne la répétition identique d'un dessin mélodique à une autre hauteur tonale (p. 27); mais s'il en était ainsi, comme cette répétition peut avoir lieu tout aussi bien à la quarte et à la quinte qu'à l'octave, pourquoi les Grecs n'auraient-ils pas admis d'autre antiphonie que l'octave? Ce principe inadmissible a conduit l'auteur à des interprétations déconcertantes des prob. 16 et 39 a, qui s'écroulent avec le point de départ. Le prob. 30 est ainsi conçu dans les manuscrits :

« Pourquoi les chœurs n'emploient-ils pas les modes hypophrygien et hypodorien ? — Parce qu'ils ne sont pas antistrophiques ». Nous avons montré ailleurs, et le bon sens indique, que le texte est corrompu ; très probablement l'énoncé d'une question s'est trouvé réuni par hasard avec la solution d'une autre. Ici encore M. S. conserve le texte et veut nous faire croire qu'on appelait antistrophiques les formes d'octave où les deux tétracordes reproduisaient la même succession d'intervalles, étaient de même espèce ; or, dans les deux modes cités, cette condition n'aurait pas été remplie et dès lors ils auraient été impropres au chant choral où la strophe se chantait sur un tétracorde, l'antistrophe sur le tétracorde complémentaire ! Si jamais le mot *aegri somnia* fut à sa place, c'est à propos d'une pareille théorie, bâtie tout entière sur une faute du copiste. Rappelons simplement que dans toutes les octaves (diatoniques) mélodiques les deux tétracordes sont exactement symétriques (Aristoxène, p. 54 Meib.), que les deux octaves en question ne s'écartent pas de la règle, pourvu, bien entendu, qu'on les compose de tétracordes conjoints, plus un ton supplémentaire, et qu'enfin il est certain que strophe et antistrophe se chantaient toujours sur la même mélodie et à la même hauteur ; l'auteur oublie d'ailleurs ici sa propre théorie de l'antiphonie. — Nous pourrions encore relever dans le travail de M. S. beaucoup d'erreurs qui s'expliquent pour la plupart par une connaissance insuffisante du grec (p. ex., prob. 15, où il n'a pas vu qu'au temps d'Aristote les nomes étaient devenus choriques) ; puis, de singulières hésitations de doctrine (prob. 20 et 36, question de la mèse) qui contrastent avec son assurance ordinaire ; enfin, une incroyable assertion qui recule la composition de nos Problèmes jus-

qu'aux 1^{er} et 2^e siècles de notre ère, alors qu'ils sont cités par Plutarque et témoignent, par mille indices, de leur rédaction à une époque très voisine de celle d'Aristoxène. Mais il faut savoir se borner, et les exemples cités suffisent à montrer combien M. Stumpf a été mal inspiré en livrant à la publicité ce travail mal digéré et l'Académie de Berlin, en lui accordant une hospitalité et, par cela même, un prestige immérité.

T. R.

57. WEGEHAUPT (J.). *De Dione Chrysostomo Xenophontis sectatore.* — Dissertation inaugurale. Gotha. Fr. A. Perthes, 1896. In-8°, 87 pages.

Le plan de cet opuscule est assez confus ; l'auteur étudie d'abord des passages particuliers de Dion, où l'imitation de Xénophon apparaît nettement ; puis il signale dans le même esprit d'autres modèles du célèbre rhéteur, Platon, Eschine le Socratique, Démosthène. Il revient alors à Xénophon pour conclure ; mais il a tort de ne pas marquer exactement les procédés de style, les tournures, les mots même que Dion a pu emprunter à l'écrivain attique. — La quatrième partie, *De Dionis scribendi arte*, ne tient pas non plus les promesses du titre. C'est, le plus souvent, une sèche analyse, une collection de textes et de faits ; il eût fallu nous faire connaître avec précision la méthode suivie par le moraliste grec, quand il imite les anciens Attiques, nous apprendre comment il s'assimile les idées, quels détails il ajoute ou retranche, en un mot de quelle forme personnelle il revêt ses emprunts. Ce ne sont pas, d'ailleurs, les détails intéressants qui manquent à l'ouvrage, M. Wegehaupt observe bien les ressemblances du second discours avec

la Cyropédie; il insiste sur le sixième, intitulé *Diogène*, où l'influence de Plutarque et de Xénophon est visible. Dans le treizième, c'est le dialogue de *Clitophon*, faussement attribué à Platon, que Dion a consulté. — L'*Excursus* sur le discours III termine l'étude; ici la discussion est tout à fait incomplète; il ne suffisait pas d'établir que l'ouvrage est inachevé, qu'il manque d'ordre et contient certains passages qui se retrouvent ailleurs; on eût souhaité un examen plus approfondi, aboutissant à une explication, à une conclusion. — En résumé, le travail de M. Wegehaupt forme une collection d'exemples, plutôt qu'une étude complète; les meilleures pages sont celles où il montre qu'on a exagéré l'influence des Cyniques sur Dion et que celui-ci doit beaucoup aux disciples de Socrate.

R. HARMAND.

58. WEIL (Henri). *Études sur le drame antique*. Paris, Hachette, 1897. In-42°, 328 pages.

M. Gomperz appelait dernièrement l'auteur de ce livre le « Nestor des études grecques » : Nestor, d'ailleurs, d'un commerce singulièrement plus agréable que son prédécesseur de géréniac mémoire, car il est à la fois beaucoup moins prolix et moins louangeur du bon vieux temps. Et pourtant, en lisant ce recueil d'articles, reliés par une pensée commune, ou plutôt par un amour commun, on se demande si le « bon vieux temps » n'avait pas sur le nôtre au moins cet avantage de produire des hellénistes consommés, qui étaient en même temps des humanistes délicats. M. Weil a eu la coquetterie de réunir, à côté d'études écrites d'hier, des articles qui remontent à trente ans (*La règle des trois acteurs dans Sénèque*), voire même à cinquante ans (*L'Antiope d'Euripide*) : en lisant, en comparant,

on ne sait trop ce qu'il faut plus admirer : la maturité de jugement que dénotent les premiers essais, ou la fraîcheur persistante d'impression et de curiosité qui se manifeste dans les derniers. L'auteur a, du premier coup, trouvé sa « manière », faite avant tout (comme le disait encore M. Gomperz) de mesure, de goût et de bon sens; s'il n'a jamais cessé d'apprendre et d'approfondir, s'il a modifié certaines de ses opinions au fur et à mesure des progrès de la science ou de ses propres réflexions, l'esprit dans lequel il aborde l'étude des nombreux problèmes que soulève l'histoire du drame antique est resté le même, et l'on ne saurait trop l'en féliciter et nous en féliciter. Soit qu'il examine, à la suite, ou plutôt à l'occasion du livre de Wilamowitz, les caractères fondamentaux de la tragédie attique, ou, à propos des paradoxes de Zielinski, ceux de la comédie aristophanesque, soit qu'il analyse, après M. Decharme, le génie d'Euripide, après Richter, la dramaturgie d'Eschyle, après M. Masqueray, les formes lyriques de la tragédie, soit enfin qu'il se cantonne dans l'étude ou la restitution de tel ou tel drame grec (*Prométhée, Héraclès, les Phéniciennes, Antiope*), toujours il ajoute infiniment, et sans en avoir l'air, au livre qui lui a fourni la matière première de son essai, toujours il sépare, d'une main sûre, le bon grain de l'ivraie, la certitude de l'hypothèse et, parmi les hypothèses mêmes, les vraisemblables d'avec les aventureuses; toujours aussi, sous la question plus ou moins étroite, plus ou moins technique, qui sert de point de départ à ses investigations, il découvre et nous fait toucher les grandes vérités littéraires, dont l'éternel souci est l'honneur et la raison dernière des recherches d'érudition. J'aurais presque oublié de dire (tant l'art de l'écrivain est habile à se dissimuler) que le style de M. Weil est le vêtement qui convient à cette pensée sûre et dis-

crète. Son élégance simple inspirait récemment à un bon juge, M. de Wilamowitz, l'appréciation qu'une pareille perfection de forme n'était possible que dans une prose assouplie par plusieurs siècles d'excellents écrivains et qu'il n'y a jamais eu que

deux proses pareilles : la grecque et la française. Ce n'est pas nous qui contredirons à ce jugement aussi flatteur pour celui qui l'a porté que pour celui qui en est l'objet.

T. R.

Le rédacteur en chef-gérant, TH. REINACH.

ÉTUDES SUR LES ÉCRITS INÉDITS

DES ANCIENS MÉDECINS GRECS ⁽¹⁾

CINQUIÈME SÉRIE

XII^e-XIV^e SIÈCLES.

JEAN TZETZÈS. NICOLAS MYREPSUS. JEAN ACTUARIUS.

XVIII. Ἰωάννης Τζέτζης.

Jean Tzetzés, poète, grammairien et érudit du XII^e siècle, né vers 1110, n'a pas oublié la médecine parmi les nombreux objets de sa curiosité. Un centon *Sur les urines*, qui n'est pas cité par Fabricius, est attribué à Tzetzés, sous le titre Τζέτζου περὶ οὔρων. Inc. : Χρὴ σκοπεῖν τὸν ἰατρὸν καὶ γινώσκειν τὰ οὔρα τῶν νοσοῦντων, πρῶτον μὲν ἂν ὅμοια τῶν ὑποζυγίων. — Des. : εἰ δὲ οἶον ἔλαιον οὔρεϊ, τοῦτο ξυντήξεται γνώρισμα.

Cet opuscule se trouve dans le Cod. Barocc. 88, à Oxford, ms. du XVI^e siècle, en papier, de 174 feuillets, in-4^o, fol. 48 (Daremberg, *Not.* p. 16). Aussi, dans le ms. grec de Paris 2320, fol. 16 v^o, du XVI^e s., en papier, de 41 feuillets in-8^o (Colbert 3614), sous le titre : Περὶ οὔρων ἑτέρα ἐρμηνία Ἰωάννου φιλοσόφου τοῦ τέτζη : χρησίμων καὶ ἀχρόστων. Le commencement et la fin sont les mêmes que dans le Cod. Barocc. 88. Ce centon ne remplit qu'une seule page du ms. grec 2320 de Paris.

(1) Voir *Revue des Études Grecques*, II, 343 suiv.; III, 144 suiv.; IV, 97 suiv.; V, 61 suiv.

XIX. Νικόλαος Μυρεψός.

Nicolas Myrepsus d'Alexandrie vivait sous Jean Ducas, vers 1250, et il fut contemporain du chronographe Georges Acropolite qui le caractérise en ces termes (1) : « ἀντέλεγε δὲ τοῖς λεγομένοις ὁ ἱατρὸς Νικόλαος, ἀνὴρ ἤμιστα μὲν φιλοσοφίας μετασχών, ἄκρος δὲ τὴν οἰκείαν τέχνην καὶ μάλιστα τὴν διὰ πείρας γινωσκομένην (πάνυ δὲ οὗτος ἠγαπᾶτο τῆ βασιλίδι, ἀκτουαρίου δὲ εἶχε τιμὴν). »

Il est l'auteur du *Dynaméron* le plus complet, ouvrage très important pour l'histoire de la pharmacologie des anciens. Il a recueilli (vers 1277-1280) toutes les recettes qui sont dispersées dans les ouvrages des anciens Grecs et des Arabes, et il en a composé, pour ainsi dire, la pharmacopée des anciens. Mais ce qui est le plus intéressant, c'est que le dispensaire de Myrepsus resta longtemps le *Codex medicamentarius*, la pharmacopée officielle de toute la France et de presque toute l'Europe ; tous les pharmaciens devaient posséder cet antidotaire, corrigé par la Faculté de Paris, et s'y conformer rigoureusement.

Hazon s'exprime en ces termes (2) :

« L'Antidotaire de Nicolas Myrepsus est adopté par la Faculté de Paris.

« Je trouve, dans nos Archives, un projet de règlement dressé en françois par la Faculté, en 1332, et qui a été traduit en latin pour être présenté à Messieurs du Parlement, au sujet des Apothicaires (pour le pourfit commun), ainsi que s'exprime le début de ce Règlement (*Ordinationes de Apothecariis quæ debent ostendi Magistris de Parlamento*).

« Selon ce projet, qui a eu son exécution, tous les Maîtres Apothicaires devoient avoir chez eux l'Antidotaire de Nicolas, corrigé par la Faculté, et s'y conformer uniformément. Le dispensaire de Nicolas étoit la règle de toute l'Europe pour la pharmacie.

« C'étoit pour avoir un éclaircissement entier sur le Code Phar-

(1) *Georgii Acropolitæ Annales*, éd. Niebuhr, Bonnae, 1837, in-8°, p. 68 c., in *Corpus scriptorum Historiæ Byzantinæ*.

(2) Hazon, J.-A., *Éloge historique de la Faculté de médecine de Paris*. Paris, 1773, p. 56.

macien, que le College des Médecins de Grenoble envoya, en 1525, à la Faculté de Paris, une députation solennelle accompagnée d'un Commissaire du Châtelet, et appuyée de Lettres de recommandation du Parlement du Dauphiné. L'objet de la députation étoit de prier la Faculté de revoir le Code dont le College de Grenoble étoit en possession, de le comparer avec le texte grec et avec le Code Parisien tiré du même Auteur, mais réformé par la Compagnie. On nomma avec le Doyen (Jean de Hortis) cinq commissaires, très-versés dans la langue grecque. M. Pierre Areodi étoit à la tête de la députation et représentoit le Doyen du College de Grenoble. Les Commissaires nommés par la Faculté furent MM. Duruel, du Monceau, Guerin, Vassé et Tagaut. M. Duruel fut chargé de la traduction, qui fut vérifiée par les autres. Après avoir fait les révisions, corrections et additions nécessaires, les Deputés de part et d'autre se séparèrent avec une satisfaction réciproque.

« Un certain nombre des anciennes Compositions de Nicolas ont été conservées dans les Dispensaires qui l'ont suivi, parce qu'elles ont paru consacrées par l'usage et l'expérience. »

Le Dispensaire grec de Myrepsus a dominé en France pendant *trois cent trente-trois ans*, jusqu'en 1637, où le premier Codex Pharmaceutique de la Faculté de Paris fut imprimé.

Il serait très long et même inutile de citer les titres des sections et des chapitres de cet antidotaire. Nous nous bornons seulement à dire que l'auteur suit l'ordre alphabétique et que son recueil est divisé en quarante-huit sections d'étendue très inégale, et contient deux mille six cent cinquante-six formules de médicaments.

Le *Dynaméron* de Nicolas Myrepsus n'a jamais été publié en grec. Il mériterait de l'être, tant pour l'histoire de la pharmacopée ancienne que pour la terminologie pharmaceutique, botanique, zoologique, oryctologique, etc.

Manuscrits de Myrepsus.

Quinze manuscrits grecs de Nicolas se trouvent dans les diverses bibliothèques. Il y en a quatre à Paris ; mss. grecs, 2149, 2237, 2238 et 2243, dont le dernier est relativement le meilleur ; un à

Oxford, Cod. Barocc. 171 ; deux au Vatican, Cod. Pal. gr. 279, et Cod. Pet. n° 39,40 (?) ; un à Florence, Plut. 75, cod. 3 ; deux à Vienne (?), mss. méd. gr. 11 et 19 ; un à l'Escorial, Σ-II-3 ; un à Constantinople et un à Rhodeste (?) ; un au Mont Athos dans la Bibliothèque de Lavra, E, 62 ; et un à Athènes, n° 1478. Mais les manuscrits sûrs, corrects et complets de Nicolas, qui peuvent servir à une édition de cet auteur, sont au nombre de six seulement, deux à Paris, un à Oxford, un à l'Escorial, un à Lavra et un à Athènes.

a. *Manuscrits de Paris.*

Quatre manuscrits de Nicolas se trouvent dans la Bibliothèque nationale de Paris.

1) Codex 2243, copié en 1339 par Cosmas Camelos, sur parchemin, de 664 fol., in-8°, peint. (Fontabl.-Reg. 2703). Contient : 1^{er} Νικολάου Μυρεψοῦ τὸ μέγα δυναμερόν, ὃ περιέχει ἐν ἑαυτῷ πᾶσαν τὴν ὕλην καὶ τὴν κατασκευὴν τῆς ψυρεψικῆς (*sic*) τέχνης, ἐν βιβλίοις καὶ κατ' ἀλφάβητον (fol. 2 v°-552). — 2^e Περὶ ἀπλῶν φαρμάκων... ποίημαν Διοσκορίδους κατ' ἀλφάβητον ἐκάστου νοσήματος τὴν θεραπεῖαν φέρων κατὰ τάξιν τῶν καὶ στοιχεῖων (fol. 553-624). — 3^e Un traité anonyme Περὶ τῶν ἀντιβαλλομένων (fol. 626-630). — 4^e Λέξεις, βοτανῶν ἔρμηνείας, κατὰ ἀλφάβητον (fol. 631-637). — 5^e Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν ὀριθασίου (fol. 640-641). — 6^e Ῥικτολόγιον ἐκ τῶν τοῦ ἁγίου εὐαγγελίου κεφαλαίων (fol. 643-647 v°). — 7^e Περὶ τῶν εὐχρηστων ἡμερῶν (fol. 648 v°), περὶ τῶν πονηρῶν καὶ ἐναντίων ἡμερῶν (fol. 649). — <Ἀριστοτέλους> Ἐρμηνεία περὶ τῶν ὄλων ἡμερῶν τῆς σελήνης (fol. 650 v°-654). — <Ἀωνόμου> περὶ τῆς ἔρμηνείας τῶν δώδεκα μηνῶν καὶ περὶ τῶν δώδεκα ζωδίων καὶ τῶν ἑπτὰ πλανητῶν τοῦ οὐρανοῦ (fol. 654 v°-658). — 8^e Περὶ τῶν πασχάλιων (fol. 658 v°-661 v°) ; Διδασκαλία περὶ γνώσεως ἐκάστης ὥρας τοῦ ὄλου ἐνιαυτοῦ (fol. 663 v°-664). Sur la première feuille, on lit : Κτῆμα ἀντωνίου τοῦ ἐπάρχου, ὃ δέδωκε τῷ ἐπιφανεστάτῳ φραγκίσκῳ τῷ κραταιῷ βασιλεῖ κελτῶν, εἰς εὐχαριστίας σημείον. Enfin, à la fin, d'une autre main, il est écrit que les 664 feuillets sont tous en parchemin et aucun en papier, « βεβράννα πάντα καὶ οὐδένα βραμβύκινον ».

2) Codex 2238, du xv^e siècle, en papier, de 614 pages (Reg. 2703, 2). Contient : 1^{er} Νικολάου Μυρεψοῦ τὸ μέγα δυνάμερον ὃ περιέχει ἐν ἑαυτῷ πᾶσαν τὴν ὕλην καὶ τὴν κατασκευὴν τῆς μυρεψικῆς τέχνης ἐν βιβλίοις καὶ κατ'

ἀλφάβητον, titre écrit d'une autre main sur le frontispice (fol. 1). — 2^e Un traité Περὶ ἀπλῶν φαρμάκων, par ordre alphabétique et attribué à Dioscoride (fol. 539). — 3^e Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν ἱατρικῶν ὀριθασίου (fol. 592). — 4^e Un traité anonyme Περὶ τῶν ἀντιβλασμένων εἰδῶν ἐν ταῖς σκευασίαις ὡς ἰσοδυνάμων, qui, dans un manuscrit de Coislin (Codex seguerianus), est inscrit sous le pseudonyme de Galien (fol. 593). — 5^e Un traité anonyme Τὰ ὀνόματα τῶν βοτανῶν παρ' ἱατροῦ, qui dans un manuscrit de Coislin (Bibliotheca Segueri), porte le titre : Λέξεις βοτανῶν ἑρμηνεῖα κατ' ἀλφάβητον τοῦ σοφωτάτου Γαληνοῦ (fol. 598).

3) Codex 2237, du xiv^e siècle, en parchemin, de 319 fol., in-8^o, (Fontembl.-Reg. 2704). Contient : 1^{er} quelques extraits d'Oribase (?) ch. ρμγ'-ρογ' : Περὶ τοῦ ἐκ τεύτλου καταπλ. — Περὶ ὀδοντικῶν ἐκ τοῦ αὐτοῦ ('Αντύλλου) (fol. 1-6 v^o). — 2^e Νικολάου Μυρεψοῦ τὸ καλούμενον μέγαν δυναμερόν, titre écrit d'une autre main sur la première feuille ; la table de l'ouvrage tout entier précède le texte (fol. 7). — 3^e Les livres d'Aélius IV à X, collectivement, excepté le V^e, dont il n'existe que la table et les chapitres 82 à 92 (πβ'-ιβ'), et le VII^e, dont il n'y a que la table seule (fol. 163). — 4^e Un fragment anonyme Ἑρμηνεῖα πάντων καλῆ εἰς τὸ ᾧ τμημα τῶν ἀφορισμῶν κερ. ᾧ, εἰς τὸ ὀβίος βραχύς : Δεῖ γινώσκειν, ὃ φιλομαθέστετε (fol. 315 v^o).

4) Codex 2149 de Paris, du xvi^e siècle, en papier, de 211 fol., in-8^o (Fontembl.-Reg. 2138). Contient la table de la lettre A du *Dynaméron* de Nicolas Myrepsus et le ch. 21 et 1 à 11 ; les lettres B, Γ, Δ, E, Z, manquent. Les autres lettres du *Dynaméron* n'y sont représentées que par quelques chapitres. Ce manuscrit, qui est le plus correct et d'une très belle main, est malheureusement très incomplet.

En comparant les trois premiers manuscrits de Paris entre eux, on peut dire que le meilleur, à beaucoup de points de vue, est le n^o 2243. C'est le manuscrit le plus complet, écrit d'une très belle main, mais malheureusement rempli de fautes monstrueuses d'orthographe, ce qui est, d'ailleurs, commun à tous les trois manuscrits ; mais en outre, dans le n^o 2243, il y a beaucoup de fautes de syntaxe, qui rendent le sens de bien des passages inintelligible. Le ms. 2238 est aussi complet, mais beaucoup inférieur quant à la beauté de l'écriture et l'orthographe ; pourtant, il a le grand avantage qu'on peut presque toujours en tirer

un sens. Le ms. 2237, écrit en petits caractères mais assez lisibles, est plutôt un extrait; il omet beaucoup de chapitres, et ceux qu'il contient sont écrits collectivement.

b. Manuscrit d'Oxford.

Bibliothèque bodléienne à Oxford : Codex Baroccianus CLXXI, du xv^e siècle, in-folio, en papier, de 180 folios. Après la table, on lit le titre : Νικολάου Ιατροῦ τοῦ καὶ μυρέψου λεγομένου Ιατρικὸν βιβλίον κατὰ στοιχεῖον. « L'ordre et le contenu des chapitres, dit Daremberg, sont à peu près identiques avec la traduction latine qui se trouve dans la collection d'Étienne » (1).

c. Manuscrits du Vatican.

1) Dans le Codex palatinus graecus 279 de la bibliothèque apostolique du Vatican, du xiv^e-xv^e siècle, de a-c 354 feuillets, en papier, in-8, mutilé à la fin, il y a, entre autres traités médicaux, un livre anonyme intitulé : Δυναμερὸν σὺν θεῶ τῶν σκευασιῶν. Inc. : Ἄρχῃ καὶ πρώτη σκευασία τοῦ νάρδου. Il est plein de superstition; quelques médicaments sont inscrits sous les noms de Julianus, Philon, Chrysippus et des évangélistes Lucas et Jean (f. 219 à 266). Ce δυναμερόν est attribué par Stevenson (2) à Nicolas Myrepsus.

2) Dans la bibliothèque de la reine de Suède (Bibl. Alex. Petavii), au Vatican, il existe « Nicolai Antidotarium n° 39, 40 », selon Montfaucon (Bibl. Ms., p. 96, c.). Mais on ne voit pas clairement, si c'est le texte grec de Nicolas ou une traduction latine.

d. Manuscrit de Florence.

A Florence, Plut. 75, cod. 3, il y a un Antidotaire anonyme. C'est très probablement l'Antidotaire de Nicolas Myrepsus. Toutes les recettes pour les yeux et les oreilles que j'ai copiées dans les

(1) Daremberg, *Notices et extraits des manuscrits médicaux*, Paris, 1853, p. 40.

(2) Henricus Stevenson, *Codices mss. palatini graeci Bibliothecae Vaticanae*, Romae, 1885, p. 156.

documents manuscrits de Daremberg sont les mêmes que celles de Nicolas. Il n'y a que des différences qui existent aussi entre les trois mss. de Paris. Selon Bandini (t. III p. 141), cet écrit traite, par ordre alphabétique, *des antidotes, des emplâtres et des onguents*, et il commence ainsi : Ἀντίδοτος ἱερά Γαληνοῦ ποιούσα ἥπατικοῖς, κοιλιακοῖς κ. τ. λ. Les auteurs suivants y sont cités : Alexandre, Antonius sophiste, Dioscoride, Galien, Paul patriarche de Constantinople, Théon, etc. A la fin, il y a quelques chapitres : *De amuletis et superstitiosis medicamentis*.

e. Manuscrits de Vienne.

1) Dans le manuscrit médical de Vienne, Codex mptus Medicus Græcus XI (Lamb., t. VI, p. 98), il existe un formulaire sous le nom de Callistus, qui paraît avoir une grande analogie avec Myrepsus. Contient : Καλλίστου. Ἀρχὴ σὺν Θεῷ ἀγίῳ περὶ τῶν Ἀντιδότων. Ἀντίδοτος ἢ θεοδώρητος. Αὕτη ὠφελεῖ πρὸς πᾶσαν κεφαλαλγίαν, κ. τ. λ. (fol. 54); — Ἐτέραι σκευασίαι Τροχίσκων διαφόρων. Τροχίσκος διὰ φυμαλίδος. Σικίου ἡμέρου, etc. (fol. 64); — Ἀρχὴ σὺν Θεῷ ἀγίῳ τῶν Ἐμπλάστων. Ἐμπλάστρος ἢ ἀνηθίνη μιλιάσσουσα, etc. (fol. 77); — Ἀρχὴ σὺν Θεῷ ἀγίῳ τῆς συνθέσεως τῶν ἐλαίων. Τὸ χαμαιμήλινον ἐλαίον καὶ τὸ ῥόδιον, etc. (fol. 89 à 94). Ce traité existe aussi dans la Bibliothèque de Paris.

2) Dans le Codex médical XIX (Lamb., t. VI, p. 107), fol. 355-373, il existe aussi un traité anonyme, en grec vulgaire, qui contient : Des compositions des divers médicaments, en cent trois chapitres; De la composition des emplâtres, en soixante-quatorze chapitres; et De la composition des huiles. Peut-être, la base de ce réceptaire est-elle le *Dynaméron* de Nicolas. Le titre général et le commencement de la table sont : Τῶν σκευασιῶν ἢ βίβλος αὕτη πέλει. Α', Σκευασία τοῦ νάρδου · Β', Σκευασία ἢ θηριακὴ · Γ', Σκευασία ἢ Μιθριδάτιος, etc. (fol. 355-373). En outre, il y a une grande quantité de réceptaires anonymes.

f. Manuscrit de l'Escurial.

Manuscrit grec de la bibliothèque de l'Escurial Σ - Π-3, in-fol., en papier, de 301 feuillets et du xvi^e siècle. En tête, on lit une épigramme de Jean Lascaris qui se trouve aussi dans le

n^o 2782, A, de Paris. Contient le réceptaire de Nicolas Myrepsus, précédé d'un fragment intitulé : Τὸ ποδαλγικὸν ἴαμα τὸ μυστηρίου τοῦ Φλωρεντίνου ἱατροῦ.

g. Manuscrits de la Bibliothèque de Constantinople.

Un manuscrit est cité dans le catalogue des livres de Michel Cantacuzène : ἐ' ἱατροσόφιον νικολάου τοῦ μυρεψοῦ εἰς τὰς σκευασίας καὶ ἀλειφαῶς ὄλας · καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε κόλλαις μεταξωταῖς (1). Et un autre dans la bibliothèque de Rhœdeste, νικολάου τοῦ μυρεψικοῦ ἱατρικόν (Fœrster, l. c., p. 31).

h. Manuscrit du Mont-Athos (2).

Dans la Bibliothèque de Lavra, au Mont-Athos, il existe un ms. E, 62, du xv^e siècle, en papier, de 236 feuillets, grand in-fol., très facile à lire et le plus correct des manuscrits de Myrepsus que j'ai examinés. Ce manuscrit a été relié en 1609 (7117-5508) par le prêtre Damascinos ; on lit au feuillet 57 : τὸ παρὸν ἱατροσόφιον εὐρίσκονταν ἐρημένον καὶ καταβρεμένον ἐν τῇ βιβλιοθήκῃ ταύτης τῆς μονῆς τῆς αγίας λαῦρας · καὶ ἔλαβεν αὐτὸ ὁ μακαρίτης ὁ παπᾶς κῦρ σεραφεῖμ ὁ ταλαντινός, καὶ περιποιησάμενος αὐτὸ, ἔδωσέν το τὸν παπᾶ κῦρ δαμασκηνὸν τὸν ἀναστασίτη καὶ τὸ ἐστάχωσεν κατὰ τὸ ζῆριζ αἰωνία του ἡ μνήμη. Il contient : 1^o le *Dynaméron* tout entier de Nicolas Myrepsus ; manquent les chapitres 169 à 348 de la table, le 2^e feuillet étant blanc ; un feuillet entre les fol. 87 et 88, savoir les ch. 39 à 53 de la section Περὶ ἐμπλάστρων ; les ch. 20 jusqu'au milieu du ch. 34 de la section Περὶ σκευασίων ἐλαίων, le 104^e fol. étant blanc ; la moitié inférieure du feuillet 195,

(1) R. Fœrster, *De antiquit. et libris Const.*, p. 27.

(2) En 1890, dans un voyage en Orient, j'ai examiné soigneusement tous les manuscrits médicaux grecs : 1^o de la Bibliothèque nationale de Grèce à Athènes ; 2^o des Bibliothèques du Mont-Athos, savoir des monastères Μεγίστης Λαύρας, Βατοπαιδίου, Ἰθέρων, Ῥωσικοῦ, Κουτλουμουσίου, Ἐσφιγμένου, Διονυσίου, etc. ; 3^o des Bibliothèques du Collège grec de Salonique et du monastère Βλατιών à Salonique ; 4^o sept manuscrits médicaux de M. Crinos, pharmacien à Athènes ; 5^o deux manuscrits de M. Gortziôtis à Mételin. J'ai pris des notes sur tous ces manuscrits, surtout très détaillées sur les manuscrits les plus précieux et tout à fait inconnus.

savoir du milieu du ch. 154 au ch. 159 de la section *Περὶ τρογίσμων*. Il est précédé d'un index de la première section qui contient 505 antidotes; l'index commence : ἀρχὴ σὺν θεῷ ἀγίῳ τῶν ἀντιδότων τοῦ πρώτου στοιχείου $\bar{\alpha}$ (fol 1 à 3 v°). Après la table des antidotes vient le titre : Ἀρχὴ σὺν θεῷ ἀγίῳ τοῦ δυναμεροῦ τοῦ πρώτου στοιχείου τοῦ ἄλφα · ποίημα νικολάου μυρεψοῦ (fol. 4 à 47). Inc. : α' ἀντιδοτος ὠραία ἀλεξανδρίνα. Des : φε' Ἀντιδοτος ἦτοι σκευασία τοῦ καλουμένου λατινικῶς μὲν ἀγεδῆτα · ἑλληνικῶς δὲ νερόν τῆς ζωῆς. L'ouvrage est divisé en 45 sections, dont les titres correspondent à ceux du ms. grec de Paris 2243, et finit au feuillet 208 v°. — 2° Après le *Dynaméron* de Myrepsus, suit un autre écrit analogue, disposé par ordre alphabétique, dont le titre est effacé par l'humidité. Minas, dans le Suppl. grec de Paris 675, fol. 213, donne les titres des premier et dernier chapitres de chaque lettre. Après l'index du A, de 38 ch., on lit : Περὶ ἀπλῶν φαρμάκων. Ἄβρωτα διατηρεῖ ἀπὸ μυῶν καὶ σκολήκων τὰ τε βιβλία καὶ τὰ ἱμάτια, ἀψίνθιον ὑποστρωγνύμενον ἐν τοῖς κιβωτίοις. Le dernier chapitre de l'ouvrage est : ὠφέλιμον καὶ θαυμαστὸν κατὰ πλάσμα τὸ δι' ἀλθαιάς. Des. : καὶ δῆγματα θεραπεύει (fol. 209 à 233). Entre les folios 215 et 216 manque un feuillet qui contenait les chapitres 21, 22 et 23 de la lettre Δ, savoir entre le ch. : κ' Δόκιμον πάσμα εἰς προκύπτον κολόντερον et le ch. : κδ' διαχρίσμα θεοδώρου πρὸς τὰ ἐν παρισθημίοις ἔλκη. — 3° Περὶ τῶν ἀντεμβαλλομένων Γαλῆνοῦ. Inc. : Ἐπειδὴ περὶ τῶν ἀντιβαλλομένων, λόγον.... ἀντὶ ἀκάνθης σπέρματος, λυχνίον. Des. : ἀντὶ ὠκμοειδοῦς, ἡδύοσμον ἄγριον. Le titre est effacé par l'humidité et la préface diffère un peu de celle des autres manuscrits (fol. 233 v° à 235 v°). — 4° Ἀρχὴ σὺν θεῷ Ἀγίῳ περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν ἱατρικῶν, ὀριθασίου, σαφὲς καὶ δόκιμον. Inc. : Ὁ μέδιμνος, ἔχει λίτρας μῆ. Des. : τὸ μύστρον ἔστι οὐγγ. $\bar{\alpha}$ (fol. 235 v°). — 5° Περὶ μέτρων ξηρῶν. Inc. : Ἡ αἰγυπτία ἀρτάβα.... Des. : ἄλλοι δέ, χαλκούς β' δίμετρον (fol. 235 v°). — 6° Περὶ τοῦ βᾶψαι τρίχας κοράς. Inc. : σιδηρόρομαν, etc. (fol. 236). — 7° Τὰ ὀνόματα τῶν βοτανῶν παρ' ἱατροῖς. Des. : εἰς ὑφθαλμούς δέ, γνόφον ἐπάγει.

i. Manuscrit d'Athènes.

A la Bibliothèque nationale d'Athènes, il existe un manuscrit de Myrepsus, du xvii^e siècle, en papier, de 179 feuillets, in-fol. grand, d'une très belle main et très correct. Il contient, sauf

quelques lacunes, le *Dynaméron* seul de Myrepsus; et il paraît être copié sur le manuscrit précédent, E, 62 de Lavra; ou tous les deux, ainsi que le ms. grec de Paris 2238, proviennent du même archétype. En 1890, où j'ai examiné ce manuscrit, il portait le numéro d'ordre 18. C'est ce manuscrit que Sakkéliou décrit sous le n^o 1478 (1).

XX. Ἰωάννης Ἀκτουάριος.

Jean Actuarius, fils de Zacharias, qui vivait, selon toute probabilité, vers le milieu du XIII^e siècle, fut en même temps un philosophe érudit et un praticien très habile. Ses observations et ses recherches *Sur les urines* et ses propres raisonnements sur beaucoup de maladies sont dignes de toute appréciation. Actuarius n'est pas un simple compilateur; il a médité tous ses prédécesseurs, surtout les Grecs « et quelques-uns des barbares », comme il nous l'apprend lui-même; il a consulté sa propre expérience et son raisonnement; et, dans un style très clair, il a exposé systématiquement les résultats de ses études et de ses recherches. Il fut partisan de la « pratique raisonnée », comme il nous l'apprend lui-même dans le septième livre de son ouvrage *Des urines*, § ιζ, en ces termes (2) : « Πάλαι μοι (3) τοίνυν τῶ φυσικῶ τῆς φιλοσοφίας μέρει προσνευκῆτι καὶ τούτου ὡς οἶόν τε ἦν μοι ἐξεγομένῃ, ἐπεὶ με καὶ τις ἔρωσ (4) ἱατρικῆς περιέσχεν, ἡψάμην μὲν καὶ τῆς ἐπ' αὐτῇ (5) θεωρίας καὶ ταύτης ὄλος, ὡς εἰκόσ, ἐγενόμην, εἷς τε τὸ φιλόανθρωπον αὐτῆς καὶ θεραπευτικὸν ἀπιδὼν καὶ εἰς τὸ πρὸς φιλοσοφίαν κοινωνικόν, ὄκνον τε ἀεὶ ἐπὶ τούτοις (6) νοσοῦσιν ἐπιχειρεῖν σώμασιν, εἰ μὴ καὶ λογικῶς ἐξετάζων ἦν τὰ τῶν νοσοῦντων παθήματα, ὥστε καὶ ἀφεκτέον μὲν ἐδόκουν ἰσχυρᾶς τινας κινήσεως, ἐφ' ὧν μὴ ἐφθην πάντη λογικῶς ἐπισκεψάμενος, ἀπρίξ δ' εἰλόμην τε καὶ ἐπεχείρουν, ὡς εἰκόσ, τῶν λογικαῖς ἐφόδοις ἐπιστημειουμένων παθῶν.

(1) I. et A. Sakkéliou, *Catalogue des mss. de la Bibliothèque nationale de Grèce*, Athènes 1892, p. 265.

(2) Ideler, *Physici et medici graeci minores*, t. II, p. 190.

(3) Μοι Mss. 2307, 2256 : μὲν éd. Ideler.

(4) ἐπεὶ με καὶ τις ἔρωσ Mss. 2307, 2256 : ἐπὶ με καὶ τις ἔρωτῆς éd. Ideler.

(5) αὐτῇ Mss. 2307, 2256 : αὐτῆς éd. Ideler.

(6) Τούτοις 2307, 2256 : τοῖς éd. Ideler.

Τὰ μὲν γὰρ οὕτως ἀπροόπτως θεραπεύειν οὐκ ἀσφαλές ὑπόμην, τὸ δὲ δὴ μετὰ λογικῆς ἐπιστασίας ἀσφαλές τε ἅμα καὶ ῥᾶδιον. »

On peut dire qu'Actuarius fut le dernier astre étincelant de la médecine grecque. Il a écrit :

1°) Un traité *Sur les urines* en sept livres, travail plein d'observations et de recherches nouvelles, digne d'être recommandé à tous égards ; il n'y en a qu'une édition grecque (1).

2°) Un traité *Sur les actions et les affections de l'esprit animal et de sa diète* en deux livres : Ἰωάννου τοῦ Ἀκτουαρίου περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος καὶ τῆς κατ' αὐτὸ διαίτης λόγος A. B. Ce traité, digne de l'érudition de notre auteur, a été trois fois publié en grec (2).

3°) Une thérapeutique en six livres pour Apokaukos, chambellan de la cour de Constantinople, envoyé en ambassade « chez les Scythes ». C'est un *Compendium* de la médecine tout entière, clair et systématique, où l'on trouve beaucoup d'observations propres à l'auteur et qui est digne d'être étudié. Les deux premiers livres seulement ont été publiés en grec par Ideler. Τοῦ σοφωτάτου Ἀκτουαρίου Κυρίου Ἰωάννου περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος α', β' (3).

4°) Un traité des urines d'Ali ou Abitzianus, traduit en grec barbare par le médecin Christodulos, a été remis en un bon style grec par Actuarius. Cette traduction est publiée par Ideler (*l. c.*, t. II, p. 286).

5°) Dans le Catalogue des livres de Jacob Marmarète, il y avait un *Commentaire de Jean Actuarius sur les livres d'Aristote De la nature, et De tous les animaux terrestres, de la mer (aquatiques) et des oiseaux* (4). Je ne l'ai pas trouvé cité ailleurs. Dans le texte grec de ce catalogue, il est ainsi intitulé : Τὰ βιβλία τοῦ ἐνδοξοτάτου ἄρχοντος κυροῦ Ἰακώβου τοῦ μαρμαρέτου.

(1) Ideler, *Physici et medici graeci minores*, Berolini, 1841, vol. II, p. 3.

(2) *Actuarii de actionibus et affectibus spiritus animalis, ejusque victu libri II*; éd. Jacob Goupyl, Paris, 1557, in-8°. — Éd. I. F. Fischer, Lipsiae, 1774, in-8°. — Éd. Ideler dans *Physici et medici graeci minores*, Berolini, 1841, vol. I, p. 312.

(3) Ideler, *Physici et medici graeci minores*, Berolini, 1841, vol. II, p. 353.

(4) Voir Lambecius, t. I, p. 151; Ms. historique grec de Vienne, n° 49; Du Verdier, *Bibliotheca Constantinopolitana*, t. VI, p. 316.

Κ'. Ἰωάννου ἀκτουαρίου (Cod. : ὠκταρίου) ἐρμηνεία εἰς τὴν φυσιολογίαν τοῦ ἀριστοτέλους τῶν τε ζώων πάντων τῶν χειρσαίων, τῶν ἐναλίων καὶ τῶν πτηνῶν · καὶ ἔνε τὸ χαρτὶ βιβδόκινο (1).

6^ο) Περὶ λοιμικῆς τοῦ Ῥαζῆ · ἐρμηνεία ἀκτουαρίου. Comm. : Ἀρξώμεθα οὖν τὴν τοῦ σοφοῦ διδασκαλίαν ἐξελληνίσαι, et finit : λοιπὸν οὖν ἐνταῦθα καταπάσομεν τὸν λόγον. Cette traduction grecque du traité de *Pestilentia* de Rhazès est attribuée à Actuarius seulement dans le ms. grec de Paris, n^ο 2228, fol. 39, du xiv^e (-xi^e) siècle, en papier (et parchemin), de 248 feuillets (Fontabl.-Reg. 2702).

Dans trois autres mss., 2200 (fol. 148), 2201 (fol. 150), 2202 (fol. 129 v^ο), le traducteur n'est pas indiqué; dans tous trois, on lit le titre : Ῥαζῆ τοῦ θαυμαστοῦ ἱατροῦ λόγος περὶ λοιμικῆς, ἐξελληνισθεὶς ἀπὸ τῆς σύρων διαλέκτου πρὸς τὴν ἡμετέραν. Ῥαζῆ περὶ λοιμικῆς.

Tous trois, comme aussi un manuscrit de Salonique n^ο 2 (voir page 443), commencent par un préambule d'une demi-page, adressé à l'empereur. Comm. : Ὅτι μὲν οὐδὲν τι τῶν συνιστώμενων τὴν ἱατρικὴν τέχνην παραλέλοιπε Γαληνός, θεόσεπτε καὶ ἀεισέβαστε αὐτοκράτορ. Finit : τῷ προτρέψαντι καὶ κινήσαντι καὶ καθ' ἑκάστην πρὸς πᾶν ἀγαθὸν ὁδηγοῦντι. Après ce préambule, qui n'existe pas dans le ms. 2228, viennent les mots ἀρξώμεθα οὖν τὴν τοῦ σοφοῦ διδασκαλίαν ἐξελληνίσαι. Ce traité a été publié en grec sans le nom du traducteur (2).

Il reste donc d'inédit les quatre derniers livres de la *Thérapeutique* de Jean Actuarius. Les titres et l'ordre de ces livres varient dans les différents manuscrits; quelquefois même la division des livres et celle des chapitres. Mais l'auteur même de cet Abrégé de la médecine nous indique exactement l'ordre et les titres des six livres, en disant (3) : « ἐπεὶ δὲ περὶ τε διαγνώσεως καὶ αἰτίας νοσημάτων εἴρηται ἐν τοῖς προτέροις δυσὶ λόγοις, ἐν δὲ τοῖς μετ' ἐκείνοις δυσὶν ἑτέροις ὅσα ἔχεν εἰς θεραπευτικὴν μέθοδον τῶν κατὰ μέρος παθῶν · ἐν ὑστάτοις δὲ τούτοις τοῖς δυσὶ βιβλίοις εἴρηται ὅσα δοκεῖ λυσιτελεῖν φάρμακα ἐπὶ τε τῶν ἐντὸς παθημάτων παραλαμβανομένη καὶ ἐπὶ τῶν ἐκτός. » Par conséquent,

(1) R. Fœrster, *De antiquitatibus et libris manuscriptis Constantinopolitanis commentatio*. Rostochii, 1877, in-4^e, p. 18^b.

(2) *De pestilentia libellus ex Syrorum lingua in graecam translatus*, dans l'éd. d'Alexandre de Tralles, par Robert Estienne, Lutetiae, 1548, in-fol.

(3) Ms. gr. de Paris 2305, fol. 399.

de ses livres inédits, le troisième et quatrième traitent *De la méthode thérapeutique des maladies de chaque partie en particulier* (A, B) ; le cinquième, *Des médicaments dans les maladies internes* ; le sixième, *Des médicaments dans les maladies externes*.

Et voici les titres des chapitres des livres inédits :

Ms. gr. de Paris 2307, fol. 201 :

Τοῦ αὐτοῦ πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ πρώτου λόγου τῶν θεραπευτικῶν μεθόδων :

ᾠ περὶ φλεβοτομίας. — β̄ περὶ τομῆς ἀρτηρίας. — γ̄ περὶ χρήσεως βδέλλων. — δ̄ περὶ σικυρίας. — ε̄ περὶ βλαάνων καὶ κλυσμάτων. — ς̄ περὶ ἐρρίνων. — ζ̄ περὶ χρήσεως καθαρτικῶν φαρμάκων. — η̄ περὶ τῶν μετρίως καθαιρόντων φαρμάκων. — θ̄ περὶ τῶν ὀξέως καθαιρόντων φαρμάκων. — ῑ περὶ ὑγιεινῆς διαίτης. — ιᾶ̄ περὶ χρήσεως βαλανείων, καὶ ὕπνων καὶ γυμνασίων. — ιβ̄ περὶ γυμνασίων. — ιγ̄ περὶ διαίτης τροφῶν. — ιδ̄ περὶ διαίτης ἐμέτου ὑπὸ πολυτροφίας. — ιε̄ περὶ διαίτης τῶν βαρυνομένων ἢ δακνομένων τὸν στόμαχον. — ις̄ περὶ διαίτης τῶν βαρυνομένων τὰ σπλάγχνα ἢ τὴν κεφαλὴν ὑπὸ πληρώσεως. — ιζ̄ περὶ διαίτης τῶν κατεσκληχότων ὑπὸ τε κόπου λύπης τε καὶ φροντίδος · κενώσεως τυχὸν καὶ ἀγρυπνίας · ἀσιτίας τὲ (1) καὶ καταχρήσεως γυμνασίων. — ιη̄ περὶ διαίτης πύρετῶν. — ιθ̄ περὶ διαίτης συνεχῶν πύρετῶν (*sic*). — κ̄ περὶ τῶν διαλειπόντων πυρετῶν, καὶ πρώτον περὶ τριταίου. — κᾶ̄ περὶ ἀφημερινοῦ θεραπείας.

Ms. 2307, fol. 230 :

Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου λόγος β̄ · πίναξ τῶν κεφαλαίων : ᾠ περὶ θεραπείας ὀδύνης κεφαλῆς. — β̄ περὶ θεραπείας φρενίτιδος. — γ̄ περὶ θεραπείας τῶν κατὰ τῆς καρδίας παθῶν. — δ̄ περὶ θεραπείας τῶν παθῶν τοῦ πνεύμονος. — ε̄ περὶ δυσπνοίας θεραπεία ὑπὸ καταρροῆς ἀπὸ κεφαλῆς. — ς̄ περὶ θεραπείας πλευρίτιδος. — ζ̄ περὶ θεραπείας πτύσεως αἵματος. — η̄ περὶ θεραπείας τῶν κατὰ τὸν στόμαχον καὶ (fol. 230 v^o) τὰ ἔντερα παθῶν. — θ̄ περὶ θεραπείας ἐμέτου. — ῑ περὶ θεραπείας αἵματος ἐμουμένου. — ιᾶ̄ περὶ θεραπείας ἐπισχέσεως γαστρὸς (2). — ιβ̄ περὶ θεραπείας ὀδύνης κώλου. — ιγ̄ περὶ θεραπείας ισχιάδος. — ιδ̄ περὶ θεραπείας τῶν διὰ γαστρὸς ὑπίοντων.

(1) Il y a un intérêt réel, je crois, à suivre rigoureusement dans ces citations l'orthographe et même les fautes monstrueuses des manuscrits.

(2) Les manuscrits, presque sans exception, emploient toujours l'accent grave sur la dernière syllabe, même quand il est suivi d'une virgule, d'un point, etc... Ainsi ils écrivent : γαστρὸς. πυρεκτικὸς. δυσεντερικὸς. etc. ; et non : γαστρός. πυρεκτικούς. δυσεντερικούς. etc., comme l'imprimeur a cru devoir corriger partout.

— ῑε̄ περὶ θεραπείας εἰς ρύεντος χυμοῦ εἰς τὰ ἔντερα. — ῑς̄ περὶ θεραπείας ῥευματισμοῦ κατὰ τῶν αἰμορροΐδων. — ῑζ̄ περὶ θεραπείας σύριγγος ἥτοι διατρήσεως. — ῑη̄ περὶ θεραπείας ἥπατικῆς δυσεντερίας. — ῑθ̄ περὶ θεραπείας σκίρρου. — ῑκ̄ περὶ θεραπείας ὑδερικῆς διαθέσεως. — ῑκᾱ περὶ θεραπείας ἰκτέρου. — ῑκβ̄ περὶ θεραπείας διαβήτου. — ῑκγ̄ περὶ θεραπείας τῶν κατὰ τὰ οὐρητικὰ καὶ ἀγγεῖα παθῶν. — ῑκδ̄ περὶ θεραπείας λιθιάσεως. — ῑκε̄ περὶ θεραπείας πριαπισμοῦ. — ῑκς̄ περὶ θεραπείας παρέσεως κυλοῦ. — ῑκζ̄ περὶ θεραπείας γονορροίας. — ῑκχ̄ περὶ θεραπείας τῶν κατὰ τὴν μήτραν παθῶν. — ῑκθ̄ περὶ θεραπείας ῥευστῶν τριχῶν. — ῑλ̄ περὶ θεραπείας τῶν κατὰ τὰ ὄτα παθῶν. — ῑλᾱ περὶ θεραπείας τῶν κατὰ τοὺς ὀφθαλμοὺς παθῶν. — ῑλβ̄ περὶ θεραπείας τῶν κατὰ τὴν ρίνα παθῶν. — ῑλγ̄ περὶ θεραπείας τῆς ἀπὸ ρίνος αἰμορραγίας. — ῑλδ̄ θεραπεία τῆς κατὰ τὸ πρόσωπον μελανίας. — ῑλε̄ θεραπεία τοῦ ἐντὸς τοῦ στόματος παθῶν. — ῑλς̄ θεραπεία ὀδύνης ὀδόντων. — ῑλζ̄ θεραπεία τοῦ κατὰ τὸ στόμα γινομένου βατράχου. — ῑλη̄ θεραπεία πρὸς ἀφθας καὶ ἐξανθήματα. — ῑλθ̄ θεραπεία κατάρρου. — ῑμ̄ θεραπεία κυνάγχης. — ῑμᾱ θεραπεία ἑλεφαντιάσεως. — ῑμβ̄ θεραπεία (fol. 131) λεύκης. — ῑμγ̄ θεραπεία ἀλφῶν. — ῑμδ̄ θεραπεία φλεγμονῆς. — ῑμε̄ θεραπεία ἔρπητος. — ῑμς̄ θεραπεία καρκίνου. — ῑμζ̄ θεραπεία σκίρρου. — ῑμη̄ θεραπεία χοιράδων. — ῑμθ̄ θεραπεία στεατωμάτων καὶ μελικηρίδων. — ῑν̄ θεραπεία συκαμίνου. — ῑνᾱ θεραπεία ὄρακοντίου. — ῑνβ̄ θεραπεία ἔλκουσ.

Ms. 2307, fol. 284 :

Πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ περὶ συνθέσεως φαρμάκων, λόγου :

ᾱ (1) εἰς πυρεκτικούς. — β̄ περὶ ἰσζουλαπίων. — γ̄ περὶ ὀξοσαχάριτος. — δ̄-ιᾱ ἕτερον. — ῑᾱ (bis) εἰς ζέσιν τοῦ ἥπατος. — ῑβ̄ εἰς δυσεντερικούς. — ῑγ̄ εἰς αἰμοποϊτικούς. — ῑδ̄ εἰς ἐμπυϊκούς. — ῑε̄ εἰς δυσουριῶντας. — ῑς̄ στομαχικοῖς. — ῑζ̄ περὶ ἀντιδότων. — ῑη̄ περὶ τροχίσκων. — ῑθ̄ περὶ κοκκίων. — ῑκ̄ περὶ ὀξοσαχάριτος. — ῑκᾱ εἰς σπληνικούς ἥπατικούς καὶ στομαχικούς. — ῑκβ̄ ζουλάπιον εἰς βῆχα καὶ πυρετόν. — ῑκγ̄ βηχικὸν κάλλιστον. — ῑκδ̄ εἰς θέρμην ἥπατος. — ῑκε̄ ἕτερον. — ῑκς̄ ἕτερον εἰς χολῆς ἔμετον. — ῑκζ̄ ἕτερον εἰς κοιλιακούς καὶ δυσεντερικούς. — ῑκη̄ ἕτερον. — ῑκθ̄ ἕτερον εἰς νεφριτικούς. — ῑλ̄ ἕτερον εἰς αἷμα (fol. 284 v^o) οὐροῦντας καὶ πύον. — ῑλᾱ ἕτερον εἰς καρδιακὸν πάθος. — ῑλβ̄ ἕτερον εἰς ἐποχὴν ἐμμήνων. — ῑλγ̄ ἕτερον εἰς κακοσπλάγγουσι. — ῑλδ̄ τροχίσκος εἰς ἔμφραξιν ἥπατος καὶ σπληνός. — ῑλε̄ ἕτερος εἰς στομαχικούς καὶ ἥπατικούς. — ῑλς̄ ἕτερος εἰς πυρετόν καὶ δίψαν. — ῑλη̄ ἕτερος εἰς ὀδύνην κεφαλῆς ἀπὸ θέρμης γινομένην. — ῑλθ̄ ἕτερος εἰς ψύξιν στομάχου. — ῑμ̄ ἕτερος εἰς ζηρότητα φάρυγγος. — ῑμᾱ ἕτερος εἰς κοιλιακούς. — ῑμβ̄ ἕτερος. — ῑμγ̄ ἕτερος

(1) Toutes les lettres initiales sont écrites à l'encre rouge.

εις αίμοποϊκούς και αίμα ούροῦντας. — μῃ̄ ἕτερος εις εἰλεόν. — με̄ ἕτερος
 εις αίμοποϊκούς και αίμα ούροῦντας. — μς̄ ἕτερος εις διαθήτην. — μς̄ ἕτερος
 εις σπαραγγουρίαν. — μη̄ ἕτερος εις διαθήτην. — μθ̄ ἕτερος εις δυσεντερικούς.
 — ν̄ ἕτερος εις αίμοποϊκούς και κοιλικούς. — νᾱ ἕτερος εις ἐλκώσεις
 νεφρῶν. — νβ̄ ἕτερος. — νγ̄ ἕτερος εις παντοῖα πάθη. — νδ̄ περὶ θηριακῆς.
 — νε̄ περὶ ἄρτων σκιλλητικῶν. — νς̄ περὶ θηριακῶν ἀρτίσκιων. — νς̄ τοῦ
 ἔσθρα. — νη̄ ἡ διὰ παιωνίας. — νθ̄ ἡ διὰ θείου πρὸς καταψυχθέντα στόμαχον
 και εις τεταρταῖον. — ξ̄ ἡ διὰ τριῶν πεπέρεων. — ξᾱ ἡ ὑγεία. — ξβ̄ ἡ τοῦ
 φίλωνος. — ξγ̄ ἡ διὰ πρασίου. — ξδ̄ ἡ δι' ὀρόβου. — ξε̄ ἡ διὰ μόσχου. —
 ξς̄ ἡ διὰ καλαμίνθης. — ξς̄ ξηρόν τοῦ διοσπολίτου. — ξη̄ ἡ δι' ἐρμωδοκτύλου.
 — ξθ̄ ἡ μισθιδάτου. — ο̄ Ἰπποκράτους εις λοιμικὴν νόσον. — οᾱ εις κωλι-
 κούς και εἰλεώδεις. — οβ̄ εις δυσουρίαν. — ογ̄ τροχίσκος εις ἀποστήματα
 νεφρῶν (fol. 285). — οδ̄ ἕτερος εις αίμα ούροῦντας. — οε̄ ἕτερος θουρπικὸς
 λίθων. — ος̄ ἀντίδοτος εις νεφριτικούς. — ος̄ ἄλλη εις νεφριτικούς. — οη̄ εις
 ποδαγρικούς. — οθ̄ εις κοιλικούς και δυσεντερικούς. — π̄ εις ποδαγρικούς
 και ἀρθριτικούς. — πᾱ ἡ ἀσύγχριτος εις πάθη πολλὰ ὠφελοῦσα. — πβ̄ ἡ διὰ
 καμαρῶν εις δυσπνοιούς. — πγ̄ ἡ δι' ἀνθῶν εις θλιβομένους ἀλόγως και καρ-
 διακούς. — πδ̄ ἡ διὰ σατωρίου εις τοὺς μὴ δυναμένους ἀφροδισιάζειν. — πε̄
 ἡ διὰ πενίδων εις βηχικούς. — πς̄ ἡ διὰ τραγακάνθης εις βηχικούς. — πς̄ ἡ
 διὰ μαργάρου εις λυποθυμίας. — πη̄ ἕτερον διὰ μαργάρου. — πθ̄ ἡ διὰ τοῦ
 ἄμπαρ εις ἀδυναμίαν και ψύξιν σώματος. — ρ̄ ἡ διὰ μόσχου εις φοβουμένους
 και κακῶς ὄνειρώττοντας. — ρᾱ εις ἐπιληπτικούς. — ρβ̄ εις φοβιστικούς. — ργ̄
 εις ἀφημερινούς πυρετούς. — ρδ̄ εις τεταρταίους. — ρε̄ εις δυσπνοιούς. —
 ρς̄ εις στομάχου ἀνατροπάς. — ρς̄ εις ἡπατικούς. — ρη̄ εις βηχικούς. — ρθ̄
 εις κυναγρικούς. — ρ̄ εις κοιλικούς και δίψαν. — ρᾱ στοματικόν. — ρβ̄
 ὑγιεινὸν πόμα. — ργ̄ ὕξος σκιλητικόν. — ρδ̄ περὶ καθαρτικῶν φαρμάκων. —
 ρε̄ περὶ ἀλόης. — ρς̄ περὶ σκαμμωνίας. — ρς̄ περὶ πεπλίου. — ρη̄ περὶ
 ἐλεθόρου. — ρθ̄ περὶ ἐπιθύμβρου. — ρῑ περὶ πολυπόδιου. — ριᾱ περὶ γλή-
 χωνος. — ριβ̄ περὶ ἀρμενίου βώλου. — ριγ̄ περὶ κενταυρίου. — ριδ̄ περὶ
 κολοκυνθίδος. — ριε̄ περὶ τιθυμάλου. — ρις̄ περὶ (fol. 285 v°) ἐλατηρίου. —
 ρις̄ περὶ κόκκου κνιδίου. — ριη̄ περὶ ἀγαρικοῦ. — ριθ̄ περὶ κνίκου. — ριᾱ περὶ
 λαθυρίδος. — ριᾱ περὶ ἀριστολογίας. — ριβ̄ περὶ λινοζώστεως. — ριγ̄ περὶ
 σικυοῦ ἀγρίου. — ριδ̄ περὶ στύρακος. — ριε̄ περὶ θύμου. — ρις̄ περὶ κυλα-
 μίνου. — ρις̄ περὶ σκορῶδου. — ριη̄ περὶ χαμαιπίτους. — ριθ̄ περὶ λεπίδος
 χαλκοῦ. — ριθ̄ περὶ ἐφορβίου. — ριᾱ περὶ ἐλεθόρου λευκοῦ. — ριβ̄ περὶ
 σησάμου. — ριγ̄ περὶ σικυοῦ ἡμέρου. — ριδ̄ περὶ σταφίδος ἀγρίας. — ριε̄
 περὶ θαψίας. — ρις̄ περὶ σπαρτίου. — ρις̄ περὶ βολθοῦ. — ριη̄ περὶ ἀκτῆς.
 — ριθ̄ περὶ ἄλπου. — ριμ̄ περὶ κληματίδος. — ριᾱ περὶ ξανθὰ και κέπουλε.

— ρμ̄β̄ περι σένε. — ρμ̄γ̄ περι μάννα και κασσίας. — ρμ̄δ̄ ζουλάπιον καθαρ-
 τικὸν ξανθῆς χολῆς. — ρμ̄ε̄ ἕτερον. — ρμ̄ς̄ καθαρτικὸν φλέγματος. — ρμ̄ζ̄
 καθαρτικὸν μελαγχολικοῦ χυμοῦ. — ρμ̄η̄ ἕτερον. — ρμ̄θ̄ κοκκία καθαρτικὰ
 εἰς ὕδροπικούς. — ρν̄ ἕτερα κοκκία. — ρν̄ᾱ καθαρτικὸν ξανθῆς χολῆς και
 μελαίνης. — ρν̄β̄ ἕτερον εἰς πυρετούς. — ρν̄γ̄ ἕτερον εἰς ἔμφραξιν τοῦ ἥπατος.
 — ρν̄δ̄ καθαρτικὸν χυμῶν παντοίων. — ρνε̄ εἰς ὀξείς πυρετούς. — ρν̄ς̄ κοκ-
 κία καθαρτικὰ εἰς ἀρθριτικούς. — ρν̄ζ̄ ἕτερα εἰς ποδαγρικούς. — ρν̄η̄ ἕτερα. —
 ρν̄θ̄ φλεγόμενη τρίφυλλος ὠφελούσα εἰς ἐσοχάδας και στομάχου ἀδυναμίαν,
 και εἰς πᾶν πάθος. — ρξ̄ Ἴερά πικρὰ τοῦ γαληνοῦ. — ρξ̄ᾱ καθαρτικὸν φλέγ-
 ματος. — ρξ̄β̄ καθαρτικὸν (f. 286) νεύρων και κεφαλῆς. — ρξ̄γ̄ ἕτερον τὸ
 ῥοδόμελι καθαῖρον φλέγματα και χολήν. — ρξ̄δ̄ εἰς μελαγχολικούς. — ρξ̄ε̄
 τοῦ συγγέλου εἰς ποδαγρικούς και κωλικούς. — ρξ̄ς̄ ὀξόμελι καθαρτικόν. —
 ρξ̄ζ̄ ἡ ἱερά τοῦ γαληνοῦ πρὸς τὰ μέγιστα τῶν παθῶν. — ρξ̄η̄ ἡ ἱερά τοῦ ῥού-
 φου. — ρξ̄θ̄ ἡ ἱερά τοῦ λογαδίου καθαίρει μελαγχολικὸν χυμὸν. — ρο̄ ἡ ἱερά
 τοῦ μεμφίτου ὠφελεῖ εἰς ἐπιληπτικούς. — ρο̄ᾱ ἡ διὰ δαμασκῆνων καθαίρουσα
 φλέγμα και χολήν. — ρο̄β̄ κοκκία ὠφελούντα τὸν στόμαχον και τὸ κρανίον.
 — ρο̄γ̄ κοκκία καθαρτικὰ μελαγχολικοῦ χυμοῦ. — ρο̄δ̄ ἀλάτιον καθαρτικὸν
 εἰς ἐπιληπτικούς. — ρο̄ε̄ ἕτερον καθαρτικόν. — ρο̄ς̄ ἕτερον ὑγραγωγόν. —
 ρο̄ζ̄ ἕτερον καθαρτικόν. — ρο̄η̄ ἔμπλαστρον καθαρτικόν. — ρο̄θ̄ ἕτερον. — ρο̄π̄
 ἕτερον. — ρο̄ᾱ ἄλειμμα καθαρτικόν. — ρο̄β̄ ἕτερον. — ρο̄γ̄ ἐπίθεμα αἵμα-
 γωγόν. — ρο̄δ̄ ἑτέρα ἀλοιφή. — ρο̄ε̄ σύνθεσις βυλάνου. — ρο̄ς̄ ἔρρινον
 καθαρτικόν. — ρο̄ζ̄ ἕτερον. — ρο̄η̄ ἕτερον πταρμικόν. — ρο̄θ̄-ρ̄λ̄β̄ ἕτερον. —
 ρ̄λ̄γ̄ ἀποφλεγματισμοὶ διὰ ῥίνων. — ρ̄λ̄δ̄-ρ̄λ̄ζ̄ ἕτερος. — ρ̄λ̄η̄ περι ζῶων
 φθαρτικῶν. — ρ̄λ̄θ̄ περι βουπρήστεως. — σ̄ περι σαλαμάνδρας. — σ̄ᾱ περι
 λαγωῦ θαλασσίου. — σ̄β̄ περι βατράχου. — σ̄γ̄ περι βδέλλων. — σ̄δ̄ περι
 ὕοσκυάμου. — σ̄ε̄ περι κορίου. — σ̄ς̄ περι ψυλλίου. — σ̄ζ̄ περι ὀποῦ μήκω-
 νος (fol. 286 v^o). — σ̄η̄ περι ἀγρίου βολβοῦ. — σ̄θ̄ περι σμίλακος ἡγουν
 τάξου. — σ̄ῑ περι τοξικοῦ. — σ̄ιᾱ περι ἰξίου. — σ̄ιβ̄ περι μυκῆτων. — σ̄ιγ̄
 περι ταυρείου αἵματος. — σ̄ιδ̄ περι ψυχροῦ ὕδατος. — σ̄ιε̄ περι ψιμμιθίου.
 — σ̄ις̄ περι γύφου. — σ̄ιζ̄ περι λιθαργύρου. — σ̄ιη̄ περι ὕδραργύρου. — σ̄ιθ̄
 περι τιτάνου και ἀρσενικοῦ. — Puis le titre de ce livre est répété
 ainsi : τοῦ αὐτοῦ λόγος ε̄ περι συνθέσεως φαρμάκων τῶν ἐντὸς τοῦ σώματος
 προσφερομένων.

Ms. 2307, fol. 362 v^o :

Πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ περι συνθέσεως φαρμάκων βου
 λόγου :

ᾱ Περι φαλακρώσεως ὀφιάσεως και ἀλωπεκίας. — β̄ περι τριχορ-
 ροίας. — γ̄ περι μελαντικῶν τριχῶν. — δ̄ περι πιτυριάσεως. — ε̄ περι

φθιρῶν γενέσεως. — ζ̄ περι ἀχῶρος. — ζ̄ περι τῶν τῆς κεφαλῆς παθῶν. —
 η̄ περι ἡμικρανίας. — θ̄ περι τῶν κατὰ τὰ ὠτα παθῶν. — ῑ περι αἱμορραγίας
 ὠτων. — ιᾱ πρὸς δυσηχοίας. — ιβ̄ περι (fol. 363) παρωτιδῶν. — ιγ̄ περι
 πολυπόδων, ὀξείων καὶ αἱμορραγίας. — ιδ̄ περι αἱμορραγίας ἀπὸ ρίνος. —
 ιε̄ περι τῶν ἐν ὀφθαλμοῖς παθῶν. — ις̄ προφυλακτικὰ ὀφθαλμῶν. — ιζ̄ εἰς
 πᾶν ρεῦμα. — ιη̄ περι κριθῆς. — ιθ̄ περι ὑπωπίων. — κ̄ περι αἰγίλιωπος. —
 κᾱ περι ἰόνθων. — κβ̄ περι λειχίνων. — κγ̄ πρὸς πυρίκαυστα. — κδ̄ περι
 συκωδῶν. — κε̄ περι ὀδόντων. — κς̄ περι βεβρωμένων ὀδόντων. — κζ̄ πρὸς
 σσειομένους ὀδόντας. — κη̄ προφυλακτικὰ ὀδόντων. — κθ̄ πρὸς σσειομένους
 ὀδόντας καὶ οὖλα πλαδαρά. — λ̄ πρὸς ἐσχάρας. — λᾱ πρὸς ἄφθας. — λβ̄
 περι καρκίνου. — λγ̄ ἢ διὰ χαλκίτεως ἔμπλαστος ἢ καὶ φοινικίνη. — λδ̄ εἰς
 λυσσο δῆκτους. — λε̄ εἰς χοιράδας. — λς̄ ἐπὶ κάταγμα ὀστέων. — λζ̄ ἢ
 ἀνδρέου κατασταλτικῆ. — λη̄ εἰς χοιράδας καὶ παρωτιδας. — λθ̄ ἢ κηφισι-
 φῶντος. — μ̄ εἰς μαστοὺς τὸ διὰ ἰξοῦ. — μᾱ εἰς στομαχικούς τὸ διὰ σπερ-
 μάτων. — μβ̄ εἰς ἰσχιαδικούς ἢ πηγανερὰ. — μγ̄ μάλαγμα πρὸς ἔρυματισμὸν
 στομάχου. — μδ̄ εἰς ὑδρωπικούς. — με̄ τὸ βάσσου πρὸς παραλυθέντας. —
 μς̄ τὸ διὰ καστορίου εἰς ἀρθρητικούς ἰσχιαδικούς. — μζ̄ ἄλλο ἐπὶ ποδαγρι-
 κῶν ἀρθρητικῶν τὸ δι' ἁλῶν. — μη̄ τὸ νεαπολίτου. — μθ̄ ἄλλο τὸ τοῦ
 ἀλιέως ἐπιγραφόμενον. — ν̄ ἄλλο φαυλίνου κλημέντος. — νᾱ ἄλλο ἄκοπον,
 μετασυγκριτικόν. — νβ̄ ἄλλο ἄκοπον πρὸς ἰσχιάδα χρονίαν. — νγ̄ ἄλλο τὸ
 χλωράκοπον δραστηκὸν πάνυ. — νδ̄ εἰς ψυχρότερον στόμαχον. — νε̄ τὸ πολυάρ-
 χιον. — νς̄ ἢ χυροσῆ. — νζ̄ εἰς στομαχικούς τὸ εὐῶδες (fol. 363 v^o). — νη̄
 ὅμοιον τὸ κοπτόν. — νθ̄ ὅμοιον τὸ διὰ σπερμάτων. — ξ̄ εἰς ἰσχιαδικούς τὸ
 διὰ θαρνῶν. — ξᾱ ὅμοιον ἢ πηγανερὰ. — ξβ̄ εἰς κοιλιακούς καὶ δυσεντερικούς
 τὸ δι' οἰνάνθης. — ξγ̄ εἰς περιψυξιν στήθους τὸ διὰ βουτύρου. — ξδ̄ ὅμοιον ἢ
 ἀνηθίνη. — ξε̄ εἰς ἰσχιαδικούς καὶ νεφριτικούς ἢ δι' ἰτεῶν. — ξς̄ εἰς νεφρι-
 τικούς ἢ δι' ὤχρας. — ξζ̄ ἢ διὰ χυλοῦ. — ξη̄ γαλακτικὴ ἢ τοῦ μνασαίου. —
 ξθ̄ ἢ διὰ μέλιτος. — ο̄ μαλακτικὴ ἢ διὰ ψυχῶν. — οᾱ ἢ μαστιχηρά. — οβ̄
 τὸ ξανθὸν ἄλειμμα. — ογ̄ σαρκωτικὴ ἢ τετραφάρμακος. — οδ̄ οὐλωτικὸν τὸ
 διὰ ψιμμιθίου. — οε̄ εἰς περισσοσαρκίαν τὸ πράσινον. — ος̄ τὸ μυρσινάτον. —
 οζ̄ οὐλωτικὸν τὸ δι' ὀστρέων. — οη̄ ὅμοιον τὸ δι' ἀγχούσης. — οθ̄ ὅμοιον τὸ
 διὰ σάνδουκος. — πᾱ νευροχλαστικόν. — πᾱ ψωρικόν. — πᾱβ̄ οὐλωτικὸν ἢ
 λευκὴ ρόδινη. — πᾱγ̄ μαλακτικὸν τὸ δι' ἀλθαίας. — πᾱδ̄ εἰς ἰσχιαδικούς τὸ διὰ
 καστορίου. — πᾱε̄ οὐλωτικὴ θαυμαστή. — πᾱς̄ εἰς σκληρίας χρονίους. — πᾱζ̄
 ψωρικόν. — πᾱη̄ ἢ σκευασία τοῦ μασουφᾶ. — πᾱθ̄ εἰς ἀτονίαν στομάχου. — πᾱῑ
 εἰς νομάς. — πᾱᾱ εἰς αἱμορραγίας. — πᾱβ̄ εἰς ψώραν καὶ λέπραν. — πᾱγ̄ ἕτερον.
 — πᾱδ̄ εἰς φλεγμονάς. — πᾱε̄ εἰς αἱμορροΐδας. — πᾱς̄ πρὸς ὑστερικές πνίγας. —
 πᾱζ̄ ἕτερον. — πᾱη̄ ἄλλο. — πᾱθ̄ ἄλλο. — πᾱῑ εἰς φλεγμονὴν μήτρας. — πᾱᾱ ἕτε-

ρον. — ρβ̄ εἰς μυρμηκίας. — ργ̄ εἰς αίμορροΐδας. — ρδ̄ περὶ ἐλαίων. — ρε̄ περὶ ναρδίνου μύρου. — ρς̄ περὶ γλευκίνου. — ρζ̄ περὶ κυπρίνου. — ρη̄ περὶ σικυωνίου. — ρθ̄ περὶ ῥοδίνου. — ρῑ περὶ ἀνηθίνου. — ριᾱ περὶ χαμαιμηλίνου. — ριβ̄ περὶ κρινελαίου. — ριγ̄ περὶ πηγανίνου. — ριδ̄ περὶ ἑλαίου. — ριε̄ περὶ μυρσινελαίου. — ρισ̄ περὶ ἱρίνου. — ριζ̄ περὶ μηλίνου. — ριη̄ περὶ μαστιχίνου. — ριθ̄ περὶ δαφνίνου. — ριχ̄ περὶ ὀμφακίνου. — ρικᾱ περὶ ἀμυγδαλίνου. — ρικβ̄ περὶ στησαμίνου καὶ καρυίνου. — ρικγ̄ περὶ μελανθίνου καὶ σινηπίνου. — ρικδ̄ περὶ τῶν ἰοβόλων θηρίων. — ρικε̄ περὶ λυσσῶντος κυνός. — ρικς̄ περὶ κάσσεως. — ρικζ̄ περὶ φαλαγγίων. — ρικη̄ περὶ σφηκῶν καὶ μελισσῶν. — ρικθ̄ περὶ σκολοπένδρης. — ριλ̄ περὶ σκορπίων. — ριλᾱ περὶ τρυγόνος. — ριλβ̄ περὶ ἐχίδνης. — ριλγ̄ περὶ δρυίνου. — ριλδ̄ περὶ αίμόρρου. — ριλε̄ περὶ διψάδος. — ριλς̄ περὶ ὕδρου. — ριλζ̄ περὶ κέγγρου. — ριλη̄ περὶ κεράστου. — ριλθ̄ περὶ ἀσπίδος. — ριμ̄ περὶ βασιλίσκου. — Puis, le titre du 6^e livre est répété ainsi : τοῦ αὐτοῦ λόγος ζ̄ περὶ συνθέσεως φαρμάκων ἐκτὸς τοῦ σώματος προσφερομένων; et à la marge, d'une autre main : ἡ περὶ θεραπείας παθῶν καὶ τῶν ἐξωθεν φαρμάκων.

De ce qui précède, résulte l'intérêt qu'il y aurait à publier les quatre livres inédits d'Actuarius, le plus savant auteur de son temps en médecine et en philosophie.

Manuscripts d'Actuarius.

Un grand nombre de manuscrits d'Actuarius, les uns plus ou moins complets, les autres incomplets, se trouvent dans les diverses bibliothèques. Il y en a dix-huit dans la bibliothèque nationale de Paris, cinq complets, Mss. grecs 2153, 2304, 2305, 2307 et 2256 dont les deux derniers sont les plus importants, et treize incomplets, n^o 334 du fonds Coislin, Mss. grecs 2200, 2201, 2202, 2228, 2232, 2233, 2234, 2235, 2260, 2270, 2306, 2308, dont le 334 Coislin et les Mss. grecs 2233 et 2235 seuls contiennent les livres inédits; quatre à Vienne; six au Vatican; cinq dans la bibl. de Saint-Marc à Venise; un à Vérone; un à Milan; quatre dans la bibl. Laurentienne à Florence; un à l'Escurial; quatre dans la Bibl. royale de Belgique; un à Leyde; six en Angleterre; trois à Berlin; un à Dresde; deux à Munich; un à Salonique; et trois au Mont-Athos. En tout, soixante et un manuscrits: dix-sept complets et quarante-quatre incomplets; de ces derniers, treize contiennent des livres inédits. Par consé-

quent, nous possédons trente manuscrits, 17 complets et 13 incomplets, qui peuvent servir pour la publication des quatre livres inédits d'Actuarius. Les manuscrits peuvent se classer en deux types principaux, avec des variations insignifiantes. Le ms. 2307 de Paris représente le type et la division les plus corrects, et il doit servir comme base de l'édition d'Actuarius; ici appartiennent encore le ms. grec 2223 de Paris et le Ms. grec médical 23 de Vienne. Le ms. 2256 de Paris forme le second type, avec les mss. 2304, 2305, 2153 de Paris, le ms. médical grec 21 de Vienne, les mss. 9, 11 et 16, Plut. 75 de Florence, et le ms. 69 de Munich.

a. Manuscrits de Paris.

1) Manuscrit de Paris 2307, du xvi^e siècle, en papier, de 622 feuillets, in-8 (Fontembl.-Reg. 3167), ms. facile à lire, bien correct, le plus complet, et qui doit servir comme base d'une édition d'Actuarius. Contient, entre autres, les œuvres complètes d'Actuarius; une table des chapitres précède chaque livre; dans le texte, les titres des chapitres n'existent pas, mais seulement leurs numéros. Voici un exposé sommaire de ce manuscrit : 1^{er} ἀκτουαρίου ιωάννου τοῦ ζαχαρίου περὶ οὖρων, λόγοι ζ (fol. 1); — 2^e τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου κυροῦ ιωάννου ζαχαρίου τοῦ ἀκτουαρίου βιβλίον ἱατρικόν · περιέχον ἐν ἐπιτόμῳ τὴν πᾶσαν τέχνην τῆς ἱατρικῆς ἐν λόγοις ζ · γραφὴν πρὸς τὸν ἀπόκαυκον τὸν τοῦ βασιλικοῦ κοιτῶνος προϊστάμενον, καὶ εἰς πρεσβείαν τηνικαῦτα σταλέντα : Πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ ᾱ λόγου. La table et le texte contiennent 57 chapitres. Après la table vient le titre : Περὶ διαγνώσεως παθῶν, λόγος ᾱ. Inc. : Ἐπειδὴ σοι ἐς τὴν ὑπὲρ τοῦ γένους ἡμῶν στελλομένῳ πρεσβείαν ἐπὶ τοὺς ὑπερβορείους σάββας, ... Des. : ἄθλον πρεσβείας καὶ ἡδείας ἀφιζέως τὴν βίβλον ἀποτινῶσι · τὸ δὲ νῦν ἔχον, ἐπ' ἄλλα τὴν σπουδὴν τρέψωμεν (fol. 122 v^o); — 3^e τοῦ αὐτοῦ περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος β̄ : Πίναξ τῶν κεφαλαίων. Il est divisé en 41 chapitres, dans la table et dans le texte. Inc. : Οὐ κατ' ἐκείνους τῶν φίλων ἡμεῖς, οἱ παρόντας μὲν οἷς ἂν φιλιαν συστήσαιεν, στέργουσι τε καὶ πανθ' ὑπισχεῖσθαι πρόχειροι. Des. : εἴη δὲ σὲ μὲν ἀπόνασθαι τοῦ γράμματος · ἡμᾶς δὲ λέγειν τὰ δέοντα (fol. 168). Les sept livres *Des urines* et les deux livres *De la diagnose des maladies* sont publiés par Ideler (*l. c.*, t. II, p. 3 et 353). — Après viennent les quatre livres thérapeutiques qui sont inédits, dans l'ordre le plus correct, indiqué par Actuarius lui-même

(voir p. 416) : 4^e Τοῦ αὐτοῦ πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ $\bar{\alpha}$ λόγου τῶν θεραπευτικῶν μεθόδων. Il est divisé en 21 chapitres dans la table, ainsi que dans le texte. Inc. : Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία καὶ μέθοδος πρὸς τι τέλος ἀφορῶσα σπουδάζεται, αἰεὶ δὲ τὰ τέλη τῶν πρὸ αὐτῶν πρότερα τῇ δυνάμει... Des. : ἡμῖν δὲ ἤδη ἱκανὸν ἔκτεθεικόσι μέτρον τῷ λόγῳ, ὡδὶ τὸ πᾶν τοῦ λόγου μέτρον συμπεραντέον (fol. 201) ; — 5^e τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου λόγος β^ο πίναξ τῶν κεφαλαίων. C'est le même livre que celui du ms. 2304, fol. 289, de 53 chapitres sous le titre : Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν βιβλίον β^ο. Ce livre composé de 52 chapitres commence ainsi : Ἡ μὲν παροιμία φησί, χελώνης κρέα ἢ φαγεῖν ἢ μὴ φαγεῖν · ἐγὼ δὲ μικρόν τι τὴν παροιμίαν παρωδήσας... et finit : ἡμῖν δὲ ἱκανὸν καὶ τῷ παρόντι λόγῳ μέτρον ἐπιτεθεικόσι, προσήκον ὡδὶ καὶ τουτοὶ ἐνταῦθα πη συγκαταπαύειν (fol. 230) ; — 6^e πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ περὶ συνθέσεως φαρμάκων λόγου, et après la table des chapitres vient le titre : τοῦ αὐτοῦ λόγος ἔπερὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν ἐντὸς τοῦ σώματος προσφερομένων. Contient 219 chapitres. Inc. Ἦδη σοι καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι βιβλίοις ἐπιτίθεμεν λόγον · ὅς πέμπτος τῆς ὅλης πραγματείας ἐστί, συμπεριειληφὸς καὶ τὴν περὶ τῶν φαρμάκων σύνθεσιν. Le dernier chapitre : σῖθ. Τίτανος καὶ ἄρσενικον καὶ σανδαράχη... Des. τῷ μετὰ τουτοῦ δὲ προσθήσομεν, ὅσα δοκεῖ λείπειν πρὸς τὸ τῆς ὑποσχέσεως ἄρκιον (l. ἄρτιον) (fol. 284 à 362 v^o) ; — 7^e πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ περὶ συνθέσεως φαρμάκων β^ο λόγου, et après la table : τοῦ αὐτοῦ λόγος ζ^ο περὶ συνθέσεως φαρμάκων ἐκτὸς τοῦ σώματος προσφερομένων. Contient 140 chapitres. C'est le livre du n^o 2304, fol. 260 à 289, sous le titre : τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπείας παθῶν καὶ τῶν ἔξωθεν φαρμάκων, qui y est incomplet, ne contenant que 31 chapitres. Inc. Ἐδόκει μοι διὰ βραχέων πάντων ἐπιμνησθῆναι βεβουλημένῳ, τὸ πᾶν τῆς ὑποσχέσεως ἐν τῷ πρὸ τούτου λόγῳ διαλαβεῖν. Des. εἴη δὲ πάντα τὸν μετιόντα καὶ τῆς ἐντέϋθεν ὠφελείας ἀπόνασθαι · ὡς ἂν καὶ ἡμεῖς τῆς ἀπὸ τουτοῦ ἀποναίμεθα χάριτις, καὶ μὴ τινάως δοκῶμεν ἐκτεπονηότες τὴν βίβλον (fol. 362 v^o à 451 v^o) ; — 8^e τοῦ σοφωτάτου ἀκτουαρίου κυροῦ ἰωάννου τοῦ ζαχαρίου πρὸς τὸν φιλοσοφώτατον κύριον ἰωσήφ, περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος ; puis le titre : Περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος, καὶ τῆς κατ' αὐτὸ διαίτης, λόγος πρῶτος ; puis la table (fol. 453 v^o) ; — 9^e τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν περὶ διαίτης τροφῶν (fol. 481). Les deux derniers livres sont publiés par Ideler (*l. c.*, t. I, p. 312 à 386) ; — 10^e Θεοφίλου περὶ οὔρων πραγματεία (fol. 508 v^o) ; — 11^e Γαληνοῦ εἰσαγωγή ἢ ἱατρὸς καὶ περὶ τέχνης ἱατρικῆς (fol. 531) ; — 12^e Ἀβιζιανοῦ ἢ Ἄλῃ περὶ οὔρων ὑπὸ χριστοδοῦλου, διαρρυθμισθεῖσα δὲ ὑπὸ

Ἀκτουαρίου (fol. 569 et 593) ; — 13^e τοῦ σοφωτάτου καὶ ἐπιμοτάτου ἐν μοναχοῖς κυρίου μερκουρίου περὶ σφυγμῶν (fol. 599) ; — 14^e τοῦ σοφωτάτου ἀδελφειάνου περὶ σφυγμῶν (fol. 600) ; — 15^e <Ἀνωνύμου δυναμερὸν> (fol. 601).

2) Le manuscrit 2256, du xv^e siècle, en papier, de 626 feuillets, in-8^o (Regiæ 3140, 2), d'une belle main et correct. C'est une collection médicale faite par l'érudit Démétrius Pepagomenus, médecin, auteur d'un traité *De Podagra* (Ms. Vossius, in-4^o, n^o 18, p. 396), et écrite par lui-même, comme il nous l'apprend. Au commencement, fol. 2, on lit ces vers :

ἐνταῦθ' ὄρα μοι τῆς παρούσης πυκνίδος,
 σύνοψιν χειρὸς τῆς ἐμῆς ταχυτάτην ·
 ἰατρικῆς τ' ἄριστον ξυλλογὴν ξένη ·
 δημητρίου θέσει τὲ πεπαγωμένου.

Et après la table de la collection, fol. 8 v^o, on lit les vers suivants formant acrostiche alphabétique :

Ἄπας ὁρῶν μοι τήνδε τὴν βίβλον νόει,
 Βίον ἅμα γε τοῦ πονήσαντος ταύτην ·
 Γνώσει γὰρ μᾶλλον συγγινώσκειν ἐννόμως,
 Δι' ὧν φύσει πρόσεστιν ἡ ἀμαρτία
 Ἔνοικος οὔσα τῷ βίῳ καὶ τῷ χρόνῳ.
 Ζητεῖς δ' ὅπως κέκληθ' ὁ γεγραφὼς ταύτην;
 Ἦκουσε τὴ πρὶν δημήτριος τὴν κλήσιν ·
 θέσει δὲ πεπαγωμένου τοῦτον νόει.
 Ἰθεῖν δὲ βούλει καὶ διαίταν τὴν τούτου ;
 Κύκλος μὲν αὐτὸν οὐκ ἀφῆκε τοῦ χρόνου,
 Λαθεῖν ὅσον ἐνεῖν κόρον τῆς παιδείας,
 Μθεῖται δ' αὔ ἰατρικῆς τε καὶ λόγου,
 Νόμοι ὅσων παρῆκαν οἷ γε τοῦ βίου.
 Ξενίζεται δὲ καὶ πρὸς τούτων εἰκότως,
 Ὅσον βίος δίδωσι πλούτου καὶ δόξης ·
 Πλουτεῖ γὰρ ὡς μάταιον πρὸς τὰ μὴ ὄντα
 Ῥύσιον οὐδὲν φεῦ ἄξων τῶν τοῦ βίου ·
 Σῶστρο' οἷον ὅμοι κηρὸς ταλαίνης.
 Τοῖνον ὁ τήνδε τὴν βίβλον κεκτημένος,
 Ὑπεστι καὶ γὰρ ταῖς κυκλήσει τοῦ χρόνου,

Φέροντος πάντ' ἄνω κάτω τὲ ῥοδίως ·
 Χεῖρας θῶ μοι γνησίως γε σπεῦδ' αἶρειν,
 Ψυχῆς μοι δοῦναι τὴν φίλην σωτηρίαν,
 Ὡς ἂν τύχω χάριν τι τῆς δέλου μνήμης.

Une table exacte et détaillée de toute la collection se trouve au commencement (fol. 2 à 5 v°) ; elle correspond exactement au contenu du manuscrit, savoir : 1^{er} Ἱπποκράτου ἀφορισμοί (fol. 9) ; — 2^e προγνωστικὸν τοῦ αὐτοῦ (fol. 23) ; — 3^e Ἀετίου ἐκ τῶν γαληνοῦ περὶ ἀπλῶν φαρμάκων λόγῳ δύο, ὧν ὁ μὲν κατὰ στιχεῖον, ὁ δ' ἕτερος διὰ πίνακος θεωρεῖται (fol. 34). — Ensuite prennent part à la collection toutes les œuvres d'Actuarius : 4^e Τοῦ σοφωτάτου Ἀκτουαρίου περὶ οὔρων λόγῳ ἑπτὰ et dans le texte après la table : Τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου βασιλικῷ ἱατροῦ κυρίου ζαχαρίου τοῦ ἀκτουαρίου · περὶ οὔρων λόγος α', φυλλ. ιδ' (fol. 144 v°) ; — 5^e περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος τοῦ αὐτοῦ et dans le texte : τοῦ αὐτοῦ περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος πρὸς τὸν φιλοσοφώτατον κύριον Ἰωσήφ (fol. 240) ; — 6^e περὶ διαίτης τροφῶν et dans le texte : τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν περὶ διαίτης τροφῶν (fol. 259 v°) (1) ; — 7^e Τοῦ αὐτοῦ βιβλίον ἱατρικὸν περιέχον πᾶσαν τέχνην ἐν ἐπιτόμῳ. Puis le préambule : Ἐπειδὴ σοι εἰς τὴν ὑπὲρ τοῦ γένους — ἐντεῦθεν ποθεν τῆς ὑποθέσεως σὺν θεῷ ἄψασθαι. Ensuite on lit le titre : Τοῦ αὐτοῦ κυρίου ἰωάννου τοῦ ἀκτουαρίου θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον πρῶτον περὶ τοῦ ποῖα χρῆ προεπίστασθαι τὸν ἱατρὸν. Κεφ. α'. Il contient 99 chapitres et ce sont les deux livres publiés par Ideler (*Phys. et med. gr.*, t. II, p. 353), sous le titre : Περὶ διαγνώσεως παθῶν βιβλίον Α, Β, unis à un seul livre. Inc. : Ἐπεὶ τῷ βουλομένῳ διαγινώσκειν εἴδη νοσημάτων, ὅσα τὲ εἰς κακοῦθειαν καὶ θάνατον ἄγει καὶ ὅσα εἰς ὑγίειαν ἀποτελεῦσιν. Des. : εἴη δέ, σὲ μὲν ἀπόνασθαι τοῦ γράμματος, ἡμᾶς δὲ λέγειν τὰ δεόντα (fol. 279). — 8^e Τοῦ αὐτοῦ θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον β' (table). Contient 21 chapitres et c'est le III^e livre de la méthode thérapeutique. Inc. : Τοῦ αὐτοῦ σοφωτάτου ἀκτουαρίου κυρίου ἰωάννου θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον δεύτερον. Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία καὶ μέθοδος πρὸς τι τέλος ἀφορῶσα σπουδάζεται, αἰεὶ δὲ τὰ τέλη τῶν πρὸ αὐτῶν πρότερα τῇ δυνάμει... Des. : ἡμῖν δὲ ἱκανὸν ἤδη ἐκτεθεικόσι μέτρον τῷ λόγῳ, ὧδὲ τὸ πᾶν τοῦ λόγου μέτρον

• (1) Une table des chapitres précède chacun de ces livres, tandis que les tables des cinq livres de la méthode thérapeutique se trouvent au commencement, dans la table générale de la collection.

συμπεραντέον (fol. 336 v°). — 9^e Τοῦ αὐτοῦ θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον γ' (table). Contient 31 chapitres et c'est le VI^e livre intitulé par le ms. 2304, fol. 260 : Περὶ θεραπείας παθῶν καὶ τῶν ἐξωθεν φαρμάκων. Inc. : Τοῦ αὐτοῦ σοφωτάτου ἀκουαρίου θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον τρίτον. Ἐδόκει μοι, διὰ βραχέων πάντων ἐπιμνησθῆναι βεβουλημένῳ τὸ πᾶν τῆς ὑποσχέσεως ἐν τῷ πρὸ τούτου λόγῳ διαλαθεῖν. Des. : ἐπὶ δὲ τούτοις, τὴν τῶν ἐλαίων τὲ καὶ μύρων ἐκθησόμεθα μέθοδον, ὡς ἂν ἐν πᾶσιν ἄρτιος ὁ λόγος τελεῖται (fol. 360 v°). C'est le commencement du VI^e livre dont la fin se trouve dans les fol. 473 à 483, chap. 216 à 320, faisant partie du V^e livre. — 10^e Τοῦ αὐτοῦ θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον δ' (table) et dans le texte : Περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν βιβλίον δ'. Contient 52 chapitres et il est le quatrième livre thérapeutique. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία φησὶ χελώνης κρέα ἢ φαγεῖν ἢ μὴ φαγεῖν · ἐγὼ δὲ μικρόν τι τῆς παροιμίας παρωδῆσας... Des. : ἔσται τὰ δέοντα ἐκάστω συλλογίζεσθαι. ἡμῖν δὲ ἰκανὸν καὶ τῷ παρόντι λόγῳ, μέτρον ἐπιτεθεικόσι, προσήκον ὡδὶ καὶ τουτοῖσι ἐνταῦθα πῆ συγκαταπαύειν (fol. 394). — 11^e Τοῦ αὐτοῦ θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον ε' (table) et dans le texte : θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον πέμπτον · περὶ συνθέσεως φαρμάκων. Il est divisé en 320 chapitres. Inc. : Ἡδὴ σοὶ καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι βιβλίοις ἐπιτεθεμεν λόγον, ὅς πέμπτος τῆς ὅλης πραγματείας ἐστὶ · συμπεριεληφώς δὲ τὴν περὶ τῶν φαρμάκων σύνθεσιν... Des. εἴη δὲ πάντα τὸν μετιόντα καὶ τῆς ἐντεῦθεν ὠφελείας ἀπόνασθαι ὡς ἂν καὶ ἡμεῖς τῆς ἀπὸ τοῦδε ἀποναίμεθα χάριτος, καὶ μὴ τηνάλως δοκῶμεν, ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον (fol. 434 à 484 v°). Le V^e livre finit dans les autres manuscrits à la fin du ch. 215 (fol. 473) avec les mots : τῷ μετὰ τοῦτον δέ, προσθήσωμεν, ὅσα δοκεῖ λείπειν πρὸς τὸ τῆς ὑποσχέσεως ἄρτιον. Les chap. 216 : ἡ διὰ χαλκίτεως ἔμπλαστρος, jusqu'à la fin du ch. 320 : Περὶ βασιλίσκου, — ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον (fol. 473 à 484), appartiennent au VI^e livre qui commence au feuillet 361 à 393 v°, de ce manuscrit et arrive jusqu'à la fin du ch. 32 du ms. 2307, fol. 420 ; puis, dans ce dernier manuscrit, il suit le ch. 33 : ἡ διὰ χαλκίτεως ἔμπλαστρος jusqu'au ch. 140 : Ὅταν δὲ — ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον, c'est-à-dire les ch. 216 à 320 du ms. 2256, fol. 473 à 484. — 12^e un fragment de huit lignes sur les mesures, qui n'est pas cité dans la table de la collection (fol. 484 v°) ; — 13^e Ἐτι τε περιέχει ἡ βίβλος αὕτη σκευασίας ἀντιδότηων τὲ καὶ ἱερῶν καὶ τροχίσκων, ἔτι τε καὶ πομάτων καὶ ἔμπλαστρον καὶ ἐλαίων, τὸ δυναμερὸν λεγόμενον βιβλίον (fol. 489 v°) ; — 14^e καὶ τὸ περὶ ἀντεμβαλλομένων ἐκ τῶν γαληνοῦ κατὰ

στοιχείον (fol. 505 v°); — 15° καὶ Περὶ κατασκευῆς ἀνθρώπου (fol. 508); — 16° ἔτι τε σύνοψιν τινὰ ἐν ἐπιτόμῳ τῶν βοηθημάτων καὶ τοῦ τρόπου τῆς δόσεως αὐτῶν, περὶ ἐλιγμάτων τε καὶ τροχίσκων, ἐλαίων τε καὶ ἐμπλάστρων (fol. 510 v°); — 17° Περὶ οὕρων τὴν ἀρίστην πραγματείαν τοῦ ἀβιτζιάνου (fol. 529); — 18° Τοῦ γαληνοῦ περὶ ἀπεψίας πραγματείαν (fol. 535 v°); — 19° Νεοφύτου μοναχοῦ κατὰ στοιχείον περὶ βοτανῶν (fol. 540); — 20° Ἀρίστην τε ὡς δοκεῖ πραγματείαν ἐτέραν κατὰ στοιχείον, ἐκάστου τούτων βοτάνην περιέχοντος ζῶον τε πτηνὸν καὶ ἔνυδρον, ἔτι δὲ λίθον συμπαθοῦν ἀλλήλοισι τοῦ ἀρποκρατίωνος. Inc. : Ἄμπελος λευκή, ἦτις καὶ βρουωνία λέγεται. Des. : πάλιν δὲ μαινίδα ὀπτὴν δοῦς φαγεῖν, θεραπεύσεις (fol. 546); — 21° Ἔτερον περὶ βοτανῶν κατὰ στοιχείον ἐκ τοῦ ἀετίου (fol. 562); — 22° Ἔτερον περὶ πτηνῶν, ὅποια ἕκαστον ἐνέργειαν κέκτηται ζῶων τετραπόδων καὶ ἐνούδρων (fol. 565 v°); — 23° Ἐρμού περὶ βοτανῶν τῶν ζ᾽ ἀστέρων (fol. 580); — 24° ἔτι τε καὶ ἐτέρων ζ᾽ βοτανῶν, τοῖς αὐτοῖς ἀνακειμένων πλανωμένων τοῦ αὐτοῦ (fol. 582); — 25° Τοῦ αὐτοῦ πρὸς ἀσκληπιὸν τὴν λεγομένην ἱερὰν βίβλον (fol. 584 v°); — 26° ἔτι τοῦ αὐτοῦ περὶ βοτανῶν τῶν ἰζ᾽ ζωδίων (fol. 588 v°); — 27° Πρὸς τούτοις πυθαγόρα λεγόμενον διάγραμμα παιδίας χάριν (fol. 593 v°); — 28° καὶ ὀρνεοτόφιν (fol. 595 à 596); — 29° Καὶ τελευταῖον τὴν τοῦ ἰταλιώτου πρόχειρον εἰς νόμους πραγματείαν (fol. 600).

3) Le manuscrit 2233, du vi^e siècle, en papier, de 182 feuillets, in-fol. (Fontabl.-Reg. 2144), d'une très belle main et correct. Contient les cinq livres suivants de Jean Actuarius : 1^{er} Περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος α' (fol. 1); — 2^e Τοῦ αὐτοῦ περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος β' (fol. 33 v°); — 3^e λόγος γ' · τοῦ αὐτοῦ πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ Α λόγου τῶν θεραπευτικῶν μεθόδων (fol. 57 v°); — 4^e λόγος δ' · τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου λόγος β', πίναξ τῶν κεφαλαίων, c'est le livre du n° 2304, fol. 289, intitulé : Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν βιβλίον β' (fol. 80); — 5^e λόγος ε', πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ περὶ συνθέσεως φαρμάκων Α λόγου (121 v°); — 6^e λόγος ς', Πίναξ τῶν κεφαλαίων τοῦ περὶ συνθέσεως φαρμάκων β' λόγου (fol. 181 v°). Il n'y a que la table seulement qui contient les mêmes 31 chapitres que le livre du ms. 2304, fol. 260, sous le titre : Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπείας παθῶν καὶ τῶν ἕξωθεν φαρμάκων. Ce manuscrit suit l'ordre des livres thérapeutiques indiqué par l'auteur même, ainsi que le premier ms. 2307; mais quant au nombre des chapitres du sixième livre, il est d'accord avec les mss. 2256 et 2304.

4) Le manuscrit 2304, du xv^e siècle, en papier, de 361 feuillets,

in-8° (Fontembl.-Reg. 3166), très facile à lire et correct. Contient : 1^{er} un traité anonyme et acéphale Des urines, dans lequel quelques aphorismes d'Hippocrate sont cités ; il est écrit d'une main plus récente que les œuvres d'Actuarius qui suivent (fol. a-j). — 2^e [Ἰωάννου Ἀκτουαρίου περὶ οὕρων λόγοι Ζ] (fol. 1) ; — 3^e Περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος καὶ τῆς κατ' αὐτὸ διαίτης, λόγος Α, de vingt chapitres (fol. 114) ; — 4^e Περὶ διαίτης λόγος βος, de dix-sept chapitres (fol. 133). Une table des chapitres précède chaque livre *Des urines et Des actions et affections de l'esprit animal*. — 5^e Γαληνοῦ, πρὸς Γλαύκωνα βιβλίον πρῶτον (fol. 153 v°) ; — 6^e Τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν γλαύκωνα θεραπευτικὸν βιβλίον δεύτερον (fol. 173). — Puis viennent les six livres de l'*Abrégé de la médecine* d'Actuarius, sans table des chapitres : 7^e Περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος ᾱ, de cinquante-deux chapitres (fol. 191) ; — 8^e Τοῦ αὐτοῦ βιβλίον β̄ περὶ διαγνώσεως παθῶν, de quarante-deux chapitres (fol. 220) ; — 9^e Περὶ θεραπευτικῶν μεθόδων βιβλίον α', de vingt et un chapitres ; c'est le troisième livre de la *Méthode thérapeutique*. Inc. : Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία καὶ μέθοδος πρὸς τι τέλος, etc. Des. : ἡμῖν δὲ ἱκανὸν ἤδη μέτρον ἐκτεθεικόσι τῷ λόγῳ, ὡδὲ τὸ πᾶν τοῦ λόγου μέτρον συμπεραντέον (fol. 241). — 10^e Après viennent les trente et un premiers chapitres du sixième livre, sous le titre : Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπείας παθῶν καὶ τῶν ἐξωθεν φαρμάκων. Inc. : Ἐδόκει μοι διὰ βραχέων, etc. Des., comme le ms. 2256 : ἐπὶ δὲ τούτοις, τὴν ἐλαίων τε καὶ μύρων ἐκθησόμεθα μέθοδον ὡς ἂν ἐν πᾶσιν ἄρτιος ὁ λόγος τελείη (fol. 260) ; — 11^e Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν βιβλίον β', de cinquante-trois chapitres, qui est le quatrième livre thérapeutique. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία φησὶ χελώνης κρέα, etc. Des. : προσῆκον ὡδὲ καὶ τοῦτον ἐναυθὰ πη συγκαταπαύειν (fol. 289) ; — 12^e Τοῦ αὐτοῦ περὶ συνθέσεως φαρμάκων λόγος α'. Divisé en deux cent trente-deux chapitres. Inc. : Ἦδη σοι καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι βιβλίοις ἐπιτίθεμεν λόγον, ὅς πέμπτος τῆς ὅλης πραγματείας ἐστίν. Des. : Περὶ τιτάνου ἀρσενικοῦ καὶ σιανδαράχης. . . . ὑποσχέσεως ἄρτιον (fol. 320 v° à 352). L'auteur lui-même nous apprend que ce livre est le cinquième de la *Méthode thérapeutique* ou *Épitomé de la médecine* ; il y annonce en même temps le sixième livre. L'ordre des livres thérapeutiques dans ce manuscrit est tout à fait le même que dans le ms. 2256 ; mais à la fin du cinquième livre, il n'existe pas dans 2304, la fin du sixième livre que le ms. 2256 fait suivre au cinquième livre ; ainsi que les deux premiers livres

thérapeutiques, *De la diagnostique des maladies*, ne sont pas réunis en un dans le ms. 2304, comme dans le ms. 2256.

5) Le manuscrit 2305, copié le 26 février 1418 (ζω̄ ϑω̄ κς̄ω̄ = 6926 de la création du monde — 5508) par Manuel Iagari, en papier et de 401 feuillets, in-8° (Hurault-Telleria, ms. Remensis-Reg. 3401), bien lisible, mais avec fautes d'orthographe. Contient : 1^{er} Ἀρχὴ σὺν θεῷ ἀγίῳ τὸ περὶ οὕρων τοῦ σοφωτάτου Ἀκουαρίου [λόγοι ἑπτὰ] (fol. 1) ; — 2^e Τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου Ἀκουαρίου κυρίου Ἰωάννου τοῦ Ζαχαρίου πρὸς τὸν φιλοσοφώτατον κύριον Ἰωσήφ περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος (fol. 121) ; — 3^e Τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν περὶ διαίτης τροφῶν (fol. 144 v°) ; — 4^e Τοῦ αὐτοῦ βιβλίον ἱατρικὸν περιέχον πᾶσαν τέχνην ἐν συντόμῳ. Ἐπειδὴ σοι... (fol. 158) ; savoir : Τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου ἀκουαρίου κυρίου Ἰωάννου τοῦ ζαχαρίου θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον α' (fol. 159). Contient quatre-vingt-dix-huit chapitres et ce sont les deux livres publiés par Ideler (*Phys. et med. gr. min.*, t. II, p. 353 suiv.), sous le titre Περὶ διακνώσεως παθῶν Α, Β ; — 5^e Πίναξ λόγου β'. Contient vingt et un chapitres. Inc. : Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία καὶ μέθοδος πρὸς τι τέλος ἀφορῶσα σπουδάζεται. Des. : ὡδὶ τὸ πᾶν τοῦ λόγου μέτρον συμπεραντέον (fol. 227) ; — 6^e Πίναξ τοῦ γ' λόγου. Contient trente-deux chapitres du VI^e livre. C'est le même livre que celui du ms. 2304, fol. 260, sous le titre Περὶ θεραπείας παθῶν καὶ τῶν ἐξωθεν φαρμάκων. Inc. : Προοίμιον. Ἐδόκει μοι διὰ βραχέων πάντων ἐπιμνησθῆναι βεβουλημένῳ. Des. : ἐπὶ δὲ τούτοις τὴν τῶν ἐλαίων τὴ καὶ μύρων ἐκθησόμεθα μέθοδον, ὡς ἦν ἐν πᾶσιν ἄρτιος ὁ λόγος τελείῃ (fol. 251 v°) ; — 7^e Περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν. Contient cinquante-trois chapitres. Inc. : Ἢ μὲν παροιμία φησὶ χελώνης κρέα ἢ φαγεῖν ἢ μὴ φαγεῖν. Des. : προσῆκον ὡδὶ καὶ τούτον ἐνταῦθα πη συγκαταπάθειν · δόξα σοι ὁ θεὸς ἡμῶν δόξα σοι. Τέλος τοῦ δ' λόγου τῆς θεραπευτικῆς μεθόδου (fol. 288 v°) ; — 8^e Περὶ συνθέσεων φαρμάκων λόγος θεραπευτικὸς ε̄ (fol. 332 à 399), sans table et sans division en chapitres, tandis que tous les autres livres sont précédés d'une table des chapitres. Le V^e livre finit au feuillet 384, ligne 7, avec les mots : νυνὶ δὲ μέτρον ἱκανὸν τῷ λόγῳ ἀποδεδωκότες, τοῦτο μὲν ὧδε καταπάσωμεν · τῷ μετὰ τοῦτον δὲ προσθήσομεν ὅσα δοκεῖ λείπειν πρὸς τὸ τῆς ὑποσχέσεως ἄρτιον. Puis vient, sans autre titre, dans les feuillets 384 à 399, la suite du VI^e livre. Inc. : <λγ'> ἢ διὰ χλκλι-τεως ἔμπλαστρος, etc. Des. : ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον (fin). A la fin du VI^e livre, fol. 399, l'auteur parle, comme nous l'avons cité, p. 416, de la division et de l'ordre des livres de la *Méthode thérapeu-*

lique. — 9° Enfin, Anonymi sermo ad synodum. Inc. : Πρῶτον μὲν, ὃ θεία καὶ ἱερὰ σύνοδος, τὴν παρὰ τοῦ θεοῦ ῥοπήν τε... Des. : οἱ δὲ φόνου φθορᾶς καὶ ἀφανισμὸν ἀνώ..., et trois ou quatre mots effacés et difficiles à lire (fol. 400). Ce manuscrit présente tout à fait le même ordre des livres que le n° 2256, et provient du même archétype.

6) Le ms. 2153, du xv^e siècle, en papier, de 517 feuillets, in-4° (Hurault-Reg. 2679), a une très grande analogie avec les mss. 2256 et 2305. Contient, entre autres traités de Galien, de Soranus, de Paul d'Égine, etc., cinq livres de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius, ses deux livres *Sur les actions et les affections de l'esprit animal et de sa diète* et les sept livres *Sur les urines* : 1^{er} Βιβλίον ἰατρικὸν περιέχον πᾶσαν τέχνην ἐν ἐπιτόμῳ, et d'une autre main à la marge : τοῦ ὀκταρίου περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον α'. Inc. : Ἐπειδὴ σοι εἰς τὴν ὑπὲρ τοῦ γένους... Et après le préambule : Τῷ παρακοιμωμένῳ ἀποκακῶν καὶ κιαίστορι χρῆματίσαντι μεγάλῳ δοκεῖ περὶ... Des. : ὑμᾶς δὲ λέγειν τὰ δέοντα. Περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον α'. Il contient 1⁰ (99) chapitres et ce sont les deux livres publiés *De la diagnose des maladies* (fol. 290 à 338); — 2^o Τοῦ αὐτοῦ σωφωτάτου ἀκτουαρίου θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον τρίτον. Inc. : Ἐδόκει μοι διὰ βραχέων πάντων ἐπιμηθηθῆναι βουλομένῳ. Des. : ὡς ἂν ἐν πᾶσιν ἄρτιος ὁ λόγος τελείη. Θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν βιβλίον τρίτον. τέλος. Il contient les trente et un premiers chapitres du VI^e livre (fol. 339 à 358). — 3^o Περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν βιβλίον τέταρτον. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία φησὶ... Des. : ἐνταῦθα πη συγκαταπαύειν. Θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον τέταρτον. Il contient quarante-deux chapitres (fol. 358 v° à 379 v°); — 4^o Θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον πέμπτον. Περὶ συνθέσεως φαρμάκων. Inc. : Ἦδη σοι καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι βιβλίοις... Des. : καὶ μὴ τινάλωσ δοκῶμεν ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον. Il est divisé en trois cent vingt (τκ̄) chapitres, dont les chapitres 216 à 320 sont la fin du VI^e livre (fol. 379 v° à 413). Tous ces livres sont sans table des chapitres. — Puis viennent : 5^o Πίναξ τῶν ἀντιότων καὶ ἱερῶν καὶ τροχίσκων ἔτι τε καὶ πομάτων. Inc. : α' Σκευασία τοῦ νάρδου. Ἐλαίου πρωτείου... Des. : ρε' Ἐτέρω τοῦ αὐτοῦ. λαχᾶ — σχοίνου ἄνθους οὐγγ. ς (fol. 413 v°); — 6^o σκευασία τῶν Ἐμπλάστρων · α' τὸ πολύαρχον. Des. : πέ'. Τὸ δι' οἰνελαίου.... οἴνου χιωτικοῦ ἀνὰ λί' ἐβ' (fol. 420); — 7^o Σκευασία τῶν ἐλαίων, α'-ιγ' (fol. 424); — 8^o enfin les opuscules Παύλου αἰγινήτου... περὶ ἀντιβαλομένων (fol. 424 v°); — 9^o Περὶ τῶν καθαιρόντων ἀπλῶν φαρμάκων

(fol. 426); — 10^e Περὶ τῆς κατασκευῆς τοῦ κόσμου τοῦ ἀνθρώπου (fol. 426); — 11^e Περὶ γονῆς (fol. 426 v^o); — 12^e Σύνοψις ἐν ἐπιτόμῳ περὶ τῶν βοθημάτων (fol. 427 v^o); — 13^e puis Τοῦ αὐτοῦ [Ἀκτουαρίου] περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος πρὸς τὸν φιλοσοφώτατον κύριον Ἰωσήφ (fol. 435, α'-κ'); — 14^e Τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν περὶ διαίτης τροφῶν (fol. 447, α'-ιζ'); — 15^e enfin les sept livres *Des urines* d'Actuarius (fol. 458 à 517 v^o). Tous ces traités sont précédés des tables des chapitres.

7) Le manuscrit 2235, du xvi^e siècle, en papier, de 205 feuillets (Baluze-Reg. 2167, 2), avec beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe, qui rendent souvent le sens inintelligible, est en plus un mélange informe de livres et sans aucune valeur. Contient : 1^{er} Ἰωάννου Ἀκτουαρίου « Λόγος ε' περὶ ζυθέσεως φαρμάκων », précédé d'une table de (σβ') 202 chapitres. Inc. : Ἐπὶ τοῖς ῥηθέσι τεταρσι βιβλίοις ἐπιτίθεμι λόγον... Des. : Περὶ τῶν καθαιρόντων τὸ αἷμα... Ἐλέθορος λευκὸς καθαίρει αἷμα καὶ χολήν (fol. 1); — 2^e Περὶ πυριάσεων, καταίωνήσεων, καταπλασμάτων καὶ συκίων Γαληνοῦ εὐποριστῶν (fol. 64 v^o); — 3^e Περὶ οὔρων (fol. 71); — 4^e <Ἀκτουαρίου> Πίναξ τοῦ δ' βιβλίου περὶ θεραπείας παθῶν τῶν κεφαλῆς (table). Θεραπείας διαφορῶν νοσημάτων τοῦ Δ βιβλίου. Inc. : Ἐγὼ φησὶν ὁ Γαληνὸς καὶ τὰ τῶν κεράμων ὄστρακα... α' Τὰ δὲ πίτυρα... Des. : καὶ μὴν τὴν ὄλωσ δοκῶμεν ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον ταύτην. Τέλος τοῦ Δ βιβλίου. La fin de ce livre appartient au sixième livre thérapeutique (fol. 88). — 5^e Συμῶνος Σέθου ἀποσπάσματα (fol. 192 à 205).

8) Le ms. 2270, du xv^e-xiv^e siècle, en papier, de 386 feuillets (Medic.-Reg. 3149). Contient divers traités de Galien et les sept livres sur les urines d'Actuarius (fol. 231 à 386 fin).

9) Le ms. 2232, du xv^e siècle, en papier, de 104 feuillets (Medic.-Reg. 2824, 2). Contient les deux premiers livres d'Actuarius *Sur les urines* et quelques fragments des autres (fol. 1); en plus, les deux livres *Des actions et affections de l'esprit animal et de sa nutrition* (fol. 63).

10) Le ms. 2234, du xvi^e siècle, en papier, de 92 feuillets (Gaignières). Contient les deux livres *Des actions et affections de l'esprit animal et de sa nutrition*.

11) Le ms. 2260, du xvi^e siècle, en papier, de 427 feuillets (Fontabl.-Reg. 3179). Contient le traité *Des urines* d'Actuarius (fol. 42 à 120).

12) Le ms. 2306, du xv^e siècle, en papier, de 369 feuillets

(Fontembl.-Reg. 3164). Contient les sept livres *Des urines* (fol. 1) et les deux livres *Des actions et affections de l'esprit animal et de sa nutrition* (fol. 289 à 329).

13) Le ms. 2308, du xv^e siècle, en papier, de 231 feuillets (Fontembl.-Reg. 3165). Contient les sept livres *Des urines* (fol. 55 à 160) et les deux livres *Des actions et affections de l'esprit animal et de sa nutrition* (fol. 204 v^o à 246).

14) Le ms. du fonds Coislin, n^o 334, du xv^e siècle, en papier, de 355 feuillets, in-8^o, très difficile à lire à cause des mouillures et des piqûres de vers. Contient : 1^{er} une table des livres thérapeutiques d'Actuarius mutilée (fol. 1); — 2^e ἐκ τῶν γαληνοῦ περὶ οὔρων καὶ τῆς τούτων κυρίας διαφορᾶς (fol. 10); — 3^e les livres d'Actuarius *De la méthode thérapeutique* (fol. 19); — 4^e les VII livres *Des urines* (fol. 215).

15-18) Les mss. : 2200, fol. 148; 2201, fol. 150; 2202, fol. 129 v^o; 2228, fol. 39; contiennent la traduction grecque par Actuarius du *Traité de pestilentia de Rhazès*, Περὶ λοιμικῆς τοῦ Ῥαζῆ · ἐρμηνεία ἀκτουαρίου (voir page 416, 6^o).

b. Manuscrits de Vienne (1).

1) Codex mstus Medicus graecus XXI, ancien, en papier, d'une belle main, in-4^o, de 443 fol. Contient : 1^o les sept livres *Des urines* de Jean Actuarius (fol. 1 à 119); — 2^o les deux livres intitulés : Τοῦ αὐτοῦ περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος πρὸς τὸν φιλοσοφώτατον κύριον Ἰωσήφ Δ'. — Τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν περὶ διαίτης τροφῶν Β' (fol. 120 à 173); — 3^o le premier et le second livre de la *Méthode thérapeutique*, réunis en un livre divisé en 99 chapitres, sous le titre : Τοῦ αὐτοῦ βιβλίον ἱατρικὸν περιέχον πᾶσαν τέχνην ἐν ἐπιτόμῳ. Inc. : Ἐπειδὴ σοι εἰς τὴν ὑπὲρ τοῦ γένους ἡμῶν στελλομένῳ προσβλεῖν ἐπὶ τοὺς ὑπερβορείους Σκύθας, etc. Des. : εἴη δὲ σὲ μὲν ἀπόνουσαι τοῦ γράμματος, ἡμᾶς δὲ λέγειν τὰ θέοντα (fol. 173 à 244). Tous les livres précédents ont été déjà publiés, comme nous l'avons dit, p. 415. Les suivants sont inédits : — 4^o le troisième livre de la *Méthode thérapeutique* : Τοῦ σοφωτάτου Ὀκταρίου κυρίου Ἰωάννου βιβλίον θεραπευτικῆς μεθόδου. Inc. : Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία καὶ μέθοδος πρὸς τι τέλος, etc. (fol. 244 à

(1) Lambecius, t. VI, p. 111 à 115.

267 v^o); — 5^o les 31 premiers chapitres du sixième livre de la *Méthode thérapeutique*, intitulé : Θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον δευτέρων. Inc. : Ἐδόκει μοι διὰ βραχέων πάντων ἐπιμνησθῆναι, etc. (fol. 268 à 303); — 6^o Παύλου Διγινίτου ἰατροσοφιστοῦ κεφάλαιον κέ' ἐκ τοῦ ζ' βιβλίου (fol. 303 à 306); — 7^o le quatrième livre de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius, sous le titre : Περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία φησί, χελώνας κρέα φαγεῖν ἢ μὴ φαγεῖν, etc. (fol. 307 à 350); — 8^o le cinquième livre de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius, divisé en 320 chapitres, dont les derniers 216 à 320 appartiennent au sixième livre; il est intitulé : Τοῦ αὐτοῦ σοφωτάτου Ὀκταρίου θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον πέμπτον. Inc. : Ἡδὴ σοι καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι βιβλίοις ἐπιτίθεμεν λόγον, ὃς πέμπτος, etc. (fol. 350 à 415 v^o); — 9^o Theophane, *Synopsis de toute la médecine* (fol. 416 à 444 v^o). L'ordre des livres thérapeutiques est le même que dans les mss. grecs 2256, 2304, 2305, 2453 de Paris et dans le ms. de Florence, Plut. 75, Cod. 11, etc.

2) Codex msptus Medicus graecus XXII, modérément ancien, en papier, de 60 fol. Contient : 1^o le quatrième livre de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius, inédit, intitulé : Ὀκταρίου φιλοσόφου περὶ τῆς κατὰ μέρος θεραπείας. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία, φησί, χελώνης κρέα φαγεῖν ἢ μὴ φαγεῖν, etc. (fol. 1 à 48 v^o); — 2^o le cinquième livre de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius, inédit, dont le commencement : Ἡδὴ σοι καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι βιβλίοις συντίθεμεν λόγον, ὃς πέμπτος, etc. (fol. 49 à 55 v^o); — 3^o Ἐπιστολὴ Διοκλέους πρὸς Ἀντίγονον βασιλέα (fol. 56 à 60).

3) Codex msptus Medicus graecus XXIII, ancien, en papier, d'une belle main, in-fol., de 243 fol., copié par Simon Macroducas. Contient les six livres de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius, en ordre régulier, sous le nom de Pyropulos : Πυροπούλου νέου ἀρχιτροῦ ἰατρικῆς βιβλίον Α. Les livres IV et V commencent comme ceux du Codex 22; le second livre du ms. 23 commence ainsi : Οὐ κατ' ἐκείνους τῶν φίλων ἡμεῖς, etc. — Il me semble que ce manuscrit appartenait à la bibliothèque de Michel Cantacuzène. Fœrster (Bibl. Const., p. 27), cite : ἰθ'. ἰατροσόφιον τοῦ σοφοῦ πυροπούλου · καὶ τὸ βιβλίον ἔνε μεγάλο, καὶ ἐξ ἐμπειρίας πολλὰ καὶ διάφορα πράγματα · καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε κόλλαις βιβθάκιναις.

4) Codex msptus Medicus graecus III, ancien, en papier, in-4^o, de 304 fol. et en bons caractères. Contient les sept livres *Sur*

les urines de Jean Actuarius, sous le titre : Τοῦ Ἀκτουαρίου, κυροῦ Ἰωάννου τοῦ Ζαχαρίου, Σύναγμα περὶ οὔρων (fol. 136 à 230). Lambecius, t. VI, p. 88.

c. *Manuscripts du Vatican.*

1) « 1052. Actuarii opera Medica graeca. Item alia opera Medica quae Galeni esse videntur. » Il existe dans la Bibliotheca Reginae Sueciae in Vaticana (1).

2, 3, 4) « Actuarius graecus, nos 1191, 1194, 517 ». Ces trois manuscrits existent dans la Bibliotheca Alexandri Petavii in Vaticana, dont la plus grande partie se trouve, à Rome, dans la Bibl. Reginae Sueciae in Vaticana (2).

5) Le ms. 370 de la Bibl. apostolique du Vatican, du xv^e siècle, in-fol., en papier, de 254 feuillets, contient le quatrième livre de la *Méthode thérapeutique*. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία φησί· χελώνης κρέα ἢ φαγεῖν ἢ μὴ φαγεῖν (fol. 151); et le cinquième. Inc. : Ἡδὴ σοι καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς τέτταρσι βιβλίοις (fol. 189).

6) Dans la Bibliothèque Vaticane, d'après le ms. grec de Paris 2062, fol. 22, il se trouve une lettre d'Actuarius : Τοῦ Ἀκτουαρίου Ἰωάννου Ζαχαρίου ἐπιστολή. Elle se trouve à la fin de ce manuscrit, qui commence avec Βασιλείου τοῦ μεγάλου λόγος ὁσκητικοὶ καὶ ἐτέρων ὑποθέσεων.

d. *Manuscripts de Venise.*

Dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, il existe cinq manuscrits d'Actuarius (3).

1) Le Codex CCXCVIII (298), du xv^e siècle, de 200 feuillets, en parchemin, in-4°. Contient le livre d'Actuarius, *Des actions et affections de l'esprit animal et de sa nutrition à Joseph Racendyte*; et le traité Πρὸς τὸν αὐτὸν περὶ διαίτης τροφῶν. Inc. : Ὅποιόν τι ἐν ταῖς κατὰ τοῦ βίου ἡμῶν χρήσεσι.

2) Le Codex CCXCVI (296), du xv^e siècle, de 160 feuillets, en

(1) Montfaucon, Bibl. mss., p. 36, c.

(2) *l. c.*, p. 92, e.

(3) Zanetti, *Graeca D. Marci bibliotheca*, 1740, in-fol., p. 139, 274, 286.

papier, in-8°. Contient, entre autres, les sept livres *Des urines* d'Actuarius.

3) Le Codex DX (510), du xv^e siècle, en papier, de 203 feuillets, in-8°. Contient, entre autres traités non médicaux, le premier livre *Des différences des urines* d'Actuarius.

4) Le Codex DXXIX (529), du xiv^e siècle, en papier, de 517 feuillets, in-4°. Contient, à la fin, entre autres traités non médicaux, le livre d'Actuarius, *Des actions et affections de l'esprit animal et de sa nutrition, dédié à Joseph Racendyte*.

5) Le Codex CCXLVII (247), du fonds *Nani* (1), écrit par Jean Abramius en 1377, tetrptychus, de 163 feuillets, en papier. Contient, entre autres, les sept livres *Des urines* d'Actuarius (fol. 26 à 117), qui y porte le nom de Zacharias : τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου, βασιλικῶ ἱατροῦ, κυροῦ ζαχαρίου, τοῦ ἀκτουαρίου.

e. *Manuscrit de Vérone.*

A Vérone, in Museo Joannis Saibantae, Montfaucon signale « 57. Actuarius » (2).

f. *Manuscrit de Milan.*

Dans la Bibliotheca Ambrosiana Mediolanensis, il existe « Actuarii medici liber de Urinis bomb. de methodo bomb. opera bombycinus » (3).

On ne peut pas dire si les manuscrits de Vérone et de Milan sont en grec ou en latin.

g. *Manuscrits de Florence.*

Mss. de la bibliothèque Laurentienne à Florence.

1) Plut. LXXV, Cod. XVI, du xv^e siècle, en papier, in-4°, d'une très belle main, de 397 fol. Entre autre, il contient tous les écrits d'Actuarius : les sept livres *Sur les urines*, les deux livres *Des actions et affections de l'esprit animal et de sa nutrition*, fol. 4 à

(1) [Joanne Aloysio Mingarelli], *Graeci Codices manuscripti apud Nanius Patricios Venetos*, Bononiae, 1784, in-4°, p. 439.

(2) Montfaucon. *Bibl.*, mss., p. 490 e.

(3) Montfaucon, l. c., p. 492 b.

148 ; Galeni Therapeutica seu de ratione curandi ad Glauconem libri II (fol. 148 v^o à 191 v^o) ; et les six livres *De la méthode thérapeutique*, sous ces titres : Α Τοῦ σοφωτάτου Ἀκτουαρίου κυρίου Ἰωάννου περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος α' (fol. 192). — Β Τοῦ αὐτοῦ βιβλίον β' περὶ διαγνώσεως παθῶν (fol. 221). — Γ Περὶ θεραπευτικῶν μεθόδων βιβλίον α', divisé en deux parties. La première contient vingt et un chapitres ; et c'est le I^{er} livre des *Méthodes thérapeutiques* du ms. grec de Paris 2307, fol. 201, et le III^e de la traduction latine, p. 153 (1). Inc. : Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία καὶ μέθοδος. Des. : ὡδὶ τὸ πᾶν τοῦ λόγου μέτρον συμπερακτέον. La seconde partie contient trente et un chapitres sous le titre : Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπείας παθῶν καὶ τῶν ἔξωθεν φαρμάκων. Inc. : Ἐδόκει μοι διὰ βραχέων πάντων. Des. : ὡσάν ἐν πᾶσιν ἄρτιος ὁ λόγος τελείη (fol. 242) ; et c'est le III^e livre de la *Méthode thérapeutique* du ms. grec de Paris 2256, fol. 360 v^o ; et les 31 premiers chapitres du VI^e livre du ms. grec de Paris 2307, fol. 362, et de la traduction latine, p. 433 (1). — Δ Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον β'. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία φησί. Des. : ἐνταῦθ' ἀπὸ συγκαταπαύειν (fol. 290 : traduction latine, livre IV, p. 213). — Ε Τοῦ αὐτοῦ περὶ συνθέσεως φαρμάκων λόγος α', de 229 chapitres. Inc. : Ἦδη σοι καὶ τῶν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι, κ. τ. λ. Des. : πρὸς τὸ τῆς ὑποσχέσεως ἄρτιον (fol. 321 : traduction latine, livre V, p. 317). — ΣΤ τοῦ αὐτοῦ περὶ σκευασίας ἐμπλάστρων. Inc. : Ἡ διὰ χαλκίτεως ἔμπλαστρος τοῦ Γαληνοῦ κ. τ. λ. Des. : ἐν ταῖς ἀπουρήσεσι μεταξὺ βελάνου καὶ πόσθης (fol. 352). Τοῦ αὐτοῦ περὶ ἐλαίων. Inc. : Τὴν περὶ τῆς συνθέσεως τῶν ἐλαίων λόγον. Des. : καὶ μὴ τηνᾶλλως δοκῶμεν ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον (fol. 375 v^o). Ce sont les chapitres 216 à 320, qui suivent le V^e livre des mss. grecs de Paris 2256, fol. 473 à 484, et 2305, fol. 384 à 389, appartenant à la fin du VI^e livre, savoir chapitres 8 à 11 de la traduction latine, p. 526 à 563. — En plus, il contient quelques autres traités : Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν ; — Περὶ ἀντιβαλλομένων Παύλου Διγινήτου ; — et diverses compositions de médicaments (2). Ce ms. de Florence a une grande analogie avec le ms. de Paris, 2256, quant à l'ordre des livres thérapeutiques ; la seule différence qui existe, est que dans le ms. de Florence les deux premiers

(1) Voir Actuarius, traduction latine. Paris, 1556, in-8°, Corn. Henrico Mathisio Brugensi, interpr.

(2) Bandini, Cat. codd. mss. Bibl. Laur., t. III, p. 164.

livres thérapeutiques ne sont pas réunis en un livre, comme dans 2256 de Paris.

2) Plut. LXXV, cod. IX, du xv^e siècle, en papier, in-8°, de 463 fol. Contient toutes les œuvres d'Actuarius et les autres traités qui se trouvent dans le manuscrit précédent. Les six livres *De la méthode thérapeutique* se trouvent tout à fait dans le même ordre que dans le cod. XVI, Plut. LXXV. La seule différence est que dans ce manuscrit tous les livres sont sans titres. On peut donc sûrement dire que ces deux manuscrits sont copiés l'un sur l'autre ou sur le même archétype (1).

3) Plut. LXXV, cod. XI, copié en 1442 par Stephanus hieromonachus, en papier, in-fol. de 287 fol. Contient aussi tous les écrits d'Actuarius et à la fin, fol. 286, un extrait des poids et des mesures et le chapitre 25 du VII^e livre de Paul d'Égine *Περὶ ἀντεμεβαλλομένων*, De succedaneis. Ce manuscrit a une très grande analogie avec le n^o 69 de Munich, le ms. médical 21 de Vienne et 2256 de Paris. Le I^{er} et le II^e livre de la méthode thérapeutique sont unis sous le titre : Τοῦ αὐτοῦ βιβλίον ἰατρικὸν περιέχον πᾶσαν τέχνην ἐν ἐπιτόμῳ. Inc. : Ἐπειδὴ σοι εἰς τὴν ὑπὲρ τοῦ γένους ἡμῶν στελλομένην πρεσβείαν. Des. : εἴη δὲ σὲ μὲν ἀπόνασθαι τοῦ γράμματος, ἡμᾶς δὲ λέγειν τὰ δέοντα (fol. 146 v^o). Le III^e livre est intitulé : Βιβλίον δεύτερον περὶ θεραπευτικῶν μεθόδων. Inc. : Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία καὶ μέθοδος. Des. : ὠδὶ τὸ πᾶν τοῦ λόγου μέτρον συμπερακτέον (fol. 163 v^o). — Le IV^e : Τοῦ αὐτοῦ περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν. Inc. : Ἡ μὲν παροιμία φησί. Des. : ἐνταῦθα πη συγκαταπαύειν (fol. 181). — Le V^e livre composé de trois cent quinze chapitres est intitulé : Περὶ συνθέσεως φαρμάκων. Inc. : Ἦδη σοι καὶ τῶν ἐπὶ τοῖς τέσσαρσι, κ. τ. λ. Et tandis que les autres manuscrits et la traduction latine, p. 432, finissent avec les mots : πρὸς τὸ τῆς ὑποσχέσεως ἄρτιον, ce manuscrit contient encore les quatre derniers chapitres du VI^e livre : Ἡ διὰ χαλκίτεως ἔμπλαστρος, et finit avec les mots : δοκῶμεν ἐκπεπονηκότες τὴν βίβλον (fol. 213 v^o : trad. lat., p. 526 à 563) — Le VI^e livre, au lieu de titre, porte cette note : Ὁ παρῶν λόγος τρίτος ἐστίν, ἔλαθε δὲ, διὰ τοῦτο ἐγράφη πρὸς τὸ τέλος τοῦ βιβλίου. Inc. : Ἐδόκει μοι διὰ βραχέων πάντων. Des. : ὡσὰν ἐν πᾶσιν ἄρτιος ὁ λόγος τελείη (fol. 259) (2).

(1) Bandini, l. c., p. 155.

(2) Bandini, l. c., p. 158.

4) Plut. LXXIV, cod. XIII, du xv^e siècle, en papier, in-8^o, d'une très belle main, de 346 fol. Contient, entre beaucoup d'autres traités non médicaux, les sept livres d'Actuarius *Des urines* (fol. 88 à 177 v^o) (1).

h. Manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial.

Manuscrit grec, Φ. III, 12, ou n^o 228 du catalogue de Miller (p. 176). In-4^o en papier, de 472 feuillets et du xv^e siècle, l'an 1433. Contient : 1^o extraits de Jean Actuarius (fol. 1) ; — 2^o Περὶ οὕρων τοῦ Ἀδουζιάνου (2) μὲν παρὰ Λατίνοις παρὰ Ἰνδοῖς δὲ, κ. τ. λ. (fol. 5) ; — 3^o les sept livres Sur les urines, par Jean Actuarius (fol. 12) (3) ; — 4^o Περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος καὶ τῆς κατ' αὐτὸ διαίτης, en deux livres, par Jean Actuarius (fol. 130 r^o) (4) ; — 5^o θεραπευτικὴ μέθοδος, en six livres, par Jean Actuarius (fol. 175 r^o à 419 v^o) (5). En outre, il contient : 6^o Paul d'Égine (6), *De succedaneis de Galien* ; — 7^o traité sur les fièvres, par Paul d'Égine ; — 8^o les Aphorismes d'Hippocrate ; — 9^o les Pronostics d'Hippocrate ; — 10^o Περὶ τῶν ἀντεμβαλλομένων (leg. ἀντιβαλλομένων) Γαλγνοῦ.

i. Manuscrits de Belgique.

Dans la bibliothèque Royale de Belgique, ancienne bibliothèque de Bourgogne, il existe quatre manuscrits d'Actuarius, en grec (7) ; mais ils sont très sommairement décrits dans le catalogue, de sorte qu'on ne peut pas juger de leur contenu et de leur valeur.

1) Le ms. 11337 du xv^e/₃ siècle : Actuarii Joannis Zacharii De animalibus. Inc. : Περὶ ἐνεργειῶν, etc.

(1) Bandini, l. c., p. 102.

(2) Fabricius, XII, p. 637, vet. ed.

(3) Fabricius, XII, p. 636.

(4) Fabricius, XII, p. 638.

(5) Fabricius, XII, p. 637.

(6) Fabricius, XII, p. 575.

(7) Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, Bruxelles, 1842, in-fol., t. I, p. 227.

2) Le ms. 11338, du xv^e d/3 siècle : Actuarii Περὶ διαγιώσεως παθῶν.
Inc. : Τοῦ σοφωτάτου Ἀκτουαρίου.

3) Le ms. 11339, du xv^e d/3 siècle : Actuarii Τῆς ἱατρικῆς μεθόδου.
Inc. : Περὶ τῶν καθόλου θεραπευτικῶν.

4) Le ms. 11340, du xv^e d/3 siècle : Actuarii Τῆς ἱατρικῆς μεθόδου.
Inc. : Ἐδόκει μοι.

Je crois que dans les deux derniers manuscrits se trouvent les six livres de la Méthode thérapeutique d'Actuarius. Selon Daremberg (1), un des manuscrits de Bruxelles du xv^e siècle, sur parchemin, très lisiblement écrit et correct, contient toutes les œuvres d'Actuarius, moins le traité *Des urines*.

j. Manuscrit de Leyde.

Dans la bibliothèque de l'université à Leyde, il existe un manuscrit d'Actuarius, Codex Graecus Vossianus, 32, in-fol., en papier, qui appartenait à Jacques Goupyl. Il contient toutes les œuvres d'Actuarius : les sept livres des Urines collationnés avec un autre manuscrit ; de la Méthode thérapeutique, jusqu'à la fin du V^e livre ; etc. (2).

k. Manuscrits d'Angleterre.

1) Cod. Roe XV (Bodl. CCLXI), de la fin du xv^e siècle, in-fol., en papier, de 404 folios (3). Dans ce manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Oxford se trouvent aussi tous les ouvrages d'Actuarius, fol. 105-404 : 1^o fol. 105, Ἀκτουαρίου περὶ οὔρων ; — 2^o fol. 184, Τοῦ αὐτοῦ περὶ διαίτης τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος ; — 3^o fol. 218, Τοῦ αὐτοῦ θεραπευτικὴ μέθοδος.

2) Cod. Laud. LXII (Bodl. DCCXLVII) à Oxford, du commencement du xvi^e siècle, in-fol., en papier, de 109 folios (4). On y trouve (fol. 1-95) les livres IV et V *De la méthode thérapeutique* encore inédits, sous le titre : Ἀκτουαρίου περὶ διαγιώσεως παθῶν.

(1) Daremberg, Rapport sur une mission médico-littéraire en Allemagne, p. 30.

(2) Catal. Bibl. universitatis Lugduno-Batavae, 1716, in-fol., p. 392.

(3) Voir : Daremberg, Notices..., p. 56,

(4) Daremberg, Notices..., p. 101.

3) Un manuscrit de la bibliothèque de la société de médecine de Londres, de la fin du xv^e siècle, en papier, de 2 vol., in-8^o, d'une belle main, ensemble 403 pages (olim, Bibl. Askew, pars II, art. 540) (1), contient dans le premier volume les livres I et II de la *Méthode thérapeutique*, sous le titre : Περὶ αἰτίων κατὰ τὸ δοξαστικὸν καὶ διαγνωστικὸν παθῶν. C'est le traité Περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος α' et β', publié par Ideler (t. II, p. 353 à 463). Dans le second volume se trouvent les livres inédits III et IV de la *Méthode thérapeutique*, sous le titre : Θεραπευτικὰ βιβλία α' β', dont le dernier est incomplet. Le α' commence : Ἐπειδὴ πᾶσα διδασκαλία. Le manuscrit se termine à la fin de la page 403 aux mots εἰ δὲ παροξύνοντο du chapitre Περὶ φλεγμονῆς ἥπατος θεραπείαι.

4, 5, 6) En outre, il y a trois manuscrits en Angleterre, qui contiennent seulement les sept livres d'Actuarius, *Sur les urines*, déjà publiés par Ideler (t. II, p. 3). Savoir, deux manuscrits de la bibliothèque de la société de médecine de Londres : l'un de la fin du xvi^e siècle, in-fol., en papier, d'une belle main, de 152 pages (olim, bibl. Askew) (1); l'autre du commencement du xv^e siècle, en papier, in-4^o, d'une très élégante main, qui n'est qu'un extrait du livre Περὶ διαφορᾶς οὔρων et des deux livres Περὶ προγνώσεως οὔρων (2); et un manuscrit du fonds du supplément de la Bodléienne, très récent et très mauvais : Auctuarium, t. IV, 3, fol. 4-113 (3).

1. Manuscrits de Berlin.

1) Codex du baronnet Thomas Phillips, MDXXVIII (ol. Meerm. CCXIX), qui porte aussi le titre Codex Peliserii ou Codex mediomontanus (4), se trouve à présent à Berlin. Ce manuscrit du xv^e siècle, en papier, de 112 pages in-fol., contient le livre VI encore inédit de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius; ce livre y est divisé en cent quarante chapitres et porte le titre : Τοῦ αὐτοῦ [Ἀκτουαρίου] λόγος ε' περὶ συστάσεως φαρμάκων ἐκτὸς τοῦ σώματος προσφερομένων (5).

(1) Daremberg, Notices..., p. 158.

(2) L. c., p. 161.

(3) L. c., p. 117.

(4) Montfaucon, p. 1199, e.

(5) Daremberg, Notices..., p. 141.

2) Codex Phillips MDXXXI (olim Meerm. CCXXIII), du xv^e siècle, en papier, de 130 pages in-fol. et d'une belle main, contient les sept livres d'Actuarius *Sur les urines* (1).

3) Un manuscrit de la bibliothèque de Berlin, n^o 7, du xv^e siècle, in-fol., en papier très fort, d'une écriture fine, mais régulière et parfaitement lisible, avec titres en rouge, de 50 feuillets; contient le traité des urines d'Actuarius sous le titre : Ἀρχὴ σὺν θεῶ ἀγιῶ τὸ περὶ οὔρων τοῦ σοφωτάτου Ἀκτουαρίου. Selon Daremberg (2), ce traité copié par Dietz a servi de base au texte publié par Ideler (3).

m. Manuscrit de Dresde.

Cod. D, n^o 5, de Dresde, du xvi^e siècle, copié selon un manuscrit de Venise en 1519 par Ambrosius Léon Nolanus, en papier, de 252 feuillets in-fol., d'une écriture très lisible; entre autres, contient les œuvres complètes d'Actuarius. Sa *Méthode thérapeutique* est divisée dans ce manuscrit en sept livres, au lieu de six. Voici comment Ebert (4) cite les titres : a) Actuarii Περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος καὶ τῆς λοιπῆς ἱατρικῆς πραγματείας λόγοι θ' (fol. 2). — b) Ejusd. Περὶ τῶν σταθμῶν καὶ μέτρων (fol. 176 v^o). — c) Actuarius περὶ οὔρων λόγοι ἑπτὰ (fol. 182).

n. Manuscrits de Munich.

1) Dans la bibliothèque de Munich (5), il existe un manuscrit du xvi^e siècle, n^o LXIX, en papier, in-fol., de 300 fol., copié à Venise par Corelius Murmureus, fils d'André, de Naples. Il contient les livres : Περὶ ἐνεργειῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος, De actionibus spiritus animalis. — Περὶ διαίτης τροφῶν, De victus ratione. — Βιβλίον ἱατρικῶν

(1) Daremberg, Notices..., p. 142.

(2) Daremberg, Rapport sur une mission médico-littéraire en Allemagne, p. 10.

(3) Ideler, *Physici et medici graeci minores*, t. II, p. 3.

(4) Ebert, *Geschichte der K. Bibliothek zu Dresden*, Leipzig, 1882, p. 242. — Voir aussi Falkenstein, *Beschreibung der K. Bibliothek zu Dresden*, Dresden, 1839, p. 243; et Daremberg, Rapport..., p. 18.

(5) Ign. Hardt, edidit J. C. de Aretin, *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae regiae bavaricae, Monachii 1806*, t. I, p. 431, cod. 69.

ἐν ἐπιτόμῳ, Opus medicum in epitome, divisé en cinq livres intitulés : Θεραπευτικῆς μεθόδου βιβλίον α', De medendi methodo lib. I et liber II de medendi methodo (1). — Περὶ θεραπευτικῆς μεθόδου τῶν κατὰ μέρος παθῶν, De medendi methodo morborum singularium cum cap. LIII. — Περὶ συνθέσεως φαρμάκων, De compositione medicamentorum cum cap. 325. — Περὶ βασιλίσκου. Au commencement et à la fin du dernier livre ainsi qu'au commencement du codex, le copiste note que le dernier livre Περὶ βασιλίσκου est le troisième et que, par la faute du prototype, il est écrit à la fin.

Ce manuscrit contient donc tous les six livres de la *Méthode thérapeutique*, dont les deux premiers sont réunis en un seul livre et le troisième est déplacé à la fin. Ce manuscrit a une grande analogie avec le ms. de Paris 2256.

2) En outre, les sept livres du traité *Sur les urines*, publié par Ideler (t. II, p. 3), se trouvent dans le Codex 362, fol. 112, du XVI^e siècle, en papier, de 251 fol., in-fol. (2).

o. Manuscrit de Salonique.

Dans la Bibliothèque du Collège grec de Salonique, en 1890, j'ai trouvé un manuscrit de matière théologique, que j'ai marqué sous le n^o 2 et dont les sept derniers feuillets contiennent la traduction grecque du Traité *de pestilentia* de Rhazès. Ce manuscrit, acéphale, mutilé et piqué par les vers, écrit par deux mains, est en grande partie du XIII^e siècle et, vers la fin du volume, du XV^e, en papier, de 300 feuillets, in-8^o. Les sept derniers feuillets, qui contiennent le Traité de Rhazès, du XV^e siècle, sont dans un très mauvais état : mangés par les vers, mouillés et déchirés. Sans aucun titre, ce traité commence par le préambule :

(1) Ce livre I contient les deux premiers livres publiés par Ideler (II, 353) sous le titre : Περὶ διαγνώσεως παθῶν λόγος Α', Β'; car le premier livre de ce manuscrit commence : ἐπὶ τῷ βουλομένῳ, comme le § α' de l'imprimé Α', et il contient 99 chapitres, tandis que le livre imprimé Α contient 57 chapitres et le Β seulement 41 chapitres, en tout 98 chapitres.

(2) Hardt, *Catalog. mss. Munichii*, t. IV, p. 53.

<°Ο>τι μὲν οὐδὲν τῶν συνιστάντων τὴν ἰατρικὴν τέχνην παραλέλοιπε Γαληνὸς θεόστεπτε <καὶ ἀεισέβαστε αὐτοκράτορ>, οὐδὲ τι τῆς τῶν σωμάτων θεραπείας κατὰ (?) τὴν αὐτοῦ διάνοιαν ἐκπέφευγε, πᾶσιν οἷμα διωμολόγηται ὅσοι τοῖς (?) συγγράμμασί τε καὶ πονήμασιν ἐμμελῶς ἐντετυχῆσασιν · οὐ μὴν ὡσπερ τοῖς (?) ἄλλοις πεπόνηται αὐτῷ αἱ πράγματεται · οὕτω δὴ καὶ ἡ περὶ τῆς λοιμικῆς νόσου ἐξήπλωται διδασκαλία · ἀλλὰ μέμνηται μὲν καὶ ταύτης ἔντισι λόγοις · κατὰ πάροδον δὲ καὶ ἐκ τοῦ <προήκοντος> · ἐπεὶ μὴδὲ σκοπὸν ἔθετο θεραπείαν τινα διδάξαι · ὥστε οὐ θαυμαστὸν εἰ μηδὲν τι ἀξιόλογον ἔνοιον τῶν νοητῶν ἰατρῶν περὶ ταύτης ἐπιμέλειαν ἐνεδείξαντο · etc. (1).

Le passage démontre que ce manuscrit, malgré ses mutilations, est très correct et très précieux pour une nouvelle édition de cette traduction d'Actuarius (voir page 416).

p. Manuscrits du Mont-Athos.

1) Dans le couvent de Lavra, il existe un manuscrit Ω, 69, du xiv^e siècle, en papier, de 295 feuillets, in-8^o, dont les feuillets 23, 69 à 71 et 100 à 104 sont blancs, manuscrit facile à lire et correct. C'est une collection médicale contenant plusieurs traités de Galien (fol. 25 v^o à 38 v^o, 41 à 46, 64 v^o à 67 v^o, 84 à 85 v^o), le livre des éphodes d'Isaak : Βίβλος τῶν ἐφοδιῶν Ἰσαὰκ σύρου τοῦ ταξεώτου (fol. 2 à 20 v^o et 105 à 285 v^o), divers traités *Des urines* (fol. 39 à 83 et 288 à 295), etc. Parmi ces derniers, il y a : 1^o Un traité *Des urines* d'Ali ou Abitizianus, dont la traduction est attribuée à Actuarius : Τοῦ σοφωτάτου παρὰ μὲν Ἰνδοῖς ἀλῆ, παρ' ἑλλῆσι δὲ ἀβιτσιάνου, πραγματεία περὶ οὔρων ἀρίστη · βαρβάρως · εἰς τὴν ἐλλάδα μετενεχθεῖσα γλωτταν, παρὰ τοῦ σοφωτάτου ἀκτουαρίου κυροῦ ἰωάννου τοῦ ζαχαρίου. Inc. : Περὶ τοῦ ὑδατώδους οὔρου, τοῦ ἔχοντος ἄνω τῆς ἐπιφανείας κύκλον οἶον στέφανον, ὡς λευκὸν ὕδωρ. Des. : εἰ δὲ εἰσὶ πολλὰ πυκνὰ μελανώδη,

(1) Variantes des mss. grecs de Paris 2200 = A, 2201 = B, 2202 = C :

Ligne 1 οὐδὲν τί τῶν ABC.

Ligne 2 θεόστεπτε ABC. — αὐτοκράτορ AB : αὐτοκράτωρ C. — οὐδὲν τι τῆς A.

Ligne 3 κατὰ] τὲ καὶ ἐπιμελείας ABC.

Ligne 4 ὅσοι τοῖς ἐκείνου συγγράμμασί ABC.

Ligne 5 ὡσπερ γε τοῖς ABC.

Ligne 7 δὲ καὶ] καὶ ABC. — μὴ δὲ BC : μὴ A.

Ligne 8 τινα A : τινὰ BC.

Ligne 9 περὶ τὴν ταύτης ABC.

μακρονοσίαν σημαίνει καὶ θάνατον (fol. 71 à 83). — 2° Un traité *De la diagnostique des urines* d'Abitzianus, où le traducteur n'est pas nommé : Τοῦ ἀβυτζιάνου περὶ οὔρων διαγνώσεως. Inc. : Τὸ οὔρον μέχρι τῆς τρίτης ὥρας κρίνεται ἀσφαλῶς καὶ τεχνιέντως. Des. : καὶ ἐν βραχεῖ τὸ νόσημα ἀποδιωκόμενον καὶ πρὸς ὑγείαν ἀποκαθιστάμενον (fol. 39 à 40).

2) Codex 180 du couvent 'Ιεήρων, du xvii^e siècle, en papier, de 215 feuillets, in-8°. C'est un iatrosophe composé par un médecin illettré Démoullas Raftopoulos, comme il le dit lui-même : Σὺν θεῷ ἀγίῳ πίναξ τοῦ παρόντος ἰατρωσόφοιον σὺν τεθείσα κατὰ ἀλφάβητον παρ' ἡμοῦ Δημουλλᾶ ἰατροῦ (fol. 2 v°). Et à la fin de l'iatrosophe : Τέλος καὶ τῶ θεῷ ἡμῶν δόξα ὦ χριστέ, βοήθει μοι τῶ σῶ δούλῳ Δημουλλᾶ, ραυτοπούλλῳ τάχα ἰατρῶ καὶ δός μοι χεῖρα βοηθείας χάριν ἱαμάτων (fol. 210). Contient les éphodes de ἔμπρου Βᾶγ Ζαφάρ en résumé, quelques traités de Galien, etc., et quelques traités *Des urines*, dont le traité d'Abitzianus sans indication du traducteur : περὶ οὔρω πραγματεία ἀρύστη τοῦ παρὰ μὲν ἰνδοῖς ἀλλῇ παρ' ἰταλοῖς ἀβιτζιάνου τοῦ σοφοῦ ἢ οὔσινάχ κεφ. ᾱ.

3) Codex medicus 151 du couvent 'Ιεήρων, du xv^e siècle (fol. 19 à 175) et du xviii^e (fol. 1 à 18 v° et 175 v° à 235 v°), en papier, de 235 feuillets, in-8°. Cet iatrosophe, qui a été dédié par le moine Sabas à l'hôpital du couvent 'Ιεήρων (fol. 18 v°), et dont la partie du xv^e siècle est facile à lire, correct et intéressant, contient, entre autres, plusieurs traités de Galien, etc. ; en plus, le cinquième livre d'Actuarius : Ἀρχὴ σὺν θεῷ λόγος πέμπτος περὶ συνθέσεως φαρμάκων ὠκταρίου. Inc. : Ἐπὶ τοῖς προεκτεθεῖσι βιβλίοις ἐπιτίθεμεν λόγον, ὃς πέμπτος τῆς ὅλης πραγματείας ἐστίν. Des. : πεπέρεος λευκοῦ <κ̄, μέλιτος τὸ ἀρκοῦν.

D^r COSTOMIRIS.

REMARQUES

SUR UNE INSCRIPTION DE THESSALONIQUE

Je veux présenter ici quelques brèves remarques sur un document épigraphique que mon cher et vieil ami Félix Dürbach découvrit en 1885, à Délos, au cours des fouilles auxquelles M. Homolle l'avait associé, et qu'il publia, l'année suivante, dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* (1).

C'est un décret, datant du III^e siècle, par lequel le Conseil de Thessalonique agréa la demande que vient de présenter un ambassadeur de Délos : il s'agissait d'obtenir la concession d'un emplacement où le peuple délien pût faire ériger la statue d'Admétos, fils de Bokros, l'un de ses proxènes. Les deux premières lignes de l'intitulé se lisent ainsi sur la stèle :

Σωσίπατρος ὁ ὑπε.ιστάτης καὶ οἱ Λ...σταὶ Μέναν-
δρος, Νικόδημος, Φιλόδημος, Ἴππις, ἄ.σων εἶπαν.

Voici, sur ce passage, les indications que nous devons à M. Dürbach : « Notre texte donne les noms des magistrats qui font la proposition devant le Conseil. Le premier porte le titre, inconnu jusqu'à ce jour, de ὑπε[π]ιστάτης, dont la lecture n'est pas douteuse. Les cinq autres personnages sont désignés par un mot

(1) *Bull. Corr. hellén.*, X (1886), 124-133. n. IV. Sur la même stèle se trouvent gravés à la file : 1^o un décret du Conseil et du Peuple de Délos décrétant une couronne à Admétos, fils de Bokros, Macédonien de Thessalonique, proxène des Déliens ; — 2^o un second décret, analogue au précédent, décidant l'érection de deux statues de bronze au même personnage, l'une à Délos, l'autre à Thessalonique ; — 3^o une lettre de la ville de Thessalonique au Conseil et au Peuple de Délos, — immédiatement suivie du décret du Conseil (l. 55-77) qui fait l'objet de cette notice.

dont nous ne pouvons lire que les lettres Α... ΣΤΑΙ : la première peut être un Λ ou un Δ ; il y a une lacune de trois lettres devant le Σ. On songerait à restituer λ[ογι]σταί, mais la lettre qui a précédé le Σ paraît avoir été ronde, très vraisemblablement un Ο. Les mots qui conviendraient à une restitution sont très rares : peut-être faut-il penser à ἀ[ρμω]σταί (1). » — Il me semble que le seul tort de M. Dürrbach est d'exprimer ici avec trop de réserve une conclusion nécessaire ; de ses observations il résulte bien clairement que la présence de « ἄρμωσταί », à la ligne 1, n'est pas moins certaine que celle de « ὑπεπιστάτης » ; et je ne puis que louer M. Ch. Michel d'avoir récemment, dans son *Recueil d'inscriptions grecques* (2), rétabli le mot en toutes lettres. Nous écrivons avec ce savant : Σωσίπατρος ὁ ὑπε[π]ιστάτης καὶ οἱ ἀ[ρμω]σταί Μένανδρος, Νικόδημος, Φιλόδημος, Ἰππίας, [Θ]ἀ[ρ]σων (3) εἶπαν.

Pourtant le texte complété de la sorte n'a pas l'approbation d'un excellent épigraphiste, M. Swoboda, qui du reste ne nous offre aucun moyen meilleur de le suppléer. Dans son ouvrage si instructif et si utile sur les « Décrets des cités grecques », il écrit ce qui suit : « Es liegt nahe an λ[ογι]σταί zu denken ; allein die Möglichkeit dieser Ergänzung wird von Dürrbach nach den auf dem Steine befindlichen Spuren gelaügnert. Seine eigene Vermuthung ἀ[ρμω]σταί ist noch unglaublicher (4). » Ainsi, la conjecture ἀρμωσταί est réputée « incroyable ». Je pense qu'il est permis d'en appeler d'un arrêt si sévère. Matériellement, je le répète, la restitution contestée ne saurait faire doute ; il ne s'agit donc plus que d'en donner la justification historique. Peut-être parviendrons-nous sans trop de peine à dissiper les préventions de M. Swoboda.

Le savant critique n'a pas dit expressément pourquoi il condamne le mot ἀρμωσταί, mais il n'est pas fort malaisé de le découvrir. — Nous n'avons nul droit de supposer que le sens de ce mot se soit sensiblement modifié depuis le temps où les harmostes de Sparte, créatures et satellites de Lysandre, s'ac-

(1) *Bull. Corr. hellén.*, X, 131-132.

(2) N. 322.

(3) Je prends la responsabilité de cette restitution ; il n'est possible d'hésiter, je crois, qu'entre [Θ]ἀ[ρ]σων et [Π]α[ρ]σων.

(4) *Griech. Volksbeschlüsse*, 122-123 ; comp. 93, 154-155.

quirent par tout le monde grec une si fâcheuse célébrité. Après ce temps-là comme avant, et dans tous les pays, le titre d'ἀρμοστής, chaque fois qu'on l'employa (1), continua presque certainement de désigner des officiers de police et d'armée, délégués par un État souverain dans les villes sujettes ou vassales, et chargés d'y maintenir, au besoin par la force, avec le concours de garnisaires qu'ils commandaient, l'autorité de cet État : tels devaient donc être les cinq harmostes en résidence à Thessalonique. Il est clair que M. Swoboda n'aperçoit aucun motif raisonnable qui puisse justifier la présence, dans cette cité, de fonctionnaires de ce caractère; elle lui paraît tellement invraisemblable qu'il la déclare impossible; au lieu d'une énigme, selon lui nécessairement insoluble, il aime mieux ne trouver ici qu'une illusion. — L'examen réfléchi du contexte n'a fait que le confirmer dans son parti négatif. Avant les ἀρμοσταί, la première ligne du décret mentionne, on le sait déjà, un fonctionnaire qualifié d'ὑπεπιστάτης : l'existence d'un *sous-épistate* implique nécessairement celle d'un *épistate*, supérieur en dignité. Que peut être cet épistate (2)? M. Swoboda pense reconnaître en lui (3) le chef et le président d'un collège de magistrats homonymes, les ἐπιστάται (4), administrateurs principaux de la cité, directeurs des travaux du Conseil et de l'Ekklésia, comparables aux « prostates », aux « proboules », aux « prytanes » qu'on trouve dans tant d'autres villes; l'ὑπεπιστάτης serait son délégué, une sorte de vice-président qui le

(1) Comp. le texte de Plutarque (*Demetr.*, 39) cité plus loin.

(2) Dans son livre, M. Swoboda n'expose pas sa pensée avec autant de détail que je le fais ici; mais cette pensée ressort assez clairement des rapprochements établis aux pp. 93 et 123. Si je l'amplifie quelque peu, j'espère bien ne pas la trahir. Dans le soin que je prends de donner à ses opinions les développements qui peuvent les rendre plus saisissables, le savant auteur ne verra qu'une marque d'estime pour son travail.

(3) M. Swoboda n'a pas supposé, et il a bien fait, que l'ἐπιστάτης de Thessalonique fût le chef d'un collège de magistrats non homonymes, comme l'ἐπιστάτης τῶν πρυτανέων d'Athènes, — car en pareil cas nous devrions trouver dans le texte le nom de ces magistrats —, ou simplement le président de la βουλή, — car la chose devrait encore être explicitement indiquée.

(4) On sait que cette magistrature collective se rencontre dans un assez grand nombre de villes; voyez les exemples cités par Gilbert dans ses *Griech. Staatsalterth.*, II, 140, 181.

remplacerait occasionnellement à la tête du collègue. Mais dès lors, il faut l'avouer, entre les divers fonctionnaires nommés dans l'intitulé du décret, associés dans l'acte de la *rogatio*, nulle parité, nulle analogie. Que feraient ces harmostes, chefs militaires, représentants d'un pouvoir étranger, à côté de cet épistate (ou plutôt de son suppléant), magistrat de l'ordre régulier, représentant de l'autorité locale? Le rapprochement serait inattendu et le mélange bizarre. C'est là, je pense, la seconde raison pour laquelle M. Swoboda, en dépit des données si nettes et si concluantes fournies par M. Dürrbach, jette par dessus bord les « harmostes ».

N'allons pas si vite cependant. Pour nous en tenir à la question qui vient d'être touchée en dernier lieu, la signification qu'on prétend attribuer aux mots *ἐπιστάτης*, *ὑπεπιστάτης*, doit-elle passer pour sûrement établie? J'en doute fort. — D'une part, si je conçois bien la présence, dans un collège d'épistates, d'un *ἐπιστάτης κατ' ἐξοχήν* ou *προστατεύων*, je ne comprends guère qu'il s'y puisse trouver un *ὑπεπιστάτης*. J'entends mal ce que serait ce personnage et à quoi son titre répondrait, n'ayant jamais ouï parler de « sous-prytanes » ni de « sous-proboules » (1). Et je m'explique moins encore comment il serait possible que ce « sous-épistate » fût appelé, même en qualité de suppléant, à la présidence du collège. Je crains que M. Swoboda n'ait ici confondu, de façon singulière, la valeur des mots *ὑπό* et *ἀντί*. Le titre d'*ἀντεπιστάτης*, signifiant « vice-épistate », pourrait désigner le remplaçant de l'*ἐπιστάτης* en chef. Mais qui croira que le mot *ὑπεπιστάτης* ait jamais eu le même sens? Par définition, l'*ὑπεπιστάτης* serait le subordonné, et de l'*ἐπιστάτης κατ' ἐξοχήν* et de tous les épistates, et devrait, en conséquence, ou bien rester en dehors de leur corporation, ou tout au moins n'y occuper qu'une place inférieure. Imagine-t-on un *ὑποστράτηγος*, un *ὑπογραμματεὺς*, présidant un collège de stratèges, un collège de *γραμματεῖς*? — D'autre part, nous ne saurions oublier que cinq inscriptions de Thessalo-

(1) Ce sont là, je crois, des qualifications dont on n'a pas d'exemple, quand les prytanes, les proboules etc., forment un collège. Il est bien clair qu'il en va différemment quand le prytane etc., est un fonctionnaire unique : en pareil cas, il peut avoir des subordonnés, appelés « sous-prytanes » : voy., par exemple, *C. I. G. S.*, III, 486.

nique (1) nous font connaître les magistrats principaux de la cité : or ceux-ci, comme en d'autres villes de Macédoine — Lété, Deuriopos, Édessa, Philippopolis, Amphipolis, Hérakleia de Lynkestide (2) — sont toujours qualifiés de *πολιτάρχαι*, jamais d' *ἐπιστάται*. Il est vrai que ces inscriptions, plus récentes que la nôtre, appartiennent toutes à l'époque romaine, la plupart même à l'époque impériale, et que M. Swoboda, s'autorisant de cette date, émet une assertion hardie (3) : il attribue aux Romains l'abolition en bloc de toutes les magistratures urbaines qu'ils trouvèrent en vigueur chez les Macédoniens et leur remplacement uniforme par la politarchie. Mais on ne saurait le suivre jusque là, et cette opinion n'est ni démontrable ni vraisemblable. Qu'une fois maîtres de la Macédoine, soit en 168, quand ils partagèrent le pays en quatre confédérations, soit en 146, lorsqu'ils le réduisirent en province, soit dans l'une et l'autre occasion, les Romains aient fortement remanié, au mieux de leurs avantages, l'organisation politique des cités conquises, la chose paraît évidente ; mais je ne saurais croire, n'en voyant pas la raison, que, contrairement à leur pratique ordinaire, eux, si conservateurs d'apparence, si volontiers respectueux des coutumes établies, si ménagers des traditions dès que leurs intérêts n'en avaient rien à craindre, eussent pris le soin fort superflu d'imposer de nouveaux noms aux chefs des communes macédoniennes. Nous pouvons être assurés que leurs réformes négligèrent de pareils détails ; elles portèrent probablement sur les attributions et le rôle des magistrats, peut-être sur leur mode de recrutement et de nomination, non sur le titre de leur charge ; elles atteignirent le fond des choses mais laissèrent les dehors intacts. Ainsi,

(1) Duchesne, *Arch. des Miss. scient.*, 1876, 207, n. 1 ; *Journ. hell. Stud.*, VIII, 360, n. 2 ; 364, n. 3 ; Duchesne, *ibid.*, 203 ; Heuzey, *Miss. en Macédoine*, 274, n. 112 = *Inscr. Br. Mus.*, II, n. 171. — Comp. *Act. Apost.*, XVII, 5-6.

(2) Lété : Dittenberger, *S. I. G.*, n. 247 ; Deuriopos : Duchesne, *Arch. des Miss. scient.*, 1876, 298 ; Édessa : Duchesne, *ibid.*, 298, n. 135 ; Philippopolis : Dumont, *Inscr. de la Thrace*, 19, n. 41 ; Amphipolis : Perdrizet, *Bull. Corr. hellén.*, XVIII, 419, note 2 ; Hérakleia de Lyncestide : Perdrizet, *Bull. Corr. hellén.*, XVIII, 420, note 6 [= XXI, 162] ; Orestide : *Arch. Zeit.*, XIII, 160.

(3) Swoboda, *Griech. Volksbeschl.*, 154-156 ; comp. 122-123. — De même, Heuzey, *Mission en Macédoine*, 315. Comp., au contraire, Duchesne, *Miss. du mont Athos*, 15. Voyez aussi la note suivante.

tout nous invite à croire que les politarques de Thessalonique étaient des fonctionnaires d'origine ancienne (1); et partant, ce serait par une singularité inexplicquée, inexplicable, que l'inscription découverte à Délos nous montrerait, seule entre toutes, des épistates au lieu de politarques à la tête du gouvernement. — On le voit donc : pour deux motifs au moins, l'interprétation que propose M. Swoboda des termes *ἐπιστάτης*, *ὑπεπιστάτης* est très sujette à caution et plus que hasardeuse. Rien ne prouve, bien loin de là, que ces personnages aient été des magistrats locaux.

(1) Dans ces derniers temps, la question de la *politarchie* et de l'origine plus ou moins ancienne de cette magistrature a été traitée avec d'intéressants développements par M. Paul Perdrizet : *Bull. Corr. hellén.*, XVIII, 420-422. Comme M. Heuzey, comme M. Swoboda, M. Perdrizet incline à penser que les politarques, créés de toutes pièces, ont été imposés aux villes de Macédoine par Aemilius Paullus; toutefois il se garde, avec grande raison je crois, de donner cette opinion pour certaine. Il remarque justement que le texte bien connu de T. Live (XLV, 29, 4) : « *Omnium primum liberos esse jubere Macedonas, habentes urbes easdem agrosque, utentes legibus suis, annuos creantes magistratus* », est beaucoup moins significatif qu'il ne peut paraître au premier abord. Non seulement, en effet, l'historien « semble moins parler des choses que Paul-Émile innova que de celles dont il permit aux Macédoniens de continuer l'usage », mais il faut observer encore, que s'il s'agit ici d'innovations, elles peuvent avoir consisté uniquement à rendre annuelles et électives les magistratures déjà existantes (comp. Mommsen, *Röm. Gesch.*, I, 770; la phrase de Justin [XXXIII, 2] : « *itaque cum in ditionem Romanorum cessisset, magistratibus per singulas civitates constitutis, libera facta est* » ne mérite nullement de faire autorité). — Sur un point de grande importance, M. Perdrizet, de même qu'avant lui M. Heuzey, commet une erreur. « Ce qui est sûr, dit-il, c'est qu'on ne trouve pas de politarques dans la Grèce propre. Le nom ne s'est rencontré en dehors de la Macédoine qu'à Panticapée, à Philippopolis de Thrace et à Kios de Bithynie, dans des textes de l'époque impériale. » En réalité, il est fait mention de *πολιρχοι* (en dialecte thessalien *τρολιρχοι*) dans une inscription de Phalanna (Collitz, *Dialektinschr.*, 1330) qui peut remonter aisément au III^e siècle; et le même terme se trouve employé et par Euripide (*Rhes.*, 381) et déjà par Pindare (*Nem.*, VII, 125). Nul, je pense, ne contestera que les politarques et les poliarches ne soient à très peu près une même chose. Pareillement, il me semble que la différence est mince entre les *πολιτάρχαι* et les *πολιτοφύλακες* dont Aristote (*Polit.*, VIII (V), 6; p. 205, 5) atteste l'existence à Larisa. En présence de ces exemples, il devient singulièrement hardi de déclarer avec M. Heuzey, qu'approuverait sans doute M. Swoboda, que « le nom de politarques, de formation artificielle et relativement récente, ne paraît pas remonter aux usages anciens de la Macédoine (*Mission en Macédoine*, 315) ».

Les considérer comme tels c'est s'engager, semble-t-il, dans les plus graves difficultés ; et, j'ajoute, dans des difficultés inutiles. Il suffit, en effet, pour supprimer tout embarras, de s'aviser d'une autre hypothèse sans nul doute bien préférable.

Si l'épistate et le sous-épistate de Thessalonique n'étaient pas ce qu'a pensé M. Swoboda, qu'étaient-ils ? Je ne crois pas qu'il soit difficile de répondre, à la condition toutefois de ne pas omettre une remarque essentielle : c'est que, jusqu'en 168, Thessalonique, si elle était en possession de quelque autonomie, n'était pourtant pas une ville libre ; elle faisait partie du royaume de Macédoine et se trouvait soumise en conséquence au despotisme étroit de maîtres impérieux (1). Dans un mémoire publié voilà plusieurs années (2), j'ai eu occasion de rappeler et de confirmer par des exemples nouveaux ce que tout le monde savait déjà : qu'à l'époque alexandrine le gouvernement des villes et des territoires était commis fort souvent, soit dans les monarchies, soit dans les républiques, à des officiers désignés par le titre d'ἐπιστάτης. Précisément notre décret appartient à cette période ; bien mieux, car MM. Homolle et Dürrbach ont été assez habiles pour en déterminer la date presque rigoureuse (3), nous avons la certitude qu'il se place aux alentours des années 240-230, en sorte qu'on l'a voté ou vers la fin du règne d'Antigone de Goni, ou sous celui de Démétrios II, ou pendant la régence d'Antigone Dason : or, l'histoire nous apprend (4) qu'un procédé de domination cher aux princes Antigonides était l'installation, dans chacune des villes dépendantes de leur autorité, au moins dans chacune des grandes villes, d'une garnison commandée par un gouverneur, homme de confiance du souverain. Que ces gouver-

(1) Comp. Polyb., IV, 76, 2.

(2) *Bull. Corr. hellén.*, XVIII, 52-60. Aux textes littéraires cités à la p. 56 on en pourrait encore ajouter plusieurs autres : Diod., XIX, 78, 3 ; *id.*, XX, 19, 2 ; *id.*, XXXI, 19 a. Les ἐπιστάται, subordonnés aux stratèges, de certaines inscriptions ptolémaïques (par exemple, *C. I. G.*, III, 1896) doivent prendre place parmi les exemples épigraphiques.

(3) *Bull. Corr. hellén.*, X, 129.

(4) Voyez le passage classique de Polybe : II, 41, 10 ; comp. IX, 29, 5-6 ; XX, 5, 12 ; Plutarch., *Demetr.*, 39, etc.

neurs se soient appelés ἐπιστάται en Macédoine et dans les contrées rattachées à la Macédoine, comme dans le royaume des Séleucides, comme chez les Ptolémées, comme dans l'empire rhodien, c'est ce qu'on aurait presque le droit d'admettre sans preuve directe, car jamais le raisonnement par analogie ne fut plus qu'ici légitime; mais c'est, aussi bien, ce que paraît attester un texte précis de Polybe. « Νικήσας Κλεομένη τὸν Σπαρτιάτην καὶ κύριος γενόμενος τῆς Λακεδαιμόνος, ἐπιστάτην ἀπέλιπε τῆς πόλεως Βραχύλλην », dit l'historien en parlant d'Antigone Doson (1). Je crois fermement que l' « épistate » de Thessalonique était de même espèce que Brachyllas. L' ὑπεπιστάτης, son subordonné, et son remplaçant éventuel, était le sous-gouverneur de la ville.

Pour en revenir maintenant aux ἀρμοσται, qui ne voit que la surprise causée d'abord par leur présence n'a plus de raison d'être et que les étrangetés dont s'offusquait M. Swoboda s'évanouissent? Il est tout naturel que l'épistate et le sous-épistate aient eu des lieutenants, officiers de second rang, qui partageaient sous eux l'autorité et les assistaient dans le commandement; il est tout simple que notre décret cite ces lieutenants auprès de l' ὑπεπιστάτης et les fasse figurer à la suite; il est très légitime qu'on leur ait appliqué le nom d' « harmostes », employé ici d'une manière conforme à son acception traditionnelle. Peut-être ce titre était-il d'un usage ancien dans la monarchie macédonienne; en tout cas, il n'est pas indifférent d'observer qu'en un passage de la vie de Démétrios Poliorkétés, Plutarque s'exprime ainsi : Ὁ δὲ (Δημήτριος) ταῖς πόλεσιν ἐμβαλὼν φρουρὰν..... καὶ καταλιπὼν αὐτοῖς ἐπιμελητὴν καὶ ἀρμοστὴν Ἰερώνυμον τὸν ἱστορικὸν ἔδοξεν ἠπίως κερῆσθαι(2). J'ajoute que s'il n'est plus question d'épistate, de sous-épistate, ni d'harmostes dans les textes lapidaires de Thessalonique composés à l'époque romaine, la raison en devient assez claire: ces agents de la couronne disparurent ensemble, au lendemain de la bataille de Pydna, avec la dynastie qu'ils servaient. A l'encontre de ce qu'a pensé M. Swoboda, l' ἐπιστάτης et l' ὑπεπιστάτης auraient pu subsister même après 168, s'ils avaient été les magistrats ordinaires de Thessalonique; ils ne

(1) Polyb., XX, 5, 12.

(2) Plut., *Demetr.*, 39.

le pouvaient pas, étant des fonctionnaires royaux, des βασιλικοί (1), préposés par le souverain au gouvernement et à la sûreté de la place.

On ne s'étonnera pas du rôle que le sous-épistate et ses acolytes jouent dans le document retrouvé à Délos. Le décret, nous l'avons dit, a été voté par la βούλη de Thessalonique. Il est bien probable que les délégués du gouvernement central étaient de droit membres permanents de ce Conseil ; à tout le moins pouvaient-ils, quand ils le voulaient, y avoir accès, y prendre séance, y porter la parole au nom ou dans l'intérêt du prince. Si, dans la présente occasion, la motion soumise à la ratification des conseillers est due à leur initiative, c'est, je pense, qu'il s'agit de répondre à un ambassadeur, le droit de communiquer et de traiter avec l'étranger, même quand la question à régler est, comme ici, d'importance minime, rentrant par excellence dans la catégorie des droits régaliens. Ce n'est pas aux magistrats de Thessalonique, représentants du « Conseil et du Peuple », qu'il appartenait de faire accueil à la demande des Déliens : l'affaire était réservée à la compétence du gouverneur royal ou, à son défaut, du sous-gouverneur, assisté de son état-major.

Si les explications qui précèdent méritent d'être acceptées avec quelque confiance et peuvent être tenues pour plausibles, on voit que le texte épigraphique publié par M. Dürrbach acquiert un prix nouveau et prend un intérêt particulier : c'est l'un des très rares documents originaux qui nous apportent des renseignements précis sur le régime administratif établi par les Antigonides dans les villes de leur royaume. Les questions qu'il éclaire n'ont encore fait, que je sache, l'objet d'aucune étude approfondie. En s'autorisant des données qu'on y trouve, en tenant compte aussi d'autres indications et d'autres témoignages, il est permis de croire : 1° que le territoire de la Macédoine et des États vassaux était réparti en un certain nombre de régions ou de circonscriptions militaires, commandées chacune par un στρατηγός (2) ; — 2° qu'au-

(1) J'emprunte ce terme à Polybe : IV, 76, 2.

(2) Il est parlé maintes fois de ces στρατηγοί (*praefecti* dans Tite-Live) par nos auteurs. On trouve la mention des στρατηγοί chargés successivement du

dessous des stratèges, relevant de leur autorité et soumis à leur surveillance, résidaient à poste fixe, dans chaque ville de quelque importance, les *praefecti praesidiorum* dont parle Tite-Live (1); — et que ceux-ci étaient, par ordre hiérarchique : l'ἐπιστάτης, l'ὕπεπιστάτης, les ἀρωσται, — ces derniers en nombre variable et probablement constitués en collègue (2).

Maurice HOLLEAUX.

gouvernement de l'Eubée dans une inscription d'Érétrie : Ἐφεμ. Ἀρχ., 1887, 81, n. 2 (= 1895, 163), qui date de la période comprise entre 229 et 220.

(1) Liv., XLV, 32, 3-5 : « Nomina deinde sunt recitata principum Macedonum, quos cum liberis maioribus... praecedere in Italiam placeret..... Nominati sunt regis amici purpuratique, duces exercituum, *praefecti* navium aut *praesidiorum*... »

(2) [Ces pages, rédigées depuis longtemps, allaient partir pour l'imprimerie, lorsque j'ai reçu le dernier fascicule du *Bulletin de Correspondance hellénique* (XXI, janvier-avril 1897). Dans deux articles dignes d'étude, M. Perdrizet revient (p. 115-116; 161-163) sur la question des politarques de Macédoine et soutient, avec plus de décision qu'autrefois, l'opinion selon laquelle ils n'auraient commencé d'apparaître qu'après la défaite de Persée. J'avoue qu'il est loin de m'avoir convaincu : 1° Il n'y a pas le moindre indice que la nouvelle inscription de Thessalonique (p. 163), publiée par M. Perdrizet d'après M. Dimitsas, qui fait mention de cinq politarques, soit postérieure à la bataille de Pydna; on la croirait plutôt antérieure. — 2° Le passage d'Aeneas le Tacticien, cité par M. Perdrizet (p. 116, note 2)—τὸν πολίταρχον, εἴν μὴ θέλη περιοδεύειν διὰ φόβον τινὰ τῆ ἀρωστίαν, θέλη δὲ εἰδέναι τὸν μὴ φυλάσσοντα καθ' ἐκάστην φυλακὴν, τάδε ποιεῖν χρὴ (p. 56, Hug) —, s'il n'atteste pas l'existence de politarques dans telle ou telle région particulière du monde grec, établit du moins de la façon la plus claire que le titre était usité, dès le IV^e siècle, pour désigner le magistrat supérieur, le chef ou le commandant d'une cité; preuve nouvelle que ce n'est pas un néologisme, ainsi qu'on l'a prétendu. — 3° Pas plus que ses prédécesseurs, M. Perdrizet (p. 115-116) n'a bien interprété les premières lignes du décret de Thessalonique qui a fait l'objet de la présente notice; il est dès lors superflu d'observer que c'est tout à fait à tort qu'il pense tirer de l'absence des politarques dans ce décret une conclusion en faveur de sa thèse.]

THUCYDIDE ET LA GUERRE DE TROIE

Thucydide, après avoir énoncé le sujet de son ouvrage et rappelé qu'il en a commencé la rédaction dès le début des hostilités, continue en ces termes, si l'on en croit la leçon des manuscrits :

Κίνησις γὰρ αὕτη μεγίστη δὴ (1) τοῖς Ἑλλησιν ἐγένετο καὶ μέρει τινὶ τῶν βαρβάρων, ὡς δὲ εἰπεῖν καὶ ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων. Τὰ γὰρ πρὸ αὐτῶν καὶ τὰ ἔτι παλαιότερα σαφῶς μὲν εὐρεῖν διὰ χρόνου πλῆθος ἀδύνατα ἦν, ἐκ δὲ τεκμηρίων, ὧν ἐπὶ μακρότατον σκοποῦντί μοι πιστεῦσαι ξυμβαίνει, οὐ μέγала νομίζω γενέσθαι οὔτε κατὰ τοὺς πολέμους οὔτε ἐς τὰ ἄλλα. « C'est là, en effet, la plus grande commotion qui se soit produite chez les Grecs, dans une fraction des barbares, et, pour ainsi dire, dans la plus grande partie de l'humanité (2). Car les événements qui ont précédé (immédiatement) (3) ces faits et ceux qui sont encore plus anciens ne pouvaient, il est vrai, à cause de leur éloignement, être exactement connus; toutefois, suivant les indices auxquels, après avoir poussé mes investigations aussi loin que possible, je crois pouvoir me fier, je ne pense pas que ces événements aient rien offert de bien remarquable, ni sous le rapport militaire, ni sous aucun autre. »

(1) Schol. Aristoph. *Acharn.* 1, δὴ μεγίστη.

(2) Cf. Hérodote, VI, 127 : ἐπὶ πλεῖστον χλιδῆς ἀπίκετο; Thuc. I, 17 : ἐπὶ πλεῖστον ἐχώρησαν δυνάμεις; I, 23, 3 : σείσμοι οἱ ἐπὶ πλεῖστον ἅμα μέρος γῆς ἐπέσχον; I, 70, 5; II, 34, 8. Plus ordinairement, chez Thucydide, ἐπὶ πλεῖστον ou ὡς ἐπὶ πλεῖστον est une locution adverbiale, *quam maxime, quam longinquissime* (I, 2, 5; 3, 2; 71, 1; 82, 4; II, 35, 3; V, 46, 1; VI, 54, 5, etc.). Mieux vaudrait dans ce cas l'écrire en un mot.

(3) Cette addition paraît autorisée par des passages comme II, 15, 5; III, 68, 1 (Steup). Pourtant l'opposition de τὰ πρὸ αὐτῶν et de ἔτι παλαιότερα est étrange.

La première phrase de ce texte renferme, en ce qui concerne le monde barbare, une exagération évidente (1) qui a choqué plusieurs commentateurs. Ils ont essayé d'y remédier, soit par des interprétations forcées (2), soit par un coup de ciseaux (3); mais ces tentatives procèdent, comme tant d'autres du même genre, d'une opinion excessive de la sincérité ou de l'infaillibilité de Thucydide. Thucydide est le plus grand des historiens rhéteurs, mais c'est un historien rhéteur. Comme tel, il est sujet au menu défaut de ses congénères : il exagère et s'exagère l'importance du fait historique qu'il a choisi pour son thème. Les réclames de ce genre (je demande pardon de l'irrévérence de l'expression) étaient déjà en honneur du temps d'Hérodote (4); elles l'étaient encore du temps de Lucien (5); je ne suis pas bien sûr qu'elles soient tout à fait démodées aujourd'hui.

Mais si l'on doit passer condamnation sur la première phrase de notre texte, il n'en est pas de même de la seconde. Celle-ci renferme non plus une simple exagération, mais une maladresse, signalée depuis longtemps par Denys d'Halicarnasse (6), une double absurdité, remarquée d'abord par L. Herbst (7), enfin, un solécisme qui, à ma connaissance, n'a encore été relevé par personne.

1° Denys d'Halicarnasse blâme Thucydide d'avoir consacré cinq centslignes (?) de sa préface à prouver que toutes les actions des Grecs avant la guerre du Péloponnèse furent peu remarquables. Non seulement, dit-il, c'est historiquement inexact, mais encore c'est contraire aux règles de l'art : car, pour faire ressortir la grandeur d'un événement, il faut montrer sa supériorité non sur des actions insignifiantes, mais sur des faits considérables. L'observation est très juste, seulement, au lieu

(1) Surtout si, comme il est plus que probable, Thucydide n'a ici en vue que la « guerre de dix ans », celle à laquelle mit fin la paix de Nicias.

(2) Stahl, Herbst, A. Croiset (*Revue*, V, 349).

(3) Steup, *Quaestiones Thucydeae*, p. 17.

(4) Hérodote VII, 20 (passage auquel Thucydide paraît avoir songé en écrivant son préambule).

(5) *Comment il faut écrire l'histoire*, 23.

(6) *Sur Thucydide*, 19.

(7) *Philologus*, XXXVIII, 538; *Zu Thukydides*, I, p. 5.

d'en conclure que Thucydide ne savait pas son métier d'historien, Denys aurait dû se demander si le texte, qu'il lisait comme nous, n'était pas corrompu.

2° Comment, dit en substance L. Herbst, peut-on sérieusement croire que Thucydide ait considéré *tous* les événements antérieurs à la guerre de 431, y compris les plus récents, comme « impossibles à connaître à cause de l'éloignement » (διὰ χρόνου πλῆθος)? qu'il ait considéré *tous* ces événements, y compris les guerres Médiques, dont il signale ailleurs (I, 144) l'importance décisive dans l'histoire athénienne, comme « peu considérables » (ὀ μὲγ' ἄλα)? Aucune subtilité d'interprétation ne pourra faire accepter ou disparaître cette double énormité. Sans doute Thucydide montrera plus loin (c. 20) que les Athéniens ne savaient pas exactement l'histoire du meurtre d'Hipparque; mais d'abord il s'agit là d'un événement antérieur de plus d'une génération à la guerre de Xerxès, et, de plus, loin de renoncer à en éclaircir le détail διὰ χρόνου πλῆθος, Thucydide en présente un récit circonstancié qu'il croit absolument authentique; seulement, dit-il, en pareil cas il faut user de critique, ne pas se fier aux premiers témoignages venus (παντὶ ἐξ ἧς τεκμηρίωι) (1). De même, il fera voir (c. 23) que la guerre de Xerxès, « le plus considérable des événements antérieurs à la guerre du Péloponnèse », ne peut cependant être comparée à celle-ci, puisqu'il a suffi de quatre batailles et de deux campagnes pour en amener l'issue: mais de cette infériorité toute relative il y a loin à une appréciation aussi dédaigneuse que celle qui serait contenue dans les mots ὀ μὲγ' ἄλα; elle eut soulevé les protestations justifiées de tous les lecteurs athéniens.

3° Dans la première phrase du texte cité, la guerre du Péloponnèse est désignée par un nom féminin singulier, κίνησις αὐτή. Dans la phrase immédiatement suivante on veut que Thucydide, parlant des événements antérieurs à cette guerre, se serve de la locution τὰ πρὸ αὐτῶν! Vainement prétendra-t-on, avec Classen-Steup, que Thucydide emploie souvent le pluriel neutre αὐτά dans un sens « prégnant » pour désigner la situation actuelle, les faits

(1) Cette observation suffit à écarter toute correction comme τὰ γὰρ πρὸ τῶν Μηδικῶν: c'est une erreur profonde que de croire que pour Thucydide la certitude historique ne commence qu'en 480.

présents. J'ai vérifié avec soin tous les passages invoqués à cet effet, et ils sont nombreux (1) ; or, il est facile de constater que dans tous ces passages, sans exception, *αὐτά* se rapporte soit à un nom *pluriel* précédemment exprimé ou sous-entendu, soit à l'ensemble d'une « situation actuelle » qui n'a pas été du tout définie précédemment ; *jamais* ce pluriel indéterminé ne vise un fait ou une chose qui auraient été, immédiatement auparavant, désignés par un nom précis, employé au singulier. Au surplus, les cas nombreux où *αὐτά* signifie « l'état de choses actuel » n'ont aucun rapport avec le cas qui nous occupe, car la guerre, au moment où écrit Thucydide, n'est plus véritablement « actuelle », elle appartient déjà aux choses du passé. Concluons : si Thucydide avait réellement voulu dire « les faits antérieurs à cette guerre », il aurait écrit *τὰ πρὸ αὐτῆς* (= *κινήσεως*), correction que je me garde bien, d'ailleurs, de proposer.

On sait que Herbst, frappé des raisons que j'ai exposées sous le n° 2, a proposé d'écrire, au lieu de *τὰ γὰρ πρὸ αὐτῶν* : *τὰ γὰρ Τρωϊκὰ* (2). Cette conjecture n'a pas rencontré un accueil favorable ; elle ne méritait pas d'être acceptée, quoiqu'on l'ait parfois combattue par de très mauvais arguments. Il reste vrai qu'elle est injustifiable au point de vue paléographique, et qu'elle remplace une absurdité *absolue* par une absurdité *relative*. En effet, elle fait dire à Thucydide que la *guerre de Troie* (seul sens possible de *τὰ Τρωϊκὰ*) est impossible à connaître exactement, vu son éloignement, et qu'elle n'a pas eu d'importance *οὔτε κατὰ τοὺς πολέμους οὔτε ἐς τὰ ἄλλα*. Dire qu'une guerre n'a pas eu d'importance « quant à la guerre » cela, strictement parlant, est dénué de sens et, en ce qui concerne la guerre de Troie, contraire à l'opinion certaine de Thucydide. Aux ch. 9 et suivants, en effet, l'historien entre dans des détails précis sur l'expédition de Troie, qui prouvent sa confiance presque absolue (3) dans les poèmes homé-

(1) I, 22, 4 (*αὐτῶν* se rapporte à *ἔργα*) ; 26, 4 (*αὐτῶν*, les ordres des Coreyréens) ; 121, 5 (*αὐτά*, les éventualités de la guerre *future*) ; 144, 4-5 (*αὐτά*, nos affaires) ; II, 36, 4 (ditto) ; 43, 1 (ditto) ; VI, 18, 6 (ditto). Cf. encore II, 49, 3 ; 60, 7.

(2) La conjecture de Steup, *τὰ γὰρ πρὸ αὐτῶν τὰ παλαιότερα* ne mérite pas la discussion. M. H. Weil nous dit avoir pensé à *τὰ γὰρ Τρωϊκὰ καὶ τὰ πρὸ αὐτῶν* ou *τὰ γὰρ Τρωϊκὰ καὶ τὰ ἔτι παλαιότερα*.

(3) Je dis « presque absolue » à cause de ses réserves sur certains points de

riques, considérés comme une source historique. Ne va-t-il pas jusqu'à vouloir calculer, d'après les données du *Catalogue*, la force moyenne des équipages de la flotte d'Agamemnon, ce qui lui donne un total d'environ 100,000 combattants? Il ne faut pas s'étonner de cette crédulité, qui contraste avec ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit critique de Thucydide. Thucydide est sans doute un esprit critique, mais il n'a pas réussi du premier coup à secouer toutes les chaînes de la tradition, à s'affranchir de tous les préjugés, de toutes les croyances profondément enracinées par l'éducation hellénique. Son attitude vis-à-vis des poèmes homériques est exactement celle d'un catholique croyant ou d'un rabbin orthodoxe en face des données de la Bible. Un pareil écrivain, fût-il doué de l'esprit le plus critique du monde, l'exercera librement sur tous les sujets d'histoire profane et même, dans l'Ancien Testament, sur les livres historiques des *Juges* et des *Rois*, mais son scepticisme ou son criticisme s'arrêtera devant le Pentateuque; il hésitera à révoquer en doute la moindre assertion des livres de Moïse, si exagérée et invraisemblable qu'elle paraisse, et quoiqu'elle porte sur des événements très éloignés. A la fin du ^{ve} siècle, les poèmes homériques étaient, aux yeux des Grecs les plus instruits, revêtus d'une sorte de caractère religieux; c'était leur Pentateuque, bien qu'aucune autorité ecclésiastique n'en eût proclamé l'origine divine. Thucydide, en utilisant les données d'Homère comme des renseignements historiques inattaquables, ne fait que se placer au point de vue de tous ses contemporains; seul le bonhomme Hérodote, dans sa verve gouailleuse, osa toucher à l'arche sainte, en prenant soin, d'ailleurs, de s'abriter derrière de prétendues confidences des prêtres égyptiens (1).

Au reste, ce respect quasi superstitieux de Thucydide pour Homère ne s'étend pas aux autres poètes, cycliques, lyriques ou dramatiques. C'est d'eux et non pas d'Homère qu'il veut parler lorsqu'il dit (c. 11 fin) que la renommée et la poésie ont exagéré la grandeur de l'entreprise troyenne. L'armement (*στρατιά*) des

détail, comme I, 9, 3 (ὡς Ὀμηρος δεδήλωκεν, εἴ τῶι ἰκανὸς τεκμηριῶσαι) et I, 10, 3 (τῆι Ὀμήρου ποιήσει εἴ τι χρεὶ κάταυθα πιστεύειν).

(1) Voir l'étonnant chapitre sur Hélène, II, 120, inspiré de la *Palinodie* de Stésichore.

Grecs contre Troie (1) (c. 10, 3) était supérieur à tous ceux qui l'ont précédé, mais inférieur aux armements d'aujourd'hui, *λειπομένην τῶν νῦν*. Que faut-il entendre par ces mots? Aucune expédition, du temps de Thucydide, n'avait pourtant atteint les chiffres colossaux qu'il attribue, sur la foi d'Homère, à l'armement des Grecs contre Troie : 1,200 navires, 100,000 combattants; à Platées seulement les Grecs avaient, suivant Hérodote, rassemblé 108,200 hommes (2), encore ce chiffre est-il fort contestable. Thucydide veut dire que si, à son époque, les Grecs réunissaient toutes leurs forces pour une expédition commune, ils pourraient facilement mettre sur pied une flotte et une armée supérieures à celles d'Agamemnon : en vrai Athénien, la raison qu'il allègue de l'infériorité relative de l'armement troyen et de la médiocrité des opérations de guerre accomplies par Agamemnon, c'est la pénurie des ressources financières, *ἀχρηματία* (c. 11, 1). Mais il n'entre pas dans sa pensée de ravalier la guerre de Troie aux proportions d'un événement insignifiant, *οὐ μέγαν*; au contraire, il s'élève vivement et non sans esprit contre les sceptiques qui, de la petitesse des ruines de Mycènes, seraient tentés de conclure à la faiblesse d'Agamemnon (c. 10).

En définitive, Thucydide ne croit pas qu'il soit impossible de connaître exactement l'histoire de la guerre de Troie, il ne déprécie pas l'importance de ce fait de guerre, il ne dit même nulle part en termes exprès que la guerre du Péloponnèse ait été plus considérable; son opinion à ce sujet résulte simplement, par déduction, de l'opinion qu'il exprime au ch. 23 sur la guerre médique : celle-ci a été *la plus considérable de toutes les guerres précédentes* (*τῶν πρότερον ἔργων μέγιστον*) et néanmoins Thucydide la juge inférieure à la guerre dont il va entreprendre le récit; donc, à plus forte raison, la guerre de Troie est inférieure à la guerre actuelle.

La conclusion à tirer de ce raisonnement, c'est que l'insignifiance et l'« inconnaisabilité » (*sit venia verbo*) attribuées par Thucydide aux événements « anciens » ne s'appliquent, dans sa

(1) Je ne vois pas de raison de changer *στρατιάν* des meilleurs mss. en *στρατείαν* (leçon de Classen-Steup).

(2) Hérodote, IX, 30.

pensée, qu'aux faits plus anciens que la guerre de Troie, c'est-à-dire à l'époque en quelque sorte préhistorique dont il va tâcher de tracer un tableau conjectural dans les chapitres 2 à 7, les plus étonnants peut-être de son ouvrage. Et, dès lors, une correction s'impose, ce semble, avec évidence : il faut écrire, dans le texte qui nous occupe : Κίνησις αὕτη μεγίστη ἐγένετο — ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων ἀπὸ τῶν Τρωϊκῶν (ou ἀπὸ γε τῶν Τρωϊκῶν) · τὰ γὰρ πρὸ αὐτῶν etc.

Tout marche ainsi à souhait :

1° Thucydide, conformément à la suite de son introduction, affirme la supériorité de la guerre actuelle sur toutes les précédentes, depuis (et, si l'on veut, y compris) la guerre de Troie, c'est-à-dire pendant toute l'époque historique.

2° Mais que penser des guerres antérieures à celles de Troie, τὰ πρὸ αὐτῶν (= τῶν Τρωϊκῶν), par exemple des exploits d'Héraclès, de la guerre de Thèbes ou de cette prétendue expédition des Mysiens et des Teucriens en Thrace qui eut lieu, d'après Hérodote (1), πρὸ τῶν Τρωϊκῶν? Thucydide prévoit cette question indiscreète et vient au-devant d'elle; il déclare qu'à son avis tous les événements antérieurs à la guerre de Troie, — soit immédiatement antérieurs, soit dans un passé encore plus éloigné, — sont impossibles à connaître exactement, mais que, d'après les indices recueillis, ils ont dû être peu considérables, et cette proposition sera démontrée dans les chapitres suivants (2-7). S'ils sont insignifiants d'une manière absolue, à *fortiori* sont-ils inférieurs à la guerre considérable que Thucydide va raconter.

La correction proposée me paraît donc satisfaisante pour le sens; elle me paraît aussi irréprochable au point de vue de la grammaire et de la vraisemblance paléographique. La locution ἀπὸ τῶν Τρωϊκῶν est l'exact pendant de celle de ἀπὸ τῶν Μηδικῶν qui est employée un peu plus loin (c. 18, 3). Cet emploi de ἀπό = *inde ab*, opposé à πρό (2), est, d'ailleurs, justifié par de nombreux exemples de toutes les époques qu'on trouvera dans le *Thesaurus*. Il est même ici plus correct que ne le serait la tournure plus usuelle : μετὰ τὰ Τρωϊκά, car il s'agit non pas des événements sur-

(1) Hérodote, VII, 20.

(2) Comparez Aristote, *Poétique*, c. 4 : τῶν μὲν πρὸ Ὀμήρου ... ἀπὸ δὲ Ὀμήρου ἀρξάμεναις.

venus *après* la guerre de Troie, mais survenus *depuis* cette guerre; en outre *μεγίστη ... μετὰ τὰ Τρωϊκά* aurait pu prêter à l'équivoque et paraître signifier : *seconde* en importance après la guerre de Troie. D'autre part, l'omission des mots *ἀπὸ τῶν Τρωϊκῶν* après *ἀνθρώπων* s'explique facilement par l'identité *du début* et *de la fin* des deux groupes. Si l'on suppose même que le mot *τῶν* avait été sauté par un premier copiste (qui était allé du premier T au second), les groupes *ΑΝΘΡΩΠΩΝ* et *ΑΠΟΤΡΩΙΚΩΝ* présentent une analogie d'ensemble tout à fait frappante.

Ajoutons que la corruption que je suppose doit être très ancienne : déjà Denys d'Halicarnasse lisait le texte tel que le présentent nos manuscrits. Ce n'est pas là une objection à ma thèse. S'il résulte, en effet, avec évidence, des dernières découvertes papyrographiques (1) que le texte de Thucydide n'a guère souffert ni à l'époque romaine, ni à l'époque byzantine, que, par conséquent, la théorie des nombreux *adscripta* tardivement introduits dans le texte, qu'a développée Rutherford, est une chimère, il ne faudrait pas tomber dans l'excès contraire et s'imaginer que ce texte n'a subi aucune altération ni à l'époque alexandrine, ni à l'époque attique. Les corruptions les plus graves doivent, au contraire, être les plus anciennes; quelques-unes, non des moins fâcheuses, peuvent remonter aux copistes originaires qui, après la mort prématurée de Thucydide, lancèrent son ouvrage dans la circulation sans qu'il pût bénéficier de la dernière revision, celle de « l'œil du maître ».

Théodore REINACH.

(1) *Egypt Exploration Fund, Archaeological Report*, p. 43 suiv.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ.

1^{er} juillet 1897. — Présidence de M. Decharme, président de l'Association.

M. Decharme remercie ses confrères, en quelques mots, de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élevant à la présidence. Il adresse à M. Michel Bréal, président sortant, les remerciements de l'Association,

M. Bréal répond : il se félicite d'avoir eu à diriger, pendant un an et plus, à cause de la longue absence de son prédécesseur, M. Bikélas, les travaux de l'Association ; il a trouvé dans les réunions mensuelles de l'École des Beaux-Arts, des habitudes de cordialité et une aménité de rapports qui lui ont beaucoup allégé sa tâche.

M. Héron de Villefosse, élu deuxième vice-président ; MM. Babelon, l'abbé Ragon et V. Glachant, nommés membres du Comité, adressent par lettre leurs remerciements à l'Association.

Le président annonce la mort de M. l'abbé Rouff, le traducteur de la grammaire grecque de Koch, dont les services sont si appréciés, en France, des étudiants.

M. P. Tannery fait une communication sur un manuscrit grec du xiv^e siècle qui se trouvait autrefois à Fontainebleau et qui reproduit un système de cryptographie. MM. Bréal et Bloch posent à ce sujet différentes questions.

M. P. Girard communique le début d'une longue inscription métrique dont il a reçu des estampages de Daninos Pacha, ancien directeur de la *Dairah Sanieh* à Alexandrie. Ce texte, qui est une inscription funéraire se rapportant à une naufragée, est, par malheur, d'un déchiffrement très difficile. MM. Bloch et Maurice Croiset présentent à ce sujet quelques observations.

M. Babelon annonce que l'État vient d'acquérir, pour la somme de 421,000 fr., la collection numismatique de M. Waddington, comprenant plus de 7,000 monnaies, dont la moitié au moins est inédite.

Le président remercie M. Babelon pour cette communication et le félicite de la part considérable qu'il a prise à la conclusion de cette affaire depuis longtemps pendante et qui vient de recevoir une solution si honorable pour la France.

4 novembre 1897. — Présidence de M. Decharme.

Le président fait part de la mort de MM. Stickney, Carlo Castellani et Michel Mélas, et exprime, au sujet de ces pertes, les regrets de l'Association.

Il communique une lettre du Ministre de l'Instruction publique, demandant

pour les Pères Augustins établis à Kadi-Keui, près de Constantinople, l'envoi gratuit de la collection des *Monuments grecs*. La réunion décide qu'il sera donné satisfaction au désir des Pères et charge le président de répondre au Ministre.

Membres nouveaux : MM. Georges Dottin, Henri Hubert, Louis Laloy, J.-B. Martin. — Le gymnase Averoff, d'Alexandrie, devient membre donateur de l'Association et membre fondateur pour les *Monuments grecs*.

M. P. Tannery lit une note sur un manuscrit, récemment découvert, de Héron d'Alexandrie.

M. Th. Reinach fait connaître le travail récent de M. J. Nicole sur les fragments du *Laboureur* de Ménandre, déchiffrés et publiés par ce savant. Il insiste sur les passages les plus difficiles, pour lesquels il propose un certain nombre d'explications. Quelques observations sont présentées à ce sujet par MM. Maurice Croiset, Bréal et S. Reinach.

2 décembre 1897. — Présidence de M. Decharme.

Membre nouveau : M. l'abbé Bousquet.

M. Vasnier communique un certain nombre de remarques sur la disparition du théâtre de Délos et fait passer sous les yeux de la réunion le plan de ce théâtre dressé par M. Chamonard, ancien membre de l'École française d'Athènes. M. Th. Reinach fait à ce propos quelques observations.

M. Pottier donne lecture d'un travail sur la Peitho du Parthénon, à propos d'une figurine de terre cuite représentant une femme assise, et qui se trouve actuellement au musée de l'Acropole, à Athènes. MM. Th. Reinach, G. Perrot, Babelon, présentent à ce sujet diverses observations.

M. Th. Reinach lit une note sur le testament du poète dithyrambique, Philoxène de Cythère. Quelques remarques sont présentées au sujet de cette lecture par M. Weil.

M. Ruelle donne communication de deux notes intitulées : *Sur sept codices vetustissimi reconnus l'œuvre d'un même copiste ; Bibliographie sommaire des textes philosophico-hermétiques*.

Le secrétaire,

P. GIRARD.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de juillet à décembre 1897.

- D^r BÉNAKY. — **Du sens chromatique dans l'antiquité.** Paris, 1897.
- D. BIKÉLAS. — Σακισπέριου δράματα (Ἀμλέτος, Μάκβεθ, Ὅθελλος, Ῥωμαῖος καὶ Ἰουλιέτα, ὁ Ἔμπορος τῆς Βενετίας, ὁ Βασιλεὺς Ἀλέξ), éd. nouvelles. Athènes, 1897.
- Διηγήματα, nouv. éd. Athènes, 1897.
- E. Fr. BISCHOFF. — **Das Lehrkollegium des Nicolaigymnasiums in Leipzig, 1816-1896-97.** Leipzig, 1897.
- H. BRELET. — **Éléments de grammaire grecque.** Paris, 1893.
- **Grammaire grecque.** Paris, 1893.
- **Chrestomathie grecque.** Paris, 1896.
- et FAURE. — **Exercices grecs.** Paris 1897.
- et CHARPY. — **Exercices grecs.** Paris, 1895 et 1896.
- P. E. DRAKOULES. — **Neohellenic language and literature.** Oxford, 1897.
- Arg. EPHTOLIATI. — **Νησιώτικες ιστορίες.** Athènes, 1894.
- **Φυλλάδες τοῦ Γερομήδου.** Athènes, 1897.
- V. GLACHANT. — **Notice sur Stiévenart, extr.,** 1897.
- G. GUARINO. — **Nuova grammatica greca ad uso dei ginnasii.** 2^o partie. Turin, 1897.
- **Esercizi greci ad uso dei ginnasii.** Turin, 1896.
- Am. HAUVETTE. — **Extraits de Thucydide.** Paris, 1897.
- HILLER von GÆRTRINGEN. — **Thera.** Berlin, 1897.
- K. KRUMBACHER. — **Eine neue Vita des Theophanes Confessor.** Munich, 1897.
- **Kasia.** Munich, 1897.
- H. MORITZ. — **Die Zunamen bei den byzant. Historikern und Chronisten,** 1^{re} partie. Progr., Landshut, 1897.
- J. NICOLE. — **Le Laboureur de Ménandre,** fragments inédits sur papyrus d'Égypte. Genève, 1898.
- Al. PALLIS. — **Ἡ Ἰλιάδα μεταφρασθεῖσα,** 1^{re} partie, A.-Z.
- PUECH. — **Pages et pensées morales extraites des auteurs grecs.** Paris, 1897.
- P. TANNERY. — **Le traité du Quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, xiii^e siècle),** texte latin et ancienne traduction grecque, Paris, 1897.

- G. TROPEA. — Il mito di Crono in Sicilia; la ragione del nome Zancle. Messine, 1897.
- G. VAILATI. — Il principio dei lavori virtuali da Aristotele a Erone d'Alessandria, extr. Turin, 1897.
— Del concetto di centro di gravità nella statica d'Archimede, extr., Turin, 1897.
- II. WEIL. — Études sur le drame antique. Paris, 1897.
- Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 24 avril 1897, par MM. E. Babelon et A. Rambaud. Paris, 1897.
- Périodiques divers.

CORRIGENDA

M. Holleaux prie le lecteur de vouloir bien corriger les fautes suivantes, qui se sont glissées dans ses derniers articles :

P. 29, l. 6 de l'inscription : au lieu de $\omega\nu\epsilon\iota\sigma\acute{\alpha}\sigma\theta\eta$, lire $\omega\nu\epsilon\iota\sigma\alpha\sigma\theta\eta$.

P. 48, note 1 : au lieu de « Emmonos », lire « Xénéas. »

P. 167, l. 14-15 : lire « mais comme nous venons de le voir, il leur faut toujours recourir » etc.

P. 169, l. 12 : au lieu de « directement », lire « immédiatement. »

— l. 31 : dans la phrase « et qu'ils ont gardé leur autorité législative », supprimer *et*.

P. 171, l. 30 : au lieu de « raison », lire « cause ».

TABLES DÉCENNALES DE LA REVUE

I

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS⁽¹⁾

ET DES MATIÈRES PRINCIPALES

Pour les dix premières années de la REVUE DES ÉTUDES GRECQUES

(1888-1897)

- Aba de Carie, I, 88.
Abou Mazar (Ahmed), *Clef des songes*, VII, 305.
Abréviations grecques, VII, 81.
Actes de l'Association, I, 126, 254, 368, 475; II, 110, 211, 292, 438; III, 112, 217, 415; IV, 92, 399; V, 371, 453; VI, 130, 294, 408; VII, 92, 243, 399; VIII, 138, 263, 466; IX, 310, 482; X, 100, 190, 464.
Actuarius (Jean), médecin, X, 414.
Ægæ, convention avec Olympos, IV, 268.
Ælius Promotus, médecin, II, 363.
Aëtius, médecin, III, 150.
Agora, chez Homère, VI, 204.
Akindynos (saint); découverte de son crâne, IV, 384.
Alabanda, inscriptions, V, 410.
Alchimistes grecs, III, 282.
Aleandro (Girolamo), professeur de grec sous Louis XII, I, 61.
Alexandre le Grand, dans le Zend Avesta, V, 189. Un nouvel historien d'A., V, 306.
Alexandre d'Alexandrie, V, 103.
Alexandre d'Aphrodisias, V, 103.
Alexandre sophiste, médecin, IV, 97.
ALLÈGRE (F.). Aristophane, *Plutus*, vers 521, X, 10.
Alphabet grec, son histoire, III, 221.
Alphonse l'Athénien, copiste, IV, 70.
Amasie, inscriptions, VIII, 77.
Amulettes byzantines, IV, 287; V, 73.
Anaxagore et Euripide, II, 334.
Ange Politien, VII, 81.
Anisson, lettres à Du Cange, V, 212.
Année (la grande), V, 206.
Anonyme de Daremberg, médecin, III, 145.
Anonyme de Jérusalem, histoire d'Alexandre, V, 306.
Anonyme du Vatican, musicologue, X, 313.

(1) Les noms des auteurs d'articles sont en majuscules.

- Anthologie grecque. Composition littéraire, VIII, 332. Épigramme sur Daniel stylite (I, 99), IX, 216. Épigrammes arithmétiques du livre XIV, VII, 59.
- Antonia Tryphæna, VI, 8; VII, 45.
- Apollodore de Damas, *Poliorcétiques*, III, 230; VIII, 198.
- Apollon Opaon à Cypre, II, 225.
- Apollonius de Rhodes, IV, 304.
- Archontes béotiens, VIII, 183.
- Argos, inscription archaïque, IV, 174.
- Ariassos de Pisidie, VI, 253.
- Aristophane et Platon, I, 297. A. *Plutus*, vers 521; X, 10.
- Aristote. Définition de la tragédie, VI, 387. *Poétique*, ch. XVIII, III, 311. Problèmes musicaux, IV, 233; V, 22, 263. *République athénienne*, III, 475. Chap. IV, IV, 82. A. et Critias, IV, 143. *Lapidaire* d'Aristote, VII, 181.
- Arithmétique grecque, IV, 377; V, 343; VII, 59, 204.
- Artistes grecs (notes sur quelques), II, 97.
- Asie Mineure. Histoire locale, VI, 251. Vie municipale sous les Antonins, VIII, 207. Inscriptions, III, 48; IV, 174 et 268; V, 409; VIII, 77.
- Assemblées politiques chez Homère, VI, 204.
- Astronomie grecque, VIII, 49.
- Athénée (livre IV, p. 174 B), IX, 23.
- Athènes. Origines de son histoire, IV, 1. Procès des Hermocopides, VI, 317. Monnaies d'or, II, 124. Monnaies d'argent, I, 163, 396. Décret en l'honneur de Pythéas, VI, 1. Siège de 1687, VIII, 256. Université, I, 78.
- Attale, son ex-voto, VII, 37.
- BABELON (Ernest). Aba de Carie, I, 88; 2^c5. Les monnaies d'or d'Athènes, II, 124. Timaios, roi de Paphos, V, 53. La monnaie thibronienne, VI, 45.
- Babrius, son époque, VI, 395.
- Babyrtas, II, 384.
- Baïndir (vallée du Caÿstre), inscription, V, 341.
- Bandini (abbé), I, 69.
- Banduri et Montfaucon, IV, 68.
- Banquet du 25^e anniversaire de l'Association, V, p. 1.
- Barlaam et Pétrarque, V, 94.
- BARNAUD (Th.). Note sur une inscription de Pergame, IX, 427.
- BARON (Charles). De l'unité de composition dans le *Phèdre* de Platon, IV, 58. Contributions à la chronologie des dialogues de Platon, X, 264.
- BELLAIGUE (Camille). Trois leçons de M. Bourgault Ducoudray sur la musique antique, III, 392.
- BELLÉLI (Lazare). Une version grecque du Pentateuque du XVI^e siècle, III, 289.
- Bellini (Gentile). Dessins prétendus de la colonne Théodosienne, I, 318.
- BENSIS. Discours prononcé au banquet des étudiants hellènes, VIII, 132.
- Béotie. Date de quelques archontes, VIII, 183.
- Bessarion, sa lettre au gouverneur des enfants de Thomas Paléologue, V, 108.
- Bibliographie. Comptes rendus. Voir la Table spéciale ci-après.
- Bibliographie annuelle. Voir RUELLE.
- BIKÉLAS (Dém.). Le cinquantenaire de l'Université d'Athènes, I, 78. Le marquis de Queux de Saint-Hilaire, III, 1. Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. VII. Un héros de la guerre de l'Indépendance, Th. Colocotronis, VI, 92. Discours présidentiel, 21 mai 1896, IX, p. VI. Correspondance grecque, I, 468; II, 107, 204, 283, 428; III, 104, 214, 325, 412; IV, 89, 194.
- Bœckh, lettre inédite à Raoul Rochette sur la peinture murale, II, 396.
- Boulé* (la) chez Homère, VI, 204. En Asie Mineure, VIII, 219.
- Bourgault Ducoudray, sur la musique grecque, III, 392.
- BOUVY (Edm.). Note sur le Canon à la louange du patriarche Euthyme II, VI, 271.

- BRÉAL (Michel). *Graecia artes intulit*, III, 125. Discours présidentiel, 3 juin 1897, X, p. vi.
- BRUSTON (Charles). De quelques textes difficiles de l'Évangile de Pierre, X, 58.
- Bryaxis et l'Apollon de Daphné, II, 102.
- Bulletin archéologique, voir REINACH (Th.), DIEHL, LECHAT.
- Bulletin épigraphique, voir REINACH (Th.), HAUSSOULLIER.
- CAFFIAUX (Henri). Sur le fragment d'oraison funèbre attribué à Gorgias, I, 328.
- Calcul des parties proportionnelles à Byzance, VII, 204.
- Callier (capitaine), ses copies d'inscriptions, III, 48.
- Callimaque. Fragments de l'*Hécalé*, VI, 258. Date de divers poèmes, VII, 276.
- Canon byzantin par Marc Eugénicos, V, 420; VI, 271.
- Canon hypolydien, IX, 309.
- CASTELLANI (Giorgio). Un traité inédit en grec de Cyriaque d'Ancone, IX, 225.
- Chalcondyle (Nicolas), texte sur les Anglais, I, 94.
- Chaleion. Traité avec OEanthé, II, 318. Comment finit Chaleion, X, 19.
- Chant des sept voyelles, II, 38, 392.
- Chardon de La Rochette, lettre à Bonaparte, III, 109.
- Chersonèse. Inscription, IV, 388; V, 403.
- Chios. Inscriptions, III, 206.
- Chrysobulle de Jean Ducas Vatacès, VII, 68.
- Chrysoloras (Manuel), son portrait, IV, 176.
- Chypre. Culte d'Apollon Opaon, II, 225. Inscriptions, III, 85. Vases à tête d'Hathor, VI, 33.
- Civilisation grecque, ses causes, IV, 393.
- Clazoméne, sarcophage, VIII, 161.
- Cnide. Inscriptions, IX, 420.
- Collectivisme à Lipari, III, 86.
- COLLIGNON (Maxime). Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. x. La tête d'Hathor sur des vases chypriotes, VI, 33. Discours présidentiel, 12 avril 1894, VII, p. vi.
- Collines historiques, X, 103.
- Colocotronis (Th.), ses mémoires, VI, 92.
- Colonnes de Constantinople, I, 318; IX, 71.
- Comiques grecs, *Fragmenta Sabbaitica*, V, 323.
- Commagène, dynastie, III, 362.
- Communisme, voir Collectivisme.
- Constantin le Rhodien, son poème inédit, IX, 32.
- Constantinople (monuments de), IX, 66.
- CONTOLÉON (A.-Emm.). Inscriptions d'Asie Mineure, IV, 174. Inscr. grecques inédites, IV, 297. Inscr. de Chersonèse, IV, 388. Inscr. de Baïndir, V, 344.
- Copistes grecs. Jean de Sainte Maure, I, 176; V, 426. Alphonse l'Athénien, IV, 71.
- Corcyre. Inscription faussement attribuée à C. X, 138.
- Correspondance grecque, voir REINACH (Th.), BIKÉLAS, ICONOMOS, TYPALDO KOSAKIS, ROMANOS.
- Cos. Inscriptions, IV, 357; V, 100; IX, 445.
- COSTOMIRIS (A. G.). Études sur les écrits inédits des anciens médecins grecs, II, 343; III, 445; IV, 97; V, 61; X, 406.
- Courtisanes (impôt sur les), V, 100.
- Crateuas, médecin botaniste, II, 358.
- Crète. La Crète autonome, X, 71. Inscription méconnue, X, 138.
- Critias et Aristote, IV, 143.
- CROISSET (Alfred). Réponse à M. Zappas, I, p. III. La véracité d'Hérodote, I, 154. Discours prononcé aux obsèques du marquis de Queux de Saint-Hilaire, II, p. LXXVIII. Discours présidentiel, 10 avril 1890, III, p. vi. Simonide de Céos, III, 32. L. Herbst sur Thucydide, V, 348.
- CROISSET (Maurice). De la tétralogie

- dans l'histoire de la tragédie grecque, I, 369. Eschyle imitateur d'Homère dans les *Myrmidons*, les *Néréides*, les *Phrygiens*, VII, 151.
- Crusius (Martin), X, 66.
- Ctésibius, IX, 23.
- Cultes ioniens en Attique, IV, 1.
- Cyriaque d'Ancône. *Traité inédit en grec*, IX, 225.
- Cyzique. Inscriptions, VI, 8; VII, 45. Ile ou presqu'île, VII, 48.
- Damilas (Nil), son testament, IV, 178.
- Damnastès, médecin, V, 71.
- Daniel stylite (saint), IX, 216.
- DARESTE (Rodolphe). Une inscription de Gortyne, I, 86. Du droit de représailles, principalement chez les anciens Grecs, II, 305. Une prétendue loi de Solon, VIII, 1. Un document juridique égyptien de l'époque romaine, IX, 175.
- DARMESTER (James). Jacques d'Édesse et Claude Ptolémée, III, 180. Alexandre le Grand dans le *Zend Avesta*, V, 189.
- DECHARME (P.). Euripide et Anaxagore, II, 234.
- DELEHAYE (Hipp.). Une épigramme de l'Anthologie grecque, IX, 216.
- DELYANNIS (N.). Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. vi.
- Démétrius, *De Elocutione* (ch. 71), II, 38.
- DIEHL (Charles). Bulletin archéologique, V, 116; 431; VII, 212.
- Diophante, épigramme arithmétique, IV, 376.
- Disque, chez Homère, X, 255.
- DOERPFELD (W.). Lettre à l'Association, V, p. xxi.
- DOUBLET (G.). La Crête autonome, X, 71.
- Dousa (George), X, 66.
- DOZON (Auguste). Encore la question de la langue en Grèce, II, 66.
- Dracon, sa prétendue constitution, IV, 82.
- DUBOIS (Marcel). Strabon et Polybe, IV, 343.
- Du Cange, son *Glossaire grec*, V, 212; VII, 81.
- DUPUIS (J.). Note sur le serment des Pythagoriciens, VII, 146.
- DURRBACH (F.). L'apologie de Xénophon dans l'*Anabase*, VI, 343.
- Ecclesia* (l') en Asie Mineure, VIII, 205.
- Ephante, X, 133.
- EGGER (Max.). Bryaxis et l'Apollon de Daphné d'après un fragment nouveau de Philostorge, II, 102. Rapport financier pour 1893, VII, p. XLIII; pour 1894, VIII, p. XXVI; pour 1895, IX, p. XXVIII; pour 1896, X, p. XXVIII.
- Église des saints Apôtres à Constantinople, IX, 32.
- Église grecque à Paris, VIII, 390.
- Égypte : inscriptions, II, 164, 174; IV, 46, 395; V, 156; VII, 284; IX, 433.
- EICHTHAL (Eugène d') et REINACH (Th.). Notes sur les problèmes musicaux d'Aristote, V, 22; 262.
- Éleusis, inscriptions, VI, 322.
- Endoios, statuaire, V, 385; VI, 23.
- Enfers (supplices des), V, 281.
- Enseignement du grec. A Paris sous Louis XII, I, 61. En Allemagne, II, 45.
- Éphodes* (les), IV, 101.
- Épigonos, sculpteur, VII, 37.
- Épigraphie, voir Inscriptions, Bulletin épigraphique.
- Épistolographes grecs, II, 149.
- Érétie, décret, X, 157.
- ERRERA (Paul). Lettre sur le musée d'Olympie, VIII, 382.
- Érythrées, inscription sur la Sibylle, IV, 276.
- Eschyle. Traces de remaniement dans ses drames, I, 1. Imitateur d'Homère, VII, 151. Expression de ses masques, VII, 1, 337; VIII, 88.
- Étudiants hellènes, à Paris, VIII, 132.
- Euclide. Fragment d'un manuscrit perdu des *Éléments*, VII, 273.
- Euripide et Anaxagore, II, 234. Fragments d'Euripide, II, 322. Nouveaux

- fragments de l'*Antiope*, III, 480.
 Papyrus musical, V, 265.
- Euthyme II, patriarche de Constantinople, V, 420; VI, 271.
- Évangile selon saint Luc (VI, 35), VII, 52. Selon saint Pierre, VI, 59, 267; X, 58.
- Ἐξ Ἰσοῦ, X, 14.
- Festins royaux dans Homère, VII, 133.
- Foi et patrie, VIII, 391.
- FOUCART (Paul). Décret athénien de l'an 333, VI, 1. Inscriptions d'Éleusis, VI, 322. Corrections à une inscription attique, IX, 414.
- Fragments musicologiques du Vatican, X, 313.
- Gabriel, patriarche d'Achrida, IV, 182.
- Galien, manuscrits, II, 368.
- Géométrie grecque, IX, 371; X, 14.
- Germain II, patriarche de Constantinople, VII, 68.
- Gerousia* (la) en Asie Mineure, VIII, 231.
- GIRARD (Jules). Discours présidentiel, 5 avril 1888, I, p. vi. A nos lecteurs, I, 1.
- GIRARD (Paul). Thespis et les débuts de la tragédie, IV, 159. De l'expression des masques dans les drames d'Eschyle, VII, 1, 337; VIII, 88. Rapport littéraire pour 1887-1888, I, p. xiii; pour 1888-1889, II, p. xiii; pour 1889-1890, III, p. xvi; pour 1890-1891, IV, p. x; pour 1891-1892, V, p. xxix; pour 1892-1893, VI, p. xii; pour 1893-1894, VII, p. xii; pour 1894-1895, VIII, p. xii; pour 1895-1896, IX, p. xii; pour 1896-1897, X, p. xiv.
- Glossaire grec de Du Cange, V, 212.
- Gorgias, oraison funèbre, I, 328.
- Gortyne, inscription, I, 86. Voir aussi *Lébètes*.
- Grec moderne, I, 192; II, 66.
- Grèce antique, son caractère, V, p. iii.
- Inventrice des arts, III, 125.
- Guitare dans l'art grec, VIII, 371.
- HAMDY BEY. Lettre à la Revue, I, 478.
- Hardouin et Montfaucon, III, 202.
- Hathor, sa tête sur des vases chypriotes, VI, 33.
- HAUSSOULLIER (B.). L'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, III, 475. Bulletin épigraphique, I, 361; II, 185, 277, 417; III, 205, 405.
- HAUVETTE (Amédée). Hérodote et les Ioniens, I, 257. Note sur un passage de Thucydide (I, 41), III, 197. Rapport sur le concours de typographie, V, p. xl (et chaque année).
- HAVET (Louis) et REINACH (Th.). Une ligne de musique antique, VII, 196.
- HENRY (Victor). Quelques mythes naturalistes méconnus : les supplices infernaux de l'antiquité, V, 281.
- Herbst, sur Thucydide, V, 348.
- Hermias, scholies sur le *Phèdre*, III, 312.
- Hermocpidés (les), VI, 371.
- Hérodas ou Hérondas, IV, 209; 483.
- Hérodote, sa véracité, I, 154. H. et les Ioniens, I, 257.
- HESELING (D.). Istambol, III, 189.
- Hicétas, X, 129.
- Hippiatriques*, V, 61.
- Hippocrate, écrits apocryphes, II, 352.
- HIRSCHFELD (Gustave). Les inscriptions de Naucratis et l'histoire de l'alphabet ionien, III, 221;
- HOLLEAUX (Maurice). Sur une inscription de Thèbes, VIII, 7. Recherches sur la chronologie de quelques archontes béotiens, VIII, 183. Un décret du Koinon des villes de Troade, IX, 359. Questions épigraphiques, X, 24. Note sur un décret d'Érétrie, X, 157. Deux inscriptions trouvées à Kleitor, X, 279. Remarques sur une inscription de Thessalonique, X, 446.
- Homère. Assemblées politiques, VI, 204. Festins royaux, VII, 133. Fi-

- nances de la royauté, VIII, 287. H. imité par Eschyle, VII, 151.
- Hormasia* (1'), IX, 186.
- HOUSSAYE (Henry). Discours prononcé au Banquet du 5 mai 1892, V, p. v; à la séance du 12 mai 1892, V, p. LI. Discours présidentiel, 6 avril 1893, VI, p. VI.
- HUIT (Charles). Platon et Isocrate, I, 48. Platon et Aristophane, I, 297. Les épistolographes grecs, II, 149.
- Hydraulis (1'), IX, 23.
- Hymnes delphiques à Apollon, n° 1, VIII, p. xxiv; n° 2, X, p. xxxv. Hymne à la Muse, IX, 1.
- Hypæpa, V, 7.
- Hypéride. Date de sa naissance, V, 250. Contre Philippidès, V, 1. Contre Athénogène, II, 1, 169; V, 157.
- Iasos, inscriptions, VI, 153.
- ICONOMOPOULOS (Dr). Les jeux gymniques de Panopolis, II, 164.
- I(CONOMOS). Correspondance grecque, IV, 397.
- Iliade, voir Homère.
- IMBERT (J.). L'épigramme grecque de la stèle de Xanthe, VII, 267.
- Impôts à Cos, IV, 357; V, 100.
- Inde et Grèce, IV, 24.
- Indépendance (guerre de 1'), VI, 92.
- Inscriptions : Ægæ, IV, 268. Amasie, VIII, 77. Argos, IV, 171. Asie Mineure, II, 17; III, 48; V, 409. Athènes, IX, 414. Baïndir (Caÿstre), V, 341. Chaleion, II, 318; X, 19. Chersonèse, IV, 388; V, 403. Chios, III, 206. Chypre, III, 85. Cnide, IX, 420. Cos, IV, 357; V, 100; IX, 415. Cydonia, X, 138. Cyzique, VI, 8; VII, 45. Égypte, II, 174; IV, 46, 391; V, 156; VII, 284; IX, 433. Eleusis, VI, 322. Erétrie, X, 157. Erythrées, IV, 276. Gortyne, I, 86. Halicarnasse, I, 27. Iasos, VI, 153. Kleitor, X, 279. Magnésie du Méandre, III, 349. Myndos, IX, 422. Naucratis, III, 221. Notium, II, 177. Oropos, VI, 1. Panopolis, II, 164. Pergame, IX, 427. Philadelphie, IV, 298. Ptolémaïs, I, 310. Rhodes, VIII, 49; IX, 424; X, 104. Samos, X, 24. Samothrace, IV, 299; V, 197. Syrie, III, 81. Tabai, I, 91, 256. Tanagra, X, 49. Thèbes, VIII, 7. Thespies, X, 26. Thessalonique, X, 446. Thyatire, IV, 174, 297. Tralles, VII, 203. Troade, IX, 359. Xanthos, VII, 267.
- Ioniens, I, 257.
- Isocrate et Platon, I, 49.
- Istanbul, III, 89.
- Jacques d'Édesse, III, 180.
- Jean Actuarius, médecin, X, 414.
- Jean Damascène, VI, 85; 273.
- Jean Ducas Vatacès, VII, 68.
- Jean de Sainte-Maure, I, 176; V, 426.
- JEBB (R. C.). Lettre à l'Association, V, p. xx.
- JORET (Ch.). Des noms de palmier, *κόξ*, *κόκκ* et *κουκιοφόρον*, V, 415.
- Josèphe, *Guerre des Juifs*, IX, 28.
- JOUBIN (André). Inscriptions de Cyzique, VI, 8; VII, 45.
- JOUGUET (Pierre). Épitaphe d'un Grec d'Égypte, IX, 433.
- Kleitor, inscriptions, X, 279.
- KONT (J.). Lessing et la définition de la tragédie par Aristote, VI, 387.
- LACOSTE (Ernest). Traduction des Poliorcétiques d'Apollodore de Damas, III, 234.
- Laodicée du Pont, inscription, VIII, 80.
- Lapidaire d'Aristote, VII, 181.
- LA VILLE DE MIRMONT (II. de). Notes sur divers passages d'Apollonius de Rhodes, IV, 301. Additions au Dictionnaire mythologique de Roscher, VII, 63.
- Lébètes* de Gortyne et de Cnosse, I, 354.
- LECHAT (Henri). Le sculpteur Endoios, V, 385. Encore un mot sur le sculpteur Endoios, VI, 23. Bulletin archéologique, VIII, 399; IX, 231, 437; X, 328.
- LEGRAND (Émile). Poésies inédites de Théodore Prodrome, IV, 70. Contributions à la biographie de

- Simon Portius, IV, 74. Testament de Nil Damilas, IV, 178. Bulle inédite de Gabriel, patriarche d'Acrida, IV, 182. Κόσμος, κῶμον et τζίκολον dans une lettre de Bessarion, V, 108. Canon à la louange du patriarche Euthyme II, par Marc Eugénicos, V, 420. Description des œuvres d'art et de l'église des Saints-Apôtres de Constantinople, poème de Constantin le Rhodien, IX, 32.
- LEGRAND (Ph.-E.). Léonidas de Crète, VII, 192. Sur la date de quelques poèmes de Théocrite et de Callimaque, VII, 276.
- LEJAY (Paul). L'évangile de Pierre, VI, 59. Le manuscrit de l'évangile de Pierre, VI, 267.
- Léon le philosophe, IV, 99.
- Léonidas de Crète, VII, 192.
- Lesbos, inscriptions, V, 412.
- Lessing, voir Aristote.
- Leucippe, X, 127.
- LÉVI (Sylvain). La Grèce et l'Inde d'après les documents indiens, IV, 24.
- LÉVY (Isidore). Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure sous les Antonins, VIII, 203.
- Lexicon Sabbaiticum*, V, 322.
- Licina, I, 333.
- Lipari, III, 86.
- Louis XVI, poème sur sa mort, IV, 86.
- MAGNABAL. Rapport financier pour 1887-1888, I, p. xxvii; pour 1888-1889, II, p. xxvii; pour 1889, III, p. xxvii; pour 1890, IV, p. xxiii; pour 1891, V, p. xlv; pour 1892, VI, p. xxvii.
- Magnésie du Méandre, inscription, III, 349.
- Magnètes (décret des), X, 282.
- Mahès, II, 267.
- Manuscrits. Exécuté par le copiste du Platon de Paris, n° 1807, I, 326. Exécuté en 1050 au Latros, I, 336.
- Marc Eugénicos, son canon à la louange d'Euthyme II, V, 420; VI, 271.
- MASPERO (Gaston). Discours prononcé à l'Assemblée générale du 25 avril 1889, II, p. ix. Discours présidentiel, 2 avril 1891, IV, p. vi. Masques d'Eschyle, VII, 1, 337; VIII, 88.
- Matiènes, VII, 313.
- Maximus (vision de), VII, 284.
- Médecins grecs, II, 343; III, 145; IV, 97; V, 61; X, 405.
- MÉLY (F. de). Le traité des Fleuves de Plutarque, V, 327. Le lapidaire d'Aristote, VII, 181.
- Ménandre, les fragments, I, 381.
- Merveilles (les sept) de Constantinople, IX, 69.
- Métrodora, écrivain médical, III, 147.
- MILHAUD (G.). La géométrie grecque considérée comme œuvre personnelle du génie grec, IX, 371.
- Miller (Emmanuel), sa jeunesse, I, 209.
- MISTRIOTIS (Georges). Les causes de la civilisation grecque, IV, 393.
- MONCEAUX (Paul). La légende et l'histoire en Thessalie, I, 129.
- Monnaies. Aba, I, 88. Athènes, I, 163, 396; II, 124. Chypre (Timaios), V, 53. Thibron, VI, 45, 55.
- Monocorde, X, 309.
- Monologue alexandrin, IX, 169.
- Montfaucon, sa Paléographie grecque, III, 202; IV, 63. M. et Banduri, IV, 68.
- MORAÏTIS (Spiridion). Sur un passage de Chalcondyle relatif aux Anglais, I, 94.
- MOREAU (Félix). Les Assemblées politiques dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, VI, 204. Les festins royaux et leur portée politique d'après l'*Iliade* et l'*Odyssée*, VII, 133. Les finances de la royauté homérique, VIII, 287.
- Musée et Bibliothèque de Smyrne, lettre à l'Association, V, p. xix.
- Musique grecque, III, 392; IV, 233; V, 22, 263, 265; VII, p. xxiv et 196; VIII, 371; IX, p. 1, 23 et 186; X, p. xxxv, 308 et 312.
- Mycénienne (orfèvrerie), VII, 117.
- Myndos, inscriptions, IX, 422.
- Myrepsus (Nicolas), médecin, X, 406.

- Mythologie, V, 281; VII, 63.
- Nicéphore, son *Oinocriticon*, VIII, 251, 480; IX, 358.
- NICOLE (Jules). Bref inédit du patriarche Germain II, VII, 68. Une spéculation à la hausse en l'an 141 de J.-C., VIII, 321.
- NOLHAC (Pierre de). Le grec à Paris sous Louis XII, I, 61. Pétrarque et Barlaam, V, 94.
- Notium, inscription, II, 177.
- Nouvelles diverses, I, 251, 359, 473; II, 207, 286, 433; III, 108, 330; IV, 198; IX, 104; X, 103.
- Numismatique. Voir Monnaies, *Lébetes*.
- Olympos, voir *Ægæ*.
- OMONT (Henri). Le dernier des copistes grecs en Italie, Jean de Sainte Maure, I, 177. Note sur un manuscrit copié en 1050 au mont Latros, I, 336. La Paléographie grecque de Montfaucon et le père Hardouin, III, 202. Le typicon de saint Nicolas di Casole près d'Otrante, III, 381. L'édition de la *Palaeographica graeca* de Montfaucon, IV, 63. Montfaucon et l'*Imperium orientale* de Banduri, IV, 68. Note sur un portrait de Manuel Chrysoloras, IV, 176. Le glossaire grec de Du Cange; lettres d'Anisson de Du Cange, V, 212. Note sur un portrait de Jean de Sainte Maure, V, 427. Abréviations grecques copiées par Ange Politien et publiées par Du Cange, VII, 81. Fragments d'un manuscrit perdu des *Éléments* d'Euclide, x^e siècle, VII, 373. Une relation vénitienne du siège d'Athènes en 1687, VIII, 256. Martin Crusius, Georges Dousa et Théodore Zygomalas, X, 66.
- Oracle de Magnésie du Méandre, III, 349.
- Orféverrie mycénienne, VII, 117.
- Orgue, IX, 23.
- Oribase, III, 148.
- Oropos, inscription, VI, 1.
- Ouvrages offerts à l'Association, I, 127, 255, 368, 462, 476; II, 111, 213, 292, 439; III, 113, 219, 416; IV, 94, 402; V, 374, 454; VI, 132, 296, 409; VII, 94, 245, 401; VIII, 140, 266, 468; IX, 312, 484; X, 102, 192, 466.
- OUVRÉ (Henri). Quelques remarques sur la composition littéraire à propos de l'Anthologie, VIII, 322.
- Paidikos, fabricant de vases, VI, 40.
- PALAMAS. Πίστις καὶ πατρις, VIII, 391.
- Palmier, ses noms, V, 415.
- Panopolis (jeux de), II, 164.
- Paphlagonie, VI, 251.
- Papyrus grecs. Berlin, procès de Sempronius Gemellus, IX, 175. Genève, spéculation sur les blés, VIII, 320. Leyde, chant des sept voyelles, II, 38. Londres, fragment d'Hérodas, III, 309. Oxford (Grenfell et Hunt), IX, 169; X, 1. Paris, pap. magique n° 574, II, 393. Vienne, pap. musical de l'*Oreste*, V, 265. Petrie, III, 131. Fraser-Sayce, VII, 299. Voir aussi Aristote, Callimaque, Euripide, Hérodas.
- Parnassos (le), lettre à l'Association, V, p. xix.
- PATON (W. R.). Inscriptions de Cos, Cnide et Myndos, IX, 415. Lettre à la *Revue*, V, 155.
- Peinture murale chez les anciens, II, 396.
- Pentateuque grec du xvi^e siècle, III, 289.
- PERDRIZET (Paul). Comment finit Chaleion, X, 19.
- Pergame, inscription, IX, 427.
- PERROT (Georges). Les rapports de la Perse et de la Grèce, II, 113. Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. xvii.
- Perse et Grèce, II, 113.
- Pétrarque et Barlaam, V, 94.
- Phérécide de Syros, X, 1.
- Philadelphie, inscription, IV, 298.
- Philostorge, texte inédit, II, 102.
- Phylactères, voir Amulettes.
- Pierre (saint), évangile, VI, 59, 267; X, 58.

- Pisidie, VI, 253.
- Platon et Isocrate, I, 49. P. et Aristophane, I, 297. Scholies du *Phèdre*, III, 312. Composition du *Phèdre*, IV, 58. Chronologie des dialogues, X, 264.
- Plutarque. Vie de Solon (ch. 20), VIII, 1. Psychogonie du *Timée*, VII, 209, 457. *De fluviis*, V, 327.
- Poids de verre byzantins, VIII, 59.
- Poliorcétique, voir Apollodore.
- Polybe et Strabon, IV, 343.
- Porinos, III, 200.
- Portius, voir Simon Portius.
- POTEL (Maurice). L'enseignement du grec dans les gymnases d'Allemagne, II, 45.
- POTTIER (Edmond). Le fabricant de vases Paidikos, VI, 40. L'orfèvrerie mycénienne, à propos d'un vase du Dipylon, VII, 117.
- Prêt à intérêt, VII, 52.
- Prodrome (Théodore). Poésies inédites, IV, 70.
- Prononciation du grec, IX, 104; X, 104.
- Prytanie, treizième, I, 397.
- Psellus (Michel). Chrysopée, II, 260. Ouvrages médicaux, V, 68. Sur la grande année, V, 206. Sur les nombres, V, 343.
- Pseudonymes antiques, X, 127.
- PSICHARI (Jean). Quelques observations sur la langue littéraire moderne, I, 192. Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. VIII.
- Psichari, *Mon voyage*, II, 66.
- Ptolémaïs, inscriptions, I, 310.
- Ptolémée (Claude) et Jacques d'Édesse, III, 180. Harmoniques (II, 12), X, 309.
- Pythagoriciens, leur serment, VII, 146.
- QUEUX DE SAINT-HILAIRE (le marquis de). La jeunesse de M. Miller, I, 209.
- Queux de Saint-Hilaire. Éloge par A. Croiset, II, p. LXXVIII. Sa biographie, III, 1.
- RABIER. Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. XII.
- RAMSAY (W. M.). Inscriptions d'Asie Mineure, II, 17. Micrasiana, VI, 251.
- RAYET (O.) et REINACH (Salomon). Notes sur quelques artistes grecs, II, 97.
- REINACH (Salomon). Inscription archaïque de Notium, II, 177. Apollon Opaon à Chypre, II, 225. Lettre inédite de Bœckh à R. Rochette, II, 396. Inscriptions inédites recueillies par le capitaine Callier, III, 48. Oracle de la Pythie de Delphes adressé à la ville de Magnésie du Méandre, III, 349. Deux inscriptions de l'Asie Mineure, IV, 268. Vers lus au banquet du 5 mai 1892, V, p. xv. L'ex-voto d'Attale et le sculpteur Épigonos, VII, 37. Un nouveau sarcophage peint de Clazomène au Musée de Constantinople, VIII, 161.
- REINACH (Théodore). L'inscription de Lygdamis, I, 27. Les stratèges sur les monnaies d'Athènes, I, 163. Villes méconnues, I, 333. La treizième prytanie et le classement chronologique des monnaies d'Athènes, I, 397. Noms méconnus, II, 94, 267, 384; III, 200. Corrections au *Contre Athénogène*, II, 169. Le collectivisme des Grecs de Lipari, III, 86. Sur Aristote, *Poétique*, ch. 18, III, 311. La dynastie de Commagène III, 362. La constitution de Dracon et la constitution de l'an 411 d'après Aristote, IV, 82. Un poème grec sur la mort de Louis XVI, IV, 86. Aristote ou Critias? IV, 143. Inscription archaïque d'Argos, IV, 171. Hérodas le mimographe, IV, 209, 483. Inscription de l'île de Cos, IV, 357; V, 253. Un sarcophage de Sidon, IV, 383. Inscriptions d'Égypte, IV, 391; V, 156. L'impôt sur les courtisanes à Cos, V, 400. Inscriptions de Samothrace, V, 197. L'année de la naissance d'Hypéride, V, 250. Un fragment d'un nouvel historien d'Alexandre le Grand; fragments métriques du Lexicon Sab-

- baiticum, V, 306; VI, 152. Ernest Renan, V, 384. Le serment de Chersonèse, V, 403; VI, 152. Inscriptions d'Asie Mineure, V, 409. *Ἐξέρωνετον νόμισμα*, VI, 55. Inscriptions d'Asos, VI, 153. Les nouveaux fragments de l'*Hécalé*, VI, 258. Sur l'époque de Babrius, VI, 395. Conférence sur la musique grecque et l'hymne à Apollon, VII, p. xxiv. Ile ou presque ile (Cyzique)? VII, 48. *Mutum date, nihil inde sperantes*, VII, 52. Un peuple oublié, les Matiènes, VII, 313. Inscriptions d'Amasie et autres lieux, VIII, 77, 285. A qui sont dédiées les *Poliorcétiques* d'Apollodore? VIII, 198. La guitare dans l'art grec, VIII, 371. L'hymne à la Muse, IX, 1. Commentaire archéologique sur le poème de Constantin de Rhodes, IX, 66. Deux fragments de musique grecque, IX, 186. Une épigramme funéraire de l'île de Rhodes, IX, 424; X, 104. Le second hymne delphique, X, p. xxxv. Une inscription crétoise méconnue, X, 138. Fragments musicaux inédits, X, 313. Thucydide et la guerre de Troie, X, 456. — Bulletin archéologique, I, 108, 239, 347, 464; II, 179, 272, 413; III, 97, 318; IV, 189. Bulletin épigraphique, I, 116, 246; IV, 314; V, 355; VI, 278; VII, 380; VIII, 446; X, 82. Correspondance grecque, I, 119; 356.
- REINACH (Th.) et d'EICHTHAL (Eugène). Notes sur les problèmes musicaux d'Aristote, V, 22.
- REINACH (Th.) et HAVET (Louis). Une ligne de musique antique, VII, 196.
- Relique byzantine, IV, 385.
- RENAN (Ernest). Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. III. Discours présidentiel, 28 avril 1892, V, p. xxvii.
- Renan (Ernest), nécrologie, V, 384. Représailles (droit de), II, 305.
- REVILLOUT (Eugène). Le nouveau papyrus d'Hypéride, II, 1.
- Rhodes, inscriptions, VIII, 49; IX, 424; X, 104.
- RIDDER (A. de). Le disque homérique, X, 255.
- ROCHAS D'AIGLUN (de). Les *Poliorcétiques* d'Apollodore de Damas, III, 230.
- R(OMANOS). Correspondance grecque, IX, 306.
- Roscher, dictionnaire mythologique, VII, 63.
- Royauté homérique, ses finances, VIII, 286.
- RUELLE (Ch.-Emile). Sur un quatrième manuscrit grec exécuté par le copiste du Platon de Paris, n° 1807, I, 326. Le chant des sept voyelles grecques, II, 38, 393. La chrysope de Psellus, II, 260. Notes sur trois manuscrits parisiens d'Hermias (scholies sur le *Phèdre*), III, 312. Problèmes musicaux d'Aristote, traduction, IV, 233. Alexandre d'Aphrodisias et le prétendu Alexandre d'Alexandrie, V, 103. La clef des songes d'Achmet Abou Mazar, VII, 305. Vers inédits et bonnes variantes dans l'*Onirocriticon* de Nicéphore, VIII, 251, 480; IX, 358. Le monocorde, instrument de musique, X, 309. Bibliographie annuelle des études grecques, I, 404; II, 441; III, 418; IV, 414; VI, 410; VII, 402; IX, 410; X, 193.
- RUELLE et WESSELY (Ch.). Le papyrus musical d'Euripide, V, 265.
- Samos, inscription, X, 24.
- Samothrace, inscriptions, IV, 299; V, 197.
- Sampsamé (Samosate?), I, 334.
- Sarcophages de Sidon, IV, 383; de Clazomène, VIII, 161.
- SAVVAS PACHA. Discours prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. xi.
- SAYCE (A.-H.). Les anciennes carrières de Ptolémaïs, I, 311. Inscriptions d'Égypte, II, 174. Deux contrats grecs du Fayoum, III, 131. Inscriptions grecques d'Égypte, IV, 46.

- SAYCE (A.-H.) et WEIL (Henri). Inscriptions et papyrus d'Égypte, VII, 284.
- Sceaux byzantins inédits, II, 245 ; IV, 411 ; VII, 319.
- SCHLUMBERGER (Gustave). Sceaux byzantins inédits, II, 245 ; IV, 411 ; VII, 319. Une relique byzantine, IV, 385. Amulettes byzantins anciens, V, 73. Poids de verre, étalons monétaires, d'origine byzantine, VIII, 59. Discours présidentiel, 18 avril 1894, VIII, p. vi.
- SCHULTHESS. Note sur le serment de Chersonèse, VI, 452.
- Schweighäuser, ses correspondants italiens, I, 68.
- Serment de Chersonèse, V, 403 ; VI, 452 ; des Pythagoriciens, VII, 146.
- Sibylle d'Erythrées, IV, 276.
- Siméon Seth, médecin, V, 70.
- Simon Portius, IV, 74.
- Simonide de Céos, III, 32.
- Solomos, I, 202.
- Solon, prétendue loi, VIII, 1.
- Sophocle. Les fragments, III, 340. Un texte d'*Antigone* (904 suiv.), VII, 261.
- SORLIN DORIGNY (Alexis). Phylactère alexandrin (byzantin) contre les épistaxis, IV, 287.
- Spalletti (abbé), I, 72.
- Strabon et Polybe, IV, 343.
- Stratèges sur les monnaies d'Athènes, I, 163.
- Σολων, II, 305.
- Sylloge hellénique de Constantinople, lettre à l'Association, V, p. xviii.
- Synésius, à Dioscore, III, 282.
- Syrie, inscriptions, III, 81.
- Tanagra (décret trouvé à), X, 49.
- TANNERY (Paul). Les correspondants italiens de Schweighäuser, I, 68. Études sur les alchimistes grecs : Synésius à Dioscore, III, 282. Sur une épigramme attribuée à Diophante, IV, 377. Psellus sur la grande Année, V, 206. Psellus sur les nombres, V, 343. Fragments de Jean Damascène, VI, 85 ; 273. Sur les épigrammes arithmétiques de l'Anthologie Palatine, VII, 59. Le calcul des parties proportionnelles chez les Byzantins, VII, 204. Une transposition dans le traité de Plutarque sur la Psychogonie du *Timée*, VII, 209, 457. L'inscription astronomique de Keskinto (Rhodes), VIII, 49. Athénée sur Ctésibius et l'hydraulique, IX, 23. Sur la locution ἐξ ἔσου, X, 14. Pseudonymes antiques, X, 127.
- TASCHER (Robert de). Les cultes ioniens en Attique et les origines de l'histoire athénienne, IV, 1.
- Téménotheræ, III, 56.
- Térence, *Hecyra*; vers 861 (avec notes musicales?), VII, 196.
- Tétralogie, son origine, I, 369.
- Thèbes, inscription concernant son relèvement, VIII, 7.
- Théocrite. *Thalysies*, VII, 192. Idylles 17 et 26, leur date, VII, 276.
- Théophraste Nonnus, médecin, IV, 100.
- Thespies, inscription, X, 26.
- Thespis, IV, 159.
- Thessalie, légende et histoire, I, 129.
- Thessalonique, inscription, X, 446.
- Thibron, sa monnaie, V, 45 ; 55.
- Thucydide. Notes de Herbst, V, 348. Sur I, 41 : III, 197. Th. et la guerre de Troie, X, 456.
- Thyatire, inscriptions, IV, 174, 297.
- Timaios, roi de Paphos, V, 53.
- Timotheé, grammairien et médecin, IV, 99.
- Tragédie grecque. Ses débuts IV, 159. La tétralogie, I, 369. Masques d'Eschyle, VII, 1, 337 ; VIII, 88. Définition d'Aristote, VI, 387.
- Tralles, inscription musicale, VII, 203.
- Troade, décret, IX, 359.
- Troie (guerre de), X, 456.
- TYPALDO KOSAKIS (= X.). Correspondance grecque, V, 133, 254, 367, 451 ; VI, 127, 290, 405 ; VII, 89, 240, 396 ; VIII, 134, 260, 379, 464.
- Typicon de S. Nicolas di Casole, III, 381.
- Tzetzés (Jean), ouvrages médicaux, X, 405.

- Université d'Athènes, I, 78.
 Usure, interdiction, VII, 52.
- Vases peints. De Chypre, VI, 33. De Paidikos, VI, 40. Du Dipylon, VII, 117.
- WEBER (G.). *Hypæpa*, le Kalet d'Aiasourat, Birghi et OEdémich, V, 7.
- WEIL (Henri). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle, I, 7. Observations sur les fragments de Ménandre, I, 381. Observations sur les fragments d'Euripide, II, 322. Fragment iambique inédit (Hérondas), III, 309. Sur quelques fragments de Sophocle, III, 339. Les nouveaux fragments de l'*Antiope* d'Euripide; III, 480. Toast prononcé au banquet du 5 mai 1892, V, p. xvi. Du discours d'Hypéride contre Philippides, V, 1. Hypéride, premier discours contre Athénogène, V, 157. Note sur le fragment d'un historien d'Alexandre, VI, 152. Les hermocopides et le peuple d'Athènes, VI, 317. Sur un morceau suspect de l'*Antigone* de Sophocle, VII, 261. Quelques passages de la *Guerre des Juifs* de Josèphe, IX, 28. Un monologue grec récemment découvert, IX, 169. Un nouveau fragment de Phérécyde de Syros, X, 1.
- WEIL (Henri) et SAYCE (A.-H.). Inscriptions et papyrus d'Égypte, VII, 284.
- WESSELY (Charles) et RUELLE (C.-E.). Le papyrus musical d'Euripide, V, 265.
- Xanthos (la stèle de), VII, 267.
- Xénophon, son apologie dans l'*Anabase*, VI, 343.
- ZAPPAS (Constantin). Lettre à l'Association, II, p. I.
- Zend Avesta, V, 189
- Zygomalas (Théodore), X, 66.

II

TABLE DES ILLUSTRATIONS HORS TEXTE

CONTENUES DANS LES DIX PREMIÈRES ANNÉES DE LA REVUE

Fragment de la colonne Théodosienne à Constantinople (dessins Bellini), I, 319.	Jean de Sainte Maure, peinture conservée à la bibl. Ambrosienne, V, 426.
Spécimen du ms. grec 598 de la Bibliothèque nationale, daté de 1050, I, 336.	Spécimen du manuscrit de l'Évangile de Pierre, VI, 267.
Spécimen du papyrus d'Hypéride, <i>Contre Athénogène</i> , II, 16.	Abréviations grecques copiées par Ange Politien, VII, 86.
Inscription de Magnésie du Méandre, III, 355.	Figurine de Tanagra au Louvre, VIII, 334.
Le monument de Philopappos à Athènes, III, 370.	Fac similé des manuscrits de l'Hymne à la Muse, IX, 44.
Manuel Chrysoloras, dessin du Louvre, IV, 176.	Spécimen du manuscrit de Constantin le Rhodien, IX, 36.
Cuve du sarcophage des Pleureuses, IV, 384.	Colonne d'Arcadius, 7 ^e à 10 ^e spires, dessins Gaignières, IX, 78.
	Fac similé du Palatinus, n ^o 281, f ^o 173, IX, 189-190.

III

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS ET OUVRAGES

APPRÉCIÉS DANS LES COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Et les Rapports littéraires des dix premiers volumes de la REVUE⁽¹⁾.

-
- | | |
|---|---|
| AÉTIUS. Livre XII, éd. Costomiris, V, p. xxx. | ANTONINUS LIBERALIS. Voir MYTHOGRAPHES. |
| ALCHIMISTES GRECS. Ed. Berthelot et Ruelle ; I, p. xv. | APOLLODORE. Bibliotheca, éd. Wagner ; VIII, 142. |
| ALEXANDRE DE LYCOPOLIS. Éd. Brinkmann ; VIII, 469. | APOLLONIUS DE CITIUM. Éd. Schöne ; X, 105. |
| ALYPIUS. Voir MUSICOGRAPHES. | APOLLONIUS DE PERGE. Éd. Heiberg ; VI, 297. |
| AMERICAN SCHOOL AT ATHENS. Papers. Vol. IV ; I, 343. Vol. V ; VI, 133. | APOLLONIUS DE RHODES. Trad. La Ville de Mirmont ; V, 456. A. et Virgile, essai par L. V. de M. ; VIII, 272. |
| ANASTASOPOULOS. Puissance civilisatrice du grec ; VIII, 267. | APOSTOLIDÈS. Inscription de Lemnos ; I, 105. Voir aussi EURIPIDE. |
| ANONYME. Miracle de Chones. Voir BONNET (Max). | ARATUS. Éd. Maass ; VII, 95. Aratea par Maass ; VI, 138. |
| ANTHOLOGIE. Éd. Cougny (tome III) ; III, 332. Éd. Stadtmüller (tome I) ; VIII, 144. | ARISTOPHANE. Acharniens, essai par Couat ; VIII, 159. Guêpes, éd. van Leeuwen ; VI, 298. Nuées, éd. Kock ; VIII, 144 ; essai par Hei- |
| ANTIMACHOS. Voir BENECKE. | |
| ANTIPHON. Trad. Cucuel ; I, 100. Essai par Cucuel, I, p. xiv. | |

(1) Les titres sont donnés sous une forme abrégée qui ne retient que les mots caractéristiques. Les éditions et traductions de textes doivent être cherchées sous le nom de l'auteur grec ; il en est de même, en général, des études d'ensemble ou de détail relatives à chaque auteur grec ; toutefois elles sont également indiquées, sous forme de renvoi, au nom de l'auteur de la dissertation.

Abréviations : éd. = édité par ; trad. = traduit par.

- dhues, X, 393. — Aristophane par Couat; II, 301; III, p. XIII.
- ARISTOTE. Morale, trad. Weldon; VI, 133; contributions par Bywater; VI, 134. Poétique, photogravure Clédat; V, 144; essai par Gomperz; X, 113. Politique, éd. Susemihl; VIII, 142. Problèmes, trad. B. Saint-Hilaire; IV, 404. Problèmes musicaux, essai par Stumpf; X, 401. République athénienne, éd. Blass; VIII, 470; éd. Wilamowitz et Kaibel; IV, 405; études par Cauet, IV, 204; Dufour, X, 110; Gomperz, IV, 407; Kaibel, VII, 252; Keil, VI, 137; Wilamowitz, VII, 259. — Aristote sur l'espace, par Bergson; III, 117. Versions arméniennes, par Conybeare; VII, 248.
- ARNIM. Voir PHILON.
- ARNOULD. Thème grec; V, 150.
- ARRIEN. Dissertations d'Épictète, éd. Schenkl; VIII, 142.
- ATTINGER. Lycurges; V, 456.
- AUDOUIN. Dialectes grecs; IV, 342. Olympie; IX, 313.
- BAILLY. Dictionnaire grec-français; VIII, p. XII et 144.
- BARON. Pronom relatif; IV, 340. Voir aussi PLATON.
- BASSI. Bibliographie mythologique; IX, 313.
- BATIFFOL. Abbaye de Rossano; V, p. XXXIV.
- BATRACHOMYOMACHIE. Éd. Ludwig; X, 106.
- BAUMSTARK. Lucubrations syro-græcæ; VIII, 470.
- BEAUCHET. Droit privé athénien; X, p. XIX et 106.
- BELOCH. Histoire grecque; VII, 96; X, 388.
- BÉNAKY. Sens chromatique dans l'antiquité; X, 388.
- BENECKE. Antimachos et le rôle des femmes dans la poésie grecque; X, 107.
- BÉRARD. La Turquie et l'hellénisme; VI, p. XXIII. Origine des cultes arcadiens; VIII, p. XVI.
- BERGK. Histoire de la littérature grecque; I, 102; VIII, 267.
- BERGSON. Voir ARISTOTE.
- BETHE. Histoire du théâtre grec; X, 389.
- BIBLIOTHECA PLATONICA, III, 118.
- BIKÉLAS. Essais sur la Grèce chrétienne; IV, 413; VII, 96. Louki Laras; V, 261.
- BISCHOFF. Calendriers grecs; IX, 314.
- BLANCARD. Les Mavroyéni; IX, 315.
- BLASS. Prononciation du grec; II, 293. Démosthène; VII, 97.
- BODENSTEINER. Questions scéniques; VI, 400.
- BOERNER. Les ans 410 à 403 av. J.-C.; VIII, 267.
- BOETTICHER. L'Acropole; I, 104.
- BOLL. Voir PTOLÉMÉE.
- BOLTZ. Le grec, langue savante internationale; I, 346.
- BONNET (Émile). Médailleur de Montpellier; X, 107.
- BONNET (Max). La philologie; IV, 206. Miracle de Chones; V, 457.
- BOUVY. Origines du rythme tonique; I, p. XV.
- BRENOUS. Hellénismes dans la syntaxe latine; VIII, 383.
- BRITISH SCHOOL AT ATHENS. Annual, n° 2; X, 387.
- BRUCHMANN. Epitheta deorum; VI, 300.
- BRUNN. Histoire de l'art grec; VII, 246.
- BUSOLT. Histoire grecque; I, 100; IX, 316.
- BYWATER. Voir ARISTOTE.
- CABROL. Voyage en Grèce; IV, 411.
- CAGNAT. L'année épigraphique; III, 116.
- CAIX DE SAINT-AYMOUR. Léclythes d'Érétrie; VII, 97.
- CALLIMAQUE. Deux hymnes, éd. Nigra; V, 469. Questions chronologiques, par Ehrlich; VIII, 145.
- CALLINICUS. Vie d'Hypatius, éd. Bonn; VIII, 471.
- CAMPOROGLOU. Histoire d'Athènes sous les Turcs; IV, 96.

- CANTARELLI. Les mothaques spartiates ; IV, 206.
- CANTOR. Histoire des mathématiques ; VII, 247.
- CARRA DE VAUX, Voir HÉRON D'ALEXANDRIE.
- CARTAULT. Vases en forme de groupes ; III, 118.
- CASTELLANI. Le mythe de Médée ; VIII, 145.
- CAUER (F.). Les partis à Mégare et à Athènes ; III, 334. Philotas, Clitus, etc., VII, 97. Voir aussi ARISTOTE.
- CAVVADIAS. Sculptures d'Athènes ; VI, 136 ; VII, p. xviii. Musées d'Athènes ; IX, 317. Fouilles d'Épidaure ; VII, p. xviii.
- CÉBÈS (pseudo). Ed. Praechter ; VII, 98.
- CENTERWALL. En Grèce ; II, 215.
- CHAIGNET. Psychologie des Grecs ; III, 116.
- CHAMOUDOPOULOS. Géographie ; V, 460.
- CHAMPAULT. Voir Homère.
- CHOEROBOSCOS. Voir GRAMMAIRIENS GRECS.
- CHRONICA MINORA. Ed. Frick ; VI, 303.
- CLÉDAT. Voir ARISTOTE.
- CLERC. Métèques athéniens ; VII, p. xvi. Thyatire ; *ibid.*, et VII, 99.
- CLUGNET. Dictionnaire des noms liturgiques grecs ; IX, 317.
- COLLIGNON. Sculpture grecque ; V, 457 ; X, 108 ; VI, p. xiii. Voir aussi RAYET.
- COLLUTHUS. Voir TRYPHIODORE.
- CONFALIONERI et GABOTTO. Démétrius Chalcondyle ; VI, 300.
- CONSTANTINIDIS. Neohellenica ; V, 458. Rapport sur la bibliothèque d'Athènes ; V, 467. Histoire d'Athènes ; VIII, 150.
- CONTOS. Voir DION CASSIUS.
- CONYBEARE. Voir ARISTOTE.
- COOK. Voir PLATON.
- COOK WILSON. Voir PLATON.
- COPHINIOTIS. Histoire d'Argos ; VIII, p. xix.
- COSTOMIRIS. Voir AÉTIUS.
- COUAT. Voir ARISTOPHANE.
- COUGNY. Textes grecs concernant les Gaules ; VI, p. xxiii et 151.
- CRÉSIS. Hydra ; II, 222.
- CROISET (A. et M.). Histoire de la littérature grecque ; I, 103.
- CROISET (A.) et PETITJEAN. Grammaires grecques ; V, 258 et 458 ; VII, 99.
- CRUSIUS. Voir HÉRONIDAS.
- CUMONT. Mystères de Mithra ; VIII, 471 ; X, 390. Voir aussi JULIEN.
- CURTIUS (E.). Essais ; VII, 249 ; VIII, 268. Histoire monumentale d'Athènes ; V, 145. Histoire grecque ; II, 223.
- DARESTÉ. Science du droit en Grèce ; VI, p. xiii et 134.
- DARESTÉ, HAUSSOULLIER, TH. REINACH. Inscriptions juridiques grecques ; VIII, p. xxi.
- DECHARME. Voir EURIPIDE.
- DECRUE. Notes de voyage ; VIII, 384.
- DEFRASSE. Voir LECHAT.
- DÉMOSTHÈNE. Plaidoyers politiques, éd. Weil ; I, 99. Discours choisis, éd. Westermann-Rosenberg ; V, 144. Couronne, essai par Rabe ; VI, 142. De la Paix, éd. Oeconomidès ; VIII, 269. Philippiques, éd. Baron ; VIII, 268. — Index, par Preuss ; V, 471, Démosthène, par Blass ; VII, 97.
- DENISSE. Deux papyrus démotiques ; V, 460.
- DENYS D'HALICARNASSE. De l'imitation, éd. Usener ; II, 300. Sur Lysias, éd. Egger et Desrousseaux ; III, 333.
- DESCHAMPS. La Grèce d'aujourd'hui ; VI, p. xxiii. Sur les routes d'Asie ; VIII, 269.
- DIEHL. L'exarchat de Ravenne ; II, p. xix.
- DIETERICH. Nekyia ; VII, 250. Inscription d'Abercius ; X, 108.
- DIHIGO. Grammaire grecque ; VIII, 473.
- DIMITSAS. Géographie ; V, 460.
- DIODORE DE SICILE. Ed. Vogel ; VIII, 142.

- DIOGÈNE. Lettres, étude par Schafstaedt; V, 474.
- DION CASSIUS. Ed. Melber; VIII, 142. Ed. Boissevain; IX, 318. Correction, par Contos; III, 118.
- DION CHRYSOSTOME. Ed. Arnim; VII, 100; X, 109. Dion et Xénophon, par Wegehaupt; X, 402.
- DIOPHANTE. Ed. Tannery; VI, 297; VIII, 472.
- DOSIOS. Les victimes du pacha; I, 346.
- DOTTIN. L'augment homérique; IX, 320.
- DOUBLET. Découvertes récentes; VI, 303.
- DRERUP. Voir ISOCRATE.
- DUFOUR. Voir ARISTOTE.
- DURRBACH. L'orateur Lycurgue; IV, p. xx.
- DURUY. Histoire des Grecs; I, 100.
- DYER. Les dieux en Grèce; V, 146.
- EGGER (Max). Littérature grecque; V, 382.
- EHRlich. Voir CALLIMAQUE.
- EMMANUEL. La danse grecque; IX, 322; X, p. xxi.
- ERANOS VINDOBONENSIS; VII, 101.
- ESCHINE. Ed. Blass; X, 111.
- ESCHYLE. Agamemnon, notes par Risberg; VI, 145. Perses, éd. Schiller; I, 340. Scholies des Perses, éd. Dähnhardt; VIII, 143. Prométhée, éd. Wecklein; VI, 303. — Richter, Dramaturgie d'Eschyle; VI, 144. Maury, Distribution du chant chez Eschyle; VI, 313.
- EUCLIDE. Ed. Heiberg-Menge; IX, 322; X, 390.
- EUGHENIOS. La source vivifiante; I, 106.
- EURIPIDE. Alceste, trad. Paris; X, 111. Bacchantes, éd. Tyrrell; VI, 150; éd. Bruhn; IV, 410; VI, 149. Héraclès, éd. Wilamowitz; III, 336. Hippolyte, éd. Wilamowitz; IV, 409. Iphigénie à Aulis, éd. England; V, 378. Iphigénie en Tauride, éd. Bruhn; VIII, 147. Médée, éd. Sakorraphos; V, 461. Phéniciennes, éd. Bernardakis; II, p. xxi; note par Apostolidis; III, 335. — Euripide, par Decharme; VI, p. xii et VII, 115. Ambiguïté tragique dans Euripide, par Masqueray; IX, p. xxi.
- EUSTATHE. Voir HOMÈRE.
- EVANGHÉLIDIS. Kios; V, 377.
- ÉVANGILE DE PIERRE. Étude par Sabatier; VII, 113.
- EXCERPTA DE LEGATIONIBUS. Description du manuscrit de Bruxelles, par Justice; X, 116.
- FISCHER. Voir HANNON.
- FOCK. Catalogues philologiques; VII, 102.
- FOUCART (G.). Affranchis athéniens; X, 111.
- FRANCOTTE. Clithène; VI, 305. L'antidote; IX, 323.
- FREEMAN-LUPUS. Histoire de la Sicile; IX, 323.
- GABOTTO. Histoire grecque; VI, 306.
- GALIEN. Scripta minora, éd. I. Müller et Helmreich; V, 462; VI, 311. Protrepticus, éd. Kaibel; VIII, 270. Institutio logica, éd. Kalbfleisch; X, 391.
- GAMBER. Voir HOMÈRE.
- GARDNER (E.). Sculpture grecque; X, 391.
- GARDNER (P.). Tombes sculptées grecques; X, 392. Voir aussi IMHOOF.
- GARDNER (P.) et JEVONS. Antiquités grecques; VIII, 474.
- GEFFCKEN. Voir TIMÉE.
- GEHRING. Voir HOMÈRE.
- GEOPONICA. Ed. Beckh; VIII, 475.
- GEORGIADES. La Turquie; V, 261.
- GILBERT. Antiquités politiques; VI, 306. Développement de la procédure en Grèce; X, 107.
- GIRARD (P.). Peinture antique; V, 259. L'éducation athénienne; III, p. xi.
- GLACHANT. Voir PETITJEAN.
- GLOTZ. Lectures d'histoire grecque; X, 112.

- GLYKAS (Michel). Essai, par Krumbacher; IX, 337.
- GNOMICA. Ed. Elter; VI, 134.
- GOMPERZ. Voir PHILODÈME, ARISTOTE.
- GRAMMAIRIENS GRECS. Ed. Hilgard; VIII, 147.
- GRENPELL. Papyrus des Revenus; IX, 324. Fragment érotique et autres papyrus; IX, 326.
- GRIECHISCHE STUDIEN. Voir LIPSIUS.
- GRITZANIS. Musique vocale; III, 120. Métrique moderne; V, 462.
- GROSSPIETSCH. Les mots à 4 composants; IX, 327.
- GRÜPPE. Cadmos; V, 382.
- GUTSCHMID. Opuscules; VI, 400.
- HAIGH. La tragédie grecque; X, 392.
- HANDY BEY et Th. REINACH. Nécropole de Sidon; VIII, p. xvi.
- HANNON (périple d'). Essai par Fischer; VI, 305.
- HARRISSON. Voir VERRALL.
- HAUSER. Cléon; V, 463.
- HAUSSOLLIER. Guide d'Athènes; II, 214; IX, 328.
- HAUVETTE. Mission en Grèce; V, 464. Hérodote historien des guerres médiques; VII, 250 et VIII, p. xx. Voir aussi SIMONIDE.
- HEIDHUES. Voir ARISTOPHANE.
- HEIM. Voir INCANTAMENTA.
- HEINSE. Voir XÉNOCRATE.
- HÉNOCH (livre d'). Ed. Lods; VI, 312.
- HERBIG. L'action et le temps dans les verbes; IX, 329.
- HERMANN-THUMSER. Antiquités politiques; V, 464.
- HERMIPPUS (dialogue). Ed. Kroll-Viereck; VIII, 475.
- HÉRODOTE. Livre IV, éd. Stein; X, 114. Livres VIII-IX, éd. Abicht; VI, 308. Extraits, par Hauvette; V, 465. Historien des guerres médiques, par Hauvette; VII, 250.
- HÉRON D'ALEXANDRIE. Mécaniques, trad. Carré de Vaux; VII, 247.
- HÉRONDAS. Ed. Crusius; V, 459; VIII, 144. Trad. Dalmeyda; VI, 308 et VII, p. xiii. Trad. Boisacq, Ristelhueber; VII, 103. Recherches, par Crusius; V, 459.
- HERTHUM. Histoire de Mégalopolis; VIII, 149.
- HERTZBERG. Grèce Romaine; II, 294.
- HESTIA (l'), journal; I, p. xix.
- HIÉROCÈS. Synecdemus, éd. Burckhardt; VII, 103.
- HIPPARQUE. Sur Aratus, éd. Manitius; VIII, 143.
- HIPPOCRATE. Ed. Kühlewein-Ilberg; VIII, 476. Glossaire d'Érotianos, étude par Ilberg; IX, 333.
- HIRSCHFELD (G.). Inscriptions funéraires pénales; I, 101.
- HOLLEAUX. Discours de Néron; II, 295.
- HOLM. Histoire de Grèce; IX, 331; X, 393.
- HOLMES. Verbes composés dans Thucydide; IX, 331.
- HOMÈRE. Ed. Monro; X, 115. Extraits, trad. Croiset; IX, 332. *Iliade*, éd. Leaf; IX, 332. Commentaire, par Leaf; V, 383. Scholies genevoises, éd. Nicole; IV, 408; VI, p. xx. *L'Iliade* de Massalie, par Gamber; II, 217. Eustathe comme source du texte de *L'Iliade*, par Neumann; VII, 108. *Odyssée*, éd. M. Croiset; VIII, 271. Index homérique, par Gehring; VIII, 474. Champault, Les héros d'Homère; VII, 98. La Roche, Recherches homériques; VII, 105. Voir aussi BATRACHOMYOMACHIE, DOTTIN, IWANOWITSCH.
- HOMOLLE. Statues archaïques d'Artémis; I, p. xviii. Archives de l'intendance délienne; I, p. xv.
- HOPF. Les Giustiniani; II, 220.
- HOUBRON et DANIAUX. Études anti-ques; VI, 136.
- HOUSSAYE (H.). Aspasic, Cléopâtre, Théodora; III, 114.
- HYPÉRIDE. Ed. Blass; VIII, 149. Contre Athénogène, éd. Revillout; V, 152.
- ICONOMOPOULOS. Leriaca; II, p. xxi et 216.

- ILBERG. Voir HIPPOCRATE.
 ILBERG. Le Sphinx; IX, 334.
 IMHOOF et GARDNER (P.). Commentaire numismatique sur Pausanias; I, 107.
 IMMISCH. Voir PLATON.
 INCANTAMENTA. Ed. Heim; VII, 102.
 ISOCRATE. Plaidoyers, essai par Drerup; IX, 321.
 IWANOWITSCH. Homère et les tragiques sur l'Enfer; IX, 334.
- JACOBS. Thasiaca; VI, 310.
 JAMBLIQUE. Introduction arithmétique, éd. Pistelli; VIII, 143.
 JEBB. Poésie grecque; VII, 104.
 JOANNE. Guide en Grèce; IV, 342.
 JOEL. Le vrai Socrate et le Socrate de Xénophon; VI, 310.
 JOHNSON (C.). Mesure des intervalles musicaux; X, 393.
 JOIGNY. Ordres d'architecture; VI, 311.
 JORGENSEN. Statues féminines archaïques; II, 295.
 JORIO. Manuscrits grecs de Naples; VI, 311.
 JOSÉPIE. Ed. Niese; V, 463; IX, 335. Ed. Niese, minor; III, 123; IX, 335. Epitoma, éd. Niese; X, 394. Ed. Naber; V, 465; VI, 311; IX, 335. — Schmidt, Style de Josèphe; VIII, 154.
 JUDEICH. Études sur l'histoire d'Asie Mineure; VII, 104.
 JULIEN l'Apostat. Lettres inédites, éd. Cumont; II, 298.
 JURANDIC. Grammaire péripatéticienne; IX, 336.
 JUSTICE. Anecdota Bruxellensia, III. Voir EXCERPTA.
 JUSTINIEN. Voir ZACHARIAE.
- KAIBEL. Vision de Maximus; VIII, 384. Voir aussi ARISTOTE.
 KANELLAKIS. Chiaca; IV, p. xx; V, 466.
 KEIL (Bruno). Solon et Aristote; VI, 137.
 KOCH-ROUFF. Grammaire grecque; I, p. xiv.
- KOEPP. Portraits d'Alexandre; VI, 137.
 KONDAKOFF, TOLSTOI, S. REINACH. Antiquités de la Russie méridionale; V, 466.
 KONSTANTINIDIS. Voir CONSTANTINIDIS.
 KRUMBACHER. Histoire de la littérature byzantine; X, 116. Byzantische Zeitschrift; V, 262. Légendes de saint Théodose; VI, 312. Proverbes byzantins; VIII, 271. Voir aussi GLYKAS.
- LAFAYE. Catulle et ses modèles; VIII, 272.
 LALOUX et MONCEAUX. Olympie; IV, p. xx.
 LAMBROS (J.). Monnaies du Péloponnèse; IV, 412.
 LAMBROS (Sp.). Manuscrits de l'Atos; II, p. xvi.
 LAMPAKIS. Dafni; V, 151. Hagiographie chrétienne; X, 394. Voir aussi SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.
 LA ROCHE. Contributions à la grammaire grecque; VII, 252. Voir aussi HOMÈRE.
 LATYSCHEW. Inscriptions de Scythie; IV, p. xviii.
 LA VILLE DE MIRMONT. Le navire Argo; IX, 338. Voir aussi APOLLONIUS.
 LEAF. Voir HOMÈRE.
 LE BAS-REINACH. Voyage en Grèce; II, 296.
 LECHAT et DEFASSE. Épidaure; X, p. xv.
 LECHMERE (lady). Rituel de prières orthodoxes; V, 260.
 LECOÛTÈRE. Archontat athénien; VII, 106.
 LEGRAND (Ém.). Épistolaire grec; I, 344. Vies de Jean Basilicos; III, 122. Dossier Rhodocanakis; IX, 338.
 LEGRAND (Ém.) et PERNOT. Prononciation grecque moderne; X, 117.
 LEMERCIER. Sources du poème 64 de Catulle; VII, 106.

- LEO. Les Cantica de Plaute et la lyrique alexandrine; X, 394.
- LIPSIUS STUDIEN. VIII, 270.
- LODS. Voir HÉNOCH.
- LUC (saint). Actes des apôtres, éd. Blass; X, 117.
- LUCIEN. Éd. Sommerbrodt; III, 115. Peregrinus, éd. Levi; VI, 138. Extraits, par Glachant; X, 118.
- LYCOPHRON. Éd. Holzinger; VIII, 385.
- LYCURGUE (l'orateur). Voir DURRBACH.
- MAASS. Voir ARATUS, PHILÉTAS.
- MAHAFFY. Prosateurs grecs; IV, 206. Vie en Grèce; V, 138. Civilisation grecque; X, 395. Problèmes d'histoire grecque; V, 259. Empire des Ptolémées, IX, 342. Papyrus Petrie; V, 139; IX, 340.
- MALLET. Premiers établissements grecs en Égypte; VII, p. xii.
- MARC LE DIACRE. Vie de Porphyre de Gaza, éd. Bonn; IX, 343.
- MASQUERAY. Formes lyriques de la tragédie; IX, p. xxii. Voir aussi EURIPIDE.
- MAURY. Voir ESCHYLE.
- MAVROGIANNI. Histoire des îles ioniennes; III, p. xxiv.
- MAXIMUS. Voir KAIBEL.
- MAYR. Monnaies de Malte; VIII, 273.
- MEDICI (dei). Grammaire grecque; V, 257.
- MEISTERHANS. Grammaire des inscriptions attiques; II, 297.
- MÉLÉAGRE. Trad. Louys; VII, 107. Étude, par Ouvré; VII, 254.
- MEYER (G.). Études néo-grecques; VIII, 273.
- MEYER (Ph.). Documents de l'Athos; VIII, 274.
- MICHELI. Les Quatre Cents; VII, 253.
- MILIARAKIS. Bibliographie géographique néo-grecque; III, p. xxii.
- MILLIET. Premières périodes de la céramique; IV, 412 et V, p. xxxii.
- MISMER. Souvenirs; V, 261.
- MISTRITOTIS. Histoire de la littérature grecque; VIII, 151.
- MITTEIS. Droit d'empire et droit provincial; V, 153.
- MOMMSEN (A.). L'époque des jeux olympiques; V, 380.
- MOMMSEN (Tycho). Prépositions grecques; VIII, 275.
- MONCEAUX. La Grèce avant Alexandre; V, 467. Voir aussi LALOUX.
- MONFERRAT. Droit successoral des clercs; V, 149.
- MORDTMANN. Topographie de Constantinople; VII, 107.
- MUELLER (H. C.). Grammaire historique du grec; V, 257.
- MUELLER (H. D.). Recherches historiques; V, 468.
- MUSICOGRAPHES GRECS. Éd. Jan; VIII, 387. Trad. Ruelle; IX, 344.
- MYLONAS. Amphore de Milo; VIII, 388.
- MYTHOGRAPHES. Éd. Wagner etc.; VIII, 342; IX, 345.
- NAVARRÉ. Dionysos (théâtre grec); VIII, 275.
- NÉROUTSOS. L'ancienne Alexandrie; II, 297.
- NEUMANN (C.). L'empire byzantin; VIII, 276.
- NEUMANN (M.). Voir HOMÈRE.
- NICANDRE. Scholies des Alexipharmacaca, par Wentzel; VI, 148.
- NICÉPHORE (vie de saint). Éd. Bollandiste, VIII, 471.
- NICÉPHORE BLEMMEYDE. Éd. Heisenberg; X, 118.
- NICOLE. Un traité de morale païenne; V, 150. Le livre du préfet; VI, p. xxi. Papyrus de Genève; IX, 346. Voir aussi HOMÈRE.
- NIESE. États macédoniens; VII, 108.
- NIGRA. Voir CALLIMAQUE.
- NOACK. Ilioupersis; V, 137.
- NOLHAC (P. de). Érasme en Italie; I, 344. Bibliothèque de Fulvio Orsini; I, 343. Correspondants d'Alde Manuce; II, 221.
- NORDEN. Philosophes grecs; VII, 109.

- OBERHUMMER. Rapport sur la géographie antique; X, 396.
- OMONT. Manuscrits de Fontainebleau; III, 119. Inventaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale; II, p. xv.
- OUVRÉ. Méléagre; VII, 254. En Phrygie; X, 119.
- PALÉPHATE. Questions sur P., par Wipprecht; VI, 316.
- PANTAZIDÈS. Enseignement dans les gymnases; III, p. xii.
- PAPARRIGOPOULOS. Études historiques; III, 119.
- PAPAVASILIOU. Contre Zikidis; V, 148.
- PAPYRUS DE BERLIN. VI, 139; VIII, 477.
- PAPYRUS. Voir DENISSE, GRENFELL, MAHAFFY, NICOLE, WESSELY.
- PARIS (P.). Polyclète; VIII, 477. Élatée; VI, 469.
- PARTHENIUS. Voir MYTHOGRAPHES.
- PASCAL (C.). Études mythologiques; IX, 346.
- PATER. Études grecques; IX, 347. Voir aussi PLATON.
- PAUL LE JEUNE (vie de saint). Éd. Bollandiste; V, 377.
- PAUSANIAS. Éd. Hitzig-Blümner; X, 396. Voir aussi IMHOOF.
- PERNICE. Poids grecs; VIII, 152.
- PERNOT. Grammaire grecque moderne; X, 397. Voir aussi LEGRAND (Ém.).
- PETITJEAN et GLACHANT. Exercices grecs; V, 258; VIII, 153. Voir aussi CROISSET (A.).
- PÉTRAKIDIS. Grammaire grecque; III, 120.
- PEYRE. Histoire de l'antiquité; II, 298. Histoire des Beaux-Arts; VII, 253.
- PHILÉTAS. Trois poèmes, par Maass; IX, 339.
- PHILIOS. Éleusis; IX, 328.
- PHILODÈME. Rhétorique, éd. Sudhaus; V, 470; IX, 347. Étude, par Gomperz; V, 147.
- PHILON le juif. Sources, par Arnim; II, 293. Les Thérapeutes, essai par Wendland; IX, 356.
- PHILOSTRATE. Tableaux, éd. Bendorff; VI, 403.
- PHYSIÖGNOMONICI SCRIPTORES. Éd. Förster; VII, 113.
- PIGRÈS. Voir BATRACHOMYOMACHIE.
- PINDARE. Isthmiques, éd. Bury; V, 471. Néméennes, éd. Bury; IV, 95.
- PITRA. *Analecta sacra*; II, 218.
- PLATON. Apologie, éd. Cucuel; IV, 339. Axiochus, essai par Immisich; IX, 334. Phédon, éd. Couvreur; VI, 401. Phèdre, Lysis et Protagoras, trad. Wright; VI, 315. République, livre I, éd. Wohlrab; VI, 314. Timée, étude par Cook Wilson; III, 121. Pater, Platon et le platonisme; IX, 313. Cook, morale de Platon; IX, 317. Baron, style de P., IV, 341.
- PLINE L'ANCIEN. Chapitres sur l'art, éd. Blake-Sellers; X, 119.
- PLUESS. Voir SOPHIOCLE.
- PLUTARQUE. Œuvres morales, éd. Bernardakis; VII, 113; IX, 348; X, 398. Dialogues pythiques, éd. Paton; VII, 111. Vie de César, éd. Ragon; VII, 110.
- POLÉMIS. Fleurs d'hiver; II, 222.
- POLYBE. Ed. Hultsch; II, 215; VI, 140. Ed. Büttner-Wobst; VIII, 142.
- POTTIER. Statuettes de terre cuite; IV, p. xiii. Catalogue des vases du Louvre; IX, p. xiii.
- POTTIER et REINACH (S.). Nécropole de Myrina; I, 105.
- PRELLER-ROBERT. Mythologie grecque; VIII, 153.
- PREUSS. Voir DÉMOSTHÈNE.
- PRIDIK. Correspondance d'Alexandre; VIII, 277.
- PROTT. Calendriers sacrés épigraphiques; VII, 113.
- PROTT et ZIEHEN. *Leges Graecorum sacrae*; IX, 349.
- PSICHARI. Études de philologie néogrecque; VI, 140.
- PTOLÉMÉE. Études, par Boll; IX, 315.

- QUINTUS DE SMYRNE. Ed. Zimmermann; V, 472.
- RABE. Voir DÉMOSTHÈNE.
- RADET. Colonies macédoniennes en Asie Mineure; La Lydie et le monde grec; VI, p. xv.
- RAGON. Grammaire grecque; II, 299. Chrestomathie grecque; VI, 402.
- RAMSAY. Cités de Phrygie; IX, 349.
- RAYET. Études d'archéologie; II, 216.
- RAYET et COLLIGNON. Céramique grecque; I, 342.
- REGNAUD. Grammaire comparée; VIII, 277.
- REHM. Mythes astronomiques; X, 399.
- REINACH (Salomon). Antiquités du Bosphore cimmérien; V, 472. Pierres gravées; VIII, 478. Chroniques d'Orient; X, 120. Clarac de poche; X, 399. Voir aussi KONDAKOFF.
- REINACH (Théodore). Mithridate Eupator; IV, p. XIII. Voir aussi HAMDY BEY.
- REITER. Longues de 3 temps chez Euripide; VII, 255.
- RENIERIS. Métrophanès Critopoulos; VI, 403.
- REVILLOUT. Voir HYPÉRIDE.
- RHÉTEURS GRECS. Ed. Spengel-Hammer; VIII, 142.
- RICHTER (E.). Voir XÉNOPHON.
- RICHTER (P.). Voir ESCHYLE.
- RIDDER (de). Bronzes de l'Aeropole; Plaquettes argivo-corinthiennes; X, p. XXIII. Bronzes de la société archéologique; VIII, 277.
- ROBERT (Carl). Peinture d'offrande d'un apobate; IX, 350.
- ROBERTI. Éloquence grecque; IX, 351.
- ROBERTS. Les anciens Béotiens; IX, 352.
- ROUSSOS. Trois Gazéens, VIII, 278.
- SABATIER. Voir ÉVANGILE.
- SAKKÉLION. Manuscrits de Patmos; IV, p. XVII.
- SATURA VIADRINA. X, 400.
- SCHAFSTAEDT. Voir DIOGENE.
- SCHLUMBERGER. Nicéphore Phocas; III, p. xvi. L'épopée byzantine à la fin du x^e siècle; X, 121. Mélanges d'archéologie byzantine; VIII, 479.
- SCHMEKEL. Philosophie du Portique, époque moyenne; V, 148.
- SCHMIDT (Ad.). Chronologie grecque, I, 104.
- SCHMIDT (W.). Voir JOSÉPHIE.
- RISBERG. Voir ESCHYLE.
- SCHULTHESS. Rapport sur les antiquités politiques grecques; VIII, 154.
- SCHWARZ. Le schène; VIII, 278.
- SÉMITÉLOS. Métrique grecque; VIII, p. XIX et 157.
- SEPP. Études pyrrhoniennes; VII, 114.
- SERENUS D'ANTINOÉ. Ed. Heiberg, IX, 352.
- SIMONIDE. Étude sur les épigrammes, par Hauvette; X, 113.
- SKIAS. Dialecte crétois; V, p. XXXIII.
- SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. Bulletins; V, 476; VIII, 279.
- SOCRATE. Voir JOEL, SOREL.
- SOPHOCLE, Ajax et Philoctète, éd. Nauck; I, 341. Électre, éd. Nauck; VIII, 159; éd. Kaibel; X, 121; étude, par Plüss; V, 376. — Traduction, par Callot; IX, 353.
- SOREL. Procès de Socrate; III, 120.
- SPRUNER SIEGLIN. Atlas antique; VIII, 155; IX, 353.
- STOBÉE. Ed. Hense; VIII, 279.
- STRABON. Trad. Tardieu; III, 333.
- STREIT. L'affaire Zappa; VII, 256.
- STUART JONES. Sculpture grecque; VIII, 279.
- STUDI ITALIANI DI FILOLOGIA CLASSICA. VI, 398; VII, 256; VIII, 280.
- STUMPF. Voir ARISTOTE.
- SUSEMIHL. Littérature alexandrine; V, 260.
- SVORONOS. Ulysse en Arcadie; II, 217. Numismatique de la Crète; V, p. XXXV. Rapport sur le Cabinet des médailles d'Athènes; VII, 258.
- SWOBODA. Procès de Périclès; VII, 115.

- SYRIANUS. Sur Hermogène, éd. Rabe; VI, 145; VIII, 143.
- SZANTO. Droit de cité en Grèce; V, 381.
- TANNERY. Astronomie ancienne; VII, 115.
- TANOVICÉANU. Apollons archaïques; VII, 258.
- TELFY. Prononciation du grec; VIII, 155.
- THÉOCRITE. Trad. Lang; VI, 315.
- THÉODORE STUDITE. Petite Catéchèse, éd. Auvray et Tougard; V, p. xxxvi.
- THÉON DE SMYRNE. Trad. Dupuis; VI, p. xviii et 146.
- THERIANOS. Coray; V, 474.
- THUASNE. G. Bellini et Mahomet II; II, 220.
- THUCYDIDE. Ed. Classen-Steup. Livre I; X, 123. Livre II; III, 115. Livre III; VI, 147. Ed. Rutherford. Livre IV; III, 335. Ed. Tucker. Livre VIII; VI, 147. — Verbes composés chez Thucydide, par Holmes; IX, 331.
- THUMB. Le grec moderne; V, 150. Grammaire du néo-grec; IX, 354.
- TIMÉE. Timée et l'Occident, par Geffcken; VI, 135.
- TOEPFFER. Familles attiques; II, 222.
- TORR. Navires anciens; VIII, 282. Memphis et Mycènes; IX, 355.
- TREUBER. Histoire des Lyciens; I, 401.
- TRYPHIODORE ET COLUTHUS. Ed. Weinberger; X, 123.
- TSÉRÉPIS. Composés en grec; VIII, 156.
- TSOUNTAS. Mycènes; VII, p. xiv.
- VERNIER. Métrique ancienne; VIII, 282.
- VERRALL et HARRISSON. Mythologie et monuments d'Athènes; IV, 410.
- VETNEK. Voir XÉNOPHON.
- VIGOUROUX. Dictionnaire de la Bible; IX, 356.
- VOELKEL. Changement de L en U; I, 346.
- WALDSTEIN. Fouilles d'Argos; VI, 147.
- WEBER. Apamée-Célènes; VI, 148.
- WEGEHAUPT. Voir DION CHRYSOS-TOME.
- WEIL (H.). Études sur le drame antique; X, 403.
- WENDLAND. Voir PHILON.
- WENDORFF. Mythologie et langage; II, 299.
- WENTZEL. Voir NICANDRE.
- WESSELY. Notes papyrographiques; V, 382.
- WIDE. Cultes laconiens; VI, 316.
- WIEGAND. Inscription architecturale de Pouzzoles; VIII, 159.
- WILAMOWITZ (von). L'Héraclès d'Euripide; III, 336. L'Hippolyte d'Euripide; IV, 409. Philologie et réforme scolaire; V, 475. Aristote et Athènes; VII, 259.
- WIPPRECHT. Voir PALÉPHIATE.
- WISLICENUS. Chronologie astronomique; VIII, 283.
- WRIGHT. Date de Cylon; V, 261.
- WROTH. Catalogue des monnaies d'Eolide etc., VIII, 283.
- XÉNOCRATE. Étude, par Heinse; VI, 307.
- XÉNOPHON. Anabase, éd. Rehdantz; II, 214; éd. Dürrbach; VI, 149. Mémoires, éd. Breitenbach; III, 116. — Extraits, par Glachant; VIII, 389. Traduction, par Daykins; VI, 149. — Essai, par Richter, V, 473. Perses et Spartiates dans X., par Vetnek; X, 24. Voir aussi JOEL.
- YOUNG. Le dème d'Erchia; IV, 207.
- ZACHARIAE. Loi concernant le diocèse d'Égypte; V, 259.
- ZIEBARTH. Le serment grec; V, 475.
- ZIGAVINO. L'Exégète des Écritures; III, 337.

Les comptes rendus sont signés des noms, initiales et pseudonymes ci-après :

A.	Grandpierre.	E. Pottier.
D. Alexis.	H. G(rübler).	A. de Prunay.
'Αλφθίς.	R. H(armand).	Q'ueux de St-H(ilaire).
Amicus.	Am. H(auvette).	S. R(einach).
Atticus.	V. H(eny).	T(h.) R(einach).
B.	Ch. H(uit).	Rhoméos.
E. Babelon.	O. J.	P. Riégette.
D. B(ikélas).	Kritikos.	Roberto.
O. Bol.	L.	Mario Roques.
A. C(roiset).	V. Laloi.	C.-E. R(uelle).
M. C(roiset).	H. de La Ville de Mirmont.	Saint-Pierre.
Toni Darc.	Le Beau.	G. Saxo.
Ch. Diehl.	Ph.-E. Legrand.	P. T(annery).
G. Donat.	André Leval.	A. T(ermes).
G. D(oublet).	I. Lévy.	Θ.
ε.	A. Meillet.	Cecil Torr.
M. E(gger).	Auguste Michel.	V.
E. d'E(ichthal).	P. M(onceaux).	A. W.
Fédia.	Nemo.	H(enri) W(eil).
Filocalo.	Οἶτις.	X.
J. G(irard).	Hubert Pernot.	Ψ.
P. G(irard).	J. P(etitjean).	
L. Gonthier.	Philhellèn.	

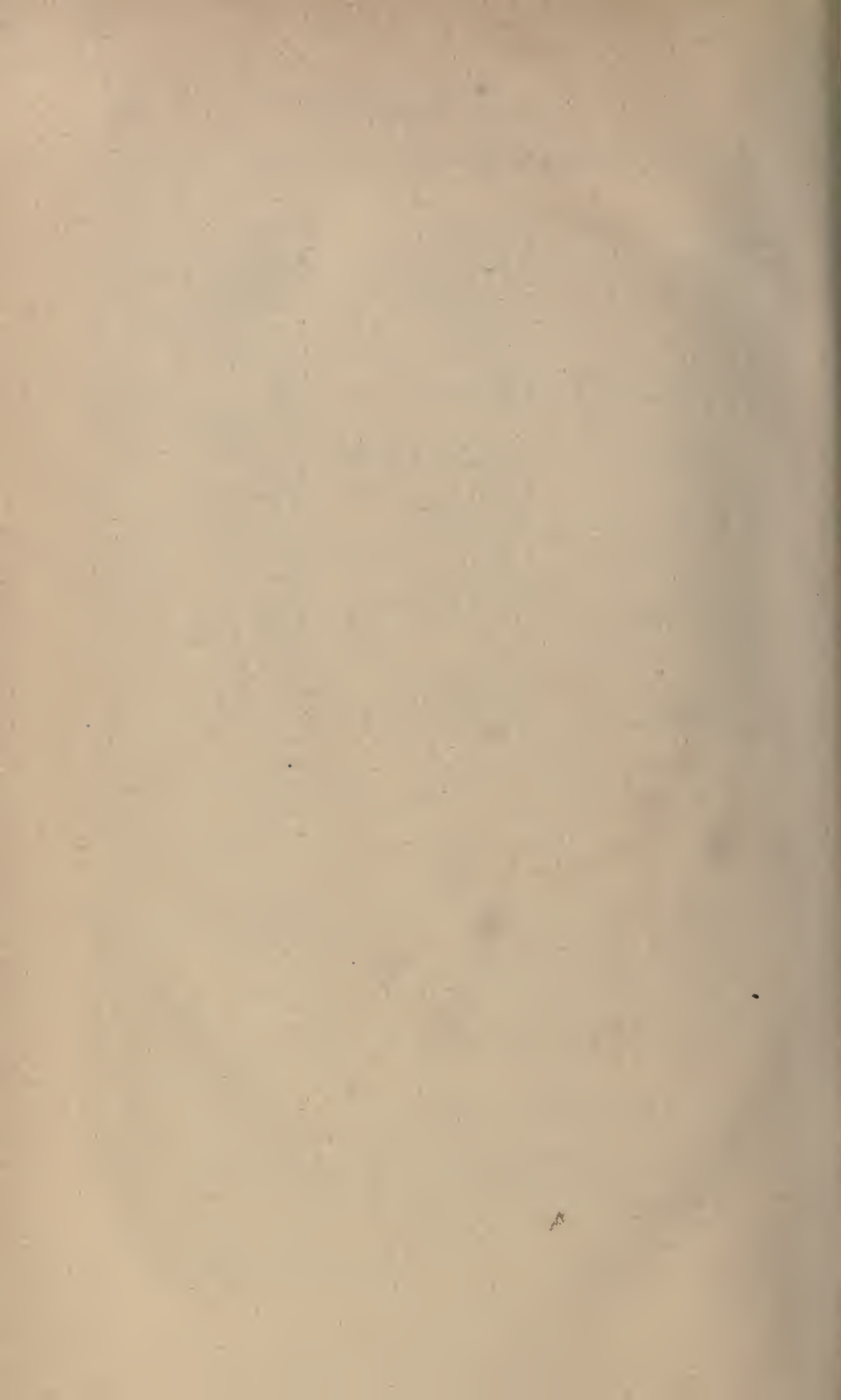


TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE

	Pages
Statuts de l'Association.....	I
La médaille de l'Association.....	IV
Souscription permanente pour les <i>Monuments grecs</i>	V
Assemblée générale du 3 juin 1897.....	VI
Discours de M. Michel Bréal, président.....	VI
Rapport de M. Paul Girard, secrétaire.....	XIV
Concours de typographie grecque.....	XXVI
Rapport de la Commission administrative.....	XXVIII
Exécution du second hymne delphique à Apollon. Allocution de M. Théodore Reinach.....	XXXV
Transcription de l'hymne.....	XLII, 1-XLII, 12
Membres fondateurs de l'Association.....	XLIII
Membres fondateurs pour les <i>Monuments grecs</i>	XLV
Anciens présidents de l'Association.....	XLVI
Bureau, Comité, Commissions.....	XLVII
Membres donateurs.....	XLVIII
Liste générale des membres au 15 décembre 1897.....	LVI
Sociétés correspondantes.....	LXXVII
Périodiques échangés.....	LXXVIII
Prix décernés dans les concours de l'Association.....	LXXIX
Prix décernés par l'Association dans les lycées et collèges.....	LXXXII

PARTIE LITTÉRAIRE

I. ARTICLES ET NOTES.

Allègre (F.).....	Aristophane, <i>Plutus</i> , vers 521.....	10
Baron (Charles).....	Contributions à la chronologie des dialogues de Platon.....	264
Bruston (Charles).....	De quelques textes difficiles de l'Évangile de Pierre.....	58

Costomiris (Dr A. G.).....	Études sur les écrits inédits des anciens médecins grecs, cinquième série.....	405
Doublet (Georges).....	La Crète autonome.....	71
Holleaux (Maurice).....	Questions épigraphiques.....	24
— —	Note sur un décret d'Érétrie.....	157
— —	Deux inscriptions trouvées à Kleitor...	279
— —	Remarques sur une inscription de Thes- salonique.....	446
Omont (Henry).....	Martin Crusius, Georges Dousa et Théo- dore Zygomalas.....	66
Perdrizet (Paul).....	Comment finit Chaleion.....	19
Reinach (Théodore).....	Une inscription crétoise méconnue....	138
— —	Fragments musicologiques inédits....	313
— —	Thucydide et la guerre de Troie.....	456
Ridder (A. de).....	Le disque homérique.....	255
Ruelle (C.-É.).....	Le monocorde, instrument de musique.	309
Tannery (Paul).....	Sur la locution ἐξ ἔσου.....	14
— —	Pseudonymes antiques.....	127
Weil (Henri).....	Un nouveau fragment de Phérécyde de Syros.....	1

II. CHRONIQUE.

Bulletin archéologique (Henri Lechat).....	328
Bulletin épigraphique (Théodore Reinach).....	82
Nouvelles diverses.....	103
Actes de l'Association, ouvrages offerts.....	100, 190, 464
Additions et corrections.....	104

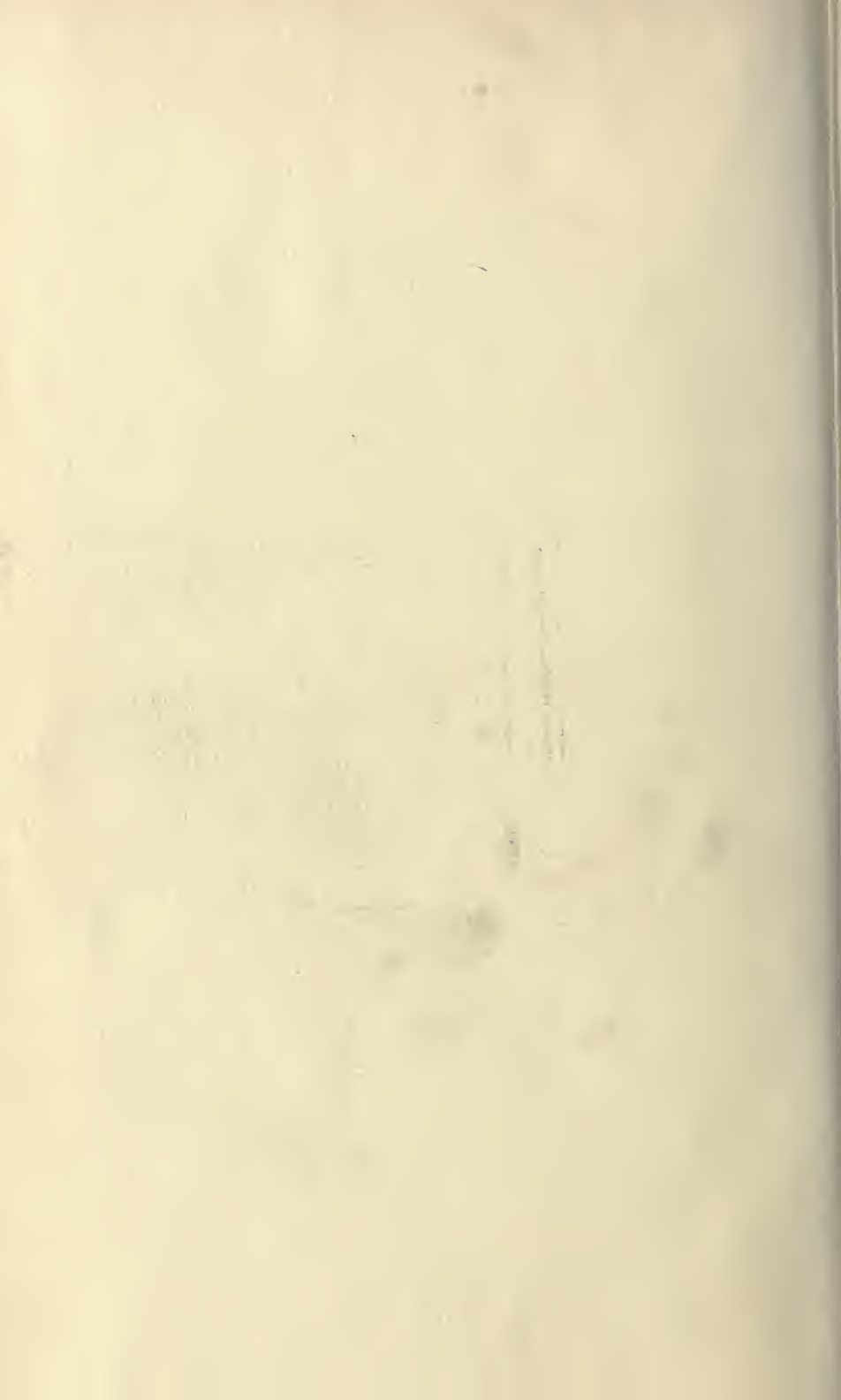
III. BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie annuelle des études grecques (C.-É. Ruelle).....	193
Comptes rendus bibliographiques.....	105, 387

IV. TABLES.

Tables décennales de la <i>Revue des Études grecques</i> (1888-1897).....	468
1. Table générale alphabétique des auteurs et des matières.....	468
2. Table des illustrations hors texte.....	480
3. Table alphabétique des auteurs et ouvrages appréciés dans les Comptes rendus et les Rapports littéraires.....	481

Le rédacteur en chef-gérant, TH. REINACH.



DF
10
R4
t.10

Revue des études grecques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

